This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06935192 6

To the memory of
Lieut. Col. John Shaw Billings
M.D.D.C.L.LL.D.
First Director of
The New York Public Library
who by his foresight energy and
administrative ability
made effective
its far-reaching influence

"He is not dead who giveth life to knowledge"

John Shaw Billings Memorial Fund
Founded by Anna Palmer Draper

DA
REVIE

REVUE
D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire. Archéologie. Linguistique. Philologie. Généalogie. Biographie. Paléographie. Diplomatique. Statistique. Littérature. Beaux-Arts. Sciences.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Cinquième Année. — Tome V.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM, GRANDE-RUE.

1861

REVUE

D'AQUITAINE.

Auch, imp. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

EAUZE.

En faisant rétrograder le souvenir, à travers les âges, sur cette terre inondée de marécages et ombragée de forêts, on peut entrevoir, dans ces confus lointains, les établissements primitifs de la forte race ibérique (1). Le nom d'*Eauze* qui dérive d'EUSI *faire du bruit, être célèbre*, est un témoignage de cette origine. Beaucoup d'autres dénominations circonvoisines la confirment. Nous citerons à l'appui CAUPENNE, de *gau-pe-en, lieu au pied de la hauteur;* LAGRAULAS, *gar-au-lats*, hauteurs escarpées; PÉLINGUETTE, *lieu dédié au dieu* BEL (2), etc. Les Phéniciens importèrent dans nos contrées la civilisation, en échangeant contre les résines des Landes les étoffes d'Orient. Nos pères, à cette époque, vouèrent un culte naïf à *Egouskia* le soleil, et à *Hilarguia* la lune, que les émigrants de Dora leur apprirent à appeler *Belisama*. Les Phocéens vinrent neuf siècles après fonder des comptoirs dans les cités euscariennes et ils enseignèrent aux habitants à planter la vigne. Alors, les coteaux d'Armagnac commencèrent à se couvrir de pampres. Après la mission providentielle de ces derniers colons apparurent les légions romaines. Les enseignes de Manilius et de Prœconinus plièrent devant le courage des peuples indigènes. L'aigle ramené par Crassus, lieutenant de César, suspendit son vol victorieux devant l'héroïsme des Sotiates et des Vasates; mais il n'enserra pas moins l'Aquitaine pour l'ajouter à l'empire qu'allait constituer le vainqueur des

(1) Les Ibères avec leurs vêtements de poil noir et leurs bottes tissues de cheveux, au rapport de Diodore de Sicile, sont les premiers occupants de l'Aquitaine. Divisés en clans ils appliquèrent leur génie à l'agriculture et ils creusèrent la terre féconde sur laquelle ils s'étaient établis pour en extraire les métaux et le blé.

(2) Ces étymologies ont été empruntées au savant travail de M. Durrey sur nos origines kimriques, basques, romaines, etc. Nous les citons de mémoire; nous croyons cependant qu'elles ne sont pas inexactes.

Gaules. Après leur conquête, les maîtres du monde manièrent la pioche avec la même ardeur que le javelot, et ils raccordèrent les deux tronçons de cette belle voie qui commençait à Bordeaux, s'arrêtait à Bazas, pour reprendre à Toulouse et se continuer jusqu'à Arles. La solution qui existait entre le village des Vasates et l'antique Tolosa fut comblée, et les voyageurs et les fonctionnaires de la république trouvèrent sur leur route trois stations hospitalières. La première couchée avait lieu à Bazas, la deuxième à Eauze, la troisième à Auch. La religion s'était transformée : Pan avait, dans les plaines sablonneuses des Landes, succédé aux druides, et la ferveur des Elusates pour Apollon et Hercule avait élevé un temple de marbre à ces deux nouveaux venus du polythéisme latin.

Les *Sotiates*, les *Elusates*, les *Ausci* et les *Garumni* tenaient la partie orientale de l'Aquitaine. Les distances de l'*itinéraire d'Antonin* et celles de la Table Théodosienne qui sont presque identiques concordent pour déterminer la position d'Elusa (1) construite sur un versant qui descend vers la Gélise, en un lieu qui rappelle, par son nom de *Cieutat*, l'ancienne splendeur de la métrople de la Novempopulanie. Pline dit avec beaucoup de justesse que les Elusates (2) occupaient un territoire intermédiaire des *Ausci* et des *Sotiates*. Nous ne partageons pas l'opinion du baron de Walekenaer sur un autre point. Le savant géographe des Gaules nie la possibilité de tracer le périmètre particulier de chacun de ces trois peuples. Nous avons déjà tenté de déterminer ces circonscriptions dans un travail inédit, destiné au concours ouvert par Son Excellence M. Rouland sur la topographie de la France.

(1) *Elusa* se trouve mentionné dans Pomponius Mela, Ammien Marcellin, Claudien. Elle a été le sujet d'une erreur d'Adrien de Valois, qui la confond avec *Clusa*, ville de la Narbonnaise.

(2) Sidoine Apollinaire dit *Elusani* au lieu d'*Elusates;* il écrivait son épître vers l'an 474. — Une inscription de Gruter les désigne par *civi Elusensi*.

Quand la domination romaine se fut universellement imposée, le *vicus* d'Eluza se transforma en une ville splendide et majestueuse. Dans son enceinte de briques, dont le sol recèle encore les traces, se pressaient des monuments de tout genre : une basilique, un œrarium, un amphithéâtre, des écoles publiques, des thermes, des palais et un macellum (halles). L'initiation religieuse avait produit l'assimilation politique, et, dans sa tendance à l'unité, la maîtresse du monde engloba, en une seule province, les circonscriptions territoriales de neuf tribus qui, par leur réunion, constituèrent la *Novempopulanie*. D'après Loubens, cette appellation et cette fusion auraient été l'œuvre de Constantin. Sans vouloir engager une controverse sur ce point, nous déclarons non-seulement téméraire, mais inacceptable, cette opinion de l'annaliste de la Gascogne. Un édit de l'empereur Caracalla, antérieur de plus d'un demi-siècle, avait élevé Eauze au rang de ville municipale et de métropole. Cette singulière république, favorisée comme toutes ses sœurs de la Gaule par ses maîtres, les Césars, obtint un gouvernement local, c'est-à-dire qu'elle eut un sénat, un forum et des consuls. Les institutions qui la régissaient étaient, en réduction, analogues à celles de la mère-patrie. La présidence de l'assemblée patricienne était dévolue à un officier romain qui avait le titre de comte. La cohorte, recrutée dans le rayon de la province, était cantonnée à la frontière; celle de la Novempopulanie occupait Lapurdum (Bayonne), qui est encore aujourd'hui le siége d'une division militaire. L'enclave de la cité comprenait plusieurs *vici* et plusieurs bourgades. *Elusa* ne tarda pas à s'inoculer les mœurs corrompues de la civilisation romaine, et ses habitants dégénérés et amollis ne pourront, à l'heure expiatoire, endiguer les alluvions barbares.

Vers le milieu du IIIe siècle, le christianisme pénétra

dans la capitale de la Novempopulanie. St Saturnin, premier évêque de Toulouse, emporté par son zèle vers cette patrie des idoles, vint fonder à Eauze une église métropolitaine qu'il dédia à la Vierge. Son onction oratoire, son caractère édifiant rallièrent au dogme de la Croix un grand nombre de Gallo-Romains. L'apôtre, à son départ, laissa la direction de son nouveau diocèse à son disciple St Paterne. Après celui-ci, St Servand, St Optat et St Pompidian poursuivirent son apostolat militant et conquirent de nouveaux adhérents à l'évangile. St Lupert, que quelques-uns ont présumé avoir tenu le siége épiscopal d'Eauze, fut simplement martyr et ne fut jamais investi d'aucune dignité pastorale. Les chroniques du diocèse d'Auch sont très explicites à son sujet, comme on peut le voir par la citation suivante : *la légende de son office ne le qualifie point de saint, non plus que celle des actes rapportés par Bosquet et par Scaliger, qui l'appelle aussi Lupercule. Ces actes ne font aucune mention de son pontificat, ce qui n'aurait pas été omis si ce saint avait été évêque. On n'y trouve pas même qu'il eût jamais reçu aucun ordre ecclésiastique, quoique quelques modernes aient cru qu'il était diacre, sous prétexte qu'on lit dans ces légendes que ce saint lia un gros Dragon avec une étole.*

L'Elusate Dacien, préfet des Espagnes et d'Aquitaine, pour plaire aux Augures et aux Flamines ses concitoyens, qui lui avaient dénoncé St Luper, punit celui-ci de son prosélytisme par une sentence de mort. Le même gouverneur supplicia également plusieurs adeptes de la doctrine nouvelle à Agen, entre autres Ste-Foi (284-290).

St Taurin fut le cinquième métropolitain d'Elusa (337). Nous n'entreprendrons pas de raconter la vie de ce noble propagateur de la foi, et nous renverrons nos lecteurs aux savantes études hagiographiques de MM. les abbés Couture et Monlezun. Nul n'ignore que le sublime confesseur, après avoir échappé aux persécutions de Dioclétien, et transformé

le siége épiscopal à Auch (1), fut massacré par les druides dans la forêt de Berdale, près Aubiet, où il était venu pour renverser leurs monolithes et prêcher la vérité. En commémoration de sa gloire, Eauze fit, le 2 février 1858, une pieuse et pompeuse réception à ses reliques.

Les progrès du christianisme, en Novempopulanie, furent suspendus par l'expansion d'une hérésie appelée le *priscillianisme*. Le fondateur de cette secte, l'Espagnol Priscillien, fut accueilli avec enthousiasme par les habitants d'Eauze qui vinrent, en foule, grossir les rangs de ses adeptes. Il enseignait, à l'instar des Gnostiques et des Manichéens dont il procédait, que le gouvernement du monde était partagé entre Dieu et Satan et que l'âme humaine était d'une nature identique à celle de la divinité. Sa négation portait encore sur la cosmogonie de Moïse, sur l'incarnation du Christ, sur le mariage, etc. Dans les conciliabules nocturnes, les assistants des deux sexes étaient nus et se livraient à toutes sortes de pratiques impures. Le réformateur, après avoir longtemps séjourné dans la villa d'Euchrocie, dame Elusate, la récompensa de son hospitalité en profanant la chasteté de sa fille Procula. En 380, ces idées avaient été condamnées et anathématisées par le concile de Saragosse. Deux évêques, Instantius et Salvien, avaient protesté contre ce jugement et avaient adopté les maximes de l'initiateur excommunié. Celui-ci vint à Rome et sollicita vainement auprès du pape Damase la faveur de justifier ses croyances.

Cité devant un synode tenu à Bordeaux, il refusa d'y comparaître et fit appel à la générosité de l'usurpateur Maxime. La charité héroïque de St-Martin demanda la

(1) Oihenart et les auteurs de la *Gallia christiana* ne mentionnent pas cette translation. Ceux qui ont prétendu que St-Taurin s'était éloigné d'Eauze, pressé par les hordes barbares, ont commis une erreur. L'invasion germanique de la Novempopulanie n'a commencé qu'au ve siècle, et c'est dans le ive que s'effectua le déplacement de la résidence métropolitaine. Cette cause de la fuite du prélat est donc inadmissible.

grâce de ce déserteur de la foi; mais l'évêque Ithace, qui, le premier, avait fulminé contre Priscillien, fit incliner César pour le supplice. L'exécution eut lieu à Trèves en 384.

Un autre novateur, Vigilance, vint aussi répandre dans Eauze la semence de son ivraie religieuse. Cet hérésiarque était originaire du pays des *Convenæ* (Comminges). Il avait eu pour berceau *Calogorris* (Cazères). Son père, cabaretier de cette ville, était un rejeton de ces colonies hispaniques implantées par Pompée aux sources de la Garonne. La jeunesse du fils avait été consacrée à la dégustation des vins et à la vérification du bon aloi des recettes. Son éloquence et son érudition lui avaient valu le patronage de Sulpice-Sévère. A son retour d'un voyage en Palestine, où il avait noué des relations avec saint Jérôme, il composa et propagea un recueil de sa doctrine; dans cet ouvrage, il dogmatisait contre le célibat des clercs, et surtout contre le culte des reliques; il stigmatisait du nom de *cinéraires* ceux qui les honoraient. Saint Jérôme redressa les erreurs de ce livre, et la réfutation fut si victorieuse que Vigilance, quelque temps après, rentra dans le giron de l'orthodoxie et accepta une cure paroissiale dans le diocèse de Barcelonne.

Des évêchés suffragants vinrent successivement se grouper autour du primat de Novempopulanie siégeant à Eauze : l'an 400 surgit celui de Benearnum (Lescar). Au coucher du cinquième siècle et au lever du sixième, Bazas, Dax, Oleron, Aire, Tarbes, Lectoure et les capitales des Convenes et du Couserans, devinrent des villes épiscopales. Leurs titulaires figurèrent tous au concile d'Agde, qui s'assembla l'an 506. Clarus était à cette époque métropolitain d'Eauze, et Nicetius le chef de l'église auscitaine; Suavis occupait le siége de Comminges, Virgilius et Glycérius étaient, l'un à Lectoure et l'autre à St-Lizier. Le prêtre Ingennus assista au synode, mais à titre de mandataire de l'évêque de Bi-

gorre. On y décida qu'on ferait appel à la francisque de Clodwig pour exterminer l'arianisme.

(*La suite au prochain numéro.*) J. NOULENS et RIESBEY.

ÉMILIUS MAGNUS ARBORIUS

ET LES RHÉTEURS AQUITAINS AU IVe SIÈCLE.

Suite et fin (1).

X. Esquisse de la vie et des œuvres d'Ausone. Axius Paulus. — XI. De la famille d'Arborius. — Conclusion.

X.

Arborius se survivait dans Ausone, son élève et son fils adoptif. Cet héritier lui fit honneur. Au sortir des études, il plaida. Bientôt, transfuge du barreau, il remplit avec succès les fonctions de grammairien à Bordeaux, et peu après occupa avec la même distinction une chaire de rhéteur. Il épousa Astusia Lucana Sabina (2), d'une des premières familles de la cité. Cette femme, également belle et vertueuse, que notre poète rappelle toujours avec l'accent de l'affection la plus profonde, lui fut enlevée au bout de peu d'années, après lui avoir donné trois enfants : le jeune Ausone mort au berceau (3), une fille dont le nom est resté inconnu, mais qui épousa successivement Euromius (4), préfet d'Illyrie, et Thalassius, proconsul d'Afrique; enfin, Hesperius dont nous reparlerons.

Ausone occupa trente ans sa chaire; pendant cette longue carrière enseignante, il forma de brillants élèves. Mais le plus illustre de tous, et le plus cher au maître, fut saint Paulin qui le quitta et se dépouilla des honneurs civils et d'une immense fortune pour se dévouer entièrement à l'Eglise. Il eut à vaincre, avec toutes les séductions du monde, les instances réitérées de son vieux maître moins épris que lui des choses invisibles. N'en concluons pas qu'il était païen. Cette question a été résolue en sens divers avec bien des discussions : mais les vers religieux qu'on trouve dans les œuvres d'Ausone, et dont on ne peut raisonnablement contester l'authenticité, démontrent qu'il faisait profession de christianisme, et la plupart des critiques se sont, en effet,

(1) Voir, *Revue d'Aquitaine*, 3e année, p. 13, 557, 581; — 4e année, p. 129, 142, 193, 395 et 523.
(2) Ausonii, *Parent.* ix.
(3) Aus., *Parent.* x.
(4) Aus., *Parent.* xiv.

arrêtés à cette conclusion (1). Seulement, tout indique qu'Ausone, venu entre un monde décrépit et un monde encore tout jeune, ne s'enrôla bien solidement dans aucune des deux armées qui se disputaient encore l'empire des intelligences. Il fut chrétien par le fond des croyances et par les pratiques extérieures essentielles; la célébration de la Pâques, en particulier, est souvent rappelée dans ses œuvres. Mais il ne s'assujétit jamais complètement aux lois de l'Eglise, condition trop commune dans les époques comme la sienne.

Devenu le rhéteur le plus célèbre des Gaules, Ausone attira l'attention de l'empereur Valentinien Ier, qui lui confia l'éducation de son fils Gratien, âgé de huit ans, et déjà déclaré Auguste. Le professeur bordelais fut dès lors le bel esprit de la cour de Trèves, chantant les victoires de ses maîtres, et soutenant avec Valentinien lui-même des luttes littéraires. Nommé comte et questeur, il se vit sans embarras l'égal des hauts dignitaires de l'Empire, l'ami et le correspondant de Symmaque. La mort de Valentinien accrut encore sa fortune. Son élève lui donna la préfecture d'Afrique et d'Italie, confia à son père celle d'Illyrie, à son fils la vice-préfecture de Macédoine. Le vieux Jules Ausone, heureux de laisser sa famille en si bonne voie, mourut en 377. L'année d'après, le poète fut transféré à la préfecture des Gaules qu'il semble avoir partagée avec son fils. Son ambition n'était pas encore satisfaite; mais les suprêmes honneurs qu'il ambitionnait depuis longtemps ne devaient pas lui manquer. Il fut désigné pour le prochain consulat dans le cours de la même année 378, où St Paulin, son élève, fut consul substitué; et aux calendes de janvier 379, Gratien lui envoya sa nomination avec une lettre flatteuse et de riches présents. Il arriva des événements mémorables, *consulibus Ausonio et Hermogeniano Olybrio* : les Lombards apparurent pour la première fois en Occident, et Théodose fut associé à l'Empire.

Lorsque Gratien eut succombé à Lyon sous les coups de Maxime, la carrière politique d'Ausone finit. Il se retira de Trèves en Aquitaine

(1) Voyez *Hist. litt. de la France*, t. I, part. IIe. Il est singulier que M. Corpet se soit prononcé pour le paganisme d'Ausone. Mais peut-être s'entendrait-on aisément en faisant attention que les chrétiens mondains d'alors étaient obligés à peu de chose, parce qu'ils retardaient volontiers la réception du baptême : l'histoire de l'empereur Constantin, de Rufin, de Paulin le Pénitent et de bien d'autres le prouve. Aussi ne prétends-je point qu'Ausone fût baptisé. Parmi les rares partisans du paganisme d'Ausone, je citerai encore feu M. l'abbé Souiry, curé de Ste-Eulalie de Bordeaux. (*Etudes sur St Paulin.*) L'abbé Gorini, au contraire (*Défense de l'Eglise*), s'est montré peut-être trop favorable à Ausone.

pour jouir des charmes de la nature, de l'étude et de l'amitié, dans ses belles villas de Lucaniac, de Pagus Noverus, de Rauranum, aux environs de Bordeaux et de Saintes. C'est là que sa vieillesse s'écoula doucement au milieu des travaux littéraires qui avaient amusé toute son existence : la plupart des pièces scolastiques de son recueil, que l'on serait tenté de rapporter à ses débuts dans l'enseignement, appartiennent à cette époque. Il avait dans une de ses terres une bibliothèque riche en livres poétiques, excitait l'émulation des savants de la contrée et entretenait des relations épistolaires fort étendues. Il mourut vers l'an 394, peu après avoir reçu de St Paulin, son élève favori, de nobles épîtres (1), qui peut-être élevèrent à de salutaires pensées cette pauvre âme que le christianisme n'avait jamais bien profondément pénétrée.

J'ai assez cité, pour n'en plus rien dire, ses *Parentales*, ses *Professeurs*, ses *Villes célèbres*. On remarque encore dans le recueil de ses œuvres cent quarante-six épigrammes, où il y a bien des traits piquants ou délicats à travers bien des puérilités et des obscénités; — l'Ephéméride, tableau des actions de la journée où se détache une prière d'un ton assez noble; — les Idylles, morceaux de genres et de mérites très divers, mais où se trouvent les compositions sur lesquelles repose la réputation poétique d'Ausone : le poème de la Moselle, les Roses, le Cupidon crucifié, l'Exhortation à son petit-fils, et le trop fameux Centon nuptial; — vingt-cinq épîtres, presque toutes en vers, et qui ne manquent pas d'intérêt; — enfin, un grand morceau d'éloquence démonstrative, l'Action de graces à Gratien pour le consulat (2).

Est-il nécessaire de l'apprécier ici ? On a porté des jugements contradictoires sur sa valeur poétique. Mais les juges les plus sévères lui ont reconnu un talent fort remarquable. Il serait injuste de s'arrêter aux jeux puérils qui abondent dans ses œuvres, et qui sont certes au-dessous de la critique : ces bagatelles n'étaient probablement pas destinées au public. Dans ses œuvres plus sérieuses et mieux inspirées, il y a encore des redondances, des aspérités de style et de versification,

(1) Voyez PAULINI, *Opp.*, éd. Muratori, et toutes les Biblioth. des Pères; SOUIRY, *op. cit.*

(2) Les deux bonnes éditions d'Ausone sont : *Variorum*, Amstelodami, Blaeu, 1672, in-8°, et *Ad usum Delphini* (Julien FLEURY et l'abbé SOUCHAY), Paris, Guérin, 1730, in-4°. L'édition *Princeps*, des épigrammes seulement (avec plusieurs poèmes d'autres auteurs latins), in-fol., *rarissime*. Venise, 1472. (Voyez MAITTAIRE, *Annales typogr.*); de l'Ausone complet et séparé : Milan, Ulr. Scinzenzeller, 1490, fol. — J'ai cité ailleurs l'excellente trad. de M. Corpet qui a fait oublier un essai très peu satisfaisant de l'abbé Jaubert.

de la recherche dans la pensée; mais on y trouve souvent de la verve, de l'esprit et de la grâce. Peu de poètes ont été plus heureusement doués; peu ont payé un plus large tribut aux corruptions de leur siècle. Pour l'apprécier complètement, il faudrait encore lui rapporter la plupart des lois publiées sous Valentinien et Gratien, pour l'organisation de l'Eglise ou de l'Etat. Ausone, en qualité de questeur de l'Empire, fut durant plusieurs années l'inspirateur et le rédacteur de ces règlements. Une lettre de Symmaque est consacrée à lui exprimer la satisfaction du sénat romain pour une déclaration de Gratien, dont la provenance était parfaitement connue (1).

Parmi les littérateurs dont l'amitié charma les dernières années d'Ausone, il y en a un sur lequel nous devons insister un peu : c'est Axius Paulus (2), originaire du pays des Bigerres (Bigorre). Les lettres du poète bordelais à ce personnage commencent seulement vers 389; mais leur amitié remontait bien plus haut; ils avaient été condisciples, soit à Bordeaux, soit à Toulouse, disent les bénédictins; pourquoi pas à Auch? Après avoir essayé du barreau comme son ami, Paulus se tourna comme lui du côté du professorat et devint rhéteur à Saintes : « J'ai enfin brisé les liens trop doux de la paresse et vaincu les charmes amollissants de Bordeaux, lui écrit en vers Ausone; et je me suis transporté dans une terre voisine de la cité des Santones. Si cette nouvelle t'est agréable, excellent Paulus, prouve-le-moi. Que des mules agiles t'emportent dans un char gaulois; ou si tu l'aimes mieux, attelle trois chevaux à une voiture à deux roues; ou bien encore chevauche un bidet rapide, ou un vieux coursier à la croupe infléchie; mais ne tarde pas à venir. Les fêtes de Pâques vont me rappeler; il ne m'est pas libre de prolonger ici mon séjour (3)... » Il paraît que le vieux professeur de Saintes, flatté de l'invitation, ne se pressa que trop. Ayant voulu conduire lui-même une voiture, il fit une chute assez dangereuse. Dans sa prochaine invitation, son ami l'exhorte à la prudence : « Rapproche-toi donc au plus tôt, et si ton impatience égale la mienne, viens profiter de ma présence. Mais ne te hâte pas plus que ton âge et tes forces ne te le permettent : pourvu que je te voie en santé, je te verrai toujours assez tôt. Si après cette funeste course en voiture ta vigueur s'est renouvelée, si tes membres ont retrouvé leur agilité ancienne, si tu fré-

(1) Symmach, l. I, *Ep.* xvii.
(2) *Hist. litt. de la France*, t. I, part. II, p. 318-320.
(3) Auson., *Epist.* viii.

quentes encore les sources vives des muses joyeuses, toujours poète, et non plus Automédon armé du fouet, chasse l'assoupissement de la vieillesse, et prends avec assurance le milieu du chemin. Monte un char à deux roues ou un cheval paisible. Repousse un attelage brillant, un coursier fougueux. Evite le char gaulois traîné par des chevaux entiers, et ne va pas diriger toi-même des mules impatientes. Contente-toi d'avoir encore les muses faciles, la pensée libre, la mémoire entière et un large courant de faconde mielleuse (1)...»

Les sept épîtres d'Ausone à notre rhéteur sont toujours sur ce ton flatteur et amical : invitations, doux reproches, compliments d'auteurs, babillage de lettres qui trouvent trop simple de parler comme le commun des mortels, et qui mêlent le grec au latin. Scaliger (2) a cru trouver dans la douzième épître d'Ausone un chef-d'œuvre d'érudition et d'élégance : il est vrai que l'hypercritique d'Agen avait peine pour établir le texte de cet argot savant, où il est question d'*ingrat* αισι κκθεδρατς de ρητορικοις *ludoisiv* et de νεκτας *vinoio* bonoio.

Malgré la part qu'on peut faire, dans les éloges d'Ausone, à l'amitié et à un goût trop peu sévère, l'estime du poète bordelais pour Axius Paulus paraît avoir été profonde et appuyée sur des titres sérieux. Mais il n'est pas facile, d'après son témoignage, de dire ce qu'étaient les ouvrages de ce rhéteur, encore moins ce qu'ils n'étaient pas. On y trouve un peu de toutes choses. Un jour, Ausone lui recommande d'apporter les milliers d'épodes qu'il avait composés, ou les faux procès (*falsas lites*) écrits pour son école (3). Toujours des *déclamations*, comme celles qui nous restent sous le nom de Quintilien et de Sénèque. Mais les poésies touchaient à tous les genres. Après lui avoir décrit le tumulte des rues de Bordeaux à l'issue des fêtes de Pâques, Ausone ajoute : « Tout cela ne sourit guère à mon humeur paisible : j'ai dû quitter la ville et gagner l'oisive retraite de cette campagne retirée, embellie par des amusements sérieux. Là, tu pourras disposer du temps à ta fantaisie, ne rien faire ou faire ce qui te plaira. Si tu viens, accours bien vite avec la richesse de tes muses. Vers dactyliques, élégies, choriambes, épodes, compositions tragiques et comiques, mets tout sur ton char : tout le bagage des pieux poètes consiste en papier (4).

Parmi les œuvres d'Axius Paulus, une seule est mentionnée avec plus

(1) Auson., *Epist.* xiv.
(2) Edit. Varior, Ep. xii.
(3) Auson., *Epist.* viii, sub f.
(4) Auson., *Epist.* xi.

de précision par son ami. C'est une pièce de théâtre, l'Extravagant (*Delirus*), « mince sujet, mais travaillé avec un soin exquis (1). » Il serait intéressant de savoir au juste le caractère dramatique de notre compatriote, s'il imita fidèlement le type de la comédie ménandrienne un peu agrandie, comme Térence l'avait cultivée, ou s'il ne tendit pas à la façon plus mesquine des fragments dramatiques des bas temps que M. Magnin a si bien fait connaître. Le *Delirus* a dû être une comédie régulière, ou à peu près; mais déjà le drame compliqué faisait place à de simples dialogues plus didactiques que dramatiques, tel que le *Jeu des sept sages* d'Ausone; transition du théâtre classique aux moralités du moyen-âge. C'est toujours un fait curieux que la maison de campagne d'Ausone soit devenue le théâtre de représentations dramatiques, dont Paulus de Bigorre fut le pourvoyeur et le directeur. Rien n'y manquait, pas même les robes de diverses dimensions requises par la majesté du cothurne ou par la désinvolture du brodequin comique. On ajoute même, mais cela n'est pas assez clairement indiqué dans les textes, que notre compatriote composait de la musique grave ou légère pour les intermèdes (2). Quoi qu'il en soit, c'était bien un homme à tout faire, et pas fort scrupuleux : Ausone a pu lui dédier son centon, en lui adressant pour ses fantaisies immondes de tristes excuses qu'il s'attend bien à faire agréer.

Il n'est pas à croire qu'Axius Paulus soit jamais revenu dans son pays natal. Il était déjà avancé en âge à l'époque où il recevait les épîtres d'Ausone, et il avait mis en vente depuis longtemps son domaine de Crebennus en Bigorre, qui lui déplaisait, ce semble, surtout parce qu'il ne produisait pas de vin. Il est vrai que cette terre ne trouvait pas d'acheteur (3) et que la suite de cette affaire nous est tout à fait inconnue, aussi bien que la date de la mort de Paulus. Il ne reste absolument rien de ces ouvrages, et aucun autre auteur qu'Ausone n'en a parlé : cependant ils avaient été rendus publics, comme on peut le conclure de plusieurs passages du poète bordelais, de celui-ci, par exemple, dans la dédicace de sa Bissula : « Disposez de ces poésies

(1) Delirus tuus in re tenui non tenuiter laboratus. *Epist.* XI.

(2) D. Rivet a interprété dans le sens de *musique tragique et comique* le vers *socci et cothurni musicam*, (*Epist.* XI), que j'ai traduit plus haut par *compositions tragiques et comiques*. Il est certain du moins que très souvent *musica* n'a pas d'autres sens, surtout dans les auteurs du temps et du genre d'Ausone.

(3) Sic qui venalis cam longa ætate Crebennus
Non habet emptorem sit sibi pro pretio (*Epist.* XIV.)

comme des vôtres, avec le même droit, non pas avec la même confiance. Vos vers ne redoutent pas le jugement du public; les miens me font rougir moi-même (1). »

XI.

La famille d'Arborius ou d'Auzone (c'est tout un) conserva la tradition littéraire et politique des deux rhéteurs. A travers son histoire, que je vais seulement esquisser en quelques lignes pour clore au plus tôt cette trop longue étude, on peut voir l'élément profane s'amoindrir de plus en plus dans le cataclysme des invasions, et à la fois l'élément chrétien, presque embryonnaire dans les premières figures que nous avons étudiées, se développer et dominer enfin à peu près seul. C'est le spectacle de l'histoire d'alors dans tous ses détails. La Providence réservait cette consolation suprême à la société ébranlée par les commotions du ve siècle. Ces épaves sacrées et immortelles du grand naufrage devaient rester comme un gage de vie, d'ordre et de liberté pour l'avenir.

Hespérius (2) ressemble à son père. Né à Bordeaux vers 350, vice-préfet de Macédoine en 375, proconsul d'Afrique en 376, préfet du prétoire en 378, soit en Italie, soit dans les Gaules qu'il aurait partagées avec son père, il mourut dans les premières années du ve siècle sans être parvenu au consulat, malgré les désirs d'Ausone. Celui-ci avait donné tous ses soins à l'éducation de son fils, et il avait obtenu de si beaux résultats qu'il n'hésitait pas à lui soumettre ses ouvrages. Symmaque, qui le regardait comme un autre lui-même, lui exprime, dans une des quatorze lettres à son adresse (3), le bonheur qu'il éprouve en voyant qu'un de ses discours a obtenu son approbation. Pourtant, rien ne démontre qu'Hespérius ait été écrivain. Ausone lui adressa ses *Fastes consulaires* en le chargeant de les continuer; s'il a suivi ce conseil, sa continuation a péri, malheureusement pour l'histoire, avec l'ouvrage lui-même.

Sa femme, fille de Severus Censor Julianus et de Pomponia Urbica, tous deux loués par le vieux poète (4), lui donna trois enfants : Pastor (5) qui mourut jeune, Paulin dont nous allons parler, et un autre

(1) Idyll. VII, præfat.
(2) AUSON., *Parent.* XI, *Hist. litt. de la France*, t. II.
(3) SYMMACH., l. I, *Epist.* 72.
(4) AUSON., *Parent.* XXII et ultima.
(5) AUSON., *in Parental*, XI.

dont le nom est inconnu. Paulin, dans sa vie troublée, errante et pénitente, aussi bien que dans ses vers plus pieux qu'élégants, semble être le solennel expiateur de la vanité de sa famille. Né, vers 375, à Pella en Macédoine, transporté, malgré sa faible complexion, dès l'âge d'un an et demi à Carthage, dès trois ans à Bordeaux, il apprit avec quelque peine les lettres latines. Mais à seize ans, après de longues fièvres qui avaient encore affaibli son tempéramment, son père le laissa jouir d'une entière liberté. Oubliant les instincts religieux de son enfance, il ne rêva plus que chasse, chiens, oiseaux, beaux habits, fêtes, courses à cheval. On le maria fort convenablement dès l'âge de vingt ans; mais il s'accuse d'avoir recherché plus tôt des plaisirs faciles et sans scandale extérieur, dont l'usage n'était que trop commun parmi les hommes de son rang. Il faut lire dans l'*Eucharisticon* (1) de Paulin le récit des malheurs qui l'arrachèrent à cette vie efféminée : les Goths, maîtres de Bordeaux, le forcèrent à gagner Bazas, puis Marseille, où il étudia sérieusement la religion, se défit de certaines opinions hétérodoxes dont il était imbu, et reçut le baptême en 422. C'est à quatre-vingt-quatre ans qu'il écrivit son long poème d'*Action de grâce*, où l'accent chrétien éclate avec toute sa franchise et son énergie à travers le récit un peu traînant et prosaïque de ses longs chagrins. Il eut quelque temps la pensée de se faire moine; un de ses fils était prêtre à Bordeaux.

Paulin le Pénitent clôt la série de l'intéressante famille de Cécilius Argicius venu d'Autun à Dax. Mais je dois citer quelques-uns de ses collatéraux. Dryadia Julia, sœur d'Ausone, avait épousé Pomponius Maximus, sénateur bordelais, comme nous l'avons vu plus haut (2). Mais outre les deux enfants nés bien certainement de ce mariage, — Pomponius Maximus Herculanus (3), jeune homme de la plus grande espérance, mais qui mourut trop tôt, et Mégentira (4), femme de Paulin, gouverneur de la Taraconaise, revêtu depuis de plusieurs autres charges considérables, — il semble qu'Arborius le jeune, nommé une

(1) Ce poème, précédé d'une préface en prose beaucoup mieux écrite que les vers, a été publié pour la première fois par Margarin de la Bigne. *Append. ad Biblioth., Patrum*, Paris, Sonnius, 1579, et mieux par Barthius, à la suite de *Paulin de Périgueux*, Leipsig, 1686. Le savant annotateur s'est pourtant trompé en faisant Paulin le Pénitent fils d'une sœur d'Ausone. Oublié dans les bibliothèques des Pères de Paris, de Lyon et de Cologne, il a retrouvé sa place dans Gallandi et dans la Patrologie de Migne. M. Corpet l'a traduit à la suite de l'Ausone de Panckoucke.

(2) *Revue d'Aquitaine*, t. IV, p. 145.

(3) AUSON., *Parent.* XVII, *Profes.* XI.

(4) AUSON., *Parent.* XXIII.

fois par Ausone (1). était aussi leur fils. Ce petit-neveu du rhéteur Tarbellien dont il portait le nom épousa Véria Liceria (2), arrière-petite-fille du professeur bordelais Eusèbe dont j'ai parlé plus haut (3). Arborius eut une carrière brillante. Nous le trouvons dès 380 préfet de Rome (4), mais on ne connaît guère qu'un trait de sa vie; et c'est encore un fait édifiant, rapporté par Sulpice Sévère, dans la vie de Saint-Martin. « Arborius, ancien préfet, *dit l'historien agenais*, homme d'un caractère si intègre et si religieux, voyant sa fille dévorée par une fièvre quarte fort dangereuse, s'avisa d'une lettre de Martin qui était tombée par hasard entre ses mains, et la mit sur le sein de la jeune fille, dans la plus grande violence de l'accès; la fièvre disparut aussitôt. Cet événement fit une telle impression sur Arborius que sur le champ il voua sa fille à Dieu, et la consacra à une perpétuelle virginité. Il se rendit ensuite auprès de Martin, et lui présenta lui-même sa fille, en reconnaissance du miracle qu'il avait fait, quoique absent, en lui rendant la santé, et il ne voulut pas qu'un autre que Martin consacrât sa fille à Dieu en lui imposant l'habit des vierges (5). »

C'est encore aux cloîtres et aux autels que nous aboutissons. Le catéchuménat de la société gallo-romaine est fini. Ce sont les luttes de la jeunesse des peuples baptisés qui vont commencer : période pénible, où la foi tiendra longtemps lieu de culture littéraire. Les écoles des cités se ferment presque toutes du vivant même d'Arborius le jeune et de Paulin le Pénitent; les écoles épiscopales et monastiques leur succèdent. Ici se termine notre tâche. Nous n'avons plus qu'à saluer d'un dernier adieu les vieux rhéteurs aquitains, en traduisant la pièce par laquelle Ausone a fermé la série de ses professeurs, et à laquelle je donne une couleur chrétienne, dont le texte me paraît susceptible, quoiqu'elle n'y brille pas assez (6).

(1) *Parent.* XVI, v. 9.
(2) *Parent.* XVI.
(3) *Revue d'Aquitaine*, t. IV, p. 195, lig. 5.
(4) TILLEMONT, *Mém. pour l'hist. Eccl.*, t. X, p. 380. — Corpet a mis en doute cette origine d'Arborius le préfet, assignée pour la première fois, je crois, par Elie Vinet. Je regrette de n'avoir pas actuellement sous la main le traducteur français pour examiner ses difficultés. Mais si Ausone fait entendre qu'Arborius n'avait eu qu'un garçon de Véria Liceria, la fille dont parle Sulpice Sévère pouvait être née d'un second mariage.
(5) SEVER. SULPIT. *Vita Martini* X.
(6) Valete. Manes inclytorum rhetorum,
Valete, doctores probi !
. . . . . .
Sedem sepulchris servet immotus cinis,
Memoria vivat nominum;
Dum remeat illus, judicis dono Dei,
Commune cum Dis seculum.

L. C.

Adieu, manes sacrés, maîtres couverts de gloire,
Hommes de bien, rhéteurs fameux !
Adieu, vous que la lyre ou la sévère histoire,
Ou le barreau tumultueux,
Ou les lois de Platon, ou bien l'art d'Epidaure,
Couronna d'immortalité !
Si vos nobles esprits s'inquiètent encore
Des vœux de la postérité,
Sur vos froids ossements, ah ! laissez-moi répandre
Quelques chants d'honneur et de deuil.
Que vos noms dans nos cœurs vivent, que votre cendre
Repose en paix dans le cercueil,
Tandis que ce grand Dieu, médité par les sages,
Suprême rémunérateur,
Dans son siècle immobile où meurt le flot des âges,
Vous fait heureux de son bonheur !

Léonce COUTURE.

M. GOUNON.

La mort déploie invisiblement ses grandes ailes noires au-dessus de nous. Malheur à ceux qui passent sous son ombre ! Leur corps s'affaisse, leur vie roule dans le néant, et, à la file des noms innombrables et poudreux qui se pressent sur le nécrologe, vient se ranger un nom nouveau. Nous avons aujourd'hui la pénible tâche d'inscrire sur les tablettes funèbres celui de M. Gounon, ex-représentant du peuple et membre du Conseil général du Gers. Oublieux de ses souffrances par patriotisme, il s'était rendu au sein d'un comité assemblé pour la réhabilitation des produits discrédités du pays. Il avait participé à la discussion du plan et du mécanisme d'une société de propriétaires, lorsque tout à coup la rupture d'un anévrisme fit expirer la parole et le souffle sur ses lèvres. La soudaineté de son trépas nous a rappelé cette pensée de Cicéron : *Moriendi sensum celeritas abstulit.*

Maintenant que sa tombe est scellée, nous pouvons ouvrir sa vie et la dérouler sous les yeux de ceux qui l'ont aimé et de ceux qui l'ont méconnu. Son œuvre sera jugée et mesurée avec la conscience du biographe plutôt qu'avec l'optimisme des panégyristes.

Franchissons tout d'abord l'espace qui intervalle sa naissance et son entrée dans la carrière politique. M. Gounon débuta par un procès. En 1824, Condom fut destitué de son siége électoral au bénéfice d'Eauze. Le chef-lieu d'arrondissement étant suspecté de tendances hostiles au régime d'alors, le chef-lieu de canton, animé d'un esprit différent, devint le centre des opérations du collége. M. Gounon et quelques autres censurèrent avec hardiesse cette translation arbitraire. Des coups de cravache, appliqués sur deux oreilles, aidèrent à faire pénétrer leurs critiques dans l'intellect d'un adversaire peu libéral et peu sagace. Les auteurs de ces discours et de ces actes, dans les rangs desquels figurait celui qui fait l'objet de cette notice, furent traduits en police correctionnelle.

Les inculpés choisirent pour défenseurs MMes Gavarret, Ligardes et Vidal. Me Constantin leur prêta assistance par la publication d'un mémoire vigoureux et incisif; le double délit fut réprimé par un acquittement. En 1830, M. Gounon pratiqua la résistance légale, le refus de l'impôt.

Vers cette époque, il devint le beau-frère d'un homme auquel les événements ultérieurs réservaient le rôle ardu et solennel de conseiller intime et de secrétaire de l'Empereur, fonction qui résume et partant nécessite les facultés multiples de l'homme d'Etat (1).

(1) Hippolyte Castille définit ainsi cette fonction élevée : *M. Mocquard n'est ni ministre, ni ambassadeur. Il est simplement secrétaire de l'Empereur; et c'est à la fois ceci et cela qui lui permet d'être ce qu'il est, c'est-à-dire un intermédiaire qui rayonne sur tout, apporte partout et dans une demi-teinte favorable la pensée du Souverain. C'est lui qui encore recueille les vœux, les prières de telle bonne volonté ou de telle infortune et qui les porte au pied du trône.*

Nous avons dit ailleurs que la révolution de 1830 surprit M. Mocquard pendant un voyage aux Pyrénées, où il était devenu populaire par la distinction de son esprit (1) et son élégance extérieure. Quelques-uns de ses amis et collègues, que le triomphe de juillet avait élevés au pouvoir, voulurent rémunérer son libéralisme, sans déplacement, et lui octroyèrent la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. C'est dans cette ville qu'il connut et apprécia les hautes qualités de Mademoiselle Gounon dont il sollicita et obtint la main.

Grande et belle était Madame Mocquard. Sa parole et son allure avaient une sévérité palladienne. Durant un séjour à Nice, dans ses courses sur les promenades ou sur la magnifique terrasse, grand ourlet de pierre qui borde la mer, son passage fit sensation. Un soir, au théâtre, son apparition fut un événement. Le roi de Piémont dirigea sur elle sa lorgnette avec une prédilection et une admiration visibles.

De la sous-préfecture de Bagnères, M. Mocquard avait été appelé à celle de Condom. Peu épris du système de la paix à tout prix et désireux de s'affranchir de toute attache officielle pour consacrer son indépendance à la propagation des idées napoléoniennes, il s'abstint d'assister au vote qui eut lieu, à cette époque, pour l'élection d'un député. Les amitiés qu'il comptait dans le camp de l'opposition et dans celui du gouvernement lui auraient interdit toute option si ses principes ne lui avaient commandé une indifférence qu'il traduisit, en partant, par ce mot généreux : *Je reviendrai pour panser les blessés* (2). Son beau-frère se trouva au nombre de ces derniers.

(1) M. Mocquard est un des rares continuateurs de Rivarol. C'est un causeur substantiel et étincelant, un des virtuoses aimés de la conversation.

(2) Quelque temps après, il fonda le *Capitole*, organe des maximes impériales. Hippolyte Castille, dans sa biographie de M. Mocquard, a négligé de mentionner cette publication.

Avant 1848, M. Gounon s'était manifesté par son prosélytisme réformiste. Quelques amis, à son insu, voulurent éprouver les dispositions publiques pour sa candidature qui aurait été sympathiquement accueillie s'il n'avait décliné lui-même cet honneur. Après la révolution de Février, il fut délégué par le département du Gers pour le représenter à l'Assemblée Nationale en compagnie de MM. Gavarret, David, Alem-Rousseau, Boubée, Carbonneau, Aylies, Subervie et de Panat.

Les intérêts vinicoles de son pays eurent en lui un champion zélé (1). Il s'affirma toujours par une négation radicale de l'impôt indirect. Un des premiers, il dénonça et combattit avec énergie les sophistications commerciales comme attentatoires à la prospérité et à la moralité de l'Armagnac. C'est à la défense de ces principes que la mort l'a surpris et frappé. Son passage à la Constituante de 1848 fut marqué par un discours relatif au *projet de décret sur les boissons*. Il tenta, en cette occurrence, la rupture des liens fiscaux. Nous détachons quelques fragments de cette critique oratoire, chaude encore de patriotisme et d'opportunité : « En 1828 et en 1829, les droits de consom-
» mation sur les eaux-de-vie étaient de 50 fr. par hecto-
» litre. Le trésor ne perçut que 840,632 fr. par année;
» plus tard, M. Lafitte réduisit ce droit de 50 fr. à 34 fr.,
» et aussitôt les recettes s'élevèrent à 3,877,238 fr. Ce qui
» veut dire que plus l'impôt est lourd et accablant, moins
» il y a de consommation, d'une part, et d'autre part plus
» les chances de fraude se multiplient. . . . . .
» . . . . . .
» Depuis quarante ans, nous subissons la loi dans toute sa
» dureté; nos produits emprisonnés dans l'intérieur y su-

(1) M. Gounon s'était aussi sérieusement préoccupé de l'amélioration de notre race ovine et de l'acclimatation des espèces exotiques.

» bissent seuls d'innombrables entraves portant, depuis
» leur origine jusqu'à leur consommation, le fardeau
» cumulé de l'impôt foncier, des contributions indirectes
» et de l'octroi (1). »

A la même époque, un de ses amis de province lui fit l'envoi d'un travail économique, où étaient déployés les désavantages de l'*impôt sur les créances hypothécaires*. On y démontrait que l'argent, chose fongible, était sujet à un va et vient perpétuel qui le rendait insaisissable. D'après l'auteur, le capital étant l'agent universel, le signe de toutes les transactions, la valeur en laquelle toutes les autres tendent à se convertir, il était essentiel de lui donner des ailes et d'écarter tous les obstacles qui pouvaient gêner son essor. Bien que cette doctrine et celle de M. Gounon fussent disparates, le représentant élusate, dans un but louable de controverse sur cette question, fit éditer le manuscrit, *sumptibus suis*, et le distribua ensuite aux membres du bureau des finances.

Durant son séjour à Paris, il eut souvent la nostalgie du ciel natal et de son domaine de la Pouche. Aussi, sa correspondance trahissait-elle le désir d'y être réintégré au plutôt. Il témoigna ces sentiments dans une lettre que nous avons sous les yeux, et dont nous détachons cette phrase :
« Croyez-en ma parole, mon cher M. M..., aucune idée
» d'ambition (2) ne m'a lancé dans ma carrière, et croyez
» aussi que ce qui me sourit le plus dans l'avenir c'est la
» reprise de ma vie antérieure, vie de travail volontaire et
» d'indépendance. Les événements qui dominent les exis-
» tences humaines permettront-ils qu'elle soit satisfaite?
» Je l'espère et j'y compte. » — *6 août 1848.*

(1) *Moniteur universel* du 20 juin 1848.
(2) S'il n'était pas l'ennemi de l'évidence, il était au moins dédaigneux des fonctions.

Il était, comme tous les habitants de l'Armagnac, constant dans la recherche et la poursuite des procès. On l'accusa également de se montrer anormal dans la manutention de ses affaires. C'était, en effet, un débiteur rétif en même temps qu'un créancier tolérant. Cette indiscipline dans les questions et les règlements d'intérêt n'avait point réagi sur sa popularité, car il était dans son canton l'Adcantuan politique d'un groupe de clients dévoués. Ses adversaires, tout en censurant les manifestations de son caractère, n'osèrent jamais le suspecter, je ne dis pas d'avarice, mais d'économie. Ils savaient que cette pratique était loin d'être fructueuse pour celui qui l'employait. Par les voies régulières, il n'aurait payé que le *moins*, par les moyens irréguliers il aboutissait à payer le *plus*. Il était donc prodigue à sa manière; seulement, ses libéralités n'étaient pas toujours approuvables, parce qu'elles favorisaient une catégorie d'officiers publics pour lesquels les gens de lettres en général ne dépensent guère leur sympathie. Quand on reprochait à celui qui vient d'être si terriblement foudroyé d'appliquer dans sa vie de propriétaire les procédés insolites des déshérités de l'art et de la littérature, il répliquait qu'il avait le tempérament de ces derniers, et qu'il n'avait jamais pu s'assouplir et se réduire à l'observation de la méthode usuelle. Il ne s'était deviné qu'à demi.

Son système de résistance à certaines intimations provenait d'un naturel humoriste, assorti d'un extérieur grêle, élancé, fantastique. Sa tête ardente emportait son corps comme une fusée le jonc qui lui sert d'appendice. Il était dévoré par une soif fébrile d'activité. De là ces nombreux litiges dont sa vie fut incidentée. Ces organisations capricieuses et indépendantes, que la race germanique affectionne et que l'Angleterre glorifie, sont évidemment dépaysées chez une nation aplatie comme la nôtre, dans

son originalité individuelle, par le besoin et la compression de la nivcleuse unité. Aussi n'avons-nous que des espèces. Si, par exception, quelque type personnel vient à surgir, il est accueilli non pas comme il le serait outre Manche par la bienveillance et l'admiration, mais par le sarcasme et l'épigramme. A ceux qui incriminent des anomalies, qui ne sont le plus souvent qu'une protestation du *moi*, on peut rappeler cette pensée de Massinger : ***Mes amis, usez de votre liberté, et, je vous en supplie, permettez-moi de faire voltiger la mienne selon mon beau plaisir.***

En dehors de ces singularités que notre *criterium* ne proscrit pas et que notre superstition de la vérité nous imposait d'ailleurs de relater, en dehors de ces singularités, répétons-nous, sa nature était large et élevée.

Après le 2 décembre, il fut hospitalier et tutélaire à beaucoup de ceux qui étaient frappés d'ostracisme, et, le 25 février 1852, il écrivait à l'un de ses correspondants de Condom : « Dans les premiers jours, j'ai cru devoir » lutter contre l'esprit de certains utopistes; mais le lendemain, je n'ai vu que des vaincus et des proscrits, et » je me suis fait chien de Terre-Neuve pour sauver les » naufragés.»

Sa villa était devenue une véritable colonie de fugitifs. Sous l'égide de son influence, tous purent gagner la frontière. L'un d'eux, en apprenant qu'il n'était plus, exhalait naguère sa gratitude et son affliction en ces termes : *On a nié le cœur de cet homme, qui avait la bonté d'un pélican; il nous abrita et nous réchauffa sous son aile, il nous eût donné ses entrailles!*

Son administration de la ville d'Eauze ne fut pas inféconde. Fidèle à la tradition des consuls, ses prédécesseurs, il disputa vaillamment certaines prérogatives municipales. Il se montra jaloux et soucieux d'embellir et d'assainir sa

cité ceinturée de fossés qui devenaient annuellement des réservoirs d'épidémies, à cause de leurs émanations paludéennes. Il tenta leur dessèchement et accomplit en partie son projet. Plusieurs autres améliorations urbaines furent l'œuvre de son initiative et de ses largesses.

En 1857, il fut le compétiteur malheureux de M. le comte de Lagrange pour la députation. Toujours inquiet de son pays, il projeta l'application, sur la ligne d'Agen à Mont-de-Marsan, d'une voie ferrée (avec traction de chevaux) ayant pour stations naturelles Condom et Eauze. L'Armagnac se trouvait ainsi raccordé aux chemins servis par la vapeur qui descendent vers les Pyrénées et remontent vers le nord. Ce plan eut grand écho dans notre région, et le conseil général du Gers, auquel il fut communiqué, lui donna son entière approbation. Les adhérents étaient déjà nombreux et les souscriptions allaient foisonner, lorsqu'une lettre grosse de conséquences imprévues ajourna la réussite de cette idée. Celui qui l'avait conçue ne l'avait pourtant pas abandonnée; il se proposait de la reprendre cette année devant l'assemblée départementale. Il nous avait même, dans le but de mettre en relief et de vulgariser les avantages du système Loubat, confié la rédaction d'une brochure relative à ce mode de viabilité.

Dans une de ses dernières excursions à Condom, il nous fit, selon son habitude, une visite amicale. Il sollicita de notre bon vouloir une monographie d'Eauze. Nous commençons aujourd'hui la publication de cette notice locale pour obéir à son vœu patriotique.

La descente du prix des alcools et surtout la stagnation du marché de Condom l'avaient déterminé, naguère, à faire un voyage dans les Charentes pour la vente de trois cents pièces d'eau-de-vie. Cette réserve représentait sa production de trois années et une honnête fortune pour celui qui

n'aurait pas été favorisé de la sienne. A sa rentrée à Condom, je lui demandai s'il avait converti ses futailles de liquides en tonnes d'or.

— Je ne thésaurise, répliqua-t-il, que des peines et des soucis. Je suis traversé dans toutes mes bonnes intentions, et les choses les plus simples s'embrouillent dans ma main. Aussi depuis quelque temps, rien ne m'agrée, et je suis dans un état d'irritation continue.

Espérant le dévier de ce courant d'idées sombres, je l'amenai sur un autre sujet de conversation, et je lui dis avec un ton badin et sympathique :

— Votre neveu est donc allé en Chine faire paître de nouveau son cheval au champ de gloire, manger des oiseaux de paradis, casser des tours de porcelaine, et dépecer des soldats mantchoux à la grande joie des vautours.

Sa réponse fut grave et triste :

— Il est, en effet, parti, poursuivit-il, et au Levant de l'Asie comme au Levant de l'Europe, il fera, j'en suis sûr, consciencieusement son métier de paladin. J'aurais voulu pourtant que cette fois il résistât à l'attirance de la guerre, et qu'il vînt près de moi me raviver et me fortifier de son souffle exubérant. A son retour, il sera trop tard. Ne me suspectez pas, mon jeune ami, de sentimentalisme ou de sensiblerie; je vous parle en toute sincérité. J'ai les pensées grises et la peau terreuse. Je suis momifié par la fièvre et par un mal interne qui ne me fera pas grâce. Je sens que mes forces ont déserté et que mes jambes sont lasses; je n'ai plus que quelques pas à faire pour sortir de la vie. Si le fils de ma sœur avait été là pour me lever sur mon séant et pour fermer mes yeux, il me semble que j'aurais ensuite mieux dormi sur le lit de terre.

Ce pressentiment était légitime.

La triste nouvelle de sa fin prématurée a retenti dou-

loureusement dans Eauze et ses entours. Ses partisans et ses antagonistes, confondus dans un long cortége, sont venus lui rendre hommage et justice à l'heure de l'éternel départir. Cette unanimité de regrets a ramené en notre souvenir cette belle vérité de Manzoni : *La mort est un grand conciliateur!*

J. NOULENS.

Mon cher Monsieur Noulens,

Je vous adresse pour le premier numéro du tome v^e de la *Revue d'Aquitaine* quelques pièces *inédites*, tirées de nos archives. J'en tiens en réserve plusieurs autres, puisées à la même source. Je vous prierai bientôt de vouloir bien les communiquer aux lecteurs de votre *Revue*.

Pau, 14 juin 1860.

Votre tout dévoué,
V. LESPY.

I.

A Monsr l'Evesque de Bayonne.

« *Monsr de Bayonne*, j'ay receu vostre lettre et requeste à laquelle j'espère porveoir bientot en personne en la plaine assemblee de mes Estatz en Navarre, et fere en sorte que vous et ung chascun de mes subiectz aurez occasion de vous contenter de ce que vous sauriez justetement désirer de moy, qui n'ay autre intention ne volonte que d'avoir en singuliere recommendation ce qui appartient à leur bien, repos et salut. Priant atant le Createur, Monsr de Bayonne, vous tenir en sa sainte garde. — De La Rochelle, ce IIIe jour de may 1571. »

Vostre bonne amye (1),
JEHANNE.

II.

« *Lafourcade*, ne failhez de continuer à payer au capitene Mazelieres ses gages de capitene entretenu suivan ces lettres, et comme vous

(1) Ces mots sont écrits de la main de la reine Jeanne.

avés jà commencé. — Faict au partir (1) de Nerac, ce VIIIe juilhet 1579. »

HENRY.

Par le commendement exprès du Roy,

QUITERY.

DE VIÇOSE.

III.

« *Cappitaine Pocoron*, je dessiu que ne fassies faute de bailher à mon cousin Mr de Turenne tel nombre de soldaz qu'il vous mandera pour sa garde, pendant qu'il sera et demeurera tant *Aygues caudes* que Aygues bounes, de sorte qu'il y puisse estre en telle asseurance, et servi ainsi qu'il merite et que je desire; et me asseurant que vous y ferez tout debvoir, je prie Dieu vous avoyr en sa sainte garde.— De Pau, ce 27 d'Aost 1589. »

Vostre bonne amie,

CATHERINE DE NAVARRE.

IV.

« *Cappitaine Pocoron*, envoyes moy quoatre bons soldaz de la religion, pour ce que je desire m'en servir pour ma garde. Mais, je vous prie, advisez qu'ils soient telz que scavez meystre necesserement; et m'asseurant que n'y ferez faute, je ne vous en direy autre chose, c'est tout. — De Pau, ce 28 de Aost 1589.

» Il est besoing que lesditz soldaz soient ycy le premier de septembre, et je pourvoiray à leur payement. »

Vostre bonne amie,

CATHERINE DE NAVARRE.

V.

A nos chers et bien amés les sieurs de Roeil et de Seris, conseillers du Roy, nostre tres honoré seigneur et frère, et maistres de requestes en sa maison de Navarre.

De par Madame,

« Chers et bien amés, nous avons à vous communiquer certaines affaires qui concernent le service du Roy, nostre tres honore seigneur et frère, et qu'il fault proposer en nostre conseil. A ceste cause, vous vous trouverez en ceste ville, jeudy prochain, au soir, quinziesme du

(1) Le *Béarnais* a le *pied à l'étrier* lorsqu'il dicte cette lettre.

présent mois, et nous asseurons de vous veoir; lors prierons Dieu, chers et bien amés, qu'il soit vostre garde. — A Navarreinx, ce mardi XIIIe de novembre 1590. »

CATHERINE.
DE SAINCT PIC.

Le Paradis sanctoral de la province d'Ausch

Légende XXXIJ.

Saint Orens arcevesque d'Ausch.

Sainct Orens fut ysseu de noble, anticque et princière origine, estant fils puysné du duc d'Urgel en Espaigne, lequel eut à nom Orens, et sa mère....., tous deux reluysants en droicture et saincteté de vie, et meshuy honorez en ces païs comme saincts receus en la gloire des cieulx. Et le bon sainct Orens et le vieulx estant trespassé de ce munde en ung meilleur, luy succeda son fils premier nay au gouvernement de la duché et citté dudict Urgel. Cependant nostre capdet, combien que constitué en jeunesse tendre et fraiche fleur dadolescence, lequel eage souventes fois trop mieulx aime et pourchasse folets esbattemens et plaisances charnelles que non pas oroisons et vertu, vacquoit le benoist jeune homme et estoit moult assideu ez arts liberaulx et euvres de devotion, tant au regard de Dieu que de Nostre Dame. Estant ainsy en bonne nourriture, de toutes belles congnoissances aourné, semblablement parfumé de vertus quasy celestes, voylà son dict frere et seigneur le duc d'Urgel qui passe de vie à mort; et fut estably Sainct Orens en son lieu et place.

Ains coigneut-il trestost combien deceptives sont richesses, et que puissance, majesté, beau train et grants estats seffuyent sans retour comme une umbre, et ny a aultre

chose en icelles sinon tourment sans fin et peril non petit de perdre son aame à tout jamais. Parquoy delibera le Beneist jouvenceau de laisser et regecter honneurs, pompes du siegle, delices tromperesses et vuydes vanitez; et de faict vendist ses terres et joyaulx pretieus, de cet argent et dautres siens thresors aumosna ses plus pauvres subjects, quitta son palais roïal et soy retira et mura en lieu escarté aspre et du tout propre et idoine à la perpétuelle oraison et penitence à quoy il sabandonna. Et cuydoit le sainct homme questant du monde oublieux, oublieux de lui seroit le monde. Toutesfois il en alla d'aultre faczon; comme paraprès se faira veoir.

Jà scavait-on (pouvez bien croire) que le glorieux duc sestoit rendu anachorette en ung desert; et en fut aggrandie à merveille l'opinion paravant establie de la saincteté d'iceluy. Sy ny eut il malade, aveugle, boiteux, percluz ny aultre infirme qui ne se voulsist acheminer ou faire porter porter en lhermitaige de Monseigneur Sainct Orens. Et fut entretemps son giste descouvert et congneu, et y vindrent paovres affligez en grosse habundance. Le sainct hermite estoit à ung chasquung doulx et pitoyable, et par prieres et imposition des mains leur octroyoit guarison, et de tous maulx et douleur les delivroit. Adoncq dores en avant accouroient en ceste solitude quants et quants malades pour soy faire guarir, en sy grande multitude et foison que cestoit merveille. En tels honneurs, renom et aure populaire ne trouvoit pas son conte lhumble sainct Orens. Quoy voyant pensa en soy mesme gaigner ung lieu bien estrange et recullé, non habité fors des ours et telles aultres sauvaiges bestes, tant que nuls hommes ny peussent arriver.

Donq se partit du doulx païs de sa prime jeunesse Monseigneur Sainct Orens, et ne scavoit où il debvoit dresser sa course, quand velà dans le ciel cler et serein la dextre

de Dieu qui sapparoist à luy en espece de main estenduë. Incontinent ploya le genouil et pria, leuil en hault et le cuer pantelant de laise et joye quil sentoit. Et la droicte divine le beneist et luy monstra par où ce quil se debvoit acheminer, et puis de soudain sesvanouit par lair. Dont saint Orens receut grant reconfort de souefve delectation et dinternelle confiance. Pourquoy, jouxte lordonnance de Dieu, traversa les gorges des Monts Pirenés sen vint heureusement en la vallee que lom appelle de Lavedan.

Ledict lieu estoit lors sauvaige, ombreux et quasy faict à poste pour nostre sainct. Lequel sestant choisy au plus horrible des forests une place commode, sise au deval d'un mont aspre et rocheux, il y bastit, on ne scait comment, une chappelle en lhoneur et gloire de Dieu; et illec sespandoit tout le long du jour en devotes prieres et familier devis, parlant de cuer a Jhesus et Jhesus lui parlant au cuer, doù luî vint tel proufict en saincteté et celestiel soulas, questant enquores pelerin en cettuy maulvais munde, il ovoysinoit les saincts du Paradis. Pour ce de la corporelle nourriture, il y pourveüt par la voullunté et pouvoir de Nostre Seigneur de merveilleuse faczon, ayant faict et basti de ses mains, de vray non coustumières de tel euvre, ung moulin sur le ruisseau qui parla coule et quom nomme Isauria. Voire estoit ce moulin de rare et singuliere fabrieque, se mouvant et arrestant de soy mesme, et quand besoing estoit escachoit le bled quy portoit sainct Orens, et luy rendoit bonne et blanche farine.

Ainsi menoit le sainct homme sa saincte vie, seulet en son desert, esloingné de la tourbe des hommes, arriere de toutes rumeurs, nouvelletez, circuitions oyseuses et aultres mille fascheusetez qui pieça tousjours foisonnent. Et plus onc ne se rammentevoit le monde, et avoit fiance conduyre à fin son terrestre veaige sans soulcy aulcun de

chose aultre que son aame et Dieu. Mais en ce sien espoir derechief fut deceu. Quar fut congneue sa profonde solitude, et vecy venir à luy grosses trouppes de toutes gens. Lors le sainct homme fuyt hastivement et frappant du pié le roc, veit s'ouvrir ung abysme sy vaste, horrible et scarpé que nuls ne le pouvoient traverser. Et parainsy poursuyvit sa vie heremiticque, recitant chascun pour le Psaultier de bout en bout, estant et demourant pour ce faire ed leaue froyde, voyres et au cuer de l'hiver jusques au nombril, puys se couchant dessus la terre nuë, vestu tant seulement d'un petit mantel sur sa chemise et se ceingnant dune chaine de fer bien grosse, dure et poysante; avecq ce, ne fermant quasy jamais leuil, et soy bourrelant et tourmentant en mille aultres manieres du tout inoüyes et pitoyables.

En ce temps la, larcevesque Dauch vint à rendre son aame à Dieu, et ne scavoit le peuple de ceste bonne ville, desolé quil estoit, quel pasteur se pourroit treuver digne destre exaussé au throsne de Leglise. En ce rencontre, se resolurent tous les fideles jeuner par iij jours au pain et à leaue, et ainsy feirent, et durant cettuy temps assurerent à Dieu, et luy requirent quil pleust a sa Misericorde dung bon pasteur les dotter et guerdonner voyrement. Dieu escouta leur priere : car au tiers jour aux entours du soir se feit ouir aux chrestiens assemblez une voix celeste, laquelle disoit quen ung tel lieu lon treuveroit ung sainct homme qui debvoit conduyre et gouverner la bonne ville à la gloire et honneur de Dieu et commun saulvement des aames et contentement dun chascung. Adoncques celebrerent tous ceste merveilleuse élection, et sestans mis les plus apparens de la cité en routte, tant cheminerent qu'enfin vindrent au séjour de sainct Orens et le treuverent ez labeurs et oraisons dont il estoit coustumier. Si le requi-

rent qu'il voulsist soy rendre leur arcevesque. A quoy respondist que de tel honneur et pouvoir n'estoit point digne, estant luy des chrestiens le moindre et des pecheurs le plus grand, et mille aultres telles parolles dont ne s'esbahirent mie les envoiiez, et ne bougerent dung pas en arriere; ains luy racconterent tout de long la faczon miraculeuse de son election, dont la voullunté de Dieu sestoit visiblement monstrée à son endroict. Lors tout espouvanté le sainct homme ne sceut rien faire fors de prendre la fuytte; ce qu'il eust voyrement faict sil neust esté empesché et arresté par les Auschitains. Enfin tout tremblant et larmoyant sagenoilla et humblement supplia Dieu quil luy pleust monstrer sa vollunté, et ce faict, ficha en terre son baston; et de soubdain prit racine (ledict baston) et senfla et feït bourjons, rames, branches, fueilles et fleurs en grande haulteur et abundance; sy que ce fut bel arbre lequel verdoyoit de gentille manière et estoit moult delitable à veoir et faisoit rouëf ombraige. Quoy voyant benist et glorifia toutte la troppe le sainct homme de Dieu, lequel ne peust plus rebutter leur offrande et suyvit les bons députez d'Ausch. Quant ce vint à estre proche ledict Ausch, vint tout le peuple et clergé en procession devers Monseigneur Sainct Orens, et malades n'y faillirent point qui furent gueris et benirent le nouveau pasteur et Dieu qui le donnoit.

De dire et racconter par le menu tout ce que feit ledict pasteur à la gloire de Dieu et salut de ses oüailles, nest à moy ne loisir ne place de ce faire. Vray est quil convertit à la vraye foy et giron de Saincte Mere Eglise nombre infiny de gascons, qui pour lors estoient la pluspart adonnez à touttes villenes superstitions et monstruositez. Toutesfoys; pouvoient-ilz mecongnoistre le doigt de Dieu, à veoir les euvres merveilleuses du sainct arcevesque, chassant les

dyables, guarissant mallades, languissans et stropiats, et reconfortant tous aultres povres besongneux? Si advint quung certain jour delibera en sa pensée quil feroit que saige daller pourchasser ses plus fascheux, obstinez et jurez ennemys (cestasçavoir les diables) en leur propre manoir et sejour. Estoit ledict manoir ung temple construict et voüé à ces maulvais estres au beau som dune montaigne avoysinant Ausch, laquelle avait alors à nom Narveje et maintenant Sainct Cric comme vous lallez veoir. Incontinent, estant invoqué le nom de Dieu, ramasse le peuple et les clercs et mande la Croix estre portée au front de la troppe devotieuse, vray estendart de lost de Jhesuchrist. Sacheminerent tous en belle file chantans psalmes repons et littanies, et finablement entrerent en Leglise du Demon, et aprez eux le benoist Sainct Orens; et lors eussiez oüy les trepignements hurlemens, rugissemens, crys horribles et blasphemes de ces tisons de gehenne, courroucez contre le bon arcevesque, lequel valeureux champion les gourmandoit et exorcisoit. Si furent culebutez et esloignez, et par touttes ysseües se despecherent en toute espece de figures horribles à veoir; et en entretemps crioient en plourant et larmoyant : Donq fault il que cet homme (cestadire Sainct Orens) nous pousse et chasse de ce temple qui avoit esté basty pour nous et par nous tenus de si longtemps en ça? Ains besoins leur fut quitter la place au plus fort. Pour faire sainct ledict lieu, Sainct Orens le reste du jour et la nuyct ensuyvante recita psaulmes et devotes oraisons, ensemble tout le peuple fidele; sy que retentit de divines canticques cettuy temple, où paravant ne sonoient que villens carmes, dyaboliques parolles et infernalles conjurations. Pour parfaire cet euvre, consacra le temple au vray Dieu, et y colloca les relicques des saincts martyrs le petit Sainct Cric et sa mere Saincte Julitte.

Entre habundance daultres beaux miracles, guerit Cornelie dune grosse et mortelle maladie laquelle estoit fille dung roy des païs voysins, nommé Estienne. Lequel Estienne bailla pour gaige de son ressentiment à larcevesque un beau et riche livre des quatre Evangiles, ensemble ung autel de magnificence roïalle, estant tout d'argent et de jaspe avecque les relicques incluses. Et sont encore les dictes choses, ce croys je, en leglise cathedralle d'Auches.

Vers ce temps ennuyé le sainct homme, tant de lingratitude et infidelité de plusieurs siennes oüailles, comme du fascheux encombre de pellerins estrangers venans le visiter, pryer et honorer, desira sa chere solitude, et y sceut revenir. Ains ne lag souffrit non longtemps son dict peuple, ne Dieu. Parquoy ayant gourmandé et amendé tous ses fidelles, les gouverna heureusement. Et quel estoit son renom de saincteté le povez bien congnoistre à ce que je vas vous dire. Lempereur de Rome envoya deux cappitaines puyssans à leffet de prendre la ville de Tholose, cestoit Ajetius et Littorïus; et le roy de Tholose, en grande doubtance et terreur de telle guerre neut aultre recours quen nostre Sainct Orens. Lequel vint treuver les deux susdicts, et veit en premier Ajetius, et luy donna le bonjour : Ajetïus lui rendist le mesme et lui promist sa demande, voyre sagenoillant devant luy le pria qu'il voulsist prier pour lui, ce que Saint Orens feit tous les jours de sa vye. Mais Laultre ne voullut aulcunement recepvoir le sainct ne lascher ung seul mot de paix, ains jura mectre feu et sac à Tholose. Parquoy Sainct Orens pria à Dieu quil humiliast cet orgueilleux; qui de faict fut ceinct de noyre nuict, et sestant avancé à males enseignes vers la ville, fut prins et décollé.

Estant finablement le sainct homme du tout vieil et cassé, ung jour quil sestoit fortifié le couraige par la com-

munion du corps et sang Nostre seigneur Jhesuchrist, vist en lair ledict Seigneur Jesus avecques anges et saincts en grosse troppe qui le convioient et appeloient au royaulme de Paradis. Ce que virent aussy deux freres là presens, et sentirent soüefve et delectable odeur. Et en sa dernière priere, Sainct Orens impetra trois graces, lune quil rendist laame et mains propres de Jhesuchrist, laultre que ses devots fussent preservez du malin, la tierce que son sepulchre fust seur de tout embusche ennemy. Et ouyrent les deux freres une voix du ciel octroyant audict sainct touttes ses demandes. Et trespassa le sainct homme, le premier jour de may, en la XXXX et unieme annee de son eage, et fut ensevely au sepulchre des arcevesques Dausch qui lors estoit au monastere Saint Jean Baptiste, où fut appert par grosse foyson de miracles que son aame estoit receüe au ciel; où nous vueille Dieu, par son entremise, garder une place. Ainsy soit il.

BONAVENTURE PALIMPSESTUS.

LA LIGNE DROITE ET LA LIGNE COURBE.

Nous avons récemment découvert avec surprise et amour-propre dans la bibliothèque d'un savant un exemplaire de nos *Tropicales*. Nos yeux, en le feuilletant, se sont arrêtés à une annotation écrite sur les marges des pages 224, 225 et 226 consacrées à la pièce intitulée : *La ligne courbe et la ligne droite*. Nous en avons détaché les pensées du commentateur et nous les reproduisons ici à cause de leur originalité :

« Nos chiffres sont dits arabes ; ils sont aussi réputés indiens (τζιφρα, » Planudes). Quant à leur sens hiéroglyphique : il n'y a et ne » peut y avoir que deux directions, deux lignes, la *droite*, la *courbe*. » La première, c'est l'unité; la seconde, c'est le zéro. L'unité est la » source du nombre, le zéro en est le néant. L'unité égale et figure » Dieu; le zéro figure la circonférence, c'est-à-dire le monde. Le

» monde devant Dieu, éloignement, néant de valeur; Dieu devant » les mondes, au contraire, élévation incalculable de valeur. Au » moyen de la droite, on ne saurait former une œuvre, une enceinte » sans tripler celle-ci; et voilà d'abord le triangle : par où la trinité » premier effet de l'unité. Une œuvre, une enceinte au moyen de la » courbe, on la forme par une seule, en joignant les deux bouts; c'est » l'orbe universel : par où le monde, déviation, aliénation de l'unité. » La trinité homogène reste dans l'identité; le monde hétérogène » tombe dans la différence. — Le monde serait adultère (*ad alterum*), » inexplicable, si le pivot de l'unité n'était fixé au centre. Mais la cir- » conférence se rattache à l'unité par l'irradiation du centre; et le rayon » suit la droite. Chaque point de la circonférence n'est ainsi qu'un point » du rayon droit dont l'autre bout est le centre.—Univers, *universus*, » *versatus circa unum*. Dans l'ordre de la génération charnelle, on » dirait le lien du cordon ombilical.....

» Les témoignages de la droite sont: dans l'opération divine, l'inflexi- » bilité du destin. — Dans l'opération humaine, la rectitude de l'in- » telligence, la droiture de la volonté. Dans les fonctions corporelles, » la vue qui les guide suit le rayon droit.— La droite marque la puis- » sance en toute choses, et la courbe au contraire est le signe de l'orbe- » orbité, sans génération.....

» Sans l'unité, le zéro dans le nombre est nul : sans la loi d'unité, le » monde dans l'intelligence est un cercle vicieux; dans la morale, un » contour sans issue, un labyrinthe sans fil..... »

BIOGRAPHIE AQUITAINE.

RAULIN. — LUBBERT BEY.

RAULIN.

Raulin (Joseph), docteur en médecine de la faculté de Montpelier, membre de la société royale de Londres, de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux,

médecin ordinaire du roi, etc., naquit à Ayguetinte, près du Castéra-Vivent, en 1708, et mourut à Paris, le 12 avril 1784. Ce savant compatriote dut à ses talents et à la connaissance profonde de son art la faveur dont il fut honoré à la cour de Louis XV. Il mérita, comme nous venons de l'indiquer, les fonctions de médecin ordinaire par quartier de ce monarque, et son adoption par plusieurs sociétés scientifiques d'Europe. Ses ouvrages les plus estimés sont :

1° *Traité des Maladies occasionnées par les promptes variations de l'air*, 1 vol. in-12 cité avec éloge par Wan-Swiethen, premier médecin de l'empereur d'Allemagne;

2° *Traité des Affections vaporeuses du sexe;*

3° *Traité des Fleurs blanches avec la méthode de les guérir;*

4° *Traité de la Phthisie pulmonaire;*

5° *De la Conservation des enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté*, 1 vol. in-12;

6° *Traité des Eaux minérales du Castéra-Vivent*, etc.

Ce dernier travail fut composé à l'instigation de l'illustre intendant de la généralité d'Auch Mégret d'Etigny (1) dont le nom est attaché à toutes les grandes choses opérées dans notre pays dans le XVIIIe siècle, et pour répondre au vœu du comte de Miran, lieutenant-général des armées du roi (2),

(1) Les eaux du Castéra, bien que reconnues minérales de temps immémorial, ne furent guère fréquentées que par les gens des environs jusqu'au temps où M. d'Etigny fit bâtir le pavillon adossé aux bains et destiné à contenir la source sulfureuse, la seule dont on fit usage alors. M. de Miran, ayant obtenu plus tard de la couronne le domaine de Castéra-Vivent *en engagement*, fit construire huit baignoires, lesquelles ne tardèrent pas à être complétées de deux autres. Elles existaient encore, il y a quelques années, c'est-à-dire antérieurement à la destruction de l'ancien établissement thermal rebâti de nos jours, par le regrettable M. le marquis de Pins-Monbrun, sur un plan plus vaste et mieux approprié à sa destination. C'est de l'époque des premières constructions que date la grande vogue un peu éteinte aujourd'hui de ces eaux qui attiraient jadis une foule d'étrangers. La source ferrugineuse prise en boisson est réputée apéritive et désobstruante. Prise en bains, la source sulfureuse est tonique et fortifiante.

(2) Quand éclata la révolution de 89, le comte de Miran émigra et fut pour ce fait dépossédé de la terre de Verduzan qui fut vendue nationalement, terme qui équivalait alors à celui de révolutionnairement.

alors propriétaire de ces sources thermales. Ce travail de Raulin contribua beaucoup à populariser leur efficacité. Notre habile médecin avait été plus à portée que tout autre d'analyser et d'apprécier les vertus et les effets curatifs des eaux minérales du Castéra-Verduzan, car il avait vu le jour dans leur voisinage. Avant d'être fixé à Paris et d'occuper de hauts emplois, il avait exercé sa profession non loin de son lieu natal, à Valence-sur-Baïse et à Condom. Plus tard, il était venu s'établir à Nérac où il se maria. C'est à raison de ce dernier séjour que M. de Villeneuve Bargemont, préfet de Tarn-et-Garonne, et depuis des Bouches-du-Rhône, a fait figurer le nom de ce praticien à la notice historique qu'il publia en 1807 sur cet arrondissement. Il le range avec justice dans la galerie biographique des hommes éminents de cette cité. Ce fut en 1755 que Raulin quitta la province et vint à Paris précédé d'une grande réputation. Cette détermination lui avait été inspirée par les conseils de son illustre ami le président de Montesquieu avec lequel il entretenait de fréquentes relations, soit par correspondance, soit par des visites à Bordeaux, à la Bréde, soit enfin dans les fréquents voyages de l'auteur de l'*Esprit des Lois* chez ses parents de l'Agenais. Voici en quels termes un correspondant du *Journal du Gers* (que je rédigeais alors) s'exprimait, en 1822, sur le compte du savant médecin dont il est ici question : *Les gens de l'art trouvent dans ses ouvrages une pratique sûre, fondée sur des observations justes et détaillées. Son style est clair, concis quand il faut, élégant quand il doit l'être. Sa méthode excellente renferme toujours le lecteur dans le cercle de son objet. Il parlait avec plus de savoir que d'agrément et d'intention de plaire. Ses travaux l'ayant déjà fait connaître à Paris, bientôt après son arrivée dans la capitale, il y fut aussi recherché qu'il avait été négligé ailleurs. Le gouvernement l'employa à composer dif-*

férentes instructions sur la manière d'élever les enfants, sur les accouchements, les diverses maladies des femmes, etc (1).

C'est un devoir en même temps qu'un bienfait des Revues de provinces de faire revivre dans les mémoires de leurs lecteurs le souvenir des personnalités locales qui, par leurs travaux et leurs services, ont bien mérité de leurs concitoyens, et qui après leur mort échappent à l'histoire générale et aux biographies universelles, tant les rangs y sont pressés. M. le marquis de Pins-Monbrun se rendit l'interprète de la reconnaissance publique envers Raulin quand il décora les thermes du Castéra d'un portrait magistral du médecin distingué dont nous venons d'esquisser la vie.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,

de l'Institut impérial de France (Académie des inscriptions et belles-lettres).

LUBBERT BEY.

Henri IV répondait avec justesse à l'un de ses jardiniers qui se plaignait de la stérilité d'un terrain : *Plantez-y des Gascons, ils poussent partout.* L'histoire, en effet, légitime cette facilité d'implantation et d'acclimatation particulière à notre race. Le marquis Victor-Riqueti de Mirabeau, père du Démosthène français, rapporte dans l'un de ses ouvrages, l'*Ami des Hommes,* que le gardien du St-Sépulcre, à Jérusalem, était un cordelier gascon, et qu'un renégat de même origine était, à Médine, satellite du tombeau de Mahomet. Tout le monde connaît l'heureuse fortune de Lousta-

(1) Dans la nomenclature donnée ci-dessus des divers ouvrages de Raulin, on a négligé de mentionner un *Traité des maladies occasionnées par les excès de chaleur, de froid, d'humidité* et autres intempéries de l'air pensant que son énoncé faisait double emploi avec le n° 1 sur le même sujet.

nau, de Tarbes, qui devint grand mogol (1), et porta sur sa tête le plus beau diamant du globe après celui du radjah de Matan (2). Ce compatriote, successeur de Tamerlan, fut un jour envahi par la nostalgie des Pyrénées, et vint mourir dans sa vie natale. Au déclin du siècle dernier, deux marins, de Thouars (Agenais), furent capturés par des forbans bédouins. Traduits devant le cadi, on allait procéder à leur vente comme esclaves. Le magistrat musulman était un petit homme obèse comme un magot de Canton, et bas sur ses jambes comme un quadrupède de Tonking. Son aspect provoqua naturellement la raillerie des deux enfants des bords de la Garonne, et l'un s'adressant à l'autre, s'exclama en patois : *Espiè, men, aquet beligan, se deharé bien d'une bouno motte d'escaoudoun* (3). Quelle ne fut pas sa stupeur lorsque le justicier algérien lui répliqua dans la même langue : *Osta bien què tu, goulut* (4). Les deux matelots présumèrent que leur moquerie serait leur sentence capitale. Cette appréhension se fortifia lorsque après l'audience ils furent retenus dans le ghorfa (salle). Quand l'auditoire en bernous se fut retiré, le cadi souriant interrogea les prisonniers, et leur demanda à quelle partie de la Gascogne ils appartenaient? *Nous sommes de Thouars sur Garonne, répartirent les captifs.*—En ce cas, dit l'Arabe, *nous sommes voisins, car je suis moi-même de Xaintrailles.* Grâce à cette protection fortuite, ils recouvrèrent leur liberté et revinrent en France.

L'homme dont nous allons portraitrurer la figure à grands traits se range dans cette catégorie cosmopolite.

(1) De nos jours encore M. Daste, de Gondrin, a été gouverneur de la Colombie, et un charron auscitain, du nom de Laborde, est le conseiller et le ministre de la reine de Madagascar.

(2) Ce précieux caillou pesait brut 367 carats. Il fut réduit par la taille à 183.

(3) *Regarde, mon ami, ce brigand, il se déferait bien d'une bonne tranche d'escaudon.* On sait que ce mets rustique n'est qu'une épaisse bouillie de maïs.

(4) *Aussi bien que toi, glouton.*

M. Halévy a dernièrement ramené, dans la *Revue Contemporaine*, le souvenir d'Emile Lubbert, personnage singulier de notre temps et de notre région, qui, après avoir conquis un certain renom dans le monde musical, transporta son ambition en Egypte. Il y reçut, de la libéralité du vice-roi, son ami, d'abord la fonction d'ordonnateur des fêtes du palais, et ensuite le titre de bey et le ministère de l'université. Il était originaire de Bordeaux. Son père, qui était fort riche, l'envoya de bonne heure à Paris pour ses humanités. Plus tard, les spéculations paternelles ayant abouti à la ruine, il fut obligé d'accepter un emploi peu assorti à son tempérament. On le nomma inspecteur de loterie; il s'était, après avoir étudié sous Fétis, adonné à la composition musicale, et, en 1823, une de ses opérettes : *Amour et Colère,* fut représentée à l'Opéra-Comique. En 1826, M. Sosthène de Larrochefoucault, qui tenait à cette époque le département des beaux-arts, l'appela à la direction de l'Opéra, où il fut le prédécesseur immédiat de M. Véron. Les ouvrages révélés par lui furent : *Moïse*, la *Muette,* le *Comte Ory*, *Guillaume Tell.* Vers 1831, il tenta, à ses risques, l'exploitation de l'Opéra-Comique. Il donna le *Dieu et la Bayadère*, de M. Auber; le *Ballet de la Somnambule*, de Herold; le *Macbeth*, de Chelart; la *Belle au Bois dormant, Manon Lescaut,* etc. Son entreprise n'eut aucune faveur. Son insuccès l'obligea à émigrer en Egypte, où il fut investi des hautes fonctions universitaires dont nous avons parlé. Il maniait merveilleusement la langue arabe; ses lectures privilégiées étaient le *Gulistan* de Saadi, les odes d'Horace et les poésies d'Alfred de Musset. En 1850, deux voyageurs français, qui étaient, je crois, MM. Maxime Ducamp et Gustave Flaubert, passèrent au pied des Pyramides. Un *effendi*, campé sur un magnifique cheval et escorté de deux esclaves éthiopiens, les interpella en leur

langue : Donnez-moi des nouvelles de Paris, dit-il, Messieurs; les affiches de l'Opéra ressuscitent-elles quelquefois *Moïse*, la *Muette*, le *Comte Ory*, *Guillaume Tell?* — Certes, Monsieur, ces chefs-d'œuvre lyriques sont toujours courus. — C'est moi qui les ai montés, Messieurs; je suis Lubbert Bey. A ces mots, il piqua sa monture laissant les deux touristes ébahis de cette déclaration en plein désert. Ce pacha français est mort, il y a peu d'années; mais son nom sera toujours inséparable des grandes réformes et du mouvement qui s'effectuèrent à l'Académie royale de musique sous son administration. J. N.

PALÉOGRAPHIE.

Coutumes des quatre vallées d'Aure, Magnoac, Neste, Barousse.—Archives de Vic-Fezensac.—Documents historiques trouvés à Nogaro.

Les quatre vallées d'Aure, Magnoac, Neste et Barousse étaient un apanage des rois d'Aragon. Ramir, un de ses souverains, le transmit à la maison des comtes de Labarthe, en 1398. Un de ces derniers étant mort sans enfants, l'héritage incomba au comte d'Armagnac. Ce *feudataire*, dit une chronique pyrénéenne, *monta dans la vallée, où il fut reçu magnifiquement, de Sarrancolin jusqu'à Capdiù et à la Hilhère; les chemins et les champs étaient peuplés de cavaliers et gens de toute condition qui, avec de grandes acclamations de joie, reconnurent le comte pour baron de Labarthe et seigneur des quatre vallées*. Isabelle, la femme et la sœur de Jean V, les avait reçues en patrimoine de son frère. Durant le sac et le massacre de Lectoure par les gens d'armes du cardinal d'Alby, elle fut sauvée par Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse et l'un des chefs de l'armée royale. Elle lui légua tous ses biens comme témoignage de reconnaissance. Les habitants des quatre vallées contestèrent la légitimité de cette donation et revendiquèrent le droit d'élire eux-mêmes leur souverain. Deux compétiteurs se présentèrent : Louis XI et le roi d'Aragon. Conseillés par

l'évêque de Lombez, les montagnards optèrent pour le premier, qui confirma leurs prérogatives antérieures.

L'Académie des inscriptions de Toulouse, dans sa séance du 16 mai dernier, a écouté avec recueillement un mémoire de M. Case relatif aux statuts et coutumes qui régissaient au XIIIe siècle les quatre vallées. Ces règlements révèlent l'esprit de ces populations frémissantes sous le joug féodal et impatientes d'affranchissement, ainsi que la tendance continue d'émancipation civile et politique. Cette petite charte, rédigée vers 1300 en langue romane, compte 53 articles qui ne sont que la sanction d'immunités traditionnelles. M. Case a traduit et commenté avec sollicitude les clauses qui caractérisaient d'une manière spéciale la passion de nationalité et la jalouse indépendance de ces peuplades. L'enceinte des montagnes n'arrêtait pas l'expansion des idées de justice et de progrès. L'autorité seigneuriale et le pouvoir consulaire y sont consciencieusement balancés, et les garanties judiciaires s'y pressent à côté de sages mesures d'édilité, de police et de liberté individuelle. La formule autographe, portant la signature *Malenfant*, atteste que lesdits priviléges ont été enregistrés au parlement de Toulouse en mars 1597. Des lettres confirmatives d'Henri le furent également le 1er juillet 1609.

Des Pyrénées, transportons-nous maintenant à Vic-Fezensac.

Il y a, dans les archives communales de Vic-Fezensac, les éléments d'une magnifique histoire municipale. M. de Rivière, non moins soucieux du passé que du présent de la cité qu'il administre, l'entreprendra probablement un jour, s'il ne l'a déjà commencée. On trouve dans le dépôt historique dont il a fait le sauvetage des concessions et confirmations de priviléges au moyen-âge, ainsi que tous les faits et gestes consulaires jusqu'en 1789. La communauté obtint sa complète émancipation par son énergie et de nombreuses luttes judiciaires. La série BB, relative aux élections et délibérations municipales, se compose de 46 cahiers, dont quelques-uns ont 500 pages. Ceux du XVIe siècle sont d'une écriture très ardue. Les registres in-folio qui renferment les tailles, les capitations, le mode de répartition de l'impôt et la comptabilité urbaine, représentent 700 feuilles ou 1,400 pages. Au nombre des pièces intéressantes, dont quelques-unes ne sont que des copies des documents primitifs, nous pouvons signaler :

1° *Un cahier de 15 feuillets, qui contient les priviléges du comté de Fezensac octroyés en 1285*;

2° *Une transaction conclue entre Guillaume, archevêque d'Auch, et Jean, comte d'Armagnac. Elle est relative au paréage de la ville de Vic. Le texte est en latin. Par cet accord, Bassoues reste à l'archevêque et Dému et Manciet incombent au seigneur féodal;*

3° *Hommage rendu par les consuls en 1384 au comte de Fezensac et ratification par celui-ci des coutumes, usages, libertés et franchises. Les contractants et les témoins de ce protocole sont : Gérald d'Armagnac, comte de Pardiac, le seigneur de Labatut, le prêtre Raymond de la Garde, Odet Delas, Arnault de Malartic, Fortuné de Bedulle, homme vénérable de la cité, Bernard Duprat, François de Baure, licencié ès-lois, Raymond Demarez, licencié en droit;*

4° *Serment prêté et hommage rendu par les consuls de Vic au roi et à la reine de Navarre, l'un comte et l'autre comtesse de Fezensac. Confirmation des prérogatives consulaires en général, et de la justice en particulier, le 11 juin 1527. Cet acte de foi a été accompli sous le règne de François Ier;*

5° *Amortissement de cinquante écus d'or en 1476 donnés par Jean, comte d'Armagnac, au Grangé et Religieux du couvent de Notre-Dame de Vic-Fezensac. Cette rente annuelle était prélevée sur les quêstes du lieu de Ladevèze-Rivière. Copie de 1764, exécutée par le notaire Gauthier et contrôlée la même année par Cassaignoles.*

En clôturant ce rapide bulletin des travaux paléographiques accomplis dans notre région, ne soyons pas oublieux envers M. Dessans, notaire à Nogaro, qui vient de donner un excellent exemple à ses confrères. En faisant le recensement et le dépouillement de son étude, il a exhumé des documents d'un sérieux intérêt historique et généalogique. M. Dessans a bien voulu prendre le gracieux engagement de nous réserver ces précieux matériaux.

J. N.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE.

Constant dans sa poursuite des antiquités gauloises et romaines de *Tolosa*, M. Fournalés a présenté, à la Société archéologique du midi (séance d'avril), une bague octogone en bronze avec une devise ainsi qu'une épingle chaperonnée d'un buste de Cérès. Le même membre a fait part d'une empreinte épigraphique levée sur une cloche du

XIVe siècle; il a de plus offert une statue de la vierge victorieuse du dragon. La tête est merveilleuse de sentiment et d'onction, les draperies sont heureusement agencées; la tunique est bleue et constellée de fleurs de lys.

Les fouilles de St-Porquier, que l'on a contestées, et qui sont parfaitement authentiques, ont produit de précieux résultats, entre autres les suivants, dus à M. Jouglar qui appartient au même corps savant que M. Fournalés : médailles frustes au type de Crispe et de Constan, et de Jovien; intaille représentant Vesta et ses attributs, cette agathe ovale a une largeur de cinq centimètres; pierre gemme, taillée en creux, ayant pour sujet les amours d'un paon et d'un cygne, en face desquels se contourne une corne d'abondance.

La *Revue d'Aquitaine* se permettra de franchir aujourd'hui les limites de son clos pour jeter un coup d'œil lointain sur les importantes fouilles pratiquées à Eleusis. Les recherches de M. Lenormand fils ont amené la découverte d'une église byzantine du VIe siècle, bâtie sur l'emplacement et avec les matériaux du temple grec de Triptolème. Les travaux les plus fructueux ont été exécutés aux abords des propylées du temple de Cérès, construits sur le plan de ceux de l'Acropole d'Athènes. Ces propylées avaient été exhumés, en 1814, par la société des *dilettanti* de Londres. Les colonnes sont d'ordre dorique. En fouillant le plateau situé devant ces beaux restes architectoniques, est apparu un grand autel de marbre, de forme cubique, sur lequel sont sculptées les torches de Cérès et de Proserpine. La fontaine *Kalle-Kore*, souci de tous les archéologues, a été mise à jour. On a également extrait du sol une statue de femme mutilée d'un admirable travail et plusieurs fragments d'une frise représentant les symboles de la déesse des moissons.

Puisque nous accordons aujourd'hui droit de cité aux nouvelles étrangères, consignons encore celle-ci :

Dans leur dernière guerre contre le Maroc, les Espagnols ont trouvé à Tétouan les canons enlevés par les Maures aux Portugais lors de la malheureuse expédition de don Sébastien au XVIe siècle. Ces canons, restitués au Portugal par la reine Isabelle, prendront, sans doute, place au musée de Lisbonne.

Rentrons maintenant dans notre patriotique domaine : M. Louis Fould était un admirateur passionné de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance. Aussi avait-il groupé dans sa merveilleuse galerie de rares et de précieux objets représentant ces trois époques. Sa mort va

livrer au vent des enchères et disperser une collection amassée péniblement durant une longue carrière. Nous négligerons l'ensemble de ces chefs-d'œuvre pour ne mentionner que les produits céramiques qui adhèrent seuls à notre programme par le nom de Bernard Palissy. Parmi les faïences de cet illustre potier, les plus parfaites de ce groupe sont celles qui se distinguent par leur symétrie et leur forme architecturale. Les émaux dont elles sont revêtues étalent un coloris sans pareil. Quelques pièces offrent des ornementations de reptiles, de coquillages, de poissons et de végétaux; d'autres encore sont décorées de mascarons, de cornes d'abondance, de godrons et de palmettes ingénieusement assortis et entremêlés. Le fond truité de quelques-uns de ces plats et leur natté bleu justifient l'admiration des contemporains pour les productions de l'auteur des *rustiques figulines*.

La volonté intelligente de Mgr de Salinis a délivré la cathédrale Ste-Marie d'Auch des constructions parasites qui l'étreignaient de toutes parts. Sa Grandeur a également porté à l'intérieur une main réparatrice en faisant tomber la clôture antérieure du chœur qui rendait inaccessible à l'œil des fidèles le salutaire spectacle des cérémonies catholiques. Au centre du transsept s'élèvera un autel à la romaine. La décoration du sanctuaire qui doit remplacer le jubé sera complétée par un trône archiépiscopal et par une rangée de stalles réservées au chapitre. Les boiseries fouillées de sculpture sont, dit-on, dans le genre, une belle œuvre d'art. J. N.

VILLANELLE GASCONNE.

Nous avons signalé ailleurs l'importance historique des chants populaires et les mérites de ces compositions simples et naturelles qui s'épanouissent et se perpétuent au sein des masses. Montaigne recommandait, il y trois cents ans, la poésie vulgaire *qui a des naisvetez et grâces par où elle se compare à la principale beauté de la poësie parfaite selon l'art, comme il se veoid ez villanelles de Gascoigne et aux chansons qu'on nous rapporte des nations qui n'ont cognoissance d'aulcune science ni mesure d'escripture.*

Les couplets que nous recueillons aujourd'hui sont d'une époque fort éloignée, comme l'indique ce vers : *Lou hil dou duc què l'enténouc.* Cette chanson est arrivée jusqu'à nous avec son caractère primitif. Nous l'avons écrite sous la dictée d'un paysan. C'est la première fois qu'elle est livrée à l'impression.

1

Darrè'ou castet de Pouypardin (1) *(bis)*
Gn'a io pastourélo, la
Loun la ra ra
Gn'a io pastourélo.

2

Canto lou sé et lou matin *(bis)*
Coumo io démayzelo, la
Loun la ra ra
Coumo io démayzelo.

3

Lou hil dou duc què l'enténouc *(bis)*
Dou castet de soun pèro, la
Loun la ra ra
Dou castet de soun pèro.

4

— Acabatz bero la cansoun *(bis)*
Moun diou què n'ès tan bèro ! la
Loun la ra ra
Moun diou què nès tant bèro !

5

— Praoübo coum' l'acabèri jou *(bis)*
Ney lou co négat de doulou, la
Loun la ra ra
N'ey lou co négat de doulou.

6

Jou' ey moun frèro et moun galan *(bis)*
Touts dus mors à la guerro, la
Loun la ra ra
Touts dus mors à la guerro.

7

Forço fiançats troubèri plan *(bis)*
Mès pas aü men nat frèro, la
Loun la ra ra
Mes pas aü men nat frèro.

(1) Ancien château-fort à quelques kilomètres de Condom, qui appartenait jadis à la maison de Montluc.

MISCELLANÉES.

La lecture de l'article philologique de M. Lespy sur les voyelles O, U, qui étaient, comme il le dit très bien, de très proches parentes dans l'antiquité, nous a inspiré cette réflexion : C'est qu'en latin on ne trouve guère ou plutôt on ne trouve jamais notre diphtongue OU. Forcément, il faut en conclure que ces deux voyelles ainsi assorties avaient quelque chose d'incompatible pour les concitoyens de Cicéron et de Virgile. Elle est au contraire fréquente dans le grec.

Le latin arrangeait ces voyelles en sens inverse et disait : U O, comme dans ces ex. : *duo, suo, luo, cruor, helluo, denuo, strenuo, eruo, respuo*, d'où encore il faut tirer cette conséquence que ni l'une ni l'autre voyelle, ni leur ordre U O ne répugnaient à sa prononciation, laquelle paraît avoir systématiquement rejeté la disposition inverse OU.

Le petit dictionnaire latin-français de la veuve Boudot, 1777, page 392, présente, pour confirmer la règle, le mot unique de Jou comme nominatif de Jovis; mais il le répute celtique, et l'attribue à Ennius, d'où, avec *pater*, s'est fait *Jupiter*. Ainsi l'OU aurait été commun aux Celtes et aux Grecs, et non point aux latins.

Le développement de la richesse sociale par le perfectionnement de l'agriculture est le grand souci de notre époque. L'Etat donne les encouragements, les agronomes apportent leurs idées, les possesseurs du sol leurs études et leur expérience, les paysans leur travail, et chacun, à sa manière, contribue à ce mouvement national. Le zèle du Nord a depuis longtemps gagné le Midi, et les récentes exhibitions agricoles ont témoigné du progrès de nos contrées. Grâce à cet élan général chaque jour enfante une amélioration.

Une lacune existait dans les opérations du drainage, elle vient d'être comblée par l'invention de l'*aéroclide* que nous devons à l'intelligence chercheuse de M. le comte du Bouzet. L'étymologie de cet appareil céramique explique ses fonctions. Son nom est, en effet, composé du mot grec αηρ, *air*, et du verbe κλειω ou κλειζω qui signifie *fermer, intercepter*. Le jury du concours régional de Tarbes a recommandé le nouvel instrument à l'attention publique en le gratifiant d'une première médaille d'argent. Il s'agissait, en effet, de trouver la solution d'un problème qui, de prime-abord, paraissait insoluble : ouverture et fermeture permanentes du collecteur, tel était le but à atteindre. La première condition était nécessaire pour que l'eau pût, sur toute la longueur du canal, s'écouler en pleine liberté et effectuer, sans nul obstacle, son œuvre efficace de dessèchement; la seconde était indispensable pour barrer le passage aux mulots et autres animalcules susceptibles de pénétrer dans les conduits souterrains et de les engorger. Mais l'office principal de cet instrument était surtout d'empêcher l'introduction de l'air extérieur qui, dans les terres à sous-sol calcaire, comme celles de notre département, exerce une fâcheuse influence. Les eaux, en parcourant des terrains ayant de tels principes constitutifs, dissolvent et s'assimi-

lent les sels minéraux, lesquels, après le dégagement des gaz, au contact prolongé de l'air, se précipitent et forment des dépôts humides de carbonate de chaux. Ces couches, au bout d'un certain temps, superposées et durcies, produisent l'obstruction des drains. Jusqu'à ce jour, on avait recouru à un système de soupape très incommode, fort dispendieux, et exigeant une surveillance continue. L'AÉROCLIDE est préservatif de tous ces inconvénients, et, de plus, à de faciles moyens pratiques, il joint l'avantage d'une grande économie. Nous allons suppléer autant que possible à l'absence d'un dessin de cet appareil par une description : l'AÉROCLIDE est en terre cuite et de forme cylindrique; il doit être établi à un mètre de l'issue du collecteur. Le collecteur décrivant un angle aigu vient déboucher ses eaux à cinq centimètres de la partie inférieure du tube principal verticalement placé et abrité par un couvercle que l'on enlève à volonté pour l'inspection de l'intérieur. L'eau opère donc sa descente par le tuyau latéral, remonte jusqu'à la rencontre de son niveau qui s'établit à trente centimètres au-dessus du fond. Reçue à cette hauteur par un nouveau conduit, elle poursuit son cours jusqu'à sa sortie. Les aéroclides ordinaires mesureront cinquante centimètres de hauteur et quinze de diamètre.

Nous nous associons pleinement à la généreuse initiative du *Journal des Landes* pour l'érection d'un monument en l'honneur du grand économiste qui a le plus contribué par la largeur et la profondeur de ses écrits et par quelques discours spéciaux à la constituante de 1848 à vulgariser les avantages et les notions du libre échange. Nous avons par cette laudative désignation nommé Frédéric Bastiat. Ce Cobden de la France était originaire de Mugron (arrondissement de St-Sever). Du sommet de ses théories humanitaires, son génie avait entrevu et prédit que, dans un avenir prochain, une révolution pacifique et bienfaisante s'opèrerait dans le monde. Une mort prématurée ne lui permit pas de voir ses idées entrer dans l'ordre organique. Elles viennent d'y être introduites par la volonté puissante de l'Empereur. La gratitude et la justice, non-seulement de ses concitoyens, mais de la nation, ne trouveront jamais une occasion plus opportune pour se manifester envers ce contemporain utile et illustre.

Il est question de réformer le costume militaire et de l'approprier à tous les mouvements et à toutes les fatigues du soldat. Des essais modifiant l'ancienne tenue ont déjà été pratiqués sur la garnison de Paris. Le pantalon nouveau moins étoffé que celui des zouaves vient expirer en bouillonnant dans une guêtre. Divers autres changements ont été inspirés par l'hygiène ou la commodité. Il n'est peut-être pas inopportun de noter ici que celui qui inventa l'uniforme pour les troupes et qui en proposa l'application et l'extension à toute l'armée, était Colinau du Frandat, lieutenant-général des armées du roi et fils d'un greffier en chef de la chambre des comptes de Nérac. En 1670, il soumit son projet à Louis XIV qui l'adopta. Le roi chargea de l'exécution celui qui avait conçu de seconder la discipline par l'unité du vêtement. Nérac fut le lieu de la naissance de Colinau du Frandat et aussi celui de sa sépulture.

M. LE VICOMTE DE PANAT.

La mort qui jamais ne chôme poursuit ses hécatombes parmi nous. Dans la même ville (1) et presque le même jour, elle a frappé deux anciens députés de notre région : l'un, M. Amilhau, président de la cour impériale de Pau, chevalier de l'Etoile polaire, commandeur dans les Ordres de la Légion-d'Honneur et de Charles III, est tombé à sa sortie d'une longue carrière judiciaire; l'autre, M. de Panat, le seul dont nous nous occuperons, s'est affaissé sous le fardeau des chagrins domestiques. Tour à tour diplomate, préfet, orateur et écrivain, il déploya dans ces rôles multiples un grand talent et une grande intégrité. Quand ces honnêtes personnalités contemporaines descendent dans la tombe, nous devons remonter leur passé. *Ob virtutem honore dignantur,* a dit Cicéron. Dociles à cette pieuse prescription latine, nous allons entreprendre une enquête biographique, c'est-à-dire rechercher les titres qui recommandent la mémoire de M. de Panat à notre déférence.

Il eut pour berceau l'Isle-en-Jourdain et vint au monde le 21 mars 1787; il reçut au baptême les noms de Dominique-Samuel-Joseph-Philippe. Qu'il nous soit permis de répéter ici, bien que nous l'ayons relatée ailleurs, la particularité de sa conception et de la résurrection de sa mère. Dans l'église de la Daurade étaient réservés plusieurs caveaux, dont l'un était la propriété de la famille de Panat. C'est dans cette

(1) Toulouse.

chapelle voûtée que cette maison, illustrée dans la robe, inhumait les siens. Le père du vicomte dont nous retraçons la vie à grands traits était conseiller au Parlement de Toulouse. La femme de ce magistrat, mangeant une carpe, avait avalé une arête qui avait produit l'étranglement. Après la cérémonie mortuaire, on la descendit dans le souterrain. Les dames du temps, quand elles étaient riches, emportaient leurs bijoux au tombeau. L'époux consterné voulut que l'épouse revêtît toutes ses parures et fût ensevelie en toilette de bal. C'était une amorce pour le vol. Deux de ses serviteurs, le maître-d'hôtel et la femme de chambre, complotèrent d'aller spolier le cadavre. Ils allèrent, en effet, violer la demeure funèbre. Le corps inanimé fut extrait du cercueil et détroussé de ses dentelles et de ses joyaux. Effrayé de son attentat, le maître-d'hôtel remontait précipitamment l'escalier, lorsque la chambrière le retint en lui disant :

—Il faut restituer à cette maudite conseillère les avanies dont elle nous abreuva durant sa vie.

A ces mots, elle saisit sa maîtresse par les cheveux et pratiqua sur elle des brutalités.

— Je vais aussi, moi, ajouta le complice, lui payer mes arrérages de vengeance et lui faire expier ses accès de colère quand je manquais de poisson.

Il exécuta son atroce menace en assénant un formidable coup de poing sur la nuque de la morte. Un bruyant éternuement éclata dans la chambre sépulcrale; les profanateurs s'enfuirent épouvantés. La violence sacrilége du misérable intendant avait fait évacuer l'arête du gosier. Madame de Panat regagna le logis conjugal, drapée dans un suaire. Elle était alors en voie de maternité. Six mois plus tard, elle mettait au monde un enfant qui fut monsieur de Panat. Ces événements inspirèrent ce dicton populaire :

Aco es moussu de Panat
Que fougüet puleü mort què nat (1).

M. de Panat débuta dans la politique comme auditeur au conseil d'Etat. En 1810, il s'embarqua, muni de pouvoirs spéciaux, pour les îles de la Sonde. La prise de Java par les Anglais détermina son retour. Pendant la campagne de 1812, le général Reynier, qui commandait les troupes saxonnes pour le compte de la France, et le prince Schwarzemberg, qui était à la tête d'un corps auxiliaire de 30,000 Autrichiens, devaient, selon l'ordre de Napoléon, combiner leurs opérations et tenir en échec le général russe Tomarzoff et, s'il avançait, le ramener en Volhynie. M. de Panat, qui était attaché à la légation de Varsovie, reçut la mission de servir d'intermédiaire aux communications des deux camps alliés. C'était donc par son entremise que les deux armées échangeaient leurs messages. Il déploya une grande activité et une grande intelligence au moment où elles furent obligées d'exécuter leur mouvement croisé. Le général moscovite n'ayant pas tardé à menacer Varsovie, les habitants tombèrent dans la consternation et sollicitèrent des secours du général Reynier qui leur manda, par l'envoyé gascon, qu'ils eussent à se sauvegarder eux-mêmes. L'année suivante (1813), le jeune diplomate remplit un ministère analogue.

(1) Voilà monsieur de Panat
Qui fut plutôt mort que né.

M. Mary Lafon prétend que l'enfant qui est désigné dans ces deux vers était un aïeul de celui à qui nous rendons cet hommage biographique. Plusieurs Toulousains nous ont affirmé que c'était notre contemporain qui était dans les entrailles de sa mère durant sa sépulture anticipée. Ils nous ont même précisé la date de ce fait singulier et nous ont assuré qu'il s'était accompli en 1786. La coïncidence de cette date avec celle de la naissance semble autoriser notre croyance. Si toutefois ces informations étaient inexactes nous n'éprouverions aucun embarras à reconnaître notre erreur. Jusqu'à ce qu'elle nous soit démontrée nous persistons dans notre foi.

Quand les neiges de la Russie eurent englouti 400,000 hommes, l'élite de nos légions, M. de Panat regagna la France où il assista à la bataille de Toulouse. Nul n'était plus éloquent que lui pour dérouler les épisodes de ce drame auquel le maréchal Soult préluda par une faute; il négligea de tailler en pièces, au moment opportun, l'avant-garde anglaise et espagnole conduite imprudemment par Beresford en deçà de la Garonne. Elle se trouva isolée, sur la rive gauche, pendant 48 heures, au bout desquelles le duc de Dalmatie fut surpris au lieu de surprendre, car son frère, enveloppé près du village de la Croix-Daurade, eut beaucoup de peine à se sauver à toute bride. Mais ce n'est pas ici le lieu de critiquer les dispositions stratégiques du grand capitaine.

Pendant les Cent-Jours, M. de Panat s'enrôla dans les volontaires royaux, organisés par M. de Larochejaquelin, et fut, dit-on, présent au combat de Mathes. A la seconde rentrée des Bourbons, la diplomatie le tenta de nouveau et il fut envoyé en qualité de secrétaire d'ambassade d'abord en Sicile et ensuite à Naples où il demeura comme chargé d'affaires de 1817 à 1819. Vers cette époque il déclina ses fonctions lointaines pour venir coopérer à l'administration de son pays.

Quelques journaux ont hasardeusement affirmé que M. de Panat avait été préfet du Gers, tandis qu'il n'a dirigé qu'un seul département, celui du Cantal. Il fut en 1828 appelé à ce poste (1), de la sous-préfecture de Bayonne, qu'il occupait depuis 1824. En Auvergne, comme dans les Basses-Pyrénées, son caractère élevé lui attira les sympathies publiques. La révolution de 1830 le surprit dans ce haut

(1) Son prédécesseur était le baron Sers, très connu également dans notre pays, et aujourd'hui retiré à Gabarret. Le Cantal a eu encore récemment pour préfet M. Montbel, d'Estang.

emploi, qu'il conserva jusqu'au 4 août, à la sollicitation de la municipalité d'Aurillac. Sous Louis-Philippe, le parti légitimiste de cette ville l'adopta pour son candidat. Son nom ne fut pas vainqueur, mais, par cette flatteuse démonstration, ses anciens administrés lui avaient témoigné combien leur estime était solide et durable.

Sous la Restauration, le cumul étant licite, M. de Panat avait pu accepter en même temps et une dignité administrative et le mandat électoral du Gers. Dans le premier mois de 1830, la cour et le pays prirent une attitude réciproquement hostile. Les discours du trône et les réponses de l'Assemblée n'étaient que de mutuels défis. Les paroles prononcées par le roi dans la séance législative du 2 mars de cette année avaient envenimé les esprits au lieu de les rasséréner. La royauté avait réclamé sans détour la plénitude de ses prérogatives; la représentation nationale revendiqua habilement les siennes dans une adresse qui fut rédigée par Etienne, au nom du centre et de l'extrême-gauches. Le conflit entre le peuple et son souverain devint imminent lors de cette discussion, dans laquelle se révéla pour la première fois l'éloquence magistrale de M. Berryer, que M. de Lamartine a appelé dans cette circonstance le prophète de la catastrophe.

M. de Montbel, l'un de nos compatriotes, alors ministre de l'instruction publique, et connu depuis par sa fidélité inaltérable aux Bourbons exilés, se fit aussi le champion des tendances rétrogrades du gouvernement. Mais tout ce dévouement fut inutile. La coalition parlementaire, certaine de la majorité, marcha au scrutin, et 221 votes légitimèrent la nécessité de l'*adresse*. Cent quatre-vingt-un membres protestèrent contre cette atteinte aux attributs de la couronne. Cette minorité, en comptant les siens, trouva dans ses rangs M. de Panat. Ce zèle lui

fut défavorable. En juin 1830, les députés furent renouvelés, et M. de Panat ne fut pas réélu. Sa succession et sa place au palais Bourbon incombèrent à M. Domezon, maire de l'Isle-en-Jourdain. Cette ville était alors le siége des comices de Lectoure et de Lombez, dont les circonscriptions avaient été fondues en un seul arrondissement électoral (1).

Quand une société est divisée par une grande lutte de partis, les travaux usuels de la vie sont insuffisants pour donner satisfaction au talent actif. Aussi, Monsieur de Panat reparut-il, en 1839, dans les régions parlementaires, investi une seconde fois de la députation par l'arrondissement de Lombez; il vint fortifier les rangs de la droite. Son rôle, jusqu'à la ruine de la monarchie de juillet, fut sans cesse militant. Il opposa son vote au droit de visite, à la loi de régence, à l'embastillement de Paris, à l'indemnité Pritchard, etc. Son désistement en 1846 favorisa l'entrée de M. Léonce de Lavergne à la chambre.

Il consacra une grande partie de sa studieuse carrière à approfondir les questions d'impôt et de finances. Dans les bureaux, son opinion, armée d'une grande autorité, était redoutée du camp ministériel. Il se montra souvent l'émule de M. Thiers par sa pertinence en ces matières. Richement pourvu de clarté et de science, il était considéré comme l'un des plus habiles critiques du budget et l'un des plus vigilants révélateurs de ses arcanes. Egalement familier avec le maniement des affaires administratives, les commissions spéciales lui confièrent souvent la difficile tâche de rapporteur. Ses discours politi-

(1) Les autres députés de cette époque, nommés par le double ou simple vote, étaient, pour le Gers : MM. le duc de Gontaut-Biron, le baron de Burosse, le comte de Lamezan et Persil; pour les Landes : MM. le général Cardeneau, le général Lamarque, le baron Poyeferé de Cère; pour le Lot-et-Garonne: MM. Lafont-Blaniac, Lafont-Cavaignac, de Martignac, Dumon et Merle de Massonneau.

ques et ses entretiens intimes accusaient un esprit droit et mesuré. Il ne tirait jamais ni trop haut ni trop bas, et son intelligence, souple, juste et réservée, maintenait en toute occurrence son équilibre entre ces deux extrêmes.

La révolution de février lui fit déserter la vie des champs et le ramena dans le domaine politique. Comme tous ceux qui convoitaient alors la sympathie populaire, il se rendit au chef-lieu et parut au club auscitain. Il exposa sa profession de foi et subit, en homme familier avec la tribune et les théories sociales, un interrogatoire difficile et un examen minutieux de son passé. Cette épreuve fut suivie de celle du suffrage universel, qui le laissa à l'écart. L'option du général Subervic pour le département d'Eure-et-Loire, qui l'avait délégué en même temps que le nôtre, produisit une vacance. Elle fut disputée par M. Ed. Forgues (Old-Nik), rédacteur du *National*, et l'ancien député de Lombez, qui cette fois aboutit à la Constituante. Arrivé à Paris, il s'associa aux principes de la rue de Poitiers. Il entra de plein-pied à la législative, et fut, avec MM. Baze et Leflô, revêtu, par la confiance de ses collègues, de la dignité de questeur.

En 1851, des paniques fréquentes troublaient les délibérations de l'Assemblée. Pour prévenir l'imminence d'une dislocation du pouvoir législatif par le pouvoir exécutif, les questeurs prirent l'initiative d'une proposition qui tendait à galvaniser le décret du 11 mai 1848. Ce décret conférait au président de la Constituante le droit de réquisition directe à l'armée. Ceux qui avaient conçu cette mesure préservative, après avoir demandé l'urgence, échouèrent dans leur tentative. Le jour de la discussion, l'Assemblée présentait la physionomie tumultueuse d'une bataille. Ce fut alors que le ministre de la guerre, St-Arnaud, s'évada pour venir porter à l'Elysée la nouvelle de cette mêlée. Quelqu'un, à

sa sortie, l'ayant questionné sur son brusque départ, il répliqua : on fait trop de bruit dans cette maison, je vais chercher la garde. Un peu plus tard, la représentation nationale était éconduite, la salle de ses réunions scellée et son palais clôturé d'une haie de soldats. Après la dispersion et l'arrestation de ses membres, MM. Baze et Leflô furent écroués à Vincennes, tandis que M. de Panat conserva sa liberté. Cette faveur exceptionnelle, qui l'attrista, était légitimée, selon les uns, par les services rendus au premier Empire, selon les autres elle avait été méritée par l'attitude digne de notre compatriote dans les récents débats. Le calme de sa conduite, en effet, contrastait avez le zèle belliqueux des deux autres titulaires de la questure.

Au conseil général du Gers, où il siégea durant vingt années, son œuvre est important. En 1849, cette assemblée départementale lui décerna la présidence. Dans cette session il proposa de parer à l'état précaire de nos finances par l'établissement d'un impôt sur les objets de luxe, suivant le système de l'an II et de l'an VII. Toujours sous le prétexte d'allégement du trésor il fut très âpre à demander la réduction du traitement des représentants. D'après lui, il n'y avait pas de petites économies, et l'épargne de deux millions ne devait point être dédaignée. M. Carbonneau invoqua contre cette motion l'origine nationale de l'indemnité qui datait de 89; il démontra que la position de délégué du peuple nécessitait une certaine dignité extérieure et que l'émargement de 9,000 fr. au budget par les représentants favorisés de la fortune aussi bien que par ceux qui ne l'étaient pas, témoignait de l'égalité, base de notre organisation sociale. Ce dernier avis prévalut sur celui de M. de Panat. Dans les débats relatifs à la péréquation il eut le tort de sacrifier la rectitude habituelle de son jugement à un sentiment de patrio-

tisme local. Le mode de répartition ancien préjudiciait aux arrondissements de Condom et de Lectoure et avantageait les autres. L'aréopage départemental était naturellement tenu d'appliquer la justice distributive, d'égaliser la proportionnalité. M. de Panat manifesta un constant mauvais vouloir pour cette réforme qui, dégrevant un peu ceux-ci et grevant un peu ceux-là, pondérait équitablement pour tous la contribution foncière. Il objectait que l'opération des péréquateurs ne pouvait être que douteuse, qu'il était impossible d'atteindre dans les ventilations une concordance précise. Ce jour-là son argumentation fut exceptionnellement paradoxale. Un biographe doit avant tout se montrer superstitieux pour la vérité, voilà pourquoi nous n'avons pas cru devoir passer sous silence cette faiblesse de M. de Panat pour son clocher. Au reste, il racheta lui-même, ultérieurement, cette faute en la confessant.

M. de Panat était un véritable lettré; sa conversation facile, substantielle, pleine de charme, et assaisonnée de sel attique, était comme un écho harmonieux des salons du dernier siècle. Il n'avait pas la fougue de Rivarol, il appartenait à cette pléiade de causeurs qui sont jaloux d'ordonnance jusque dans l'inspiration. M. Mocquard, comme nous l'avons déjà dit, se rattache à ce groupe; d'élite par les qualités de sa parole qui sont l'élégance et la précision.

L'académie des jeux floraux, dont il était mainteneur depuis 1821, l'avait choisi pour son secrétaire perpétuel à la mort de M. Malaret. Il prouva que le contact des affaires n'est pas mortel, comme on le prétend, pour l'inspiration. Cette fréquentation n'est pas même nuisible à l'homme de goût, car elle le dépouille de tout idéalisme vague et nébuleux. Ceux qui traversent l'atmosphère orageuse des discussions publiques y remplissent souvent le vide de leur

mémoire et de leurs mots. Dans la pratique administrative, les idées troubles se filtrent et s'épurent, et la déclamation, innée chez les méridionaux, s'évapore sans retour. C'est dans l'air tonique de ces milieux que l'intelligence de M. de Panat s'était fortifiée. Aussi, quand il quitta Paris pour se réfugier dans l'existence provinciale, en 1846, emporta-t-il de précieuses épargnes intellectuelles. Il retrouva dans sa vie nouvelle les belles-lettres, ses douces amies. C'est entre elles et les soins agricoles qu'il partagea ses loisirs. Il tissait, dans le recueillement de la solitude, où ses facultés aimaient à s'épanouir, ces analyses des concours de poésie qui délectaient un auditoire compacte, par une grâce infinie, une exquise délicatesse, une verve agréablement malicieuse. Au bout de sa phrase souple et polie, son esprit se balançait avec autant d'agilité qu'une libellule sur une fleur de buisson. Nous regrettons de n'avoir pas sous la main quelques-uns de ces comptes-rendus achevés pour offrir des citations au lecteur.

Le député du Gers excellait dans le genre épistolaire. Son style, qui se distinguait par une grande pureté et une parfaite décence, n'excluait pas le trait piquant. *Ses lettres*, dit M. Anatole de la Forge, dans une notice publiée par le Siècle, *offrent un agréable mélange de bon sens, de finesse* et *de poésie; elles rappellent par certains côtés ironiques la correspondance de Voltaire*. Comme on le voit, la partialité des factions politiques fit presque toujours exception en faveur de sa noble nature, de ses rares facultés, de sa tolérance pour les hommes. Le journal libéral que nous venons de citer a rendu pleine justice à cet antagoniste d'autrefois. De son vivant, il jouit du même privilége : dans son *Histoire de la chute du règne de Louis-Philippe et du rétablissement de l'Empire*, M. Granier de Cassagnac, qui taxe sévèrement MM. Baze et Leflô, s'exprime sur leur

collègue du Gers en ces termes révérentieux : « M. de Panat, » d'une ancienne et honorable famille du département du » Gers, avait été successivement serviteur de l'Empire et » de la Restauration. Homme d'esprit et de distinction, il » devait à des connaissances acquises, à son expérience » des affaires, à des mœurs douces, à un caractère modéré, » la légitime considération dont il était entouré. Ses com- » patriotes et tous ceux dont il était connu attribuèrent » moins à une conviction ardente qu'à une déférence » excessive envers ses deux collègues de la questure l'ap- » pui qu'il donna à leur proposition (1). »

La vieillesse n'avait point tari en lui la source du sentiment, qui, toujours ouverte, coulait limpide et abondante. Son cœur avait des effusions aussi séduisantes que les illuminations de son esprit. Il avait conservé avec un des hommes de 1848, proscrit de 1852, des rapports affectueux. Les deux amis, aux principes disparates, confraternisaient en littérature, belligéraient en politique et rivalisaient de courtoisie. M. de Panat avait remarqué que son adversaire était surtout vulnérable par la sensibilité; aussi négligeait-il souvent l'argumentation pour faire du pathétique. Un mois avant le jour funeste, l'homme libéral l'entretenait du triomphe insurrectionnel de la Sicile et lui disait : — Vous le voyez, les nations sont des cavales qui ne veulent plus de cavaliers, à quoi sert de murmurer perpétuellement dans votre âme la dérisoire liturgie du sacre : *rex in æternum ?*

— Les rois découronnés, répondit son interlocuteur, portent une couronne qui retient la fidélité. Nous leur restons attachés par les liens du malheur et de l'exil. Vous

(1) *Histoire de la chute du roi Louis-Philippe, de la République de* 1848 *et du rétablissement de l'Empire*, par Granier de Cassagnac, tome second, page 307.

avez été banni, et vous savez combien il est triste de parler une langue étrangère; eux, comme vous, se retournent souvent les yeux mouillés vers leur pays. Vous êtes injuste en supposant que la nostalgie est un mal particulier aux plébéiens. Vous êtes pour l'unité de l'Italie, je suis pour l'unité catholique seule capable, selon moi, de maintenir l'harmonie universelle. Quand vos vœux seront réalisés, quand Rome ne sera plus la prêtresse du monde, l'humanité reviendra au chaos. D'ailleurs, il n'est pas généreux de provoquer la ville Sainte dans sa faiblesse; malgré ses efforts pour multiplier et discipliner ses milices, elle n'a guère pour se défendre que ses légions de statues équestres, et les plus imposantes sentinelles de ses sept collines sont encore les ombres de ses vieux héros. J'espère néanmoins que, par la volonté et le secours de Dieu, sa tiare moderne sera aussi invincible que son casque antique. Devant ce langage, le contradicteur de M. de Panat suspendait momentanément son opposition.

L'honorable légitimiste regrettait que les grandes œuvres de ce siècle n'eussent point été effectuées et signées par les Bourbons. Cependant, son patriotisme n'était pas indifférent. Malgré sa prédilection pour les vieilles dynasties, il ne vit pas, sans un certain orgueil national, la France lacer son corset d'acier et seller son cheval de bataille pour venir arracher la Lombardie aux serres de l'aigle d'Autriche.

M. de Panat, qui avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, fut honoré plus tard des ordres d'Espagne. La Société d'agriculture de la Haute-Garonne, qui le rangeait parmi ses membres les plus influents, lui avait déféré la vice-présidence de ses réunions.

Il prenait très légitimement le titre de vicomte. L'annuaire de la noblesse (1851), publié par M. Borel d'Haute-

rive, constate l'ancienneté de sa maison, dont nous promettons la généalogie.

A tous ces talents il ajoutait celui de lecteur admirable. Sa diction, aussi pure que celle de M. de Humbold, cadençait si bien les hémistiches écloppés que la difformité métrique n'était jamais apparente. Plus d'un jeune inspiré doit gratitude à cet accent qui faisait priser les compositions d'un prix médiocre. L'ombre de Clémence-Isaure doit être éplorée, car elle a perdu son interprète mélodieux.

M. de Panat eut six enfants qui lui furent successivement enlevés par le destin. Sur les deux qui avaient survécu aux autres, le puîné avait fini d'une façon tragique, à l'âge de 22 ans, dans une expédition française dirigée sur une côte de l'Amérique méridionale. L'estime qu'il avait, malgré sa jeunesse, inspirée à ses frères d'armes, était la garantie d'un bel avenir. Le dépérissement physique de l'aîné, unique héritier des vertus et du nom de la famille, alarma, l'an passé, l'amour de ses parents. Des germes de consomption intérieure s'étaient manifestés : le père anxieux accompagna son fils sur un beau rivage, alors sarde, aujourd'hui français, dans la capitale de ce beau comté maritime où le soleil, en toute saison, sourit aux malades, où l'air a des propriétés curatives, où les haies sont plantées de baumes. Inutile fut ce pèlerinage! inefficace fut ce climat! Avec la vie de ce fils aimé s'évanouit le bonheur paternel. Autour de M. de Panat, toutes les affections avaient croulé en cendres. Le monde devint vide pour lui, et son cœur s'emplit d'une angoisse inguérissable. Sous la lourdeur de son désespoir plièrent ses forces séniles. Ainsi le fils entraina son père dans sa mort, et tous deux maintenant partagent un seul chevet de pierre.

Il cherchait à tromper son affliction mortelle en enveloppant d'amour ses petits-fils, en redoublant de zèle pour

l'étude. A l'heure où il expirait, la Société d'agriculture de la Haute-Garonne écoutait avec recueillement l'éloge de M. Limayrac, l'un de ses membres les plus recommandables. Cette apologie, d'une forme transparente et correcte, était l'œuvre suprême de M. de Panat, qui l'avait dictée à un secrétaire du haut de son lit de douleur. Ses maux lui semblaient adoucis durant cette pieuse tâche qui lui permit de donner son dernier souffle et sa dernière pensée à celui qui usa, comme lui, son existence dans la recherche du bien.

C'est vers les derniers jours de juin que la mort se présentait à M. de Panat pour cicatriser la plaie de son sein et pour remplir de terre ses yeux qui avaient tant pleuré. Les villes de Toulouse, de Lombez et de l'Isle-en-Jourdain accueillirent péniblement la triste nouvelle.

Son instinct toujours penché vers la modération, la culture étendue et variée de son intelligence, la multiplicité de ses malheurs, la droiture de son caractère, son esprit de justice, sa dignité instinctive, lui avaient conquis une popularité profonde qui a éclaté sur sa tombe. Ses funérailles ont été solennisées par un concours immense. La *Revue d'Aquitaine* ne pouvait manquer de mêler son hommage particulier à ces regrets publics. Voilà pourquoi, fidèle à notre programme et à nos habitudes d'équité, nous avons jeté ce coup d'œil rétrospectif sur la vie méritoire de M. de Panat, dont les facultés furent toujours à la hauteur des événements. Aussi pouvons-nous appliquer à ses actes ce jugement de Montaigne : *Ils représentent partout avec autorité et gravité l'homme de bon lieu élevé aux grandes affaires.*

J. NOULENS.

COMMUNE DE MAUROUX (1)

(ARRONDISSEMENT DE LECTOURE).

Droit Justicier.

Les droits seigneuriaux qui avaient pour objet de faire reconnaître l'autorité et la domination du seigneur étaient nombreux et variables, selon la qualité des feudataires et des vassaux. Le plus intéressant pour nous est le droit justicier. Cette prérogative appartenait à tous les membres et à tous les rangs de la hiérarchie féodale; elle s'est perpétuée avec des modifications jusqu'à la révolution de 1789.

La justice seigneuriale se divisait en haute, moyenne et basse, suivant l'étendue des pouvoirs dont le seigneur était investi.

La basse justice, que l'on appelait justice foncière, justice censuelle, parce qu'elle appartenait spécialement au seigneur foncier ou censitaire, avait dans ses attributions la connaissance du cens, des rentes, etc., etc., de toutes les causes civiles ou personnelles qui s'élevaient entre les sujets du seigneur jusqu'à une certaine somme, qui différait suivant les coutumes des lieux. Enfin elle appréciait tous les délits de police, dégâts causés par les animaux domestiques, injures légères et autres méfaits pour lesquels l'amende ne pouvait pas dépasser dix sols. Au-delà de ce taux, le coupable ne pouvait être jugé que par le haut-justicier, de qui le bas relevait et auquel il était obligé de renvoyer l'affaire.

On pouvait interjeter appel des sentences du bas justicier. Mais alors, ce n'était pas, comme on pourrait le penser, devant la cour du *moyen* que la cause devait être portée, mais devant celle du *haut*. C'était une dérogation à la règle de la juridiction qui veut que tout appel soit porté du tribunal inférieur à celui qui lui est immédiatement supérieur, et qu'on ne laisse pas d'intervalle entre le juge dont on appelle et le juge à qui l'on fait appel.

(1) Nous avons donné aux pages 532 et 557 de notre quatrième année l'administration municipale de Mauroux. Nous continuons aujourd'hui cette étude monographique par un aperçu sur les droits seigneuriaux auxquels cette communauté était assujétie.

Nous devons observer ici que les seigneurs justiciers ne rendaient pas la justice en personne, quoique, dans l'origine, telle eût été l'intention du souverain qui leur avait attribué ce droit. Ils pouvaient seulement nommer des juges, organiser des tribunaux pour la faire rendre en leur nom et sous leur autorité immédiate dans toutes les terres dépendantes de la juridiction.

La moyenne justice tenait une espèce de milieu entre la *basse* et la *haute*. Indépendamment de toutes les causes civiles et contentieuses dont connaissait le bas-justicier et qui étaient également de la compétence du *moyen*, celui-ci pouvait, en outre, intervenir en matière criminelle dans tous les cas où l'amende ne devait pas dépasser soixante sols, suivant certains us, et soixante-quinze suivant d'autres. Pour les autres délits ou crimes qui méritaient une punition plus forte, il devait signaler le coupable au haut-justicier qui seul pouvait le condamner. Cette dénonciation faite dans les vingt-quatre heures, on procédait à l'instruction du procès, et l'on poursuivait les informations nécessaires pour éclairer les agents du haut-justicier et les mettre en état de rendre leur sentence. Le terme des vingt-quatre heures expiré, le coupable était transféré dans la prison du haut-justicier, et la cour, après avoir pris connaissance de la cause, prononçait l'arrêt définitif.

Le moyen-justicier, pour l'exercice de ses fonctions, devait être assisté d'un juge procureur d'affaires, d'un greffier, d'un sergent; il était également tenu d'avoir, au rez-de-chaussée de son étage ou cour, une prison.

Le haut-justicier fut longtemps sur les terres dépendantes de sa seigneurie revêtu d'une autorité presque sans bornes, tant en matière criminelle qu'en matière civile. Mais ce qui caractérisait particulièrement sa puissance, c'est le droit qu'il avait de juger toutes les affaires capitales et d'appliquer aux coupables la peine de mort. Jusqu'en 1670, ce droit n'avait éprouvé aucune restriction ; mais à cette époque, Louis XIV rendit une ordonnance qui enleva aux juges seigneuriaux la poursuite de certains crimes et l'attribua exclusivement aux juges royaux. Plus tard, de nouvelles ordonnances vinrent achever ce que la première avait commencé, en resserrant encore dans des limites plus étroites les droits des seigneurs. Leur puissance en fait de haute justice, comme pour bien d'autres cas, fut tellement réduite qu'elle devint tout à fait illusoire. On leur laissa, il est vrai, comme

précédemment, le droit de poursuivre les coupables sur les terres de leur juridiction. Ils pouvaient même les juger comme autrefois et prononcer contre eux, suivant les cas, la peine du fouet, l'exposition au carcan, la mort même, mais leur sentence ne pouvait plus être mise à exécution qu'après avoir été révisée et confirmée par les magistrats du roi.

Le titre de haut-justicier donnait droit au seigneur d'avoir sur son territoire : fourchés patibulaires, piloris, échelles et poteaux à mettre au carcan. Tous ces instruments de supplice étaient les attributs exclusifs de la haute justice. Il était obligé de s'adjoindre des juges et tous les officiers qu'exige la composition d'un tribunal.

Il n'y a pas le moindre doute que les seigneurs de Mauroux aient eu très anciennement droit de haute justice. On trouve, dans les coutumes, une suite d'articles formant comme un petit code relatif à cet objet dans lequel sont réglés, pour les divers crimes et délits qui pourront être commis dans l'étendue de la juridiction, les peines et châtiments que le magistrat devra infliger depuis l'amende jusqu'à la peine de mort. On voyait d'ailleurs, à Mauroux, tous les assortiments de la haute justice. Le poteau, en particulier, a demeuré debout jusqu'en 89, et plusieurs vieillards nous ont attesté l'avoir vu; il était placé à l'embranchement des chemins de Castéron et de Goudonville, à proximité du moulin à vent. C'est pour ce motif que ce lieu est encore appelé aujourd'hui le *Pouteou* dans le langage du pays. La prison se trouvait au château de M. de Puygaillard détruit en 1793. Elle était souterraine et n'était éclairée que par une étroite lucarne du côté du nord. Plusieurs personnes nous ont assuré que, dans leur enfance, elles y ont vu enfermer des criminels.

Nous ne savons quelle part les quatre ou cinq familles seigneuriales dont il est fait mention dans les coutumes de Mauroux eurent, dans le principe, aux droits de justice et aux autres droits féodaux en général. Au XVIIIe siècle, ces familles se trouvaient réduites à deux : celle de Léaumont de Puygaillard, la seule qui restât des familles primitives, avait absorbé en elle les droits féodaux de presque toutes les autres; et celle de Grossoles de Flamarens, qui s'était implantée sur l'une d'elles dans le XIVe siècle. Le partage que ces deux familles faisaient entr'elles de la totalité des droits seigneuriaux n'était point égal. Pour ce qui concerne la justice, il paraît certain que la haute était retenue tout entière par M. de Puygaillard, et que M. de Flamarens ne participait qu'à la moyen-

ne et qu'à la basse. L'exercice de leurs droits respectifs fit souvent naître entre eux des contestations, et ce fut pour y mettre un terme qu'ils consentirent à une transaction dans le commencement du XVIIe siècle. Il nous a été impossible jusqu'à présent d'en retrouver le texte. Mais quelques autres actes basés sur celui-là laissent assez comprendre ce qu'il portait. Il paraît que M. de Puygaillard, comme principal seigneur et haut justicier, nommait seul les juges et leurs lieutenants et que ces juges connaissaient seuls de toutes les causes civiles, contentieuses et criminelles dans toute la juridiction de Mauroux. Mais pour tout ce qui tenait à l'instruction du procès, les deux seigneurs devaient agir de concert. Ils avaient pour ce motif chacun leurs procureurs et des officiers secondaires; il n'y avait cependant qu'un seul greffier, et le droit de greffe appartenait tout entier à M. de Flamarens. C'est du moins ce qui paraît résulter d'un certain nombre de contrats relatifs à la ferme de ce droit. Sur ces documents, M. de Flamarens figure toujours seul. En 1619 le prix de bail pour un an était de trente-six livres tournois.

Avant de terminer ce paragraphe, nous croyons devoir mentionner ici une note que nous avons trouvée dans un procès-verbal de délibération du 28 mai 1690. Il y est dit : Que le 29 août 1673, la communauté de Mauroux fut taxée au conseil royal des finances à la somme de trente livres pour le droit d'affranchissement et jouissance d'une année de justice criminelle en concurrence avec le juge du Seigneur. En quoi consistait ce droit d'affranchissement, cette jouissance d'une année de justice criminelle dont il est ici question ? C'est ce que nous ne comprenons pas trop bien. Peut-être veut-on dire que dans les causes qui pouvaient entraîner condamnation à des peines afflictives, Mauroux avait été soustrait à la juridiction directe des seigneurs et placés sous celle des juges royaux. Peut-être aussi avait-on accordé à la communauté le droit de nommer les juges du lieu alternativement avec les seigneurs, en sorte que ceux qu'elle avait élus restaient en fonction pendant un an et cédaient ensuite leurs offices pour le même laps de temps. Cette explication ne paraîtra pas dénuée de vraisemblance si l'on fait attention à la tendance générale du règne de Louis XIV et aux efforts continuels que fit ce roi pour amoindrir de plus en plus l'autorité seigneuriale. Il est bon de remarquer en outre que les guerres continuelles et les dépenses excessives que fit le prince pour satisfaire son goût pour les arts, avaient fini par épuiser totalement le trésor de l'Etat; aussi dans

la seconde moitié de son règne, lorsque les nécessités publiques, loin de diminuer, s'accrurent d'une manière effrayante, il dut pour y subvenir, avoir recours à mille expédients. On vendit les charges publiques, les offices municipaux, etc., etc. Nous augurons que partout où la chose fut possible, on fit aussi acheter aux communautés le droit d'affranchissement de la justice seigneuriale et le privilége de nommer elles-mêmes leurs juges, qui dès lors ne ressortissaient que des tribunaux du roi. Il y avait là, en effet, un moyen facile de faire de l'argent; car avec l'antipathie qui existait d'ordinaire entre les communautés et leurs seigneurs, il était présumable qu'elles saisiraient avec empressement cette occasion de se soustraire à leur souveraineté judiciaire, et qu'elles n'hésiteraient pas à s'imposer les sacrifices que devait entraîner cette émancipation.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que les changements introduits par l'édit de 1673 dans l'administration de la justice se soient maintenus longtemps, du moins à Mauroux. Dans les années qui précédèrent la révolution de 1789, la nomination des juges appartenait, sans réserve, aux seigneurs, et les vieillards qui se souviennent de cette époque n'ont jamais connu d'autre mode d'élection.

UN PÈLERINAGE A SAINTES

COMMUNE DE SIMORRE.

Par un matin d'avril, le lendemain de la fête de Pâques, nous nous acheminions allègrement sur la route des Pyrénées, à travers la forêt de Larrouy, dont les derniers arbres ombragent délicieusement, à l'est, les bords de la Gimone, entre Saramon et Simorre.

Nous cherchions la chapelle de *Saintes*. Une file de voitures, de chariots de toutes sortes, une foule de gens endimanchés nous y conduisaient. Bientôt nous l'aperçûmes. Elle est à mi-chemin, dans la plaine, à quelque distance de la rivière.

Là devait avoir lieu une dévotion en l'honneur de *Saint-Cératz.*

J'avais à la main cette intéressante narration de deux touristes religieux qui avaient parcouru la même contrée, un siècle et demi avant : les savants bénédictins don Martenne et don Durand.

On y lisait ces mots : « On voit son tombeau dans le » chemin entre Saramon et Simorre, dans lequel on faisait » tomber une fontaine dont l'eau sert de remède aux » malades. »

C'est la *localité de Saintes* qu'ils désignaient ainsi; et ils voulaient parler de *Saint-Cératz,* puisqu'à la page précédente on apprenait « qu'à Simorre il y a une abbaye de » bénédictins dans laquelle se trouve le corps de *Saint-* » *Cératz*, au-dessus de la porte duquel (monastère) est » l'inscription suivante :

» Inter Pontifices quos primum Gallia vidit *Ceratus,* » Saturninusque fuêre sodales : ille Auscis, Elusis que » fidem locat

» Iste Tolosæ. »

Nous voilà renseignés sur le *nom* du saint; sur le *lieu* où l'on célébrait sa *fête*. Quand à la *date* de la cérémonie, le chroniqueur Brugelles nous la donnait : « On la *célèbre* » (dit-il) tous les ans, le *lendemain* de Pâques. »

Au moyen de ces données historiques, nous avons pu recueillir nos impressions, et raconter quelques faits d'après la tradition locale.

A peine arrivés aux premières maisons de Saintes, nous avons vu la chaussée entièrement couverte de monde comme dans les grandes réunions villageoises. On y vendait des gâteaux, des rafraîchissements. Il y avait des marchands de ces sifflets de poterie de formes plus ou moins bizarres, selon leur ornementation, fabriqués de tous temps dans

les environs de la forêt des ducs d'Uzès. On était dans l'attente de l'arrivée des processions qui étaient annoncées partant de plusieurs localités circonvoisines.

Bientôt nous aperçûmes la tête de colonne de celle de Simorre avec un bariolage de couleurs suivant les divers costumes, la richesse des bannières, les ornementations des pavillons. Elle se déroulait majestueusement en suivant les sinuosités de la route, semblable, de loin, à ces belles chenilles qui étalent leur corsage poilu, brillant d'or, de rubis et d'émeraudes aux clairs rayons d'un soleil de printemps.

En tête on remarquait, d'abord, un grave personnage, revêtu d'un costume d'Eglise, portant une énorme *corne* dont les sons rauques et prolongés retentissaient dans les échos de la vallée, alternant avec les chants liturgiques et les psalmodies religieuses.

C'est une dent d'éléphant ou bien une de ces cornes d'oroch qu'on retrouve encore en Suisse. Elle a 40 centimètres de longueur avec une ouverture de 15 centimètres au pavillon. On raconte que cet instrument primitif, précieusement conservé depuis, fut découvert dans le tombeau du saint prélat, et qu'il s'en servait pour appeler les fidèles à la prière.

Le principal personnage, le prêtre, qui officiait au milieu de la procession, portait, religieusement, une *petite croix* de bois de vingt centimètres de hauteur, avec des incrustations en métal de cuivre, de forme ogivale. C'est celle, disait-on, que Saint-Cératz portait sur sa poitrine, comme les évêques de nos jours; et on l'avait trouvée ainsi dans son tombeau à travers ses ossements.

Ceux-ci, pour la plupart, avaient été transportés et conservés dans l'église de Simorre; un fragment se trouve dans une chasse que possède, comme relique, la *chapelle de Saintes*.

Cette chapelle est simple dans sa construction : détruite en 1789, elle a été réédifiée sur le même emplacement qu'elle occupait de tout temps, c'est-à-dire près du tombeau de Saint-Cératz, espèce de sarcophage en marbre blanc des Pyrénées; et au-dessous d'une source dont l'eau jaillit naturellement par un canal ascensionnel dans l'intérieur de la chapelle, d'où elle s'échappe par un léger filet pour entrer dans le tombeau.

Le sarcophage, plein d'une eau limpide qui déborde vers le ruisseau voisin, devient une espèce de piscine où les chassieux et les ophtalmiques viennent se laver les yeux dans l'espoir d'une guérison prochaine.

La légende du pays est celle-ci en ce qui concerne le tombeau de Saint-Cératz :

Son corps y aurait été déposé. On avait voulu l'enlever de cet endroit isolé, de Saintes, pour le transporter dans un lieu plus convenable. Plusieurs hommes auraient inutilement réuni leurs efforts pour soulever le massif sarcophage, et l'on avait essayé d'y attacher des bœufs qui refusèrent le service. On cria au merveilleux, on devina une volonté surnaturelle qu'on voulut respecter en édifiant une chapelle près du lieu où Saint-Cératz avait été inhumé.

Telle est l'histoire de la fête votive de Saint-Cératz à Saintes, le lendemain de la fête Pâques.

FERD. CASSASSOLES.

A Encoutou, 13 juin 1860.

SATIRE DE L'ABBÉ PUYOO SUR LES NOBLES DE BEARN.

La *Revue d'Aquitaine* n'a pas cherché le scandale dans la publication suivante. Elle a cru plutôt rendre un vrai service, non-seulement à la littérature romane, mais en-

core aux familles du Béarn, en donnant pour la première fois le texte authentique d'une composition que la malveillance et la sottise avaient horriblement défigurée, et dont les assertions ne seront jamais acceptées d'ailleurs que sous bénéfice d'inventaire.

Le rêve de l'abbé Puyoo est de la seconde moitié du XVIIIe siècle : c'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui. D'autres détails ont été donnés sur ce poème par un auteur qui le publia, en 1842, sous ce titre : *La Bertat, ou rêbe de Moussu l'abat de Puyoo de la gentilhe maysou d'Esbarrebaque, seignou de Pontiac, sus lous gentius de Bearn.* Mais cette publication ne méritait et elle n'a obtenu aucune confiance. Le texte du poète y a été pitoyablement estropié, chargé d'interpolations ignobles et accompagné de notes plus scandaleuses encore. En définitive, la satire béarnaise est devenue, entre les mains de son premier éditeur, un long factum farci de grossièretés et de vers faux.

Aujourd'hui paraît enfin le vrai texte de Puyoo. L'orthographe seule en a été modifiée et mise en rapport avec les règles fixées dans la grammaire béarnaise de M. V. Lespy. Par respect pour trois familles très recommandables, nous avons cru devoir laisser quelques mots en blanc; mais, du reste, nous nous sommes interdit toute suppression, toute addition, toute altération.

LOUS GENTIUS DE BEARN,

RÈBE DE L'ABBÈ PUYOO.

A pene dens moun lheyt lou flaunhac droumilhou
De mouns sens afflaquitz prenè poussessiou,
Quoand l'esprit ayitat dens u rèbe m'esgare
A trabès mountz y pratz, auprès d'ue ounde clare

Qui roullabe sens pene ens u petit balou,
Tout pingourlat de flous de mantue coulou.

En aquet loc charmant, aymat de la nature,
Ue hemne que y-habè d'esclatante figure :
Tout en ere tienè de la Dibinitat;
Brilhante coum lou sou, dens sa simplicitat,
Nou bedèn pas en ere inutile parure;
Nou couneix pas lou fard, ni l'art de la coeyfure.
Bers ere m'en aney per soun charme attirat :
— Qui ètz dounc bous, si-u digouy? — You que souy la *Bertat*,
Si-m respoun tanticam; toutz m'han descounegude.
Banide de pertout, aqueste soulitude
Que m'auffreix lou repaus que l'homi nou boü pas,
Et benye lous mesprètz qui hè de mouns appas.
Hens lou mounde nouy-ha que mensounye y que ruse;
Lou *Bici* de moun noum quauquecop que y-abuse.
Encoè si d'aquet noum pren quauque autouritat,
Qu'ey l'unique tribut qui receu la *Bertat*.
Suspres, you respounouy : — *Bertat* tout adourable,
Tournatz, bietz dissipa lou trouble qui-ns accable,
Bietz counfounde l'errou qui-ns ha toutz abusatz !
B'en troubaratz mantu qui-b seran affidatz.
Entertant si bouletz, per boste coumplasence,
Deus Gentius de Bearn da-m quauque counexence,
(Tout que y-ey counfoundut : lou barou, lou marchan,
Lou yutye, lou barbè, lou noble, lou paysan).
Aydatz-me drin, si-p platz, a suslheba la tele
Qui, sens distinctiou, crob toute la nacele.
—B'at harey dab plasé, puixsque m'at *demandat* (1);
Et tout detire atau coumensa la *Bertat* :

« La raube a *Gassion* qu'estuye la routure,
Et per ere *Cazaus* que quita la rature (2).
Aus simples de *Mesplès* la hole banitat
Dab l'espade d'*Anchot* birouleye lou cat (3).

(1) La grammaire exigerait *demandatz*.
(2) Quelque chose qui se rapporte à *raturer* ou à *raser*.
(3) *Cat* au lieu de *cap*, pour la rime. *Cap* (tête) est le mot béarnais.

Tarride de *Momas* qu'ey d'anciène noublesse;
Auga, *Nays*, *Lussanhet* et lou *Poms* de *Carresse*,
L'infourtune d'aquetz que crob la qualitat;
Més arré nou-s pot torre aus oelhs de la *Bertat*.
Lous de *Louvie-Incamps* qu'han heyt boune aliance;
Lons que tien per la soue aus prumès de la France,
Navalhes-Labatut qu'ey noublesse leyau,
Navalhes-Mirepeix qu'en ey atau, atau.
Lous ..... soun d'u noumbre ta suprème
Que taus coumpta que cau lou secours de Barème;
Per so qui balin natz, certes nou s'at bau pas.
Entaus poude tria de-s mete en embarras.
Si-us amossabi plaa, qu'hauri mantu *Lagarde*,
Mes nou n'y ha nat de bou, lexem aquere harde.
Bastanès, *Abydos*, *Espalungue*, *Belloc*,
Et *Salinis-Duhau*, que soun de boun estoc (1).
Higuères de *Belzunce* ey reyetou fidèle;
Per las hemnes qu'ha drin goastat la parentèle.
U gran prince qu'ha dat la noublesse a *Hiton;*
N'ha goayre qu'en habè auta chic que *Foron*.
A trubès dibers noums, sens hère de richesse,
Orions sab de loenh amia sa noublesse.
Parat deu noum ....., u tabernè famous,
De noble impunementz pren lou titre poumpous.
U bouchè, s'escounent debat lou noum de *Jasse*,
D'ue antique maysou que cred tiene la place.
Bidau que s'ey nantit deu noum de *St-Marty;*
N'ha pas pergut au troc, noun plus que *St-Auby*.
D'u counselhè d'Estat, *Noguès* crob sa nabete,
Dab la raube tabee *Maucor* crob sa lancete,
Esquille sa truèle, *Oronhe* soun martèt;
St-Macary n'ha hèyt estut per soun coutèt.
Esgoarrabaques qu'ey counegut dens l'histoère;
Si hourucaben plaa qu'en troubaren encoère.

(1) Estoc était usité aussi en français, pour signifier *ligne d'extraction*. — Estoc, source d'une lignée, où toute la lignée rapporte son origine (*Nicot*). — Montaigne a dit (*Essais*, II, 12) : — « .... Il ne suffisait pas que, par double estoc, Platon feust originellement descendu des dieux .... » Dans cette phrase, par *double estoc* signifie des deux côtés, *du côté paternel et maternel*.

Tres-Viles, Mont-Real et *Monenh* soun tres noums
Que lous hils .. .. han pres per lurs surnoums.
Saletes qu'ey ancien, et si n'ey pas illustre,
Tres abesques au menhs que l'han dat u gran lustre.
Lous de *Laas* que soun bous; mes que cau distinga-us :
Toutz lous qui han aquet noum nou soun pas de la caus.
Gontaut dens sa maysou que coumpte *Pairs* de France;
Mantu qu'ha d'aquet noum oundrat soun aliance;
... . que hè l'homi de gran renoum;
Mes nou p'y troumpetz pas, ... qu'ey soun noum;
De St-Pèe qu'ey jessit; l'abarici y l'usure,
U pincèu a la maa, que pintren sa routure.
Au Bic-Bilh soun *Blaxon, Germenaut* et *Lou Sau;*
Passatz ethz, qu'ey soun clas coum las hèstes-en-nau.
A Morlaas tres marchans qu'habèn hèyt gran fourtune;
La noublesse a toutz tres qu'eus debiengou coumune :
Lafargue qu'ère l'u, l'aute *Batsale-Espoey*,
L'aute *Labat-Biela* qui soul subsiste hoey.
Si bouletz deu Bearn counexe la noublesse,
Estacatz-bous aus noums, lexatz la gentilhesse;
Mes lous noums de bètz us dab pene troubaratz,
Ta plaa soun escounutz ! soun prèsque desbroumbatz.
La richesse que-y semble indica la routure;
Lou noble que y-ey praube, ou que biu dab mesure.
Lous *Estatz* que dan loc a l'usurpatiou (1),
Tout quey-ey counfoundut et sens distinctiou.
Lou *Joandet* de *Bergaus* que s'apère *Corbères*,
Et que lèxe soun noum, tout coum ha hèyt *Pomères*.
Deus de *Laur* la braboure..... (2) »

Aquiu que-m desbelhey.
Estounat de moun rèbe autalèu que-m lhebey,
Dehens moun cabinet qu'aney prene la plume,
Et sus drin de papè, en courre coum la brume,
De poü que quauqu'arré se m'housse desbroumbat,
Qu'escribouy tout so qui m'habè dit la *Bertat*.

(1) Allusion à ceux qui étaient entrés aux *Etats de Bearn*, uniquement pour avoir acheté à beaux deniers quelque coin de terre noble.
(2) A ces mots, *la bravoure des Laur*, on dit que le satirique abbé se réveilla de peur....

Quelques mots sur la Distillation des vins dans l'Armagnac et dans les Charentes.—Appareil Maresté, de Cognac.

Depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, tous les bons esprits parmi les viticulteurs de l'Armagnac ont senti que la première condition pour profiter de ce nouveau débouché était d'offrir leurs produits à leur plus haut degré de qualité.

Naturellement, les regards se sont tournés vers le pays qui, jusqu'à ce jour, a eu le privilége exclusif d'alimenter d'eau-de-vie nos voisins d'Outre-Manche, c'est-à-dire vers la région des deux Charentes qui a pour entrepôt principal la ville de Cognac. On s'est demandé si le *Cognac*, cette merveilleuse liqueur jusqu'ici sans rivale, tirait toutes ses qualités d'un sol fortuné; si le procédé de distillation usité dans les Charentes n'était pas une des causes de cette supériorité.

Nous croyons pouvoir affirmer la vérité de cette dernière proposition : oui le procédé de distillation primitif, l'alambic avec réfrigérant (1) qui nécessite deux distillations successives donne l'eau-de-vie la plus parfaite, mais bien entendu quand le vin le permet.

Dans les Charentes, toutes les réformes tentées sur les alambics dans le but d'abréger l'opération en économisant la main-d'œuvre et le combustible, ont échoué; la qualité n'était plus la même, et on paraît y avoir complètement renoncé. En Armagnac, depuis dix ans, le mode de distillation dont nous venons de parler a été expérimenté par

(1) Tel que les Arabes ont dû l'imaginer pour obtenir soit l'alcool, soit des essences.
Alcool et alambic sont des mots arabes.

plusieurs personnes et les produits de ces essais ont toujours fait l'admiration des hommes compétents qui les ont dégustés.

Plaçons ici une observation qui, bien comprise, peut fixer le jugement des gens intéressés sur le mérite de cette distillation. On confond en effet souvent le procédé des Charentes avec le titre du produit; bien des personnes disent nous serons amenées à faire des eaux-de-vie à 60 degrés au lieu de dire les circonstances veulent que nous distillions avec le système des Charentes. Dans le premier cas, tous les moyens paraissent bons pourvu qu'on arrive au titre de 60°; dans le second, c'est un procédé qui est énoncé sans souci du titre du produit. Le titre d'une eau-de-vie n'a d'autre sens que d'exprimer la quantité d'alcool pur contenu dans un volume donné d'eau-de-vie, bonne ou mauvaise, tandis que distiller par le procédé des Charentes signifie: extraire du vin d'Armagnac une eau-de-vie aussi excellente que possible sans préoccupation d'un autre résultat.

Cette fausse appréciation n'est, du reste, pas nouvelle; autrefois en Armagnac on employait l'appareil des Charentes, mais la manière de s'en servir n'était pas la même. On croyait devoir élever l'eau-de-vie à 19° 6/8 de Cartier (52° de Gay-Lussac) et pour cela on mélangeait le produit de la 1re distillation avec du vin pour procéder ensuite à la seconde, afin de ne pas dépasser le titre voulu. On faisait ainsi passer dans l'eau-de-vie des phlegmes nuisibles à la qualité. Malgré cette imperfection, l'eau-de-vie ainsi obtenue était supérieure à celle que produisent de nos jours les appareils continus à colonne, nul ne l'ignore.

Dans la pratique des Charentes, la seconde distillation ou bonne chauffe se fait avec le résultat d'une première distillation sans aucun amalgame étranger, et on ne consi-

dère comme produit définitif que la tête de cette deuxième distillation, c'est-à-dire que la portion qui coule au réfrigérant avant l'altération du goût et toujours sans tenir compte du titre alcoolique.

Disons quelques mots des appareils continus à colonne : Ces appareils ont jusqu'à ce jour séduit la propriété par la rapidité avec laquelle ils fonctionnent et par l'économie apparente de la fabrication. Nous croyons que la grande dépréciation des eaux-de-vie d'Armagnac, dont chacun a été témoin à diverses époques, était en partie due à ces appareils; ils perdent en moyenne par les vinasses 10 0|0 du vin qu'on leur confie. Comment expliquer autrement l'usage de ces vinasses pour remplacer le vin lorsque nos récoltes étaient si réduites et les prix si élevés; enfin, ces appreils enlèvent aux eaux-de-vie une notable portion des huiles et essences qui font leur qualité.

C'est pour ce motif qu'ils sont recherchés pour la fabrication des 3|6 du midi et exclusivement employés pour les 3|6 dits d'industrie, parce que dans ce cas on ne saurait trop se débarrasser des matières étrangères à l'alcool. Pour nos eaux-de-vie qui doivent être avant tout l'essence du vin et non de l'alcool isolé, et qui, pour s'écouler avec faveur ont besoin d'atteindre leur maximum de qualité, revenons à l'alambic primitif.

Au nombre des appareils estimés dans les Charentes, celui de M. Maresté a mérité la préférence des producteurs de ce pays. Le système de ce fabricant, favorisé d'un brevet, n'est qu'une logique application des saines idées en matière de distillation. Les trois parties qui le constituent, reliées ensemble par des tuyaux, sont, aux deux extrémités, un alambic et un réfrigérant et au centre, un

(1) Un modèle de cet appareil est exposé à Condom.
(2) M. Maresté, fabricant d'appareils distillatoires à Cognac (Charente.)

chauffe-vin avare de temps et de combustible. La bonne exécution de cet appareil est assortie d'une forme élégante. Par une disposition spéciale, le chauffe-vin et la chaudière peuvent être isolés à volonté au commencement du brouillis et pendant l'opération de la bonne chauffe. Les vapeurs dégagées par le chauffe-vin se dégorgent à l'aide d'un tuyau dans le serpentin du réfrigérant qui les reçoit et les condense avec celles de la chaudière.

Un simple robinet posé à l'intersection du conduit, traversé par les vapeurs, laisse, selon les besoins, la faculté d'ouvrir ou de fermer le chauffe-vin. L'adoption de cette machine distillatoire par nos propriétaires de vignes aurait pour conséquences certaines : l'élévation de la qualité et de la valeur de nos eaux-de-vie, ainsi que leur expansion sur tous les marchés de l'extérieur.

D.

LETTRE DE GÉRAUD, COMTE D'ARMAGNAC ET DE FEZENSAC

A ÉDOUARD Ier, ROI D'ANGLETERRE (1),

pour lui demander sa protection dans un procès qu'il avait à la cour de France, au sujet d'hostilités survenues entre les habitants d'Auch et ceux d'une bastide voisine.

6 octobre 1273.

A son seigneur très-illustre, le très-cher sire Edouard, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et seigneur d'Irlande (2),

(1) Cette lettre, qui fait partie des liasses de la tour de Londres, figure également dans le tome XI de Bréquigny. L'original en parchemin retient encore les traces d'un grand cachet en cire verte. C'est la première fois que le texte latin a été converti en français. Cette traduction, spécialement faite pour la *Revue d'Aquitaine*, est l'œuvre scrupuleuse du savant interprète et commentateur de Zamacola. Une étude sur Géraud V, réservée à notre prochain numéro, nous dispense de tout préambule biographique sur ce haut seigneur, malheureux et pusillanime.

(2) Pour qu'on puisse apprécier comme elle le mérite la fidélite de la traduction, nous transcrivons ici les premières lignes du document latin, orthographié

Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, salut et empressement dévoué pour son service.

Soit porté à votre connaissance que le seigneur Bernard d'Astarac a construit une nouvelle bastide, au dessous des appartenances de celle d'Aux, laquelle bastide a été par le seigneur roi de France reçue en sa garde, afin que les habitans d'icelle puissent envahir en liberté et sûreté plus grandes les terres de notre domaine et celles de nos vassaux. Pendant que nous étions une fois à Toulouse, il advint le quatrième jour que ceux de la dite bastide se répandirent sur celle d'Aux et enlevèrent un certain nombre de brebis. Comme les Auxitains marchèrent à la recousse de cette proie, un conflit s'engagea entre les deux partis, en résultat duquel il y eut plusieurs blessés chez les uns et les autres, même des morts parmi les ravisseurs.

Sur ce, nous fûmes décrétés d'ajournement personnel par le sénéchal de Toulouse. Ayant comparu devant lui et proposé nos légitimes défenses, nous insistâmes pour qu'il lui plût nous en dire droit : ce qui nous fut dénié formellement par le dit sénéchal. Appel, à raison de ce déni, fut relevé par nous devant le seigneur roi de France. Mais, après cet appel, le même sénéchal nous fit arrêter et puis nous fit conduire en cet état jusqu'à Paris.

En conséquence, puisque le dit seigneur roi de France a la main sur la campagne d'Aux et y exerce sa puissance, usurpant ainsi notre juridiction dans les murs et hors les murs de la ville; puisque les Caillis des bastides s'établissent sur nos terres violemment et s'attribuent par les armes nos droits et notre juridiction : le tout, sans que nous trouvions nulle part une autorité qui nous fasse justice; c'est à vous que nous recourons, vous suppliant et au besoin vous requérant, autant que votre honneur y doit trouver son compte, de repousser par votre conseil le danger qui arrive sur nous; car, c'est en vous, après Dieu, que nous avons le plus de confiance; d'envoyer, s'il vous plaît, au prochain par-

selon la mode du temps: Illustrissimo domino suo, karissimo domino Edoardo, Dei gratia regi Angliæ, duci Aquitanie et domino Hibernie, Geraldus, comes Armaniaci et Fezensacii, salutem cum devota promptitudine serviendi Sciatis, domine, quod Dominus Bernardus de Astiaraca novam construxit bastitam infra pertinencias Auxite, quam bastitam Dominus rex Francie sub gardia sua recepit, ut liberius et securius habitatores dicte bastite possent terras nostras et nostrorum hominum occupare. et contigit quadam die quod, cum nos essemus Tholose, et fuissemus per quatuor dies ante, illi de bastita predicta devalgaverunt apud Auxitam, et plures inde oves rapuerunt; quam rapinam cum Auxitani insequerentur, inter eos et illos de bastita fuit conflictus in quo plures ex utraque parte fuerunt vulnerati et quidam de bastita etiam interfecti, etc.

lement (1) le seigneur Alexandre de la Pébraye (2), homme d'armes, autorisé à faire en votre nom des ouvertures consonnantes avec nos propres conseils; et de mander au seigneur Jean de Grailly que vos avocats, qui sont à Paris, ont charge de nous prêter leurs avis et leur assistance.

Donné à Peyrone, en l'octave de Saint-Michel.

MEUBLES ET JOYAUX

De Jean, comte de Foix, et d'Eléonore de Navarre

DOCUMENTS INÉDITS DU XVe SIÈCLE.

11 Juin 1436 E314 p074 20

Ces inventaires sont tirés des Archives des Basses-Pyrénées. Ils peuvent intéresser les personnes qui s'occupent de *l'Histoire de l'Art* au moyen-âge; ils servent aussi à donner une idée de la *richesse* et du *luxe* de nos princes à cette époque. Nous avons pensé qu'à ce double point de vue, il n'était pas inutile de les publier.

V. LESPY.

I

Sec (3) se l'embentari feyt en lo Casteg de Pau, apres lo trespas de Moss. Johan, comte de Foixs et de Begorre sanrer (4), lo onze jorns de Juin, l'an mil IIII^c XXXVI, en presenci de Moss. lo comte Gaston, son filh, Moss. Mathieu

(1) Le parlement n'était alors qu'ambulatoire. Il fut rendu sédentaire en 1302 par Philippe le Bel.
(2) De la Preveraye ou de la Pébraye, seigneur de Bergerac.
(3) *Sec*, suit.
(4) *Sanrer*, arrière en ça; ci-devant.

de Foix, comte de Comenge, Moss. Johan, avesque de Tarbe, Moss. Bernat de Bearn, Johan de Bearn, Senhor de Miucents, Senescal de Bearn, Moss. Bertrand, Senhor de Gabaston, P., Senhor de Domy, Moss. Bertrand de Coarraze, Moss. Galhard de Gratelop, licenciat en decretz, Bertranet deu Gavardenh, castelan de Pau, Moss. l'Abat de Pimbo, Bertran de Membrede, Galhardet de Casamayor, servidor deudit Senhor, Johano d'Abadie, secretari :

Prumeramentz, XVI platz dauratz de cosine; plus une escudele (1) grosse daurade; plus un plateu daurat; plus XXXVI escudeles daurades; plus VIII tasses daurades et planes; plus VI tasses daurades ab la *baronique* (2); plus IIII tasses daurades ab las quoquilhes (3); plus un gobeu (4) daurat, ab lo serp (5) en la cuberte (6); plus un gobeu daurat, ab lo Rey moro (7) dessus; plus un gobeu daurat, ab caps de damiseles au pee (8); plus dues copes daurades deus *jarros*; plus dues aygueres daurades deus *jarros*, plus dues culheres daurades, ab los dragons; plus dues copes daurades, ab los leoos au pee et a la cuberte; plus dus gobeletz dauratz de la *garrotere;* plus dus bassins dauratz, ab la crotz Sant-Jorgi; plus IIII flascoos dauratz, feytz cum acuyes (9); plus dues botilhes, ab *thescutz* dauratz; plus un gobeu, ab la corone a la cuberte, et une pome dessus; plus une cope daurade, ab une margaride (10) a la cuberte; plus une cope daurade, ab los leons au pee, et une rose

(1) *Escudele*, écuelle.
(2) *Baronique* : pour ce mot et pour tous ceux qui sont en *italiques* dans notre texte, nous n'avons pu ni trouver, ni nous faire dire ce qu'ils signifient.
(3) *Quoquilhes*, coquilles, soucoupes probablement.
(4) *Gobel* : calix, poculum; Gall. *gobelet*. Efformatur ex *cupa, cupella*, Gall. *coupe*, Du Cange.
(5) *Serp*, serpent : on dit aujourd'hui en béarnais : *la serp*. du fem.
(6) *Cuberte*, couvercle.
(7) Comment ce *Roi Maure* était-il fait sur ce *Gobel* ?
(8) *Pee*, pied.
(9) *Acuyes*. rac. basque *Khuia*; citrouille, gourde.
(10) *Margarida*, une marguerite.

dessus; plus une ayguere daurade, ab la Ave Maria; plus un gobeu de madre (1) redon, ab une pome sus la cuberte; plus une ayguere daurade, ab lo papegay (2) dessus; plus une ayguere daurade, ab un cap de damisele dessus; plus une cope daurade, ab tres griffos encadenatz (3) au pee; plus dus pichees (4) dauratz, gros, ab las armes de Greyly (5) dessus; plus un piche daurat ab la armes de Greyly; plus dus pichers dauratz, ab las *pies* dessus; plus une bote (6) daurade, ab un *thescut* garnide; plus un dragier, grant, daurat, ab los paoos dessus, et argenter (7), dessus; plus dus gardeminyars (8) dauratz, ab *thescutz* garnitz; plus dus dragiers dauratz, ab las armes d'Aragon; plus dus dragiers dauratz, ab barres et baques (9) au fons; plus un dragier, ab la crotz de Sant Jorgi dessus; plus un dragier daurat, ab las armes de Greyly; plus un picher daurat ab une pomete dessus; plus un *bernigalh* daurat per los cantz (10); plus une corone d'aur, dues *cearelhetz* qui prencon deu coffre de Madame; plus une aumosnere daurade, ab baques et barres (11); plus un plat aumosner, ab las armes de Bearn; plus dus bassins, ab los cantz dauratz, et ab rose.

Sec se dejuus (12) la baixere (13) d'argent blanque:

(1) *Madre;* on lit dans le dictionnaire de Du Cange: *Madreus*, ex materia, quam nostri *Madre* vocabant, confectus. Vide *Mazer*. — *Mazer*: ita passim appellant scriptores pretiosiora pocula; sed quœ eorum fuerit materia, non omnino constans est opinio.

(2) *Papegay*, perroquet.

(3) *Encadenatz*, enchaînés.

(4) *Pichees; piche, pichez*, c'est ainsi qu'il est écrit en suivant; du celtique *picher; «picherius*, vas, calix, cyathus, vel mensura potoria.» Du Cange.

(5) *Greyly;* la maison de *Grailly* portait, au XIIIe siècle, d'argent à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

(6) *Bote;* bota, lagena major... «cum duabus botis nectare plenis...» Du Cange.

(7) *Argenter*; nous croyons qu'il faudrait *argentat*, argenté.

(8) *Gardeminyars*, des garde-manger.

(9) *Barres et baques*, barres et vaches, c'est-à-dire les armes de Navarre et Béarn.

(10) *Cantz*, bords.

(11) *Baques et barres*, vaches et barres, c'est-à-dire les armes de Béarn et Navarre.

(12) *Dejuus* (dessous).

(13) *Baixere*, vaisselle.

Prumeramentz, dus dragiers, ab los dragons dessus; plus IIII pichers gros, ab las armes de Foixs et Bearn; plus dus flascoos; plus IIII aygueres; plus XIIII platz gros de cosine; plus LIII escudeles; plus une cope d'argent, ab armes de Greylii; plus sinq candelers d'argent; plus IIII autres candelers petitz; plus XLIII culhers d'argent et une palete; plus une tasse, ab un cap d'auset deffentz; plus un yab (1) d'argent, ab los cantz dauratz; plus LXXII tasses; plus XV tasses, ab los cantz dauratz; plus une *nau*, ab dues beles.

Sec se la baixere d'aur:

Prumeramentz, dus gros bassins d'aur, ab peyres et perles; plus une grosse cope d'aur, ab peyres et perles, et ab las armes de Castele (2); plus une canete (3) d'aur, ab peyres et perles; plus une cope d'aur, ab une pinhe (4) au cap, ab las armes de Foix et Bearn; plus une autre cope d'aur, ab une pome blaue (5) dessus, et deffentz. VN AYGUNS D'AUR; plus un gobeu d'aur, feyt ab troncx (6); plus un grand miralh (7) garnit d'aur; plus un reliquari en que a un miralh et un cap *mahiu* garnit d'aur; plus un salier d'aur, garnit ab serps; plus une grant cope de cristau, garnide d'aur.

Sec se so qui se troba en aur comptant:

Prumeramentz, y a en quoatre sacx, en escutz feytz en aur, la some de quoatre milie escutz, VII escutz, et VIII sols; item, plus en un sac, en aur comptant, mil CCCLXXXVIII florins d'Aragon feytz, item, plus en un autre sac la some

(1) *Yab*: nous avons vainement cherché ce mot; aurait-on mis, par erreur, *yab* pour *gob*, abréviation de *gobeu*, déjà vu.

(2) *Castele*, Castille.

(3) *Canete*; caneta, minor canna; — *Canna*, poculum oblongius; *Caneta*, minus vasculum sacræ liturgiæ idoneum, quod vulgo *Burete* vocamus; — DU CANGE.

(4) *Pinhe*, le fruit du pin?

(5) *Blaue*, fém. de *blau*, bleu.

(6) *Feyt ab troncx*, bosselé, guilloché?

(7) *Miralh*, miroir; Rabelais s'est servi du mot *Myraillier* pour signifier *Miroitier*. «Epaminondas myraillier (Pant. 11, 30.)»

de mil motoos (1); plus y a dus milie nau (2) centz XCVIII nobles et miey; plus mil sinq centz seixante et dus escutz d'une part, plus tres centz LXXX escutz d'autre; et fon totz losditz escutz de par Arnauton de La Ric per compliment de sieys milie nobles qui temps a (3) eren estatz metutz en la thesaurerie.

(La suite prochainement.)

DEUX HOTES DE LA TOUR DE CORDOUAN.

III. (4)

La lettre que l'on va lire existe en original dans les mains de M. Antonin Castaing, négociant de Nérac, qui l'a conservée avec un respect religieux. La publier, c'est accomplir les désirs de celui qui l'écrivit pour faire du tableau de sa vie un encouragement à l'adresse de la jeunesse française. Elle est de M. Teulère, le second des *deux hôtes de la Tour de Cordouan* que nous avons déjà annoncés.

« *A M. Castaing, négociant à Montagnac* (5).

Rochefort, le 30 ventose an VIII.

« Citoyen et ami,

L'intérêt que vous avez toujours pris à moi me fait croire que vous apprendrez avec plaisir qu'il y a à la tête du corps dont je fais partie quatre directeurs et que je suis le quatrième, suivant ce que m'a marqué un de mes collègues dans ces fonctions. Cela a été arrêté par le premier consul le 16 de ce mois. Je n'ai encore rien d'officiel; mais on m'a an-

(1) *Motoos*, moutons; moltoenius, moneta Brabantina, Belgis mottoenem; DU CANGE.
(2) *Nau*, neuf 9.
(3) *Temps a*, il y a assez longtemps.
(4) Voir la *Revue d'Aq.*, 4e année, page 549.
(5) M. Joseph Teulère naquit en 1750 à Montagnac, petite ville de Brulhois, en Agenais, aujourd'hui arrondissement de Nérac, département de Lot-et-Garonne.

noncé, d'une manière positive, que mes trois collègues directeurs forment auprès du ministre de la marine le conseil des travaux maritimes, et que je ne pourrais pas, faute de résidence, être membre de ce conseil.

» Ma résidence est fixée dans l'arrondissement de Rochefort, comme je l'avais demandé. En m'annonçant cette nouvelle, on dit qu'on a pensé que ce partage était ce qui était le plus convenable à ma position et à mes goûts. Cela est très vrai; car ayant étudié, pendant vingt-cinq ans, la navigation aux attérages, j'ai à cœur de fournir un travail utile à l'humanité, en donnant aux navigateurs des renseignements positifs sur les passes à prendre et sur les écueils à éviter. Les marins jouiront bientôt de ma carte sur l'entrée de la rivière de Bordeaux, que le ministre fait graver aux frais du gouvernement, et dont il a décidé que mille exemplaires seront mis à ma disposition, pour marque de sa satisfaction de la perfection de mon ouvrage, et pour me servir d'encouragement à employer, dit-il, mes talents à des objets qui présentent le même degré d'utilité et d'intérêt.

» J'ai donc, comme vous voyez, l'agrément d'être à la tête d'un corps d'hommes très instruits; car, pour compléter celui dont je faisais partie dans l'ancien régime, on a pris les sujets les plus marquants dans les ponts-et-chaussées, c'est-à-dire ceux auxquels le ministre de l'intérieur avait confié les travaux des ports de commerce dans lesquels il y avait le plus de travaux d'art.

» On peut donc dire que les trente-cinq sols que ma mère a payés à MM. Concaret et Dousset pour m'apprendre à lire ont été bien employés, et que c'est arriver au but d'une manière bien simple et bien extraordinaire.

» Lorsque je faisais et portais le mortier aux maçons Trie et Coulanges, je désirais devenir maçon, afin d'avoir le droit de demander du mortier à mon tour; mon ambition alors se bornait à cela. (1)

» J'appris à tailler la pierre; je vis un appareilleur qui venait me la tracer. Je formai dès lors le projet de devenir appareilleur, et comme c'était avec les compagnons que je pouvais apprendre ce qui m'était nécessaire, je me fis recevoir compagnon, et je commençai mon tour de France. Comme j'étais laborieux et sage, je fus bientôt placé comme appareilleur. Alors, voyant que les plans que je faisais exécuter étaient dressés par un architecte, mes idées se tournèrent de ce côté, et je me

(1) Teulère a porté le mortier, pendant quelque temps, aux maçons chargés de la construction de l'église de Nérac.

mis à étudier l'architecture. J'empruntai les livres nécessaires, et même j'en obtins plus qu'il ne m'en fallait. L'*Architecture hydraulique* de Belidor m'étant tombée sous la main, je voulus l'étudier; mais dès la première page, je me trouvai arrêté, car pour lire ce livre, il fallait savoir la géométrie et l'algèbre. Dès cet instant, j'entrepris tout seul d'apprendre ces deux sciences. Je partageai mon temps entre la conduite des travaux qui me fournissaient du pain, et l'étude de l'architecture, du dessin, de la géométrie et de l'algèbre. La nuit suppléait au temps que je ne pouvais y donner le jour. Ne trouvant pas en province, dans les parties que j'habitais, les ressources dont j'avais besoin, je me rendis à Paris, et comme il fallait vivre, je taillais la pierre, et j'étudiais mon état contre cette même pierre, pendant les heures de repas. Je trouvai enfin un sous-appareil, travail qui me fatiguait moins, et qui me permettait de suivre mes cours. Enfin, lorsque je crus pouvoir être bon à quelque chose, je sortis de Paris. A mon arrivée à Bordeaux, on me proposa de me charger des travaux de la tour de Cordouan (1).

» La beauté de cet édifice qui menaçait ruine, sa position extraordinaire, et l'envie, que j'avais d'être utile dans cette partie, me portèrent à fixer presque entièrement mon domicile dans cette tour. A force de vouloir me rendre raison de tout, je finis par m'apercevoir qu'il me manquait encore quelques principes dans les sciences exactes et transcendantes. Je sollicitai un congé pour aller passer un hiver à Paris.

» A mon retour, je réfléchis que c'était un ingénieur de la marine qui m'avait fait obtenir cette place, et je résolus de devenir ingénieur de la marine. Je travaillai en conséquence. Les contradictions que ma demande éprouva, loin de me décourager, me portèrent à étudier avec la même ardeur. On commit l'injustice de me supprimer toute espèce de traitement et honoraires dans le temps que j'étais chargé des plus grands travaux. Je crus m'apercevoir qu'on se souvenait qu'il n'y avait pas longtemps que j'avais quitté le marteau, et que, par conséquent, je ne pouvais pas avoir les connaissances qui supposent dix années d'études et dix mille écus de dépenses. Frappé de cette idée, je mis mes diverses observations en ordre : j'en composai plusieurs mémoires relatifs à divers objets utiles pour les arts et pour l'humanité. Je présentai deux de ces mémoires à l'Académie des arts de Bordeaux. Après l'examen et les formalités d'usage, je fus reçu membre de cette

(1) Cette entreprise paraît remonter à l'année 1776. Teulère avait alors 26 ans.

académie. Cela ne suffisait pas pour détruire le préjugé que le défaut de première éducation avait jeté sur moi. Je présentai deux autres mémoires à l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de la ville de Bordeaux, qui me reçut également au nombre de ses membres, après l'examen et les formalités d'usage (1). Je me présentai à la société du Musée de la même ville. On me reçut sans difficulté.

» J'envoyai, comme cela se fait ordinairement, un projet de restauration de la tour de Cordouan, sans autre détail que le devis de la dépense. Ce projet fut lestement critiqué. Etant alors sans pain (2) et bien convaincu que mon travail était bon, au lieu de me plaindre, je fis un mémoire raisonné et démontré mathématiquement, pour prouver que mon projet était ce qu'il y avait de mieux à faire. Ce mémoire fut accueilli, mes projets adoptés, et j'obtins enfin mon brevet d'ingénieur des ouvrages des ports et arsenaux de marine, motivé sur l'ensemble du travail immense auquel je m'étais livré concernant le surhaussement de la tour de Cordouan (3).

» Dès lors je redoublai de courage pour étudier toutes les parties de mon état. Je voyais du haut de ma tour malheureusement trop de naufrages. Je formai le projet de m'assurer si les cartes en usage pour les marins dans cette partie étaient bonnes. Pour cela, je m'exposai à périr mille fois, en parcourant les passes, visitant et relevant les écueils. Je fis tout cela à mes frais, et je vis avec peine que les cartes en usage étaient mauvaises. Je demandai à produire la mienne; le ministre garda le silence, et ma carte est restée dans mon portefeuille jusqu'au commencement de l'an VI que le ministre l'a adoptée.

» Dans l'ancien régime, le conseil près du ministre avait décidé que le port de Brest était ce qu'il convenait de me donner (4) Mais la Révolution étant survenue, tout cela fut perdu de vue, et la constitution de 1791 ayant réduit notre partie à n'avoir que des sous-chefs, à moins de devenir ingénieur constructeur, comme la fierté de mon âme ne pouvait pas se familiariser avec l'idée d'être toujours en sous-ordre, je dis que j'étais ingénieur constructeur, et je me mis à étudier en conséquence.

(1) C'est M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, qui se chargea de lire à cette Académie les deux mémoires de Teulère.

(2) Sans pain, comme Favas, dans la même tour !.... mais quelle différence dans les causes !

(3) Cet exhaussement de 20 mètres coûta 163,288 fr. Commencé le 29 avril 1788, il fut terminé l'année après.

(4) Ce qui suit se trouve étranger à la *Tour de Cordouan*, mais nos lecteurs nous sauront gré de n'avoir pas tronqué cette lettre intéressante, surtout à cause de la *moralité* qui la termine.

On m'envoya, suivant l'usage, des plans de cutters, de frégates; j'en fis le tracé en grand; j'en fis passer l'adjudication, et je dirigeai le travail. Les ingénieurs constructeurs se plaignirent de cette disposition. Le ministre m'ordonna d'avertir lorsque les bâtiments seraient montés en bois tord, afin qu'un ingénieur constructeur vînt les visiter; je répondis que je verrais avec plaisir les ingénieurs qu'on enverrait pour visiter mon travail (1).

» Le ridicule de la loi ayant été reconnu et l'abus supprimé, je repris ma partie avec bien du plaisir, et de sous-chef d'administration de la marine que j'étais à Bordeaux, on me fit passer à Rochefort pour remplacer l'ancien ingénieur en chef; et il vient d'être décidé, le 16 du courant, que je serai l'un des quatre directeurs des travaux maritimes de la République. C'est, comme l'on dit, mon bâton de maréchal; mais j'avoue que je ne l'attendais pas de si tôt : je le reçois donc avec plaisir.

» Il suit de tout ce que je viens de vous dire qu'un homme bien organisé fait à peu près ce qu'il veut, car il n'a qu'à monter sa tête et agir constamment en conséquence de ce qu'il veut être. Faites donc sentir à vos jeunes gens qu'il ne faut que du courage et des mœurs pour devenir utile. Vous n'avez pas un jeune homme dans Montagnac qui n'ait plus de moyens que je n'en ai. Ils peuvent donc faire mieux que je n'ai fait. Je désire que ma profession de foi soit utile au lieu qui m'a vu naître; mais en la communiquant, ne permettez à personne d'en prendre copie. Si elle doit jamais être publique, je veux que ce ne soit qu'après ma mort.

» Recevez mes remercîments et les sentiments de ma reconnaissance pour les bontés que vous avez eues pour moi dans tous les temps, principalement dans mon bas âge, et comptez sur le respect et l'amitié de votre concitoyen et ami.

« TEULÈRE. »

Cette lettre, comme on vient de s'en convaincre, ne fait mention que de l'exhaussement que M. Teulère fut chargé de donner à la tour de Cordouan, d'après ses propres indications, mais cette construction se rattachait au système d'éclairage de ce phare.

Dans l'origine, c'est au son du cor que les anciens ermites

(1) Ce ministre, c'était Monge.

de la plus vieille tour dirigeaient les navires à travers les écueils et leur indiquaient les diverses passes. On a même dit que de cet usage était provenu le nom de *Cordouan*. D'autres expliquent ce nom par le commerce que faisait autrefois la ville de Cordoue avec celle de Bordeaux. D'après une troisième opinion, l'architecte-constructeur du premier phare aurait eu nom *Cordou*, et c'est de lui que la tour se serait nommée *Cordouan*.

Quoi qu'il en soit, au son du cor, trop souvent dérobé aux navires en danger par le fracas des flots et des tempêtes, on substitua le feu, qu'alimentait du charbon, antérieurement à l'an 1727. A cette dernière époque, des feux à réverbère remplacèrent le premier appareil; mais ceci déplut au marins, qui prétendirent qu'ils n'apercevaient pas d'assez loin cette nouvelle lumière. M. Teulère se convainquit, au moyen de diverses expériences, qu'en effet les plaintes des navigateurs au sujet des réflecteurs à la Saugrain, dont on faisait usage, se trouvaient fondées. C'est alors que, d'une part, il eut l'idee de l'exhaussement au sujet duquel il lui fallut étudier la force de résistance des fondations de ce monument, ainsi que la puissance sur ses murs de l'élément qui l'entoure, comme des tempêtes qui le menacent si souvent, et que, d'autre part, il reconnut la nécessité de faire succéder aux réflecteurs à la Saugrin des réflecteurs paraboliques, mis en mouvement par une horloge. Ce système a reçu depuis de grands perfectionnements; mais il n'en est pas moins vrai qu'à Teulère remonte l'invention de l'appareil d'éclairage à éclipses que l'on a établi au sommet de la tour de Cordouan.

Malade et fort souffrant de la fièvre endémique dont la ville de Rochefort se voit trop souvent affligée, Teulère obtint, en 1804, d'être envoyé à Nice, département des Alpes maritimes, comme ingénieur en chef des ponts et

chaussées. Il prit sa retraite en 1812, et il mourut à Bordeaux en 1824, âgé de 74 ans, justement estimé et généralement regretté. J.-F. SAMAZEUILH.

ÉMAIL TROUVÉ A LA ROUMIEU.

La petite ville de La Roumieu est assise au bord d'une voie (1) cimentée par la truelle romaine, usée par les charriots barbares et par la marche de cet autre Ahasvérus qu'on appelle le temps. Comme un pèlerin qui a sauvé et qui rapporte ses coquilles d'un lointain naufrage, elle a soustrait aux tempêtes des siècles ce tronçon de route antique, ses cloîtres, imposantes ruines, et la cérémonie de l'Aéon (2), dont nous commenterons un jour le rite singulier, ainsi que l'hymne naïve et traditionnelle. Cette modeste cité cache bien d'autres richesses archéologiques dans son sein, qui s'ouvrait naguère pour nous livrer un émail produit de l'alliance du moyen-âge, à son déclin, et de la renaissance, à son aurore.

(1) La Peyrigne est le nom de cette voie qui traverse La Roumieu, commune du canton de Condom.

(2) Le pontificat est héréditaire depuis trois cents ans dans la famille L..... L'hymne en l'honneur de St-Jean-Baptiste est psalmodiée sur la porte de l'église paroissiale, la veille de St-Jean, à sept heures du soir, et sert de prélude au feu de joie. Ce cantique, suspecté d'hérésie, et légitimé, en 1513, par un arrêt du parlement de Bordeaux, débute ainsi :

Seignous, canten la bito..... AÉON.
De St-Jouan-Batisto,..... ELEYSON.

La bito et la mort ,..... ..... AÈON.
Qué Diou nous doungo counfort! ELEYSON.

Qui bouléra Diou serbi ... . . AÉON.
Bengò lous esbats aougy.. .... ELEYSON.

Barous, aougits lou soun. .... AÉON.
De St-Jouan lou baroun..... ELEYSON.
Etc.

Vers le milieu du XVe *du siècle,* dit M. de Laborde (1), *la décadence de Limoges était complète. Pendant que les émaux de basse-taille et leur association aux procédés de la taille d'épargne et de la niellure conservaient aux productions de l'orfèvrerie une vogue qu'elle rajeunit dès lors par ses grands talents, les émaux en taille d'épargne sur cuivre, la grosse émaillerie de Limoges tombaient chaque jour en discrédit. Le culte des reliques s'était refroidi; les églises regorgeaient de châsses, de reliquaires et d'ex-voto dont la valeur intrinsèque ne compensait pas l'espace qu'ils occupaient sur les autels et dans les chapelles. Le commerce de ces émaux était donc devenu presque nul, et Limoges, atelier stationnaire, reproduisait de mal en pis les anciens modèles, sans songer à ranimer la vogue en variant les productions. A la fin, de guerre lasse, et la nécessité aidant, on se réveilla, et une transformation complète ouvrit aux émaux de Limoges une nouvelle carrière de deux siècles de faveur.*

Ce fut alors que les peintres-verriers détrônèrent les orfèvres, et qu'ils déployèrent sur l'excipient métallique cette somptuosité de coloris jusque-là uniquement réservée aux vitraux. Ils n'eurent qu'à réduire leurs cadres, qu'à substituer le verre au métal : aussi trouve-t-on dans leurs grandes, comme dans leurs petites compositions, la même entente des teintes, une grande ressemblance de famille dans la conception et dans la ligne, une prédilection commune pour les paillettes, une égale hardiesse de pinceau.

Les premiers émaux (2) de ce genre offrent des caractères

(1) Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre, 1re partie, p. 124.

(2) M. de Laborde refuse, avec raison, l'étymologie hébraïque d'*émail* qui découlerait, selon quelques philologues de l'expression Hachmal, appliquée dans Ezéchiel. La dérivation de l'allemand SCHMELZEN ou de l'anglo-saxon SMALTAN ne lui semble pas plus acceptable; et cependant il légitime le latin MALTA dont l'origine est commune aux mots germaniques qui précèdent. Tous les trois descendent du verbe σμαω (frotter, enluminer), qui donna naissance au substantif μαλθα (*mélange de cire et de poix avec lequel on polissait les*

particuliers qui vont se trouver résumés dans celui que nous allons analyser. Ils se distinguent entre tous par l'épaisseur des plaques de cuivre rouge, par les applications de pierreries aux garnitures des costumes et aux corolles des terrains fleuris, par la physionomie gothique des dessins, par les têtes sphériques ou carrées, par les inscriptions qui courent et s'enroulent sur les ourlets des vêtements, sur les ceintures, sur les ganses des chapeaux, et enfin par le ton verdâtre et la surface granitée des revers. Ces empreintes d'une période transitoire sont très accentuées dans notre plaque de la *Samaritaine*. Elle faisait primitivement partie d'un tryptique (1) qui se composait de deux autres volets analogues et assortis. Le seul que nous possédions dut appartenir, ainsi que ses pendants, à la maison monastique de La Roumieu. Sa forme est oblongue. Il mesure 110 millimètres en largeur et 210 en hauteur. Sa provenance française ne peut être contestée. Sa date même (de 1480 à 1522) se révèle dans chaque partie. La manière de draper les personnages, la localité bleue, l'effet général et l'harmonie des nuances qui procède des verrières, le reflet évident de l'école des Flandres, le mélange de routine et de nouveauté, l'aspect et la rugosité du contre émail, militent en faveur de l'expiration du xve siècle. Ces signes distinctifs sont, en outre, corroborés par les carnations vineuses, par la dextérité de la spatule, par la solide incorporation des éléments vitrescibles, par les imitations de pierres gemmes, par la contexture de la pâte et par le reliquat du

tablettes destinées à l'écriture.) Les Romains tenaient donc des Grecs, si habiles dans l'art d'émailler la céramique, le terme de MALTHA qui fait sa première apparition dans Pline; tandis que, selon le savant auteur de la *notice sur les émaux*, ils l'auraient créé pour désigner des procédés de coloration et de vernis inventés par les Gaulois. Cette légère divergence ne nous empêche pas de partager pleinement la pensée de M. de Laborde quant à la conversion successive, *par la basse latinité, du mot* MALTHA en *malthum, exmalthum, omalthum, et, enfin, smalta* usité dès le IXe siècle.

(1) Les tryptiques servaient d'ornement aux autels portatifs ou étaient appendus, comme les bénitiers de nos jours, au chevet du lit.

sentiment religieux qui spiritualise modérément les faces. Les deux figures qui vivifient notre plaque doivent émaner du même atelier, mais non pas de la même main : celle du Christ est sévère ; celle de la Samaritaine, qui a la rondeur d'une pleine lune, trahit une réminiscence flamande. Ces deux types sont d'ailleurs très disparâtes d'expression.

La description que nous allons essayer ne démentira pas nos arguments.

Des touches d'or réchauffent le bleu turquin du ciel qui se dégrade en gammes plus claires. Ce fond est animé par un paysage, lequel l'est à son tour par un groupe lointain de six personnages, dont l'un semble fasciné par la contemplation de la tête nimbée du Christ. Le milieu et la droite (1) du même plan présentent des demeures rustiques, des silhouettes d'arbres et des portes bastionnées figurant sans doute la petite ville de Sichar, voisine de l'héritage dont Joseph fut favorisé par son père. Ce qui justifie historiquement les tours crénélées de ce bourg, c'est la haine nationale et la guerre constante du pays de Samarie contre celui de Juda. En deçà de cette architecture naïve, trois autres spectateurs stationnent et assistent à la scène rapportée dans le 4e chapitre de l'évangile selon St-Jean. Ces têtes, attachées à des corps chétifs et petits, n'ont pas même une parenté lointaine avec la manière ingénue des miniatures de Fra Angelico de Fiezolles. On voit que le génie de l'Italie n'a pas encore pénétré en France, et que l'influence subie par les novateurs de l'émaillerie limousine est celle des demi-réalistes du nord. Voilà pourquoi ces *figulines* ne respirent pas le fine bonhomie qu'exhalent celles du peintre toscan.

(1) La droite dans ces sortes d'examen est celle de celui qui examine le tableautin.

Abordons maintenant les deux personnages essentiels. Jésus est assis au pied et à l'ombre d'un arbre; en regard, la Samaritaine se tient debout, le galbe légèrement incliné par un mouvement de respect. La maçonnerie circulaire de la *fontaine de Jacob* (1) sépare la femme de l'Homme-Dieu dont la chevelure, cerclée d'une auréole, ondoie sur ses épaules. Son bras gauche repose sur un de ses genoux, tandis que, de sa main droite, allongée sur la margelle du puits, il jette, avec majesté, une prophétie ou une parabole à celle qui transvase l'eau de son amphore dans une aiguière. La châpe violette du Nazaréen, soigneusement agencée, est illuminée dans toutes ses plissures de rehauts d'or. Sa figure reflète un sentiment placide et délicat, mais non pas extatique comme les visages antérieurs à la renaissance. Cet attiédissement dans l'expression de la foi artistique fut le précurseur du doute qui soufflait déjà sur le monde. La même décroissance d'inspiration fervente se manifeste dans les grands sujets hiératiques des vitraux peints.

La Samaritaine, qui verse le contenu de son urne dans un grand vase bleu ansé, porte une résille *atournée d'affiquets* dont l'enroulement autour du chignon offre une certaine analogie avec la coiffure des grisettes condomoises; il y a, toutefois, cette différence qu'aucun coin de l'étoffe n'est réservé pour former une oreille. Sa robe bleu lapis se déploie sous un pardessus cerise constellé d'or et relevé par une agrafe appelée *troussouère* dans la langue de la mode, à cette époque. Sur la bordure infé-

(1) Or, il y avait là un puits qu'on appelait la fontaine de Jacob, et Jésus étant fatigué du chemin s'assit sur cette fontaine pour se reposer. Il était environ la sixième heure du jour.

Il vint alors une femme de Samarie tirer de l'eau. Jésus lui dit, donnez-moi à boire.

Mais cette femme samaritaine lui dit : comment, vous qui êtes juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis samaritaine ? Car les juifs n'ont pas de commerce avec les samaritains.

Evangile selon St-Jean.

rieure, enrichie de rubis et de turquoises en relief, serpente, en lettres légendaires, ce mot : SAMARITENE (1). De la tunique, comme nous l'avons dit, d'une nuance lazulite, s'échappent des manches flottantes de même couleur; elles traversent le vêtement extérieur et retombent en larges bouillons. Leurs hautes attaches, ou pour mieux dire leurs épaulettes, sont luxueusement fixées par un filet de microscopiques cabochons (2). Les pieds de la puiseuse et ceux du Christ (3), qui se perdent presque entièrement dans les ondulations de la draperie, s'appuient sur un terrain mordoré. A l'entour, un magnifique gazon étale quelques plantes aquatiques et des fleurs diverses qui sont des larmes d'émail imitant des pierres gemmes. Cette opposition ou plutôt cette juxtaposition des tons résineux et verdâtres du sol favorise la splendeur de la glaçure.

Bien que la prodigalité des ors pût faire soupçonner la continuation de l'influence bizantine, celle des maîtres flamands, qui régnait depuis longtemps en souveraine sur l'art industriel de France, ne chômait pas encore. C'est surtout sensible dans l'arrangement du sujet, dans les gammes et le choix des couleurs, dans l'ampleur des formes toujours à l'étroit dans les contours qui les emprisonnent. D'un autre côté, la main droite, qui n'est pas dépourvue de certains scrupules linéaires, et les intentions plastiques, qui se montrent à travers un simulacre de modelé, indiquent une tendance de rénovation dont le triomphe est proche. La phase de transition apparaît donc nettement dans cette plaque. On devine que la technique an-

(1) Nous regrettons de n'avoir pas des caractères spéciaux pour reproduire superstitieusement la forme des lettres qui composent ce nom.

(2) Ces cabochons et les pierres de la garniture étaient obtenus par des gouttelettes d'émail sur paillon. L'imitation est si parfaite que les joailliers eux-mêmes s'y méprennent Ces sortes d'enchâssures sont, du reste, plus précieuses que si elles étaient authentiques, parce qu'elles témoignent de la puissance de l'art.

(3) Un seul est à moitié apparent.

58928 1 B

cienne et les procédés nouveaux sont en présence, et que, n'osant pas s'exclure, ils croisent et abâtardissent mutuellement leurs mérites virtuels (1).

Presque tous les émaux champlavés sont anonymes, ceux des peintres, dans l'ordre desquels le nôtre doit être classé, le furent aussi avant la venue de la Renaissance. Il faut être grandement pourvu d'expérience et de sagacité pour oser risquer des noms d'artistes qui, peu infatués de leur valeur et peu soucieux de leur identité, négligèrent non-seulement de signer leurs travaux de leurs noms, mais encore d'estamper dans le cuivre le chiffre de leurs initiales. Aussi, plutôt que de nous aventurer dans le labyrinthe des conjectures, nous abstiendrons-nous de toute poursuite à l'égard de l'auteur ignoré de la Samaritaine.

M. Brousse est le possesseur actuel de ce précieux objet qui a conservé presque toute sa splendeur primitive. Les altérations du temps n'ont guère atteint que les rayons du nimbe, les gouttelettes d'émail translucide, la barbe du Christ et le liséré d'or de sa chape. Nous croyons cette plaque digne de prendre rang dans les collections du Louvre et de Cluny.

J. NOULENS.

(1) Au nombre des émailleurs du XVIe siècle nous pouvons revendiquer *Mimbielle* dont le nom affirme l'origine gasconne. Mimbielle, Mibielle, Minvielle appartiennent à notre terroir. Une œuvre de cet artiste figure dans la collection et le catalogue Petit Didier. *C'est un émail de 20 centimètres; peinture de couleur, représentant Saint Pierre, Saint François-d'Assise et un moine; signé F. P. Mimbielle*, 1384.

LA ROUMIEU.

NOTES HISTORIQUES.

Un scrupuleux philologue a, dans cette Revue (1), dégagé le sens historique du mot *La Roumieu*, qui signifie littéralement *la romaine*, c'est-à-dire *la* voie *romaine*. Comme le savant écrivain l'a constaté : la voie s'y trouve bien reconnue, bien pratiquée, quoique un peu usée par le frottement des âges. Son état pierreux lui a valu le nom de *Peyrigno*. M. l'abbé Canéto ne l'a signalée que vaguement dans sa statistique de la viabilité de la Novempopulanie. L'étymologie de *La Roumieu* est irrécusable, car elle désigne *le lieu*, *l'origine*, *l'objet*, *le nom*.

Dans ses *extraits des Essais historiques et critiques de d'Argenton sur l'Agenais*, M. Adolphe Magen, secrétaire de la société d'agriculture et arts du Lot-et-Garonne, consacre une note à cette route antique, qu'il dirige d'Agen sur St-Bertrand de Comminges. *Celle-ci*, dit-il, *n'a pas de stations dans l'Agenais; partant du chef-lieu qui se trouve placé à une très petite distance de la limite méridionale de ce pays, elle atteint immédiatement le pays des Lactorates et fait dans leur capitale sa première étape. Une partie de cette voie est encore connue dans nos contrées sous la désignation caractéristique de la Peyrigno, c'est-à-dire la Pierrière ou l'empierrée. Elle commence sur la rive gauche de la Garonne, vis-à-vis du village de Boé, passe par Moirax et par Brimont, traverse entre*

(1) *Revue d'Aquitaine*, tome II, pages 46 et 47.

Astaffort et La Plume la route départementale n° 15, et entre dans le Gers près du Pergain (1).

Le pays de La Roumieu fut primitivement compris dans le territoire des *Nitiobriges*, peuplade celtique qui confinait aux Auscii, Tasconi, Cadurci, Petrocorii et Vasates. Le culte des idoles se perpétua dans cette région jusqu'au VIe siècle. Ce fut par la *Peyrigno* que Charlemagne, alors en résidence à Casseneuil (*Cassinogilum*), à deux lieues de Villeneuve-d'Agen, s'achemina, à la tête de ses leudes et de ses légions burgondes, austrasiennes, saxonnes, longobardes et septimaniennes, vers les Pyrénées. Cette expédition eut pour résultat le mémorable échec de Roncevaux.

Garcias le Courbé, duc de Gascogne, conquit l'Agenais (887) sur Vulfrin, comte d'Angoulême et de Périgord, et et le laissa en apanage à ses enfants. En 976, Guillaume Sanche fit cession de cette province à son frère Gombaut, évêque d'Agen, mais il en détacha les terres de Condom qui englobaient celles de La Roumieu. Les successeurs de ce prélat devinrent comtes d'Agen et exercèrent, jusqu'à l'érection du siége épiscopal de Condom la suzeraineté sur la seigneurie de Ligardes et sur le fief ecclésiastique de La Roumieu.

Après une assez longue éclipse, cette petite ville reparaît à l'horizon de l'histoire, sous la forme d'un monastère bénédictin, autour duquel ne tarderont pas à se grouper des constructions. Nous n'oserons pas préciser la date de sa fondation qui fut, sans doute, l'œuvre du même ordre déjà établi à Condom. On peut la reporter au début du XIe siècle, car, vers la fin, c'est-à-dire en 1090, nous trouvons les habitants de cette petite ville affranchis par

(1) *Extraits des Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais*, par Joseph Labrunie. Première dissertation (les Nitiobriges), publiée par Adolphe Magen, page 30.

une pieuse libéralité d'Odon Ier, vicomte de Lomagne, et de sa femme la vertueuse Adelaïde (1). Dans un élan de ferveur généreuse, ils se désistèrent de leurs droits seigneuriaux sur l'abbaye et la placèrent sous le patronage de celle de St-Victor, de Marseille, qui appartenait à la même congrégation.

On ignore le nombre des moines qui composaient le personnel claustral; mais un document ancien parle de cent cellules : *erant ibi centum mansiones*. On peut juger de la prospérité de ces monastères par la réponse du prieur de Condom à celui de la Roumieu, qui avait sollicité un renfort de religieux pour augmenter la pompe d'une solennité funèbre. Le premier s'excusait envers le second de ne pouvoir lui envoyer que cent Bénédictins parce qu'il avait prêté le même concours à un autre couvent et qu'il ne pouvait entièrement dégarnir le sien.

La Roumieu, au xe et au xie siècle, fut, comme toute la contrée, infestée du manichéisme; les partisans de cette secte étaient si nombreux que le nom d'Agenais, dit un auteur contemporain, Rodolphus Ardens, servit à désigner, en Occident, ces sortes d'hérétiques. Un concile s'assembla et condamna les populations de ce diocèse. Dans notre commentaire sur l'AÉON, nous essaierons de démontrer que cette cérémonie n'est qu'un vestige de cette doctrine.

Le 17 juillet 1315, le roi d'Angleterre adressa des lettres de créance à Amalric de Créon, son sénéchal de Gascogne, au sire d'Albret, au chevalier de Benstède, au clerc Thomas de Cambridge pour régulariser quelques affaires relatives à sa loyauté et à son duché. Parmi les vassaux qui furent favorisés de la même atten-

(1) Martène (dom Edmond) *veterum scriptorum et monumentorum historicorum*, etc. — Paris, 9 volumes, in-folio. 1724 29-33.

tion royale, nous signalerons, d'après Rymer : Bernard de Pins, Montezin de Golard, Jeanne de Bordeaux, dame de Lavardac, Fortaner de Batz, le seigneur de Gensac, etc. De semblables missives furent expédiées aux dignitaires ecclésiastiques, ainsi qu'aux consuls de plusieurs communes. Dans la nomenclature figure La Romieu en compagnie de Montréal, Fourcés, Francescas, La Montjoye, Condom, St-Puy, Manhaut (Maignaut), La Bastide de Fleurance, Mezin, etc.

Peu de temps après, les villes qui avaient bien mérité de la bienveillance du monarque d'Outre-Manche par leur fidélité furent annexées à la couronne et placées sous sa protection immédiate. La Roumieu fut appelée à profiter de cette grâce souveraine.

Les archives du chapitre de St-Pierre de La Roumieu offraient avant la révolution un grand intérêt généalogique et mentionnaient fréquemment la famille d'Aux. Selon quelques documents, la souche de son arbre familial serait antérieure à la formation du groupe d'habitations qui constituait cette petite cité au moyen-âge. Nous allons consigner ici quelques détails que nous fournit un dictionnaire de la noblesse (édition de 1770) : *Dans le douzième siècle, la ville fut entourée de murailles, et la maison d'Aux* (1) *fit construire un édifice superbe pour ces temps-là; il est désigné dans l'acte de fondation du chapitre sous le nom de Palatium; ce n'est plus aujourd'hui qu'une maison honnête; il y en a une troisième dont la porte cochère ne marque pas moins son antiquité que le rang distingué de ceux qui l'habitaient. Vers le milieu du treizième siècle, messire Pierre d'Aux, chevalier,*

(1) Au nombre des alliances de cette ancienne maison, nous avons noté celle de Jean d'Aux, marié en 1493 à noble demoiselle de Balarin; celle de Jean d'Aux V, seigneur de Lescout, dixième patron du chapitre de La Roumieu, qui épousa, 1593. noble demoiselle Anne du Bouzet de Roquepine. Son petit-fils, Simon d'Aux, convola en secondes noces, le 20 septembre 1714, et devint l'époux de noble demoiselle Marguerite de Pins.

descendant de cette maison, eut deux enfants : Arnaud et Guillaume.....

L'aîné suivit la carrière ecclésiastique. Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui était son parent, l'appela près de lui et le fit son vicaire général. Désigné par le conclave de Pérouse comme le successeur de Benoît XI, dont la mort avait été scandaleusement prompte, le prélat bordelais prit la tiare sous le nom de Clément V. L'élection du nouveau pontife rendit la papauté complice et captive de Philippe le Bel. Arnaud d'Aux, homme de mérite et de vertu, fut assis sur le siége épiscopal de Poitiers, auquel vint s'adjoindre l'évêché d'Albane. Il fut, à titre de légat, dépêché en Angleterre pour y réconcilier les esprits, assure *Thomas Walsiagamus.*

En 1318, le cardinal racheta des bénédictins de St-Victor le prieuré et ses dépendances et les offrit au chapitre de St-Pierre de La Roumieu qu'il venait d'instituer. Cette largesse territoriale était insuffisante pour les besoins du corps religieux; il la compléta par le don de ses biens patrimoniaux, sollicita et obtint la coopération des siens. La teneur de l'acte de fondation porte : *Tam in bonis nostris, quam proximorum nostrorum concessorum.*

Arnaud légua à ses neveux le patronage (1) du chapitre et la nomination aux bénéfices. La ligne masculine seule

(1) Le premier patron du chapitre de La Roumieu fut Géraud, fils aîné de Guillaume d'Aux, frère du cardinal; le deuxième, Jean d'Aux Ier; le troisième, Guillaume d'Aux II; le quatrième, Bernard d'Aux; le cinquième, Guillaume d'Aux III; le sixième, Arnaud d'Aux; le sep ième, Jean d'Aux II; le huitième, Jean d'Aux III; le neuvième, Jean d'Aux IV; le dixième, Jean d'Aux V; le onzième, Blaise d'Aux; le douzième, Jean-Jacques d'Aux; le treizième, Simon d'Aux; le quatorzième, Jean-Jacques d'Aux II; le quinzième fut François d'Aux, seigneur de Périguès, du Barial, de Begadau, de la Beinéde, de Meillan, de Candisson, de Vensac. La plupart des précédents étaient seigneurs de Lescout. Les armes de cette famille sont : d'*argent, à trois chevrons brisés, d'or et de gueules et accompagné de trois marteaux de même, deux en chef et un en pointe.*

pouvait exercer cette prérogative; les filles ne pouvaient en aucun cas se l'arroger.

Ce haut dignitaire de l'Eglise fut investi de la fonction de président du conseil apostolique par Jean XXII, qui monta sur le trône pontifical après Clément V. Son influence ne fut pas étrangère à la conversion de l'abbaye de Condom en évêché.

En 1369, Condom, obéissant au mouvement national, rompit le joug britannique. Cet exemple de patriotisme ne fut pas suivi par La Roumieu, que Jean d'Aux, lieutenant du prince de Galles, retint sous la domination étrangère (1). Deux cents ans plus tard, Montgommery hivernait dans le chef-lieu du Condomois, *où il fit*, selon le rapport de Montluc, *tous les diables ruinant et saccageant les églises et pillant tout* (2). A la tête de ses bandes aguerries, il semait la mort et la terreur aux entours. Le généralissime huguenot vint lui-même cerner La Roumieu et força ses portes au bout de deux ou trois jours. Les murs furent démantelés, les habitants mis à la rançon, les ossements des tombeaux dispersés dans les champs (3). Couvrant leurs rapines du prétexte d'iconoclastie, les soldats calvinistes butinèrent surtout, avec une soigneuse violence, dans l'église du chapitre. Cet édifice abritait des richesses séculaires, entre autres quatorze châsses d'argent, don magnifique du pape Jean XXII à son grand camerlingue, le cardinal Arnaud d'Aux.

La Roumieu fut aussi la patrie adoptive du poète Gérard-Marie Imbert, qui eut Condom pour berceau. Il affectionnait cette résidence, *où il passait une partie de l'année*, dit notre populaire collaborateur, M. L. Couture, qui nous per-

(1) *Inventaire du château de Pau.*
(2) *Commentaires* de Montluc.
(3) Samazeuilh. *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Baxadais*, tome II, page 162.

mettra de répéter dans ce volume quelques-uns des vers qu'il a cités dans le précédent (1) :

Séjournant dans la ville où Arnoul d'Aux repose,
Arnoul d'Aux, cardinal sous le pape Clément
Cinquièsme de ce nom, je vis obscurément
Riant de mon estat la grand métamorphose.

Le versificateur gascon (2) était dans sa maison et sa villotte favorite, plongé dans un doux sommeil, quand il fut soudainement réveillé par l'irruption des milices religionnaires. Il fixa le souvenir de son effroi dans l'un de ses pauvres sonnets :

Ce premier jour d'aoust est escheu l'an quatrième
(Je crois qu'il t'en souvient, o mon frère germain)
Que les séditieux usant de forte main,
Vinrent à la Roumiou nous porter la peur blème.
—Ils entrèrent de nuit, d'une fureur extrême,
Brisant, bruslant, pillant, d'un courage malsain,
Nos temples et maisons contre tout droit humain,
Et faisant contre Dieu très horrible blasphème.

Passons de ces guerres religieuses aux troubles civils :

Durant les agitations de la Fronde, le prince de Condé, après avoir fortifié Libourne et Bergerac, s'engagea dans l'Agenais. Son premier avantage fut la surprise des troupes commandées par St-Luc. Ce succès ayant été suivi d'un insuccès devant Miradoux (3), le vainqueur de Rocroy se replia sur Astaffort et s'y concentra avec ses mousquetaires et son quartier-général. Jaloux de conserver cette place, menacée par le duc d'Harcourt, chef de l'armée royale, il prit des dispositions stratégiques par suite desquelles Marsin

(1) Voir *Revue d'Aquitaine*, 4e année, pages 308 et 313.
(2) Ceux qui ont lu ses œuvres ne condamneront pas la sévérité de mon qualificatif.
(3) Mary Lafon. *Histoire du Midi*, 4e vol., page 205.

reçut l'ordre d'occuper le Pergain. Son autre lieutenant, le fameux partisan Balthasar, vint se cantonner à La Roumieu (1). Celui-ci, pressé par l'ennemi, ne tarda pas à se porter sur La Plume et de là sur Nérac.

Le chapitre fut emporté, le 2 novembre 1790, par la tourmente révolutionnaire, qui fit également tomber les belles sculptures de la collégiale et les peintures murales de la voûte. Ces fresques représentaient les anciens patriarches dont les mains sacrées laissaient flotter des légendes en caractères hébraïques.

Le sol de La Roumieu est une mine pour l'archéologue. En 1845 ou 1846, le pic brisa des poteries qui répandirent autour d'elles d'abondantes pièces gauloises. D'autres reliques de l'antiquité et du moyen-âge ont été exhumées depuis. Comme nous avons déjà signalé ces découvertes dans notre *Revue*, nous sommes dispensés de redite sur ce sujet.

Un décret impérial du 14 mars 1857 rectifia le nom de La Roumieu et le fixa officiellement à celui de *La Romieu*. On sait que la *Revue d'Aquitaine* n'a point accepté le motif de cette correction. Nous sollicitons l'indulgence du lecteur pour l'abandon de ces notes historiques. Nous avons pensé qu'il était opportun de les produire comme préface de notre étude sur l'AÉON.

J. NOULENS.

ARCHITECTURE.

LES THERMES DE LUCHON.

La première impression que ressent l'étranger en arrivant à Luchon est une impression agréable et sympathique. Après avoir traversé le

(1) Samazeuilh. *Hist. de l'Agenais, du Condomois*, etc., tome II, p. 352.

rustique village de Bercugnos qui sert de faubourg à la reine des Pyrénées, après avoir longé une allée de platanes comme on en voit dans tous les pays où pousse cette sorte d'arbre, après avoir roulé à travers les vieilles rues et les vieilles maisons qui constituent la *ville* proprement dite, on débouche tout d'un coup sur l'allée d'Etigny et on jouit d'une surprise qui n'est pas des plus petites au milieu de ces montagnes pleines de tant de surprises et où la nature a fait les plus beaux frais d'ornementation.

On s'attendait à un village comme on a l'habitude d'en trouver dans toutes les contrées sauvages, et on a devant soi le plus large boulevard, la plus luxuriante plantation de tilleuls, les plus coquettes maisons qu'il soit possible d'imaginer. Tout le monde a éprouvé une certaine satisfaction de touriste et moi comme tout le monde.

On laisse là diligence, conducteur et postillon; on cherche un appartement au plus vite, et après les réparations indispensables affectées au désordre d'une toilette de voyageur, on s'empresse de descendre sur cette promenade dont le premier aspect a été si flatteur.

A l'extrémité on se trouve en présence de l'établissement thermal.

Le panorama est sublime. Le vieux mont de Superbagnères, dont la cime semble étayer le ciel, répand sur le vallon une ombre rafraîchissante et poétique. On jouit avec ivresse de ce spectacle; et quand on a donné à la grandiose nature la première émotion de l'âme, quand on a bien admiré, bien examiné, bien promené la vue sur toutes les richesses de la vallée, sur cette montagne de la Pique qui ferme au loin l'horizon comme un rempart cyclopéen, on ramène le regard sur la construction des bains et on la considère plus ou moins longtemps, suivant qu'on est plus ou moins amateur d'architecture.

L'établissement, en effet, attire l'attention de tous les promeneurs, mais il faut le dire, plutôt par sa position que par la majesté de son ensemble.

Le premier mot qu'il arrache est un mot de critique. J'ai causé avec toute sorte de personnes, depuis l'artiste intelligent et appréciateur jusqu'à l'honnête bourgeois dont le bonnet de coton se laisse deviner sous le chapeau le plus élégant, jusqu'à l'ouvrier dont l'intelligence naturelle est tendue par l'absence même de culture, tous, tous sans exception, trouvent ces colonnes bien basses et le portique bien haut.

J'aime à croire que devant un jugement aussi manifeste il serait difficile aux admirateurs quand même de prouver que le bâtiment se

trouve conforme à toutes les règles de l'esthétique. Chacun a ses amis et ses ennemis, comme l'on dit vulgairement, et je pourrais citer des millions d'exemples d'une admiration qu'on a cherché à imposer du vivant d'un auteur.

Scudéry appelait en duel tous ceux qui ne trouvaient pas très harmonieux les vers de son ami Théophile.

Mais le public voit, le public blâme et loue, le public décide; des mille opinions, des mille observations, des mille chicanes de détail, des mille controverses qu'une œuvre d'art fait naître, ressort toujours une idée synthétique qui est l'expression exacte de la vérité.

Donc, je puis répéter hautement ce que tout le monde déclare d'un commun accord.

L'établissement, avec sa rangée de colonnes basses et son grand portique en plein cintre qui la surmonte au milieu, ressemble passablement à un panier gigantesque. L'œil est blessé de cette disproportion.

Mais avant de donner toutes les explications et de faire la description de ces thermes, je vais rappeler rapidement leur passé. Il est bon de connaître ce qu'ils furent, nous verrons après ce qu'ils sont. L'intérêt y gagnera.

C'est presque toujours aux Romains que commence l'histoire de nos villes méridionales et de leurs monuments. Les légionnaires venaient aux eaux consacrées à Lixon se guérir des maladies qu'ils avaient contractées dans les guerres; de là le nom de Luchon. Bientôt les riches citoyens suivirent leur exemple, et Bagnères devint comme elle est aujourd'hui un rendez-vous de plaisir. Septime Sévère fit bâtir des thermes dont de riches vestiges ont attesté la splendeur.

On a retrouvé des mosaïques, des plaques de marbre, des autels votifs, et des piscines entières pavées en marbre blanc. Le Musée de Toulouse possède presque tous ces restes précieux pour un archéologue; celui de Luchon possède un petit autel votif parfaitement conservé.

Quand la mer des barbares eut englouti la nef fatidique du peuple-roi, de tristes décombres remplacèrent sur toute la surface ces somptueuses constructions qu'avait cimentées le sang des esclaves. L'établissement thermal de Luchon fut détruit et demeura dans l'oubli jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier.

Les thermes consistèrent alors en un simple bassin creusé dans les flancs de la montagne et où les malades se plongeaient pêle-mêle, sans distinction de sexe.

En 1761, ce bassin était recouvert d'une toiture soutenue par quatre pilliers, comme celle d'un hangar.

En 1754, M. le baron d'Etigny, intendant à Auch, en traçant sa fameuse allée, avait assuré la prospérité de Bagnères, mais n'avait pas eu le temps de faire construire un bâtiment plus convenable. Celui que l'on commença en 1785 ne put jamais être terminé à cause des troubles de la Révolution; ce ne fut qu'en 1805 que l'on posa solennellement la première pierre d'un établissement que l'on mit treize ans à bâtir et qui répondait aux besoins de l'époque.

Un fleuve qui sort de son lit, un coup de foudre, une poutre qui casse, une étincelle suffisait pour détruire en quelques instants le travail difficile d'un siècle ; la ruine est plus rapide que l'édification, la mort plus expéditive que la vie : créer aussi vite qu'anéantir est l'attribut le plus puissant de la Divinité.

Cet établissement, qu'on avait mis treize années à construire, fut en 1835 dévoré par un incendie. On se contenta de faire quelques légères réparations; plus tard des fouilles ayant été faites, sur l'incitation savante de MM. Boubée et Fontan, des sources abondantes et nombreuses furent découvertes; on résolut alors l'érection d'un bâtiment en rapport avec les nouvelles richesses balnéaires.

Le 22 auguste 1848, la première pierre en fut solennellement posée.

Le Conseil municipal de Luchon et le préfet de la Haute-Garonne eurent l'administration de l'entreprise; MM. François, ingénieur, et Chambert, architecte de Toulouse, eurent la direction des travaux.

Comme établissement thermal, l'œuvre de M. Chambert est irréprochable; comme monument, elle est assez médiocre. Je le répète, la première impression est mauvaise. C'est trop bas, cela saute aux yeux, cela crie.

Il paraît que dans les plans primitifs la colonnade était surmontée d'une balustrade, mais on a retranché celle-ci de peur de gêner l'écoulement des neiges. On pouvait, ce me semble, choisir un moyen moins radical et se contenter de ménager des interstices. Cette balustrade absente serait précisément le remède contre le mal que tout le monde signale et que je signale à mon tour.

La façade se compose d'un riche portique en marbre blanc, qui s'élève au milieu d'une file de colonnes de la même matière. C'est tout ce qu'on admire : ôtez le marbre, mettez des briques et vous aurez une simple soupente de lavoir. Ces colonnes supportent une légère

toiture indépendante de la bâtisse principale, c'est pour ainsi dire le trottoir nu à couvert, je ne puis trouver une expression plus exacte pour en donner une idée au lecteur. De chaque côté du portique, et en arrière de la toiture de la colonnade, apparaissent deux pavillons de la même hauteur que celui-là et percés d'une large fenêtre très peu cintrée. Le tout en troisième plan est joint par la longue toiture des galeries intérieures; qu'on juge d'après cela.

La vue générale du bâtiment est peu agréable, on ne voit que des ardoises et des toits. L'effet est triste, tout est nu, la simplicité de la ligne grecque a été poussée jusqu'à la sécheresse; ni élégance, ni grâce, ni majesté; pas le moindre ornement, la moindre feuille, le moindre coup de marteau; si ce n'était une guirlande sculptée qui court autour du cintre du grand portique, on pourrait dire que le tailleur de pierre a fait seul les frais de l'ornementation. Rien n'y sent l'artiste, comme dans ces vieux hôtels de Toulouse, où la main de Bachelier a taillé tant de merveilles, comme dans ce Capitole où l'on comprend si bien le grandiose des constructions de l'antiquité.

On a voulu faire un monument, c'est évident, et ce qu'on a fait représente tout ce que le spectateur voudra, excepté un monument.

Ces colonnes d'ordre toscan, écrasées, sans piédestal, avec une ombre de chapiteau, qui supportent un entablement nu et prosaïque, qui sont rangées comme une suite de points d'admiration à l'adresse de l'architecte, ces colonnes ont été mal choisies. Il fallait l'ordre corinthien ou l'ordre composite; la feuille d'acanthe était seule digne de ce beau marbre blanc des Pyrénées. Sans compter que la corniche a été plus élevée, car si je ne me trompe, le fût corinthien doit égaler onze fois le diamètre, tandis que le fût toscan ne l'égale que sept fois. — Avantage incontestable et double : avantage pour l'ornementation, avantage pour la hauteur.

Objectera-t-on les dépenses ? Luchon a 125,000 francs de revenus et les épices par dessus le marché.

Objectera-t-on le temps ? On a mis deux cents ans à bâtir la cathédrale de Strasbourg; le Louvre a été fini naguère; la main-d'œuvre extérieure n'aurait pas empêché le service des bains.

Objectera-t-on la destination ? Les Romains mettaient, dans leurs thermes, toute leur splendeur architecturale. Et de nos jours, les bourses, les cavernes de *bravi* en frac noir, ne se recouvrent-elles pas de toutes les munificences monumentales ?

Ma foi, je cherche à m'expliquer cette sécheresse d'ensemble, cette absence d'ornement, cette pauvreté d'exécution, je ne le puis.

Si la ville a bridé l'artiste, si le conseil municipal accouple d'une manière bourgeoise les mots *bon marché* et *chef-d'œuvre*, que la ville, que le Conseil municipal prennent leur part de la critique. Dans ce cas encore, l'architecte aurait dû faire mieux. Où juge-t-on le génie? Devant l'obstacle.

Mais, passons.

Un architecte est un composé du maçon et de l'artiste. Tel s'entendra parfaitement à la division d'un appartement, tel autre, cela arrive quelquefois, ne s'entendra à rien du tout. Je parie que Michel-Ange eût été incapable de tracer les compartiments de sa maisonnette à un marchand de macaroni; comme Raphaël de faire les caricatures de Cham; comme Racine de faire les chansons de Püs, ou de Panard. C'est la différence des aptitudes, la différence des capacités; à chacun son rôle, sa sphère, son travail.

Si M. Chambert n'est pas de la catégorie des Margaritone, des Bramante, des Brunelleschi, des Adam, des Carpentiers, nous voulons dire, s'il ne nous a point paru digne de tous éloges pour la partie monumentale de son œuvre, nous devons en revanche lui payer un tribut bien mérité de félicitations pour la manière intelligente dont il a distribué l'intérieur de l'établissement.

J'entre par le fameux portique, suivez-moi.

Nous voici dans la vaste salle des Pas-Perdus; en face, un large escalier conduit aux buvettes par la porte postérieure; au-dessus de cette porte, une peinture allégorique décore le fronton; à gauche et à droite s'ouvrent deux immenses corridors comme quatre grandes artères qui fournissent tous les jours des malades aux innombrables salons de bains. Entre chaque fenêtre, M. Romain Caze, artiste autochthone, a peint des Nymphes et des Naïades; au-dessous de celles-ci, les parements de la muraille devront tout autour offrir en allégorie les principales courses de Luchon. M. Romain-Caze a peint déjà la vallée du Lys et la Maladetta.

Le peintre décorateur n'a pas épargné non plus les coups de pinceau; les guirlandes, les festons, les rosaces sont semés avec profusion; adossés aux trumeaux que forment les quatre corridors, d'énormes blocs cubiques de marbre de couleur attendent des statues. Quelles seront ces statues? Quel sera le sculpteur? Il est à désirer qu'on en confie le soin à un de nos artistes du Midi.

L'aspect de cette belle salle est sévère, saisissant, presque religieux. Les garçons de bains nous ont assuré avoir vu souvent des montagnards faire le signe de la croix en y entrant. Du reste, cela ne prouve guère qu'une chose : que ces braves gens sont d'une piété naïve et ignorante.

La salle des Pas-Perdus fait le plus grand honneur à M. Chambert. Une chicane cependant : à peine sur le seuil, le visiteur distingue des deux côtés deux informes trous qu'avec une bonne volonté excessive il finit par reconnaître pour des portes. Il croit naturellement que ces guichets mesquins conduisent à des caves ou à une garde-robe, pas du tout, il faut passer par là si on veut prendre des billets. Ce sont les *fourches caudines* d'un homme de goût.

A chaque corridor, nous l'avons dit déjà, aboutissent des salons qui contiennent un plus ou moins grand nombre de cabinets à baignoires. Les uns ont une voûte basse, les autres élevées, d'autres ont une simple tenture de toile, de sorte que l'action de l'air ambiant sur les exhalaisons sulfureuses, se trouve plus ou moins modifiée. D'un autre côté, le malade qui traverse la salle des Pas-Perdus, puis le grand corridor, puis le salon, et arrive enfin dans sa baignoire, a passé par des couches d'air de plus en plus chargées de principes minéraux et a suivi une progression croissante; tout le contraire a lieu après son bain. On le voit, il était difficile d'imaginer une plus heureuse disposition. La médecine et l'hygiène doivent en savoir gré à M. Chambert qui a ménagé chaque local suivant le mode du traitement. Que l'on ait recours pour se guérir aux boissons, aux bains, aux douches, aux étuves, à l'inhalation, ou à l'aspiration, on est toujours sûr de trouver le lieu admirablement adapté aux besoins thérapeutiques.

Et c'est là un mérite, un véritable succès.

Et maintenant nos lecteurs pourront conclure avec moi : si la partie qui devrait flatter le regard laisse à désirer, la partie qui doit rendre la santé au pauvre malade est admirablement comprise; la santé passe avant l'esthétique. M. Chambert aura toujours pour lui la foule reconnaissante des baigneurs; j'engage donc nos baigneurs à se joindre à moi pour terminer ces quelques lignes par un compliment sincère.

Emile Negrin.

RÉCEPTION

D'UN PROFÈS DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE TASQUE, EN 1717.

(*Document original.*)

L'an mil sept cent dix-sept et le vingt-quatrième jour du mois d'octobre, avant midi, régnant Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dans l'église de St-Pierre de Tasque, près de Rivière-Basse, sénéchaussée de Lectoure, diocèse de Tarbes, par devant moi notaire royal, subrogé de l'Apostolique, soussigné et pardevant les témoins bas-nommés, a comparu de sa personne : Dom Joseph Come, clerc natif de la paroisse de Mouchés, diocèse d'Auch, religieux novice au présent monastère de Tasque ordre St Benoît, lequel ayant la présence de Messire Nicolas Simon de Solemy, abbé régulier et seigneur dudit Tasque, lequel ayant dit et représenté audit seigneur Abbé qu'il lui fit titre d'une place monacale dans ladite abbaye en date du vingt deux juillet mil sept cent seize et que le vingt-deux octobre même année il lui donna l'habit et le reçut au nombre des novices ainsi qu'appert de l'acte de sa réception qu'il a présenté, aurait prié et requis Le dit Seigneur Abbé de le recevoir et passer profès en la religion et ordre de St Benoît audit monastère et à ces fins, recevoir son acte de profession qu'il a aussi écrit et signé de sa main et icelui reçu, observer les cérémonies et formalités requises pour l'accomplissement de ladite réception en conséquence de son noviciat qu'il a fait la première année suivant les règles de l'ordre pour la réception dudit Labit, lequel Seigneur Abbé célébrant la sainte Messe, et après l'offertoire d'icelle, inclinant à la prière et réquisition dudit

Dom Joseph Come aurait acquiescé à icelle et aurait pris et retiré de ses mains ledit acte de cédule de profession écrit en ces termes (1):

Lequel acte de profession ledit Seigneur Abbé ayant lu mot-à-mot et après l'ayant fait mettre et poser sur l'autel audit Come de sa propre main, et lui ayant fait baiser l'autel et observer les autres soumissions et formalités requises et audit ordre accoutumées, il l'aurait reçu religieux profès en icelui suivant les Règles, Statuts, et Cérémonies de l'ordre de St-Benoît pratiquées en pareille occurrence de laquelle réception tant ledit seigneur abbé que dom Come ont requis à moi notaire présent et assistant de leur retenir le présent acte pour leur servir ainsi qu'il appartiendra que leur ai concédé pour être remis audit notaire apostolique pour en donner les expéditions nécessaires.

Fait et passé audit Tasque en présence de Me Jean Gage prêtre et curé dudit Tasque, M. Jean-Louis de Ténet, archiprêtre de la ville de Bassoues, M. Guilhaume Laborde, curé de Pouydraguin, noble Michel Darman, seigneur dudit Pouydraguin et autres soussignés avec ledit seigneur abbé, Ledit dom Come et moi.

Signés : Simon de Solémy, abbé de Tasque; Frassens, sacristain; Come, religieux; Tenet, archiprêtre de Bassoues; Gage, curé; Laborde, curé de Pouydraguin; Come Pouydraguin; Pardeilhan; Cazaubon; Laregudé de Pouydraguin; le chevalier de Pouydraguin; Broqua Lanafoërt, notaire.

(1) « Ego Josephus Come clericus et religiosus in monasterio Sti Petri de » Tasque ordinis St Benedicti offerens trado me ipsum dicto monasterio et pro- » mitto ejusdem monasterii reverendissimo domino abbati dominoque priori » claustrali eorum successoribus et vicariis obedientiam et reverentiam debi- » tam secundum regulam canonicam Patris nostri Sti Benedicti atque consue- » tudines et privilegia dicti monasterii à sanctissimis pontificibus confirmata » Promitto etiam me perpetuam servaturum continentiam atque stabilita- » tem in loco, et morum emendationem et renontio propriis voluntatibus et » desideriis in eorum fidem presentem cedulam manu propria, scriptam » signavi et pronunciavi in presentia reverendissimi Domini Nicolai Simon de » Solemy, abbatis hujus monasterii die vigesima quarta mensis octobris anno » domini millesimo septingentesimo decimo septimo, Come ainsi signé.

A côté de la signature du notaire nous lisons : pour être remise à M. Beray, notaire royal et apostolique; autrement sera nulle.

En marge :

Contrôlé, enregistré au 4e volume, à Castelnau, le deuxième novembre 1717. Reçu douze livres dix sols.

BACARRÈRE signé.

L'AÉON

HYMNE EN L'HONNEUR DE ST-JEAN-BAPTISTE.

Nulle publication, avant la *Revue d'Aquitaine,* n'a révélé, ni même mentionné l'existence de l'office de l'AÉON. L'hymne qui le particularise est imprimée pour la première fois dans notre livraison d'aujourd'hui. Ce texte entièrement inédit et parfaitement inconnu sera, dans notre prochain cahier, l'objet d'une sérieuse étude grammaticale, philologique, philosophique et descriptive. Nous essaierons de démontrer que cette cérémonie unique et indigène de l'AÉON est un vestige d'une doctrine qui, dans nos contrées, au moyen-âge, précéda l'hérésie des Albigeois. Nous devons le salut de ce curieux monument à la constance des habitants de La Roumieu pour cet usage traditionnel. Leur zèle l'a perpétué jusqu'à nous, leur zèle le pratique encore. Ne négligeons pas de leur rendre hommage pour cette fidélité aux choses du passé. Nous faisons des vœux pour qu'ils lèguent à leurs descendants l'héritage de leurs ancêtres, la touchante coutume de chanter annuellement l'AÉON devant leur église paroissiale.

Nous ne ferons ici qu'une seule remarque préliminaire :

on se souvient que dans ce même journal, un maître philologue entreprit et réussit la difficile tâche d'établir l'origine druidique de la GUILLOUNÉ. Ce chant gaulois qui promène dans nos campagnes ses couplets, de la Noël au jour de l'an, est l'antithèse de l'AÈON que l'on célèbre à la St-Jean. Le premier chant coïncide avec le solstice d'hiver, le second avec celui d'été. L'un est fêté durant une semaine entière par des chœurs bruyants et des réjouissances nocturnes; l'autre ne se témoigne que par un cantique et une séance liturgique. Pourquoi cette différence dans leurs manifestations? C'est que la joie fait explosion à l'espérance de voir revenir et remonter le soleil, tandis que l'affliction doit incliner l'homme quand l'astre qui éclaire, réchauffe et féconde, menace de fléchir et de décliner. Le feu de la St-Jean peut symboliser le jour le plus long, du sommet duquel il n'y a plus qu'à descendre graduellement vers la nuit. Nous ferons mieux sentir cette opposition de la GUILLOUNÉ et de l'AÈON dans le travail promis.

Le musée de Toulouse possède une toile magistrale de de M. Glaize, qui a pour sujet la *Mort du Précurseur*. Le tronc de celui-ci gît sur le seuil d'un cachot. Le licteur au poil chauve, à la musculature athlétique, soulève par les cheveux la tête décollée, et la pose sur un plat que lui présente un jeune esclave éthiopien, dont les yeux flamboient et dont la chevelure ondoie à la manière des coiffures Ninivites (1). Ce tableau, par sa puissance dramatique, nous pénètre d'émotion jusqu'à la moëlle des os; tandis que l'accent naïf et touchant du poème de l'AÈON entraîne doucement notre âme sur une pente mélancolique. Son esprit à la fois triste et souriant, l'abandon et la bonhomie de son style, la longue kyrielle de ses versets, pro-

(1) Voir, pour de plus amples détails, le *Voyage artistique en France*, par M. L. Dubosc de Pesquidoux, p. 319.

duisent sur nous le même effet qu'une rangée de médaillons légendaires dans une verrière gothique.

Nous confessons un acte d'indiscipline à l'égard de l'excellente *Grammaire béarnaise* de M. Lespy. Nous n'avons pas rigoureusement appliqué aux voyelles composées AU, EU, IU, OU, UU, qui forment les diphthongues, A-OU, E-OU, I-OU, O-OU, U-OU, la règle qu'elle leur impose d'après les exemples des vieux manuscrits des archives de Pau. Notre orthographe est pleine comme la prononciation, c'est-à-dire que nous écrivons : CLAOU, MÉOU, BRIOU, POOU, BUOU, au lieu de : CLAU, MÉU, BRIU, POU, BUU. Nous espérons obtenir de notre savant collaborateur le bénéfice des circonstances atténuantes pour un délit d'autant moins condamnable qu'il facilite le *travail* de beaucoup de lecteurs du Midi et de tous ceux du Nord. Pour être doublement secourable à ces derniers, nous avons fait marcher parallèlement au texte gascon une traduction française. Ces deux précautions abaissent un des principaux obstacles matériels. La route étant un peu aplanie, nous pouvons immédiatement parcourir les cinquante-sept stations de ce chant étrange.

J. NOULENS.

L'AÉON

Chant en l'honneur de St-Jean-Baptiste.

1

Seignous, cantén la bito — AÉON.
Ouèy dé Sén-Jouan Batisto, — ÉLEYSON.

Traduction littérale.

1

Seigneurs, chantons la vie — AÉON.
Aujourd'hui de St-Jean-Baptiste. — ÉLEYSON.

2

La bito et la mort : AÉON.
Diou nous doungo counfort ! ÉLEYSON.

3

Qui bouillo Diou sérbi AÉON.
Lous ésbatz bèng'aougi. ÉLEYSON.

4

Barous, aougits lou soun AÉON.
Dé Sén-Jouan lou baroun ! ÉLEYSON.

5

Qui bouillo Diou oundra (1), AÉON.
Aci bèngo canta (2). ÉLEYSON.

2

La vie et la mort : AÉON.
Que Dieu nous donne consolation ! ÉLEYSON.

3

Que celui qui veut servir Dieu AÉON.
Nos ébats vienne entendre. ÉLEYSON.

4

Barons, écoutez le refrain, AÉON.
De St-Jean le baron. ÉLEYSON.

5

Que celui qui veut honorer Dieu AÉON.
Ici vienne chanter. ÉLEYSON.

(1) *Oundra*, mot béarnais qui veut dire *honorer*. — LESPY, *gramm. béarnaise*, page 285.

(2) Dans une copie que nous devons à la bienveillance de M. Dubuc, docteur-médecin à Larroumieu, et dans un autre exemplaire manuscrit antérieur à 89 et certifié conforme par un groupe de signatures, le 2e vers du 5e verset se signale par la différence que voici :

Bèngo lous *esbats* canta.

La précision du rhythme et de la mesure nous a conseillé la correction ci-dessus.

6

Dou Paradis térrèstro — AEON.
Sortén couaté ribèros, — ÉLEYSON.

7

Én d'arrousa la tèrro, — AÉON.
Qu'èro trop séco 'ncouèro, — ÉLEYSON.

8

Séco et mès arido, — AÉON.
Coumo tèrro d'Egypto. — ÉLEYSON.

9

Adam, l'homé prumè, — AÉON.
San lou frut dou poumé; — ÉLEYSON.

10

Déns soun éstat aounésté — AÉON.
Dous reys qu'èro lou mèsté. — ÉLEYSON.

11

Én coumplazé sa hénno, — AÉON.
Sé boutec dén la péno. — ÉLEYSON.

6

Du paradis terrestre — AÉON.
S'échappent quatre rivières. — ÉLEYSON.

7

Pour arroser la terre, — AÉON
Qui était trop sèche encore, — ÉLEYSON.

8

Plus sèche et plus aride — AÉON.
Que la terre d'Egypte. — ÉLEYSON.

9

Adam le premier homme — AÉON.
Sans le fruit du pommier, — ÉLEYSON.

10

En son etat honnête — AÉON
Des rois était le maître. — ELÉYSON

11

En complaisant à sa femme — AÉON.
Il s'est mis dans la peine. — ÉLEYSON.

12

Hountous, ouèllou cassat — AÉON.
D'aquét éndrét béziat. — ÉLEYSON.

13

Talèou un chérubin — AÉON.
Qué ouardo lou jardin; — ÉLEYSON.

14

Uo 'spazo 'nflamado — AÉON.
Tén à sa man sacrado : — ÉLEYSON.

15

É lou lam qui né sort. — AÉON.
Coumo yo porto d'or, — ÉLEYSON.

16

Lou Paradis terréstré — AÉON.
Barro dan lou célèsté. — ÉLEYSON.

17

L'Adam ségoun qu'arribo, — AÉON.
Qu'és lou hill dé Mario — ÉLEYSON.

12

Confus, le voilà chassé — AÉON.
De cet endroit favori. — ÉLEYSON.

13

Aussitôt un chérubin — AÉON.
Garde le jardin; — ÉLEYSON.

14

Une épée enflammée — AÉON.
Est dans sa main sacrée : — ÉLEYSON.

15

Et la flamme qui en sort, — AÉON.
Comme une porte d'or, — ÉLEYSON.

16

Ferme le paradis terrestre — AÉON.
En même temps que le céleste. — ÉLEYSON.

17

L'Adam second arrive : — AÉON.
C'est le fils de Marie; — ÉLEYSON.

18

É coumo'n chibaliè AÉON.
Résoulut aou mestié, ÉLEYSON.

19

Pér sa passioun amèro, AÉON.
Ba roumpé la barrièro : ÉLEYSON.

20

É ataou qu'aoubréchout (1) AÉON.
Jou é lous aoutés touts. ÉLEYSON.

21

Qu'èron, labétz, aou houn AÉON.
Dous limbos, én présoun. ÉLEYSON.

22

Diou un jour qu'escoutèt AÉON.
La bouès d'Élisabèth, ÉLEYSON.

18

É comme un chevalier AÉON.
Résolu au métier, ÉLEYSON.

19

Par sa passion amère, AÉON.
Il vint rompre la barrière. ÉLEYSON.

20

C'est ainsi qu'il ouvrit AÉON.
Moi et tous les autres. ÉLEYSON.

21

Nous étions alors, au fond AÉON.
Des limbes, en prison. ÉLEYSON.

22

Dieu un jour écouta AÉON.
La voix d'Elisabeth, ÉLEYSON.

(1) Dans deux copies distinctes de celle qui nous sert de type, les vingtième e vingt-uniéme versets sont remplacés par les suivants :

20

Mès, en d'én z'aberti
Qu'anaouon touts sourti

21

Dé las limbos oun n'éro
Lou jas dous anciens péros.

23

É La dé Zaccario (1) AÉON.
N'estèc pas mé stérilo. ÉLEYSON.

24

Lors, débinan Mario AÉON.
L'éstat dé sa cousio, ÉLEYSON.

25

Prén lou camin qui mio AÉON.
Tout drét chou Zaccario, ÉLEYSON.

26

Sabé d'Élisabèth AÉON.
Caoucoum dou frut néouèt. ÉLEYSON.

27

Talèou qué l'aout bisto, AÉON.
Lou pétit Jean Batisto ÉLEYSON.

23

Et *celle* de Zacharie AÉON.
Ne fut plus stérile. ÉLEYSON.

24

Alors Marie devinant AÉON.
L'état de sa cousine, ÉLEYSON.

25

Prend le chemin qui mène AÉON.
Directement chez Zacharie, ÉLEYSON.

26

Pour savoir d'Elisabeth AÉON.
Quelque nouvelle du fruit nouveau. ÉLEYSON.

27

Aussitôt qu'il l'eut vue, AÉON.
Le petit Jean-Baptiste ÉLEYSON.

(1) Et *la dé Zaccario*, c'est-à-dire, *et celle de Zacharie*, est une forme familière à l'idiome gascon, qui emploie fréquemment le pronom démonstratif *la* pour désigner la femme de quelqu'un.

28

Tout soul qué s'ajullèt — AÉON.
Déguens Élisabèth. — ÉLEYSON.

29

Atsou la may noumado, — AÉON.
Dou miraglé abizado — ÉLEYSON.

30

Qué ditz à sa cousio : — AÉON.
« Pér bous souy ésbahido ! — ÉLEYSON.

31

» Duos caousos sabudos — AÉON.
» Qué soun : bosto bèngudo, — ÉLEYSON.

32

» Ansuito lou présén — AÉON.
» Qué porti dén moun sén. — ELEYSON.

33

» Adaro, lou maynat — AÉON.
» És doun santificat ! » — ÉLEYSON.

28

Tout seul s'agenouilla — AÉON.
Dans Elisabeth. — ÉLEYSON.

29

Ainsi la mère déjà nommée — AÉON.
Du miracle avertie, — ÉLEYSON.

30

Dit à sa cousine : — AÉON.
« Par vous je suis ébahie ! — ÉLEYSON.

31

» Les deux causes connues - — AÉON.
» Sont : votre venue, — ÉLEYSON.

32

» Ensuite le présent — AÉON.
» Que je porte dans mon sein: — ÉLEYSON.

33

A cette heure l'enfant — AÉON.
Est donc sanctifié ! » — ÉLEYSON.

34

Qu'éstèc proufétisat. ... AÉON.
Bouno bito a miat. ÉLEYSON.

35

Aou désèr qu'és anat, AÉON.
Pénitenc' a préchat. ÉLEYSON.

36

La déstraou (1) prè dou trous AÉON.
Qu'én zé miaço toutz ÉLEYSON.

37

Lusén dé santitat, AÉON.
Ét qué s'és aprouchat ÉLEYSON.

38

Dinc'aou bord dou Jourdan; AÉON.
Troubèc lou dit Adam. ÉLEYSON.

34

Il fut prophétisé.... AÉON.
Il a mené bonne conduite. ÉLEYSON.

35

Au désert il s'est réfugié, AÉON.
Et il a prêché pénitence. ÉLEYSON.

36

La hache près du tronc, AÉON.
Nous menace tous. ÉLEYSON.

37

Reluisant de sainteté, AÉON.
Il s'est approché ÉLEYSON.

38

Jusqu'au bord du Jourdain; AÉON.
Il trouva le dit Adam ÉLEYSON.

(1) Hache de bûcheron ou de charpentier.

39

Lou batèmo boulouc : AÉON.
Sén-Jouan qu'ou réspounouc : ÉLEYSON.

40

« Nou souy pa, moun Seignou, AÉON.
» Digné d'aquét haounou ! » ÉLEYSON.

41

Un cop tout acabat, AÉON.
D'aquiou s'én és anat. ÉLEYSON.

42

É pertout oun paréch AÉON.
Lou moundé qu'és susprés. ÉLEYSON.

43

Hè, présqué cado jour. AÉON.
Énténé caouqué sour. ÉLEYSON.

44

É qué rén lous tors dréts AÉON.
Osta bien qu'un quillét. ÉLEYSON.

39

Qui voulut le baptême. AÉON.
St-Jean lui répondit : ÉLEYSON.

40

« Je ne suis pas, mon Seigneur. AÉON.
» Digne de cet honneur. » ÉLEYSON.

41

Une fois tout achevé AÉON.
De ce lieu il est parti. ÉLEYSON.

42

Et partout où il se montre AÉON.
Le monde est surpris ! ÉLEYSON.

43

Il fait, presque chaque jour, AÉON.
Entendre quelque sourd ÉLEYSON.

44

Et il redresse les boiteux AÉON.
Comme une quille. ÉLEYSON.

45

Hè bézé cla lous orbs (1), AÉON.
Réssuscito lous mors. ÉLEYSON.

46

Hérod'és adultèro AÉON.
Damb hénno dé soun frèro (2); ÉLEYSON.

47

Qu'ou ditz : « éscouto rèy, AÉON.
» Qué n'as un paou trop hèyt; ÉLEYSON.

48

» Nout caou pa ouarda mè AÉON.
» Dé toun fray la monilhè. » ÉLEYSON.

49

Hérodo, lou noumat, AÉON.
La mort qué la baillat. ÉLEYSON.

45

Il rend la vue aux aveugles, AÉON.
Ressucite les morts. ÉLEYSON.

46

Hérode était adultère AÉON.
Avec la femme de son frère, ÉLEYSON.

47

Il lui dit : « Ecoute, roi, AÉON.
» Tu en as fait un peu trop; ÉLEYSON.

48

» Il ne faut pas garder davantage AÉON.
» De ton frère la femme. » ÉLEYSON.

49

Hérode le susdit AÉON.
Lui a donné la mort. ÉLEYSON.

(1) *Orbs*, aveugle : *orbus luminibus*. (PLINE).
(2) Hérode Antipas ou Antipater, tétrarque de Judée, avait enlevé et épousé Hérodiade, femme de son frère Philippe. St-Jean-Baptiste dénonça et condamna cette union incestueuse. On sait que cet inique roi, disgracié sous Caligula, fut exilé à Lyon.

50

Sa hillo (1) qué préstèt. AÉON.
Aou bourréou un coutèt. ÉLEYSON.

51

Aou rèy for courroussat AÉON.
Lou cap a démandat; ÉLEYSON.

52

É pér machancétat AÉON.
Lou boutèc dens un plat. ÉLEYSON.

53

Batisto, sans nat tor, AÉON.
Qu'aout yo bèro mor. ÉLEYSON.

54

Pusqu'és aouèy sa hèsto, AÉON.
Qué caou préga sa tèsto, ÉLEYSON.

50

La fille prêta AÉON.
Au bourreau un couteau, ÉLEYSON.

51

Au roi très courroucé AÉON.
Elle a demandé le chef (de St-Jean), ÉLEYSON.

52

Et par méchanceté AÉON.
Elle le mit dans un plat. ÉLEYSON.

53

St-Jean sans aucun tort AÉON.
Eut une belle mort. ÉLEYSON.

54

Puisque c'est aujourd'hui sa fête, AÉON.
Il faut prier sa tête : ÉLEYSON.

(1) Solomé, la danseuse, fille d'Hérodiade.

55

D'énzé ouarda lous blatz, AÉON.
Las bignos et lous pratz ÉLEYSON.

56

Qué, sur la nosto terro, AÉON.
Jamè nou n'aoujon guèrro ! ÉLEYSON.

57

Qué lodgé chou Boun Diou AÉON.
Touts lous dé La Roumiou ! ÉLEYSON.

55

De nous garder les blés AÉON.
Les vignes et les prés ! ÉLEYSON.

56

Que sur notre terre AÉON.
Jamais nous n'ayons guerre ! ÉLEYSON.

57

Et qu'il loge chez le bon Dieu AÉON.
Tous ceux de La Roumieu ! ÉLEYSON.

NUMISMATIQUE.

A M. P.-D. RAINGUET, HOMME DE LETTRES, AUTEUR DE LA BIOGRAPHIE SAINTONGEOISE, A ST-FORT SUR GIRONDE, ETC.

MONSIEUR ET HONORÉ COMPATRIOTE,

J'ai reçu avec reconnaissance et examiné avec beaucoup d'intérêt l'empreinte d'un beau ducat d'or de Hongrie, du xve siècle, trouvé tout récemment à St-Fort sur Gironde (1) par un propriétaire de cette commune, tandis qu'il était occupé à labourer son champ. La conservation de cette monnaie étant parfaite, il m'a été facile de reconnaître au premier aspect qu'elle appartenait au célèbre *Mathias-Corvinus* ou Corvin, roi de Bohême et de Hongrie, de 1458 à 1490, espace de

(1) Charente-Inférieure.

temps durant lequel fut frappé à son nom le ducat dont je vais donner ici le signalement.

✠ MATIAS. D. G. R. *(Dei gratiâ Rex)* HVNGARIE, écusson aux armoiries des Etats de Hongrie et de Bohême, et à celles personnelles à Corvin, savoir : quatre faces au premier quartier; une double croix au second; au troisième, un *corbeau (corvus)*, tenant un anneau dans son bec, armes parlantes des Corvins; cet anneau est peut-être celui qui donnait l'investiture des Etats de Jean et de Mathias Corvin-Huniade, et au quatrième un lion couronné, avec la queue fourchue.

Revers : ✠ S. (*sanctus*) LADISLAVS. REX. St Ladislas, roi de Hongrie, mort en 1095 et canonisé en 1192 (1), est ici représenté en pied, debout et vu de face; il est revêtu du manteau et des autres insignes de la royauté; sa tête est couronnée et nimbée; il tient de la main droite un globe surmonté d'une croix, et dans la gauche une hache d'armes élevée; à droite et à gauche du saint, dans le champ, sont les marques monétaires du lieu et de la fabrication de notre ducat.

Sur les monnaies hongroises, Monsieur, la vierge Marie est souvent associée, comme patronne de la Hongrie, PATRONA HVNGARIE, au saint protecteur de ce royaume (Ladislas), ou le remplace. Elle y est habituellement figurée assise, portant l'enfant Jésus dans ses bras. Le croissant est sous ses pieds. C'est là le type le plus ordinaire de la monnaie dont nous nous occupons; la sainte mère du Christ y est quelquefois représentée à l'avers ou au droit de la pièce, et d'autres fois à son revers.

Votre ducat, Monsieur, d'or très pur, pesant trois grammes 456 centigrammes, au titre de 0,981 millièmes, a été gravé dans le recueil ou tarif d'Anvers (2), de 1633. Mathias Corvin le Grand, digne héritier de Jean Huniade, son père, fut un des princes les plus illustres du xve siècle, et à son nom se rattache une partie notable des événements les plus considérables de son temps, et plus particulièrement dans l'empire germanique. « Il réunissait, disent ses historiens, toutes les qualités qui font les grands rois : brave, généreux, habile politique, zélé pour la religion, ami des arts et des lettres, et homme lettré lui-même. Il fonda

(1) L'abbé Ladvocat, dans son Dictionnaire historique, fait canoniser Ladislas Ier, roi de Hongrie, *trois ans* après sa mort, par le Pape Clément III. Mais il y a ici erreur manifeste de date, ou peut-être simple faute d'impression, car ce Pontife occupa la chaire de St-Pierre de 1187 à 1191. L'Eglise met un espace d'un siècle entre le décès d'une personne *morte en odeur de sainteté* et sa canonisation.

(2) Chez Hiérosme Verdussen, in-folio oblong de 248 pages.

une magnifique bibliothèque à Bude et l'enrichit des meilleurs livres grecs et latins (1).»

Le siècle de Mathias Corvin fut particulièrement une époque d'agitation et de grands mouvements parmi les peuples, en Orient et en Occident. Les Français, Monsieur, n'y furent rien moins qu'étrangers. Les guerres d'Allemagne, de Turquie furent de puissants stimulants pour l'ardeur belliqueuse et aventureuse de nos ancêtres, dignes enfants et successeurs de ces vieux Celtes, les compagnons de *Brennus* et des neveux d'*Ambigat,* ainsi que l'attestent, à l'appui de l'histoire, tant de curiosités, de monuments étrangers qu'ils rapportèrent dans la mère-patrie et qu'on y retrouve encore chaque jour. Du reste, la découverte en Guienne, et sur les bords de la Gironde, d'une pièce de monnaie hongroise du xve siècle est un fait assez remarquable, sans doute, mais qui pourtant n'a rien d'extraordinaire et d'invraisemblable. A l'époque de l'indépendanee gauloise, sous la domination romaine, durant le moyen-âge et dans les temps modernes, les riverains du grand fleuve aquitain ont toujours eu l'humeur errante, aventureuse autant que guerroyante; il n'est donc pas étonnant qu'un ducat de Hongrie ait été porté et égaré sur ses bords par quelque enfant du pays, qui, sous Mathias Corvinus et ses successeurs, avait fait les guerres d'Allemagne et de Turquie. A l'occasion de la découverte d'un autre ducat hongrois du xvie siècle et appartenant au roi Jean II *(Zapolski)*, trouvé près de Châteaudun, feu notre regrettable confrère et ami, M. Etienne Cartier, en en rendant compte (2), faisait l'observation « que dans ces temps où la pénurie du trésor en France rendait les monnaies nationales et surtout celles d'or assez rares et d'un aloi inférieur à celui de nos voisins, les pièces étrangères, *généralement à bon titre, de ce métal, et particulièrement les ducats d'Allemagne*, avaient un cours de faveur dans nos provinces, où mille circonstances les faisaient arriver du dehors.» Tel était, Monsieur, l'excellent ducat trouvé dans vos parages et dont je vous dois la connaissance. Je vous prie de communiquer à son heureux possesseur la lettre où je m'empresse de lui donner, par votre officieux intermédiaire, l'explication de son intéressante trouvaille numismatique dont il ne faut pas cependant qu'il s'exagère le prix, à peu près réduit à sa valeur intrinsèque, à moins que notre compatriote n'ait la bonne

(1) Voyez l'*Art de vérifier les dates*, et, au chapitre des rois de Hongrie, l'article *Mathias Corvinus Ier*.

(2) *Revue numismatique française*, 1843, page 128 et suivantes.

fortune de rencontrer sur son chemin quelque riche amateur ayant une *suite* à compléter. A peu d'exceptions près, les prix élevés sont aujourd'hui réservés à la numismatique ancienne.

Veuillez recevoir, Monsieur et honoré confrère, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus distingués.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, etc.)

BIBLIOGRAPHIE.

Journal d'une âme, par un Condomois. — *Mémoires sur Adam Smith,* par M. de Lavergne. — *Originaux et beaux esprits de l'Angleterre,* par Em. Forgues.

Un écrivain dont nous voulons tenir le nom voilé ne tardera pas à mettre au jour un roman, proche parent de *Volupté* et d'*Obermann* par son esprit morose et frugal. L'auteur, connu parmi nous, a écrit, sous la dictée de son âme, ses joies, ses insomnies et ses tristesses. Il a plongé sa pensée dans son cœur, comme un pélican ses mandibules dans ses entrailles, pour savoir comment est faite sa plaie. On peut donner au lecteur une idée de cette étude psychologique par une citation prise au hasard dans le manuscrit. La page qui nous tombe sous la main est le monologue que voici :

« Que me voulez-vous, pensées tristes, plus tristes que les fleurs d'hiver? Pourquoi me détourner de ma tâche? Pourquoi changer mes méditations littéraires en rêveries amoureuses? Allez-vous-en. Je ne vous chasse pas parce vous m'êtes importunes, mais parce que vous absorbez tout mon être, et me rendez incapable d'accomplir une œuvre à peine commencée et qui devrait être finie. Votre influence est si grande que je n'ai jamais la force de vous

résister, et que je congédie toutes les idées utiles pour m'abîmer en vous qui êtes inquiètes ou poignantes. Vous abusez de mon imagination facile pour me faire accroire mille invraisemblances. Tenez, je vous en prie, laissez-moi, car je souffre!

» Durant ce dialogue entre mon esprit et mon cœur un petit feu brûle dans ma cheminée et un grand dans mon âme, et au lieu de chercher à l'éteindre, je l'attise avec des désirs. La plainte du vent qui pleure contre mes vitres forme un accord avec ma mélancolie. Qu'il est douloureux d'être seul! Si elle était là, dans ma chambre, chauffant ses petits pieds à mon petit foyer, je serais gorgé de joie, je possèderais tout et n'envierais plus rien. Avec elle, tout m'agrée : par la froidure, quand nous allons, dans le mystère, nous redire des propos qui n'ennuient jamais, je plie sous le bonheur; la vie est double dans mon être. douces pensées, je vous supplie de nouveau, éloignez-vous!

» Par volées, vous vous précipitez vers l'objet de mon souci, et je ne puis au travail retenir mon cerveau enflammé et indocile. Voilà douze heures que ma tête est une fournaise; je suis allé sur une route espérant la rafraîchir un peu. Cette promenade n'a point dissipé ma peine puisque je l'ai ramenée avec moi. Je reconnais que j'ai la fièvre à mes frissons et à ma soif. Pour l'étancher, il me reste un verre d'eau dans le fond d'une aiguière; mais la fleur déposée, à sa dernière venue, par sa main dans ce vase est encore plus altérée que moi : elle n'a bu, depuis deux jours, que mes larmes. Tiens, pauvre fleur, je te donne ma part de cette boisson sans en réserver une goutte. »

Passons du doux au grave.

M. de Lavergne a présenté à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire consacré à *Adam Smith*.

Avant le célèbre économiste écossais, on avait beaucoup cherché l'origine de la richesse. Les uns l'avaient trouvée dans les métaux précieux, les autres dans la terre. Mais cette formule si nette : *toute richesse émane du travail de l'homme* n'avait pas encore été dégagée. Le travail! voilà le principe de l'économie politique de Smith, comme la sympathie est le principe de la morale. *Ses recherches sur la nature et sur la cause des richesses des nations*, qui valurent à son auteur une réputation européenne et le commissariat des douanes en Ecosse, a été soigneusement analysé par l'honorable M. de Lavergne, qui se rattache à notre région comme originaire de Toulouse, comme ex-député de Lombez, etc. Nous ne pourrons pénétrer dans cet examen, d'abord à cause de notre insuffisance, aussi à cause de l'étroitesse de notre cadre. Nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sommaire sur les grandes divisions de son œuvre. Le premier livre traite du travail et de ses produits, considérés à deux points de vue principaux : la production et la distribution. C'est dans cette partie que se trouve le curieux exemple des épingles, que tout le monde connaît. Le second livre est relatif aux capitaux. Smith distingue quatre manières de les employer : l'agriculture, les manufactures, le commerce en gros, le commerce en détail. Le troisième livre, que M. de Lavergne considère comme une digression, est réservé à l'histoire des villes et des campagnes d'Europe. Le philosophe de Glascow combat l'enseignement administré par l'Etat; il repousse même l'existence des Universités riches et indépendantes, comme celles d'Oxford et de Cambridge, parce que la certitude du traitement pour le professeur réagit sur ses devoirs et sur ses scrupules pour l'étude. Il n'admet d'exception qu'en faveur de l'éducation populaire; de petites écoles doivent être établies dans chaque paroisse pour recevoir les enfants

du peuple, en retour d'un salaire modique complété par une rétribution de l'Etat. C'est à lui que l'on doit, par conséquent, l'idée et le mode d'instruction primaire pratiqué de nos jours.

Smith a passé sous silence la bienfaisance publique. L'assistance ne lui paraît efficace que par la charité privée ou des institutions philanthropiques indépendantes de toute discipline officielle. Il eût été, par conséquent, l'adversaire de l'extinction de la mendicité par les spécifiques modernes. La doctrine économique d'Adam Smith, popularisée de France par J.-B. Say, range parmi ses disciples les mieux initiés et ses représentants les plus dignes M. David d'Auch. Ce dernier, comme son maître et Daniel Defoë (1), croit que les maux de la charité légale sont plus grands que ceux qu'elle est destinée à guérir.

M. de Lavergne pense que toute la théorie de Smith est contenue dans cette pensée : *Le travail annuel d'une nation est le fonds qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie, et ces choses sont ou le produit immédiat de ce travail, ou achetées des autres nations avec ce produit.*

Au nombre des écrivains français qui sont les plus familiers avec l'histoire, les institutions, les usages, les mœurs, les singularités et les auteurs britanniques, nous pouvons, sans contredit, mettre au premier rang notre compatriote M. Forgues. Ce séduisant critique s'est attaché, comme M. Philarète-Chasles, aux humoristes et aux beaux esprits de l'Angleterre. Son long commerce avec les originaux et les littérateurs d'Outre-Manche lui a permis d'entreprendre une galerie biographique dont les divers portraits se recommandent par l'identité de la copie et du modèle. Les types qu'il a photographiés sont groupés en

(1) *Givind alins no charity*, aumône n'est pas charité.

deux volumes édités récemment. Si ce livre a un mérite, nous dit M. Forgues, « c'est de montrer au talent » français, en le lui rendant intelligible, le génie complexe » de la race anglo-saxonne. Race admirable, malgré ses » défauts, quelquefois admirable par ses défauts mêmes, » respectable par ses vertus; haïssable aussi par elles » quelquefois. Une portion notable des sympathies qu'elle » a obtenues parmi l'élite des autres peuples lui vient » des antipathies bien autrement nombreuses qu'elle a su » braver, et qui souvent l'honorent. Ceux qui la détes- » tent sont suspects aux esprits vraiment généreux, vrai- » ment libéraux. A ceux qui la comprennent et savent la » respecter, on peut sans risque tendre une main amie. » Elle a beaucoup péché, j'en conviens, et malheureuse- » ment elle n'a pas beaucoup aimé..... » Parmi les figures étranges dont la ressemblance est saisissante, voici Gregory Mattheuw Lewis, accompagné de James Smith et des causeurs anglais. Ensuite apparaissent : G.-P. Brummel, le dernier des Beaux, Théodore Hook, le Yorick du monde aristocratique; Lady Hester-Lucy Stanhope, nièce de Pitt, que M. de Lamartine visitait il y a trente ans sur le Mont-Liban; Amélia Opie, romancière, poète, et qui devenue veuve, se fit quakeresse; Samuel Rogers, le banquier poète; Ebenezer Elliot, le forgeron de Scheffield; Théodore Noon Talfourd, un avocat-littérateur; O'Connel et O'Connor; Joseph Grimaldi, personnage funambulesque à la fois, l'Auriol et le Debureau de Londres; Pierre Bysshe Schelley, le rival de Biron. Autour de ces personnalités diverses gravite la société anglaise contemporaine avec ses physionomies anormales et bizarres, ainsi qu'avec ses grandes facultés littéraires. Ce livre, que M. Forgues appelle son *Album*, est dédié à William, Wilkie Collins, l'auteur de Basil, Hide and Seek, l'un des meilleurs romanciers anglais.

Dans notre prochain Bulletin, nous examinerons *l'histoire des Pyrénées*, de M. Cénac-Moncaut; *la Santé de l'Esprit et du Cœur*, de M. Ernest de Rattier, et plusieurs autres publications nouvelles.

J. NOULENS.

DISCOURS

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL DONNET,

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

Sur Abd-el-Kader et les massacres de Syrie.

Le comice ambulatoire de l'arrondissement de Bazas a eu, cette année, la ville de Langon pour étape. Cette fête rurale a été rehaussée par la présence de Son Eminence le cardinal Donnet, le plus actif des prélats français. Une messe solennelle a été célébrée. Après l'évangile, il a pris possession de la chaire et prononcé une touchante homélie qui avait pour objet et pour sujet la magnanimité d'Ad-el-Kader. L'éloge de l'ancien émir saharien, cet ancien champion du koran, devenu, durant son exil, le génie tutélaire des disciples de l'Evangile, a soulevé l'enthousiasme de l'assistance. Ce témoignage de justice tombant de la bouche d'un prince de l'Eglise romaine sur un généreux apôtre de l'islamisme était un magnifique spectacle.

L'aspect des belles campagnes et des rives de la Garonne, où la moisson venait d'être opérée avec paix et abondance, a ramené dans l'esprit de Mgr Donnet le souvenir des cultures du Liban, encore horriblement fumantes de l'incendie des récoltes et horriblement fumées du

sang et des cadavres de leurs colons, nos frères en Jésus-Christ. Par cette heureuse transition, le cardinal nous a conduits dans le pachalik de Syrie, où il nous a montré les champs et les villes transformés en un immense charnier de débris humains. Il nous a montré le bras et le cœur d'Abd-el-Kader préservant d'une tuerie générale des milliers de victimes vouées d'avance au sacrifice. Il nous l'a montré protégeant avec un patriotisme sans pareil le drapeau de la France qui fut sa gardienne et qu'il aime aujourd'hui d'un amour filial. Nul n'a mieux mérité l'admiration et la reconnaissance de l'humanité. L'auguste panégyriste de cette grande âme, dépaysée, selon lui, dans le mahométisme, a remonté au principe des sympathies qu'elle manifeste aujourd'hui pour les *Roumis* en péril. Celui qui considérait autrefois les chrétiens comme des mécréants les considère aujourd'hui comme l'élite des hommes. Il ouvrit les yeux à la clarté durant sa translation et sa captivité en France, où il eut des entrevues avec deux pasteurs, au nombre desquels se range l'orateur sacré, qui va lui-même nous faire la confidence de ses entretiens avec l'illustre marabout.

Voici le discours dans lequel la mémoire du pontife catholique redit, comme un écho fidèle, les effusions intimes et élevées du grand-prêtre musulman, son interlocuteur :

J. N.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Au milieu de ces saturnales et des vociférations du fanatisme le plus farouche, le cœur se repose sur le spectacle émouvant donné par un ancien ennemi du nom chrétien, Abd-el-Kader, qui, dans les jours de sa grande affliction, consolé par des pontifes dont il sut comprendre le

cœur, brisant avec un passé qu'il répudie, a ouvert sa maison à des milliers de fidèles de tout âge, de toute condition, à qui il n'a cessé de faire un rempart de son corps. Il y a là un dévoûment surhumain que Dieu saura récompenser; et quand ces hordes sauvages, après avoir égorgé le consul de Hollande et pris sous leur protection son collègue d'Angleterre, se précipitaient, la torche à la main, sur la chancellerie de France, le cœur bat en voyant l'émir leur jeter cette foudroyante apostrophe : Arrêtez, ou je brûle votre ville ! Bénissons la pensée souveraine qui a attaché à cette noble poitrine la plus haute des distinctions honorifiques.

Il nous appartenait à nous, qui avons entendu les confidences presque intimes de cet homme plus extraordinaire par son génie que par sa valeur, de révéler ici quelques particularités trop peu connues et capables d'intéresser cette chrétienne assistance.

Personne de vous, N. T. C. F., n'a oublié qu'Abd-el-Kader séjourna à Bordeaux quand il se rendait de Pau à Amboise, sa dernière prison. Il y avait une larme à essuyer, un courage abattu à relever, peut-être une âme à sauver. L'ancien apôtre de l'Algérie et votre archevêque n'hésitent pas, ils courent à lui, ils savent ce que la patrie absente laisse de profonds souvenirs, surtout aux cœurs des hommes d'élite; mais ne pouvant lui rendre la liberté et avec elle le mouvement et la vie, ils veulent lui porter les secours de la charité qui les presse, lui montrer les trésors d'ineffables consolations renfermées dans cette religion qu'il ignore, et laisser au moins en germe dans cette âme méditative quelques-unes des grandes vérités de notre foi; ils cherchent à épargner à ce fier enfant du désert les regards d'une foule impatiente et curieuse, ils en font pour ainsi dire leur hôte, il n'aura pas d'autre équipage que le leur, et le peuple, qui a compris, s'associant à la pensée de son archevêque, s'incline et salue avec respect une grande infortune.

L'émir ne s'y trompe pas, et cette épreuve qu'il semblait redouter produit une douce sensation que ces yeux traduisent d'une manière plus expressive que nous ne saurions le dire : il est ému, et en se voyant entre deux ministres de cette religion qu'il poursuivit peut-être un jour de ses colères, il remonte de l'effet à la cause, il se demande quelle est donc cette foi qui relève le courage des vaincus et presse la main d'un ennemi; il compare sans doute, il recherche pourquoi le dieu de Mahomet n'inspire pas ces pieux dévouements; pourquoi, en faisant de l'hospitalité un devoir, il demande au voyageur égaré son pays, sa croyance; pourquoi à l'un il ouvre sa tente, et pourquoi il repousse l'autre quand il ne le tue pas.

Dieu seul pourrait nous dire si à Damas Abd-el-Kader ne s'est pas souvenu de Bordeaux, ne s'est pas replié sur ces heures de mutuelle confiance. C'était avec une ardeur de néophyte qu'il écoutait nos paroles, qu'il provoquait nos épanchements et qu'il en faisait à son passé de singulières applications. Il nous semble encore l'entendre crier : Moi aussi, je suis le ministre du Très Haut, son serviteur fidèle, et je prêche sa loi.

Oui, pauvre musulman, ta générosité, si ce n'est pas encore la charité, sa divine sœur, t'a fait plus grand en un jour que toutes les gloires du champ de bataille; ton nom est dans toutes les bouches; il n'est pas de lèvres chrétiennes qui ne demandent à Dieu de te faire entrer dans la famille catholique, dont tu t'es fait déjà un des plus vaillants soldats. Abd-el-Kader est en effet le héros du jour; son nom retentit en Orient comme une voix de salut, de reconnaissance et d'admiration, et dans le monde entier comme un reproche à certaines diplomaties qui seront un opprobre éternel pour notre civilisation.

Pénétré de reconnaissance, il ne voulait plus nous quitter; c'était avec bonheur qu'il retrouvait le pieux évêque d'Alger, avec lequel il avait, en Afrique, échangé quelques lettres, et qu'il avait vu à Pau pour la première fois. Tout le bien que lui en avait dit l'abbé Suchet était présent à sa mémoire. Personne n'a oublié que l'intrépide grand-vicaire était venu, au péril de sa vie, traiter sous la tente même d'Ab-el-Kader de l'échange de nos prisonniers. Il nous racontait avec un sentiment plein de délicatesse qu'il avait chassé à cette époque deux déserteurs qui offraient d'abjurer. Non, je n'aime pas les apostats; toute croyance exige de fortes convictions, et elle ne se plie jamais aux convenances et aux spéculations humaines.

On comprendra, N. T. C. F., d'après ce qui précède, l'étonnement qu'il produisait sur nous, lorsque, avec cette couleur de langage dont l'Orient a conservé le secret, il nous parlait des choses divines; aussi notre contrariété comme la sienne fut grande lorsqu'on vint nous interrompre pour le conduire au spectacle où il croyait cependant que nous allions l'accompagner.

Vous vous séparez de moi ? s'écria-t-il; pourquoi me quitter... Il fallut lui en expliquer la cause... Mais moi aussi, je suis marabout ! ce qui est mal pour vous doit être mal pour moi... je n'irai pas... Mais comme il était attendu, les autorités qui l'entouraient crurent devoir insister. Il céda, en nous faisant promettre de le revoir.

Le lendemain, quand nous le retrouvâmes sur le bâtiment qui devait l'emporter, il était en proie à de pénibles impressions. Ah ! si mes oreilles, nous dit-il, n'ont rien compris, mes yeux ont trop vu. L'on sentait cette nature élevée s'irriter contre une civilisation qui sacrifiait à la vanité et à de coupables satisfactions toutes les règles de la simplicité, de la modestie et la décence. Il semblait s'excuser de n'avoir pas résisté, et nous reprocher de ne lui avoir point parlé en maîtres. Hélas ! il ne savait pas, lui, que nos conseils ressemblent plus à des prières qu'à des ordres, et que trop souvent notre voix se perd, étouffée par la grande voix des passions humaines ! Nous ne sommes plus étonné, N. T. C. F., du portrait qu'en savait faire un de nos généraux africains (1), qui, comme Camoëns, manie aussi bien la plume que l'épée, lorsqu'il disait qu'Abd-el-Kader était simple, modeste, réservé dans ses paroles, ami des bonnes mœurs, ne se plaignant jamais, et plus grand dans l'adversité que lorsque l'Algérie tout entière connaissait sa foi.

A mesure que le navire nous rapprochait du terme de la séparation, on voyait son œil inquiet nous interroger et sa volonté dominer ses émotions; il souffrait... Sentait-il que la vérité s'approchait, qu'il pouvait la saisir de sa main et embraser son âme de feu... Qui pourrait nous le dire !... Ce que je sais, c'est que les questions se multipliaient; il voulait tout percevoir, et les choses qui remuaient son cœur et celles qui frappaient ses regards; c'est ainsi que lui montrant près de St-Romain de Blaye le village de St-Martin, il fallut lui dire et ce qu'était Saint Martin et l'histoire de son manteau. Je le vois encore, en apercevant l'horizon chargé de nuages, offrir à Mgr Dupuch, avec une intention facile à deviner, non pas la moitié, mais son manteau tout entier. Chose étrange, celui qui jadis, dans l'ardeur des combats, avait su écrire au digne Evêque : « Je t'envoie un troupeau de chèvres avec lesquelles tu pourras nourrir les petits enfants qui n'ont plus de mère, » n'avait pas encore compris le mérite de l'homme qui se dépouille en vue de Dieu et sans aucun espoir de récompense humaine; mais avec la droiture de son esprit, il ne tarda pas à reconnaître qu'en offrant un de ses manteaux à un ami, c'était plutôt une satisfaction personnelle qu'une privation qu'il s'imposait.

En voyant cette fière nature si attentive à nos paroles, on devinait

(1) Le général Daumas, sénateur, commandant la 14e division militaire, à Bordeaux.

que la pensée de Dieu, si incomplète, si obscurcie qu'elle fût par la barbarie musulmane, avait déjà pris possession de cette âme virile, qu'elle dominait son esprit, qu'elle imprimait à cet enfant du désert une puissance de raison et quelquefois un héroïsme de sentiment capable des plus grandes choses.

Et pourquoi nous ne le dirions-nous pas : cet échange de pensées était pour nous plein d'attraits; il nous semblait que tout ne serait pas perdu de ces communications intimes qu'un interprète habile lui traduisait avec une étonnante rapidité... Aussi notre cœur s'ouvrit-il à l'espérance lorsqu'il nous parla de notre voyage en Afrique à l'occasion de la translation des reliques de saint Augustin. Il y avait là quelque chose de grand, de poétique, qui allait à son imagination; c'était plus que le culte des souvenirs, c'était comme une révélation de cette antique et glorieuse église d'Hippone. Il désirait tout savoir, et c'est avec une religieuse attention qu'il écoutait les détails dont quelques-uns étaient déjà parvenus jusqu'à lui.

Le temps marchait : nous aurions voulu en arrêter le cours, et faire davantage pour le pauvre exilé, car nous sentions que, quelles que fussent les consolations dont nous cherchions à l'entourer, quel que fût le ravissant panorama qui se déroulait à ses yeux, ce n'était pas la patrie, ce n'était pas son soleil, ce n'était pas sa Méditerranée, et nos lèvres murmuraient presque à notre insu ces paroles que tout le monde sait et qui rendaient si bien les divers sentiments qui l'agitaient à cette heure :

« Il s'en allait errant sur la terre, que Dieu guide les pas du pauvre exilé !

« J'ai passé à travers les peuples, je les ai regardés, ils m'ont regardé, nous ne nous sommes pas reconnus. L'exilé partout est seul.

« Où vont ces nuages que chasse la tempête, elle me chasse comme eux; qu'importe où ? l'exilé partout est seul ! »

Emir, ajoutai-je, nous allons descendre le cours de ce grand fleuve, nous en trouverons bientôt un second qui, réuni au premier, formera ce bras de mer qu'on appelle la Gironde, et vous de me répondre sans doute :

« Ces eaux coulent mollement dans la plaine, mais leur murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance; il ne me rappelle aucun souvenir. »

Vous entendez ces chants de fête qui, du rivage, arrivent jusqu'à nous; mais les tristesses et les joies qu'ils rappellent ne sont ni vos tristesses, ni vos joies; l'exilé partout est seul.....

Non, l'exilé qui prie n'est pas seul. Dieu est avec lui, il guide ses pas, le soutient dans les épreuves et lui montre l'espérance, cette fille du ciel; unie à la foi et à la charité, elle inspire les plus beaux dévoûments, relève toutes les défaillances.

Celui-là est seul qui vit loin de Dieu et condamne dans son orgueil ce que sa raison ne perçoit pas.

Celui-là est seul qui désespère de la justice divine, de sa miséricorde infinie, qui dit anathème à tout ce qui n'est pas lui et qui garde au cœur de sombres vengeances.

Celui-là est seul qui ne sait pas aimer, pardonner les injures, et, nouveau saint Martin, donner aux pauvres du chemin la moitié de son manteau.

Celui-là est seul qui ne comprend pas que nous sommes les enfants d'un même père; que cette commune origine nous impose la solidarité des mêmes souffrances, la solidarité des mêmes devoirs. Nous eussions parlé longtemps encore; mais nous touchions au terme. Le Sultan s'en apercevait, son regard s'était fait doux et suppliant, une larme s'échappait de cette prunelle de feu.

Et ce fut avec une touchante émotion que, la main sur le cœur en signe de souvenir, il prit congé de nous, et suivit longtemps des yeux le canot qui nous ramenait sur la rive.

Ces quelques heures d'épanchements réciproques ne furent pas perdus; à Amboise, il aimait à parler de Bordeaux. Il reçut plus tard, avec une vive satisfaction, la visite de Mgr Dupuch, les exhortations de l'archevêque de Tours, les soins assidus de tous les membres du clergé paroissial; il se fit traduire par son digne interprète, le capitaine Boissonnet, les fastes de l'Afrique chrétienne, qui devinrent l'une de ses lectures habituelles.

En même temps qu'il remerciait son ancien évêque du bien qu'il lui avait fait, il nous adressait au renouvellement de l'année des vers pleins de charmes avec ce titre touchant : *Le pauvre exilé à l'Archevêque consolateur* (1).

(1) Voici la traduction de cette épître d'Abd-el-Kader adressée d'Amboise à l'archevêque de Bordeaux :

Gloire à Dieu seul !

Le pauvre exilé à l'archevêque consolateur.

Dès qu'il m'a vu, celui qui règne à Bordeaux comme ministre de l'arbitre souverain m'a fait lire dans son cœur qu'il voulait alléger ma souffrance et

Oh ! laissez-nous croire, N. T. C. F., qu'à ce moment terrible où le fer et le feu se disputaient en Orient des masses de victimes, notre ancien hôte s'est souvenu de la France hospitalière, des consolations qu'il y avait reçues. Et pourquoi les germes de vérité, de charité, déposés alors dans son âme, n'auraient-ils pas porté leurs fruits ?

Nous sommes entrés dans ces détails, N. T. C. F., pour faire mieux connaître un homme jugé d'abord si diversement. Que nous aimons à l'entendre s'écrier, dans une de ses pages les mieux inspirées : Je n'étais point né pour la guerre; des événements imprévus m'ont arraché à des études vers lesquelles je me sens plus que jamais attiré, et maintenant que je crois avoir accompli dans la mesure de mes forces la mission que le souverain Maître m'avait confiée, je n'aspire plus qu'à mourir dans l'étude et dans la prière.

Qu'on ne s'y trompe pas, Abd-el-Kader, dans ces journées de sang, n'a pas seulement cédé aux entraînements d'une généreuse nature et aux inspirations d'une civilisation qu'il n'a fait qu'entrevoir; les hommes ne marchent que sous la main de Dieu, qui les conduit à l'accomplissement des décrets que sa providence a portés.

Quoi qu'on fasse, l'observation rigide des doctrines évangéliques répand autour d'elle une bonne et douce influence que rien ne saurait remplacer. Le jour où les Arabes ont acquis la conviction que la France avait un Dieu, une religion, un sacerdoce, on les a vu changer à notre égard; à la peur s'est mêlée la confiance. Déjà prévenus en faveur des hommes qui ont soin des âmes et de ceux qui, comme la sœur de Charité, ont soin des corps, ils nous ont laissé jeter parmi eux des semences de vérité et d'amour qui ont déjà donné quelques fruits de civilisation et de paix.

qu'il avait pour moi une sincère affection. En me comblant d'honneurs, il a enlevé du cœur de la foule qui se pressait sur mon passage tout sentiment de haine; en me faisant asseoir à ses côtés, il m'a soustrait à la curiosité des regards; en m'expliquant sa loi sainte, il a fait tomber de mes yeux le bandeau qui me cachait sa beauté !

Pourrai-je jamais oublier ces instants passés sur le navire qui allait m'éloigner de lui et de sa grande famille, qu'il aime comme j'aime mes propres enfants ? Il m'a parlé de ma mère, et mes yeux se sont mouillés de larmes à la pensée qu'elle souffre la captivité pour moi. Un château pour prison, c'est toujours la prison qui ne peut faire oublier ni la Smala, ni le désert, ni ceux qu'on ne voit plus !

Que Dieu tout-puissant rende en abondance, au renouvellement de cette année, à mon consolateur et au seigneur Dupuch, que je connais maintenant de visage, tout le bien qu'ils m'ont fait lors de mon séjour dans la ville aux rives fleuries et à la ceinture d'eau ! — Gloire à l'Eternel ! — Adieu !....

Château d'Amboise, le douzième jour du safar, année 1262.

CORRESPONDANCE.

Un des plus savants linguistes de notre époque, M. le baron de Belloguet, auteur du GLOSSAIRE CELTIQUE, nous a adressé la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai reçu les livraisons de la *Revue d'Aquitaine* que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, et je vous adresse aujourd'hui mes remercîments.

J'ai pris particulièrement connaissance des articles de M. D... sur l'*Ethnogénie celtique,* et je me suis surtout intéressé aux deux explications qu'il a tentées des inscriptions d'Alise et d'Autun. Elles me paraissent fort plausibles quant à la pensée générale de chacune d'elles, mais je ne pense pas que la critique moderne approuve les moyens un peu violents par lesquels M. *Durrey* (car il me semble d'après d'autres articles que tel est son nom) est arrivé à ces résultats. Des inscriptions gauloises n'ont été évidemment gravées ou tracées que par des Gaulois, ou par l'ordre d'un Gaulois qui a dû surveiller ce travail. Les lettres romaines étaient certainement impuissantes à rendre une partie des sons de la langue celtique, mais elles arrivaient toujours à des à peu près fondés sur l'analogie de ces mêmes sons avec tel ou tel de leur propre idiome; et ces rapprochements, même en tenant compte des changements amenés par le temps, ne peuvent avoir produit des écarts aussi grands, et conséquemment aussi arbitraires que ceux qui amènent les interprétations de M. Durrey.

Veuillez, si vous le voyez à Condom, lui faire bien mes compliments de confrère en celtique, je vous en serai obligé, et accepter pour vous-même les miens avec la même cordialité que je vous les adresse.

ROGET, baron de BELLOGUET.

Paris, impasse d'Assas, 2, 15 juillet 1860.

MISCELLANÉES.

Dans le *Glossaire et répertoire* qui complète la *Notice des émaux du Louvre,* M. de Laborde, le savant antiquaire et monumentaliste, consacre un aperçu historique au mot MIROIR. Dans le catalogue de ces objets anciens, il cite entre autres ceux qui furent offerts par Henri IV à Gabrielle d'Estrées. En voici le détail descriptif copié textuellement dans l'inventaire de la royale maîtresse :

1° 1599... Un grand mirouer d'acier que le sr de Beringhen a dit avoir esté aporté a Monceaulx du Cabinet de Fontainebleau par le commandement du roy pour en prendre son plaisir audit Monceaulx, pendant le séjour de sa diette audit Monceaulx, ledit mirouer avec ses chassis prisé XXV escus.

2° Un grand mirouer d'ebeyne qui s'ouvre à deux feuilletz, où il y a au-dessus des deux feuilletz deux grans lapiz, et sont les deux feuilletz deux jacintes. Au-dessus du mirouer une femme d'argent qui a dessous ses pieds un gros lapiz tout rond et un baston de lapiz qu'elle a dessous sa main, et au costé du mirouer deux pommes d'or, et au-dessus desdites pommes deux petiz boucquets d'or esmaillé. Ledit mirouer est tout plain et semé de pierreries d'esmeraudes et autres sortes, et les bords plains de petits fillets d'or, la face de cristal de roche, belle et grande, prisée iiijc escus.

3° Un mirouer d'une glace de Venise enrichi de papillon de verre et esmaillé de plusieurs couleurs estant dans un tabernacle de bois peint de vert, prisé iiij escus.

4° Un mirouer de cristal de roche, garny d'argent doré esmaillé avec le pied fait en triangle, prisé xl escus.

5° Un mirouer sans tainct garny d'ebeyne, prisé iij escus.

6° Un mirouer d'or qui est tout rond, gravé et esmaillé, prisé lxx escus.

7° Un grand mirouer de jaspe, ou est gravé un Narcis, garni de diamants et rubis autour avec pendans d'or, les chiffres du roy esmaillez de gris, prisé ijc escus.

8° Un autre mirouer tout d'or, au milieu duquel il y a une agate, deux figures taillées de relief dessus, et s'ouvre le portraict du roi dedans, ledit mirouer garni de diamant et rubis, prisé ijcl escus.

9° Un mirouer ardent, garny d'yvoire, avec de la marguerite, prisé la somme d'un escu.

Le Dictionnaire de Sigillographie de M. Chassant, que vient de publier M. Dumoulin, libraire de l'école des Chartes, contient toutes les notions propres à faciliter l'étude et l'interprétation des sceaux du moyen-âge. Ce nouvel ouvrage est comme la *Paléographie des Chartes* et le *Dictionnaire des Abréviations*, du même auteur, un livre appelé à prendre place dans la bibliothèque de toute personne s'intéressant aux études historiques et archéologiques. On trouve, en effet, dans ce modeste mais savant petit traité, une exposition à la fois claire et abrégée des principes généraux de la sigillographie, en même temps qu'une explication raisonnée de toutes les difficultés que peut soulever l'examen d'un sceau dans ses différentes parties : questions de matière, de couleur, de forme, d'attache ou de date, tout y est résolu en peu de mots et dans l'ordre le plus méthodique de tous, l'ordre alphabétique. Pour aider les études des personnes désireuses d'approfondir jusque dans ses moindres détails cette science, l'auteur a terminé son ouvrage par une *Bibliographie sigillographique* donnant la liste, la plus complète qui ait été publiée jusqu'à ce jour, de tous les traités généraux ou particuliers relatifs à la sphragistique. Enfin, le volume est enrichi de 16 planches, tirées sur papier chamois, contenant non-seulement les alphabets et les différentes formes d'abréviations que l'on peut rencontrer dans la lecture et l'interprétation des sceaux, mais encore des reproductions de bulles de papes, sceaux de seigneurs, de villes, d'artisans, marques de notaires, de communautés civiles et religieuses, etc.

IMPROMPTU.

Puisque c'est aujourd'hui ta fête,
Par ce journal, mon estafette,
Je te dépêche mille vœux !
En les répandant sur ta tête,
Ma pensée allègre et follette
Applique un baiser de poète
A chacun de tes noirs cheveux.
Du fond de l'âme je souhaite
Que ton existence, en son cours,
Passe loin, bien loin, des abîmes,
Et chemine sur le velours;
Qu'elle file autant de beaux jours
Que j'ai fait de vilaines rimes !
Pour te distraire en tes loisirs,
Je veux que mes grands souvenirs,
Plus voyageurs que les sarcelles,
Et plus galants que les émirs,
Passent, repassent, sur leurs ailes,
Gazouillant des récits fidèles.
Je veux, sur ton front béni,
Qui me fait aimer la Gascogne
Veiller comme fait la cigogne
Quand elle veille sur son nid.
Inutile est ce satellite :
Je suis sûr que ton petit cœur,
Dans lequel la sagesse habite,
A mille fois plus de blancheur
Qne la chasuble d'un levite
Prosterné devant Jéhova.....
Par ta sagesse souveraine
Tu me rappelles, ô ma reine,
La noble reine de Saba !

J N.

L'ABBAYE DE FLARAN.

L'abbaye Notre-Dame de Flaran, ordre de Bernardins, fut fondée en 1151. C'était une fille des abbayes de Berdoues et de l'Echelle-Dieu, sous la juridiction de Valtier, abbé de Morimont. Elle a la même origine que l'abbaye de Gimont dans le diocèse d'Auch, d'Euse près de Toulouse, de Valbonne près de Perpignan, de St-André près de Séez, de Bonneval près de Rodez.

Le monastère, tout voisin de la ville de Valence en Condomois, est situé dans une petite île formée par la Bayse et par un canal creusé par les moines, mais reliée à la terre ferme au moyen d'une magnifique chaussée. L'Eglise et la salle du chapitre sont assez bien conservées; les cloîtres, jadis pavés de pierres tombales qui ont disparu, sont en partie ruinés. Déjà très maltraités par les Huguenots qui brûlèrent plusieurs fois le couvent et détruisirent tous les documents et papiers précieux pour l'histoire de Flaran, ils encombrent de leur débris la cour intérieure. A peine connaît-on les noms des divers abbés de cette maison, qui, cependant, eurent longtemps droit de haute-justice sur la ville de Valence et dont le seigneur de Manssencôme était le seul collateur.

Le monastère de Flaran était le type le plus parfait d'un couvent de Bernardins; abandonnant au pouvoir féodal les hauteurs où s'élèvent d'un côté la tour de Tauzia, de l'autre le manoir de Léberon, et plus loin les grands murs de Manssencôme, les religieux s'établirent dans la vallée, plus facile à fertiliser. La situation de l'abbaye, le voisi-

nage d'un cours d'eau, l'ensemble des bâtiments, présentent la disposition de presque tous les monastères des disciples de St-Bernard. En effet, dans la plupart, les cloîtres sont au Nord comme à Flaran, ainsi que le réfectoire et ses dépendances; l'Eglise, vaste et d'un style sévère, ne présente aucun de ces ornements gracieux ou grotesques, longtemps très en faveur, mais que proscrivait St-Bernard comme inutiles et dangereux. Dans la basilique comme dans le cloître primitif, les lignes sont droites, les chapiteaux très simples, les piliers massifs et unis, tandis que les parties plus modernes offrent de sveltes colonnettes, de délicates figurines, preuves de l'oubli où étaient tombés les règles et les principes du chef de l'Ordre. La révolution fit peu de mal à l'Eglise de Flaran; le clocher seul fut détruit, comme froissant trop, sans doute, les idées égalitaires de l'époque; aussi on distingue encore parfaitement dans la basilique tous les caractères de l'architecture du XIIe siècle, communément appelée de transition. Avant 1095, le système Roman, ou de l'époque Latine, comme le désignent quelques historiens, était seul usité dans les monuments religieux. Les croisades firent opérer des modifications importantes dans la construction et la décoration des édifices. De cette époque datent les moulures ornées, si répandues dans nos cathédrales, les imbrications, les fleurons, les colonnes géminées et ces mille détails d'ornementation, gracieux souvenirs des soldats de Pierre l'Hermite et de Godefroi de Bouillon. Cette transformation des idées n'eut pas lieu tout à coup, mais depuis 1095 on peut suivre le développement lent quoique soutenu du style ogival au détriment du plein-cintre. Presque toutes les constructions de cette époque présentent le mélange des deux styles; à Flaran, les voûtes et l'inter-transsept ont des arcades à ogives, tandis que les portes et les fenêtres

sont à plein-cintre. Les ornements mêmes des modillons affectent cette forme.

Le premier abbé fut en 1162 Guillaume, dont l'histoire nous est inconnue; on sait qu'il fut enterré sous le maître-autel de son église.

En 1175, Estienne était à la tête du monastère, alors à l'apogée de sa grandeur. Ce fut sous son gouvernement qu'Arnaud de Roger, évêque de Comminges, légua à Flaran soixante sols Morlaas en 1177. La même année Forton Deltil donna à l'abbé Estienne 110 sols à prendre sur sa terre de Filet.

Le successeur d'Estienne, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, eut en 1220, avec le chapitre d'Auch, un long procès, terminé par la médiation de Garsie de l'Hort, archevêque d'Auch, que ses vertus et ses talents firent choisir par Guillaume Raymond de Moncade, vicomte de Béarn, pour son exécuteur testamentaire, en 1223. D'après les termes de cet arrangement, le chapitre abandonnait à l'abbaye le quart des revenus de la paroisse où était situé Flaran; les religieux, de leur côté, s'engageaient à payer annuellement aux chanoines d'Auch 30 sols Morlaas pour conserver la propriété des Eglises de St-Michel de Flaran, de St-Avit, de Pont, de Jembielle, de Seissos et de Stugua, ainsi que les terres de Bailise et de Larivet (1).

Arnaud de Montesquiou, abbé de Flaran en 1228, porta plainte à l'archevêque Amanieu Ier de Grisinhac. contre Centulle Ier, comte d'Astarac, qui avait ravagé les terres de l'abbaye (2). Le comte fut excommunié jusqu'à ce qu'il eut dédommagé Arnaud de Montesquiou. L'archevêque Amanieu fut très mal récompensé de sa fermeté (3),

(1) Arch. Ausc.
(2) Cart. Archi.
(3) Arch. Ausc.

car ayant été appelé à Rome par le pape Grégoire IX pour être nommé cardinal, il fut arrêté en chemin par l'empereur Frédéric II (1) et conduit à Capoue où il mourut prisonnier en 1241 (2). Malgré son excommunication, Centulle Ier ne garda point rancune à l'abbaye de Flaran; on voit en effet sur son testament qu'il lui lègue 100 sols Morlaas (3), pour que les moines *preien Diou per mi*.

En 1231, il est fait mention d'un abbé de Flaran dans un arrangement conclu avec Vital Ier, abbé de Berdoues (4); vers cette époque, l'abbaye céda au chapitre d'Auch l'Eglise de Césan, moyennant 100 sols Morlaas.

Gislebert, sixième abbé de Flaran, fut témoin dans le testament fait par Peyronne, comtesse de Bigorre, le 3 novembre 1251 (5), dans l'hospice de l'abbaye de l'Echelle-Dieu, à qui cette dame légua quantité de meubles précieux. Pierre II d'Androni, abbé de Bouillas, l'assista dans cette affaire et obtint aussi de la comtesse un legs important pour son monastère. Plusieurs autres communautés religieuses eurent part à la générosité de Peyronne, entr'autres le prieuré de Cassaigne, dans le diocèse d'Auch, où l'abbé de Condom, faisait alors bâtir un château dont on voit encore quelques restes (6).

Il y eut en 1315 un grand bouleversement dans les couvents de Guienne, par suite de l'érection en évêché du monastère de Condom par le pape Jean XXII, en faveur de Raymond de Galard qui en était abbé (7). Dans le concile provincial tenu à cet effet à Nogaro, on voit figurer un abbé de Flaran, dont le nom n'est pas indiqué. Ce doit être Géraud de Sorobeyrouse qui mourut en 1348.

(1) Ant. Catal.
(2) Mart. Aus.
(3) Archives de Castelnau-Barbarens.
(4) Cart. Gim.
(5) Cart. Ausc. — Hist. Ben.
(6) Cart. Arch. Archiep.
(7) Gallia Chr.

Après lui, les religieux ne s'entendirent point pour lui nommer un successeur, et le couvent demeura longtemps sans abbé. Cependant on trouve mentionné à la réception de Charles, comte d'Armagnac et chanoine d'Auch, le 21 mai 1484, Jean Ier de Monlezun, de la famille des comtes de Pardiac, désigné comme abbé de Flaran. Il mourut très âgé à l'abbaye la même année.

Bernard de Vicomont qui lui succéda, en 1485, fit de grands travaux au monastère et prit une part active aux querelles qui s'élevèrent entre Bertrand de Roquelaure, abbé de Bouillas, et Pierre d'Absac, évêque de Rieux. Ces deux prélats se disputaient l'Evêché de Lectoure; mais Pierre, soutenu par le pape d'Avignon Clément VII, l'emporta sur son compétiteur.

Antoine de Bois-Redon, abbé de Flaran en 1495, était petit-neveu du sire de Bois-Redon, *grand ami*, s'il faut en croire les chroniques, de la reine Isabeau, et que le roi Charles VI fit jeter à la Seine parce que ce seigneur ne l'avait pas salué dans une rue de Paris. Antoine assista Aymeric de Bidos, abbé de Gimont, lors de la consécration de la chapelle de Notre-Dame de Cahuzac-lez-Gimont. C'est ce même Aymeric de Bidos qui, en 1556, reçut de noble Roger de Polastron, seigneur dudit lieu, signification d'un bref du pape Jules II, portant excommunication contre tous les détenteurs des titres de cette ancienne famille (1). Singulier abus des foudres de l'Eglise.

Pons Ier, de la grande maison des comtes d'Aspremont en Béarn, commença en 1539 la série des abbés de Flaran de son nom. Ayant reçu en legs de Jean de Pardaillan quelques terres situées près de l'abbaye, il eut avec l'héritier de ce baron de violents débats apaisés par l'en-

(1) Dom Brug.

tremise de l'abbé de Simorre et du comte de Fimarcon, seigneur de Manssencôme.

Pierre d'Aspremont, en 1551, gouverna, outre Flaran, l'abbaye de Berdoues dont l'abbé commandataire, Jean II de Bazillac, conseiller au parlement de Toulouse, l'avait chargé. Quoique séculier, ce Jean de Bazillac possédait aussi les abbayes de l'Escale-Dieu et de St-Sever de Rustan.

Pons II d'Aspremont racheta, le 9 juillet 1565, de Jeanne, reine de Navarre, comtesse d'Armagnac, la justice et autres droits seigneuriaux de la ville de Valence pour 500 livres, qui étaient le prix de leur aliénation (1). De grands malheurs signalèrent le gouvernement de Pons. Les calvinistes brûlèrent deux fois le monastère, pillèrent l'église et ravagèrent les terres de l'abbaye. Profondément attristé par ces calamités, Pons d'Aspremont résigna sa dignité, en 1573, et se retira près de Saniard de Galard, abbé du couvent de Bouillas, où il mourut peu de temps après. Suivant ses désirs, son corps fut transporté à Flaran.

Des donations nombreuses et considérables permirent à son successeur, Jean II de Boyer, de reconstruire une partie des bâtiments brûlés de Flaran. Aidé par les libéralités de Jehan de Besolles, il contribua aussi à la réédification du couvent de Lacaze-Dieu que les hérétiques avaient incendié en 1570. Mais le roi Charles IX, ayant besoin d'argent, avait obtenu, en 1562 et 1576, des bulles de Rome qui lui permettaient de vendre sur le temporel de l'Eglise jusqu'à concurrence de 150,000 écus de rente. Presque tous les monastères de la Gascogne furent alors taxés et obligés de se défaire d'une partie de leurs posses-

(1) Cart. Ausc.

sions. Outre les droits seigneuriaux, possédés par l'abbé de Flaran, sur la ville de Valence, et qui furent aliénés pour un prix assez minime, le moulin de Jandieu, à Montréal, fut cédé pour 2,000 livres, une pièce de terre, désignée sous le nom de Sacristanie, pour 80 livres, la métairie de Leiches, près St-Puy, pour 2,500, et plusieurs champs, dans l'île d'Orbessan, furent vendus pour 230 livres.

Le quinzième abbé de Flaran fut, en 1599, André de Gélas, de la grande maison de Gélas-Léberon. Il naquit au château de Léberon (1) dont on voit les ruines à peu de distance de Flaran. Le temps n'a pas plus épargné le manoir féodal que le monastère; cependant on peut encore admirer quelques sculptures assez fines aux croisées du vieux castel dont les quatre tours sont maintenant cachées sous un épais manteau de lierre. André était frère de Lysander de Gélas, marquis de Léberon, favori du duc d'Alençon et vaillant capitaine dont les chroniques vantent le courage et la générosité (2). La tradition rapporte que souvent les deux frères se livrèrent ensemble aux *esbattements* de la chasse, et qu'un jour ils tombèrent au milieu d'un parti de religionnaires commandés par le sire d'Estignos.— Lysander, quoique atteint de deux coups d'épée, parvint à s'emparer du chef ennemi grièvement blessé. Il fut conduit à Flaran, sous la garde de l'abbé, et y resta jusqu'à son entière guérison. Plus tard, le marquis de Léberon le renvoya sans rançon au roi de Navarre. Au reste, l'abbé eut bientôt l'occasion de déployer son courage et ses mœurs belliqueuses. Après la mort de Dupleix, chef des catholiques, un capitaine protestant, nommé Rison, s'empara de Valence (3), qu'il fortifia, et d'où il s'élan-

(1) Ce château appartient aujourd'hui à M. le marquis de Cugnac.
(2) Dupt.
(3) Hist. de Gasc., Monl.

çait pour ravager le pays; mais jamais il ne put pénétrer dans l'abbaye, vigoureusement défendue par les religieux, ayant à leur tête l'abbé André et son frère Lysander de Gélas. Enfin, le maréchal de Biron reprit Valence et obligea les habitants à détruire les murs de leur ville. Plus tard, le sire de Montespan les fit reconstruire et y mit une garnison au service de la Ligue. Ces fortifications furent définitivement renversées, lorsque Henri IV eut été reconnu roi de France.

Georges de Brunet succéda à André de Gélas, mais il ne résida à Flaran qu'une année. Sa présence se trouve mentionnée, en 1616, à la consécration de l'église des Capucins d'Auch par le saint archevêque Léonard de Trappes qui, bien différent des prélats de son temps, s'occupait activement de son diocèse et résidait toujours au milieu de son troupeau. Georges de Brunet mourut, abbé de Flaran, en 1624.

Après lui, le couvent demeura sans abbé pendant douze ans; enfin, Charles-Jacques de Gélas-Léberon, évêque de Valence en Dauphiné, de la même famille que le vaillant défenseur du couvent, fut nommé abbé commandataire de Flaran en 1636. Absorbé par les soins que réclamait son diocèse, Charles de Gélas ne fit rien pour le monastère dont les bâtiments commencèrent à se dégrader. Il mourut en 1654.

Cinq ans plus tard, Antoine-Denis Cohon, évêque de Nîmes, fut élu abbé de Flaran. A sa mort, arrivée en 1670, on donna l'abbaye à Nicolas Pérayre.

Depuis longtemps déjà se manifestait cette décadence matérielle qui finit par transformer les couvents en vastes fermes dont d'invisibles propriétaires touchaient les revenus sans s'occuper des religieux. Ceux-ci ne voyaient dans leur chef qu'un maître avide, imposé par le caprice,

et insouciant des intérêts de l'Ordre. Bientôt les abbés évitèrent de venir dans leurs couvents où, malgré les honneurs forcés qu'on leur rendait, ils se voyaient mal accueillis et se sentaient isolés. Il ne pouvait guère en être autrement. Au lieu des grands abbés du moyen-âge, élus par leurs moines, s'identifiant avec leur monastère, et dont la vie pleine de vertu et de dignité servait de modèle à leur communauté, les religieux voyaient des laïques posséder les couvents, prendre le tiers des revenus et les dissiper à la cour ou à l'armée. Quelquefois même des femmes étaient à la tête d'abbayes d'hommes, et le célèbre monastère de St-Germain appartint longtemps à la princesse de Conti (1).

Il en était pour Flaran comme pour la plupart des abbayes; c'était le prieur qui dirigeait le couvent, tandis que les abbés vivaient loin de leurs religieux; aussi leur existence n'a laissé aucun souvenir. A Nicolas Pérayre succéda, en 1710, Joseph Mouchaut, de Mauvaisin, prévôt de l'église de Condom. Plus zélé que ses prédécesseurs, il passa quelque temps à Flaran et y fit d'importantes réparations.

Après lui, l'abbaye fut possédée par messire Alain de St-Géry de Magnas, d'une ancienne famille du pays. Ce dernier eut l'honneur de prononcer le discours d'usage dans l'église de St-Denys, en présentant le corps de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, dont Massillon fit l'oraison funèbre (2). On trouve ce discours imprimé avec un abrégé de la vie de cette princesse (3), Paris, 1723, in-4°.

Les successeurs de messire de St-Géry se contentèrent

(1) Anna, Hist. Franç.
(2) Corresp. de Mada., par Brunet.
(3) Paris, 1723, in-4°.

de faire diriger l'abbaye par les prieurs et vinrent rarement au monastère; aussi nous n'avons pu découvrir leur nom. La tradition rapporte que l'un d'eux, arrivant un jour à Flaran, gronda beaucoup le prieur don d'Aspe des constructions qu'il avait ajoutées à l'abbaye et lui défendit de continuer ses travaux. Après le départ de son supérieur, don d'Aspe n'en fit pas moins élever le grand bâtiment carré qui est voisin de l'église. L'abbé revint à l'improviste quelques mois après; dès qu'on aperçut sa voiture, le malheureux prieur, saisi d'effroi et craignant une vive réprimande, s'enfuit dans le jardin et disparut. Le lendemain, ses sandales trouvées au bord du canal donnèrent l'éveil à la communauté; on fit écouler l'eau et on trouva le corps de don d'Aspe engagé sous la roue du moulin.

Peu à peu le relâchement s'introduisit dans la règle, les anciennes traditions furent oubliées, le nombre des moines diminua, et quand éclata la tourmente révolutionnaire, il n'y avait plus que trois religieux à Flaran.

Aujourd'hui les bâtiments sont occupés par une exploitation agricole, les cloîtres s'écroulent et l'église seule subsiste encore comme un monument de l'antique magnificence du monastère. Il est regrettable que ces ruines, dont la position est si pittoresque, ne soient pas rachetées par quelque communauté religieuse, qui rendrait à l'abbaye son ancien éclat. Espérons que ce vœu sera un jour réalisé.

Vicomte Hector de GALARD.

Captan-Castera, le 10 septembre 1860.
(Landes).

BIOGRAPHIE.

MARINS D'AQUITAINE.

Prégent de Bidoulx.—Dominique de Gourgues.

L'Aquitaine a produit plusieurs illustres marins parmi lesquels nous pouvons citer Guillaume de Cazenove, dit Coulon, qui parvint à l'amirauté. Sa famille était l'une des plus célèbres du Bazadais. Ce fut lui qui battit et captura la flotte flamande en 1479, sous le règne de Louis XI, durant la succession de Bourgogne. Nous trouvons encore dans nos fastes maritimes d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais et archevêque de Bordeaux qui, en 1633, commanda l'expédition navale d'Italie et reprit les îles Ste-Marguerite. Dans l'époque contemporaine le département du Gers s'enorgueillit d'avoir donné le jour à Villaret-Joyeuse et au contre-amiral Dupouy. Dans sa distribution de la justice historique, la *Revue d'Aquitaine* passera successivement en revue toutes ces figures. Aujourd'hui nous consacrerons notre étude à Prégent de Bidoulx et à Dominique de Gourgues.

PRÉGENT DE BIDOULX, issu d'une noble maison de Gascogne, naquit en 1468; on ignore, je crois, dans quelle localité. Il fut nommé général des galères de France. Ce poste était alors l'un des plus élevés. Les navires ottomans ravageaient les cotes de l'Europe méridionale. Les flottes combinées d'Espagne, d'Italie, de France et de Portugal les combattaient sans relâche. Prégent de Bidoulx, promu au commandement de nos galères depuis 1497, leur fit doubler le détroit de Gibraltar et les porta audacieusement de l'Océan dans la Méditerranée. Il poursuivit avec acharnement la guerre contre les Turcs. Il était alors au service de Louis XII, le Père du Peuple. En 1501 et 1502, circonvenu par des forces supérieures, il brûla ses vaisseaux plutôt que de se rendre aux Espagnols, nos ennemis et nos rivaux en Italie. Il rentra dans sa patrie par voie de terre. Il ne tarda pas à se remettre en mer et à couler l'escadre de son adversaire l'amiral espagnol Villa-Marino. La captivité de ce dernier compléta le triomphe. Quatre ans plus tard, en 1506, il rédui-

sit à merci, près de Porto-Venere, la flotte de Gênes la Superbe, et repoussa du port de Rapallo (1) (1510) les flottes coalisées de Venise et de Rome. En 1513, triste nécessité de la guerre, il livra au sac la place de Spezzia (2).

Prégent de Bidoulx devint la terreur de nos ennemis. Howard, membre de l'illustre famille considérée comme les Montmorency de l'Angleterre, fut complètement anéanti à la journée de Couquet, non loin de Brest. Cet amiral britannique fut immolé par la main de l'illustre gascon. c'était toujours en 1513, une invasion anglaise sur nos cotes étant imminente, Prégent, pour faire diversion, menaça celles de nos voisins, et épouvanta le comte de Sussex.

Le mariage du vieux monarque français avec Marie d'Angleterre en 1515 suspendit les hostilités. A l'avènement de François Ier, Prégent de Bidoulx abandonna ses titres et son haut grade. Peut-être éprouva-t-il quelque mécompte, chose assez fréquente dans les changements de règne. Les relations pacifiques et même amicales du nouveau souverain de France avec le sultan purent affliger celui qui avait fait aux ottomans une guerre à outrance. Le chef des galères se réfugia dans la religion et il fut tué dans une bataille contre les Turcs en 1528. Il appartenait depuis son désistement à l'ordre de Malte. De Baux et après lui Bertrand d'Ornezan, baron d'Astarac, lui avaient succédé dans sa haute fonction maritime. On trouve plus tard investi de cette dignité le fameux marquis de Vivonne, frère de madame de Montespan.

DE GOURGUES (Dominique) est un émule et un compatriote de Prégent de Bidoulx. Issu d'une famille féconde en magistrats éminents qui honorèrent les parlements de Bordeaux et de Paris, le gentilhomme qui va faire le sujet de cette notice eut pour berceau Mont-de-Marsan. En apprenant que les Huguenots avaient fondé un établissement dans la Floride, Pedro Melendez de Avilès, capitaine espagnol, reçut de Philippe II mission d'aller exterminer ces colons hérétiques. Le farouche lieutenant du monarque catholique exécuta littéralement les volontés de son maître, et après la surprise du fort St-Jean, la colonie se trouvant sans défense tous les protestants furent pendus ou passés au fil de l'épée; quelques-uns seulement tels que Laudonnière, Challus et Le Moine échappèrent au massacre. De Gourges frémit d'horreur à la nouvelle de cette tuerie et il jura de venger ses coréligionnaires.

(1) Ville et port des Etats sardes à 24 kil. de Gênes.
(2) Ville murée dans le même royaume que Rapallo.

Le gouvernement français, dit M. Lorain DANS SON ORIGINE ET FONDATION DES ÉTATS-UNIS, *se montra insensible à l'outrage qu'il avait reçu dans les siens, et ne fit pas même une remontrance au sujet de la ruine d'une colonie qui, à l'ombre de sa protection, lui eût peut-être donné dans le nouveau continent un empire florissant, avant que l'Angleterre y possédât la moindre parcelle de territoire.*

Les Huguenots et la nation française ne partagèrent pas l'insouciance de la cour. Dominique de Gourges, brave soldat de gascogne, dont la vie n'avait été qu'une suite d'aventures étranges, tantôt employé dans l'armée française contre l'Espagne, tantôt prisonnier des Espagnols et leur esclave sur les galères, puis pris par les Turcs avec le vaisseau dans lequel il servait la chiourme, et racheté par le commandeur de Malte, se sentait dévoré du désir de venger à la fois ses souffrances passées et la honte de son pays.

De Gourges, en effet, favorisé par Montluc, alors gouverneur de Guienne, aliéna ses biens et fit un appel à la libéralité de ses amis. Avec ces ressources il put équiper trois bâtiments, il mit à la voile le 2 août 1567. Son équipage se composait de 150 arquebusiers et de quatre-vingts matelots qui pouvaient être convertis en soldats. Son départ fut contrarié par des tempêtes, et ce ne fut qu'après bien des périls qu'il parvint à doubler le cap Finistère. Un de ses vaisseaux se perdit en mer; il ne le retrouva qu'au rendez-vous qui était la cote barbaresque. De là, il cingla vers l'Amérique. Les vents ennemis retardèrent sa marche en l'obligeant à mouiller à la Dominique, à Porto-Rico, à St-Domingue et enfin à l'île de Cuba. Il relate dans son journal que les Espagnols s'opposèrent à son approvisionnement d'eau et qu'il l'opéra malgré leur résistance. Ce fut dans cette dernière station qu'il fit part à ses hommes du but de son expédition. Sa communication fut accueillie avec enthousiasme. Ces bonnes dispositions furent encore accrues par une harangue patriotique. La flottille se présenta dans le canal de Bahama, et reçut par méprise les saluts de l'artillerie du fort. Le commandant espagnol avait cru que ce pavillon était celui de sa nation. Nos braves Français l'avaient en effet arboré. Leur audacieux capitaine Landais profita de cette confusion, il parut poursuivre sa route, mais la nuit venue il jeta ses hommes au pied de la forteresse. Les indigènes, qui n'avaient jamais cessé d'aimer les Français pour le bon traitement qu'ils en avaient reçus, furent ses pourvoyeurs de vivres. Ils lui donnèrent des informations et lui fournirent des guides. L'attaque furieuse du gentilhomme gascon le rendit tout d'abord maître d'un fort.

La garnison ayant tenté une évasion fut égorgée. On trouva à l'intérieur du fort trois canons et une coulevrine *marquée tout au long des armoiries du feu roi*, ce qui émut les vainqueurs jusqu'aux larmes. Ces pièces furent employées au bombardement des deux forts qui tenaient encore. Le premier fut pris la veille du dimanche de Quasimodo (1568). Le second fut enlevé le lendemain. L'imprudence d'un Indien ayant allumé la poudrière, la citadelle sauta. L'artillerie qui avait été quelques instants avant transbordée sur la flottille fut sauvegardée. De Gourgues voulut que les représailles fussent complètes. Les soldats espagnols faits prisonniers furent conduits à St-Augustin, sur le théâtre même du massacre de nos compatriotes dont les cadavres, après l'étranglement, avaient été profanés par un écriteau ironique : *pendus, non comme Français, mais comme hérétiques*. De Gourgues fit attacher ses ennemis captifs aux arbres où les nôtres avaient été suppliciés et leur appliqua une inscription analogue : *non comme Espagnols, mais comme assassins*. Trop faible pour se maintenir dans sa conquête, de Gourgues retourna en Europe. Il s'était embarqué au milieu des bénédictions des sauvages qui lui firent promettre de revenir bientôt. Il entra dans le port de La Rochelle, le 6 juin 1568, après une traversée qui fut une épreuve terrible, puisqu'il manqua de vivres. Il fut reçu avec enthousiasme par la population rochelaise. La cour désavoua son entreprise. Il avait sacrifié sa fortune à son patriotisme, et il fut récompensé par la disgrâce et l'ingratitude. On la poussa jusqu'à consentir à livrer sa tête à l'ambassadeur d'Espagne qui la réclamait, mais l'héroïque Landais sut la dérober aux poursuites en s'abritant dans les marais de son pays; il put, au bout de quelque temps, sans péril, reparaître au grand jour. La réputation de sa valeur et de son mérite étaient parvenus jusqu'à la reine Elisabeth, qui le mit à la tête de la flotte qu'elle envoyait au secours de don Antonio, prieur de Crato et compétiteur au trône de Portugal. De Gourgues se rendait en Angleterre lorsque la mort le surprit à Tours.

Le *Voyage du capitaine de Gourgues et celui de l'intrépide Laudonnière* ont été publiés par Bazanier, gentilhomme français et mathématicien, en 1586 (1). Ces deux ouvrages ont été traduits en latin dans la collection des *grands voyages*. Dans *ses notices des manuscrits de la bibliothèque du roi*, Gaillard attribue à de Gourgues la rédaction des deux relations.

RIESBEY.

(1) In-4° assez rare.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LA MAISON DE BEZOLLES.

Lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et d'Antoine de Bourbon, son royal époux, à Bertrand de Bezolles, seigneur de Cauderone.

La notion des hommes est indispensable pour la connaissance des choses d'une époque. Au moyen-âge, presque toutes les forces sociales résidant dans la noblesse, son histoire doit contribuer puissamment à éclairer celle de nos provinces et de nos villes. Les généalogies ne peuvent donc être isolées de nos annales sans y produire d'immenses lacunes, sans supprimer de grandes leçons et de salutaires exemples. L'aristocratie féodale représente pendant des siècles l'autorité individuelle dans sa plénitude. Ses abus et son arbitraire réveillent le vieil esprit romain, l'esprit municipal qui engendre le mouvement consulaire, c'est-à-dire le pouvoir collectif. Les faibles se groupent et se liguent pour neutraliser le fort. La royauté, appelée comme arbitre dans le conflit, finit par pacifier l'antagonisme en annihilant les champions. Voilà le rôle seigneurial à l'intérieur. Dans nos guerres avec l'étranger, le bras des feudataires et des vassaux est le boulevard de la nation. Il endigue d'abord les invasions normandes et sarrasines, et, plus tard, il brise le joug britannique. Dans la robe ou la magistrature, la noblesse ne se signale pas moins que dans les armes. Elle apparaît éclatante dans les parlements, les états généraux et les conseils de la Couronne. Tous ces titres font que la généalogie est une bran-

che historique des plus productives. C'est mus par cette croyance que nous publierons une série d'études sur les principales maisons de nos contrées. Les notes que nous présentons aujourd'hui ne contiennent pas une descendance graduée de la famille de Bezolles. C'est une provision de faits intéressants pour elle, et simplement disposés dans un ordre chronologique. Nous n'avons pas eu souci des solutions de la chaîne. Nous nous sommes préoccupés beaucoup plus des événements auxquels elle a été mêlée que du raccordement de ses générations. Nous avons, toutefois, constaté ses grandes alliances avec les d'Albret, les Grossolles-Flamarens, les Lavedan, les Roquelaure, les Cauderoue, les Ferrabouc, etc.

Après ces réflexions préliminaires, entrons dans notre sujet.

La voix du pape Urbain, qui ébranla la Société féodale, et l'appel de Pierre l'Ermite, qui parcourait les campagnes du Nord, drapé dans une serpillière et armé d'un Christ trempé de larmes, eurent un immense écho dans le Midi. L'Aquitaine se leva comme un seul homme : Raymond de St-Gilles, comte de Toulouse, entraîna dans son élan le sire d'Albret; Raymond-Bertrand, de l'Isle-Jourdain; Pierre-Raymond d'Hautpoul; Roger II, comte de Foix; Gaston, vicomte de Béarn; Amanieu d'Albret. A la suite de ce suzerain marchèrent aussi le vicomte de Castillon et plusieurs autres vassaux, tels que le seigneur de Lamothe avec Gaillard de Tantolon, tous deux du Bazadais, et les jeunes chevaliers du Condomois, de Beaumont et de Bezolles. Ce dernier est le premier qui apparaisse dans le passé lointain de cette famille. A cette époque, la plupart des barons, avant d'aller combattre les infidèles, léguaient leurs biens aux églises ou les convertissaient en fondations pieuses; d'autres faisaient des cessions à leurs parents. Une

mutuelle donation de leurs terres fut convenue entre les deux seigneurs Condomois. Cette transaction fut profitable à de Bezolles qui, revenu seul de la Palestine, recueillit l'héritage de son frère d'armes (1). Bien que l'histoire n'ait pas gardé leur trace, on peut assurer que celui des deux amis qui survécut entra dans Antioche dont les forteresses furent enlevées et occupées par le comte toulousain, sous la bannière duquel il s'était rangé. Il dut encore assister et participer à la prise de Jérusalem, car les tours roulantes ainsi que les machines furent construites par des Gascons, et les opérations du siége dirigées par un de leurs chefs, Gaston de Béarn (2).

La Coutume de Vic-Fezensac, octroyée en 1285, cite, entre autres nobles de la cour et du Comté, le seigneur Adhémar de Bezolles, chevalier, ainsi que deux damoiseaux (3) du même nom, qui étaient probablement ses fils.

Vingt-deux ans plus tard, 13 septembre 1317, Assin de Bezolles concédait libéralement des statuts aux habitants du bourg qui portait son nom et qui constituait sa seigneurie. Deux de ses petits-fils rendirent ultérieurement, pour cette terre, hommage au comte d'Armagnac. Celui de Jean de Bezolles est de 1391, et celui de Pierre de 1418 (4).

Le lignage de Bezolles et celui de Lagraulas s'étaient identifiés dès le commencement du XIIIe siècle. Une vieille note dit que le *seigneur de Lagraulas print à femme Navarre d'Albret, fille de Bernadot, en 1366*. C'est par ce mariage que les vaches de Béarn furent introduites dans les armes de Bezolles. D'après le petit document (5) précité,

(1) Baiole. *Hist. sac. d'Aq.* C. XVII, p. 437.
(2) Les descendants conservaient naguère encore dans la tour de Bezolles, reste du castel héréditaire, une pierre rapportée des croisades par cet ancêtre.
(3) Bernard et Gaillard de Bezolles. Dans ce document apparaissent aussi Gausseillan et Bernard de Ferrabouc.
(4) Arch. du sém. d'Auch.
(5) Voir les notes de Montgaillard aux archives départementales.

la maison qui nous occupe et celle de Villières (1) n'en formaient qu'une. Il est présumable qu'à cette époque l'apanage des Bezolles comprenait un fief appelé Villières, lequel dut incomber à quelque cadet. Toujours est-il que les deux rameaux, partant du même tronc, s'entrelacèrent et se confondirent pendant une période plus que séculaire. Aussi, les personnages qui illustrèrent cette branche-ci illustrèrent cette branche-là. Leurs célébrités étant un patrimoine commun, il est juste de revendiquer pour la famille de Bezolles Jean de Villières, évêque de Lombez (1477). Ce prélat fut, en 1493, élevé au cardinalat par Alexandre VI (Borgia.)

Jean de Villières, *chambellan de Louis XII et maistre des eaux et forests royaux de France, de Brie et de Champagne*, devint l'époux (14 février 1501) d'Anne, fille et héritière de Jean d'Armagnac, seigneur de Thermes.

Le nom de Bezolles, malgré ses affinités avec le précédent, ne perdit jamais son individualité. Dans les lignes de 50 lances (commandées par le comte de Foix) qui firent une montre d'armes le 28 août 1490 figure Giraut de Bezolles. L'année suivante on trouve un Lepetit de Bezolles dans les compagnies du sire d'Albret, cantonnées à Nantes. Deux autres membres de cette famille militaire, Odet et Guillaume, assistent, le 27 juin 1498, à une revue passée à Castres, en Albigeois (2).

Au nombre des alliances dont se flatte cette maison du Fezensac et du Condomois, on peut signaler celle de Catherine de Bezolles avec Géraud de Roquelaure (3), fils de Bernard de Roquelaure et de dame Catherine du Bouzet (4).

(1) La pièce s'exprime ainsi : *La maison de Bésoles à qui à esté jointe celle de Lagraulas estait autrefois, comme je croy, la mesme que de Villières.*
(2) Arch. du sém. d'Auch.
(3) Père du premier maréchal de ce nom.
(4) Fille du baron de Castera du Bouzet.

L'acte matrimonial est du 18 octobre 1537. Ce n'étaient pas les seuls liens qui rattachaient les deux familles, car Jean de Roquelaure, chevalier, seigneur de St-Aubin et oncle de Géraud, avait précédemment épousé Bertrande de Bezolles (1). Vers le même temps s'était accompli le mariage de Louise de Grossolles-Flamarens et d'un Bezolles dont nous n'avons pu établir l'identité à cause de l'insuffisance des ressources de la province.

Les lettres que nous allons reproduire plus bas, avec la superstition de l'orthographe ancienne, nécessitent quelques explications préliminaires. Ces missives ont eu à subir les atteintes du temps et des intempéries. Durant la tourmente révolutionnaire, elles restèrent en captivité dans le creux d'un chêne. Quand on opéra leur sauvetage, le papier était envahi de moisissure, et beaucoup de mots avaient été mordus par les vers. Ils ont été réintégrés avec scrupule. Ces documents sont un témoignage flatteur de la sollicitude des souverains de Navarre pour leurs fidèles serviteurs de nos contrées. La maison de Bezolles était depuis longtemps favorisée de la bienveillance royale. Aussi, quand Jehan de Bezolles (2) fut emporté prématurément par la mort, laissant deux enfants en bas âge à la merci de deux oncles avides (3) qui convoitaient la tutelle des orphelins pour avoir la gestion de leurs biens, Antoine de Bourbon intervint pour éteindre cette scandaleuse dispute, et il retint pour lui et sa femme la *garde-noble* des pupilles. La première lettre est la plus instructive et la plus caractéristique; celles qui l'accompagnent ne sont dépourvues ni d'intérêt, ni de couleur historiques. Elles initient aux

(1) *Nobiliaire de Guienne*, par O'Gilvy et de Bourrousse de Laffore, p. 258.
(2) Jehan de Bezolles apparut brillamment, sous les armes, dans une inspection de troupes passée à Condom, le 12 mars 1529, par Roger d'Ossun.
(3) Le seigneur de Cauderoue, oncle paternel, et le seigneur de Roquelaure, oncle maternel. Celui-ci s'était déjà emparé des enfants.

mœurs et aux modes du temps, ainsi qu'à la condition des dames d'honneur à la cour de Navarre. Le lecteur ne sera pas fâché de laisser notre prose pour passer à celle des parents d'Henri IV, dont l'expression est si cordiale et si paternelle :

Lettre d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, à noble Bernard de Bezolles, seigneur de Cauderoue.

Monsieur de Cauderoue ny aiant chose que les princes doyvent auoir en plus grande recommandation que la protection des enffants pupilles delaissez la plus part, en ce monde, sans deffence, ni moien de se garder de la malice dont les hommes de plus grant aage leur peuvent faire la guerre, tant en leurs personnes qu'en biens, et estant adverty que le feu sieur de Bezolles avoit devant son decez deux enffans, tant fils que fille, demeurés bien fort jeunes priués de la conduicte de père et de mère; et pour ceste occasion (1) à présent détenus entre les mains du sieur de Roquelaure; combien que ceste charge, comme leur oncle et proche que vous estes, meritassiez (2) bien vous estre commise et baillée, j'ay advisé pour la conservation de leur bien, et afin de ne laisser décheoir et périr une si bonne maison que la leur, les prédécesseurs de laquelle ont touiours esté domestiques fort fidelles et affectionnez serviteurs de la mienne, d'envoyer l'escuyer Jerosme, présent porteur, devers vous avecq ceste lettre pour après l'avoir receue et veue, et entendu de luy ce que je luy ay donné charge vous dire de ma part, vous en aller tous deux devers ledit sieur Roquelaure auquel semblablement j'escriptz, et prendre et recepvoir de sa main lesdits enffans que je vous prie m'admener incontinant. Délibérant quant à la fille de la bailler à ma femme, où je crois que vous savez bien qu'elle ne peuct prendre qu'une très honne et vertueuse nourriture, et quant au fils, je le nourrirai paige avecques moy, esperrant le faire (3) si bien dresser pour (4) tenir le chemin de ceulx de sa maison (5) qu'il (6) ne dégénérera point des conditions de ses prédécesseurs, et que les gens de bien

(1) Mot rongé par les vers.
(2) Ce mot, ainsi que d'autros, se termine par une abréviation dans l'original.
(3) Mot rongé par les vers.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.

doivent avoir. Priant Dieu, Monsieur de Cauderoue, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escript à Castelgélous, le XIIIe jour de novembre 1556.

Le bien vostre,

ANTOINE.

AU DOS EST ÉCRIT : *A Monsieur de Cauderoue.*

Lettre de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, au même seigneur de Cauderoue.

Monsieur de Cauderoue, nous estant à Tours en mars mil cinq cent cinquante-sept pour dresser notre équipage pour aller à la court, votre niepce Bezolles, l'une de nos filles d'honneur, loua dix aulnes de satin cramoisy pour lui faire robbe de la parure des autres nos filles, qui lui cousta à raison de huit livres l'aulne quatre-vingts livres, pour le payement de quoy nous en fismes respondre e faire sa propre debte Gilbert Rousseau, controlleur de notre maison, lequel je vous prie rembourser sur le bien de votre niepce pour m'acquitter devers lui de la promesse que je luy en ay faict. Attant, je prie Dieu, Monsieur de Cauderoue, vous donner sa sainte grâce.

De Nérac, le Ve jour d'aoust 1559.

La bien vostre,

JEHANNE.

La même au même.

Monsieur de Cauderoue, la délibération que j'ay de partir bientost de ce lieu pour m'en aller à la court trouver le roy mon mary, et l'envye que j'ay de veoir Bezolles en bel equipaige, selon sa qualité, près de moy comme mes autres filles, m'a fait vous mander expressamment ne faillir à luy envoyer la somme de cent escus sols pour luy estre achepté ce que vous savez trop mieulx qu'elle en a besoing pour telle préparation et voiage, et a cette cause, je vous prie ny faire faulte, vous assurant que si pour votre décharge la présente n'est suffisante, je bailleray tost l'acquit qu'il sera nécessaire. Priant attant le Créa-

teur, Monsieur de Cauderoue, vous tenir en sa sainte grace. De.....(1), février 1560.

La bien votre,

JEHANNE.

Suit de la main de la reine :

Je vous ay bien voulu mettre ce mot de ma main pour vous prier estre de vous..... escript (2).

Autre lettre.

Monsieur de Cauderoue, j'ai esté bien aise d'avoir congneu la diligence qu'avez faite d'envoyer argent à Bezolles, et la bonne aeffection que luy portez et l'envye qu'avez de luy faire service, de quoy je vous sais fort bon gré, et me trouverez quant l'occasion se présentera de bonne volunté à vous faire plaisir, et vous prie fournir et satisfaire jusques aux cent escus que je vous ai ci-devant demandés. Le porteur vous baillera l'acquit de deux cent livres qu'il a apporté pour votre décharge, lequel s'il n'est ainsi que demandez, vous promets les vous faire faire toujours pour votre suretté et décharge, ainsi qu'il appartiendra. Priant attant le Créateur, Monsieur de Cauderoue, vous donner sa grâce. De Pau, le 4e jour de mars 1560.

La bien vostre,

JEHANNE.

LA SUSCRIPTION : *A Monsieur de Cauderoue.*

Autre lettre.

Monsieur de Cauderoue, j'ay eu fort agréable d'entendre qu'il se soit offert party sortable pour votre niepce, de laquelle, tant pour ce que je l'ay nourrie que pour son mérite, je souhaite le bien et avancement autant qu'autre sauroit faire; mais pour ce que j'espère estre bientost à Nérac, je difereray jusques àce que j'y soye vous declairer ma volonté touchant cet affaire, auquel lieu vous la pourrez plus commo-

(1) Mot rongé par les vers.

(2) QUITTANCE. — Je Marguerite de Bezolles, fille d'honneur de la reine.... confesse avoir receu de Bertrand de Bezolles, escuyer seigneur de Cauderoue, la somme de 200 liv. tournois par les mains de Bertrand de Noillan, créancier de la maison de Bezolles, de laquelle somme, etc.

MARGUERITE DE BEZOLLES.

demant entendre, et la cognoistrez estre telle que vous et vostre niepce (1) la sauriez désirer, et ne devez trouver estrange que je vous remete jusqu'alors, car il est bien raisonnable, puisqu'elle a esté nourrie avecque moi, que j'avise à loysir à ce qui pourra concerner son bien et avantage. Sur quoy je prie Dieu vous maintenir en sa sainte garde.

A Pau, ce..... de jung (2).

La bien vostre,
JEHANNE.

Je n'ay voulu faire autre lettre que celle de ma femme, laquelle sufira pour tous deux; j'ay voulu seulement ajouster mes recommandations à vostre bonne grace.

Le bien votre amy,
ANTOINE.

Pierre Dupuy, procureur du roi au siége présidial de Condom et commissaire subdélégué pour le contrôle des titres nobiliaires, sanctionna l'authenticité de ces missives, le 16 juin 1668. Pellot, alors intendant de la province de Guienne, rendit, sur le rapport du vérificateur condomois, l'ordonnance spéciale que nous consignons ici : *Vu les titres mentionnés au présent inventaire, paraphé par le sieur Dupuy, nous avons donné acte de la représentation d'iceux auxdits Bernard de Bezolles, écuyer, seigneur comte dudit lieu; Dominique de Bezolles, seigneur de Mouchan; Jean-Marie de Bezolles, seigneur de Lagraulas, capitaine au régiment de Jonzac, et Jean-Louis de Bezolles, écuyer; sieur de Beaumont, frères; ordonnons qu'ils soient inscrits sur le catalogue des nobles, suivant l'arrêt du conseil du 22 mars 1668.*

Fait à Agen, le 18 août 1668.

PELLOT,
Par mondit seigneur de Gennes.

(1) Près de trois cents ans plus tard, une petite nièce de Marguerite de Bezolles, dame favorite de la mère du grand Henri, à la tête d'un groupe de demoiselles condomoises, fut l'interprète de notre cité auprès d'une fille des rois de France et de Navarre qui lui fit agréer un gage de souvenir.

(2) Scellée d'un cachet volant, écartelé au 1er et 4e de gueules à la chaîne d'or rangée, selon toutes les partitions et en double orle, qui est Navarre; au 2e et 3e de France au bâton péri en bande de gueules, qui est Bourbon.

Dans sa relation du siége de Rabastens (1570), où il fut horriblement balafré par une arquebusade, Montluc raconte en ces termes l'élan de ses soldats se précipitant à l'assaut : *Il y avait une grande plaine qui durait cent cinquante pas ou plus, toute descouverte par ou nous marchions droit à la bresche. Les ennemis tiraient là sur nous, et me furent blessés six gentilshommes près de moi. Le sieur de Bezolles en estait un, son coup fut au bras, et fort grand, aussi il faillit à mourir* (1).

L'élite de la noblesse du Condomois fut convoquée pour le service du roi en 1582. Dans le rôle de ces vassaux de la couronne, tenus de fournir des *archiers* ou des hommes d'armes, le sieur de Bezolles se trouve appelé *pour raison de la place de Beaumont* (2).

Six ans après, quand les gardes d'Henri III, roi de France, eurent massacré Guise, le roi de Paris (3) (23 décembre 1588), la ligue, sur tous les points du royaume, poussa un long cri de fureur; elle avait, en effet, perdu son héros, son demi-dieu. La Sorbonne délia le peuple de son

(1) *Commentaires de Montluc*, page 217, tome IV.

(2) Parmi les autres noms du pays se rangent encore : le sire de Gondrin pour la seigneurie de Bruch, les seigneurs de Fourcès, de Toujouse, de Puypardin, de Balarin, de Podenas, de Fousseries, de Saintourens, de Fieux et Tuco. Les trois cosseigneurs de Ligardes, qui étaient alors Micheau de Patras et de Campaigno, le sire de las Bouzigues et Jehan de Montaigne, sieur de Lasserre, y figurent aussi en compagnie des sieurs de Caussens, de Mons, du Boutet, de Malaussane, de Torrebren, de Réjaumont, de Plieux, d'Auriole, du Busqua, de Montluc, de Puch-Gontaut, de Ferrebouc de Gazaupouy, de Lafitte-Perron, Lagutère-Chicoy, Faulong des Arrocques, de Cauderoue, du Luc, de Roquepine, de Montbrun, etc.

(3) C'est en Gascogne, depuis Louis XI, que se recrutait en grande partie la garde royale. Nos pères abondaient dans celle d'Henri III. Au nombre des satellites de ce pauvre monarque mendiant et hémorroïdeux, on trouve entre autres : Samalens, de Labastide, l'une des premières lames de son temps; l'Agenais Montpezat, seigneur de Laugnac, et enfin, le capitaine Peyriac qui tirait probablement son nom d'une terre voisine de Condom. Ce dernier serviteur s'enflamma en voyant son maître couronné s'avancer dans l'antichambre du château de Blois, un bougeoir à la main, la figure blême et cadavéreuse. Son indignation redoubla quand il l'entendit confesser qu'il était captif dans sa propre maison, que l'inquisition de Guise le poursuivait jusque dans son lit, qu'il était acculé à cette extrémité de périr ou de faire périr. Peyriac, de plus en plus excité par ces plaintes, lui dit en lui appliquant la main sur la poitrine : *Cap dé jou, sire, je bous le rendrez mort.* Il tint parole.

serment de fidélité; les Seize et Mayenne organisèrent en province le *conseil général de l'Union*, et le gascon Guincestre acheva par un bon mot de ruiner cette ruine de royauté; il fit l'anagramme d'*Henri de Valois* qui produisit *Vilain Hérodes*, et après une assimilation avec le tétrarque de Judée, il proclama sa déchéance. A St-Barthélemy, paroisse du parlement, la foule, exaltée par ses discours, se rua sur le portail qui retenait les armes de France et de Pologne, et les jeta dans le ruisseau. Le terrorisme clérical, soutenu par le bras espagnol et par la noblesse de quelques villes du Midi, avait pour champion principal, dans le Condomois, Bernard de Bezolles, seigneur de Lagraulas. Celui-ci, avec une témérité toute chevaleresque, à la tête de 27 maîtres et de 12 arquebusiers, assaillit le régiment du comte de Panjas, campé sur les bords de l'Osse, et l'extermina presque entièrement puisqu'un seul soldat échappa à la tuerie.

La terre de Beaumont, entrée dans la maison de Bezolles par suite d'un accident des croisades, était encore en sa possession au seizième siècle. Au début du dix-septième, nous la trouvons occupée par Jehan de Bezolles, seigneur de Lagraulas, Moissan, Ayguetinte et autres lieux. Il s'allia à l'une des plus nobles familles de ce pays par son union avec Paule de Narbonne de Fimarcon. D'après les pièces d'un procès soutenu en 1609 par Jehan de Bezolles, seigneur et baron de Beaumont, contre les consuls de Condom, ces derniers sont condamnés, par arbitrage, à restituer au premier vingt cartaux de blé, et, d'après un extrait des registres de la cour présidiale, daté de 1612, les magistrats urbains sont tenus de payer au même plaignant la somme de cent deux livres (1). Bernard, fils de Jehan, devint

(1) Voir les archives communales de Condom, série FF.

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Roquelaure, son parent.

Ce neveu de l'intrépide ligueur qui tailla en pièces le régiment de Panjas obtint la main de Julienne d'Esparbez, fille de Jean-Paul de Lussan, seigneur de la Serre, sénéchal d'Agenais et du Condomois, et gouverneur de Blaye. Le beau-père et le gendre étaient de fervents catholiques. Le premier avait fait ses premières armes sous Montluc, au siége de Sienne, en 1554. Il avait défendu héroïquement le Hâvre, et plus tard Condom et Auch, contre le roi de Navarre; il avait aussi forcé le maréchal de Matignon à lever le siége de Blaye. Julienne d'Esparbez étant descendue dans la tombe, en 1611, Bernard de Bezolles convola en secondes noces avec Françoise de Miramont, veuve d'Henri de Bourbon, vicomte de Lavedan, dont le prédécès avait constitué à sa femme, *tant en douaire qu'en biens paraphernaux*, toute la vicomté de Lavedan. Telle fut la provenance du titre de vicomte de Lavedan, porté depuis lors par les sires de Lagraulas (1).

Sa sœur, Marguerite de Bezolles, choisit pour époux Jehan de Castillon, seigneur de Mauvezin et de Lescout, près Montcrabeau. Il fut plus tard député de la noblesse du duché d'Albret aux Etats généraux d'octobre 1614. Ce mariage avait été célébré pompeusement au château de Beaumont, le 25 novembre 1611. Marguerite fut dotée de dix-huit mille livres tournois, somme considérable pour l'époque. Sa mort, arrivée en 1637, avait été précédée de dix-sept années de veuvage. *C'est Jehan, son père*, dit Mme la vicomtesse de Lamazi-

(1) Notre impartialité nous fait un devoir de ne pas taire un désaccord entre le manuscrit de Montgaillard et la chronologie des vicomtes de Lavedan, par M. Cénac-Moncaut (*Voyages dans le comté de Bigorre*, page 98), qui met un Jean-Jacques de Bourbon à la place d'Henri, et qui donne comme son usufruitiere et comme sa veuve, Marie de Gontaut-St-Geniez, et non pas Françoise de Miramont. Nous éluciderons ailleurs ce point obscur.

lière en sa *Notice du château de Beaumont* (1), *qui bâtit l'aile de ce manoir. Il poussa ce corps de logis jusqu'à la partie où il cesse d'être voûté. On trouve les millésimes de 1606, 1610, 1616 sur l'archivolte du grand escalier, sur le puits et les arcades de la cour. Les armes des Bezolles sont demeurées sur les portes jusqu'à la Révolution.*

La tradition, continue le même écrivain, *est qu'une vieille demoiselle est la dernière de ce nom qui ait retenu Beaumont. Elle habitait, dans la partie du vieux château, une chambre éclairée par une petite fenêtre au couchant. La cheminée est grande, antique, et porte encore des traces de peintures et de dorures. Cette vieille demoiselle devait être nièce ou sœur de cette Marguerite dont il a été question plus haut. Elle dut pousser sa carrière jusqu'en 1660.*

Quinze ans après, le marquis de Montespan, chassé de la cour par le grand roi, son rival, venait abriter son exil dans ce manoir.

Depuis 1660 jusqu'à nos jours, à l'aide des archives de Vic-Fezensac (2), qui ont retenu de nombreux témoignages sur la famille de Bezolles, et aussi avec le secours des documents groupés si patiemment par le regrettable M. Benjamin de Moncade, il serait facile de descendre degré par degré tous les étages de ses générations; mais, n'ayant qu'à ranger une kyrielle de noms et peu de faits historiques à mettre en relief, nous clôturons notre travail au milieu du XVIIe siècle. Une assemblée générale des Etats du pays et du comté de Bigorre s'ouvrit à Tarbes le 12 novembre 1759. La liste de convocation et le rôle des frais signale un Bezolles, qui fut, je présume, le bisaïeul de ceux qui sont nos contemporains. Les sires de Bezolles ne furent destitués du

(1) *Revue d'Aquitaine*, 1re année, page 196.
(2) Voir le rapport de M. Henri de Rivière sur les archives communales de Vic-Fezensac.

droit de justice et d'élection du juge-mage que par la révolution. Cette continuité d'un vieux privilége est affirmée par un acte peu antérieur à 89. Dans ce document, l'un desdits seigneurs confère la magistrature locale au sieur D..., avocat au parlement de Bordeaux.

Sous Louis XVI, un membre de la maison dont nous essayons l'histoire produisit seize quartiers de noblesse au lieu des quatre exigibles et exigés pour entrer à l'école militaire.

Le manoir de Bezolles était voisin de celui de Camarade, possédé par les Ferrabouc. Les deux familles étaient assorties comme illustration et ancienneté; aussi contractèrent-elles alliance il y a quatre-vingt-dix ans environ; c'est ainsi que le château et la terre de Camarade incombèrent à ceux qui les tiennent aujourd'hui.

Le général qui commande notre département est donc le très proche parent de la branche cadette qui occupe le domaine de ses ancêtres, et de la branche aînée qui réside à Condom. Le père du comte actuel épousa Mlle La Tornerie, sœur de ce brave et savant colonel d'artillerie qui fut victime de son zèle scientifique durant l'expédition d'Egypte. Une visite aux caveaux des Pyramides, où il contracta un rhumatisme aigu, lui coûta la vie. Les continuateurs du nom et des titres héraldiques des Bezolles sont trop connus pour qu'il n'y ait pas superfluité à les désigner d'une façon spéciale (1).

ARMES. — *Ecartelé, au 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or, 2, 1, au 2 et 3 d'argent à deux vaches passantes l'une sur l'autre de gueules, accolées et clarinées d'azur.*

J. NOULENS.

(1) Nous constatons, un peu tardivement, deux omissions. Nous avons négligé de mentionner deux alliances qui rattachent la maison de Bezolles aux d'Esclignac et aux Fezensac. Ces derniers possédaient, dit-on, encore la terre de Craste qui fut apportée en dot par une demoiselle de Bezolles. Nous aurons occasion de combler ces lacunes ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE.

LE DIEU LEHERENN D'ARDIÉGE

PAR M. ED. BARRY.

Il s'opère de nos jours un singulier et remarquable mouvement dans les sciences auxiliaires de l'histoire. La critique reprend un à un tous les documents et tous les textes; elle fait passer chaque phrase, chaque mot, par l'épreuve de son contrôle impitoyable. Libre, de par le scepticisme universel, de toute servitude officielle et de toute nécessité de terrestres adorations, l'investigation moderne a conquis son indépendance, grâce à l'affaissement général, et ne cherche plus qu'une chose : la vérité. La vérité, jamais époque ne fut pour la dire et la publier, plus favorable que la nôtre; je ne parle, bien entendu, que de la vérité scientifique. Parmi la dégénérescence et le déclin de toutes choses, nulle idée politique, quelle que soit la bonne volonté dont elle est animée, n'a puissance de persécution et vertu de propagande coercitive. Dans l'ordre moral, la lassitude amène fatalement la tolérance. L'écrivain bien élevé, qui sait vivre en paix avec les intérêts présents, a le droit d'exprimer tout ce qu'il pense, sous l'unique condition de s'abstenir de ces allures tapageuses qui mettent un homme à l'index de son quartier, et qui l'envoient parfois expier *à l'ombre* l'imprudente exagération de ses velléités apostoliques.

La science libre, habile à tirer parti de toutes les occasions, et involontairement spirituelle en signalant le contraste sans y songer, s'empresse de mettre à profit la liberté exceptionnelle et fortuite dont elle pourrait bien ne pas jouir longtemps. La révision des pièces de tous les grands procès historiques marche grand train. Chaque jour, et dans tous les camps, un nouveau scandale surgit; tel a menti dans l'intérêt de la royauté, tel autre s'est parjuré pour soutenir la noblesse, un troisième a commis un faux pour glorifier la république. Que d'auréoles arrachées, de grands hommes découronnés, de statues à bas de leur piédestal. Combien de morts et de blessés, de monarchies de hasard, de démocraties apocryphes, de blasons dédorés, marqués de la barre

infamante, ou rayés des registres héraldiques. Pour tout homme qui met la vérité par dessus toutes choses et qui n'a point à capituler avec les coteries des partis, je ne vois pas, après la joie d'arracher soi-même les masques et de mettre à nu les visages, de bonheur comparable au spectacle de ces assises appelées à prononcer tant d'arrêts et si peu de réhabilitations.

A ce métier, l'histoire devrait fatalement perdre en étendue ce qu'elle gagne en certitude et en sincérité. Il a fallu s'ingénier et se mettre en quête de sources nouvelles, opérer par induction, chercher des témoins plus véridiques pour combler toutes ces lacunes, et remonter plus haut que nos devanciers dans les lointains du passé. L'ethnographie et la philologie comparées nous ont dit l'histoire des races, leurs parentés et leurs migrations; les vocabulaires nous ont appris l'état moral, social et matériel des nations qui n'ont pas d'histoire, jusqu'à la venue des témoignages positifs des littératures anciennes. L'archéologie, la mythologie, la numismatique, le droit général ou spécial, ont éclairé d'un jour inattendu bien des problèmes jusqu'alors réputés insolubles.

Notre Midi n'a point échappé à l'influence de ce double courant d'idées qui répare d'un côté ce qu'il a détruit de l'autre. Si M. Rabanis a pris le haut bout des démolisseurs par son admirable critique de la charte d'Alaon, M. Barry semble promettre de se placer bientôt dans les premiers rangs des restaurateurs et des investigateurs consciencieux et patients de nos origines locales. Adopté sans postulat par cette forte école archéologique du Languedoc qui nous a donné les Boudart, les Du Mège, les Chaudruc de Crazannes et les Noulet, il possède à un degré remarquable l'habitude des recherches exactes et des dénombrements complets de la méthode allemande. Sa traduction inédite du livre de Geïer sur les Goths, qui n'est connue que par un trop court extrait de M. du Mège dans ses annotations sur les bénédictins du Languedoc, indiquerait assez les tendances naturelles de son esprit et sa généalogie intellectuelle, alors même qu'elles ne nous seraient point révélées par ses *Recherches sur les Pélasges*, ouvrage où le procédé de Kreutzer et d'Ottfrid Muller, tempéré peut-être par la lecture de Micali, se retrouve beaucoup plus facilement que celui de Petit-Radel. Vers 1850, un arrêté ministériel força les étudiants en droit à prendre leurs inscriptions à deux cours de la faculté des lettres. J'étais alors à Toulouse, et je suivais, hélas! de quelle façon? les leçons de M. Barry. La moitié du temps, c'était mon ami Lafont qui, sans terreur des foudres académiques, répondait audacieusement pour moi lors de l'appel

nominal, pendant que je compulsais les bouquins de la bibliothèque publique, ou que je m'indigérais de journaux au cabinet de lecture du célèbre *Paillaca*. Malgré ces fraudes scolastiques si peu en harmonie avec le vœu du législateur universitaire, je me souviens parfaitement que M. Barry me parut être alors sous l'influence, finissante il est vrai, des idées d'Herder et de M. Quinet. Sa brochure sur les *Registres des Curies romaines* m'a paru depuis trahir encore une certaine préoccupation de Savigny, jusqu'à ce que sa véritable vocation d'épigraphiste et d'archéologue spécialement voué à l'étude des poids du Midi, se soit enfin révélée avec son caractère propre dans ses dernières publications, et particulièrement dans son beau travail sur le Dieu *Leherenn d'Ardiége*.

La vieille école mythographique a malheureusement propagé dans le public une erreur qui ne disparaîtra pas de sitôt des élucubrations de nos Chompré et de nos Dumoustier contemporains. C'est que la conquête romaine a fait table rase, dans la Gaule comme ailleurs, des divinités indigènes, et mis à la place les dieux de la Grèce et du Latium, en attendant la propagation des rites de l'Egypte et de l'Orient pendant le troisième siècle. Si puissants que fussent les moyens d'assimilation entre les mains des Empereurs, malgré la loi, malgré le fisc et malgré l'armée, l'élément local résiste pourtant en Aquitaine surtout et particulièrement dans les Pyrénées. Jusqu'au pied des monts, dit St-Jérôme, on parle la langue latine, ce qui veut dire qu'on ne la parle ni dans les vallées ni sur les hauteurs. A la faveur de leurs titres d'alliés, de latins, de colonies romaines, aux moyens des interdits et des concessions impériales, les peuples soumis sauvent une partie de leur droit; les mœurs triomphent souvent de la loi. De même pour le culte. N'allez pas croire qu'il n'y a que la religion officielle, que les Dieux du Panthéon. Chaque nation conserve son Olympe particulier, dont les personnages se confondent parfois, il est vrai, par voie de pénétration réciproque, avec les divinités de l'Empire. Si les monuments de telle ou telle province attestent la généralité du culte d'une entité principale ou secondaire de la mythologie du vainqueur, soyez assuré qu'en général cette entité préexistait dans le pays, et qu'il y a eu translation d'une civilisation à l'autre.

Le Mercure Gaulois de Zénodore, par exemple, et le Mercure dont parle Lucien ne sont guère plus proches parents de l'Hermès antique que l'Hercule grec ne l'est de nos Hercules de foire. Les génies protecteurs ou symboliques des circonscriptions administratives, les *effigies mulie-*

bres provinciarum rentrent, ou peu s'en faut, dans la classe des divinités allégoriques. Mais à côté de ce cénacle de Dieux étrangers ou adoptifs, auxquels le fonctionnaire romain sacrifie pour des motifs que le budget explique tout naturellement, je vois d'autres Dieux topiques, gardiens du clan ou de la tribu. En Aquitaine, c'est *Andli*, *Barsa*, *Sirona*, *Lahe*, *Astoillunus*, *Lixio*, *Tutele*, *Leherenn* et bien d'autres encore. La société sceptique et polie n'y prend pas garde, mais le menu peuple, les *rustici*, les affranchis, les esclaves continuent à ces humbles protecteurs de la vallée le culte de leurs aïeux. Bien antérieur, sans doute, à la venue de César et de P. Crassus, ce culte rural ne se retire que lentement devant le christianisme déjà maître des cités. Les premiers conciles prohibent l'assemblée dans la *Nemheïde;* à la fin du IVe siècle, Taurin, métropolitain d'Eauze, est massacré dans la forêt de Berdale par les sectateurs des superstitions druidiques. Sous la domination franque, à l'époque de l'apostolat de St-Amand, le pays basque est encore idolâtre. C'est que dans les vallées pyrénéennes, si propres par leur isolement, leur esprit national et leur configuration, à la conservation du clan primitif, la conquête politique et morale était plus difficile que partout ailleurs. Sauf quelques points fréquentés par les baigneurs, ces pays semblent avoir conservé une semi-indépendance qui s'explique encore par le voisinage des peuplades ibériennes et cantabres. C'est là que les adeptes des vieilles croyances nationales se groupent par corporations autour de l'édicule du dieu local pour offrir leurs libations et leurs sacrifices. Les autels votifs, témoignage de leur reconnaissance, jonchent la terre et encombrent le *fanum*. Des marbriers s'établissent aux environs, comme ils le sont maintenant aux abords de nos cimetières. Les formes de la gratitude païenne ont leurs *clichés*, tout comme les grandes douleurs modernes : *Regrets éternels!—Veuve inconsolable !!* — Il n'y a que les noms propres à graver à prix débattu. En général, je crois l'avoir déjà dit, ces noms propres n'indiquent pas une bien haute origine. La plupart, quand la qualité d'affranchi n'est pas positivement accusée, se rapportent à la patrie du donateur, à sa profession, à telle ou telle qualité d'esprit ou de caractère dont, faute de mieux, il s'affuble comme d'un nom.

Ces conséquences si sûrement et si ingénieusement déduites de monuments lapidaires, qu'au premier abord on croirait insignifiants, éclairent sous un aspect tout nouveau l'histoire de notre pays. La méthode est indiquée par M. Barry, il n'y a maintenant qu'à la suivre. En attendant que des découvertes nouvelles permettent peut-être d'en-

treprendre un jour la reconstitution du panthéon aquitain, il demeure établi que, sur certains points au moins de notre pays, les vieilles superstitions du fétichisme ibériens, ou les croyances importées par les Druides et les Phéniciens, ont vécu côte à côte, et presque sans se mêler avec la mythologie impériale. Les lumières qu'on en peut tirer pour l'histoire de la condition des personnes, des corporations, des *familles* des villageois et des pasteurs ne sont pas non plus à dédaigner. Rapprochées de certains faits antérieurs ou postérieurs, de l'indépendance de la Cantabrie, sous les Romains, de la résistance des bergers conduits par Didyme et Vérénien lors de l'irruption des Vandales, de l'occupation vasconne à l'époque mérovingienne, et de certaines dispositions antiques du droit coutumier des Pyrénées, ces indications ne donnent-elles pas déjà la mesure assez exacte de la proportion dans laquelle l'élément romain et indigène se sont mêlés dans les vallées du nord de la chaîne de montagnes ?

Le nom du dieu Leherenn, signalé pour la première fois par Gruter sur les indications du P. Sirmond, reproduit par MM. du Mége et Mérimée et mal interprété par M. Cénac-Moncaut, a été rétabli par M. Barry dans sa véritable orthographe. Comme Erié, protecteur de la vallée de la Neste, c'est une espèce de Mars rural que ceux qui l'adorent ont fait à leur ressemblance, une divinité de pasteurs brigands dont les autels votifs sont concentrés autour du village d'Ardiége sans qu'on les retrouve ailleurs. Quant au rayonnement accidentel de son culte, par le fait d'un légionnaire, jusqu'à Argentoratum, j'avoue que si ingénieuse que soit à cet égard l'opinion de M. Mérimée, je ne saurais m'y rattacher surtout en présence de l'estampage dont parle M. Barry dans une note où il expose des doutes si légitimes. Qu'importe d'ailleurs un si futile accident au point de vue de la véritable histoire ? C'est un dieu de plus que M. Barry, comme on l'a déjà dit, vient de rendre aux Pyrénées. Tous les gens curieux de nos origines locales espèrent bien que ce savant ne s'en tiendra pas là de ses recherches sur la mythologie de l'Aquitaine. Quant à moi qui viens de relire par trois fois son remarquable travail dont j'aurai sans doute un jour à faire mon profit, le parti que j'en puis tirer me fait une loi d'en témoigner à l'auteur, que je n'ai pas l'honneur de connaître, toute ma reconnaissance comme pour un service personnel.

J.-F. B.

RAPPORT

SUR

UN CAS DE RAGE HUMAINE

ADVENU A CONDOM.

Le 21 mai dernier, je fus appelé à la Bouquerie, chez le sieur L... Sa petite fille, âgée de 3 ans, venait d'être blessée par un chien couchant; l'animal, en jouant avec elle, avait labouré, avec un de ses crochets, la lèvre supérieure, dans une étendue de 15 millimètres environ; la plaie était nette, peu profonde; elle n'intéressait que le derme. Je lavai soigneusement la surface saignante et je plaçai un point de suture pour éviter, autant que possible, une cicatrice vicieuse.

Le même soir, le bruit de chien enragé parvint à mes oreilles. Préoccupé de l'accident du matin, je me rendis chez M. Bétous, propriétaire du chien, et je recueillis les renseignements suivants :

Le chien qui avait blessé la petite fille jouait avec elle lors de l'accident; il ne présentait aucun caractère morbide; caressant pour son maître, il l'était aussi pour toutes les personnes de la maison. Il mangeait et il buvait volontiers; je lui présentai moi-même un grand plat rempli d'eau, il ne témoigna aucune répugnance. Le lendemain, le chien me parut un peu triste, son appétit avait diminué, sa démarche était chancelante, mais il restait caressant pour son maître. Le médecin-vétérinaire consulté rattacha son indisposition à la privation des plaisirs vénériens; il prescrivit une certaine dose de tartre stibié.

Dans mon inquiétude, je priai M. Bétous d'adjoindre à M. Malaurens un second vétérinaire pour visiter le chien deux fois par jour; j'engageai M. Bétous à conduire le chien à la rivière, et l'expérience suivante fut faite deux ou trois fois.

On plaça l'animal sur un des bords de la Baïse, M. Bétous se rendit sur l'autre bord; au premier appel, le chien se précipita dans l'eau et il traversa la rivière sans hésitation dans une étendue de vingt mètres environ. Les deux médecins vétérinaires, dans leurs fréquentes visites, n'ont jamais trouvé ni dans l'attitude, ni dans les symptômes, le moindre signe qui pût rappeler l'idée de rage; ils ont été tous les deux très affirmatifs sur ce point.

Cependant, la mort du chien arriva le huitième jour après l'accident.

Cette terminaison, que MM. les vétérinaires attribuèrent à l'administration mal comprise de l'émétique, excita vivement mon attention : l'autopsie fut faite par ces Messieurs; une injection prononcée existait sur toute la muqueuse du tube digestif; les autres viscères n'offraient aucun caractère digne d'être mentionné. L'inflammation intestinale parut se concilier parfaitement avec la dose toxique du tartre stibié; aussi ma conscience se complut dans cette interprétation; d'ailleurs, la médecine la plus incendiaire restait désormais sans action; la certitude même de l'inoculation m'aurait trouvé sans défense, car cinq ou six heures suffisent pour l'absorption indestructible du virus.

Le 3 août, c'est-à-dire soixante-quatorze jours après l'accident, la famille L... me fait appeler. La mère de la jeune fille me raconte que depuis plusieurs nuits son enfant se réveille en sursaut, comme effrayée par de mauvais rêves; elle ajoute que de temps en temps elle est prise par un petit tremblement passager qui la rend grimacière; elle

refuse, depuis la veille, toutes espèces de boissons et d'aliments. Cette dernière considération me brisa le cœur, car un pressentiment horrible venait de naître.

J'interrogeai l'enfant avec soin : elle se plaignait tantôt du nez, tantôt de la gorge, tantôt du creux épigastrique; elle paraissait être soumise à des contractions convulsives du pharinx, sa figure était pâle et anxieuse, sa physionomie était empreinte d'un sentiment de frayeur; un verre rempli d'eau ou de vin provoque un mouvement d'horreur; les aliments, qu'elle réclame avec instance, sont repoussés lorsqu'elle les aperçoit. Evidemment l'épreuve est décisive, le diagnostic est malheureusement certain. Trois visites faites dans la journée me permettent d'assister à la marche progressive de la maladie.

Le lendemain, une consultation de cinq de mes collègues enlève à la famille terrifiée la moindre lueur d'espérance. L'enfant succombe à cinq heures de l'après-midi, trente heures environ après ma première visite.

Permettez-moi, Monsieur le sous-préfet, au nom des circonstances exceptionnelles qui ont accompagné ce malheur, d'insister sur l'enseignement pratique qui me paraît résulter de cet exemple émouvant. Membre du conseil d'hygiène, je dois à ma conscience d'élever ma voix aussi haut et aussi loin que possible pour que mes collègues et MM. les vétérinaires ne reposent plus désormais et leur confiance et leur tranquillité sur les données insuffisantes de la science.

Trois particularités bien saillantes caractérisent, en effet, cette observation :

1° La première est désolante : la rage peut exister chez un chien, à l'état latent, de manière à ne pas attirer non-seulement l'attention des étrangers, mais encore celle de son maître, qui connaît et son caractère et ses habitudes;

2° Dans cet état d'incubation inappréciable, l'inoculation peut être opérée;

3° Dans l'état de maladie, les caractères de la rage sont assez peu définis pour que deux médecins-vétérinaires instruits les méconnaissent avant comme après la mort.

Ces tristes conclusions, Monsieur le sous-préfet, renferment une morale sévère. Aucune considération ne doit faire fléchir la rigueur de ses prescriptions.

Toute l'année, et particulièrement à l'approche des chaleurs, les précautions du domaine de la police ne devraient jamais être suspendues; toute blessure provenant d'animaux capables de transmettre la rage doit être l'objet des mesures suivantes :

1° On soumet la blessure à de larges lotions avec l'eau simple;

2° On fait saigner la plaie pendant un temps convenable, proportionnellement à l'âge et à la constitution du blessé;

3° Il faut cautériser impitoyablement, avec le fer rouge, jusque dans les anfractuosités les plus reculées de la plaie; il vaut mieux brûler trop que trop peu. Une goutte de bave échappée à l'action destructible du feu pourrait devenir le germe d'un empoisonnement général.

Puissent ces réflexions, répandues dans le domaine public, trouver une utile application, et prévenir ainsi la plus affreuse maladie qui puisse atteindre l'homme.

L. DUBARRY.

ORIGINAUX DE GASCOGNE.

L'Angleterre et l'Allemagne n'ont pas le monopole de l'excentricité et de l'*humour*. Les esprits et les natures bizarres abondent en Gascogne. Relater quelques-unes de leurs manifestations nous semble à la

fois récréatif et instructif. Une seule chose est à redouter : c'est que l'incrédulité refuse d'accueillir la plupart de nos récits comme fictifs ou hyperboliques. Ils ne sont cependant que le décalque de modèles ayant vécu ou vivant sous nos yeux. Entre tous ceux qui se sont singularisés par une manière d'être noble, mais anormale, nous pouvons ranger le comte Dijon. Ce philanthrope, dans le but d'éprouver et d'étudier le cœur humain, déguisait s on opulence sous des vêtements fripés. Dans ses voyages, il amenait avec lui ses provisions et logeait son pain et ses côtelettes dans ses poches. S'il faisait halte dans une auberge, on le reléguait à la table des chiffonniers et des bateleurs. Il soldait strictement l'hôtelier, mais il laissait toujours en partant deux louis à la servante ou au valet qui lui avaient témoigné quelque bonté. Un jour, à Bazas, un roulier compatit à son indigence apparente, paya son écot et lui fit part de son lit. Une apoplexie asphyxia dans la nuit le cheval du voiturier. Celui-ci, désespéré, voulait briser sa tête contre son char. Le pauvre homme, qu'il avait si généreusement traité la veille, l'invita à la résignation et la lui facilita en lui donnant, avec un sourire, une somme de 2,000 fr.

M. Dijon était un fanatique de la royauté. Sous la Restauration, je ne puis préciser la date, le ministère donna un banquet auquel furent appelés M. Ravez, président de la chambre, et tous les députés de la droite. M. Dijon fut naturellement au nombre des assistants. On discourut sur l'opposition. Ceux-ci l'accusèrent d'être hargneuse et inquiétante, ceux-là la proclamèrent sans pudeur et sans influence. M. Dijon, désertant sa réserve habituelle, excommunia le libéralisme parlementaire, parce que les coups portés au cabinet atteignaient le souverain qui lui avait remis sa confiance et sa volonté. Il ajouta que sa déférence et son dévoûment pour Sa Majesté et pour ceux qui émanaient directement d'elle était si infinie qu'il ne désobéirait pas aux ministres, quand bien même ils lui commanderaient de tirer ses culottes et de les mettre sur sa tête. — Lorsque vous devrez exécuter cette manœuvre, répartit M. Ravez, je vous prierai, Monsieur le comte, de vouloir bien m'avertir, car, ce jour-là, je m'abstiendrai de distribuer les billets aux dames toujours si empressées aux tribunes.

M. le comte de Dijon, qui était, après le marquis d'Aligre, l'un des plus riches propriétaires de France, affectait, comme on l'a vu plus haut, de cacher son opulence sous une pauvreté extérieure. Dans une soirée brillante du faubourg St-Germain, sa misère vestimentale con-

trastait avec les riches costumes des autres invités. Un chef de division du ministère des finances passa dédaigneusement à son côté. Le vieillard, qui était sagace, constata le mouvement répulsif qu'il avait produit. Le fonctionnaire s'était hâté d'aller demander à la maîtresse de céans quel était cet intrus qui s'était faufilé dans ses salons. Elle lui répondit : un contribuable qui paie 35,000 francs d'impôts, Monsieur l'agent du fisc. Celui-ci mordit ses lèvres de son inconvenance et voulut la réparer en donnant à l'original député de Lot-et-Garonne une marque de politesse obséquieuse. Sans lui répondre, le comte Dijon lui tourna le dos. Sa vie est toute incidentée d'historiettes semblables.

Le type que nous allons vous présenter maintenant n'est pas un indigène, mais il appartient, par une longue résidence, à notre circonscription.

Bordeaux possédait naguère un Anglais du nom de Lovelace. Ce grand enfant d'Albion était très connu dans le chef-lieu de la Gironde, où il avait composé un musée de chiens empaillés. Toutes les espèces canines y étaient représentées. Un sculpteur s'avisa de faire une charge à la Danton reproduisant le personnage britannique. Celui-ci vint régulièrement tous les jours, pendant une année, acheter un exemplaire de sa pochade dans le magasin où on la débitait. Au bout de ce temps, voyant que l'édition n'était pas épuisée, il se présenta dans la boutique armé d'un long gourdin, et apercevant un groupe de ses bustes drôlatiques, il les brisa en trois coups. L'affaire fut portée devant le tribunal. Interrogé sur la cause de cet accès d'iconoclastie, il répliqua que puisque la statuette était lui-même, il avait parfaitement le droit de suicide.

De 1849 à 1850, D....., journaliste du Gers, qui habitait et habite Paris, fit toutes ses visites en pantalon à pied et en robe de chambre.

M. GU... mourut à Condom, il y a trois mois, laissant une fortune de 200,000 francs. Dans une enchère, son linge de corps a été vendu 35 sous.

J'ai connu un homme parfaitement sain d'esprit qui répétait sans cesse, avec gravité et conviction : *Nous autres universitaires*. Il n'avait jamais été que professeur de natation au collége de Cahors. Un de ses interlocuteurs. ayant manifesté un doute sur sa qualité académique, fut souffleté.

M. GO... était réputé avoir une chambre tapissée de protêts et d'assignations. Nous pouvons assurer que si le revêtement des murailles en papier timbré n'existait pas, il avait de suffisantes provisions pour le pratiquer.

Une vieille demoiselle du Bazadais, très lucide, exigeait 12 couvertures en automne et 16 en hiver, lorsqu'elle était dans son lit. La veille d'une lessive, elle se coucha et constata l'absence de trois couvre-pieds. Elle appela la chambrière et la menaça d'expulsion si elle ne complétait pas immédiatement son contingent. Sur la réponse que tout le linge était dans le cuvier, elle demanda sa collection de jupes; mais le poids lui ayant paru encore insuffisant, elle voulut une compensation, et elle ordonna qu'on lui mît un meuble par-dessus. Ce fait pourra être pris pour une mystification gasconne; il n'est pourtant que la vérité.

M. *** n'a jamais eu pour mouchoirs que des disques de papier. Une papeterie d'Angoulême en fabrique des milliers pour sa consommation annuelle.

M. B...., ex-maire de L...., commune du canton de Montréal, a toujours gracieusement répondu aux coups de la mauvaise fortune par des accords sur le violon. Victime de plusieurs saisies, il les a toutes subies avec un stoïcisme souriant. Jaloux de faire courtois accueil aux recors, il endosse, le jour de leur venue, son habit bleu-barbeau, chausse ses escarpins à boucle et coiffe sa perruque la moins rousse. Pour les désennuyer durant leur fâcheuse opération, il exécute des airs *enlevants*. Touchés de cette délicate réception, les ravisseurs se retirent toujours ravis.

A la famille des travers et des incohérences de caractère se rattachent les tics qui sont des mouvements instinctifs, insolites et imprévus. Cette parenté nous autorise à consigner ici quelques étrangetés appartenant à ce dernier genre. Le duc d'Epernon tombait en syncope à la vue d'un levreau; la trempe héroïque du maréchal d'Albret se ramollissait jusqu'à l'évanouissement quand on servait dans un repas un marcassin ou un cochon de lait; Scaliger était saisi d'un tremblement nerveux lorsque ses yeux rencontraient du cresson; le bruit de la chute d'eau d'un robinet occasionnait à Bayle une crise convulsive. Notre croyance, qui n'est pas de facile entraînement, taxait de commérages ou de superstitions historiques ces sensations singulières de nos aïeux, lorsque le phénomène de Wladislas, roi de Pologne, qui fuyait, éperdu, en voyant des pommes, se renouvela sous nos yeux. Depuis longtemps est établi dans le chef-lieu des Landes un professeur très distingué. Son nom cousu d'I trahit une origine italienne. Cet artiste est un fidèle des thermes de Barbotan. A table d'hôte, son départ devançait toujours la

venue du dessert. Jamais un fruit n'apparaissait avant la disparition du virtuose. Chacun commentait curieusement la cause de ces brusques sorties. Un jour, un domestique nouveau, qui n'était pas initié aux mystères de cette sensible organisation, apporta des pêches. A leur aspect, le compatriote et le disciple de Rossini fut troublé; puis, comme assailli de vertige, il tourna et s'affaissa sur lui-même. La raideur de ma foi dut fléchir devant l'évidence.

J. N.

LES FEUX DE S^T^-JEAN.

Extrait du commentaire sur l'AÉON (1).

Du centre d'un bûcher gigantesque s'élançait un mât de pin. Entre la tête et le fût de l'arbre, qui étaient émondés, se déployait à une certaine hauteur un parasol de ramée, dans lequel étaient nichés des pétards et des substances inflammables. Une corde fixée à la cime balançait au-dessus de cette couronne de branches et de feuillage une masse informe continuellement agitée par des soubresauts convulsifs. A ces signes, on devinait que, dans le sac suspendu et enduit de poix, étaient pressés des êtres animés. Sous cette enveloppe, en effet, une douzaine de chats se débattaient en poussant des miaulements désespérés. Au crépuscule, l'archevêque, l'évêque, l'abbé, l'archiprêtre ou le doyen, selon l'importance religieuse des cités, s'avançait, une torche de cire blanche à la main, et venait solennellement allumer la pyramide de bois. La flamme, bruyante et rougeâtre, montait dans l'air projetant autour d'elle une lueur infernale. Les râles et les contorsions des victimes à longue queue tombant ou tombées dans le gouffre ardent faisaient éclater la joie de la foule. C'était un étrange spectacle que ces colonnes de peuple, que ces milliers de figures colorées de tons fantastiques par les reflets de l'incendie. En Espagne, les holocaustes offertes au feu étaient usuellement des Maures et des sorciers; à Toulouse,

(1) Notre manque de parole à l'endroit du commentaire de l'AÉON provient du manque d'un document essentiel, c'est la teneur de l'arrêt du parlement de Bordeaux qui restaura cette cérémonie. Nous espérons cette pièce avant peu, et immédiatement après sa réception, nous pratiquerons notre engagement.

c'étaient des animaux domestiques, des chasseurs de rats. Le pourvoyeur était un fonctionnaire. Lucas Pommereux, commissaire des quais de la ville de Paris, élevait les *minets* les plus beaux pour cette destination et recevait pour ses contingents annuels la somme de trente sous parisis. Un jour, ce bon fournisseur, jaloux de varier (1) les réjouissances du roi et des manants, leur servit exceptionnellement un renard, ce qui gorgea de liesse le populaire et Sa Majesté.

Cette pratique de jeter dans le foyer embrasé des créatures vivantes date de Julien l'Apostat. Selon quelques traditions, ce César néo-platonicien toléra la violation des sépulcres d'Elysée et de St-Jean-Baptiste. Pour que la profanation fût complète, leurs ossements furent calcinés en compagnie d'animaux. Ce martyre posthume attira à St-Jean de nouveaux honneurs; et le mode de vengeance payenne fut adopté comme un moyen de glorification chrétienne. D'ailleurs, quand nous entrerons dans l'examen de la doctrine manichéenne et gnostique, on verra que ses sectaires professaient une grande vénération pour les bêtes, et que leurs oratoires étaient décorés de figures zoologiques (2).

A La Roumieu, la chute du jour était le signal de la marche processionnelle, qui avait pour avant-garde le personnel du chapitre, c'est-à-dire le doyen armé d'un bâton de cire blanche, le théologal et les vingt-quatre chanoines ou prébendiers (3). Immédiatement après se rangeaient les confréries de pénitents et les corporations avec leurs bannières distinctives et leurs armes parlantes. A la queue du cortége ondulait la population des campagnes toujours

(1) Le procès-verbal de cette fête, qui est encore en bon état de conservation, a été rapporté par Ch. Noget.

(2) Histoire d'Attila et de ses successeurs, par Amédée Thierry, tome I, page 319.

(3) L'ancien prieuré bénédictin de La Roumieu fut converti en chapitre, l'an 1318, par la libéralité du cardinal Arnaud d'Aux, grand camerlingue du pape Jean XXII. Ce prélat, originaire de la petite ville qui nous occupe, dota son institution de tous les revenus de l'ancienne abbaye de l'ordre de St-Benoît. Il l'enrichit encore de ses biens patrimoniaux, que l'acte de transaction (ce titre latin est parvenu jusqu'à nous), détaille en rentes, dîmes, seigneuries, moulins et fiefs répartis dans diverses paroisses du diocèse de Condom. Le nouvel établissement religieux avait un doyen et un théologal. Vingt-quatre autres sièges étaient partagés entre douze bénéficiaires supérieurs et un nombre égal d'inférieurs. Le droit de patronage fut exercé héréditairement par la famille du fondateur. Quinze générations de d'Aux ont, durant quatre siècles et demi, pourvu aux bénéfices, joui de places privilégiées dans le chœur.

empressée d'accourir à la solennité de l'AÉon. Par intervalles, ses acclamations couvraient les joyeux carillons des cloches et étouffaient les accords et les désaccords des violes, des galoubets, des doucines et des tympanons. Affluant et refluant comme un roulis, cette masse débordait et se groupait devant la porte de l'église collégiale. Tout à coup se taisait l'allégresse unanime; le rite commençait, et au-dessus du silence montait et planait la traînante psalmodie du cantique. Les mille voix, à l'unisson, répercutaient la double invocation AÉON et ELEYSON précipitant le rhythme et remplissant l'air de gammes rudes et volumineuses.

Les cinquante-six ou cinquante-sept versets étaient scrupuleusement débités jusqu'au dernier. Le chant expiré, le doyen allumait son bâton de cire blanche et l'insinuait sous la montagne de fagots. Alors, les trépidations de l'assistance reprenaient avec intensité. La gaîté était enfin comblée lorsque le sacrificateur, après avoir agité au bout d'une perche des grapes de taupes vivantes, les laissait choir dans le feu. Ces victimes étaient bien choisies, non parce qu'elles endommagent les cultures comme le prétend Court de Gebelin, mais parce qu'elles sont ennemies de la lumière, qu'elles habitent des labyrinthes souterrains et qu'elles sont privées de l'organe de la vue.

J. NOULENS.

A PROPOS DU CONCOURS DES ORPHÉONS

DU GERS

Aux Membres du Cercle orphéonique de Condom.

Condom, 10 septembre 1860.

MESSIEURS,

Nous voici revenus du concours départemental.

Je n'avais pas desiré pour vous une épreuve aussi avancée, et par plusieurs motifs qui se réveillaient chaque jour.

— *L'arrêté qui vous institue porte la date du 17 Décembre dernier.*

— *C'est en Janvier tout au plus que vous aviez rempli vos cadres.*

— *Vos études, enfin, vos exercices utiles ne remontaient qu'à peine aux premiers jours de Février.*

Ce n'est pas tout; — *entre vos adversaires, il s'en trouvait qui avaient vu le feu.*

—*Et tous ou presque tous débitaient de mémoire les rôles attribués à leurs voix.* Ceci n'est pas un médiocre avantage : dans le SALUT et dans le CHŒUR DES BUVEURS, vous-mêmes en avez produit deux exemples très remarquables.

Aussi, j'avais beau reconnaître en vous de fraîches dispositions, un essor imité de l'aisance italienne, que ma confiance, hélas, ne se complétait pas. L'effet du temps et du travail manquait à votre besogne.

Le concours cependant était publié, et votre nom était inscrit dans son ordre. Désormais, plus matière à délibération : il fallait déserter ou soutenir la lutte.

Il revint aux sociétés vocales qu'elles étaient classées à la suite des instruments. Ce plan leur parut pris en contre-sens des gradations de l'acoustique; et à l'instant une députation fut formée à l'effet d'obtenir sa rectification. Leur instance ne fut point vaine; car la méthode inverse fut préférée par le JURY, lequel en fit la loi de ses assises un peu nouvelles. C'est ainsi que les chants précédèrent les symphonies.

Ce fut à vous de rompre la glace, par une faveur du sort qui ne vous tentait point.

Cinq sociétés ont comparu sur la scène : Condom, Gimont, Lectoure, Marciac et Samatan.

Auch *s'était mis généreusement hors de concours*, si l'on

s'en tient au sentiment de son journaliste (1). *Généreusement :* ce ne sont pas nos dignes compatriotes qui ont soufflé ce mot malencontreux. Autant eût valu répondre qu'ils s'étaient retirés *prudemment*. Mais réservons par dessus tout les convenances : ce ne sera ni prudemment ni généreusement. Ce sera *par un sentiment plein de délicatesse et de courtoisie* (2), tel que nous le trouvions en effet chez l'honorable Directeur (3) et chez ce Régisseur (4) qui nous comblait de ses bons offices. Rattachons-les à notre famille, Messieurs, par un retour de gratitude non équivoque.

La recommandation particulière de votre chant, c'est la sincérité de son titre. Vous seuls vous êtes gouvernés par le diapason normal, tandis que vos concurrents ont tous fléchi d'un intervalle estimable. Dans les motifs d'un jury scrupuleux, la différence a dû entrer en ligne de compte.

Vous avez fait entendre *la* St-Hubert et *le* Combat naval (5). Ces deux morceaux, par leurs divers caractères, éprouvent dans tous les sens vos facultés de chanteurs. *La St-Hubert,* d'un genre vif et soutenu, a des nuances très variées. Les accidents du rhythme y sont soudains et multipliés. *Le Combat naval* est un drame sinistre où plusieurs genres sont contrastés, se déployant du calme à la rencontre, à la prière, à la canonnade, au chant triomphal; sans compter que les mouvements et les modulations y ont aussi leurs surprises. Les comparant, comme moyens d'épreuve, avec chacun des morceaux entendus, j'ose affirmer, primo, qu'ils sont de plus longue

(1) *Courrier du Gers* des 3 et 4 septembre, page 3, colonne 1re, lignes 100 et 101.
(2) ....Ibid....., page 4, colonne 1re, lignes 49 et 50.
(3) M. Lebel.
(4) M. Mauco.
(5) De Messieurs Rillé et de Saint-Julien.

haleine, SECUNDO, que la *St-Hubert* n'a pas moins de difficultés que nul autre, et TERTIO, que le *Combat naval* en a davantage.

Vous avez dit la *St-Hubert* avec une franchise sans reproche.

Vous avez dit le *Combat naval* avec moins de furie dans la charge : de quoi je ne vous reprends point; c'est le corrigé d'un excès qui vous jetait dans la débandade. A volonté, la fougue se retrouvera. Provisoirement, vous n'y êtes pas allés de main morte.

Je ne puis dire s'il y eut des fluctuations dans les secrets du Jury : reste que sa décision et sa décision unanime (1) vous assigne le second prix.

Dans le domaine des beaux-arts, toujours si vague et si arbitraire, des Jurés ou Arbitres au nombre de *cinq*, se trouver ainsi unanimes, à l'égard de *cinq* Sociétés, sur *dix* pièces consécutives..... : le cas n'est pas absolument hors du possible; mais c'est un phénomène en fait de probabilités. Il indique un scrutin qui a fondu les suffrages plutôt qu'il ne les as réunis : ce qui soit dit ici sans faillir au respect de nos Juges.

Les succès que je souhaite pour vous, ce ne sont pas les succès commodes. Par les sévérités du sort, vous serez mieux réconfortés que par ses tendresses. L'orphéon de Gimont a obtenu le premier prix, en chantant *le* SALUT et *les* MOISSONNEURS *de la* BRIE. J'avais prêté à ses chants la plus fidèle attention. Et bien, Messieurs, prenez courage; car, entre le second et le premier prix, jamais vous ne pouviez moins laisser d'intervalle.

Au reste, Samedi soir, vers les neuf heures, par un recours porté sur la place publique, vous-mêmes avez entonné à votre tour le morceau du SALUT. Personne, que je

(1) *Courrier du Gers* des 3 et 4 septembre, page 4, colonne 1re, ligne 41.

sache, ne l'a débité mieux : de bout à fond, ce fut un trait de bravoure. Auch était seul présent, mais avec lui la ville entière et son monde, qui augmentaient votre mesure par les plus vives démonstrations. Cette séance, qu'il a partagée, a échappé sans doute au *Courrier du Gers,* dont l'article du lendemain n'a rappelé que la *soirée* de Lectoure (1).

Résumons-nous et déclarons que vous avez rapporté du concours une satisfaction légitime, satisfaction précoce et de bon augure, dont le suffrage public a élevé la proportion. Elle contient un enseignement dont j'adopterais volontiers le présage : c'est qu'en musique et en toutes facultés, votre mérite ne soit jamais en arrière de votre fortune.

Voici bientôt le moment de reprendre vos exercices. D'intéressantes nouveautés ont enrichi votre répertoire. Du zèle, s'il vous plaît, de l'application, de l'assiduité ! Soyez dociles surtout envers les chefs-de-partis, qui sont pour vous d'officieux camarades. Si vous nous apportez et si vous cultivez de pareilles dispositions, il est probable que le Département ne limitera plus vos entreprises prochaines.

Je n'entends point vouer à l'oubli la Société Instrumentale notre voisine : j'en ai connu plusieurs membres remplis de bonnes intentions. Le concours nous a fait égaux dans le travail et dans la récompense; et c'est ainsi qu'il nous prépare aux mouvements de l'émulation. Elle aussi presse la marche sur la ligne d'un premier prix, disciplinée qu'elle est comme une musique guerrière, moins saccadée seulement et moins mécanique : caractères rares et bien assortis.

Adieu, famille : agréez mes félicitations et mes remerciments !

Le Président du *Cercle orphéonique,*

J^n-J^oq MARQUET.

(1) Numéro des 3 et 4, pag. 4, col. 1re, lig. 4 à 23.

MISCELLANÉES.

Tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études historiques et aux recherches de la paléographie connaissent les prétendues chartes relatives à la fondation de Mont-de-Marsan, par Pierre de Lobanner. Leur découverte en 1810, dans des conditions si singulièrement romanesques, leur langue si bizarre et si marquetée, leur style juridique si complètement en dehors des locutions et des formules de l'époque féodale, les rites inusités et les étranges cérémonies dont elles font mention, ont amené entre les hommes les plus autorisés dans la science une vive controverse dont le souvenir dure encore. Dans cette polémique, où se trouvent mêlés les noms de trois magistrats supérieurs du premier empire, ceux de MM. Bordier, Ludovic Lalanne, Pascal Duprat, Hatoulet, Dessales, auteur du *Lexique Roman*, Monlezun, et, dans un ordre littérairement moins élevé, ceux de MM. Le Camus, Dulamon, Dufau et Soubiran, ancien maire de Mont-de-Marsan, les avis sont demeurés partagés. Les uns acceptent entièrement l'authenticité des quatre chartes, les autres, tout en admettant la fausseté, font remonter jusqu'à la fin du XIVe siècle la date de la falsification. Les plus hardis, comme M. Bordier, n'hésitent pas à déclarer qu'elles sont l'œuvre assez récente d'un mystificateur plus ou moins habile, et qu'elles ne remontent pas à plus de soixante ou quatre-vingts années environ. En présence de ces dissentiments, l'histoire locale a dû se condamner à l'inaction et s'est abstenue jusqu'à la solution d'un problème qui se serait fait peut-être longtemps attendre, sans les fouilles patientes et les heureuses explorations d'un de nos collaborateurs dans les archives départementales et municipales des Landes. Dans un voyage entrepris tout exprès, M. J.-F. Bladé a refait, avec une volonté et une sagacité rares, l'instruction de ce procès important; il a constaté l'époque, l'intérêt et l'origine du faux, et mis à jour les noms des deux auteurs de ces pièces apocryphes. Grâce à lui, la science marchera désormais dans ces contrées sur un terrain sûr et dégagé de toutes les entraves artificielles et des obstacles factices. Nous espérons pouvoir présenter à nos abonnés, dans notre prochain numéro, la première partie de ce remarquable travail où le futur historien de l'Aquitaine s'est élevé à une puissance de critique, à une netteté et une fermeté de vues que ses amis ne lui connaissaient point encore. C'est une révélation véritable qui n'a jusqu'ici d'analogue dans nos pays que la *Charte d'Alaon*, de M. Rabanis.

M. Niel, archiviste départemental, qui collectionne les figures des illustrations gasconnes, vient de découvrir celle de François Belleforest, ancien historiographe de France, sous Henri III. On sait que cet écrivain, très fécond mais peu fidèle, était originaire de Sazan (Comminges). Ses œuvres les moins mésestimées sont : l'*Histoire des neuf rois qui ont eu le nom de Charles*, les *Annales ou Histoire générale de France*, et les *Histoires tragiques extraites des œuvres de Bandello*. Le portrait de cet auteur du XVIe siècle est exécuté aux deux crayons dans le goût des Daniel Dumonstier, Lagnau, Michel Lannes, les maîtres d'alors.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

I

La première publication des chartes relatives à la fondation de Mont-de-Marsan, par Pierre de Lobanner, remonte à dix-sept ans environ. Réimprimés en 1850 par les soins de MM. Le Camus et Dulamon, ces prétendus documents ont excité, parmi le public studieux des départements du Sud-Ouest, une curiosité qui, faute de critique complète, n'a point encore reçu de satisfaction définitive. Certains, comme M. H.-L. Bordier, refusent à ces titres toute espèce de créance, comme étant l'œuvre récente d'un mystificateur peu habile. D'autres, en petit nombre il est vrai, et dont l'opinion n'a guère dépassé les limites du huis-clos, se sont laissés prendre à l'état des parchemins et aux caractères de l'écriture. Ils ont reculé jusqu'à la fin du XIVe siècle la date de ces duplicata mensongers d'originaux imaginaires. Les plus nombreux ont été séduits par la concordance des chartes avec les sources authentiques relativement aux faits connus. Forts de l'approbation de deux savants distingués, de MM. Hatoulet et Dessalles, ils ont conclu de cette concordance à l'authenticité des pièces produites. Cet entraînement se conçoit d'autant mieux, qu'en dehors des lumières répandues sur les origines même de Mont-de-Marsan, ces titres révèleraient encore des faits nouveaux sur l'état de la Novempopulanie lors des incursions des Normands, et sur la division de cette province en *proconsulies* bien avant l'époque de Charlemagne.

MM. Pascal Duprat et Malte-Brun, dans leurs deux notices sur le chef-lieu du département des Landes, ont donné hardiment dans le sens de cette opinion. Ainsi s'est enracinée définitivement une erreur accréditée dès 1810 sous la garantie préfectorale du baron Duplantier, et corroborée en 1850 par l'autorité scientifique d'un receveur général et d'un conseiller de préfecture.

Dans l'intérêt d'un travail commencé depuis tantôt deux ans sur l'histoire d'Aquitaine, j'ai d'abord été conduit à éprouver, par un contrôle préalable, la valeur des sources où j'avais à puiser mes renseignements. Dès la première lecture, l'authenticité des chartes de Mont-de-Marsan ne m'a paru pouvoir être sérieusement soutenue. J'ai regretté vivement que M. Bordier, si précis et si clair dans sa brièveté, ait cru devoir borner sa critique des documents suspects au seul point de vue de la langue juridique et des formules féodales. J'aurais voulu le voir prendre ces titres un à un, relever leurs contradictions évidentes, mettre en saillie toutes les absurdités qu'ils renferment au point de vue de la philologie, de l'histoire générale et locale. Une exécution plus longuement motivée eût à jamais coupé la réplique à ses adversaires, et m'eût épargné l'embarras et le péril de revenir après lui sur ce sujet. Dans ces recherches, où je n'apporte ni passion ni aigreur, la seule chose qui m'ait fait hésiter un moment, c'est de me trouver en dissidence d'opinions avec des hommes tels que MM. Dessalles et Hatoulet. Mais les preuves que l'examen ou le hasard m'ont fourni m'offusquent par leur surabondance. Sans fortanterie aucune, je crois pouvoir démontrer non-seulement le faux en lui-même, mais encore mettre à jour le nom du faussaire et celui du haut fonctionnaire qui s'est fait, sinon l'inspirateur, du moins le promoteur complaisant de cette grotesque supercherie.

Ici, dans un intérêt tout personnel, je demande à mes lecteurs (si Dieu m'en donne) la permission de placer, sous forme de précaution oratoire, deux observations importantes. Je ne voudrais pas, pour une discussion d'histoire et de paléographie, m'exposer aux représailles judiciaires des représentants plus ou moins directs des deux personnes, fort honorables d'ailleurs, que je serai forcé de nommer plus tard pour le complément de ma démonstration. Mais si ces deux Messieurs se sont donné la joie de mystifier officiellement leurs contemporains et de préparer des embarras aux chroniqueurs futurs, je professe, même par la périlleuse jurisprudence que l'on a voulu faire courir, cette opinion, nullement séditieuse et démagogique, que j'ai, moi, le droit de lever les masques, et de livrer au public les noms des auteurs de cette plaisanterie médiocre. Enfin, si le récit de la prétendue découverte des actes de Pierre de Lobanner est fréquemment égayé d'énormes invraisemblances et du procès-verbal d'une cérémonie publique digne du *Bourgeois-gentilhomme* ou du *Malade imaginaire*, je décline à cet égard toute espèce de solidarité, et je me retranche absolument derrière les exigences de mon rôle de narrateur exact et consciencieux.

II

Le jeudi, 1er mars 1810, le *Journal des Landes*, écho docile autant qu'harmonieux des pensées du préfet baron Duplantier, publiait l'article suivant :

« Mont-de-Marsan, 28 février.

» On vient de découvrir dans les fouilles du vieux châ-
» qu'on démolit dans la ville de Mont-de-Marsan cinq
» chartres sur parchemin, écrites en langue romance (*sic*).
» M. le préfet les a receuillies : elles traitent de la seconde

» fondation de Mont-de-Marsan, et rappellent celles de » plusieurs autres villes de la contrée; déjà elles sont » traduites et nous pouvons annoncer qu'avant peu elles » paraîtront dans un ouvrage que M. Ducournau de Caritz, » ancien garde-du-corps et procureur du roi, se propose » de publier sur l'histoire du ci-devant comté de Marsan.

» Les détails contenus dans ces chartres, les lois sages, » promulguées par le vicomte de Marsan, les institutions » qui sont son ouvrage, le nom de toutes les familles qui » peuplèrent cette ville à son origine, et dont une grande » partie existe encore, rendent ces chartres très précieuses » pour les localités. Elles le deviennent sur-tout par le jour » qu'elles répandent sur l'histoire politique et militaire de » la Novempulanie (*sic*) (Gascogne). Plusieurs faits histo- » riques cesseront désormais d'être des problèmes. Le pu- » blic jouira bientôt de la connaissance de ces monuments, » et nous en donnerons successivement des extraits.

» En attendant on croit devoir inserer ici deux articles » des ordonnances du vicomte *Pierre de Lobanner*, second » fondateur de la ville de Mont-de-Marsan en 1141. Ils » prouvent que ce souverain, dans ces temps reculés, » connaissait parfaitement l'étendue de ses droits réga- » liens, et qu'il avait parfaitement pressenti la nécessité » des quatre propositions de 1682 (!!!), qui ont définiti- » vement fixé les libertés de l'Eglise gallicane. »

Ce morceau curieux est suivi de deux articles des prétendues chartes, texte roman et traduction en regard. J'en réserve la transcription en fin de cause, et je constate, en attendant, qu'on ne les trouve pas dans les quatre pièces conservées dans la bibliothèque de Mont-de-Marsan. Après cette étonnante citation, le confident anonyme de la découverte reprend la parole pour son propre compte :

« Les chartres dont sont extraits ces deux articles, nous

» donnent un aperçu de la beauté, de l'énergie, de la pré-
» cision de la langue romane, parlée dans le douzième
» siècle. Elles disposeront les habitants du département à
» voir dans le Souverain (Pierre de Lobanner) un législa-
» teur, un politique profond qui devançait son siècle; elles
» feront naître enfin cet intérêt que nous accordons natu-
» rellement à tous les monuments qui nous retracent les
» lois, les mœurs et les usages de nos aïeux. »

Suit la déclaration du clergé de France en 1682 sur les libertés de l'Eglise gallicane, et un article remarquable sur la propagation de la vaccine dans le département des Landes.

La collection, peut-être unique, du *Journal des Landes* où j'ai copié cette citation il y a un mois, se trouve aux archives de la préfecture à Mont-de-Marsan. Il importe à la loyauté de la discussion que je soulève que le numéro du 1er mars 1810 ne soit communiqué qu'avec les garanties nécessaires pour assurer sa conservation.

Les cinq chartes nouvellement exhumées furent remises à M. Ducournau-Caritz ou de Caritz. Il importe de bien se fixer tout d'abord sur ce personnage important qui entre le premier en scène. M. Ducournau avait d'abord commencé par être garde-du-corps sous l'ancien régime, circonstance qui porte à croire qu'il était quelque peu gentilhomme, et lié par conséquent avec la noblesse locale. Plus tard il avait dit *cedant arma togæ*, et s'était fait en conséquence pourvoir de la charge de procureur du roi au sénéchal de Marsan. Cet emploi, qu'il conserva jusqu'à la révolution, mettait à sa disposition bien des archives publiques et privées. C'est peut-être alors qu'il conçut pour la première fois le noble projet d'écrire cette fameuse histoire de la vicomté de Marsan, dont il n'a pas publié une ligne, et dont personne n'a vu le manuscrit. Du reste, il est hors de doute que le procureur du roi avait certaines

connaissances en paléographie et en diplomatique, puisque le *Journal des Landes* et la préface de l'édition des *Chartes de 1850* s'accordent à déclarer qu'il aurait le premier déchiffré les sacro-saints parchemins, et en aurait fait une traduction. En 1810, nous retrouvons M. Ducournau, historien *in partibus*, membre du conseil général de son département, et ami intime du baron Duplantier, préfet des Landes. Il cherche à rentrer dans la magistrature, et, avec un bonheur que je lui aurais autrefois envié, il finit par se faire nommer (décembre 1812) président du tribunal de Mont-de-Marsan, ainsi qu'il résulte des renseignements que j'ai recueillis au greffe.

Voilà un homme bien loti. Laissons-le, pour un moment, avec les plaideurs et les avoués, et revenons à nos chartes ou plutôt aux siennes. Nous sommes au 29 décembre 1810 (1). On va poser la première pierre de l'hôtel de la préfecture de Mont-de-Marsan. Après quoi le baron Duplantier, qui attend son successeur, partira pour le département du Nord dont il est nommé préfet, et laissera son ami Ducournau se débrouiller comme il pourra avec les chartes et Pierre de Lobanner, chef de Lannusquets du XIIe siècle, et *politique profond* qui me paraît avoir lu l'abbé de Saint-Pierre et le Contrat Social, et qui *devançait* son temps en anticipant sur les doctrines de Marca et la déclaration de 1682. Les autorités de Mont-de-Marsan sont réunies à l'hôtel provisoire du préfet. Parmi les noms de ces notables il y en a quatre de fort significatifs : Broqua-Perras, premier juge, Joseph Broqua, substitut, Lubet-Barbon, conseiller de préfecture, et le marquis du Lyon, maire de Mont-de-Marsan. Un autre Broqua, sans qualité, a signé avec les précédents le procès-verbal du 29

(1) V. dans l'édition de 1830 (Mont-de-Marsan, Ve Leclercq) le procès-verbal de cette étrange cérémonie.

décembre. Lubet et Broqua se retrouvent, comme consuls, dans la quatrième charte du 2 août 1400 (1). Ce document, qui est l'assise fondamentale sur laquelle repose cette immense mystification, constate que Me Berneda, tabellion aussi fantastique que mauvais latiniste, aurait grossoyé, sur les originaux du livre rouge et sous les yeux même du corps consulaire, les autres copies trouvées en 1810 dans les ruines du Château-Vieux. Récompense honnête à qui pourra, sur la foi de pièces inattaquables, démontrer l'existence de ce fameux *Livre rouge*. En attendant qu'un nouveau hasard providentiel nous rende les minutes comme il nous a rendu les duplicata, je félicite de tout mon cœur M. Lubet-Barbon d'avoir eu un aïeul consul en 1400, ce qui ne laisse pas d'être flatteur, même pour un conseiller de préfecture du premier empire. Ce qui me charme encore plus dans les hasards de cette découverte, c'est que l'historien Ducournau, qui va devenir président en 1812, aura eu la chance inouie de mettre en lumière l'antiquité du nom de Broqua porté par deux de ses futurs collègues, l'un premier juge et l'autre substitut au tribunal de Mont-de-Marsan.

Le maire de 1810, M. le marquis du Lyon, mérite, par le rôle plus important qu'il a joué dans ce drame histotorique, une mention particulière. *Cet homme d'honneur par excellence, et qui par conséquent ne mentit jamais*, comme l'a dit M. Soubiran, me paraît avoir été pris pour dupe aussi bien que MM. Broqua et Lubet-Barbon. Sous l'in-

(1) Postquam exemp. (*lari*) restitut. (*ionem*) fecerj (*mus*) in libro rub. (*ro*) Capit. (*olii*) *idejus* factum, nos homo nobilis Alexand. de Gourgues, prefec. (*us*) urbis cum Bernarda notarj (*o*) de description. (*em*) instrumen. (*torum*) signavi (*mus*), etc. — IVe charte, édit. de 1850. Outre la signature du maire, ce parchemin porte les signatures de *F. Lubet* et *B. Broqua*, consuls, et de quatre autres de leurs collègues, Dosques, de Sto Genesio, Racles et Castera, dont les noms se trouvent à Mont-de-Marsan *dans toutes les classes de la société*, comme dit l'ex-maire, M. Soubiran, dans sa malheureuse réplique à M. Bordier, annexée à l'édit. de 1850.

fluence d'un sentiment d'amour-propre généalogique que le nom de sa famille et l'éclat de ses alliances expliquent plus naturellement chez lui que chez des bourgeois, il se sera laissé séduire, sans y regarder de trop près, par cette prétendue exhumation de parchemins. Les du Lyon sont anciens. On les trouve dans Froissard, et ils ne paraissent rien gagner directement à la découverte des chartes de Pierre de Lobanner. Mais un discours du baron Duplantier nous apprend, sans aucune précision de date, il est vrai, qu'il y a eu alliance entre les du Lyon et les de Gourgues dont les ascendants auraient été ainsi non-seulement maires de Mont-de-Marsan en 1400, dans la personne d'Alexandre de Gourgues, mais encore auraient assisté à la fondation de la ville en 1141 dans celle de Pierre de Gourgues chevalier (1). Voilà donc le marquis du Lyon chef de la municipalité de 1810, qui a eu, six cent-soixante-dix-neuf, et quatre cent dix ans auparavant, deux ascendants ou alliés, l'un témoin de la fondation, l'autre premier magistrat de la ville qu'il administre. Je confesse humblement qu'une si étrange coïncidence soulève déjà bien des doutes dans mon esprit, et que je tiens à ne donner mon adhésion qu'à bon escient. Un mot sur les de Gourgues. Cette famille, qui a donné plus d'un magistrat au parlement de Bordeaux (2), embrassa presque tout entière le calvinisme au XVIe siècle. Le plus connu de ce nom est le capitaine Dominique Gourgues, né à Mont-de-Marsan, et qui a raconté lui-même ses combats contre les Espagnols dans son *Quatrième voyage* réimprimé récemment (Paris, Janet 1852) à la suite de *l'Histoire notable de la Floride* du capitaine Laudonnière. Sur l'ordre de Philippe II,

(1) De so testimonis, En Pee de Gourgues, En Arnal de Castra, etc..., nobles hemes cavers miles.— So fayt sober las terras de Cap-de-mars... lo dieds-naou do mees d'aprill, anno ab incarnat. Dominj mille ung cent quadragingtung.— IIe charte. Remarquer que le nom de Castra ou Castera est aussi celui d'un consul de 1400, signataire de la IVe charte.

(2) Une rue y porte encore leur nom.

Pedro Melendez avait saccagé nos établissements d'Amérique, et fait pendre les colons *non comme Français, mais comme hérétiques*. De Gourgues vend son bien, arme trois vaisseaux, et tombe inopinément sur les troupes du roi catholique. Tous les prisonniers sont conduits à Saint-Augustin et accrochés, *non comme Espagnols, mais comme assassins*, aux mêmes arbres où ils avaient pendu les colons huguenots. Cette audacieuse expédition, dont le patriotisme landais a toujours conservé le souvenir, ne pouvait être rappelée plus à propos qu'en 1810, et nous verrons tout à l'heure le baron Duplantier profiter habilement d'une occasion qu'il avait sans doute fait naître. Nous étions alors au plus fort de cette terrible guerre d'Espagne qui dévora, de 1808 à 1813, plus de 400,000 Français. Toutes les gazettes officielles du temps, et particulièrement le *Journal des Landes*, sont envahis par les bulletins militaires. Le souvenir du capitaine de Gourgues n'arrive-t-il pas là bien à point pour réchauffer l'enthousiasme national ? Mais j'aurai plus tard à signaler de nouvelles coïncidences marquées d'un bien autre caractère d'actualité.

Ces préliminaires, indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre, une fois posés, je reprends, pour ne plus l'interrompre, le récit de la cérémonie du 29 décembre.

Les autorités locales étant convoquées à la préfecture, le préfet, baron Duplantier, prend la parole en ces termes :

« Messieurs, vous êtes instruits que j'ai recueilli *six* » *chartes* qui ont été recueillies dans les ruines du château » de cette ville dont la démolition a été ordonnée pour » que le pont qui va être bâti et la place sur laquelle il » doit déboucher fussent coordonnés avec les localités.

« Ces chartes, conçues dans l'ancienne langue romane, » rappellent la première origine de votre cité, qui remonte » au règne de Charlemagne; elles traitent encore de sa sc-

» conde formation, qui eut lieu sous Louis le Jeune, par
» les soins d'un de vos anciens souverains, *Pierre de Lo-*
» *banner.*

» Ce prince, *législateur et philosophe dans un siècle où*
» *les préjugés et l'ignorance tenaient les hommes à la chaîne*
» (1141), créa des institutions utiles, fit des lois sages qu'il
» consigna dans ces chartes.

» Le 2 d'Auguste 1400, régnant Charles VI, le maire de
» votre ville, *Alexandre de Gourgues* (nom recomman-
» dable dans les fastes de l'histoire et qui retentit encore
» sur les plages de la Floride), fit faire des *copies légales*
» pour les dérober au temps et *aux révolutions plus dévo-*
» *rantes encore !*

» On réparait alors le château de la cité; ce magistrat
» déposa ces titres dans les fortifications, et la postérité les
» a recueillis, *lorsque les premiers originaux avaient péri.*
» En les lisant, Messieurs, *dans l'ouvrage qui verra bientôt*
» *le jour*, vous apprécierez davantage la prévoyance
» d'*Alexandre de Gourgues*, qui légua à l'avenir ce monu-
» ment précieux pour vous et pour les observateurs *étran-*
» *gers à vos murs* (*sic.*)

» Je ne parlerai pas de cette *teinte antique* répandue sur
» *chaque ligne* de vos chartes; des beautés de cette langue
« romane si décolorée aujourd'hui; des circonstances dont
» le berceau de vos aïeux fut entouré et que le sentiment
» de la patrie rend si touchantes; mais les lettrés verront
» avec intérêt que vos titres donneront peut-être la solu-
» tion de plusieurs problèmes historiques et répandront un
» jour nouveau sur les événements *religieux*, guerriers et
» politiques de nos contrées.

» Messieurs, l'exemple que nous donna Alexandre de
» Gourgues est infiniment recommandable. Sa conception
» a conservé le dépôt de vos deux origines. Imitons-le en
» les léguant une seconde fois à la postérité.

» Vous partagerez sans doute mes regrets lorsque vous » saurez que M. Ducournau de Caritz, membre du collége » électoral et du conseil général du département, à qui nous » devons *la traduction* de nos chartes, et *qui a fait les co-* » *pies* qui vont être déposées dans les fondations de l'hôtel » de la préfecture, a été obligé de se retirer ce matin pour » cause de maladie grave de son épouse (1).

Ce galimatias amphigourique contient pourtant des renseignements précieux. Certaines audaces de langage de la rhétorique officielle du premier empire mises à part, nous y voyons que Pierre de Lobanner était un *prince philosophe* dans le goût du Télémaque, et taillé sur le patron de Minos ou de Mentor réformant Salente. Chose non moins surprenante, le maire Alexandre de Gourgues possède à un haut degré la faculté précieuse de prévoir les révolutions. A trois cent quatre-vingt-neuf ans d'intervalle, il a flairé celle de 1789 et les auto-da-fé des parchemins. C'est dans cette appréhension qu'il a fait faire sur des originaux *qui n'existent plus* des copies légales qu'il a enfouies dans les fondations du Château-Vieux pour les dérober au ravage des temps et *aux révolutions plus dévorantes encore.* Je ne parle pas de la réclame solennelle que le baron Duplantier fait à l'histoire en expectative de M. Ducournau, ni de l'insistance suspecte qu'il met à faire ressortir la *teinte antique répandue sur chaque ligne des chartes.* Où j'aurais voulu que le préfet mît plus de précision et d'étendue, c'est dans la découverte même des prétendus documents. La déposition des maçons eût-elle dû faire tache sur son éloquence, j'aurais assez aimé à le voir entrer dans quelques détails, invoquer le témoignage des ouvriers, et consigner leurs dires dans un procès-verbal. Mais ce que nous savons

(1) Ce discours et ceux qui suivent sont empruntés, ainsi que les détails ci-après, au procès-verbal de 1810. V. les *Chartes de Mont-de-Marsan.*

à n'en pas douter, c'est que M. Ducournau-Caritz ou de Caritz, a fait une traduction, jusqu'à présent introuvable, des chartes de Pierre de Lobanner, et que, s'il n'est point encore démontré complètement qu'il soit l'auteur des originaux, il a du moins fait les copies déposées dans les fondations de la préfecture.

Après le superbe discours qu'on vient de lire, le baron Duplantier et son cortége, précédés d'une musique militaire et suivis de la garnison, partent pour l'Hôtel-de-Ville afin d'y rallier le conseil municipal. Nouveau discours du préfet.

« Monsieur le maire, je viens déposer dans les mains du » magistrat, du citoyen, de l'homme d'honneur, les chartes » de la cité; elles sont souscrites par un de vos prédécesseurs dans les fonctions que vous remplissez : *Alexandre* » *de Gourgues*, nom recommandable, *et qui n'est pas étranger au vôtre*. Cette circonstance, Monsieur le maire, rend » *encore plus touchante* la cérémonie de ce jour. Puissiez-» vous, pendant longues années, surveiller ce dépôt sacré; » j'en forme le vœu dans l'intérêt de nos concitoyens, que » vous avez accoutumés à être administrés par l'honneur, » la loyauté et la justice.»

Touché de cette allocution qui était à la fois un hommage rendu à son caractère, et une caresse flatteuse à l'endroit de son amour-propre généalogique, le marquis Du Lyon riposta par quelques phrases courtes mais bien senties. Leur substance est qu'il acceptait le dépôt, et que ledit dépôt serait inviolable *tant qu'il le possèderait* (*sic*). Après quoi, les originaux furent enfermés sous trois clefs, dont une fut remise au maire et les deux autres au doyen du conseil municipal et du corps des notaires. Les copies légales des originaux étant souscrites par toutes les autorités, on les plaça dans une *urne*, et le cortége se remit en mar-

che vers le lieu où l'on avait creusé les fondations de la nouvelle préfecture. Arrivé là, M. Duplantier se plaça sur les pierres formant la première assise. Le maire, semblable à Télémaque rapportant les cendres d'Hippias, apparaissait au second plan tenant l'*urne* dans ses mains. Troisième discours du préfet, étincelant des plus beaux effets de la pyrotechnie oratoire, mais nullement afférent aux chartes dont les copies finirent par être inhumées définitivement sous les fondations de la préfecture, aux acclamations de la foule. Cela fait, le baron Duplantier dit :

« Habitants de Mont-de-Marsan, rendons hommage à la » mémoire de notre fondateur dans cette langue romane qui » dicta vos premières lois, et disons avec vos chartes : *In* » *pacco quietat Lobanner !* »

Et le procès-verbal constate que le cortége s'étant écrié AVEC ENTHOUSIASME : *In pacco quietat Lobanner !* les invités reconduisirent le préfet à son hôtel.

Voilà le récit exact de la découverte des chartes de Pierre de Lobanner et de la proclamation de leur existence. Le procès-verbal où j'ai pris mes renseignements est revêtu de signatures nombreuses de juges, d'employés de la préfecture et du tribunal, d'administrateurs des hospices, de capitaines de la ligne, et d'officiers de recrutement et de gendarmerie, tous érudits de premier ordre, paléographes accomplis et incapables de rien certifier à la légère. J'oubliais de dire que, malgré le puissant motif d'excuse qu'il avait fait valoir auprès du préfet, M. Ducournau arriva pendant la cérémonie.

Peu après cette solennité, M. Duplantier partit pour le département du Nord, et deux ans plus tard son ami M. Ducournau fut nommé président. De Pierre de Lobanner et de ses chartes, il ne s'en parla pas plus que de la fameuse histoire des vicomtes de Marsan. Les grandes guer-

res de la coalition tenaient alors tous les esprits en émoi et ne permettaient guère de songer à ces pauvres parchemins, qui disparurent probablement en 1814, dans le déplacement précipité des archives, lors de l'invasion étrangère. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1843. C'est alors qu'une personne étrangère à la localité (1) se présenta à la mairie de Mont-de-Marsan et réclama au secrétaire communication de documents découverts en 1810, et dont les employés confessèrent n'avoir jamais entendu parler. L'étranger anonyme se retira; mais comme il avait de l'obstination, il revint à la charge et persista dans ses réclamations avec une fermeté qui donna à réfléchir. On remua tous les papiers, et l'on finit enfin par découvrir les précieuses chartes qui reposaient paisiblement au fond d'un carton. Rien ne prouve qu'il ait été dressé alors un procès-verbal de récolement, mais le maire, M. Dufau, *pense* que les parchemins étaient au nombre de quatre qu'il adressa à M. Hatoulet, bibliothécaire de Pau, lequel fut chargé de les déchiffrer. M. Hatoulet débuta par une demande de renseignements sur la découverte elle-même (2). Je ne sais trop ce qu'on lui répondit, mais ce qu'il y a de certain, c'est que les chartes offraient de grandes difficultés de lecture à cause de la pâleur de l'encre, et qu'il fut forcé, pour faire reparaître les caractères, d'avoir recours à la noix de galle, surtout pour les deux premières (3). L'au-

(1) V. l'*Avant-propos* de l'édition des chartes de 1850.

(2) A quelle époque ces chartes ont-elles été découvertes? Le château, dans les fondations duquel on les a retrouvées, était-il dans la ville même de Mont-de-Marsan? Quel était son nom? A-t-il été incendié ou démoli, et à quelle époque? Les chartes, au moment de leur découverte, étaient-elles renfermées dans une boîte en fer, en plomb ou en bois? Enfin, leur existence était-elle connue dans le pays avant l'époque de leur découverte? La chose pourrait être, puisque les originaux furent replacés dans les minutes du notaire après que les copies que nous avons eurent été déposées dans les fondations du château. — *Lettre de M. Hatoulet au maire de Mont-de-Marsan, du 6 décembre* 1843.

(3) Les chartes offrent de grandes difficultés à raison de leur vétusté et de la pâleur de l'encre. — J'ai été obligé de passer de la noix de galle sur les mots dont les caractères étaient tout à fait effacés. — *Lettres de M. Hatoulet, des 5 avril et 8 juillet* 1843.

thenticité des actes de 1400 acceptée, la leçon et la traduction de l'éditeur du Fors du Béarn ne laissent rien à désirer, et les notes qu'il y a jointes dans les *Annales de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* sont aussi complètes et aussi exactes que possible. Au sortir des mains de M. Hatoulet, les chartes furent remises à M. Dessalles, secrétaire des archives du royaume, qu partagea dès l'abord, mais avec une certaine réserve dans le début, l'opinion du bibliothécaire de Pau, auquel il écrivait en 1844 :

« Sous le rapport historique, ces documents sont par-
» faitement en règle, les faits qui y sont reproduits sont
» en tout conformes à l'histoire, du moins pour les faits
» connus, ce qui donne une grande présomption en faveur
» des autres. »

Plus tard, ces hésitations presqu'imperceptibles disparaissent dans sa lettre à M. Dufau :

« Je m'intéresse vivement à ces documents; je crois à
» leur authenticité, et je ne négligerai rien pour justifier
» ma croyance et la faire partager aux autres. »

Jusque-là, tout allait le mieux du monde. Le travail de M. Hatoulet, restreint à la publicité d'un recueil académique, ne pouvait guère obtenir le retentissement que, sous les réserves déjà faites, il méritait à tant de titres. Le seul écrivain qui, à ma connaissance, se fût permis de publier ses doutes était le chanoine Monlezun dans le tome I de son *Histoire de la Gascogne* publié en 1846. Parlant de la première charte, à propos de l'invasion des Normands, il avait dit que ce document lui paraissait *assez peu authentique*, parole imprudente qui devait lui attirer de vertes réprimandes de la part de MM. Le Camus et Dulamon dans l'édition des Chartes de 1850. Il est vrai que cette opinion n'avait rien de bien alarmant. Après avoir fait mourir

Deodat de Lobanner dans une rencontre contre les pirates du Nord, M. Monlezun, sur la foi de ces mêmes chartes qu'il suspectait, le ressuscitait à la page suivante, pour lui faire tailler en pièces ceux-là même qui venaient de le tuer. D'ailleurs, M. Monlezun avait suspecté seulement et non pas démontré la fausseté de ces pièces, dont il inséra plus tard une copie fautive et mutilée dans le VIe volume, où il a rassemblé les preuves de l'*Histoire de la Gascogne*.

En 1850, MM. Le Camus et Dulamon, l'un receveur général et l'autre conseiller de préfecture à Mont-de-Marsan, entreprirent de donner aux chartes de Pierre de Lobanner une plus grande publicité. Ces deux hommes honorables, et d'une instruction bien supérieure à celle du commun des gens du monde, mais qui manquaient totalement de cet esprit critique que les études spéciales donnent seules, entreprirent la révision du travail de M. Hatoulet qui n'en avait certes pas besoin. Le texte et la traduction, modifiés par des corrections presqu'insignifiantes, devinrent l'objet de notes aussi peu significatives. L'avant-propos, qu'ils placèrent en tête de leur publication, se terminait par ces paroles plus patriotiques que prudentes :

« Les habitants de Mont-de-Marsan doivent, par esprit » de patriotisme et de justice, repousser toutes les tenta- » tives qui pourraient dénaturer leur histoire, même dans » ses moindres détails, et se rattacher fortement, comme » point de départ, aux faits consignés dans leurs chartes. » La possession de ces chartes a été exposée à d'assez » mauvaises chances, pour qu'ils veuillent aujourd'hui se » l'assurer après tant de fortunes diverses, et en faire le » fondement de tout ce qui s'écrira sur leur pays. »

Cette publication de 1850 finit par une assez bonne notice de M. Dulamon sur Mont-de-Marsan, suivie du procès-verbal du 29 décembre 1810.

Jusque-là, tout marchait encore passablement. Si l'édition de MM. Le Camus et Dulamon n'avait pas préoccupé vivement l'attention publique, elle n'avait pas du moins soulevé de contradictions sérieuses. En 1854, les choses commençant à n'aller plus si bien, l'*Athenæum Français* publie dans son 7e numéro un article assez court, mais très concluant au fond, et légèrement ironique dans la forme. Après avoir raconté sommairement la découverte des prétendues chartes, en 1810, la cérémonie du 29 décembre, la réinvention de 1843 à l'Hôtel-de-Ville de Mont-de-Marsan, et résumé les quatre documents suspects, l'auteur, M. H.-L. Bordier, terminait ainsi :

« Ce simple exposé du contenu des chartes de Mont-de-
» Marsan, et les passages que nous avons cités en note,
» suffisent malheureusement à démontrer que le zèle et
» le patriotisme des habitants de Mont-de-Marsan ont été
» trompés. Jamais diplômes authentiques n'ont été conçus
» en telle forme et n'ont contenu les chroniques, les récits,
» les inventions, les merveilleux discours, et le triste latin
» que l'on trouve dans ceux-ci. Non-seulement ils ne sont
» pas authentiques, mais ils ne sont même pas possibles.
» On n'a jamais, dans aucun pays, déclaré par acte pu-
» blic qu'on va bâtir une capitale; on n'a jamais réuni
» dans la même charte une investiture de terre et un
» adoubement de chevalier, qu'on n'a même jamais rédigé
» officiellement avant la fin du xve siècle; surtout on n'a
» jamais, avant les temps les plus modernes, porté sa
» pensée assez loin dans l'avenir pour placer ces docu-
» ments dans les fondations d'un édifice en songeant à
» l'instruction des siècles futurs. »

Cet article produisit l'effet d'une douche glaciale et inopinée sur l'enthousiasme brûlant des partisans de la découverte de 1810. *L'un des traducteurs des chartes de Mont-*

de-Marsan (cette qualité lui sert de signature), essaya bien de répondre dans une lettre insérée dans le n° 13 de l'*Athenæum*. Il y disait, en substance, qu'il n'entendait pas lutter de science spéciale avec l'auteur de l'article, qu'il tenait seulement à défendre sa bonne foi et celle de son confrère en publication, et qu'il existait encore des témoins de la cérémonie de 1810, toutes choses que personne n'a jamais contesté. D'ailleurs, les parchemins avaient été écrits en 1400. Si la science avait des objections contre les faits y consignés, on n'entendait nullement les garantir. Peut-être n'avait-on recueilli que des traditions. Quant au *triste latin* de la IV° charte, on tentait de l'étayer sur des autorités : ainsi, Vitruve s'était servi du mot *originem fundationis* que le critique avait pourtant signalé comme suspect.

Au bas même de cette lettre, M. Bordier riposta par un nouvel article que je tiens à transcrire tout entier, car cette citation m'épargnera de revenir sur bien des choses dans la discussion :

« Il nous est malheureusement impossible de laisser les » habitants de Mont-de-Marsan vivre et dormir tranquilles » sur la foi de leurs chartes, surtout après la lettre qu'on » vient de lire, car ce serait les abandonner à une illusion, » et qu'ils préfèrent certainement la vérité.

« Ne parlons que de la charte latine, puisque c'est sur » l'authenticité de celle-là que notre honorable contradic- » teur concentre sa défense. Lorsque nous avons fait re- » marquer *triste latin*, nous n'avons pas seulement voulu » dire que César ou Cicéron, s'ils avaient été chargés de la » rédiger, lui eussent vraisemblablement donné une forme » plus élégante; notre intention a été de faire entendre » qu'elles n'eussent pas moins hérissé les cheveux d'un » scribe du moyen-âge que déchiré des oreilles romaines.

» La barbarie du style des notaires au moyen-âge n'est » que trop constante; mais c'est une barbarie qui a sa » discipline, ses usages et ses lois. Parce qu'une expres- » sion est conçue en détestable latin, il ne s'ensuit pas » nécessairement qu'elle puisse entrer dans un texte du » XIVe au XVe siècle. Au contraire, la régularité de cette » grammaire défectueuse des scribes était assez grande » pour qu'un même acte, à une même époque, s'écrivit » sans grandes différences de forme soit en Picardie, soit » en Languedoc, soit dans le nord de l'Angleterre ou dans » le fond de la Hongrie. Cette physionomie générale des » actes inspire naturellement des soupçons à l'égard de » ceux qui s'en écartent. Or, à notre avis, la charte dont » il s'agit est unique par son style. Nous n'aurons garde » d'en relever toutes les irrégularités, nous en choisirons » seulement quelques-unes qui peuvent aider à faire con- » naître sa date véritable.

» Suivant nous : *Excerpere exemplarium instrumenti* » *donationis terrarum*, pour dire « extraire copie d'un acte » de donations de terre; » *donatio in favorem vice comitis* » *Marsani*, « donation en faveur du vicomte de Marsan; » » *ut futuri agnoscant causas et originem fundationis urbis*, » afin que la postérité connaisse les causes et l'origine de » la fondation de la ville; » *exemplarium spectans funda-* » *tionem*, « acte concernant la fondation; » *extrahere fide-* » *liter in oculis*, « extraire fidèlement aux yeux; » sont » des façons de parler qui n'ont pas pu se trouver sous la » plume d'un tabellion de l'an 1400. L'homme peu habile » qui a, bon gré mal gré, rédigé ce texte a tourné en latin » ses locutions françaises, et si le traducteur des chartes » de Mont-de-Marsan avoue n'être pas très familier avec » la diplomatique, du moins pourra-t-il reconnaître que » les expressions que nous venons de citer comme n'étant

» pas même de la langue française du XVIe siècle. Elles » sont plutôt du XVIIIe ainsi que cette autre : *In conspectu* » *de Bernada notarii*, où le notaire est appelé de Bernada » sans qualification de *Magister* ou de *Dominus*, et sans » nom de baptême. C'est au temps de Mme de Pompadour » qu'on se permettait, même à l'égard des femmes, cette » liberté de dire Clairon et Guimard, tandis qu'au XVIIe » siècle on disait Ninon et Marion. Notons encore, vers la » fin de l'acte, cette anomalie d'un autre genre : les ma- » gistrats municipaux y apposent leur signature pour cons- » tater, disent-ils, l'authenticité du sceau de la ville. Ceci » ne se faisait pas au XIVe siècle, mais ne se faisait pas da- » vantage au XVIIIe, et ne s'est jamais fait nulle part.

» Que les quatre chartes de Mont-de-Marsan soient en » belle et bonne écriture, de celle qui était usitée vers » 1400, nous sommes prêt à le croire; car si nous ne les » avons pas vues, nous en avons vu d'autres qui avaient » été également fabriquées peu de temps avant la révolu- » tion et qui n'étaient point mal imitées. Quant à l'intérêt » du faussaire, les noms des personnes qui figurent dans » ces actes suffiraient à l'expliquer; ce pourrait être un » intérêt généalogique; et le produit en aurait été exploité » quelques années plus tard par un mystificateur. Mais, » dira-t-on, la notoriété publique, les procès-verbaux au- » thentiques, les témoins vivants encore de la découverte » qui fut faite en 1810! Nous voudrions bien qu'il y eût » aujourd'hui un témoin capable d'expliquer pourquoi il » n'existe pas de procès-verbal de la découverte elle- » même, en second lieu pourquoi, d'après le procès-verbal » de la cérémonie du 29 décembre 1810, cette découverte » aurait été faite dans les ruines du château, dans les forti- » fications, dans les fondations, sans qu'on s'explique » jamais davantage. Cette manière de parler est vague et

» inexacte, attendu qu'il fallait une enveloppe quelconque,
» une urne, un coffret, ou une disposition particulière des
» pierres pour préserver des parchemins durant quatre
» siècles, et le vague laissé sur cette circonstance capitale
» de la trouvaille merveilleuse est bien d'accord avec
» l'examen que nous avons fait du texte.

» Nous croyons donc, bien malgré nous, que les habi-
» tants de Mont-de-Marsan doivent se résoudre à regarder
» leurs quatre chartes comme de la plus entière fausseté,
» et peut-être les paléographes ne nous pardonneront-ils
» pas la longueur de cette discussion. — H.-L. Bordier.»

Voilà qui est écrit de la bonne encre, et qui me fait regretter vivement que M. Bordier n'ait pas entrepris aussi la discussion radicale des trois chartes romanes. Mais si mesurée et si exacte qu'elle fût, cette critique ne devait pourtant pas demeurer sans réplique. Ce fut un avocat, M. Soubiran, qui se chargea de la faire, tant pour son propre compte que pour tous les autres intéressés qu'il mit dans sa confidence et qui l'approuvèrent pleinement. Cette réplique fut adressée à M. Ludovic Lalanne, directeur de l'*Athenæum*, qui la trouva trop longue et proposa à M. Soubiran de l'abréger. Celui-ci refusa net, retira sa lettre, et la fit imprimer sous forme d'une petite brochure qui fut annexée à l'édition des chartes de 1850, dont les exemplaires étaient encore chez la veuve Leclercq en quantité fort raisonnable.

J'ai le devoir d'analyser cette réplique, parce que, si elle ne prouve pas grand'chose relativement à l'authenticité des chartes, elle a du moins pour effet de mettre d'honorables personnes à l'abri de tout soupçon de complicité dans cette grossière et déplorable supercherie. Ainsi M. Soubiran arrive à démontrer *luce meridiana clarius* 1° que M. Bordier a commis une erreur grave au point de

vue de lui Soubiran, en disant que l'administration municipale de 1849 dont il était le chef ne savait pas encore qu'elle avait reçu *un trésor* en dépôt dans les chartes de Pierre de Lobanner; le contraire résultant clairement de l'envoi de ces mêmes chartes par M. Dufau, maire en 1843, à M. Hatoulet, bibliothécaire de Pau; 2° que M. Dufau doit être aussi *hors de cause*, attendu qu'il est couvert par le procès-verbal de 1810, ce qui est vrai; 3° que le maire, marquis Du Lyon, *homme d'honneur par excellence, et qui par conséquent ne mentit jamais*, se tenait constamment à l'hôtel-de-ville, à deux pas du chantier de démolition du Château-Vieux, chose que personne ne conteste, mais qui ne prouve ni l'authenticité des chartes ni la réalité de leur découverte. J'ajoute que la participation de M. Du Lyon à ce faux évident est matériellement impossible, puisque, jusqu'à la remise officielle du 29 décembre, les pièces sont toujours demeurées entre les mains du baron Duplantier ou de M. Ducournau.

Dans son ambition de justifier tous ses prédécesseurs aux affaires, M. Soubiran va jusqu'à tenter l'apologie d'Alexandre de Gourgues, le maire de 1400, dont l'existence n'est pas plus démontrée que l'authenticité des chartes. Ici la lettre commence déjà à tourner au plaidoyer, et revêt les allures d'une défense de faussaire devant le jury. M. Soubiran entreprend de démontrer la sincérité des documents et la véracité de leur invention par des motifs pris du désir naturel à l'homme de conserver les souvenirs du passé. Il parle d'Herculanum et des richesses littéraires découvertes dans ses ruines, et prétend que si l'on n'a point encore trouvé de titres et de documents historiques dans les ruines des édifices du moyen-âge, il n'est pas démontré pour cela qu'on n'y en a point enfoui, et que plus tard on n'en découvrira pas. Il nie, faute d'exa-

men suffisant, l'intérêt généalogique que j'ai démontré plus haut, et cherche à faire, de la singularité même du style et de la forme des quatre chartes, un argument en leur faveur, par la raison que si la falsification avait eu lieu, on l'aurait au moins produite sous une forme acceptable et conforme à la généralité des documents connus. Passant à l'examen du triste latin du notaire Berneda, il entreprend de l'innocenter par des éruditions empruntées aux dictionnaires de Joubert et de Noël, cite Ulpien, Vitruve, Plaute, Cicéron, et ne prouve rien. Emporté par la force de l'habitude, il finit par invoquer les ordonnances des rois de France, un arrêt de la Cour de cassation et le répertoire de Merlin, et termine sa péroraison en invitant M. Bordier à profiter de l'établissement prochain du chemin de fer, entre Paris et Mont-de-Marsan, pour venir dans cette ville asseoir, les originaux en main, son jugement définitif.

Tel est l'historique, depuis leur prétendue découverte jusqu'à la dernière phase de la polémique, des chartes de Pierre de Lobanner. Surpris de les voir encore accepter comme authentiques par quelques écrivains récents, j'avais résolu d'entreprendre, après la critique de M. Bordier, suffisante pour les savants, un examen plus étendu des textes publiés en 1850, et qui ne laissât au public aucun doute sur la supercherie. Au mois d'août dernier, j'étais à Bordeaux où j'eus l'honneur de faire la connaissance de M. Francisque-Michel, auquel je parlai de mon projet. Cet érudit m'engagea vivement à ne rien entreprendre sans avoir vu les parchemins. Je suivis son conseil, et je partis pour Mont-de-Marsan, où M. Tartières, bibliothécaire de la ville, mit toute la complaisance possible à me montrer les chartes dont il est dépositaire. Il ne me reste plus qu'à les décrire et les analyser avant d'en entreprendre la discussion.

J.-F. BLADÉ.

ORTHOGRAPHE ROMANE.

Pau, 10 septembre 1860.

Mon cher Monsieur Noulens,

Je vous félicite d'avoir reproduit dans votre *Revue* le chant de l'*Aéon*, mais je ne puis vous faire compliment sur la façon dont vous l'avez écrit. L'hymne antique me plaît comme un bon souvenir des aïeux; mais, laissez-moi vous le dire, je trouve détestable l'*orthographe* dont vous l'avez affublée.

Haout, cèou, Diou (haut, ciel, Dieu), tous les mots dans lesquels *aou, eou, iou,* figurent à la place de *au, eu, iu,* sont des monstruosités en fait d'écriture. Pour en justifier l'emploi, vous n'avez que l'exemple de ceux qui n'ont jamais voulu se rendre compte de la manière dont il faut écrire les vocables de la langue *romane* (1).

Voyez dans une seule phrase, mon cher Monsieur Noulens, ce que produit votre *cacographie*.

— *Moun Diou, deou haout deou cèou, aouditz las pregaris deou praoube caytiou.*

Que vous semble de ces *iou, eou, aou, eou, aou, iou,* qui se suivent? N'est-ce pas un affreux entassement de voyelles? De bonne foi, croyez-vous qu'une telle écriture rende « le *travail* de beaucoup de lecteurs du Midi et de tous ceux du Nord *plus facile* » que celle-ci qui est la véritable :

— *Moun Diu, deu haut deu cèu, auditz las pregaris deu praube caytiu.*

Vous allez me dire, je le sais bien, que « beaucoup de lecteurs du Midi et tous ceux du Nord » prononceront les mots romans *deu, haut,* comme en français *deu* dans *deuil,* et *haut* dans *hauteur*.

Mais l'écriture *deou, haout,* ne leur fera pas mieux prononcer ces mots : *de, ha* sonneront bien dans la bouche de vos lecteurs; quant au son final *ou*, ils le feront entendre, comme en français; ils prononceront, par exemple, votre article composé *deou*, comme ces mêmes lettres dans cette phrase française : « Prenez le *dé où* il y a six points; » et

(1) *Revue d'Aquitaine*, III, 396; — IV, 79.

ce sera mal. *Ou*, dans les mots qui nous occupent, n'a point le *son fort* des mêmes lettres dans les mots français, *ou, vous, nous*.

Ainsi *aou, eou, iou*, n'indiquent pas plus que *au, eu, iu*, la véritable prononciation. Que vous écriviez *aou, eou, iou*, que j'orthographie *au, eu, iu*, il faut de toute nécessité, pour faciliter le *travail* des lecteurs, que nous ajoutions une explication à notre écriture; vous direz, vous : —« Dans *aou, eou, iou*, appuyez sur *a, e, i*, et laissez tomber *doucement* la voix sur *ou*; » je dirai, moi : — « Dans *au, eu, iu*, le ton s'élève sur *a, e, i*, et *va s'affaiblissant* sur *u* qui se prononce comme *ou*. »

Si, donc, la mauvaise écriture nous réduit, comme la bonne, à la nécessité *d'expliquer* pour apprendre à *prononcer*, quel avantage y a-t-il à mal écrire? Aucun; quel inconvénient y a-t-il à bien écrire? Aucun. Dans ce cas, le bon sens, il me le semble, mon cher Monsieur Noulens, doit nous porter à préférer l'*orthographe* à la *cacographie*.

Cette orthographe ne se trouve pas seulement dans les manuscrits des archives de Pau, dont vous parlez; on la voit aussi, toujours *invariable*, dans les Troubadours, dans les *Joyas del gay saber*, dans *votre* Du Bartas, dans *votre* Bedout, dans Goudelin, et tout récemment dans les admirables poésies de Roumanille, de Mistral, de Th. Aubanel. Les Troubadours et Du Bartas, Bedout, Goudelin, auront écrit *Diu*, toujours *Diu*, et vous, de votre propre autorité, sans autre motif que celui d'indiquer une prononciation que vous n'indiquez pas du tout — je viens de le faire voir — vous écrirez *Diou!*... Cela n'est pas raisonnable, cela ne doit pas être (1).

Je suppose qu'on vous prie de vouloir bien transcrire les deux premiers vers de l'avant-dernière strophe du chant composé par *votre* Du Bartas pour l'accueil de Marguerite de Valois, faisant son entrée, en 1579, dans la ville de Nérac (2).

Complaisant comme vous l'êtes, mon cher Monsieur Noulens, vous prenez aussitôt la plume, et vous écrivez :

Diou sie toun guarde cos : *Diou* de soun dit *escrioue*
En papé de toun cos sa lei, que toustem *bioue !*

(1) On vient de réimprimer, à Paris, chez F. Didot, les poèmes de Jasmin. On y voit encore cette *affreuse écriture*.

(2) Essai sur l'Histoire littéraire *des Patois du midi de la France aux seizième et dix-septième siècles*, par le Dr J.-B. Noulet; — Paris, J. Téchener, 1859.

On vous remercie, et l'on va adresser la même prière à votre voisin, tout aussi complaisant que vous, mais plus scrupuleux lorsqu'il s'agit d'écriture romane. On obtient de lui la transcription que voici :

Diu sie toun guarde cos : *Diu* de soun dit *escriue*
En papé de toun cos sa lei, que toustem *biue !*

Ce sont là deux transcriptions qui diffèrent. Si vous avez bien écrit, votre voisin s'est trompé; si celui-ci n'a pas mal fait, c'est vous qui avez commis des fautes. En *écrivant différemment l'un et l'autre*, vous ne pouvez pas, *l'un et l'autre, avoir bien écrit*. Comment distinguer le *vrai* du *faux ?*

On ouvre les œuvres de *votre* Salluste Du Bartas, qui écrivait conformément aux règles invariablement suivies par les Troubadours, et l'on y voit cette orthographe : — *Diu, escriue, biue*. Que dirait-on alors de votre façon d'écrire ?.... Je vous le laisse à penser, mon cher Monsieur Noulens (1).

Voulez-vous me permettre maintenant de vous faire observer que les accents, trop multipliés par vous, dans le chant de l'*Aéon*, n'indiquent nullement la prononciation. Je remarque (*passim*) *qué, dé,* surmontés d'un accent aigu : il fait prononcer l'*e* final de ces mots comme celui du mot français *bonté*. Mais vous marquez du même signe l'*e* final de *homé* (homme) et de *mesté* (maître), qui ne se prononce pas cependant de la même manière que celui de *qué, dé*. Jamais vous n'avez entendu sonner *mest-é* comme *bont-é*. Dans le mot roman, l'*e* final a un son *beaucoup moins fort* que l'*e fermé* français. Votre accent donne donc là une fausse indication.

Enfin, puisque « le texte de l'*Aéon* doit être, dans votre prochain cahier, l'objet d'une sérieuse étude grammaticale, » je prends encore la liberté de vous prier de nous expliquer pourquoi vous avez écrit *aouneste* (10) et *haounou* (40), sans *h* et avec *h* ; EN D'*arrousa*, 7 (*pour* arroser); OUÈLLOU *cassat*, 12 (*le voilà* chassé); OSTA *bien*, 44 (*aussi* bien, comme); D'ÈNZÈ *ouarda*, 55 (de *nous* garder.)

J'ai fait de la critique sans correctifs d'aucune sorte, mon cher Monsieur Noulens : je serais désolé que quelque chose, dans ma lettre,

(1) Jamais on n'a écrit, en *bon roman*, les diphthongues *aou, eou, iou*. De telles énormités ne peuvent se rencontrer que dans de mauvais textes, par exemple dans les CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

pût vous causer le moindre déplaisir. Si malheureusement il en était ainsi, la plume aurait mal rendu la pensée de celui qui, plein de sympathie pour vous, s'honore d'être votre tout dévoué collaborateur.

V. LESPY.

RÉPONSE A M. LESPY.

Vous avez tenté d'introduire dans la confusion de nos patois l'élément stable, le contrôle scientifique. Bien que je sois votre humble auxiliaire dans la propagation de votre noble entreprise, vous avez pu me croire un instant déserteur, puisque votre théorie et ma pratique se sont trouvées exceptionnellement en désaccord. Aggravée par la préméditation, mon indocilité aux règles de votre efficace grammaire devait m'attirer votre censure. Pour obtenir les circonstances atténuantes, que j'ai déjà sollicitées ailleurs, je vais vous soumettre les raisons qui m'ont entraîné au délit dont vous m'inculpez.

Une considération générale se présente tout d'abord : Les patois ont le désavantage et l'inconvénient d'avoir été rarement confiés à l'écriture. Aussi, leur appareil graphique est-il très incomplet. Pour des articulations qui leur sont propres, ils manquent de caractères spéciaux, comme dans les mots : *higgé* (tg), *chaoucha* (thi), *trezze* (dz), *cazza* (tz). Les Espagnols et les Italiens ont des caractères particuliers. Nos dialectes mourants, quand ils veulent se témoigner, empruntent les signes des langues lettrées dont ils exploitent le voisinage.

Votre rigidité, mon cher collaborateur, serait tout à fait légitime si le roman, malgré sa dégénérescence en patois, avait été jadis une langue méthodique, disciplinée et protégée par des chefs-d'œuvre. Malheureusement, il ne peut offrir un seul monument en prose; comment proclamer la règle quand l'exemple est absent, car je n'accepte pas comme modèles littéraires les manuscrits du moyen-âge pas plus que je n'accepterai aujourd'hui comme spécimens du style de notre époque les contrats ou les actes notariés.

Vous n'admettez pas de méprise possible dans la prononciation de l'U précédé d'une voyelle quelconque. Les cas rebelles à votre leçon, quoique rares, ne manquent pas. Je pourrais, entre autres, vous opposer le mot YUU qui signifie *joug* dans votre dialecte. L'Y étant con-

sidéré comme voyelle, si le lecteur est superstitieux pour vos préceptes, il doit dire YOUOU, et pourtant le premier U, quand la bouche l'exprime, ne doit pas se convertir en diphthongue. A cette difficulté ajoutez celles que présentent les termes dans le genre de ceux-ci : *ouaou, oudou, qu'aoudouo.* Comment les écrivez-vous? L'application sévère de vos principes impose dans le même mot et pour le même son deux orthographes distinctes. Je reconnais avec Casaux et avec vous que toutes les combinaisons de l'alphabet, qui tendent à fixer sur le papier l'articulation OU, sont impuissantes. Seulement, le mode que j'ai adopté permet de prononcer mieux que le vôtre et à peu près bien. Il précise l'existence de la double voyelle et la signale au vulgaire qui n'a pas, comme nous, l'habitude et la préoccupation des syntaxes.

Ensuite, chacun de nos systèmes nécessite une explication. La vôtre exige trois degrés. Deux suffisent pour la nôtre Vous direz : appuyez sur A, E, I, affaiblissez sur U, et prononcez U comme OU, tandis que nous dirons plus brièvement : appuyez sur A, E, I, et affaiblissez sur OU. C'est déjà une simplification, avantage toujours appréciable en matière grammaticale.

Vous n'avez pas craint d'assaillir ma vulnérable manière avec un argument armé de six monosyllabes : *Moun Diou, deou haout deou dèou*, etc. Eh bien ! elle n'est pas plus atteinte par cet exemple que l'harmonie de la poésie française ne le serait par la citation de ces deux vers discordants :

> Ciel ! si ceci se sait, ses soins sont sans succès...
> Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Votre orthographe, d'ailleurs, s'il y avait cacophonie n'en serait pas plus exempte que la mienne. Notre écriture est disparate mais notre prononciation est identique. Les sons de la diphthongue répétés ne mortifient point l'oreille, tandis que les caractères écrits à la façon du moyen-âge ou de la renaissance embarrassent l'œil.

Le savant commentateur de *La Guillouné*, qui dénoue si dextrement tous les nœuds philologiques, après avoir lu attentivement votre chapitre sur les diphthongues AU, EU, IU, qu'il appelait poétiquement des îles négligées, ne se rallia pas à votre décision. Aussi me conseilla-t-il, dans la transcription de l'AÉON, l'orthographe qui lui paraissait la plus rationnelle. Sa préférence détermina la mienne parce que la lecture *dous gentious de Bearn,* tentée par un homme du Nord, avait

mis à nu les écueils de l'ancien système d'écrire, dont les lois conventionnelles se sont abîmées avec l'usage au fond de trois ou quatre siècles.

L'idiome roman est mort; les patois ses descendants sont descendus dans la caducité. Quand ils veulent manifester quelque vie et quelque mouvement, il faut que leur voix mette en jeu tous les moyens de sonorité, que leur écriture soit pleine comme leurs accents, enfin, qu'ils soient soumis au régime orthopédique de langues vivantes. Voilà pourquoi Benedict, Peyrottes et Navarrot, plus soucieux de vulgariser leurs œuvres que d'imiter les procédés de leurs devanciers, ont toujours orthographié comme nous. Jasmin, nonobstant mille critiques, s'est toujours mutiné dans l'orthographe qui est nôtre, parce qu'il savait qu'elle faciliterait la compréhension et le débouché de ses produits poétiques. Le journal marseillais la *Bouillabaïso*, pendant toute la durée de sa publication, a commis le genre d'arbitraire que nous avons renouvelé naguère.

La violation de la prétendue règle romane ne doit pas vous alarmer outre mesure, consciencieux grammairien. La tolérance, en cette occasion, doit vous être aisée, puisqu'il ne s'agit que de la forme extérieure, de la matérialité du langage. Les signes sont le récipient du discours, et, permettez-moi cette hardiesse, une vaisselle qui lui est propre. En la fourbissant trop, craignons de détacher le peu d'émail qui lui reste. Nous vous confessons sincèrement que notre désobéissance à l'exemple des fors et des troubadours nous rend moins contrits que si nous avions faussé l'esprit du chant. Notre écriture est conforme au mécanisme de notre belle langue nationale. L'espagnol fait ou avec l'u seul; le français fait ou avec o et u, et nul critique étranger ne s'est avisé d'accuser notre idiome d'être un affreux entassement de voyelles. Au contraire, son voisin trans-pyrénéen et toute l'Europe le célèbrent comme un type de vérité, de précision et de clarté. En présence des bizarreries phonétiques et graphiques des grandes langues, telles que le Français, l'Anglais, l'Allemand, on n'a pas le droit de se montrer tant jaloux de régularité dans le patois.

Vous nous avez reproché encore d'avoir hérissé d'accents les lignes de l'AÉON. Puisque le patois emploie des E de deux sons, il est essentiel de noter les différences. C'est le seul moyen de signaler le point d'appui de la voix que les grecs appelaient *arcis*. On doit toujours être soucieux de distinguer l'accent prosodique ou tonique du simple accent

imprimé. Ainsi, il y a deux sons dans *agnÈt* et *poulÉt*, nous mettons deux accents qui marquent l'un l'E ouvert, l'autre l'E fermé. Dans ces mots le coup frappe inégalement sur chacun des E. De ces nuances phonétiques que nous indiquons vous argumentez contre la prononciation. Il est vrai qu'on peut vous répondre que ou n'est pas moins ou sans l'appui qu'avec l'appui et que E est toujours E aussi bien dans *boulé* que dans *boulét*.

La justesse de votre remarque relativement à *aounou* et *aounèsté* ne sera pas contestée par ma bonne foi. Je pourrais, si j'étais moins sincère, convertir une faute d'inattention en faute d'impression, mais je ne le ferai point. Je n'éprouve aucun embarras à confesser mon illogisme. Pour tout le reste, votre objection n'est pas suffisamment explicite, aussi j'ajourne ma défense sur ce point. Elle sera probablement pénible et difficile, car à votre science grande, je ne puis guère opposer que le sentiment : encore est-il prédisposé pour vous; selon lui, notre langue est une vieille momie dont vous avez pieusement rajusté et renoué les bandelettes. Vous êtes jaloux de faire respecter ses augustes débris, et, par ce zèle et cette vigilance, vous avez bien mérité de la philologie et de la *Revue d'Aquitaine*. Aussi votre sévérité m'agrée, car votre souci de ramener l'orthographe de nos patois au mode ancien des chartriers et des troubadours témoigne que vous avez voulu sauver la lettre pour mieux garder l'esprit des temps.

J. NOULENS.

ENCORE LA PEYRIGNE.

NOTE ADDITIONNELLE A L'ARTICLE LA ROUMIEU, DU 1er SEPTEMBRE.

J'ai lu avec le plus grand intérêt, sous le modeste titre de *Notes*, dans l'avant-dernier numéro de notre *Revue d'Aquitaine*, la curieuse notice de son directeur sur la petite ville de La Roumieu, près de Condom et de Lectoure. Ainsi que le dit le publiciste, cette localité dut effectivement son nom, moitié latin, moitié roman, au passage sur

son territoire de la voie antique qui, à raison de son origine, a reçu et conservé, comme tant d'autres, jusqu'à nos jours, la dénomination populaire de Camin-Roumiou(1). Celle de *Peyrigne*, qu'on lui donne également dans le pays, provient de la nature de sa construction primitive et de son empierrement d'après les procédés romains. On retrouve leur trace sur une partie de son cours, soit qu'elle se dirige vers Agen, soit qu'elle suive une direction opposée.

Cette voie est signalée à la fois dans l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne ou de Peutinger comme ayant son point de départ à l'*Aginnum des Nitiobriges*. Parvenue à *Lactora*, elle se divisait en deux branches, dont l'une conduisait à Auch, le *Climberrum*, *Climberris*, *Cliberre* (2) des *Auscii*. De là, par une *mansio* intermédiaire, elle aboutissait au *Lugdunum des Convenæ* (St-Bertrand de Comminges), comme l'établit le premier des documents géographiques précités rappelé par M. Noulens. D'après le second, l'autre ligne stratégique dont il est ici question, communication non moins importante que la précédente, tendait vers la capitale des *Tolosates* en circulant sur le territoire des *Tolosates* et de leurs voisins les *Garites*. Cette route parcourait ensuite la riche contrée des Tectosages à son entrée dans la province romaine.

Les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* nous sauront peut-être gré de reproduire le texte même des autorités que je viens de citer :

1° Route d'Agen à Auch et à St-Bertrand (itinéraire d'Antonin.)

(1) Et ailleurs de *Cami-Roumiou*.

(2) D'autres manuscrits des itinéraires ici mentionnés portent *Elimberrum*, *Elimberris* et *Eliberre*. Cette seconde leçon a été préférée à la première par divers géographes et philologues, tels que Walckenaer, Boudard. Dans l'hypothèse présumée ibérienne des *Auscii*, les syllabes *Elim*, *Eli* appartiendraient à la langue ibero-basque, ainsi que *berris*, *berrum*, *berre*.

AGINNO (1).

LACTURA (2) XV (3).

CLIMBERRUM OU ELIMBERRUM, XV.

BERSINO, X.

LUGDUNUM, XXIII.

M. Noulens établit le point de départ de cette voie à La Roumieu ou plutôt à Lectoure. De cette dernière station, elle continue comme il suit : Bouillas. — Montastruc. — Puységur. — Roquelaure. — Auch. — Le vallon de Pavie. —Seissan.—Masseube (4).— Bernet (*la mansio de bersino* ou *Bersinum* (5) de l'itinéraire d'Antonin. —Castelnau-Magnoac. — Mauléon (établissement romain.) — Notre-Dame de Garaison. — Villeneuve. — Montréjeau et Valcrabere (*vallis capraria.*)

N° 2. Route d'Agen à Toulouse (*table théodosienne ou de Peutinger.*)

AGINNUM.

LACTORA, XX.

SARTALI, XVI.

TOLOSA, XX.

Les chiffres de la distance entre le chef-lieu des *Nitiobriges* et celui des *Lactorates* manque dans la table, mais l'*itinéraire*, comme on vient de le voir, a heureusement

(1) Pour *Aginnum.*

(2) Pour *Lactora.*

(3) Les chiffres romains qui accompagnent ici le nom de cette ville indiquent la distance de quinze lieues gauloises entre elle et Agen. Cette lieue, suivant Danville, était de 1134 toises. C'était la mesure itinéraire en usage dans les Gaules, à l'exception de la province romaine ou narbonnaise, où l'on comptait par milles italiques. Même remarque au sujet des nombres qui suivent *Climberrum*, *Bersino* et *Lugdunum.*

(4) Masseube, selon M. Chaudruc de Crazannes, dériverait de MANU PROPRIA, laquelle origine se trouve, selon lui, justifiée par une forêt qui avait la forme d'une main. Nous croyons contradictoirement que l'étymologie de ce nom est MANSIO SALVA, station salubre. (*Note du directeur.*)

(5) Je place, avec Danville, cette position itinéraire à Bernet. Walckenaer (*géographie des Gaules*), propose Berès au midi de Masseube. Il ne faut pas confondre ce *Bersino* ou *Belsinum* avec la station *Besino* de la table théodosienne, route de *Clusa* (*Elusa*) à Cliberre (Auch).

suppléé à cette lacune en indiquant entre les deux capitales le nombre de xv lieues gauloises, car il ne serait pas raisonnable de mettre en doute, après avoir pris connaissance des lieux, que cette voie ne soit toujours notre *Peyrigne*.

Voici le parcours de cette ligne de Lectoure à Toulouse : L'Ile-Bouzon. — St-Clar. — Tournecoupe. — Pessoulens. — Avensac. — Solomiac. Ici, on quitte un instant le Gers pour passer dans le Tarn-et-Garonne, par Maubec, et revenir immédiatement dans le premier département, à Sarrant (1), le *sartali* de la table, selon Danville (2). On l'abandonnait encore à la sortie de cette commune, et la voie circulait alors dans le territoire de la Haute-Garonne, par Briguemont, — Cox, — Le Grès, — Thil, — St-Paul-de-Montégut, — Mondonville et Blagnac, aux portes de la Cité Palladienne.

A Maubec, le seul point du département de Tarn-et-Garonne où elle touche, cette chaussée, qui traverse cette commune dans toute son étendue, doit à son système de construction encore très visible le nom de *Caussade* (*caousado.*)

Des fouilles faites avec intelligence sur diverses parties de son cours, soit à La Roumieu, soit à Sarrant, à Maubec et dans les environs, à Gariès, où quelques géographes, entre autres Walckenaër, ont placé le centre de la circonscription des *Garites* (3) de César, voisins des *Lactorates* et des *Garumni*, des fouilles faites, disons-nous, dans ces

(1) On remarquait encore dans ce lieu, il y a quelques années, des indications d'un établissement romain auquel avait succédé une petite ville dans le moyen-âge.

(2) Les traces de la voie romaine sont sensibles à Sarrant, M. Walckenaer la faisant dévier de son cours, place *Surtali*, à Cologne, nommé Coloniac, d'après des titres du moyen-âge.

(3) *Et non Fleurance, trop proche des Lactorates.* A la présente note de M. Chaudruc de Crazannes, nous nous permettrons d'ajouter celle-ci : Le St-Puy, qui était compris dans l'ancien comté de Gaure, occuperait, selon nous, le campement des anciens *Garites*. Les habitants de cette commune sont encore aujourd'hui désignés par le nom de *Gariols*, ce qui, en patois, signifie *bavards*. (Remarque du directeur.)

lieux inexplorés, ainsi qu'à Cologne (Colonia), à Cadour (Cadurcus), noms romains, amèneraient probablement des résultats précieux pour l'archéologie.

J'aurai l'occasion de parler une autre fois d'une voie antique (*via munita*, *strata*) d'*Aginnum* à *Tolosa*, circulant la rive droite de la Garonne et faisant suite à celle de *Burdigala* à *Aginnum* (1). Cette ligne, récemment découverte et explorée, mais complètement ignorée ou oubliée par les géographes, va être le sujet d'une dissertation qui doit paraître incessamment dans les mémoires de la Société littéraire d'Agen.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
membre de l'Institut et du Comité impérial des travaux historiques.

AQUITAINE.

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUE.

I

Il n'est plus permis d'enfermer l'histoire dans un laps de temps de quelques milliers d'années.

Les sciences modernes reculent les bornes de la vie de notre terre dans des siècles bien lointains.

Le globe que nous habitons est une des planètes qui gravitent autour de notre soleil; elle fait partie d'un système planétaire particulier, le seul qu'il nous soit possible de bien connaître.

Notre monde de planètes, avec son soleil pour centre, flotte au milieu d'un monde de soleils dont le nombre et la grandeur éblouit l'imagination, car chaque étoile est un soleil entouré de son monde de planètes. Ces soleils sont à des distances prodigieuses les uns des autres; le plus voisin de notre terre en est éloigné, tout au moins, de sept milliards de lieues.

(1) Voyez encore l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger.

Mais que sont de pareilles distances dans l'immensité de l'infini ?

Ces soleils sont probablement tous mobiles et, peut-être, un grand nombre gravite-t-il avec tous ses mondes autour d'un autre soleil !

Tout se meut dans l'espace, et, peut-être, n'y a-t-il pas un seul atome qui soit réellement en repos !

La matière se transforme éternellement sous l'action d'un principe organisateur des formes et de la vie.

Naître, vivre et mourir, telle est la loi de l'organisme. La mort est aussi nécessaire à l'organisme que la vie.

Les soleils eux-mêmes naissent et meurent. Après des millions de siècles de vie, ils disparaissent de leurs constellations. Avec eux s'anéantissent des mondes pareils aux nôtres ainsi que les êtres qui les habitent.

Des soleils meurent : d'autres naissent et s'entourent de nombreuses planètes; les comètes ne sont, peut-être, que de jeunes soleils, obéissant à des lois mystérieuses qui nous restent inconnues !

Une matière nébuleuse extrêmement rare est partout répandue dans les déserts de l'espace. Les points les plus denses y forment des centres d'attraction qui augmentent de puissance à mesure que le reste s'y réunit; peu à peu, le centre le plus puissant devient une comète, entraînant après elle les autres centres d'attraction.

La nébulosité qui entoure le point central ordinairement transparent s'étend tout autour à des distances prodigieuses; elle disparaît à nos yeux dans les rayons du soleil. La partie opposée à cet astre au-delà du noyau apparaît seule à nos regards, le noyau semble exercer une action sur les rayons solaires.

Les comètes passent à travers l'atmosphère du soleil ou d'une grande planète. Quelquefois elles la traversent. Quelquefois elles en sont absorbées.

Ces corps vagabonds traversent aussi notre système planétaire sans s'y arrêter. Mais quelques-uns, d'une grande petitesse en comparaison des plus grands, rencontrent notre atmosphère, s'enflamment à son contact et prennent l'aspect d'étoiles tombantes du ciel; d'autres fois, ils brûlent, éclatent, cèdent à l'attraction terrestre et tombent sur notre sol sous forme d'aérolithes ou pierres tombées du ciel.

II

Une condensation plus parfaite produit les planètes. Ce sont d'abord d'immenses foyers de feu entourés de vapeurs nébuleuses; elles se

refroidissent avec lenteur. Les siècles sont à peine leurs heures ; mais que sont les siècles dans l'éternité !

Le globe que nous habitons n'était formé d'abord que de matières en fusion ; c'était un globe immense entouré de vapeurs, de minéraux et d'eau qui formaient autour une atmosphère semblable à celles des nébuleuses. Monde de feu, il se balança longtemps dans l'espace, entouré de son immense atmosphère lumineuse ; peu à peu, lentement dans le laps d'une période aux siècles infinis, il abandonna sa chaleur aux déserts de l'étendue qu'il parcourt. L'atmosphère de métaux en fusion se refroidit ; et les minéraux, qui ne se maintiennent à l'état de fusion qu'à l'aide d'une très haute température, se condensèrent les premiers, les vapeurs ferrugineuses avant les vapeurs de plomb et retombèrent, immense écume flottante, sur l'océan de feu.

Le refroidissement et la coagulation commencèrent aux pôles.

Les minéraux solidifiés formèrent une croûte qui enveloppa les autres matières en fusion; les roches plutoniques, le granit (1), le porphire (2) entourèrent l'orbe incandescent comme d'un vêtement.

La température continuant de s'abaisser, les minéraux les plus fusibles retombèrent les derniers sur la surface de la croûte solide, et les eaux, se condensant à leur tour, formèrent un océan continu autour des minéraux solidifiés.

Le globe incandescent avait pris la forme sphéroïdale, car toute matière liquide prend naturellement la forme d'une sphère, en retombant, les minéraux prirent la forme de la matière qui les portait.

Notre terre, quoique refroidie à la surface, conserve encore dans son sein un immense foyer de chaleur. A partir de trente mètres de la surface, la chaleur du sol augmente d'un degré centigrade en descendant trente mètres à Decize, et trente-trois mètres à Paris.

L'immense océan qui entourait la terre, mis en ébullition par le feu intérieur et maintenu continuellement en mouvement par l'attraction du soleil et de la lune, tourbillonnait sans cesse en immenses bouillonnements et détachait des roches volcaniques, des masses infinies de substances minérales. C'était pour ainsi dire une mer de limon.

Les substances minérales, quand le refroidissement donna du calme à la mer, retombèrent en sédiments.

(1) Granit, roche dure, grenue, cristalline, composée de quartz, de felds-path, de mica.

(2) Porphyre, roche aussi dure que le granit composé de felds-path, compacte, coloré, fusible, parsemé de fragments de felds-path cristallisé.

Ces pierres sédimentaires se trouvent sur toutes les surfaces du globe, à toutes les hauteurs. La mer, au sein de laquelle tous ces minéraux se sont déposés, couvrait donc la surface entière du globe terrestre.

J. DURREY.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES AVENTURIERS AQUITAINS

AU XVIIe SIÈCLE.

I.

Les découvertes des Portugais dans l'Inde et celles des Espagnols en Amérique avaient éveillé parmi toutes les nations européennes une soif irrésistible de conquêtes; mais pendant la première moitié du XVIe siècle, les deux cours de Lisbonne et de Madrid restèrent maîtresses des mers. Ce ne fut, en effet, que vers la fin du même siècle qu'on vit croître tout à coup l'influence absorbante de la Hollande, de cette petite République qui, selon l'expression d'un historien moderne, devait faire tant de grandes choses sans grandeur.

A côté de ces fortes rivales de la mer, deux puissances nouvelles se préparaient à entrer dans la lice. La France et l'Angleterre suivaient en silence les oscillations de la politique espagnole dans l'Amérique septentrionale; leurs regards se portaient surtout avec avidité vers ce riche archipel des Antilles que Colomb avait découvert et que la métropole n'avait jamais pu soumettre complètement à sa domination. Repoussée maintefois par les Caraïbes, l'orgueilleuse Espagne ne lutta pas longtemps contre ce peuple et renonça à des conquêtes qu'elle jugeait de peu de

valeur et qu'elle ne pouvait ni faire ni conserver qu'au prix de guerres continuelles et sanglantes.

Instruits de ce qui se passait, des corsaires anglais et français hasardèrent, au commencement du XVIIe siècle, quelques armements. Enhardis par de nombreux succès, ils abordèrent, en 1625, à St-Christophe, sous les ordres de Warner et de Denambuc. L'entreprise aurait réussi sans nul doute, si, au lieu de se livrer au gaspillage, ils s'étaient préoccupés davantage de l'organisation de la nouvelle colonie. Les naturels du pays, qui les avaient d'abord accueillis avec joie, ne tardèrent pas à s'éloigner d'eux. Abandonnés à leurs propres forces, la lutte devenait impossible. Aussi Frédéric de Tolède, que la cour de Madrid envoyait en 1630 contre les Hollandais, les battit et les dispersa dans les îles voisines. Les deux nations vaincues se séparèrent : les Anglais firent voile vers la Jamaïque, tandis que les débris des bandes françaises se réfugièrent à la côte septentrionale de St-Domingue.

C'est alors que se forma une de ces associations sans nom qu'on ne rencontre plus dans les annales d'aucun peuple civilisé. Eloignés de la mère-patrie, ces aventuriers s'organisèrent par petites troupes, s'associant deux par deux pour le danger comme pour le butin. Les biens étaient communs entre eux et demeuraient toujours à celui qui survivait à son compagnon. Comme ils n'avaient ni femmes ni enfants, chacun devait rendre à l'autre les services que l'on reçoit dans la famille, et il n'est pas d'exemple qu'un *frère de la côte* ait jamais trahi la confiance de son associé. La moindre violation des règlements emportait d'ailleurs la peine de mort.

La vie de ces hommes rudes et grossiers se passait à faire la chasse aux bœufs sauvages dont ils négociaient le cuir dans les différentes rades où les navigateurs venaient

les acheter. La chair de ces animaux leur servait de nourriture ordinaire. C'est de là que leur vint le nom de *boucaniers*, car à la manière des Caraïbes, ils avaient pris l'habitude de fumer leurs viandes dans des lieux appelés Boucans.

Au-dessous du boucanier, végétait une espèce de paria européen que l'on nommait *engagé*. C'étaient pour la plupart de pauvres diables qui se vendaient comme esclaves pour servir pendant trois mois dans les colonies. Jamais condition ne fut plus misérable que celle de l'engagé. Le maître avait droit de vie et de mort sur lui. Sa volonté était suprême, sans appel, sans contrôle. Partout, toujours l'engagé devait obéir.

Un de ces malheureux représentait à son maître, qui l'envoyait tous les dimanches vendre le butin de la semaine aux ports voisins, que Dieu avait prescrit le repos ce jour-là, lorsqu'il dit : *Tu travailleras six jours et le septième tu te reposeras.*

Le boucanier réfléchit un instant, puis relevant la tête :

— Et moi, reprit-il avec force, et moi je dis : Six jours tu tueras des taureaux pour les écorcher, et le septième tu en porteras les peaux au bord de la mer.

Et avec le bout de son fusil, il accompagna ces paroles d'un geste sans réplique.

Tels étaient ces hommes qui devaient jeter un si vif éclat dans les mers des Antilles, et avec lesquels allaient compter bientôt les plus grandes puissances maritimes du monde.

II.

On comprend facilement quelle dut être de prime abord l'immense réputation qui s'attacha à l'association des *frères de La Côte*. Leurs actes, grandis par la crainte des uns,

embellis par l'imagination des autres, attirèrent vers eux une foule considérable d'aventuriers que des revers de fortune, des folies de jeunesse ou peut-être encore quelques démêlés avec la justice, tenaient éloignés de leur patrie. D'un autre côté, la douleur de se voir interdire dans le Nouveau-Monde la chasse et la pêche ameuta contre l'Espagne un grand nombre de mécontents : les Français, dispersés dans les îles du Vent, se joignirent à leurs compatriotes de la côte de St-Domingue pour combattre l'ennemi commun. De là l'agrandissement de l'association; de là aussi les premières expéditions de nos hardis coureurs d'aventure sur ces mers devenues fameuses par leurs exploits.

Une chose nous a frappé dans cette histoire qu'on dirait sortie de la plume d'un romancier, c'est que parmi les chefs qui ont dirigé les expéditions les plus périlleuses de la communauté, les plus connus, ceux dont la tradition nous a conservé religieusement le nom, appartiennent presque tous à nos contrées méridionales : Jonqué, Michel, Montbars, Montauban et Ducasse.

Comment se trouvaient-ils réunis dans ces régions lointaines? Dieu seul le sait. Ici, l'historien s'épuiserait en vaines conjectures : ses héros eux-mêmes offriraient matière à bien des suppositions. Leur vie entière n'est-elle pas un problème?

Quoi qu'il en soit, nous avons cru faire un acte agréable aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* en retraçant à grands traits la physionomie de ces hommes qui resteront comme un des phénomènes les plus curieux du XVIIe siècle. Nous ne suivrons point, il est vrai, pas à pas, ces hardis compagnons dans leur sauvage odyssée; ce travail demanderait une plume plus exercée que la nôtre et dépasserait, d'ailleurs, les limites restreintes de la *Revue;*

mais nous essaierons de grouper en faisceau les faits les plus saillants, les plus caractéristiques, se rattachant à l'existence de ces enfants perdus de la vieille Aquitaine, enfants terribles que leurs contemporains n'ont pas craint de stigmatiser du nom de flibustiers (reebooters-francs-pilleurs).

Les premiers que nous rencontrons sur notre route sont deux Basques : Jonqué et Michel (1). Nous ignorons quels furent leurs débuts dans leur carrière aventureuse ; ce que nous savons, c'est qu'ils prirent une part active à la conquête de la petite île de la Tortue, qui devint depuis le centre, je dirai même la capitale de nos forbans, à deux lieues de St-Domingue, presque sous le canon de l'ennemi.

C'est de là que partaient ces barques plus ou moins grandes qui emportaient journellement à la curée les *Frères de la Côte*. Jamais le vice-amiral des galions ne louvoyait dans ces parages sans jeter un regard de crainte sur ces rochers arides derrière lesquels veillait continuellement l'infatigable écumeur de mer; car il savait par expérience que les vaisseaux qui arrivaient d'Europe tentaient rarement son avidité. Il fallait à ces barbares les riches cargaisons que l'Espagne demandait sans cesse au Nouveau-Monde et les prodigieux tonneaux remplis du métal précieux que le Mexique offre de nos jours si libéralement à la cupidité de nos voisins d'Outre-Manche (2). Et puis, combattre l'Espagnol, c'était fête à la Tortue.

Voici des faits : Jonqué pousse une reconnaissance

(1) Ces deux noms ne s'appliqueraient-ils pas à une même personne? Dans certaines relations, nous trouvons désignés tour à tour *Michel* et *Jonqué*, quelquefois seulement *Le Basque*.

(2) Au commencement de ce mois, il est arrivé à Londres, du Mexique, une somme de 29,500,000 fr. presque toute en argent. Sauf les anciens galions de Philippe II, jamais navire n'avait peut-être navigué avec un pareil poids d'or et d'argent.

vers Carthagène avec trois petits et mauvais navires. A la nouvelle du voisinage de l'intrépide flibustier, l'amiral fait sortir du port deux vaisseaux de guerre, avec ordre d'amener les forbans vifs ou morts. La disproportion des forces rendait cet ordre facile à exécuter ; mais Jonqué n'était pas homme à se laisser prendre ainsi : l'espoir des Espagnols est si bien trompé qu'ils sont faits prisonniers eux-mêmes. Le vainqueur se contente de garder les bâtiments et renvoie les équipages avec ces mots d'une dérision remarquable :

— Allez dire à votre chef que vous avez vu Jonqué de la Tortue au milieu de vous.

Son compatriote Michel apprend que l'on vient d'embarquer, sous pavillon Hollandais, des richesses considérables. Il se met aussitôt en course, secondé par un autre aventurier du nom de Brouage, attaque les deux navires chargés de ces trésors et les en dépouille. Blessés de leur défaite, les capitaines Hollandais ne craignent pas de dire à la face du Basque que seul il n'aurait pas osé se commettre avec eux.

— Recommençons le combat, répond fièrement le flibustier. Mon compagnon ne prendra pas part à l'action. Si je vous bats encore, les vaisseaux seront miens aussi.

Les Hollandais n'acceptèrent pas le défi et s'empressèrent de s'éloigner à toutes voiles de cet homme qui ne reculait devant rien, même devant l'impossible.

Ces hardis coups de mains portaient de rudes atteintes à la domination des Espagnols dans les colonies, tandis qu'ils encourageaient les entreprises de nos aventuriers. Depuis, leur audace ne connut plus de bornes : la mer fut sillonnée jour et nuit de barques portant cinquante, cent, tout au plus cent cinquante compagnons décidés. L'Espagnol effrayé ne combattait plus, il se rendait.

Alors commencèrent dans les mers des Antilles ces grandes courses qui étonnent l'imagination, épopée sanglante où le courage se mêle à la ruse, l'abnégation la plus complète à l'égoïsme le plus raffiné, où les plus nobles sentiments de l'homme viennent se heurter contre les faits de la plus sauvage barbarié; histoire impossible que nous allons cependant essayer d'analyser à notre point de vue dans un prochain article.

JEAN-LOUIS.

CORRESPONDANCE.

1° Réclamation de M. Cénac-Moncaut à propos du dieu Leherenn; — 2° Lettre de M. de Minvielle sur l'Association vinicole; — 3° Lettre de M. l'abbé Castay sur les ponts métalliques articulés.

A Monsieur Noulens.

Mirande, le 7 octobre 1860.

MONSIEUR,

Je viens vous prier de réparer dans le prochain numéro de la *Revue d'Aquitaine* une erreur évidente, j'oserais presque dire matérielle, commise à mon préjudice par M. J.-F. B. dans son article sur le Dieu Leheren. On lit à la page 181 :

« Le nom du Dieu Leheren, signalé pour la première fois par Gruter, sur les indications du père Sirmond, reproduit par MM. du Mége et Mérimée, et mal interprété par M. Cénac-Moncaut, a été rétabli par M. Barry dans sa véritable orthographe. »

Avant de condamner ainsi les uns au bénéfice des autres, il faudrait avoir lu toutes les pièces du procès. Or, il est évident que M. J.-F. B. a lu M. Barry, mais que, s'en rapportant à cette lecture, il n'a pas jugé à propos de lire mon *Voyage archéologique dans le Comminges*. Il se serait convaincu, en jetant les yeux sur les pages 15, 16, 18, 27, 34, que le Dieu Leheren, dont M. Barry croit être le restaurateur, se trouve reproduit par moi sur sept inscriptions avec l'orthographe donnée par lui-même, et par les épigraphistes qui nous ont précédés.

Il n'est qu'une inscription sur sept dans laquelle le *n* final se trouve remplacé par un *m*. C'est là une erreur évidente de l'imprimeur, sur laquelle personne ne s'est mépris. J'ai donc la conviction que l'auteur de l'article ne m'aurait pas accusé d'avoir *mal interprété* le mot Leheren s'il avait connu les six inscriptions que j'ai rapportées, et s'il avait lu dans le cours de mon ouvrage le mot de ce dieu méridional écrit six ou sept autres fois comme l'écrivent les auteurs que l'on voudrait m'opposer.

Je compte sur votre loyauté, Monsieur, pour publier ma lettre dans votre prochain numéro, et sur l'amour de la vérité de l'auteur de l'article bibliographique pour être sûr de l'empressement avec lequel il adoptera une justification qui porte sur un fait que chacun peut constater.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très dévoué collaborateur et serviteur,

CÉNAC-MONCAUT.

ASSOCIATION VINICOLE.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de donner encore l'hospitalité, dans votre Revue, à quelques mots sur la question vinicole ? Bien qu'une telle matière soit en dehors du cadre ordinaire de la *Revue d'Aquitaine*, j'ai pensé que vous m'accueilleriez, parce que vous m'avez accueilli autrefois.

J'énonçais, il y a trois ans, dans la *Revue d'Aquitaine*, numéro de décembre 1857, quelques idées sommaires, propres à servir de base à la formule d'une association vinicole, et je terminais par un appel à douze hommes de bonne volonté pour m'aider à commencer l'œuvre. Ces douze hommes ne se rencontrèrent pas.

Triste et découragé, je me retirai dans mon coin, gémissant sur les funérailles de mon idée favorite, et murmurant un peu contre l'indiffé-

rence de mes compatriotes. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre que la question vinicole était vivement agitée autour de nous, et que même l'*association* faisait son apparition dans le monde en chair et en os ! J'ai salué, avec bonheur, ce nouveau Lazare sortant de son tombeau. Je me suis approché de lui avec un pieux empressement, mais je ne l'ai pas trouvé tel que je l'avais enseveli de mes mains. Il a changé de forme en revenant au jour. Toutefois, je ne rejette pas ce Lazare transformé, et je lui souhaite longue et heureuse vie.

Au surplus, laissant de côté le langage métaphorique, j'ai à dire que l'association vinicole, telle qu'on cherche à la propager dans le pays, n'est pas celle que j'avais imaginée.

Les idées que j'avais émises, il y a trois ans, diffèrent essentiellement de celles qui sont actuellement mises en circulation. Les nouveaux venus et moi, nous partons d'un même principe pour arriver au même but, mais nous ne prenons pas les mêmes moyens. Du reste, comme j'ai proclamé, de tout temps, mon incompétence pratique, je sacrifie volontiers les moyens d'action que j'avais cru bons à ceux qui seront trouvés meilleurs et plus exécutables.

Lorsque j'ai été un des premiers à crier, par la voie de la presse, qu'il fallait organiser une société de viticulteurs armagnacais, je n'avais qu'un but : à savoir, de réhabiliter les eaux-de-vie d'Armagnac, en les faisant parvenir à la consommation pures et sans mélange. Pourvu que ce but soit atteint, la manière de le réaliser n'est qu'un point secondaire. Tel est mon sentiment, et tel est aussi, je présume, celui de mes confrères en viticulture.

De quoi nous plaignons-nous, depuis longtemps, nous producteurs d'eau-de-vie ? Que le commerce local dénature nos eaux-de-vie par toutes sortes de coupages : que nos bons armagnacs sont vendus à l'étranger comme cognacs, en sorte que la consommation ne reçoit, sous le nom d'armagnac, que des produits défectueux, et sophistiqués par dessus le marché.

La conséquence logiquement inévitable de semblables manœuvres devait être, dans un temps donné, le complet discrédit des eaux-de-vie d'Armagnac jadis si recherchées. Il importait donc d'arrêter le mal, sous peine de tout perdre. Voilà pourquoi des voix patriotiques se sont fait entendre, à différentes époques, signalant le danger et indiquant l'association de propriétaires viticulteurs comme le seul moyen propre à le conjurer. Et cependant ces voix n'étaient pas écoutées ! On re-

connaisssait bien qu'elles disaient vrai : qu'elles avaient grandement raison, mais on s'endormait dans une indifférence approbative.

Aujourd'hui, l'esprit public se réveille à l'endroit de la question vinicole, et l'association des propriétaires est vraiment à l'ordre du jour.

Sachons donc profiter du moment, nous tous qui aimons et voulons l'association. Mettons la main à l'œuvre pour fonder une institution assise sur des bases solides et capable, par sa forte organisation, de rendre à notre contrée des services sérieux et durables.

Au demeurant, les circonstances sont favorables et font présager un succès certain à toute bonne association de propriétaires. En effet, le commerce de l'intérieur se défie beaucoup de notre commerce local. Nul doute que, dans cette disposition d'esprit, il n'acceptât avec empressement, les produits spiritueux qui lui seraient offerts par une société de propriétaires, parce qu'il trouverait en elle une garantie certaine de la pureté de la marchandise vendue.

Au point de vue matériel, l'association serait donc une bonne affaire, car elle assurerait à ses membres, pour le présent et pour l'avenir, un écoulement facile de leurs produits, à de bonnes conditions.

Au point de vue moral, elle exercerait une influence bienfaisante. Par la franchise de ses allures, elle tuerait inévitablement la fraude. Alors qu'elle ne vendrait que des produits purs et naturels, il deviendrait bientôt difficile, sinon impossible au commerce, de vendre des produits frelatés. Le commerce serait donc obligé, même dans son intérêt, de rentrer dans cette voie de sincérité et de loyauté, dont il est malheureusement accusé de s'être départi. On dit aujourd'hui : *la fraude est une nécessité;* on dirait demain : *la loyauté est une nécessité.* Eh bien ! dans cette substitution d'aphorisme, il y a toute une révolution morale ! Quel honneur pour l'association qui l'aurait provoquée !

Formons-nous donc en faisceau, propriétaires des vignes, et qu'on puisse dire, avant longtemps, que l'Armagnac compte une bonne association vinicole ! Mettons de côté tout esprit de système; faisons abnégation de toute personnalité et serrons-nous autour de tout groupe qui se sera formé dans les meilleures conditions de succès et de durée.

A ce propos, il n'est pas, je crois, inutile de dire que j'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, deux plans d'association vinicole, fort différents l'un de l'autre.

L'un m'est fourni par la *Revue Agricole du Gers* qui en a revêtu la couverture de son cahier d'octobre.

L'autre, je le trouve dans un projet imprimé de statuts.

Etranger à tout esprit de coterie, et faisant, d'ailleurs, abstraction des personnalités en matière d'intérêt public, j'ai lu avec la plus grande attention les deux statuts, afin de me former une conviction, et je dirai mon avis avec d'autant plus d'impartialité qu'aucun des deux systèmes ne correspond au type que j'ai dans la tête.

Le *Comptoir viticole de l'Armagnac*, déjà fondé, et fonctionnant ou prêt à fonctionner, n'est pas une association dans la véritable acception du mot. En effet, il est de l'essence de l'association que les associés demeurent liés entre eux pour toute la durée de la société, et que nul ne puisse se retirer de sa propre volonté. Or, les associés du *Comptoir viticole* ont un moyen de se dégager toujours à leur disposition. Ils n'ont qu'à vendre leurs produits au premier négociant venu, puisque, par ce seul fait, ils cessent de faire partie de l'association, sans néanmoins encourir aucune pénalité.

Le *Comptoir viticole* n'est donc pas une véritable association. Ce n'est qu'une agence de placement. A ce titre, il peut rendre des services individuels, mais il ne saurait avoir la prétention d'être une institution d'intérêt public.

L'association vinicole des propriétaires unis de l'Armagnac n'existe encore qu'en projet. Elle se présente sous la forme d'une société en commandite, au capital de deux cent mille francs. Le projet de statuts, qui a été mis en circulation, est emprunté, pour ses parties essentielles, aux statuts d'une association analogue qui est en vigueur dans les deux Charentes.

Cette société a pour objet la vente des eaux-de-vie d'Armagnac dans toute leur pureté; et une pénalité très sévère est édictée contre tout fraudeur, qu'il soit gérant ou actionnaire. Du reste, cette société est fort libre dans ses allures. Le gérant achète à qui il veut, tout comme l'actionnaire vend à qui il veut.

Si ceux qui ont pris l'initiative de cette œuvre parviennent à réaliser le capital social (extensible au besoin), la société qu'ils auront fondée peut être appelée à rendre de bons services au pays. Son action n'étant point enfermée dans le cercle de ses associés, elle pourra travailler pour tous, et tous pourront profiter des bonnes relations qu'elle aura su se créer.

J. De MINVIELLE.

Luzanet, le 12 octobre 1860.

PONTS MÉTALLIQUES ARTICULÉS.

Vic-Fezensac (Gers), le 24 octobre 1860.

Monsieur le directeur,

Dans le numéro d'octobre de la *Revue d'Aquitaine*, vous avez consigné des bruits qui circulent depuis longtemps dans le public sur un système de ponts métalliques dont je suis inventeur. Je suis heureux de vous fournir moi-même quelques détails succincts, mais exacts.

La forme de mes ponts métalliques articulés se compose de trois moises jumelles, d'une longueur indéterminée, et d'une largeur calculée en rapport avec l'effort à supporter, entre lesquelles on fixe, par des boulons ou des clous rivés à chaud, des tiges métalliques, qui, par leur intersection, forment une série de losanges. C'est le système des *fermes métalliques* à *losanges*. Si l'on remplace les losanges par des circonférences métalliques qui se superposent partiellement, on obtient le *système* à *circonférences*. Telle est la construction élémentaire de mes ponts.

Ce système a été très avantageusement apprécié par les hommes les plus compétents de la capitale; et lorsque M. le baron de Rivière a négocié à Londres la vente de ma patente anglaise au prix de cinq cent mille francs, les directeurs de la compagnie qui s'organise pour son exploitation "Donit stock compagny, "hunited", convoquèrent en comité d'examen les ingénieurs les plus distingués de Birmingham pour juger mon système; et leur rapport a constaté que ce système se distingue entre tous par l'élégance, la solidité, la rapidité et l'économie de construction.

Du reste, le journal l'*Invention*, dans son numéro des mois de janvier et de février 1860, appréciateur compétent du progrès des arts et de l'industrie, s'exprimait ainsi *pour attirer sur mon invention l'attention des constructeurs :* « ..... Le système de M. l'abbé Castay » *est* remarquable par l'économie et la légèreté de la construction, en » raison de ce que toutes les pièces sont semblables les unes aux » autres. Ces ponts métalliques articulés sont supérieurs pour l'élé- » gance et l'économie aux ponts exécutés jusqu'à ce jour; ils sont » tout aussi solides, sinon davantage, et peuvent avoir une ouverture

» de plus de cent mètres; conséquemment, ils sont destinés à être jetés » sur les rivières larges, sur les ravins et pour l'établissement des » voies ferrées et autres voies de communication. »

Nous pouvons assurer que l'économie est au moins de 25 à 50 0|0 sur tout autre système, vu la facilité et la rapidité d'exécution au moins dix fois plus grande que pour les ponts ordinaires; quant à la solidité, elle est incontestable, après l'expérience tentée à Laprade, chez M. de Rivière, car un pont de bois d'une longueur de 10m 70 a supporté, bien que les fermes n'aient que 1m 30 de hauteur, les plus fortes pièces 0m 15 de largeur et 0m 03 d'épaisseur, un poids de plus de 400 quintaux métriques avec une flexion insignifiante.

Je suis sur le point, Monsieur, de faire subir à mon système des modifications telles, qu'aisément la portée des fermes pourra être de plus de *trois cents mètres*, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter proportionnellement la hauteur; et néanmoins la force de résistance sera probablement décuplée. Ainsi les piles, toujours fort dispendieuses, deviennent plus rares, et les résultats que j'obtiendrai seront sans antécédents dans ce genre de travaux. Il est incontestable, d'après ce que je viens de dire, qu'une Société qui jouirait du bénéfice de mon brevet, aurait toutes chances de succès, et, rendant impossible toute concurrence, elle obtiendrait le monopole facile et sûr d'une gigantesque exploitation.

Je vous demande pardon, Monsieur, de tous ces détails; mais comme je crois que je puis personnellement compter sur votre indulgence et que vous vous intéressez surtout au triomphe de toute conception généreuse due à quelqu'un de vos compatriotes, j'ose encore vous prier d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable publication.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect,

M. CASTAY, prêtre.

ÉTAT DES NOBLES

QUI ONT COMPARU, PAR EUX OU PAR PROCURATION, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA NOBLESSE, TENUE A CONDOM LE 9 MARS 1789.

(*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Gascogne, siége présidial de Condom, pour la nomination des députés aux Etats généraux.*)

MESSIRES :

D'Aux, seigneur de Sourdet.
De Bazignan, co-seigneur de Ligardes.
De Bazignan de Grenelles.
Le chevalier de Bazignan.
La comtesse de Beaumont, baronne de Goalard, dame de La Motte; par M. de Lartigue Maridan, son procureur fondé.
De Béraud, baron d'Ambruch.
Madame de Bigos, seigneuresse de Dost; par M. de Vigier.
De Bonnot.
Cadreils, comte de Berac; par le baron d'Esparbès, son procureur fondé.
De Cailhavet de la Martrix.
De Cambon, co-seigneur de La Roque; par le baron de Trenquelléon, son procureur fondé.
De Cambon frères, co-seigneurs de Roquain.
Madame de Campaigno, co-seigneuresse de Ligardes; par M. de St-Germe, son procureur fondé.
Le chevalier de Carrère de Malliac.
De Castillon, seigneur de Parron.
Antoine et Joseph de Castillon.
De Caubeyres.
Du Cauze; par M. Dubernet de Francescas.
De Chambon de la Serre.
De Chic de Roquain, seigneur de la Roquette.
De Copin, seigneur de Lagarde.
De Coucy.
De Cugnac (comte.)
Destrac, seigneur de Caplisse.
Le comte de Dijon, marquis de Poudenas.
Dubarthas de Cavaignan.
Dubarthas.
Dubernet père et fils.
Dubernet du Courégeot.
Dubouzet, seigneur de Maignaut, marquis de Marin et de la Montjoye; par le comte de Marin, son procureur fondé.

Dubouzet, comte de Marin, seigneur de Fondelin.
Dubouzet, marquis de Roquepine, comte de Poudenas.
Dubouzet de Madirac.
Ducos de Lahitte-St-Barthélemy.
Le marquis de Dunes; par le comte de Poudenas, son procureur fondé.
Dupin, seigneur de la Salle-St-Genès.
Dupleix de Cadignan, seigneur d'Ensoulès.
Dupleix de Cadignan, capitaine de cavalerie.
Madame Dupleix, baronne de Cadignan; par M. de Cadignan, chevalier de St-Louis, son procureur fondé.
Mademoiselle Dupleix, seigneuresse du Bourgau; par M. de Fabars.
Dupuy du Busca, seigneur de Cieurac.
Dupuy du Molé, seigneur de la Mauragne; par M. Dupuy du Busca.
Mademoiselle Dutoya de la Meyran, seigneuresse d'Estrépouy; par M. de St-Germé, son procureur fondé.
Le baron d'Esparbés, seigneur de St-Mézard.
De Fabars.
De Faulong, seigneur du Doze.
De la Flambelle de Camin.
De Galard, marquis de Terraube.
Le chevalier de Galard-Terraube.
De Galard, seigneur de Luzanet.
De Gélas père et fils.
De Girangy de Claye.
De Goyon d'Heux.
De Goyon de la Herrouze.
De Goyon d'Arzac.
De Goyon de Brichot.
De La Grange, seigneur de Louspeyroux.
Le marquis de Grossolles-Flamarens, comte de Thouars; par M. de Gélas, baron de Lauraët, son procureur fondé.
De Guichené, seigneur de La Roque-Fimarcon; représenté par M. Dubouzet de Madirac.
Du Héron, seigneur de Malaussanne.
Le vicomte de Juillac, co-seigneur de Francescas; par M. Dubernet, son procureur fondé.
De Labat.
Labat de Cieurac.
De Ladevèze, seigneur du Boutet.
De Lafitte, seigneur du Moulia.
De Lafitte, à Astaffort.
De Lafourcade, seigneur du Tauzia.
Le chevalier de Lafourcade.
Le comte de Lamezan, seigneur de Villeneuve.
Lamothe-Marins père et fils.
De Lartigue-Maridan.
De Lartigue-Cahuzac.
De Lartigue du petit Goalard.
De Lassaigne, seigneur de Mazeret.

De Laverny de La Salle.
Lissalde de Casteron, seigneur de Soulens.
Madame de Lustrac, baronne de Lias.
De la Magdelaine.
De Mazelière, seigneur de Balarin.
De Mélignan, seigneur de Trignan.
Le chevalier de Mélignan, seigneur de Cailhavère et Enbruch; par M. de Mélignan.
De Mellet, marquis de Bonas.
De Mellet, seigneur de St-Orens; par le marquis de Bonas.
De Mengin.
Du Mirail.
De Molier.
De Moncade.
Le comte de Montault, baron de Lisse.
De Montaut.
De Morin, seigneur du Sendat; par M. de Béraud, son procureur fondé.
Le vicomte de Noaillan, seigneur de Villeneuve.
De Noaillan, seigneur de Dégué.
De Paty, seigneur de la Plaigne.
De Perignon de La Fond.
De Perricot.
De Peyrecave de Lamarque.
Le chevalier de Polignac, décimateur de St-Orens, tant pour lui que pour mesdemoiselles d'Orlan de Polignac, ses sœurs, comme possédant les biens nobles du Boutet.
De Redon Gueymus, seigneur d'Auriole.
De Revignan, à la Montjoye; par M. d'Orlan de Polignac.
De La Roche, seigneur de Lauriac.
De Roquevert, seigneur de la Maison-Neuve.
Le Sage, seigneur de la Tourre.
Le Sage de Moras.
Le marquis de Saintrailles et de Lau; par le comte de Marin, son procureur fondé
De St-Germe, seigneur d'Arconques, co-seigneur d'Estrépouy.
Le chevalier de St-Germé.
De La Serre.
Le baron de Trenquelléon.
De Vigier, seigneur de Réaup.
De Vigier.
De Virazeil, marquis de Roquelaure et de Pouy; par M. de Paty, son procureur fondé.

(*Copie authentique extraite des archives impériales.*)

MONTMORENCY AU CHATEAU DE LECTOURE.

Dans une récente brochure (1), à laquelle nous réservons examen, en notre prochaine livraison, M. Niel nous montre Lectoure soucieuse et conservatrice de ses franchises municipales, depuis son origine romaine jusqu'à la Révolution française. Elle marcha, en effet, fidèlement dans sa voie libérale malgré les entraves prétoriennes, seigneuriales et monarchiques. Ses patrons féodaux eurent le droit de faire sentinelle à ses portes, mais non de s'immiscer dans ses affaires intérieures. Dans toutes les phases de son histoire, sa physionomie est bourgeoise et sa personnification est le tiers-Etat. Sa notoriété de ville plébéienne ou plutôt anti-féodale, plus que son titre de place forte, lui valut la préférence de Richelieu pour l'incarcération de Montmorency. L'esprit politique qui circulait dans son enceinte était pour le niveleur, ministre de Louis XIII, le plus vigilant des geôliers. Le maréchal Schombert, escorté de 1,300 cavaliers, transféra le magnanime rebelle, de Castelnaudary au château de Lectoure. S'il l'entoura de cette nombreuse garde, ce ne fut pas dans la crainte d'une délivrance par les habitants, mais dans l'éventualité d'une attaque armée de *Monsieur* dont le duc n'avait été que le coadjuteur, car je n'ose pas dire le complice. La population, ordinairement compatissante, laissa passer froidement la litière qui portait la glorieuse victime criblée de 17 blessures. Les dames seules, apprenant qu'on accordait des soins au mourant, soupçonnèrent qu'on ne voulait lui redonner

(1) Lectoure, ville libre, par M. G. Niel, archiviste du département du Gers.

la vie que pour le mieux conduire à la mort. Elles furent émues par cette immense adversité, et, dans l'espérance de soustraire au bourreau la tête illustre qu'il attendait, elles vinrent à Toulouse implorer la clémence du cardinal. Leurs supplications furent vaines. Les hommes ne virent dans le captif qu'un descendant de puissants feudataires, qu'un restaurateur des oppressions du moyen-âge; aussi réservèrent-ils leur pitié. Les paysans des entours outrepassèrent l'indifférence; ils eurent la barbarie de ramener le prisonnier qui avait tenté une évasion. Le malheureux, ayant fracturé ses jambes en se laissant choir d'une grande hauteur, était pourtant parvenu à se traîner dans la campagne. C'est en ce triste état qu'il fut réintégré dans la citadelle.

Quand il put se tenir debout, il fut conduit à Toulouse, couvert d'une houppelande en toile blanche, et de là déposé dans la chapelle du Capitole. Il fut décapité sur un échafaud drapé d'un suaire fleurdelisé. Le coup de hache fut si vigoureux que le sang jaillit avec force et éclaboussa la statue d'Henri IV, dont la vue ramena dans l'esprit des assistants le souvenir de la fin tragique de Biron.

Quand Richelieu assigna à son ennemi et rival Lectoure pour prison, il était assuré que le vieux libéralisme de ses citoyens imposerait silence à la voix de leur humanité.

J. N.

A UNE SOLLICITEUSE DE VERS.

Un jour j'étais assis sur un siége de roche,
Sous un dais vert d'ormel. A la voix d'une cloche
Les ruminants mêlaient la voix de leur grelot :
Un frisson m'avertit soudain de votre approche;
Mon cœur partit vers vous droit comme un javelot.

Je vous vois, descendant, par la pente embaumée
Qui mène obliquement à la croix du chemin;
Votre démarche était onduleuse et rhythmée !
Alors je déserlai ma chambre de ramée :
Je vins à vous, tremblant, vous m'offrîtes la main.

J'aspirais l'air vernal, fluide friandise;
La nature en gaîté fêtait le renouveau !
Fiévreuse, comme, au bal, une blonde marquise,
La muse ne pouvait, en moi, rester assise,
Et les stances volaient sans trève en mon cerveau.

Elles volaient, risquant leurs ailes, leurs antennes
Au feu de vos regards, aux lueurs des reflets,
Et se brûlaient toujours, ainsi que les phalènes,
Messagers de la nuit et des tièdes haleines,
Se brûlent au flambeau quand j'ouvre mes volets.

Dans mon âme, depuis, il ne reste que cendre :
Pour raviver ma verve, et lui rendre sa voix,
Un doux pèlerinage, il faudrait entreprendre,
Nous en aller, tous deux, avec une foi tendre,
Offrir un holocauste à la nymphe du bois.

J. Noulens.

MISCELLANÉES.

Nous avons dit et répété que les noms propres illustres étaient presque toujours des noms communs illustrés. Ceux de *Bezolles* et de *Cauderoue*, dont nous avons en notre dernier numéro remonté et redescendu les générations à travers les siècles, ont inspiré à un philologue que nous oserons presque appeler voyant (tant son regard pénètre lumineusement dans les obscurités de l'onomaturgie) les réflexions qui suivent :

« Cauderoue. Ce nom signifie en bel et bon patois *chaudron, chaudière, chaudronnier*, caudéroun, caoudèro, caoudéroué, ce nom et

» mot seul me ferait attribuer aux Bezolles une noblesse et une origine
» espagnoles.

» Une noblesse en effet des plus vantées en Espagne, si ce n'est
» même la plus vantée de toutes, c'est celle qu'on y appelle noblesse de
» *chaudière*. La chaudière y est l'indice des hommes d'armes que le
» gentilhomme menait à la guerre avec lui : c'était la gamelle de ses
» soldats. Guerrier d'autant plus efficace et important qu'il ne marchait
» pas seul et qu'il avait une cohorte, et une cohorte telle qu'une chau-
» dière entrait dans les bagages pour préparer les aliments.

» Le Z du nom de Bezolles est l'articulation aimée des espagnols,
» elle est remplacée chez nous par le S unique.

» Nous avons d'autres diverses noblesses de même provenance : de
» MONCADE, de PINS, DE CARRÈRE, DE LASSERRE, etc.

» Et c'est le cours des choses que les envahisseurs font noblesse
» sur les envahis. »

Couplet de Q. Catullus

TRADUIT EN BÉARNAIS.

Voir les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, XIX, 9.

Lou coo se m'ey saubat...
Ent'oun l'haura dounques tirade?...
Près de Flourete eth ha sa retirade,
Toustemps aquiu jou l'èy troubat.
Mes bee l'habi recoumandat
Deu castiga, de mau l'arcoelhe,
Et de-m rembia lou hoeyetiu.
Sa harey si !... qu'eu m'y bouy ana coelhe...
Mes b'èy gran poü de-y demoura, moun Diu!...

HATOULET.

« Mon cœur s'est envolé... Je pense que, selon sa coutume, il se sera rendu chez Théotime; c'est là son refuge. Quoi! ne lui avais-je pas recommandé de ne pas le recevoir, mais de renvoyer le fugitif? J'irai l'y chercher; mais n'y resterai-je pas moi-même? Je le crains; que faire?... Déesse de Chypre, conseille-moi!...»

LECTOURE, VILLE LIBRE.[1]

Examen de la Brochure de M. G. Niel.

I

Jadis l'histoire ne se trouvait belle qu'en corset d'acier, n'aimait que le bruit des chariots, n'écrivait qu'avec la pointe d'un glaive, et ne savait dire qu'un seul mot : *bataille*. Paix à son esprit belliqueux emporté par le souffle moderne ! Aujourd'hui que l'homme ne tue plus ses semblables pour tuer le temps, elle est moins soucieuse des mêlées sanglantes que des luttes civiques et consulaires.

Au IXe siècle, l'esprit municipal, assoupi depuis trois cents ans sous les cendres des invasions tudesques et des dévastations normandes, se ralluma plus vivement que partout ailleurs dans le pays de la langue romane, où il avait été jadis prospère et florissant. Quelques cités avaient retenu, plus jalousement que leurs autres sœurs méridionales, les germes républicains. Dans ce nombre se rangeait Lectoure. Grâce à sa ceinture crénelée, à ses triples murailles presque impénétrables au souffle extérieur, elle était restée, comme Nîmes, Arles, Toulouse et Marseille, riche et industrieuse, au milieu du monde militaire de la féodalité. Sa population indigène, héritière directe de la civilisation gallo-romane, constituait sa vie parce qu'elle monopolisait son activité. Les produits de son travail et de son négoce étaient constamment menacés par l'autorité franque, qui résumait la

(1) Ce titre n'est pas nôtre : il appartient à M. G. Niel qui l'a placé en tête d'une étude dont nous allons essayer l'appréciation.

classe conquérante, louve toujours affamée et jamais repue du bien-être des conquis. La *civitas* déchue, impatiente de s'abriter sous une force intime et tutélaire, et en même temps de refouler dans la campagne un pouvoir brutal, donna, une des premières, l'exemple de l'affranchissement. La puissance temporelle des évêques s'était insensiblement et sournoisement substituée au gouvernement provincial des Césars. A Lecteure, l'usurpation ecclésiastique recula devant celle du vicomte de Lomagne, qui était le plus fort. La solution d'une lutte ne pouvant être que défavorable à la suprématie épiscopale, les deux rivaux dénouèrent leur différend par le partage de la seigneurie (1). Cet accord, qui doublait le servage des habitants, redoubla leur désir d'émancipation, fortifié par de vagues souvenirs de citoyenneté antique et d'aspirations confuses vers l'égalité sociale. C'est alors sans doute que les artisans, également hostiles aux deux oppressions, résolurent de se garantir en faisant repousser et reverdir le vieux municipe, dont les racines tenaient encore vigoureusement au sol. Dans ce but, ils ébauchèrent une organisation collective, capable de contrebalancer l'arbitraire individuel des deux tyranneaux. Ce mouvement populaire se poursuivit, sans être ratifié, jusqu'en 1294. A cette époque, la réforme administrative, judiciaire et politique, de provisoire qu'elle était devint définitive par la consécration d'un petit souverain de Lomagne. Ainsi, la conjuration des bourgeois avait à la longue, par sa constance et ses efforts, fondé la commune en forçant la libéralité du seigneur. Le rôle de celui-ci, dont quelques monographes ont fait un promoteur des *coutumes*, se réduisit au protocole, à l'apposition de la signature et du sceau. Nous voici parve-

(1) Cette transaction remonte au IXe siècle. La participation de l'évêque dans les affaires urbaines est donc bien antérieure au paréage de 1273, conclu entre Géraud de Montlezun et Edouard Ier. La probabilité de M. Niel, qui fixe l'intervention épiscopale à cette époque, n'est pas plausible.

nus au temps où la magistrature élective des consuls va reprendre et continuer légalement l'ancienne dignité des décurions.

M. Niel n'a point insisté sur cette période préliminaire et préparatoire de la révolution civile et politique, accomplie à Lectoure dans le moyen-âge, parce qu'elle n'entrait ni dans son plan, ni dans son cadre. La sanction solennelle de la Constitution de 1294, par Elie de Talleyrand, est le point de départ réel de sa brochure. Son premier soin a été le redressement d'une erreur accréditée, qui attribue à ce vicomte de Lomagne l'octroi des franchises, quand il n'eut que le mérite de leur confirmation. Voilà pourquoi la traduction du préambule *Lasqualas coustumos et uzatges* LOUNGOMEN *approbatz et obtengutz en la ciutat de Laytoura*, par *lesquelles coutumes et usages* DEPUIS LONGTEMPS *reconnus et obtenus*, est selon nous la seule admissible, précise, rationnelle. L'adverbe souligné est d'une haute signification patriotique ; il affirme incontestablement l'ancienneté et non l'effort nécessité par l'obtention comme l'a présumé hasardeusement M. Cassassolles. Le premier soin des bourgeois devait être, en effet, de donner à leurs statuts la sanction des âges, et, la constatation rétrospective par laquelle ils ont débuté ne peut être interprétée autrement. Au IXe siècle, comme nous venons de l'établir, le vieux municipe romain se montre encore dans une vigoureuse sénilité. Du haut de ses solides murailles(1), il a tenu ses antiques libertés au-dessus des alluvions barbares, des tourmentes civiles et des engloutissements de la féodalité. *Au treizième*, dit Mary-Lafon, *la vieille république de Lectoure vivait comme au* Ve*; à peine* même *si elle s'était transformée.* Accomplie de temps immémorial, elle ne put donc être

(1) *Oïhenart* considère Lectoure comme la plus forte place de l'Aquitaine.

pénible ni laborieuse, la conquête des priviléges : c'est pour leur seule conservation que les luttes durent s'engager.

II.

L'auteur de *Lectoure, ville libre,* a renoncé à une dissertation sur *ses coutumes,* par déférence pour le judicieux commentaire de M. F. Cassassoles. Tout en nous désistant, comme lui, de l'analyse, nous donnerons une synthèse empruntée à M. Mary Lafon : *Alors, tous les citoyens de Lectoure étaient francs de péage et de droit pour eux et leurs marchandises par tous pays et sur les terres de tout seigneur. Ils pouvaient couper du bois pour leur usage dans les forêts des vicomtes de Lomagne, mener paître leurs bestiaux sur leurs terres, ramasser les feuilles et entrer dans tous les taillis, excepté avec le gros bétail, à moins d'avoir leur permission. Si le seigneur vicomte avait une action à former contre un citoyen de Lectoure, il ne pouvait le forcer à fournir caution et devait juger le différend sans délai. Tout citoyen accusé par l'évêque ou le vicomte devait être acquitté sur son serment s'il n'existait pas de témoins. Tout citoyen de Lectoure avait le droit d'arrêter son débiteur si la dette avait été contractée ou le contrat passé dans la ville. Chaque habitant pouvait faire des fourneaux et y cuire son pain et celui des voisins, pourvu qu'il n'exigeât point de rétribution. S'il arrivait qu'un citoyen de Lectoure eût procès avec son seigneur et qu'il ne trouvât point d'avocat, ce dernier était tenu de lui en fournir un. Quand un citoyen commettait un homicide, il encourait la peine de mort et tous ses biens étaient partagés entre le vicomte et la cité, de telle sorte que le seigneur touchait d'abord cinq sols, le conseil de la cité quarante, et le reste était proportionnellement divisé, à moins toutefois*

que le meurtrier n'eût versé le sang dans un cas de légitime défense.

D'après le 1er article, les citoyens et les consuls étaient tenus de garder la ville toutes les fois que les comtes se mettaient en campagne.

L'amour de l'indépendance éleva, comme on le voit, ce monument administratif, civil et criminel. Son esprit fut comme le précurseur des constitutions modernes. Cette semence précoce et locale devait un jour couvrir le champ entier de la France et donner satisfaction aux besoins généraux de son avenir. Le pauvre et le riche étaient égaux devant la justice; l'autorité consulaire émanait du suffrage universel (1); la milice civique (2) offrait une grande analogie avec notre garde nationale. La propriété était allodiale, c'est-à-dire franche de toute mouvance. Les biens étaient insaisissables pour dettes civiles, et les créances d'un particulier incessibles au seigneur; en un mot, la chose et la personne d'autrui étaient soigneusement sauvegardées.

La nécessité de l'époque obligea Lectoure à se pourvoir d'un protectorat guerrier, mais elle précisa très nettement son rôle; elle ne lui confia d'autre office que celui de veilleur de nuit, de chevalier du guet préposé au danger extérieur; et l'emploi de la citadelle ne lui était guère permis que comme vigie. Elle rétribuait sa vigilance avec quelques subsides et prélèvements.

Tous les feudataires avaient droit d'hébergement dans

(1) M. Niel a indiqué, bien plus tard, à trois cents ans de là, comme symptôme du déclin municipal, la substitution du vote à deux degrés au suffrage universel, contradictoirement à M. Cassassoles, qui avait vu un signe de réveil dans ce changement. L'honorable membre du conseil général appelle ces votants privilégiés des *censitaires*, quand c'était simplement le mode électoral acclamé, si longtemps, par M. de Genoude. Par cette désignation, M. Cassassoles fit du style synchronique, non du XVIe siècle, comme il l'eût fallu, mais du régime de juillet.

(2) La discipline de cette milice était très sévère. On trouve dans la *série BB des archives de Lectoure* (registre 2) une condamnation de 100 livres prononcée contre plusieurs habitants qui avaient refusé de monter la garde (1542).

les villes tenues en vasselage. Le comte de Bigorre, quand il hivernait à Tarbes, pouvait disposer de six gîtes. Celui de Lomagne n'en avait pas un seul à Lectoure. Quand il faisait l'honneur à un citadin de lui demander l'abri, la table et le foyer, on l'accueillait moyennant salaire ; ainsi son hôte n'était que son hôtelier. Une initiative quelconque était donc interdite au paréager. M. Niel a très bien défini la portée de ces mesures préservatrices, et il n'a trouvé dans le lot seigneurial qu'une participation sérieuse au péril et aux sacrifices.

III

Dans la distribution de notre justice, ne soyons oublieux pour personne et donnons à ceux qui nous ont aidés et précédés dans la carrière historique des marques de notre gratitude. L'hommage rendu à M. Niel n'est pas exclusif de celui que nous devons à M. Cassassoles pour avoir, dans sa *Notice sur Lectoure*, très scrupuleusement jalonné la marche progressive de cette ville à travers les âges. Il avait pris son peuple à l'état d'affranchi, et nous avait fait assister à ses transformations successives en bourgeoisie et communauté. Cette dernière forme, d'après Rymer (1), fut préexistante à la rédaction de la *Grande Charte* en 1294, puisque les prud'hommes, représentants du tiers-état, s'assemblaient, dès 1288, dans l'église du St-Esprit pour débattre sur l'intérêt public.

M. Cassassoles avait également commenté très profondément et très lumineusement *la coutume* (2). Son interprétation est approuvable en tous points. Nous devons

(1) Thomas Rymer, t. I, part. 3, p. 38.

(2) M. Cassassoles a opéré sur une copie de la fin du quinzième siècle; elle lui fut communiquée par M. Barailhé, avocat, qui la possède encore. M. Niel a recouru non pas à l'original, mais à une confirmation de Jean Ier, comte d'Armagnac, concédée en 1343.

cependant appliquer une restriction au côté vulnérable indiqué plus haut. Comme M. Niel et avant lui, il avait cité les lettres-patentes des rois dont les reconnaissances diverses augmentaient la force légale des us. Il a noté les approbations de Jean, comte d'Armagnac, en 1343; celle de Philippe de Valois, dix ans auparavant; enfin, l'enregistrement au parlement de Toulouse des confirmations de Charles V (1369), de Charles VII (1448), de Louis XI (1) (1473), de Charles VIII (1487), de Louis XII (1498 et 1501), de François Ier (1519), d'Henri II et d'Henri IV (1576 et 1608), de Louis XIII (1613), de Louis XIV (1680). Celles de Henri II, François II et Charles IX, qui figurent dans l'*inventaire des archives,* ont été négligées.

M. Cassassoles nous montre aussi la communauté réprimant les fraudes de pesage et de mesurage dans le débit des marchandises, déployant un grand zèle pour étouffer les litiges, et se rebellant contre un *fouage* de dix sols imposé à chaque maison par le prince de Galles. Il la suit attentivement dans ses manifestations postérieures, soit qu'elle donne une des premières le signal de l'expulsion des Anglais, soit qu'elle dérobe sa comptabilité au contrôle de la cour des aides de Montauban. Le bel exemple patriotique qu'elle donna par la rupture du joug britannique lui valut d'insignes faveurs royales. Charles V la rémunéra par la libération de toute redevance, sans excepter la part contributive à la rançon du roi Jean.

IV

D'après M. Niel, Lectoure fut constamment soucieuse d'égalité. Devançant les institutions modernes, elle prati-

(1) Des lettres de Louis XI et de Charles VIII légitimèrent, en outre, la cité de Lectoure dans la juridiction des domaines usurpés par le comte d'Albret et de Gaure. (Archives de Lectoure, *série* AA, *liasse* 6.)

qua la péréquation. Sa susceptibilité se réveilla à chaque accroissement de taxe et se manifesta surtout envers les agents de la gabelle. L'établissement de cet impôt, tenté en 1632, rencontra non-seulement des résistances, mais provoqua des séditions. L'archiviste du département du Gers a renforcé sa dissertation de ces solides preuves et de beaucoup d'autres non moins concluantes.

A nulle époque, Lectoure ne consentit à être taillable et corvéable. Ses taxes volontaires se résumaient en un *don gratuit,* présenté sous forme d'*abonnement.* Cette offrande, dans la discussion du budget communal, ne prenait rang qu'après le vote des impositions locales. La fiscalité officielle n'intervenait jamais, pas même pour la perception. Les collecteurs de la ville opéraient le versement de la part royale dans les mains du receveur des finances de la généralité. Le monarque, en retour, était tenu de remercier courtoisement les magistrats urbains de leur libéralité. Tout cela démontre que les coutumes se maintinrent quoique dégénérées jusqu'en 1788.

Cette année-là seulement, la continuité des franchises fut rompue par le décret organique de l'assemblée provinciale de Gascogne. Cette mesure subalternisait totalement la fière commune à l'administration. La représentation politique de la vieille cité, qui avait naguère marqué son affection à son roi par une augmentation spontanée du neuvième de son impôt, déclara illégale la disposition qui frappait son indépendance traditionnelle, refusa de l'appliquer, et porta ses griefs et ses plaintes devant le parlement de Toulouse, tuteur d'office des communautés libres englobées dans son ressort.

Nous craignons que M. Niel n'ait commis un demi-anachronisme en avançant qu'au milieu de la révolution on vit Lectoure *réclamer naïvement ses priviléges, puisqu'en ce*

moment on les abattait tous. La décision municipale (objet de son allusion), qui protestait contre l'arrêt du conseil royal dont il vient d'être question, est du 9 novembre 1788. C'était donc la veille et non le lendemain de 89. Quand le mouvement national eut éclaté, les Lectourois n'eurent, je présume, ni la naïveté, ni l'égoïsme de solliciter pour eux seuls des immunités. Seulement, comme la Révolution devait, si elle tenait ses promesses, préserver les leurs et les généraliser, ils l'accueillirent avec enthousiasme (1). Ils furent unanimes dans l'adoption des principes nouveaux, parce qu'ils étaient assortis à la tendance de leurs ancêtres, laquelle avait été successivement la négation de la souveraineté prétorienne, féodale et monarchique.

Ils rappelèrent, dans cette protestation, que leur ville fut jadis une *Colonie romaine*, et que leurs pères furent favorisés de tous les droits des citoyens de Rome (2). Cet argument historique était très fondé, puisque les épaves de sa prospérité antique, depuis près de deux mille ans, attestent sa primitive liberté; puisque les marbres encastrés dans ses halles la proclament et la proclameront encore longtemps : *Respublica* et *civitas* (3) *Lectoratium.*

V

Etudions son beau caractère, et nous verrons que la grandeur d'âme et le dévoûment sont ses qualités distinctives, dans toutes les circonstances où sa foi politique et son indépendance ne sont pas exposées.

A l'aide de ses *coutumes*, puissants liens, Lectoure re-

(1) La municipalité offrit à la convention cent paires de souliers, de guêtres et de chemises. Archives de Lectoure, *série* BB, *travée* 2.
(2) Délibération de la commune de Lectoure, 9 novembre 1788.
(3) Le titre de *cité* attribuait aux villes qui le recevaient de grandes faveurs impériales, entre autres celles d'avoir un siége épiscopal.

frène toutes les autorités qui s'échelonnent dans son passé. La turbulence même des comtes d'Armagnac ne peut les briser, et l'indomptable orgueil de ces derniers se plie au radicalisme de ce code inflexible. Reconnaissante de cette réserve exceptionnelle, la cité plébéienne s'identifie avec eux aux jours d'épreuve.

Dans toutes les phases de ses humbles annales, à son aurore, à son midi, à son déclin, on la retrouve avec la même fermeté et la même bonhomie de caractère envers les pouvoirs respectueux pour ses lois populaires.

Dès son berceau, elle se gouverne elle-même sous l'autorité fictive du préfet des Gaules. Plus tard, elle préserve ses franchises de la tyrannie féodale en réduisant aux attributions tutélaires du proconsul romain le patronage du vicomte de Lomagne et en le récompensant par des avantages plus honorifiques que réels. Généreuse, quoique indépendante, cette singulière république s'était, au IIIe siècle de notre ère, montrée inquiète de la destinée impériale qui la laissait se régir à son gré. Aussi, quand le tremblement de terre de 242 consterna le monde impérial, elle consacra le retour des ides de décembre par un taurobole, et recommanda à ses divinités favorites, Diane et Cybèle, les jours de Gordien III et de sa femme Tranquillina. Au moyen-âge, elle témoigna dans les circonstances critiques même spontanéité d'amour aux seigneurs qui la couvraient de leur vigilance. Elle finança et s'immola souvent pour leur gloire. Mais ces nobles mouvements étaient bénévoles; s'ils lui avaient été imposés, elle aurait certainement désobéi comme elle fit, en pleine décadence, à l'expiration du XVIIIe siècle.

L'an 1780, touchée de la détresse de la couronne, elle supplémenta volontairement son impôt d'un neuvième et le mit à la discrétion de Louis XVI. Celui-ci fut très sen-

sible à cette démonstration affectueuse des citoyens de Lectoure. Sept à huit ans plus tard, cette cité prend une attitude hostile envers le trône et résiste vigoureusement à l'arrêt du conseil royal qui annihile ses libertés séculaires. Toujours, nous le répétons, elle fut chatouilleuse à l'endroit de ses garanties. Ses traditions de défiance politique, quoique un peu frustes, ne sont pas encore entièrement effacées, car la bourgeoisie actuelle, ombrageuse comme son aïeule, enverrait plus volontiers des regards obliques que des sourires à l'autorité.

M. Niel, qui croit, comme nous, que la philanthropie est le corollaire du libéralisme, n'a point passé sous silence le cœur bienfaisant de la bonne ville de Lectoure, très avare pour le fisc, mais très généreuse pour la classe pauvre. Il nous a rappelé l'indemnité que sa sollicitude maternelle allouait aux médecins chargés de soigner gratuitement les nécessiteux, et la conversion des amendes de police en œuvres de charité.

En elle cependant le sentiment libéral prima tous les autres et fit taire quelquefois sa bonté. Comme nous l'avons dit ailleurs, et comme nous le redisons ici, sa notoriété de ville anti-féodale lui valut la préférence de Richelieu pour l'incarcération de Montmorency. L'esprit politique qui circulait dans son enceinte était, pour le niveleur ministre de Louis XIII, le plus vigilant des geôliers. Le maréchal Schumbert, escorté de 1,300 cavaliers, transféra le magnanime rebelle de Castelnaudary au château de Lectoure. S'il fut entouré de cette nombreuse garde, ce ne fut pas dans la crainte d'une délivrance par les habitants, mais dans l'éventualité d'une attaque armée de *Monsieur*, dont le duc avait été le coadjuteur. La population, ordinairement compatissante, laissa passer froidement la litière qui portait la glorieuse victime, criblée de 17 blessures. Les

femmes seules furent attendries par cette immense infortune. Les hommes ne virent dans le captif qu'un descendant des puissants feudataires, qu'un restaurateur des oppressions du moyen-âge; aussi, réservèrent-ils leur pitié. Les paysans des entours outrepassèrent l'indifférence ; ils eurent la barbarie de ramener le prisonnier qui avait tenté une évasion. Le malheureux, ayant fracturé ses jambes en se laissant choir d'une grande hauteur, était pourtant parvenu à se traîner dans la campagne. C'est en ce triste état qu'il fut réintégré dans la citadelle. Quand Richelieu assigna à son ennemi et rival Lectoure pour prison, il était assuré que le vieux libéralisme de ses citoyens imposerait silence à la voix de leur humanité (1).

VI

Dans l'examen du travail de M. Niel, la besogne de la critique est mince : c'est une raison pour ne pas la supprimer et pour oser quelques improbations historiques et littéraires.

Le coup d'œil sur les vicomtes de Lomagne est trop étendu et n'adhère pas pleinement au sujet. Les deux seuls feudataires qui s'y rattachent d'une manière intime sont Vivian et Elie de Talleyrand, fréquemment nommé. Le premier, célébré dans les chaleureux sirventes de Bertrand de Born, jura sur les saints évangiles de combattre jusqu'à la mort pour l'intégrité de l'Aquitaine. Enfermé dans Lectoure, il repoussa trois ou quatre assauts de Richard Cœur de Lion; ce qui infirme un peu l'assertion de M. Niel : que *le vicomte aima mieux prêter le serment de vasselage que de ruiner*

(1) Nous demandons indulgence au lecteur pour la reproduction littérale de ce dernier alinéa, détaché d'un petit article que nous lui avons présenté naguère dans cette Revue. L'affinité du fait historique que nous venons d'invoquer avec le thème que nous soutenons nous sollicitait à nous faire l'écho de nous-même. Voilà pourquoi nous avons cru devoir le ramener ici.

un si bon asile. Sa résistance et sa capitulation impliquent que la ville fut probablement endommagée.

Nous ne légitimons pas non plus le jugement de M. Niel sur la maison d'Armagnac. Selon lui, elle *n'eut d'autre caractère que son âpreté au gain, qui la rend méprisable.* Sans vouloir tenter une réhabilitation de cette forte race, nous rappellerons sommairement au sévère critique les services qu'elle rendit à la France. Durant cent cinquante ans, on trouve ses comtes campés sur des chevaux de guerre dressés à ruer contre le fouet de l'étranger. Non moins vaillants que le lion de leur bannière, ils se transmettent de génération en génération, avec des instincts pervers, une noble mission, la défense du royaume. Les seigneurs d'Armagnac s'arment à Auberoche et ne désarment qu'à Castillon. Dans ces luttes séculaires, leur cri de guerre répond toujours à celui de Derby, du prince de Galles et de Talbot. Après le désastre de Poitiers et la captivité du roi Jean, leur courage relève celui de la nation. Plus tard, leur appel rallie à la cause de la patrie toutes les populations méridionales. La torche et la hache, je le confesse, alternèrent trop souvent avec l'épée dans leurs mains. Ils fourragèrent et fouaillèrent, eux, hommes de la langue d'Oc, les pays de la langue d'Oïl; mais leurs ennemis ne furent pas plus humains. Leur époque est, en outre, une excuse. Quand on aborde ces grandes figures, il est équitable de ne laisser transparaître leurs turpitudes et leurs sacriléges qu'à travers le pan de gloire que l'histoire n'a pu leur refuser. Dans l'étude spéciale que je leur réserve, leur cœur sera marqué de stygmates, et leur bras chargé d'un trophée.

Après cette chicane et quelques autres sur le fonds, nous ne devons pas craindre de quereller un peu M. Niel sur la forme. D'ailleurs, la sincérite de la critique est nécessaire pour consacrer la franchise de l'éloge.

Le style de son opuscule n'est pas toujours irréprochable. Sa période, qui a le plus souvent les tons chauds et les qualités sapides de la maturité, a aussi parfois de la verdeur et de l'âpreté. De plus, l'influence des exercices paléographiques et du vieux langage est apparente dans le sien. La contexture littéraire n'est pas dépourvue d'ampleur. Démaillée néanmoins dans de rares parties, elle présente quelques clairières analogues à celles des mantes espagnoles dans lesquelles les *hidalgos* ont le secret de se draper noblement. Ceux-ci sont peut-être excusables de ne pas renouveler leur tenue, tandis que le goût inné et exercé de notre jeune écrivain, la nature de ses ressources intellectuelles, qui lui permettraient toutes les élégances, surtout la plus difficile, celle de la simplicité, le rendraient répréhensible s'il récidivait dans ses travaux à venir une seule négligence. La rigidité que nous déployons envers lui est le premier des devoirs confraternels en même temps qu'un hommage *octroyé* à de rares facultés et à de sérieuses promesses.

VII

Entre les éléments nouveaux exhumés par M. Niel, nous devons mentionner les trois lettres du cardinal d'Armagnac. Les deux premières avaient tous les droits possibles à l'hospitalité dans sa brochure; quant à la troisième, elle s'y trouve un peu dépaysée, car elle n'est ni parente, ni voisine du thème.

Nous devons, en outre, aux explorations du jeune et habile paléographe le procès-verbal d'une séance type, tenue en l'hôtel de ville le 18 décembre 1558. Dans ce débat communal se mesurent deux partis, l'un, superstitieux pour les règlements anciens; l'autre, désireux de

réformes. Le compte-rendu est circonstancié, intéressant et fidèle.

Le recensement et la classification de nos archives peut modifier et rectifier notre histoire provinciale et lui restituer son véritable caractère et son exacte physionomie. Le travail de M. Niel démontre l'avantage des opérations paléographiques. En dehors de quelques coups de crayon qui nous ont paru hasardés, son étude est frappée à l'image du mouvement communal. Elle n'eût pas abouti à cette ressemblance originale si l'écrivain n'eût recouru aux sources originelles. Il faut être prodigue de patience pour feuilleter attentivement les grandes pages jaunies d'une série d'immenses in-folio et pour démêler les choses significatives dans un chaos de choses insignifiantes.

Que M. Niel poursuive le catalogue et la régularisation de nos riches dépôts, entr'ouverts quelquefois par des investigateurs patients, tels que MM. Benjamin de Moncade, Canéto, Dumont-Thourret, de Méthivier, Barbé; et dans leurs entrailles fécondes, nous irons puiser à poignées des révélations politiques, administratives et financières. Ce dépouillement scrupuleux et méthodique donnera satisfaction au culte du passé qui caractérise la société actuelle, et mettra en possession de documents inédits les vulgarisateurs de notre histoire divisionnaire ou nationale. Les hommes d'Etat y puiseront des lumières sur les anciens gouvernements provinciaux et les intendances, les philosophes des sujets de méditation, les généalogistes des provisions sur les familles seigneuriales; la démocratie elle-même, si vivace parmi nous, y rencontrera des consuls militants qui sont ses légitimes aïeux, et pourra, à sa manière, en glorifiant leur libéralisme, se titrer et s'ennoblir.

J. NOULENS.

LA SEIGNEURIE DE PANJAS

(en Armagnac).

Le comté de Panjas confinait au levant avec les territoires de Lias, de Salles, de Bourouilhan, et la juridiction de Ste-Christie; au midi, avec le ruisseau de Midou. Il était borné au nord par les terroirs de Lias et d'Ayzieux, et au couchant par ceux de Maupas et d'Estang. Les seigneurs exerçaient la justice haute, moyenne et basse, ainsi que le droit d'instituer et de destituer les magistrats. L'élection des consuls et la réception de leurs serments rentraient dans les prérogatives seigneuriales, comme l'établit l'hommage rendu, le 23 février 1634, par dame Jeanne de Pardeillan, comtesse de Panjas, veuve de Messire Geoffroi de Tinan, devant MM. les commissaires députés par le roi pour la réformation et vérification de son domaine de Navarre. Dans un dénombrement des priviléges féodaux dont jouissaient encore, à cette époque, les comtes de Panjas, on trouve 37 articles. Nous avons remarqué et retenu les suivants :

Le droit d'empêcher les habitants dudit lieu de bâtir maison forte, de faire des caves, fossés, pont-levis, d'ériger des pigeonniers, de creuser des étangs, de construire des moulins et d'aller à la chasse.

L'obligation pour les mêmes habitants de suivre sur les terres le seigneur comte, dame comtesse et leurs enfants, avec armes, pour la défense de leurs personnes et de leurs biens envers et contre tous, excepté contre le roi et la justice.

Tous et chacun étaient tenus de fournir une journée annuellement, ce qui constituait la *corvée*.

Le seigneur avait le droit de *directe,* qui consistait dans la perception de cinq liards par journal; il prélevait le même impôt, réduit à trois liards, pour la même contenance, sur les propriétaires tenanciers des maisons de Cabeil, Nasse, Moreau, Goutz. Le comte avait consenti à convertir cette dernière contribution en quelques cruches de vin à la saison des vendanges. Le produit de la *directe* était donc de deux sous environ par hectare.

Celui qui voulait faire bâtir, soit dans l'enclos de la ville, soit sur les places où les constructions étaient permises, était taxé d'un demi-denier.

Durant le mois de juillet, le débit du vin était prohibé. Le seigneur seul pouvait vendre le sien, à l'exclusion des autres. Ce droit était communément appelé *Mayade*.

L'impôt annuel de quatre écus petits (ils valaient vingt-sept sols chacun) était fixé sur les tavernes et la vente du vin, durant les onze mois de l'année qui restaient aux vilains pour l'exploitation de ce négoce.

Chaque feu allumant était tenu de filer ou de faire filer trois livres filandières de lin ou d'étoupe.

Le seigneur s'était réservé également un droit de péage sur les pots apportés aux marchés et aux foires de Nogaro, et la faculté de prendre sur chaque charge de cette marchandise l'une des plus belles pièces.

Droit de *gatatge*. Tous les nouveaux mariés devaient, après la cérémonie des noces, payer vingt-sept liards, c'est-à-dire treize et demi chacun. Etaient assujétis à ce tribut tant hommes que femmes des paroisses de Panjas, Laujuzan, Monlezun, Laterrade, Cantiran, Labeyrie, Lau, Perchède, Mormès, Maignan, Daunian, Lanne-Soubiran, Ste-Grède, Lou Castaignet, Laleugue, Sarragaichies, Luppé, Lacaussade, St-Martin, Lou Mimort, Gellenave, Sabazan, Bétous, Bouzon, Bousonnet, Sion, Cravensère, Bergelle, Sourbèt, Urgosse, Caupène, Espaignet, Isaute, Salles et Manciet. Faute de paiement, le bayle faisait exécuter les refusants et emportait les objets saisis.

Une offrande de trois pains et de trois chandelles de cire était obligatoire pour le curé, qui devait les porter au château et reconnaître par ce don le patronage du seigneur sur l'église paroissiale.

Les foies (avec toile et graisse) de tous les porcs tués à la boucherie de Panjas appartenaient au comte.

En signe de foi et d'hommage, la métairie et la maison de Sentetz devaient, à chaque mutation de seigneur, *bailler* une paire de gants à noble Robert de L'Escharpe.

Les impositions seigneuriales étaient complétées par un droit de domaine sur les châteaux, moulins, étangs, etc.

Le dénombrement de 1634, auquel nous avons emprunté celui qui précède, sans le copier littéralement, est certifié véritable par Charles Moysset, sieur de St-Martin, comme procureur fondé de la comtesse de

Panjas. La signature du mandataire est accompagnée de celle de Guillaume Bégué, notaire à Lectoure (1).

Le nom du petit village armagnacais qui nous occupe ne paraît que de loin en loin dans l'histoire. Montluc étant au château de Cassaigne, en visite chez l'évêque de Condom, projeta avec celui-ci et MM. de Sainctorens et Tilladet d'aller prendre les eaux de Barbotan que les médecins lui avaient ordonnées comme très salutaires pour le rhumatisme crural qu'il avait gagné à la prise de Quiers. Il quitta la résidence épiscopale et se dirigea vers les sources minérales; il s'arrêta en Armagnac chez Odier de Pardeillan, seigneur de Panjas. C'est durant son séjour chez ce seigneur qu'il fit le fameux songe raconté dans le livre VI de ses commentaires. A la suite de ce cauchemar, il se réveilla tout en nage. Le rêve avait été si pénible et la sueur si abondante que les draps avaient été percés. Madame de Panjas se leva et les fit renouveler. Cette hallucination nocturne lui fit présumer quelque péril pour le roi, et au lieu de se rendre aux bains, il revint sur Cassaigne, et c'est là et non pas à Panjas, comme l'a prétendu M. Samazeuilh, qu'il apprit, à la fin de 1567, la reprise des hostilités par les calvinistes. Deux ans après, nous trouvons M. de Panjas gouverneur de Lectoure et commandant de quatre compagnies. En ses Commentaires, le chef des argoulets et des bandouliers le cite quatre fois (2); dans son quatrième volume, il lui témoigne confiance en ces termes : *Estant au logis de M. de Gondrin, à Lectoure, je fis venir Monsieur de Panjas, le chevalier de Romegas* (3) *et le chevalier mon fils. Monsieur de Gondrin estait malade, et là je leur dis que j'estois vieux et que je ne pouvais prendre la peine si le siége venait, et que pour me soulager je voulais toujours laisser la charge de gouverneur à M. de Panjas pour la police de la ville.*

Ce gouverneur s'était allié à Françoise d'Aydie, issue d'une famille d'Armagnac qui avait une notoriété historique. C'est à la libéralité de cette dame que Montluc devait les dix flacons de vin dont il réconforta le cœur de quelques-uns de ses compagnons d'armes avant d'ordonner

(1) Le dénombrement qui précède a été fourni par des titres originaux appartenant à la famille C... L.... Un procès nécessita leur communication à la Cour d'Agen il y a quelques années.

(2) Tome III, p. 258; tome IV, p. 116, 122, 135.

(3) Mathurin de Lescout, de la noble famille d'Aux, fut chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, grand prieur de Toulouse et d'Irlande, général des galères de la religion, lieutenant du Magistère. Voir sa biographie dans le *Mémoire généalogique de la maison d'Aux de Lescout*, in-4°, 1788.

l'assaut de Rabastens où il fut balafré d'un coup d'arquebuse, envoyé d'une barricade qui défendait l'abord d'une tour.

Délivré des soucis de la guerre par la trève de Marmande qui venait d'être convenue entre Duplessis et Biron, Henri IV, alors fort jeune, se hâta de revenir en Béarn pour embrasser sa sœur ou plutôt la belle Tignonville, dont il était depuis longtemps amoureux. La maîtresse du prince épousa, quelque temps après, le baron de Panjas. Ce baron, qui était religionnaire, se fit tuer en 1591 dans la ville d'Agen, qu'il avait assaillie avec le sénéchal Saint-Charamand. Les citoyens, à la voix de leurs consuls, Trenque et Mathieu, leur firent une résistance meurtrière et restèrent vainqueurs.

Le comte, son frère aîné (qu'il ne faut pas confondre avec son parent Ogier de Pardeilhan de Panjas, l'un des chefs de l'armée catholique, signalé plus haut), commandait aussi dans les rangs protestants. Il se laissa surprendre avec son régiment sur les bords de l'Osse par Bernard de Bezolles, seigneur de Lagraulas, qui extermina tous les soldats de son ennemi et qui n'eut à déplorer, pour son compte, que la perte de La Prade, brave gentilhomme du Fezensac (1).

Malgré le bon vouloir de notre mémoire, nous n'avons pu lui faire produire que ces quelques souvenirs historiques sur le passé de la commune de Panjas.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (2)

III

La PREMIÈRE CHARTE mesure environ 0 m. 44 c. de hauteur sur 0 m. 45 c. de largeur. Elle est écrite, comme les trois autres, d'une petite écriture cursive, chef-d'œuvre

(1) Sc. Dupleix. *Hist. de France.*
(2) Voir, plus haut, page 197.

d'imitation, mais qui rappellerait plus volontiers les actes du xve et même du commencement du xvie siècle, que ceux de la fin du xive. Le parchemin blanc et légèrement jauni par places à l'extérieur présente de ce côté deux *cassures* qui ont nécessité l'application de deux bandes longitudinales. A l'intérieur, on a été obligé de passer de la noix de galle sur tout le corps de l'écriture, pour raviver les caractères pâles ou indistincts. Le paraphe qui rehausse la signature du notaire Berneda rappelle assez fidèlement les fioritures prétentieuses des tabellions du règne de Charles VI.

Ce premier document, écrit comme le second et le troisième en roman de fantaisie, porte en substance les faits suivants. Le dix avril 1141, par devant l'abbé Raymond Sance, gardien des archives de la cour comtale de Vasconie, comparut Pierre de Lobanner, vicomte régnant de Marsan, lequel, dans l'intérêt de la réédification future de la capitale de sa vicomté, demanda copie d'une charte que le duc Sanche avait fait dresser cent trente-un ans auparavant (1012). Cette charte, contenant le récit de l'incursion des Normands dans la Novempopulanie, en 841, aurait été rédigée d'après les traditions et sur les notes même tenues par Pierre, évêque de Dax, contemporain des désastres qu'il décrivait. Recherches faites, l'original fut retrouvé dûment formalisé, avec le sceau du duc Sanche et ceux des vicomtes de Béarn, de Marsan, de Lampurdum, de Pee-de-Doxo (Tartas) et de Lebregt (Albret). Le notaire de la cour (qui n'était pas le même que l'abbé Raymond-Sance) en fit un extrait que je résume comme tout le reste, renvoyant pour plus ample information aux copies de 1400. L'an 778, Charlemagne étant venu à Saragosse et à Pampelune, défit les Sarrasins et rétablit Ibnalarabi. A son retour en France, Loup, duc

des Vascons, surprit et tailla en pièces son arrière-garde dans les défilés de Ronceveaux. Pour ces raisons (*per arrason*), Charlemagne, arrivé à Casseneuil, reconstitua le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, et pour protéger les populations sous-pyrénéennes contre les irruptions des Vascons, il divisa le pays en *consulies* et *proconsulies*, à la tête desquelles furent mis des seigneurs qui n'étaient ni Aquitains ni Vascons par leur origine. Le rang des proconsulies fut réglé de la manière suivante dans le comté de Vasconie : 1° Béarn; 2° Marsan, dont la capitale fut bâtie au confluent de la Douze et du Midou, *sur les ruines du temple ou forteresse de Mars que détruisit, selon la tradition, Crassus, lieutenant de César* (1); 3° Dax; 4° Lampurda, avec son antique château romain pour capitale; 5° Pee-de-Doxo (Tartas), ayant pour capitale l'ancienne ville bâtie par les Sarrasins de la race des *Tartassides;* 6° Lebregt (Albret). La ville de *Sos* ou *Aire*, située sur l'Adour, ayant été détruite par les Arabes, la capitale du comté demeura transportée au château de la *Palestre*, sur les bords de l'*Alphée* (Adour), où les suzerains continuèrent depuis à résider. Charlemagne fortifia aussi les baies de *Finibus-terre* et du *Boucau* contre les Normands et contre les sables de la mer *(arenas de alt)*, ce qui réduit l'ingénieur Brémontier à l'humiliante condition de plagiaire. Après la mort de l'empereur, et le 1er avril 841, une flotte innombrable de Normands vint mettre le siége devant Bordeaux; mais la ville fut délivrée par le secours du comte de Vasconie, aidé des *proconsuls* et des comtes de Comminges et de Bigorre. Les pirates du Nord repoussés remontèrent sur leurs barques, et fondirent inopinément sur

(1) Sober las rudeas do templo ob arcia de Mards, che per fame Crass. loco Cœs. in Gall. deruict esto. — Ie CHARTE. *Fame Crass.* s'expliquerait aussi bien par le *fameux Crassus*.

les côtes de *Finibus-terre* et du Mimizan, que l'on avait été forcé de démunir pour marcher au secours de Bordeaux. Le trois mai, siége du château de Lampurdum, qui fut pris d'assaut le surlendemain, et dont toute la population fut massacrée. Le huit, la ville de Dax est saccagée; le vicomte prend la fuite avec l'évêque Pierre, lequel n'oublia pas, fort heureusement, le cahier de notes dont la postérité est appelée à faire son profit. Le douze, destruction de Tartas et de Souprosse; le vingt, pillage de Benarna *(Beneharnum)* et d'Oloron, après un combat où furent écrasés les défenseurs amenés des Pyrénées par les vicomtes de Dax, de Tartas et de Béarn. Prise d'Aire et du château comtal de la Palestre. Pendant que les Normands débarqués au Boucau poussaient leur pointe, ceux qui avaient pris terre sur la côte de Mimizan mettaient à feu et à sang Arjuzanx, Sore, La Bouheyre, Bernaclo, Eyro, ravageant tout le pays, et prenant Bazas d'assaut après trois combats. Mais ces courses vagabondes et forcenées cachaient une manœuvre stratégique pleine d'un raffinement qui dut forcer, sinon l'estime, du moins l'admiration de tous les lecteurs des bulletins militaires de 1810. Le 1er août 841, les deux bandes de pillards ayant opéré leur jonction au lieu de Lebregt, viennent mettre le siége devant la ville de Marsan, où le vicomte Déodat de Lobanner se préparait à les recevoir derrière ses murailles, en homme qui tient à conserver son patrimoine et à mériter l'approbation d'un historien tel que M. Ducournau. Dès le lendemain, Déodat fait une sortie. Dix jours après, son fils aîné (1) tombe sur les assiégeants, brûle leur flotte et leur tue cinq mille hommes, parmi lesquels leurs principaux chefs. Les

(1) La seconde charte nous apprend qu'il se nommait Archambaud. — Storon dirruitz achels incendiaous per lo Archambaut de Lobanner filh primogen do calamit Deodat... IIe CHARTE.

succès de ce bon jeune homme à Saint-Pierre-du-Mont et à *Castra-Crassus* (??), n'empêchèrent pourtant pas les Normands de s'emparer de la ville, dont ils abattirent les remparts, renversèrent les débris dans la Douze et labourèrent l'emplacement *avec des bœufs*, en signe destruction. Quant au vicomte Déodat, qui avait été pris *en casque et en éperon*, ses ennemis l'amenèrent captif dans leur pays, et on n'entendit plus parler de lui. Les hordes dévastatrices qui tenaient encore la campagne furent définitivement exterminées par Totilus, duc de Vasconie, et le pays rentra dans son état ordinaire — Tel est le résumé de l'extrait fait en présence de Pierre de Lobanner, de Raymond-Sance, de Prasille de Fuentes et d'Odo de Mirambel, qui apposèrent leur sceau sur l'original. Il est déplorable que la signature du notaire comtal, qui en délivra expédition, ne s'y trouve point mentionnée, conformément à l'usage constant de la diplomatique ancienne et moderne. — Ce duplicata, daté de 1141 et déposé au *Capitole* de Mont-de-Marsan, fut copié en l'année 1400 par le notaire Berneda, de l'ordre, et sous les yeux du corps consulaire, présidé par le maire Alexandre de Gourgues. Ce magistrat prévoyant y apposa sa signature, ainsi que sur les trois autres documents que je décrirai tout à l'heure, et les fit ensevelir dans les fondations du Château-Vieux. Ce sont les mêmes qui auraient été découverts en 1810.

SECONDE CHARTE. Hauteur 0m 52c, largeur 0m 48 centimètres. Parchemin d'un jaune plus pâle à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ecriture ravivée par la noix de galle.

Résumé. Pierre de Lobanner, fils aîné de *Guillaume-Loup*, par la grâce de Dieu vicomte régnant de Marsan, comte de Bigorre, vicomte de Tursan, etc., etc. Expose: qu'après avoir invoqué la puissance divine (*divinal potentia*), et dans l'intérêt de ses vassaux, il s'est décidé à réédi-

fier la capitale de sa vicomté sur le lieu même où elle existait autrefois, motifs pris des facilités commerciales que procure le voisinage de l'Armagnac (*arrason de las truques de blad de multes autres am homs de terras d'Armagnac*), et aussi parce que les terres de *Cap-de-Mards*, situées entre la Douze et le Midou, avaient frappé, par l'importance de leur situation, l'empereur Charlemagne à son retour de Roncevaux. Cela dit, En Bérenger de Cantaloup, chevalier (*caver miles*) banneret, possesseur des terres de Cap-de-Mards, prend la parole devant l'assemblée des nobles réunis sous la présidence du vicomte. En homme de bonne composition, il accepte sans conteste les raisons de Pierre de Lobanner, ainsi que la classification des proconsulies faite par Charlemagne à son retour de Roncevaux, et dont le parchemin revêtu du sceau même de l'empereur vient d'être déroulé sous les yeux du suzerain de Marsan (*la pergamia per lj imperador Carlo sajerada apost la pugna de Ronceux, in lo vostro conspect descoperin*). L'extrait des chartes de la cour comtale, délivré sur l'ordre de l'abbé Raymond-Sance, lui paraît également être une pièce d'une authenticité inattaquable. Rassuré par cette amicale déclaration, Lobanner peut alors, sans inconvénient, s'embarquer dans quelques explications complémentaires sur les ravages des Normands, et nous apprendre qu'après leur expulsion définitive, le siége de la cour vicomtale demeura, par le fait d'Archambaut, fils et successeur de Déodat, transporté au château de Roquefort (*Rocahort*). C'est aussi de cette époque que date la concession des terres de Cap-de-Mards aux auteurs de Bérenger de Cantaloup. Mais cet état de choses a pour inconvénient de laisser le Marsan sans capitale de sûreté (*capdulh de segurtat*). Dans les derniers troubles, les gens du pays d'Armagnac ont envahi le château de Gavardan,

et, malgré leur échec à Roquefort, emporté et détruit les chartes vicomtales. Par ces motifs, ledit Lobanner s'est décidé à la réédification de sa capitale. Et comme il serait honteux pour tous que la ville ne fût point reconstruite sur l'emplacement de la cité de Charlemagne, il s'adresse à Bérenger de Cantaloup, possesseur de Cap-de-Mards, requérant, argent compté, la vente des terrains ci-après : 1° Tout le tènement du côté d'en bas depuis les paroisses de Nonères et les terres de Bésart jusqu'à la jonction de la Douze et du Midou avec les potagers (*ores de caulæ*) qui les bordent, les trois habitations qui s'y trouvent, et les ruines de la citadelle détruite par les Normands; 2° Les terres au midi, au delà du Midou, avec leurs grandes fontaines et leurs cinq habitations, le tout parfaitement borné et confronté; 3° Un autre lot de terrain non moins bien délimité que le précédent, à l'aspect du midi, et situé au-delà de la rivière de la Douze. Pour cette fondation projetée, le vicomte déclare être d'accord avec les gens du Mont-Saint-Pierre et de Castra-Crassus (!!), descendants des anciens habitants de la cité de Marsan, ainsi qu'avec d'autres hommes venus de différents lieux. A cette demande, le chevalier Cantaloup, ému par le souvenir de Charlemagne et de Déodat, répond qu'il ne demande pas mieux que d'obliger son suzerain, et de vendre pourvu qu'on le paye. En conséquence, il transporte à Pierre de Lobanner la propriété des terres ci-dessus, demandant en récompense vingt *baygmes* de terre avec ligence noble et droit de tour au milieu, et stipulant pour lui et ses hoirs l'irrévocabilité de l'arrentement qu'il désigne. Lobanner accepte la saisine, et jure avec son co-échangiste, sur les saints évangiles, d'observer fidèlement la convention. Les garants de ce contrat fait en quadruple expédition et divisé par *A. B. C. D.* sont Amanieu de Lebregt, Amanieu d'Arzac, Gallan de Salies et

Enguerran de Gavardan, dont les sceaux ont été apposés sur le parchemin avec ceux de Cantaloup et de Pierre de Lobanner. Fait à Cap-de-Mards, paroisse de Saint-Pierre-du-Mont, le dix-neuf avril mil cent quarante-et-un, par Ermengard de Descorps, en présence de sept témoins, *Pierre de Gourgues*, Arnal de Castra, Odon de Peyre-Pertuse, Guillaume de Lamensan, chevaliers, et Pierre de Pruer, Ermengard de Latapie, et Arramond de Cadellon, bourgeois. — Copié sur l'original du capitole par Jean de Berneda, notaire de l'ordre et sous les yeux du maire et des consuls, le 1er août 1400. Signé : Alexandre de Gourgues, maire, et de Berneda, notaire.

TROISIÈME CHARTE. Hauteur 0m 53c, largeur 0m 35 centimètres. Parchemin solide, d'un blanc mat à l'extérieur avec quelques plaques d'un jaune lustré. Ecriture ravivée sur plusieurs points par la teinture de noix de galle.

Résumé. Pierre de Lobanner, par la grâce de Dieu, etc..., et Béranger de Cantaloup, chevalier, étant venus au lieu de Cap-de-Mards, devant l'assemblée du peuple, afin de procéder à la saisine des terres où doit se faire la réédification de la cité, Béranger de Cantaloup s'est dépouillé de la propriété desdites terres et en a investi le vicomte de Marsan qui a dit d'une voix haute :

« Ainsi l'âme de vous empereur Charles (que Dieu absolve) prenant à témoin que voulant réédifier cette cité » aux mêmes lieu et place où vous-même l'aviez fondée » en faveur de notre race, en gré et bon cœur, nous le » faisons comme bienfaiteur de notre lignée.

» Que le Dieu tout-puissant dans sa paix vous ait encore, notre auteur, En Déodat de Lobanner, nous prenons à témoin votre âme que nous voulons réédifier » cette cité au même lieu où, dans les siècles des siècles, » la reconnaissance vous proclamera à raison de vos tra-

» vaux merveilleux. Sur la terre étrangère reposent vos
» os! Les larmes de vos fils ne les accompagnèrent pas au
» tombeau ; mais votre lignée et les hommes de Marsan
» les auront en mémoire éternelle. En paix repose Déodat !
» Et tous les terriens, genoux en terre, se sont écriés :
» En paix repose Déodat ! (1)

Après cet accès d'un lyrisme heureusement sans pareil dans toute la diplomatique du moyen-âge, Lobanner, en signe de saisine, lance des poignées de terre aux quatre points cardinaux. Ensuite, ayant creusé sur la partie incendiée, aux même lieu et place, il y enfouit des pierres, des *charbons*, des monnaies marquées, des royaux d'or et d'argent, du billon vicomtal (*negras .vescomtaous*), et aplanit le tout de ses propres mains. Cela fait, En Prasille Arramond de Cantaloup, écuyer et fils aîné de Bérenger de Cantaloup se présente devant le vicomte, et demande à être fait chevalier. Le procès-verbal de cet adoubement, dont la rédaction surprend à juste titre M. Bordier, m'étonne pour le moins autant que lui par la description complaisante et minutieuse d'un cérémonial qui sent plutôt les dernières années de la féodalité que le milieu du XIIe siècle. Pierre de Lobanner signale encore le jour de la fondation de Mont-de-Marsan en accordant à Arramond de Fraxiors, condamné pour crime de *mancipat* (?), des lettres de grâce (*cartas de paxo*), *suivant le droit et pouvoir de sa race d'en délivrer chaque année*. Bérenger de Cantaloup reçoit ensuite en contr'échange des fiefs par lui concédés les vingt *baygmas* de terre qu'il demandait avec droit de tour au milieu, sous certaines obligations et redevances féoda-

(1) IIIe CHARTE. Traduct. de M. Hatoulet. retouchée par les éditeurs de 1850 qui ajoutent dans une note curieuse : « Pierre de Lobanner, dans son » noble langage, inspiré autant par la solennité de cette imposante cérémonie » que par la vue des lieux, qui avaient été, trois cents ans auparavant, le théâ- » tre des exploits de son illustre ancêtre, Déodat de Lobanner ne peut faire » allusion qu'à ces mêmes exploits.»

les, et notamment à la charge une fois par an, le dimanche qui suit la fête de Ste-Madeleine, de remettre ses tours au suzerain du lever au coucher du soleil, et de fournir l'ost vicomtal. Fait au lieu de Cap-de-Mards, le dix-neuf avril 1141, sous la foi des garants et en présence des témoins nommés dans la précédente charte. — Copié sur l'original du Capitole, le premier août 1400, par Jean de Bernada, notaire de l'ordre et sous les yeux des consuls de Mont-de-Marsan. Alex. de Gourgues, et de Bernada notaire signés.

QUATRIÈME CHARTE. Ecrite en latin avec force abréviations, sur un parchemin de 0 m. 27 centimètres de largeur. La pointe inférieure qui termine la partie oblongue envahie par le corps de l'acte porte les signatures du maire, des consuls et du notaire Berneda, qui a omis cette fois les fioritures ordinaires de son paraphe. A cette charte, se trouve fixé, par une bande en parchemin, un sceau de cire verte assez épais, d'environ dix centimètres de diamètre, aux armes de Mont-de-Marsan : *Deux clefs affrontées, posées en pals, sur leur panneton, accostées de la lettre M (Mons Marsanus)* (1). Ce grand sceau pendant au bas de cette petite charte me paraît bien, soit dit en passant, la chose du monde la plus réjouissante. Puisque la ville retrouve ses titres, pourquoi, par le même coup de fortune, ne retrouverait-elle pas aussi son blason? Chose inouïe en diplomatique, et faite à coup sûr pour exciter le légitime étonnement de M. Bordier, le sceau qui suffit seul *à garantir la pleine authenticité d'un acte* se trouve *corroboré* par la signature du maire et du corps consulaire tout en-

(1) Ces armes, ainsi que l'expliquent très bien dans une note les éditeurs de 1850, ont dû être primitivement celles de la paroisse de S.-Pierre-du-Mont réunie à Mont-de-Marsan. Dans l'armorial de Traversier, cité par eux, la ville porte d'*azur à deux clefs d'argent adossées, pasées en pal.* Dans le sceau de la IVe charte, les deux clés ont l'anneau en haut, tandis qu'on le place ordinairement en bas.

tier (1). Si le faussaire n'a point eu l'idée, pour confectionner celui-ci, de refondre de vieilles cires du XIVe siècle, il serait possible que la chimie pût apporter à ma thèse une surabondance de preuves.

Résumé. Dans cette charte il est dit que le maire et les consuls de la cité de Mont-de-Marsan ayant depuis longtemps commencé la restauration du château de Mars (*castelij de Mars*) ont délibéré d'extraire copie de l'instrument de donation des terres de Cap-de-Mars en faveur de Pierre de Lobanner, pour la placer avec le présent dans les fondations du château, afin que les générations à venir connaissent les causes et l'origine de la fondation de la ville (*ut futuri agnoscant causas et orig. fundat. urbjs*). En conséquence, l'original a été mis la veille à la disposition du notaire Berneda qui en a tiré copie sous les yeux du maire, des consuls et des citoyens, puis l'original a été réintégré dans le *Livre-Rouge* du *Capitole*. Cela fait, le maire Alexandre de Gourgues et le notaire Berneda ont signé les copies des *quatre* instruments, et immédiatement après ils sont venus les déposer dans les fondations du château. Ils ont également renfermé dans le même chartrier (*in eodem catula*), le présent acte muni du sceau de la ville *corroboré* par la signature du maire, des consuls et du tabellion. A Mont-de-Marsan, le deux août 1400, régnant en France Charles VI, Alex. de Gourgues, maire, Dosques, de Sto-Genesio, F. Lubet, B. Broqua, Racles, Castera, consuls, et de Berneda, tabellion signés.

Grâce à cette dernière charte, l'authenticité des origines de Mont-de-Marsan devait se déduire le plus naturellement du monde, à la grande satisfaction de l'historien-président M. Ducournau et de ses futurs lecteurs. Le *qua-*

(1) Sigillum urbis impress. signoque-nost. consul. et tabula. roborat. CHARTE IVe.

trième instrument qui renfermait sans doute les *lois sages* du *prince philosophe*, Pierre de Lobanner, serait entièrement perdu pour la postérité, si je n'en avais retrouvé deux curieux fragments qui prouvent, entr'autres choses, qu'en 1141, le vicomte de Marsan avait une espèce de conseil d'Etat, modèle de celui de 1810, et auquel il déférait, comme Napoléon, les bulles pontificales rendues au mépris de ses *droits régaliens*. Mais les trois pièces conservées et censées copiées sur le Livre-Rouge, dont nous déplorons la perte, nous permettent de nous consoler un peu de cette regrettable lacune. Par elles nous savons à n'en pas douter :

1° Qu'un temple ou Château de Mars s'élevait autrefois au confluent de la Douze et du Midou, et que ledit temple fut détruit par Crassus, acte de vandalisme qui révoltait encore en 1141 Pierre de Lobanner, prince lettré pour son temps, et qui lisait sans doute, comme M. Ducournau, les commentaires de César;

2° Que Charlemagne, non moins lettré que les précédents, et poussé sans doute par une réminiscence historique, réédifia le château et en fit la capitale de la *proconsulie* de Marsan;

3° Que la lignée des vicomtes de ce pays, lesquels n'étaient *ni Vascons ni Aquitains* par leur origine, remonte à l'époque de cette réédification;

4° Qu'il faut ajouter deux aïeux de plus à cette lignée qui s'arrêtait au plus haut, avec les histoires de Marca, d'Oihénart et de Davezac-Macaya, à Loup-Anner qui vivait à l'époque de Bernard-Guillaume, duc de Vasconie, et qui signa avec lui en 1009 une donation à l'abbaye de Saint-Sever. Que de toute nécessité il faut placer avant eux, quoiqu'aucun autre document que les chartes n'en souffle mot : 1° Archambaut qui transporta le siége de la cour

vicomtale à Roquefort après la ruine de la cité de Marsan;

2° Et avant lui son père le brave et infortuné Déodat, qui fut pris *en casque et en éperons* par les Normands, et par eux amené, dans ce costume, vers le pays qui leur avait donné le jour;

5° Que la preuve de la destruction de la cité de Mont-de-Marsan par ces pirates se tire des *charbons* exhumés par Pierre de Lobanner, lors de la réédification de la cité, et par lui enfouis dans les fondations nouvelles;

6° Que la preuve non moins claire des *droits régaliens* de ce même Lobanner s'évince du billon vicomtal (*negras vescomtaous*) inhumé en même temps que les charbons, et des lettres de grâce qu'il accorda à Arramond de Fraxiors pour ce fameux crime de *mancipat* auquel les annotateurs de 1850 avouent eux-mêmes ne comprendre rien du tout.

Ces imaginations du faussaire-troubadour étant de nature à troubler les idées sur les vicomtes de Marsan et sur Pierre de Lobanner, le fondateur incontesté de la capitale de ce pays, je demande à rétablir la vérité en quelques mots et d'après les sources authentiques.

Ainsi que je viens de le dire, les vicomtes de Marsan remontent au plus haut à Loup-Anner ou Lobanner (contraction de *Lupus-Aznarius*), lequel vivait vers l'an 1000, et que son nom semblerait rattacher à la famille des ducs de Gascogne, sans qu'il existe pourtant de preuve certaine à cet égard. Son fils Guillaume-Loup (*Guilhermus-Lupi*), signe en 1032 avec les comtes d'Armagnac, de Fezensac, de Pardiac, les vicomtes de Labarthe, de Lavédan, de Béarn, etc., etc., l'acte de fondation de l'abbaye de St-Pé-de-Générez par Guillaume-Sanche, duc de Gascogne. Raymond, fils de Guillaume-Loup, assiste, avec Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac, et quelques autres, à la

fondation de l'abbaye de St-Mont vers 1061 (1). Raymond eut probablement pour fils Loup-Anner mentionné dans une charte de l'abbaye de La Réole de 1103, et père de Pierre de Lobanner (*fils de Loup-Anner*), fondateur de Mont-de-Marsan (2). Lobanner épousa Béatrix, comtesse de Bigorre, unique héritière de son père Centulle, frère de Bernard-Centulle, décédé sans postérité. Cette union rehaussa l'éclat et la fortune des vicomtes de Marsan. Le chef de la nouvelle lignée de suzerains autorisa Vaucher, abbé de Morimont, de l'ordre de Cîteaux, à s'établir dans la vallée de Cap-Adour (Campan) avec ses moines. C'est là que furent jetés les premiers fondements de cet établissement qui fut transporté six ans plus tard aux sources de l'Arros (1142), et devint la célèbre abbaye de l'Escaledieu, nécropole des comtes de Bigorre, et mère de tant d'autres abbayes de la Gascogne et de l'Espagne (3).

Le bienfaiteur de l'Escaledieu fut aussi le fondateur de Mont-de-Marsan. Tous les historiens locaux, depuis le grave et judicieux Marca jusqu'à l'abbé Dorgan, compilateur inexact et sans méthode, s'accordent à le reconnaître pour tel. Vers le milieu du XIIe siècle, au confluent de la Douze et du Midou, le vicomte de Marsan bâtit un château et purgea les forêts voisines des brigands qui détroussaient les marchands et les pèlerins. Les habitants des paroisses voisines de St-Genès et de St-Pée qui dépendaient de l'abbaye de St-Sever, vinrent, du consentement de l'abbé Raymond-Sance, chercher protection sous les nouveaux murs. Le vicomte les admit moyennant une légère rede-

(1) Extr. des chartes de Cluny dans la *Gallia Christiana*. Dom Brugelles, l'inexactitude même, dit en 1045. *Chron. Eccl.*

(2) Oïhenart *Notit. utriusq. Vasc.* et Davezac-Macaya *Hist. de la Bigorre.*

(3) Ex hujus Cœnobii radice pullularunt pleraque alia tam in Gasconia, quam in Hispania, longe cœleberrima, *Sacræ meniæ*, mimirum, *sancti Prudentii, Fiterii, Olivæ, Berolæ, Ferrariæ, Buxeti, Floratzi, Portæ-Gloriæ* (Bouillas) — Oïhenart. *Not. utr. Vasc.*, et *Montis salutis.*

vance, mais l'évêque d'Aire Bon-Homme éleva quelques prétentions tirées de ses droits épiscopaux. Cette contestation finit par se régler à l'amiable dans un synode des évêques de Gascogne, tenu sous la présidence de Guillaume d'Andozile, archevêque d'Auch, *ad Parcherium* et à Nogaro, où l'évêque Bon-Homme et les archidiacres de Marsan et de Tursan transigèrent moyennant cent trente sols morlas. La preuve de cette origine de Mont-de-Marsan s'évince non-seulement de son blason, mais encore de ce que l'église de Saint-Pierre, paroisse primitive, continua de l'être pendant longtemps, et de ce que c'était là que le maire de la ville allait prêter son serment dans la formule duquel le chef des apôtres est invoqué (1).

Pierre de Lobanner est également le fondateur d'un monastère de l'ordre des Prémontrés dans le territoire de Marsan. Ce monastère nommé d'abord *Gratia-Dei*, a fini par s'appeler Saint-Jean-de-Castelle. Ce fut le mari de Béatrix de Bigorre qui fournit le terrain, aida les constructeurs et dota libéralement la fondation (2).

Voilà, d'après les sources authentiques et connues, bien autrement respectables que ces ridicules parchemins de 1810, la série des vicomtes de Marsan jusqu'à Pierre de Lobanner.

(1) Voir la notice sur Mont-de-Marsan, par M. Dulamon, et surtout le serment en trois langues prêté par le maire de la ville avant son entrée en fonctions.

Per Diu, et per aquet Monsegné saint-Pé
Jou juri que bon et lejau à la bille jou sere, etc.

(2) Oihenart, *Not. utr. Vascon.*

J.-F. BLADÉ.

ORTHOGRAPHE ROMANE.

Au moyen de la correspondance nous aurions plutôt mené à fin une partie d'échecs que la question d'un simple monosyllabe. Débattre trop obstinément sur l'orthographe des diphthongues, c'est, à mon avis, disputer pour un lot de coquilles et de chiffons; et l'argumentation persévérante de M. Lespy nous fait regretter son application à si mince sujet. Nous avons eu la témérité d'émettre quelques considérations philologiques qui nous semblaient militer en faveur de notre pratique, et notre rigide grammairien nous oppose aujourd'hui des poètes, quand nous lui demandons des prosateurs, et un dilemme qui, je le confesse, m'embarrasse un peu.

Malgré la difficulté d'une riposte à une pareille réplique, nous essaierons en notre prochain numéro de démontrer à notre adversaire qu'il s'est mépris sur quelques-unes de nos méprises; nous lui présenterons nos derniers scrupules, et nous lui laisserons ensuite l'honneur et la corvée de fermer la controverse. J. N.

Pau, 15 novembre 1860.

Mon cher Monsieur Noulens,

Vous avez fait suivre d'une réponse la lettre que j'eus l'honneur de vous adresser, le 10 septembre dernier, sur les nombreuses fautes d'orthographe commises par vous dans la transcription du chant de l'*Aéon*.

A cette réponse, dont l'habileté ne peut dissimuler les erreurs, permettez-moi de faire une réplique :

Sur quoi disputons-nous ? Sur la manière d'écrire dans notre idiome certaines diphthongues. Non content de les maltraiter en les écrivant,

vous abusez d'une *licence* d'autrui, pour transformer en *îles* ces malheureuses diphthongues :

Je ne m'attendais guère
A voir des *îles* dans l'affaire

qui nous occupe, vous et moi, mon cher Monsieur Noulens; passons...

Je vous ai dit qu'en défigurant ces diphthongues vous faisiez de la *cacographie*; vous me répondez que je vous adresse un reproche de *cacophonie;* je vous parle d'*écriture*, vous me parlez de *sons;* passons, *passons*...

Voici une autre méprise : je raisonne sur *iu*, et votre réfutation porte sur *yuu*. Est-ce qu'il y a la moindre analogie entre la lettre *i* dans *iu*, et la lettre *y* dans *yuu* ? Vous vous êtes trompé là, mon cher Monsieur Noulens, tout autant que celui qui, entendant le mot *iambes*, s'imaginerait qu'il est question de *jambes;* vous vous êtes trompé tout autant que celui qui, voyant élider *le* dans *l'iambe*, prétendrait qu'il faut élider *la* dans *la jambe*. On dit en béarnais *lou yuu* (le joug), et non pas *l'yuu*.

Puisque *y* dans *yuu* n'est point ce qu'est *i* dans *iu*, vous avez GRAND TORT, lorsqu'il s'agit de l'*u* après l'*i* (*iu*), de faire intervenir, COMME UNE IDENTITÉ, l'*u* et même deux *u* après la lettre *y* (*yuu*).

A votre mauvaise manière d'écrire les diphthongues *au, eu, iu*, j'oppose celle des Troubadours, qui doit être pour tous, dans ce cas, une règle inviolable... Vous vous tirez de là avec une prestesse qui ne doit rien envier à celle du commentateur de la *Guillouné* : — Comment proclamer la règle, dites-vous, quand l'exemple est absent !

L'exemple est absent ! — Je vois poindre d'ici votre *distinguo* entre la *prose* et les *vers;* je le repousse, et je vous rappelle que notre controverse a pour objet, non les *formes littéraires*, mais la *matérialité* du langage. Vous l'avez oublié, lorsque vous m'avez dit, t. v, p. 223, que « vous n'acceptiez point comme modèles littéraires les manuscrits du moyen âge. » L'exemple est absent!... « O Raynouard, qu'eussiez-vous dit si, pour votre malheur rappelé à la vie, vous eussiez lu dans la *Revue d'Aquitaine*.....; » plus que jamais, passons. L'exemple est absent ! Je ne veux pas en mettre mille et mille sous vos yeux, mon cher Monsieur Noulens; ouvrez donc les volumes de l'illustre philologue que je viens de nommer; vous en verrez là, — Dieu m'est témoin que je n'ai l'intention de déprécier qui que ce soit; mais je peux bien le dire, puisque je n'affirme que ce qui a été reconnu par les maîtres et

consacré par le temps; — vous verrez des *exemples à l'infini* dans les volumes de Raynouard, et ces exemples *valent* mieux que ceux de Jasmin, de Peyrottes et de mon ami Navarrot (je ne parle que de l'écriture); je vous connais assez gourmet, mon cher Monsieur Noulens, pour être certain que, si vous voulez y goûter, vous trouverez les morceaux des Troubadours plus délicats que la *Bouillabaïso.*

Le *roman,* ajoutez-vous, fut sans méthode, sans discipline... (1). Ici, je vous surprends en flagrant délit de contradiction; pour ÉCRIRE le *roman,* vous le reconnaissez plus bas (2), on avait *un système* réglé par des lois.

C'est de ces lois que je réclame l'application dans ce qu'elle a de compatible avec l'état actuel de nos idiomes. Ces lois ne se sont pas « abîmées avec l'usage, au fond de *trois* ou *quatre* siècles.» On les observait au XVIe siècle (Du Bartas), au XVIIe (Goudelin), au XVIIIe (d'Andichon); de nos jours encore, *au, eu, iu,* s'écrivent. On les lit couramment dans le Nord ainsi que dans le Midi. La *Mirèio* de Mistral, qui suit l'orthographe des Troubadours, a eu, pour le moins, autant et d'aussi bons lecteurs que la *Françouneto* de Jasmin qui entasse les voyelles inutiles *aou, eou, iou.*

Pour couvrir vos fautes, vous mettez en avant Jasmin, Peyrottes et Navarrot (3); et moi, pour vous dire que vous êtes dans l'erreur, je me place à la suite de Goudelin, de Roumanille et de Mistral. Avec eux, je vous rappelle à l'observance de la *loi.* Comme *poètes,* mes *fidèles* valent AU MOINS vos *hérétiques.* Là n'est pas la question, je le sais... Mais voici où j'en veux venir : soyez logique dans l'*erreur,* mon cher Monsieur Noulens, comme je le suis dans la *vérité.* Jasmin, Peyrottes et Navarrot écrivent *haout, cèou, Diou...*; Goudelin, Roumanille et Mistral orthographient *haut, cèu, Diu...* J'affirme, m'appuyant sur les exemples des Troubadours, que Jasmin, Peyrottes et Navarrot écrivent *très mal,* et que Goudelin, Roumanille et Mistral écrivent *bien.* Déclarez donc à votre tour que Goudelin, Roumanille et Mistral *ne savent pas* orthographier les mots de leur langue, et que Jasmin, Peyrottes et Navarrot les orthographient *parfaitement;* vous ne l'oserez jamais...

Dans cette *Revue* où vous travaillez, non comme vous le disiez, t. III,

(1) *Revue d'Aquitaine,* t. V, p. 228.
(2) *Revue d'Aquitaine,* t. V, p. 225.
(3) Il faut reconnaître que Navarrot commet ces fautes moins souvent que Peyrottes et Jasmin.

p. 104, à la *restauration* de la langue romane, mais à sa *détérioration*, vous avez pour auxiliaire le savant commentateur de la *Guillouné*; et moi, qui cherche à ramener l'écriture du *roman*, non à ce qu'elle devrait être, mais seulement à ce qu'elle *peut* être de nos jours, je trouve pour soutien, dans votre *Recueil*, M. Léonce Couture dont l'opinion ne manque pas d'autorité. Il s'exprimait ainsi, t. III, p. 311 : « Le travail sur les diphthongues *au*, *eu*, *iu* (qu'on prononce *aou*, *eou*, » *iou* en une syllabe) a paru dans la *Revue d'Aquitaine*. C'est une » CORRECTION très nécessaire d'un ABUS qui n'existe guère que chez » nous; les Provençaux ont mieux gardé la VRAIE orthographe. Nos » vieux poètes, Ader, Bedout, n'en ont jamais employé d'autres; d'As- » tros, le premier, a été infidèle à la règle pour quelques mots seule- » ment. IL FAUT Y REVENIR.»

Il faudrait revenir aussi, mon cher Monsieur Noulens, à la sobriété dans l'emploi des accents. Vous en avez mis un trop grand nombre dans la transcription du chant de l'*Aéon*. Votre réponse me fait voir qu'à ce sujet encore, vous vous êtes mépris sur la portée de mon observation. Je ne vous ai pas dit que vous ne deviez point, dans certains cas, distinguer par des accents (aigu ou grave) l'*e* fermé de l'*e* ouvert : — *Arré* (rien), *castèt* (château). Veuillez, je vous en prie, relire ce passage de ma lettre, et vous verrez que je vous reproche d'avoir marqué d'un accent aigu l'*e* final de certains mots, où cet *e* n'est pas ce que nous appelons un *e* fermé. Ainsi, vous avez surmonté du même signe l'*e* final de *mesté* et celui de *qué*. Or, l'*e* final de *meste* n'a pas le même son que celui de *qué*. Donc, vous avez mal fait en les marquant du même signe. Ce que je vous dis là est si vrai qu'avec des mots terminés comme *meste*, vous pouvez faire des rimes féminines; vous n'en ferez jamais avec des mots terminés par un *e* aussi plein que celui du mot *qué*.

Reste un dernier point sur lequel je désire qu'il n'y ait plus de malentendu, mon cher Monsieur Noulens.

Il me semble que vous avez mal écrit, dans les couplets de l'*Aéon*, les mots que j'indique ici en gros caractères : — EN D'*arrousa*, 7 (*pour* arroser); OUÈLLOU *cassat*, 12 (*le voilà* chassé); OSTA *bien*, 44 (*aussi* bien, comme); D'ÉNZÈ *ouarda*, 55 (de *nous* garder). Vous nous avez promis une étude grammaticale sur le texte de l'*Aéon* (1). Si, dans cette étude, vous voulez bien nous montrer que l'écriture que vous

(1) *Revue d'Aquitaine*, t. V, p. 117.

avez employée pour les mots ci-dessus est régulière, vous obligerez infiniment, mon cher Monsieur Noulens, votre tout dévoué

V. LESPY.

NUMISMATIQUE.

Les Jetons.

L'usage des jetons remonte au XIVe siècle. L'étude de ces petits monuments métalliques, qui se rattachent à la numismatique, offre un intérêt tout particulier, aussi bien par l'origine et la destination de ces objets que par la variété de leurs types, la diversité des devises ou légendes, souvent historiques et dignes par conséquent d'une classification spéciale.

En général, les jetons ont servi à la comptabilité et à la vérification des calculs par des moyens mécaniques, à l'aide desquels les marchands et comptables pouvaient contrôler leur recette en additionnant le nombre qu'ils en avaient *gectés* dans leur comptoir. Dans notre localité, où les marchands étaient assez nombreux, on dut adopter cet usage presque dès le principe, ce qui est attesté par une foule de ces petites pièces qui ont reçu l'hospitalité chez quelques-uns de nos curieux. Nous en citerons deux en cuivre du XVe, dont les types sont une imitation des moutons ou agnelets frappés sous les règnes de Charles VI et de Charles VII; on y voit, en effet, un agneau surmonté de l'étendard de la croix, avec cette devise originale sur l'un d'eux : *hurte bien mouton;* au revers, c'est une croix fleurdelisée dans un trèfle, et cette légende : *delator sui noumeri* (pour numeri). On lit sur le revers de l'autre : *jetes bien seurement* (pour sûrement), et sur l'avers, *ave Maria gratia plena*.

Voici le sens que nous donnons à la première légende,

qui ne peut être autre chose qu'un avertissement à la vigilance du comptable. Le mot hurte, employé pour hurtebiller, dérivatif de hurte bélier, signifiait, en vieux français, l'accouplement de cet animal avec la brebis. Prenons ici cette expression dans son acception immatérielle..... Que demande-t-on à ces moutons, si ce n'est de s'assembler, de se grouper en s'accouplant avec ordre sur la tablette du marchand ou de l'employé, pour disparaître dans son comptoir comme par le trou d'une tirelire?

Les jetons ne servirent pas seulement à la comptabilité; dans les maisons ducales et seigneuriales, lors des élégantes réunions, il y en avait d'or ou d'argent pour marquer au jeu et représenter la valeur à jouer, assortis de légendes à l'adresse des joueurs ou de la fortune. Cette mode s'introduisit ensuite dans les salons de luxe et se continue de nos jours. Il existe à Condom une belle série de jetons d'argent à l'effigie de Louis XV jeune; au revers, Jupiter foudroyant les Titans. La dame qui possède ces jolis objets a bien souvent procuré l'occasion de les faire remarquer par de brillantes réceptions.

L'étude des pièces dont il est question en tête de cet article serait purement récréative et de simple curiosité si on ne les examinait que sous des points de vue aussi restreints, sans y chercher une idée plus haute qui amène à la connaissance et à l'interprétation de certains faits d'histoire pouvant se rattacher à une province, à une cité, à une famille et à des individus dont l'existence a été toute politique (1). Sous Louis XIV, ces pièces ont eu un rôle intéressant; elles servaient de moyen de publicité ou de critique, et circulaient de main en main comme de petites brochures anonymes, souvent flatteuses, quelquefois mordantes et venimeuses comme un pam-

(1) On classe, dans l'Aquitaine, le jeton de la prise de La Rochelle en 1628.

phlet. En voici une preuve : La paix d'Aix-La-Chapelle, du 2 mai 1668, avait irrité le roi de France contre la Hollande, qui se vantait d'avoir arrêté ses conquêtes par ce traité. Elle ne gardait plus de mesure contre sa gloire, qu'elle délustrait par mille moyens. Parmi les pièces satiriques qui furent répandues, celle-ci est à remarquer : les Etats généraux y sont figurés sous l'image de Josué arrêtant le soleil, avec ces mots : *In conspectu meo stetit sol*, par allusion au soleil que Louis XIV avait pris pour emblème. Le grand roi, qui avait son soleil, comme Napoléon eut son étoile, répondit aux Hollandais par le fameux passage du Rhin. Les pamphlétaires et les faiseurs d'esprit en avaient été avertis par cette autre médaille, où l'on voyait Louis, à la tête de son armée, entouré de cette exergue : *Hunc solem, ô Josue, sistere tempus adest.* Cette réplique, des plus heureuses, était la vérité dans l'à-propos.

On sait que les corporations, les administrations, les sociétés littéraires et commerciales avaient adopté l'usage des jetons d'argent pour constater la présence des membres qui se rendaient aux réunions ou assemblées solennelles. Pour encourager aussi leur zèle, on leur faisait la libéralité personnelle d'un ou plusieurs de ces objets. Depuis sa création, l'académie française a conservé cette règle, suivie depuis par quelques sociétés financières, par le notariat de Paris et de plusieurs arrondissements. Parmi les membres de l'académie remarquables d'assiduité aux séances, on peut citer Lafontaine, surnommé plaisamment le *jetonnier*, dénomination que Furetière, exclus de la compagnie pour vol du dictionnaire, appliquait à beaucoup d'autres qui lui semblaient friands de ces colifichets.

Suivant leurs statuts homologués en 1681, les notaires de Paris devaient assister à la messe dans la chapelle de Saint-Nicolas aux fêtes de ce saint ; on y chantait l'*Exau-*

diat pour le roi, un *De profundis* pour les confrères décédés, et distribution était faite de deux jetons d'argent.

On peut classer comme appartenant à notre province, dont Bordeaux était le siége de la généralité, beaucoup de jetons de cuivre trouvés dans notre ville ou dans le département, à l'effigie de Louis XIV, avec la mention de l'ordinaire des guerres établi pour le paiement de la gendarmerie et des commissaires de la guerre. Plusieurs de ceux qui nous sont passés sous les yeux ont pour type un lion marchant, avec cette exergue à l'adresse du monarque: *Propriis invictus in armis;* ou bien la figure de Minerve tenant la haste et une branche d'olivier entourée de cette légende : *Cunctæ frondi præponit olivam.* Sur des jetons de la trésorerie, le trésor est figuré par un arbre chargé de fruits autour duquel on lit : *Non spem delusit,* sans doute par allusion au rétablissement des finances par Colbert. La mort de ce ministre devait dissiper ces illusions et tuer le trésor de l'Etat; l'émission des billets Chamillard était proche.

L'esprit qui a présidé à la composition des types que nous venons de décrire est facile à saisir; l'adulation qui était grande alors chantait la paix comme la guerre, suivant les événements.

Ainsi l'homme se révèle partout, et le numismatiste peut le saisir et le pénétrer, même par l'étude d'un modeste jeton.

E. PELLISSON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Un Roman et une traduction de Tacite, par M. Mocquard. — Mercuriale de M. Léo Dupré, procureur général de la cour impériale d'Agen, sur ou plutôt contre la noblesse. — Code de la noblesse, par M. le comte de Semainville.

Un auteur jusqu'à ce jour anonyme produira prochainement les huit lettres de son nom sur la couverture et le frontispice d'un roman. L'ac-

tion, qu'on dit d'une sévère moralité et d'un intérêt puissant et pathétique, a pour théâtre l'Angleterre. Cette conception dramatique émane d'un homme qui appartient aux hautes régions de la politique. Il a souvent fécondé ses rares loisirs par des créations littéraires, mais toujours il s'est éclipsé devant le public et retranché, pour épier les chances de son œuvre, derrière un collaborateur (1). M. Mocquard, car c'est lui que nous visons dans cette désignation, va renoncer au mystère dont il est coutumier. Son *roman*, malgré la rigidité d'allure qu'on lui attribue, contraste avec son grand travail sur Tacite. On prétend que la traduction du secrétaire de l'Empereur transportera superstitieusement dans notre langue la lettre et l'esprit de l'historien romain pour lequel Napoléon Ier, dans son dialogue avec Suard, ne témoigna qu'une mince estime. M. Mocquard, malgré sa ferveur pour le génie du grand homme, ne s'est pas rallié à son opinion pas plus qu'à celle de Linguet. Il a préféré avec raison celle de Juste-Lipse, Gruter, Gronovius, Montesquieu et Racine. Nul n'ignore que ce dernier a proclamé Tacite le *grand peintre de l'antiquité*.

M. Léo Dupré, procureur général à la cour impériale d'Agen, a inauguré l'audience solennelle de rentrée par un discours qui déroutera les espérances de ceux qui n'appuient leurs prétentions ou leurs aspirations à la noblesse que sur des documents problématiques. Il y aura peu d'élus parmi ceux qui seront appelés devant ce défenseur zélé de la loi du 28 mai 1858. Il a taxé de déclassement social l'avidité des distinctions vermoulues qui caractérise la génération contemporaine. Il est présumable que les transgresseurs du décret en question, qui tomberont sous sa main, ne seront pas comblés de miséricorde. Le magistrat voit un symptôme d'infirmité nationale dans cette soif de *puériles imitations du passé, dans ces séniles réminiscences*. Il parallélise cette tendance rétrograde et cacochyme avec la marche de l'esprit et de l'activité moderne dont l'unique souci est le travail et l'avenir. Il considère comme une profanation la désertion du nom d'un père qui n'a pas démérité de son fils. Il n'autorise le changement ou la substitution que comme une expiation appliquée à des ascendants indignes. Il l'admet encore comme préliminaire d'une vie dégradante chez les voleurs qui ont la potence en perspective, et chez les vierges folles qui, par un reste de pudeur, veulent préserver des éclaboussures de leur immoralité des parents in-

(1) Un nouveau drame (*Les Massacres de Syrie*), engendré par la collaboration de MM. Mocquard et Victor Séjour et inspiré par les récentes tueries des chrétiens du Liban, a été l'événement théâtral de la semaine qui vient de s'écouler.

tègres. Les usurpateurs sont mal menés dans cette mercuriale. Ils sont accusés de s'inquiéter *moins des enfants qu'ils ont que des aïeux qu'ils veulent avoir, et de prendre rang parmi les réalités du présent, d'après un passé qu'ils imaginent; ils entreprennent de se faire classer d'après le titre et le nom qu'ils usurpent et, chose plus étrange, ils y réussissent. D'en bas, ils sont soutenus par ceux qui vont les imiter, et, vers le haut, ils sont attirés et accueillis par ceux qu'ils imitent, et même excusés par ceux qu'ils parodient.*

M. Léo Dupré a déployé en faveur de sa thèse une solide érudition. Il a opéré une classification des variétés de la noblesse dont nous lui laissons la responsabilité.

La critique du procureur général fait brèche par tous les côtés vulnérables sur la gentilhommerie des derniers siècles, enfantée par les perplexités financières de la royauté. Dans cette censure soutenue, l'âpreté alterne avec l'ironie comme on peut le voir par cette nouvelle citation : *Louis XIV qui, dans le cours de sa dernière guerre, vendit huit cents lettres de noblesse, à raison de six mille livres pièce, avait tendu bien d'autres piéges à la vanité bourgeoise, et il débita en deux ou trois ans pour sept millions d'armoiries. Que dire encore de ces charges inutiles et même nuisibles qui furent multipliées, dit-on, jusqu'au nombre de trois cent mille, et dans lesquelles, sous Colbert, se trouvait déjà engagé un capital de cinq cents millions ? Ces colifichets servaient d'appât et d'aliment aux amour-propres subalternes; on s'empressait pour acquérir ces offices de conseillers du roi, rouleurs et courtiers de vin, contrôleurs aux empilements, visiteurs de beurre frais, essayeurs de beurre salé; il y avait jusqu'à des conseillers de sa majesté* LANGUEYEURS DE PORCS (1). *Le roi, lui-même, s'étonnait de l'absurdité du piége et de l'extravagance des dupes : Qui donc achètera ces charges ridicules, objectait-il au ministre qui proposait une nouvelle création ? La réponse du chancelier Ponchartrain est bien connue : « Sire, dit-il, votre majesté » ignore-t-elle l'une des plus belles prérogatives de sa couronne ? » Quand il plaît au roi de France de créer cinquante mille charges*

(1) Les LANGUEYEURS de porcs avaient pour fonction spéciale de constater un vice extrà-rédhibitoire, la ladrerie. Voici comment s'exprime sur cette *haute dignité* Loisel, en ses *Institutes coutumières*, tome II, page 42 : LANGAIEURS *sont tenus reprendre les porcs qui se trouvent* MEZEAUX (ladres) *en la langue, et néanmoins se trouvent* MEZEAUX *dans le corps, le vendeur est tenu en rendre le prix, sinon que tout un troupeau soit vendu en gros.*

(Note du Directeur de la *Revue*.)

» *inutiles, il plaît à Dieu de créer cinquante mille sots pour les* » *acheter.* »

Ce langage témoigne, comme nous l'avons déjà constaté, que M. le procureur général de la cour impériale d'Agen ne sera pas disposé à la tendresse pour les revendications nobiliaires qui ne seront pas ultra-légitimes. Dans sa péroraison, il reconnaît cependant que l'exemple de ceux qui ont été peut être efficace et correctif pour ceux qui sont, et il concède une place à l'aristocratie dans le monde présent et futur, mais à la condition qu'elle sera intelligente et progressive, à l'instar de celle d'Angleterre.

Nous ne pouvons résister à la tentation de raconter un incident fort récréatif amené par un passage de ce discours. Du sommet philosophique où il s'était placé, l'orateur apostrophait le Pison ancien et atteignait les Pisons modernes. La raillerie envoyée au personnage antique était tombée, écrasante comme un aérolithe, sur une vanité vivante, sur un membre du conclave judiciaire réputé le père de ses aïeux. La considération générale avait été, simultanément, dans l'esprit de tous, convertie en personnalité. Oublieux de confraternité, tous les conseillers aiguisaient des sourires de Faune et les dirigeaient inhumainement vers le malheureux collègue qui avait brocanté une galerie d'ancêtres chez un marchand de bric-à-brac. Il dut apprendre par l'attention malicieuse dont il fut favorisé que nul n'ignorait que ses ascendants étaient de lui descendus. Sa recette était, en effet, éventée depuis longtemps. Tenté par la vanité et le rabais, il s'était donc approvisionné de toiles dans une boutique. Pour dissimuler la jeunesse des portraits et leurs qualités peu magistrales, il les avait enfumés, durant une année, avec le même soin que des jambons de Bayonne.

Ces physionomies banales ne tardèrent pas à être encroûtées d'une couche noirâtre, et alors il devint facile de leur attribuer une identité quelconque, précisément parce qu'elles n'en avaient aucune.

Certes, plus d'un complaisant allait les trouver distinctives, par la suprême raison qu'on n'y distinguait rien. Ces précautions accomplies, ces *quidam* de la peinture furent rangés dans un salon et proclamés gentilshommes par le généalogiste intéressé. Comme il se montra toujours soucieux d'économie, des méchants ont prétendu qu'il aurait trouvé des aïeux à meilleur marché, bien qu'il eût obtenu ceux-là à prix réduit, car Molière aurait pu lui en octroyer un gratuitement. L'infortuné magistrat, fraîchement amputé de deux titres domaniaux et

de deux préfixes, fut achevé par ce coup involontaire. Aujourd'hui, il rampe roturièrement sur le dos d'un seul nom. Il n'était pas encore remis de la perte de ses deux particules et de sa restitution à l'état de particulier, lorsque la mésaventure ci-dessus s'est produite. Après de telles épreuves aussi expiatoires que des supplices, il est permis d'espérer que si la porte du *Nobiliaire* continue à lui être fermée, celle du *Martyrologe* lui sera un jour ouverte. Ainsi soit-il.

Nonobstant les satires, les publications héraldiques ont aujourd'hui grande faveur, et leurs éditions s'épuisent avec rapidité. Parmi les ouvrages récents, qui concernent la noblesse française, nous rangerons en première ligne le *Précis de la Législation sur les titres, épithètes, noms, particules nobiliaires et honorifiques.* L'auteur est le Comte de Semainville. J. N.

AQUITAINE.

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUE.

III

Période primaire.

TERRAIN CAMBRIEN.

Première organisation de la vie végétale et de la vie animale.

La mer enveloppe de tous cotés le globe de ses eaux sans limite; sa surface ne présente encore que quelques légères aspérités, quelques éminences de granit et de porphyre. Leurs reliefs forment au milieu des eaux sans rivages des îles basses, noires, sombres, sans végétation, sans êtres vivants.

La mer est encore en ébullition; ses sédiments de silice et d'argile retombent en strates.

Les fucoïdes apparaissent, les premiers de tous les végétaux. Composés de bandes végétales s'échappant d'un point unique, sans point d'appui, sur les roches ou sur les sédiments, ils errent éternellement flottants sur les vagues de la mer.

Pendant que les fucoïdes ébauchent la vie végétale sur la mer, les lichens élaborent les premiers rudiments de végétation sur les roches plutoniques émergées.

Les lichens ont une puissance de vie merveilleuse : des tuiles rougies au feu orange, presque au point de liquéfaction, semblent stériles pour toute production; et cependant un toit neuf se tapisse le premier printemps de lichens en cercles innombrables, ayant les nuances de l'émeraude; le printemps suivant, sur les cadavres des lichens, naîtront des mousses.

Dans les eux de la mer presque encore en ébullition apparaissent les diatomées; ces êtres, infiniment petits, ne paraissent ressentir l'influence ni du froid, ni de la chaleur; on les retrouve, dans notre temps, dans les mers équatoriales et dans les mers glaciales.

Leur nombre se multiplie avec une rapidité prodigieuse. Les organes de la reproduction leur manquent, mais ils se multiplient, comme quelques arbres, par scission. Un de ces petits êtres se partage en deux, chacun des tronçons grossit, se fend à son tour, en forme deux autres. Leur croissance et leur division est si rapide et si soudaine qu'un seul diatomée peut en produire un million dans deux jours et cinq billions dans quatre.

Leur coquille, après leur mort, se transforme en terres siliceuses; le gisement de leurs débris a quelquefois plus de cent pieds de hauteur et une étendue de plusieurs milliers d'hectares.

Les infusoires sont doués d'une vie vraiment étonnante. L'animal-mère se déchire en six ou sept tronçons, et les jeunes jouent gaîment dans la mer, voguent avec une grande vitesse à des distances qui dépassent plusieurs millions de fois la longueur de leur corps. Tantôt, ils se lancent en avant avec la vitesse d'une flèche, tantôt, ils reviennent en arrière avec la même rapidité. Leurs formes sont variées à l'infini; ils sont tantôt globulaires, tantôt anguleux, filamentaires, tantôt cylindriques, semi-circulaires.

Les uns sont armés de tenailles avec lesquelles ils brisent leur proie; d'autres, à l'aide de membranes dont ils sont munis, font des tourbillons dans l'eau comme avec des roues à palettes et entraînent ainsi leur nourriture vers leur estomac.

Quelques-uns sont pourvus de cuirasses formées d'anneaux ou d'écailles, admirable prévision de la nature pour les infiniment petits, invisibles à l'œil nu, pouvant contenir par centaines de millions dans un pouce cube.

D'autres êtres vivent dans ces mers primitives; leur organisation est peut-être plus singulière encore. Les polypiers touchent au sol par un

pied ou une tige. Ils ont la forme, tantôt d'une poire, d'une étoile, tantôt d'un calice, d'un arbre.

Près de l'ouverture qui sert de bouche chez quelques espèces, sont disposés six, huit, douze bras mobiles qui servent à saisir les animaux plus petits qui leur servent de proie. Lorsqu'ils ont douze bras, ils construisent leur demeure en étoile à douze rayons, et l'animalcule peut se retirer tout entier dans sa demeure étoilée.

IV

Quelle est l'origine de la vie animale et végétale? Les créations ont-elles été spontanées? La matière organique avait-elle la puissance de produire elle-même l'organisme?

Il y a dans l'origine des corps organiques un mystère qui échappe à la pensée et aux recherches les plus actives.

Le microscope nous montre des plumes dans la poussière enlevée à l'aile d'un papillon, des carapaces d'animaux dans la poudre blanche de la craie; mais, au-delà de sa lumière comme au-delà des plus lointaines étoiles, il n'y a que ténèbres. Une boule de pâte enfermée sous une cloche de verre est cuite à la châleur élevée d'un four; quelques jours après, au temps chaud, l'intérieur se couvre de moisissures; ces moisissures, vues au microscope, nous montrent une forêt de prêles.

Dans l'eau distillée à cent degrés, toute espèce de germe a dû périr; des plantes d'espèces diverses sont mises en infusion dans cette eau enfermée dans des récipients de verre; quelque temps après, chaque vase donne des êtres d'une espèce différente.

N'est-ce pas de la génération spontanée? Ne peut-on dire de l'organisme ces paroles sanscrites du Code de Manou :

Svayambhus udbabhao....

que le grec pourrait traduire par : αυτοφυης εξεφανε. *Il* apparut né de lui-même.

Le carbone, l'oxigène, l'azote et quelques autres éléments constituent tous les corps organisés : soixante mille espèces de plantes, cent soixante mille espèces d'animaux.

Les plantes, les animaux transforment les éléments et absorbent les substances nécessaires à leur organisme; les plantes n'absorbent pas le silicium, le carbone à l'état primitif; elles le transforment en petites cellules qui s'ajoutent les unes aux autres.

La modification de la matière est une fonction de la vie; un corps

organique change à chaque heure, à chaque seconde; il perd et assimile sans cesse les parties qui le constituent.

La transformation et l'assimilation s'opèrent à l'insu de la plante et de l'animal.

Cette transformation est la croissance, la vie; dès qu'elle cesse, la plante, l'animal meurent.

Ce travail est donc la vie; la cessation de ce travail est la mort.

La matière des corps organiques ne meurt point avec eux; elle se transforme éternellement dans la vie.

La tendance à la production ne se repose jamais.

Les éléments organiques, combinés dans des proportions différentes, constituent la variété des formes; on peut dire que ces éléments sont les esclaves de la forme.

V

Mais pendant que ces premiers rudiments de végétation s'élaborent dans nos régions, les pôles, les zones, aujourd'hui glaciales, ont déjà des forêts d'herbes arborescentes, de prêles et de fougères d'une grande hauteur, de cicadées et peut-être de palmacites.

Le refroidissement s'y est opéré plus vite; ces contrées ont déjà un climat tropical, quand la mer dans nos régions est encore à demi en ébullition. La température devait y être inférieure, comme dans notre temps, de plus de vingt degrés. Les premiers organismes durent donc se développer vers les pôles, car, dans les îles du nord de la Sibérie, que recouvrent aujourd'hui des glaces éternelles, on retrouve encore, lorsque les glaces en laissent quelques parties à découvert, de grandes quantités d'ossements fossiles et de bois pétrifiés.

VI

Un ébranlement du sol vint mettre fin à cette période. Les premières strates neptuniennes furent émergées sur plusieurs points. On remarque encore leurs reliefs dans la province de Carnarvon, sur le mont Snowdon, qui s'élève aujourd'hui à trois mille cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, dans notre vieille Bretagne, dans le Finistère.

Quelle était la cause de ces bouleversements du sol? Le globe avait abandonné lentement une partie de sa chaleur; les roches vulcaniques les plus voisines de la surface étaient refroidies, les roches inférieures se refroidissaient à leur tour et se contractaient sur elles-mêmes en se

refroidissant, suivant la loi générale des corps incandescents. Les couches supérieures, composées de roches vulcaniques refroidies et de sédiments qui n'avaient plus le pouvoir de se contracter sur eux-mêmes, cédaient à la puissance de contraction des couches inférieures, se repliaient sur elles-mêmes et formaient des rides au-dessus de la surface de l'Océan.

Telle est la cause de ces reliefs du globe qu'on appelle collines ou montagnes, points de la surface à peine perceptibles si on les compare à la grandeur de la terre; masses immenses si nous les comparons à notre petitesse.

Quand la puissance de résistance des couches refroidies est supérieure à la force de contraction des couches à l'état de refroidissement, les couches centrales, ne pouvant plus les comprimer, les forcer à se replier sur elles-mêmes, se fendent, se déchirent en se contractant, quelquefois sur une grande étendue, et s'abaissent vers le centre de la terre par leur propre pesanteur. Les couches supérieures qui s'appuyaient sur elles se trouvant isolées, s'affaissent à leur tour et forment des dépressions que recouvrent bientôt les eaux douces ou les eaux marines.

A mesure que le refroidissement augmentera durant une période presque infinie de siècles, les soulèvements et les abaissements auront lieu avec une plus grande puissance. Les fluctuations du sol se prolongeront jusqu'au temps où l'épaisseur des couches refroidies aura une puissance de résistance supérieure à la puissance de contraction des couches centrales.

Les montagnes paraissent avoir été soulevées à des époques successives, éloignées les unes des autres, et leurs soulèvements ont eu d'autant plus de puissance que le refroidissement central avait plus d'intensité.

Les archives géologiques du monde portent, à chaque pas, la trace de ces bouleversements.

On peut déterminer approximativement les époques géologiques de ces modifications de la surface du sol, par l'inspection des roches de sédiment que ces catastrophes ont brisées ou soulevées.

Dans ces bouleversements, il se formait dans le sol des fentes, des crevasses que remplissaient diverses matières sorties du sein de la terre, ou apportées par les eaux. Telle est l'origine des filons métallifères; tous les filons cependant ne renferment point des minerais métalliques.

Dans le terrain cambrien et dans les terrains silurien et devonien, qui vont succéder, se trouvent les plus riches filons : des minerais d'argent, de mercure, d'étain, de cuivre, de plomb, de fer; on y trouve des mines d'or, de talc, d'ardoises, de marbre, plombagine.

Les premiers sédiments du globe par leur contact avec les roches plutoniques encore à demi incandescentes, ont éprouvé, sous l'influence de leur chaleur, un changement dans leur texture et leur composition. Telle est l'origine du gneis et du micaschiste, et des roches métamorphiques.

Sous l'influence de la chaleur intense des roches plutoniques, le gneis, les micaschistes ont pris une structure cristalline qui leur donne presque l'aspect du granit; de la même manière, les calcaires se changeront en marbres, les sables et les grès prendront l'aspect des roches porphiriques, et les argiles schisteuses seront converties en ardoises.

La période d'érosion des roches plutoniques et des dépôts argileux et schisteux dut avoir une durée de plusieurs millions d'années; mais le temps qu'est-il pour la création des mondes? qu'est-il devant l'éternité ??

DURREY.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur Cénac-Moncaut.

MONSIEUR,

Puisque nous en sommes aux rectifications, permettez-moi deux questions avant l'examen de votre demande. Pourquoi, lorsque vous me faites l'honneur de citer mon humble prose entre guillemets, comme garantie d'exactitude, écrivez-vous *Leheren* par une seule *n*, lorsque je l'ai écrit par deux : *Leherenn ?* Pourquoi le *P. Sirmond*, jésuite, devient-il sous votre plume le *père Sirmond*, ce qui prête évidemment à l'amphibologie, et m'expose à me voir taxé d'irrévérence envers cet homme de savante et respectable mémoire ?

Cela dit, je trouve que vous avez raison de protester contre une erreur *évidente* et *tout à fait matérielle;* mais je ne saurais me résoudre à en porter la peine, qui retombe tout entière sur vos imprimeurs ou sur le correcteur inattentif de leurs *épreuves*. Je n'ai pas *jugé à propos*, dites-vous, de lire votre *Voyage archéologique dans le Comminges*. Cette omission serait un grand tort, voilà pourquoi je tiens à m'en laver. J'ai lu et même annoté presque tout ce que vous avez écrit en histoire et en archéologie, et j'espère bien vous en convaincre quelque jour. Si Dieu seconde mes velléités d'historien, nul plus que moi n'est appelé à profiter de vos recherches, nul n'est plus décidé à leur rendre la justice qui leur est due. Je réserve pourtant mon libre-arbitre, et les droits de mon ami L. Couture et du judicieux M. Lespy, sur certaines témé-

rités de linguistique et d'étymologie. La preuve que j'ai lu vos ouvrages, et particulièrement le *Voyage dans le Comminges* (Tarbes, Telmon 1856), c'est que j'ai cité, il y a six mois, ce dernier avec éloge dans un recueil autre que celui-ci. Eh bien ! l'inscription fautive, signalée par M. Barry, s'y trouve-t-elle, oui ou non, avec la différence que tout le monde peut remarquer entre les deux leçons épigraphiques ?

Inscription de M. Barry :	Inscription de M. Cénac-Moncaut :
LEHERENNe	LEHEREM
MARTI	MARTI
TITVLLVS A	FITVLIVS A
MOENI FIL.	MOENI FIL.
V. S. L. M.	V. S. L. M.

Puisque vous admettez comme exacte la leçon de M. Barry, je ne puis nier qu'il y ait *erreur évidente et matérielle;* mais comme je n'ai point trempé personnellement dans ce péché archéologique ou typographique, je ne crois pas avoir besoin d'absolution. Outre la dissidence principale et significative, je vous demande, Monsieur, la permission de vous en faire remarquer une autre. Vous écrivez FITVLIVS et M. Barry TITVLLVS; je n'ai jamais vu le marbre, mais, sauf le *pâté* de Brid'oison, c'est lui qui vous jugera tous deux.

Revenons à votre *Voyage*. Ici j'ai la satisfaction de proclamer bien haut que, du moins pour ce qui concerne le Dieu Leherenn, vous avez, partout ailleurs, transcrit le nom avec sa véritable orthographe. Avant de connaître le travail de M. Barry, j'avoue que l'exception fautive de cette inscription solitaire m'avait frappé parmi les six autres où le nom de Leherenn est écrit correctement. Je croyais, connaissant les scrupules si légitimes des savants en ces matières, non pas à une erreur du typographe, mais à une distraction du marbrier respectée soigneusement par vous. Encore un mot. J'ai bien trouvé, comme vous l'indiquez, les inscriptions aux pages 15, 16 et 18. Vous n'avez point parlé de celle qu'on trouve à la 24e page, bien que vous la comptiez parmi les sept. Quant à la 27e et 34e, que vous signalez aussi, je n'ai pu y découvrir malgré mes efforts surhumains, rien qui de près ou de loin eût trait au Dieu Leherenn.

J'espère vous avoir fourni, Monsieur, toutes les satisfactions compatibles avec les droits d'une critique encore plus désagréable à exercer qu'à subir. Si, jusqu'à présent, j'ai regardé les choses du mauvais côté, je compte m'en revancher plus tard par le récit de vos services. Les nombreuses sympathies qui vous ont accueilli récemment vous permettent d'attendre avec patience un obscur et tardif suffrage, tempéré par force restrictions.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels je suis,

Votre bien dévoué serviteur.

J.-F. BLADÉ.

Lectoure, 23 octobre 1860.

MISCELLANÉES.

La première des *miscellanées* de notre dernier numéro se terminait par cette phrase : *et c'est le cours des choses que les envahisseurs fassent noblesse sur les envahis.* Il nous est parvenu qu'un sens fâcheux avait été dégagé de ce révérencieux hommage rendu à la lointaine origine de quelques noms, entraînés sans doute sur notre sol par l'avalanche des Vascons, au VIe siècle. A cette époque, les montagnards de la Cantabrie et de la Catalogne s'élancèrent des vallées d'Aran et d'Altabiçar et fondirent sur la Novempopulanie, dont les fertiles plaines n'étaient gardées que par un petit groupe de Goths et de Francs. Ce territoire avait été primitivement le domaine des Ibères, leurs ancêtres, et, à ce titre, leurs droits étaient antérieurs à ceux de tous les possesseurs qui s'y étaient succédé. Chilpéric, alarmé de cette irruption, envoya le duc Bladast pour refouler les peuplades transpyrénéennes; mais la victoire fut favorable aux nouveaux venus, que les races indigènes, leurs parentes, avaient accueillis comme des auxiliaires et des libérateurs.

Dans leur gratitude, et aussi dans le but d'effacer les traces de la domination romaine et germanique, elles substituèrent à la dénomination latine, maintenue par Clovis, l'appellation géographique qui persista jusqu'en 1789. Cette appellation de Vasconie ou de Gascogne fut donc, au principe, commémorative de la descente des *Espagnols*, frères des Aquitains. Notre pays reçut d'eux, non-seulement un nom général pour sa circonscription, mais aussi probablement beaucoup de noms particuliers, tels que ceux de Pins, Bezolles, La Serre, Carrère. C'est de cette manière encore que celui de Moncade, si fréquent dans les chroniques catalanes et dans les fastes de Béarn, dut être importé parmi nous. Le *castillo de Moncada*, en Aragon (je crois), et la *tour de Moncade*, qui devint la somptueuse résidence de Gaston Phœbus, l'ont, à travers les âges, montré aux générations sur les deux versants des Pyrénées.

Il était donc très légitime de dire que *les envahisseurs font noblesse sur les envahis*, car les premiers, dans tous les temps, se sont réservé les prérogatives de caste supérieure, soit qu'ils aient été conquérants, soient qu'ils aient été régénérateurs, comme dans le cas historique qui nous occupe.

La phrase suspectée ne présente aucun côté accessible à l'équivoque.

En nous exprimant ainsi : et *c'est le cours des choses que les envahisseurs fassent noblesse sur les envahis;* nous constations un fait douze fois séculaire, et certes nous ne présumions pas qu'on y découvrirait le fait, relativement nouveau, des usurpations nobiliaires, parce qu'il était complètement étranger à notre pensée et à notre sujet.

Nous avons relevé cette prévention parce quelle nous taxait d'illogisme, puisque nous aurions nié eu un jour ce que nous avons mille fois affirmé. Nous avons consacré deux ou trois notices à l'illustration de la maison de Pins, et témoigné déférence aux autres. Naguère, enfin, nous avons célébré l'ancienneté de celle des Bezolles. Il nous a paru intéressant de la compléter et de l'assortir de la curieuse note philologique qui a été incriminée. L'*état des nobles* qui précédait n'autorisait aucun doute sur la générosité de notre tendance.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DU PLEIX DE CADIGNAN-COURRENSAN.

Guy du Pleix.

Il était autrefois d'usage, dans la famille seigneuriale, que l'aîné, fidèle au castel, retînt les domaines, et que les cadets, voués à l'existence claustrale ou guerrière, ceignissent leurs reins d'une cordelière ou leur poitrine d'une armure. Ceux qui optaient pour le haubert quittaient le pays, emportant pour tout héritage une lance et un écu sous lequel ils abritaient un cœur riche de bravoure et d'espérance. Ils allaient, chevauchant au galop, dans le sentier de l'aventure qui mène au champ de gloire. C'est ainsi que partit Pothon de Xaintrailles vers 1418 du manoir natal; c'est ainsi que cent quarante ans plus tard dut partir, à la suite de Montluc, GUY DU PLEIX, fils puîné de la maison de Laques ou Lecques (1), l'une des plus nobles et des plus notoires de Languedoc.

Avant de pénétrer dans la vie de ce fondateur de la branche condomoise, objet de notre étude, arrêtons-nous un instant sur le seuil de notre sujet pour jeter un regard

(1) Du Pleix écrit LECQUES. *Histoire de France*, t. IV, p. 110.—Le lignage des marquis et comtes de Laques ou Lecques avait ses racines primitives en Savoie. Nous ne savons à quelle époque il se transplanta en Languedoc. En ce dernier pays, sa descendance s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle. La branche cadette, qui s'était perpétuée par les Du Pleix, de Condom, sauvegarda le titre comtal de l'aînée sans s'approprier le nom.

rétrospectif sur la Société tourmentée et fiévreuse du XVIe siècle.

A la voix de Calvin, qui était venu chanter ses psaumes dans l'Agenais, la guerre civile, prenant son espadon à deux mains, se mit à vendanger les générations, à remplir sa cuve de sang et les puits de cadavres (1). La discorde était partout, dans le royaume, dans les provinces, dans les villes et dans les familles. Le frère était l'antagoniste du frère. L'un persistait dans l'Evangile, l'autre adoptait la Bible Plusieurs gentilhommes de nos contrées, parents de nom et de naissance, combattirent face à face dans des camps opposés. Nous pourrions citer comme exemple les sires de Panjas qui se rangèrent sous deux bannières différentes. Dans la maison de Laques, quelques membres gardèrent la foi de leurs pères, tandis que d'autres se déclarèrent pour les idées nouvelles et le roi de Navarre. A Toulouse, la ligue et la réforme venaient de promener tour à tour le fer et la flamme dans les quartiers.

I

GUY DU PLEIX, qui avait précocement embrassé le premier parti, s'enrôla dans les cornettes de Montluc, lorsque celui-ci vint terrifier et châtier (mai 1562) la cité Palladienne, en la livrant à ses bandouliers. L'éclat de son origine et celui de ses actes héroïques lui conquirent bientôt la faveur et l'affection de l'auteur des

(1) Notre dernière période n'est point une exagération métaphorique, mais une horrible réalité confessée par le Polybe gascon en ces termes peu repentants : *et envoyai Monsieur de Berduzan, qui estoit un des députéz, et ma compagnie avec une compagnie de gens de pied à Terraube pour faire tuer et dépescher tous ceux qui estoient là et lui baillai le bourreau pour faire pendre le chef. Ce qu'il fit et de bon cœur, attendu la meschancété que ceux de Lectoure avoient fait en son endroit Et après qu'ils furent morts les jetèrent tous dans le puits de la ville, qui estoit fort profond, et s'en remplit tout : de sorte qu'on les pouvoit toucher avec la main. Ce fut une très belle despeche de très mauvais garçons.* — COMMENTAIRES, t. III, p. 169 et 170.

Commentaires, qui lui confia une série de missions militaires dont il s'acquitta toujours avec une rare intrépidité, une tactique habile et une prodigieuse réussite.

Le peuple de Bordeaux, qui avait naguère massacré ses gabelleurs, secrètement échauffé par l'instigation de Piles, capitaine huguenot, avait de nouveau sonné le tocsin et s'était insurgé. Sa première mesure avait été l'abolition du syndicat de la Ligue. Montluc, qui cheminait vers la Dordogne pour venir se mesurer avec d'Acier, fut informé de ce mouvement. Il rentra promptement dans le chef-lieu de la Guienne ramenant ses quatre cents chevaux et ses dix-huit cents fantassins. Puis, s'adjoignant cinq compagnies laissées dans la ville, aux ordres de Tilladet et de Guy Du Pleix (1), il refréna l'échauffourée populaire et restaura l'autorité du roi ou plutôt des Guise (1568).

Cet apaisement avait été purement local. Les religionnaires étaient restés maîtres de Blaye et de Bourg, et leurs incursions sur terrre et sur mer empêchaient le ravitaillement de Bordeaux. Ils interceptaient les chargements de vivres, et butinaient sur les chemins des entours. Un jour, Guy Du Pleix, s'étant avancé en reconnaissance sur la route de Bourg, apprit que la garnison était absente et occupée, dans une autre direction, à la picorée. Il se présenta devant la place et lui donna l'assaut en plein midi. Les soldats de la citadelle capitulèrent et se retirèrent avec les honneurs de la guerre. Ce hardi coup de main fut couronné par la défaite des troupes qui, au retour de la maraude, avaient tenté de reconquérir la ville perdue (2).

(1) Guy Du Pleix avait pour lieutenant et pour enseigne de Beraut et de Peyriac, gentilshommes voisins d'Ansoulès.
(2) Scipion Du Pleix, *Hist. de France*, t. III, p. 738 et 739.

Les courses de Montgommery semblaient menacer Agen qui préparait sa résistance en organisant une bande de deux cents *forestieri,* aventuriers italiens. Le dessein de Marchestel, qui avait projeté de franchir la Garonne pour aller vers le Béarn grossir, de son corps, les forces calvinistes, parvint à Montluc dans le chef-lieu de l'Agenais. Le lieutenant du roi en Guienne s'empressa de le quitter et de se jeter dans Aiguillon, d'où son bras pouvait plus commodément traverser l'intention de l'ennemi. A son arrivée, il rallia, à grand peine, les fragments de deux compagnies, l'une composée seulement de 14 et l'autre de 35 salades. Pour doubler ses moyens, il transmit aux capitaines Du Pleix et Pommès, qui opéraient des levées d'hommes sur la limite du Condomois, l'ordre de se rendre d'abord à Buzet, ensuite d'observer et de harceler les derrières de Marchestel dans le cas où il lui disputerait le passage de la Garonne. Cette diversion facilita la traversée qui s'effectua sans expansion de sang, malgré l'échange de quelques arquebusades. Montluc, s'étant réuni aux capitaines Du Pleix et Pommès, fondit, dans sa petite troupe, les 80 gendarmes qu'ils avaient amenés.

Sur ces entrefaites (septembre 1569) fut apporté à Montluc un message des consuls de Casteljaloux qui lui annonçaient que leur ville était à la veille de livrer ses clés à Marchestel, si elle n'était promptement secourue. A la tombée de la nuit, les capitaines Du Pleix et Pommès partirent avec leurs arquebusiers. Ils chevauchèrent si bien qu'ils devancèrent l'arrivée du chef réformé, et firent leur entrée avant le jour. A l'aurore, Marchestel réclama des magistrats la soumission de la place. Sur quatre émissaires qu'il leur avait adressé, trois furent retenus captifs. L'autre, ayant eu la chance de s'évader, vint jeter l'alarme dans le camp huguenot qui fut presqu'aussitôt levé.

Guy Du Pleix qui avait, par sa diligence, sauvé Casteljaloux fut nommé gouverneur et commandant de la garnison formée de 700 argoulets et de 50 volontaires armés de toutes pièces.

Montluc est très élogieux pour cette poignée de soldats, *car ils ne séjournaient guère*, dit-il, *qu'ils ne fussent journellement en campagne, et bien souvent couraient jusques à Mont-de-Marsan et y ont fait souvent des combats*. Ces pérégrinations usaient les semelles, et les vétérans et les recrues aux casaques jaunes se trouvant sans souliers, Du Pleix et Pommès(1) furent obligés d'imposer aux habitants de Casteljaloux une contribution destinée à chausser ces braves pieds nus (2).

La mésintelligence de Montluc et du maréchal Damville fut profitable aux calvinistes, puisqu'elle amena la reprise de plusieurs positions stratégiques et la défaite de Terride. Favorisé par le départ de Du Pleix, qui était allé rejoindre Montluc avec la croyance que la bataille allait être offerte à Montgommery, Piles vint assaillir la ville de Bourg; mais il fut repoussé par Ste-Colombe (1569) et obligé de se replier sur l'armée des princes (3).

Les deux Henri de Bourbon, le prince de Navarre et le prince de Condé, à la tête d'un corps de religionnaires, ayant opéré la reddition du Port-Ste-Marie, jetèrent sur la Garonne un pont de bateaux qui devait faciliter leur jonction ou tout au moins les communications avec Mont-

(1) Guillaume de Peyrecave, sieur de Pommès, est le véritable frère d'armes de Guy Du Pleix. L'histoire ne les isole pas, elle nous les montre partageant constamment les mêmes périls et la même gloire. Pommès avait fait ses premières armes à la bataille de Cérisoles, en 1544. Il fut gouverneur de Condom (1567) et reçut, des consuls, en cette qualité les honneurs funèbres, le 24 août 1584. Nous prendrons la liberté de rectifier une erreur relative à son prénom. M. Samazeuilh, dans son *Histoire de l'Agenais, du Baxadais, etc.*, l'appelle *Michel;* or, la jurade du 2 octobre 1567 et les suivantes le qualifient de *Guillaume*. Cette substitution doit avoir été produite par une lecture trop cursive de nos délibérations municipales.

(2) Archives communales de Casteljaloux.

(3) *Histoire de France*, par Scipion Du Pleix, t. III, p. 754 et 755.

gommery alors campé près d'Eauze. Un détachement de huguenots avait aussitôt traversé le fleuve et occupé sur la rive gauche Lavardac et Villefranche de Cayran. A la nouvelle de cette marche en avant, Du Pleix, investi par la confiance de Montluc du commandement de Casteljaloux, tombe la nuit avec cent cinquante argoulets d'élite sur les cantonnements de l'ennemi, et lui tue presqu'autant d'hommes qu'il avait de soldats (1).

Cette camisade ne lui coûta pas une seule perte. Pressé par les reîtres de Lavardac, venus tardivement au secours de leurs malheureux compagnons, il rejoignit sa garnison (2). Cette heureuse et hardie tentative nocturne mit en grand dépit et grande fureur le généralissime protestant, qui fit sommer le gouverneur de Casteljaloux d'évacuer cette ville, annonçant dans l'éventualité d'un refus, un châtiment par le canon. Un défi fut la réponse du brave chef catholique. (Décembre 1569).

Vers 1565, Montluc demanda et obtint, pour Guy Du Pleix, la main de la fille de Du Franc (François) (3), lieutenant-général de la sénéchaussée, *fort homme de bien et bon serviteur du roi* (4). Sa fonction était la plus importante après celle de l'évêque. Ce personnage, dont la vie est contiguë à notre sujet, obéissant à la tentation de la curiosité et peut-être de la nouveauté des doctrines, fut un jour appelé dans un conciliabule où se trouvèrent réunis les meneurs protestants. On agita, dans cette séance secrète, la destinée de la France, l'extermination de la noblesse et de la dynastie des Valois, à laquelle on devait substituer

(1) Le nombre des morts parmi les huguenots fut de 120. *Histoire du Condomois, de l'Agenais et du Baxadais*, par Samazeuilh, t. II, p. 166.

(2) Scipion Du Pleix, *Histoire de France*, t. III, p. 775.

(3) Le *Journal judiciaire de Condom*, 5 février 1839, xxe année, n° 771, mentionne ce mariage, mais nous n'avons pas trouvé de document qui précisât sa date

(4) Commentaires, t. III, liv. v., p. 23.

la souveraineté populaire. On proposa, pour couronner ce plan, la reconstitution du royaume sous la forme d'une république fédérative. Un vaste complot devait couvrir la France, faire tomber la régente, les princes et le duc de Guise dans un guet-apens (1). Quelques-uns même firent la motion de les couper en morceaux. Les plus modérés firent pleuvoir sur Charles IX, alors régnant, et sur sa dérisoire majesté, une grêle d'outrages. On répéta les propos plus qu'irrévérencieux que l'on entendait partout : *L'autre que vous dites n'est pas roi, c'est un reyot de.....* (Ici notre bienséance s'arrête pour se voiler et fermer ses oreilles); *nous lui donnerons des verges et un mestier pour lui faire apprendre à gaigner sa vie comme les autres.*

La loyauté de Du Franc fut effrayée de tels desseins. impatient de prévenir leur perpétration, il résolut de faire à Montluc la confidenee de ces projets sinistres. En conséquence, il lui envoya un messager pour solliciter sa venue dans un pré qui s'étendait au pied du village de St-Orens. Chacun d'eux, accompagné d'un seul laquais, se rendit mystérieusement au lieu assigné. Le lieutenant du sénéchal dévoila à Montluc la conspiration ourdie contre la cour, la couronne et l'autel. Le Polybe gascon assure que son poil se *draissait d'ouyr tels langages.* Il était, au reste, un peu intéressé dans son indignation, car les calvinistes n'avaient point dissimulé qu'ils lui réservaient le sort du sire de Fumel. Du Franc l'invita alors à reprendre les armes pour protéger l'enfant qui était sur le trône, et lui promit l'assistance de Dieu toujours acquise au champion des innocents. Montluc ajoute : *et me fit ce bon homme de si grandes remonstrances que, comme je veux que Dieu me sauve, les larmes me venoient aux yeux, et me*

(1) Scipion Du Pleix, *Histoire de France*, t. III, p. 666.

pria de ne le déceler point, car, si je le faisois, il était mort. On verra tout à l'heure que son pressentiment était juste. Lorsqu'il expira, il s'honora d'avoir, par cette révélation, contribué au salut de la France. Sa prière avait désarmé la colère jalouse de Montluc contre M. de Burie, et le vieux reître était remonté sur son cheval de guerre. Nous sommes obligés de rétrograder de quelques lignes dans le passé pour bien faire comprendre le rôle de Du Franc. Nous osons espérer que ces détails ne seront pas trouvés digressifs.

Au principe de la grande insurrection des esprits contre Rome, l'éloquence du ministre Roussel avait endoctriné Condom à la réforme. Ses habitants, à l'instar de ceux de Nérac, Lectoure, Beaumont de Lomagne, avaient, dans un accès d'iconoclastie, renversé la croix et lapidé les tableaux de pierre de la cathédrale. Deux soulèvements successifs avait été comprimés par l'énergie de Du Franc. Ce brave soutien de l'autorité royale allait probablement succomber devant une troisième révolte, lorsqu'un renfort, amené par le capitaine Arne, la fit avorter. L'influence du lieutenant du sénéchal, à partir de ce jour, prima toutes les autres. Lors de l'élection des Etats Généraux, en 1588, les ligueurs reconnaissants nommèrent le vainqueur député du bailliage du Condomois. Deux ans après son retour de l'assemblée de Blois, les calvinistes se vengèrent de l'étouffement de leurs rébellions en empoisonnant celui qui l'avait effectué.

Rentrons dans l'intimité du sujet. Nous avons laissé Guy Du Pleix à la fin de 1569. Au siége de Rabastens (1570) et au premier rang des troupes chargées de commencer l'assaut, Guy Du Pleix, qui servait sous le comte de Brissac, s'élança un des premiers (1). Pendant qu'il faisait

(1) Commentaires de Montluc, t. III, liv. IV, p. 217.

appliquer les échelles sous une grêle de pierres et une pluie de feu, plusieurs de ses compagnons, tels que le vicomte de Labatut et de Savaillan, furent atteints à ses côtés. C'est à ce moment que Montluc, qui marchait de front avec M. de Goas, eut le visage balafré d'une arquebusade.

En exécutant un mouvement stratégique sur l'Isle-en-Jourdain, Biron, frappé, comme on sait, de claudication par la nature, se laissa choir de son cheval. Une double rupture à la cuisse déjà boiteuse fut occasionnée par cette chute. Sa guérison nécessita son éloignement d'une armée dont il était l'orgueil. Par la volonté unanime des officiers, le commandement laissé par le père passa aux mains du fils, à peine âgé de quinze ans. Pour guider l'inexpérience de ce général adolescent, un guerrier expert était indispensable, et la charge de maréchal de camp fut déférée à Guy Du Pleix. Après trois mois d'activité dans ce haut grade, l'itinéraire de ses troupes l'ayant rapproché de son château d'Ansoulès (1), il vint goûter quelques jours de repos dans sa famille. Sa joie domestique fut altérée par un rhume catharreux. Les mêmes symptômes de toux se manifestèrent chez l'épouse. La maladie cependant ne présentait pas une gravité mortelle. Un apothicaire de Condom fut mandé pour la préparation de quelques remèdes. Les calvinistes avaient tramé un complot contre la vie du lieutenant de Montluc, qui les avait dans maintes rencontres battus et humiliés, et ils lui dépêchèrent un pharmacien, leur affidé. Celui-ci introduisit du poison dans les médicaments. Les deux époux expirèrent dans les contorsions de la souffrance (1580). Ce double meurtre fut un deuil provincial. Le théâtre de ce drame lugubre, la résidence d'Ansoulès, était, huit jours

(1) Les Du Pleix ont été depuis lors héréditairement possesseurs du château d'Ansoulès et le sont encore.

après, saccagée par un sieur Rissan, qui traînait après lui une colonne de sectaires (1). Ce triste exploit accompli, les déprédateurs vinrent s'enfermer dans Valence-sur-Baïse, d'où ils ne tardèrent pas à être délogés.

On voit que l'emploi des toxiques n'était pas une arme particulière à Catherine de Médicis. La lâcheté de ces représailles dérange un peu l'idéal dont l'histoire couronne les martyrs de la St-Barthélemy. Voilà deux vaillants guerriers, le gendre (2) et le beau-père, qui attaquent la cuirasse de leurs ennemis en présentant la leur, et pourtant on les assaille par derrière, on les fait périr en compagnie d'une pure victime par une criminelle et ténébreuse perfidie. Ne revenez plus, temps fratricides où la guerre servit de manteau à l'assassinat, où les factions, pour s'anéantir, se submergèrent de boue et de sang.

Pendant que Guy Du Pleix se dévouait à la cause royale et catholique, l'un de ses frères, Antoine Du Pleix, seigneur de Laques (3), prêtait son bras à la réforme qui le comptait parmi ses chefs. L'influence de ce dernier est affirmée par l'historien de Thou, son contemporain, auquel nous empruntons le fait ci-après, parce qu'il légitime notre jugement sur les dissensions domestiques dans cette période de nos annales.

Les fureurs tragi-comiques de la Ligue, attentatoires à l'édit de pacification, avaient envenimé les protestants. Les consistoires de Languedoc et de Dauphiné envoyèrent des députés au roi de Navarre, qui hivernait à Mazères, dans le comté de Foix, pour lui demander conseil et remède.

(1) Scipion Du Pleix, *Histoire de France*, supplément au tome III, page 120.

(2) La piété filiale des descendants de Guy Du Pleix a non-seulement gardé sa mémoire, mais encore préservé des atteintes du temps une toile qui reproduit l'extérieur de ce valeureux capitaine en costume de bataille : la tête haute et le corps bardé de fer. Le portrait de son fils, Scipion, existe aussi dans la même maison; une copie a été offerte à notre ville pour sa galerie d'illustrations locales.

(3) Plus connu dans l'histoire sous le nom de sieur de *Gremian*.

Le Béarnais, qui voulait laisser à son ennemi la défaveur de l'agression, les invita à temporiser jusqu'à ce que la véhémence des prêcheurs se fût transformée en offensive et prise d'armes. La prudence et la politique lui imposaient, en attendant, une attitude réservée et purement défensive. Pour donner satisfaction aux mandants et à leurs mandataires, qui étaient Antoine Du Pleix, seigneur de Laques, et Sofroy de Calignon, il scinda deux écus d'or chacun en deux parties (1) : il remit au premier délégué un fragment de l'une des pièces, et au second un fragment de l'autre monnaie, en leur recommandant de les faire tenir mystérieusement aux sieurs de Chastillon et Lesdiguières, gouverneurs calvinistes de leurs provinces respectives. L'envoi des morceaux complémentaires serait le signal d'une levée de boucliers pour les religionnaires qui devaient en même temps se murer dans soixante places fortes (2).

Guy Du Pleix était le frère puîné du précédent. Aussi la distinction de sa naissance fut-elle célébrée pompeusement par le père Colin dans son oraison funèbre de l'historiographe Scipion Du Pleix, prononcée en l'église de Condom, le 7 mars 1661. Bien que ce morceau d'éloquence soit démesurément hyperbolique, nous devons l'invoquer comme un témoignage irrécusable de l'illustration antique de la famille dont nous passons les devanciers en revue. Voici ce que dit du père le sermonaire oratorien dans son éloge nécrologique du fils : *Car comme Dieu n'avait mis les prédécesseurs de Scipion Du Pleix au monde que pour adorer Sa Majesté qui règne dans le ciel et servir le roy qui est son image sur la terre, ils ont toujours employé leurs tra-*

(1) De Thou, *Historia mei temporis.*
(2) D'Aubigné (Agrippa), *Histoire depuis* 1550 *jusqu'en* 1601. Maillé, 3 vol. in-fol., — 1616, 20 et 26.

vaux, leurs biens et leur propre vie pour affermir le trône de la France, pour augmenter la gloire de cette monarchie et pour la rendre paisible dans ses provinces, illustre parmy ses alliéz, terrible à ses ennemis, et pure de l'infection des hérétiques. Ce n'est pas seulement dans quelques occasions ny pendant quelques années que ces beaux soleils ont brillé sur l'orizon de notre France, comme ont fait plusieurs grands personnages qui, s'étant élevez sur les ailes de leur générosité, ont été les premiers et les derniers de leur race, et qui, ensevelissant leur gloire dans le même sépulchre que leurs corps, ont été assez heureux que de commencer leur noblesse, mais aussi assez malheureux que de la finir en même temps. On ne peut pas reprocher cette tâche aux prédécesseurs de Monsieur Du Pleix, puisque la générosité a passé avec le sang des pères aux enfants, QUI, SANS INTERRUPTION, ONT FAIT PARAITRE LEUR VALEUR ET LEUR COURAGE PENDANT CINQ SIÈCLES *sur mer et sur terre, aux siéges et assauts, dans les escarmouches et les batailles rangées.* JE POURROIS JUSTIFIER CETTE VÉRITÉ PAR LES MÉMOIRES IRRÉPROCHABLES QUE J'AY EN MAIN, COMME AUSSY FAIRE VALOIR PAR DES ACTES PUBLICS, QUE PERSONNE NE PEUT CONTESTER, QUE SA FAMILLE ET SES ANCÊTRES ONT PORTÉ DE TEMPS IMMÉMORIAL LA QUALITÉ DE NOBLES ET DE CHEVALIERS. *Je passeray pourtant tous ces glorieux monuments sous silence, de peur qu'on ne m'accuse d'emprunter sa gloire à celle de ses pères, d'autant mieux que je parle devant cette auguste assemblée composée d'une infinité de seigneurs et d'officiers de justice qui, pour être ses parents et ses amis, et pour avoir eu depuis longtemps l'honneur de sa connaissance, ne peuvent pas douter de la vérité.* JE DIRAY SEULEMENT QU'IL TIRE SON ORIGINE DE L'ILLUSTRE FAMILLE DE LAQUES EN LANGUEDOC, DONT LE MARQUIS DE LAQUES, FILS DE L'AISNÉ ET SON COUSIN GERMAIN, PORTE ENCORE LE NOM. *Son père* (Guy Du Pleix), *que l'ordre de la naissance*

avait rendu le puisné, et par conséquent hors de l'espérance de la succession, tascha de suppléer par son esprit et par son adresse à ce deffaut de la nature, non pas en supplantant son frère comme Jacob, mais en faisant connoistre sa valeur et son courage dans les occasions les plus désespérées, en surmontant, comme un autre David, des ennemis non moins furieux que Goliath, et en se fesant jour à travers les escadrons avec une force qui approchait de celle des Machabées; ne vous imaginez pas, Messieurs, qu'il ait rougi ses mains dans un sang innocent, ny qu'il fût poussé par les ailes de l'ambition ou de l'avarice, puisque c'est le propre des âmes serviles d'en user de la sorte. Les seuls hérétiques étaient les funestes sujets sur lesquels il faisait l'épreuve de sa générosité. Il n'avait pas d'autres adversaires que ces monstres, et cet Hercule chrétien ne cherchait dans leur défaite que l'extirpation de l'hérésie et la juste punition de l'insolence de ces rebelles qui voulaient flétrir la beauté de cette espouse de Jésus-Christ. Sa vaillance et ses belles actions l'élevèrent à la dignité de Maistre de camp dans les troupes de Monsieur de Montluc, et ce seigneur, non moins illustre par ses beaux Commentaires que sage capitaine et prudent politique, a rendu mille fois témoignage de sa bonne conduite dans cette charge de laquelle il s'aquitoit avec l'admiration de toutes les personnes d'esprit et l'envie de tous les lâches. Bourg et Casteljaloux furent le théatre de ses conquestes; il en fut le gouverneur après en avoir été le conquérant, et, au lieu que les âmes mal nées sont dans ces charges les tyrans des peuples plutôt que les conservateurs, Monsieur Du Pleix en fut le père et le dieu tutélaire, etc. (1).

Cet étalage de style déclamatoire qui, surtout alors, sin-

(1) *Oraison funèbre de Monsieur Scipion Dupleix, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, historiographe de France, prononcée, deux jours après son deceds, dans l'église cathédrale de Condom, par le révérend père Mathieu Colin, prestre de l'oratoire, le 7 mai* 1661. Brochure petit in-4°, p. 7 et 8. Agen, Iean Gayav.

gularisait l'esprit provincial, ce manque de justesse et de goût dans les parallèles où la mythologie et la bible se coudoient étrangement, n'infirment point la véracité du discours. Le père Colin s'exprimait ainsi sur Guy Du Pleix, soixante et quelques années après sa mort. A cette date voisine et presque synchronique de la vie chevaleresque que nous venons de dérouler, il était impossible de fausser l'identité et l'authenticité de la descendance. Quand le dernier des cadets des Laques fut arrêté, au milieu de son existence, par un breuvage mortel, il laissa trois enfants en bas-âge, dont les deux aînés portaient un même prénom : Scipion (1); ils constituent avec le troisième, appelé François, le second degré de la branche condomoise.

J. NOULENS.

DISSERTATION

Sur les banquiers nommés Cahursins, Caorsins, et Corsins, sur leur origine et leur établissement dans le Quercy et particulièrement à Cahors, vers la fin du Moyen-âge.

Les annalistes du Quercy et ce qui nous reste de documents historiques de la fin du Moyen-âge, relatifs à cette partie de la province de Guienne, nous apprennent que vers le milieu du XIIIe siècle un grand nombre d'habitants du pays furent ruinés par une compagnie de banquiers ou plutôt d'usuriers qui, répandus non-seulement en France, mais dans presque toutes les parties de l'Europe, avaient fixé plus particulièrement, dans le principe, leur séjour à Cahors. De là leur vint le nom de Cahursins, ou Caorsins, Catursins et Corsins, que leur donnèrent leurs contemporains, et que l'histoire leur a conservé (2),

(1) La critique les a quelquefois confondus en attribuant à l'historiographe l'ouvrage de son aîné : *Loix militaires sur le duel.*

(2) En latin, Caorsini, Catursini, Caursini, Caworsini, etc., etc.

bien que, plus tard, ils aient porté le siége de leurs exactions dans plusieurs autres villes du Quercy, du Languedoc et de la Guienne.

L'usure fut une des calamités de ce siècle (le XIIIe). On ne l'avait guère connue dans les âges antérieurs; elle fut introduite et exploitée par une classe d'hommes qui paraissent avoir appartenu à diverses nations; nous ne nous occuperons ici que de ceux que nous venons de désigner sous la dénomination de Catursins : aussi bien furent-ils les plus célèbres comme les plus décriés par leurs spoliations et leur rapacité.

L'origine de ces usuriers est fort obscure et fort contestée. Du Cange (1), Mathieu Paris (2) et d'autres historiens français ont prétendu que les Cahursins venaient d'Italie, et qu'ils étaient à peu près les mêmes que les Lombards. Les Italiens, à leur tour, entr'autres Muratori (3), combattent cette assertion des écrivains de notre nation, l'accusant non-seulement d'avoir donné naissance à ces exacteurs, mais d'en avoir même exporté et répandu le fléau au-delà des monts.

Muratori, en réfutant les assertions et les raisonnements du glossateur Du Cange, ne nie pas qu'on ait pu avoir à se plaindre de certains usuriers marchands venus de l'Italie, mais, pour les Cahursins, il nous les abandonne comme notre propriété. Quelques-uns des arguments, et les témoignages produits par le savant antiquaire, ne sont pas sans poids et sans autorité. Il cite, parmi ses preuves, un passage du poème de l'*Enfer*, du Dante, dans lequel ce poète, en décrivant un des cercles du ténébreux séjour, dit que ce cercle est la demeure de scélérats pires que ceux de Sodome et de Cahors.

« Al pero lo minor giron suggellà
» Del segno suo e Sodoma Caorsa (4). »

Benvenuto d'Imola, commentateur du Dante, et qui écrivait en 1380, époque où l'usure des Cahursins avait laissé des traces encore saignantes, fait sur ce passage de la divine comédie la remarque suivante : « è Caorso, id est usurarios; Caturgium enim est civitas in Galliâ, in quâ quasi omnes ferè sunt fœneratores. »

Les habitants de la ville de Cahors étaient effectivement nommés Cahursins, Cahorsins, dans le honteux traité pour la France, passé à

(1) Voyez son glossaire, art. Caorsi.
(2) Historia angliæ, année 1235.
(3) Antiquitates italicæ, t. I, dissertatio XVI.
(4) Linferno, canto XI.

Londres, le 24 mars 1359, entre l'infortuné roi Jean, prisonnier, et son heureux rival Edouard III. Le roi d'Angleterre, dans la longue énumération des terres et pays de France, qui seront soumis à son obéissance, indique « la cité et le chastel de Caours, et entièrement » toute la déocèse, terre et le pays Caoursin (1). »

Voilà donc la capitale du Quercy déclarée coupable, à la face du monde littéraire, par le commentateur d'Alighieri, d'avoir propagé cette peste publique du moyen-âge sur la France et sur l'Europe. Mathieu Paris, notre compatriote, confirme ce fait, lorsque, dans son *Histoire d'Angleterre*, année 1235, il dit que le fléau des Cahursins, c'est-à-dire des « banquiers français, s'était tellement répandu, qu'à » peine quelqu'un était capable d'échapper à leurs filets. »

Cet auteur ne laisse donc pas de doute à ses lecteurs sur l'origine de ces banquiers.... Ils étaient Français. Dans des actes publics, les Cahorsins sont distingués d'ailleurs des Lombards, et désignés comme appartenant à une classe séparée.

Muratori ne doute donc pas que ces usuriers ne soient venus de Cahors, comme les Lombards du nord de l'Italie, pour exploiter les pays qui devaient leur offrir la plus grande moisson à recueillir et la plus ample curée à faire.

Mais, loin qu'on reconnût en France les Cahursins comme étant d'origine française, on les y croyait positivement étrangers, et ils étaient qualifiés comme tels dans les actes publics où il était question d'eux. Nous en avons la preuve dans l'ordonnance de Louis IX, du mois de janvier 1268, qui interdit à ces spéculateurs de tenir des banques usuraires, et dans celles de Philippe le Hardi où, en réglant leur trafic, on les place dans la catégorie des marchands étrangers (2).

Charles d'Anjou, dans une ordonnance qui bannit les usuriers, en général, les signale ainsi : « Les Lombards, les Cahursins, et d'au- » tres personnes étrangères, exerçant publiquement l'usure. »

Enfin, les statuts de l'église de Meaux défendaient de recevoir sur son territoire les Lombards, et d'autres usuriers étrangers, appelés vulgairement Cahursins.

Aux yeux de nos rois, de nos légistes, de nos évêques, etc., les Cahorsins, malgré leur nom, n'étaient donc considérés ni comme Ca-

(1) Ce traité a été imprimé, pour la première fois, en son entier, dans la *Revue anglo-française*, 4e livraison, avril 1834.

(2) Voyez les ordonnances de 1228-1274-1289, dans le tome I des ordonnances des rois de France.

durciens, ni comme Français, bien qu'ils eussent sans doute leur établissement le plus important, leur principal comptoir dans la capitale du Quercy, circonstance qui dut déterminer le nom qu'ils prirent, ou plutôt le sobriquet qui leur fut donné et imposé par le public.

Du reste, Cahors n'était pas leur seule place de banque, s'il fut en quelque sorte leur chef-lieu, puisque l'historien Mathieu Paris, déjà cité, raconte qu'en 1240, le roi Henri III, d'Angleterre, expulsa de son royaume les Cahursins, surtout ceux de Sens.

Au milieu des témoignages pour et contre l'origine française de ces usuriers, une troisième opinion, en quelque sorte conciliatrice des deux autres, un *mezzo termine* les a fait venir d'un pays intermédiaire, du Piémont (1), ce qui a paru expliquer, d'une manière satisfaisante, pourquoi Italiens et Français les considéraient comme étrangers; opinion plus ingénieuse que solide, et à laquelle on peut appliquer le proverbe italien : « Se non è véro, benè trovato. »

Une ville de cet état, Cavours, ou Cavors (en latin Caburum), s'appelait aussi Caorsa. Un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de St-Germain citait parmi les dictons, au sujet de diverses villes, celui d'usurier de Chaorse; et Guigneuil, dans son vieux poème de la Pérégrination de la Vie Humaine, fait dire à la concupiscence :

« Li sathanas m'i engenra
» Et de illues il m'a porta
» A Chaourse, où on me nourri
» Dont Chaoursière dite seri :
» Aucuns me nomment convoitise (2). »

Il est certain que dans le XIIIe et XIVe siècles les usuriers du Piémont n'étaient pas moins renommés et moins avides que ceux de France. Il est question, dans les actes publics, de Lombards du Piémont, et la province la plus voisine de ce pays, le Dauphiné, était pleine d'usuriers étrangers dont la conduite provoqua la sévérité des Dauphins de Viennois. On apprend d'une chronique d'Asti, qu'en l'année 1226, les marchands de cette ville piémontaise commencèrent à prêter à usure en France, et qu'ils y gagnèrent beaucoup d'argent. Après l'expulsion des Juifs de Zurich, un banquier d'Asti, nommé Brandan Pelleta, fut

(1) Voyez le *Glossarium manuale*, t. II.
(2) Oger-Alfer, chronicon astense, t. XI du recueil du Muratori; Scriptores rerum italicarum.

autorisé à exercer son état dans cette dernière ville, sous le titre de Kawersch, c'est-à-dire de Cahursin. Les banquiers piémontais (1) recevaient donc aussi ce nom, devenu peut-être générique chez les hommes de cette profession, à raison de sa célébrité déplorable.

Enfin, dans un mémoire sur l'état civil, commercial et littéraire des Juifs, depuis le ve siècle jusqu'au xvie, ouvrage honorablement mentionné par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, dans sa séance publique de juillet 1825, M. Depping, dont le savant travail nous a été fort utile pour la rédaction de cette notice, est porté à croire que les Cahursins ou Caorsins étaient des Juifs, ce qui les faisait également regarder comme des étrangers par les Italiens et les Français, et en général par toutes les nations où ils s'étaient établis.

Quoi qu'il en soit, d'après ce que nous avons déjà dit au commencement de cet article, et d'après ce qu'on verra plus bas, il est impossible de mettre en doute que ces vampires, gorgés de la substance des peuples, n'eussent pas un établissement à Cahors, et ne s'y fussent livrés à leurs spéculations, à titre de naturels ou d'étrangers, mais plus probablement à ce dernier.

Selon le témoignage de l'historien Mathieu Paris (2), déjà mentionné, ces sangsues publiques ne retiraient pas moins de cinq pour cent par mois des sommes qu'elles prêtaient. « On peut juger par le trait suivant, dit l'auteur du mémoire académique que nous venons de citer, à quel point les Cahursins s'enrichissaient. Si le débiteur ne payait pas au terme convenu l'argent emprunté, il se soumettait à donner chaque mois deux marcs d'argent pour dix, à titre d'usure ou d'intérêt, et il était chargé, si j'entends bien les expressions un peu embrouillées de Mathieu Paris, de défrayer, à raison d'un marc, le marchand, son cheval et son domestique. Par suite de pareils arrangements, les biens du débiteur devaient être rapidement engloutis par les usuriers. »

Malgré la haine publique qui les poursuivait, et l'odieux attaché à leurs extorsions, ces spéculateurs avides, Lombards, Cahursins, Juifs, étaient les banquiers de l'Europe et des souverains qui la gouvernaient. C'est par eux que la cour de Rome faisait rentrer l'argent qu'elle pré-

(1) Histoire de la confédération suisse, par Jean de Muller; t. I, livre 2 chap. 4.
(2) Math. Paris; *loco citato suprà*.

levait dans les divers pays de la chrétienté, et ce service rendu par ces compagnies aux pontifes romains leur valut, de la part de ces derniers, outre les bénéfices ordinaires, une protection à l'abri de laquelle elles exercèrent longtemps leurs rapines avec impunité. Lorsque Edouard III eut besoin d'argent pour son voyage en France, il eut recours aux Cahursins (1), qui travaillaient également les fortunes de ses sujets de la Guienne, du Quercy et de l'Angleterre, malgré le bannissement prononcé contre eux par Henri III, dans ses terres d'outre-mer, mesure à laquelle la plupart de ceux qu'elle concernait avaient trouvé le moyen de se soustraire; le vainqueur de Crécy s'estima heureux de pouvoir leur emprunter, dans ses embarras de finances, 5,000 marcs, moyennant 2,000 de récompense.

Mais enfin, au commencement du XIVe siècle, les Cahursins avaient comblé la mesure de leurs iniquités; leur protecteur Edouard III n'existait plus; les papes leur retirèrent leur appui; la haine, l'indignation et le cri des peuples ne pouvaient plus être contenus; vainement, comme on l'a vu plus haut, nos rois leur avaient interdit de tenir des banques usuraires, et avaient réglé leur trafic et leurs gains; déjà frappés d'anathème par les conciles des évêques (2) de France et de la Grande-Bretagne, ils avaient été condamnés par les magistrats à de fortes et nombreuses amendes; enfin, le duc Henri de Brabant (3) et le roi de France Philippe-de-Valois (4), à l'imitation de Henri III d'Angleterre, faisant tardivement droit aux plaintes de leurs sujets, bannirent de leurs états ceux de ces usuriers qui, à l'avenir, ne borneraient point leurs spéculations à un commerce légitime. Afin de mettre à exécution les ordres très sévères donnés par le monarque français pour chasser les Cahursins ou Corsins de son royaume, il paraît qu'on se saisit de la personne de plusieurs d'entr'eux; ce qui, selon Ducange, donna lieu à ce mot proverbial, souvent encore employé de nos jours : « Il a été enlevé comme un Corsin » (5).

Les Cahursins, dit M. Depping, dans l'ouvrage déjà mentionné en cet article, et que nous avons souvent consulté avec fruit pour nos recherches sur ces usuriers; les « Cahursins disparaissent de l'histoire » dans le XIVe siècle. A cette époque, il est encore parlé des Lom-

(1) Rymer, de actu et fædera, t. IV, page 387.
(2) Le concile de Trèves de l'an 1310; hist. Trevir, t. II, p. 49.
(3) Miræus, dipl. belg., livr. 1er, chap. 84.
(4) Voyez le recueil des ordonnances des rois de France, t. I.
(5) Ducange, Glossar. loco citato suprà.

» bards, mais sans aucune mention de leurs anciens associés; ce qui » semblerait prouver que le nom de ces derniers, au lieu de désigner » précisément une classe de banquiers particuliers, leur avait été donné » par hasard, soit d'après la ville d'où ils venaient, soit d'après le lieu » où ils avaient eu leur premier bureau de banque. »

Une nouvelle et dernière preuve que les Cahursins ont eu un comptoir important établi à Cahors, s'ils n'en tiraient pas leur origine, c'est la construction du pont de Valendré, l'un des trois qui décorent cette ville et le plus remarquable, bâti en partie avec le produit des amendes prélevées sur les Cahursins. « Ce monument, dit M. Delpon, dans son » excellente statistique du Lot (1), mérite d'être connu, quoiqu'il ne » ne remonte qu'au XIIIe siècle ; il est surmonté par trois hautes tours, » placées une à chaque extrémité et la troisième au centre. Le pont et » les tours sont bâtis de petits blocs liés par un ciment très dur. Il fut » construit, suivant les auteurs qui ont écrit sur l'histoire du Quercy, » par l'évêque Barthélemy, qui mourut en 1272. Il y consacra 200 » marcs d'argent que le pape Alexandre IV lui promit de prendre sur » les amendes qu'on décernait contre les usuriers (les Cahursins), qui » exigeaient au-delà de vingt pour cent d'intérêt. C'est là sans doute le » motif qui a fait croire au peuple que ce pont avait été bâti par le dia- » ble. Cette somme ne suffisant pas pour terminer cette grande entre- » prise, l'évêque Barthélemy fit frapper une monnaie dont la valeur » intrinsèque était altérée. Son cours forcé excita des insurrections, qui » ne furent calmées que lorsque l'évêque, sur la demande des consuls, » eut retiré cette monnaie. On en trouve encore quelques-unes sur les- » quelles on lit : *Episcopus caturcensis* (2).

Il semble que dans, cette ciconstance, l'évêque de Cahors n'était guère moins répréhensible que les usuriers de cette ville, et qu'à son tour, il aurait dû être mis à l'amende, à moins que cet adage, la fin sanctifie les moyens, ne l'eût fait paraître excusable aux yeux de ses diocésains, en considération du motif qui l'avait déterminé à user de cette fraude qu'on ne peut pourtant pas qualifier ici de pieuse, laquelle du

(1) Statistique du Lot; t. I, chap. 4, p. 514-515.

(2) Cette monnaie ne se retrouve plus dans les cabinets des curieux, sans doute parce qu'elle fut retirée et fondue. M. Delpon croyait pourtant avoir retrouvé cette monnaie « dans de petites pièces très minces, en cuivre, avec quel- » que peu d'argent, offrant du côté de la face l'effigie d'un évêque avec ses » habits sacerdotaux, au revers une croix, et des deux côtés une légende en ca- » ractères gothiques, trop frustes pour qu'on pût les lire. On y a reconnu, » toutefois, dit-il, des monnaies des évêques de Cahors, de Limoges et d'Alby. » Statistique du Lot, t. Ier, p. 545-546.

reste était très commune dans le moyen-âge. Il faut néanmoins reconnaître, pour l'honneur du clergé de l'époque, que les chefs de son ordre se rendaient moins souvent coupables que les seigneurs laïques de cette infidélité (l'altération du titre des monnaies); ce qui fesait que la monnaie des prélats était plus recherchée et avait plus généralement cours que celle des barons, qu'on ne recevait guère que par force, et dans le ressort de leur juridiction seigneuriale seulement.

Mais cette honorable exception, en faveur des membres du clergé français du moyen-âge, est la condamnation du prélat de Cahors, qui, en agissant de la sorte à l'égard des peuples soumis à sa houlette pastorale, se montrait lui-même tant soit peu Cahursin.

Il paraîtra évident à tout le monde que si les Cahursins n'avaient point habité Cahors; s'ils n'y avaient pas eu un de leurs principaux comptoirs de banque et s'ils n'avaient point exercé leurs exactions usuraires, d'une manière aussi productive pour eux que funeste aux habitants, faits qui nous ont été, du reste, conservés par les historiens de la localité (1), le pape Alexandre IV n'eût point autorisé l'évêque de Cahors à construire le pont de Valendré avec le produit des amendes locales que les ordonnances de nos rois et les magistrats avaient prononcées contre ces banquiers, et qui avaient évidemment été perçues dans la province même où elles recevaient cet emploi d'utilité publique.

Du reste, il ne paraît pas que la cité, encore naissante de Montauban, ait eu beaucoup à souffrir dans le XIIIe siècle de la plaie de l'usure des Caorsins si fatale aux villes de Cahors, de Figeac et à d'autres localités du Quercy, de la Guienne et du Languedoc, ainsi que nous avons pu nous en convaincre en compulsant leurs archives et leurs chroniques.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France et du Comité historique établi près du Ministère de l'Instruction publique.

(1) Dominici, Cathala-Coture, *Histoires du Quercy*. — Debons, *Annales de Figeac*. — De Colomb, histoire manuscrite de cette ville, etc., etc.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (1)

IV

Cette analyse, fastidieuse sans doute, devait forcément précéder les deux propositions qu'on va lire et dont je vais tenter la démonstration.

I. *Les quatre Chartes de Mont-de-Marsan sont des actes apocryphes.*

II. *La fabrication de ces Chartes ne remonte pas au-delà des premières années du* XIXe *siècle.*

Après avoir établi ce que je viens d'avancer, je tâcherai, avec l'ensemble des faits qui nous sont révélés par la publication de 1850, et avec le singulier document que je citerai plus tard et que je crois être le premier à signaler, de dégager la personnalité des deux auteurs de la mystification.

V

Les quatre Chartes de Mont-de-Marsan sont des actes apocryphes.

Cette proposition se démontre par un grand nombre d'arguments dont les principaux peuvent se classer sous sept chefs. 1° Circonstances de la découverte; 2° Etat matériel des pièces; 3° Défaut de confirmation par les documents connus de certains faits uniquement relatés dans les chartes; 4° Contradictions formelles entre les pièces suspectes

(1) Voir, plus haut, p. 197 et 271.

et les documents authentiques ou anciens; 5° Reproduction parfois servile des monuments historiques antérieurs à 1810, ce qui prouve que c'est là que le faussaire a souvent cherché ses inspirations; 6° Etrangeté de la langue et de l'orthographe romanes; 7° Singularité du style et des formules féodales.

1° *Circonstances de la découverte.* — M. Bordier s'étonne à bon droit de ce dépôt et de cette invention des chartes dans les fondations du Château-Vieux. Prenez l'histoire du moyen-âge, et particulièrement celle de l'époque tourmentée de Charles VI, je vous défie d'y trouver un seul exemple d'archives ou de parchemins ensevelis dans la terre ou maçonnés dans un mur pour l'instruction de la postérité et la conservation des traditions historiques. Pour être accepté comme certain, un fait exceptionnel et solitaire, comme celui de la découverte de 1810, devrait être corroboré par le procès-verbal le plus précis et le plus détaillé, certifié par les inventeurs et par les personnes lettrées qui reçurent le dépôt et recueillirent les renseignements sur les lieux même. Montrez-moi ce procès-verbal ou tout au moins une enquête faite après coup, non pas à l'aide de la commune renommée, mais en consignant les dires de tous les témoins *de visu* qui pouvaient exister encore. Lorsqu'à la date du 28 février 1810, le baron Duplantier faisait annoncer sa prétendue trouvaille par le *Journal des Landes*, qui l'empêchait de consigner par écrit les dépositions qu'il était si facile alors de se procurer? Pourquoi M. Ducournau, plus intéressé que tout autre à cette constatation régulière et authentique, et qui devait par ses études comme par ses projets en comprendre toute l'importance, n'a-t-il pas suppléé à l'omission du préfet? Pourquoi n'a-t-il été rien entrepris depuis lors? Quoiqu'il fût bien tard, au mois d'août dernier, j'ai passé moi-même toute une journée

à rechercher vainement un seul ouvrier contemporain et spectateur de l'exhumation des chartes. Se trouvaient-elles contenues, comme l'a demandé M. Hatoulet, et après lui M. Bordier, dans un coffret de bois, de fer, dans une retraite quelconque de maçonnerie? La quatrième charte semblerait le dire. — *In eodem ca(r)tula(rum) tabula(rio) depon(imus)*.— Mais alors, où est ce chartrier dont ne parle ni le *Journal des Landes* ni le procès-verbal de la cérémonie de 1810? Ce même document nous apprend que la restauration du Château-Vieux était commencée depuis longtemps, lorsque les titres ont été enfouis dans les fondations (1). Les fondations devaient donc être terminées, et alors le lieu naturel du dépôt était plus haut *dans les murs* et non pas *dans les fondations*, où l'on devait d'ailleurs, au confluent de la Douze et de la Midou, redouter pour ces écrits une cause de détérioration rapide résultant de l'humidité permanente. Tout cela n'est-il pas déjà plus que suspect? S'il a plu aux crédules fonctionnaires signataires du procès-verbal de se contenter de cette assertion du baron Duplantier : *Vous êtes instruits que j'ai recueilli six chartes*, de quel droit viendra-t-on exiger la même docilité de conviction de tous ceux qui ont leurs raisons pour ne point accepter comme une consigne les fantaisies soi-disant historiques d'un préfet? Mais ceci n'est rien au prix de la contradiction que je trouve entre les chartes, le *Journal des Landes* et le procès-verbal de 1810 (2). D'après la quatrième charte, *quatre* documents

(1) Cum nos prefect(*us*) et consul(*es*) civit(*atis*) Mont(*is*) Marsan(*i*) jam diu incepj(*mus*) refect(*ionem*) castelj de Mards, etc... IVe CHARTE.

(2) Et je ne suis pas le seul à m'étonner. — Ces chartes devraient s'élever au nombre de six, si nous nous en rapportons au procès-verbal du 29 décembre 1810... La charte nº 4..... parlant de *cinq* parchemins placés dans les fondations du château, il y a lieu de croire qu'il y en a au moins une de perdue depuis 1810. Quant à la sixième, nous en sommes à nous demander si le procès-verbal du 29 décembre 1810 a été exact en la mentionnant... Il est fâcheux d'avoir à signaler, dans un acte de si *fraîche* date, et à une époque de si grande civilisation, si peu de soins donnés à inventorier le trésor qu'on vient de découvrir. *Avant-propos des chartes de Mont-de-Marsan.*

ont été copiés sur le *Livre Rouge* pour être ensevelis dans les fondations. Le cinquième n'a pour but que de constater que ces copies ont été faites. Sur ces quatre, *trois* seulement nous sont parvenus. Ils contiennent toute la tradition historique du Marsan, de P. Crassus à Pierre de Lobanner. Si le *quatrième* a jamais existé, il contenait probablement les *lois sages* du *prince philosophe*. On ne pouvait donc découvrir dans les fondations du Château-Vieux que *cinq* chartes en y comprenant le procès-verbal de copie fait par le notaire Berneda et signé de tout le corps consulaire. Le *Journal des Landes* ne parle, en effet, que de *cinq* chartes. Eh bien ! le baron Duplantier, qui fait annoncer, le 28 février, l'exhumation de *cinq* qui ont été remises à M. Ducournau de Caritz, se trouvera en avoir recueilli *six* le vingt-neuf décembre suivant. *Vous êtes instruits que j'ai recueilli six chartes*. Comment ce miracle d'augmentation s'est-il opéré de février à décembre ? C'est ce que M. Ducournau aurait sans doute pu nous apprendre s'il avait laissé des mémoires qui nous auraient peut-être également expliqué comment, en 1843, on n'a trouvé que *trois* chartes romanes au lieu de *quatre*. Quant à moi, qui n'ai ni la faconde du baron Duplantier, ni l'esprit inventif et créateur de son ami, M. de Caritz, je me borne à poser cette question, tout en confessant humblement que je me sens hors d'état de la résoudre.

2° *Etat matériel des pièces*. — J'ai déjà dit ce que je pensais sur la partie purement graphique des quatre chartes. Quoi que certains aient pu dire ou penser à cet égard, toutes sont évidemment de la *même main*, de celle du faussaire, s'il y a faux, ou de celle du tabellion, s'il est vrai, comme il le déclare, qu'il les ait copiées lui-même sur des originaux maintenant perdus ou détruits. Ainsi que l'a très bien dit M. Bordier, la ressemblance,

si parfaite qu'on le voudra, de l'écriture des parchemins suspects avec celle des actes véritables ne saurait être invoquée sérieusement comme une preuve d'authenticité. Le paléographe le plus novice sait là-dessus à quoi s'en tenir. De tout temps, dans un intérêt pécuniaire ou généalogique, pour couvrir une possession vicieuse ou pour se procurer d'illustres aïeux, les familles, les corporations religieuses ou politiques ont eu recours à l'habileté de diplomatistes complaisants. On est allé jusqu'à composer des poèmes dont le langage, chargé d'archaïsmes, se trouvait ainsi à l'unisson de tout l'ensemble du document. Exemple : les vieux Mémoriaux de Saint-Aubin-des-Bois, en Bretagne, dont M. Francisque-Michel a publié quelques extraits avec une préface fort concluante. Pour ne pas sortir de l'Aquitaine, n'avons-nous pas la charte d'Alaon? Nos généalogistes contemporains, qui vendent aux épiciers vaniteux et retirés des affaires des ancêtres et des titres de famille, sont également arrivés à des résultats fort satisfaisants, et les solennités de la police correctionnelle ont récemment édifié le public sur la rigueur consciencieuse de leurs moyens d'opération. Je n'ai certes pas l'outrecuidance de vouloir me comparer à ces messieurs. Qu'il me soit permis de dire pourtant que me trouvant placé tout à coup dans la nécessité de devenir paléographe, je n'ai rien imaginé de mieux que de m'imposer l'obligation de ne me servir pendant six mois que de l'écriture du XVIe siècle, la plus indéchiffrable de toutes, comme l'on sait. Les résultats ont été tels que des personnes compétentes, et qui connaissent mon peu d'habileté de main, en ont été étonnées, et si j'avais continué l'emploi de mon système au-delà des besoins de mon éducation, je pourrais aujourd'hui, pour peu que la fantaisie m'en prît, ouvrir, comme tant d'autres, mon petit débit

de noblesse frelatée. L'écriture des chartes de Mont-de-Marsan n'est donc pas un argument sérieux à invoquer en faveur de leur authenticité. Que dire d'ailleurs de ces quatre pièces où le tabellion, qui est censé les avoir copiées, écrit son nom, dans le corps de l'instrument, autrement qu'il ne l'orthographie dans la signature qu'il y appose : ici *Berneda,* et là *Bernada!* Une sérieuse objection se tire encore de l'état des titres et des circonstances de leur enfouissement et de leur découverte. S'il est vrai, comme la quatrième charte l'affirme, que ces documents aient été déposés dans les fondations du Château-Vieux presqu'aussitôt après qu'ils ont été copiés, il a dû arriver nécessairement de deux choses l'une : dans le lieu fort humide où ils étaient placés, ils se sont trouvés fatalement exposés à des causes de dépérissement rapide, ou bien ils en ont été absolument préservés par la protection hermétique d'un coffret dont la quatrième charte semble dire quelque chose, mais dont rien ne signale l'invention en 1810. L'état des parchemins repousse énergiquement la première de ces deux hypothèses et ne laisse place que pour l'autre.

Mais ces parchemins ont été fort peu maniés, car ils ne sont demeurés que dix mois au plus entre les mains du savant Ducournau. De 1400 à 1810, ils sont restés cachés; de 1810 à 1814, on les gardait sous trois clés; enfin, de 1814 à 1843, on y a si peu touché qu'on ne savait pas où ils se trouvaient. Qu'on m'explique alors ces deux *cassures* longitudinales à une charte, cassures qui contrastent si fort avec l'état général du vélin. Lorsque l'écriture est encore si nette et si vive sur tant d'actes de 1400, exposés pourtant aux causes ordinaires de dépérissement, qu'on m'explique encore, dans ces chartes si bien protégées, cette pâleur de l'encre qui a si largement nécessité l'usage de la noix de galle. N'est-ce pas à dessein, et

pour corroborer, par l'aspect matériel des documents, cette *teinte antique* que l'éloquent Duplantier admirait tant dans le style, que le mystificateur aura, par des moyens bien connus, atténué plus que de raison l'intensité de la couleur des caractères ?

Mais tout cela n'est encore rien au prix de ce qui me reste à dire.

J.-F. BLADÉ.

AQUITAINE.

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUE.

ÉPOQUE PRIMITIVE.

Deuxième Période.

TERRAIN SILURIEN.

VII

Grès quartzeux, calcaire compacte, ardoises et marbres, graphites, filons métallifères.

Fucus, lichens, prêles, fougères; libellules, blattes.
Trilobittes, spirifères, encrines, polypiers.

Les dernières contractions du sol ont élevé au-dessus des eaux quelques terres en France et en Angleterre; leurs reliefs se montrent dans les Ardennes, dans le Finistère, dans le Morbihan; dans les environs d'Angers. Les ondulations du sol ont eu lieu sans cassure; les premières transformations de la surface de la terre n'ont donc pu s'accomplir qu'à l'époque où les masses sédimentaires étaient encore malléables et à l'état plastique;

Cependant, entre la formation des strates d'argile et de silice et les sédiments de chaux, il a dû s'écouler des millions d'années.

Ce sont des terres basses, perdues au milieu de l'immense Océan.

Ces grandes îles sont semées de lacs, de marais; et des golfes les découpent profondément.

Pendant que les fucoïdes se déroulent sur les flots de la mer, les algues étendent sur les eaux des lacs leur tissu, sorte de limon glutineux demi-transparent, divisé en une quantité de filaments invisibles à l'œil nu.

Les lichens, ces algues terrestres, se développent sur la terre humide et sur les roches les plus stériles. Les mousses leur succèdent.

Sur les bords des lacs et au milieu des marais, les équisétacées, à l'organisation merveilleuse, forment des bosquets de verdure; leurs tiges siliceuses, creuses, sont sveltes comme des colonnes légères d'un palais arabe. Autour de leurs fûts, des feuilles filamentaires se déroulent comme des parasols; au lieu de chapiteau, le sommet porte une série de couronnes superposées de fructifications.

Des fougères arborescentes étendent leurs larges ombrelles à une hauteur de plus de trente pieds; leurs formes sont les mêmes que celles de notre temps. Elles sont d'une simplicité extrême, mais d'une grande élégance; leurs feuilles, découpées de toutes les façons, forment avec leurs larges frondes des voûtes ombreuses.

Sous les mousses se cachent les blattes. Au-dessus des lacs et des marais volent des libellules aux ailes de gaze, au corps léger, plein de reflets métalliques.

Sur les végétations mortes se développent de nombreux champignons; les débris des plantes leur donnent la vie et pourvoient à leur existence. Les plantes de l'ordre le plus inférieur se reproduisent par des cellules se détachant des autres cellules; les champignons se multiplient par une espèce de poussière; le microscope solaire le plus puissant ne peut y distinguer des semences, et cependant cette poussière produit de nouveaux champignons.

VIII

Les fucoïdes de la période précédente, en se décomposant dans la mer, l'avaient saturée d'acide carbonique.

Un excédant d'acide carbonique rend la chaux soluble dans l'eau; la chaux, mise en dissolution, s'était changée en chaux carbonatée, et précipitée en strates.

Les sédiments calcaires préparèrent pour ainsi dire la vie animale. Avec le carbonate durent se déposer les sulfates, les phosphates, les

fluates de chaux; c'était indispensable à l'organisation du règne animal. Les animaux n'auraient pu vivre au milieu de vapeurs sulfureuses, phosphoriques, hydrofluatées.

Des espèces plus nombreuses d'animaux peuplent la mer : les polypiers et les rayonnés sont presque aussi imparfaits que les infusoires; ils sont dépourvus de plusieurs sens, mais ils possèdent des organes perceptibles; leur corps est entouré d'une enveloppe à cinq ou six faces larges, aplaties.

Les polypiers, qui habitent aujourd'hui principalement la zone torride, constituent une création merveilleuse; quelques-uns ont le pied fixé au sol d'une manière permanente; d'autres peuvent, à leur gré, se fixer au sol ou devenir errants; leur diamètre atteint tout au plus celui d'une tête d'épingle. Un orifice, fermé par une espèce de lacet, correspond à la cavité cylindrique de leur corps; à l'entour sont attachés six, huit, douze bras ou tentacules. Ils peuvent se multiplier par scission ou bourgeons, mais ils sont aussi ovipares. C'est un premier progrès sur l'organisation des diatomés. Ils se superposent les uns au-dessus des autres.

Les rayonnés ont une organisation plus complète. Ils peuvent se mouvoir spontanément; comme les polypes, ils sont armés de nombreuses paires de bras; chaque bras est un arbre en miniature; à l'extrémité de la branche, il y a un organe qui sert à saisir la proie; quelques-uns, au lieu de l'engloutir, la sucent seulement.

Ils ont la forme lenticulaire, polygonale; leur corps est partagé en sections, par quatre on cinq rayons ou par des multiples de ce nombre. Ils se divisent en cténophores, discophores et siphonophores, sous le nom général d'acalèphes.

Leur taille varie à l'infini; les uns sont presque microscopiques, les autres ont un diamètre de plusieurs pieds. Les uns se meuvent en allongeant ou en contractant alternativement leur corps; d'autres, en aspirant l'eau, en la repoussant ensuite avec force.

Les échimodermes, dont la forme est presque celle des rayonnés, sont vêtus d'une enveloppe calcaire sur laquelle se tend leur tissu cutané; ce sont des sphéroïdes composées d'un grand nombre d'articulations, avec des proéminences dorsales garnies de piquants. A la convergence des articulations de l'enveloppe est placée leur bouche; elle est douée d'une certaine mobilité; les articulations y deviennent mobiles à l'entour et servent d'organes de préhension.

Les crinoïdes ont une conformation singulière; on dirait des tulipes minérales; leur tige, qui se compose d'articulations semblables à des étoiles, s'élève quelquefois à plusieurs mètres de hauteur.

Les spirifères étendent leur long bras pour marcher et pour saisir leur proie, ou bien, fatigués, ils le contournent en spirales dans l'intérieur de leurs coquilles.

Au milieu de tous ces êtres premiers organismes du monde, les trilobites marchent à reculons; leur tête, leur corps, leur queue sont distincts l'un de l'autre; de là leur nom. Pendant que la tête et le corps s'abritent sous une carapace, la queue sert de rame; à l'aspect d'un ennemi, ils se roulent en boule comme le hérisson et enferment toutes les parties molles à l'abri de leur cuirasse.

Le bellérophon corne de bélier traîne sa coquille pesante; elle le distingue des ammonites dont la coquille légère est une sorte de vessie natatoire.

Tous ces animaux peuvent vivre dans un milieu impur, dans une atmosphère mortelle, pour des mammifères ou des oiseaux; ils sont organisés pour survivre aux bouleversements du monde primitif; les animaux incomplets, en effet, sont moins vulnérables que ceux d'une organisation supérieure : dans notre temps, une limace peut être écrasée, coupée en deux; la partie vivante guérit, la partie morte est remplacée par une autre, l'animal se retrouve aussi complet; les animaux de l'époque primaire reproduisent aussi la partie tronquée de leurs corps; chacune de leurs parties a sa vie propre.

IX

Une nouvelle contraction du globe sur lui-même mit fin à cette période et émergea hors de l'Océan quelques îles nouvelles en Angleterre, en France, dans les Pyrénées tarbelliennes, dans la Normandie; émergea les ballons des Vosges.

Le feu intérieur, pénétrant à travers les crevasses du sol jusqu'aux sédiments, leur fit éprouver des changements de nature et de composition; sous l'influence d'une chaleur intense, le carbonate de chaux fut changé, par métamorphisme, en marbre; et les schistes le furent en ardoises.

Dans le bouleversement du sol, la plupart des forêts de cette période s'étaient affaissées au-dessous du niveau des eaux.

Dans la dissolution des plantes sous l'eau, la combinaison de l'oxi-

gène et du carbonate produit de l'acide carbonique qui s'échappe dans l'air; l'hydrogène et le carbone forment d'autres combinaisons qui traversent l'eau et s'échappent à l'état aériforme. Le feu intérieur, pénétrant jusqu'à ces détritus modifiés, en distilla du goudron et du bitume.

Ces charbons, privés d'oxigène et d'hidrogène de goudron et de bitume, sont du carbone à l'état presque pur. On peut en faire des creusets pour les métaux les plus réfractaires. Ils deviennent combustibles seulement dans l'oxigène. On leur donne le nom de graphites. Les crayons de dessin anglais sont formés de parallélipèdes taillés dans cette matière.

J. DURREY.

DUNES DE GASCOGNE.[1]

La critique historique a le mérite de rechercher la vérité et de rétablir les faits dénaturés par la passion, l'ignorance ou la mauvaise foi. Aussi doit-on porter une sérieuse attention à celle que M. J.-F. Bladé vient de publier dans cette *Revue,* sur les *quatre chartes de Mont-de-Marsan,* p. 197 et 271 plus haut.

Attribuant à ces chartes une origine plus que suspecte, M. Bladé n'accorde aucune valeur aux actes qu'elles mentionnent. Pour ma part, je le regrette bien vivement, il me semble cependant que le faussaire, s'il y en a un, n'a pu, à moins d'une effronterie sans égale, imaginer une longue série de faits ne se rattachant en rien à ceux que l'histoire générale a consignés et que nos autorités acceptent. S'il n'a eu en vue que l'innocente ambition d'arriver à se créer une généalogie justifiant sa douteuse noblesse, M. Ducournau, quoique n'ayant jamais produit son histoire du vicomté de Marsan, n'en devait pas moins posséder quel-

(1) Voir, p. 547, 1er vol.;— p. 58 et 557, 2e vol. de la *Revue d'Aquitaine.*

ques matériaux (1). D'où il est permis de supposer, en admettant qu'il soit l'auteur des chartes de Mont-de-Marsan, que ses contes sont basés sur des données vraies.

D'après la première charte, dit M. Bladé, page 273, « Charlemagne fortifia aussi les baies de *Finibus-terre* et du *Boucau* contre les Normands et contre les sables de la mer *(arenas de alt)*, ce qui réduit l'ingénieur Brémontier à l'humiliante condition de plagiaire. »

Mais, fort heureusement pour Brémontier, les chartes n'étant qu'une invention de fantaisie, il reprend sa place d'inventeur de la fixation des dunes de Gascogne.

Il m'en coûte assurément de me heurter contre l'opinion accréditée, de protester contre l'inscription du cippe qui atteste qu'à Brémontier seul nous devons, nous autres habitants du littoral, de ne pas nous trouver ensevelis sous d'énormes avalanches de sable. Pourtant, sans nullement m'ériger en critique de la critique, je veux encore tenter de prouver que la fixation des Dunes n'est pas une découverte récente.

De part mes suppositions hasardées j'ai déjà contesté à Charlemagne le mérite de l'invention première. Je la faisais même remonter à une époque plus reculée que l'invasion romaine. Aujourd'hui je serai plus modeste, je mettrai de côté toute hypothèse pour me borner à citer un document facile à vérifier.

Le voici :

« Au commencement du XIVe siècle, le roi Denis, surnommé le *colonisateur (labrador)*, garantit les côtes du Portugal contre l'irruption des flots et des sables mouvants de la mer, en faisant exécuter les immenses plantations de

(1) « M. *Ducournau* de Carritz, avocat et conseiller de la préfecture, archéologue profond, savant modeste, à qui nous devons des renseignements très précieux sur la côte et notamment sur Mimizan.» THORE, *Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne.*

pins pigniers et de cyprès qui existent encore le long du rivage, à l'ouest de Leiria.

« En Portugal, la province la plus boisée, c'est encore l'Estramadure. Nous avons déjà mentionné le *Pintral do Rey* de Leiria. Cette forêt, bien que le feu en ait dévoré un quart en 1824, offre encore 20 millions de grands pins sur 10,000 hectares dont on a cru pouvoir estimer la valeur à une trentaine de millions de francs. »

—Etude sur l'agriculture en Portugal, par M. Ch. Vogel.— *Journal des Economistes*, 3 décembre 1859, pages 77 et 90.

Si l'ingénieur Brémontier a pu connaître le procédé employé en Portugal pour opposer un obstacle à la marche des sables, il a tout aussi bien pu l'ignorer. Rien ne prouve qu'il soit le plagiaire ni de Charlemagne ni de Denis le *colonisateur* ou le *laboureur*. Mais ce que l'incontestable évidence démontre de la manière la plus complète et la plus absolue, c'est qu'il a, en 1787, fait profiter le pays de la belle découverte de l'abbé Desbiey en utilisant et perfectionnant les louables essais, faits en 1752, par MM. Desbiey frères, Caule et Dentomas-Darmentieu.

ROGER GAILLART.

LA CANARDIÈRE DU VICOMTE DE JULIAC

à Créon (Landes).

Vers 1740, le vicomte de Juliac *(Pujollé)*, fit creuser, sur les marais de Créon, l'une de ses terres, un vaste bassin carré, de la superficie de plus de quatre hectares et de la profondeur de six à sept pieds. De larges fossés y conduisaient les eaux pluviales des marais de Gabarret, Herré, Barbotan, qui en étaient couverts pendant plus de huit mois de l'année. Aux quatre angles, avaient été pratiqués quatre autres fossés, recouverts de jeunes chênes, tirés d'une vaste forêt du seigneur, et dans

laquelle une pépinière était soigneusement conservée à ces fins. Ces arbres, pliés en arceau, formaient une tonnelle en cône tronquée, dont la base appuyait au bassin, et l'axe droit se prolongeait jusqu'à l'extrémité des fossés, qui avaient chacun une longueur d'environ soixante mètres; ils étaient constamment remplis d'eau à raison de leur communication immédiate avec le réservoir.

Dans le temps de la chasse aux canards, c'est-à-dire, au plus fort de l'hiver, ces cônes, appelés *pipes* ou *tonnelles*, étaient recouverts de gros filets jusqu'à leur extrémité qui se terminait au point de leur section par une large et longue bourse destinée à recevoir la prise des canards et fortement fixée à son bout dans la terre.

Il avait été planté des chênes à une distance de 30 à 35 mètres du bassin; parvenus, en peu de temps, à une certaine grosseur, ces arbres, irrégulièrement placés, formaient des bosquets agréables, fournissaient une grande quantité de glands. Les canards sauvages, friands de ce fruit, se rendaient en vols attirés par cet appât et s'habituaient ainsi aux lieux où ils devaient perdre la vie.

Le bassin était entouré de palissades de huit pieds de largeur et de hauteur, ouvertes aux interstices qui formaient éventail, de manière qu'un homme pût y passer : un petit œil-de-bœuf avait été pratiqué sur chacune d'elles; un trottoir de deux mètres de largeur les séparait des bords du bassin.

La maison du préposé à la chasse ou canardier était située à 6,000 pas de la canardière et sur les hauteurs qui la dominaient. Les occupations de ce chasseur pendant la belle saison étaient de faire des filets pour les pipes, d'élever les jeunes canards sauvages, de dresser ses chiens à la chasse : ces chiens étaient d'une espèce amenée de la Normandie, où existait, dit-on, une canardière qui avait servi de modèle à celle de Juliac. Il élevait ses canards sauvages à la canardière même. Pour y parvenir, il disposait dans le bassin de grosses boules de paille fortement attachées à des pieux fixés dans l'eau, percées d'un boulin par lequel les canes s'introduisaient pour y faire leur ponte : des traquenards, ou autres piéges, adroitement placés, détruisaient ou écartaient les oiseaux de proie.

A peine les petits étaient nés qu'ils étaient habitués à venir manger avec leurs mères sur un plateau d'un bosquet à ce réservé. Insensiblement, les couvées se mêlaient avec les canards étrangers presque continuellement répandus dans les marais où ils pondaient même leurs petits.

Le temps de la chasse arrivé, les canards privés, appâtés tous les matins, s'envolaient dans les palus et amenaient avec eux des nuées de sauvages accoutumés depuis l'été à frayer avec eux. Tout cela se jetait dans le bassin; et pour qu'ils y trouvassent leur élément, le canardier avait le soin d'en faire, avant le jour, casser la glace par quatre hommes montés dans un canot et armés de massues. Les oiseaux ayant l'eau, dont les privaient, dans les marais, la glace et les frimats, restaient dans la canardière : le chasseur, à l'affût derrière les palissades, observait leur direction dans une pipe. C'était le vent qui la lui indiquait : il poussait en quelque sorte les canards vers une de ces tonnelles, alors le chasseur lâchait son chien sur le trottoir de la palissade opposée qu'il parcourait en serpentant dans les interstices. Les oiseaux, sans être effarouchés de l'apparition de l'animal, cherchaient cependant à l'éviter en gagnant le côté du bassin à lui opposé. Peu à peu ils se trouvaient à l'orifice d'une pipe où ils s'introduisaient comme dans une espèce d'asile; à cet instant paraissait le canardier avec deux ou trois hommes, suivant le grand ou petit vol des canards; en même temps, les habitués de la canardière prenaient leur essor, laissant les étrangers à leur mauvaise fortune. Jamais un d'eux n'est entré dans une pipe. Le chien par ses aboiements et ses bonds, les chasseurs par leurs gestes et cris, forçaient les oiseaux à gagner l'extrémité de la tonnelle. Ces malheureux prisonniers ne pouvaient sortir à travers les cerceaux couverts de réseaux; d'ailleurs l'issue de l'extrémité semblait leur donner une ressource à l'évasion. Ce n'était qu'une perfidie de plus. Ils allaient s'engouffrer dans la bourse; au moment même, le chasseur attachait son nœud coulant à la section du cône, de manière que les canards s'offraient sans résistance à une mort certaine. Le chasseur les retirait de la bourse un à un, leur tordait le cou : le déplacement d'une seule vertèbre suffisait pour leur ôter la vie. Voilà pourquoi le canardier en faisait un tas énorme dans quelques minutes, et recommençait la chasse si ses appeaux lui ramenaient d'autres victimes. Pour que la chasse fût abondante il fallait que l'hiver fût rigoureux. Dans celui de 1779 on capturait 200 têtes dans une seule prise.

Nous ne pouvons revendiquer le chef-d'œuvre des engins en grand pour l'arrondissement de Condom. La canardière était réellement située à Créon, vicomté de Juliac, sénéchaussée de St-Sever, à six minutes de Barbotan. Cet admirable établissement fesait les délices de la contrée et l'admiration de l'étranger qui venait exprès pour contempler l'a-

dresse des piéges, la manière de s'en servir, l'immense produit résultant de l'agréable délassement d'un seigneur riche qui défendait, sous des peines sévères, de vendre un seul canard. Il les destinait à ses cadeaux, et il envoyait ses offrandes à pleines saches.

Le vicomte de Juliac avait établi sa canardière sur les communaux de Créon. Il était seigneur de deux autres paroisses qui avaient leurs marais attenants à ces derniers. Sa jalousie et celle de ses successeurs, pour la chasse, était portée jusqu'à la tyrannie. Il y avait des vandales à Créon, comme dans les autres communes de la France; soit haine, soit vengeance, à peine les lois de 1792 et 1793 furent connues que les habitants de Créon se ruèrent sur cette ingénieuse conception. Les arbres des bosquets furent coupés et enlevés; les palissades brûlées. Tout ce qui portait l'empreinte du génie ou de l'art fut détruit, et la canardière qui, avant 1789, offrait la plus agréable comme la plus innocente des inventions aviceptologiques, ne présenta plus que l'aspect d'un marais, repaire de sangsues et de poissons infectés d'odeur de vase.

LATANÉ.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

État officiel de la noblesse de Languedoc et d'Armagnac, par M. de La Roque. — Téléphonie de M. Sudre. — Une Monographie inédite de Fleurance, par M. de M... — Un livre édité en Belgique, par un écrivain de l'Armagnac. — Guide pratique de l'enregistrement, par M. Félix Bourgade.— Description d'un manuscrit de la bibliothèque d'Agen. — Biographie des membres du Conseil général du Gers.

La librairie Didot ne tardera pas à livrer au public le catalogue des gentilshommes du Languedoc et de l'Armagnac qui ont participé aux élections de 1789. Toutes les provinces méridionales auront leur tour; chacune d'elles formera une brochure in-8°. C'est M. de La Roque, déjà connu par un *Armorial du Languedoc*, qui a dressé cet état officiel de la noblesse.

M. Sudre a expérimenté naguère, à Toulouse, son invention de la *téléphonie*. Il prépare un dictionnaire qui comprendra onze langues : le français, l'italien, l'anglais, l'allemand, le russe, l'espagnol, le hollandais, le grec, le persan, le turc et le chinois. En regard des termes spéciaux à chacun de ces idiomes seront disposés des signes *téléphoniques* qui

permettront aux aveugles et aux sourds et muets de communiquer universellement leurs idées.

Une consciencieuse *Monographie de Fleurance*, due à la plume et à l'érudition d'un conseiller à la cour impériale d'Agen, sera prochainement mise au jour. L'auteur a puisé sa substance historique aux sources originales, dans les archives communales et particulières. Ses compilations paléographiques ont donné une abondante récolte de faits et de documents inédits.

Après cette indiscrétion bibliographique, nous commettrons encore celle-ci : Un livre d'une haute portée et destiné à produire une profonde sensation ne tardera pas à s'échapper des presses Belges pour venir en France recueillir une popularité certaine. Ce volume, qui roule sur l'administration départementale, est l'œuvre d'un charmant écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, qui réside en Armagnac.

Un de nos compatriotes, M. Félix Bourgade, de Miradoux, est l'auteur d'un livre utile : *Guide pratique de l'Enregistrement*, lequel vient d'être édité par la librairie administrative de Paul Dupont. Bien que cet ouvrage soit un peu en dehors de notre cadre littéraire, il sied de le signaler d'abord à cause de l'origine de son signataire et aussi des avantages matériels qui peuvent en découler pour la population agricole. On ne saurait trop vulgariser les questions qui adhèrent d'une façon aussi intime que l'enregistrement à l'intérêt de la propriété. Ce volume sera très efficace pour faciliter les transactions immobilières. La partie de la manutention est traitée avec beaucoup de scrupule et sera d'un grand secours pour les contribuables. Après cette recommandation *ad argumentum remigramus*.

Nous trouvons dans les notes d'un bibliophile la description d'un volume manuscrit de la bibliothèque d'Agen relatif aux antiquités ecclésiastiques des diverses contrées du midi. Nous l'agençons ici. Ce volume est de format in-4° haut et étroit, comme serait un grand in-8° ou un très petit in-f°. Il est relié en veau brun, galeux, raccoutré en plusieurs places et principalement au dos. Il est en outre maléficié au dehors et au dedans. Filets bruns sur les plats, quatre liens en fermoir rompus. Il est écrit sur parchemin. Quelques feuilles sont tachées; plusieurs ou rongées ou déchirées ou coupées avec un instrument tranchant, le plus souvent aux extrémités et quelquefois au milieu. Certaines ont été enlevées. Les abréviations sont fréquentes et considérables et les initiales coloriées en rouge plus souvent qu'en bleu. Les notes

marginales portent des signes et des encadrements rouges. Manquent le frontispice, le nom de l'auteur, la date et le numérotage. Le nombre des feuillets est de 132. Au dos on lit l'étiquette à la main : GUIDONIS, FONDATION DES COUVENTS. Il est ainsi enregistré au catalogue : *Manuscrit sur parchemin, dans lequel il est question notamment de la fondation des couvents et des dominicaines d'Agen, de Lectoure, de celui de Condom, appelé Prouillan, etc.....* (par *Guidon*). Cette désignation n'est pas exacte, car le volume contient beaucoup d'autres matières. On avait demandé à M. Platelet comment était constatée l'identité du livre et de l'auteur. C'était, disait-il, par une tradition qu'établit M. Lalaurencie alors qu'il était à l'école centrale d'Agen. M. Pérès (1) avait entretenu ou peut-être fondé pour sa part cette tradition, et c'est ainsi qu'elle persiste encore. Au reste, M. le bibliothécaire actuel ajoutait s'être assuré que l'opinion de Brunet concordait avec le catalogue. Il paraîtrait par là que l'ouvrage existerait aussi imprimé. Dans l'histoire des comtes de Toulouse de Catel, on trouve à la fin divers opuscules écrits en latin, l'un desquels est inscrit du nom de *Bernardi* GUIDONIS; peut-être en reparlerons-nous.

De ce vieux manuscrit passons à un autre de fraîche date.

Le gouvernement a levé il y a deux mois la pénitence des avertissements et nous a donné une petite tranche de liberté que nous servirons, avec parcimonie, sur nos tablettes mensuelles. Dame censure s'est en allée emportant dans sa retraite ses lunettes de corne. Nous lui souhaitons bon voyage, à condition qu'elle ne reviendra pas. Bien quelle soit absente, ne négligeons pas de mettre des mitaines pour toucher à la politique dans notre compte-rendu bibliographique. Le manuscrit que nous effleurons d'un dernier coup d'œil est une *biographie* des *membres du Conseil général* du Gers. L'exhibition de cette galerie vivante sera facilitée par le régime nouveau de la presse. Les votes de chacun y sont scrupuleusement dénombrés et commentés. Dans l'addition de ceux qui se recommandent par quelque indépendance on trouve un total fort minime. L'auteur, au nom de la volonté populaire et du suffrage universel, lance une prophétie à certains membres : il leur prédit qu'ils ne rentreront pas dans l'assemblée départementale parce qu'ils resteront au fond du scrutin. Il est opportun de nous arrêter, car nous marchons sur un terrain effondré, car nous descendons sur une pente glissante.

J. N.

(1) Ancien bibliothécaire d'Agen et auteur du *Grand Erratum à l'Histoire du XIXe siècle.*

CORRESPONDANCE.

Paris, le 26 novembre 1860.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai remarqué dans le 4e numéro de la *Revue d'Aquitaine*, dont je suis le fidèle abonné, un article sur la maison de Bezolles, à laquelle la mienne est alliée, ainsi que vous l'indiquez dans une note. Je crois devoir vous donner quelques explications à ce sujet.

D'abord, j'ai indiqué ainsi, d'après les renseignements que j'ai recueillis, les armes de MM. de Bezolles : *d'argent à 2 vaches passantes de gueules, accornées et clarinées d'argent au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Vous indiquez, au contraire, à la fin de l'article que les armes sont écartelées. Il est facile de voir comment MM. de Bezolles les portent maintenant;

Calixte de Bezolles, fille de Joël de Bezolles et de Catherine de Lautrec, épousa Jean-François de Montesquiou, seigneur de Marsan, mon trisaïeul. Le contrat est du 23 février 1649.

Le 2 décembre 1692, Louis de Bezolles, frère de Calixte, n'ayant vraisemblablement pas d'héritiers directs, institua pour son légataire universel Pierre de Montesquiou, mon bisaïeul, fils de sa sœur, et lui laissa en conséquence la terre de Crastes, dont il était seigneur. Cette terre est restée dans ma famille jusqu'à la Révolution, et fut vendue ensuite comme bien national, quoique mon père ait été injustement mis sur la liste des émigrés. Je conserve seulement la métairie de Geyraux, qui en dépendait.

Je désire, Monsieur, que ces renseignements puissent vous être utiles, et je serai toujours très heureux de contribuer en quelque chose à l'accomplissement de votre intéressant travail.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

DUC DE FEZENSAC.
Rue d'Astorg, 31.

A Monsieur le duc de Fezensac.

MONSIEUR LE DUC,

J'inscris avec gratitude dans ma mémoire votre offre de concours à mon humble entreprise de propagation historique. Durant votre studieuse carrière, vous avez vécu dans la familiarité de tous les personnages qui ont illustré notre province. Parmi eux se trouvent rangés plusieurs de nos ascendants. Votre érudition solide pourra nous enrichir d'un grand nombre de documents anciens par leur date et nouveaux quant à la révélation.

La différence qui s'est produite entre nous, relativement aux armes des BEZOLLES (1), provient sans doute d'une inversion pratiquée par quelque membre de cette famille qui aura changé la partie constitutive en partie accessoire et réciproquement. Je ne vous dissimulerai pas que je soupçonne dans cette transposition une pensée ambitieuse. Les étoiles, armes primitives des BEZOLLES, furent en 1366 écartelées de Béarn par suite de l'alliance du sire de LAGRAULAS avec NAVARRE D'ALBRET, fille de *Bernadot*. L'éclat des vaches éclipsant celui des étoiles, celles-ci furent reléguées en chef et celles-là envahirent le champ. C'était un moyen de s'identifier d'une façon plus intime avec la maison d'Albret, mais ce n'était pas honorer la noblesse originelle. Au reste, la description que j'ai donnée avec écartelure est le fidèle décalque des

(1) Dans notre travail généalogique sur la maison de Bezolles, nous avons omis un fait historique qui méritait d'être relaté : nous allons laisser ce soin à Dupleix qui l'a rapporté dans son HISTOIRE DE FRANCE, TOME V, PAGE 197 : *Quant à Monurt, dit l'historiographe, petite ville de circuit, mais très bien fortifiée, sise sur la Garonne, un peu au-dessous de l'embouchure du Lot, elle commençait d'incommoder la navigation à cause des exactions et pilleries de la garnison dont les plaintes étaient venues au roi* (Louis XIII), *dans Toulouse, et en partit le troisième jour après son entrée : en retournant en France* (sic) *par Bourdeaus se résolut de ranger en devoir chemin faisant cette besogne. A cet effect il manda au mareschal de Roquelaure de l'investir.... Le bruit estait que le sieur de le Force s'en venait au secours de la place avec quatre à cinq mille hommes. et de vray il assembla tout ce qu'il peut de gens de guerre. Mais le sieur de* BESOLES *lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du mareschal de Roquelaure lui estant allé au-devant avec un régiment et trois cent chevaux, lui ferma le passage.*

armes des Bezolles actuels. Je serais heureux si mon interprétation vous semblait plausible; je le serai doublement si vous voulez bien agréer,

Monsieur le Duc,

l'expression de ma profonde déférence.

J. NOULENS.

BIOGRAPHIE.

MARINS D'AQUITAINE (1).

Ducasse. — Eliçagaray.

Sans nous préoccuper de l'ordre chronologique ou des degrés de mérite, nous prenons au hasard les figures que nous présentons au public.

DUCASSE naquit en Béarn vers 1650. Il devint chef d'escadre en 1703, et lieutenant-général de marine en 1707. Le théâtre de ses principaux exploits fut, à son début, la mer des Indes. Son compatriote et contemporain Eliçagaray, dit Petit-Renaud, conquit sa célébrité dans les mêmes parages. Ducasse fut d'abord investi par les Boucaniers de leur commandement. Ces aventuriers, comme l'a déjà établi un autre collaborateur de la *Revue d'Aquitaine*, étaient des hommes d'une trempe inouïe. Leur élément était le butin et le danger. Les îles d'Amérique, les Antilles surtout, se rappellent encore, non sans effroi, leurs farouches descentes.

Ducasse, devenu marin royal, obtint pour son talent et son intrépidité le grade de gouverneur géneral de l'Ile St-Domingue. Bembow, l'amiral anglais, fameux par son caractère grossier, fut battu par le Béarnais, 1701. Le dépit de son échec le tua l'année suivante. Ducasse

(1) Voir, plus haut, p. 159.

apparaît plus noblement que dans ses expéditions antérieures durant la guerre de succession d'Espagne. Dès lors, son rôle fut grand parce qu'il était national. Il dirigea, en 1714, le siége de Barcelonne qui eut pour résultat la reddition de cette place. Il mourut peu de temps après de la suite des fatigues de ce blocus.

ELIÇAGARAY (Renaud d'), d'origine basque, fut un des plus célèbres ingénieurs de marine de son temps. Inventeur des galiotes à bombes (bombardes), il appliqua sa découverte au châtiment des pirates algériens en 1680. On lui doit un système particulier de construction navale. En 1688, il se distingua dans plusieurs rencontres sur mer. Passé en Amérique, il y enseigna son mode nouveau de construction (1696). Il servit ensuite Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, dont la couronne coûta si cher à la France. Les fortifications de Cadix, ruinées par les Anglais, ainsi que celles de plusieurs autres villes maritimes, furent relevées par Renaud. Celui ci ne put cependant reprendre Gibraltar. Le roi de France le créa chef d'escadre et l'ennoblit (1704). Ce brave marin mourut à l'âge de 67 ans, en 1719.

RIESBEY.

ORDONNANCE

Du marquis de Crillon, mestre de camp d'un régiment de cavalerie pour le service du roy, brigadier et inspecteur général de ses armées (1).

Sur ce que nous avons appris du relachement que les nouveaux convertis ont pour tout ce qui concerne le service divin, il est ordonné aux consuls et jurats des villes et villages de la dependance du diocèse de Condom d'establir de nouveau en tous les dits lieux des inspecteurs tant aux portes des églises que pour estre informé de la manière

(1) La pièce authentique est aux archives de Condom, série EE. Nous l'avons copiée et publiée parce qu'elle donne une idée de la manière dont fut appliquée la révocation de l'édit de Nantes dans les villes protestantes du Midi.

dont vivent les nouveaux convertis, s'ils ne mangent pas de la viande les jours deffendus, s'ils vont régulièrement à la messe, les festes et dimanche, hors d'excuse légitime, s'ils assistent à la prédication et instruction, s'ils y envoyent leurs enfants, pour que nous puissions estre instruits au vray qui sont ceux et celles qui font bien leur devoir, et ceux qui manquent à ces exercices pour qu'on leur puisse donner le chatiment qui est ordonné en leur donnant delogement.

Nous enjoignons aux dits consuls et jurats d'y tenir soigneusement la main, à peine d'en repondre à leur propre nom et d'estre chatiés, et envoyeront tous les quinze jours un roolle à Monsieur l'evêque de Condom de ceux et celles qui auront manqué à remplir leur devoir comme ci dessus, et sera la présente ordonnance leue et publiée dans tous les dits lieux pour que personne n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Nérac le 10 septembre 1686.

CRILLON.

Affiché à la porte de l'église de Condom le 21 septembre 1686.

ORTHOGRAPHE ROMANE.

RÉPONSE

à quelques lignes insérées dans la REVUE D'AQUITAINE, tome V, page 286.

Pau, 13 décembre 1860.

MON CHER MONSIEUR NOULENS,

Vos *coquilles* sont précieuses et vos *chiffons* très jolis; mais je ne puis les accepter : ce sont de trop beaux ornements pour notre *mince* sujet;

Et la *moindre raison*, toute simple et bien claire,
Serait beaucoup mieux mon affaire.

Ne trouvez donc pas mauvais que je m'empresse de vous renvoyer ces superfluités.

Vous voulez bien me laisser l'*honneur et la* CORVÉE de fermer notre controverse. — Je ne veux, mon cher Monsieur Noulens,

Ni cet *excès* d'honneur, ni cette INDIGNITÉ.

V. LESPY.

A MONSIEUR LESPY.

MON CHER MONSIEUR LESPY,

Je puis être très vulnérable, mais je ne suis pas susceptible. Votre tempérament me semble l'inverse du mien. Aussi, pour ne pas multiplier vos coups et mes meurtrissures, je vais, selon votre conseil, tenter la parade avec une dernière raison. Tant pis si elle n'a pas la qualité que vous exigez !

Je prends les syllabes *pro ut sonant* et je me montre tolérant, tandis que vous les prenez en des sons artificiels, et vous êtes intraitable. Les patois, je vous le répète, à mes risques et périls, ont des sons; ils n'ont pas de lettres. On peut dire qu'ils sont illettrés et même anti-lettrés. Rigorisme, littéralité, orthographe y sont, sur quelques points, une puérilité, ne vous déplaise. Dans le cas qui nous occupe, on peut opposer les exemples aux exemples. Autrefois et à présent, les maîtres ont varié et varient. Il n'y a donc ni faux, ni véritable tant que le litige dure encore, je ne dis pas entre nous, mais entre les troubadours modernes. Je m'arrête pour que ma discrétion me préserve de vos fâcheux renvois.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Léotard, le gymnaste toulousain, est une des célébrités contemporaines. Il a retenu et absorbé longtemps l'attention de tout Paris. Les gazettes et la voix publique nous entretiennent constamment de ses

prodiges de force, d'adresse et d'audace, de son élan merveilleux d'un trapèze à un autre. Cette popularité nous a rappelé le goût de l'antiquité pour ces sortes d'exercices. Dans le *Journal des Sciences, des Lettres et des Arts*, rédigé par M. Millin (1810), on trouve une dissertation de M. Bœttiger, conseiller aulique, sur une médaille de Cyzique, qui représente les jeux des *schénobates*. Elle démontre que les anciens avaient poussé bien plus loin que nous l'art de danser sur la corde et la manœuvre de la gymnastique : on l'imposait aux enfants dès l'âge le plus tendre, ce qui assouplissait leurs membres d'une manière incroyable. Les cordes qu'ils employaient étaient beaucoup plus petites que celles d'aujourd'hui. Il y en avait qui se servaient de cordes faites de boyaux de chèvres; ceux-là s'appelaient *neurobates*. On sait que Galba fit le premier monter sur la corde un éléphant, et que Néron fit exécuter à un de ces gigantesques quadrupèdes une très haute ascension et une descente sur un câble fixé à l'arc le plus élevé de l'amphithéâtre. Il y eut même la circonstance très étonnante qu'un chevalier romain d'une des plus nobles familles occupait la place du petit cornac mauritanien sur le cou de l'éléphant. Les tours les plus extraordinaires se produisirent sous les empereurs Carinus et Numérianus, vers la fin du IIIe siècle. Les meilleurs *schénobates* étaient de Cyzique (1). Ils apparaissaient dans toutes les solennités, dans les cirques. Quand ils étaient parvenus à l'extrémité supérieure de la corde, ils enlevaient des rameaux de palmier, comme cela se pratique encore pour le mât incliné dans nos fêtes nautiques. Ils opéraient le retour sur ce sentier aérien, sans balancier; c'était la chose la plus difficile. D'autres acrobates fixaient entre les deux genoux des poignards dont les pointes se regardaient, et dansaient en écartant les jambes pour ne pas se blesser. D'autres, enfin, pirouettaient et bondissaient sur des échasses. Ces diverses variétés portaient les noms de *Schénobates, Neurobates* et *Néocores*.

Le gouvernement a mis à l'étude un système de barrage préservatif des inondations. Il consisterait en grands reliefs de terre établis transversalement dans les vallées et sur les rivières. Un aqueduc ouvert au-dessous déboucherait les eaux ordinaires et une partie de celles amenées

(1) Cyzique était une ville de l'Asie-Mineure renommée pour son prytanée, ses gymnases et ses théâtres.

par les crues. Quand ce moyen d'écoulement serait devenu insuffisant, les eaux monteraient et se répandraient dans le bassin supérieur, où elles seraient retenues captives. De cette manière serait prévenu l'envahissement de la vallée inférieure. La navigation s'opposant à l'application de ces chaussées destinées à maîtriser surtout les affluents, la Baïse n'en recevrait qu'au-delà de Mirande.

Le Sport, dans son numéro, a donné une généalogie sommaire de la maison de Gontaut-Biron. Le cousin du chef actuel, Armand-Louis-Charles de Gontaut-Biron, marquis de St-Blancard, habite parmi nous. Il a eu de son mariage avec Elisabeth-Antoinette-Félicie, princesse de Bauffremont, une nombreuse progéniture. Au nombre de ses ancêtres les plus célèbres sont : Gaston II de Gontaut, seigneur de Biron, qui, avant de suivre St-Louis à la croisade, octroya des coutumes à son fief. Pierre de Gontaut, chevalier banneret, resta fidèle au parti de Philippe de Valois et fut restauré, en 1343, par le duc de Bourbon, dans sa seigneurie de Biron, dont il avait été spolié par les Anglais. Arnaud de Gontaut, dit le Boiteux, dont il a été question à l'article Guy Du Pleix, servit d'abord en Piémont, sous les ordres du maréchal de Brissac. Il participa, dans les rangs catholiques, aux batailles de Jarnac, de Dreux, de Montcontour, et eut sous ses ordres la réserve de l'armée royale à Arques et à Ivry. Il fut nommé grand-maître de l'artillerie (1569), et fut obligé de conclure la paix de St-Germain. Créé maréchal de France en 1577, il commanda successivement en Guienne, en Saintonge et dans les Pays-Bas. Il fut présent au siége de Paris et succomba à Epernay. Son fils aîné, Charles de Gontaut, se dévoua longtemps à Henri IV; aussi fut-il gorgé de faveurs par le Béarnais. Son amitié avec le monarque ne le préserva pas de conspirer contre lui avec l'Espagne et la Savoie. Il fut décapité à la Bastille (1602). Le roi l'avait fait gouverneur de Bourgogne, duc et pair, maréchal de France. Son petit neveu Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, obtint aussi cette dernière dignité en 1734. Son fils, Louis-Antoine, né en 1701, et mort en 1788, fut favorisé du même honneur. Armand, dit Lausun, qui eut pour père le précédent, se distingua dans la guerre d'Amérique. Il fut guillotiné en 1793.

A X..... le Jour de l'An.

L'an soixante est parti pour ne plus revenir !
Mon amour est resté fixe au fond de mon âme,
Et le tien, qui n'est plus qu'un confus souvenir,
Sur la mer de l'oubli navigue à grande rame.
En ce jour solennel, de mes vœux je réclame
Le retour du passé pour dorer l'avenir.
Retrouve sur ta bouche une douce parole;
Retrouve sur ta bouche un don encor plus doux :
J'irai l'agréer à genoux.
Réserve aussi, sur ton épaule,
Un chevet à mon front jaloux.
Noble est la femme qui console
Les poètes, les pauvres fous !

Si la nécessité m'exile
Loin de ton nid, loin de ta ville.
Que la mémoire de l'absent
Fasse vibrer ton cœur mobile,
Comme la bise, au campanile,
Fait tinter la cloche en passant.

Dans ton sein, délivré d'alarmes,
Que le bonheur, que tous les charmes
Chantent comme des colibris !
Et ne cache jamais des larmes
Sous la grâce de tes souris !

Quand ton image m'agite,
Voilà ce que je sollicite
De la largesse des cieux;
Voilà les vœux que je récite
Avec une ferveur d'ermite;
Car l'amour m'a rendu pieux.

J. NOULENS.

LES TROIS DU PLEIX.[1]

II

Aîné.— SCIPION DU PLEIX, frère aîné de l'historiographe, son homonyme quant au prénom, et auteur comme lui, fut gratifié, en mémoire de son père Guy et de son grand père Du Franc, de l'office d'avocat du roi. Il avait épousé la nièce du poète Imbert (2), petite-fille d'un ancien lieutenant particulier au siége présidial de Condom. Le faiseur de sonnets ayant exigé, de la communauté, un dédommagement pour la cession de son logis au duc d'Epernon, gouverneur de Gascogne, pendant le séjour de celui-ci dans le Condomois, l'officier royal trouva cette réclamation inconvenante et taxa son oncle avec rigueur. Le procès-verbal d'une séance relate une plainte des magistrats urbains contre Scipion Dupleix. Ils l'accusent d'avoir tenu *quelques propos en quelque compaignie, disant que lesdits consuls n'étaient que des larrons et déserteurs de langaige et que le sieur Imber avait fait imposer quarante et tant d'escus pour le louaige de sa maison pour le temps que le sire d'Epernon avait demeu-*

(1) Extrait de la *Généalogie de la maison de Cadignan*, par J. Noulens. Voir, *suprà*, page 305.

(2) Elle était fille de Jean-Baptiste Imbert. Le versificateur Gérard-Jean-Marie Imbert était alors premier consul, et ce fut lui qui fut si malmené par l'avocat du roi lequel était, dit la jurade, non-seulement son neveu, mais son filleul. Voir, sur le *poète Imbert*, la savante étude publiée par M. Léonce Couture dans la *Revue d'Aquitaine*, 4e année, pages 302 et 309.

La famille Imbert avait pour armes : *d'azur à trois faces ondées d'or.* Son ancienneté remontait fort loin dans le passé. Aux Etats généraux de Tours (1484), nous trouvons, comme députés de la seigneurie de Condomois, Jehan de Saige, Pierre Porterie et Simon Imbert, ancêtre de ceux que nous venons de nommer. *Documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.* Journal des États-Généraux sous Charles VIII, 1 vol. in-4o, p. 95.

ré dans icelle (1). Son esprit d'équité était intraitable. En plein conseil communal, et nonobstant quelques protestations, il ratura la signature d'un jurat (nommé Paraige) dont l'élection ne lui avait point paru régulière. Le zèle royal de Scipion Du Pleix lui valut bientôt la lieutenance générale du bailliage de Condomois. Ce magistrat, ancêtre direct des représentants actuels de la maison Du Pleix de Cadignan, était grandement réputé pour sa sagesse, sa prudence et ses lumières, dit la *Biographie Michaud*, qui ajoute : *sa mémoire s'est toujours honorablement conservée dans sa patrie et sa postérité subsiste encore avec honneur*. Il est essentiel, pour bien apprécier le rôle de ce dignitaire et celui de ses successeurs, de définir sommairement sa dignité dont la double autorité militaire et judiciaire rayonnait sur une circonscription presque aussi étendue que celle des cours impériales actuelles. L'institution d'une lieutenance du sénéchal de Gascogne, à Condom, remontait à 1369. Cent ans plus tard, un arrêt privé du conseil du roi lui attribuait l'appel de toutes les causes jugées dans les vicomtés de Marsan, Tursan et Gavardan. En 1611 le périmètre de cette vaste juridiction était encore reculé par l'englobement des sénéchaussées de Nérac, Bazas, Casteljaloux. La fonction exercée par Scipion Dupleix et ses descendants était donc très élevée. Elle n'est pas cependant son seul titre à notre mémoire. La jurisprudence et la philosophie lui doivent *les Loix militaires sur le Duel* (2), ouvrage dont il fit hommage à M. de Montespan (3), sénéchal de Gascogne, d'A-

(1) Archives communales de Condom, jurades de 1595 à 1600. Série B.B-5.
(2) In-4°, Paris, 1615.
(3) Les titres du sénéchal étaient ANTOINE-ARNAULT DE PERDEILLAN, Gondrin, marquis de Montespan, d'Antin, etc. On attribue à Scipion Du Pleix l'aîné l'anagramme des trois premiers noms :

ANTOINE-ARNAULT DE PERDEILLAN,

dont les lettres mobilisées et combinées donnent :

LION ARDANT NÉ DE PÈRE VAILLANT.

genais et de Condomois. La dédicace est d'une humilité cherchée et prétentieuse comme toutes celles d'alors. *A vous, dis-je, qui les sçavez mieux prescrire que moy escrire; mieux combatre de la main que moy débatre de la langue; mieux trancher de l'espée que moi tracer de la plume; mieux faire que moy dire; mieux dresser une armée que moy un discours. Mais considéré que vous n'êtes pas seulement chef des armes, mais aussi de la iustice en votre séneschaussée; il ne peut être mal à propos qu'un des officiers d'icelle vous dédie une œuvre, où ce que l'iniquité des duels et combats singuliers est examinée aux balances de la raison, de l'équité et de la iustice.*

Dans cette épître, son langage est empreint d'autant de franchise que de courtoisie, et faisant allusion à la querelle de son supérieur avec le duc de La Force, il déplore *que quelque bluette et étincelle de hayne* lui *reste encore pour ce qui s'est passé entre* lui *et un seigneur de la province.* Il l'invite au nom de son généreux caractère, de sa qualité et de l'intérêt public, à dénouer ce différend par une sincère et solennelle réconciliation. On peut conclure de ces nobles paroles que le moraliste était jaloux de faire pratiquer ses maximes.

Malgré son affectation de l'antithèse, malgré certaines préciosités dispensées pourtant avec moins de prodigalité que par les auteurs ses contemporains, son style se déploie avec ampleur, sa pensée est indépendante des préjugés et son sentiment toujours débordant d'amour pour les hommes. L'érudition abonde, les préceptes et les exemples empruntés à l'antiquité foisonnent. Il fut dans notre province un estimable représentant de la renaissance grecque inaugurée par le *Thesaurus* monumental de Henri Etienne. Il compléta son livre par l'indication des sources où il avait puisé et corroboré ses arguments. Ces citations, scrupuleusement

assorties au sujet, témoignent d'un grand discernement et d'une profonde conscience en même temps qu'elles décèlent un helléniste distingué. Plusieurs prosateurs d'alors congratulèrent l'écrivain sur son œuvre. Des poètes traduisirent leur admiration en vers latins et français. L'inspiration ne se produisait guère en ce temps que sous la forme du sonnet, sorte de justaucorps métrique, dont la mode est en décadence parmi nous. Elle est uniquement portée aujourd'hui par la muse de M. Ste-Beuve et de Boulay-Paty.

Un Bordelais du nom de De Vienne adressa à Scipion Du Pleix les quatorze alexandrins suivants:

Vous qui pour un honneur, vanité de la terre,
Deschirez en duel vostre sein innocent,
Qui mutins achaiptez au prix de votre sang
Par la lame de fer une lame de pierre :

Attendez d'essayer l'acier qui vous enferre
Contre le flanc ouvert d'un ennemi pressant,
Et venez lire icy qu'un courage puissant
Réserve sa valeur pour une juste guerre.

Dupleix de vos duels vous enseignant les lois
Présente le duel aux escrivains françois :
Que s'il va poursuivant son heureuse menace,

Me voicy son second qui m'oseray vanter
Que ceux qui s'oseront au combat présenter
Seront en ce duel abattus sur la place.

L'éloge est comme un avant-goût de l'enthousiasme dangereux de M. de Scudéry pour Théophile de Viau. La manière et les procédés sont identiques à ceux de l'auteur d'Alaric. Pierre d'Anglade, un condomois, recom-

manda également l'ouvrage de son concitoyen (1) par les deux quatrains et les deux tiercets que voici :

Magnanimes Francois, cœurs par trop généreux
Cesserez-vous jamais de prodiguer la vie
Es duels où souvent elle vous est ravie,
Courant à corps perdu à ce sort malheureux ?

Ces lois vous apprendront d'un style sérieux
Qu'est-ce que de l'honneur et ce qu'il signifie :
Si vous devez combaire, ou quand on vous deffie,
Si refuser le camp vous êtes plus glorieux :

Si vous devez d'autruy espouser la querele,
Si vous devez nourrir une haine immortelle,
Ou vous armer soudain à toutes passions.

Ou vous passionner à tous coups par l'iniure :
Bref, voicy le niveau, le compas, la mesure
Pour régler ès duels toutes vos actions.

Le livre de Scipion l'aîné eut grande vogue et quatre éditions : deux formats in-8° en 1586 et en 1611, deux in-4° en 1602 et 1615. A sa mort, que nous ne pouvons préciser chronologiquement, il laissa un fils du nom de Guillaume.

Second.— Scipion Du Pleix (2), l'historiographe, n'avait que huit ans (3) lorsque ses parents furent si tragiquement

(1) Dans un sonnet, où le zèle fraternel s'élève à l'hyperbole, Scipion Du Pleix l'historiographe, prodigua aussi les louanges à son frere.

. . . . . .
. . . . . .

Desprisant les erreurs des guerriers, on te prise :
Detestant le duel on atteste ton los :
Condemnant ses effects, on loue tes propos :
Ternissant son horreur, ton honneur s'éternise.

(2) Dans l'orthographe du mot Du Pleix nous avons observé celle de Montluc, du P. Anselme et de Bayle qui divisent ce nom propre en deux monosyllabes.

(3) D'après l'Oraison funèbre du père Colin, Scipion Du Pleix serait né en 1571. — Mary-Lafon constate aussi qu'il était issu d'une noble famille languedocienne, fixée à Condom; *Histoire des villes de France*, tome II, page 310

frappés. Quoique orphelin, son éducation, pas plus que celle de ses frères, ne fut négligée. Il manifesta de précoces dispositions pour les lettres, et sa jeunesse fut édifiante de ferveur pour l'étude. Ses qualités innées et acquises lui avaient valu de bonne heure un renom provincial. Il avait fait de si rapides progrès, dit le père Colin, qu'il était capable d'enseigner les sciences à un âge où les autres ne sont pas susceptibles de les apprendre (1). Il eut, malgré sa jeunesse, des rapports intellectuels avec Charron, qu'il réputait plus signalé par la pureté de son style que par celle de sa croyance. L'auteur de la *Sagesse* non-seulement encouragea et guida ses premiers essais, mais encore le présenta à Marguerite de Valois, dont il était le confesseur. Jalouse d'enrichir sa cour de ce jeune talent, la reine l'attira à Nérac. Dans la pléiade des beaux esprits qui gravitait autour d'elle, la princesse prisait surtout les agréments de langage du jeune condomois. Aussi l'emmena-t-elle à Paris, en 1605, avec le titre de maître des requêtes de son hôtel. Il appliqua, pour complaire à sa souveraine en disgrâce, tous ses loisirs à la traduction du *Traité de l'âme* et de la *Métaphysique d'Aristote*.

Bien qu'Henri IV eût répudié sa première femme, il avait continué son estime au serviteur de celle-ci, comme le témoigne cette autre attestation du père Colin : *Henri le Grand, dit-il, qui avoit toujours de grands hommes au prez de sa personne qu'il faisoit souvent parler sur le champ de toutes sortes de matières en sa presence, prenoit un si grand plaisir à entendre Monsieur du Pleix qu'il n'y en avoit pas auquel il donnat plus volontiers audiance.*

—Moreri le témoigne à son tour. Dans la *Statistique des départements Pyrénéens*, M. Du Mège s'obstine à donner Lectoure pour berceau à Scipion Du Pleix. Nous serions curieux de connaître le point d'appui de son assertion étrange.

(1) Oraison funèbre de Scipion Du Pleix, par le père Colin, p. 10.

Il inaugura son début dans la science par un cours de philosophie, le premier qui ait été publié en notre langue. L'excellence de sa méthode, la clarté de son développement produisirent un grand succès qui nécessita plusieurs éditions. Il fit hommage de l'une d'elles au prince Antoine de Bourbon, comte de Moret (1), dont il était le précepteur. Quelque temps après la mort d'Henri IV, la régente, Marie de Médicis, avait envoyé le maître et son royal élève au château de Pau. Pendant leur séjour au pied des Pyrénées, les Morisques, parqués dans l'Estramadure depuis la délivrance de l'Espagne par Ferdinand, ayant refusé le baptême, furent forcés d'aller en exil. Ils furent recueillis dans le duché d'Albret. Le gouverneur de Béarn, pour récréer le noble écolier de Du Pleix, fit défiler les proscrits sous les fenêtres de sa résidence. En 1618, Louis XIII ayant autorisé les jésuites à ouvrir le collége de Clermont, leur confia le comte Moret. Scipion Du Pleix en le perdant gagna deux offices de judicature; il fut créé lieutenant particulier au siége présidial de Condom et conseiller à la cour des aides de Bordeaux. C'est peu de temps après qu'il mit au jour ses *Mémoires des Gaules.* Leur apparition fut un triomphe d'érudit. L'œuvre, en effet, affirmait un esprit investigateur, un grand art de la composition, une profonde intelligence de l'ensemble. La langue elle-même, non encore dépouillée de sa verdeur, parlait cependant avec fermeté. Louis XIII, pour récompenser Scipion Du Pleix de cette laborieuse tâche, le nomma son historiographe, avec mission de poursuivre l'histoire de France et de la raccorder à son règne. Quand il s'était approvisionné de matériaux, il venait à Condom les appareiller et les disposer en

(1) Le comte Moret, fils naturel d'Henri IV et de Jacqueline de Beuil, comtesse de Bourbon-Moret, naquit en 1607 à Fontainebleau et fut légitimé en 1608.

monument. Aussi le trouvons-nous, en janvier et février 1629, vaquant à ses grands travaux pour s'associer à ceux de la municipalité dans sa ville maternelle (1). Les procès-verbaux des jurades notent soigneusement sa présence dans ces assemblées qu'il rehaussait de sa parole. Son frère François, dont il va être question, est presque toujours assis à ses côtés, comme magistrat urbain.

Il fut le prédécesseur des d'Hozier. Avant eux, il entr'ouvrit l'histoire généalogique de France, et tenta de faire la lumière dans ses ténèbres. En 1631, il fut commis par le roi pour recevoir les hommages seigneuriaux, et pour examiner et certifier les preuves de noblesse (2); il procéda dans ce contrôle avec autant de scrupule que de désintéressement Son arbitrage, s'il l'eût voulu, eût été une source de lucre; mais il ne fut jamais pour lui qu'un instrument de justice historique. Admirablement initié à tous les arcanes nobiliaires, il redressa, pour être agréable à son ami, Jean d'Estrades, évêque de Condom, l'arbre familial de la maison de ce prélat. Ce travail est resté comme un type dans le genre.

L'année suivante (1632), *Monsieur* voulut, par une conjuration, arrêter le bras de Richelieu qui déracinait les derniers troncs de la féodalité. Dans sa ligue contre le cardinal entrèrent le duc de Montmorency et le comte Moret qui, au combat de Castelnaudary, commanda la légion polonaise. Quelques biographes l'ont compté parmi les morts. D'autres, et parmi eux le père Thomas, ont assuré qu'après la défaite il s'était miraculeusement évadé. Déguisé sous l'habit monacal, il aurait parcouru l'Europe méridionale marquant partout son passage par des fondations pieuses.

(1) Jurade du mois de janvier 1629, tenue par noble Jehan de Salles, seigneur de la Maurague. *Archives communales de Condom, série BB.*
(2) Oraison funèbre de Scipion Du Pleix, par le père Colin, p. 14.

Au bout de longues pérégrinations, réintégré dans sa patrie, il serait venu finir ses jours, sous le nom de *frère J. Baptiste*, en un couvent de l'Anjou. Le maître n'avait pas suivi la voie politique de son disciple. Louis XIII et son ministre avaient comblé d'honneurs Scipion Du Pleix. Ils venaient d'ajouter à toutes ses dignités celle de conseiller d'Etat. Les lettres royales qui l'élèvent à cet emploi marquent la faveur spéciale dont il jouissait auprès de la couronne. Nous consignons en note ce document qui honore sa mémoire comme il honora sa vie (1).

Dans les Sociétés antiques, les historiens étaient des hommes d'Etat. Ceux de nos jours le sont ou l'ont été. Aussi, dès que Scipion Du Pleix fut mêlé à la politique active son coup d'œil devint plus sûr et sa manière sou-

(1) *Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Nauuarre, à nostre amé et féal maistre Scipion Dupleix, nostre historiographe, salut : Désirant remplir nos conseils de personnes en la suffisance et capacité desquelles nous puissions avoir l'assurance et le reppos qu'il appartient a plain confians de vos sans suffisance et expériance aux affaires de nostre estat, comme aussi de vostre fidélité et affection en nostre service, saichant combien vous nous pouvez dignement et utilement servir en nos dicts conseils, ainsi que vous avez fait depuis longues années en divers offices de judicature que vous avez exercé et au soing très-particulier que vous avez aussi pris d'escripre l'histoire de France, avec l'approbation tant de nos subjets que des nations étrangères dont il nous demeure tout contentement; pour ces causes, de l'advis de nostre conseil, nous vous avons eslu et ordonné, eslisons et ordonnons par les présentes signées de nostre main, conseiller en notre conseil d'estat et privé pour dorénavant nous y servir, y assister et avoir voye délibérative suivant les reglements sur ce par nous faits, et jouir des honneurs, prérogatives et prééminences appartenant à ladite charge; ensemble des appo...., qui seront pour ce employés dans nos estats. Arresté en nostre conseil et signé de nostre main; voulant que pour cet effet vous fassiez et prestiez entre mains de nostre très cher féal le sieur de Laubespine marquis de Château-Neuf, chancelier de nos ordres, garde-des-sceaux de France, le serment accoustumé. Mandons à tous nos officiers et substituts de vous recognoistre et obéir, comme il est requis, à un de nos conseillers en nosdits conseils; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le douze jour d'août l'an de grâce* 1632 *et de nostre règne le* 23e. Louis signé.

Ce jourd'hui onzième juillet mil six cent trente-trois, le conseil du roy estant à Paris, M. Dupleix, historiographe de Sa Majesté, a esté reçu en la charge et qualité de conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, faict et presté le serment accoustumé ex-mains de Mgr Seguier, chancelier et garde-des-sceaux de France. Moy conseiller du roy et secrétaire des finances et de sondict conseil privé, P... C..., ainsi signé. Le 22 janvier, ces provisions furent insinuées et enregistrées au greffe de la cour sénéchale et présidiale de Condom, à la diligence et réquisition de Me Géraud Gaichies, procureur; et l'acte d'insinuation fut signé par Descanault, lieutenant-général et Tartanac advocat du roy.

vent déclamatoire s'effaça. Les tomes IV et V démontrent une fois de plus l'influence efficace exercée par le contact des affaires publiques sur ceux qui se vouent à l'étude de l'histoire.

Le champ de bataille de Castelnaudary était encore fumant lorsque l'historiographe, dans un but de fidélité descriptive, vint étudier les lieux où le comte Moret était présumé avoir péri.

Lors de la réformation du domaine de Navarre, Scipion fut chargé de vérifier le dénombrement, de régler les délimitations et les droits féodaux des seigneurs d'Armagnac. Ce fut lui qui, en qualité de commissaire du roi, prononça la sentence arbitrale (1er septembre 1635) par laquelle noble Jeanne de Pardeillan, comtesse de Panjas, était maintenue dans les priviléges de son mari, sous l'expresse condition de rendre à Sa Majesté tous les devoirs personnels (1).

L'œuvre de Scipion Du Pleix est complexe et considérable. Le catalogue de ses travaux que nous allons dresser va rendre visibles la solidité et l'universalité de ses connaissances :

1° *Mémoires des Gaules depuis le déluge jusques à l'establissement de la monarchie françoise avec l'estat de l'église et de l'empire depuis la naissance de Jésus-Christ.* Paris, Claude Sonnius, 1627. Ce volume in-folio forme la première partie de son Histoire de France.

2° *Histoire de France avec l'estat de l'église et de l'empire,* 4 vol. in-folio. Paris, Claude Sonnius, 1629, 1630, etc. (2).

3° *Histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à Charlemagne,* 3 vol. in-folio. Paris, 1630 et 1638.

(1) Titres originaux appartenant à la famille C. L..., et communiqués, il y a quelques années, à la cour impériale d'Agen dans un procès.

(2) *Les Mémoires des Gaules* et l'*Histoire de France* furent réduits en un abrégé de 4 volumes in-12, par Remond, notaire du Châtelet de Paris (1651).

4° *Cours de Philosophie,* contenant la physique, la logique, la métaphysique ou science surnaturelle, 4 vol. in-12.

5° *Les Causes de la veille et du sommeil, des songes de la vie et de la mort.* Paris, 1613, in-12 ; — Lyon, 1620, in-8°.

6° *La Curiosité naturelle rédigée en questions.* Lyon, 1620, in-4°.

7° *Inventaire des erreurs, fables et déguisements de l'inventaire général de l'Histoire de France, de Jean de Serres.* Paris, 1626, 1630, 1633, in-8°.

8° *La responce à St-Germain ou lumières de Mathieu de Mourgues, pour l'histoire, esteintes.* Condom, 1645, in-4°.

9° *Axiomata, sententiæ et regulæ juris, versibus reddita,* 1635, in-8°.

10° *In institutionum justiniani libros* IV *commentaria.* Paris, 1635, in-8°, peu connus.

11° *Obscuriores et rudiores Despauteri versus in grammaticâ linguâ in dilucidiores et elegantiores commutati.* Paris, 1644, in-4°.

12° *Liberté de la langue française dans sa pureté.* Denys Bechet, 1651, in-4° (1).

13° *Généalogie de la maison d'Estrades.* Bordeaux, 1655, in-4°.

14° *Traduction française de Sacro-Bosco avec les commentaires de Clavius.*

15° *Les mots gascons dérivés du grec.*

16° *Les démêlés des papes avec les rois de France.*

17° *Les querelles des papes avec les empereurs et les rois d'Espagne.*

18° *Bienfaits de la France envers le St-Siége* (2).

Le large cerveau de Du Pleix, comme on le voit, em-

(1) Cet essai fut écrit pour Louis XIV.

(2) Nous ne connaissons ces trois derniers ouvrages que par un passage de l'oraison funèbre du père Colin qui les signale sommairement.

brassait tout. Dans le premier livre des Mémoires des Gaules s'échelonne une série merveilleuse de rois appelés : *Samothès, Magog, Sarron, Dryus, Bardus, Longho, Lucus, Celtès, Galathe, Narbon, Lugdus, Religius, Jasius, Allobroæ, Romus, Paris, Namnès, Rhemus, Francus* (1). En exceptant cette partie mythique, il nous présente la race gallique sous les mêmes traits et le même caractère que les historiens modernes, c'est-à-dire avide de migrations et folle de guerre. Nos pères primitifs partaient aventureusement sans autre guide que le vol des oiseaux. Ils traversèrent l'Europe en conquérants et parvinrent dans la molle Asie où ils s'établirent et s'engraissèrent. Les successeurs d'Alexandre les préférèrent à tous les autres mercenaires, parce qu'ils faisaient bonne mesure de courage et que leur sang était au rabais. La plupart des érudits qui ont tenté de faire revivre le monde celtique ont beaucoup dérobé à notre historiographe; mais ils ont négligé de confesser le larcin.

Augustin Thierry, quoique restrictif dans ses éloges, accorde des facultés estimables à Scipion Du Pleix. Il lui fait un grief de sa science aventureuse, de ses conjectures hardies, de son fanatisme de fils de ligueur, comme il lui fait un mérite de sa critique vigoureuse et sagace à l'égard de ses devanciers. L'auteur des *Récits Mérovingiens* reconnaît que l'historiographe gascon a très bien fait ressortir l'originalité des Francs, qu'il a suivi avec un rare discernement leurs rapports avec les étrangers, leurs guerres et leurs croisements avec les Goths et les Lombards. Il va plus loin et proclame très judicieux le parallèle de l'Italie et de l'Espagne sous les deux premières races. Il loue encore dans Du Pleix le sentiment patriotique et réparateur qui lui inspira de restituer, dans l'Histoire de France, à

(1) Ces rois fabuleux furent sans doute empruntés à Jean Nanni dit Annius de Viterbe.

nos provinces méridionales, le rang dont elles avaient été déshéritées par les écrivains du Nord. *Il ouvre,* ajoute Thierry, *la liste de ces historiens, nés au sud de la Loire, qui tentèrent à différentes reprises la réhabilitation du Midi, et dont les efforts ont préparé les grands travaux des savants modernes sur l'existence sociale, l'ancienne civilisation et l'ancienne littérature de l'Aquitaine et de la Provence* (1).

Le premier tome de l'Histoire de France fut mis au jour en 1621. L'ouvrage fut complété par quatre volumes dans les années 1624, 1630, 1635 et 1643. L'édition que nous avons mentionnée dans l'inventaire des productions de Du Pleix fut la deuxième. Le public accueillit successivement les trois premières parties de cette œuvre avec sympathie, mais les deux dernières, relatives aux règnes d'Henri IV et de Louis XIII, rencontrèrent deux véhéments censeurs qui furent : Mathieu de Mourgues, aumônier de Marie de Médicis, et le maréchal de Bassompierre, qui, plein de haine pour Richelieu, son persécuteur (2), la déversa tout entière sur son panégyriste. Celui-ci fut accusé d'adulation envers le grand homme d'Etat; il le fut, en outre, d'avoir failli au devoir de la reconnaissance et de l'honneur en ne voilant pas les galanteries de la reine Marguerite, qui l'avait comblé de ses dons. Du Pleix avait, toutes les fois qu'il l'avait pu, parlé d'elle avec réserve, mais l'impartialité historique lui interdisait le silence. Sa réponse fut vigoureuse. La critique avait néanmoins prévalu, lorsque Bayle, dans son *dictionnaire historique et critique*, instruisit à nouveau le procès entre les antagonistes. Il combattit et renversa les imputations de Bassompierre, qu'il accusa d'avoir étoudiment attaqué l'écrivain condomois. Le philosophe protestant

(1) *Dix ans d'études historiques*, par Augustin Thierry. Paris, Furne, in-12, format anglais, p. 363 et 364.

(2) *Dictionnaire historique et critique*, par Bayle, article Usson, 4e vol., pages 485 et 486.

fit valoir en faveur de Du Pleix les devoirs de l'historiographe officiel, la raison d'état, la volonté souveraine qui lui imposait ses pensées. Il le disculpa également du reproche d'ingratitude en signalant la répugnance que lui inspiraient certains commandements de Richelieu. Nous nous permettrons un extrait de ce chaleureux plaidoyer :

Tous ceux qui savent les loix de l'histoire tomberont d'accord qu'un historien qui veut remplir fidelement ses fonctions doit se dépouiller de l'esprit de flatterie et de l'esprit de médisance, et se mettre le plus possible dans l'état d'un stoïcien qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité et il doit sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souvenir d'un bienfait, l'amour même de la patrie. Ainsi, les cruels reproches que M. de Bassompierre fonde sur ce que Du Pleix avait eu des appointements et des charges chez la reine Marguerite sont injustes car ce n'était point à Du Pleix l'historiographe à s'aquiter des obligations de Du Pleix le serviteur de cette reine. Il n'a dû en tant qu'historiographe ni reconnoitre un bon office ni se venger d'une injure; son obligation unique a été de représenter les choses comme elles étaient, sans les déguiser ou en faveur de ses amis ou au préjudice de ses ennemis. Il avait à l'égard de la vérité les mêmes engagements que les juges ont à l'égard de la justice. Puisque donc on seroit deraisonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un conseiller au parlement d'avoir fait perdre un méchant procès à son bienfaiteur, on n'est point en droit de se plaindre de Du Pleix sous prétexte qu'il a publié des vérités difamantes d'une princesse chez qui il avait eu emploi. Un tel est cause que vous êtes riche, que vous possédez une charge, assistez-le de votre bourse dans son indigence, mais ne lui faites pas gagner un procès où il a tort, car si vous le lui faites gagner, votre gratitude est un larcin et une infraction de vos devoirs les plus essentiels.

L'application de tout ceci à un historiographe ministre public de la vérité n'est point malaisée. Il s'ensuit que M. Bassompierre n'a pas critiqué justement la conduite de Du Pleix(1).

Il est plus difficile d'innocenter Du Pleix du reproche de flatterie à l'égard du cardinal. Ce qui milite cependant pour sa défense, c'est le zèle affectueux du grand ministre pour notre auteur. Le premier prenait le soin d'épurer les épreuves du second avant l'impression (2). Evidemment, Scipion ne pouvait se montrer hostile envers celui qui lui témoignait une sollicitude si bienveillante.

Le génie historique de l'antiquité différait essentiellement du nôtre en ce qu'il se montrait toujours dédaigneux de l'authenticité. Les récits d'Hérodote, de Thucydide, de Tite-Live, etc., ne sont jamais étayés d'un texte ou d'une autorité. Les chroniqueurs du moyen-âge ne furent pas plus inquiets de vérité matérielle. Du Pleix a eu le grand mérite d'introduire la conscience dans l'histoire par l'indication scrupuleuse des sources. Ce n'est pas tout. Le premier, il a fait marcher simultanément l'étude générale et divisionnaire de nos annales. Nul avant lui n'avait possédé et appliqué une meilleure discipline. Ses cotes marginales sont autant de fils conducteurs à travers les âges et les événements. Pour noter les provenances avec cette superstitieuse précision il dut exécuter, une plume à la main, toutes ses lectures de livres et de manuscrits. La critique a été injuste lorsqu'elle l'a considéré comme un simple compilateur, comme un patient bouquineur de diplômes.

Son ordonnance est heureuse, son jugement sain et droit toutes les fois qu'il n'est pas troublé par la passion catholique. Le XVIe siècle avait soulevé des idées; le XVIIe souleva des faits. Parmi ceux qui contribuèrent à ce dernier

(1) *Dictionn. hist. et crit.*, par Bayle, 4e vol., p. 485 et 486.
(2) *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Jac. Le Long.

mouvement, Scipion doit être appelé en tête. Il transmit aux historiens futurs le souci de l'exactitude; il consacra sa longue existence à manipuler les temps et à respirer leur poussière. C'est dans les provisions, péniblement amassées par ce bénédictin laïque, que nous allons aujourd'hui puiser à poignées. Soyons donc équitables en réformant l'opinion de ses deux détracteurs contemporains, et en adoptant celle de Châteaubriand : *Du Pleix procède avec méthode; c'est le premier historiographe français, avec Viguier, qui ait coté en marge ses autorités. Avant le chef-d'œuvre d'Adrien de Valois, Du Pleix n'avait été surpassé dans l'histoire des deux premières races que par Fauchet.*

La mort de Richelieu rendit à Du Pleix une indépendance qu'il avait quelquefois sacrifiée au bon plaisir de ce ministre. Aussi, la fin du règne de Louis XIII est-elle traitée avec plus de liberté. Il avait projeté, dit Sorel, de remanier et de retoucher le commencement; mais sa vieillesse ne lui permit pas de réaliser cette pensée.

L'économie de notre sujet nous interdit d'analyser toutes les œuvres de Du Pleix; aussi passerons-nous sous silence les plus modestes pour donner notre attention aux plus connues. La *Liberté de la langue françoise* qu'il dirigea contre Vaugelas prouva qu'un octogénaire pouvait conserver la virilité de son intelligence. Son livre eut un grand retentissement. Il pressa son adversaire d'une dialectique très forte et très serrée, et il protesta contre la tendance qui, sous le prétexte de progrès, appauvrissait l'idiome national et le raffinait selon la mode italienne. Dans cette solide dissertation, il déclare puéril d'éplucher des accents, des syllabes ou des locutions. Il veut que l'on soit plus soucieux des pensées que des paroles. Ceux qui délaissent l'argument essentiel, l'ordre, le raisonnement, pour ne s'attacher qu'à la polissure et à l'affectation des

périodes, ressemblent, dit-il, aux courtisans de Pénélope qui, repoussés par leur maîtresse, s'adressaient à ses suivantes. Il s'oppose au bannissement des termes vulgaires, d'abord parce qu'ils peuvent être ennoblis par des voisins plus relevés, et ensuite parce que les plats d'étain ont une utilité aussi réelle que les vases d'or ou d'argent. La plus grande part de sa sévérité est réservée à Vaugelas, chef des syllabaires et des puristes qui veulent *gehenner les esprits et leur dresser des croix par des règles trop pointilleuses* (1). Plusieurs habiles gens, tels que Ménage, le P. Bouhours, La Mothe-Le-Vayer furent de son avis et critiquèrent les *remarques* du novateur (2).

L'esprit encyclopédique de Du Pleix aborda tout : il tria les hellénismes de notre langue vulgaire et en forma un lexique de 1,200 mots (3).

Ceux qui lui ont attribué, comme Moreri, les *Loix militaires sur le duel*, dues à son frère aîné, ont commis une erreur bibliographique et chronologique. La première édition de ce livre étant datée de 1586, Du Pleix, qui n'avait alors que 14 ans, l'aurait composé à 13, ce qui n'est pas admissible, malgré la prodigieuse précocité que nous lui avons prêtée d'accord avec le P. Colin.

Scipion Du Pleix vécut dans la familiarité de Charron, d'Henri IV, de Marguerite de Valois, de Richelieu, du président Perrault, d'André Duchène, de Jean Duchemin, évêque de Condom; de Jean Berthier, évêque de Rieux. Le burin du célèbre Michel Lasne nous a légué son portrait.

Bien que nonagénaire, Du Pleix avait gardé la plénitude de ses facultés. Ses sens même s'étaient maintenus

(1) Préface de *la Liberté de la langue françoise*, page 11.
(2) *Histoire de la langue française*, par Gabriel-Henry, professeur de l'université d'Erfurt et d'Iéna, tome II, pages 61 et 62.
(3) *Statistique des départements pyrénéens*, par Du Mège, tome II, pages 295 et 300.

inaltéres. Sa vue, que des lectures incessantes aurait dû débiliter, n'avait pas perdu sa force (1). Il poursuivait la continuation de son histoire et la traduction de Sacro-Bosco lorsqu'il s'affaissa sous le poids de l'âge, à 91 ans, en mars 1662. Jean de Cous, qui administrait le diocèse de Condom, fit inscrire cette épitaphe sur sa tombe :

Quod jaceant, reliquis sors est mortalibus æqua
PLEXIUS at modico non jacet in tumulo.
Nam qui tanta brevi virtus tellure lateret?
Sola hic ingentis clauditur umbra viri.
Mors delusa senem credit rapuisse : sed errat :
Utroque æternos ducit in orbe dies.

Scipion Du Pleix ne laissa qu'une fille (2), la présidente de Nérac, à laquelle le P. Colin fit hommage de son oraison funèbre. M. Dupleix de Mézy est donc très mal avisé de prétendre à la descendance directe de l'historiographe. Il est purement et simplement le petit-fils de Joseph Marquis Dupleix qui, né sur les bords de la Seine, devint Radjah sur les bords du Gange. Entre les deux familles, l'une du Nord, l'autre du Midi, il n'exista jamais aucun lien de parenté. Les généalogistes qui entreprendraient d'enlacer les rameaux de la première et ceux de la seconde feraient un nœud fragile qui ne résisterait pas au moindre contrôle.

Troisième. — FRANÇOIS DU PLEIX, frère des deux précédents, est connu à son tour par un ouvrage qui fut estimé de ses contemporains : *Partitiones juris methodicæ heroïco versu conscriptæ* (3).

L'arbitrage de ce dernier dans les questions litigieuses

(1) *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, page 4 de la préface. — In-4°, Paris, Béchet, 1651.

(2) Scipion Du Pleix n'ayant pas laissé de fils, le père Colin fut obligé de dire : *Dieu y a pourvu d'ailleurs en faisant deux images de Monsieur Du Pleix, un spirituel dans ses ouvrages et l'autre vivant en la personne de ses neveux* — Page 18.

(3) Paris, 1615, in-4°.

avait une importante autorité. Il fut avec Saige délégué par la ville toutes les fois qu'elle eut des intérêts à débattre ou des affaires à régler devant le parlement (1). Sa pertinence en droit l'avait également rendu le conseiller de tout le pays.

Dans une jurade particulière tenue, le 1er janvier 1640, et présidée par noble Bernard du Bouzet, nous le trouvons installé, pour la troisième fois, sur le siége consulaire (2) qu'il avait déjà occupé en 1605 et 1629.

J. NOULENS.

SIGILLOGRAPHIE.

*Lettre à M. le marquis de C*** sur des sceaux conservés aux archives de la mairie de Castel-Sarrasin.*

Monsieur,

Vous m'avez demandé de vous donner l'explication et de vous faire l'historique de sceaux existants aux archives de l'hôtel de ville de Castel-Sarrasin. Je m'empresse de répondre à votre désir à cet égard.

Le premier de ces sceaux est celui de la célèbre abbaye de Belle-Perche; il est en cuivre, de forme ronde, et de 4 centimètres 5 millimètres de diamètre. Il offre en avant d'une grille, qui remplit tout le champ, la Vierge Marie, vue de face, la tête ceinte d'une couronne à trois fleurs de lys; elle est assise sur un siége de forme antique, dont les deux côtés se terminent en volute et tient à sa droite, debout sur ce même siége, l'enfant Jésus, entièrement vêtu comme elle d'une longue robe. La légende circulaire de notre monument sigillographique présente en caractères gothiques l'inscription suivante : S. (3) CONVENTUS ABBATIE, MONASTERII BELLE-PERTISSE (4). (Sceau du couvent de l'abbaye du monastère de Belle-Perche.)

Vous savez, Monsieur, que cette abbaye de Bénédictins, ordre de

(1) *Archives communales de Condom. Jurades de* 1605 *à* 1606 et suivantes, série B B 5.

(2) *Archives communales de Condom.* Série BB, registre in-4°. Délibérations de 1640.

(3) *Sigillum*

(4) Nommée *Bella Pertica* dans le Gallia Christiana, etc.

Cîteaux, fut fondée et dédiée à la Vierge, dont l'effigie figure sur notre sceau, le 3 du mois d'août 1143, par les seigneurs de Castel-Meyran. Le territoire dans lequel elle était enclavée, sur la rive gauche de la Garonne, faisait partie de la province de Gascogne et de l'élection de Rivière-Verdun avant la révolution de 1789. Ses fondateurs la dotèrent richement, et elle passait pour l'un des bénéfices les mieux rentés de son ordre. « En dehors de la part des religieux et de celle non moins abondante des pauvres, dit M. Mary-Lafon, elle rapportait à son abbé commendataire 40,000 de revenu annuel.» Ces abbés, crossés et mitrés, étaient souvent des évêques. La table chronologique de ceux du diocèse de Montauban nous fait connaître les noms de trois prélats ayant appartenu à ce siége en différents temps, lesquels furent pourvus de ce riche bénéfice : Guillaume de Cardaillac, au commencement du XIIIe siècle; Pierre de Bertier, au milieu du XVIIe, et Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil (1), dans la seconde moitié du XVIIIe. Ce pontife, qui ferme la liste des évêques de Montauban antérieure à la révolution dont il fut une des victimes, se plaisait dans cette agréable retraite de Belle-Perche, qu'à l'exemple de plusieurs des abbés, ses prédécesseurs, il avait embellie.

En outre de la partie des édifices purement religieux et consacrés aux exercices et cérémonies du culte, les bâtiments de l'abbaye étaient splendides, les appartements de réception et ceux réservés aux étrangers de toute beauté; l'hospitalité, à l'égard de ces derniers était *généreuse et magnifique*, selon l'expression du maréchal de Richelieu, qui, tandis qu'il résidait à Bordeaux comme gouverneur de la province de Guienne, aimait à visiter de temps à autre les bons moines et le digne prieur de Belle-Perche, même en l'absence de leur abbé.

Il ne reste plus aujourd'hui debout que ces derniers bâtiments vendus nationalement à différents particuliers qui les habitent.

Jusqu'aux derniers jours de l'occupation de Belle-Perche par les enfants de St-Benoît, on avait religieusement conservé, et l'on offrait à la vénération des visiteurs, dans un champ attenant au monastère, un chêne *séculaire*, sous lequel on assurait qu'au XIIe siècle, le grand St-Bernard avait célébré la messe et prêché durant une visite à ses frères conventuels de Belle-Perche.

Les titres contenus dans les archives de l'abbaye ont été dispersés; quelques-uns furent déposés dans le temps et existent encore à la mai-

(1) Il fut député par le clergé de son diocèse aux Etats Généraux en 1789.

rie de Castel-Sarrasin. D'autres, ont été recueillis par des particuliers ou conservés dans des officines de notaires de la banlieue, et parmi ceux-ci nous en avons récemment publié un écrit en langue romane. Dans leur nombre, un hasard heureux nous a fait découvrir l'original, sur peau de vélin, d'un acte de vente notarié, sous la date du IIe de la sortie de mars 1277, ladite vente consentie en faveur de l'abbé Estienne et du couvent par noble Pierre de Malsamont, seigneur des juridictions, seigneuries et terroirs de Cadalha, d'Alboys et de Pelantihos, moyennant le prix et somme de mille cinq cents marabotins d'or, monnaie arabe ou mulsumane, frappée en Espagne (1), et contrefaite en France par les évêques de Maguelonne dans leur atelier monétaire de Melgueil, par ceux d'Agde, ainsi que par Alphonse II, comte de Toulouse et de Poitiers. Le gentilhomme qui, en partant pour la croisade, faisait cette vente pour subvenir aux frais de son voyage d'outre-mer et de son séjour en Orient, devait stipuler le prix de son aliénation dans une monnaie qui y avait cours, et non en raymondins toulousains, ou en toute autre valeur métallique qui n'était admise que dans le midi de la France, et particulièrement en Languedoc et en Gascogne. Combien d'autres gentilshommes, à l'instar du croisé de Malsamont, durent, à la même époque et pour la même cause, aliéner leurs manoirs féodaux et paternels aux riches *moustiers* de leurs contrées et de leur voisinage.

« *Car, dans ce temps de crise,*
L'argent n'allait qu'aux mains des gens d'église;
Tout paladin fut très mal partagé (2). »

Quant aux débris d'une autre nature, ceux des objets d'art et d'ornementation servant à la décoration du sanctuaire profané, et qui furent soustraits également au vandalisme révolutionnaire, ils ne consistent, à notre connaissance, que dans la boiserie des stalles du chœur de l'église abbatiale; ils sont aujourd'hui le principal ornement de l'église paroissale de St-Sauveur à Castel-Sarrasin. Le retable en marbre et tous les accessoires du maître-autel ont été conservés dans celle de Cordes-Tolosanes.

Le second sceau dont, selon votre désir, Monsieur, j'aurai à vous

(1) Comme les *dinars*, autre monnaie mulsumane ou sarrasine aussi frappée en Espagne. On trouve dans la *Revue numismatique*, de MM. Cartier et de la Saussaye, la description et le dessin des marabotins et des dinars.
(2) Voltaire.

entretenir ici, est celui du chef de l'association ou confrérie de l'Annonciation de la Vierge, annexée au collége des Jésuites de Toulouse, ainsi que nous l'apprend l'inscription circulaire de ce petit monument de la sphragistique du XVIe ou du XVIIe siècle, et comme l'indiquent son style artistique et la forme des lettres de la légende ci-après, dont nous complétons ici les sigles ou abréviations.

† SIGILLVM. MAIORIS. SODALITII. BEATAE. MARIAE. VIRGINIS ANNVNTIATIONIS. COLLEGII. SOCIETATIS. JESVS. TOLOSAE.

Ce sceau est également en cuivre comme le précédent, mais de forme ovoïde ou ogivale; il a 6 centimètres de hauteur sur 5 de largeur.

Après plusieurs recherches et démarches sans résultat utile, même auprès des RR. PP. Jésuites de Toulouse, pour obtenir quelques renseignements historiques sur cette corporation qui n'existe plus même en souvenir, m'étant adressé, dans le même but, à mon savant confrère de la société archéologique du Midi, feu M. Belhomme, conservateur des archives du Capitole, j'en reçus la réponse suivante :

« Je vous écris avec la pleine et entière conviction que le sceau dont vous m'avez communiqué l'empreinte est celui d'une confrérie ou congrégation de la Ste-Vierge qui était effectivement établie dans l'ancien collége des Jésuites de notre ville où elle existait en 1598, ainsi qu'un parchemin que j'ai retrouvé dans nos archives en fait foi.

» Ce sont des lettres interprétatives d'arrêt pour le syndic du collége de la Compagnie de Jésus de *Tholose* contre Jean et autre Jean Subville, d'une part; et le syndic de la Congrégation de Notre-Dame, d'autre part.

» Il paraît, d'après cette interprétation d'arrêt, que l'ouvrier Jean Subville avait été chargé de quelque ouvrage par le syndic du collége, et qu'à son homonyme avait aussi été confié quelqu'autre ouvrage par le syndic de la Congrégation de Notre-Dame, établie, comme on vient de le dire, dans ledit collége, circonstances qui avaient, à ce qu'il paraît, donné lieu à des réclamations qui n'arrivaient pas où elles devaient être adressées; c'était une sorte de *qui pro quo*. Mais peu importe à votre affaire le fond de celle-là. Voici tout ce qui vous en est nécessaire, et que j'ai extrait de ladite pièce, datée du 27 septembre 1605 :

« HENRY, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos

amés et féaux, les gens tenant notre cour de parlement, séant à Toulouse, salut et dilection.

» Reçue avons l'humble supplication de notre amé le sindic du collége de la Compaignie de Jésus en Tholose, contenant qu'il y aurait eu incident formé par devant notre amé et féal conseiller, Hugues de Rudelle, sur le prix de certaine besoigne qui aurait été prinse tant du *sindic et préfet de la Congrégation de Nostre-Dame establie au dict college*, par contract du quatriesme d'octobre mille cinq cents nonante huit, que du sindic dudit college, par autre contract du six novembre suivant, etc.»

Ce renseignement, Monsieur, en éclaircissant entièrement la question, était de nature à dissiper toutes mes incertitudes, et à me fixer sur l'existence de la sainte confrérie, dont le sceau du syndic et préfet (*major*) m'avait été représenté par vous, et dont il me reste à faire connaître les détails et circonstances de la gravure empruntée sans doute à quelque bon tableau de l'Annonciation de la Vierge, qui est figurée ici dans son oratoire à genoux devant son prie-dieu, la tête ceinte d'une auréole, et dans l'attitude de la plus fervente prière. En face d'elle et dans une gloire, on voit l'ange Gabriel tenant de la main gauche une tige de lys et montrant de la droite à Marie le St-Esprit radieux sous la forme d'un pigeon, dans la partie supérieure du tableau, en même temps qu'il annonce à la Vierge sainte le sujet de sa divine mission.

Qu'ai-je besoin, Monsieur, de vous dire que le troisième sceau dont j'ai encore à parler ici est celui de Castel-Sarrasin. Les armes de cette ville y sont figurées, c'est-à-dire que le champ est occupé par un châtel surmonté de la croix de Toulouse qu'on retrouve également sur plusieurs autres sceaux du Midi, et entr'autres sur ceux de Moissac, de Verdun, de Lauzerte, de Moncuq, du Port-Ste-Marie, de Penne, de Mezin, etc., etc.

Un autre sceau de Castel-Sarrasin, décrit par les Bénédictins et par M. N. de Vailly, dans ses éléments de paléographie, offre deux faces de même grandeur et de forme ronde comme le nôtre; le château occupe le premier côté avec la légende circulaire † SIGILLVM. COMUNIS. CONSILII, et la croix de Toulouse; le second, avec le complément de l'inscription sigillaire † CASTRI. SARRACENI, mais sans chef barbare. *Castrum-Sarracenum* serait donc le véritable nom de Castel-Sarrasin dans le moyen-âge, et non *Castrum-Cerrucium*, selon la

leçon proposée par M. du Mège, d'après une charte de l'abbaye de Moissac, en son voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne, et en son archéologie pyrénéenne.

Je désire bien, Monsieur, que ces explications vous satisfassent; je vous prie de les recevoir, dans tous les cas, comme une nouvelle preuve de mon empressement à vous être agréable, comme aussi de ma haute et affectueuse considération.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

De l'Institut de France et du comité de la langue, de l'histoire et des arts, établi près du ministère de l'instruction publique, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (1)

3° *Défaut de confirmation par les documents connus de certains faits uniquement relatés dans les chartes.* — Ici je n'ai que l'embarras du choix, et je dois forcément le limiter aux plus étranges de ces assertions qu'aucun témoignage positif ne garantit et que tout s'accorde à repousser. Quel est donc ce Pierre, évêque de Dax, qui s'amuse à tenir note, parmi la désolation universelle, des faits et gestes des Normands? Le savant éditeur des historiens de cette triste époque, Du Chesne, *Historiæ Normannorum scriptores,* en a-t-il dit un seul mot? Notre maître à tous, Oïhénart, le critique le plus sagace et le plus labo-

(1) Voir, plus haut, p. 197, 271 et 326.

rieux explorateur de nos origines, ne laisse-t-il pas, dans la *Series episcoporum Aquensium*, une lacune qui s'étend de la fin du VIe siècle à 1070, depuis l'expulsion de Faustianus, créature de Gondovald, et son remplacement, en 584, par le comte Nicétius, ami de Chilpéric, jusqu'à Raymond de Bazas? Je sais bien que les recherches de Claudius Estiennot et de Marca, utilisées par les frères Sainte Marthe, dans le tome I de la *Gallia Christiana (Eccl. Aquensis)*, ont comblé partiellement ce vide, et enrichi la liste chronologique des évêques de Dax de quatre prélats de plus : Oltharius, Gumbaldus, Arsius, et Grégoire, ancien abbé de St-Sever, en 1024. Toujours est-il que du VIe à la fin de la seconde moitié du IXe siècle, il n'y a, dans l'histoire de ce diocèse, que ténèbres impossibles à dissiper. Selon toute apparence, à l'époque de l'incursion des Normands, le siége de Dax est demeuré vacant ou a été transféré momentanément. Il a dû arriver ici pareille chose qu'à Bordeaux, en 876, lorsque la ruine de cette ville et de son territoire par les barbares força le pape Jean VIII de transporter à Bourges, pour quelques années, la résidence de l'archevêque Frotarius (1). Ces lacunes, dans le catalogue des évêques, on les retrouve dans presque toutes les églises de la Novempopulanie, à cette triste époque de nos annales où les cités et les temples furent détruits, les populations massacrées et dispersées, les documents anéantis. Eh bien! ce sera précisément l'heure choisie par ce fantasmagorique Pierre, évêque de Dax, pour prendre ses notes et préparer ainsi les éléments de

(1) V. sur cette translat. et les troubles qui la suivirent : *Joan. VIII, Pap. Epist.* XIII *ad Bituric. Epist.* CXII *ad Frotar. Epist. Stephan. Pap. ad episcop. Gall. Acta synod. Pontigonensis* (Pontigoin), *et Conc. Tricassini*. C'est là le point de départ de la fameuse querelle des primaties entre Bourges et Bordeaux, mal apaisée par les décrets d'Innocent III, d'Alexandre III, de Grégoire IX, et définitivement réglée par Clément V.—V. F. DE LA BROUSSE, *Pro Clemente V. P. M. Vindicia*.

cette fameuse charte rédigée en 1012, par ordre du duc Sanche, charte que personne n'a vue, qu'aucun texte n'a visée, document dressé par déférence singulière pour les préoccupations *purement historiques* d'un chef féodal du XIe siècle (1).

Remontant à l'origine même de Mont-de-Marsan, et toujours d'après les Chartes, la ville aurait été rebâtie par Charlemagne sur les ruines même d'un temple de Mars détruit par P. Crassus, à l'époque de César, lors de la soumission de l'Aquitaine. Voilà, je l'avoue, une double parenté historique dont la noblesse et l'antiquité accommoderaient bien des gens de ma connaissance. Il ne lui manque que d'être prouvée. J'ai vainement fouillé dans les Commentaires, dans les recueils archéologiques, numismatiques, épigraphiques de l'époque gallo-romaine, dans les historiens des périodes mérovingienne et carolingienne, dans l'édition des Capitulaires de Baluze, je n'ai rien trouvé qui, de près ou de loin, pût expliquer et rendre probable, à un degré quelconque, la grotesque témérité de cette assertion. La destruction de ce temple ou château par P. Crassus ne repose sur aucun texte, et répugne même à ceux que nous connaissons, puisque César déclare qu'après la bataille gagnée par son lieutenant, la plupart des peuplades de l'Aquitaine firent leur soumission immédiate, et que les plus éloignées, qui profitèrent de l'arrivée de l'hiver pour ne point suivre cet exemple, furent réduites à l'obéissance dans l'année. Comment, voilà toute la région de Dax, de Tartas, de La Teste, de Bazas et de l'Armagnac soumise d'un seul coup, et ce prétendu bourg de Cap-de-Mars résiste

(1) Sur les incursions des Normands dans la Novempopulanie pendant la seconde moitié du IXe siècle, V. le *Cartulaire de Lescar* publié pour la première fois par Nicolas Bertrandi dans son singulier ouvrage *De Gestis Tholosanorum*. Impr. Goth. 1515. Je passe sous silence, pour abréger, les contradictions nombreuses qui existent entre les chartes du Mont-de-Marsan et ce document dont la valeur historique est encore à apprécier.

sans qu'il en soit fait mention (1)? Cap-de-Mars. Y a-t-il eu jamais, dans l'Aquitaine ou dans la Gaule, je ne dis pas une divinité guerrière, similaire du dieu grec ou latin, Arès ou Mars, mais une entité mythologique de ce nom? N'est-il pas d'importation étrangère et romaine? Et alors comment bâtir un temple ou une citadelle à une déité dont le nom même est inconnu? Je donne la conjecture pour ce qu'elle vaut, mais Marsan vient probablement de *Maressan*, pays de marais, comme Marensin de *Maris sinus*, Tursan d'*Aturris*, etc., etc. Mars et Crassus n'auraient donc rien à voir ici. La fondation de la ville, par Charlemagne, n'est pas mieux démontrée que cette fameuse division en *consulies* et *proconsulies*, comtés et vicomtés, lesquelles ne sont en réalité que les anciennes circonscriptions administratives, mérovingiennes et carolingiennes modifiées par la féodalité. Je ne nie point qu'à l'époque de la reconstitution du royaume d'Aquitaine Charlemagne n'ait pu remanier ces circonscriptions. Mais le règlement et la hiérarchie des vicomtés dans la Vasconie est évidemment l'œuvre du faussaire qui n'a eu que la peine de copier les noms des grands fondataires aquitains dans l'ordre où ils ont souscrit certaines chartes du xe ou xie siècle, comme celles de la fondation des monastères de St-Sever ou de St-Pé-de-Générez.

Parmi ces proconsulies se trouve celle de *Pee-de-Doxo*, devenue, plus tard, la vicomté de Tartas, à cause de la fondation de cette ville par les Sarrasins de la race des *Tartassides*. De plus fort en plus fort. Nous qui n'avions jamais rencontré le nom de Pee-de-Doxo dans aucun texte digne de quelque créance, nous pensions tout bonnement, avec

(1) Hâc autem pugnâ, maxima pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit, quo in numero fuerunt *Tarbelli*, Bigerriones, Præciani, *Vocates*, *Tarusates*, *Cocosatesque*, paucæ ultimæ nationes anni tempore confisæ, quod hiems suberat id facere neglexerunt. Cæs. *De Bel. Gal, lib.* iii.

Oïhénart, que Tartas venait de *Tarta*, en basque *chêne-liége*, ou peut-être de Rex Tortus, le premier vicomte connu, et qui vivait en 960. Point du tout. Afin que vous le sachiez, les habitants de Tartas sont des *Tartassides*, ni plus ni moins, au même titre que les Atrides, les Héraclides et les Pélopides sont des descendants d'Atrée, d'Hercule et de Pélops. Essayez un peu maintenant de nier que Charlemagne et Pierre de Lobanner ne fussent des gens instruits, possédant sur le bout du doigt leurs légendes héroïques de la Grèce, ferrés sur les désinences des noms de familles de ce pays, comme s'ils avaient dévoré toutes les *racines* du *Jardin* de Lancelot, ou fait leur éducation historique et mythologique dans les tragédies du premier empire, bercés par les vers ronflants de Luce de Lancival et de Népomucène Lemercier. Quand ils parlaient de géographie, M. Guignaut, s'il avait pu les entendre, aurait résigné à leur profit ses fonctions de professeur en Sorbonne, et serait demeuré muet. Franchement, c'eût encore été là le parti le plus sage, sans quoi Charlemagne et Lobanner eussent infailliblement écrasé le savant sous leur érudition superlative, et appelé à la rescousse Herodote, Strabon, Aviénus. Il est vrai que ces auteurs ne sont pas d'accord sur l'emplacement de l'antique Tartesse et sur le territoire des Cunètes où elle était située, qu'Ussérius, Mayans y Sisclar, et, de nos jours, M. Graslin n'ont guère éclairé la question. N'importe. Il suffit que deux ou trois visionnaires aient conjecturé que la ville, bâtie dans la Bétique, par les compagnons de Tariffe—Tariffa, à cinq lieues de Gibraltar—était assise sur l'emplacement de Tartesse ou Tartessus. On n'en demande pas davantage pour les besoins de la charte, et pour faire descendre jusqu'à l'invasion sarrasine la fondation d'une colonie vasconne qui remonte probablement à l'irruption euscarienne de la fin du VIe siècle.

Que dire de *Castra-Crassus*, qui vit la défaite des Normands par Archambaud, fils aîné de Déodat, et dont le vicomte de 1141 convoqua les habitants à la fondation de Mont-de-Marsan (1)? Montrez-moi sur un acte ancien ce nom de *Crassus!* — Mais il y a le plateau de *Castra*, au nord de Saint-Pierre, au nord-ouest de la ville actuelle. — D'accord. Le nom de *Castra*, siége des anciens campements romains, n'est pas rare dans nos contrées. Qu'est-ce que cela prouve? Qu'un poste militaire a été autrefois établi là, à côté d'une de ces routes secondaires qui s'embranchaient sur la grande voie marquée sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin, et reliait Bordeaux à Lampurdum. Le mystificateur aura voulu mettre à profit cet heureux hasard pour le succès de sa fraude, voilà tout. D'ailleurs, si le nom de *Castra* subsiste, comment expliquer la disparition de celui de *Crassus?*

Les dunes du golfe de Gascogne. — *arenas de alt*, — les sables rejetés par la mer, fixés par Charlemagne en même temps qu'il fortifie les côtes contre les Normands, ne manquent pas non plus, ce nous semble, d'une certaine gaîté. Cette facétie suffirait seule à prouver le faux et à en déterminer la date dans une limite fort restreinte. Tout le monde croyait jusqu'à présent que l'honneur d'avoir fixé les dunes du sud-ouest par des semis de pins maritimes appartenait principalement à Brémontier (2). Cet ingénieur, qui

(1) Passe encore pour *Castra-Cæsart* ou *Cæsar*, ancien nom de St-Sever, dont Pierre de Lobanner se prétend seigneur.

(2) En réalité Brémontier ne faisait qu'appliquer en grand les essais des frères Desbiey, de Caule et de Detomas-Darmentieu qui avaient mis la main à l'œuvre en 1753. Dès le XIVe siècle des travaux de même nature avaient été entrepris en Portugal sous le règne de Denis le Laboureur. V. là-dessus, dans les 1re et 2e années de la *Revue d'Aquitaine*, les excellents et trop courts articles de M. Roger-Gaillart (*Dunes de la Gascogne*), que je remercie des indications qu'il a bien voulu me fournir en outre dans le numéro du 7 janvier 1861. Chacun doit avoir le sien. Mais en se plaçant au point de vue de la croyance générale, Brémontier serait l'inventeur et non le propagateur de cette méthode à laquelle il a attaché son nom par l'étendue et l'importance de ses travaux. Je ne nie point la légitimité et l'antériorité des droits que M. Roger-Gaillart a si

commença ses opérations à la fin du siècle dernier, les continuait sous l'empire. La première charte lui dit son fait et le remet à sa place en quatre mots. La gloire de la découverte remonte au règne de Charlemagne, cet archétype de la monarchie impériale de Napoléon Ier. De par les chartes de 1810, nous savons que cet empereur disposait d'un corps nombreux des ponts et chaussées et d'une armée de terrassiers qui consolidèrent en un tour de main des terrains mouvants dont la fixation est encore à terminer, malgré plus de soixante ans de travaux. Pourquoi faut-il que les chartes soient muettes sur le secret de ce procédé expéditif?

L'existence du billon vicomtal,—*negras vescomtaous*,— enfoui par Pierre de Lobanner dans les fondations de sa capitale, n'est pas plus sérieusement démontrée que la fixation des dunes et la fondation de Tartas par les Sarrasins-Tartassides. Quand le fait serait acquis, il ne tendrait à prouver qu'une seule chose : que le vicomte avait droit de coin pour les espèces de billon seulement. Dans les idées du faussaire, le privilége de monnoyer l'or ou l'argent était réservé, sans doute, à des personnages plus élevés dans la hiérarchie féodale (1). Eh bien! pas un dépôt numismatique public ou privé n'a pu montrer encore un de ces *negras vescomtaous*. Dans leur édition des chartes, MM. Le Camus et Dulamon, qui savent leur Horace, nous font concevoir l'espérance que l'amitié d'Hercule, — *amico Hercule*, — leur fera bientôt recouvrer quelqu'une de ces pièces jusqu'à présent introuvables. A la bonne heure.

bien mis en évidence, et je n'ai point à refaire après lui l'histoire de la fixation des dunes. Tout ce dont j'ai besoin pour mon argumentation, cest que les grands travaux entrepris à la fin du siècle dernier pour la consolidation des monticules de sable, aient eu réellement, comme dans l'opinion publique, Brémontier pour principal instigateur et pour chef.

(1) Encore une erreur démontrée par la numismatique de l'Aquitaine au XIIe siècle. Ce n'est que plus tard, avec les progrès du pouvoir royal, que les grands feudataires ont perdu successivement le privilége de battre monnaie d'or et d'argent, et n'ont conservé que pour le cuivre un droit de coin dont ils ont fini par être dépouillés. *V.* Du Cange, vo *Moneta*.

Soyez les amis d'Hercule tant qu'il vous plaira, mais jusqu'à ce que cette liaison ait porté les fruits que vous en attendez, montrez-vous assez généreux pour n'avoir pas recours contre vos adversaires à l'intervention d'un aussi rude joûteur.

4° *Contradiction formelle entre les pièces suspectes et les documents authentiques ou anciens.* — Je n'en veux relever que trois ou quatre, mais capitales. En tête de la seconde charte, Pierre de Lobanner prend le titre de fils aîné de Guillaume Loup, *filh primogen de Guillelmus Lupus*. Ceci dépasse toutes les bornes. Voilà le vicomte de Marsan qui ne connaît même pas sa filiation et qui renie son auteur pour se proclamer le fils d'un homme qui est très probablement son grand-père. Je n'exagère rien. Ouvrez Oïhénart, au titre *Vicecomites Martianenses*. Vous y trouverez un vicomte, Guillaume-Loup, qui vivait au temps du duc Sanche, vers 1125. A Guillaume-Loup succède Loup-Aner, probablement son fils, et père lui-même du fondateur de Mont-de-Marsan. Ainsi donc, d'après les Chartes, Pierre de Lobanner est fils aîné de Guillaume-Loup, et, d'après tous les titres authentiques, il a pour père Loup-Aner. On est toujours l'enfant de quelqu'un, dit fort judicieusement Brid'oison, mais le phénomène d'un homme issu d'une double paternité ne pouvait trouver mieux sa place que dans les chartes de 1810. Si le fabricateur de ces pièces avait eu la moindre teinture de l'histoire des noms d'homme au moyen-âge, il eût du moins évité cette énormité. L'usage universel des noms de famille ne remonte guère plus haut que la fin du XIIe siècle pour la noblesse, et la bourgeoisie ne suit généralement cet exemple que sur le seuil de l'époque moderne. Les premiers barons se contentent de leur nom propre doublé parfois d'un sobriquet : Bernard le Louche, *Bernardus Luscus*, Guillaume le Bâtard,

Guillelmus cognomine Bastardus. D'autres ajoutent à leur nom propre celui de leur père, et mettent ordinairement ce dernier au génitif quand il le faut écrire en latin. *Lupus-Centulli*, Loup, fils de Centulle, *Guilhermus Lupi*, Guillaume, fils de Loup, *Petrus de Lobanner*, — contraction de *Loup-Aner* ou *Lupus Aznarius*, — Pierre, fils de Lobanner ou Loup-Aner. Si Pierre est fils de Lobanner ou Loup-Aner, il ne peut être en même temps celui de Guillaume-Loup, lequel est très probablement son grand-père. La morale de ce récit, c'est qu'il est imprudent de se mêler de fabriquer en plein XIXe siècle des chartes de 1141, lorsqu'on fait preuve d'une aussi crasse ignorance, et que l'on prend les noms propres pour des noms patronymiques.

Puisque la première charte fait fortifier par Charlemagne la baie du Boucau contre l'invasion des Normands, ce travail devait avoir un but, une utilité. C'était à coup sûr parce que leurs barques entraient par là pour remonter l'Adour et ses affluents et mettre à sac tout le pays. On sait, en effet, que l'Adour a changé de lit depuis les temps historiques, et qu'il se déchargeait autrefois dans l'Océan par le Vieux-Boucau. Marca, sur l'autorité fort incertaine d'un vers de Lucain, voudrait établir qu'il en était ainsi dès l'époque romaine. Cela est au moins fort douteux; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, lors de l'occupation anglaise, le fleuve avait repris son ancien lit, laissant trace de son ancien passage par une ligne de marécages qui subsiste encore aujourd'hui, et que les barques entraient par la *Buckawe* de Bayonne. En 1579, il aurait repris sa course du même côté sans les hardis travaux de l'ingénieur Louis de Foix, qui continrent les eaux dans leur cours ordinaire. Mais à l'époque de l'invasion des Normands, l'embouchure de l'Adour se trouvait-elle au Vieux-Boucau, et était-ce bien

là qu'il fallait élever des fortifications pour empêcher l'entrée de leurs barques? Oui, si j'en crois ces absurdes chartes; non, si je m'en rapporte à un passage authentique de la vie de saint Léon, évêque et martyr à Bayonne. De ce dernier document il résulte, à n'en pas douter, que les pirates avaient un poste dans cette ville et qu'ils y avaient importé le culte de *Mars*, la divinité latine qui se rapproche le plus de l'Odin des Scandinaves. Or, les habitudes des anciens Normands sont connues; c'était à l'entrée des fleuves qu'ils établissaient leurs campements, points de repère où se préparaient les incursions dans l'intérieur des terres et où s'entassait le butin. Si les bourreaux de saint Léon étaient établis à Bayonne, c'était bien par là que le fleuve se déversait dans la mer, et dès lors il était absolument dérisoire de fortifier le Vieux-Boucau (1).

En tête de la seconde charte, Pierre de Lobanner prend le titre de souverain de *Castra-Cœsart*—*Castrum Cœsaris* ou *Palestrion*—plus tard appelé Saint-Sever, en l'honneur du martyr de ce nom, mis à mort lors de l'irruption des Vandales dans la Novempopulanie. Tous les documents imprimés et manuscrits, Marca, la *Gallia Christiana*, les Actes de Rymer, etc., etc., sont unanimes au contraire pour reconnaître la seigneurie de l'abbaye bâtie en ce lieu par le duc Sanche sur la ville à laquelle elle a donné son nom. Voilà donc le vicomte de Marsan convaincu d'avoir pris de faux titres et de fausses qualités. Comment cet homme, qui possède sur le bout du doigt son histoire ancienne de St-Sever, qui persiste à l'appeler du nom de Castra-Cœsart, parfaitement ou-

1) Leo potens opere et sermone, à romano pontifice ad Lapurdenses populos, *nono seculo* missus est, qui fidem *variis barbarorum incursionibus* apud illos extinctam restauraret.... in sceleratorum hominum manus incidit, qui ob destructum Martis cultum, paratis insidiis, adventantem opperiebantur.—Bolland. *D.* 11. *Martis, in fest. S. Leonis Episcop. et mart.* et le Brev. *de Bayonne, Propr. SS. Eccl. Baion. Pars vern.*

blié de tout le monde en 1141, a-t-il pu méconnaître ainsi les droits des moines de l'ordre de saint Benoît? Comment l'abbé Raymond-Sance, qui, d'après les chartes même, opère d'un commun accord avec le fondateur de la ville, a-t-il, — lui, dont Lobanner reconnaît les droits sur St-Pierre et St-Genest, localités contiguës à la future capitale, — toléré dans un acte public une si incroyable prétention?

Dans l'analyse de la quatrième charte, on a vu que les quatre titres romans, dont trois seulement nous sont parvenus, auraient été copiés en 1400 sur les originaux du *Livre-Rouge* conservé au capitole de Mont-de-Marsan. Le maire et six magistrats auxiliaires, décorés du titre de consuls, constatent, par l'apposition de leur signature et de leur *qualité* sur le parchemin, la réalité du dépôt des chartes dans les fondations du château. Il ne m'en faut pas davantage et je puis même me montrer généreux. Gardez votre *Capitole*, si la chose vous plaît, il est à l'abri de toute attaque nocturne. Je n'en veux qu'à vos six *consuls*. De deux choses l'une : ou il faut absolument proscrire les chartes de Mont-de-Marsan, ou il faut rejeter comme absolument apocryphes tous les autres documents relatifs à l'histoire de cette ville. Dans le grand mouvement des communes, au moyen-âge, la Novempopulanie se meut sous l'action de trois principes distincts d'émancipation, et se partage en trois régions. Dans la Gascogne-Languedocienne, c'est l'influence voisine de Toulouse et de ses légistes, le régime *consulaire*, vestige incontestable des vieux municipes romains, et dont le parlement établi par Philippe le Bel (1302), favorise d'abord les progrès par intérêt politique et par réminiscence de l'ancien droit, la nomination, par le suffrage universel, d'un nombre variable de consuls qui concentrent entre leurs mains tous les éléments du gouvernement de la cité.

Au pied des Pyrénées, où la primitive liberté euscarienne apparaît plus intacte et plus pure, en se rapprochant de son berceau, ce sont les *fors*, statuts municipaux analogues aux *fueros* d'Espagne. Quand ce n'est pas comme à la cour de Lixar,—*Cout. de Sole*— et dans quelques autres localités, une assemblée de gentilhommes juges-nés de tous les procès, et dont les attributs font songer aux *ricos-hombres* d'Espagne, ce sont quatre ou six *jurats* qui sont investis du droit de justice civile et criminelle. Le nom de *jurat*, dans le Béarn, la Basse-Navarre, la Soule, et le Labourd est d'importation étrangère. La *jurade*, association à la mairie, nous vient de Bordeaux, et se développe de proche en proche, d'abord sous la protection des Plantagenêts, et, plus tard, sous la tutelle du parlement de Guienne. La Réole, St-Sever, Dax, Mont-de-Marsan ont leurs *jurades* dont la constitution réfléchit, sous des proportions réduites, l'organisation municipale de Bordeaux. La coutume de Mont-de-Marsan a été publiée tard (1604), mais les priviléges dont elle fait mention sont antérieurs au 13 décembre 1319, époque de leur confirmation par Jeanne d'Artois, tutrice de Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn et de Marsan. Or, cette coutume parle d'un maire et de *jurats*, mais nullement de consuls. Fouillez dans les archives municipales, vous y verrez que l'art. 1er de cette coutume, *Tit. des Juridictions*, fixe les attributions du maire et des *jurats*. Le règlement du 20 janvier 1578, par le roi de Navarre (Henri IV), parle d'un maire, de *six jurats* et de trente conseillers de ville. Dans toutes les pièces que cite M. Dulamon, dans tous les registres et papiers de la préfecture et de la mairie de Mont-de-Marsan, ce sont toujours des *jurats* et jamais des *consuls*. Quand on se mêle de fabriquer des titres, il faut être plus adroit, et ne pas croire que tout le monde accep-

tera les bévues dont ils fourmillent avec la même ferveur et la même soumission que les braves gens qui apposèrent leur signature sur le procès-verbal de 1810.

J.-F. BLADÉ.

LA CHALOSSE

SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

La Chalosse, petite contrée de la Gascogne située entre l'Adour et le Béarn, était jadis renommée pour ses vins et mériterait encore aujourd'hui le surnom de jardin des Landes, autant par la bonne nature du sol que par les aspects riants et pittoresques de ses collines et de ses vallons. St-Sever en était la capitale; sa magnifique position sur un coteau dominant des plaines couvertes de pins et de bruyères lui avait sans doute valu l'honneur d'être choisi par les Bénédictins qui y fondèrent une abbaye devenue bientôt riche et puissante. Arsac, Toulousette, Mugron et Hagetmau étaient, après St-Sever, les principales villes de la Chalosse; la dernière fut un des plus importants fiefs de la maison de Gramont-Bidache, dont le château s'élevait sur une hauteur voisine. De nombreux villages autrefois célèbres par leurs crûs égaient encore la campagne.

Longtemps souverains de la contrée, les Bénédictins de St-Sever jouissaient de revenus considérables et avaient de grands biens, même en dehors des terres entourant l'abbaye. Les curés de Cauna, de Souprosse, de Mugron, de Roquefort, du Mont-de-Marsan, les prieurés de Nerbis, de Mimisan au diocèse de Bordeaux, d'Arcet dans celui de Condom, dépendaient de ce monastère. Le duc Guillaume Sanche, lors de la fondation du couvent, en 982, lui avait cédé, près de la mer, plusieurs domaines qui furent peu à peu engloutis par les sables. Il ne reste de ces donations que l'église Ste-Marie de Soulac, près de Lesparre, appelée dans les cartulaires *de la fin des terres* (de finibus terræ). Mais sous le pontificat d'Alexandre II, en 1061, les moines de Ste-Croix de Bordeaux disputèrent à ceux de St-Sever la possession de Ste-Marie; les deux légats Amé et Hugues, ayant été chargés par

Grégoire VII de terminer cette contestation, donnèrent gain de cause aux religieux de Ste-Croix.

Les rois d'Angleterre témoignèrent aussi leur bienveillance aux Bénédictins de St-Sever. Henri III offrit 100 livres pour acheter un calice et 160 livres pour les réparations du couvent du 14 juin 1243. Deux de ses abbés furent évêques de Lescar; Arsius vers 1220, et Arnaud qui eut de longs démêlés avec l'évêque d'Aire, au sujet de l'exemption des moines. L'archevêque d'Auch et les évêques de Tarbes et d'Oléron furent pris pour arbitres; leur décision, favorable à Arnaud, fut confirmée par Clément IV et plus tard par le concile de Bâle en 1234. Trente-cinq ans auparavant, un des religieux du monastère de St-Sever, Jean de Cauna, récemment nommé évêque de Dax, avait abandonné son diocèse pour accompagner Richard d'Angleterre en Palestine. Après un court séjour, le prélat avait été atteint d'une maladie qui le conduisit rapidement au tombeau. Le pape Clément V, Bertrand de Goth, permit en 1304 à Gaillard, abbé de St-Sever, et à ses successeurs, de se servir des habits pontificaux dans toutes les cérémonies religieuses. Rien ne manqua à la gloire de ce monastère; presque à la même époque, un de ses abbés, Pierre Raymond, mort à Avignon en 1317, et un de ses religieux, Pierre-Arnaud de Poyanne, de l'illustre maison de ce nom, furent élevés à la dignité de cardinal.

De toute cette splendeur passée il ne reste qu'une partie des cloîtres de l'abbaye et la basilique des disciples de St-Benoît, devenue l'église paroissiale de la ville. La nef, d'une belle dimension, est peut-être trop vaste pour le peu d'élévation des bas-côtés; mais ce monument, où se confondent les deux styles roman et gothique, a un aspect grandiose que lui donnent la hauteur de la voûte et le grand exhaussement au chœur. Sept absides de grandeurs diverses ajoutent à la majesté de l'édifice. Plusieurs piliers de marbre soutiennent les voûtes latérales; les chapiteaux de quelques-uns sont d'un travail exquis. Au-dessus de l'autel dédié à la Vierge, on remarque une ouverture aujourd'hui à moitié murée, qui éclairait autrefois une cellule où priait un pieux solitaire reclus pour la vie. Les orgues, justement admirées, sont l'œuvre d'un habile Bénédictin.

Ce monument a beaucoup souffert lors des guerres de religion. Les soldats du comte de Montgommery pillèrent l'abbaye en 1571 et massacrèrent plusieurs moines qui n'avaient pas voulu abandonner leur monastère. Peu de temps après, son lieutenant le sire d'Estoupignan brûla le couvent des Jacobins et enleva jusqu'aux châssis de plomb des

vitraux. Vers 1790, on voyait encore dans une des chapelles de l'église une large dalle en cuivre, recouvrant les restes de Madame d'Estoupignan, dernière descendante du farouche religionnaire. Cette tombe fut brisée et profanée quelque temps après par d'autres Vandales, dignes émules du compagnon de Montgommery.

La ville eut aussi ses jours de gloire, et les vieilles chroniques donnent beaucoup d'éloges à la défense héroïque des habitants de St-Sever contre les troupes de Charles de Valois en 1295.

« Edouard Ier, roi d'Angleterre, avait nommé Hugues de Vère, fils » du comte d'Oxford, gouverneur de St-Sever, avec ordre de ne l'aban- » donner qu'à la dernière extrémité. En même temps le monarque » écrivit aux principaux chevaliers du pays pour les engager à ne pas » déserter son parti. Les violences de Charles de Valois, dont les soldats » pillaient et brûlaient les maisons et les vignes, lui aliénèrent l'esprit » des Gascons. Tous accoururent se ranger sous les ordres du gouverneur » anglais. Les vicomtes de Béarn et de Tartas, les seigneurs de Marsan, » de Thil, de Monnein, de Navailles, de Poudenx, de Bourdeaux, de » Castelnau, de Mauléon et de Campeils, s'enfermèrent dans la place » avec une partie des habitants de Montaut, de Mugron et de Mont- » gaillard. Hugues de Vère, ayant réparé les murs de St-Sever, soutint » pendant trois mois, les efforts de l'armée ennemie. La peste et la » famine désolaient les assiégés dont chaque assaut diminuait le » nombre. Mais un faubourg, voisin du fleuve, étant tombé au pouvoir » de Charles de Valois, le comte de Foix fit proposer à Hugues de » Vère une trève de quinze jours, en stipulant qu'après ce laps de temps, » St-Sever appartiendrait au roi de France si le gouverneur de Bayonne » ne venait au secours de la ville. Au terme fixé, aucun renfort n'étant » arrivé, la garnison anglaise se retira à Sordes. Pour prix de son in- » tervention, le comte de Foix reçut en toute propriété le Mas d'Aire » et la ville de Géaune en Chalosse. De plus, il fut nommé recteur » gouverneur et commandant de Dax, d'Aire, d'Auch, de Bayonne, » capitaine de cinquante hommes d'armes et de mille sergents à pied, » payés par le roi. »

Plusieurs documents curieux attestent les efforts que firent les souverains Anglais pour rendre leur domination douce et profitable aux habitants du pays. L'agriculture fut encouragée, et encore de nos jours elle se ressent de l'impulsion qui lui fut alors donnée en Chalosse. Grâce à de nombreuses franchises, les vins, si appréciés de ses coteaux, étaient embarqués à Bayonne pour l'Angleterre et les Pays-Bas. Le

rois mêmes ne les dédaignaient point, car Edouard II chargea, le 1er octobre 1315, son sénéchal de lui en envoyer à Londres deux mille barriques pour les dépenses de sa maison et pour son expédition contre les rebelles d'Ecosse. La tour de Londres renferme une grande quantité de titres ayant trait à des faveurs concédées aux habitants et aux villes de Chalosse. Les seigneurs de Bastennes, de Samadet, de Caupenne, de Navailles, de Batz, reçurent des marques nombreuses de la libéralité des souverains Britanniques; Elie de Caupenne surtout, qui fut en 1289 nommé gouverneur de Mauléon et sénéchal de Périgueux. Dix-huit ans plus tard, son fils Arnaud, fut créé sénéchal de l'Agenais pendant qu'Arnaud, seigneur de Poudenx, chevalier, obtenait la même dignité en Saintonge. Aux uns étaient accordées de grandes charges avec de riches émoluments, aux autres des terres qui devenaient seigneuriales, à tous des droits qui augmentaient leur puissance. Le 12 janvier 1289, Galin de Lespès obtint d'Edouard Ier la permission de bâtir un château avec pont-levis dans la paroisse de St-Pierre de Dumes; la même autorisation fut accordée le 20 avril de cette année à Bertrand, sire d'Amou, dans le village de ce nom, et au sire d'Arricau, seigneur de Marpaps. Edouard III céda on 1334 à Auger, seigneur de Doazit, le droit de haute et basse justice dans les terres et domaines dudit Auger. Ce même roi fit don, quatre ans après, aux deux frères Guillaume et Gaillard de la Motte, pour les dédommager de leur pertes dans les dernières guerres d'Aquitaine, d'un revenu annuel de dix livres sterling; cette rente avait appartenu à l'abbé de St-Sever dans la prévôté et ville de Mimisan. La succession de Géralde, dame du village et du château de Momuy, fut abandonnée en 1341 à Arnaud, seigneur d'Arsac, malgré sa rébellion contre le sénéchal de Gascogne, à la simple condition de prêter au roi serment de fidélité. Enfin le magnifique château de Poyanne, l'un des plus beaux de France, a pour origine un fort à deux tours, environné de fossés, qu'Edouard II permit à Bernard de Poyanne de construire dans ce bourg, pour lui et ses héritiers.

Evitant soigneusement de froisser l'orgueil ou les intérêts des communautés religieuses, Henri III d'Angleterre, lorsqu'il reçut de l'abbé de St-Sever, au moment de la guerre, le 13 novembre 1253, les châteaux de Morgans et de Caprimorte, déclara qu'ils seraient fidèlement rendus au couvent après la fin des hostilités. Ce même souverain ordonnant le 24 mars 1254 aux notables de St-Sever d'élire un maire temporaire

pour commander dans la ville durant les troubles, leur recommanda de respecter les droits de l'abbé leur seigneur. Celui-ci, en reconnaissance, abandonna en pur don, à Edouard fils aîné du monarque, le montant des amendes encourues cette année par les vassaux de l'abbaye. Quelques mois après, le roi céda aux religieux le fief de Bentzens, situé entre le village de Montgaillard et l'Adour, en les exemptant de tout service et redevance.

De simples bourgeois eurent aussi part aux largesses britanniques. Arnaud Bonel, notaire de St-Sever, fut gratifié, le 14 avril 1289, en récompense de ses bons et fidèles services ainsi que de ceux de feu son père, d'un domaine appelé de Sanguineda, dans la paroisse de St-Barthélemy d'Eyres, récemment revenu à la couronne par défaut d'héritier. Le lendemain, 15 avril, le prévôt de St-Sever reçut un ordre du roi d'Angleterre, qui lui enjoignait de laisser les habitants de Roquefort faire pâturer leurs bestiaux dans les landes de cette commune « *chose juste dit le monarque, et selon les coutumes du pays.* » Edouard II confirma en 1309, en faveur de Pierre de Bidones de Carcie, notaire public d'Aquitaine, la permission de construire pour lui et sa famille, à perpétuité, un moulin à une roue, situé sur l'Adour, après le pont de St-Sever. Ce droit avait d'abord été donné en échange à Edouard Ier par l'abaye des Bénédictins. Plus tard, Jean de Haverings, sénéchal d'Aquitaine, le céda à Pierre de Bidones de Carcie à la condition de payer au couvent la dîme du moulin stipulée dans l'acte d'échange. Il devait rendre en outre à Sa Majesté 40 sols bordelais par an et une lance avec un fer doré à chaque changement de seigneur. Ce moulin était destiné à causer dans la suite bien des discussions, car nous trouvons, en 1341, le sénéchal de Gascogne, chargé par Edouard III d'intervenir dans une querelle de Pierre de Carcie avec le prieur des Bénédictins de St-Sever, au sujet de cette usine. Pierre ayant perdu son procès, le roi, pour l'indemniser, lui abandonna l'année suivante les bastides de St-Maurice et de Toulousette. Par une singularité assez remarquable, les baillis de ces deux villages réunissaient à cet office celui de Trompette de Dax Arnaud de Guarro en 1384 et Etienne Day en 1398, furent revêtus de cette dignité aux appointements de dix livres sterling par an.

Quelquefois même les souverains Anglais prirent parti pour les gentilshommes de la Chalosse contre leurs propres officiers. Nous voyons en effet, par une lettre du 28 octobre 1312 datée de Westmins-

ter, qu'Edouard II ordonne au prévôt de St-Sever de maintenir et faire maintenir envers et contre tous. Arnaud Guillaume de Marsan, seigneur de Montaut, dans la possession d'un péage, qui lui était disputé par le sénéchal du pays dans la ville de Mont-de-Marsan.

A une autre époque, Edouard III ayant appris que Géralde, veuve de Pierre de Poyanne, avait été lésée dans un partage avec Jean de Waynaim, connétable de Bordeaux, enjoignit le 17 avril 1344 au baron de Staffort, sénéchal de Gascogne, de prendre sous sa protection la dame de Poyanne et ses enfants; en outre il leur fit rendre les biens qui leur avaient été enlevés.

Il existe encore une lettre du même souverain au sénéchal d'Aquitaine, lui mandant, le 26 juillet 1341, de punir sévèrement le bailli de la terre de Labouret s'il continue d'extorquer des présents et d'en recevoir dans la gestion de son office. De plus, sa charge devait lui être enlevée s'il ne cessait point ses exactions.

Grâce à cette politique habile, le souvenir des Anglais n'est pas resté en exécration dans la Guyenne, comme en Normandie et en Bretagne. Française de cœur et d'instinct, humiliée d'avoir été glissée dans une corbeille de mariage et d'obéir à une domination qui n'avait été ni discutée, ni choisie, ses intérêts rendaient la province anglaise. Les denrées chèrement payées par l'or britannique avaient un débouché certain à Bayonne et à Bordeaux. Les abbés et les seigneurs, gênés par les guerres et l'entretien des gens d'armes, trouvaient toujours aide et secours chez des rois qui voulaient se les attacher. Enfin, la fidélité des habitants était récompensée aux dépens de ceux qui embrassaient le parti de la France, Arnaud de Coarasse, s'étant enrôlé, pendant la guerre, dans les troupes de Philippe VI de Valois, Edouard III s'empara de ses châteaux de Mugron et de Larguenne pour les donner à Fortaner de Lescun, déjà seigneur de Géaune, de Pimbo, de Miramont et de plusieurs autres places importantes. Arnaud de St-Cric reçut d'Henri VI l'hôtel de Talence dans la ville de Dax dont il était gouverneur; cette maison venait d'être confisquée à Mathieu de Fanas pour crime de rébellion.

Jamais le commerce n'avait été aussi libre ni aussi prospère; on traçait des routes, on desséchait les marais, on avait même commencé à canaliser l'Adour, œuvre importante et utile qui, malheureusement pour la Chalosse, est restée inachevée. Grâce à la circulation active de l'argent, de nombreux édifices furent construits ou réparés. Les châ-

teaux de Sarraziet, de Balazin, de Doazit, de Momuij, de Bastennes remplacèrent les anciens forts crénelés que les guerres de religion devaient plus tard rendre de nouveau nécessaires. Le couvent de Géaune fut fondé avec toute la splendeur de l'architecture du XIIe siècle. Les ruines du monastère de Nerbis qui remontait au IXe, furent relevées et sa chapelle entièrement rebâtie. Maintenant encore, on attribue aux Anglais la fondation de presque toutes les églises de campagne, et souvent les armes des Plantagenets, sculptées à quelque clé de voûte, viennent donner raison à la tradition du pays.

Malgré ces avantages, des révoltes fréquentes soulevèrent la province contre la domination étrangère. Partielles dans le principe, elles devinrent promptement générales, tant était forte l'antipathie entre la race du Nord et celle du Midi. Les rois de France, appelés au secours, ne purent jamais prêter aux rebelles un aide constant et effectif. Philippe le Bel fut un instant maître de presque toute la Guyenne, malheureusement ses guerres de Flandre et ses longues dissensions avec la cour de Rome lui firent perdre tout ce qu'il avait conquis, et l'apanage d'Eléonore d'Aquitaine retomba encore sous le joug britannique. Le plus long de ces soulèvements fut celui de Gaston de Béarn contre Henri III d'Angleterre, prince cruel et violent dont les libéralités excessives ne pouvaient faire oublier les accès de fureur. Bordeaux et Bayonne envoyèrent une partie de leur garnison contre Gaston de Béarn. Celui-ci, n'ayant pas trouvé d'appui auprès du roi de France, conclut une courte trève, et s'adressa à Alphonse, roi de Castille, pour avoir des renforts. Le prince espagnol lui conseilla de faire sa soumission ; promettant qu'il serait indemnisé, ainsi que tous les seigneurs gascons, des pertes éprouvées pendant la guerre. Sans trésor pour payer son armée, sans allié pour soutenir ses mouvements, le vicomte de Béarn demanda la paix. Elle coûta cher à l'Angleterre ; deux millions sept cents livres sterling furent payés à la province. « *C'était plus, dit un historien » du temps, qu'il n'eût fallu pour acheter toute la Gascogne.* » Quelques mois après cet indomptable ennemi de la domination anglaise se souleva encore contre Edouard Ier qui venait de monter sur le trône. Quoique profondément irrité contre son vassal rebelle, le monarque voulut essayer tous les moyens de conciliation, avant d'en venir à une guerre déclarée. En 1273, il fit citer Gaston à comparaître en la cour de St-Sever où était le sénéchal d'Aquitaine ; sur son refus, le roi, usant encore de modération, voulut, par une dernière concession, donner une

grande solennité au jugement qui devait déclarer le vicomte traître et félon. Peut-être Edouard espérait-il frapper ainsi l'esprit de Gaston et l'engager à déposer les armes. Les cours de Bordeaux, de Bazas et St-Sever furent réunies dans cette dernière ville, et en présence du peuple assemblé, on appela trois fois Gaston de Béarn. Cette sommation lui fut portée par l'abbé des Bénédictins, accompagné d'Arnaud de Marsan, du sire de St-Aubin et de Séguin d'Estang, députés de la cour de St-Sever. Gaston, désespéré de voir son pays obéir de nouveau à l'Angleterre, tenta d'intéresser en sa faveur Philippe III. Celui-ci n'offrit que sa médiation, et le vicomte de Béarn dut se soumettre et rendre hommage à Edouard.

Les rois de France, mal conseillés et tout occupés de guerres extérieures, ne surent pas profiter des révoltes de l'Aquitaine. Ne songeant point à se créer des partisans dans ce pays, ils envoyaient commander dans les contrées voisines des hommes dont la conduite tyrannique devait faire préférer à la Guyenne une autorité étrangère, il est vrai, mais plus douce. Les institutions municipales du Languedoc et de la Provence avaient été si peu respectées par les officiers français que leur souverain était regardé comme l'ennemi des libertés et des priviléges des cités. Lorsqu'en 1350, le roi Jean octroya à la noblesse gasconne une charte qui l'exemptait de la confiscation, même pour le crime de lèse-majesté, excepté au premier chef, le roi d'Angleterre répondit par une augmentation de franchises et des lettres d'amnistie aux Gascons, en jurant sur le corps de N.-S. Jésus-Christ de ne jamais imposer de nouvelles charges aux habitants de la Guyenne. Quant ce monarque envoyait des gouverneurs aux villes et aux sénéchaussées, il leur enjoignait de toujours respecter les droits des citoyens.

Au reste, les attributions qu'on leur abandonnait ne pouvaient jamais aller jusqu'à la tyrannie. Edouard Ier avertissant, le 3 mai 1289, le prévôt de St-Sever de laisser Bernard de Portes exercer par ses hommes de *queste ou de cens*, toute juridiction sur la contrée des Lannes, lui fait remarquer que ce seigneur était depuis longtemps en possession de ce droit et que ce n'était pas une violation des franchises du pays. Le roi stipule en outre expressément que Bernard de Portes n'aura pas le droit de condamner à mort ni de mutiler les membres. Souvent les souverains devaient donner aux villes des gages de leur bon vouloir. Edouard III, prenant pour la première fois le titre de roi de France, fut obligé de rassurer les cités en Guyenne; il jura que leurs droits, liber-

tés, priviléges, coutumes, juridiction et immunités lui seraient aussi sacrés que lorsqu'il n'était que roi d'Angleterre. En effet, fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, Edouard combla de bienfaits les seigneurs et les villes d'Aquitaine. La Chalosse reçut fréquemment des preuves de sa libéralité. Auger de Poudenx s'étant plaint d'avoir éprouvé des pertes considérables pendant qu'il était chargé de la garde du château de Pontoux, le monarque anglais lui remit, comme indemnité, une somme supérieure à celle qu'il réclamait. En 1329, le roi fit payer aux bourgeois de St-Sever trois mille livres promises autrefois par Edouard Ier en récompense de leurs services. En ce moment l'abbé de St-Sever était obligé de défendre ses droits contre Garsias, évêque d'Aire, qui en appela au souverain Britannique. Ne voulant mécontenter aucun de ces deux grands dignitaires ecclésiastiques, celui-ci répondit prudemment qu'il n'entendait rien aux questions de théologie (il s'agissait de novales); il leur conseilla de nommer des arbitres et de s'arranger. Bernard de Luc, camérier du couvent, et Pérégrin de Baguenisse, archiprêtre de Mauléon, furent chargés des intérêts des deux parties; ils se réunirent à Roquefort, décidèrent que le monastère paierait à l'évêque 230 livres tournois et lui abandonnerait les dîmes d'Urgon et de Parentis. L'abbaye devait conserver celles de Cauna, d'Arut, d'Aurice, d'Anglade, de St-Barthélemy, de Gaillos, d'Eyres, de St-Geniez, de Marenches, de Priam, de Toujouse, de Lamothe, de Lagastet et de Ste-Eulalie. Enfin, le 3 novembre 1831, Vidallus de Poudenx fut nommé bailli à la prévôté de St-Sever, au lieu et place de Guillaume de Loupgrate dont l'origine était étrangère, et que, par ce motif, les habitants avaient pris en haine.

Le fait le plus important pour l'administration de la ville de St-Sever eut lieu le 5 mars 1351. Ce jour-là Edouard III permit à la cité qui réclamait depuis longtemps cette faveur d'élire un maire choisi parmi ses citoyens, ainsi que douze jurats annuels, pour former un conseil appelé à décider sur toutes les questions intéressant les bourgeois. Dax possédait déjà une institution semblable dont on appréciait les heureux effets. Mais jusqu'alors on n'avait nommé de maire à St-Sever que pour commander à l'intérieur pendant les temps de guerre. Dès lors, ce contrepoids puissant aux volontés de l'abbé des Bénédictins et du sénéchal de Gascogne, donnait à la ville une existence indépendante et forçait désormais l'autorité à compter avec elle. Les idées de Louis le Gros avaient porté leurs fruits et la commune était créée.

Richard II confirma, en les augmentant, les priviléges de St-Sever.

Toutes ces faveurs ne purent rendre les Anglais populaires dans la Chalosse. En 1380, des troubles éclatèrent et le pays fut bouleversé. Michel de Sault, Jean Duffaur, Raymond de Tholouse se mirent à la tête des bandes armées qui parcouraient les villages et excitaient les habitants à la révolte. Jean d'Aubagnan et quelques autres partisans de l'Angleterre furent tués en voulant défendre le sénéchal de Gascogne. Bientôt entourés par les troupes britanniques, les rebelles durent faire leur soumission; ils dictèrent cependant les conditions de la paix, et le roi Richard II dut les gracier tous. Parmi les révoltés se trouvaient des prélats, des abbés et des seigneurs jadis comblés de bienfaits par les Anglais, entr'autres Guillaume de Caupenne, devenu évêque d'Aire, quelques années plus tard. L'espoir d'arracher leur pays au joug étranger leur avait fait sacrifier leur position, leur fortune et tous leurs intérêts.

Sans être découragés par le peu de succès, Henri IV, Henri V et Henri VI signalèrent leur règne par de nouvelles libéralités. Jean de Fabo, écuyer de St-Sever, obtint, le 7 janvier 1400, outre les bailliages de Gardes et de Bonnegardes, un droit de péage à Pantélion, près de Dax. Louis de Falces, chevalier, reçut d'Henri VI les terres de Livran, de Tartas et une partie de celles de Poyanne. Louis d'Espoys fut gratifié des villages et seigneuries de Doazit et de Bonnegardes qui avaient fait retour à la couronne. Le château de Gamardes fut donné à Jacob Harsage, et les domaines d'Auribat et de Campet à Louis de Bruthails, écuyer.

St-Sever ne fut pas oublié dans ces distributions de faveurs. Le 24 février 1433, Henri VI déclara les bourgeois de cette ville exempts d'impositions quelconques dans le duché d'Aquitaine, pour tout ce qu'ils vendraient et achèteraient. Ce même souverain permit encore pour vingt ans aux habitants de la Chalosse de faire transporter leurs vins dans tout le duché et même d'entrer à Bordeaux sans payer aucun droit. Ces franchises et priviléges augmentèrent beaucoup le commerce de la contrée; l'industrie y avait fait aussi de grands progrès. Outre de nombreuses usines dont l'existence ne nous est plus révélée que par d'anciens livres-terriers, il y avait à St-Sever une corporation de tanneurs riche et influente, et une fabrique d'armes qui occupait beaucoup d'ouvriers. Cette dernière avait assez de réputation pour qu'Henri V ordonnât au prévôt et aux notables de la ville d'envoyer en Angleterre, à la suite du seigneur de St-Pierre, deux maîtres dans l'art de faire des balistes d'a-

cier (30 décembre 1416). Cependant, malgré la longue occupation de la Chalosse par l'Angleterre, on n'y trouve presqu'aucune trace des noms, des coutumes et du langage de ceux qui en furent les maîtres pendant trois cents ans. Preuve évidente du peu de racines qu'avaient les Anglais dans le pays, nonobstant leurs efforts pour le rendre prospère. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'aujourd'hui il n'y a pas un seul habitant qui puisse songer à regretter des avantages acquis au prix d'une domination étrangère.

Vicomte Hector De GALARD.

NOTA.—AUTEURS CONSULTÉS : Dom Ceillier, Var. Bord., Dom Vaissette, *Not. sur St-Sever*, p. M. Lespès, coll. Bréq., Rymer, Marca, Montl., *Hist. Gasc.*, *Gall. Christ.*

LE CARDINAL G. D'ARMAGNAC, ARCHÉOLOGUE.

Le cardinal G. d'Armagnac (1) est une figure d'une grande hauteur que nous mesurerons plus tard. Nous nous bornerons aujourd'hui à esquisser par un de ses côtés ce personnage qui fut successivement protonotaire de la cour de Navarre, évêque de Rhodez, de Vabres, de Lectoure, ambassadeur à Venise et à Rome, conseiller d'Etat, archevêque de Toulouse, légat d'Avignon, et élevé au cardinalat, en 1544, par Paul III. Il apparaît dans l'histoire comme le Mécène du XVIe siècle. Il se montra, en effet, secourable et hospitalier à un grand nombre de gens de lettres, et recommanda à François Ier ceux qu'il ne put aider lui-même. Pendant sa mission diplomatique auprès du St-Siége, il fit exécuter des fouilles dans le Tibre, et exhumer beaucoup de débris de la civilisation romaine.

Dans un article publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Miller, membre de l'Institut, a rendu justice à ce bibliophile et à cet archéologue qui contribua à enrichir la bibliothèque royale et nos musées. Durant son séjour à Rome, il fit faire des copies des manuscrits grecs. Il confia ce travail au célèbre calligraphe Awer, dont le cabinet Richelieu retient avec orgueil plusieurs parchemins d'une écriture merveil-

(1) Le cardinal d'Armagnac était fils de Pierre d'Armagnac, bâtard de Charles d'Armagnac, comte de l'Isle-en-Jourdain. Il fut élevé par les soins de Louis, cardinal d'Amboise.

leuse. La correspondance du cardinal d'Armagnac, qui se trouve comprise dans la collection Gaignières, sous le nº 321, manifeste son culte pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Nous reproduisons, d'après M. Miller, des fragments épistolaires relatifs à l'expédition de deux bustes :

AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY :

Rome, 20 novembre 1554.

Monseigneur, le frère du feu conte Sr Segond, evesque de Pavie; à present gouverneur de cette ville, estant mémoratif des biens qu'il a receu de vous et d'une promesse qu'il vous fit estant en vostre maison, vous faict présent des deux bien grandes et belles testes de marbre, l'une de Sevérus, et l'autre de Caracalla, et les a mis entre mes mains pour les vous faire tenir. Ce que je me délibère faire au premier retour des gallères à Marceille, si je ne puys myeulx par aultre voye. Le dict sieur evesque vous en escript, et sa lettre sera cy enclose.

Votre très humble et très obligé serviteur,

LE CARDINAL D'ARMAGNAC.

Cinq mois après, il ajoute à sa promesse des têtes précitées celle d'une série de marbres, restes de la splendeur de Rome païenne. Il profite de cette occasion pour solliciter la protection du connétable en faveur du sieur Montluc. Nous ne copions que le *post-scriptum* de cette seconde missive adressée en France le jour de la mort du pape Marcel II :

Monseigneur, voyant que M. de Montluc prenait son chemin par la mer avec une des gallères de M. Strozy, j'ai pencé qu'il pourra donner bonne adresse à voz marbres que sont par deça. C'est ce qui me les faict envoyer à Civita-Vecchia, et adresser à Marceille à M. le comte de Tende, pour après en faire ce que luy ordonnerez. Vous trouverez cy-enclos un inventaire des pièces, et de ceulx qui les vous envoyent; s'il s'en treuve d'autres par don ou achapt, je mettray touiours peine d'y faire ce que je cognoistroy vous estre agréable.....

Voici le détail des morceaux précieux embarqués à Civita-Vecchia à bord de la galère de M. de Montluc, vers la fin de l'année 1555 :

1° *Une teste de Septimus Sevérus, avec son buste de mesquio;*

2° *Une teste d'Antonius Caracalla;*

3° *Une teste de Geta, frère dudict Caracalla;*

4° *Une grande teste de femme avec le buste d'Alebastre;*

5° *Une teste de Marc-Aurelio, jeune;*

6° *Une teste de Vitellius;*

7° *Une teste du jeune Hercules;*

8° *Une teste d'Oto.*

Son amour du beau devait naturellement s'indigner des accès d'iconoclastie des protestants; aussi écrivit-il à la reine de Navarre (1) une lettre dans laquelle il lui reprocha d'avoir brisé les images et les bas-reliefs de l'église de Lescar. La vie de ce prélat ne fut qu'une série de bienfaits pour l'art et les lettres.

SOLNUEN.

MISCELLANÉES.

Dans notre prochain bulletin bibliographique nous passerons en revue plusieurs publications intéressantes au point de vue de l'histoire et de l'archéologie régionales, entr'autres la savante étude religieuse et monumentale de M. Léopold Dardy sur le prieuré de Lagrange de Durance, dans les Landes de Gascogne.

A propos de brochures nouvelles, mentionnons la biographie de M. Denjoy par M. Boylay, son collègue du conseil d'Etat. Cette notice est sortie, il y a quelques jours, de l'imprimerie impériale.

Saluons aussi, en passant, l'apparition des *Landes de Gascogne* par M. Joseph Ferrand. Cette étude, éditée en un volume in-8° par Panckouke, est d'un économiste pratique et d'un administrateur éclairé. Après avoir décrit l'état physique et moral de ce singulier pays qu'on appelle *la lande*, l'auteur cherche les moyens d'en hâter la régénération. Culture forestière, aménagement des eaux, routes agricoles, ateliers militaires et surtout aliénation successive de la quote-part des communaux, afin de produire la propriété parcellaire, tels sont les principaux procédés que M. Ferrand étudie et conseille.

(1) *Mémoires de Condé.*

ÉGLISE

DE

St-Jean du Bourg-Vieux, à Tarbes.

L'époque de la fondation de l'église St-Jean n'est pas connue d'une manière précise, non plus que le nom de son fondateur. Ce que l'on sait, c'est qu'elle existait antérieurement au XIIe siècle. On en trouve la preuve dans la note suivante extraite d'un ancien livre, aujourd'hui perdu, et qui contenait les règlements municipaux de Tarbes :

« L'an 1140 et le dimanche après Notre-Dame de mars, les voisins » de Tarbes ayant été convoqués par les Gardes dans l'église de St- » Jean, *suivant l'usage et en la forme ordinaires*, pour ratifier *las* » *Trobas* ou règlements faits ci-devant, il fut convenu et ordonné que » lesdits règlements seraient vus et examinés par le Conseil, avec pou- » voir d'y ajouter, diminuer ou corriger tout ce qu'il trouverait à pro- » pos, laquelle convention et ordonnance écrite par M. Bernard Du- » mestre, fut approuvée et ratifiée par le Baile en présence de toute la » Beziau (1).»

Malgré l'antiquité de l'église St-Jean, quoiqu'elle ait vu se succéder autour d'elle tant de générations, les souvenirs historiques qui s'y rattachent sont aujourd'hui en petit nombre. Il faut en accuser la perte déplorable des titres et documents anciens, détruits dans ces affreuses guerres civiles, dont la religion ne fut que le prétexte, et pendant lesquelles catholiques et protestants semblèrent vouloir faire assaut de vandalisme et de férocité.

Après la délibération de 1140, le document le plus ancien où se trouve mentionnée l'église de St-Jean est du 13 juillet 1370. C'est un accord fait entre les gardes, juges et jurats de Tarbes d'un côté; de l'autre, le comte d'Armagnac et le chevalier Guy d'Azay, qui venaient d'assiéger la ville, en agissant au nom du roi de France. Cet accord assurait aux habitants de Tarbes le libre exercice de leurs priviléges, et

(1) Archives de la mairie.

pour lui donner plus de solennité, les parties le conclurent et le signèrent dans l'église de St-Jean.

On a imprimé que la confirmation de ces mêmes priviléges, faite un siècle auparavant, le 28 juin 1268, par Esquivat de Chabannais, comte de Bigorre, avait eu lieu également dans l'église de St-Jean. C'est une erreur, si du moins Larcher a transcrit exactement cette charte. Elle porte, en effet, que la confirmation eut lieu, non pas *en la gleyse de Sent Johan Baptista*, mais *en la vigile* (c'est-à-dire la veille) *de Sent Johan Baptista.*

Le 1er octobre 1432, Jean, comte de Foix, reçut dans l'église de Saint-Jean, l'hommage de Jean d'Astarac, pour le château et la baronie de Barbazan en Bigorre.

C'était dans la sacristie de cette église qu'étaient gardés les titres et documents de la ville. Ils étaient renfermés dans une armoire fermée à quatre clés, dont deux consuls étaient dépositaires. La prise de la ville par Montamat, en 1570, l'incendie des édifices publics qui en fut la suite anéantirent ces précieux monuments de l'histoire de nos aïeux, qui nous fourniraient aujourd'hui tant de détails intéressants.

L'ancien cimetière de la paroisse était, selon l'usage, à côté de l'église, et il y était encore à une époque assez rapprochée de nous; mais ce n'étaient guère que les bourgeois qu'on enterrait ainsi dans le cimetière commun. Les gentilshommes, en général, se faisaient ensevelir dans l'intérieur même des églises, honneur qu'ils payaient, du reste, par des largesses et des fondations pieuses.

Le 5 août 1575, Messire Jean d'Antist, chevalier, seigneur de Mausan, Senblancat et autres places, capitaine et gouverneur pour le roi en la ville de Tarbes, déclare dans son testament, devant Abeauxis, notaire, qu'il voulait être enterré à St-Jean du Bourg-Vieux.

A l'occasion de la peste qui ravagea la ville, en 1654, on décida, le 31 juillet, dans le conseil de ville, qu'il serait célébré le jour de Saint-Roch, dans l'église de St-Jean, une messe solennelle « et que la célé-
» bration en serait continuée au jour déjà fixé, à laquelle conférence
» consuls et habitants seront tenus d'assister et y seront appelés au son
» de la grande cloche qui sonnera de volée, lesquels habitants seront
» tenus de tenir fermées les boutiques pendant la Ste Messe et ne les
» pourront ouvrir qu'après le signal de la cloche, à peine de l'amende. »

C'était la grande cloche de l'église de St-Jean qui donnait le signal de la réunion du conseil de ville et même des audiences du Baile. Les

habitants de Tarbes avaient demandé, en 1487, à Catherine de Foix, reine de Navarre, qu'il en fût ainsi. Ils lui demandèrent : « que les » consuls ou juges fussent obligés de venir à l'audience lorsque le » Baile ou son lieutenant la feraient sonner par douze coups de la grande » cloche de St-Jean, sous peine de cinq sols morlas applicables au » Baile, et cinq sols moins un denier morlas pour les réparations de la » ville.»

Leur demande leur fut accordée par Catherine, le 14 mars 1487. Depuis lors, cet usage se maintint. En 1654, le conseil de ville délibéra que ce serait cette cloche qui donnerait tous les vendredis, à huit heures, le signal de la réunion du conseil; mais le 3 septembre 1655, il modifia sa délibération et décida que ce mode de convocation n'aurait lieu que pour les délibérations extraordinaires.

L'orgue qui est dans l'église de St-Jean appartenait à l'ancienne abbaye de St-Sever de Rustan; il en fut soustrait violemment sous la Restauration, par un certain nombre d'habitants de Tarbes qui se transportèrent en armes à St-Sever pour cette singulière expédition qui ressemble assez bien à un vol à main armée. Les habitants de St-Sever n'osèrent pas défendre leur orgue; il fut enlevé, porté à Tarbes, et l'église de St-Jean s'enrichit ainsi, à peu de frais, des dépouilles de celle de St-Sever.

Cette soustraction à laquelle il serait difficile de croire, si des témoins oculaires n'étaient encore là pour l'attester, rappelle un trait d'une nature à peu près semblable, qui se passa en 1445. Il n'y a que cette différence qu'en 1445, il s'agissait non pas d'un orgue, mais d'une forêt située sur le territoire d'une commune voisine (la commune d'Orleix), et que les habitants de Tarbes prétendaient, à tort ou à raison, être propriétaires de cette forêt, ce qu'ils ne pouvaient pas dire de l'orgue de St-Sever.

Voici comment le fait est consigné dans un document déposé aux archives de la mairie :

« Le 3 janvier 1445, les habitants de Tarbes *réunirent une grande* » *troupe d'hommes, au nombre de* 900 *tant à pied qu'à cheval.* » *Les cavaliers avaient des harnais blancs et étaient armés de* » *lances et de boucliers; ceux à pied portaient des arbalètes, des* » *lances, des boucliers et diverses autres espèces d'armes. Ils* » *avaient avec eux deux cents paires de bœufs et autant de chars,* » *tant de ladite ville que des villages dépendant du carteron* de

» Tarbes, dans l'objet de couper et d'emporter les arbres de la forêt » en contestation et de se défendre contre les habitants d'Orleix si » ceux-ci s'avisaient de vouloir mettre obstacle à leur expédition. »

« Ils partirent tous ensemble, portant la bannière ou l'étendard de la » ville *avec des trompettes, comme des gens prêts à entrer en cam-* » *pagne.* »

Le seigneur d'Orleix, Bernard de Laroche, les consuls et les gardes d'Orleix réunis à quelques habitants du village et formant une troupe d'une cinquantaine de personnes, se transportèrent en armes aussi, dans la forêt. Afin d'éviter une collision, ils chargèrent le curé de Pouyastruc d'aller trouver le juge mage de Tarbes, lieutenant du sénéchal, pour le prier d'empêcher la dévastation du bois, soumettant le différend entre eux et les habitants de Tarbes à sa décision.

Le juge mage refusa d'intervenir; alors Bernard de Laroche et les consuls d'Orleix, au nombre de sept environ, s'avancèrent *armés seulement de leurs dagues et de leurs épées*, vers les habitants de Tarbes, *surpris au dernier point, dit la relation, de leur nombre et de leur férocité.* Ils leur demandèrent en employant des paroles de conciliation (*verbis dulcibus*) ce qu'ils voulaient faire, à quoi les habitants de Tarbes répondirent avec des paroles *acerbes*, *furibondes* et *superbes* (*rigorosis*, *furibundis* et *superbis*) qu'ils venaient couper le bois dont ils avaient besoin, *reniant Dieu que quiconque le voudrait le pourrait voir*.

Le seigneur d'Orleix leur demanda de quel droit et par quel ordre, ajoutant: *Que sans préjudice de ce droit*, ils leur donneraient le bois qu'ils voudraient. Les consuls de Tarbes (tout le monde était à ce qu'il paraît de la partie) répondirent qu'ils voulaient abattre tout le bois; le seigneur fit alors *appel au parlement*.

A peine eut-il prononcé ces mots, que les habitants de Tarbes firent sonner la trompette et poussèrent de grands cris, disant : « *A mort, à* » *mort, à la tête, meure le traitre d'Armagnac et ayant les armes en* » *état, vinrent à toute course contre le seigneur et ceux qui étaient* » *avec lui et le blessèrent avec leurs lances, et l'auraient tué sans* » *le secours de ses domestiques et s'il ne s'en était pas fui à toutes* » *jambes vers le lieu d'Ourleix, ce qui ne pût pas l'empêcher d'être* » *blessé de quelque flèche et ce ne fût que par miracle qu'il pût se* » *réfugier au lieu et forteresse d'Ourleix. Les gens de cheval qui le* » *poursuivaient en grand nombre, criant: A mort, à mort,*

» *meurent les traitres et blessèrent les consuls et gardes et quelques* » *habitants et femmes d'Orleix qui étaient au bois, en sorte qu'ils ont* » *été longtemps malades, entre autres Bertrand de Rosi, auquel ils* » *rompirent trois côtes, et prirent à d'autres habitants d'Ourleix* » *qui ne leur disaient mot, des arbalètes, des épées et d'autres* » *armes.* »

Maîtres du terrain, les habitants de Tarbes exécutèrent leur projet, et satisfaits de la réussite de leur première expédition, ils revinrent à la charge, deux jours après, au nombre de cinq cents, avec trois cents chars attelés chacun d'une paire de bœufs.

Les habitants d'Orleix prirent, le 24 février 1445, des *lettres de Chancellerie* et les donnèrent à signifier à Pierre de Curia, huissier au Parlement, lequel se rendit à Tarbes, pour prendre des *lettres de pareatis* au sénéchal de Bigorre; mais voyant qu'on traînait l'affaire en longueur, il fit faire un acte par un notaire de Boulogne, Bernard de Cortesio et ajourna les consuls, syndic et greffiers par devant lui. Ce moyen ne lui ayant pas réussi, « il mit *trois pannonceaux au bois* » et notifia son exploit à noble Fortaner de Serres, sénéchal de Né- » bouzan qui allait à Tarbes, et ajourna en sa personne les consuls de » Tarbes, le chargeant de leur faire savoir. »

Le 7 mars il signifia son exploit au juge d'appeaux de Bigorre, au juge-mage, au juge ordinaire et au procureur comtal. Le procès dura jusqu'en 1456; dans l'intervalle, les esprits se calmèrent, et enfin il intervint un arrêt du parlement de Toulouse qui condamna simplement les habitants de Tarbes aux dépens. Ils s'élevaient à 403 livres tournois, mais par transaction avec les habitants d'Orleix, la somme fut réduite à 200 livres.

Il était autrefois d'usage que le dais du St-Sacrement fût porté par les notables dans les cérémonies publiques; c'était un de ces droits honorifiques qui à certaines époques ont excité tant d'ambitions et créé tant d'animosités.

Des hommes graves et réfléchis payèrent, sous ce rapport, leur tribut à la fragilité humaine. Un jour de procession, le juge-mage Arnaud de Casa, n'étant pas arrivé à temps, sa place auprès du dais fut prise par un consul revêtu de la *livrée consulaire*, c'est-à-dire de la simarre mi-partie de bleu et de rouge, sur le dos de laquelle étaient brodées les armes de la ville qui consistaient en un écu *écartelé au 1er et 4e de gueules, au 2e et 3e d'or plein.*

L'amour-propre du juge en fut vivement froissé, à ce qu'il parait; il ne put s'empêcher de témoigner son ressentiment dans des termes assez vifs, et comme iladopta plus tard la religion réformée, on ne manqua pas d'attribuer ce changement à la vanité blessée.

Sa défection était grave pour le parti catholique; elle devait lui susciter et elle lui suscita d'autant plus d'ennemis qu'il était généralement aimé et qu'il jouissait d'une grande influence auprès des habitants; le plus ardent de ses ennemis fut Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous.

Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, chevalier de l'ordre du roi, colonel d'infanterie et gouverneur d'Aigues-Mortes, joignait à tous ses autres titres celui d'être l'un des plus violents sicaires du parti catholique. Envoyé à Tarbes, par le Parlement de Toulouse, en 1568, pour y faire choix de deux gentilshommes chargés de gouverner le pays, il y arriva le 18 septembre.

A son arrivée, la défection du juge-mage lui fut signalée. Le seigneur de Sarlabous provoqua aussitôt sa destitution et son remplacement. Là se bornèrent pour le moment les mesures de rigueur; mais le levain de haine couvait dans le cœur de Raymond de Cardaillac, n'attendant pour se produire qu'une occasion favorable. Survint la St-Barthélemy, et le sieur de Sarlabous, qui se trouvait à Paris *accidentellement ou peut-être plutôt par ordre,* se signala dans cette horrible nuit du 24 août 1572. Il figurait parmi les assassins du vénérable Coligny.

«Parmi les assassins de Coligny, dit Dulaure (1), figurait un gentil-
» homme nommé *Sarlaboux* (ce mot est ainsi orthographié par Du-
» laure) qui entra avec les autres, dans la chambre de l'amiral, cou-
» vert comme eux d'une cuirasse, armé d'une épée et d'un poignard.
» *Ce fut lui qui, avec Besme, jeta le corps par la fenêtre !!...*
» lorsque le duc de Guise qui s'impatientait dans la cour de l'hôtel,
» cria à Besme : *Besme, as-tu achevé ? C'est fait* !.. répondit celui-
» ci. Guise répliqua : *Mgr d'Angoulême ne le croira que lors-*
» *qu'il le verra de ses propres yeux; jette-le par la fenêtre.*
» Ce fut alors que Besme et Sarlaboux levèrent le corps sur la fe-
» nêtre et le firent tomber dans la cour !... »

(1) Hist. de Paris, 7e édition. Paris, 1839, t. 2e, p. 269 et 270.
Ce Sarbaloux dont parle Dulaure était-il le même que celui du Parlement de Toulouse ?
Le rapprochement des dates et des faits semble incontestablement l'indiquer.

De retour dans son pays, le sieur de Sarlabous songea à se débarrasser du juge-mage par un nouvel assassinat qui devait peu coûter à celui qui n'avait pas reculé devant le meurtre de Coligny.

« Cette année (avril 1573), dit Mazières (1), dont je reproduis exacte-
» ment la narration, cette année, M. Sarlabous mit en peur les habi-
» tants qui s'étaient retirés dans la ville de Tarbes. Car au mois d'a-
» vril, icelui sieur de Sarlabous entreprit de venir tuer dans la ville de
» Tarbe, le sieur de Casa juge mage de Bigorre parce qu'il étoit de la
» religion pretenduë reformée et bailla la conduite de l'entreprise a Do-
» minique Dabadie gendarme de sa compagnie, qui étoit natif de Tarbe
» et auquel il se fioit pour l'avoir experimenté bon homme de guerre
» en plusieurs occasions. Aussi étoit il homme de grande force et cou-
» rage, roux de poil, gras et large d'épaules, feignant et dissimulant
» tout ce qu'il désiroit et fort prompt et adroit a piquer chevaux et ma-
» nier les armes. Il se rendit à la porte du Bourg neuf environ la mi-
» nuit, et feignant venir de Toulouse et avoir hate d'entrer dans le
» bourg, il se fit introduire par un homme qui couchoit sur la dite
» porte, laquelle etant ouverte, et le pont levis abattu, ledit Abadie qui
» etoit a cheval, s'avança sur le pont en disant au portier qu'il l'at-
» tendit un peu, car le valet de pied nommé Raimond etoit encore der-
» riere et a meme tems Abadie se print a crier tant qu'il put : *Ramond,*
» *Ramond,* qui etoit le mot du guet et le propre nom de M. de Sar-
» labous. A ce cri, le dit sieur de Sarlabous et ses gens lesquels n'e-
» toient guere loin, s'avancerent et entrerent dans la ville sans aucune
» résistance. Le bruit que les chevaux firent en marchant sur le pavé
» de la rue reveilla les habitants qui tous effrayés sortirent aux fene-
» tres et voïant que la ville etoit prise et la rue pleine de cavalerie n'o-
» serent sortir pour se joindre, ains demeurerent coys dans leurs domai-
» nes. Le dit sieur juge mage aïant ouï que M. de Sarlabous etoit là,
» reconnut que c'etoit pour lui qu'on preparoit la fete. Voilà pourquoi
» tout incontinent il sauta du lit ou il etoit couché, et sans avoir aucun
» soin de s'habiller, gagna les fossés de la ville par la galerie de sa
» maison, et courut en chemise jusqu'au lieu de Gajan distant d'une
» lieue, et là il s'habilla et de là il se rendit dans la ville de Pau où il
» passa le reste de ses jours sans plus retourner à Tarbes. M. de Sar-

(1) Sommaire description du pays et comté de Bigorre, inséré au tome 9 du Glanage de Larcher, manuscrit conservé à la bibliothèque de Tarbes.

» labous aïant reconnu que le juge mage s'étoit sauvé sejourna dans
» la ville de Tarbe jusques a ce que l'aube du jour commença a poin-
» dre, et durant ce temps la maison du juge mage fut fouillée et quel-
» ques autres forcées et pillées par les gens d'armes. »

Plus tard, en 1655, le juge criminel prétendit aussi avoir droit, non plus de porter le dais, *mais de mettre le feu au bûcher que l'on dresse la veille de la St-Jean.*

Heureusement, le temps de la St-Barthélemy était alors passé, et la querelle, *quoique brûlante*, se dénoua d'une manière toute pacifique.

Le conseil de ville s'assembla le 23 juin 1655; il décida que le droit d'allumer le feu appartenait exclusivement à l'un des consuls, et il maintint cette prérogative contrairement aux prétentions du juge criminel.

Il y a dans l'église de St-Jean une confrérie de pénitents bleus, autrefois assez nombreuse, mais que le progrès de la civilisation tend à faire disparaître de jour en jour. On ne sait à quelle époque exactement s'est introduit en France, pour des confréries de dévôts, l'usage de s'en aller en procession par les rues, couverts d'une espèce de sac percé de deux ouvertures à la hauteur des yeux *et se donnant la discipline*, car c'était là, dans le principe, l'accessoire obligé.

Ce que l'on sait seulement, c'est que ces réunions ne brillaient pas autrefois par leur moralité.

« Le 27 mars 1583 (dit le journal de l'Estoile), le roi fit emprison-
» ner le moine Poncet qui preschoit à Notre-Dame pour ce que trop
» librement il avoit presché le samedi précédent contre cette nouvelle
» confrerie, l'appelant la confrerie des hypocrites et des atheistes.... »
Je supprime les détails donnés par le prédicateur, qui paraîtraient un peu trop crus de notre temps (1).

Félicitons-nous de ce que si le dix-neuvième siècle n'a pas encore fait complètement disparaître cette bizarre institution, il y a du moins introduit la moralité. Le père Poncet, s'il vivait de nos jours, pourrait désapprouver les déguisements dont s'affublent en public les membres

(1) Le roi qui fesait ainsi emprisonner le prédicateur assez courageux pour dénoncer en chaire des scandales aussi graves était Henri III.

Le sac des pénitents l'avait séduit, à ce qu'il paraît; il s'était affilié à leur confrérie, ainsi que ses *mignons*, et ils trouvaient charmant de déposer de temps en temps leurs habits efféminés, si énergiquement flétris par d'Aubigné, pour se donner en spectacle aux Parisiens, revêtus du costume de la confrérie dans laquelle ils étaient dignes de figurer à cette époque.

de la confrérie; mais il ne trouverait pas à leur adresser les reproches qu'ils méritaient de son temps.

Il était anciennement d'usage de répandre dans l'église de St-Jean un char de paille à l'approche de la Noël. Etait-ce un usage allégorique destiné à rappeler aux fidèles que celui dont ils allaient célébrer la nativité avait reçu le jour dans une étable? Etait-ce plus prosaïquement à cause des froids, c'est que je laisse à décider à de plus érudits.

Au nord de l'église de St-Jean se trouve une petite place sur laquelle se tenaient, dans le temps, *des petits marchés* le mardi et le samedi par semaine alternative. Depuis 1614, cet usage est tombé en désuétude; il y a chaque semaine, aujourd'hui encore, un marché le samedi; mais il a lieu sur la place de Maubourguet. Ce que l'on appelle dans le pays *petits marchés* par opposition aux *grands marchés* qui ont lieu les jeudis de quinzaine en quinzaine, se tiennent de quinze en quinze jours aussi sur la place du Marcadieu, le mercredi qui suit le grand marché.

Aucun souvenir historique ne se rattache à la place St-Jean, si ce n'est qu'en 1592, M. de Bazillac, gouverneur de la ville, y assembla les habitants, alors que Tarbes était assiégé par M. de Laloubère, pour leur faire part du projet qu'il avait d'abandonner la ville, les engageant à en faire autant et à mettre le feu aux portes.

Ce projet surprit d'autant plus les habitants que les défenseurs de la ville avaient déjà remporté des avantages sur les assiégeants qu'ils avaient successivement délogé du Portail devant et de Carrère longue. Ils reprochèrent au gouverneur *la lâcheté dont il allait se rendre coupable;* mais leurs remontrances furent inutiles; il exécuta son projet. Tarbes se trouva donc une fois de plus à la merci des assiégeants qui, alors du moins, grâce à l'un de leurs chefs, M. de Dours, ne la mirent pas au pillage.

L. DEVILLE.

PHILOLOGIE COMPARÉE.

Les idiomes de nos contrées, le gascon, le béarnais, emploient *coum* (comme) à la place de *que* (que), dans les phrases où l'on exprime des comparaisons à l'aide des mots *autant*, *tant*, *ta* (autant — tant — si), *tau* (tel). Exemples:

Yamey nou-n troubaras
U tau *coum* you.
Despourrins.

Jamais tu n'en trouveras
Un tel *comme* (que) moi.

Si lou ramatye
Ey auta fii *coum* lou plumatye.
Hourcastremé.

Si le ramage
Est aussi beau *comme* (que) le plumage

Diou éd-dzé doung'ostan de hills
Coumo la cubo dé mousquills !
La Guillouné (1).

Dieu vous donne autant de fils
Comme (que) la cuve de moucherons.

On a cru que ce *coum* (comme) nous était venu de l'Espagne : « *Coum* pour *que*, est-il dit dans la *Revue d'Aquitaine*, I, 452, est un HISPANISME. »

En effet, on trouve dans le *Poème du Cid :*

Las lorigas tan blancas *como* el sol
V. 3085.

Les cuirasses aussi brillantes *comme* (que) le soleil.

Con tal *cum* esto se vencen Moros
V. 1761.

Avec (un) tel *comme* (que) celui-ci se vainquent les Mores.

On lit dans la *Chronique* de Ram. Muntaner : — « Qual dona ha mon que deja esser tan dolenta *com* yo. — Quelle femme au monde peut être aussi affligée *comme* (que) moi. »

Mais cette construction grammaticale appartient-elle bien en propre au langage d'outre-monts? Est-ce à l'espagnol

(1) Cet exemple gascon est tiré des couplets de la *Guillouné*. Nous avons respecté l'*écriture* de celui qui les a publiés; mais si nous avions à les *écrire* pour notre compte, nous le ferions tout autrement.

que le béarnais et le gascon la doivent? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt qu'elle est, dans les idiomes de nos contrées, *d'origine cis-pyrénéenne*. Les exemples suivants nous la montrent, en France, dans les textes anciens de la langue d'*oc* et de la langue d'*oïl* :

No cre que tals dolor sia
Com qui part amic d'amia.
Bert. de Lamanon (1).

Ne croyez pas qu'il soit douleur telle
Comme (que) celle de l'ami qu'on sépare de son amie.

Qu'aissi *cum* lo leos
Huels ubertz es dormens,
Dompna, tot eyssamens
Vas vos mos esperitz
Veillan et adurmitz...
Gir. de Calanson.

Ainsi *comme* (que) le lion
Sommeille les yeux ouverts,
Madame, ainsi
Pour vous mon esprit
Veille tout endormi...

« Neguna parladura no es tant naturals ni tant drecha del nostre lingage *com* aqella de Proenza, o de Lemosi, ò de Saintonge, o d'Alvergna, o de Caerci. — Nulle *parleure* de notre langage n'est tant naturelle, ni tant droite *comme* (que) celle de Provence, ou de Limousin, ou Saintonge, ou d'Auvergne, ou de Quercy.

GRAM. PROVENÇAL. *de H. Faidit et de R. Vidal de Besaudun.*

Aytan viu l'oms que manja paubramen
Cum dux o coms, be manjan e beuen.
Raym. de Cornet (2).

Autant vit l'homme qui mange pauvrement
Comme (que) duc ou comte, bien mangeant et buvant.

(1) Bertr. de Lamanon, ou d'Allamanon.
(2) Fragments publiés par M. le dr J.-B. Noulet; Paris, Techener, 1860.

« Ki, entre tu ta gent, est si fidel *cume* (que) David. »
Rois.

Et aussi vert *cum* (que) une cive.
Roman de la Rose.

Aussi contrefez *com* (que) un bugles.
Les deux *Bordeors.*

J'ai amiete,
Sadete (1),
Blondete,
Tele *com* (que) je voloie.
La Châtel. de St-Gilles.

Il est tout commun,
Aussi camus *comme* (que) un rabot.
Chant. xve, 5e.

Le provençal et le limousin ont *encore*, ainsi que nous, la même construction :

L'enfant es bèu, l'agnèu ei dous;
De l'agnèu la lano es blanqueto
Autant *coumo* lou la que teto...
Oh ! que soun poulit tóuti dous !
Roumanille (2).

L'enfant est beau, l'agneau est doux;
De l'agneau la laine est blanchette
Autant *comme* (que) le lait qu'il tette...
Oh ! qu'ils sont jolis tous deux !

Vous que sei pilier de guèro,
Tant volien *coumo* lou rei,

(1) *Sadete*, diminutif de *sade* (gentil, agréable); ce dernier mot s'employait autrefois en français :

..... Je les compare à ces femmes jolies,
Qui, par les affiquets se rendent embellies,
Qui, gentes en habits, et *sades* en façons,
Parmy leur point coupé tendent leurs hameçons.
Reynier, *Sat.* IX.

(2) *Lis Oubreto*; Avignoun, 1860.

Qu'aucun ennemi sur tèro
No jamai vu per dorei.
J. Richard (1).

Vous qui êtes un pilier de guerre,
Aussi vaillant *comme* (que) le roi,
Qu'aucun ennemi sur terre
N'a jamais vu tourner le dos...

En français, *comme* a continué de suppléer *que*, jusqu'au XVIIe siècle inclusivement (2):

Je le trouve aussi fin *comme* (que) elle.
Marot.

« Il leur est grief perdre un tel pigeon *comme* (que) Vincent. »
Larivey, *les Jaloux*, sc. II.

« Un langage autant nerveux *comme* (que) le françois est délicat. »
Montaigne, *Essais*, II, 17.

« Les belles parolles avec lesquelles il entend tromper un Sénat qui est bien aussy fin à l'entendre et descouvrir *comme* (que) lui à se feindre et dissimuler. »
Henri IV. *Lett. Miss.* VI.

« Je n'en cognois point de si propre *comme* (que) vous. »
Marg. de Valois, *Mémoires*, I.

Tant qu'a duré la guerre, on m'a vu constamment
Aussi bon citoyen *comme* (que) fidèle amant.
Corneille, *Horace*.

« Vous voulez vous guérir de l'infidélité, et vous en demandez les remèdes ? Apprenez-les de ceux qui ont été tels *comme* (que) vous. »
Pascal, *Pensées*.

« Je vous félicite, vous, d'avoir une femme si belle, si sage, si bien faite, *comme* (que) elle est. »
Molière, *Méd. m. l.*

« Faites donc, s'il vous plaist, que je puisse avoir autant de joye de

(1) *Poésies en patois limousin*; Limoges, Th. Marmignon, 1849.
(2) Génin; *Lexiq. de la Lang. de Molière*.

votre souvenir, *comme* (que) j'en ay de savoir l'augmentation de votre santé et de votre beauté.»

Mad. de Longueville, 3e *Edit. V. Cousin.*

Exclue de la langue des lettrés, cette construction grammaticale n'a pu être bannie du langage populaire : — «Je suis autant *comme* (que) lui (1).»

Mais, laissons de côté les exemples tirés de la langue d'*oïl*. Il est constant, on l'a vu plus haut, que l'usage de *coum* (comme) à la place de *que* (que) existait dans la langue d'*oc*.

Or, tout le monde sait (2) que les idiomes de nos contrées, le gascon, le béarnais, sont des dérivés de cette langue.

C'est d'elle donc, et non de l'espagnol, qui lui-même a subi anciennement l'influence du *provençal*, du *limousin* (3), c'est de la *langue d'oc* que vient, dans le gascon et le béarnais, la construction grammaticale où l'on a vu un *hispanisme*.

V. LESPY.

(1) Bescherelle; *Dict. Nat.*

(2) M. Dralet l'a oublié; il dit dans la *Topographie du Gers*, p. 103 : — «Le langage gascon est un COMPOSÉ du roman, de l'italien et de l'espagnol.» — Erreur ! Le *gascon* ne provient ni de l'*italien*, ni de l'*espagnol*. Il leur ressemble, pour avoir la même origine latine qu'eux, et non pour avoir été soumis à une prépondérance qu'il plaît à M. Dralet d'imaginer.

(3) Il y a dans le langage d'outre-monts *trois* dialectes : le *catalan*, le *portugais*, le *castillan*;

Le *catalan* n'est autre que le *provençal*, le *limousin*, de l'aveu même des critiques espagnols;

Le *portugais* — c'est aussi reconnu par ces mêmes critiques — procède du *galicien*, qui lui-même sort de notre *langue d'Oc*;

Le *castillan* n'a pu échapper à l'influence du *catalan* et du *portugais* (Introduct. du *Poème du Cid*, publié par M. DAMAS HINARD; Paris, Imp. imp., 1858.)

MEURTRE DU BARON PIERRE D'OSSUN

A VIC-BIGORRE, EN 1580.

Il y avait en 1580, à Vic-Bigorre, un habitant appelé Guillaume Ossun, surnommé Beaudis; il s'était signalé par sa valeur en s'emparant du château de Montaner où les religionnaires tenaient une garnison qui butinait dans le Bigorre. Les Etats du pays lui avaient donné, en 1577, une gratification.

Le baron d'Ossun fut piqué de ce qu'un marchand bourgeois de Vic portait le même nom que lui. Il se rendit dans cette ville, le 4 mai 1580; c'était jour de marché. Il arriva sur la route de Béarn escorté de deux cavaliers, dont l'un avait un reitre gris et un chapeau jaune, l'autre était vêtu d'une cape blanche avec capuchon. Le seigneur d'Ossun était drapé dans un manteau bleu. Parvenu près de la boucherie de Vic, il demanda à Peyrot de Monde, boucher, où demeurait M. d'Ossun. Il lui fut repondu qu'aucun particulier de la cité ne s'appelait M. d'Ossun, mais que Guillaume Dossun avait son logis un peu plus haut. Il y avait des Bohémiennes devant la maison de Pierre-Jean Pujo, trésorier de Bigorre pour le roi de Navarre. Les hommes qui accompagnaient le baron d'Ossun s'amusèrent avec les diseuses de bonne aventure. Lui seul vint heurter la porte de son homonyme qui la vint ouvrir suivi de sa femme, entre les bras de laquelle était un enfant âgé d'environ un an. Dossun mit le chapeau à la main pour recevoir la lettre que le baron avait déclaré lui apporter. Mais au lieu de lui remettre le papier, il tira un coup de pistolet dont la balle perça les reins du nourris-

son. Dossun s'écria : ah ! traître, c'est la missive que tu m'avais annoncée. Le petit tyranneau lui répondit : ah ! coquin, encore n'es mort ! Ce dernier voulut, après cette exclamation, revenir à la charge avec un perdrinal. Dossun s'enfuit, le baron ne put l'atteindre, et il reprit le chemin de Tarbes. Ses compagnons ne l'ayant pas rejoint, il retourna sur ses pas pour les appeler. Le Vicois, dont il avait blessé l'enfant, étant à sa fenêtre, l'aperçut et lui tira un coup de fusil qui lui fracassa la cuisse, demi-pied au-dessus du genou. Le blessé se retira dans la direction de Pujo avec sa suite; les habitants les poursuivirent vers le Baradat; ils y trouvèrent les laquais du baron d'Ossun auxquels ils prirent un manteau, une épée et un ceinturon.

Le baron d'Ossun avait perdu beaucoup de sang. Sa botte était emplie; il avait été obligé de descendre dans un petit bois appelé au Pésadis, dans le terroir de Pujo, d'où il fut transporté chez noble Olivier de Cassabe. Celui-ci se trouvait à Vic; informé de l'accident, il était accouru avec un chirurgien. Les soins et les pansements furent inutiles; le blessé expira au bout de deux jours après avoir testé en présence de Beauxis, notaire d'Ibos. Le sénéchal de Bigorre instruisit l'attentat commis sur la personne du baron d'Ossun. C'est à l'information même que sont empruntés les détails qui précèdent. Les consuls de Vic avaient droit de le faire, mais ils étaient trop intimes avec Guillaume pour exercer des poursuites contre lui. Il circulait librement dans la ville; les magistrats de la communauté le fréquentaient comme par le passé, il allait au conseil sans que personne tentât de l'arrêter. Il était connu pour homme de main; il n'avait fait que se défendre; puis, il ne se séparait pas de son arquebuse.

Annet de Rivière, vicomte de Labatut, et Marthe d'Ossun, épouse du mort, envenimés par la lenteur de la pro-

cédure, firent une requête pour obtenir l'exécution de la prise de corps décernée par le sénéchal de Toulouse, le 16 décembre 1780. Ils s'adressèrent à Pierre de Combes, conseiller du roi, vice-sénéchal d'Agenais, Condomois, Armagnac et autres provinces de Guienne.

Le lieutenant du roi se rendit à Vic, le 13 janvier 1583, le soir d'une foire. A la tombée de la nuit, il partit de Castelnau-Rivière-Basse accompagné de 14 archers. Il s'arrêta dans une métairie à peu de distance de la ville. Le lendemain, de bon matin, il se prépara à cerner la maison Dossun Beaudis. Il força six charretiers à réconforter sa petite troupe. A peine abordaient-ils les premières maisons que la détonation d'une arme à feu se fit entendre. La peur saisit le vice-sénéchal qui redoutait une sédition de la population fort dévouée à Beaudis. Il vint invoquer l'appui de Raymond Plantis qui était juge du lieu. Celui-ci était encore dans son lit. Le chef de la sénéchaussée d'Agenais le requit de se lever et de lui prêter aide. Plantis lui déclara : *qu'il y avait dans la ville un grand nombre de mauvais Gascons desquels il était grandement haï et malvoulu, qui ne faudroient de lui couper la gorge s'ils entendaient qu'il eût accompagné pour prendre et constituer prisonnier aucun d'eux.* Le sénéchal lui réitera son commandement, le menaçant, en cas de refus, de le rendre responsable de l'inobservation de ses volontés. Plantis fit valoir qu'il n'était que magistrat civil et que la connaissance des crimes appartenait aux consuls; c'était, partant, ceux-ci qui devaient opérer à sa place. Il consentit cependant à conduire le vice-sénéchal chez Jean Pujol, qui était le premier des officiers municipaux. Ils frappèrent en vain à sa porte. L'alarme était déjà répandue dans la ville.

Guillaume Dossun avait été averti par un de ses voisins qui criblait son blé. Il avait été également informé que la maison

était circonvenue. Un apothicaire lui avait, en outre, pour conjurer le danger qui le menaçait, assuré que c'étaient des ministres de la justice. Gullaume s'était habillé et avait pris son perdrinal. Les archers se voyant découverts avaient secoué la porte et intimé de l'ouvrir. Dossun allait tenter l'évasion lorsqu'il aperçut sur son seuil un homme qui se disait de Maubourguet; il s'enferma chez lui. Un détachement d'archers, commandé par le capitaine Lacroix, fut accueilli par des arquebusades. Profitant du désordre et de la panique jetée parmi les soldats, deux hommes éperonnés et bottés s'étaient échappés sans qu'il fût possible à ceux qui faisaient le guet de les atteindre. Le vice-sénéchal fit sonner la trompette et crier: *De par le roi, aide à la justice!*

Lacroix lui apprit que les coupables avaient fui. Aussitôt il manda tous les archers qu'il avait postés ailleurs.

La ville était en émeute. On sonna le tocsin à l'hôpital. Des paysans armés de longs bâtons affluèrent; le vice-sénéchal monta sur son cheval et représenta à la bande rebelle le motif de son arrivée. Celle-ci fut apaisée par ces explications. L'officier royal fut instruit de l'emprisonnement de quelques-uns de ses archers. Il alla trouver les consuls pour leur demander la cause. Il rencontra l'un d'eux, Jean Maret, dans un rassemblement d'habitants pourvus d'arquebuses et d'arbalètes. Maret, qui était borgne et altier, blâma énergiquement le lieutenant du roi qui ne fut pas mieux accueilli par le fils du premier consul. Celui-ci, quoique imberbe, approuva très insolemment l'arrestation des archers qui avaient pénétré dans la ville à une heure indue. Il ajouta que ce n'était pas assez et qu'il fallait les pendre tous. Il se plaignit de ce que ces soldats avaient dérobé une cape et un pourpoint, ainsi que des armes chez Beaudis. Le vice-sénéchal remit au consul

les objets volés, à la condition qu'il ne s'en dessaisirait qu'après la décision de la justice. Maret objecta que ce n'était pas à lui de recevoir de pareils ordres. Il restitua à Beaudis ce qui lui avait été ravi. Nicard, un autre Bigourdan, injuria le capitaine Lacroix.

Le juge criminel de Toulouse décréta la mise en accusation des révoltés. On ignore les peines qui leur furent appliquées. Mais on sait que la maison de Beaudis fut vendue au profit de la baronne d'Ossun. Une partie du produit de la vente fut réservée pour l'érection d'une croix de pierre à l'endroit où le baron d'Ossun avait reçu le coup mortel (1).

ÉPIGRAPHIE.

M. Barry poursuit avec constance ses études épigraphiques. Son travail sur les inscriptions tumulaires des Pyrénées qui a fait revivre tant d'ombres gallo-romaines va être complété par une critique des inscriptions votives. Le savant archéologue a annoncé son projet en communiquant à l'académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse quelques textes inédits. L'un de ces monuments qui est encastré dans l'église du bourg d'Astensan au fond de la vallée d'Aure est dédié à Jupiter, très grand et très bon, par un aquitain qui se qualifie du nom significatif de *Silex* fils de *Salinis*.

I O M
SILEX
SALINIS

Le fût de l'hôtel est brisé au-dessous de ce mot.

Les deux autres textes ont été empruntés au groupe de marbres antiques réunis par M. le baron Louis Fiancette d'Agos, dans son château de Tiberan. L'un, en l'honneur des nymphes, a été trouvé dans

(1) Extrait de la collection manuscrite et inédite, connue sous le nom de *Glanage de Larcher*, qui se trouve à la bibliothèque de Tarbes.

le village d'Alan, ancienne résidence des évêques de Comminges. Le voici :

NIMP
C. V. O. P. T.
ATVS
V. S. L. M

L'autre, qui provient du village de St-Plancard sur la Save, est consacré à une déité locale par un Gallo-Romain dont le nom paraît pour la première fois :

SVTVGIO
GEREX ∘ CALVIFI

La formule dédicatoire est gravée exceptionnellement au centre d'une couronne de laurier.

MAISON DU PLEIX DE CADIGNAN.

(*Suite.*) (1)

III

GUILLAUME DU PLEIX, comme on l'a vu dans notre Biographie des trois Du Pleix, était fils de Scipion l'aîné et neveu de l'historiographe. Quand il fut pourvu de l'âge et de la science nécessaires, il fut élu, par le roi, président du siége de Nérac. Il eut, de son mariage avec Luce de Loupès, deux enfants :

1° Louis, né en 1645, qui sera son successeur;

2° François Du Pleix, seigneur de Monlong, né en 1648. Il épousa Marguerite Dujus, d'une ancienne famille condomoise, qui s'était illustrée dans la robe (2).

(1) Extrait de la *Généalogie de la maison de Cadignan*, par J. Noulens. Voir, *supra*, page 305 et 353.

(2) La sœur, *Jeanne Dujus*, était femme de *François de Labat*, *sr de Cieurac*.

IV

LOUIS DU PLEIX reprit le poste de son aïeul au présidial de Condom.

L'importance de la maison qui nous occupe s'était élargie par des héritages. C'est ainsi que les terres de Clarens et de Cadignan qui avaient titre de baronnie s'étaient annexées au patrimoine. La popularité des Du Pleix n'avait pas décru dans la province; ils avaient participé à toutes les grandes mesures et améliorations de la cité. Lorsqu'à la sollicitation de l'évêque Milon, Louis XIV eut accordé des lettres-patentes pour la fondation de l'hospice et de la manufacture de notre ville, on voit figurer au premier rang, après l'évêque, parmi les bienfaiteurs de cet établissement, Louis Du Pleix, baron de Clarens et de Cadignan, lieutenant-général du roi en la cour de la sénéchaussée de Gascogne et siége de Condom. Ce fut lui qui enregistra l'acte royal d'institution en 1679. Ses noces avec ANNE BARÈS avaient été célébrées le 11 mai 1666 (1). Il eut de ce mariage :

V

CHARLES DU PLEIX, premier du nom, contracta une flatteuse alliance, 10 août 1710, avec Jeanne de Gerbous (2), dont la sœur, Marie d'Artigues, devait quelque temps après s'unir à Renaud de Peyrecave Pommès (3); la

(1) Dans cette famille, quelques membres parvinrent à une vieillesse patriarcale. Louis et son frère François Du Pleix s'affaissèrent sous le poids des années : le premier (18 août 1729), à l'âge de 84 ans, et le second (22 septembre suivant), à celui de 81.

(2) Le général Gerbous de Lagrange, qui vint après sa retraite résider à Mezin, où il fut enseveli en 1823, était un descendant de cette famille. (Voir la *Biographie de Nérac*, par Samazeuilh, t. III, lettre L).

(3) *Marie d'Artigues*, sœur utérine de *Jeanne Gerbous*, épousa, le 20 août 1714, *Renaud de Peyrecave Pommès, sr de Lamarque* : celui-ci avait pour armes, d'après d'Hozier : *d'or à l'arbre de sinople accosté au pied de deux canes essorantes et affrontées de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

femme du premier et celle du second étaient, par leur mère, nièces de Pierre Mormez, sieur de St-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie de France (1), et cousines d'Armand de Mormez (2) St-Hilaire, lieutenant-général des armées du roi et grand'croix de St-Louis.

Ch. Du Pleix apparaît en tête de plusieurs délibérations municipales de l'an 1713. Il ratifie les réductions d'impôts accordées aux habitants de la commune, sinistrés par la grêle ou les inondations; il ordonne la démolition du pont-levis de la porte St-Joseph qui est en surplomb; enfin, il examine les rôles de Laboupillière, trésorier de la ville. C'est encore lui qui sanctionne les dépenses nécessitées par les honneurs funèbres rendus à M. de Courtade, lieutenant du maire (3).

Les enfants issus de Ch. Du Pleix et de Jeanne de Gerbous ont été :

1° Louis Du Pleix, né le 19 juillet 1713 et baptisé le 30. Son grand-père, qui fut son parrain, lui transmit son prénom.

2° Jeanne Du Pleix, née le 3 octobre 1714 et baptisée le 3 mars 1715. Aussitôt qu'elle fut nubile, sa tante d'Imbert la maria avec un de ses neveux, Jean-Baptiste Bap, seigneur de Pellambert et habitant de St-Etienne, paroisse du Port-Ste-Marie, diocèse d'Agen. La messe nuptiale fut célébrée dans la chapelle de l'évêché de Condom (4).

3° Gérard Du Pleix, né le 16 août 1716, et filleul de Gérard d'Artigues, sieur de Lassaigne, et de Marie d'Arti-

(1) Le boulet qui frappa mortellement Turenne à la bataille de Saltzbach atteignit aussi St-Hilaire. Coïncidence étrange, à Essling, un général du même nom tombait en même temps que le maréchal Lannes et à ses côtés.

(2) Ces deux officiers généraux, dont nous n'avons pu constater l'origine, eurent sans doute pour berceau la seigneurie de Mormez, près de Nogaro, qui est aujourd'hui une commune de 354 habitants.

(3) *Archives de la commune de Condom. Délibérations de* 1713. Registre in-4°, série BB.

(4) *Archives du greffe de Condom. Actes civils de la paroisse de St-Pierre.* Registre in-4°, de 1692 à 1729.

gues (1); il survivra à son frère aîné et succèdera à son père.

4° Marie Du Pleix. Elle épousa, le 7 janvier 1744, messire Chrysostôme de Lacuée, seigneur de Cessac, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au siége présidial et sénéchal d'Agen (2).

J. NOULENS.

AQUITAINE.

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUE.

ÉPOQUE PRIMITIVE.

Troisième Période.

TERRAINS DÉVONIENS.

Vieux grès rouge, anthracite, filons métallifères, fucus, prêles, fougères, mollusques, zoophites, poissons, solamandrides.

X

Le cataclysme qui a mis fin à la période précédente a exondé de nouvelles îles; les premières terres de l'Aquitaine dont les traces soient venues jusqu'à nous sont émergées au-dessus des eaux; les unes apparaissent dans les Pyrénées tarbelliennes, vers Hernani, les autres dans nos grandes landes. Les mines d'anthracite d'Hernani, les mines d'asphalte (3) des landes aquitaniques portent jusqu'à nous les preuves de leur existence. Elles apparurent dans une des séries de la création pour disparaître sous les eaux pendant des millions d'années.

(1) *Archives du greffe de Condom. Actes civils de St-Pierre.* Registre in-4° de 1692 à 1729.

(2) *Archives du Greffe. Actes civils de la paroisse de St-Pierre.* Registre de 1730 à 1759.

(3) Il y a une mine de bitume à Bastennes (Chalosse), des gîtes assez considérables de pissasphaltes près de Dax.

Ces terres sont de grandes îles plates, à demi inondées; plusieurs siècles, depuis leur apparition, se sont écoulés, des forêts d'une luxuriante végétation les recouvrent. Les prêles gigantesques, les ondoyantes (1) fougères déroulent dans un lointain vaporeux le luxe de leur végétation, la fraîcheur de leurs feuillages; et les roseaux portent à une grande hauteur leur tige vigoureuse, à la forte structure; leurs feuilles tranchantes, semblables à des lames d'épées, s'agitent sous le vent avec un bruit métallique.

Cette végétation exubérante, qui donne je ne sais quoi de grandiose à l'organisme, semble d'abord incompréhensible sous ce climat brûlant; mais sur un sol plein d'humus, de chaleur et d'eau, enveloppé comme d'un brouillard perpétuel d'acide carbonique, la sève coule à pleins bords.

La chaleur, l'eau sont le grand élément de la vie. L'être organisé, qu'est-il? Un peu d'eau avec un rayon de soleil. La chaleur, l'eau sont la grande force qui transforme le nature, la prodigieuse fée qui préside à l'universelle métamorphose.

Dans les baies, les détroits et les golfes de ces îles, les végétaux marins qui se plaisent dans les eaux tranquilles forment comme de petites îles d'émeraude.

XI

Au milieu de ces îlots de verdure, formés par les fucoïdes, vivent des myriades de mollusques (2). Leur développement est plus parfait que celui des animaux précédents. Ils ont distincts les appareils de la nutrition et de la digestion; ils ont une tête, un cœur, des branchies, un foie sécrétant la bile, une bouche avec des dents, une langue, et près de la bouche deux tentacules portant à leur extrémité des yeux.

Les créations nouvelles sont toujours plus haut placées dans l'échelle des êtres; la création organique s'élabore et s'élève toujours vers des formes plus parfaites.

Quelques mollusques enveloppés de tous côtés par leur manteau

(1) Des blocs erratiques de grès de l'époque primitive, déposés par les courants sous-marins de la mer phocène dans les grandes landes et l'Armagnac, enferment quelquefois des troncs et des branches fossiles de fougères arborescentes qui indiquent une hauteur de cinquante à soixante pieds.

(2) Ou mytilacés, animaux à manteau.

nagent en passant par une fente, un pied qui leur sert tour à tour de rame, de point d'appui, de bras pour creuser le terrain.

D'autres, les pectynés, nagent en ouvrant ou en fermant tour à tour leur manteau par un mouvement cadencé ; d'autres se fixent au sol par des filaments qu'on nomme Byssus.

Les acéphales nagent enveloppés d'un manteau, tantôt mou, tantôt coriace ; quelques-uns sont entièrement fixés au sol.

Les cephalopodes sont les mollusques les mieux organisés; leur corps cylindrique est enveloppé d'un vaste manteau ouvert par le haut, tantôt de la finesse de l'or en feuilles, tantôt de la consistance de la coquille des nautiliens ; les uns ont le corps en ligne droite, d'autres l'ont recourbé comme un petit cor.

Les poulpes ou sepias sont des cephalopodes au corps hideux, leur tête porte au haut d'une tige deux petits yeux saillants ; elle est entourée de huit tentacules presque cylindriques, allant en diminuant vers le bout, armés de véritables ventouses. Les bras saisissent la proie, la sucent, et la bouche, à forme de bec de perroquet, la déchire. Ils sont armés d'une vaste bourse sécrétant un liquide fortement colorant. A l'approche d'un ennemi, ils lancent une quantité de cette couleur noirâtre, l'eau tout à l'entour se trouble, se colore, l'animal devient invisible.

Un autre mollusque, le papyracé ou argonaute vogue à la recherche de sa proie; il habite une coquille, mince comme du papier, à taches brunâtres, aux endroits saillants et sur les bords, chaque cercle correspond à un compartiment à l'intérieur.

Les zoophites fourmillent dans ces mers. Leurs débris formeront pour ainsi dire des plaines et des montagnes. Formés de fines lamelles calcaires, ils vivent fixés par une tige au fond rocheux de la mer. Les vagues houleuses passent au-dessus de leur tête sans les toucher. S'ils vivaient à la surface, les flots briseraient du premier choc leurs lamelles fragiles.

XII

Cette période voit apparaître quelques animaux pisciformes d'une nature si étrange qu'on peut à peine les classer; cartilagineux, non vertébrés, ils ont une ressemblance lointaine avec l'esturgeon : ce sont des ganoïdes. Les dactyloptères sont de leur singulière famille, leur mu-

seau, très court, a l'air d'être fendu en bec (1), leurs dents sont arrondies en petits pavés, leur casque est aplati, rectangulaire; près de leurs yeux sont des cornes ou fortes épines, armes puissantes. Leur corps est enfermé dans une carapace de tortue; leur queue est garnie d'écailles carénées; des nageoires plus longues que le corps, insérées à la partie antérieure, sont très mobiles, très articulées et portent à chaque articulation des rayons semblables à des plumes; elles leur servent d'ailes et les soutiennent dans l'air assez longtemps.

D'autres poissons presque aussi étranges peuplent les mers : ce sont des machœrius (2), de l'ordre de sélaciens. Ce sont des poissons à branchies fixes. Leurs branchies, en effet, au lieu de s'ouvrir libres par le bord externe dans une fosse commune, comme chez la plupart des poissons, adhèrent par le bord extérieur et laissent échapper l'eau par autant de trous percés dans la peau qu'il y a d'espaces entre elles. Ils n'ont point de mâchoires, leurs palatins et leur post-mandibulaires leur en tiennent lieu.

Dans les terres et les marais se tiennent des animaux plus étranges, peut-être; comme certains insectes, ils sont soumis à des demi-métamorphoses; ils sont, par la forme, poissons dans le jeune âge, lézards dans l'âge adulte; dans le jeune âge, ils respirent par des branchies; dans l'âge adulte, par des poumons; ils respirent d'abord par des branchies en forme de houppes au nombre de trois de chaque côté du cou. Suspendues au-dehors par des arceaux cartilagineux, elles flottent sans enveloppe; dans l'âge adulte, ils respirent comme les grenouilles et les tortues; la plupart perdent leurs branchies dans l'état complet, d'autres les gardent toute leur vie · ce sont des salamandrides; ces animaux n'ont ni écailles ni carapaces, une peau nue revêt leur corps. Leur tête est aplatie, leur queue comprimée verticalement.

Comme la plupart des animaux des premiers temps du monde, ils ont dans leur organisme une énergie vitale, étonnante. Un de leurs membres est en vain coupé. Il repousse plusieurs fois de suite avec ses os, ses muscles, ses vaisseaux (3).

Le règne animal de cette période est d'une pauvreté extrême, ce n'est en quelque sorte que le germe d'une organisation plus complète. Les animaux de ce temps sont à ceux qui plus tard viendont ce que

(1) Cuvier.
(2) Machœrius lartet, machœrius archiac. M. Roubault.
(3) Spalanzani.

les embryons sont aux corps développés. Mais l'apparition des animaux pisciformes et des salamandrides indique l'avènement d'un nouveau monde dans la série des créations. Le monde des animaux vertébrés va succéder au monde des mollusques et des trilobites, au monde des animaux sans vertèbres.

XIII

Un nouveau cataclysme mit fin à cette période; des terres nouvelles furent émergées, les îles luxuriantes de verdure disparurent sous les eaux. Les riches forêts, où le carbonne s'était accumulé en masses énormes, furent recouvertes de sédiments. Les strates minérales, la propre pesanteur des détritus végétaux exercèrent sur la masse entière une puissante pression qui amena leur fermentation et leur distillation. En effet, les plantes accumulées qui sont soumises à une forte pression dans un milieu humide fermentent, dégagent une forte chaleur et distillent leurs principes constituants. Peut-être, au reste, la dernière révolution du globe amena-t-elle l'ascension du feu interne vers ces débris de grandes végétations.

Pendant cette distillation, les combinaisons gazeuses de carbonne et d'oxigène, de carbonne et d'hydrogène furent vaporisées. Les substances liquides et volatiles expulsées dans la partie supérieure des détritus végétaux dans les terrains de sédiment eux-mêmes.

Toutes les plantes, surtout les plantes résineuses, développent dans leur distillation une substance grasse qui prend le nom à l'état liquide de petrole, à l'état demi-solide de goudron minéral, de bitume de Judée, d'asphalte. Cette matière, plus légère que l'eau, d'une couleur brunâtre, d'une odeur pénétrante, brûle avec une grande énergie, avec une grande puissance lumineuse.

Cette matière surnage au-dessus des marais et des lacs dans diverses contrées du monde; on en trouve dans quelques terres marécageuses de nos grandes landes d'Aquitaine. C'est l'indice de l'existence en ces lieux de grandes forêts primitives. Ces forêts devaient exister dans cette période ou dans la période précédente. Nous avons vu que les graphites ou matières carbonifères les plus rapprochées du feu central avaient perdu complètement leur goudron minéral et étaient devenues incombustibles. Les charbons minéraux de cette période, les anthracites à la couleur noire, à l'aspect brillant, l'ont perdu aussi presque en totalité; elles ne sont combustibles qu'à une forte chaleur.

Certaines anthracites résistent à un chaleur qui fait fondre le fer. Mais leur propriété de brûler à une chaleur suffisante prouve que la transformation ne s'est pas accomplie au même degré que dans les graphites.

Deuxième Période.

Grandes forêts du monde primitif.
Fougères arborescentes, lycopodes gigantesques, conifères, cycadées.

BATRACO-SAURES GÉANTS.

I

Des terres plus vastes, plus nombreuses ont été émergées par les dernières contractions du globe; ce sont de grandes îles basses formant des archipels épars, au milieu du vaste Océan.

Leurs reliefs se montrent dans le nord de l'Angleterre, dans les terres belgiques, dans la Loire, la Nièvre, la Haute-Saône, la Haute-Loire, le département du Nord, et un grand nombre d'autres lieux en France (1).

Ces îles sont semées de grands lacs, de vastes marais; elles sont parcourues par des rivières et des fleuves; de riches forêts les couvrent. Les fougères balancent leurs couronnes de grandes frondes à trente pieds de hauteur; leurs familles sont nombreuses : ce sont des neuroptères à feuilles simples, des sphénoptères à feuilles dentelées portées par des pétiolules; des odontoptèris à feuilles sessiles attachées directement à la tige.

Le lepidodendron Dichotomum porte à une grande hauteur ses feuilles et ses fruits, pleins de grâce et de délicatesse; il atteint la hauteur d'un grand arbre et rivalise avec les fougères arborescentes. Le lycopodites piniforme a de l'affinité avec les mousses chétives de notre temps, mais il est gigantesque et atteint les proportions d'un grand arbre.

Les roseaux à la tige vigoureuse, pareils à nos joncs des tropiques.

(1) Trente-quatre départements ont des mines de houille en exploitation; six exploitent des anthracites.

qui s'élèvent à cinquante pieds de hauteur, balancent au milieu de toutes ces frondes leurs longues feuilles au bruit sonore et les grands panaches de leurs fleurs.

Les équisétacés élancent encore dans l'air, au milieu de tous ces feuillages, leurs colonnes grèles et leurs parasols de filaments.

Au-dessus de toutes ces frondes épaisses, les sigillaires, les plus belles de toutes les plantes arborescentes, étendent à une grande hauteur leurs parasols de grandes feuilles ombreuses. Elles ont le port du palmier, mais leurs feuilles naissent enroulées comme des boucles de cheveux et ont deux ou trois ailes, tandis que les feuilles de palmiers n'en ont qu'une et naissent l'une après l'autre.

A mesure que l'arbre grandit, le haut du tronc s'enveloppe de feuilles serrées; les premières tombent en vieillissant et laissent, en se détachant, de singulières empreintes sur le pied de l'arbre. Quelques espèces restent couvertes de losanges imitant une sorte d'échiquier dérangé; d'autres semblent cuirassées de haut en bas de boucliers hexagonaux; d'autres restent couvertes d'écussons. Une espèce, plus étrange encore, élève son tronc cannelé comme une colonne avec des cannelures courbées vers l'intérieur.

Quelques espèces de Cycas apparaissent dans ces forêts épaisses. On les dirait alliés de près aux palmiers; ils en ont presque l'aspect et le port. Le tronc, gros, couvert d'écailles, laisse échapper de longues feuilles qui se dressent garnies de folioles linéaires lancéolées; on dirait des feuilles de palmiers ou de belles fougères. Leurs fleurs mâles, aux anthères nombreuses, sont fixées sur la face intérieure d'écailles disposées en châtons; les fleurs femelles sont rassemblées en grappe sur un axe foliacé au sommet.

Sur les plateaux asséchés, les conifères déroulent leurs bosquets verts; leurs feuilles sont aciculaires, c'est-à-dire cylindriques et pointues comme des aiguilles, et leurs fruits ont la forme conique; de là leur nom. Quelques-unes de leurs espèces sont aujourd'hui entièrement perdues.

Au-dessus des détritus de toutes ces plantes, des champignons géants étendent dans l'air leur parasol épais. Sur toutes ces riches frondes s'attachent des sauterelles et volent des libellules; sous les mousses se cachent des blattes et des scorpions; et les grillons font entendre leur cri monotone. Mais la nature n'a produit encore que des insectes à demi métamorphosés.

II

La végétation se développe avec une grandeur merveilleuse, la terre ne produit que des végétaux à croissance rapide, gigantesque. En effet, les fougères, durant le cours d'une année, acquièrent tout leur développement. Toutes ces plantes ne se plaisent que dans des terres à chaleur équatoriale, et ne semblent vivre que de chaleur, d'humidité et d'acide carbonique.

L'atmosphère reste encore saturée d'acide carbonique. Plus l'air est riche de cet acide, plus les feuilles se développent avec énergie.

La végétation acquiert une puissance étonnante au milieu d'une pareille atmosphère; mais presque tous les animaux y trouveraient la mort.

Dans un air saturé de carbonne peuvent vivre seulement des animaux sans poumons ou à poumons peu développés, tels que les alligators, les serpents et quelques amphybiens. Les premiers êtres organisés de notre monde le furent avec une sagesse merveilleuse pour le milieu dans lequel ils devaient vivre. Cette première époque n'eut ni mammifères, ni oiseaux. L'humidité et la chaleur activent aussi la puissance de la végétation. Dans les marais chauds de l'Afrique et de l'Orénoque, dans les swamps de la Floride, la végétation acquiert une puissance prodigieuse.

La chaleur était peut-être supérieure alors à celle de nos terres de la zone torride.

La révolution diurne de la terre sur elle-même avait plus de durée qu'à notre époque, car le diamètre du globe était plus grand que dans notre temps.

Dans la période prodigieusement lointaine, où l'anneau de la lune se détacha du centre d'attraction de notre globe, le fluide de notre planète était concentré en une boule de neuf cent soixante-seize mille kilomètres de diamètre ou quatre cent quatre-vingt-huit mille kilomètres de rayon.

Sa révolution diurne sur elle-même était alors égale à vingt-sept de nos jours; elle n'est plus aujourd'hui que d'un jour, parce que son diamètre n'est plus que de douze mille sept cent trente-trois kilomètres et son tour de quarante mille kilomètres.

A l'époque de ces grandes forêts, le refroidissement du globe n'avait pas produit une contraction aussi grande que celle de notre temps, le

diamètre de la terre était plus grand, et sa révolution de plus longue durée.

La chaleur solaire est d'autant plus grande que le jour est plus long. Pendant l'été, les jours de vingt heures de St-Pétersbourg donnent une chaleur dépassant celle de l'équateur.

La chaleur centrale du globe se faisait aussi sentir jusqu'à la surface; tout contribuait donc à donner à ces forêts primitives une luxuriante et merveilleuse végétation.

Les siècles succèdent aux siècles, les débris des plantes s'entassent sur les débris. Mais souvent des orages plus terribles, plus grandioses dans leur puissance irrésistible que les orages des terres équatoriales, car de hauts reliefs dans les terres ne mettaient point encore obstacle aux grands déplacements de l'air, brisaient, broyaient ces plantes que les grandes eaux entraînaient dans les plaines basses. Au milieu de tous ces débris de plantes entassées, la végétation acquérait une puissance, une énergie inconnues dans notre temps, même dans les terres humides des zones les plus chaudes; le carbonne s'accumulait en masses énormes sous la forme de leurs débris végétaux.

III

Comme dans la période précédente, la mer est peuplée de polypiers, de brachiapodes, de céphalopodes, de zoophites.

Chaque bouleversement du globe amène l'anéantissement des espèces primitives et la création d'organisations plus haut placées dans l'échelle des êtres.

La création organique s'élabore toujours.

Le lys marin, de la famille des Encrinites, étale les corolles de sa belle fleur, assez semblables à celles de la calla æthiopica; mais ses corolles ne sont pas ce qu'elles semblent être : ce sont des bras, aux articulations de pierre, qui portent tout à l'entour la mort.

Quand ils se mettent en mouvement, ils produisent une espèce de tourbillon et entraînent à la portée de la bouche du polypier les animalcules qui lui servent de proie.

Le gampsonix fimbriatus, un des premiers crustacés, se rapproche déjà du crabe par la taille et la structure, et il tient aussi de l'écrevisse d'eau douce.

La mer possède aussi quelques espèces de poissons : ce sont des tris-

tichius, des diplodus (1) de l'ordre des placoïdes, des palédaphus de la famille des sélaciens. Le rebord incisif de leurs lèvres s'avance comme dans les myliobates, leurs deux grandes dents forment des saillies obliques comme certains genres de chimérides (2); ce sont des propalaoniscus couverts d'une cuirasse semblable à l'écaille des tortues.

Quelques poissons commencent aussi à apparaître dans les lacs et les rivières.

Dans les marais entourés des grandes frondes des forêts primitives se traînent des animaux d'un aspect formidable : ce sont des batracosaures. Ces animaux ont en même temps des caractères d'un batracien et d'un saurien; leur corps est un corps de grenouille, leur tête une tête de lézard, mais ils ne peuvent être rangés parmi les uns ni parmi les autres. Leur taille est gigantesque, leur corps a de huit à dix pieds de long, et leur tête de trois à quatre. Leurs dents sont formées d'une substance vitreuse extrêmement dure; cette substance, disposée en sinuosités non interrompues, entoure toute la surface, disposée en sections triangulaires. Elle va de la circonférence au centre. Cette disposition a fait classer les batraco-saures parmi les labyrintodontes.

IV

Pendant cette luxuriante végétation, des contractions nouvelles bouleversèrent à diverses reprises le sol; à diverses reprises, les vallées s'affaissèrent sur elles-mêmes, des lacs d'eau douce ou d'eau marine couvrirent les débris de ces forêts splendides de fougères géantes, d'équisitacées à dimensions colossales. Les mêmes causes qui avaient amené la distillation des forêts des périodes précédentes agirent sur leurs détritus; mais la distillation en fut moins complète. Les charbons minéraux de cette époque n'ont plus le reflet métallique des anthracites, ils ont conservé une grande quantité de goudron, et ils brûlent à une basse température.

Cette période dut avoir une durée prodigieuse. Dans quelques contrées de l'Angleterre, on trouve des formations carbonifères alternées par des couches de grès, de pierres calcaires, de trapp, d'argile, au nombre de plus de deux cents. Que de siècles s'écoulèrent pendant

(1) Tristichius armatus pomel. Diplodus, gibbosus agassiz.
(2) Gervais. Zoologie et paléontologie.

cette série de créations, pendant la vie de ces forêts alternant tant de fois dans les mêmes lieux avec des lacs salés, des lacs d'eau doucel...

Chevandier évalue la durée de la période houillère à cinq cent mille ans, Bischoff à un million d'années. Leurs calculs ont sans doute du vague et manquent d'une précision absolue, mais ils ne manquent point d'une certaine probabilité en indiquant une période d'une durée merveilleusement longue.

En restant dans le domaine des probabilités, on peut évaluer la période écoulée depuis la coagulation de la terre jusqu'à la fin de la période houillère à un demi-milliard d'années, et la période qui a suivi l'époque des houilles à cent mille siècles.

J. DURREY.

NÉCROLOGIE.

Mgr de Salinis. — Le maréchal Bosquet. — Le baron de Crouseilhes. — M. Montet.

Le monde n'est aujourd'hui qu'une grande messe funèbre. La mort vient de frapper à coups redoublés sur un département du sud-ouest. Elle a choisi ses hautes victimes sous la mitre, dans les armes et dans la robe. La première a été Mgr de Salinis, l'éminent prélat qui cherchait dans nos discordes à faire l'harmonie, à rapprocher toutes les âmes par la tolérance, à les unir dans l'amour de Dieu. Aussi la population du Gers, comme une pleureuse antique, s'est-elle agenouillée au bord de sa fosse. Jamais popularité n'éclata plus unanime sur une tombe. Les cœurs de tous les catholiques, et même ceux des protestants qui sont parmi nous, ont été consternés.

Nous avions promis de dérouler son existence méritoire et bienfaisante, jalonnée d'œuvres saintes, de dénombrer ses vertus et les qualités de son esprit, de déployer aux yeux de nos lecteurs les larges facultés de son intelligence

et les trésors de son savoir; mais l'apparition d'un petit livre de 300 pages consacré à la mémoire du regrettable archevêque est venue nous détourner de notre projet. Dans cet in-32 sont relatés tous les détails biographiques, tous les incidents de sa carrière ecclésiastique, toutes les douleurs et les manifestations de son édifiante et forte agonie. Nous renvoyons nos lecteurs à ce petit volume, où le penseur, l'orateur et l'apôtre sont appréciés avec un culte pieux.

Le trépas, qui la veille avait rompu une crosse, le lendemain brisait une vaillante et glorieuse épée.

Le général Bosquet, que la mitraille avait respecté en Crimée, a expiré à Pau à la suite d'une longue et douloureuse maladie, le 3 février dernier. Mont-de-Marsan était sa ville natale. Il y avait vu le jour en 1810. A l'âge de 19 ans, il entrait à l'école polytechnique, d'où il sortait comme sous-lieutenant dans l'artillerie. Après avoir traversé l'école d'application de Metz, il partit pour l'Algérie (janvier 1834), où il obtint successivement tous ses grades. Il déploya surtout une grande habileté et un grand courage dans les affaires de Sidi-Lakdar (14 juillet 1841); sa tête, dans cet engagement, fut atteinte d'un coup de feu. Il se distingua également, quatre ou cinq jours plus tard, au combat de l'Oued-Mélah. Lors de l'organisation des tirailleurs indigènes, il fut nommé chef de bataillon dans cette arme (5 juillet 1842). Il contribua, en cette qualité, au châtiment de la turbulence des Flissas et fut mentionné avec honneur dans le rapport du gouverneur général, qui lui attribua le succès de l'expédition. Nous le trouvons colonel du 58e de ligne, le 8 novembre 1847. Durant son commandement de la subdivision d'Orléansville qui lui fut confié le 30 avril 1848, il étouffa la rébellion des tribus de l'Ouarensenis. De là, il vint à Mostaganem avec le titre de géné-

ral de brigade. Il s'illustra dans la campagne de la grande Kabylie. C'est en conduisant la colonne expéditionnaire qu'il reçut une blessure à l'épaule. Ce dernier exploit lui valut le grade de général de division.

Dans la guerre d'Orient, son génie militaire grandit avec les circonstances. A la bataille de l'Alma, où il dirigeait la 2e division d'infanterie, sa tactique détermina la victoire. Le corps d'observation chargé de protéger les opérations du siége ayant été, quelque temps après, placé sous ses ordres, il participa au triomphe d'Inkermann. Il fut congratulé du parlement britannique pour avoir sauvé d'un désastre imminent les troupes de lord Raglan qui pliaient sous le nombre.

Il fut, vers la même époque, décoré de l'ordre du Medjidié de 1re classe. Ce fut encore le général Bosquet qui anéantit les travaux de contre-approche élevés par les Russes parallèlement à la baie du petit carénage. Il s'élança un des premiers, prit, après un combat acharné, les redoutes du mamelon Vert. Le général Pélissier lui rendit la plus glorieuse justice dans son rapport. Sa coopération à l'assaut de Sébastopol l'ennoblit d'une nouvelle blessure qui l'obligea à rentrer en France, où les habitants de la ville de Pau l'honorèrent d'une épée d'honneur. Il fut élevé, le 9 février 1856, à la dignité de sénateur, et, le 18 mars de la même année, à celle de maréchal de France. La reine Victoria le créa grand'croix de l'ordre du Bain. Il avait le même rang dans la Légion-d'Honneur. Le maréchal Niel, assisté des généraux Decaen, Cassaignolles, Courby de Cognord et Ferrabouc, est venu présider à ses pompeuses funérailles. Les honneurs militaires lui ont été rendus par le 68e de ligne, en garnison dans le chef-lieu des Basses-Pyrénées; par un bataillon du 2e, venu de Bayonne; par quatre escadrons du 2e

hussards, venus de Tarbes, et par une batterie d'artillerie venue de Toulouse. L'empereur a ordonné qu'une statue lui fût élevée à Pau. Sa libéralité a doté, en outre, la mère du héros de Crimée d'une pension de 6,000 fr.

M. le baron de Crouseilhes, qui représentait l'intégrité dans la magistrature, est aussi descendu dans la tombe. Favorisé par l'ancien évêque de Quimper, feu Mgr Dombideau de Crouseilhes, son oncle, et aidé par un grand talent, le jeune Béarnais (il était né à Oloron et y résidait souvent) devint avocat général à la cour royale de Pau vers 1816. En 1820, il fut élu maître des requêtes. Louis XVIII, jaloux de récompenser ses mérites et d'appliquer son zèle, le nomma d'abord directeur des colonies (1823) et peu après secrétaire général du ministère de la justice. M. de Peyronnet le garda en la même qualité quand il prit possession du même département ministériel (1824). Il en sortit pour venir prendre place à la cour de cassation. Ses services, bien qu'il n'ait rien écrit, furent très grands. La dynastie de Juillet le fit pair de France. Le département des Basses-Pyrénées le choisit pour son représentant en 1849. Napoléon l'appela au ministère de l'instruction publique en avril 1851. Il conserva ce portefeuille jusqu'au 26 novembre de la même année. Il fut investi de la haute fonction de sénateur en 1852. Ses obsèques ont été célébrées avec solennité à Oloron.

Nous serions taxés d'ingratitude si nous omettions dans ce tableau nécrologique un homme auquel nous devons l'exécution de grands travaux dans nos contrées. M. Montet fut l'auteur de la canalisation de la Baïse, de la dérivation des eaux de la Neste, du port de la Joliette à Marseille, du canal St-Martory et du projet de la nouvelle rue de l'Impératrice, à Toulouse. M. Montet a résidé durant

vingt ans parmi nous comme ingénieur de Condom. Sous le gouvernement de Juillet, il brigua la députation en concurrence avec M. Persil. Depuis, il s'était élevé par ses mérites au poste d'inspecteur général des ponts et chaussées.

J. N. et RIESBEY.

HOMMAGE

DES

Consuls de St-Lezer à ceux de Vic-Bigorre (1).

« Le lundi après le 1er Dimanche de l'année, il est » d'usage et coutume que la communauté de St-Lezer en- » voye les consuls et autres députés dans la ville de Vic, » sur la place de *Sendrets*, où, adressant la parole aux dits » consuls de Vic, ayant fléchi le genou et leur présentant » 13 petits gateaux, leur disent : *Tretze coques que bous » pourtam, 10 que bous dam et* 3 *que nous reserbam. Pax » et bounes coustumas que bous demandam.*

» Le consul de Vic qui reçoit ledit hommage prend par » la main le député qui porte la parole, le relève en disant : » *Pax et bounes Costumas quets soun accordadas,* lui remet » les 3 gateaux réservés et conduit les dits députés de St- » Lezer dans un cabaret où est préparé un repas auquel » assistent tous les consuls de Vic ainsi que les marguil- » liers de l'Eglise et de l'hopital.—Après le diné on jouait » deux parties au *trucq*. Si les Consuls de St-Lezer gagnaient » la partie d'honneur, ils emportaient les cartes au bout » d'un long baton en dansant; si au contraire les consuls » de Vic gagnaient la partie, ceux de St-Lezer mettaient

(1) Note extraite des archives communales de St-Lezer.

» leurs *capes* en signe de deuil, et les consuls de Vic les » conduisaient, tambour battant, jusqu'au bout du pont de » la ville, et là, après une danse en rond, chacun se reti- » rait.»

D'après un mandement du 9 janvier 1604, il était alloué, pour le repas, 55 sols tournois. — Grande frugalité de nos ancêtres : un dîner pour trente personnes ne coûtait que 55 sols.

En 1727, les députés de St-Lezer ne voulurent point accomplir les formalités usitées de temps immémorial; ils voulaient offrir les gâteaux tenant seulement la serviette par un bout mais sans fléchir le genou. De là un procès qui, à cette époque (1727), était pendant au Parlement de Navarre.

MAGENTIES,
archiviste du département des Hautes-Pyrénées.

VENTE
DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE M. LE MARQUIS DE PINS MONTBRUN.

Par sa passion des livres, par sa ferveur religieuse, le marquis de Pins Montbrun nous rappelait le roi Robert. Comme ce pieux et doux monarque il chantait au lutrin; comme lui il affectionnait les missels, les psautiers, petites merveilles de peinture et de calligraphie. La dévotion en lui inspirant le culte du beau avait fait de lui un artiste. Ses types les plus admirables dans la série liturgique étaient : *Incipit textus evangelii in solemnitatibus maximis legendus,* adjugé à 465 fr. — *Prières du matin et du soir, figures de Coypel,* petit in-4° aux armes de sa maison,

livré à 290. — *Horæ in laudem beatiss. virginis Mariæ ad usum romanum. Apud Gotofredum Torinum* 1531. Petit in-4°, reliure de Capé. Ce dernier volume a atteint 580 fr. — *Les heures de la Benoite Vierge Marie, selon lusaige de Rome.* Ce petit in-folio, s'est élevé jusqu'à 2,300 fr. Sans transition, passons aux SCIENCES OCCULTES. Au milieu de ces livres cabalistiques, astrologiques et fatidiques, on se croirait transporté dans le laboratoire d'Albertus-Magnus. Qu'ils sont étranges et bizarres ces vieux tomes où l'esprit humain a cherché à dégager la raison de l'univers et le secret de la vie d'une équation d'étoiles. On y voit le génie inquiet des docteurs du moyen-âge monter d'abord jusqu'aux nues, pour dégringoler ensuite dans le vide et dans la nuit. Dans cette série, les ouvrages les plus marquants étaient : *Mirabilis liber qui prophetias, revelationes...* Cet in-8° gothique, revêtu de sa primitive reliure, est enrichi d'un quatrain daté de 1527 et signé de Jean de Beaujeu, l'architecte auquel est dû le porche de la cathédrale d'Auch. Dans le même ordre bibliographique nous devons citer encore : *Disquisitionum magicarum libri sex in tres tomos partiti. Auct. Martino Delrio.* Et deux œuvres de ce malheureux Vanini qui fut pour cause d'athéisme pendu et brûlé à Toulouse, le 19 février 1619. Ce sont : *l'Amphitheatrum æternæ providentiæ divino-magicum* et *de admirandis naturæ reginæ deæque mortalium arcanis, libri quatuor*, etc.

M. le marquis de Pins était bien pourvu en SCIENCE MÉDICALE. Cette tendance vers la spécialité de la thérapeutique et de l'hygiène s'explique par le souci d'une santé fragile, et par la propriété d'un établissement thermal dont l'exploitation devait entraîner vers l'étude des eaux minérales. Dans le choix de ces bouquins, plusieurs nous ont paru très précieux. Notre patriotisme ne nous permet

pas d'effleurer un tel sujet sans rappeler le nom de Raulin, auteur de plusieurs analyses chimiques sur les sources de Castéra-Verduzan et médecin de Louis XV; c'est à sa mémoire que M. le baron Chaudruc de Crazannes a consacré une notice dans le premier numéro de notre cinquième année.

Les BEAUX-ARTS présentaient des recueils d'une certaine valeur tels que les : *Icones Symbolicæ p. D. Christofori* ; — *dix-huit lithographies des monuments antiques d'Agen* ; — — *des vues de Gascogne et de Languedoc*, etc.

Moins sévère que Platon qui bannissait les poètes de sa république, M. le marquis de Pins avait admis dans son cabinet deux latins : *Virgile* et *Publius Syrus* et un Français, qui l'est fort peu, de *Pibrac*. Avec un tel nom il lui eût été difficile de faire concurrence à l'introuvable collection de M. Armand Bertin. Nous avons commis une omission involontaire que nous nous empressons de réparer. Les rayons du bibliophile qui nous occupe avaient été également hospitaliers au *Rommant de la Rose*, édition de 1531, avec portrait de Jehan de Meung. L'ostracisme avait englobé les *romans*. M. de Pins n'avait fait grâce qu'à l'histoire de *Gil Blas de Santillane*, de Lesage, qu'aux *Aventures de Télémaque*, qu'à *Han d'Islande*, de Victor Hugo, et qu'au *Franciscus Columna*, de Ch. Nodier.

La section de PHILOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE était également indigente ; elle n'était représentée que par deux ou trois ouvrages d'une autorité douteuse. Son caractère scientifique se trouvait dans le catalogue un peu dépaysé au milieu des grimacements et des ricanements des satires, des drôleries et des pamphlets.

Dans le groupe de POLYGRAPHES, nous avons remarqué les *Œuvres* choisies de Püs, lesquelles ont dû être pieusement retenues par la famille.

Si l'on ne trouvait pas dans la collection, objet de cette notice, comme dans la bibliothèque de M. Solar, les *romans héroïques* où se meuvent lourdement les figures de Lancelot, Tristan et Parceval, prud'hommes du roi Arthus, on pouvait au moins s'initier à l'histoire complète de la chevalerie et de la noblesse. Cette série forme une magnifique panoplie de chroniques chevaleresques. Le passé des ordres militaires intéressait intimement M. de Pins parce que plusieurs de ses ancêtres y apparaissent investis de la grande maîtrise de Malte. Dans l'un de ces ouvrages, l'*Histoire des chevaliers de l'Hospital de St-Jean de Jérusalem*, édité en 1612, la page 735 est réservée à la glorification de sa famille. Les livres nobiliaires abondaient. Au nombre des généalogies qui adhèrent à notre programme, nous avons noté celles des maisons de *Montesquiou-Fezensac*, — du *Prat*, — de *Cugnac*, — de *Villeneuve*, — de *Preissac*.

L'ARCHÉOLOGIE se recommandait à l'attention par d'excellents livres : de VITA AULICA, *Ioannis Pini Tolosani Riorum épiscopi ac clarissimi Wasconum*, etc. Nous avons eu en nos mains cet exemplaire peut-être unique. Il était soigneusement couché dans un étui comme un bijou dans un écrin. Ce petit in-8° était rehaussé d'une reliure luxueuse sur laquelle s'étalaient des fleurons et le chiffre de la maison de Pins. Deux portraits, l'un de l'auteur Jean de Pins et l'autre du cardinal Georges d'Armagnac, doublaient le prix de ce volume. Ajoutons encore une mention en faveur d'un manuscrit de 123 pages, dans lequel sont inventoriés les *meubles et les effets délaissés par feu messire Antoine de Bar, marquis de Castelnau d'Estretefons, seigneur de Lavergne, Valon et autres places, un des barons de la province de Languedoc.*

Les BIOGRAPHIES étaient nombreuses; beaucoup étaient relatives aux personnalités de l'Aquitaine, comme on peut

le voir par les titres suivants : les *Hommes illustres de Languedoc, par Serviez.* — *Biographie Toulousaine.* — *Histoire de la vie du duc d'Espernon; Courbé, 1655.* — *Vie du cardinal d'Ossat.* — *Mémoires pour servir à l'éloge de Jean de Pins, évêque de Rieux.* — *Histoire de Jeanne d'Albret;* — *D'Eléonore de Guienne.* — *Essai sur la vie d'Antoine du Prat, par le marquis du Prat.* — Cet exemplaire, relié en chagrin, portait l'hommage de l'auteur l'un des hommes que M. de Pins estimait le plus, entre ses contemporains, à cause de l'élévation de son esprit et de la profondeur de son savoir.

Les spécimens ci-après vont nous donner une idée des variétés de la BRANCHE HISTORIQUE.

N° 822. — *Les chroniques et annales de France, dès l'origine des Françoys et leur venue es Gaules, faictes jadis briefvement par Nicole Gilles et depuis continuées par Denis Sauvage jusqu'au roi François second : à présent revues par P. de Belleforest, avec la généalogie et effigie des roys au plus près du naturel. Paris, 1573, in fol.*

N° 843. — PAPIRII MASSONNI MINUS. ANNALIUM *libri quatuor, quibus res gestæ francorum explicantur. Lutetiæ, 1587, in-4°.*

N° 875. — *Histoire des guerres de France, contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable sous le règne de quatre rois : François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, par Davila. Paris, 1644.*

N° 876. — *Historia captivitatis Francisci I, Galliarum Regis, Mediolani, 1715.*

N° 878. — *Concordata vicem seu locum pragmaticæ sanctionis habentia inter sanctissimum papam Leonem decimum et Franciæ regem franciscum nunc notis primum aucta. 1528.*

N° 885. — *La vraye et entière Histoire des Troubles et Guerres civiles avenues de nostre temps pour le faict de la religion, par le frère de Laval,* 1574.

N° 889. — *Le vray Catholique romain contre le Ligueur converti S. L.*, 1591.

N° 894. — *Les Mémoires de la Ligue sous Henri III et Henri IV roi, de France S. L.*, 1602.

N° 899. — *Histoire des derniers Troubles de France, soubs les regnes des Rois très chrétiens Henri III et Henri IV avec un Recueil des Edicts. Imprimé en l'an de grâce M. D. XCIX.*

N° 902. — *Atlas historique chronologique et géographique du règne d'Henri IV depuis 1589 jusqu'en 1610, précédé du portrait, caractère et mœurs d'Henri IV, de sa généalogie et de sa postérité.*

N° 903. — *Henrici magni augusti, pii, felicis, clementis, inuicti, Christianissimi Galliæ regis vita, auct. Rodolpho Parisis*, 1611.

N° 908. — *Journal du regne de Henri IV par le P. de l'Etoile.*

N° 912. — *Le Banqvet et après dînée du conte d'Arete, ou il se traicte de la dissimulation du Roy de Navarre et des mœurs de ses partisans (par L. d'Orléans). Arras*, 1594.

L'histoire provinciale et urbaine n'est pas moins riche :

N° 965. — *Histoire du Langvedoc avec l'estat des provinces voisines par Pierre Anotoqve, conseiller du Roy. Beziers*, 1648.

N° 970. — *Abrégé de l'Histoire de Languedoc et des princes qui y ont commandé sous la seconde et troisième race des Roys de France, par Pierre Louvet. Nismes*, 1655.

N° 972. — *Remarques sur l'Histoire de Languedoc, par Pierre Louvet. Tolose*, 1657.

N° 973. — *Mémoires de l'Histoire de Languedoc, curieusement et fidèlement recueillis par Guilhaume de Catel, conseiller du roy en sa cour de parlement de Tolose. A Tolose*, 1633.

N° 977. — *Le Franc-alleu de la province de Languedoc, es-*

tabli et défendu, etc.; ensemble : un recueil des chartes, de ses principaux privilèges, libertez et franchises, par Cazeneuve. A Tolose, 1645.

N° 983. — *Annales de la ville de Toulouse, par M. G. Lafaille. Toulouse*, 1687.

N° 985. — *Histoire tolosaine par Antoine Noguier tolosain*, 1559.

N° 986. — *Gesta tholosanorum par D. N. Bertrandi. Tolose*, 1515.

N° 987. — *Les gestes des Tolosains et d'autres nations de l'environ composés premierement en latin, par feu maître Nicolas Bertrand, très excellent personnage, et très fecond advocat au parlement de Tolose; et depuys faictes francoises, revues et augmentées de plusieurs histoires qui ne furent oncq imprimées*, 1555.

N° 988. — *Histoire des comtes de Tolose par Guilaume Catel*, 1622.

N° 990. — *Consuetudines Tolosæ*, 1544.

N° 992. — *Histoire de M. G. Bosquet sur les troubles advenus en la ville de Tolose l'an* 1562. *Tolose*, 1595.

N° 994. — *Les Heures perdues de Pierre Barthez, répétiteur en Toulouse; manuscrit.*

N° 996. — *Registre des créations des notaires par les Capitouls, de 1338 à 1348.*

N° 998. — *Histoire tragique arrivée en la ville de Tholose d'un Augustin, d'un conseiller au présidial, d'une demoiselle espagnole, exécutés en février 1609.*

N° 999. — *Relation de ce qui s'est passé à Thoulouze à la fin du mois d'octobre 1632.*

N° 1001. — *Eminentissimi Cardinalis Francisci a Joyosa, archiepiscopi Tolosani, Decreta ad fori Archiépiscopalis Tolosani reformationem Tolosæ 1665.*

N° 1007. — *L'Histoire de St-Sernin ou l'incomparable*

trésor de son Eglise abbatiale de Tolose, par Raymond Daydé. Tolose, 1661.

N° 1008. — De l'Antiquité de l'église de Nostre Dame de la Daurade à Tolose, par Jean Chabanel Tolosain.

N° 1009. — Histoire de la royale campagnie des pénitents bleus de Toulouse, par Thouron, 1688.

N° 1013. — Remarques d'un Russe sur la Colonie et le Capitole de Toulouse. S. L. Toulouse, 1781.

A cette trop longue nomenclature, nous pouvons ajouter *les annales d'Aquitaine de Bouchet, l'histoire sacrée d'Aquitaine de Baiole, le Rerum Aquitanicarum d'Altasserra, les remontrances faictes en la cour de la sénéschaucée d'Agenais par Jehan Darnalt, l'histoire de Navarre de Favyn, celle des troubles de Béarn de Pœdavant, les essais de Faget de Baure, les comtes de Foix d'Olhagaray, etc.*

M. le marquis de Pins témoignait en outre une grande sollicitude pour les publications contemporaines qui avaient de la parenté avec ses tendances diverses d'étude. Son patronage recruta pour la *Revue d'Aquitaine* de hautes et flatteuses adhésions.

Le lot historique était, comme on le voit, des plus imposants, surtout pour la partie méridionale de la France: Les raretés s'y pressaient. Il était aisé de deviner que cette catégorie concentrait toutes les prédilections du regrettable marquis. Le dénombrement des annales de Languedoc, de Guienne et de Gascogne était fort compacte, celui des monographies de Toulouse l'était pareillement. Le contrôle le plus scrupuleux n'y aurait pu découvrir une sérieuse lacune. Cette faculté n'avait pu être aussi parfaitement enrichie et assortie qu'à l'aide d'un grand discernement et qu'au prix de grands sacrifices. On se sentait pénétré de respect devant quelques-uns de ces bouquins vénérables et d'admiration pour quelques-unes

de ces reliures chamarrées d'or et enroulées d'arabesques en creux, délicat travail de quelque Fiesole du maroquin.

Tous ces trésors ont été naguère jetés au vent des enchères, que tous les amateurs de France étaient venus solenniser. De toutes ces belles choses réunies, sinon appareillées, il ne reste que le souvenir de celui qui les constitua en assemblage d'élite. Notre reconnaissance, plus durable que son œuvre, mêlera fréquemment sa mémoire à celle du comte d'Hoym, de Longepierre, du comte du Roure, de Nodier, de Solar et de tous ceux qui se sont illustrés par l'amour des chefs-d'œuvre antiques imprimés par les maîtres anciens.

J. NOULENS.

MUSCELLANÉES.

Nous avons dit dans un de nos précédents numéros que l'invention et l'application de l'uniforme aux troupes françaises étaient dues à Colinau Du Frandat, fils d'un greffier de la chambre des comptes de Nérac, devenu lieutenant-général des armées de Louis XIV. D'après une statistique de l'infanterie française, dressée en 1735, les régiments provinciaux du sud-ouest avaient la tenue suivante :

Navarre (*premier et deuxième*) portait habit, doublure, parements, culotte et bas blancs, boutons de cuivre, manches en bottes, poches en écusson, veste rouge, chapeau galonné d'or faux en soie.

Gondrin (*dix-septième*) avait pour uniforme : habit, doublure et culotte gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, manches coupées en rond, veste rouge avec soutache et brandebourgs aurores, bas cramoisis, chapeau bordé d'un ruban d'argent faux en fil.

Toulouse (*soixante-cinquième*) : habit gris-blanc, doublure, parements, culotte et bas bleu de roi; la veste, de même couleur, était relevée de brandebourgs blancs et de boutons d'étain plats, ornés d'une moulure; chapeau garni d'une passementerie de fil imitant l'argent.

Guyenne (*soixante-sixième*) : habit et doublure gris-blanc, pare-

ments et veste rouges, boutons de cuivre, culotte blanche et bas rouges, chapeau galonné d'or faux en fil.

Béarn (*soixante-douzième*) : habit, doublure et culotte gris-blanc, veste, parements et bas rouges, boutons de cuivre ronds sur chaque manche, poches en long, même coiffure que le régiment ci-dessus.

Bigorre (*soixante-seizième*) : habit, doublure et culotte gris-blanc, parements et veste bleus, manches coupées, poches en travers, boutons de cuivre plats, même chapeau que ci-dessus.

Agenais (*cent douzième*) : habit, doublure et culotte gris-blanc, parements, veste et bas rouges, boutons d'étain, manches coupées, ornées de boutons, pattes de poches en écusson, chapeau à bordure de fil imitant l'argent.

Nul n'ignore qu'à leur origine les cartes à jouer furent allégoriques. Ainsi, la dame de trèfle *argine*, anagramme de *regina*, désignait la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII; *Rachel*, la dame de carreau, figurait Agnès Sorel; sous les traits de l'héroïque Pallas se voilait Jeanne d'Arc; enfin, la sensible et inconstante Isabeau de Bavière était représentée par Judith, deuxième femme de Louis le Débonnaire, réputée pour son humeur galante. Il ne faut pas, par conséquent, la confondre avec son homonyme juive, la libératrice de Béthulie. Chacun sait encore que les quatre rois, David, Alexandre, César et Charlemagne sont pris dans l'histoire de Judée, de Grèce, de Rome et de France. La provenance des quatre valets (autrefois varlets) est moins connue. Cette qualication au moyen-âge impliquait l'idée de bravoure et n'était appliquée qu'aux aspirants écuyers, qu'aux preux et paladins. Sur les quatre, tous, moins *Ogier*, qui était Danois, étaient des enfants de Gascogne; *Lancelot* n'était pas du tout, comme le prétend le roman dont il est le héros, fils de Ban, roi de Brucie, et pupille de la fée Viviane, mais simplement originaire du château du Lac, dans le comté de Gaure; *Hector* (de Galard) et *Lahire* (dit Vignolles) qui contribuèrent, par leur vaillance, à la délivrance nationale, avaient eu pour berceau, le premier, le castel de Goalard, dans le Condomois, et le second le village de Francescas (Lot-et-Garonne). Nous reprendrons ultérieurement cette trinité historique pour la traiter plus amplement.

La galerie de nos illustrations condomoises se peuple peu à peu. Naguère, elle recevait de la libéralité de Madame la comtesse de Bouzet

le portrait du sire de Roquepine, dont nous promettons une biographie détaillée. Hier, un don pieux de l'un de nos collaborateurs, M. le vicomte Hector de Galard, introduisait dans la noble compagnie un de ses ancêtres, qui fut le dernier abbé et le premier évêque de notre ville. Nous empruntons au travail inédit de M. Dumont Thourret, sur la succession de nos prélats, la notice ci-après :

Raymond de Goalard était neveu de Montassin, homme très religieux et très prudent. Ce dix-septième ou dernier abbé, dans un différend entre ses prédécesseurs et la ville, à raison des courses (incurrementi), s'interposa fréquemment pour les concilier. En 1306, il transigea avec Amanieu d'Albret (de Libreto), au sujet du domaine de la ville de Nérac. Il associa le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, en paréage avec lui pour la seigneurie de Condom et donna, conjointement avec ce monarque, des lois et des priviléges aux habitants. Il assista en 1313 aux comices de la patrie Occitanique (patriæ occitanæ), tenus à Toulouse. Il fut le dernier abbé de Condom, cette abbaye ayant été érigée en évêché par Jean XXII, en 1317.

Premier évêque de Condom fut ce même Raymond de Golard ou de Goulard, qui occupa le siége jusqu'en 1340. Il mourut cette même année et fut enterré devant l'autel de St-Benoît, du côté gauche. Les Frères de Ste-Marthe prétendent qu'il termina ses jours à Paris. Il avait séparé la mense épiscopale de celle des moines. Ce prélat fut odieux au roi d'Angleterre, qui écrivit au Pape, en 1321, pour se plaindre de ses excès, et de nouveau, en 1324, pour demander sa translation ailleurs. Il fut nommé exécuteur testamentaire, par François d'Albret, seigneur de Ste-Bazeille (Stæ Baziliæ), en 1327. Il confirma cette même année les coutumes accordées à la ville par le roi d'Angleterre, Edouard. Son successeur fut Pierre de Galard ou Goalard, son neveu.

ALBRET ET BOUILLON.

Un vieil auteur du parlement de Toulouse rattache la famille d'Albret aux anciens seigneurs de Dax, vicomtes de Tartas. Il n'est pas sans exemple que le nom s'en trouve écrit *Lebret* au lieu d'*Albret*. Un philologue, à ce propos, lui reconnaissait pour symbole domestique un levraut ou lapereau, *leporetum*; au moyen de quoi il aurait amené une étymologie au moins très apparente du nom ou sobriquet servant à la désigner. Au dire d'un descripteur moderne, le village qui remplace Albret serait aujourd'hui *Labrit* : le cas n'est pas d'examiner ici jusqu'à quel point cette indication est fondée.

Il convient toutefois de noter que le levreau ou lapereau ne figurait pas dans les armoiries, lesquelles, au contraire, consistaient en un champ de gueules plein. Mais les noms, comme chacun sait, ont plus d'ancienneté que les armes. Quelle que soit la valeur de cette étymologie, on peut toujours affirmer qu'elle réunirait aux meilleures conditions littérales l'autorité d'un usage constant dans l'imposition des noms propres. Combien de gens parmi nous portent les noms patois du *lièvre* (Lèbé), du *mouton* (Moutoun), du *poisson* (Delpech), du *merle* (Mèrlé) et beaucoup d'autres. Cet usage est assurément d'invention toute naturelle; il pourrait être aussi d'imitation romaine. Personne n'a oublié les noms de *Porcius*, *Taurus*, *Graccus*, *Muræna*, *Gallus*, et autres semblables (1). Mais ce n'est pas

(1) Les Romains attachaient aux noms une fatalité, une sorte de présage, *nomen et omen*; et aussi bien trouverait-on chez quelques modernes plus d'une trace de pareille opinion. Sans sortir d'Agen, ne crut-on pas que l'inondation désastreuse de 1770 était venue accomplir la fatalité dont le sens est écrit à rebours dans le nom de la ville : NÉGA-AGÉN.

ici le lieu de pousser jusqu'au bout la question onomaturgique, qui nous éloigne un peu trop du sujet, dans lequel nous avons hâte de rentrer.

Il serait curieux de rechercher les vicissitudes de l'ancien domaine d'Albret. Mais il faudrait pour lui restituer sa consistance et ses droits posséder au moins le dernier dénombrement féodal de ce domaine. Or, il y a lieu de penser qu'un pareil document ne se trouverait qu'aux archives du royaume : la principale raison à en donner, c'est la réunion à la couronne, opérée en 1589, par l'avènement de Henri IV. Sans doute quand les droits furent réunis, les titres existants le furent de même.

Le duché d'Albret, constitué en l'an 1000 en la personne d'Amanieu, premier du nom, s'était trouvé joint deux fois aux domaines de la maison d'Armagnac, en 1270-85, par le mariage d'Isabelle avec Bernard VI; et en 1300-1360, par celui de Bernard III avec Marthe d'Armagnac. La même jonction (1) se renouvela, en 1415-1441, par le mariage de Charles II avec Anne, fille du comte d'Armagnac.

En 1500-1527, par l'alliance de Jean II avec Catherine de Foix, reine de Navarre, Albret se trouva réuni avec Foix.

Jean II fut dépouillé par Ferdinand le Catholique, sauf quelques provinces.

Etant advenu, en 1526, le mariage de Henri II, roi de Navarre, avec Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier, celui-ci donna toute la succession d'Armagnac à son

(1) Sommairement, il est connu qu'Albret avait reçu l'adjonction, en 1460, de Périgord et de Limoges; — en 1501, de Foix; — et en 1517, de Navarre (Foix, augmenté : en 1290, de Béarn; et en 1251, d'Astarac);

Qu'Albret avait encore reçu l'adjonction, en 1527, de toute la succession d'Armagnac, par la concession de François Ier dont il va être question. (Armagnac, augmenté : en 1140, de Fezensac; — en 1312, de Rouergue; — en 1327, de Charolais; — et en 1403, de Fezensaguet et de Pardiac).

beau-frère, comme petit-fils d'Anne d'Armagnac, sœur de Jean V; par suite de quoi, Henri II posséda presque toute la Guyenne. Sa fille unique Jeanne lui succéda en 1555. Elle épousa Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, prince du sang. Leur fils unique, succédant, sous le nom de Henri IV, au roi de France, amena le tout à la couronne en 1589.

Originairement, Albret n'avait titre que de comté : c'est sous ce titre que, dès l'an 1000, Amanieu, le premier, en avait été investi. Il y a même des témoignages qui le font persister jusqu'à la réunion précitée de 1589, nonobstant un autre titre certain qui aurait changé le relief de cette terre. Ce nouveau titre, constaté sans équivoque par nos auteurs les mieux informés, n'était pas moins qu'une érection en duché-pairie, accomplie, en 1556, en faveur du roi et de la reine de Navarre. Mais il y a certaine apparence que les lettres-patentes de cette érection n'auraient été vérifiées ni enregistrées en parlement; et l'absence d'une telle formalité, si elle ne rendait le titre absolument vain, l'invalidait toujours dans ses effets les plus utiles.

Bouillon était souveraineté étrangère en titre de duché. Elle était possédée par Godefroi, duc de la basse Lorraine, après le partage de ce pays exécuté, en 974, par l'empereur Othon II.

De la fille de ce Godefroi, appelée Ide, et mariée à Eustache II de Boulogne, étaient nés trois enfants : Godefroi, Eustache et Beaudouin. Pendant que la succession du Boulonais était soutenue par Eustache, c'était Godefroi qui soutenait celle de Bouillon.

Celui-ci est précisément le héros du Tasse. Pour aller se mettre, en 1096, à la tête de la première croisade, il avait vendu et engagé pour partie sa terre de Bouillon aux évêques de Liége et de Verdun.

En 1483, le chapitre de Liége avait donné par engage-

ment cette terre à Guillaume de La Marck, de la maison de Sedan. Celui-ci en avait fait cession à Robert, son frère aîné, lequel étant déjà prince héréditaire de Sedan, sous le nom de Robert Ier de La Marck, devint aussi duc de Bouillon. C'est ainsi que Bouillon se trouvait joint à Sedan.

En suivant désormais la ligne des héritiers de Bouillon, on rencontre, en 1588, Charlotte de La Marck, laquelle est mariée, en 1591, à Henri de La Tour, de la maison d'Auvergne, vicomte de Turenne et d'Oliergues.

A défaut d'enfants de ce mariage, le mari succède à la femme, en vertu d'un testament de celle-ci, ainsi que d'un accommodement passé avec les prétendants. Ainsi, ce même Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et d'Oliergues, veuf de Charlotte de La Marck, demeura prince de Sedan et duc de Bouillon.

Il fut aussi maréchal de France. A sa mort, survenue en 1623, il laissait deux enfants : Frédéric-Maurice de La Tour, qui lui succéda, et Henri, vicomte de Turenne. Celui-ci fut le maréchal général de France, sous Louis XIV, appelé souvent par nos écrivains le grand Turenne.

Frédéric-Maurice succédait donc à son père dans Sedan et Bouillon, en 1623. Il avait épousé, en 1641, Eléonore de Berghes.

Nous sommes sous Louis XIII. Le cardinal de Richelieu exerçait et subissait bien des inimitiés.

Le duc de Bouillon avait figuré, avec le duc de Guise et le comte de Soissons, dans un traité passé avec l'Espagne, à la suite duquel ces trois chefs, sortis de Sedan, avaient livré bataille aux troupes de Louis XIII. La mort du comte ayant rendu sa victoire inutile, le duc de Bouillon avait fait sa paix et avait conservé Sedan.

Cette tentative contre Richelieu fut suivie d'une autre plus dangereuse, et dans laquelle le duc de Bouillon fut

encore impliqué. Elle était conduite par Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France. Celui-ci, qui avait presque surmonté le crédit du cardinal, était autorisé à traiter sans sa participation de la paix avec l'Espagne. Au lieu de cela, il fit une conspiration dans laquelle entra Monsieur, frère du roi, ayant pour fin de chasser le ministre à main armée. Dans le traité conclu à cette occasion, et par lequel l'Espagne s'engageait à fournir des hommes et de l'argent, le duc de Bouillon, aussi bien que Cinq-Mars, se trouvait nommé. Richelieu eut le bonheur de se procurer une copie du traité; il la mit sous les yeux du roi, qui en conçut une indignation extrême. Désormais, le ministre reprit tout son ascendant, et tous ses ennemis lui furent livrés à discrétion. D'Effiat fut décapité; et le duc de Bouillon, arrêté en Italie, au milieu de son armée, fut renfermé dans une prison d'Etat. On lui fit entendre, de la part du cardinal, que le seul moyen de sauver ses jours était de livrer Sedan au roi. Cette souveraineté, située aux confins de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas, donnait au possesseur une grande considération auprès de ces trois puissances. Le duc, quoique doué d'un courage calme et supérieur, fut vaincu par sa tendresse paternelle. Sa femme, non moins distinguée que lui, céda au même sentiment. Et ainsi Sedan fut occupé par une garnison française.

Ceci avait lieu en 1642. C'est alors que fut conclu un échange en résultat duquel le duc, pour la partie qu'il possédait de Bouillon, pour Sedan et Raucourt, reçut les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne et d'Evreux.

Neuf ans s'étaient écoulés; et cet échange, bien que conclu, n'était pas encore signé en 1651. M. de Turenne en réclama et en obtint la signature.

Il était dit dans l'acte que les terres échangées passeraient au seigneur de Bouillon pour avoir effet du jour de leurs premières créations : ce qui se rapportait au titre cité plus haut de 1556. Mais le parlement, qui enregistra cet acte, en février 1652, y attacha cette condition : que les pairies d'Albret et de Château-Thierry n'auraient effet et rang que du jour de l'enregistrement, et encore en obtenant par ledit de La Tour d'Auvergne lettres du seigneur roi. Aussi M. de Bouillon obtint-il, en effet, au mois de février 1652, des lettres d'érection pour les duchés d'Albret et de Château-Thierry.

Il fallait que ces dernières lettres fussent encore soumises à l'enregistrement; mais le duc de Bouillon décéda cette même année, avant d'avoir satisfait à la formalité.

Dix ans plus tard et en 1662, son fils obtint de nouvelles lettres, dans lesquelles fut également compris M. de Turenne, son oncle.

M. de Bouillon fut reçu en 1665.

Après les détails qui précèdent, la régularité des titres de la maison de Bouillon ne me paraît susceptible d'aucun doute : aussi en a-t-elle constamment retenu les honneurs et les droits. J.-J. M.

ANTIQUITÉS D'AUCH.

Tour dite de César et d'Anté (1).

A M. le baron Chaudruc de Crazannes, de l'Institut.

MONSIEUR LE BARON,

Dans la notice que vous avez publiée sur une *tour* dite *de César*, que l'on voit à Auch (2), vous me reprochez, dans les termes les plus

(1) Cette tour dépend des maisons Manas et Bonnet, rue Dessolles, nos 4 a 6
(2) *Revue d'Aquitaine*, 4e année, p. 465.

bienveillants, d'avoir, en mon histoire de cette ville, décrit ce monument d'une façon superficielle. Je ne chercherai pas à me défendre de ce reproche; je me permettrai seulement de vous exposer les raisons qui me forcèrent à procéder de cette manière. Mon travail, comme son titre l'indique, étant une histoire générale d'Auch, je ne pouvais décrire en détail le monument en question; je ne pouvais que l'indiquer. Ni le plan, ni les limites de mon ouvrage ne me permettaient pas de faire davantage. D'un autre côté, j'ignorais, comme vous le dites, que vous eussiez fait de cette antiquité l'objet d'une étude, comme j'ignorais aussi tant d'autres travaux importants que vous avez faits sur l'histoire d'Auch et du pays, dont j'aurais profité, et qui, à coup sûr, auraient rendu mon œuvre plus intéressante et plus complète. Je regrette cette lacune.

C'est en compulsant les manuscrits de M. l'abbé Daignan du Sendat que j'eus connaissance de ce monument. Un instant, je crus qu'il n'existait plus, pensant que, dans l'espace de temps qui s'était écoulé depuis l'époque où M. Daignan écrivait ses Mémoires, cette tour avait été, sinon détruite, tout au moins mutilée pour être appropriée à des besoins domestiques qui l'auraient totalement défigurée, car ce fut par simple induction, ainsi que je le dis (1), que j'indiquai cette construction comme pouvant être celle que mentionnait M. Daignan. J'éprouvai une véritable satisfaction quand je vis mon induction justifiée dans votre notice.

Mettant à profit vos judicieuses observations, j'ai visité de nouveau ce monument dans toutes ses parties. Je suis arrivé, entre autres choses, à découvrir—ce que j'ignorais comme vous — d'où vient le nom d'*Anté*, que porte aussi cette tour. Je vous en ferai connaître plus bas l'origine. C'est principalement cette circonstance qui m'a déterminé à écrire ces lignes. Je profiterai aussi de cette occasion pour rectifier certaines erreurs que j'ai commises sur le sujet qui nous occupe.

Dans mon excursion à la Tour de César, je n'avais pas, comme vous, Monsieur le baron, M. Manas, le propriétaire d'une partie de ce monument, pour me guider, pour me raconter les traditions légendaires qui s'y rattachaient; j'étais seul, n'ayant personne pour me piloter. Mais, je dois l'avouer, je me défie de la véracité des légendes et des traditions. En général, elles m'ont paru présenter toujours beaucoup plus de fiction et de poésie que de vérité historique. Il y a soixante ans, ces versions avaient encore créance; l'histoire, et surtout l'histoire locale, ne

(1) *Hist. d'Auch*, t. II, p. 205-210.

se transmettait, ne se popularisait que par les traditions; vraisemblables ou invraisemblables, elles étaient acceptées. Cette faveur s'explique : Au commencement du XIXe siècle encore, la science historique était loin d'avoir acquis le degré de lucidité qui la rend aujourd'hui une science certaine. L'étude des monuments était complètement négligée; l'archéologie était pour ainsi dire inconnue; c'est à peine si le mot existait. De nos jours, c'est une science qui a ses règles et son lexique. La paléographie n'était connue que par quelques rares savants feudistes; maintenant, cette branche de la science historique commence à être connue.

Vous étiez, à cette époque, Monsieur le baron, avec M. Sentetz, du très petit nombre desdisciples de Vinckelmann et de Millin, car, vous le savez mieux que moi, ce n'est guère que depuis quinze ans que la science archéologique est généralement appréciée, et qu'aujourd'hui seulement son importance est comprise. Il en est de même de la science des vieilles écritures. A cette époque, dis-je, les traditions inspiraient encore quelque confiance. On n'osait pas contester leur authenticité parce qu'on ne possédait pas les éléments suffisants pour les vérifier et les réduire à leur juste valeur; force était, à défaut d'autres documents, et malgré des doutes souvent fondés, de les accepter. Aussi avez-vous eu le soin de rapporter les traditions racontées par votre cicerone comme siennes et non comme de l'histoire. Moi, je me permettrai davantage : éclairé par vos recherches, par vos appréciations, aidé par le progrès de la science, j'essaierai de réfuter les allégations de la tradition.

La Tour de César, ou d'Anté, Monsieur le baron, est telle qu'elle était lors de votre visite en 1802. Permettez-moi de vous dire que, dans la description que vous en avez donnée, vous avez négligé certains détails, qui vous auront échappé ou que vous aurez probablement oubliés, depuis 60 ans. Ces détails ont leur importance au point de vue archéologique; ils pourraient peut-être atténuer, sinon détruire, l'origine et les destinations diverses que la tradition assigne à ce monument, à savoir : que c'est un reste d'un temple du paganisme, d'une église chrétienne; d'un hôtel ou d'un atelier de monnaies, un reste du Capitole; enfin, que près de cette tour ou de ce temple était un *lucus* ou bois sacré, etc., etc., et que le puits de *Beth-Clar*, qu'on voit encore, serait un souvenir d'une fontaine dont les eaux servaient pour les ablutions, à l'époque gallo-romaine.

La version de la tradition sur ces derniers points semblerait avoir

quelque fondement par la découverte qu'on fit sur les lieux, il y a un siècle, de médailles, de troncs d'arbres qu'on trouva très avant dans le sol en creusant les fondements d'une maison.

Je prendrai la liberté de faire d'abord une observation sur cette dernière circonstance, les troncs d'arbres :

On sait que sur la pointe du promontoire où est assise aujourd'hui la ville d'Auch s'élevait jadis *Climberris*, la cité des *Auskes* ou *Ausci*, peuple qui le premier habita notre contrée (1). A cette époque, le périmètre urbain et sous-urbain actuel d'Auch, comme tout le pays en général, était couvert de forêts. Ce fait est établi par la science géologique et par l'histoire. La découverte des troncs d'arbres dont nous venons de parler le justifierait et serait une preuve de plus. Il en est d'autres encore : ce sont les dénominations qu'ont conservées plusieurs endroits du territoire d'Auch, qui indiquent et prouvent parfaitement l'aspect que présentait le pays (2). Ainsi s'expliquerait la découverte sur laquelle s'appuie la tradition.

La dénomination de *Beth-Clar*, synonyme de Clim-Berris, par laquelle on désignait aussi notre primitive cité (3), cette dénomination ne saurait être appliquée à une fontaine gallo-romaine pas plus qu'au puits qui existe encore. C'est le contraire : le puits a emprunté son nom à la cité gauloise. La place dans laquelle il se trouve est désignée par *Place Beth-Clar;* le puits, *Puits de Beth-Clar;* et la rue qui longe cette place au nord, rue du *Puits de Beth-Clar*, triple souvenir de la cité antique, qui prouve son antériorité au puits.

Je crois donc que vous avez raison, Monsieur le baron, quand vous dites :

« Le puits actuel de Beth-Clar est encore renommé pour la clarté et la pureté de ses eaux. Il serait pourtant téméraire d'assurer qu'elles aient appartenu, dans l'origine, à une piscine salutaire et sacrée, sous le patronage de Belen ou Bélonen, le dieu de la médecine et l'Apollon des Gaulois (4). »

(1) Plusieurs écrivains ont confondu la cité gauloise *Climberris* avec la cité romaine *Augusta-Auscorum*, située dans la plaine du Gers.

(2) Divers endroits de la banlieue d'Auch, hameaux, métairies ou habitations, rappellent par leur dénomination d'anciennes forêts. On trouve : le *Cassou*, le chêne; *Terra busqua;* le *Husté*, du latin *fustis*, bâton, morceau de bois; *Caudias*, du latin *caudex*, tronc d'arbre; *Gaubert*, du gaulois *Gau Gault*, bois, forêt, et *ber*, seigneur, forêt du seigneur; le *Bouscassé*, c'est-à-dire l'habitation de celui qui coupe, qui exploite les bois. *Ensouquet*.

(3) Voir notre *Hist. d'Auch*, t. 1, p. 3.

(4) *Revue d'Aquitaine*, 4e année, p. 469.

Mais je n'ose partager votre opinion que cette tour ait appartenu à un édifice public de l'antiquité, connu sous l'appellation de *Capitolium*. Si, comme Rome, notre *Augusta* eût eu en petit son capitole, cet édifice ne pouvait se trouver que sur le territoire qu'occupait la cité d'Auguste, c'est-à-dire dans la vallée du Gers, *vallis clara*. C'est là qu'était située la ville fondée par la colonie romaine, et c'est là, en effet, là seulement, qu'on a trouvé et qu'on trouve encore des débris de constructions remontant à l'époque gallo-romaine, et non sur l'emplacement de la vieille *Clim-Berris*, qui, au temps des Césars, ne pouvait être tout au plus qu'une acropole.

Une description succincte de cette construction pourra peut-être donner quelques fondements à mon scrupule et à mon induction.

La tour est carrée; extérieurement, à l'ouest, la porte d'entrée, ogivale, est surmontée d'un écu dont les sculptures ont été grattées; cet écusson semble avoir contenu des armes qui probablement devaient être celles du propriétaire qui fit élever ce bâtiment, ou une devise, un monogramme, comme c'était l'usage au moyen-âge. La cage circulaire de l'escalier par lequel on communiquait par l'intérieur au haut et au bas de la tour flanque l'angle sud ouest. L'intérieur à rez-de-chaussée, par rapport à la rue dite du Chemin-Droit (1) (rue Dessolles), l'intérieur présente une salle recouverte d'une voûte ogivale dont les arêtes se terminent aux angles par des colonnettes ornées de chapiteaux aux sculptures détériorées; au nord est une cheminée comme on en voit dans la salle dite des gardes des châteaux féodaux; au sud, on voit encore deux ouvertures ogivales bouchées, qui nous ont paru être deux portes qui donnaient issue à une pièce contiguë; à l'ouest est une porte carrée qui communique à l'escalier; au-dessus de la porte d'entrée sont deux fenêtres aussi à ogives, dont une est maçonnée. Tous les détails appartiennent à l'architecture ogivale du XIVe siècle (2). Sur la clé de voûte, on voit encore un écusson qui, comme le premier, a été gratté.

Vous dites, Monsieur le baron, qu'on remarque à la clé un énorme anneau en fer, auquel, dites-vous, on suspendait probablement une lampe. Ici, je me permettrai de vous faire observer que vous avez fait

(1) Dans le cadastre de 1395, cette rue est désignée ainsi : « Carerria recta majore. »

(2) C'est à tort que j'ai dit que cette architecture était de la fin du XIIe siècle, t. II, p. 210.

erreur. Il n'y a pas seulement un *énorme* anneau, il y en a cinq; mais ils ne sont pas énormes tant s'en faut, ils sont au contraire d'un petit diamètre. Celui du milieu est à côté de la clé, les autres sont espacés de manière à pouvoir y suspendre, par exemple, un ciel de lit ou toute autre chose d'utilité domestique.

La salle au-dessous de celle-ci, que vous appelez *salle basse*, est recouverte d'une voûte à plein-cintre, sans caractère architectural. Vous savez que le plein-cintre présente plus de solidité que l'ogive, et qu'on employait cette forme de voûte au moyen-âge dans les parties basses de toutes les constructions en pierre de quelque importance. On ne saurait donc appliquer le caractère architectural roman à cette salle, d'autant que l'ouverture au moyen de laquelle on découvre l'orifice du puits, qui est pratiqué dans l'épaisseur du mur *est*, est ogivale; celle qui donne issue dans l'escalier est rectangulaire.

Tous ces détails sembleraient prouver que cette partie de la tour est de la même époque que la partie supérieure, c'est-à-dire que sa construction daterait aussi du XIVe siècle. Du reste, notre ville présente encore de nombreux fragments de construction de la même époque et identiques, mais qui ne sont pas en si bon état de conservation.

Vous me reprochez aussi avec raison d'avoir négligé de signaler cette partie basse; je le reconnais. Par contre, Monsieur le baron, vous avez omis la partie qui est au-dessus de la salle haute, c'est-à-dire les troisième et quatrième étages.

Cette partie, sans caractère architectural, est la répétition des étages inférieurs. C'est une salle appropriée aux besoins de la vie moderne, où est une cheminée dont la hotte est ornée de sculptures dans le style du XVIIe siècle. Néanmoins, sa construction est aussi du XIVe. Nous l'avons reconnu au plafond, formé de poutrelles carrées, comme on en remarque dans les étages supérieurs des constructions de cette époque (1). L'étage au-dessus est postérieur et ne présente rien de particulier. Ce sont ces salles superposées qui probablement auront fait donner à cette construction plus élevée que celles qui l'entouraient le nom de *Tour*.

Arrivons à la question qui me paraît la plus importante; je veux parler de l'inscription : *De evterza an* 545. C'est cette inscription, je crois, qui a donné lieu, en grande partie, aux versions que la tradition a conservées sur ce monument.

(1) Voy. *Hist. d'Auch*, t. II, p. 128, notes.

Je dirai d'abord que personne, lors de mon excursion, ne me fit connaître l'existence de cette inscription; c'est ce qui me fit dire mal à propos (1) qu'elle avait disparu. Je me suis convaincu du contraire. Vous dites, Monsieur le baron, que sur la porte d'entrée on lit les mots :

DE EUTESIA

AN DE

Votre mémoire vous a fait défaut. L'inscription n'est pas sur la porte d'entrée. On y voit, je viens de le dire, un écusson où étaient des armoiries. Cette inscription est gravée sur une table de pierre semi-circulaire longue de 1 mètre sur 22 centimètres. Cette table se trouve à gauche de la porte d'entrée, enchâssée dans le mur de la cage de l'escalier; elle surmonte une niche qui rappelle assez une crédence et semble avoir été placée là comme un linteau et pour orner cette incrustation.

Au sujet de cette inscription, je dis, dans mon histoire d'Auch (2) : « La pierre sur laquelle elle était gravée se sera sans doute trouvée dans les matériaux romains qui servirent à l'édification des remparts de la ville féodale, au commencement du XIe siècle, et qu'on plaça dans cette construction. »

Eh bien! Monsieur le baron, ce fait, que je n'énonçai que conjecturalement, je ne craindrai pas de le présenter aujourd'hui d'une manière affirmative. J'ai pu me convaincre, après examen, que cette table a été placée là après coup et exclusivement comme une ornementation, car elle ne se rattache en rien à l'édifice. Elle n'a aucun rapport à la nature des matériaux qui forment le mur aux parois duquel on l'a enchâssée. Cette circonstance a cette importance que, seule, elle prouverait que la tour dite de César n'est nullement d'origine romaine, quand déjà son architecture l'a prouvé.

Il résulte pour moi que cette construction est du XIVe siècle, que son architecture est essentiellement civile, qu'elle n'a aucun caractère militaire, qu'elle a dû être une habitation ou partie d'une habitation d'un des riches citoyens d'Auch à cette époque. Nous voyons, en effet, dans le cadastre de cette ville, de l'année 1395, figurer de nombreux tenanciers, nobles et bourgeois, possédant des « hosteaux » estimés pour une valeur de 150 et 200 florins (3). Nous y remarquons entre autres noms :

(1) *Hist. d'Auch*, t. II, p. 211.
(2) — t. II, p. 210.
(3) Le florin, à cette époque, valait 1 fr. 05 c. de notre monnaie.

M. Aymeric de Montlezun possédant une maison estimée 150 florins; M. Pierre de Luppé, 200 florins; M. Payen de Belpon, deux estimées 200 florins; Jean deu Gros, 100 florins, etc. Bertrand du Coa, avec Raymond, son frère, idem, 200 florins. A côté de ces hauts taxés figurent d'autres citoyens dont les héritages sont estimés 10, 20, 30, 50 à 100 florins.

Ce document indiquerait qu'à cette époque notre ville était bien habitée.

Reste encore une dernière question, le nom d'*Anté* que porte aussi cette tour. J'ignorais comme vous, Monsieur le baron, l'origine de cette dénomination. Mais un des plus distingués collaborateurs de la *Revue d'Aquitaine*, dans le *post-scriptum* d'une lettre adressée au directeur de ce Recueil, vous fait à ce sujet cette proposition :

« Par occasion, je propose à M. Chaudruc la conjecture suivante :

» Décrivant la *Tour de César* inscrite sur sa porte EVTAZIA AN DE, il vient d'ajouter en note : « *On donne à ce monument le nom de Tour d'ANTÉ, sans connaître l'origine ni le motif de cette dénomination.* »

» Est-ce que la dénomination n'était pas donnée par les deux monosyllabes de l'inscription AN DE?

» Ce qui saute aux yeux de chacun, c'est l'inscription de la porte; et avant que le titre du monument fût vérifié, le vulgaire aurait dit : *La tour d'An DE*, Dandé, Danté (1).»

La conjecture est ingénieuse, mais c'était trop de peine. Voici l'origine de cette dénomination : Cette construction appartenait, au XVIe siècle, à une famille *Anté*, et probablement au notaire de ce nom qui retint l'acte par lequel la reine de Navarre, Marguerite de Valois, en sa qualité de comtesse d'Armagnac et de chanoinesse honoraire d'Auch, donna quittance au syndic du chapitre « de ce qu'elle pouvait avoir gagné de sa prébende canonicale, etc., etc. (2)»

La famille Anté possédait cet immeuble encore au XVIIe siècle. Le cadastre de 1666 l'indique comme appartenant « aux héritiers de M. François Danté. » Par l'examen des lieux et par leur confrontation, nous avons pu acquérir la certitude que la tour désignée par *Tour d'Anté* est bien la même que la Tour de César.

(1) *Revue d'Aquitaine*, 4e année, p. 540.
(2) Cet acte est du 1er octobre 1547. Voy. *Chroniques d'Auch*, preuves, p. 55.

Ainsi s'explique le nom d'Anté donné à notre tour, et telle est, je crois, Monsieur le baron, son véritable historique.

Veuillez agréer, etc.

PROSPER LAFFORGUE.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (1)

5° *Reproduction, parfois servile, des monuments historiques antérieurs à 1810, ce qui prouve que c'est là que le faussaire a souvent cherché ses inspirations.* — Dans ces chartes de 1810, la fraude sue par toutes les phrases, par tous les mots. Quand les documents sérieux se taisent, le faussaire va de l'avant, tout prêt à répondre aux sceptiques : Vous dites que cela n'est point, prouvez-le-moi.— Le plus souvent même il ignore l'existence de ces documents; de là, les contradictions et les bévues qu'il débite avec une assurance olympienne. Pour tout bagage, il n'a qu'un fonds inépuisable de hâblerie, une confiance illimitée dans l'ignorance de son lecteur, doublés d'une lecture superficielle de l'*Histoire de Béarn*, de Marca, des registres de l'Hôtel-de-Ville de Mont-de-Marsan, et de quelques généalogies plus ou moins authentiques. Voilà sa mine du Potose : il y puise à pleines mains, et souvent avec tant de confiance et de laisser-aller, qu'il ne prend pas garde qu'il se trahit par la servilité même de son imitation.

(1) Voir, plus haut, p. 197, 271, 326 et 376.

Ainsi, pour suivre l'ordre de ces emprunts évidents et souvent textuels, quand Pierre de Lobanner nous parle d'un certain abbé Raymond-Sance, *abbé de cour comtale,* et métamorphosé, je ne sais pourquoi, en *garde-notes* de la cour de Vasconie, il a trouvé ce Raimond-Sance tout porté dans l'*Histoire de Béarn,* liv. IX, p. 818, à l'endroit même où Marca, parlant de la fondation de Mont-de-Marsan, dit en propres termes que le vicomte, pour pouvoir recruter dans les villages de St-Pierre et St-Genest, s'adressa à leur suzerain, l'abbé de St-Sever. « Il communiqua aussi son dessein à l'abbé Raimond-Sance, le priant de donner sa permission aux habitants de Saint-Genes de venir habiter dans l'enceinte de sa forteresse qui était dans le territoire du village de St-Pee... Ils tombèrent d'accord sous ces conditions, etc. » Ainsi, l'abbé Sance est un personnage réel, historique, qui a joué un rôle dans la fondation de Mont-de-Marsan; c'est probablement à cause de l'importance de son abbaye et de la réputation du savoir des moines, au moyen-âge, que le mystificateur l'érige aussitôt de son chef en garde des archives— *de las cartas de la cort comtaou de Vascoegna custadou* — de la cour comtale de Vasconie, faisant délivrer, comme un notaire moderne, des expéditions des actes dont il est dépositaire, dont quittance *(absolut.)*. Et pour en finir avec ce Raimond-Sance, dont Marca a relevé lui-même le nom sur le cartulaire de St-Sever, quand Lobanner dit, dans la seconde charte, qu'il est d'accord, pour peupler sa ville, avec les terriens de *Castra-Crassus,* Mont-St-Pierre et St-Genest, il ne fait encore que mettre en déplorable langue romane le passage déjà cité de l'*Histoire de Béarn* (1).

(1) So feyt, nos vescoms incombendar ab q[l] congregar vulhan, primam., achels terradors de mon san Pee et Castra-Crassus, al mijorn d'achel, al jorn que lucio, San-Janes nomentat, etc., IVe CHARTE.

La prétendue charte, dressée par l'ordre du duc Sanche, et relatée en tête du premier acte de Pierre de Lobanner, parle de l'expédition de Charlemagne à Pampelune et du rétablissement de l'émir Ibn-al-Arabi. Autre emprunt fait à Marca, p. 152, dont deux ou trois expressions significatives — notamment la date — ont été copiées sans plus de façons.

La division de ce pays en comtés est encore de même origine, Marca, p. 130 et 220. Le mystificateur a cru devoir y ajouter de son chef le tableau du morcellement du comté de Vasconie en *proconsulies* avec une petite fugue fantaisiste sur l'origine des Tartassides. Quant à la déroute de Roncevaux par les bandes euskariennes du duc Loup, j'hésite entre l'Histoire de Béarn et celle du Languedoc que le fabricateur des chartes a sans aucun doute connues toutes deux.

Parlant de l'antique Lampurda, Marca, p. 31, s'exprime ainsi : « C'est dans ce château que, sous la domination » romaine, le tribun de la Novempopulanie faisait sa résidence. » Voici le texte roman : *Et capdulh lexet en lo castel entiq embe roumiou de Lampurdum.*

J'entends d'ici quelque lecteur se récrier et me taxer de subtilité et de minutie. Prenez garde. Nous allons, dans les parchemins de 1810, retrouver Marca jusque dans ses *erreurs*, dans ses *propres expressions*.

Ainsi, tout le monde est au courant de la discussion qui s'émut autrefois au sujet du véritable emplacement sur lequel était la capitale des Sotiates, *Sotia*, prise d'assaut par P. Crassus lors de la conquête de César. Dans ce débat, que l'on a vainement tenté de renouveler de nos jours, les avis demeurèrent partagés. Le P. Moreau retrouvait cette ville dans la vallée d'Ossau; Vigenaire, dans le Lavédan; Sanson d'Abbeville, à Lectoure; *Marca*, à

Aire-sur-l'Adour, et Dupleix, avec plus de raison, à Sos en Armagnac.

Or, remarquez que la première charte de Pierre de Lobanner dit en propres termes : « Comme la cité antique » de Sotia ou Adurenses (Aire), au temps passé, avait été » la capitale du comté de Vasconie, mais avait été détruite » par les Sarrasins, de telle manière qu'elle n'avait plus » d'ouvrages de guerre ni de sûreté; pour cette raison, il » (Charlemagne) laissa, dès ce moment, la capitale de » la Vasconie dans le château de la Palestre, sur le bord » élevé de l'Alphea ou Aturrus, devenu ainsi la résidence » des comtes de Vasconie et de la cour comtale (1). »

Si Charlemagne est pris comme le véritable auteur de a translation de la capitale du comté de Vasconie de *Sotia* ou *Aire* au château de Palestrion (St-Sever), il faut que les partisans des chartes acceptent comme un fait certain l'identité de *Sotia* et d'Aire, sur laquelle l'auteur de la classification des proconsulies ne pouvait commettre aucune erreur. C'est ce que reconnaît loyalement M. Hatoulet dans une note où il considère comme close, par la découverte de 1810, la discussion sur l'ancien emplacement de Sotia. « Notre charte lève le doute et fait voir que le » judicieux historien de Béarn avait seul raison. »

Mais si Sotia n'est pas la même ville qu'Aire, Charlemagne n'ayant pu se tromper, cette fameuse classification des consulies et proconsulies, cette désignation du château de la Palestre pour capitale du comté de Vasconie ne sont pas son œuvre. Elles sont celles d'un faussaire qui les lui

(1) Cham la ciutat entiq de Sotia, ob Adurenses, tempo amotto, fosse lo capdulh de la comtat de Vascoegna, mas in tal maneyras per achels Sarrasons diruict esto, che no mas impendiamens de gœrra ne de segurtat, nothie; perche lo capdulh de la comtat de Vascoegna, de si fore, lexet in lo castel de la Palestro, alt do eorren de Alphee ob Aturrus, per so la manancia dos coms de Vascoegna et cort coumtaou. Ire CHARTE.

attribue audacieusement, trompé qu'il est lui-même par Marca, qu'il prend pour guide.

Or, Sotia et Aire sont deux villes bien distinctes. *Aduræ, Vicus-Julius*, c'est la moderne cité d'Aire; *Sotia*, c'est le bourg de Sos dans le Gabarret. Dupleix avait raison. Oïhénart, Adrien Valois, d'Auville, le baron Chaudruc de Crazannes— je m'en rapporte à sa décision—le vicomte de Métivier, le baron Walkenaër, M. de Villeneuve-Bargemont, sont unanimes sur ce point. L'antique itinéraire de Bordeaux à Jérusalem marque à vingt-une lieues de Bazas et à huit lieues d'Eauze une *mutation* du nom de *Sotio*. La lieue gauloise étant connue, prenez une chaîne d'arpenteur, faites l'adaptation, vous trouvez Sos. Donc, Sos est bien l'antique Sotia; donc, ce n'est pas Aire-sur-l'Adour; donc, la bévue, attribuée à Charlemagne par le fabricateur des chartes, retombe d'aplomb sur sa tête, et prouve qu'en copiant Marca il s'est approprié jusqu'à ses erreurs. *Quod erat demonstrandum.*

Encore un mot avant de quitter les bords de l'Adour que la première charte appelle l'Alphée, *Alphea*. Cette désignation presqu'inusitée ne se rencontre, à ma connaissance, que dans la légende de Ste-Quiterie. — *V. Bolland. In fest. S. Quiter.* — et dans la charte de St-Sever où Marca l'a copiée. C'est encore dans l'*Histoire de Béarn* que le mystificateur a puisé ce nom dont l'harmonie l'a séduit, et qu'il a transporté dans la première charte avec un bon goût et un à-propos dont le secret lui appartient en propre.

Je n'en ai pas fini avec la géographie. Ce n'est plus maintenant à Marca, c'est aux historiens du Languedoc, Dom de Vic et Dom Vaissette que le faussaire a recours. Il s'agit de la reconstitution du royaume d'Aquitaine faite par Charlemagne en faveur de Louis le Débonnaire pen-

dant qu'il se trouvait au lieu de Chasseneuil ou de Casseneuil (*Chassagnes*). La première charte ajoute, de son chef, que c'est là que le pays fut divisé et subdivisé en *consulies* et *proconsulies*.

D'après les historiens du Languedoc, comme d'après la première charte, Casseneuil (*Cassiginolium*) est, sans nul doute, le bourg voisin de Villeneuve-d'Agen où fut bâti depuis un monastère en l'honneur de Ste-Livrade (*Sancta Liberata*) si célèbre dans les anciennes légendes de l'Aquitaine. De ce château, situé sur la rive droite du Lot, Charlemagne surveillait les tribus toujours frémissantes des Pyrénées. C'est là que l'impératrice Hildegarde accoucha de deux jumeaux, c'est là que fut baptisé Louis le Débonnaire, etc.

Voilà, très certainement, une de ces erreurs dès longtemps accréditées, acceptées sans contrôle et transmises d'historien en historien pour la plus grande édification de leurs lecteurs. Moi-même, hélas! je m'y suis laissé prendre et j'ai pieusement donné dans le panneau, alors que j'écrivais au sortir du collége, sans autre ambition que la gloire de voir mes sottises imprimées dans un journal. Depuis, j'ai perdu mes illusions. Qui me les a ravies, c'est la lecture des manuscrits de Labrunie, du chanoine Argenton surtout, un voltairien en histoire, un critique aigu et sagace dont les écrits n'ont pas toujours vu sous son nom la lumière de la publicité (1), et qui collabore, plus de soixante ans après sa mort, à plus d'un savant mémoire sur les problèmes épineux de l'histoire locale. C'est à lui que j'emprunte la démonstration suivante (2).

(1) Parmi les exceptions honorables, j'aime à citer en première ligne la loyale publication de M. Ad. Magen, secret. perpét. de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. *Dissertation sur les Nitiobriges, par Labrunie et Argenton*, dans les *Annales* de la Société.

(2) *Manuscrits* (copie des) d'Argenton et Labrunie. — Biblioth. du sémin. d'Agen.

C'est à tort, dit-il en substance, qu'on a confondu l'emplacement de l'ancien château de Charlemagne avec celui de la ville actuelle de Casseneuil près Villeneuve-d'Agen. Tout ce qu'Aymoin nous apprend à ce sujet répugne à cette assimilation. Or, Aymoin existait au XIe siècle quand les souvenirs du passé étaient encore vivants par la tradition; il était moine dans l'abbaye de Squirs ou de La Réole-sur-Garonne, non loin par conséquent de l'ancienne résidence de l'empereur. C'était à *Casseil*, au confluent du Drot et de la Garonne, et non pas à Casseneuil, que cette résidence était située. « Le monastère de la Règle (de St-» Benoît) est situé sur une montagne. Non loin de là, à » peu près à trois milles, se trouve le palais du grand » prince (Charlemagne), Cassiginolium. C'est là que l'em-» pereur, lorsqu'il partit pour l'Espagne, en expédition » contre les Sarrasins, laissa son épouse, mère de Louis » le Pieux, qui était alors enceinte (1). » Or, la ville de Casseneuil, située au confluent de la Lède et du Lot, est à dix lieues de La Réole et ne saurait s'adapter par conséquent à la description d'Aymoin, tandis que Casseil n'en est distant que d'une lieue, et réunit ainsi toutes les conditions exigées par le récit de l'historien du XIe siècle. S'il est permis, sans témérité, de poser en fait que Charlemagne connaissait l'emplacement de son palais de *Cassiginolium*, et cet emplacement étant celui de Casseil et non pas de Casseneuil, je conclus de tout ceci que Charlemagne n'a pu dater de Casseneuil l'érection du royaume d'Aqui-

(1) Monasterium Regulæ in monte positum. Non longe ibi abest palatium ipsius magni (Caroli) principis, *Cassiginolium*, sed quasi tribus milliariis. In quo imperator uxorem suam Ludovici Pii matrem gravidam reliquit, dum contra Sarracenos expeditionem in Hispaniam ageret. Quod et Eginardus vitæ ejus relator scribit, et nos in librum miracularum S. patris breviter expressimus. *Aymon. opera Coll. Hist. Fr. de Duchesne.* — Ce palais fut ruiné par les Normands à l'époque de Ragnar Lodbrok., *V. Aymon.* Mérac. S. Benedict. lib. I, la dissert. de Schroter, *de Ragnaro Lodbrokio*, et la *Ragnar Lodbroks saga* dans le t. I de la Coll. de Rafn.

taine, pas plus que la division de la Gascogne en consulies et proconsulies, et que l'auteur des chartes de Mont-de-Marsan, qui le loge près de Villeneuve-d'Agen, s'est fait l'écho d'une erreur accréditée par les bénédictins du Languedoc.

J'ai dit que les documents apocryphes de 1810 reproduisaient parfois, d'une façon quasi-littérale, les expressions de Marca. Ici je cite sans commentaire. Voici d'abord la traduction d'un passage de la seconde charte : « Nous » nous sommes déterminé à réédifier cette cité capitale de » la vicomté de Marsan; et ce, en faveur des peuples de » notre mouvance, et, ainsi que par les temps antérieurs » des riverains de la Douze, à cause des échanges de blé » et autres denrées avec ceux du pays d'Armagnac (1). »

Voilà maintenant le texte de l'historien du Béarn : « Le » vicomte Pierre desseigna de bastir la ville du Mont en » cet endroit très avantageux où elle est aujourd'hui située, » sur la rencontre de deux petites rivières, de l'Adouze et » de l'Amidou, laquelle sert comme d'une estape pour la » débite des grains qui se cueillent au pays d'Armagnac. » *Hist. de Béarn*, liv. IX.

Marca, les chartes tenues pour vraies, ne les a point connues, puisqu'il ne les vise pas et que, d'ailleurs, elles n'ont été exhumées qu'en 1810. Puisque Marca n'a pu copier sur les chartes, il faut de toute nécessité que ce soit le faussaire qui ait copié sur Marca.

La troisième charte, parlant des vingt *baygmas* de terre avec droit de tour au milieu, concédés par Pierre de Lobanner à Beranger de Cantaloup pour l'indemniser de l'abandon des terres de Cap-de-Mars, stipule, en faveur du

(1) Som apparellat esdificar achesta ciutat, capdulh de la vescomtat de Marsan; so per la favor dos pobles de la mouvencia nostra, et chúm in tempo antecens, achels aproximas de la ribeyra de Doxo, arrason de las truques de blat et multes autres am homs de terras d'Armagnac. IIe CHARTE.

vicomte, la remise de cette tour par le vassal au suzerain, une fois par an, le jour de Ste-Madeleine, du lever au coucher du soleil. Eh bien! c'est encore là une particularité relevée par le faussaire dans les chroniques contemporaines. Dans ces chroniques (1), il a lu qu'en 1143, à son retour d'Aragon, Pierre de Lobanner avait pris parti pour Guillaume-Arnaud de Barbazan, dans sa querelle avec Raymond-Garsie, vicomte de Lavédan. L'origine de cette querelle était le mariage de la riche héritière de Barbazan, Cornélie, avec Raymond Garsie, au grand détriment d'Arnaud de Barbazan, son cousin germain. Furieux de la perte d'une si riche proie, celui-ci met à mort son oncle, déclare la guerre à Cornélie, et s'empare de tous ses biens. Pour rentrer dans son avoir, le vicomte de Lavédan fut obligé d'en sacrifier une partie. Fort de l'appui de Lobanner, suzerain de Raymond-Garsie en qualité de comte de Bigorre, Arnaud de Barbazan se fit céder six terres ou cazaux, la moitié de l'*endomajadure* (*indominicatura*) de Marqués, et six *caveries*, qui étaient en Gascogne des fiefs nobles d'une assez grande importance. Raymond-Garsie faillit faire payer cher au comte de Bigorre cette protection accordée à son ennemi. Profitant d'un voyage de Lobanner en Lavédan, il lui tendit des embûches et tenta de le faire périr ou de le retenir prisonnier. Echappé à grand'peine, le comte de Bigorre convoqua ses hommes et vint assiéger son vassal dans le château de Barbazan. Mais les seigneurs du pays s'étant interposés, la paix fut conclue moyennant l'engagement pris par Garsie de remettre trois fois par an tous ses châteaux à son suzerain, avec ou sans forfait, avec *ire ou sans ire*. Remarquez que la troisième charte, dont le fabricateur s'est évidemment inspiré des faits que je viens de raconter, porte textuellement ces

(1) Voir les archives du séminaire d'Auch, la collect. manuscrite de Larcher, etc., etc.

mêmes expressions, avec ire ou sans ire, *ab ira ob che ira.*

J'ai dit que le mystificateur s'était aussi inspiré de la lecture des registres de l'Hôtel-de-Ville de Mont-de-Marsan. Cela est surtout vrai pour les noms des personnages. Je ne parle ni des Bérenger de Cantaloup, ni des Odo de Mirambel, ni des Prasille de Fuentes, ni des Prasille Arramond de Cantaloup, *écuyer d'armes* et non pas damoisel (*domicellus*), et qui fut armé chevalier avec un cérémonial conçu selon toutes les règles de la poétique *moyen-âge* du premier empire. Mais, outre ces noms à coucher dans la rue, il y en a d'autres qui sont encore portés par d'honorables familles nobles ou bourgeoises, et que l'on retrouve associés, dans les siècles antérieurs, à d'importantes manifestations de la vie municipale. En première ligne, je vois les de Gourgues, rattachés à jamais à l'histoire de Mont-de-Marsan par les exploits du vengeur du nom français dans la Floride. Ajoutez-y leur alliance avec les Du Lyon, dont un descendant était maire en 1810, en voilà assez pour expliquer ces deux fantastiques personnages du même nom, Pierre et Alexandre de Gourgues, le premier témoin de la fondation de la ville, en 1141, le second maire en 1400 et faisant déposer copie des prétendues chartes dans les fondations du Château-Vieux. *Arramond de Fraxiors*, dont il est parlé dans la troisième charte, cet homme condamné pour crime de *manxipat*, auquel Lobanner accorda sa grâce en vertu de ses droits régaliens, n'a jamais existé, mais il porte un nom de famille sincère et véritable, ainsi qu'il conste de plusieurs pièces dont le faussaire a eu certainement connaissance. Ainsi, je trouve dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, à la date de 1483, un *Jean du Fraixo*—différence d'orthographe presque insignifiante — maire de Mont-de-Marsan et député aux Etats assemblés pour donner leur avis

sur le mariage de la princesse Catherine. En 1488, Catherine étant à Mont-de-Marsan, je rencontre un personnage du même nom—cette fois *Jean Dufrexo* — probablement le même, apposant sa signature, en qualité de *jurat*, au bas d'un règlement rendu sur l'administration de la prébende du Broc. Etes-vous plus difficile en fait d'orthographe? Sans revenir sur *Lubet*, le glorieux *consul* de 1400, et l'un des aïeux putatifs de M. Lubet-Barbon, conseiller de préfecture en 1810, je puis vous citer les noms de *Castera*, de *Dosques* et de *Racles*, tous trois censés aussi consuls en 1400, et signant comme tels la quatrième charte. Eh bien! le procès-verbal de 1730, contenant le texte du fameux serment trilingue prêté par les maires de Mont-de-Marsan avant leur entrée en fonctions, fait mention d'un *Castera* jurat à cette époque. *Racles* et *Dosques* ont signé au bas d'un acte de l'époque de la Fronde (1652), quand le corps de ville s'assembla pour décider qu'aucune garnison étrangère ne serait reçue à Mont-de-Marsan, et que la cité serait confiée exclusivement à la garde des habitants. Je pourrais multiplier les exemples.

Si j'ai eu le bonheur de me faire comprendre, et si cette partie de mon argumentation réalise ce que j'attends d'elle, il doit en résulter clairement que le faussaire a artisé une partie de sa fraude en recourant à des textes imprimés et manuscrits déjà connus, et que les emprunts par lui faits s'établissent par leur conformité souvent servile avec les textes eux-mêmes.

J.-F. BLADÉ.

(*Suite au prochain numéro.*)

BAN DE LA NOBLESSE

dans la sénéchaussée de St-Sever, le 10 avril 1702.

Le ban était l'avertissement donné à tous les gentilshommes et tenants fiefs ou arrière-fiefs de se tenir prêts à marcher pour le service du roi leur suzerain. Le plus souvent, on employait conjointement les termes ban et arrière-ban, qui avaient, dans les derniers temps de l'époque féodale, la même signification. Mais, sous Charles VI, il y avait entre ces deux mots une notable différence. Les nobles seuls devaient répondre au ban, tandis que nobles et rôturiers indistinctement prenaient les armes quand on proclamait l'arrière-ban. Quelques auteurs prétendent que les vassaux de plein-fief étaient soumis au ban, et les arrière-vassaux à l'arrière-ban. Quoi qu'il en soit, les charges du service militaire étant proportionnées à la fortune de ceux qui étaient convoqués, le roi tenait compte sur son rôle des biens mobiliers ou immobiliers des personnes appelées. Dans le principe, aucun détenteur de fief ne pouvait s'exempter du service militaire; les villes, les abbayes, les communautés, les évêques, les femmes et les filles étaient obligés de se faire représenter par leurs tenanciers. Le bannissement et la confiscation des fiefs étaient la punition de ceux qui n'obéissaient pas à l'appel de leur seigneur. Plus tard, ces peines furent remplacées par une amende que les femmes sans enfants en état de porter les armes étaient le plus souvent dispensées de payer. Depuis Charles VII, le ban ne désigna plus que la levée en masse de la noblesse, en cas de guerre, lorsque les troupes permanentes ne suffisaient point à la défense du royaume.

D'après une sorte de hiérarchie établie au xe siècle, le roi envoyait seulement le ban aux principaux seigneurs et aux commandants des provinces, qui le faisaient parvenir ensuite aux gentilshommes du pays. Sous Louis XIV, le rôle de la liste des nobles et tenants-fiefs était préparé par les sénéchaux ou leurs lieutenants, qui recevaient du gouverneur une lettre de convocation pour la noblesse de la contrée.

Nous donnons ici, comme modèle, celle qui fut faite au nom du roi par M. d'Escoubleau de Sourdis, le 10 avril 1702, avec une lettre de M. de Barry, adressée au chevalier de Captan; c'était probablement une sorte de circulaire envoyée à tous les gentilshommes appelés. Nous y joignons le rôle des nobles convoqués, ainsi que les remarques et annotations du lieutenant-général de la sénéchaussée de St-Seyer (Lannes).

A Monsieur de Barry, lieut. gen. de St Seuer, Lannes.

Bordeaux, ce 10e Avril 1702.

J'ay receu, Monsieur, les ordres du roy, dont je vous envoye copie, pour la convocation de la noblesse, ou vous verrez quil ne sagit pas de convoquer par détachemant, comme pendant la dernière guerre, mais qu'il faut convoquer toute la noblesse de chaque sénéchaucée. La cauze nen sauroit estre plus juste : toutefoix affin quelle ne soit exposée a vne depence inutile, on ne tirera point les gentilshommes de leur sénéchaucée a moins qu'il ny ayt necessite de marcher sur les costes de la province, en cas de descente seulement. Je suis persuadé que chacun, sans convocation ny interpellation seroit pret de concourir a la defance comune, et le roy ne demande autre choze sy ce

nest que chacun se prepare et se dispoze pour cella. Je vous prie donc de leur écrire de se fournir déquipages necessaires et de se tenir pretz à marcher pendant le quinze du mois de may, precisément de m'envoyer un estat de la convocation et me croire veritablement, Monsieur, vostre tres-humble et très-obeissant serviteur.

Signé, SOURDIS.

A Monsieur le chevalier de Captan, capitaine de cavalerie.

Monsieur, vous verres par la copie syjointe que linten-tion du Roy est que vous vous tenies pret a marcher pour le quinzieme du mois de may prochain. J'ay envoyé vostre nom dans le rolle de la noblesse sujet à marcher pour le Ban; je ne vous recommande pas l'exactitude au cas de besoin, vous ne manqueres pas destre adverty. Je suis cepandant avec beaucoup de consideration, monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

DE BARRY, lieut. gen. de St Sever.

Le 15e avril 1702, de St Sever.

Rolle des gentilhommes convoqués dans la sénéchaussée de St Sever, l'année 1702.

M. de Barry seign. de Puyo, Lanusse et Clèdes, lieut. gen. de St Sever.

M. de Bruyx, seign. de Miramont, un fils au service.

M. d'Abadie, seign. de St Germain et Labeyrie.

M. le baron de Bahus, seigneur de Damoulens, au service.

M. de Lartigau, seign. dudit lieu

M. le chevalier de Fargues, seign. de Cadrieu, sénéchaus. de Marsan.

M. Saurante, seign. de Lassalle-Boucoy.

M. de Lucy, seign. de la caverie de Serres, au service.

M. de Bruyx-Trénas, seign. de Pouysieugues.

M. Perissaut, seign. de Payros.

M. de Guichaner, seigneur de Boulods,
M. Prouereds, seign. de Tarenne, au service.
M. du Sire, co-seigneur de Pouysieugues.
M. du Taquier, baron d'Aubagnan.
M. d'Estignos, seign. d'Estingos et Montaut.
M. d'Estoupignan, seign. de Bombardé.
M. de Borrit, co-seigneur de St-Germain.
M. d'Abadie, co-seigneur de St-Louboer.
M. de Castaignos, seign. de Mirando.
M. du Haut, seign. de Laneplan.
M. de Basquiat, seign. de Mugriet.
M. Laborde-Meignos, seign. d'Arcet.
M. d'Estoupignan, seign. de Couhin et Proyan.
M. Lucat, seign. d'Artiguenave.
M. du Lyon, seign. de Campet-les-Geloux, deux fils au service.
M. de Juliac, viscompte dudit lieu.
M. Fortisson, baron de Roquefort.
M. de Vignes, seign. de Sault, Maysaps, Hauriet.
M. de Crabos, seign. d'Argelos et Beyris.
M. Lalanne-Dupeyron, baron de Castelnau et Donzac.
M. de Vergeron, seign. de Baigts.
M. Castelnau, seign. de Jupoix, sénéch. de Marsan.
M. d'Artiguenave, baron de Vielle.
M. de Laborde, co-seigneur de St-Louboer.
M. de Fortisson, seign. de St-Maurice, un fils au service.
M. de Cloche, seign. de Fargues.
M. de Hauriet, seign. dudit lieu.
M. Momaas, seign. dudit lieu et du Sous-Leux, au service.
M. Du Peyron, seign. de Maurin.
M. de Poudenx, seign. de Serres-Lous, un fils au service.
M. de Navailles, seign. de Banos.
M. de Varenne, seign. d'Arricau, un fils au service.
M. Despans, seign. d'Estignos.
M. de La Vie, seign. de Hon.
M. de Lafitau, seign. de Monbel.
M. de Lasserre, seign. de Cautiran.
M. de Brethous, seign. de Lanemas.
M. Melet, seign. de Labarthe.

M. de Fauret, co-seigneur du Hauriet.
M. de Capdeville, seign. de Poy.
M. de Capdeville, seign. d'Arricau.
M. Despoys, seign. de St-Agnet.
M. de Cours, seign. de la Trille.
M. de Sauveterre, seign. de Boucosse.
M. de Lateulade, seign. dudit lieu, malade et hors d'état de servir.
M. Sarrante, seign. de Marioulet.
M. de Candalle, baron de Doazit, au service.
M. Labarthe, seign. dudit lieu près Pimbo.
M. de Junca, seign. de Monget.
M. Sarrante-Bertranot, seign. de Jusanx.
M. Lichandre, seign. de Monturon.
M. de Gauzis, escuyer à Vielle.
M. le chevalier de Prugues, escuyer à Vielle, deux enfants au service.
M. Paurabère, escuyer à Geaune.
M. Juncarot, escuyer à Samadet.
M. de Collonges, escuyer à Malaussane.
M. de Loubère, escuyer à Campet, au service.
M. de Castera, escuyer à Eyres.
M. le chevalier Darricau, escuyer à Hagetmau.
M. de Beuste, escuyer à Amou.
M. Cabannes, escuyer à Cauna.
M. Sarraute-Bernede, escuyer à Pimbo.
M. du Vignau, escuyer à Pimbo.
M. Lahitte-Caumont, escuyer à Arzac.
M. de St-Genès, escuyer à Miremont.
M. d'Hortes, escuyer à St-Sever.
M. de Laborde-Lassale, escuyer à St-Sever.
M. de Batz, escuyer à St-Sever.
M. le chevalier de Captan, escuyer à St-Sever, en mission près de M. de Sourdis.
M. du Saux, escuyer à Ayres.
M. de Sort, escuyer à St-Sever.
M. Junca, escuyer à St-Sever.
M. de Cloche, escuyer à St-Sever.
M. Larhède, escuyer à St-Sever.
M. Dones, escuyer à St-Sever, au service.

M. Lasserres, escuyer à St-Sever.
M. Jugecastéra, escuyer à St-Sever.
M. Bonit-Puyo, escuyer à St-Sever.
M. de Caucabannes.

Personnes hors d'état de marcher par leur pauvreté.

M. de Lassalle, baron de Sarraziet.

Il y a plusieurs personnes quy ont des terres dans la senechaucee qui ne marchent pas par leurs emploids, soit dans l'épée ou dans la robe, qu'on ne met pas sur l'Estat, non plus que les personnes quy sont domiciliées soit en Béarn ou autres sénéchaucées, quoi qu'ils y ayent des terres considérables. Il y a aussi plusieurs femmes quy ont des terres ou des caveries, mais elles n'ont pas de fils en mesure de servir. On ne met pas aussy sur le présent estat les noms des grands Seigneurs absents du pays, quy ont une bonne partie des terres de cette senechaucée.

Ont été oubliés dans le rolle.

M. de Barros, seigneur de Lauret.
M. de Capten, baron de Captan-Monein.
M. de Trubessé, seign. dudit lieu.
M. de Laporte, seign. de Balazin et Boulin.
M. du Broca, seign. de la caverie de Bouheben.
M. Campet, seign. d'Arthos.
M. Mora, mort à Castelsarrazin, voir monsieur son héritier.

Signé, de Barry, lieut.-gén. de St-Sever.

(Communiqué par le vicomte Hector de Galard.)

NOTICE

SUR

la Découverte d'un Camp Romain et d'une Caisse militaire

DANS LA COMMUNE DE VIC-FEZENSAC.

Les ouvrages de castramétation attribués aux Romains ne sont pas rares dans les Gaules. Celui dont les fouilles et la description font le sujet de cette notice est placé au milieu d'un bois de haute futaie, à l'extrémité septentrionale de la commune de Fezensac (l'ancienne *Fidentia*, dans le département du Gers), sur la lisière de la grande route de cette ville à Condom.

Ce monument présente ou du moins offrait encore, au moment où, comme inspecteur conservateur des monuments d'antiquité du Gers, nous en fîmes l'examen, il y a déjà plusieurs années, un carré long s'orientant du sud-ouest au nord-est. Sa longueur est de quatre-vingt-dix mètres cinquante centimètres; sa largeur, de quarante-deux mètres soixante-huit centimètres sur tous les points. Cette surface plane est défendue par un fossé de six mètres soixante-douze centimètres de largeur, sur trois mètres quatre-vingt-quatre centimètres de profondeur (1); quoique comblé dans quelque partie, les trois quarts de ce fossé existent encore dans la largeur et profondeur. L'enceinte de cette surface, à l'extrémité de la partie sud-ouest, contient un tertre où une pyramide en terre (ouvrage de main

(1) Les camps romains, décrits avec beaucoup de soin par Juste-Lipse, étaient ordinairement environnés d'un fossé de deux mètres quatre-vingt-huit centimètres jusques à huit mètres d'ouverture, bordés intérieurement d'un clayonnage solide. Les Romains, dans la construction de ces fossés, adoptaient toujours pour leurs dimensions un nombre impair de mesures, selon Végèce (9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25 pieds.)

d'homme), qui présente un diamètre de vingt-six mètres cinquante centimètres à sa base, sur dix-huit mètres dix centimètres à sa superficie du levant au couchant, et vingt mètres soixante-huit centimètres du midi au nord, sur trois mètres quatre-vingt-quatre centimètres de hauteur (1).

On croit que cette éminence était un lieu d'observation où l'on plaçait toujours des vedettes et où le général venait souvent lui-même pour mieux découvrir les mouvements qui se faisaient dans son camp, ou ce qui se passait au dehors. On y plaçait aussi les aigles (2).

La conservation de cette éminence et des autres ouvrages militaires dont elle était entourée doit être attribuée à la protection des chênes séculaires qui jusqu'à nos jours ont entouré et couvert ces constructions.

On sait que les Romains avaient plusieurs sortes de camps; les fixes ou à demeure *stativa castra*, et ceux faits à la hâte ou pour peu de temps, nommés *temporanea castra*. Parmi les camps permanents on distinguait ceux d'été *Æstiva*, et ceux où les troupes passaient leurs quartiers d'hiver *hyberna*, d'ou l'expression de Polybe, *Ædificare hyberna* (3).

Les uns et les autres étaient en général établis dans le voisinage et sur les lisières même des voies romaines. Les premières servaient à protéger les voies et les secondes de station aux troupes pendant leurs marches, les Romains ayant accoutumé, lorsqu'elles étaient en marche, de les faire.

Il serait difficile de ne pas reconnaître ici, dès le premier aspect, un de ces ouvrages de castramétation permanents

(1) On remarque un semblable tertre, ayant la même hauteur et situé de la même manière, dans le camp de César au vieux Laon, décrit par Caylus et M. de Visme, dans les mémoires de la société des antiquités de France, t. II. Ce camp était également en terre ou gazon, sans maçonnerie.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions, Histoire rom.*, XIV, p. 101.

(3) *Liber* XXVIII, Cap. I.

ou temporaires, d'origine romaine ou gallo-romaine, dont on vient de parler, et même de ne pas admettre également sa corrélation comme vigie ou camp d'observation, servant à l'éclairer et à la protéger avec la ligne stratégique ou voie militaire antique (*via munita, strata*), circulant à ses côtés, d'Eauze à Auch, et qui est décrite dans la table théodosienne ou de Peutinger et dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Les faits suivants viennent à l'appui de notre opinion sur la nature et la destination du monument dont nous nous occupons.

A une époque antérieure à son exploration, un propriétaire de la localité, occupé à labourer son champ, voisin de notre enceinte fortifiée, en surmontant avec peine un obstacle souterrain qui résistait à l'action du choc de sa charrue, souleva et mit en évidence le couvercle d'un coffre en bois de chêne d'environ un mètre de longueur, contenant approximativement la mesure d'un quart d'hectolitre de médailles romaines, grand bronze, parmi lesquelles il s'en trouvait un petit nombre d'argent. Parmi ces monnaies, il y en avait beaucoup de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, d'Alexandre-Sévère, de Gordien jeune, de Philippe, de Postume, le père. Les pentures du coffre qui les renfermait étaient en bronze ainsi que sa serrure, et d'un travail remarquablement beau.

A cette découverte vint se joindre plus tard celle faite par un autre particulier, possesseur d'une autre pièce de terre également à proximité de ce même retranchement. Ce cultivateur, dans son labeur, mit à découvert une certaine quantité de médailles aussi romaines et la majeure partie grand bronze.

Un zélé amateur et collectionneur d'antiquités à Auch, à qui je dois une grande partie des notes et des indications qui m'ont servi à la rédaction de ce mémoire, feu

M. Dayrens, père, qui habitait en ce moment sa maison de campagne près de Vic-Fezensac, instruit de la bonne fortune numismatique de cet individu, à cinquante pas de ses possessions, se rendit chez lui pour en prendre connaissance, et il s'assura qu'elle consistait en soixante-dix médailles impériales, grand bronze, dont vingt-cinq ou trente quasi fleur de coin, et recouvertes d'un très beau vernis vert. Dans le nombre se trouvaient les trois Faustines : découverte précieuse à raison de la présence de la monnaie au coin d'*Annia Faustina*, exemplaire d'une belle conservation. Les Lucile, les Julia Mœsa, les Julia Sœmias, les Julia Mammea, les Antonins, les Gordiens figuraient avec distinction dans le nombre de ces pièces. Malheureusement, plusieurs d'entr'elles étaient frustes.

L'archéologue auscitain sus mentionné, ayant engagé son voisin à continuer ses recherches, et lui ayant offert de le seconder et de le diriger dans ce travail, de nouvelles fouilles eurent lieu, et elles produisirent une vingtaine de grands bronzes, parmi lesquels figuraient encore des Antonins, des Marc-Aurèle, des Alexandre-Sévère, etc.

Mais ce travail continué ne présentant plus de chances de succès dut être abandonné. Ce ne fut, cependant, qu'après avoir rendu au jour, au milieu de restes de maçonnerie liée par le mortier indestructible des Romains, des fragments de briques plates à rebord, de poterie à couverte rouge et noire, des morceaux de fer dont il eût été difficile de désigner la destination primitive, des charbons, etc., débris conformes à ceux que nous fournissaient les fouilles pratiquées sous le sol des habitations romaines.

On nous a assuré que toutes les médailles provenant de ce dernier enfouissement avaient été trouvées dans un espace de terrain qui n'excédait point un mètre cinquante centimètres en carré, emplacement où avait été pratiqué

un foyer encore recouvert de cendres et de charbons. On nous a encore attesté que cette circonstance s'est reproduite en différents temps, par le fait d'explorations pratiquées dans des champs contigus au local où eurent lieu celles dont nous parlons, aux découvertes monétaires près. Les différentes habitations dont chacune avait renfermé un de ces foyers n'étaient séparées les unes des autres que par un espace de quarante à cinquante centimètres.

En outre des observations précédentes relatives à ces mêmes habitations placées hors de l'enceinte du camp décrit plus haut et de ses ouvrages extérieurs de défense, mais tellement à sa proximité et sous sa protection, ou, si l'on veut, sous sa surveillance, qu'il semble qu'elles ne devaient pas lui être tout à fait étrangères, il en existe d'autres qui ne nous paraissent pas non plus sans rapport avec lui. C'est ainsi que dans un vallon situé dans la partie sud et au pied de notre retranchement qui le domine, on a exhumé à deux reprises plusieurs cadavres humains amoncelés sans ordre, vraisemblablement après une bataille, et d'une conservation due, sans doute, à la nature de la terre argileuse qui les recouvrait. Dans une autre circonstance, à trois cents mètres environ à l'ouest du même ouvrage stratégique, et sur un plateau dont le nivellement correspond à celui où est placé ce monument, des manœuvres occupés au labour d'une vigne étant parvenus à enlever un bloc de tuf qui portait obstacle à leur travail, aperçurent, sous son gisement, un certain nombre de squelettes gigantesques, enfouis dans un terrain sablonneux. Les restes de ces corps, et surtout leurs têtes, étaient parfaitement conservés, comme il en vient d'être fait mention; leur stature était au moins de deux mètres. Ces squelettes étaient-ils ceux de Gaulois renommés à raison de leur taille élevée, ou appartenaient-ils plutôt à ces barba-

res du Nord qui, sous les noms d'Allemands, d'Alains, de Vandales, ravagèrent et détruisirent une partie de la Novempopulanie au IVe siècle et particulièrement sa métropole *Elusa*, aujourd'hui *Eauze*, ou plutôt, le bourg de *Cieutat* (*Civitas*), près de cette dernière ville, d'où parvenait par la station ou *mutatio* de *Vanesia* (1), la voie (2) sur la lisière de laquelle avait été établi le camp ou la vigie dont nous venons de donner la description, en nous aidant, dans ce but, ainsi que nous nous sommes déjà plu à le reconnaître ici, des renseignements dus à l'obligeance d'un archéologue dont la mémoire nous est chère, et qui avait été spectateur et quelquefois acteur lui-même d'une partie des explorations qui font le sujet de cette notice.

Du reste, nous avons pu constater l'authenticité et l'exactitude des faits qui y sont énoncés, en visitant nous-même, comme on l'a dit plus haut, les lieux signalés et en entendant les récits des habitants de Vic-Fezensac, ville qui compte avec complaisance dans son sein des hommes éclairés et amis des sciences historique et archéologique, dont les noms sont connus des lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*.

Nous ne devons point terminer ici notre travail sans ajouter quelques réflexions à ce qui précède au sujet de ce coffre rempli de monnaies romaines dont nous avons donné le signalement; on ne saurait guère mettre en doute, à notre avis, qu'il ne faille y voir une caisse militaire et celle d'une légion ou, du moins, d'une cohorte, comme de

(1) Cette mutation, à 8 lieues gauloises d'Auch (*Auscius*), et à 12 lieues d'Eauze (*Elusa*), devait être assez voisine de la rivière de Baïse. *Vanesia* paraît être le même mot que *Vaïsia*, *Baïsia*, car on sait que les peuples de l'Aquitaine ont de tout temps changé le B en V et réciproquement; plusieurs lieux placés sur cette rivière portent encore son nom, comme l'*Isle-Baïse*, *Saint-Paul-de-Baïse*, etc. Wesseling a pensé que cette station pouvait être Vic-Fezensac, dont il est ici question; Danville l'a placée à St-Jean Poutge, Walckenaer à Lésian.

(2) On suit encore facilement le tracé de cette voie d'Eauze à Auch, par Cieutat, St-Amand, Ramousens, Lannepax, Vic-Fezensac, Brugnens, Herboue, Laroque et Meilhan; son cours est parsemé de débris d'antiquités, particulièrement à Lannepax.

semblables fouilles en ont fourni plusieurs autres exemples. La nôtre dut être probablement destinée à subvenir à la solde journalière du corps de troupes retranchées sur le point du pays des *Novempopuli* d'Aquitaine, à une époque dont elle nous donne la date qui ne doit pas dépasser celle du règne du tyran Postume, le père (1), dont l'empire éphémère dans les Gaules est circonscrit de l'an 261 à l'an 267 de J.-C., et dont la monnaie est la plus récente, dans la suite des impériales, faisant partie de cet enfouissement. Ce serait donc dans l'intervalle de ces six années qu'aurait eu lieu ledit enfouissement. Mais pour quel motif, dans quelle circonstance et à quelle occasion, c'est sur quoi, vu le silence de l'histoire, on ne peut qu'émettre des conjectures que nous laissons à faire à nos lecteurs.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
De l'Institut de France et du comité de la langue, de l'histoire et des arts, établi prés du ministère de l'instruction publique, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

ORTHOGRAPHE ROMANE.

Agen, le 28 février 1861.

A Monsieur Noulens, directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

J'ai trouvé pleine d'intérêt votre discussion avec M. Lespy, au sujet des diphthongues au, eu, iu, (aou, eou, iou). Si les quelques réflexions que j'ai à vous soumettre, peuvent intéresser vos lecteurs, je vous prie de leur donner une petite place dans votre recueil.

(1) Marcus, Cassianus Lætinius Postumus, l'un des trente tyrans sous Gallien. Il battit dans les Gaules les Germains qu'il refoula au-delà du Rhin, et il joignit à ses provinces une partie de l'Espagne dont elles étaient limitrophes.

Et d'abord, afin d'éviter la moindre accusation de partialité, je demande la permission de me servir du w, comme traduction du son ou : ce qui me permettra de développer la question *phonétique* sans faire pencher la balance de côté ni d'autre.

QUESTION PHONÉTIQUE.

Combien la Langue d'Oc a-t-elle de diphthongues formées par le son w ajouté à celui d'une voyelle forte !

Sans contredit, autant que de voyelles fortes : c'est-à-dire sept.

a, é (sourd) è (sonore), i, o, w, u,
aw, éw, èw, iw, ow, ww, uw.

Jusqu'ici la discussion n'a réellement porté que sur trois, aw, ew, iw, (au, eu, iu; aou, eou, iou). Pour la rendre complète, je devais l'étendre à tous les cas possibles; et même, si j'avais tenu compte des dialectes gascons *mixtes*, Gavache, Limousin, etc., qui, tout en faisant partie de la langue d'Oc, laissent une part plus ou moins grande à la langue d'Oui, j'aurais une huitième voyelle forte, et sans doute aussi une huitième diphthongue.

eu (son français) ou, œ,
euw ou œw.

Des 7 voyelles franchement gasconnes, dérivent incontestablement 5 diphthongues.

aw.... paw (bâton) faws (faux) raws (roseau)
èw.... bèw (bœuf) bewtat (beauté) péw (cheveu)
èw.... lèw (bientôt) mèw (miel) nèw (neige) batèw (bateau)
iw.... riw (ruisseau) biw (vivant) diw (Dieu)
ow.... pow (peur) how (fou) dow (deuil)

Restent uw, et ww, (beaucoup plus rare):

uw, est béarnais, yuw, (joug) (yuu, yuou, Noulens, *Revue d'Aquitaine*).
gascon, dûwes (deux f.)
landais cuw de sac (cul de sac)

ww (à cause de sa dureté, doit être excessivement rare : cependant on le saisit dans les mots suivants.)
dwwe, douve (de château, de barrique)
landais.
pawwn, bazadais (paon, qui d'ailleurs peut se diviser en *paw-wn*.)

Descendre jusqu'aux détails étymologiques n'est pas nécessaire; ce qu'en a dit précédemment M. Lespy, dans ce même recueil, est plus que suffisant.

Je passe donc à la question orthographique; question épineuse, comme le prouve la lutte acharnée dont la *Revue d'Aquitaine* est le théâtre.

QUESTION ORTHOGRAPHIQUE.

Il se présente trois manières d'écrire le son ou; quelle est la préférable?

1. En Français, signe composé, ou
2. En Espagnol, signe simple, u
3. En Anglais, signe composé, w... oo.

1° La manière la plus simple et la moins ambiguë serait d'employer le w anglais (je ne parle pas de oo); mais ce signe fait double emploi avec le signe ou, dont l'usage n'est nullement contredit, quand il représente un son simple, soit en français, soit en gascon, etc. Faudrait-il n'user du w que dans les diphthongues? faudrait-il l'introduire partout où jusqu'ici l'on écrivait ou? Tentative audacieuse, elle aurait l'heureux effet d'anéantir à l'instant toutes les difficultés. Mais quel aspect étrange, insolite, communiquerait à notre langue écrite l'admission d'un pareil caractère! Il est fort douteux que cette innovation fût applaudie. D'ailleurs, nous ne devons pas oublier que, malgré son indépendance, la langue d'oc est l'un des grands idiômes français; à ce titre, elle doit repousser le w, comme voyelle simple, puisque le même son s'écrit ou en France. Or, comme le rejet absolu est préférable au double emploi, le w ne saurait être admis pour les diphthongues.

2° L'u espagnol ferait aussi double emploi; mais il ne saurait être mis au même rang que le double w : en voici les raisons. 1° La parenté des langues d'OC et de SI étant tout au moins aussi étroite que celle des deux grands idiômes de la France, ces langues peuvent réciproquement se prêter leurs signes orthographiques, sans revêtir un accoutrement étranger. 2° En français même, l'u a conservé le son ou dans quelques mots: *quadragésime, quadrangulaire, quadruple, quartz, etc.*

3° Il a pour lui les Troubadours et Goudouli, parmi les anciens, M. Lespy et les poètes provençaux parmi les modernes.

3° L'ou français a pour partisans la plupart des poètes de ce siècle qui ont joui de quelque renom, et surtout Jasmin, dont nous ne saurions

mettre en doute la compétence : car, nous savons que les chefs-d'œuvre font loi tant en orthographe que dans les autres arts.

Comparons donc, sans prévention aucune, les avantages et les inconvénients de ces deux orthographes. Les lecteurs décideront.

I. Orthographe espagnole.

au, éu, èu iu, ou, ouu, uu.

Avantage. 1. Suppression d'une lettre.

Conséquence 1. Simplification.

Désavantage 1. Le signe U fait double emploi avec U français.

Conséquence 1. La diphtongue uu se compose de deux sons différents, représentés par le même signe.

Conséquence 2. Si quelque dialecte, outre les diphtongues,

aw, éw, èw, iw, etc.,

possède encore

áu, éu, íu, óu,...

dans lesquelles u garde le son français, ce dialecte ne peut faire passer cette nuance dans son écriture.

J'ignore si le cas est commun; mais un dialecte *franchement* et *purement* gascon, celui du Bas-Médoc, prononce dans tous les verbes :

âuï, êuï (â-u-ï)

áymâuï, poudêuï, etc.

bien qu'ailleurs il prononce aw, ew, etc.

Désavantage 2. Le signe OU fait double emploi : 1° voyelle simple *pourta;* 2° diphtongue *dou* (deuil).

N. B. Cette difficulté a été sentie par Goudouli, qui écrit toujours cette diphtongue en trois lettres : oou,

diàhurohoou,

et rompt ainsi l'unité orthographique.

Conséquence 3. L'œil ne devine pas la différence phonétique de ces deux mots, dans lesquels OU a deux sons :

pou, peur
pous, coup.

Objection. Il faut recourir à un signe orthographique supplémentaire (tréma, accent, etc.) Le tréma a été mis en usage par M. Lespy. Où (*Revue d'Aquitaine*, t. III, p. 577).

Réponse. Je trouve un grand inconvénient à l'adoption du tréma, parce que c'est lui assigner un troisième emploi en contradiction avec un autre qu'il a déjà.

En effet : 1° s'il affecte une voyelle isolée, il en modifie le son; tréma germanique

sultun (soultan) *sültan* (sultan);

2° Si, de deux voyelles, dont la réunion est ordinairement monosyllabique, il en affecte une, il fait prononcer en deux syllabes; tréma français

ciguë, ambiguë,

on ne peut donc le placer sur une diphtongue sans en faire deux syllabes; et cet emploi doit être rejeté.

Cependant, j'accorde qu'il est possible de trouver un signe qui sauve la difficulté; mais, dans ce cas, pour l'utilité orthographique, il doit affecter toute diphtongue.

Conséquence 4. Le son OU s'écrit de deux façons. OU dans les voyelles simples, U dans les diphtongues. — D'où confusion dans la lecture.

Objection 1. Le signe OU marque la voyelle *forte*, U la voyelle faible.

Réponse. A même son, même signe (modifié par des accents s'il le faut et évitons les doubles emplois.

Objection 2. Dans toutes les langues, le même son s'écrit souvent de plusieurs manières, et pour cela l'on ne change pas l'orthographe. (Lespy, *Revue d'Aquitaine*, t. III, 15 janv. 1859, p. 399 et seq. Ecrit-on pour les étrangers, fère, boueno, R. Pil, pour faire, bueno, R. Peel).

Réponse. Dans toutes les langues, on voit de nos jours s'opérer un travail tendant à ramener l'unité orthographique.

En français, l'S inutile a déjà disparu partout dans le corps des mots : bâton, connaître, apôtre pour *baston*, *connaistre*, *apostre*. — Ais final a partout pris la place de ois. — Wailly même a tenté une réforme complète orthographique, dont quelques points ont été adoptés. (*Lois* pour *loix*, *rois* pour *roy*.

Ce travail s'opère d'autant plus difficilement que la langue est plus vivace, parlée et écrite par un plus grand nombre d'hommes, régularisée par une académie et un dictionnaire. Cependant, avec ces entraves même, les modifications ne sont pas nulles, et chaque réimpression du dictionnaire de l'académie témoigne des progrès du néologisme systématique.

Quant à une langue libre encore dans

ses allures, elle doit tenter tout pour se créer une orthographe simple, complète, infaillible inattaquable.

Désavantage 3. La langue d'Oc et la langue d'Oui ont pour caractériser des diphtongues très différentes, quant à la prononciation, des signes absolument identiques. — C'est un double emploi à éviter.

Conséquence 5. Confusion pour les yeux habitués à la lecture du français.

Objection. Il suffit de la plus simple explication pour faire disparaître ce désavantage. (Lespy, loc. cit.)

Réponse. Je l'accorde; mais il vaudrait encore mieux ou n'en avoir pas besoin, ou que l'aspect seul des signes employés indiquât une explication à demander.

ORTHOGRAPHE FRANÇAISE (ou de Jasmin).

aou, éou, èou, iou, oou, ouou, uou.

Avantage 1. Le caractère U n'a qu'un seul son.

Avantage 2. Le caractère OU n'a qu'un seul son, tantôt fort, tantôt faible.

Conséquence 1. Le Bas-Médoc peut écrire la nuance dialectique citée plus haut.

Conséquence 2. On ne risque jamais de confondre U et OU ni comme son ni comme signes.

Avantage 3. La langue d'Oc et la langue d'Oui ont pour caractériser leurs diphtongues des signes différents.

Conséquence 3. Si dans la lecture toute difficulté n'est pas enlevée, du moins elle saute aux yeux, et fait réclamer l'explication.

Désavantage 1. Une seule émission de voix est figurée par trois lettres *dou*. Deux suffisent avec l'U espagnol AU.

Conséquence 1. Perte de temps pour l'écriture et l'imprimerie.

Désavantage 2. Il est vrai que dans l'idiome du Bas-Médoc, au, eu, iu, ou, font double emploi avec les signes des diphtongues françaises, puisque l'u, anéanti dans celles-ci : au (ô) eu (œ) ou (u esp) conserve dans ce dialecte le son qui lui est propre. Mais la faute en est au français et non au Bas-Médoc, et le supplément orthographique qui ferait disparaître cette difficulté pour l'orthographe espagnole peut s'appliquer aussi dans l'orthographe médoquine.

Conclusion. J'ai vainement cherché d'autres avantages ou désavantages aux deux méthodes ; aussi, mon seul désir est de voir accepté, comme véritable, le tableau suivant sauf les chances d'erreur qu'on pourrait signaler, et dont je suis prêt à accepter la rectification.

	Conséquences avantageuses.	Conséquences désavantageuses.
Orthogr. espagnole.	1	5
Orthogr. française..	3	2

Nous avons longtemps hésité avant de mettre sous les yeux ce résultat si concluant en faveur de Jasmin.

Son orthographe, en effet, n'a réellement qu'un seul désavantage : l'entassement des voyelles.

L'orthographe ancienne établit la confusion dans les sons, dans les signes, et ne répond pas à tous les cas possibles.

Donc, nous pensons que l'orthographe moderne, française, ou de Jasmin doit être *préférée*.

Préférée, disons-nous : car, ce n'est pas nous qui oserions proscrire une antique orthographe, fille des Troubadours, et dont M. Lespy épouse la cause avec tant d'énergie.

C'est ici le cas de répéter avec Horace,

Cal daycha tout acos se jutja pel usatge,
Soul meno, soul goubêrno, et règlo lou lengatge.

Pardon de ma traduction écolière :

Que chacun donc écrive selon sa fantaisie.

Mais, une autre question se présente :

Lorsqu'un poète, soit ancien, soit moderne, a suivi telle orthographe, est-il permis de modifier cette orthographe en le citant? — Non, certes : ce droit n'appartient à personne. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit de la réimprimer faut-il lui laisser et son cachet particulier et celui de son époque. C'est un monument; qu'il soit défectueux, fautif même, n'importe ! en le modifiant on le défigure, on trompe sur sa valeur véritable ceux qui consultent la copie.

Donc liberté entière pour nos propres œuvres, inviolabilité pour celles des autres, et à tout s'il est possible.

La glôrio de la terre, e lou parfun del cièl.

JASMIN.

Un mot seulement sur une modification orthographique que j'ai fait pressentir.

1° Notre *e sourd* n'est pas l'*é fermé* français; il ne saurait donc porter le même accent que lui, sans entraîner confusion. Intermédiaire entre l'é et l'ï, ne pourrait-on pas indiquer sa tendance par un point é?

2° Et comme l'accent aigu (') resterait sans emploi, on pourrait s'en servir comme accent tonique pour marquer la voyelle forte d'une diphthongue (soit que l'on conserve l'ancienne orthographe, soit que l'on adopte la nouvelle).

àu, éu, èu, iu, òu, ùu, ùn,
àou, éou, èou, iou, òou, oùou, ùou.

Cet accent suffirait pour appeler l'attention sur la diphthongue et aiderait beaucoup à l'explication. — De plus, il n'aurait pas l'inconvénient disyllabique du tréma.

3° Par analogie on l'emploierait aussi dans les autres diphthongues.

ày, éy, èy. iy (tr-rare) òy, òuy, ùy,
àï, éï, è, ï, òï, oùï, ùï,
ià, ié, iè iò, ioù, iù.

ouà, oué, ouè, ouì, auò (tr-rare) ouù, (tr. rare)
oà, oé, oè, oi, oò où

4° Dans les cas où la diphthongue serait la pénultième syllabe d'une terminaison féminine, l'accent (') se changerait en (^) suivant les lois de l'accentuation grecque.— Ainsi l'accent circonflexe (^) serait le principal caractère d'une terminaison féminine.

Ex.	{ èymâoui { aymâouï	j'aimais.
	se lêouë,	il se lève.
	bîouë,	vivre (ou bîouo).
	dûouës,	(deux f.)

C'est une innovation que je crois très acceptable.

H. ESGLANTEY.

Nous avons donné à M. Lespy communication préalable de l'article qui précède, et il a accompagné son renvoi des lignes ci-après :

J. N.

Pau, 24 mars 1861.

Je vous remercie, mon cher Monsieur Noulens, de m'avoir donné la *primeur* de l'article intitulé, mal à propos, selon moi, *Orthographe romane*.

Ayez la bonté, je vous en prie, de soumettre à M. *H. Esglantey* l'extrait suivant de l'Almanac provençal de 1861.

Après avoir annoncé que les *Sociétés littéraires et scientifiques* de Castres et de Béziers décerneront, cette année, chacune un prix à la meilleure pièce de vers provençaux, l'*Almanac* ajoute, p. 130 :

« Soun admés au concours li quatre parla fraire que formon entre » tóuti la lengo prouvençalo, voulounta-dire, lou Marsihés, l'Arlaten, » lou Lengadoucian e lou Gascoun. »

«..... Li juge tènon sus toute causo a rèndre a nosto lengo *unita e* » *pureta*; volon que chasco pèço, en que parla que siegue, fugue es- » cricho e *ourtougrafiado a la modo roumano*...

» Fau dounc vira de caire tóuti li mot franchimand, cerca toujour » li terme naciounau, emplega fieramen li forme prouvençalo, e pou- » *lidamen escriéure* GAU, LÈU, DIÈU, NOU, *coume li Troubadour*... »

Je nie la compétence de Jasmin en fait d'orthographe. L'auteur des *Papillottes*, quoi qu'en dise M. Esglantey, n'est pas plus compétent, à ce sujet, que ne le serait aujourd'hui, pour le français, MOLIÈRE lui-même, s'il écrivait qu'il a

..... les *hènes* vigoureuses
Que doit *doner* le *visse* aux *ammes vairtueuses*.

Orthographe romane à part, mon cher Monsieur Noulens, je suis et serai toujours

Votre tout dévoué,
LESPY.

NÉCROLOGIE.

DE MONTBEL. — ANDRÉ FEUILLADE DE CHAUVIN.

Nous avons encore deux inscriptions à graver sur le nécrologe aquitain. M. de Montbel, qui personnifiait de nos jours la fidélité à l'infortune politique, est mort, le 29 janvier 1861, au château de Frohsdorf en Autriche. Il se rattachait à notre pays par son origine et son administration de Toulouse ainsi que par les beaux domaines et le château de Fourcés qu'il possédait dans le Condomois. Le passage de cet homme de bien à la mairie de Toulouse fut marqué par des mesures importantes : ce fut par son initiative que les expositions artistiques qui chômaient dans la cité palladienne depuis 1791 furent restaurées en 1827. Son dévouement à l'humanité égalait la constance de ses principes : la revue de Toulouse rapporte pour témoigner de la grandeur de son âme le trait suivant que nous lui empruntons : *le 21 mai 1827, la Garonne ayant débordé d'une manière effrayante, plusieurs maisons de Tounis, envahies par les eaux, s'étaient écroulées, et l'île entière, avec tous ses habitants, était exposée aux plus grands dangers. M. de Montbel monta dans une barque, et au péril de sa vie courut au secours des victimes de l'inondation. Un peintre de Toulouse, M. de Villemsens, a retracé cette scène émouvante. Il a représenté M. de Montbel dans une embarcation, faisant signe du doigt de secourir une femme et son enfant au bord de l'eau.* M. de Montbel entra au ministère du 8 août 1827 et dirigea tour à tour les départements de l'instruction publique, des finances et de l'intérieur. A la Chambre, ses discours faciles étaient sympathiquement écoutés. La noblesse des sentiments de l'orateur y transparaissait sous une forme élégante. Quand la révolution de Juillet eut emporté le trône de la branche aînée, M. de Montbel, mis en accusation, ne comparut pas devant la chambre des pairs; mais tous les anciens collègues des divers cabinets de la Restauration rendirent une pleine justice à sa conscience, à son intégrité, à son désintéressement. Il vint magnanimement rejoindre Charles X en exil. Depuis lors, jusqu'à son dernier jour, il a continué son rôle consolateur auprès des royaux proscrits.

La mort a également emporté un collègue de M. Crouzeilles aux assemblées électives et à la cour de cassation. M. André Feuillade de Chauvin, une des hautes personnalités judiciaires de la Restauration et du régime de Juillet, est aussi descendu dans la tombe. Il naquit à Bordeaux. Après ses études de droit et sa réception d'avocat à Toulouse, en 1817, M. de Cazes, son compatriote, alors président du cabinet ministériel, l'appela dans la magistrature. Quand il entra dans ces sérieuses fonctions, il n'avait que vingt-trois ans. Successivement substitut, procureur et avocat général, il devint, en 1829, procureur général en Corse. Il remplit avec fermeté un poste périlleux dans le pays alors si redouté de la vendetta. Quand la révolution de 1830 eut substitué à la branche aînée la branche cadette, celle-ci utilisa le talent du jeune girondin et le fit procureur général à Bordeaux. Un conflit avec M. le comte de Preissac, alors préfet, amena son changement. M. de Chauvin fut envoyé au parquet à Lyon. Cette cité était alors en ébullition. Le rôle de celui dont nous esquissons la vie fut énergique; sa parole fut surtout remarquable dans l'affaire de Marcellange, qui eut à cette époque un grand retentissement.

Libourne lui décerna la députation en 1832. Il marcha d'abord avec la phalange ministérielle, mais il ne tarda pas à rompre avec elle d'une façon éclatante. L'opposition radieuse accueillit avec enthousiasme ce nouvel auxiliaire. En 1843 et en 1846, il fut réélu. Poursuivant sa mission militante, il défendit éloquemment le droit de réunion, qui coûta la couronne à la dynastie d'Orléans. Bordeaux le choisit pour son représentant en 1848. Il compta parmi les votants de la constitution républicaine. Forcé d'opter en 1849 entre l'assemblée nationale et la cour de cassation, il donna la préférence à la magistrature. Toutes les opinions se sont donné rendez-vous à ses funérailles. Le deuil était conduit par Edouard, son fils, directeur du *Courrier du Dimanche*, et par Curé, son beau-frère, député. Parmi les autres notabilités présentes à ses obsèques, nous pouvons citer le duc de Reggio, Hugon et Cecille, vice-amiraux, la chambre civile de la cour de cassation, M. Pascalis en tête, Reveil, membre du corps législatif, Odilon-Barrot, de Montalembert, de Casabianca, Mignet, Garnier-Pagès, de Parieu, de Beaumont, de St-Aulaire, de Lagrenée, Cuvillier-Fleury, Plée, Ulbach, Prévost Paradol, de Marcellus. Un pareil cortége exprime mieux que tous les commentaires la valeur de cet homme intègre qui n'est plus.

RIESBEY.

EGLISE DE SAINTE-THÉRÈSE DE TARBES

(ANCIEN COUVENT DES CARMES).

En 1256 environ, St Louis, revenant de la Terre-Sainte, ramena avec lui six moines du Mont-Carmel. Etablis d'abord à Paris, ils se répandirent de là dans toute la France.

Deux d'entre eux vinrent fonder à Tarbes, en 1280 environ (1), le couvent dont l'église seule est encore aujourd'hui debout. Chaque habitant de la ville s'empressa de porter aux religieux une offrande en rapport avec sa fortune et put ainsi se considérer à bon droit comme l'un des fondateurs du couvent. Les Carmes cependant réservèrent exclusivement ce titre pour les seigneurs de Basillac qui contribuèrent le plus, sans doute, à la création du monastère et qui en furent toujours les bienfaiteurs.

Ainsi, selon une tradition dont nous ne nous faisons que l'éditeur irresponsable, un des membres de cette famille, dont la tradition a même conservé le nom (Vital de Basillac), étant passé en Portugal pour y prendre part à une croisade contre les Maures, y serait devenu le champion de la reine, faussement accusée d'adultère.

Vainqueur de son calomnieux accusateur, Vital reçut de la reine des reliques et autres dons précieux qu'il déposa dans l'église des Carmes à son retour dans son pays.

En mémoire de sa générosité, « le 25 novembre de chaque année, » jour de la Ste Catherine, alors que les feuilles jaunes des arbres » tournoyaient dans les eaux froides de l'Adour, on voyait passer les » Carmes de Tarbes, le capuchon rabattu, chantant des hymnes et » se dirigeant le long du fleuve, vers le château de Tostat, résidence » des seigneurs de Basillac, pour y dire l'office. Le baron attendait les » moines, debout sur le seuil de sa porte au-dessus de laquelle étaient » sculptées ses armes, au tourteau de gueules, au lion d'azur, ayant » pour support deux dames portugaises (2). »

(1) Notes manuscrites provenant du couvent et conservées aux archives de la préfecture des Hautes-Pyrénées.
(2) *Nouvelles Béarnaises*, t. 1, p. 33 à 35.

Quoi qu'il en soit de cette chronique que Larcher avait recueillie (t. 7, p. 195) longtemps avant l'auteur des *Nouvelles Béarnaises*, il est au moins certain, c'est Larcher qui nous l'apprend, *qu'elle se trouvait figurée sur une tapisserie du château de Tostat* et que les Carmes se rendaient effectivement à ce château, le 25 novembre de chaque année, *pour y dire l'office de Ste Catherine*; on y faisait même, dit-il, *une aumône générale*. De là vient, ajoute-t-il encore, « *que deux dames* » *portugaises sont les tenants des armes de Basillac.* »

Pourquoi les Carmes avaient-ils choisi le jour de Ste Catherine ? Etait-ce l'anniversaire du combat dans lequel avait triomphé Vital de Basillac, ou de son retour dans le pays, ou du dépôt fait à l'église des Carmes des dons qu'il avait reçus ?

Etait-ce pour tout autre motif ? C'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir.

Les seigneurs de Basillac, du reste, prenaient eux-mêmes le titre de fondateurs du couvent des Carmes, comme l'indique un testament de 1576 dont il sera question plus bas.

Le document le plus ancien relatif aux Carmes est un traité fait avec l'évêque et le Chapitre de Tarbes, le 12 septembre (quarto idus septembris) 1282.

Par ce traité, les Carmes et leur prieur le frère Serterius, en récompense de ce que l'Evêque et le Chapitre « leur auraient, autant qu'il » était en eux, donné la licence d'avoir et de construire une église et un » cimetière à Tarbes hors la ville » s'engagèrent :

« 1° A donner à l'Evêque et au Chapitre et cela à porpétuité !... la » moitié de toutes les offrandes quelles qu'elles fûssent, qui seraient » faites dans l'église ou le cimetière ;

» 2° A leur donner la moitié de tous les legs ou dons quelconques » en pain, argent, chevaux, armes, étoffes ou ornements, comme si » tout était en commun, excepté toutefois la *pitance* (1) ou *réfection* (2) » que les Carmes pourraient recevoir librement une fois, pour chaque » mort qui serait enterré chez eux, si par hasard on leur faisait don de » l'une ou de l'autre ;

» 3° A ne recevoir aucun mort de Tarbes ou de ses faubourgs à la

(1) Portion de pain, vin, viande, qu'on donnait à chaque repas dans les communautés.

(2) Le mot *réfection*, qui ne s'employait qu'en parlant des communautés religieuses, avait un sens plus étendu que celui de pitance ; il signifiait repas.

» sépulture, sans la volonté et le consentement exprès de l'Evêque et » du Chapitre ;

» 4° A se rendre chaque année en corps à l'église de la Sède (cathé- » drale de Tarbes) pour la fête de la Nativité, de la Purification, de » l'Annonciation, des Rameaux, de Pâques, de Pentecôte, de l'Assemp- » tion, de la Toussaint, et d'y assister aux processions qui auraient » lieu ces jours-là ;

» On fixa dans l'acte l'époque des redditions de compte. Il devait y » en avoir trois par année ; l'une dans l'octave de la Purification, l'autre » dans l'octave de St Jean, la troisième dans l'octave de Notre-Dame. » On convint que chaque prieur et chaque sacristain *jurerait une fois* » *dans sa vie, sur les saints Evangiles, dans la chambre capitu-* » *laire, de s'acquitter fidèlement des obligations que leur imposait* » *le traité*, et pour l'exécution de leurs engagements, les Carmes se » soumirent à la juridiction de l'Evêque (1).»

Pendant assez longtemps, les bénéfices que le traité procura aux uns et aux autres durent être assez modestes, à en juger par le testament de Raymond de Montbrun, évêque de Tarbes, mort en 1357. Il disposa que le jour anniversaire de sa mort, les Carmes, qui assisteraient à la célébration de cet anniversaire, jusqu'au nombre de vingt, auraient le droit de réclamer *chacun un pain*, sur la distribution qu'il ordonnait de faire ce jour-là (2).

Mais la situation changea graduellement. Peu à peu, nobles et bourgeois voulurent avoir leur sépulture au couvent des Carmes, les uns dans le corps principal de l'église, les autres dans une chapelle latérale, dédiée à saint Eutrope.

Parmi ces derniers figure la famille Sales, comme semble l'indiquer une clause du testament de Jacques *de* (3) Sales, l'un des membres de la famille, du 7 septembre 1483 :

« *Probus vir Jacobus de Salis mercator burgi veteris Tarviæ,* » *elegit sepulturam suam in capella beati Eutropii conventus ordi-* » *nit Carmelitarum villæ Tarviæ, ac tumulo seu sepulcro in quo*

(1) Larcher, *Glan.* t. 4, p. 191, et archives de la préfecture où se trouve une copie du traité.

(2) Larcher, t. 10, p. 49.

(3) La particule *de*, ainsi que le fait remarquer avec beaucoup de raison M. Lespy dans son excellente *Grammaire béarnaise*, p. 140, n'avait pas de portée à cette époque en Béarn, non plus qu'en Bigorre ; on la donnait, comme il le dit fort bien, à *tout le monde indistinctement.*

» *corpora prædecessorum suorum fuerunt et sunt posita ac tumu-*
» *lata* (1). »

Au nombre des gentilshommes se trouve Bernard de Miossens, qui fut inhumé en 1610. Sa femme avait fait graver sur son tombeau l'inscription suivante :

STA VIATOR ET MI
RARE
QUI ARMIS ET MORTE
NEQUIVIT OCCIDIT INER
MI MORTE 3a JAN 1610 :
BERNARDUS DE MIOSSENS
D. DE SANSOUS ET FOR
TEM ET SORTEM DEFLE
NI FLENTEM CONJUGEM
QUÆ CONJUGI CHARISSI
MO HUNC EREXIT TU
MULUM MALIS
SOLARI (2).

Un autre, un certain Bernard d'Escoignon fit, le 15 mai 1630, un testament assez original.

Après avoir prescrit son inhumation dans l'église des Carmes, il ordonnait entre autres choses : « qu'on vendît les biens qu'il avait à » Vidouze (3); que du produit on achetât et meublât une maison à » Tarbes pour y loger et entretenir, sous la direction d'une femme, » douze jeunes filles *depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze, au* » *choix du prieur des Carmes,* lesquelles filles seraient obligées d'as- » sister tous les jours à la messe qu'on dirait pour le défunt, dans » l'église des Carmes, et réciter ensuite le chapelet sur son tom- » beau (4). »

A défaut des Carmes de Tarbes, il chargeait les Minimes de Vic-Bigorre de l'exécution de sa volonté.

L'intention pouvait être bonne au fond; mais la mission confiée au prieur des Carmes était assez peu en rapport avec son caractère; aussi,

(1) Larcher, t. 10, p. 277.
(2) Id. t. 6, p. 217, et t. 13, p. 311.
(3) Village au nord-ouest de Tarbes.
(4) Larcher, t. 10, p. 50.

cette fondation, au lieu d'être employée selon le vœu du testateur, servit-elle à l'établissement d'un couvent de religieuses Ursulines.

Tant que dura la pauvreté des Carmes, leur éloignement de la ville de Tarbes (le couvent avait été fondé à une assez grande distance des murs d'enceinte) n'eut pas pour eux de conséquences fâcheuses. Pauvres, en effet, ils n'avaient pas à craindre d'être dépouillés. Mais lorsque les richesses vraies ou supposées du couvent purent tenter la cupidité de quelqu'une de ces bandes de routiers qui désolèrent si longtemps le midi de la France, l'isolement des Carmes fut pour eux une cause perpétuelle de dangers.

Une compagnie de ces pillards les surprit en 1466, et ils livrèrent le couvent aux flammes, après s'être emparés de tout ce qu'il renfermait (1).

Il fallut rétablir l'église et le couvent, et en 1474, Gaston de Foix, comte de Bigorre, donna aux Carmes, dans cet objet, deux cents écus d'or. Les religieux, reconnaissants, conservèrent le souvenir de ce don en faisant graver les armes de Foix à la clé de voûte et par une inscription qu'ils placèrent au-dessus de la porte de la sacristie (2).

Les dégâts causés par les routiers furent bientôt réparés, et dès 1477, les Carmes étaient en situation de recevoir, comme par le passé, certains hôtes dans leur monastère. C'est ce que semblent indiquer du moins des pactes de mariage faits *dans le couvent des frères Carmes* entre Bertrand de Castelbajac et Jacques *de Salas*, *Salis* ou *Sales* (3), au sujet du mariage projeté entre Bernard de Castelbajac et Marie *de Salas*. En voici l'introduction :

« Seguense las convenensas feytas tractadas et accordadas au nom de nostre senhor Jhesus Christ qui fu l'inventor de l'ordi de matrimoni entre etc..... (4).

Nous arrivons à cette époque de désordre matériel et moral, religieux et politique, qui vit surgir le protestantisme; à cette époque caractérisée pour notre pays par des pièces pareilles aux suivantes, tout aussi énergiquement qu'auraient pu le faire Erasme et le cardinal Bellarmin (5).

(1) Manuscrit conservé aux archives de la préfecture.
(2) Idem.
(3) C'est le Jacques Sales dont le testament a été mentionné plus haut.
(4) Larcher, t. 2, p. 280.
(5) Vicarius generalis ecclesiæ cathedralis Tarbiensis, rectoribus vicariis totius diœcesis et aliis diœcesis tarbiensis capellanis salutem in domino. Pro parte procuratoris Episcopalis nobis querelosè expositum extitit *quod alias*

Chacun connaît l'histoire de ce temps. Chacun sait que, persécutés à la Cour de France, qui, par une contradiction en harmonie avec l'époque, les soutenait en Allemagne, les protestants trouvèrent un asile en Béarn.

constitutiones de non intrando tabernas in sancta sinodo singulis annis in quantum tangit presbiteros et clericos domino Tarbiensi Episcopo subditos factæ et publicatæ fuerant in ecclesia cathedrali Tarbiensi et injunctum rectoribus ut illas in eorum ecclesiis pariter publicare haberent sub pœna excommunicationis, quodque pariter factum fuerit; *tamen presbiteri et clerici dictorum locorum et diœcesis non erubuerunt neque in dies erubescunt in spretum illarum publicè et ordinariè tabernas intrare, in illisque cum laicis et inter eos ludere, eorumque concubinas in locis eorum contentionis tenere palam et publicè, ac in ecclesiis aliter quam cum habitu ecclesiastico intrare etiam cum armis et ibi celebrare* ex quibus scandala oriuntur et status ecclesiæ diminuitur et contempnitur in grande Dei et nostræ autoritatis et justitiæ vilipendium, *nostrum super hæc requirendo remedium opportunum.* Igitur singulis vestrûm mandamus quatenùs ex parte dicti domini nostri Tarbiensis Episcopi et nostra et insequendo predictas constitutiones publicatas moneatis omnes et singulos presbiteros nostræ diœcesis et clericos solutos nobis subditos de quorum nominibus et cognominibus ac eorum responsione, nos legitime per vestrum espletum hiis presentibus alligatis, testimoniatis et signatis, certificetis *ne tabernas intrare, frequentare de die seu de nocte, minusque in illis quocumque ludo ludere, alios habitus quam ecclesiasticos, nec quodcumque genus armorum in ecclesiis, neque alibi nisi solùm ad servitium mensæ portare, in eorumque locis habitationis concubinas tenere habeant* et hoc sub pœna excommunicationis quam fecimus in hiis scriptis et habeatis virtute pro excommunicatis, declaramus et declarati in vestris ecclesiis vobis et cuilibet vestrûm mandamus si contrarium fecerint et huic monitioni nostræ non paruerint eum effectu; nam ita per nos et curiam nostram, dicto procuratore episcopali requirente, hodie datæ præsentium ordinatum et appunctatum extitit et copiam presentium ut nullus possit contentorum in eisdem ignorantiam pretendere, penes vos retineatis ut singulis diebus dominicis etiam publicetis. Datum Tarviæ die decimâ mensis Augusti anno Domini m° D° xlij°. De mandato domini mei vicarii, ROSSINOLLI. (Larcher, t. 11, p. 28.)

Ceci se passait au moment où Durand de Sarta et douze conseillers du Parlement de Toulouse, chargés de tenir les *grands jours* à Fleurance, du 15 septembre à la fin d'octobre 1542, recevaient mission *d'extirper cette malheureuse secte luthérienne* dans les sénéchaussées d'Armagnac, Bigorre, etc. *(Hist. du Languedoc*, t. 8, p. 281, édit. Paya.)

Dix ans après, le 2 avril 1553, Gaillard Sallafranca, syndic du clergé du diocèse de Tarbes, se plaignant à Guillaume de Gelas, dit Leberon, vicaire général du chapitre de l'église cathédrale, de ce que, *contre le gré du chapitre*, il voulait faire avec un évêque étranger une visite du diocèse, *qui était dépourvu de vivres, en telle sorte que l'Evêque, s'il voulait la faire, devait l'effectuer à ses dépens*, le vicaire général lui répondit :

« Que c'était par ordre du Roi; que d'ailleurs elle était très nécessaire à » cause des maux infinis qui se font journellement dans ce diocèse par les gens » d'église et aussi à cause de confirmations, lettres de tonsure, réconciliation » de lieux pollus et aussi qu'il a été fait infinis prêtres depuis le siége vacant et » avant que le dit Leberon eut charge de vicaire comme il est à présent, avec tel » désordre et scandale que c'est une horreur de l'abus et sera procedé à da- » vantage, s'il n'y est pourvu par suspections ou autrement, ce qui ne se peut » faire sans une visite, *et que pis est il commence à publier parmi le peuple,* » *une si grande irrévérence tant du service divin que des commandements de* » *l'Eglise que si cela est plus longtemps toleré ou dissimulé, il s'ensuivra un* » *grandissime scandale et malaisé de reparer.*»

Le syndic répondit à son tour : « que l'ordre du roi étoit supposé; qu'on ne » vouloit qu'amasser de l'argent.» Il parla sans doute aussi de l'envoi de com-

En 1535, nous voyons un carme fugitif du couvent de Tarbes prêcher à Pau la réforme avec Gérard Roussel. Selon Larcher, qui dit (1) avoir puisé ce renseignement dans Varillas, *Liv. X des Hérésies*, ce carme, nommé Solon, avait, depuis sa fuite du couvent, épousé successivement cinq femmes, auxquelles il aurait survécu.

« Il était doué, dit un historien des troubles de cette époque, d'une » éloquence facile et nerveuse qu'il employait avantageusement contre » l'Eglise et son chef. »

En 1569, Montgomméry s'empara de Tarbes à la tête d'un parti de protestants, et ses soldats n'épargnèrent pas le monastère des Carmes qu'ils pillèrent.

Pour les rédimer jusqu'à un certain point de leurs pertes, Jean de Bazillac, l'un des gouverneurs du pays choisis par Raymond de Sarlabous (V. *Rev. d'Aquitaine*, *sup.*, p. 406), laissa aux Carmes par son testament du 15 janvier 1576, dans lequel il prenait le titre de *Fondateur du couvent*, une rente annuelle de cinquante livres (2).

Le 5 mai 1580, Pierre d'Ossun, celui-là même dont la *Revue d'Aquitaine* a reproduit la sauvage agression (V. *sup.*, p. 415 à 419), laissait aux Carmes dans son testament une somme de dix livres tournois (3).

Les Carmes trouvèrent, du reste, un singulier moyen de se faire

» missaires, car le vicaire général répliqua « que les commissaires qu'on enver- » roit n'oseroient jamais aller aux montagnes où l'on commettoit des crimes in- » finis : que les frais de visite seroient modérés.»

Le syndic protesta « *que le dit Leberon ne suivoit que ses affections pri- » vées, jugeoit péché mortel veniel et le veniel mortel, avisant seulement à » l'escop de faire emplir la bourse du prélat et n'y auroit aucun bénéficier » ni clerc qui echappat condamnation supposant que regarder l'eau cou- » rante, seroit un crime.*» (*Larcher*, t. 11, p. 7.)

(1) *Glan.*, t 16, p. 153.

(2) Manuscrit conservé à la préfecture.

(3) Voici un extrait de son testament:

« Au nom de Dieu est assavoir que dans la maison de noble Olivier de » Cassave au lieu de Pujol (*sic*) senechaussée de Bigorre aujourd'hui 5e du » mois de mai en 1580, regnant etc..... etant presents messire Pierre d'Ossun » seigneur du dit lieu et autres places, malade tenant le lit causant la blessure » d'une arquebusade qu'il a reçue le jour d'hier en la ville de Vic Bigorre; » lequel voulant disposer de ses biens..... a declaré sa volonté par devant » moi..... veut et ordonne que pour la celebration de ses exeques le jour de la » sepulture et jours suivans et pour la celebration de ses honneurs, aumones » prieres et bienfaits..... soit distribué de ses biens la somme de mil livres » tournois..... à quoi seront appelés et assistans *les seigneurs du chapitre de » Tarbes, les religieux Cordeliers, Carmes et Prébendiers de St Jean de » Tarbes;* a chacun ordre desquels soit baillé dix livres tournois, tenus de » chanter messes et autres prieres pour son ame et autres dont il seroit » tenu..... » (*Larcher*, t. 3, p. 287 et suiv.)

complètement indemniser. C'étaient les soldats de Montgomméry qui avaient dévasté le couvent. Mazières l'écrivait en 1614 dans sa *Sommaire description du pays et comté de Bigorre* (1).

« Le jour que Mgr le comte (c'est de Montgomméry qu'il parle) » partit de Tarbe il fit dire le presche dans l'église des Cordeliers et » apres l'on y mit le feu et consequament aux autres eglises. *Si cela* » *fut fait par son commandement ou non il est en doute* (2) mais la » verité est que cette action barbare fût promptement executée et tant » les églises et couvens des Cordeliers et Carmes que l'église cathedralle » et celle de la parroisse St-Jean (3) avec la maison épiscopalle et la » plus part de celles des chanoines cela fut fait environ le mois de » septembre. »

Il y a mieux que cela encore; c'est une information faite le 5 septembre 1575, *sur la poursuite du syndic du clergé du diocèse de Tarbes*, devant le lieutenant principal du sénéchal de Bigorre (4). Le syndic offrit de prouver entre autres choses :

(1) *Larcher*, t. 9, p. 170.

(2) Cette réticence est assez curieuse, sous la plume de Mazières, comme si l'histoire de ces effroyables guerres civiles ne fourmillait pas d'atrocités ordonnées par les chefs des deux partis catholique et protestant.

Montgomméry ne répondait-il pas au prieur des Carmes de Trie, son parent, qui, après avoir assisté au massacre de tous les religieux, implorait la pitié du chef huguenot en invoquant les liens qui les unissaient : « *Aussi n'ai-je garde* » *de vouloir vous traiter comme vos moines; je saurai vous rendre les hon-* » *neurs dus à votre naissance et à votre dignité; vous serez pendu au-dessus* » *de la porte principale de votre maison.* » Ce qui eut lieu.

Montluc ne s'exprimait-il pas ainsi, en parlant de lui-même (t. 5, p. 170) « *On pouvoit connaitre par là ou j'étois passé; car par les arbres sur les* » *chemins, on trouvoit les enseignes; un pendu etonnoit plus que cent tués.* »

D'Antras dont le manuscrit aujourd'hui perdu, à part une centaine de pages sauvées par les soins de l'abbé Monlezun (*Hist. de Gascogne, sup.*, p. 611), avait été à la disposition de Larcher, n'écrivait-il pas à propos de la mort du capitaine Lysier, redouté pour son audace et ses rapines :

« Ce fut bientot aprez que ces galans voleurs de Lysier et tous furent attrapés » par les soins des Srs de Mun et de Lubret avec quelques-uns de leurs amis » lesquels les trouvant en campagne fûrent chargés et *mis au couteau*.....
».....
» *a laquelle execution j'étois appelé*, mais il ne me fut possible de m'y trouver » parce que je n'étois pas encore bien gueri de ma blessure à la jambe, ce que » j'ai toujours regretté depuis..... (*Larcher*, t. 16, p. 335). »

« Lysier dit Larcher (*l. c.*) était fils d'un Mangonnier de Montauban. Il avait » été châtelain du roi de Navarre dans la baronie de Barbazan-Dessus. Il » s'était rangé sous l'autorité du baron d'Arros, sous l'autorité duquel il leva » une compagnie d'infanterie. »

(3) Il n'est donc pas rigoureusement exact d'imputer exclusivement la dévastation de cette église aux soldats de Montamat, comme nous l'avons fait *sup*, p. 402.

Les troupes de Montamat ne firent qu'achever l'œuvre de destruction déjà commencée en 1569 par les soldats de Montgomméry.

(4) Larcher, t. 16, p. 344 à 354 et 415 à 429.

« Qu'en revenant de Navarrenx et le premier de septembre 1569,
» la ville et cité de Tarbes fut prise par le comte de Montgomméry et
» ennemis du roi.....
» ..... et non contens d'avoir fait la ruine en ladite eglise
» (la cathédrale) pillerent et brulerent la maison episcopale.....
» .....
» aussi brulerent et pillerent les couvens des Cordeliers et Carmes. »

Parmi les témoins entendus, nous en prendrons deux seulement, tous deux étrangers à la ville de Tarbes, parfaitement désintéressés dès lors dans la question, et dont l'un est Jean de Basillac, celui-là même qui, dans son testament de l'année d'après, se donnait le titre de *fondateur du couvent des Carmes.*

Le premier, noble Raymond de Pujol ou Pujo, homme d'armes de la compagnie de M. d'Escars, déclara :

« Que constant la venue du comte de Montgommery qui fut environ
» le mois d'août 1569 par lui et par les troupes qu'il conduisoit étant
» de la nouvelle pretendue religion; passans par le diocese de Bigorre
» et ville de Tarbe et *partout ou ils pouvoient mettre le pied, furent*
» *pillés et saccagés tant ecclésiastiques et autres, comme aussi les*
» *eglises ou ils passoient ne y laissant chose quelconque ou ils pus-*
» *sent mettre la main à l'emporter*.....
. . . . . .
» et le dit Montgommery et ses troupes passa vers Navarrenx ou fut
» lever le camp du Roi et aprez il retourna vers la ville de Tarbe ou
» *en continuant les dits pillemens et saccagemens* brulerent l'eglise
» cathedrale, maisons épiscopale, canonicales, et autres, *les eglises et*
» *couvens des Carmes de la dite ville et des Cordeliers et tout ce qui*
» *y etoit*, ensemble l'eglise paroissiale de St-Jean de la dite ville, met-
» tant *tout en combustion. Aussi brulerent plusieurs maisons de la*
» *dite ville* et de semblable ont fait par tout le comté et diocese ou pas-
» serent, comme le deposant sait et de toute chose est notoire à un
» chacun..... »

Le deuxième témoin, noble Jean de Basillac, seigneur baron de Basillac, déposa de son côté :

« Que le comte de Montgommery ayant fait le siége de Navarrenx,
» revint en Bigorre le premier du mois de septembre 1569. Il se saisit
» de la ville de Tarbe capitale du pays de Bigorre *et aprez l'avoir*
» *pillée brula l'eglise catedrale*.....
. . . . . .

. . . . . .

» Sa fureur s'etendit au reste de la ville qu'il desola pleinement » *et fit bruler les églises de St Jean avec les couvents des Carmes et les* » *Cordeliers.* »

Le maréchal de Montluc qui se trouvait en ce moment à Bagnères-de-Bigorre et qui, s'il n'avait pas assisté comme spectateur aux ravages faits par la troupe de Montgomméry, avait eu du moins sous les yeux tous les renseignements de nature à lui permettre de s'éclairer complètement sur ce qui s'était passé à Tarbes, donna, à son tour, l'attestation suivante :

« Blaise de Montluc maréchal de France, à tous ceux qui ces pré- » sentes verront et qu'il appartiendra, salut. Certifions et attestons par » ces présentes, que par plusieurs et diverses années passées, nous » avons sçu vu et entendu en la Comté et diocese de Bigorre, avoir » plusieurs eglises tant catedrale que collegiales, abbatiales, priorales » monasterales de divers ordres, spécialement l'eglise catedrale de » Tarbes maison épiscopale siége du chapitre, chanoines et prébendés, » église collegiale de St Jean, *monasteres tant des Carmes que Cor-* » *deliers*..... et plusieurs autres eglises paroissiales, les mai- » sons des ecclesiastiques, *lesquelles ont été brulées et pillées, tant au* » *passage que firent le comte de Montgommery que les vicomtes en* » 1569.... *qu'au retour.* »

Nonobstant tout cela, les Carmes ne pouvant faire le procès à Montgomméry ni à Montamat, imaginèrent *de le faire aux habitants de Tarbes, de prétendre que c'était par eux, qu'ils avaient été dépouillés* et de les rendre ainsi responsables de déprédations dont ils avaient été eux-mêmes les premières victimes. Il y eut débat au Parlement de Toulouse et le plus curieux, c'est que par arrêt du 8 juin 1591 (1) les habitants de Tarbes auxquels on se garda bien sans doute de communiquer l'enquête de 1575, furent condamnés. Le Parlement adjugea à un sieur Boriot, cessionnaire des droits des Carmes, le fief de Montagnan, « POUR INDEMNISER LES CARMES DES CALICES ET ARGENTERIES A EUX PRIS DURANT LES TROUBLES DE RELIGION PAR LES HABITANTS DE TARBES! !.....

C'était la logique de ce temps, où, au lieu de qualifier de son véritable nom l'agression du marquis d'Ossun (*V. Suprà*, p. 415 à 419) contre un honnête bourgeois, qui n'avait d'autre tort que de porter un

(1) Larcher, t. 22, p. 422.

nom que lui avaient légué ses aïeux, on poursuivait criminellement le bourgeois *pour s'être défendu et avoir vengé la mort de son jeune enfant;* où sa famille était ruinée au nom de la veuve du gentilhomme, et cela comme la chose la plus simple et la plus naturelle du monde !...

« Toutes choses ont leur progrès, dit Paul-Louis Courrier dans un » passage de l'un de ses admirables pamphlets (*1re lettre au rédac-* » *teur du Censeur*). Du temps de Montaigne, un vilain, son seigneur » le voulant tuer, s'avisa de se défendre. Chacun en fut surpris, et le » seigneur surtout, qui ne s'y attendait pas, et Montaigne qui le ra- » conte. Ce manant devinait les droits de l'homme. Il fut pendu, celà » devait être. Il ne faut pas devancer son siècle. »

Les querelles et les guerres de religion avaient un moment suspendu la période ascendante de la fortune des Carmes. Mais l'obstacle une fois disparu, les dons, les legs et les aumônes recommencèrent à affluer, et leur ordre finit par posséder des fortunes considérables. Avec les richesses, le relâchement et le désordre recommencèrent de plus fort, et l'on en vint jusqu'à leur reprocher les goûts mondains et les vices des Templiers.

Cette situation devait nécessairement faire naître des idées de réforme, et vers le milieu du XVIIe siècle, le P. Jossé, provincial de Gascogne, l'introduisit dans le couvent de Tarbes (1).

Nous n'avons pas à apprécier ici les moyens employés pour rétablir la règle. Constatons seulement que les macérations, les pratiques de pénitence et d'austérité, auxquels ils se réduisirent à peu près, étaient assez peu en harmonie avec les habitudes de ceux auxquels on les imposait.

Aussi, un grand nombre de communautés résistèrent-elles à ces tentatives, et dans celles où les idées réformatrices triomphèrent, ce ne fut pas sans une vive opposition d'un grand nombre de leurs membres.

Vaincus dans la lutte, les opposants abandonnèrent les couvents dans lesquels la Réforme avait prévalu, et ces monastères se trouvèrent ainsi réduits dans une proportion considérable. C'est ce qui arriva au couvent de Tarbes.

Il se composait de dix-huit à vingt moines, et après l'adoption de la Réforme, en 1651, leur nombre se trouva en peu de temps réduit à douze (2).

(1) Manuscrit conservé à la préfecture.
(2) Manuscrit de la préfecture.

L'influence des idées réformatrices ne fut pas, du reste, de longue durée, et le fait suivant nous donnera la preuve que les Carmes de Tarbes, à cette époque, ne se préoccupaient pas tellement du Ciel qu'ils ne trouvassent le temps de songer aux choses de la terre.

Le 27 juin 1655, M. de Sentilles (c'était le premier consul) exposa au conseil de ville de Tarbes :

« Que les Pères Capucins perseverent dans l'intention de venir » s'établir à Tarbes et y fonder un couvent. Que cette demande etait » avantageuse pour la ville, puisque dans les lieux affligés de la peste (1), » cet ordre s'était dévoué avec zèle au soulagement des malades. Il » cite l'exemple des capucins de Médoux, dont plusieurs étaient morts » par suite de leur zèle. »

Le juge mage, président, recueillit les voix, et, à l'unanimité, il fut délibéré que les capucins pourraient venir s'établir dans la ville, et par « *mesme moyen y faire la queste ainsi qu'ils font ailleurs ou ils* » *sont establis, de huit en huit jours en chaque quartier.* »

Il fut expliqué cependant que la ville ne serait tenue de fournir ni le fonds pour l'établissement du couvent, ni l'argent nécessaire pour son édification.

Les Carmes et les Cordeliers de Tarbes s'émurent vivement du projet des capucins. Ils tentèrent de conjurer cet établissement inopportun, en présentant à l'évêque de Tarbes une requête qui fut ensuite signifiée au premier consul dans des termes assez peu mesurés à ce qu'il paraît, sous prétexte que la délibération du 27 juin était contraire à une précédente.

Le 29 juin, M. *de* Sentilhes exposa ces nouveaux faits au conseil et provoqua une nouvelle délibération par laquelle le conseil maintint celle du 27 et chargea le Syndic de la ville « *de se pourvoir ainsi* » *qu'il devra à le faire par raison, contre les dits supérieurs des* » *couvens des mendiants de Tarbes à raison de la qualification* » *injurieuse par eux donnée à la délibération.* »

A partir de 1665 jusqu'en 1789, les documents historiques relatifs au

(1) Depuis la fin d'août 1654, la ville de Tarbes et les environs étaient ravagés par une peste qui dura jusqu'en juin 1655.

La contagion fut si violente que, par arrêt du 23 décembre 1654, le parlement de Toulouse dut permettre aux consuls de s'assembler en place publique.

Jusqu'au mois de février 1655, les délibérations furent prises *sur la place du Marcadieu*. A partir du mois de mars, la maladie diminuait considérablement d'intensité, car, dès le 5 mars, les assemblées étaient reprises dans la maison de ville.

pays ne nous fournissent rien de spécial aux Carmes de Tarbes; mais trois lettres extraites de la *Correspondance administrative sous Louis XIV* indiquent assez clairement combien était déchu cet ordre qui avait produit des écrivains, des évêques et des prédicateurs célèbres à juste titre. Elles attestent en même temps aussi, combien était vivace et persistante encore l'influence des communautés religieuses en général, lorsqu'on réfléchit aux hésitations, aux réticences, aux circonlocutions du chef de la magistrature française à propos de ces communautés; lorsqu'on le voit répondre, sur le ton du plus complet découragement, à ses subordonnés, lui dénonçant des abus et demandant quelle ligne de conduite ils avaient à tenir :

« *Le meilleur party qu'on puisse prendre au milieu de tout ce que* » *nous voïons* EST DE GÉMIR EN SECRET ET DE SE TAIRE !... »

La première de ces lettres est relative aux Carmes *déchaussés* de Bordeaux, les deux autres ont trait aux Carmes de la ville d'Aix :

« Le chancelier de Pontchartrain à de Courson, intendant à Bor-
» deaux :

» Versailles, le 1er mai 1710.

» *Si les Carmes dechaussez de Bordeaux ont fait entrer dans* » *cette ville une plus grande quantité de pièces de vin que M. le* » *Maréchal de Montrevel leur avoit permis, ils ont grand tort en* » *cela et ils ont encore plus de tort s'ils se sont soulevés, s'ils ont dit* » *des injures et s'ils ont employé la force pour empêcher qu'on* » *enlevât ce vin de chez eux, comme vous dites qu'on les* en accuse, » parce que de semblables voyes ne conviennent à personne et encore » moins à des religieux qui ne doivent jamais avoir recours en pareille » rencontre qu'à celle de la justice. Mais comme la restitution du vin » qu'on leur a enlevé ne dépend pas de la décision des faits qui sont al- » léguez contre eux, *puisque le Roy sans vouloir entrer dans cet examen* » *a voulu leur faire grâce*, en ordonnant par provision que ce vin leur » serait rendu, il ne suffit pas pour exécuter les ordres de S. M. qu'on » ait laissé à ces religieux, les seize pièces de vin que vous me marqués; » mais il faut qu'on leur rende les dix huit pièces de vin qui sont » encore en nature à l'hôtel de ville et que l'on exécute à la lettre et » en son entier l'arrêt rendu à ce sujet, sans qu'il soit permis aux » jurats de s'en dispenser par de vains raisonnements et sous quelque

» prétexte que ce soit. *Vous ne pouvez trop y tenir la main comme* » *je vous l'ay mandé* (1). »

« Le chancelier de Pontchartrain à de Lagarde Procureur Géneral » au Parlement d'Aix :

» Le 23 febvrier 1714.

» Je conviens avec vous qu'on ne peut réprimer avec trop de sévé- » rité un aussi grand scandale que celui que les Carmes de la ville d'Aix » ont causé dans le public, par la représentation de la comédie dont » vous m'escrivés et dont j'estais déjà informé. *Mais je n'ai pas d'or-* » *dres à vous donner là-dessus*, parce que sur le rapport que M. de » Torcy en a fait au Roy, S. M. lui a donné ses ordres qu'il vous a » fait sans doute sçavoir. Ainsy il n'y a qu'à les exécuter avec toute » l'attention et toute l'exactitude qu'ils demandent.

« Le 24 febvrier.

» Vous avés vu par ma réponse à votre précédente lettre que le roy » a donné ses ordres *pour faire cesser autant qu'il est en luy* le » scandale causé par la représentation faite par les Carmes d'Aix, de la » comédie dont vous m'avés envoyé un précis. *S. M. n'a pas jugé à* » *propos que vous fissiez une procédure régulière à ce sujet, parce* » *que cela n'aurait fait qu'augmenter le scandale.* La voie de » chasser de la ville d'Aix, quelques-uns de ces impertinents moines » luy a paru plus convenable que toute autre ; ce qui joint à l'inter- » diction prononcée par Mgr l'archevêque d'Aix, sera suffisant pour » empescher ces religieux et aucuns autres de se porter à l'avenir à » de semblables extravagances. Je ne conçois pas comment une idée » encore plus déréglée est venue aussy aux Augustins de la mesme » ville : *il faut qu'il se soit répandu partout un esprit de vertige et* » *de déréglement dont on n'a pas eu d'exemple jusqu'à présent.* Je » ne puis trop vous féliciter des sentiments dans lesquels vous m'assu- » rés que vous estes, ni trop les approuver ; *et vous ne pouvés rien* » *faire de mieux pour conserver le repos dont vous jouissez, que* » *d'estre toujours exempt de toute partialité et sans aucun change-* » *ment ni pour les Jésuites ni pour les pères de l'Oratoire, estant* » *tous également bons à qui sçait bien en user.* Ce serait en vain

(1) Corresp. adm. sous Louis XIV, faisant partie des Documents inédits sur l'histoire de France, t. I, p. 940 à 941.

» qu'on leur donnerait des conseils sur ce qu'il y aurait à faire pour » faire cesser les divisions dont vous me parlés, *puisqu'il n'y aura » que les parties mesmes qui seraient écoutées à ce sujet.* Ainsy le » meilleur party que l'on puisse prendre au milieu de tout ce que nous » voïons *est de gémir en secret et de se taire, en remettant tout à la » Providence qui sçait ce qui nous convient et à la religion qui dis- » pose toujours toutes choses pour le mieux* (1). »

Le livre terrier de 1789 nous apprend que les révérends pères Carmes « tenaient église, cloître, maison, écuries, jardin, champ, pré » et vigne haute au Portail devant. » Il ne dit rien, non plus que le manuscrit conservé à la préfecture qui donne cependant le détail complet de la disposition intérieure du couvent, d'un souterrain communiquant, selon la tradition, du couvent des Carmes avec celui des Cordeliers, ou avec l'église de la Sède.

Il est difficile de concevoir pourquoi et à quelle époque un ouvrage aussi long et aussi dispendieux que celui-là aurait été pratiqué, et cependant divers indices sembleraient donner à penser qu'il y a quelque chose de vrai dans cette tradition.

Le couvent des Carmes a disparu dans la tourmente révolutionnaire. Il n'en reste plus que l'église. Pendant longtemps elle a été utilisée par l'administration de la guerre comme magasin d'avoine et de fourrages. Dans l'objet de faciliter le service, on voulut, il y a une vingtaine d'années environ, percer une porte latérale dans le mur du nord.

Ce fut une idée malheureuse, car la porte était à peine ouverte que le mur dans lequel on l'avait percée s'écroulait avec la plus grande partie de la toiture. Il ne resta debout que la partie orientale de l'église, le mur du midi et le clocher.

Depuis lors, l'église a été rétablie et rendue au culte. Elle forme aujourd'hui la troisième paroisse de Tarbes sous l'invocation de Ste Thérèse.

Cette église renferme quelques tableaux dus au pinceau d'un artiste éminent, notre compatriote (M. Lagarrigue, de Tarbes).

L'un (Ste Thérèse en extase), est l'œuvre personnelle de M. Lagarrigue. Les autres sont des copies des tableaux suivants, d'après des réductions de ces tableaux faites par lui, sur les originaux eux-mêmes :

(1) Corr. adm. sous Louis XIV, t. 4, p. 220 à 221.

1° Spasimo ou Portement de croix, de Raphaël, au musée de Madrid;

2° Ste Elisabeth de Hongrie, de Murillo, à l'académie de St Ferdinand, aussi à Madrid;

3° La Descente de croix, de Rubens, à la cathédrale d'Anvers;

4° Le Christ entre les deux larrons, de Rubens, au musée d'Anvers;

5° La Présentation au temple, de Rembrandt, au musée de La Haye;

6° L'Assomption de la Vierge, de Titien, au musée de Venise;

Le dernier enfin est une esquisse d'après l'Adoration des mages, de Rubens, au musée d'Anvers.

L. Deville.

MEUBLES ET JOYAUX

De Jean, comte de Foix, et d'Eléonore de Navarre.

DOCUMENTS INÉDITS DU XVe SIÈCLE (1).

II

Conegude cause sie a totz que, lo prumer jorn deu mees de decembre, l'an mil quoatre centz quoarante et dus, en lo Casteg de la Viele d'Ortes, en presenci deus Reverendz pays en Diu et honorables senhors, Moss. Martin, abesque de Pampalone, Moss. R. avesque de Tarbe, Moss. Romiro de Gonhi, Dean de Tudele, En Johan de Bearn, senhor de Miucens, Senescaut de Bearn, Moss. Tristant, senhor de Lucxe, Moss. Guilhem de Septa Maria, Johan de Monreal, Thesaurer deu senhor Prince de Nabarre, nos secretaris et notaris dejus escriutz, fon apresiades las JOYES de la senhore inffante, done Leonor de Nabarre, Comtessa de Foix,

(1) Voir, *sup.*, p. 84. 16° x ℓ 1408 E 319 f° 206 70

per maeste Jacme de Villenove, argenter deudit senhor Prince, et Gautier, argenter deudit senhor Comte, depputatz per extimar lasdites joyes per losditz senhors; laqual extimation es per menut (1) aixi et per la maniere que dejuus se seg : — Divees (2), qui fo lo darrer jorn deu mees de novembre, l'an MIIII^cXLII, en presenci de Mossenhors los avesques de Pampalone et de Tarbe, en lo Casteg d'Ortes, fon vistes las joyes de Madame Alienor de Nabarre, Comtessa de Foix et de Begorre, et aques estimades per maeste Jacmes, argenter deu senhor Prince de Nabarre, cum dejuus se seg :

Prumeramentz, un colar (3) d'aur, que tire a vingt cayratz (4), pesant, otre peyres et perles, tres marcx et une onssa, feyta mancyre de fremalhetz (5) et de flors de liis, garnit de dodze balays (6) et de dodze saffis, que fo apresiat mil dus centz sinquoante et oeyt florins;

Item. une gargantilhe (7) d'aur que pesa v onssas, garnide de sinc rubiis, dus diamantz et vint et sinq perles, fo estimat tot oeyt centz XXXVII florins;

Item, une enfiladure de peyres et perles, en que ave detz et nau balays que pesan cent et sedze quayratz (8), et mes vint saffis que pesan cent sixante quayratz, et mes cent et vint perles que son de quatre sortz, fon estimades totes mil dus centz quatorze florins;

Item, un frontalet (9) de perles en que n'ave trente

(1) *Per menut*, en détail.
(2) *Divees*, vendredi.
(3) *Colar*, collier.
(4) *Vingt cayratz*, vingt carats : on disait autrefois, en français, qu'une pièce d'or, toute d'or pur, était au titre de vingt-quatre *carats*.
(5) *Fremalhetz* pour *fermalhetz*, diminutif de *fermalh*, boucle.
(6) *Balays*, balais : rubis mêlé de rouge et d'oranger.
(7) *Gargantilhe* peut-être *gorgantilhe* : ce mot vient-il de *gorga* (*Lexi. rom.*), gorge? Il signifierait dans ce cas une parure pour le cou, une espèce de collier.
(8) *Quayratz*, au lieu de *cayratz* qui est plus haut; mais il signifie ici carat, unité de poids usités anciennement pour les perles, les pierres précieuses; —*quatre* grains,—22 cent. gr. environ.
(9) *Frontalet*. Ornamentum muliebre, quod *frontem* decoraret sic dictum nostris : *frontau*, *frontel*;—Du Cange.

graas de perles de conde et fo estimat nabante florins;

Item, dues *aretades* (1) en que ave dus balays et dodze perles de conde et tres quartz d'onssel d'aur, et fo estimat sixante florins;

Item, perles *engrimades* de conde que son de dues sortz, en la prumere sort a setante graas, et en la segonte sort a cent quoarante et ung graa, et fon estimades, totes ensemps, cent et detz et oeyt florins;

Item, autres perles de pees que pesan sinq onssels, VII esterliis (2), a quoarante florins onssel, que monten totes dus centz florins;

Item, une cadene d'aur de ley de vint caynats, feyte *affulhetes*, que pesa sinc marcx, une onssel, fo estimade sinc centz sinquoante et tres florins et miey;

Item, une autre cadene d'aur de ley de vint caynats, que pesa tres marcx et mieye onssa, a tredze florins et miey la onssel, que monte entre aur et fasson tres centz trente florins et miey;

Item, uns paterniers (3) d'ambre mesclatz ab grans d'aur et l'aur ab l'ambre, a sinq florins la onssel, que pesan sedze onssels et mieye, monten trente et sedze florins et miey;

Item, uns autres paterniers de coralh que pesan detz et sed onssels, et un cart d'onssel, a rason de tres florins la onssel, que monten sinquoante et dus florins;

Item, un fremalh (4) d'aur en que a un gros dieman, une taule de balays grans et tres perles grosses, fo estimat tot ensemps mil et dus centz florins;

(1) Nous l'avons déjà dit : pour les mots qui sont en *italiques* dans notre texte, nous n'avons pu ni trouver, ni nous faire apprendre ce qu'ils signifient.

(2) *Esterliis*, sterling : poids monétaire; c'est là ce que ce mot a signifié premièrement.

(3) *Paterniers*, chapelet. — *Pater noster*, d'où, en français, *Patenotre* : — Pro pectinibus sex et speculis sex et duobus filis de *Paternostris* de ambro, et duobus filis de *Paternostris* de curallo..... Du Cange.

(4) *Fremalh* pour *fermalh*, boucle.

Item, une crotz d'aur de Sent Antoni ab un robii (1) et une esmeraude et VI perles, que fo estimat sieys centz florins.

La Capele (2).

Prumerémentz, une crotz d'aur ab son pee, en que es Jhesus, que pesa sed onssas, a detz florins la onssa, que monte setante et sinc florins;

Item, une ymage de la Magdelene, d'argent, soberdaurade (3), ab son pee, que peza oeyt marcx sieys onssas, a XVI florins lo marc, que monte cent et quatorze florins;

Item, une ymagine de Sent Frances, d'argent, soberdaurade, ab son pee, que pesa oeyt marcx sed onssas, a dodze florins marc, que monte cent et VI florins;

Item, une crodzete (4) petide de cristal, garnide d'argent, ab son pee, soberdaurade, que pesa une onssa tres quartz d'onssa, que bal, cristal et argent, detz florins;

Item, une autre crotz d'argent, esmalhade, en que a reliquis, pesa quoatre ~~un (onssas)~~ onssas et mieye, que bal, l'argent ab sa faysson, onze florins.

Bayxere (5).

Primo, un draguier d'argent, sobredaurat, ab son pee, que peza detz marcx VI onssas, esmalhat au miey de un casteg, a rason de dotze florins lo marc, que monte tot cent vint et nau florins.

Item, sieys plateretes (6) d'argent, sobredaurades, que

(1) *Robii*, rubis.
(2) *Capele*, chapelle.
(3) *Soberdaurade*, fém. de *soberdaurat*. littéralement *sur-doré;* ce mot composé équivaut à un superlatif
(4) *Crodzete*, diminutif de *crodz*, *crotz*, aujourd'hui *croutz*, croix.
(5) *Bayxere*, qui s'écrivait aussi *baxere*, du latin *vascellum*, vaisselle. Le béarnais changeait souvent les *ll* des primitifs latins en *r* : — *sère* (selle) de *sella*; — *maxère* (mâchoire, joue), de maxilla.
(6) *Plateretes*, petits plateaux.

pesan detz marcx sieys onssas, a rason de tredze florins marc, que monten cent quoarante florins;

Item, sieys escudeles d'argent, sobredaurades dedentz et daffore, que pesan XIII marcx dus onssas, a tredze florins marc, que monten cent setante et dus florins;

Item, dus platz grans per servir de viande, d'argent, soberdauratz, que pesan tredze marcx, a rason de tredze florins marc, que monten cent sixante et nau florins;

Item, dus bassins d'argent, sobredauratz, lavemans (1), esmalhatz au miey ales et fulhetes de castanh, que pesan tredze marcx sieys onssas et mieye, a rason de tredze florins marc, que monten cent setante et tres florins;

Item, une cope d'argent, sobredaurade, que pesa dus marcx VI onssas, a rason de tredze florins marc, que monte trente et sieys florins;

Item, une cope d'aur, ab sa cuberte, que pesa tres marcx dus onssas, a rason de oeytante florins marc, que monte dus centz sixante florins;

Item, un gran bassin d'argent mal daurat, esmalhat ab las armes de Lara, que pesa VII marcx sieys onssas, a rason de onze florins marc, que monte oeytante et sieys florins;

Item, dus flascoos d'argent, sobredauratz, ab lors cadenes, que pesan XIX marc, a rason de dodze florins marc, que monte dus centz vint et oeyt florins;

Item, tres piches d'argent, sobredauratz, ab lors cubertes et sengles (2) pines (3) dessus, que pesan vint et un marcx, a rason de dodze florins marc, que monten dus centz sinquoante et dus florins;

Item, dues aygueres d'argent, petites, sobredaurades, ab lors cubertes, que pesan tres marcx et miey et mieye onssas,

(1) *Lavemans*, lave-mains.
(2) *Sengles*, du latin *singuli*, *æ*, *a*; chacun, un, une.
(3) *Pines*, pommes de pin.

a rason de dodze florins marc, que monten quoarante et tres florins;

Item, VI tasses d'argent, sobredaurades, martelhades au fontz, que pesan quinze marcx tres onssas, a rason de onze florins marc, cent sixante et nau florins;

Item, une cope, sobredaurade, ab sa cuberte, que pesa dus marcx, a rason de onze florins lo marc, que monte vint et dus florins;

Item, un saler de niele (1) *saladonie*, garnit d'aur et certainnes perles et peyres et un saffis en lo cobertor, fo estimat oeytante florins;

Item, un gobelet d'argent, sobredaurat, ab sa cuberte, que pesa dus marcx, a rason de onze florins marc, monte vint et dus florins;

Item, une autre cope d'argent, sobredaurade, que pesa ab sa cuberte un marc et miey, a rason de onze florins marc, monte sedze florins et miey;

Item, dus bassins lavemans d'argent blanc, sobredauratz au miey et esmalhatz a *lassos*, que pesan detz marcx VII onssas. fon estimatz a rason de detz florins lo marc, monte cent et nau florins;

Item, dus pichers d'argent blanc, ab lors cubertes, que pesan dodze marcx et miey, a rason de detz florins marc, monte cent vint et sinc florins;

Item, un gran plat d'argent blanc, per portar viande, que pesa sieys marcx sed onssas, a rason de detz florins marc, monte sixante et nau florins;

Item, un autre plat, plus petit, d'argent blanc, per portar viande, que pesa quoatre marcx VI onssas, a rason de detz florins lo marc, monte quaorante et sed florins et miey.

Item, sieys escudeles d'argent blanc, que pesan oeyt

(1) *Saler de niele,* salière d'émail.

marcx sieys onssas, a rason de detz florins lo marc, que monte oeytante et set florins et miey.

Item, sieys tasses blanques d'argent, *bolhonades*, que pesan detz marcx, sieys onssas, a rason de detz florins marc, que monte cent et sed florins et miey;

Item, oeyt platetz d'argent blanc, que pesan dodze marcx, a rason de detz florins marc, que monten cent et vint florins;

Item, une ayguere d'argent blanc, ab sa cuberte, que peza dus marcx et miey, a rason de detz florins marc, monte vint et sinc florins;

Item, une autre ayguere, vielhe, sens cuberte, que peza dus marcx tres onssas, a rason de detz florins marc, que monte vint et quoatre florins;

Item, sinq culheretes et une forquete d'argent, que pesan VI onssas, y sed florins et miey.

Tapissarie.

Prumeramentz, une *alquelha* de satii ras carmesii, broquat d'aur, et las cortines de tela d'*Almerie*, ab las listes d'asur et *grot*, en que a en la *alquelha* et en lo cubertor sixante et tres *codos* deudit brocat, oeyt pesses de tele d'*Almerie* listade et ab ladite frange, et dus cothius deudit broquat en losquoaus a sieys *codos*, fo tot estimat mil setante florins;

Item, un setial de capele, et quoate cothius de baluet baluetat, morat, brocat d'aur, en que n'a detz et oeyt codos. fo estimat trente et sinq florins lo cot, que monte tot sieys centz trente florins;

Item, un enselament (1), en que a sere capsanes pieytural, fause renne et bride; la sere garnide d'argent et en

(1) Enselament, harnais.

las cabessanes, bride, false reine et pleytural, a onze chappes d'argent, grandes obrades de fiel tirat, esmalhades ab las armes de Nabarre et de Foix, ay fibeles caps sostientz stant cum n'i a mestier, fo estimat tot quoarante marcx, a rason de vint et dus florins marc, que monten oeyt centz oeytante florins; et ladité sere es garnide de brocat d'aur carmesii, en que a quatorze codos de Nabarre, a quoarante florins cod, que monte sinq centz sixante florins, que monte tote ladité sere mil quoatre centz quoarante florins;

Item, une crampe de tapisserie de ras, ystorie de casses et arbres, en que a *sobessel tie* dos et quoate pesses autres, fo estimade tote ladite crampe quoatre centz sixante florins;

Item, une autre crampe de tapisserie raas de *arbolere*, en que a quoatre pesses, fo estimade oeytante florins;

Item, tres pesses de tapisserie raas, ab la ystorie de la pastorele, lasquals fon estimades dus centz sixante florins.

Item, une crampe de sargue bermelhe, brodade, ab la casse de l'os (1), en que a quoate pesses, fon estimades sixante florins;

Item, dus bancals de raas, fon estimatz quoarante florins;

Item, tres tapis que fon estimatz trente florins;

Item, tres autres tapis grans que fon estimatz quoarante et sinq florins;

Item, *media alombre d'axoar*, fo estimade trente florins;

Item, une grande *alombre d'axoar*, fo estimade sinquoante florins.

Baunes.

Prumeramentz, une *baune* de tersamel bermelh, forrade de tele blaue, ab son cabessal de tersamel tot garnit de sede verde, que fo estimade sinquoante florins;

(1) *Os* pour *ors*, ours.

Item, une baune grane, blanque, obrade a saubadges, fo estimade sinquoante florins;

Item, quoatre autres *baunes* de diverses obradges, fo estimade cascune quoarante florins, monten totes cent sixante florins;

Item, dus *aumatracx* de drap de sede morisque, obratz de diverses obradges, forrades de tele blade, fon estimades cascune sinquoante florins, que monte cent florins;

Item, tres coffius de sede morisque, estimatz fint et sinc florins;

Et estimades las causes susdites aixi et per la maniere que en lo sobredit inventari es largament contengut, lasquoaus formen et monten en tot quatorze milie florins d'aur; lodit Moss. lo Comte coffessa et reconego aqueres esser livrades a ladite Madame la Comtessa, sa molher, deffentz lodit Casteg d'Ortes, lasquoaus et cascune d'aqueres prometo et se obliga restituir las, en lo caas de restitution, segont et per la forme et maniere que en lo contracte matrimonial, senhaladament en los articles contientz la restitution de lasdites joyes, es plus larguement contengut et expecifficat.

Asso fo feyt a Ortes, lo jorn et an que dessus. Testimonis fon a las causes susdites, Moss. Auger de Bresquit, doctor en decretz, conselher deudit senhor comte, lo noble Arnaut Guilhem, senhor de Domesanh.

MÉLANGES ET NOTES D'AGRICULTURE.

SUR L'UTILITÉ DES OISEAUX

COMME DESTRUCTEURS D'INSECTES.

M. Chatel de Vire, naturaliste bien connu par ses recherches sur les parasites des plantes, et particulièrement sur l'origine de l'*oïdium Tuckeri* et du *botrytis infestans* de la pomme de terre, vient de démontrer, dans une brochure remarquable, que les agriculteurs ne connaissent pas leurs véritables intérêts, en se plaignant des prétendus ravages des oiseaux sur les céréales, les fruits et les raisins.

M. Chatel de Vire fait observer que le nombre des oiseaux insectivores a considérablement diminué, et que les insectes se sont déjà propagés dans une progression véritablement alarmante. L'homme, croyant agir avec sagesse, a troublé l'équilibre établi par la nature, et si la destruction des oiseaux, tolérée avec beaucoup trop d'indulgence par les administrateurs, continue à suivre la même marche, les *cécidomyies du froment*, dont M. Chatel et M. Bazin ont les premiers, en 1856, signalé les immenses dégâts, pourront occasionner un jour ou l'autre quelque terrible famine. N'avons-nous pas vu dans notre département les récoltes entièrement perdues dans les environs de Sérignac, et la cause encore inexpliquée du fléau ne serait-elle pas due à l'invasion de quelque acaride?

Un savant entomologiste, M. Gehin, qui a publié un mémoire sur des faits par lui constatés dans trente-deux communes du département de la Moselle, a été amené à

conclure que si toutes les communes du département avaient été pareillement envahies par les cécidomyies, leurs dégâts, dans cette seule année, pouvaient être évalués à *quatre millions* de francs. En présence de pareils faits, on conviendra que les petits oiseaux qui contribuent à la destruction des cécidomyies ont une certaine utilité et méritent bien qu'on les protége.

Les législateurs sacrés, ainsi qu'on peut le voir par ce passage du Deutéronome, ch. XXII, v. 6 et 7, n'ont pas considéré comme sans importance la question de la conservation des oiseaux. « Si, chemin faisant, vous trouvez sur un arbre ou à terre un nid d'oiseaux, avec la mère couvant ses œufs ou reposant sur ses petits, vous ne vous emparerez ni d'elle, ni de sa nichée, mais vous les laisserez en liberté, de crainte qu'il ne vous arrive malheur. »

Le président de la société impériale d'acclimatation, M. Isidore-Geoffroy St-Hilaire, rend compte en ces termes d'un précédent travail de M. Chatel de Vire sur *l'utilité et la réhabilitation du moineau.*

« Au premier rang des espèces destructives des animaux » nuisibles à l'agriculture, ennemis de nos ennemis, — hon- » nêtes travailleurs, — à notre profit, sont les oiseaux in- » sectivores... Au second rang, je placerai les espèces des- » tructives des campagnols, des mulots et des autres petits » rongeurs... Une troisième liste à dresser serait celle des » espèces qui, utiles à certains égards, sont nuisibles à » d'autres, et pour lesquelles l'agriculteur a, par consé- » quent, à établir la balance entre les services qu'elles » rendent et le mal qu'elles font. Tels sont, parmi les » mammifères, la taupe, le hérisson, et, parmi les oiseaux, » le moineau.

» L'agriculteur n'a eu longtemps qu'une manière de pro- » céder à l'égard de ces animaux; il les détruisait tous in-

» distinctement. Aujourd'hui, on a commencé à passer à
» d'autres idées, et ces espèces ont trouvé des défenseurs,
» même la taupe, même le moineau. Tandis que M. Chatel
» demande que l'on conserve chez nous le moineau, d'au-
» tres proposent de l'introduire à l'île Maurice et en Aus-
» tralie.»

Nous ne pouvons rapporter ici tous les faits signalés par M. Chatel à l'appui de la thèse qu'il soutient. Qu'il nous suffise de dire que ses arguments paraissent victorieux pour tout esprit non prévenu. Dans l'espace d'une semaine, un seul couple de moineaux détruit, pour alimenter sa jeune famille, plus de 3,000 chenilles ou larves de hannetons. Que deviendraient nos récoltes sans cet utile auxiliaire? Et devons-nous lui marchander quelques grains de blé qu'il prélève sur nos gerbes?

M. Chatel a vu, dans son jardin, les moineaux, et particulièrement les femelles, venant à chaque instant parcourir les tranchées ouvertes par les ouvriers, y chercher des vers blancs (larves de hannetons), des larves d'élatères ou taupins, et les emporter vers leurs nids, où elles devaient servir à la nourriture des jeunes moineaux, et l'on sait quels dégâts les taupins causent aux céréales et aux plantes potagères.

Non contents de détruire les larves, ces oiseaux saisissaient aussi les hannetons déjà formés, les emportaient sur une surface dure, telle que l'allée du jardin, où ils les préparaient en leur enlevant les élytres et les réduisant en pâte pour la nourriture de leurs petits. Mais ce n'est pas seulement en protégeant les céréales des ravages des insectes destructeurs que les moineaux rendent des services. Qui n'a entendu parler des scolytes, qui ont fait mourir en les décorticant la plupart des ormeaux de nos promenades, et dont la multiplication

désespérante a fait renoncer, en beaucoup d'endroits, à la culture de ces beaux arbres? Eh bien! les moineaux, qui ne peuvent que difficilement saisir les scolytes, en se cramponnant au tronc des arbres, comme le font les pies, les sittelles, les pies-grièches, les grimpereaux, les mésanges, rôdent autour des arbres attaqués pour dévorer les insectes qui tombent au-dessous ou qui s'aventurent à la surface du tronc. Selon les calculs de M. de Buffon, il fallait environ vingt livres de blé, par an, pour nourrir en cage une couple de moineaux. Mais, en plein champ, le blé ne peut être mangé par le moineau qu'à l'époque de la maturité des grains, ou bien au temps des semences, c'est-à-dire durant l'espace d'un mois. La quantité de blé dévorée par une couple de moineaux devrait donc être évaluée à moins de deux livres, même en supposant que le moineau fît du blé sa nourriture exclusive. M. Chatel, mettant en opposition l'opinion tout opposée de M. Alcide d'Orbigny avec l'opinion de Buffon, proclame le moineau le chef le plus utile des oiseaux insectivores; et pour ne laisser aucun prétexte à MM. les préfets pour classer le moineau parmi les *animaux malfaisants*, il cite le fait suivant:

« En Autriche, il y a quelques années seulement, la tête du moineau fut mise à prix, comme elle l'avait été également à une autre époque, en Prusse, par ordre de Frédéric le Grand. La somme dépensée ainsi pour la destruction de cet oiseau fut assez considérable; mais quel résultat! Les années suivantes, la récolte des céréales fut désastreuse. Les chenilles pullulèrent d'une façon si effrayante que tous les efforts des hommes furent impuissants à en arrêter les ravages. C'est alors qu'on regretta le pauvre moineau, qui aurait évité cette perte immense, et que l'on sacrifiait parce qu'il avait dérobé quelques grains pour son salaire, après avoir fini sa tâche annuelle.»

Ce que M. Chatel dit du moineau, il le dit aussi de tous les autres oiseaux insectivores, à la plupart desquels l'homme fait une guerre absurde, et il le démontre par une multitude de faits et d'observations. M. Chatel veut protéger la bergeronnette, la mésange, l'hirondelle, le bruant, les fauvettes, le troglodyte, le rouge-gorge, l'alouette des prés, le roitelet, le grimpereau, le coucou, l'engoulevent, le martinet, le rossignol, le pouillot, le rossignol de muraille, le traquet, le cul-blanc, enfin, les chardonnerets, les pinsons, les linottes, les verdiers, et il demande, pour la plupart d'entre eux, une protection absolue. Quant aux oiseaux qui peuvent jouer *un rôle appréciable dans l'alimentation publique,* ou dont la multiplication excessive pourrait avoir des inconvénients, comme, par exemple, les merles, les grives, les alouettes, M. Chatel de Vire ne voit aucun inconvénient à en autoriser la chasse, mais seulement *à partir de l'ouverture de la chasse du gibier jusqu'au moment de sa clôture.* Si la plupart des maladies cryptogamiques, telles que l'oïdium, la rouille, le meunier, sont dues, comme le pense M. Chatel, à la piqûre des *trips* ou des *acarus,* qui occasionnent sur la plante une lésion particulière, sur laquelle les cryptogames viennent se développer, c'est un argument de plus en faveur de la thèse du savant naturaliste. Mais, sans sortir du domaine des faits positifs, on peut affirmer que les oiseaux insectivores rendent d'immenses services à toutes les branches de l'agriculture.

Depuis quelques années, les plantations d'osiers rouges et d'osiers blancs sont ravagées par plusieurs insectes.

L'osier rouge présente le *Lina populi*, espèce répandue partout. L'osier blanc est écimé par une espèce de chenille et attaqué, d'autre part, par un petit coléoptère, *le phyllobius argentatus.* Le *Lina populi* a fait des dégâts énormes, depuis trois ans, dans les environs de Bordeaux. Le fléau

s'est répandu avec rapidité dans les départements voisins. Eh bien! quelques vols de petits oiseaux auraient probablement suffi dans le principe pour arrêter le progrès du mal, en empêchant la multiplication excessive des insectes destructeurs.

Dans le monde entier, les oiseaux sont indispensables pour maintenir l'équilibre des forces naturelles. En Amérique, les Mormons, touchant à la fin de leur *exode*, ont été préservés par les oiseaux d'une terrible famine. Ecoutons M. Amédée Pichot, l'historien des *Saints des derniers jours :*

« Les provisions apportées par les Mormons s'épuisaient au milieu des plus belles promesses de la future récolte, et ils se voyaient menacés d'une disette. Pendant les derniers mois, ils furent réduits à manger les dépouilles des animaux tués à leur arrivée, et ces peaux devinrent même si rares qu'on allait à leur recherche, soit dans les fossés où elles avaient été jetées, soit dans les maisons où on les avait employées aux usages domestiques. On les faisait bouillir pour en extraire des sucs alimentaires..... Cependant, le soleil printanier continuait à répandre ses propices influences. Tout prospérait dans les champs, lorsque tout à coup un ennemi formidable menaça d'anéantir cette moisson presque assurée et enfin prochaine : c'était une invasion de noirs scarabées qui, descendant de la montagne, rasaient et dévoraient toute végétation qui se trouvait sur le passage de leurs colonnes. Ce fléau rappelait la plaie des sauterelles qui ravagèrent l'Egypte du temps de Moïse..... On ne savait comment les détruire ou exorciser ces démons d'insectes; un miracle seul pouvait sauver les Mormons d'une horrible famine. Le miracle se fit, et celui-ci peut s'expliquer sans faire violence à l'ordre de la nature. Des bandes d'oiseaux, au plumage blanc, de la taille et de la

forme des mouettes, vinrent s'abattre sur la vallée; en peu de temps, ils eurent exterminé l'ennemi..... L'année d'après, l'instinct ou une influence providentielle ramena les beaux et utiles auxiliaires des Mormons, en même temps que l'invasion des scarabées, qu'ils détruisirent cette fois avant que le moindre tort eût été fait aux récoltes. Depuis ce temps-là, ils reviennent tous les ans rendre le même service aux fermiers mormons, qui les reçoivent comme nous recevons en Europe les hirondelles : aussi se sont-ils familiarisés autour des habitations rurales de la vallée, semblables à nos pigeons domestiques.

Le territoire du Lac Salé produit constamment une quantité de blé plus que suffisante pour la consommation de sa population croissante, depuis trois ou quatre années consécutives que les chercheurs d'or de la Californie sont fort heureux de ce voisinage pour venir s'approvisionner.

Voici, enfin, pour terminer cet aperçu, l'appréciation, par le journal la *Patrie*, des travaux de M. Chatel de Vire et de M. Prével, agriculteur à Avranches : «Dans leurs remarques, justifiées par une longue observation, ces deux naturalistes s'accordent sur la nécessité d'empêcher qu'on enlève les nids et ne détruise une foule de petits oiseaux qui font une guerre incessante aux vers et aux chenilles.

Lorsqu'on sait avec quelle puissance les insectes se multiplient, on comprend combien est indispensable la mesure que réclament avec nous ces deux agriculteurs. Une seule femelle d'*alucite*, par exemple, dépose sur les épis de blé des paquets qui ne renferment pas moins de 70 œufs. Aussi, il ne faut pas s'étonner que des milliers de parasites nous enlèvent chaque année le dixième des produits, et il serait possible, si l'on parvenait à les anéantir, de rendre à l'agriculture française une somme de deux ou trois cents millions. »

M. Lespiault, *agriculteur*.

MONSIEUR,

En faisant des recherches, dans les archives de l'Empire, j'ai trouvé une pièce qui m'a paru avoir quelque intérêt. Je vous l'adresse sans commentaire, comme elle est sans conclusion, espérant que vous la trouverez digne de figurer au nombre des documents que vous publiez avec un zèle si louable dans la *Revue d'Aquitaine*.

J'aurais eu déjà l'honneur de vous envoyer l'article que je vous avais promis sur les édicules gallo-romains, de notre département, si je n'avais été privé d'une indication que j'attends encore; mais je ne tarderai pas à la trouver. Je vous adresserai mon opuscule aussitôt.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

CÉNAC MONCAUT.

Paris, 25 février 1861.

MANCIET.

Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. (1) au lieu de Manciet et la conservation du temple dudit lieu.

L'an 1668 le 5 avril nous Claude Pellot seigneur de Port David conseiller du roy en ses conseils et maître des requêtes ord. de son hostel intendant de la justice, police et finances etc.... et Pierre Guignard advocat au parlement, commissaires députés par sa majesté pour l'exécution de l'édit de Nantes et autres édits, déclarations et arrets du conseil donnés en conséquence; estant assemblés dans la ville d'Agen pour juger le procès d'entre le syndic du clergé du diocèse d'Auch, demandeurs aux fins de l'exploit du 3 octobre 1665 à ce qu'il soit fait deffenses aux ministres, anciens de consistoire et autres habitans de Manciet faisant profession de la R. P. R. d'y faire à l'avenir aucun exercice de la d. religion, et qu'à cet effet leur temple soit démoli jusques aux fondements, et les ministres, anciens et habitants de Manciet faisant profession de la R. P. R defendeurs d'autre; veu les exploits du 13 octo-

(1) Religion prétendue réformée.

bre 1665, reglements à escrire et produire du 12 novembre de la d. année — trois requetes et ordonnances de forclusion du 7 décembre 1665, 4 janvier 1666 et 12 janvier de la d. année. Sommation de produire au 27 février 1668 délibération de la jurade de Manciet, du 27 juillet 1592, de ne plus souffrir que l'exercice de la R. P. R. se fit dans la maison de ville, copie de requête et assignation du 25 décembre 1664, requête et relaxance du 24 mars 1668. Dire contenant répons du sindiq aux deffenses et titres des deffendeurs, procès-verbal du 23 juillet 1668 de la vérification de la proximité de l'église de Notre-Dame de Pitié de Manciet et du temple des P. R. du dit lieu, inventaires et productions des dites parties respectueusement faites, et tout ce que par elles a été escrit et produit. Tout considéré, nous dits commissaires ayant opiné nous sommes trouvés partagés : nous dit sieur Pellot estant d'avis, sous le bon plaisir du roy, d'ordonner que l'exercice public de la R. P. R. sera interdit dans Manciet et le temple où il se fait, démoli jusques aux fondements. Nos motifs sont que les deffendeurs n'ont donné aucune preuve destablissement et d'exercice, n'y pour le 17 sepb. 1577, n'y pour les années 1596 et 97, n'estant point parlé d'aucune de ces trois années dans leurs titres, que outre que la démolition du temple est une suite de l'interdiction de l'exercice apparaissant par le procès verbal qui a été fait de la vérification de la proximité de leglise de Notre-Dame de Pitié, qui est au milieu de la ville, et du temple des P. R. que la muraille du temple n'est pas seulement voisine, mais encore qu'elle est unie et contigue à la muraille de la d. église; en telle manière que le temple prend le jour des fenestres de leglise. Cette proximité demande que le temple soit démoli. Et Nous dit Guignard, au contraire, sommes d'avis, soubs le bon plaisir du roy, que l'exercice public de la R. P. R. soit maintenu dans Manciet pour les raisons suivantes. La première est parce qu'il est notoire que la ville et château de Manciet est une des places que nos roys ont baillées à ceux de la religion, pour lieu de sûreté, d'où suit que l'exercice public de la d. religion y a esté fait puisque les d. villes n'avaient été demandées par ceux de la religion, ni accordées par nos roys, que pour la pleine liberté dudit exercice. En second lieu parce que le P. R. de Manciet faisaient corps d'église en l'année 1599, et avant, comme ils ont justifié par un acte de jurade de Manciet du 27 juillet de lad. année produit soubs cotte et en original, signé des consuls et jurats, qui porte expressément qu'en ladite année et longtemps avant, l'exercice de lad.

religion se faisait publiquement audit lieu. Estant arresté par lad. délibération, seront priés de prendre désormais un autre lieu pour leur exercice, d'où suit que lad. église ne peut être accusée des invasions et entreprises contre les édits portés par l'arrest du conseil d'Etat du 24 juillet 1665 et partant qu'elle doit être relaxée de l'assignation du sieur syndiq, qui n'a esté donné qu'en vertu dudit arrest du conseil. A cela le sieur syndiq oppose le droit personnel de la reyne Jeanne comtesse d'Armagnac, qu'il dit avoir mis l'exercice de la religion à Manciet par le privilége desdits fiefs, et qu'on sait aujourd'hui estre en la personne de son successeur qui est Sa Majesté très chrétienne et catholique, suivant l'exception ajoutée à la disposition de l'art. 10 de l'édit de Nantes; mais il ne paraît pas que la reyne de Navarre ait mis l'exercice de la religion à Manciet, et le contraire mesme doit être présumé de l'acte produit par les deffendeurs qui montre que l'exercice ne se faisait pas dans le château, mais dans la maison commune, et au second lieu l'exception de l'édit de Nantes doit être entendu nécessairement des seigneurs catholiques, autres que Sa Majesté qui permet l'exercice de la religion dans tous les lieux de son royaume pourvu qu'ils soient fondés en l'édit. Il oppose aussi que les deffendeurs n'ont pas prouvé les établissements de 77 ni 96 et 97, mais il nous a semblé que le dessein des édits en marquant ce temps n'a pas été de retrancher les établissements plus anciens, mais seulement d'empêcher les plus nouveaux; outre que l'arrest du conseil déjà allegué ne les oblige qu'à se justifier des innovations et introductions d'exercice depuis l'édit de Nantes, dont messieurs du clergé de France avaient porté plainte à Sa Majesté; enfin, le sieur syndiq a allegué la proximité entre une église de Manciet et le temple des deffendeurs; mais cette proximité nous a semblé supposée, de ce qu'il nous a paru par le procès-verbal du 23 juillet 1666, produit par led. sieur syndiq; que les deffendeurs requeraient que la distance entre l'église paroissiale et le temple fût mesurée, ce qui ne leur fut point accordé, et ce sont les seules questions qui ont été débattues devant nous touchant led. lieu. Fait les ans et et jours susdits.

Signé :

PELLOT. GUIGNARD.

UNE LUTTE DE PRÉÉMINENCE
AU XVIIe SIÈCLE (1).

En marchant sur Casteljaloux, les calvinistes, conduits par l'incendiaire Montalmat (2), gouverneur de Béarn, avaient, au mois de septembre 1568, réduit en cendres l'église de St-Christophe d'Allons solitairement assise sur le seuil des Landes. Soixante-douze ans après (1646), Jacques de Lavaissière, seigneur de Capchicot, avait rebâti les murs écroulés, espérant par cette libéralité obtenir de l'évêque de Condom (3) *le titre de sépulture et de banc* dans le sanctuaire; il le revendiquait comme possesseur de l'une des terres nobles de la paroisse (4). Ce prétendu fief de création récente allait donc primer les priviléges féodaux séculairement exercés dans l'oratoire par les anciens seigneurs d'Allons et de Cugnos, qui les avaient transmis aux St-Gresse leurs continuateurs immédiats. Le domaine de Capchicot avait été anobli par Henri IV, en retour des bontés d'une charbonnière qui désalterait l'ardeur de sa soif et la soif de ses ardeurs quand le vert galant allait en chasse à travers les giboyeuses *surrèdes* de Houeillès et Durance. D'après l'historien des Landes (5), le mari, patient sujet de Sa Majesté navarraise, s'appelait Lavaissière,

(1) Extrait d'une étude historique sur la maison de St-Gresse.

(2) Montalmat était le frère de M. de Fontrailles, gouverneur de Lectoure, pour le compte de la reine de Navarre.

(3) Allons était englobé dans la circonscription diocésaine de Condom comme le témoigne une transaction passée entre l'évêque de cette ville et le curé d'Allons et Gouts son annexe, relativement aux dîmes de ces paroisses. Cet acte est mentionné en un inventaire des archives de la cathédrale de St-Pierre, publié, le 12 juin 1838, dans le journal judiciaire de Condom, n° 737.

(4) *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, par Samazeuilh, t. II, p. 399.

(5) *Histoire politique, religieuse et littéraire des Landes*, par P.-H. Dorgan, p. 436.

bien qu'il ne fût connu et désigné que par le sobriquet de Capchicot (1). Le brave charbonnier, ayant accepté tous les dons du prince, même celui d'un héritier, et se trouvant, par suite de ses complaisances, gorgé de biens, remit le premier nom en usage et en relief; quant au second, il le répudia ou plutôt il l'imposa au domaine provenant des largesses et de la gratitude du Béarnais. La cabane, hospitalière de nuit et de jour à ce suprême visiteur, avait fait place à un château qui a toujours depuis retenu la dénomination de Capchicot. A la date précitée de 1646, c'est-à-dire un demi-siècle et quelques années après l'avènement du brûleur de bois à l'existence seigneuriale, l'origine de sa fortune ne s'était pas encore convertie en mystère, et la mémoire des gens du pays n'avait pas perdu le souvenir de la métamorphose du noir vilain en riche gentilhomme. L'équivoque fils ou petit-fils de celui-ci venait de témoigner son ambition par une demande attentatoire aux honneurs traditionnels d'une antique famille. La descendance mi-royale des demandeurs leur donnait

(1) Voici comment se nouèrent ses relations avec le charbonnier. Dans une de ses excursions de vénerie, surpris par la nuit au milieu des forêts de Houeillès, Henri IV s'égara. Ce ne fut qu'après bien des marches inutiles et des déviations de tout genre qu'il put, en tâtonnant, heurter la porte de la chaumière habitée par Capchicot. C'était sa première venue en ce logis, mais non sa première rencontre avec la maîtresse, brune attirante qui lui ménageait depuis quelque temps de mystérieuses et d'agréables entrevues sous les discrets bocages des environs. Le charbonnier, charmé de la joyeuseté de son convive, et certes peu soupçonneux de sa qualité, lui servit une miche de seigle relevée de chivichou, fromage indigène. Il regrettait dans son for intérieur de ne pas oser présenter sur la table une hure de sanglier cachée sous un tas de feuilles dans un angle de la chambre. Les lois sur la chasse étaient alors très rigoureuses, et il craignait que le friand morceau ne fût un témoignage de son infraction aux yeux de l'étranger. Entraîné par les signes de sa femme et son bon naturel, il se décida à offrir la chair défendue à son commensal, ne lui imposant que la condition d'un secret absolu, de peur que quelque malveillant n'instruisît les oreilles du *grand nez*. C'est par ce dernier qualificatif que les paysans désignaient fréquemment le jeune prince de Navarre. Celui-ci promit et fit honneur au régal. Capchicot vint comme de coutume le samedi suivant au marché de Nérac. Il fut mandé au château et terrifié en reconnaissant le roi sous les traits de son visiteur. Il pâlissait déjà de frayeur lorsque l'attitude bienveillante d'Henri le rassura. A sa sortie, le généreux béarnais exempta de tout impôt la place de Houeillès où son hôte venait débiter le charbon. Par la suite, cette liaison accidentelle du monarque et de son humble sujet se resserrèrent comme on va le voir.

apparemment une certaine influence, car le prélat condomois légitima leur sollicitation. Cette concession lésait, comme nous l'avons dit, les droits bien reconnus d'André de St-Gresse, seigneur d'Allons et de Cugnos, qui résolut de s'opposer à l'application et à l'exercice des prérogatives dont son voisin avait été injustement favorisé. De concert avec son parent Pierre de St-Gresse, seigneur de Séridos, et son gendre le sieur Trajan de Piis, homme d'une énergie redoutable et redoutée, il tint ses rivaux en échec. Cette résistance paraissait avoir annihilé l'ordonnance épiscopale, lorsque Pierre de Caraman, vice-sénéchal d'Albret, intervint pour la faire mettre à exécution. En présence de cette médiation, Trajan ne put contenir sa fureur, et il s'élança dans l'enceinte sacrée suivi d'une escorte armée et d'une meute de chiens. La rixe était imminente. Le seigneur de Cugnos n'était pas disposé à sacrifier sans combat une prééminence héréditaire. De Piis (1) se montrait encore plus indigné et plus impatient de représailles que son beau-père. Moins confiant dans la justice légale que dans la sienne, il courut sus aux usurpateurs, et leur fit expier leur audace par la mort. Jacques de Lavaissière, seigneur de Capchicot, son fils François de Lavaissière, conseiller au présidial de Guienne, succombèrent dans cette attaque. L'interdit fut jeté sur le cimetière et sur l'église qui avaient été les deux scènes de ce drame sanglant. Le parlement de Bordeaux

(1) Le lignage de Piis qui se confond à son point de départ avec celui des de Pins, est l'un des plus antiques de la Guienne. Nous le trouvons au XIVe siècle apparenté avec la maison d'Albret par suite de l'alliance de Barthélemy de Piis avec Talasie, fille de Bernard-Ezy d'Albret et de Mathe d'Armagnac. Le contrat fut passé au bourg de Gironde, le 7 mars 1362.

Cette famille a produit, entre autres personnages distingués, PIERRE-JOSEPH DE VARENNES, BARON DE PIIS ET SEIGNEUR DE NOAILHAN, qui fut major de St-Domingue; — PIIS (*Ant.-Aug.* de), auteur dramatique; — et CHARLES-ANTOINE DE PIIS, grand sénéchal du Bazadais et député de la noblesse de ce pays en 1789. Le représentant actuel du nom et des titres est M. le marquis Louis de Piis, qui réside à Bordeaux.

décréta l'arrestation des assaillants; mais soit par crainte, soit par déférence, les huissiers firent défaut. Enhardis et protégés par la sympathie populaire les accusés circulaient aussi librement que leurs concitoyens sur les places et dans les rues de Casteljaloux. La cour de Guienne reprit ses poursuites. Pierre de St-Gresse, seigneur de Séridos, cousin de celui d'Allons, fut impliqué dans le procès comme ayant prêté renfort au coup de main. Alors les prévenus se retranchèrent derrière les murs de la maison forte d'Allons, où ils se tinrent inaccessibles aux archers. Les troubles de la Fronde ne tardèrent pas à les délivrer. Pendant que leurs juges du parlement étaient exilés et emprisonnés à Condom, eux regagnaient la liberté et l'armée de Condé, sous les ordres duquel ils combattirent les troupes royales. C'est en qualité de capitaine que de Piis servit le vainqueur de Rocroy (1).

Ces querelles fratricides qui nous étonnent et nous émeuvent aujourd'hui étaient un mal chronique de la société d'alors transmis par le milieu et la fin du XVIe siècle au commencement du XVIIe. Nous sortions des guerres religieuses; le sol était encore rouge des larges saignées pratiquées par la St-Barthélemy, et les cœurs étaient restés familiers aux poignards des bravi et aux spectacles tragiques; aussi aurait-on dit, pour me servir d'une expression de Schakespeare, que chacun *regardait le meurtre comme le chat un bon morceau.* L'esprit de leur temps innocente donc ces gentilshommes toujours prêts à tirer l'épée, et à faire montre d'une vengeance qui pouvait être un scandale pour le ciel, mais qui ne l'était pas pour la terre.

J. NOULENS.

(1) *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, par Samazeuilh, lettre P, article Piis.

MADAME LA COMTESSE DE BEAUMONT.

BIOGRAPHIE.

Marie-Jacqueline de Biran d'Armagnac, comtesse de Gohas, vicomtesse de Gimois, baronne de Goalard, la Mothe, la Hilière, dame de Puypardin, Borens, Cannes, Lantignac et autres places (1), fut de bonne heure privée de son père qu'une mort glorieuse lui ravit. Il était resté parmi les morts au combat de l'Assiette, entre Exiles et Fenestrelles, le 19 juillet 1747. Amenée très jeune à la cour, Mlle de Gohas y parut avec tous les avantages que donnent une naissance illustre, une grande fortune et une beauté remarquable. Recherchée par de brillants partis, elle épousa, le 4 janvier 1761, Louis, comte de Beaumont, colonel des grenadiers de France, et neveu de Christophe, archevêque de Paris. Elle fut bientôt nommée dame pour accompagner Madame la belle-sœur du roi. Dans ce poste élevé, honorée des bontés de la reine et de l'amitié de la princesse qui l'avait attachée à sa maison, elle sut rester étrangère aux diverses factions qui partageaient la cour, et ne se servit jamais de son crédit que pour faire le bien. Sa beauté, qui était alors dans tout son éclat, lui valut de nombreux hommages, et attira même l'attention de Louis XV, aux désirs duquel elle opposa une vertueuse résistance. Ce prince la retint un jour, malgré sa réserve, dans une embrasure de fenêtre, et là lui fit des offres immenses de grâce et de fortune, sans oser énoncer clairement la condition qu'il y mettait. Elle eut l'air de ne pas le deviner, se répandit en remercîments, et demanda, avant

d'accepter tant de faveurs, le temps de consulter une personne qui prenait à elle le plus grand intérêt. — Et quelle est cette personne? demanda vivement Louis XV.—Sire, c'est la reine... A ces mots, le monarque la quitta brusquement et ne renouvela plus ses offres offensantes. Elle n'en obtint pas moins, en 1767, une pension de 4,000 fr., en considération des services de son père, et une autre de 2,000 fr. pour appointements conservés en qualité de dame de Madame la Dauphine. Deux événements importants marquèrent, sans l'altérer, la vie privée de Mme de Beaumont. Elle se vit forcée de plaider, vers 1784, contre le baron de Gélas pour les droits qu'elle revendiquait sur les terres de Lauraët et Marrast, comme représentant Louise Duchemin, sa bisaïeule, et plus tard contre le marquis d'Esclignac au sujet du marquisat de Fimarçon auquel une substitution, fondée en 1727, paraissait lui donner de justes prétentions du chef de Jeanne-Marie de Cassaignet Fimarçon, son aïeule.

La perte de ces deux grands procès précéda de peu la terrible catastrophe qui amena la chute de la monarchie. A cette époque, Madame de Beaumont se réfugia dans ses terres de Gascogne et y passa non sans crainte le régime sanglant de la Terreur. Lorsque vinrent des jours plus calmes, elle s'occupa à rassembler les débris d'une immense fortune que le malheur des temps, une confiance excessive et la facilité de son caractère faillirent plus d'une fois compromettre. Le château de Lamothe-Gohas, qu'elle habitait, devint alors le rendez-vous d'une société nombreuse qu'un accueil bienveillant, une politesse exquise, un esprit plein de grâce et de délicatesse attirait et retenait auprès d'elle. C'est là surtout qu'elle prit plaisir à rassembler les victimes de nos troubles politiques. Pendant qu'elle exercait envers eux une hospitalité généreuse,

son industrieuse bienfaisance s'appliquait à leur créer des ressources pour l'avenir. Les événements inattendus qui ramenèrent les Bourbons furent par elle salués avec joie. Un sentiment de reconnaissance lui inspira même le projet de revoir cette cour de France dont sa jeunesse et ses charmes avaient jadis accru la splendeur; mais son âge et ses infirmités ne lui permirent pas d'entreprendre un si long voyage. Elle ne devait plus approcher de ce trône qu'elle avait vu relever avec tant d'allégresse et qu'il était réservé à ses dernières années de voir tomber encore une fois. Après de longues souffrances, compagnes ordinaires d'une extrême vieillesse, elle mourut presque centenaire en juin 1836, généralement regrettée de tous ceux qui la connurent et des nombreux infortunés dont elle soutenait l'existence.

En sa personne s'éteignit une race illustre qui paraît rattacher son origine au berceau de nos anciens comtes d'Armagnac dont elle rappelait le nom.

Madame la comtesse de Beaumont portait pour armes deux écus accolés : le premier, de gueules à la bande d'argent chargée de trois fleurs de lys d'azur, qui est de *Beaumont*; l'autre écartelé au 1er et 4e d'or à 3 cannes ou merlettes de sable posées 2 et 1; au 2e et 3e d'argent, un lion grimpant d'azur qui est de Biran d'Armagnac. Le tout surmonté d'une couronne de marquis, sommée d'une fleur de lys épanouie avec cette devise : *impavidum ferient ruinæ.*

B. DE M.....

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DU PLEIX DE CADIGNAN.

(*Fin*) (1)

VI

Les fonctions et les titres héréditaires de la famille incombèrent à GÉRARD DU PLEIX. Sa prestation de serment et la réception de celui des consuls sont enregistrés dans un procès-verbal de la cérémonie. Cette solennité étant parfaitement adhérente à notre étude et intéressante au point de vue municipal, nous la rapportons textuellement :

Aujourd'hui onzième du mois de janvier mil sept cent quarante-neuf (2) *dans l'hôtel de ville de Condom, Messieurs les consuls y étant assemblés, messire Gérard Du Pleix, chevalier, baron de la Perche, seigneur de Ste-Cécile, Ensoulés, Clarens, Laspeyrère et autres lieux, conseiller du roy, lieutenant-général d'épée et lieutenant-général de robe, de la sénéchaussée et siége présidial de Condom, s'y est rendu, dans la forme ordinaire comme ses prédécesseurs de ladite charge, pour prêter le serment entre les mains des sieurs consuls et recevoir le leur conformément au règlement, et tout incontinent ledit sieur lieutenant-général s'est mis à genoux, et ayant mis sa main droite sur le livre juratoire de la présente ville tenu*

(1) Voir, *suprà*, pages 305, 353 et 420.

(2) Cette même année, le présidial fut réuni par un édit à la justice royale. MARY-LAFON, *Histoire des villes de France*, tome II, page 310. — La première magistrature fut néanmoins maintenue aux Du Pleix.

par Pierre Prouille, premier consul perpétuel du roi, et M. Guillaume Brondeau, avocat en la cour, receveur des tailles en l'élection de Condom, premier consul élu par la communauté, et en présence de MM. Arnaud Cachin, Ch. Estocard, Joseph Rivoire, jure de maintenir et conserver lesdits sieurs consuls dans leurs priviléges, et en même temps ledit sieur lieutenant-général, ayant pris des mains desdits sieurs consuls le livre juratoire, et s'étant assis, lesdits sieurs consuls, l'un après l'autre, s'étant mis à genoux, ont juré de suivre exactement lesdits priviléges, etc. SIGNÉ PAR LES CONSULS ET LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL (1).

Gérard s'était uni à noble dame Serène de Secondat, cousine du grand Montesquieu, et fille de messire Jean-Baptiste de Secondat, baron de la Perche, et de dame Luce de Monel. Cette alliance fut consacrée le 13 juillet 1736.

Serène de Secondat fut très féconde; elle donna à son mari douze enfants parmi lesquels :

VII

— CHARLES, comte de Clarens, baron de Cadignan et de Courrensan, seigneur d'Ensoulès et d'autres lieux, ne continua pas les fonctions de ses ascendants. Il était capitaine dans le régiment de Royal Piémont lorsque Olivier de Senozan, fermier général, lui accorda sa fille, l'une des mieux dotées de son époque (2). Il ne tarda pas à être promu au grade de colonel des troupes d'Agenais, d'où il passa au commandement de la légion de Lorraine. Il était en même temps gentilhomme de la chambre du roi et grand fauconnier de *Monsieur*. Sa haute nobilité fut consa-

(1) *Archives communales de Condom*, série BB. La cote ancienne de cette pièce porte : cassette A, liasse 1re, no 21.

(2) Elle était sœur de Madame la marquise de Toustain et de la maréchale de Vioménil.

crée par l'approbation officielle de d'Hozier. Voici cette confirmation authentique :

*Nous, Denis-Louis d'*Hozier, *conseiller du roi en ses conseils, président en sa cour des comptes, aydes et finances de Normandie, et juge de la noblesse de France,*

Certifions au Roi *que messire Charles Du Pleix de Cadignan, colonel-commandant la légion de Lorraine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, fils de messire Gérard Du Pleix, chevalier, seigneur de Cadignan, Courrensan, etc., lieutenant-général d'épée au sénéchal et siége présidial de Condom, peut prétendre aux grâces du roi, attendu son ancienne noblesse et les services distingués de ses ancêtres, soit dans les emplois militaires, soit dans les commissions de confiance qui leur ont été données en différentes circonstances, ce que nous avons été à portée de vérifier sur les titres qui nous ont été représentés pour les preuves de la noblesse de messire Joseph-Delphin Du Pleix de Cadignan, son frère, reçu page de la reine en l'année 1766.*

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat que nous avons signé, et auquel nous avons fait mettre l'empreinte du sceau de nos armes, à Paris, le vingt-huit mars mil sept cent soixante-onze (1).

(2) D'HOZIER.

Nous avons sous la main et sous les yeux une transaction passée entre lui et les habitants de Courrensan, qui mérite une mention. La date de ce document, où il est qualifié de haut et puissant seigneur, est du 9 septembre 1775 (3).

Par ce compromis, la communauté s'oblige à indemni-

(1) *Papiers nobiliaires de la famille Du Pleix de Cadignan.*

(2) Ici est appliqué le sceau volant avec cette devise : *Et habet sua sidera tellus.*

(3) Cette pièce, trouvée par M. H. de Moncade, il y a quelques années, fut remise à la famille de Cadignan, qui la possède aujourd'hui.

ser le baron de Cadignan des dommages qui lui ont été causés, pendant la période du litige de l'année 1774, par les habitants. Ceux-ci avaient porté leurs grains dans des moulins étrangers, ce qui avait produit une suspension des droits légitimes perçus par le seigneur sur les moutures. Les syndics et délégués de ladite juridiction lui concèdent, en outre, quarante concades de terrains vacants contigus au domaine seigneurial. Cet acte impose encore aux hommes du bourg qui ont des bœufs et des vaches de les mettre, une fois l'an, au service du baron, pour les travaux qui sont à sa convenance. Ceux qui n'auront pas de bêtes de somme devront lui prêter le concours de leurs bras. La communauté s'engage, enfin, à renouveler, tous les vingt ans, l'hommage au seigneur, et dans un temps plus rapproché s'il advient que la possession ou l'exercice des prérogatives passe à d'autres mains.

La filiation des comtes des Laques venait de finir. La branche cadette du Condomois, sa continuatrice, s'assimila, dès lors, très légitimement la couronne comtale. Charles, le premier, inaugura cette distinction héraldique dans sa famille. La mort le surprit au poste de major-général des troupes de Berry et de la Colonie dans l'île St-Dominique.

Ses frères furent également favorisés des grâces souveraines.

Jean-Baptiste, chevalier d'Ensoulès et de Courrensan (1), après avoir été lieutenant-colonel dans le régiment d'Agenais, se retira à Condom avec une pension de retraite.

— François, chevalier, reçut le premier sacrement le 9 septembre 1742 (2). Il fut d'abord capitaine dans le régi-

(1) *Archives communales. Actes civils de la paroisse de St-Pierre, de* 1710 *à* 1761.

(2) Il naquit le 20 mai 1739. *Archives communales de Condom. Actes civils de la paroisse de St-Pierre.* Registre de 755 feuillets.

ment de Lorraine et plus tard major des dragons d'Orléans (1). Il se fixa en Bretagne par suite d'une alliance. Il eut deux filles qui devinrent l'une la comtesse de Botmilliau, l'autre la baronne de Kergouet.

—Jean-Baptiste Du Pleix naquit le 18 janvier 1747 (2). L'identité de son prénom avec celui de l'un de ses frères, que nous avons rangé le second dans l'ordre de primogéniture, lui fit appliquer le titre de la terre de Ste-Cécile (3). C'est par cette désignation domaniale qu'il fut toujours particularisé. Il fut admis d'abord en qualité de lieutenant au régiment de la Marche, d'où il passa comme colonel au 4e régiment de chasseurs à cheval. Le mouvement de 89 le ramena à Condom.

— Chrysostôme de Cadignan (l'*abbé*) fut porté sur les cahiers baptistères le 22 mars 1748; il avait reçu l'eau préparatoire le 10. Il eut pour parrain son oncle, noble Jean Cessac de Lacuée (4), lieutenant assesseur au sénéchal d'Agen. Joseph-Gaspar Gilbert de Chabannes, évêque et comte d'Agen, lui conféra la prêtrise le 8 mars 1761. Huit ans après, le roi lui accorda les revenus et fruits des prieurés bénédictins unis et non unis de St-Marcoul, de Corbeuy et de St-Herme, dans le diocèse de Laon. Il était docteur *in utroque* comme le témoignent plusieurs diplômes, entr'autres le bref par lequel *Carolus Antoninus de Laroche Aymon miseratione divinâ sanctæ ecclesiæ romanæ cardinalis presbyter* lui confère les dignités de prébendier et de

(1) Il eut pour parrain noble François d'Imbert, ancien juge au Port-Ste-Marie, et Marie Du Pleix sa tante paternelle.

(2) Il eut pour parrain noble Bap de Pellambert et pour marraine la fille de celui-ci.

(3) Cette terre avait été apportée avec celle de la Perche par Sérène de Secondat.

(4) Napoléon 1er confia sous l'empire son portefeuille le plus pesant, celui du ministère de la guerre, au comte Cessac de Lacuée, petit-fils du parrain de M. l'abbé de Cadignan. Le nom de Lacuée a été fixé comme un trophée à l'entrée et à la sortie d'une rue d'Agen.

vicaire général en son archevêché de Rheims. Il cumulait ces titres et beaucoup d'autres avec l'office d'aumônier de la comtesse d'Artois. Par le crédit de cette princesse et la bienveillance de Louis XVI, il fut doté de l'abbaye d'Eysses, aux portes de Villeneuve-d'Agen. La prise de possession qui eut lieu le 5 février 1778 fut précédée de la cérémonie habituelle. Le notaire apostolique, selon l'usage, vint le prendre sur le seuil et l'introduisit dans l'église revêtu des insignes abbatiales qui étaient le rochet et la camail. Après qu'il eut fléchi le genou et baisé l'autel, il récita l'oraison en l'honneur de St-Gervais et de St-Protais et vint ensuite occuper la place de prééminence dans le chœur. Avant de sortir il exécuta de sa main une sonnerie avec les cloches (1). Quelque temps après, sa royale bienfaitrice lui offrit l'évêché d'Evreux que sa modestie ne lui permit pas d'accepter.

Il refusa durant les jours terribles de 93 le serment à la constitution civile du clergé. Cette résistance lui attira les rigueurs conventionnelles. Il était d'ailleurs comme tous les siens prévenu d'incivisme et d'aristocratie. Il parvint à soustraire sa tête au péril en cherchant un asile dans des souterrains salpêtreux. Ce séjour insalubre produisit en lui une extinction de voix. A la faveur d'un déguisement, il put gagner l'Espagne où il fut accueilli amicalement par Francisco Matheo Aguiriano y Gomez, évêque de Calahorre et de la Calzade, seigneur de la ville d'Arnedille. De retour à Condom, il y termina sa vie dans la retraite et la prière (2).

— Messire Joseph-Delphin Du Pleix de Cadignan dont

(1) *Minute contrôlée à Villeneuve, le 9 février* 1778, et portant le timbre de la généralité de Bordeaux. —

(2) M. l'abbé de Cadignan était également vicaire général du diocèse de Besançon et de celui d'Agen.

la naissance est fixée au 4 décembre 1755, entra en 1766 au service de la reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV, et devint son premier page. A la mort de cette princesse, survenue deux ans après l'admission du cadet Condomois à la cour, celui-ci fut élevé au grade de lieutenant-colonel dans le régiment de Royal-Pologne et décoré de l'ordre de St-Louis.

Il adopta Reims pour résidence, après son union avec demoiselle Simonne-Benoît Meurille, fille d'un des plus opulents fermiers généraux de France.

Louis, le dernier, fut procréé le 19 décembre 1760. Il embrassa la carrière navale et gagna par ses mérites le commandement d'une frégate. Rentré dans sa ville natale, il s'allia à noble demoiselle Copin de Lagarde.

ARMES. — D'azur à une branche de palmier d'argent accostée à senestre d'un lion contourné d'or et à dextre d'une givre aussi d'or. — *Couronne de comte.* — **Devise :** Christus et Victoria.

MISCELLANÉES.

Madame la comtesse de Salvandy continue à notre ville la sollicitude patriotique de son noble époux. Elle vient de faire à notre musée biographique le don et l'envoi d'une grande et belle toile qui reproduit superstitieusement le portrait magistral de Paul Delaroche. M. le comte de Salvandy y est représenté debout en costume de grand-maître de l'université, c'est-à-dire en tunique violette et manteau d'hermine. La tête est la partie la plus admirable du tableau. Sur le camail blanc se détache le collier rouge de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

LEYS DE L'EMPERADOR.

Maria dit, dans son *Commentaire de la nouvelle Coutume*, que bien que le Béarn se soit toujours gouverné par des *fors* (1), il est néanmoins vrai qu'il avait toujours été regardé comme un pays de droit écrit et qu'on avait constamment eu recours aux lois romaines chaque fois que les municipales faisaient défaut.

Cette loi romaine était primitivement le code Théodosien publié à Aire, ville limitrophe du Béarn, en 506, sous le nom de code d'Alaric, vingt-trois ans avant que le code de Justinien ne parût.

Plus tard, il est à croire que quelques *foristes* béarnais, sans être investis d'un caractère public, sans mission de l'autorité, rassemblèrent pour leur usage particulier quelques articles de cette loi romaine et autres, dont ils avaient vu faire souvent l'application par les tribunaux du pays lorsque le *for* béarnais était muet, et en formèrent ainsi peu à peu un corps de lois qu'ils intitulèrent *Leys de l'Emperador*, par la raison qu'il était composé en grande partie d'articles extraits, soit du Code de l'empereur Théodose le Jeune, soit de celui de l'empereur Justinien.

Ce sont ces lois que nous donnons ici pour la première fois. Elles sont écrites dans le même langage que les vieux *fors* de Béarn, c'est-à-dire en ancien béarnais, un des dialectes de la langue romane. Elles contiennent 116 articles; mais ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il n'est fait mention d'elles ni dans les historiens de Béarn, Marca et Faget

(1) *For*, du latin *forum*, qui, dans sa signification gothique, veut dire : *usage, coutume*.

de Baure, ni dans les deux commentateurs de la nouvelle coutume, Labourd et Maria. D'où peut provenir ce silence qui a lieu d'étonner? C'est apparemment que l'on crut qu'il était inutile de constater une chose que personne n'ignorait alors en Béarn, que ce n'était là qu'un complément aux *Fors et Coutumes* du pays, dont on faisait usage tous les jours.

Ce manuscrit me fut communiqué à l'époque où je publiai les *Fors de Béarn*, en collaboration avec M. Adolphe Mazure, par feu M. Dufau, alors procureur général à la

SEGUEN-SE LAS LEYS DE L'EMPERADOR :

ART. 1er. — Nulh fidel crestiaa no deu sosthier nulla heregia, et si lo senhor deu loc ont sie feyte la heregia lo sap et la sosthien, ne deu haver gran pene.

ART. 2. — Si augun fe une domana a d'autre et ditz : tu me deus vingt soos, et l'autre respond : tu m'as combens que no me los domanaras, l'actor respond : vertat ditz; pero apres tu me fis combens que los me pagares; pero pagar los deu.

ART. 3. — Quant persones fen combens et cascun fe retenir carte de lors combens, apres vienen en pleytz, et l'ung requiert a l'autre que lo mustre la carta, qui ditz que ha pergude la soe, rason es que ac juri et apres l'autre que mustre la soe carta.

ART. 4. — Lo filh et la filha, si son en poder de pay, no deben meter en pleyt lo pay ni la may, sino per licenci de senhor et de cort et que sie per las causes apres scriutes, so es : que lo pay sie traydor, de que sie dat judyament, o si lo pay a feyt furt o rapines, o injuris, o tropes causes que ley ditz.

ART. 5. — Combens que sian feytz contre ley et contre rason no valen, cum es : si jo ey combens de far partir augun furt, o rapine o autres causes contre bonne costume et rason et jo que fare tu hereter, taus combens no valen et no deben esser thiencutz; ni nulhz combens qui sian feytz per force ni paor de mort, ni de nulhe arme, no deben esser thiengutz.

cour de Pau. Il est d'une écriture qui ne remonte guère au-delà de la moitié du XVIIIe siècle; mais le langage, ainsi que je l'ai déjà dit, est du XIe au XIIe siècle.

Je n'ai pas l'intention, et ce n'est pas d'ailleurs ici le lieu, d'examiner ce document sous le rapport législatif; d'autres, plus capables, se chargeront de ce soin, je l'espère. Je le donne simplement comme un monument curieux de notre vieille langue béarnaise.

HATOULET,
bibliothécaire de la ville de Pau.

SUIVENT LES LOIS DE L'EMPEREUR :

ART. 1er. — Nul fidèle chrétien ne doit soutenir aucune hérésie, et si le seigneur du lieu où elle se forme le sait et la soutient, il doit en être grandement puni.

ART. 2. — Si quelqu'un fait une demande à une autre personne, et lui dit : tu me dois vingt sous, et l'autre lui répond : tu m'as promis de ne pas me les demander; le demandeur répond : l'accord est vrai; mais postérieurement, tu es convenu de me les payer; pour ce, il doit les payer.

ART. 3. — Quand des parties font des conventions et que chacune en fait retenir acte, si ensuite elles viennent à plaider et que l'une demande à l'autre de lui communiquer son acte disant qu'il a perdu le sien, il doit le jurer, et après que l'autre produise son double.

ART. 4. — Le fils ni la fille, s'ils sont en pouvoir du père, ne peuvent plaider contre le père ou la mère sans autorisation du seigneur et de la cour, et pour les causes ci-après énoncées, savoir est : si le père a été déclaré traître par jugement, ou s'il a commis vol, rapines, injures ou autres choses indiquées par la loi.

ART. 5. — Conventions faites contrairement à la loi et à la raison ne valent, comme est : si je conviens de faire partager le produit d'un vol, ou rapine, ou autres choses contre bonne coutume et raison sous promesse d'être fait héritier, telles conventions ne valent et ne doivent être tenues, non plus que toutes conventions faites par force, peur de mort ou d'une arme à feu.

Art. 6. — Tres homis deben cent soos a ung autre, eg los pot domanar a totz tres et a cadaung; pero si eg quite a l'ung per v soos, o per mes o per menhs, entenut es cum si have feyt conbens aus autres dus que los quitaré per autant cum au prumer.

Art. 7. — Tote personne qui fe combens ; es obs que aya xxv ans et que no sia furioos.

Art. 8. — Nulhe personne no pot prometer atau te dara tau cause; abans es obs que digue : jo te dare tau cause. Ni nulh homi no pot receber combens, atau homi dara a tau persone tau causa, sino que sia procurador d'aqueg a coey se fe la promission, o tutor, o curator, o lo filh per lo pay, o lo pay per lo filh.

Art. 9. — Nul que sia mendre de hetat (1) de xxv anx, no pot ni deu esser advocat en cort ni pleyteyar per eg ni per autre; ni los sords, ni los infamis, sino lors obs et per lors infants, o per lors pays, o si es tutor, o curator per lo dret deu pupil.

Femne no pot pleyteyar per soos obs, pero pot per lo pay, si lo pay es malau et no es qui pleyteye per eg.

Art. 10. — Qui es mendre de xxv ans, ni femne, ni questau, ni infami no deben esser procuradors per nulha autre personne en cort ni fore cort, et qui se fe procurador es ob que aya sons sens et que no sia en poder de son pay ni de autre personne.

Art. 11. — Tutor, ni curator no poden far procurayres en las causas deu pupil; pero, si an juste cause, lo senhor pot ordenar tutor, loquoau a lo medixs poder que lo tutor o curator, bien es vertat que si lo tutor o curator an comensat un pleyt inter lo pupil en domandant o defendent, que apres lo pleyt comensat poden far procurador sober aquere cause. Lo medixs disen deus procuradors.

Art. 12. — En domane o defense de cause pecuniau, o terre, o rendes, se pot far procurador et no pas en cause criminau (2).

(1) *Hetat;* c'est le mot latin *ætas, ætatis*, âge.
(2) Dans l'ancien béarnais, les adjectifs en *au, criminau, pecuniau*, provenant des adjectifs latins en *alis (criminalis, pecunialis)*, n'avaient, comme

Art. 6. — Trois hommes doivent cent sous à un autre, il peut les demander à tous les trois et à chacun d'eux; mais s'il acquitte l'un pour cinq sous ou plus ou moins, il est entendu qu'il en sera comme s'il avait fait convention avec les deux autres qu'il les acquitteraient pour la même somme qu'au premier.

Art. 7. — Toute personne qui fait des conventions doit être âgée de vingt-cinq ans et ne pas être en démence.

Art. 8. — Nulle personne ne peut faire telle convention : un tel te donnera telle chose; mais il est nécessaire qu'elle dise : je te donnerai telle chose; de même, nul ne peut recevoir la convention que tel homme donnera à telle personne telle chose, à moins qu'il ne soit procureur de celui pour qui il fait la promesse, ou son tuteur, ou son curateur, ou bien le fils pour le père, ou le père pour le fils.

Art. 9. — Nul qui soit mineur de xxv ans ne peut ni doit être avocat en cour, ni plaider pour lui ni pour autre; il en est de même des sourds et des infâmes, si ce n'est pour leurs besoins, ou pour leurs enfants, ou pour leurs pères, ou bien d'un tuteur ou curateur pour le droit de leurs pupilles.

La femme ne peut plaider pour ses propres besoins; mais elle peut plaider pour son père, si son père est malade ou s'il n'a personne qui plaide pour lui.

Art. 10. — Celui qui est mineur de xxv ans, ni la femme, ni les questaux, ni les infâmes ne peuvent être procureurs pour nulle autre personne en cour ni hors cour, et celui qui se constitue procureur doit avoir son bon sens et n'être on pouvoir de son père ni d'aucune autre personne.

Art. 11. — Tuteur ni curateur ne peuvent constituer procureurs dans les causes du pupille; néanmoins, s'ils ont juste cause, le seigneur peut ordonner la nomination d'un tuteur, lequel a le même pouvoir que le tuteur ou le curateur; cependant, il est vrai que si le tuteur ou le curateur ont commencé un procès pour le pupille, soit en demandant, soit en défendant, une fois le procès commencé, ils peuvent constituer procureur sur icelui. Il en est de même des procureurs.

Art. 12. — En cause pécuniaire, fonds de terre ou rentes, on peut constituer procureur, soit en demandant, soit en défendant, et non en cause criminelle.

Art. 13. — Nulh boms no deu far tau combens ab carte que eg aye augune partide de la cause qui pleyteyara per luy, et si ac fe, no es om thienent de thier aquegs combens, per so que son contre bones costumes, et si aqueg atau y fe messions no las y pot domanar, per so que no vol la convenense,

Art. 14. — Nulh procurador no pot ni deu far en nulhe cause ni bener, ni pleyteyar, sino tau cum aqueg de coey es procurador domane, et si pluus fa, no val, et abantz si ben la cause, se deu tornar au prumer estat.

Art. 15.— Nulh hom poderos no digue que aqueste cause es mia, si no ac es, per ne desemparar a daqueg de coey es que per deute de luy stoni-hom de domandar son dret, et si ac fe, aqueg de coey es a pergude la cause et aqueg a coey devra la pot prener sentz licencie deu senhor.

Art. 16. — Si augune personne fe de mons affars (1) sentz de mon mandament et jo y ey degun domnatge per la soe malefe o per la soe colpe, emendar m'ac deu, et si la cause es tornade a mon profieyt, si eg y a feyt messions, debi tot emendar aixi ben cum si jo l'ac abossi mandat.

Art. 17. — Si augun basteix mayson en la mia terra, encoere que tu ac fasses per mandament d'autre o comptabes que la terre fosse d'autre, tant cum la mayson es bastide, la mayson es mie.

Art. 18. — Certes causes sont que hom no pot demandar las messions que om a feytes per autre personne, cum es, si lo pay ni la may ne fen pas lors infants, ni si lo payrastre noyreixs son filhastre, no le met en mestier.

Art. 19. Donation, vente, promission, ni nulhe cause que hom fasse per force ni per paor no ha valor, et si augun n'abe prees possession deu tornar la cause et emendar lo dampnadge.

Art. 20. — Aquesta rason, que tu ac pusques domandar no duro sino ung an, apres que la paor, o la force sia feyte, si potz trobar judge que t'en fasse dret; pero si lo qui la force aura prees ac ave laudat des-

ceux-ci, qu'une terminaison pour le masculin et pour le féminin. Il en était de même autrefois en français :

Hee ! doulce *royaulx* Vierge et pure
Priez que pour nous soit pitez
Canti. des Flagellans, XIVe Se.

(1) *Affars* (affaires) est ici du masculin; ce nom était de ce genre en français, même au XVIe siècle.

Art. 13. — Nulle personne ne doit faire convention d'avoir pour elle une partie de la chose en litige, et si elle le fait, on n'est pas obligé de tenir de telles conventions, parce qu'elles sont contre bonnes coutumes; et si cette personne expose des frais, elle ne peut pas les répéter parce que la convention n'est pas valable.

Art. 14. — Nul mandataire ne peut ni ne doit faire en nulle cause, ni vendre, ni plaider au-delà de ce que celui dont il est procureur fondé demande, et s'il outrepasse ne vaut; mais bien la chose doit revenir au premier état.

Art. 15. — Que nul homme puissant ne dise : cette chose est à moi, si elle ne l'est pas, pour en dépouiller le véritable propriétaire sous prétexte de dette sans demander son droit, et s'il le fait, il perd son droit, et celui à qui la chose appartient peut la prendre sans permission du seigneur.

Art. 16. — Si quelqu'un s'occupe de mes affaires sans mon ordre et que par sa mauvaise foi ou par sa faute j'en éprouve quelque dommage, il doit le réparer, et si la chose tourne à mon profit, et s'il a exposé des frais, je dois les lui rembourser comme si je lui avais donné mandat.

Art. 17. — Si quelqu'un bâtit une maison sur ma terre, encore qu'il le fasse par ordre d'un autre et qu'il crût que la terre fût la sienne, la maison telle qu'elle est bâtie est à moi.

Art. 18. — Il est certaines choses pour lesquelles on ne peut demander les dépenses qu'on a faites pour d'autres, comme ce que les pères et les mères font pour leurs enfants, ou la nourriture que le beau-père fournit à son fillâtre, ou s'il lui donne un métier.

Art. 19. — Donation, vente, promesse, ni nul autre acte que l'on fasse par force ou par peur n'a point de valeur, et si quelqu'un avait, en conséquence, pris possession de la chose, il doit la rendre et indemniser du dommage.

Art. 20. — Le recours contre la violence ou la peur ne dure qu'un an, si tu peux trouver juge qui en fasse droit; cependant, si celui qui aura éprouvé la violence ou la crainte ratifie depuis, il ne peut rien

puixs fo fora de la paor, no pot ren domandar. Tota paor o forse es que aye paor de morir, o si ere mes en torment et per so nes fos autreya de la cause (1), la quoau no agore feyte com autre homi qui fore fos de tau loc, no val.

Art. 21. — Abense que los senhors, bayles, judges et autres gens se fen vener augunes causes a lors sosmes o autres qui los han paor per lor senhoria certes, en aqueg caas deven reder la terre a daqueg a coey sie feyte la force o la paor soute et quiti, et aqueg a coey sia feyte la force o la paor, no deu render ren qui pres ne agos.

Art. 22. — Si augun homi, per son maubat orgulh m'a enganat et per so jo en ey damn, deu esser esgardat, et si auguns negoces son feyts enter mi et eg, si cum es; cambi, o crompa, o vendition, o autre contrayt de bonne fee, si engan y es feyt per negune parti de, totse deu redressar et desfar si aqueg ac vol que sie enganat.

Art. 23. — De totes causes que lo mendre de hetat de xxv ans sia enganat, pausat que lo tutor, o lo curator ac agen feyt en temps ab lo pupil, de totes deu esser restituit et de tot damnadge que pres na, noy deu haver nulh profieyt.

Art. 24. — Si lo tutor, o lo curator venen, o fen augune cause en que lo pupil a damnadge, emendar ac debin.

Art. 25.— Lo menors de xxv ans, pot esser restituit apres los xxv ans entro a quoate ans per so que fore enganat dedens los xxv ans per so folie, o per mau ingen, et pot esser restituit contre totes personas, si non que contre son pay,

Art. 26. — Lo mendre de xxv ans no pot esser estituit si afranqueix un questau, ni si fe cause criminau nolose deu valer; pero lo judge lo pot dar mendre pene que a ung autre; ni si feyt augun contrayt ab autre persone et eg ditz qu'a plus de xxv ans, no deu esser restituit si damnadge n a, ni si jure que no deu desfar lodit contrayt que eg o son tutor, o son curator auran feyt, no pot esser restituit.

Art. 27. — Qui no ha son sens, ni qui no ha xxv ans, no se pot obligar au destret d'augun arbitre, sinon deu consentiment de son tutor o curator, et si ac fe, no val.

Art. 28. — Arbitres no debin ni podin dar sentencie de nulhs crimes, ni de nulhe franquetat.

(1) Ne faudrait-il pas : *per so n'es force d'autreya la cause?*

demander. Toute peur ou violence s'entend si on court danger de mort, ou si on est mis à torture et pour ce forcé d'accorder la chose, ce qu'on n'aurait pas fait si on eût été libre comme un autre homme, en ce cas cela ne vaut.

Art. 21. — S'il arrive que les seigneurs, bayles, juges et autres gens se fassent vendre certaines choses par leurs soumis ou autres qui les craignent à raison de leur seigneurie, dans ce cas ils doivent restituer la terre franche et quitte à celui à qui la violence ou la peur a été faite, et celui-ci n'est tenu de restituer rien de ce qu'il aura reçu.

Art. 22. — Si un homme abusant de son pouvoir m'a trompé et que pour ce j'en aie reçu dommage, il doit être apprécié, et si aucun négoce est fait entre lui et moi, comme échange, achat, vente ou autre contrat, de bonne foi, s'il y a fraude de la part de l'une ou de l'autre des parties, tout doit être annulé et réparé si la partie trompée le requiert.

Art. 23. — En toutes choses dans lesquelles le mineur de xxv ans aura été trompé, encore que le tuteur ou le curateur les aient faites dans le temps avec le pupille, celui-ci doit être indemnisé de tout dommage qu'il aura éprouvé; mais il ne doit en retirer nul profit.

Art. 24. — Si le tuteur ou le curateur vendent ou font quelque chose dommageable au pupille, ils doivent l'indemniser.

Art. 25. — Le mineur de xxv ans peut exiger quatre ans après sa majorité la restitution de ce qui lui a été soustrait pendant sa minorité, soit à cause de sa mauvaise jeunesse, soit par mauvaise foi, et ce, contre toutes personnes excepté son père.

Art. 26. — Le mineur de xxv ans ne peut revenir contre l'affranchissement qu'il a consenti à un questal, et il ne peut non plus se prévaloir de sa minorité s'il commet un crime; cependant le juge peut lui appliquer une peine moindre qu'à un autre; et si passant un contrat avec une autre personne, il déclare qu'il a plus de xxv ans, il ne peut en revenir encore qu'il en reçoive dommage; il en est de même s'il jure qu'il ne se pourvoira pas contre le contrat fait par lui, son tuteur ou son curateur.

Art. 27. — Celui qui ne jouit pas de son bon sens ou qui n'a pas vingt-cinq ans ne peut consentir à un arbitrage sans l'assistance de son tuteur ou de son curateur, et s'il le fait, cela ne vaut.

Art. 28. — Les arbitres ne peuvent ni doivent prononcer de sentence sur nul affranchissement.

Art. 29. — Los arbitres debin dar sentencies en aquegs dies en los quoaus los judges ordinaris ne podin dar et no en autre; empero, si enter las partides ac an abut combens que autre die ne pusquen dar, far ac podin.

Art. 30. — Tot arbitre deu render son judga ment en loc o parropia ond s'es feyt lo compromes, et no se deu en autre loc, sino que las partides ac agen combens.

Art. 31. — Si augun homi recep a esser arbitre, thiencut es de diser aquero que a luy ne semble, et si far no ac vol, lo senhor lo deu compellir et destrenher, sino que aye juste cause perque diser et ordenar no y pusque, si cum es, malaudie, o longue peregrination, o autres causes justes et rasonables.

Art. 32. — Totes persones qui se meten en diit de arbitres, es ob que agen compromes; lo qui no ac thiera tant que per paor de perder la cause si son thiencutz de thier la sentencie de l'arbitre et far lo jurat de thier la sentencie.

Art. 33.—Si aucun judge o arbitre disen per la sentencie o judyamen que augun pagui a son domanador tanta soma et no disen a quoau jorn, no pot esser destret de pagar entro apres que quoate mes sian passatz.

Art. 34.—Tote persone qui vol far pleyt et vol domanar o defener, es thiencude de far lo segrament de calomnie et nulhe persone no deu esser perdonnat et que personalement no juren, l'actor deu jurar prumerament en tau guise : per Diu et per aquets santz, aqueste domane que jo fas en aquest pleyt, jo la debi far per lo mey bon dret et per bone rason et dequero que l'autre part me domanara, si vertat es jo no l'ac contradisere, ni lo domanare prave ni segrament, ni y metere alongament per mal ingenh, ni si no grand obs me sia. Lo reu deu jurar que aqueg defendament que eg fara, que eg lo deu far per son bon dret et que aquero que l'autre part lo domanara que sapie que sia vertat ni contredisera, ni no domanara goarent ni prava, ni no domanara nulh aloncament si gran obs no l'es.

Art. 29. — Les arbitres doivent prononcer leurs sentences les jours où les juges ordinaires peuvent rendre les leurs et non autrement; cependant, si entre parties il est convenu qu'il leur sera loisible de prononcer un autre jour, ils le pourront.

Art. 30. — Tout arbitre doit prononcer son jugement au lieu et paroisse où le compromis a été passé, et non en autre endroit, à moins que les parties n'en soient convenues.

Art. 31. — Si un homme accepte d'être arbitre, il est tenu de rendre sa sentence, et s'il ne le fait pas, le seigneur doit l'y obliger et contraindre; à moins qu'il n'ait juste cause qui l'en empêche, comme maladie, long voyage et autres causes justes et raisonnables.

Art. 32. — Toutes personnes qui se mettent en arbitrage doivent passer un compromis tel que la crainte de perdre la chose les oblige à accepter la sentence, et elles doivent jurer de l'exécuter.

Art. 33. — Si un juge ou un arbitre décident par sentence ou jugement qu'un tel paiera à son demandeur certaine somme et ne fixent pas le jour du paiement, il ne pourra être contraint à payer qu'après le délai de quatre mois.

Art. 34. — Toute personne qui veut intenter un procès et qui veut demander ou défendre est tenue de prêter le serment de *calomnie* (1) et nul ne peut être dispensé de le prêter personnellement. Le demandeur doit jurer le premier de cette manière : Sur Dieu et sur les saints, la demande que je fais dans ce procès, je dois la faire par mon bon droit et par bonne raison, et pour ce que l'autre partie me demandera, si c'est juste, je ne le contesterai pas et ne lui demanderai ni preuve, ni serment, ni y mettrai opposition par aucune mauvaise chicane, si ce n'est pour le grand besoin de la cause.

Le défendeur doit jurer à son tour que la défense qu'il oppose, il doit la faire de par son bon droit, et que s'il reconnaît juste la demande de la partie adverse, il ne la contestera pas, qu'il ne requerra ni garant, ni preuve, et ne demandera nul délai, si ce n'est par grande nécessité.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Le serment de *calomnie* était prêté par le demandeur pour attester la justice de sa réclamation.

LE MARÉCHAL NIEL A AUCH.

Mardi, à onze heures, la population auscitaine s'ébranlait à la suite des escadrons de chasseurs qui se portaient à la rencontre du maréchal Niel sur la route de Toulouse. Quelques mâts, au sommet desquels flottaient des banderolles aux couleurs nationales, avaient été dressés parallèlement sur le pont de la Treille. Les fenêtres s'échappant sur la voie que devait remonter le guerrier de Solferino avaient été envahies de bonne heure par les dames qui déployaient sur les accoudoirs de fraîches toilettes. A midi, le maréchal est arrivé à la Patte-d'Oie, où il est descendu de la chaise de poste pour se camper sur un cheval à la selle de velours rouge illustrée des insignes héraldiques de son haut grade, c'est-à-dire de deux bâtons en croix constellés d'abeilles. Les accents joyeux de la musique militaire ont bientôt averti les impatients et les curieux de son approche. Il est en effet apparu gravissant la Rampe, ayant à sa droite le général de Ferrabouc. Il était facilement reconnaissable pour nous qui avons tout d'abord fixé son identité par le souvenir de l'excellent portrait de Larivière, et pour tous à son écharpe rouge et au duvet de cygne ou d'autruche qui frissonnait sur l'arc de son chapeau. Sa tête, très correcte comme lignes, paraît encore jeune, malgré le ton argenté de la moustache et de l'impériale. Cette physionomie sévère et noble laisse transparaître beaucoup de fermeté et de courtoisie ; son œil pénétrant et son ample front accusent une intelligence intuitive des combinaisons stratégiques. Une taille élancée et élevée complète sa distinction extérieure. Son Excellence a été accueillie sur la porte de l'hôtel Alexandre par le maire de la ville, assisté de ses adjoints.

Dans l'après-midi, M. le vicomte de Gauville, et, après lui, tous les autres fonctionnaires, sont allés rendre visite et souhaiter la bienvenue au grand dignitaire de l'empire. Attirée par sa présence, une foule élégante se pressait, le soir, dans les salons de la préfecture. Pendant ce temps, l'affluence des curieux qui circulait dans les rues et sur les places tournait ses regards vers la mairie dont les portes et les fenêtres étaient encadrées de guirlandes lumineuses. D'autres maisons avaient hissé des drapeaux et fait flamber des lampions en l'honneur de l'hôte glorieux.

Le lendemain mercredi, à sept heures, une revue fut passée au champ de manœuvre. A une heure, le maréchal, qui est un fervent de la science archéologique, s'est présenté à Sainte-Marie, où il a inspecté en homme pertinent les légions sacrées et fantastiques des boiseries et les phalanges saintes et sibyllines des verrières.

A cinq heures, un carrousel, parodie des scènes chevaleresques du moyen-âge, réunissait une population accourue de tous les points du Gers dans la plaine chauve où s'était effectuée la montre d'armes du matin.

A six heures et demie, un banquet était offert par le maréchal aux officiers du régiment et aux chefs des diverses administrations dans une salle de l'hôtel Alexandre. Les murs de cette salle étaient revêtus d'étendards et de panoplies très artistiquement agencées. Au fond de la salle se tenaient debout deux faisceaux de fusils. A droite s'étalait une croix de la légion-d'honneur formée de bayonnettes, à gauche deux rosaces de sabres. Le repas était éclairé par un lustre tout à fait assorti au caractère de la cérémonie, puisqu'il était fait de gourmettes reliant

des pistolets disposés d'une façon circulaire. Dans leurs canons étaient plantées les bougies.

A dix heures, le maréchal, qui devait repartir le lendemain, est remonté dans son appartement pour prendre du repos. Son sommeil a dû être un peu troublé par l'allégresse d'un souper civil, dont les commensaux furent plus joyeux que des faunes et aussi bruyants que des pétards. J. N.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (1)

6° *Etrangeté de la langue et de l'orthographe romanes.* — Ce qui m'a frappé tout d'abord dans les chartes de 1810, c'est la langue dans laquelle elles sont conçues. Toutes les données historiques acceptées universellement, sur l'usage du latin ecclésiastique comme la langue exclusive des scribes et des notaires féodaux jusqu'à la fin du XII° siècle, se trouvent ruinées par cette découverte inattendue, et l'orthographe et le glossaire romans ne s'en portent guère mieux. Raynouard, Wilhem Schlegel, Fauriel, nous avaient accoutumés à cette croyance que le parler du midi de la France, en tant qu'idiome fixé par les monuments, avait débuté par la poésie avec Guillaume d'Aquitaine, Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, etc., etc. (2) Il faut maintenant rétrograder non-seulement jusqu'en 1141, mais jusqu'en 1012, puisque la charte dressée par ordre de Guillaume-Sanche et citée fragmentairement dans le premier des actes de Pierre de Lobanner est rédigée comme eux en roman. Cela est fait pour étonner d'autant plus, que tous les documents de la même époque rapportés par Marca, par les bénédictins du Languedoc, par

(1) Voir, plus haut, p. 197, 271, 326 et 376.

(2) Je ne tiens pas compte de quelques documents antérieurs, signalés ou publiés pour la première fois dans la Collection de Raynouard ou par M. Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, T. I, et qui se rapportent à peu près tous à la Provence, au Limousin, à l'Agenais, etc.

Dom Brugèles, la *Gallia Christiana*, Monlezun, etc..., sont tous écrits en latin, sans en excepter un seul. Les citations sont inutiles; tout le monde les fera pour moi. Eh bien! c'est un homme d'église, l'abbé Raymond-Sance, qui nous donne le premier exemple de l'abandon du latin, signe de l'influence cléricale, pour cette langue romane qui ne commence à se produire dans les actes privés et publics qu'avec les premiers développements du pouvoir civil. Le titre le plus ancien rédigé dans le nouvel idiome est, à ma connaissance et pour la Novempopulanie, la charte accordée par Centule III aux habitants de Bagnères-de-Bigorre, le quatre des nones de mai 1171, en supposant toutefois que ce titre ne soit point la version romane d'un texte latin aujourd'hui perdu. Viennent plus tard les coutumes de Lectoure (1290), celles des Quatre-Vallées (1300), les Fors inédits d'Aire et du Mas (1332) et un grand nombre d'autres statuts locaux. Si j'avais à rechercher la cause principale, mais non pas exclusive, de cette révolution linguistique, je la trouverais sans doute, avec Fleury, dans la politique des rois anglo-normands, qui s'attachaient à favoriser et à consacrer légalement tout ce qui pouvait contribuer à séparer la France du Midi de celle du Nord. Une de ces causes de dissidence, c'est la différence des langages qui persiste plus tard par habitude, même après l'unification, et dont le coutumier du parlement de Bordeaux nous offre encore des exemples jusqu'au commencement du XVIe siècle (*Coutume de Soule*). La langue juridique, surtout à une époque plus particulièrement stable, comme celle du régime féodal, est la moins sujette aux variations. Après quelques jours d'exercice, un homme d'une intelligence moyenne, sachant le latin et le patois gascon, comprendra facilement la coutume de Lomagne (1428). Cette lecture lui servira de clé pour arriver presque sans efforts à l'intelli-

gence des statuts locaux antérieurs. Personne aujourd'hui n'a besoin de préparation philologique pour étudier les écrivains de la Fronde. La langue littéraire est pourtant celle qui varie le plus promptement, et deux siècles d'une agitation exceptionnelle nous séparent déjà des troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIV. La coutume romane d'Aire et du Mas (1332), communauté contiguë au territoire du Marsan, n'est postérieure que de 191 ans aux chartes de 1141, dont le style ne diffère d'ailleurs en rien de la charte de 1012, dressée par ordre du duc Sanche, et rapportée partiellement dans le premier titre. Voilà donc, au point de vue du langage et de l'orthographe, une pièce de comparaison inédite, mais authentique et importante. Or, cette pièce ne diffère sous ces deux aspects, des documents antérieurs ou postérieurs, que d'une façon peu notable, et que les règles générales sur la permutation des consonnes et la transformation des voyelles suffisent largement à expliquer. Il n'est peut-être pas de langue moderne dont les origines, les progrès et la subdivision en dialectes soit aussi facile à suivre que le roman. Bien des erreurs échappées à Raynouard et aux philologues allemands ont été depuis rectifiées par les travaux de Fauriel et les recherches récentes faites à l'Ecole des Chartes par M. Léon Lacabane. A un point de vue plus spécial, nous avons l'excellente *Grammaire béarnaise* de M. V. Lespy, dont l'auteur, si légitimement rigide en matière d'orthographe, a signalé avant moi, dans une note dont je le remercie, l'incorrection des chartes de Mont-de-Marsan. Je ne voudrais pas trop mêler à une polémique qui peut devenir irritante le nom de mon ami Léonce Couture; mais il ne me plaît ni ne me convient de passer sous silence les services importants qu'il m'a rendus, et qu'il voudra bien me continuer, je l'es-

père. Il n'a encore touché à ce sujet qu'en passant; mais ses articles, écrits d'une main déjà magistrale, donnent aux vrais philologues la mesure de ce que peut être un jour de sa part un ouvrage complet et définitif. Peut-on s'arrêter après cela aux spirituels paradoxes linguistiques de M. Granier de Cassagnac, aux hypothèses étymologiques, moins heureuses que hardies, de M. Cénac-Moncaut?

Les termes de comparaison ainsi fixés, je prends au hasard dans la première charte. Citez-moi un titre roman où *évêque* se traduise par *apostorle :* Pierre, évêque de Dax, *Pee apostorle de Aquis.* Cette synonymie de l'apostolat et de l'épiscopat se rencontre assez souvent chez les littérateurs du premier empire; mais le moyen-âge n'aurait jamais accepté une pareille confusion, et l'abbé Raimond-Sance moins que tout autre. La date de 778 *(septengentj septuagentj octo)* et tous les autres millésimes dont les quatre chartes font mention sont écrits en toutes lettres et non en chiffres romains. C'est là évidemment une pratique qui ne s'est introduite que beaucoup plus tard et a fini par avoir force de loi. Mais elle était encore à naître à l'époque du duc Sanche, et presque point usitée du temps de Pierre de Lobanner. Jamais *homs postrems* n'a voulu dire *avant-garde. Ciutat* est très rarement employé pour signifier ville : la coutume de Bagnères et celle d'Aire adoptent toujours le terme de *biela* ou *viela* (1). *Arenas de alt,* les sables de la mer, indiquent de la part du faussaire des études fructueuses sur les poètes latins, mais une ignorance radicale de la langue des troubadours. Comte s'exprime toujours par *comte* et jamais par *com;* au pluriel *comtes* et non pas *coms.* Les

(1) V. la cout. de Bagnères-de-Bigorre dans le T. I, des ESSAIS HISTORIQUES SUR LE BIGORRE, de *Davezac-Macaya,* p. 235 et suiv. *Ciutad* ou *ciutat* ne se rencontre assez fréquemment dans les anciens documents, qu'à mesure qu'on se rapproche du Languedoc. Exemple la Coutume de Lectoure, etc., etc.

monts Ibères *(los montz Ibères)*, pour dire les Pyrénées, ne sont jamais entrés dans le vocabulaire géographique de l'époque féodale.

Les deux autres chartes sont à l'unisson de la première. *Apost matur coselh et invocation de la divinal potentia*, après mûr conseil et invocation de la divine puissance. Cette phraséologie gouvernementale et philosophique n'indique-t-elle point assez, en dehors de l'étrangeté du lexique, la date véritable du faux? *Pugna* a-t-il jamais signifié bataille, et le mot propre n'est-il point *batalha* ou batalh? Si nous faisons bataille avec le seigneur... *Se nos fem batalh ab lo seignor*, disent expressément les Fors inédits de la ville d'Aire. De même, en bonne langue romane, *conspect* n'a jamais voulu dire présence, *arcia* citadelle, *tempo amotto* ou *amottat* temps reculé, *lapias* pierres, *abitio* départ, *aljorn che lucio* aujourd'hui, *calamit* infortuné, *sempetern* éternel. J'en passe, et des meilleurs; mais on comprend de reste qu'un pareil vocabulaire n'appartient ni à l'époque du duc Sanche, ni à celle de Pierre de Lobanner, ni à aucune autre. Le faussaire connaissait sans nul doute le serment de Louis-le-Germanique en 842, pièce dont la langue est très voisine du latin. Voilà son type sacro-saint. Il n'a pas pris garde qu'au XIe et XIIe siècles, les idiomes néo-latins que la littérature allait déjà bientôt fixer, étaient déjà tout formés, que beaucoup d'anciens radicaux étaient tombés en désuétude, et que d'autres s'étaient métamorphosés d'après certaines lois philologiques aujourd'hui bien connues. Si le fabricateur des pièces de 1810 avait eu la plus légère teinture de la grammaire et du glossaire romans, il aurait cherché ses modèles à une époque plus récente; il se serait épargné la création de locutions périlleuses et la *romanisation* de force mots latins qui suffiraient seuls à prouver la supercherie. Ce n'est pas le vocabulaire et le style du IXe

siècle tels qu'on les retrouve dans le serment de Louis-le-Germanique qu'il fallait tâcher d'imiter; les textes des coutumes de Bagnères, d'Aire, des Quatre-Vallées, et même des Fors du Béarn, auraient pu fournir des exemples moins illustres mais plus certains.

L'orthographe est à l'unisson du dictionnaire et de la syntaxe. Je ne veux pas insister longtemps, et je me borne, pour abréger, à l'examen des diphtongues *aou*, *eou*, *iou*, ainsi prononcées en une syllabe complexe, mais toujours écrites *au*, *eu*, *iu* dans les textes les plus anciens. « Jamais, dit M. Lespy, on n'a écrit *en bon roman* les diphtongues *aou*, *eou*, *iou*. De telles énormités ne peuvent se rencontrer que dans de mauvais textes, par exemple dans les CHARTES DE MONT-DE-MARSAN. » La question phonétique est sans importance lorsqu'on sait à quoi s'en tenir sur la prononciation réelle, mais le philologue béarnais a raison au point de vue de l'histoire et de la grammaire. C'est ce que reconnaît, en termes formels, un linguiste des plus compétents, M. Léonce Couture. « C'est une correction très nécessaire d'un abus qui n'existe guère que chez nous; les Provençaux ont mieux gardé la vraie orthographe. Nos vieux poètes (gascons), Ader, Bedout, n'en ont jamais employé d'autre; d'Astros, le premier, a été infidèle à la règle pour quelques mots seulement. Il faut y revenir. L'orthographe *oa*, *oe*... pour *oua*, *oue*... paraît encore une simplification louable, un retour sans inconvénient à l'ancienne pratique. » En effet, ces pratiques sont fort anciennes chez nous, et, jusqu'à d'Astros, sans autre exception connue que les chartes de Mont-de-Marsan. Tous les vieux statuts romans de la Novempopulanie sont rédigés d'après les règles de cette orthographe invariable. La coutume de Bagnères-de-Bigorre (1171) écrit *auant*, *deu*, *aucuns*, *deutes*, etc..., et non *aouant*, *deou*, *aoucuns*, *deoutes*. Dans les

Fors inédits d'Aire (1332) je lis *deu*, *ausiva*, *dreturau*, etc., et jamais *deou*, *aousiva*, *dreturaou*. Prenez la coutume de Lomagne, celle de Lectoure, celle des Quatre-Vallées, les Fors du Béarn, partout l'orthographe est la même. Au contraire dans les chartes de 1810, les diphtongues s'écrivent comme elles se prononcent, *aou*, *eou*, *iou*... *comtaou*, *romiou*, *auœrliaous* et mille autres pour *comtau romiu*, *auœiliaus*. Ici la règle devient l'exception et l'exception devient la règle. Il n'en faudrait pas davantage pour démontrer que nous avons affaire à un document fabriqué. Quant au latin de la quatrième pièce, M. Bordier en a fait bonne justice, et la prudence la plus vulgaire me fait une loi de ne point revenir sur son argumentation.

7° *Etrangeté du style et des formules féodales.* — Tout ce que M. Bordier a dit là-dessus est d'une incontestable justesse, mais son travail pourrait être considérablement étendu. Prenons d'abord les dix premières lignes de la première charte; elles contiennent à elles seules assez d'erreurs historiques et d'inepties pour qu'il ne reste plus l'ombre d'un doute sur la réalité du faux.

« Universis præsent. (*es*) litter. (*as*) inspect. (*uris*). En présence de nous, Raimond Sance, abbé de cour comtale, agissant comme garde des chartes de la cour comtale de Vasconie, vint En Pierre de Lobanner, vicomte régnant de Marsan, requérant, comme puissant seigneur de la cour, extrait des faits de pillages, incendies, massacres, combats et autres brigandages des Normands dans la Vasconie, en l'année de l'incarnation de notre benoît Seigneur, huit cent quarante et un, disant, le susdit vicomte, qu'il en avait besoin pour la réédification de la cité, capitale de sa vicomté (1). » *Traduct. des éditeurs de* 1850.

(1) Universis present litter. inspect. In conspect de nos, Ramundj Sancius, dos moneichs de cort comtaou, orden de San Benedict, rector, per arrason de las cartas de la cort comtaou de Vascoegna, custadu, vengo en Pee de Loban-

Quel besoin Lobanner pouvait-il avoir, pour la *réédification* de sa capitale, de cette prétendue charte de 1012, dressée par ordre du duc Sanche sur les notes de Pierre, évêque de Dax, ou d'après les traditions, et relatant les méfaits des Normands en 841? Ce document lui était-il indispensable pour convoquer les maçons? A-t-on jamais vu ailleurs qu'en Gascogne, ailleurs qu'aux bords de la Garonne, de l'Adour ou de la Midouze — *prope flumina nota* — le spectacle touchant de deux seigneurs féodaux, d'un duc et d'un vicomte préoccupés à ce point de l'histoire de leurs fiefs? Mais si ces parchemins n'étaient pas d'absolue nécessité pour bâtir, ils devaient être, métaphoriquement parlant, la pierre angulaire du faux de 1810. Remarquez, en effet, que la première pièce est censée un extrait du titre *roman* de 1012; que ce titre parle précisément de la fondation par Charlemagne de la cité de Marsan sur les ruines d'un temple de Mars, et que cette fondation fut elle-même constatée, en même temps que la division de la Gascogne en consulies et proconsulies, par un acte spécial qui existait encore à l'époque de Lobanner qui en fit l'exhibition à Bérenger de Cantaloup et à la noblesse, ainsi que nous l'apprend la seconde charte. *La pergamia lj imperador Carlo, sajerada apost la pugna de Ronceaux in la nostre conspect descoperin, etc...* Il ne s'agit pas de demander où est cette pièce, et il est difficile d'appeler en témoignage Bérenger de Cantaloup et ses compagnons. Avouez pourtant qu'il est peu d'origines aussi bien et aussi longuement déduites. La découverte de 1810 nous porte d'un seul bond à 1400, et les copies de 1400 aux originaux du Livre-Rouge de 1141, lesquels visent les

ner, vescoms regnans de Marsan, mandan chum pouderaus senhor de la cort exceps de las causas raubarias, ahegoamens, auccisiomens, pugnas et alter nefarias d'achels Nordhoms in Vascoegua, dens l'annado de la incarnacion de nostre senhor benedict octo cent quadragintemg, dissen, lo abandigt vescomche besongh ne havia per so de la edification de la cieutat, capdulh de sa vescomtat. IIe CHARTE.

titres scellés par Charlemagne et remontent par la tradition jusqu'à la conquête de l'Aquitaine par P. Crassus. Et voyez combien ce Pierre de Lobanner, qui paie comptant (*absolut.*) les expéditions qu'on lui délivre, est en même temps un seigneur économe et rangé. Il ne demande pas copie intégrale de la charte de 1012; il se contente d'un simple extrait (*exceps*), et cela, sans doute, pour alléger sa bourse et s'exonérer des écritures inutiles et frustratoires que l'abbé Raymond-Sance n'eût pas manqué de multiplier en sa qualité de garde-notes. Je dis *garde-notes*, et je n'exagère rien : *per arrason de las cartas de la cort comtaou de Vascoegna, custadu*. Les chartes de 1810, qui nous ont déjà appris tant de choses, ont encore le privilége d'éclairer d'une manière toute spéciale l'organisation du notariat vers le milieu du XIIe siècle. Ces indications sont d'autant plus précieuses que, depuis les capitulaires de Charlemagne de 803 et de 805 sur la création des *judices chartularii*, jusqu'en 1270, époque de l'érection de la charge de notaire en titre d'office par Saint-Louis, nous étions en face d'une lacune énorme, désormais comblée par un don de fortune que je signale à l'attention des jurisconsultes. M. Ducournau de Caritz aura eu la gloire de révéler à la postérité reconnaissante, qu'en 1141 l'office de *notaire* rétenteur des actes était parfaitement distinct de celui de *garde-notes* ou gardien des minutes des notaires décédés. Par voie de conséquence, les *tabellions* ou officiers chargés de la délivrance des grosses et les *garde-scel*, qui les rendaient authentiques par l'apposition du sceau, devaient déjà exister. C'est à tort que tous les écrivains spéciaux ont reporté jusqu'à présent aux divers édits de François Ier et d'Henri II (1542, 1547, 12 décembre 1553), les démembrements successifs que subirent les attributions des notaires, sous la pression de besoins d'argent, qui poussèrent le

pouvoir royal à multiplier les charges vénales. Maintenant, de deux choses l'une : ou il faut reporter jusqu'au XIIe siècle la date de ce démembrement et s'inscrire en faux contre les édits précités, ou l'on doit convenir que les actes de 1810 sont l'œuvre d'un mystificateur aussi ignorant que maladroit.

Raimond Sance donne à Lobanner le titre de vicomte régnant de Marsan (*vescoms regnans de Marsan*). Jamais une pareille locution n'a pu se trouver sous la plume d'un notaire féodal de 1141. Il eût écrit : *par la grâce de Dieu, vicomte de Marsan*, et fait l'énumération de tous ses titres seigneuriaux. Lorsque les droits régaliens étaient la conséquence naturelle des grands pouvoirs féodaux, jamais on n'a pu concevoir un *vicomte régnant*, par opposition à un vicomte qui ne règne pas. Un vicomte qui ne règne pas, c'est celui qui tient son titre du roi ou qui a été dépouillé par lui d'une partie de ses attributions primitives. Pour le concevoir ainsi par contraste, et justifiant ses droits par un indult et non par la grâce de Dieu, il faut descendre à une époque beaucoup plus moderne, à l'époque du grand développement de l'autorité royale qui retire aux grands vassaux tous les droits qui résultaient autrefois pour eux de ce que les légistes d'alors ont appelé le *domaine éminent*. Et puis que l'on m'explique comment le garde-notes qui fait du vicomte un prince régnant, ce qui est absurde et contraire à tous les usages du temps, ne lui accorde même pas, dans la première charte, ce qui lui est dû légitimement, le titre de comte de Bigorre qu'il portait depuis 1138, et qui était la conséquence forcée de son mariage (1118) avec Béatrix, fille de Centulle Ier, et unique héritière de ce pays. Il est vrai que dans les deux autres parchemins romans cette omission est réparée, et que leur auteur y ajoute libéralement un grand nombre d'autres qualités, entre autres celles de vicomte de Gavardan et de

Brulhois. Encore une grosse erreur propagée par quelques compilateurs inexacts, particulièrement par Dom Brugèles, et dans laquelle Oïhénart s'est bien gardé de tomber. Jamais Lobanner n'a été vicomte de Gavardan et de Brulhois. C'est un autre Pierre, vicomte de Béarn, fils de Pierre, vicomte de Gavarret et de Guiscarde, fille de Centulle V et dernier rejeton de la première maison de Béarn. Par cette union fut consommée, avec le Béarn et non avec le Marsan, l'union de la vicomté de Gavardan ou Gabarret, petit pays au nord de l'Armagnac, dont les premiers suzerains apparaissent dans l'histoire locale vers 1050 avec Roger, contemporain de Guillaume Astanove, comte de Fezensac. Roger eut deux fils : Arnaud-Roger, et Pierre, vicomte de Gavardan, marié à Agnès, et père du mari de Guiscarde de Béarn dont il eut un fils qui n'est par conséquent pas le même que Pierre de Lobanner. La vicomté de Brulhois s'étendait du sud au nord depuis la ligne des villages de St-Martin-de-Goueyne, de Ligardes et de Francescas, jusqu'aux rives de la Garonne, bornée au levant par la rivière du Gers, et au couchant par la chaîne de collines qui sépare la vallée de l'Auvignon de celle de la Baïse. Telles sont les limites de ce territoire dont j'ai reconstitué la carte à l'aide de plusieurs documents, et particulièrement à l'aide des coutumes de Lamontjoye de 1298 (1). Oïhénart veut que le Brulhois fût une dépendance du Gabardan, et ait été par conséquent annexé au Béarn à la même époque. Ici cet auteur, ordinairement si exact, commet une erreur manifeste. Le Brulhois apparaît dès l'origine comme un fief tenu par les vicomtes de Béarn sous la suzeraineté des évêques d'Agen. En 1062, il devient l'apanage d'un cadet de Béarn, de Renaud, qui entre plus tard comme moine à l'abbaye de Moissac. Cette

(1) Publiées par M. Crozet, archiviste du Lot-et-Garonne, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, n° de septembre-octobre 1860.

terre fait alors retour à ses anciens maîtres, et nous voyons en 1293, date de la fondation du prieuré de Préchac, Gaston V de Béarn prendre le titre de vicomte de Brulhois. Donc, le Gavardan et le Brulhois étaient, en 1141, la propriété des vicomtes de Béarn; donc, ils n'étaient pas celle de Pierre de Lobanner; donc, si les chartes étaient vraies, l'abbé Raimond Sance ne lui eût point accordé ce titre.

Pas davantage ce garde-notes de *cour comtale*, taillé sur le patron de nos notaires modernes, n'eût mis sa personnalité en relief et songé, lorsque les scribes étaient réduits au rôle d'instruments passifs, à sortir de l'incognito. Il aurait, suivant l'usage constant, grossoyé son *expédition* sans penser à faire montre de ses noms et qualités dans une formule préliminaire qui peut à peu près se traduire ainsi : « Par devant Me Raimond Sance, notaire *comtal* à la ré- » sidence de *Palestrion*, et en présence de témoins bas- » nommés, tous Français et majeurs : Est comparu Pierre » de Lobanner...., lequel, en sa qualité de haut et puissant » seigneur de ladite cour..., a requis ledit notaire de lui dé- » livrer extrait, etc... » Plaisanterie à part et couleur locale supprimée, un notaire contemporain rédigerait-il autrement? Un tabellion de l'époque féodale eût-il daté un acte de l'*an de l'incarnation de notre benoît Seigneur* sans ajouter *Jésus-Christ?* Que signifie cette formule initiale : *Universis present.* (*es*) *litter.* (*as*) *inspect.* (*uris*)? Est-elle complète, satisfait-elle l'esprit, est-elle conforme aux habitudes du temps et en harmonie avec le triomphant *benoît?* N'aurait-il pas fallu la compléter par ces deux mots : *notum facimus* pour lui donner une valeur équivalente à celles-ci : *Noverint universi præsentes pariter et futuri... Noverint universi præsentium litterarum seriem inspecturi...* qui sont pourtant d'une époque postérieure?

J.-F. BLADÉ.

(*La suite au prochain numéro.*)

ARCHÉOLOGIE AUSCITAINE.

A Monsieur Prosper Lafforgue, auteur de L'HISTOIRE DE LA VILLE D'AUCH.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans la *Revue d'Aquitaine* du 8 avril dernier pour m'apprendre, ainsi qu'à ses lecteurs que vous aviez enfin trouvé le mot de l'énigme qu'offrait encore naguère aux archéologues le nom de *la tour* auscitaine dite *de César ou Danté*. Cette tour, jusqu'à cette heure, avait causé de grandes tortures aux OEdipes passés et présents; je me plaçai moi-même au nombre de ces derniers, à l'occasion de ma dissertation, insérée dans un précédent numéro de cet excellent recueil périodique, laquelle a motivé vos judicieuses et bienveillantes observations.

Malgré la tradition populaire et l'opinion assez généralement accréditée, je n'avais jamais pu voir, surtout dans la partie supérieure de cette tour accusant l'âge et les formes de l'architecture gothique ou ogivale, un travail antérieur au XIVe siècle, ou tout au plus au XIIIe, bien que le style plein-cintre des constructions inférieures à cet étage eussent pu en faire remonter la date sinon à l'époque *romaine*, dont on n'y reconnaît pas les autres caractères, au moins à la *romane*. C'est ainsi, Monsieur, que je m'en expliquais tout récemment dans ma correspondance avec M. du Mége, fondateur et conservateur du musée des antiques de Toulouse, qui s'occupe en ce moment de l'impression de son *Archéologie pyrénéenne*. Ne connaissant notre prétendue tour de César que par ma notice, il me demandait mon opinion relativement à ce monument et sur ce qu'il y avait de raisonnable et de fondé à en dire. Je n'avais pas alors connaissance de votre lettre, qui jette un nouveau jour sur la question et la décide à mon avis.

En compulsant, Monsieur, les chroniques du diocèse d'Auch, de Dom de Brugèles, j'ai souvent eu, comme vous, sous les yeux, l'acte que vous citez et où il est dit que la reine de Navarre, Marguerite de

Valois (1), étant dans cette ville le 1er octobre 1547, donna quittance au syndic du chapitre métropolitain « de ce qu'elle pouvait avoir gagné de sa prébende, comme chanoinesse d'honneur (2), pour son droit de présence à tous les offices durant deux jours consécutifs, » et cependant, j'avoue, à ma confusion, que la vue de cette pièce, signée ANTÉ *notaire* (qui l'avait *retenue*), ne m'avait pas conduit à faire le rapprochement que vous en avez si heureusement tiré à propos de cette même signature et qu'a confirmé l'examen de vos registres municipaux, constatant que dans le cours des XVIe et XVIIe siècles, une famille de ce nom, d'*Anté* ou de *Danté*, avait habité non-seulement Auch, mais encore la maison dont faisait partie notre tour monumentale, *si ce n'est historique*, résidence du notaire de Marguerite.

Je suis encore disposé, Monsieur, à adopter l'objection émise par vous dans votre histoire d'Auch et reproduite dans votre lettre à mon adresse, que la pierre sur laquelle est gravée l'inscription encastrée dans le mur de la cage de l'escalier de la tour d'Anté doit provenir, selon toute probabilité, des matériaux romains qui servirent à l'édification des remparts de la ville féodale au commencement du XIe siècle. Après leur démolition, au moins partielle, on utilisa de nouveau notre débris épigraphique, en l'employant comme décoration et ornement dans la construction de l'édifice dont nous nous occupons; les exemples d'un tel emploi sont fréquents, particulièrement au moyen-âge, dans les villes d'origine romaine.

Mais, Monsieur, si vous avez soulevé le voile qui couvrait naguère les mystères de la tour de César, il reste encore à en écarter ceux dont s'enveloppent le sens et l'interprétation de l'inscription sus-mentionnée qui en fait partie et appelle tout d'abord l'attention des touristes qui visitent notre monument. Je laisse à de plus habiles ou de plus hardis paléologues que moi le soin de restaurer et de compléter les quelques mots fragmentés qu'on y lit et celui de se prononcer sur la valeur même des caractères qui les composent. On n'est pas d'accord, puisque votre lettre en rapporte trois leçons différentes (3), y compris celle que j'ai donnée

(1) Sœur de François Ier et auteur de l'*Heptameron*, etc.

(2) En sa qualité de comtesse d'Armagnac, dont les comtes étaient premiers chanoines de la cathédrale d'Auch. Louis XIV y siégea en cette qualité l'an 1659.

(3) Si la présence de *chiffres arabes* n'ayant appartenu ni aux Grecs ni aux Romains, auxquels ils furent inconnus, et qu'on sait avoir été empruntés par nous beaucoup plus tard aux Orientaux, permettaient de regarder comme *antique* un monument épigraphique où les mêmes chiffres figureraient, on pourrait voir une *pierre sépulcrale* remontant aux premiers siècles du christianisme et

dans ma dissertation, et dont je garantis la fidélité, ma copie ayant été calquée par moi sur *la pierre écrite* elle-même.

Je vous prie, Monsieur, de croire à toute mon estime et à la justice que je me plais à vous rendre comme le digne historien d'une ville dont le souvenir me sera fidèle et toujours cher.

Votre dévoué serviteur,

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
De l'Institut de France et du comité de la langue, de l'histoire et des arts, établi près du ministère de l'instruction publique, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

LÉGENDE DE FAMILLE (1).

La légende, quoiqu'enfantine et conteuse, répercute le plus souvent de sa voix naïve une vérité lointaine. Aussi, avant de pénétrer dans l'ordre des faits légitimés par l'authenticité, ne devons-nous pas refuser l'oreille à l'écho de la tradition qui attribue une tige byzantine à la famille dont nous allons remonter et descendre les degrés à travers une série d'âges.

Quand la première croisade fut publiée, Raymond de St Gilles, comte de Toulouse, laissant ses belles cités aux constructions demi-sarrasines et aux habitants demi-héréti-

à un membre de cette religion du nom d'EVTASIA ou EVTESIA dans l'inscription de la tour d'Anté, et plus particulièrement dans celle de ses trois leçons ainsi reproduite d'après la lettre en question, DE EUTESIA an 545. Nous la compléterons de la manière suivante : DE*cessit* AN*no* (sous-entendu sans doute *Domini* ou *Christi*) 545. Mais il faudrait alors que le nombre d'années exprimées par cette date fût établi ici en chiffres *romains* (DXLV, ou encore, selon les temps, ICXXXXV). Sans cette condition, cette épitaphe, si épitaphe il y a, ne saurait être considérée que comme moderne, ou ne remontant pas à une époque antérieure à la renaissance; ce qu'attesterait ici, du reste, la forme des caractères alphabétiques, aussi bien que celle de caractères numériques.

(1) Extrait de l'Étude historique sur la maison de Sen-Gresse, par J. Noulens.

ques, s'achemina en 1096 par la Lombardie, le Frioul et la Dalmatie pour venir en Orient combattre les infidèles. Il amenait, à sa suite, l'élite de nos barons. Parmi ceux qui s'étaient attardés et qui descendirent, un an après lui (1097), la vallée du Danube que Michelet appelle la grande route du genre humain, la narration populaire nous montre Astanove, comte de Fezensac. Derrière son *pennon d'or aux deux tourteaux de gueules* marchent ses hommagers. C'est à leur tête qu'il arrive à Constantinople. Depuis un demi-siècle, les Grecs voyant les Occidentaux déborder par toutes les avenues de l'Empire, craignirent d'être emportés par ce torrent. Leur terreur avait augmenté, car ils étaient tous les jours témoins de la séduction exercée sur les hommes de la race franque par leur ville merveilleuse, toute de lumière et d'or. Les soldats du Christ ne dissimulaient pas d'ailleurs que l'amour spirituel de Jérusalem n'était pas exclusif d'une convoitise temporelle pour la métropole du Bosphore. L'Empereur résolut une extermination ténébreuse de ces dangereux alliés. Il leur tendit des embuches et fit empoisonner les puits et les cours d'eau. Astanove ayant sollicité un pilote pour franchir la mer et passer en Asie, Alexis Comnène lui dépêcha un de ses gentilshommes auquel il avait donné la secrète mission de mener les passagers aux flèches des Turcs. Indigné d'un tel rôle, le noble nautonnier vint débarquer loyalement sur la côte de Palestine ceux qu'il était chargé de conduire aux brisants ou aux arcs de l'ennemi. Jaloux de récompenser ce grand acte de vertu, le comte de Fezensac attacha le bosphorien à sa personne en qualité d'écuyer. Il y avait à peine deux ans qu'Astanove était descendu en Terre-Sainte, lorsqu'il expira dans les bras de son serviteur. On ignore s'il fut blessé au corps par les traits des mahométans ou si, comme Godefroi de Bouillon, il fut atteint au cœur par le

dégoût de la vie en voyant, derrière lui et autour de lui, les chemins et les campagnes jonchés des ossements d'un million d'Européens réduits à dix mille. En rendant le dernier soupir il fit jurer au Byzantin de réintégrer ses restes dans son pays et dans sa famille. L'étranger tint son serment : il revint en Aquitaine avec Amanieu II d'Albret, Gaston IV de Béarn et Raymond Bertrand de l'Isle-Jourdain. Dans la traversée tous l'appelaient : *Grec vénéré*, Σεμνος Γραικος (*semnos graicos*) d'où dérive visiblement Sen-Gresse (1). Ce nom devint ineffaçable et il le transmit à ses enfants fiers d'un tel héritage. Parvenu au but de son voyage, Azalire, fille d'Astanove, reçut les cendres de son père des mains du pieux messager et le combla de dons. Le baron de Montesquiou, neveu du comte, désireux de l'attirer et de le retenir près de lui, ajouta aux largesses de sa cousine le fief de *Seridos* à la condition que cette terre serait religieusement maintenue sous sa mouvance par le nouveau vassal.

Le chevaleresque Gaston IV voulut, lui aussi, reconnaître ce rare dévoûment. En 1104, ayant remporté une victoire sur son turbulent voisin Navarrus, vicomte de Dax, il opéra la distribution des Etats conquis et offrit un castel et des terres au compagnon d'armes d'Astanove qui avait été aussi le sien. Ce lieu prit alors et a toujours conservé depuis le nom de Sen-Gresse, son premier seigneur (2).

La satire patoise de Beautian, si irrévérencieuse pour la plupart des nobles d'Armagnac, prête son concours à la légende pour affirmer l'origine reculée de la famille qui

(1) L'orthographe du mot *Sen-Gresse* présente trois variantes : *San-Gresse*, *Sen-Gresse* et *St Gresse*. Nous avons adopté l'avant-dernière parce qu'elle est la plus répandue dans les titres originaux et la plus conforme au radical de la légende. Dans un hommage rendu a Louis XIV, comme vicomte de Fezensaguet, par noble Jean de Sen-Gresse pour la terre de Merens, le nom est écrit de cette manière exceptionnelle : *St Grès*.

(2) Elle est située entre Dax et Peyrehorade dans les Landes.

nous occupe. Il y a, en effet, accord synchronique entre le récit qui précède et les vers qui suivent :

Dous gentious lou millou ès Bernard de Sen-Gresso
Labesqu'y a chès cens ans què diséouo la messo.

Cette croyance s'était perpétuée par la mémoire des générations, et la censure fut obligée de faire fléchir ses rigueurs dans la crainte de compromettre son autorité en refusant justice à ceux qui la méritaient irrécusablement.

J. NOULENS.

AQUITAINE.

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUE (1).

CINQUIÈME ÉPOQUE.

TERRAINS TRIASIQUES (2).

Faune des grands Batraciens et des Chelysaures.

V

Tels avaient été les premiers organismes du globe, les premières générations des plantes et des animaux, dans une antiquité tellement prodigieuse que l'âge du genre humain n'est auprès qu'un néant ! Mais qu'est-ce que la vieillesse de ces premiers temps si on la compare à la vieillesse des mondes gravitant dans l'espace ?

(1) Dans le dernier article, page 424, au lieu de : la mer phocène, lisez : la mer pleistocène; et au lieu de deuxième période lisez : quatrième période.

(2) Le nom de triasiques a été donné aux terrains de cette période par le célèbre géologue Alberti.

Nous n'avons pas parlé de la période pénéenne, le terrain pénéen manque en France, ou du moins est très rare.

La série des créations s'est depuis élevée vers une organisation toujours plus complète. Celle des batraciens avait atteint déjà par une succession de métamorphoses une forme peu différente de celle des vertèbres allantoïdiens de la classe des reptiles.

Mais les animaux et les végétaux de l'époque primaire n'ont été pour ainsi dire que des phases de l'organisme non parvenus à maturité.

Dans une nouvelle série de créations, l'organisme s'élèvera toujours davantage vers des êtres plus complets, et les êtres plus parfaits vont se développer sous des formes toujours plus variées, plus nombreuses, et les êtres des ordres inférieurs reculeront à l'arrière-plan.

VI

Les terres exondées sont encore des îles; quelques-unes ont presque l'aspect de continents; les terres de la Bretagne réunies aux terres émergées de l'Angleterre depuis les Cornouailles jusqu'aux monts Grampians forment une grande île, séparée des îles de France par un détroit qui occupe les terres où s'élèvera plus tard Poitiers.

De grandes îles apparaissent dans le Velai et le Forez; elles formeront plus tard les pitons des montagnes de ce pays et de la montagne Noire de l'Aude ; d'autres se montrent dans la Mayenne, l'Orne, la Manche, les Ardennes ; les ballons des Vosges, soulevés pendant l'époque dévonienne, apparaissent vers l'Orient.

Une grande île, base du plateau central de la France, se déroule dans l'Auvergne et le Limousin; et le mont Cantal, une des premières montagnes de l'Occident de l'Europe, domine toutes les terres émergées.

Un banc de terre sous-marin, formant une longue bande d'Orient en Occident, monte en plusieurs endroits à fleur d'eau dans les lieux qui seront plus tard les Pyrénées.

Ces grandes îles sont entourées de petites îles formant un archipel continu, séparées par des détroits, découpées par des golfes profonds.

De légers brouillards de fumée s'élèvent au-dessus de quelques-unes de ces îles ; ce ne sont point des vapeurs de volcans à demi éteints ; cette fumée est produite par la combustion de forêts primitives qui se distillent et se changent en charbons de terre.

Quelques îles sont nues, stériles, d'un aspect désolé; elles ont été en partie recouvertes par des matières incandescentes qui sont montées de l'intérieur en fusion du globe à travers les fissures pro-

duites par le dernier bouleversement. Ces matières d'une nature pâteuse se sont étendues en nappes, ou bien ont pris, en se refroidissant, la forme de croupes arrondies. Telle est l'origine des porphires de la Lozère.

VII

Sur d'autres îles apparaissent à une grande hauteur des colonnes de fumée ayant la forme d'un parasol ou d'un cône renversé ; elles s'élèvent verticalement à travers les couches plus lourdes de l'air ; dès qu'elles atteignent une couche d'air qui leur fait équilibre, elles s'épanouissent en forme de pin; des étincelles se dégagent au milieu de ces colonnes de vapeur comme les étincelles de l'enclume d'un forgeron.

Quand la fumée disparaît, des secousses formidables lui succèdent; le sol s'ébranle, se tord, se fend, s'étoile en crevasses, une source bouillonnante de laves monte à la surface du cratère; des scories de pierres incandescentes lancées dans les airs avec une puissance irrésistible éclatent en longs éclairs et brillent lumineuses en retombant; les détonations se succèdent avec un fracas plein d'horreur, le craquement des blocs qui se broyent en retombant vient encore augmenter l'épouvante. Des colonnes de cendres s'élèvent en colonne arborescente, leur immense chapiteau s'étend au-dessus de l'île comme un parasol, les arbres blanchis par la poussière se dessèchent; tout se remplit de solitude et de désolation.

Les volcans se manifestent avec d'autant plus de puissance que les couches terrestres leur opposent plus de résistance; une balle comprimée dans un canon est lancée à une plus grande distance. Les volcans sont la communication de l'intérieur fluide du globe avec la surface; dans les premiers temps, il n'y avait pas de volcans dans le vrai sens du mot, la terre entière était un volcan. Leurs cratères sont d'autant plus larges que les volcans sont plus anciens.

Ces volcans épanchent des dolérites, de l'argile avec des grenats pyropes, des phonolites, des basaltes, roches de couleur noire plus ou moins foncée, composées de labradorite mêlé de pyroxène noir, et d'oxide de fer magnétique. Les basaltes se divisent en prismes, en colonnes et offrent quelquefois un aspect très pittoresque. Tantôt on dirait d'imposantes mosaïques, tantôt de magnifiques colonnades, tantôt des gradins d'un amphithéâtre à demi ruiné. Les colonnades de basalte de l'île de Staffa, et la chaussée des Géants des côtes d'Irlande, ont un aspect grandiose.

VIII

Dans quelques-unes de ces îles, des lacs d'eau marine déroulent à perte de vue leur surface limpide; leurs eaux semblent endormies, aucun souffle n'en trouble la surface.

Des liliacées de lycopodes arborescents, des cycas, des zamias, monocotylédones gigantesques, entourent de leurs feuillages les petits havres qui découpent leurs rives.

Les cycas et les zamites sont des arbres d'une rare élégance, le cycas revoluta est encore l'ornement de nos serres; les cycadées ont l'aspect lointain des palmiers, elles sont alliées de près à leur groupe; comme eux, elles aiment les régions tropicales; leurs feuilles tiennent de celles des fougères et des palmes des cocotiers; elles naissent à demi enroulées en dessous comme des crosses, et sortent de terre comme les arums. Chez quelques espèces les feuilles sont formées de folioles linéaires, lancéolées, dentées au sommet; chez d'autres, de folioles oblongues pinnatifides, poudrées en dessous d'une poussière glauque. Leurs fruits entourés d'écailles tantôt grandes, tantôt petites et nombreuses, suivant les espèces, sont assez semblables à des ananas ou à des noix de cocotiers. Quelques variétés sont armées de piquants; cette armure singulière donne encore plus d'étrangeté à leurs formes.

Les cycas atteignent une hauteur de trente pieds; leurs espèces sont si nombreuses qu'on peut dire qu'elles constituent la flore de cette période.

Au-dessus de toutes ces frondes, quelques palmiers étendent leur parasol de feuilles en éventail, ou leurs aigrettes de feuilles pennées qui leur donnent presque l'aspect d'élaïs; on les prendrait presque de loin pour des cycadées, mais leurs formes sont plus grandioses, plus belles.

Cette flore à végétation splendide a quelque ressemblance avec celle de la zone torride, mais elle n'a qu'une ressemblance lointaine; les végétaux qui la composent appartiennent aux cryptogames et aux monocotylédonés. La nature est restée fidèle à la grande loi de son développement : les végétaux imparfaits se reproduisent encore en des représentants toujours nouveaux; la transformation vers une organisation plus parfaite n'a lieu que partiellement et par séries, comme chez les animaux.

IX

Au milieu des eaux transparentes des lacs nagent dans leur robe de nacre et d'argent des poissons de l'ordre des lépidostéidés; et à la surface flottent étendus des batraciens gigantesques ayant un aspect lointain avec les anoures (1).

Ils sont de grandeurs et d'espèces différentes comme les batraciens de nos jours; les uns se rapprochent des formes des grenouilles, les autres de celles des crapauds, mais ce n'est qu'une vague ressemblance.

Quelques-uns marchent sur les rivages des lacs et de la mer, ils avancent en tenant leurs pieds très rapprochés de la ligne médiane et laissent sur le sable et sur l'argile molle les traces de leurs pas.

Les uns ont les pattes palmées comme les grenouilles, les autres les ont nues comme certaines espèces de crapauds; les membres antérieurs sont beaucoup plus petits que les membres postérieurs, ces derniers ont la forme de lourdes mains d'homme, avec des doigts plus courts, plus gros que ceux des membres antérieurs; tous sont armés de fortes griffes. (2).

Ils vivent de mollusques et de coquillages, leurs dents, d'une dureté extrême, à flexions tortueuses dans l'émail, semblent organisées pour broyer les coquilles les plus dures et mettre un terme à la trop grande multiplication des mollusques et des coquillages.

Ces petites mers intérieures, ces lacs d'eau salée, sont quelquefois isolés au milieu de quelque plateau; aucune rivière ne leur porte le tribut de ses eaux; leurs eaux salées se vaporisent sous l'influence d'une chaleur torride; des strates de sel se déposent dans le fond des lacs : telle est l'origine de ces mines de sel qui s'étendent quelquefois sur une immense étendue.

Les grandes eaux des tempêtes enlèvent par efflorescence les minéraux stériles des rivages, les entraînent sur la place qu'occupaient les eaux et recouvrent de leurs sédiments ces masses stratifiées de sel, bientôt une puissante végétation apparaît dans ces lieux, hier encore inondés.

(1) Owen.

(2) On retrouve les empreintes de leurs pas auprès de Lodève, dans l'Hérault et dans l'Aveyron; et les débris de ces gigantesques animaux ont été trouvés dans le grès bigarré de Soults-les-Bains (Bas-Rhin); dans le Muschelkalk de Lunéville (Meurthe). Quelques paléontologues croient que ce sont des salamandrides; mais les salamandres auraient laissé en marchant des traces de leur queue sur les sables mous, sur les argiles molles avec la trace de leurs pas.

X

Dans le lointain des détroits qui séparent les îles nagent des *Paléosaures* et des *Tanistrophes* (1), reptiles marins gigantesques; et dans les anses écartées, des placodus aux formes indéterminées entre les poissons et les sauriens (2).

Dans les eaux tranquilles à l'embouchure des lacs et des rivières près d'îlots à peine émergés, couverts de touffes de calmus qui se déroulent à cent pieds de longueur, se tiennent guettant leur proie des animaux d'une conformation étrange : ils ont une lointaine ressemblance avec des oiseaux; leurs cous, allongés comme ceux des cigognes ou des flamands, portent leur tête à plusieurs mètres de hauteur; mais leur corps n'est point recouvert du plumage des oiseaux : ce sont des Chelysaures. Ils ont des têtes et des nageoires de tortue, leurs grands yeux sont très saillants et le nasal sépare les ouvertures extérieures de leurs narines, ce qui n'a pas lieu chez les crocodiliens. Cependant ils ne portent ni écailles, ni carapace; leur peau est nue. Plongeant leur long cou dans les eaux, ils atteignent les poissons ou les batraciens à une grande distance : leur taille dépasse dix mètres.

La mer est peuplée de mollusques, de magnifiques ammonites; leurs coquilles bivalves cloisonnées en spirale rappellent par la forme les cornes de Jupiter Ammon; elles déployent, sous leurs disques de deux pieds de diamètre, leur grand corps de sept à huit pieds. Quelques-unes ont des dessins très variés, avec des cloisons bosselées et chiffonnées, ou avec des lignes crénelées; quelques-unes sont d'une singulière beauté. Leurs familles sont innombrables et de toutes les grosseurs; les plus petites sont microscopiques.

Les nautiles voyageurs voguent sur les eaux, comme de petits navires de nacre, leurs longs bras étendus leur servent de voile et de gouvernail, ils naviguent ainsi à la recherche de leur proie; mais à l'aspect d'un ennemi ils replient leur voile et sombrent sous les vagues.

Des bancs nombreux de poissons parcourent la mer : ce sont des poissons à charpente cartilagineuse (3); leur colonne vertébrale se pro-

(1) De Meyer.

(2) Agassiz place le placodus gigas, parmi les pycnodontes. Owen a publié un mémoire pour démontrer que les placodus devaient être mis parmi les sauriens.

(3) Poissons chonproptérigiens ou cartilagineux. Ces poissons sont des hybodus, des acrodus de l'ordre des plagiostomes, des gyrolepis, des saurichtys de l'ordre des lépidosleidés, des celacanthus-agassiz, etc.

longe jusqu'à l'extrémité supérieure de la queue, les vertèbres dorsales deviennent les nageoires, et s'insèrent par le bas seulement; le requin et l'esturgeon ont encore cette conformation dans notre temps, et les saumons dans leur jeune âge ont une conformation semblable; ce n'est que dans l'âge adulte que leur queue acquiert la forme symétrique ordinaire.

L'organisation de ces poissons primitifs est l'indice d'un animal inachevé; elle indique des phases de l'organisme non arrivées à un développement complet; on peut dire que ces poissons sont les embryons de l'espèce.

XII

Les plateaux sont couverts de bois de conifères dont la verdure sombre tranche sur la verdure de la flore des terres humides. Parmi ces conifères se distingue le Voltzia hétérophilla et apparaissent en abondance des araucaries dont les formes sont d'une singulière beauté. Ces arbres portent avec une rare élégance leurs branches enroulées dans la forme verticillée.

Dans les feuillages volent, se traînent, rampent des myriades d'insectes : des libellules, des thermites ou fourmis blanches de la tribu des Nevroptères, des lampyres dont la femelle se couvre de lumière, des scarabées de la tribu de Pentameres, des blattes, des sauterelles.

Sur les arbres nichent des animaux singuliers (1), ils y guettent les insectes dont ils font leur proie; leur bouche très fendue, leurs grandes oreilles leur donnent un aspect étrange. Ce sont de petits didelphes ou marsupiaux. Leur organisation a d'étranges singularités; les didelphes sont les plus imparfaits des mammifères. La nature suit toujours sa loi générale qui crée les races les moins parfaites les premières.

Les marsupiaux ont, en effet, je ne sais quoi d'incomplet dans leur organisation : dans la plupart des espèces, les femelles ont la peau de l'abdomen disposée en forme de poche autour des mamelles; elles peuvent y enfermer leurs petits; ils naissent prématurément, incomplets, presque informes, pesant à peine un grain, incapables de mouvement, ouvrant leurs yeux au cinquantième jour seulement. Leur

(1) Des dents de mammifères ont été trouvées dans le Brechestriasiques de diegerloch, près Studgard; d'autres à Dumdry. — Owen les attribue au genre microlestes.—Quelques naturalistes croient ces animaux des mammifères-monodelphes.— d'autres des didelphes; — la dernière opinion semble la plus vraisemblable.

naissance prématurée tient à l'organisation incomplète de la mère (1).

Quoique aveugles, pouvant se mouvoir à peine, guidés par l'instinct, ils s'enferment dans la poche de leur mère, y séjournent jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur demi-grosseur (2) et ne cessent d'y retourner que lorsqu'ils ont presque atteint leur croissance; ils y reviennent encore quand ils craignent un danger.

XIII

Les sédiments de cette période sont marins ou lacustres : ce sont des schistes bitumineux, remarquables par leurs minerais de cuivre; des calcaires magnésiens si riches de leurs mines de mercure d'idria et d'almaden ; ce sont aussi des sédiments de sel gemme, de gypse. Des sources puissantes traversant les strates de sel gemme entraînent le sulfate de soude à travers les débris accumulés de plantes qui se sont déposées au-dessus; et le sulfate de soude se décomposant en acide sulfurique change en gypse ou sulfate de chaux les suintements calcaires qu'il rencontre. Ce sont encore : des couches de grès bigarré, de calcaire conchylien ou muschelkalk si riche en coquilles fossiles; des couches de marnes irisées, calcaires plus ou moins marneux, alternés d'argile de couleur rougeâtre, verdâtre ou bleuâtre.

J. DURREY.

UNE LARME ET UNE FLEUR.

à X....

Un jour, je déroulais le drame
De mon passé, de mon exil;
Alors, des sources de ton âme
Un pleur vint sourdre au bout d'un cil.

(1) Ces couches puissantes de sédiments ne purent se stratifier que pendant une série innombrable de siècles. Leur ensemble indique une époque prodigieusement longue.

Le refroidissement qui s'opéra lentement pendant un tel espace de temps amena une nouvelle contraction des couches vulcaniques intérieures, et un nouveau bouleversement de la croûte terrestre mit fin à cette faune et à cette flore.

(2) Cuvier.

Puis de ton grand œil de gazelle,
Je vis glisser la goutte d'eau
Entre tes doigts. Je le rappelle,
Elle me parut bien plus belle
Que la perle de ton anneau.
Ta main, en couvrant ta paupière
Et ton front lustré de candeur,
Laissa choir une primevère
Qui vint s'arrêter sur ton cœur.
Un mouvement de ton sein tendre
Jusqu'à tes pieds la fit descendre;
J'eus, en m'inclinant pour la prendre,
Un frisson de profanateur.
Ta tête demeura penchée
Sous deux séduisants fardeaux :
Mélancolie et lourds bandeaux.
Je tins mon ivresse cachée;
Et pour me soustraire au désir
D'essuyer, de ma bouche avide,
Ta prunelle encore humide
J'eus l'héroïsme de m'enfuir.
J'emportai chez moi mon extase,
Et je déposai dans un vase
Ta fragile et douce fleur,
Déjà pâlie en sa couleur.

Comment la rafraîchir? une agréable fièvre
Avait grillé ma chair et desséché ma lèvre.
La fontaine était loin et loin le lendemain :
Ta fleur allait mourir sans breuvage et sans bain.
J'avais un verre d'eau dans le fond d'une aiguière :
Oublieux de ma soif, je le versai soudain
A la pauvre altérée, à la fleur printanière;
Ta larme m'avait dit : il est doux d'être humain!
D'ailleurs, c'était toujours l'onde de ta paupière
Qu'il fallait pour m'éteindre, et non pas une aiguière.

Pardon si je révèle un mystère lointain :
Des souvenirs d'amour submergés par l'orage,

Cette larme d'opale et la fleurette d'or
Sont les deux seuls trésors dérobés au naufrage;
Comme une double étoile, au fond d'un noir nuage,
Dans la nuit de mon cœur ils rayonnent encor.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

M. Adolphe Magen nous favorisa récemment de la communication d'une consciencieuse étude sur Théophile de Viau. Dans les feuillets du manuscrit se trouvaient blottis deux portraits du poète dont M. Faugère-Dubourg a si heureusement commencé la réhabilitation. L'une de ces gravures méritait une mention et c'est pour lui rendre cette justice que nous avons dérobé à la notice de l'élégant écrivain agenais la note que voici :

J. N.

« J'ai deux portraits de Théophile. L'un, gravé à la façon des images d'Epinal, accompagne l'édition d'Antoine Baejollin, Lyon, 1668. Le poète, dans le costume léger et solennel des triomphateurs antiques, porte sur le front la couronne de laurier. Cette inscription que Scudéry eût signée se déroule autour du cartouche dans lequel son buste est enfermé: *Theophilus de Viau famâ super æthera notus.* L'autre, très bien exécuté et qui a dû être ressemblant, est placé en tête de l'édition de Louis du Mesnil, Rouen, 1631. Il n'a rien des grâces mignardes qu'on aimait alors dans les *cavaliers,* c'est une physionomie vigoureuse où tout est sève contenue, force calme, audace patiente. Une chevelure épaisse et noire encadre puissamment l'ovale élargi du visage: le nez est solide, l'œil fier, la lèvre conteuse et abondante. Il y a beaucoup d'ampleur dans le front où des protubérances fortement accusées trahissent l'effervescence intérieure. De longues moustaches et la barbe en pointe, selon l'usage du temps, complètent cet ensemble expressif où l'on démêle sans effort l'homme de plaisir, le poète et le gascon. Théophile ne fut-il pas tout cela en même temps?

» Cette description iconographique laisserait à désirer si je n'ajoutais deux inscriptions, l'une en simple prose, l'autre en vers que le burin de Desroches a gravée au-dessous du portrait comme document explicatif. Je les reproduis textuellement :

« Théophile de Viaud, poëte françois,
Né à Boussères pré d'Eguillon, il mourut à Paris
dans l'hotel de Montmorency l'an 1626. »

« Malgré la mort et ses outrages,
Le fameux Théophile est icy tout entier.
Son visage et son air sont peints en ce papier
Et son esprit en ses ouvrages. »

M. le vicomte H. de Galard, notre élégant et sympathique collaborateur, a fêté son retour de Hollande par un somptueux banquet dont le *sport* rend compte en ces termes :

« Samedi (1er juin), un de ces repas de circonstance avait lieu dans l'île du lac de Boulogne. Le vicomte de Galard était l'amphitryon. Toute l'île et son châlet en entier avaient été accaparés par lui. Le dîner s'est fait au bruit d'un orchestre entraînant. Il y a eu ensuite promenade sur l'eau et illumination; les fleurs, à profusion, étaient placées partout, semées partout. Parmi les convives, il y avait notamment : les marquises de Querrieu, de Portes et d'Hautefeuille, les comtesses de Moltke et de Montgommery, MM. de La Trémouille, de Larrochefoucauld, de Vernaux, etc. On a dansé jusqu'à minuit. Episode charmant d'une riante et juvénile existence, un de ces clous d'or auxquels s'arrêtent dans la mémoire les doux souvenirs de la vie et que plus tard on regarde avec des tressaillements de plaisir au cœur. »

BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les nouveautés bibliographiques qui intéressent le clos aquitain, nous devons signaler : une excellente étude économique de M. Cénac-Moncaut, qui a pour titre : *Percement des Pyrénées*. L'auteur envisage ce sujet multiple par tous ses côtés. Après un parallèle entre les Alpes et les Pyrénées. il examine l'état de la viabilité,

c'est-à-dire des voies ferrées et des routes internationales; il jette ensuite un coup d'œil sur le mouvement commercial des départements qui longent nos montagnes, il fait ressortir les avantages des nouvelles routes thermales et déduit des gigantesques travaux réalisés ou projetés de fructueuses conséquences agricoles, industrielles et commerciales.

Un Mémoire à consulter a été déposé entre les mains des sénateurs à l'occasion de la discussion sur la pétition relative aux affaires de Syrie. Ce Mémoire traite des droits de protection de la France au Liban et de la situation des Maronites dont Henri IV s'était préoccupé, comme de toutes les grandes questions de politique européenne et d'humanité. Sous le monarque Béarnais, dit le document, Savary de Brèves, ambassadeur du roi à Constantinople, parlait dans un DISCOURS SUR L'ALLIANCE QU'A LE ROI AVEC LE GRAND SEIGNEUR ET DE L'UTILITÉ QU'ELLE APPORTE A LA CHRÉTIENTÉ, de ce *nombre infini de chrétiens, lesquels en leurs pressantes nécessités, lorsqu'ils se sentent oppressés, n'ont recours plus assuré et ne cherchent autre protection que le nom puissant de nos rois qui les met à couvert par le ministère de ses ambassadeurs.* Le même diplomate écrivait spécialement des Maronites du Liban que tout leur espoir était dans la France. Comme on le voit, notre sollicitude pour les populations de Syrie est éminemment traditionnelle et nationale.

M. Couaraze de Laa, dans son consciencieux et scientifique travail sur *les Chants de Béarn et de la Bigorre*, apprécie très sympathiquement deux de nos collaborateurs. Bien que l'approbation du mode orthographique de M. Lespy soit pour nous une condamnation, notre impartialité est heureuse de transcrire les éloges qui sont donnés à l'auteur de *la grammaire béarnaise* et à M. Hatoulet, le savant traducteur des *Fors du Béarn* et de *las Leys de l'Emperador*. Nous copions textuellement dans la brochure de M. Couaraze les lignes qui leur sont relatives :

« Quant à l'orthographe du Recueil (1), nous sommes également » forcé d'avouer qu'elle n'est pas irréprochable, et ,que celle de notre » plus vénérable document, c'est-à-dire du vieux *For du Béarn*, mé» riterait d'être suivie, comme l'a si nettement démontré M. V. Lespy » dans son excellente grammaire béarnaise, pour laquelle il a obtenu » une mention honorable à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

. . . . . .

» M. Auguste Hatoulet, bibliothécaire de la ville de Pau, est auteur » d'un dictionnaire béarnais encore inédit et dont les amis de la philo» logie attendent l'apparition avec la plus légitime impatience. Déjà » connu comme linguiste par la publication et la traduction du vieux » *For du Béarn* (œuvre remarquable dans laquelle il a eu pour colla» borateur M. A. Mazure, écrivain d'un rare mérite), M. Hatoulet s'est » également fait distinguer dans le monde littéraire par de charmantes » poésies patoises, où le naturel s'allie admirablement à la finesse, et » qui sont une douce image de sa douce modestie et de son aimable » caractère. »

La bibliothèque de M. le comte de Montbel, ancien ministre de Charles X, ancien maire de Toulouse, a été mise en vente dans cette

(1) *Chants populaires de Béarn*, 2 vol. in-8°. Pau. VIGNANCOUR.

dernière ville le 20 du mois dernier. Cette collection ne pouvait, en aucun point, concurrencer celle de M. le marquis de Pins. Les livres qui excitent la friandise des bibliophiles étaient rares. Parmi les plus méritants nous avons remarqué le n° 30 : *OEuvres de Me Charles Loyseau, contenant des offices, des seigneuries, des dignités*, etc. Paris 1666. — Le n° 32 : *Trois livres des offices de France, des parlements, des chanceliers, gardes des sceaux, des baillifs, sénéschaux, prévots, juges, par M. Girard.* Paris. 1638. — Le n° 40 : *Observations des coustumes de Tholose conférées au droit romain et coutumier de France par François Franois.* Lyon, 1615. — Le n° 39 : *Recueil des édits, déclarations et ordonnances du roi, arrêts du conseil et du parlement de Toulouse* 1539. — N° 162 : *Le portefeuille de Monsieur L. D. F.* (de la Faille, auteur des annales de Toulouse). Lyon Jean Viret, 1696. — Le n° 235 : *Annales de la ville de Toulouse par de Rozoi.* — Le n° 257 : *Armorial des estats du Languedoc, enrichis des éléments de l'art du blason, gravé et recueilli par Jacques Baudeau.* Montpellier, 1686, etc.

CHATEAU ET SEIGNEURIE DE LA SERRE (1).

A l'entrée du xve siècle, le château de La Serre fut donné par le connétable d'Albret à Montaigu, un de ses gendres. Celui-ci était fils du conseiller de la reine Isabeau et du duc d'Orléans, du négociateur du traité de paix avec le duc de Bourgogne. Ce pacte qui mariait les enfants des victimes et des meurtriers fut impraticable. Les ennemis gardèrent leur haine, mais ils tombèrent d'accord pour immoler le médiateur. Montaigu avait d'ailleurs commis un crime irrémissible. Fils d'un notaire de Paris, déshérité physiquement, il était, par son habileté, devenu l'oracle de la couronne et des princes. Les ducs d'Orléans et de Berry l'avaient admis dans leur intimité et lui avaient confié les rênes de l'Etat. Il avait fait construire un palais somptueux qui éclipsait les résidences des grands seigneurs. Un de ses fils, comme nous venons de le dire, avait épousé une fille du connétable d'Albret. On murmu-

(1) Canton de Francescas, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne.)

ait de voir le ministre servi sur de la vaisselle d'or pendant que celle du roi était en gage. Sa perte fut résolue. Après avoir subi la peine de la torture, il fut conduit aux halles, les membres broyés. Il expira les entrailles pendantes. Le lendemain de cette catastrophe, Montaigu son aîné quitta Paris, et se retira au fond de la Gascogne au château de La Serre qui lui avait été apporté en dot par sa femme. De cette manière il vécut ignoré et éloigné des bourreaux de son père qui auraient pu devenir les siens.

La descendance des Montaigu, seigneurs de La Serre, était tombée en quenouille : leur fille unique, Catherine-Bernarde, fit passer ce fief dans la maison d'Esparbez de Lussan; elle épousa canoniquement, le 16 avril 1570, Jean-Paul, septième fils de Bertrand d'Esparbez de Lussan et de dame Louise de Saint-Félix. Il est le fondateur de la branche de la famille dont les membres sont signalés comme seigneurs du château qui nous occupe. Jean-Paul d'Esparbez fut un grand et terrible capitaine, dévoué longtemps à la ligue. Il suivit, en qualité de lieutenant, Montluc dans les combats et les assauts livrés aux religionnaires; aussi les faveurs royales, les distinctions militaires, tombèrent-elles en pluie sur ce vaillant guerrier qui devint maréchal de camp des armées de Sa Majesté. Il fut promu à la dignité de sénéchal de l'Agenais et du Condomois, ainsi qu'à celle de gouverneur de la ville et citadelle de Blaye. Henri IV, dès son avènement au trône, rallia un grand nombre de ses adversaires. En 1595, le sire de La Serre se soumit au panache blanc; durant son commandement à Blaye, il y fonda un couvent dans les caveaux duquel il fut inhumé à sa mort advenue en 1616.

Il transmit, de son vivant, ses titres et sa succession à son fils François, vicomte d'Aubeterre, qui s'était allié à Hippolyte Bouchard, héritière de David, gouver-

neur de Périgord. François était seigneur de Lussan, baron de La Serre et de Cadenac et en même temps capitaine de 50 hommes d'armes, maréchal de France, sénéchal d'Agenais et de Condomois, etc. Il fut élevé au poste de conseiller d'Etat. Dans les luttes religieuses, Henri IV l'avait eu pour compagnon d'armes. C'est pour le compte du Béarnais qu'il avait occupé Montcrabeau, forteresse alors importante, et qu'il avait, de concert avec Roquelaure, dirigé le siége de Nérac.

Le vicomte d'Aubeterre mourut en 1628. Sa *sœur* favorisa de sa main l'héroïque Jehan de Bezolles, seigneur de la Brosse et de La Graulas.

Le manoir de La Serre, qui appartient au style architectural de la Renaissance, et qui offre une certaine parenté monumentale avec le palais du Luxembourg, fut construit en 1592 par ordre du maréchal d'Aubeterre. Henri s'était assis sur le trône de France, et la guerre civile avait déposé son espadon à deux mains. Le vieux guerrier, relégué dans ses terres, appliqua sa dévorante activité et les loisirs de la paix à la réédification du château des Montaigu. Les religionnaires de Montgommery, dans leur course destructive (1569-1570), ne durent pas plus épargner La Serre que les castels voisins de Montcrabeau, de Mauvezin (paroisse d'Artigues), et de Lescout (paroisse de Lahitte). Mathisson de Lescout et l'intrépide Michel Ier de Castillon, maîtres des deux dernières places, s'opposèrent à l'irruption du généralissime calviniste. Castillon, *surnommé le maréchal de batailles*, secourut Mézin et reçut dans son château de Carboste les habitants des campagnes environnantes, avec leurs meubles et leurs bestiaux. Les réformés se vengèrent de cette noble conduite en saccageant le château de Mauvezin, que le bras de son possesseur, occupé sur un autre point, ne pouvait défendre.

Une inscription gravée sur une plaque de marbre, jadis encastrée dans la muraille, attestait la date de la construction. On y lisait : *Lavallée maître masson m'a faite* (1592.)

L'aîné de François, Louis, comte d'Aubeterre et de La Serre, seigneur de Francescas, co-seigneur de Ligardes, marquis de Grignols, gouverneur d'Agenais et de Condomois, s'illustra dans toutes les guerres du grand roi, et particulièrement à Rocroy et à Nordlingue. Ce personnage, qui succomba à l'âge de 77 ans, en 1693, ne laissa que trois filles. Deux embrassèrent la carrière monastique. La troisième, Louise, riche en domaines, mais indigente de beauté, trouva un mari par l'intermédiaire de Cosnac, évêque de Valence, dont l'exil à l'Isle-en-Jourdain a été, dans cette *Revue*, le sujet d'un intéressant article dû à la savante plume de M. Léonce Couture. Le prélat fit venir son neveu, François de Cosnac, et lui fit accepter l'opulente héritière. Le mariage fut célébré et consacré par l'oncle dans le château de La Serre, le 24 juin 1671. Dans la terrible guerre contre les Hollandais (1672 et 73), le jeune époux aida puissamment au triomphe de Louis XIV.

De cette alliance provint Marie-Angélique. Cette fille unique donna sa main à Procope-François, duc de Gueldres et comte d'Egmont, issu de la princière famille de ce nom qui avait donné, vers 1500, un stathouder à la Hollande, un chambellan de Charles-Quint, et, de plus, le grand soldat qui fut vainqueur à Gravelines. Procope, le dernier représentant de cette maison, entra au service de la France comme brigadier de cavalerie. Il passa ensuite sous les drapeaux de Philippe V; il périt de la dyssenterie à Fraga, en Espagne, le 15 septembre 1707. Ses titres étaient : comte d'Egmont, marquis de Renty, seigneur de Villers, Chatel, Aubigny, prince de Grave, généralissime

de la cavalerie du roi d'Espagne. Il légua à Sa Majesté catholique ses prétentions et droits sur les duchés de Gueldres et de Juliers, et laissa à sa sœur, épouse du général napolitain Nicolas Pignatelli, duc de Bissaccia, le reste de sa fortune.

Le cœur de Procopé-François d'Egmont, seigneur de La Serre, a été religieusement conservé dans une custode de plomb. Une tablette tumulaire, aujourd'hui réduite en fragments, laisse lire, lorsqu'on les réunit, ces mots en lettres d'or : *Ci-gît le cœur de très haut et très puissant seigneur François-Procope, comte d'Egmont, prince de Grave et du St-Empire, duc de Gueldres et de Juliers, seigneur du pays d'Arkel, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant général de S. M. C., mort à Fraga, en Espagne.*

Ce mausolée s'élevait dans la petite église de La Serre qui était jadis une dépendance du château.

Une oraison funèbre fut prononcée en l'honneur de ce grand d'Espagne, par l'abbé Lunière, le 16 novembre 1707. La famille Lagutère, de Condom, possède, dit-on, ce morceau oratoire.

Il était mort à 38 ans (septembre 1707), laissant dans le veuvage Marie-Angélique de Cosnac, comtesse de La Serre; elle ne descendit dans la tombe que dix ans après. L'appartement qu'elle occupait dans le château porte encore le nom de chambre de la princesse. Avant de mourir, elle institua une rente de 200 livres pour la fondation d'un obit ou messe perpétuelle.

Le dernier d'Aubeterre, l'un des brillants gentilshommes de la cour luxueuse et luxurieuse de Louis XV, fut obligé à sa mort, par suite des dépenses énormes faites durant sa vie, de faire abandon total de ses biens à ses créanciers. Chose singulière pour l'époque, et signe éclatant de la chute du régime féodal, on afficha la mise en

vente des seigneuries de La Serre, Francescas et Ligardes. Cette affiche, quoique en grande partie rongée par les rats, laisse cependant entrevoir son contenu : *En conséquence d'un contrat* d'ABANDONNEMENT, d'UNION et de DIRECTION, *en date du 16 août 1748, de messire Louis-Pierre-Joseph Bouchard d'Esparbés de Lussan, de Ste-Maure, d'Aubeterre, comte de Jonzac et d'Aurellac, maréchal des camps et armées du roi, etc., il sera, le vendredi 11 janvier 1752, en la maison et étude de M. Tormé, rue des Mathurins, paroisse de St-Etienne du Mont, procédé à la vente et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de : le fief de la Serre consistant en un château couvert en ardoise, etc..., plus haute moyenne et basse justice qui s'exerce par un juge procureur fiscal; plus droits de prelation de lods et rentes seigneuriales, etc., plus les fiefs et arrière fiefs mouvans de la dite Terre—plus la nomination et obit de la Serre fondée par la dame de Cosnac par contrat du 4 avril 1715.*

La dite seigneurie relevant du duché d'Albret.

—Plus le seigneur de La Serre est aussi seigneur des paroisses de Francescas et de St-Orens en paréage avec le roi.

Madame la comtesse de Narbonne-Pelet, de l'une des maisons les plus distinguées du Midi, et aïeule maternelle de M. le comte de Digeon, se rendit adjudicataire de ces terres importantes. L'acte de prise de possession, dont la minute doit se trouver au notariat de Francescas, eut lieu en 1753 par l'entremise de M. Regnard, délégué de la seigneuresse nouvelle. Ce fondé de pouvoirs entra successivement dans toutes les métairies, fit jouer les clés dans les serrures, alluma du feu dans les cheminées, prit dans chaque champ une motte de terre qu'il jeta au loin, et se rendit ensuite dans la chapelle de Francescas, où il fit une courte prière. Tel était en ce temps le mode d'occupation d'une propriété. La circonscription territoriale de La Serre

englobait alors les domaines de Pouy et de Roquelaure, qui, dans un partage ultérieur, en furent détachés.

A la mort de la comtesse de Narbonne-Pelet, la seigneurie de la Serre incomba à son petit-fils, M. le comte Philippe de Digeon. Dans sa jeunesse, il ne porta que le nom de Monteton. Privé de bonne heure de ses parents, le parlement de Bordeaux le prit en tutelle. Ce n'est pas ici le lieu de donner des détails biographiques sur cet homme bienfaisant, qui voyageait incognito sous un extérieur indigent. Il entreprit de longues pérégrinations dans le nord et le midi de l'Europe, en Espagne et en Danemarck, pour améliorer nos espèces ovines par l'introduction de beaux types étrangers, et pour enrichir la flore de nos contrées. Il importa une collection d'arbres rares et utiles à Poudenas. Le directeur de la *Revue d'Aquitaine*, dans une notice sur ce dernier château, aura l'occasion de déployer la vie de ce personnage au caractère doux, bizarre et sympathique.

M. de Gervain, le possesseur actuel du manoir de La Serre, l'a fait restaurer avec la superstition du style primitif de la construction, qui est de la fin du XVIe ou plutôt du commencement du XVIIe siècle. Les tentures, les meubles, les arabesques qui courent sur les poutrelles symétriques sont assortis au goût de cette époque. Les cheminées monumentales, où s'étalent toutes les éloquentes fantaisies de la renaissance, rehaussent l'aspect grandiose des appartements. Elles sont dignes de toute l'attention de l'archéologue. Nous faisons des vœux pour que l'un des rédacteurs de la *Revue d'Aquitaine* entreprenne un article spécial sur cet artistique sujet.

RIESBEY.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES

Matières contenues dans le Volume de cette Année

Ier JUIN 1860. — 15 MAI 1861.

EAUZE, 1er article, par J. Noulens et Riesbey..... 5
EMILIUS MAGNUS ARBORIUS ET LES RHÉTEURS AQUITAINS AU IVe SIÈCLE (fin). par L. Couture..... 11
M. GOUNON, par J. Noulens..... 20
LETTRES INÉDITES, par V. Lespy..... 29
PARADIS SANCTORAL DU DIOCÈSE D'AUCH. *St Orens*, par Jehan Palimpsestus..... 31
LA LIGNE COURBE ET LA LIGNE DROITE, par J.-J. M..... 38
BIOGRAPHIE AQUITAINE. *Raulin* et *Lubbert Bey*, par le baron Chaudruc de Crazannes et J. Noulens..... 39
PALÉOGRAPHIE. *Coutumes des quatre vallées. — Archives de Vic-Fezensac. — Documents historiques trouvés à Nogaro*, par J. Noulens..... 45
BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE, par J. Noulens..... 47
VILLANELLE GASCONNE..... 49
MISCELLANÉES, par J Noulens. 51, 146, 196, 251, 304, 349, 400, 446, 544, 583
M. LE VICOMTE DE PANAT (biographie), par J. Noulens..... 53
COMMUNE DE MAUROUX, par X..... 67
UN PÈLERINAGE A SAINTES, COMMUNE DE SIMORRE, par F. Cassassoles..... 71
SATIRE DE L'ABBÉ PUYOO SUR LES NOBLES DU BÉARN..... 74
QUELQUES MOTS SUR LA DISTILLATION DES VINS DANS L'ARMAGNAC ET LES CHARENTES..... 79
LETTRE DE GÉRAUD, COMTE D'ARMAGNAC ET DE FEZENSAC, A EDOUARD Ier, ROI D'ANGLETERRE, traduit par J.-J. M..... 83
MEUBLES ET JOYAUX DE JEAN, COMTE DE FOIX, ET D'ELÉONORE DE NAVARRE, par V. Lespy..... 84 et 512
DEUX NOTES DE LA TOUR DE CORDOUAN. par J.-F. Samazeuilh. 88
EMAIL TROUVÉ A LA ROUMIEU, par J. Noulens..... 94
LA ROUMIEU. *Notes historiques*, par J. Noulens..... 101
LES THERMES DE LUCHON. *Architecture*, par Em. Negrin..... 108
RÉCEPTION D'UN PROFÈS DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE TASQUE EN 1717. *Document original*..... 115
L'AÉON, *hymne en l'honneur de St-Jean-Baptiste, chantée séculairement devant l'église paroissiale de La Roumieu*, par J. Noulens 117
NUMISMATIQUE. *Lettre à M. Rainguet, auteur de la Biographie saintongeoise*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), 130
BIBLIOGRAPHIE. *Journal d'une Ame*, etc., par J. Noulens..... 133
DISCOURS DE S. EM. LE CARDINAL DONNET, archevêque de Bordeaux, sur Abd-el-Kader et les massacres de Syrie..... 138

Lettre de M. Roget, baron de Belloguet..... 146
Abbaye de Flaran, par M. le vicomte H. de Galard..... 149
Marins d'Aquitaine. — Prégent de Bidoulx et Dominique de Gourgues, par Riesbey..... 159, 346
Notes généalogiques sur la maison de Bezolles, par J. N... 163
Le dieu Leherenn, par M. Barry, *critique* de M. J.-F. Bladé. 177
Rapport sur un cas de rage humaine advenue a Condom, par L. Dubarry..... 182
Originaux de Gascogne, par J. Noulens..... 185
Les feux de St-Jean, par le même..... 189
Lettre au cercle orphéonique de Condom, par son président J.-J. Marquet..... 191
Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan, par J.-F. Bladé..... 197, 271, 226, 376, 462 et 556
Orthographe romane, controverse grammaticale entre MM. Lespy, Noulens et Esglantey..... 220, 286, 348, 485
Encore la Peyrigne, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de l'Institut..... 226
Aquitaine, temps anté-historiques, par J. Durrey, 230, 297, 332, 423 et 574
Les aventuriers aquitains au XVIIe siècle, par Jean-Louis... 233
Correspondance : 1° *Réclamation de M. Cénac-Moncaut à propos du dieu Leherenn;* 2° *lettre de M. de Minvielle sur l'association vinicole;* 3° *lettre de M. l'abbé Castay sur les ponts métalliques articulés*..... 239
Etat des nobles du Condomois qui ont comparu, par eux ou leurs procureurs, aux élections des députés de la noblesse en 1789..... 246
Montmorency au chateau de Lectoure, par J. Noulens..... 249
A une solliciteuse de vers, par J. N..... 250
Couplet de P. Catullus, traduit en béarnais, par Hatoulet.. 252
Lectoure, ville libre. *Examen de la brochure de M. Viel*, par J. Noulens..... 253
Seigneurie de Panjas, par J. Noulens..... 268
Numismatique. *Des Jetons*, par E. Pellisson 290
Bulletin bibliographique : *Un roman et une traduction de Tacite*, par M. Mocquart; — *Mercuriale de M. Léo Dupré;* — *Code de la noblesse*, par M. le comte de Semainville; — Critique de J. Noulens..... 293
Correspondance : *Réponse de M. Bladé à M. Cénac-Moncaut*... 302
Généalogie de la Maison Du Pleix de Cadignan.—Guy et Scipion Dupleix, etc., par J. Noulens..... 305, 353, 420, 538
Dissertation sur les banquiers nommés Cahursins, Caorsins et Corsins et sur leur origine et leur établissement dans le Quercy, etc., par M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de l'Institut de France et du comité historique établi près du ministère de l'instruction publique..... 318
Dunes de Gascogne, par Roger Gaillard..... 336
La Canardière du Vicomte de Juliac, *à Créon (Landes)*, par Latané 338
Bulletin bibliographique, par J. Noulens..... 341

Correspondance..... 344
Ordonnance du marquis de Crillon..... 347
A X..., le Jour de l'an, *Poésie*, par J. Noulens..... 352
Sigillographie, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de l'Institut de France et du comité historique établi près du ministère de l'instruction publique..... 371
La Chalosse sous la domination anglaise, par le vicomte Hector de Galard..... 388
Le cardinal G. d'Armagnac, archéologue, par Solnuen..... 398
Eglise de St-Jean du Bourg-Vieux a Tarbes, par Deville.... 401
Philologie comparée, par V. Lespy..... 409
Meurtre du baron Pierre d'Ossun a Vic-Bigorre, en 1580.. 415
Epigraphie..... 419
Nécrologie. — Monseigneur de Salinis.— Le maréchal Bosquet.—Le baron de Crouseilhes.—M. Montet, par Riesbey. 433
Hommage des Consuls de St-Lezer a ceux de Vic-Bigorre, par Magenties, archiviste du département des Hautes-Pyrénées..... 437
Vente de la Bibliothèque de M. le marquis de Pins Montbrun, par J. Noulens..... 438
Albret et Bouillon, par J.-J. M..... 449
Antiquités d'Auch.— Tour dite de César et d'Anté, par M. Prosper Lafforgue..... 454
Ban de la Noblesse dans la sénéchaussée de St-Sever, le 10 avril 1702..... 473
Notice sur la Découverte d'un Camp romain et d'une Caisse militaire dans la commune de Vic-Frzensac, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de l'Institut de France et du comité historique établi près du ministère de l'instruction publique..... 479
Nécrologie. — De Montbel et André Feuillade de Chauvin. par Riesbey..... 495
Eglise de Sainte-Thérèse de Tarbes (Ancien couvent des Carmes), L. Deville..... 497
Mélanges et notes d'agriculture. (De l'utilité des oiseaux), par Maurice Lespiault..... 521
Manciet. (Pièces concernant la religion prétendue réformée), par Cénac-Moncaut..... 528
Une lutte de prééminence au xviie siècle, par J. Noulens... 531
Madame la comtesse de Beaumont, par B. de M..... 535
Leys de l'Imperador, par M. Hatoulet, bibliothécaire de la ville de Pau..... 545
Archéologie auscitaine. *Lettre à M. Prosper Lafforgue*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 569
Une Légende de famille, par J. Noulens..... 571
Une Larme et une Fleur. *Poésie*, par J. Noulens..... 581
Bulletin bibliographique..... 584
Le Chateau et la Seigneurie de La Serre, par Riesbey..... 586

CHRONIQUE.

Le *Figaro* annonce que M. Achille Jubinal met la dernière main à une comédie ayant pour titre : *Un Paveur et sa Demoiselle.* L'honorable député des Hautes-Pyrénées n'aura point la priorité de cette idée, car il y a longtemps que le TINTAMARRE a dit, dans *ses Pensées d'un Emballeur :* J'AIME MIEUX ÉPOUSER LA FILLE QUE LA DEMOISELLE D'UN PAVEUR.

Dans une monographie inédite de Plaisance, par M. Bourdeaux, instituteur à Riscle, on lit l'alinéa suivant :

« La plaine de Plaisance, déjà naturellement favorisée sous le rap-
» port de l'agriculture, verra bientôt s'ouvrir pour les habitants une
» nouvelle source de richesses; elle va posséder un canal d'irrigation,
» dont M. Granier de Cassagnac a obtenu la concession par décret du 7
» juillet 1856. L'honorable député de Mirande, à qui revient l'initiative
» de cette importante amélioration, s'est aussi occupé des moyens d'ac-
» croître les produits des vignobles du pays. Sur sa proposition, des fonds
» ont été alloués par le Conseil général pour la fondation d'une ferme
» modèle viticole dans l'arrondissement de Mirande. »

L'exposition mensuelle d'horticulture de Toulouse, restreinte à quelques fidèles, a été recommandable, sinon par la quantité, au moins par la qualité de ses produits. Au nombre des lots les plus remarqués, nous pouvons citer les légumes naturels et forcés, des navets de Suède, des épinards de Flandre, des potirons dont l'un pesait 75 kilog., des ignames de la Chine, du céleri-rave, de belles bottes d'asperges poussées sous bâche. Des champignons de tout âge et de toute grandeur retenaient l'attention. On admirait également à cette exhibition de superbes *camélias*, des *daphnés Japonica*, *indica*, fleuris, un *insria trifoliata*, charmant petit arbrisseau de serre. Il y avait aussi des échantillons de *mûrier Lhou*, rose et blanc, à bouquets.

M. de Castelmore a publié, dans l'avant-dernière livraison du *Journal d'agriculture pratique*, un article sur la société d'agriculture du Gers et sur les concours de ce département.

M. le marquis de Foudras, le spirituel romancier, le chroniqueur de la vénerie de nos landes, et l'un des chasseurs les plus assidus aux stations d'hiver des sportmann gascons, c'est-à-dire à Houillès et à Durance, vient d'hériter de 40,000 fr. de rentes à titre de littérateur.

La *Revue d'Aquitaine* publiera dans les premières livraisons de sa sixième année :

LES ORIGINES CHRÉTIENNES, par J. F. Bladé.

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE DE LA LITTÉRATURE ROMANE ET PROVENÇALE, par Samazeuilh.

LES MARCHANDS DE LETTRES AU XVIIe SIÈCLE, par Adolphe Magen, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

DIVERSES ETUDES AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES, par M. Maurice Lespiault.

LES EDICULES GALLO-ROMAINS, par M. Cénac-Moncaut.

RÉSULTAT SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MESSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE D'AUCH, TENUE PAR ORDRE DU ROY DANS LE CHATEAU ARCHIÉPISCOPAL DE MAZÈRES, LE 2e JOUR DE JUIN L'AN DE GRACE 1696. *Document des archives impériales*, communiqué par M. Cénac-Moncaut.

RESTITUTION AUX TAURINI D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE ATTRIBUÉE AUX LACTORATES, par le baron Chaudruc de Crazannes.

LE CHATEAU DE POUDENAS, par J. Noulens.

BIOGRAPHIE DU COMTE DE MARCELLUS, par le même.

LE TESTAMENT DE CHARRON, AUTEUR DU *Traité de la Sagesse*.

REVUE

D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Philologie, Généalogie, Biographie, Paléographie, Diplomatique, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Sixième Année. — Tome VI.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM, GRANDE-RUE.

1862

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste
Les lettres et les paquets, *affranchis*.

L'administration de la *Revue d'Aquitaine* tirera à 20 jours de date un mandat *sans frais* sur les souscripteurs qui n'enverront pas le montant de l'abonnement en même temps que la demande. Cette déclaration doit nous dispenser de donner des avis particuliers pour chaque émission de traite.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

On Souscrit :

A Auch, chez BRUN, libraire.
A Bagnères-de-Bigorre, chez DOSSUN, impr.-libraire.
A Tarbes, chez DUFOUR.
A Nérac, chez COURTOIS.
A Pau, chez tous les Libraires.
A Bayonne, chez tous les libraires.
A Bordeaux, chez CHAUMAS.
A Mont-de-Marsan, chez PIRON.
A Toulouse, chez MILHÈS et Cie, librairie centrale.
Id., chez FERRÈRE, rue des Balances, 20.
A Agen, chez Ach. CHAIROU.
A Paris, chez AMYOT, rue de la Paix, 8.

Sommaire des matières contenues dans le n° du 7 Juin.

1. UNIVERSITÉ DE PAU, par V. Lespy.
2. LE PRÉSIDENT DE L..., par J.-F. Bladé.
3. EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE AU MONT NERVEVA PRÈS D'AUCH, 1804. par M. le baron Chaudruc de Crazannes, de l'Institut de France.
4. ÉPHÉMÉRIDES MILITAIRES, par J. N.
5. GALERIE D'ILLUSTRATIONS CONDOMOISES, par J. Noulens.
6. NOTES HISTORIQUES SUR TARTAS (Landes), par Riesbey et J. N..
7. MISCELLANÉES, par J. N.
8. CHRONIQUE de la quinzaine.
9. POLITIQUE SÉCULAIRE DE LA FRANCE ENVERS L'ITALIE, par J. Noulens.

Auch, impr. et lith. de Foix frères, rue Balguerie.

REVUE

D'AQUITAINE

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

REVUE

D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Philologie, Généalogie, Biographie, Paléographie, Diplomatique, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Sixième Année. — Tome VI.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM, GRANDE-RUE.

1862

L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE

AU XVIIe SIÈCLE (1).

I

On a beaucoup parlé dans ces dernières années, à propos de quelques ouvrages d'imagination dont s'explique difficilement la vogue, heureusement passagère, d'un penchant à l'industrialisme et d'une absence de dignité qui caractériseraient les hommes de lettres de notre temps. On a écrit sur ce sujet, sans mûre réflexion ni enquête préalable, nombre d'articles, d'homélies, pourrais-je dire, où le paradoxe se substitue au bon sens et la déclamation banale à la conviction éclairée et sincère. Sans doute, l'occasion était propice pour rappeler au sentiment du devoir ceux de nos écrivains en vue qui paraissaient l'avoir oublié, mais fallait-il qu'elle servît de prétexte aux plus malveillantes insinuations d'une critique impuissante? Sans titre ni mission d'aucune sorte, des premiers venus, inconnus hier et qui le seront demain, se sont érigés en arbitres souverains de la moralité littéraire, et un juste à peine

(1) Nous aurions à nous excuser d'avoir offert l'hospitalité de notre Revue à la notice de M. Magen si la région aquitanique ne s'y trouvait représentée par un *homme de lettres* véritablement original et unique. Sa biographie très complète occupe tout le paragraphe VI, plus de la moitié de ce travail.
(*Note du Directeur.*)

s'est rencontré qui pût trouver grâce devant leur puritanisme. Honte à notre temps, gloire au passé, tel était leur cri de ralliement. Il semble, à les croire, que la profession littéraire était autrefois un sacerdoce, et que l'écrivain, formé d'une pure essence et dégagé de besoins matériels, n'avait souci que de sa renommée.

Cela est triste, cela est pénible à dire; les écrivains sont des hommes comme nous. Il leur arrive, il est vrai, plus fréquemment de s'élever au-dessus des réalités terrestres, mais le poids d'organes accessibles à des nécessités grossières les fait bientôt retomber ; c'est la faim, c'est la soif, c'est l'aiguillon de la douleur physique. Eh ! mon Dieu ! qu'ils ne se plaignent pas trop d'une telle participation à nos misères ! C'est parce qu'ils les ont eux-mêmes éprouvées qu'ils en dépeignent les effets en traits saisissants et de manière à laisser au fond des cœurs d'ineffaçables impressions. Le récit de leurs mortelles angoisses ajoute d'ailleurs singulièrement à la grandeur de l'idée que nous nous faisons d'eux : c'est un élément de pérennité et comme un premier rayon d'apothéose. Supprimez la lutte, dit saint Colomban, et vous supprimez la gloire : « *Si tollis et pugnam, tollis et coronam.* »

Je n'ignore pas cependant que la douleur n'agit pas de la même manière sur toutes les âmes. S'il en est qu'elle fortifie et rend meilleures, comme fait le feu à de certains métaux, en dégageant leurs éléments impurs, il en est d'autres qu'elle aigrit et décourage. Aussi est-ce un devoir pour la société en général, et particulièrement pour ceux qui dirigent les destinées des peuples, d'entourer d'une active protection les ouvriers de la pensée, féconds dissipateurs qui rendent toujours beaucoup plus qu'ils n'ont reçu. En se déployant au-dessus d'un certain nombre d'entr'eux, cette protection en peut atteindre quelqu'un qui,

sans force devant le malheur, eût fait litière de sa dignité et donné le plus triste spectacle qu'il y ait au monde, celui de la dégradation du génie. Pour une nature virile qui supporte sans fléchir l'adversité, que de pauvres cœurs faiblissent indignement! Les garer d'une telle honte, c'est accomplir un de ces actes qui honorent à jamais une époque.

Jusqu'à quel point l'Etat eut-il, dans notre pays, le sentiment de cette haute mission? Pour être en mesure d'en juger, transportons-nous par la pensée à l'une des phases les plus littéraires de notre histoire, au règne de Louis XIII ou plutôt de Richelieu. Par la fondation de l'Académie française s'est inaugurée l'ère mémorable de la participation des lettres aux honneurs des institutions officielles. Tout, ce semble, eût dû être réglé dans le sens de cette grande mesure en ce qui regarde l'intéressante classe qui vit du travail de l'esprit. Un gouvernement qui consentait à tenir son éclat, en même temps que de la gloire des armes, de celle, plus noble et plus pure, qui naît du rayonnement de la pensée, avait, sous peine d'être illogique, à se préoccuper sérieusement du sort de ses auxiliaires nouveaux; il devait veiller à ce que leur situation matérielle fût à la hauteur du rang social qu'il leur attribuait; le moins qu'il pût faire, à la rigueur, c'était de prévenir la misère et l'abaissement moral qui en est trop souvent la conséquence; or, nous savons qu'il faillit plus d'une fois à cette haute mission. Un poète vraiment distingué de de ce temps-là, un homme de cœur et d'honneur, dont le terrible Despréaux a presque dit du bien, Ogier de Gombault, pauvre et oublié, parce qu'il vivait en dehors de toute intrigue, exhala dans un amer quatrain son regret de la mort de Malherbe et sa haine contre un siècle ingrat qui négligeait ses plus glorieux enfants. Il y a dans

cette simple épitaphe tout un poème de douleurs stoïquement supportées, et l'on y sent passer comme une brise funèbre le frissonnement d'un grand cœur blessé à mort :

L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose.
Il a vécu longtemps sans beaucoup de support.
— En quel siècle? — Passant, je n'en dis autre chose :
Il est mort pauvre! Et moi je vis comme il est mort.

II

A la même époque, vivait obscurément dans un faubourg éloigné de Paris un des plus dignes rivaux de Corneille, l'auteur de *Saül* et d'*Alcyonée*. Membre de l'Académie française comme Ogier de Gombault, comme lui pauvre et oublié, Pierre du Ryer avait une femme et des enfants qu'il aimait avec tendresse et à qui, tous les jours, il fallait donner du pain. Pour résoudre ce difficile problème, il s'était mis aux gages d'un libraire qui le rançonnait impitoyablement. On le voyait travailler sans relâche, épuisant sa frêle santé, sa vivace et robuste intelligence, mais non pas son ardeur ni son courage. Ménage commit, à cette occasion, ce jeu de mots qui fait mal au cœur : *Fami magis quam famæ inserviebat.* C'étaient des traductions d'auteurs grecs et latins, des stances et des élégies dont la misère était la muse inspiratrice. On lui payait la prose à raison de trente sous la feuille, et les vers deux ou quatre francs le cent, selon leur longueur; triste commerce, navrante nécessité, qui le firent mourir à cinquante ans.

III

Cela fait peine assurément, mais combien plus les plaintes du vieux Corneille. Poète divinement inspiré, peintre incomparable de la force morale, il s'humilie dans ses

préfaces jusqu'à descendre au-dessous de toute excuse. Qu'il mêle aux autres sa protestation contre la situation précaire faite aux gens de lettres, on ne lui dénie pas ce droit, mais à condition que sa misère ait la fierté de son génie et ne tende pas la main comme une pauvresse. « Nous vivons dans un temps, dit-il (1), où beaucoup de gens pensent avoir trop récompensé nos travaux quand il les ont honorés d'une louange stérile, » et, dans l'effusion de sa gratitude pour la générosité de Montauron, qui lui paie en roi l'honneur d'une dédicace, il ne craint pas de comparer à Auguste le plus sot des traitants enrichis (1640). Il avait, quelques mois auparavant, dédié au persécuteur du *Cid* sa tragédie d'*Horace*, étrange faiblesse dont il crut se laver à la mort de Richelieu dans un admirable et lâche sonnet. Non moins éloignée du vrai par l'abaissement de sa propre personne que par l'exaltation de ce Mécène jaloux, l'épître qu'il lui adressa semble un défi à l'opinion publique, si peu chatouilleuse qu'elle soit à cet égard. Il s'y félicite hautement de « rendre service à l'Etat en procurant à Son Eminence un divertissement qui contribue à la tenir en santé, » et jugeant que sa dignité n'a pas trop souffert de ce rôle spontané d'amuseur officiel, le père du *Cid*, de *Cinna* et des *Horaces* se fait tout petit écolier devant le parrain de *Mirame* et l'hypocrite négateur de de ses chefs-d'œuvre. « Le changement visible qu'on remarque en mes ouvrages, ajoute-t-il, depuis que j'ai l'honneur d'être à Votre Eminence, qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'elle m'inspire quand elle daigne souffrir que je lui rende mes devoirs, et à quoi peut-on attribuer ce qui s'y mêle de mauvais qu'aux tein-

(1) Préface de *Cinna*.

tures grossières que je reprends quand je demeure abandonné à ma propre faiblesse. » Richelieu dut bien rire dans sa barbe quand il vit se désavouant lui-même le mâle et sublime génie dont la gloire l'importunait. Il ne se doutait pas sans doute qu'une telle dépravation des mœurs littéraires ferait tache à sa renommée, et qu'on demanderait un jour compte à sa mémoire de ce déplorable abus de sa puissance. S'il laissait mendier le grand Corneille, n'était-il pas magnifique avec Colletet, Bois-Robert et Chapelain?

IV

Faisons halte un instant et regardons en arrière. Que voyons-nous? Le talent méconnu qui s'atrophie dans un commerce indigne, le génie provoquant l'aumône par le sacrifice de sa dignité, l'industrie littéraire enfin déjà instituée et touchant à sa pleine floraison. Cette industrie n'est donc pas née avec notre siècle; elle est plus vieille que cela, témoin l'aventure de Chérile. Alexandre—qui ne s'en souvient?—fit compter à ce pauvre diable des philippes d'or et des soufflets, deux salaires antipathiques dont le dernier eût probablement suffi à payer des vers assez mal tournés. Que d'hommes de lettres ne mériteraient pas mieux!

V

En voici un qui, en bonne justice, eût dû recevoir quelques volées de bois vert. Il était du XVIIe siècle, comme tant d'autres originaux littéraires et s'appelait Louis de Neufgermain. C'était, au dire de Tallemand, « un bel homme à grande barbasse, ayant toujours l'épée au côté, aimant fort à faire des armes, et assassinant tout le monde de ses maudits vers. » Il professait d'ailleurs en toutes saisons une véritable estime pour sa personne et se qualifiait

volontiers de *poète hétéroclyte de Monsieur, frère unique de Sa Majesté*. Il est vrai que ce titre ridicule était amplement justifié par la bizarrerie de ses élucubrations. Pour attirer l'attention des beaux esprits et, par là, dans son escarcelle mal garnie, quelques brins de ce vil métal dont la philosophie nous prêche en vain l'inutilité, il se mit à faire des vers dont les terminaisons rapprochées formaient à peu près exactement le nom du personnage à qui il les destinait. Admis aux soirées de l'hôtel de Rambouillet, accueilli comme un hochet littéraire par la coterie de raffinés et de précieuses qui travaillaient la langue et la société françaises dans le salon bleu d'Arthénice, il voulut payer la bienvenue en monnaie de sa façon, et voici ce qu'il lut au bruit des rires à demi étouffés et des ironiques applaudissements de la plus spirituelle réunion du monde :

Entre les dieux doit tenir *ran*
Proche Jupin au plus haut *bou*
Plus belle que roze et l'œi *llet*
La divine de *Rambouillet*.

Ses vertus, son mérite g *ran*
S'étend jusqu'au topinam *bou*
où l'on tient registre et feui *llet*
Pour la divine *Rambouillet*.

Cette pasquinade, où la grammaire était aussi maltraitée que le bon sens, obtint un succès de fou rire. On en parla dans les ruelles et jusqu'aux réceptions du Louvre. Voiture, qui se jouait avec une aisance incomparable des difficultés de notre langue, et voltigeait, comme un danseur Italien, sur la corde tendue de la phrase, ne dédaigna pas, pour s'exercer, d'imiter cet affreux galimatias, ce qui était certes le plus grand honneur qu'un écrivain d'alors pût ambitionner.

Devenu, par le fait, célèbre à peu de frais, à moitié fou, mais pas assez pour négliger le côté pratique de la vie, Neufgermain dédia des poésies à tous les hauts personnages de son temps. Ils riaient d'abord, mais comme la flatterie y suppléait à l'inspiration absente, ils soldaient, sans trop se faire prier, la créance de leur amour-propre. Il faut dire qu'à l'occasion ils se servaient de l'heureux thuriféraire pour accomplir de secrètes vengeances. Du milieu de ses bouts-rimés où foisonne l'hyperbole louangeuse, jaillissent parfois de mordantes épigrammes, rameaux bâtards greffés par d'autres que lui sur la folle végétation qu'il aimait à cultiver. Son œuvre est une forteresse où chacun entrait en payant et d'où pleuvaient de ci, de là, les flèches acérées du ridicule. Agent responsable de ces lâchetés, il les couvrait sans vergogne de son nom, et comme il n'était, après tout, qu'un imbécile, l'insulte impunie prenait pied, l'épigramme non relevée faisait son chemin. Il se créa ainsi de puissantes amitiés et de chaudes protections; on en trouve la trace dans ses ouvrages au bas de pièces de vers écrites par ces illustres patrons dont les noms, connus de la ville et de la cour, relèvent d'une broderie aristocratique la trame vulgaire de ses poésies. Ce sont MM. de Chaudebonne, de Boissat, de Patris, de Bueil, le marquis de Rambouillet, et, pour clore dignement la liste, Monseigneur Gaston d'Orléans, frère du roi.

VI

A côté de ce médaillon où grimace, légèrement esquissée, la figure d'un sot rimailleur, je veux accrocher un pendant, le portrait du marchand de prose. On ne saurait sans préjudice isoler ces deux prototypes de l'industrialisme littéraire. Il y a entre eux, en effet, une si parfaite analogie d'instincts

commerciaux et de facultés intellectuelles avec une si égale absence de sens moral qu'ils semblent ne former à eux deux qu'un personnage doué, par un heureux privilége, d'une double individualité et prenant tel ou tel masque selon l'occurrence. Ils vécurent d'ailleurs à la même époque, dans la même ville, au milieu des mêmes hommes et à leurs dépens et contribuèrent dans une égale proportion à prouver par leur exemple qu'avec de l'adresse, la connaissance du monde où l'on vit et beaucoup d'effronterie, il est on ne peut plus facile de convertir la fumée en argent.

Abordons celui-ci familièrement, comme il est d'usage entre compatriotes. Il était, en effet, natif d'Agen où sa famille compte encore de nos jours plusieurs représentants. Sa première éducation fut très négligée. De l'école où il avait appris à écrire, il entra chez un procureur qui l'employa dans son office à transcrire des pièces de procédure. Rangouse avait trop d'ambition pour faire longtemps un pareil métier. Un beau matin, n'y tenant plus, il partit pour la grande ville, où mille chemins, également agréables, lui semblaient devoir le conduire à la fortune. Quand il mit le pied dans Paris, il avait la bourse légère, le cœur ouvert à l'espérance et l'imagination peuplée de brillants fantômes. Il n'y connaissait, en revanche, personne qui pût le guider, mais il était de cette race dont la graine, au dire de Henry IV, qui se connaissait en Gascons, lève également sur tous les terrains; aussi alla-t-il vite en besogne. Sans autre recommandation que son audace et sa ferme volonté de parvenir, il se présenta au maréchal de Thémines, lui plut et devint son secrétaire. Ce fut là son premier pas dans le monde, et Dieu sait si tout autre qu'un gascon l'eût fait aussi lestement.

Mais cette nature remuante n'avait pas encore trouvé sa voie. Rangouze se lassa bientôt d'être assujéti à une tâche

ingrate, pauvrement rétribuée, qui lui rappelait son premier apprentissage, et dans l'accomplissement de laquelle l'inquiète activité de son humeur ne trouvait pas à s'exercer assez librement. Peut-être ne s'accommoda-t-on pas de ses allures et le mit-on dehors sans façons. Quoi qu'il en soit, il se vit de nouveau sur le pavé, sans amis, sans protecteurs, sans finances, mais libre de sa chaîne, maître de son temps et préparé par de longs rêves à une lutte obstinée contre la misère.

Alors plus qu'aujourd'hui la Cour était le centre où venaient aboutir du fond de toutes les provinces les gloires non consacrées, les réputations bâties sur l'intrigue, les espérances, les projets et les rêves de l'ambition; mais n'y était pas admis qui voulait. A moins qu'on ne fût issu de haut lignage, il fallait, pour y pénétrer, déployer, comme Figaro, plus de science et de calcul qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner les Espagnes; il fallait avoir l'échine souple et la flatterie abondante, vouloir toujours, ne se rebuter jamais et louvoyer avec de minutieuses précautions sur une mer pleine de récifs cachés. Triompher des premiers obstacles ne fut pour Rangouze qu'un jeu. Il s'agissait de se mettre en évidence, car alors, comme en tous les temps, qui voulait *être* devait *paraître*. A ces fins, il se résolut à prendre tout juste l'envers de sa vocation. La littérature était pour lui lettre close, il s'improvisa littérateur; ou plutôt, — un jeu de mots que je fais vient se placer de lui-même sous ma plume, — fabricant de lettres. Il en écrivit, en effet, à la reine, au roi, au cardinal de Richelieu, pas en son nom, — il n'y songeait pas encore, — mais au nom du roi, de la reine et du terrible cardinal, faisant parler à sa façon ces personnes augustes et redoutées, comme un montreur de marionnettes prête, malgré lui, son langage à ses pensionnaires de carton.

Le tour des princes vint ensuite. Rangouze signa de leur nom une correspondance tout imaginaire. Or, sa mémoire étant d'une telle ampleur qu'elle lui permettait de réciter l'une après l'autre, et sans jamais se tromper, toutes les lettres qu'il avait écrites, à quelque moment qu'on le prit, il égrainait sans efforts son chapelet, et mettait ses auditeurs ébahis dans la confidence de ses secrets fictifs. Il passait ainsi, aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas, pour un très haut et très puissant personnage.

Comment les portes du Louvre ne se seraient-elles pas ouvertes à deux battants devant un si habile homme? Rangouze fut admis à fouler de son pied bourgeois les splendides tapis des appartements royaux, mais cet honneur tant ambitionné ne lui fut d'aucun rapport. Ses lettres ne furent pas goûtées, ou du moins ne jouirent que d'un succès éphémère; sa personne déplut; sa mise, son ton, ses manières, n'avaient rien de cette élégance raffinée dont l'heureux Voiture se servait pour faire oublier à ce monde brillant qui l'élevait jusqu'à lui l'obscurité de son origine. Il comprit qu'il perdait son temps, renonça aux pompes de la grandeur et se mit en quête d'une occasion qui lui permît de compléter son éducation à peine ébauchée.

Il eut bientôt ce qu'il cherchait. Au fond de je ne sais quel faubourg, dans une petite maison pourvue d'un jardin riche en ombrages, se réunissaient depuis quelque temps, sous la direction de Michel de Marolles, quelques beaux esprits oubliés, inconnus ou méconnus. C'était une sorte d'hospice où les écrivains sans feu ni lieu trouvaient provisoirement, l'un et l'autre, un écho académique qui répétait, en les grossissant, les nouvelles littéraires du jour, un manége enfin où l'abbé de Villeloin s'exerçait à dompter pour les mettre, comme dit Ménage, *sous le joug*

de ses versions, les pauvres diables qu'il hébergeait. On y faisait tant de traductions que toute l'antiquité y passa, — Dieu sait au prix de quelles égratignures ! — et de si mauvais vers que le vieux Malherbe et son élève Racan ne manquaient jamais de s'en moquer. Quelques écrivains de mérite apparaissaient cependant au milieu de ces invalides littéraires et réussissaient parfois à imprimer aux travaux communs une direction plus élevée. Rangouse y fut on ne peut mieux accueilli, bien qu'il ne fût latiniste ni poète, mais peut-être parce qu'il était besogneux. Ne devenait-il pas, en cette qualité, la chose de l'amphytrion? J'ignore à quoi on l'employa, mais je suis bien porté à croire qu'il fournit à son patron l'idée et le canevas de l'unique ouvrage poétique auquel celui-ci ait occupé ses loisirs et attaché son nom, et qui parut en 1770, sous ce titre : *Le Roi, les personnes de la Cour qui sont de la première qualité, et quelques-uns de la noblesse qui ont aimé les lettres, etc., décrits en quatrains.* Cet ouvrage, si différent des autres travaux de son auteur, semble, en effet, être sorti du moule où Rangouze jeta tous les siens.

Au sein d'une telle société toujours en souci de choses littéraires, l'intelligence de notre compatriote, tenue en haleine, dut prendre quelque développement. L'horizon de ses idées s'agrandit, son style se forma et acquit un air de grandeur que ne présentent pas au même degré bien des écrits vraiment distingués de cette époque. Plus confiant alors en ses forces et tout fier de ce qu'il croyait valoir, Rangouze reprit sur de nouvelles bases sa besogne d'*épistolier* avec une ardeur que la nécessité décuplait, car il avait laissé dans son pays une famille maltraitée de la fortune et qui avait désormais besoin de son assistance.

Laissant à tout jamais de côté cette correspondance ima-

ginaire qui lui avait si mal réussi, il écrivit des *Lettres héroïques* à tous les Grands de l'Etat, les signa bravement de son nom, les fit imprimer en caractères bâtards pour rehausser leur valeur intrinsèque de l'intérêt qui s'attachait à une récente invention typographique, et s'occupa, sans perdre un instant, à placer sa marchandise. Il y en avait pour tous les âges, pour tous les sexes, pour toutes les professions. Grands seigneurs, dames de la cour, abbés, soldats, hommes de finances, ces derniers surtout que leur sottise connue livrait sans réserve à la glu des compliments, étaient forcément ses tributaires. Tous cependant ne s'y prenaient pas, témoin le maréchal de Grammont. Rangouze lui ayant apporté une fort belle lettre, il la reçut très poliment, et appelant son valet de chambre : « Menez Monsieur à mon intendant, dit-il, et qu'on lui donne ce que j'ai l'habitude de donner aux gens de mérite. » Le pauvre diable ne se pouvait tenir d'aise. On le conduisit à l'intendant qui lui dit d'un air dégagé : « Ce que mon maître donne aux gens de mérite et rien, c'est la même chose. » Rangouze pour se consoler de cet affront fit réimprimer la lettre avec quelques variantes, et l'offrit à un imbécile qui la paya cher et se crut très honoré.

L'auteur des *Lettres héroïques et panégyriques* n'a pas inventé l'art de convertir la fumée en argent, mais il l'a singulièrement perfectionné. Avant qu'il ne fût devenu un personnage, nombre d'écrivassiers avaient frappé d'impôt la vanité de leurs contemporains, au moyen d'épîtres et de dédicaces louangeuses, mais sans sortir des chemins frayés. Rangouze, ouvrant un nouveau champ à l'industrie littéraire, imagina un stratagème qui devait appeler et garantir le succès, mais qui, en revanche, témoignait de plus d'ingéniosité que de délicatesse naturelle. Aucune de ces lettres n'était paginée, omission expresse et intentionnelle qui lui don-

nait la faculté, quand il les groupait en volumes, d'en changer l'ordre à volonté. Jetait-il son dévolu sur quelqu'un ? vite, il composait une épître, la soumettait à l'examen de de Patru qui en *redressait* l'orthographe, la donnait à son imprimeur, puis la plaçait en tête de son œuvre. Il l'offrait ainsi montée, s'il est permis de le dire, et accrue en valeur à la façon d'un diamant bien serti, au Mécène, souvent très inconnu, qu'il venait d'improviser, et celui-ci, flatté de voir son nom figurer en première ligne dans un ouvrage réservé aux plus hauts personnages de son temps, payait grassement un pareil honneur. Telle lettre, celle, entre autres, qu'il offrit au comte de Saint-Aignan, lui valut cinquante pistoles; aussi eut-il bientôt amassé plus de vingt mille livres, presque une fortune dans un temps où le numéraire était infiniment plus rare qu'aujourd'hui. L'historiographe Sorel était donc fondé à dire que *les épîtres du bon homme Rangouze pouvaient être appelées à bon droit lettres dorées,* — et Costar, qu'*elles étaient préférables à l'arbre des Hespérides qui ne portait des fruits d'or qu'en sa saison.*

Ce que Rangouze eut de mal pour réussir est à peine croyable. Comme l'araignée tapie à l'angle d'un mur, il était toujours à l'affût pour arrêter et saisir au passage l'occasion d'augmenter sa clientelle. Il n'entrait pas un étranger dans Paris qu'il ne fût des premiers à le savoir et qu'il n'y trouvât, pour si peu que cet étranger fût riche et de distinction, le sujet d'une épître admirative. J'ai bien envie de citer, à cet égard, deux particularités intéressantes et généralement ignorées; on y gagnera de pouvoir juger sur pièces le style de ce gascon incarné.

En 1647, arriva à Paris un personnage de haute marque qui venait apprendre les belles manières au sein de la Cour la plus brillante et la plus polie de l'univers. C'était le fils d'Amélie Elisabeth, landgrave régente de Hesse, femme

charmante, souveraine aimée et respectée, pleine d'attentions pour les savants et de charité pour les pauvres, une réelle capacité politique alliée à un esprit délicat et à un excellent cœur.

Il paraît que ce jeune prince ne reçut pas à la cour de France les honneurs auxquels lui permettait d'aspirer la haute influence de sa mère, puisqu'on le logea tout simplement à l'Hôtel des Ambassadeurs, tandis qu'on offrait au duc de Parme un appartement au Louvre. Cela n'empêcha pas Rangouze, fidèle à son rôle de complimenteur officieux, d'adresser à la princesse Amélie cette lettre où il célèbre la gloire de l'*Amazone de la Hesse* et le brillant accueil fait à son illustre par le Roi de France :

« MADAME,

» Dans le glorieux dessein que j'ai entrepris de dresser » un temple à l'honneur des plus illustres Princesses de » l'*Europe*, il me manquait une amazone qui eût autant » de perfections qu'il en faut pour relever l'excellence de » mon ouvrage. La *Hesse* me fournit en votre personne » de quoi satisfaire à ce manquement. Votre prudence, » Madame, et la grandeur de votre courage rendent croya- » ble tout ce que les romans racontent de leur héros et » de leurs héroïnes et ce qui a jusqu'ici passé pour des » fables. Après avoir tiré de votre seule vertu la consola- » tion de la perte d'un époux incomparable, vous avez » conservé et affermi la tranquillité de vos Etats; vous les » avez défendus contre tous les efforts de vos voisins, et » la conduite de Votre Altesse a été si prudente et si gé- » néreuse qu'elle lui a donné le pouvoir de grossir par ses » troupes celles de ses alliés. C'est elle, Madame, à qui les » *Suédois* doivent une partie de leur subsistance et de

» leurs conquêtes. La *France* serait même ingrate si elle
» ne reconnaissait que vous avez beaucoup contribué à
» lui faire remporter les avantages qu'elle a obtenus en
» *Allemagne* sur ses ennemis. Les plus expérimentés capi-
» taines de votre armée qui vous ont acquis, en toutes les
» campagnes des années passées, et encore en cette der-
» nière, des places considérables que les impériaux déte-
» naient injustement, sont d'autant plus satisfaits de com-
» battre sous vos ordres que Votre Altesse s'y porte
» souvent elle-même, afin d'animer par sa présence le
» courage de ses soldats, et de pouvoir récompenser avec
» plus de justice les belles actions dont ses yeux ont été
» les fidèles témoins. Enfin, Madame, votre vertu est si
» grande que la liberté de toute la *Germanie* a cru ne
» pouvoir trouver de plus assuré refuge que dans vos
» Etats. Je ne vous parle pas de l'estime qu'elle s'est ac-
» quise en notre Cour. Le glorieux accueil que Monsei-
» gneur le Landgrave votre fils y a reçu est une marque
» certaine de la haute réputation en laquelle vous êtes,
» et des sentiments de reconnaissance qu'elle a des bons
» offices que vous nous avez rendus. C'est de lui, Ma-
» dame, que vous apprendrez avec joie que jamais prince
» étranger ne s'établit si puissamment dans les esprits de
» tous les *Français*. Dieu vous le conserve de longues
» années, et à lui une si digne mère, pour le bonheur de
» Son Altesse et la gloire de son auguste maison. Voilà les
» plus sincères désirs que puisse avoir pour Votre Altesse,

» Madame,

» Votre très humble, très obéissant

» et très fidèle serviteur,

» RANGOUZE. »

Nous connaissions l'homme, voilà l'écrivain; on peut maintenant l'apprécier. Pour y mieux aider, nous donnons un peu plus loin une autre de ses productions inspirée par Christine de Suède, à l'apogée de ses succès littéraires, de sa jeunesse et de sa beauté. C'est toujours le même langage majestueux et raffiné, la galanterie greffée sur le pédantisme, un reflet de gravité castillane projeté sur l'impudence gasconne; enfin, un style prétentieux, mais qui ne manque pas de grandeur.

On aurait tort, du reste, de supposer que le défaut de dignité qui se fait sentir d'un bout à l'autre dans la vie publique et privée de Rangouze ait beaucoup nui à sa mémoire. S'il jouit, vivant, de peu d'estime, ses lettres valurent à son nom une sorte d'influence posthume sous l'abri de laquelle des écrivains sérieux ne dédaignèrent pas de placer leurs appréciations historiques. Ainsi, l'auteur des *Mémoires concernant Christine de Suède* fait précéder de cet avertissement la lettre ci-dessous dont je parlais tout à l'heure :

« Le sieur Rangouze adressa à Christine une lettre panégyrique, laquelle nous insérons ici pour faire voir la haute idée qu'on avait déjà en ce temps-là en *France* de cette jeune princesse. »

« MADAME,

» L'Europe ne voit pas aujourd'hui de reine plus triom-
» phante que Votre Majesté. L'histoire de l'antiquité ne
» nous en a jamais décrit qui puisse enchérir sur votre
» gloire. Il ne s'est rien fait d'héroïque depuis quatorze ans
» que vous n'y ayez eu la meilleure part. On n'eût pas
» cru qu'il pût se trouver une princesse si jeune, capable
» de seconder les desseins d'un des plus grands et des
» plus vaillants rois du monde. Cette superbe maison qui
» voulait abattre toutes les autres, ayant elle-même été

» ébranlée par la force de l'incomparable *Gustave*, sem-
» blait s'être rassurée par sa mort. Ses ennemis se promet-
» taient que ce coup inopiné devait rompre toutes les
» hautes entreprises de la *Suède* en *Allemagne*; mais le
» bonheur de Votre Majesté leur fit connaître en peu de
» jours qu'il avait laissé dans votre berceau de quoi re-
» lever son parti abattu. Six ou sept batailles gagnées sous
» les auspices de votre nom, en un temps que vous n'étiez
» pas encore sortie de votre première enfance, rendent
» un glorieux témoignage de ce qu'il y a d'auguste en
» votre personne; mais la prudence et la générosité avec
» lesquelles vous en avez accru le succès, aussitôt que
» l'âge vous a permis de prendre vous-même le soin de
» votre Etat, sont beaucoup plus dignes d'admiration que
» ce qui s'était fait de plus glorieux auparavant. La *France*
» a eu cet avantage, Madame, qu'elle a toujours appuyé
» la gloire de votre couronne, quand vos mains étaient
» encore trop tendres pour en soutenir le faix. Et si vous
» avez servi depuis pour accroître la réputation de la
» sienne, c'est un destin que nous avons de commun avec
» Votre Majesté par la fidélité de nos alliances qui ont
» rendu ce lien incorruptible. Dans cette mutuelle intel-
» ligence, nous nous pourrons au moins vanter ensemble
» que nous avons fait faire joug à toutes les autres puis-
» sances, et préparé à la chrétienté la plus difficile paix
» qui ait jamais été entreprise. Il ne nous reste qu'un seul
» déplaisir, Madame, que l'âge de notre jeune Monarque
» et la loi de votre royaume ne nous puissent permettre
» de faire une aussi étroite union de sang que d'intérêt
» pour le parfait accomplissement de nos vœux.

» Madame,

Votre très humble, très obéissant
» et très fidèle serviteur,

» RANGOUZE. »

Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, me procurer le moindre renseignement sur les dernières années de Rangouse; tout ce que je sais, c'est qu'il était mort en 1670.

Dans une collection de notes glanées, de jour en jour et un peu partout à travers mes lectures, je retrouve, sans les chercher, quelques lignes dont la transcription paraîtra sans doute on ne peut plus opportune; elles sont signées, P. Limayrac :

« On voit des gens qui passent toute leur vie à faire claquer leur fouet et sonner toutes leurs sonnettes. A force de mettre leur nom sur tous les murs et de provoquer l'attention par tous les moyens violents, ces gens-là finissent par éveiller du bruit autour d'eux et par se créer fort habilement une véritable clientelle. Ceux-là placent leur renommée à fond perdu, moyennant une bonne rente viagère. Aussi à peine ont-ils disparu de la vie qu'ils tombent dans un oubli profond. La dernière pelletée de terre qu'on jette sur eux est le dernier bruit qu'ils font en ce monde.»

N'est-ce pas l'histoire de Rangouse?

Est-il nécessaire d'accompagner de quelques réflexions ces légères esquisses qui nous montrent dans tout l'éclat de son impudeur certain côté des mœurs littéraires du grand siècle? Déjà, sans doute, le lecteur en a, d'un mouvement naturel, dégagé la moralité et déduit les conséquences; je n'ajouterai donc rien de plus. Qu'il me permette cependant de lui faire part d'une rêverie qui m'est venue tout à l'heure à l'esprit. Si j'avais à écrire un *Dialogue des morts*, pensais-je, j'aimerais à me figurer, causant des embarras de la vie littéraire, Rangouze, Neufgermain, Corneille et Du Ryer. Bientôt paraîtrait un cinquième personnage, le chevalier d'Aceilly, haut-de-chausses enrubané, feutre sur

l'oreille, œil vif, l'air entrant d'un homme heureux. Il écouterait, non sans se faire violence, les doléances de ses confrères, et honteux de les retrouver toujours occupés de terrestres intérêts, il leur fermerait la bouche en leur montrant, sans mot dire, sur la troisième page de ses Poésies, *qui se donnaient* au Palais, cette piquante dédicace adressée au ministre Colbert :

Quand je vous donne vers ou prose,
Grand ministre, je le sçais bien,
Je ne vous donne pas grand chose,
Mais je ne vous demande rien.

A. MAGEN,
Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LES ARTISTES DU SUD-OUEST

à l'Exposition de 1861.

PREMIER ARTICLE.

Je vais, mon cher Noulens, tenter de recueillir mes impressions sur le salon de 1861, et te désigner les artistes gascons qui se sont distingués à Paris. De cette manière, la *Revue d'Aquitaine*, dans la distribution de sa justice historique, encouragera les peintres et les statuaires qui auront été dignes de ses suffrages maternels. Dans mes visites aux galeries de l'exposition, j'examinerai avec plus de laisser-aller que de méthode les œuvres de tes compatriotes. Cette déclaration m'autorise à les signaler dans l'ordre où le hasard va les mettre sous mes yeux. Le premier qui se présente est le suivant :

M. Dauzats, qui est de Bordeaux, ainsi que Rosa Bonheur, Diaz et Brascassat, est l'un de nos peintres les plus familiers avec l'Orient. Son contingent consiste, cette année, en trois paysages : l'un, reproduisant *les environs de Damas*, les deux autres nous montrent les *entours de Blidah* et *la grande place du Manzanérès*. Le premier a pour thème un canal sillonné de nacelles; dans ses flots se reflètent un minaret et un kiosque de kawadji sous lequel s'abritent des Turcs et des Druses fumant leur narguilhé et buvant des tasses de moka. L'exactitude pittoresque de cette toile est inexprimable. Dans le troisième apparaissent une église ceinte de bastions, des maisons blanchies à la chaux, des passants drapés dans leurs mantes. La physionomie indigène, les fonds d'architecture, la profondeur des plans constituent le mérite essentiel du paysagiste girondin.

M. Devéria (Eugène), de Pau, a exposé une *réception de Christophe Colomb par Ferdinand et Isabelle*. Il a déployé dans cette composition un luxe de palette qui rappelle les splendeurs de l'école vénitienne. Rien de plus somptueux que les groupes gradués autour du trône; leurs costumes de brocard et de velours chatoyent et miroitent à la manière de Véronèze; les colliers, les pierres précieuses, les vases d'or, les plumes versicolores, les fruits transatlantiques sont là comme synthèse et comme symbole de la conquête du Nouveau-Monde. Ce tableau, malgré les qualités qui le distinguent, laisse défiler le public indifférent sans fixer son attention. Cela tient, sans doute, à l'exhibition vestimentale des personnages qui, à l'instar des tragédiens à perruque de Louis XIV, ne sont plus dans nos mœurs et dans nos goûts.

Au nombre de ceux qui s'acheminent vers la notoriété, nous devons signaler en première ligne M. Emile Boilly,

enfant de Toulouse, et élève de l'Ecole des Baux-Arts de cette ville. Son *Christ en croix*, favorisé de la sympathie des connaisseurs, n'est que la réduction d'une grande toile exécutée pour la décoration d'une église du Gers. Le jeune exposant se recommande par une touche alerte, par un faire savant, par un profond sentiment du spiritualisme hiératique. Ce coup d'essai, sans être magistral, donne néanmoins de grandes espérances.

M. Fauré, qui est originaire de Toulouse, et l'un des amis du critique des chartes de Mont-de-Marsan, a enrichi son *Jean Huss* d'un grand éclat de couleur. C'est licite pour un élève de Delacroix; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'exagération pratique du maître. En dehors de ce démérite, le travail de M. Fauré ne manque pas de caractère et d'ampleur.

M. Bida, l'incomparable dessinateur, a le même berceau que celui qui précède. On peut reprocher à son fusain du *Champ de Booz à Bethléem* une ordonnance un peu vague. Les personnages s'isolent sans être suffisamment raccordés. Nous donnons la préférence au dessin qui nous montre *Condé à Rocroy*, se prosternant avec ses troupes devant le Dieu des armées pour lui rendre grâce de la victoire. La disposition traditionnelle des batailles est renversée et la symétrie des lignes est toute nouvelle. Aussi la scène enfermée dans ce petit cadre est-elle plus émouvante et plus solennelle que toutes celles qui s'étalent dans les grands tableaux voisins.

M. Bonnat (de Bayonne) s'est affirmé, dans la *Mort d'Abel*, comme un talent vigoureux. On voit à la virilité de son pinceau que son culte est pour Michel-Ange. Comme le grand-maître de la chapelle Sixtine, il se montre soucieux de manifester dans sa plénitude la force musculaire et la passion intérieure. Cette double expression est traduite, dans

la composition sur laquelle nous jetons ce coup d'œil, avec une grande puissance.

M. Gélibert (de Bagnères-de-Bigorre) a envoyé au salon : 1° *Souvenirs des hauts pâturages de la vallée de Campan*; 2° *le Lancer du lièvre;* 3° *le Loup dans la bergerie.* Les mérites constitutifs de ces trois œuvres sont l'arrangement général et particulier, la science des procédés, la notion parfaite de la nature animale et du paysage Pyrénéen.

En dehors des artistes qui appartiennent à notre région, il y a eu, cette année, à l'exposition des Beaux-Arts de Paris, une série de sujets empruntés, soit à l'histoire, soit aux sites pittoresques de la Gascogne. Nous signalerons parmi les plus intéressants le *Bernard Palissy*, de Vetter, qui a été acquis au prix de 25,000 fr. pour la loterie du vase d'argent. L'un des tableaux les plus remarquables est encore le *Jeu du Roi,* de Leman : les poètes, les prosateurs, les peintres, qui forment la pléiade de Louis XIV, sont tous réunis à Versailles chez Madame de Montespan. C'était l'époque où M. de Gondrin, son mari, expiait sa jalousie dans l'exil. Son rival couronné l'avait éloigné de Paris et exilé au château de Beaumont en Condomois. Au-dessus de cette foule élégante et glorieuse prime le monarque revêtu d'un costume splendide. L'orgueil au front, la morgue à la lèvre, il dilate son oreille pour entendre le concert des voix courtisanesques qui bourdonnent autour de lui. Dans ces groupes de gentilhommes et grandes dames s'ourdissent et se démaillent les intrigues si bien dévoilées par l'un des assistants, le duc de St-Simon.

Il serait injuste de passer sous silence une œuvre estimable par l'austérité linéaire et l'abandon du sentiment. Nous voulons parler du *Souvenir des environs de Tartas*, paysage de M. Busson, déjà légitimement connu pour ses *Vues des Landes*. Ajoutons à cette revue sommaire trois au-

tres mentions : la première, en faveur *du Gué de la Leyre dans les Landes de Gascogne*, de M. Gernon. La seconde revient de droit au *Gaston de Foix*, de Jacquand, la troisième ne saurait être refusée à Eponine, *implorant la grâce de Sabinus* aux pieds de *Vespasien*. Cette héroïque femme, célèbre par son dévoûment conjugal, était Elusate. Notons aussi, en finissant, ce premier article, un buste en marbre parfaitement réussi, représentant les traits de la maréchale Niel. Cette sculpture a été animée par le souffle et le ciseau de Grauck, statuaire belge.

GONTRAN D'AUSSY.

A M. NOULENS, *Directeur de la Revue d'Aquitaine.*

MONSIEUR,

Je vous adresse le résultat de quelques nouvelles découvertes faites dans les archives de l'empire. Mon projet, si vous voulez bien vous y associer, serait de vous communiquer toutes les pièces historiques, concernant le Gers, qu'il me sera possible de trouver, soit aux archives impériales, soit parmi les manuscrits des différentes bibliothèques de Paris. Les zélés travailleurs qui s'occupent de l'histoire de l'ancienne Gascogne trouveraient ainsi dans les numéros de la *Revue d'Aquitaine* des documents qu'il leur serait difficile de venir consulter ici.

Le procès-verbal sommaire de l'assemblée de Mazères me semble offrir un intérêt particulier. Il donne une idée assez nette de l'extrême déférence du clergé de la province d'Auch envers le roi et de la vigilance qu'il montrait en même temps à l'égard des libertés de l'Eglise gallicane, vigilance qui va jusqu'à témoigner au roi un certain éton-

nement de son oubli ou de sa négligence à cet égard. Ces symptômes m'ont vivement frappé, et je me suis hâté de vous adresser copie de la pièce qui les renferme.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très dévoué collaborateur,

CÉNAC MONCAUT.

Résultat sommaire du procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les évêques de la province d'Ausch, tenue par ordre du roy dans le château archiépiscopal de Mazères, le 2e jour de juin, l'an de grâce 1699.

Nous N. N. (1) après avoir fait faire dans les formes requises la lecture de la dépêche contenant led. ordre inséré au long dans notre procès verbal, le premier mouvement de nos cœurs nous a portés à admirer le zèle et la piété du roy, à luy rendre de respectueuses actions de graces, de sa religieuse surveillance, à conserver dans le royaume la pureté de la doctrine de l'église, aussi bien que la régularité de ses lois; et à bénir Dieu de ce que sa mte veut bien joindre son autorité à ses soins pour une œuvre aussi digne d'un roy très chrétien.

Ensuite ayant fait faire la lecture du bref de N. S. P. le pape, portant condamnation d'un livre de Mgr l'archev. de Cambray, intitulé, *Explication des Maximes des saints*, etc., et principalement les 23 propo. y contenues avec les qualifications dicelles.

Nous avons trouvé que ce livre aurait mérité sans doute un long et rigoureux examen, si la contestation qu'il a fait naître nous était nouvelle et que la chose fût encore en son entier. Mais il n'est aucun de nous qui n'ait en tout le loisir nécessaire pour y faire de sérieuses réflexions. Nous en avons eu déjà des éclaircissements surabondants par les écrits que quelques savants et pieux prélats ont donné au public sur ce sujet. Nous voyons d'ailleurs que la vigilance pastorale du chef de l'Eglise y a solennellement pourvu sur le tout; nous sommes informés que l'auteur dont il s'agit a été le premier à souscrire à sa condamnation avec une soumission édifiante.

(1) Nom des prélats qui ont signé au bas de la déclaration.

Que s'il vous est permis d'ajouter ici, simplement pour les formes, un mot de nos réflexions, nous pouvons dire que la doctrine dont il est question nous paraît d'autant plus dangereuse qu'elle est toute nouvelle. Elle n'est revêtue d'aucune des conditions que le fameux Vincent de Lerin demande pour l'établissement d'une tradition authentique de l'église. Cet auteur nous donne pour règle qu'il faut qu'une tradition vienne à nous, de tous les temps, qu'elle soit constante, reçue universellement dans toute l'église, et, par conséquent, très éloignée du caractère mystérieux dont le système du livre des *Maximes des Saints* est enveloppé.

Si cette nouvelle doctrine avait lieu, il s'ensuivrait que tout ce que Notre-Seigneur nous a enseigné, que la manière de prier qu'il nous a prescrite, que les exemples qu'il nous a laissés, que les enseignements contenus en son saint Evangile et dans le reste du Nouveau Testament, que toutes les pratiques de l'Eglise, que les règles les plus austères des ordres religieux, en un mot, que tant de monuments si respectables n'auraient été jusqu'ici que pour les imparfaits, et que Dieu aurait réservé au XVIIe siècle la connaissance des principes de la seule oraison par laquelle les âmes choisies peuvent parvenir à la perfection la plus sublime.

Tant et de si puissants motifs ne nous laissent donc pas lieu d'hésiter sur le parti que nous avons à prendre dans cette rencontre. Nous déclarons, à cet effet, que nous acceptons le bref de N. S. P. le Pape avec le respect qui est dû à l'autorité dont il est émané. Nous adhérons à toutes les condamnations et qualifications portées par iceluy, et par un consentement unanime, nous avons résolu que notre présente délibération sera rendue publique par un mandement uniforme que chacun de nous fera publier en conséquence dans son diocèse.

Nous n'avons pu, à la vérité, ne pas remarquer que ce bref contient des termes et des clauses qui sont peu conformes aux usages et libertés dans lesquelles l'Eglise de France s'est conservée de tous les temps. Mais l'importance de la matière a fait que nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à une simple formalité de style en cette occasion.

Messieurs les vicaires généraux ci-après nommés, savoir N. N., sont fondés de procurations suffisantes de la part de leurs commettants, remises en original, etc., ont été reçus dans l'assemblée et dans leurs rangs; ils ont déclaré qu'en ce qui les concerne, et aux noms qu'ils procèdent, ils souscrivent avec soumission à la délibération qui vient d'être

prise; qu'en tout ce qui regarde leur ministère, ils tiendront la main à l'exécution de lad. délibération, qu'ils ne manqueront pas d'en donner part à MM. les prélats, leurs commettants, afin que les d. seigneurs s'y conforment entièrement de leur côté.

MM. les évêques de Lescar malade, et d'Aire absent, n'ayant envoyé personne pour eux (quoique dans le temps on leur eût donné part des ordres du roy pour la tenue de la présente assemblée), il a été résolu qu'il leur sera envoyé une copie du procès-verbal d'icelle, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et qu'ils s'y conforment pareillement en sous-chefs.

Fait aud. chateau, etc. Signé :

† Suze, arch. d'Auch.

† Gabriel de St Estève, évêq. de Couserans.

† Jacques-Joseph de Gourgues, évêque et seigneur de Bazas.

† Louis de Polastron, évêque et seigneur de Leitoure.

† Bertrand d'Abadie d'Arbocave, évêque d'Acqs.

† Jean-François de Brizay, de Denouville, évêque de Comminges.

Lansac, député de Bayonne.

De Turbe, député d'Oloron.

De Poudenn, député de Tarbes.

Et plus bas, Mgr arch. et évêque de Verdun, secrétaire.

Lettre au Roy.

Sire,

Nous serions indignes de la protection que V. M. accorde à l'église en toute rencontre, si nous manquions en celle-cy à luy en rendre de très respectueuses actions de grâces. C'est un devoir, Sire, dont je suis chargé de la part des prélats de la province d'Auch, et dont je m'acquitte en mon particulier avec tout l'empressement et le respect possible.

Mes confrères et moy prenons la liberté de vous présenter le résultat de la délibération que nous venons de prendre, en consequense de l'ordre de V. M. Si elle daigne jetter les yeux sur cet extrait, elle y verra que le premier mouvement de nos cœurs est allé à l'hommage que nous vous devons en cette occasion. Notre assemblée vous a donné à juste titre la qualité d'évêque du dehors, que l'ancienne église donnait autrefois à Constantin, et que nul prince chrétien n'a jamais si bien mérité que vous.

V. M., Sire, daignera nous pardonner, si nous avons cru que nous ne pouvions nous dispenser de faire, au moins en passant, une légère remarque sur le style du bref du pape. Vos lumières sont si pénétrantes qu'il ne nous est pas permis de douter que V. M. n'ait fait réflexion que les termes de ce bref sont contraires aux droits de votre couronne, aussi bien qu'aux libertés de nos églises. Mais le silence que vous avez gardé sur ces termes nous a servi de règle et nous n'avons osé parler de manière à rendre nulle la constitution que nous allions accepter.

Nous avons donc, sire, souscrit à cette décision avec joie, et par la circonstance de la mauvaise doctrine qui y est condamnée et par l'obéissance que nous devons aux ordres de V. M. Les prélats de cette métropole se feront toujours gloire de les exécuter et de s'y soumettre, principalement celuy que la Providence et la bonté de V. M. a mis à leur tête et qui est avec toute sorte de soumission et de respect, sire, de vot. mté le très humble, etc.

† Suze, arch. d'Auch.

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

SUR

L'ANCIEN COMTÉ DE GAURE.

> L'enfant du sol aime à jeter un regard sur ce qui eut toutes les sympathies de ses aïeux, arma leurs bras et protégea leurs tombes après avoir défendu leurs berceaux.....
>
> Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. I, préf.

Les Garites, Gar, *jambes et* rid *impétueux* étaient une des quarante peuplades que de temps immémorial l'histoire nous montre établies dans les riches et fertiles vallées de l'Aquitaine. Comme les autres tribus aquitaniques, ils appartiennent à l'illustre et nombreuse race des Ibériens que l'historien Josèphe fait descendre de Thubal ou Thobal, cinquième fils de Japhet, et auxquels, après le partage du monde entre les enfants de Noé, la Bible enseigne

pour demeure *les Iles des Nations*, c'est-à-dire, d'après les doctes commentateurs de l'écriture, les îles presqu'innombrables de la Méditerranée avec les continents qui avoisinent cette mer.—Cette origine Ibérique des Garites est incontestable, et les plus graves historiens de nos jours, entraînés par Fréret, Ménard, l'historien de Nîmes, et surtout par le savant Guillaume de Humbold, s'accordent à reconnaître ce fait comme suffisamment éclairci. Il n'est pas néanmoins aisé de déterminer le lieu qu'occupait sur le territoire aquitain cette peuplade pour nous si intéressante. Car il nous reste peu de monuments antiques sur cet objet, et les rares historiens et géographes qui en parlent sont loin d'être précis dans leurs indications. César, dans ses Commentaires, paraît placer les Garites entre les Elusates, les Lactorates et les Ausci, c'est-à-dire entre ces trois contrées qu'on appella dans la suite Condomois, Lomagne et Haut-Armagnac. Nous pouvons donc affirmer avec Samson, géographe du roi, invoqué par Valois, dans sa Notice des Gaules, que les Garites habitaient entre les villes actuelles d'Auch, de Condom et de Lectoure. Une preuve de plus en faveur de cette assertion, c'est que le comté de Gaure, dont le nom dérive incontestablement de celui des Garites, se trouvait placé entre les limites que nous venons d'assigner. Les rivières de la Baïse et du Gers paraissent avoir limité ce territoire à l'Ouest et à l'Est; mais au Sud et au Nord, il nous parut impossible de lui assigner des bornes précises. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que les Garites avaient pour voisins : au Nord, les Nitiobriges et les Vasates; au Sud, les Ausci; à l'Est, les Lactorates, et à l'Ouest, les Elusates.

Les Garites vivaient isolés dans les forêts, et ils y habitaient de pauvres et chétives masures, aux murs de terre et au toit de chaume, types de ces maisons où demeurent

encore aujourd'hui les pauvres de nos contrées, et quelquefois même d'honnêtes et aisés cultivateurs. En cas d'alarme d'invasion imprévue et soudaine d'un ennemi, ils avaient construit sur les hauteurs des enceintes fortifiées, de véritables villes entourées de solides remparts pour s'y réfugier avec leurs familles et leurs troupeaux. De là ils contemplaient les ennemis portant impunément le fer et le feu dans leurs forêts et leurs champs, s'ils ne se sentaient pas assez forts pour les combattre. S'il était assez téméraire pour les assaillir dans leur redoutable enceinte, ils lui faisaient éprouver ce que peuvent des bras irrités, armés pour la défense de la patrie et de la famille. Jegun paraît avoir été la principale forteresse des Garites, et nous croyons que le Sempuy (1), dont l'existence remonte très haut dans l'histoire, en était une autre. Les nombreuses *Motes*, *Mota* de *Movere*, *remuer*, les *locs*, *locus*, *lieu*, et les *tupés* du grec τοπος, *hauteur*, *endroit étaient* des *élévations artificielles* de terrain construites par les hommes du clan sur la tombe d'un guerrier; mais leur position stratégique bien choisie nous fait penser que c'étaient tout à la fois des sanctuaires consacrés au culte des dieux et des morts, et des postes fortifiés destinés à commander certains passages dans les forêts. L'ancien pays des Garites, comme du reste toute l'Aquitaine, est couvert de ces *motes*. Les principales sont Lamothe-Goas, à la Motte, dans l'ancienne forêt du Ramier, à la hune du lac, près de La Sauvetat, à St-Jean de Gimbelle, près du Sempuy, etc. Si l'on pouvait démolir ces motes, on y découvrirait vraisemblablement de précieux objets qui jetteraient un certain

(1) Nous n'avons jamais pu concevoir pourquoi l'on écrit St-Puy, et pourquoi la municipalité de l'endroit ne fait aucune démarche pour réformer cette ridicule orthographe. Ce mot vient du latin *Summum Podium*, *haut domaine*, et signifie si peu St-Puy que dans la généalogie imprimée des comtes de Pressac, on le traduit par Grand-Puy.

jour sur l'histoire de ces temps antiques. Adolphe Cadéot, de regrettable mémoire, nous avait promis autrefois de faire démolir une *mote* qui se trouve dans le Fezensaguet, au hameau même qui nous a donné naissance; mais la mort a empêché la réalisation de ce projet. Nous saisissons cette occasion de signaler cette source certaine de précieux documents à quelque riche amateur de l'antique et de rendre un hommage de souvenir à un homme dont la perte nous a été bien fatale.

Conquis par les Romains, les Garites sont à jamais perdus dans l'histoire. Ils adoptent les mœurs, la langue et les lois de leurs conquérants. Le clan Ibérique a disparu. Cependant au fond des forêts et parmi le peuple, il resta toujours en Aquitaine de chauds et zélés partisans de la liberté qui, par cela même, s'attachèrent plus opiniâtrement à l'ancien culte. Les sacrifices humains se multiplièrent à l'infini. Les plus barbares empereurs de Rome les prohibèrent eux-mêmes. Claude, dit Suétone, abolit complètement la religion des Druïdes pleine d'une atroce inhumanité qui s'était introduite sous Auguste. En réalité, ces décrets des empereurs ne produisaient que peu ou point d'effets. On n'eut qu'à pratiquer dans l'ombre ce qu'auparavant on exerçait au grand jour. Les Druïdes choisirent des lieux retirés et secrets au fond de leurs impénétrables forêts, et en firent des sanctuaires redoutables au vulgaire et fort fréquentés de leurs partisans. Là, les victimes de leur atroce piété étaient soustraites à la protection des lois et librement immolées à la superstition. Le christianisme seul devait faire cesser peu à peu ces infâmes usages. Sa doctrine douce et persuasive détacha bientôt les cœurs d'élite de la superstition et changea la destinée des sanctuaires pour les âmes vulgaires. Le druide fut remplacé par quelque pieux cénobite que la crainte des persécutions ou le dégoût du monde

amenait dans les forêts. Et comme les peuples grossiers et ignorants oubliaient difficilement d'aller y implorer le secours des dieux du paganisme, la religion, par une adroite condescendance, substitua aux idoles la statue de la madone ou de quelque saint vénéré dans le pays. Telle est, d'après la tradition populaire, l'origine du sanctuaire de la Vierge dans la vallée de la Roumiouac, sur les rives de l'Ause, et près de la route départementale de Fleurance à La Sauvetat de Gaure. Autrefois la ville de Fleurance et les communautés de La Sauvetat, Réjaumont et Pauillac s'y rendaient en procession solennelle.

J. LARY,
maître-répétiteur au Lycée impérial d'Auch.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Noces de Ploutamouphis, *par M. Ducos.* — Histoire d'Henri IV, *par M. Poirson* — Lettres d'Henri IV, *recueillies par le prince Galitzin.* — Réédition des Poésies *de M. Clausade de Marciac.*—Filigranes de papier, etc.—Réédition des Tropicales, *par J. Noulens.*

Parmi les livres nouveaux, nous saluons avec un sourire confraternel les noces de *Ploutamouphis*, poème plein d'humour et de Brio, qui procède de *Mœlenis* de Bouillet, comme *Mœlenis* procède de *Namouna* d'Alfred de Musset. La parenté n'existe, bien entendu, que sous le rapport du faire littéraire. Le petit volume auquel nous nous arrêtons roule sur un sujet antique heureusement accommodé avec l'esprit moderne. Le jeune auteur, M. Ducos, qui fait partie du barreau d'Agen, mérite nos congratulations pour un tel début. Il a prouvé une fois de plus que la muse française, aussi bien que la muse patoise, pouvait, sur les rives de la Garonne, trouver l'inspiration.

Voilà de jolis vers, voici de la grande prose. La librairie Didier vient de réimprimer, en quatre volumes in-8°, l'histoire d'Henri IV, de M. Poirson. Nous ne ferons pas une analyse élogieuse de cet ouvrage; nous nous contenterons de rappeler qu'il a été honoré du grand prix Gobert.

Puisque nous sommes sur le chapitre d'Henri IV, disons encore un mot de lui comme épistolier.

Ses lettres inédites ont été collationnées et publiées par le prince Galitzin. La plupart de ces missives sont relatives à l'administration et à la politique; quelques-unes seulement roulent sur des sujets intimes et amoureux. A travers ces pages faciles et spirituelles, le monarque béarnais apparaît toujours soucieux de l'intérêt et de la gloire de la France. Ses tendances surprennent pour l'époque; il se montre jaloux d'opérer des réformes et d'instituer un gouvernement libéral. Dans ses relations extérieures, il substitue la sincérité au système cauteleux de ses devanciers. Aussi, son allure franche et souriante est-elle conforme à l'opinion populaire. Cette correspondance doit avoir une place réservée dans toutes les bibliothèques de notre région, où tout hommage au roi galant est un acte patriotique.

M. Casimir Clausade de Marciac fait rééditer ses *Poésies* dans lesquelles sont entrelacées la vigueur et la grâce, selon que les vers s'adressent à Barthélemy ou à Emmeline Soye. Les hémistiches sont frappés au bon coin; la pensée, en s'élevant parfois aux régions mystiques, laisse deviner un esprit qui se plaît à voler sur les ailes sacrées du patriotisme, de la charité et de la foi ou à nager dans les flots bleus des purs sentiments. Le nouveau volume sera précédé des témoignages flatteurs qui ont été prodigués à l'inspiré gascon par toutes les célébrités contemporaines. Nous venons d'être éprouvé par une congestion cérébrale. Etant encore valétudinaire, tout travail de l'intelligence et de la plume nous est interdit par la science. Nous transgressons la prescription médicale en dictant ces quelques lignes avant-coureuses d'un examen plus sérieux que nous entreprendrons quand notre main et notre tête seront solidifiées. Nous sommes impatients du retour à la santé pour témoigner au plus vite à notre confrère en Apollon la profondeur de notre estime et de notre sympathie.

Nous avons eu dernièrement en main les filigranes de papier publiés avec notices, par MM. Hippolyte Boyer et Valet de Vireville. Les gravures sur bois, qui reproduisent les gracieux dessins du xve siècle, figurent les armes des familles Cœur et de Bastard. Cette dernière, comme on sait, appartient à la Gascogne.

Il est bien téméraire et peu séant de parler de soi; je vais cependant solliciter l'indulgence des lecteurs de la *Revue* en leur confessant que je suis à la veille de récidiver un péché de jeunesse. Mal conseillé par

la voix de l'amour-propre et tenté par les promesses d'un éditeur, je lui ai livré, avec corrections et additions, mon volume de *tropicales*. Elles vont donc, dans une nouvelle édition, s'exposer derechef à la censure. Ces poésies, où la juvénilité trop hardiment tressaille, me firent, après leur apparition en 1854, dénoncer par M. Cuvillier-Fleury, l'aristarque du *Journal des Débats*, comme l'un des chefs de l'école fringante. Sans doute, pour adoucir ce coup de férule pédagogique de l'ancien précepteur des princes d'Orléans, MM. Théophile Gautier et Félix Mornand soufflèrent paternellement sur ma vanité atteinte. De plus, ils passèrent le glacis de leur bienveillance sur mes arabesques et les firent reluire un peu. Ces juges, par leur sympathie, sont peut-être responsables de la continuation de mon infirmité métromanique. Ils se repentiront de leur miséricorde en voyant que leurs encouragements se sont égarés sur un rimeur gascon qui ne promit pas grand chose et qui tint moins. M. Théophile Gauthier écrivait, il y a sept années, dans la *Revue de Paris* ces lignes précieuses pour nous : *Ce volume* (les Tropicales) *est un reflet des* ORIENTALES. *Nous conseillerons à l'auteur qui a de la fougue et de la vaillance de prendre garde aux réminiscences.* La JUIVE AU DÉPART DU PROSCRIT rappelle les ADIEUX DE L'HOTESSE ARABE; le FANATIQUE ET LE TRAITRE, c'est la ROMANCE MAURESQUE; le JEUNE FLISSAS, c'est l'ENFANT GREC. *Ce que M. Noulens a de bon et de mauvais se trouve encore étroitement uni. Les préoccupations des rhythmes, des formes, des étrangetés, des néologismes arrêtent l'élan de sa verve inspirée. Une jeunesse exubérante éclate dans ce livre trop tôt publié, peut-être. Il y a de tout dans les* TROPICALES, *depuis les chants algériens jusqu'aux idylles Hottentotes, aux pastorales de Cafrerie en passant par les harmonies de Tombouktou. Citons les bonnes parties..... quand M. Noulens se sera débarrassé de certaines imperfections, il aura en main une forme de poésie gracieuse et énergique.*

M. Félix Mornand, alors chroniqueur littéraire de l'*Illustration*, ne fut pas moins généreux. Il s'exprima sur mon œuvre de la manière suivante : les TROPICALES de *M. Noulens, dédiées à Victor Hugo, Lamartine, Méry et à l'infortuné Gérard de Nerval sont des crayons pris en Afrique et destinés, comme les trilles, à former la voix, et à faire la main de l'auteur pour le grand poème oriental qu'il écrira* IN CHA ALLAH, *s'il plaît à Dieu. Plaise à Dieu! nous n'y voyons point d'obstacle. Ces arpéges et ces gammes préparatoires prouvent*

un élève de premier mérite. Il y a à la fin, entre autres exercices qui promettent infiniment, une pièce fort remarquable la Ligne Courbe et la Ligne Droite, *dédiée à M. Paulin Limayrac.*

Au lieu de réparer par le silence ces erreurs d'autrefois, nous allons les refaire et les redire encore. Avant le départ définitif de la muse, nous avons voulu, en signe d'adieu, lui rendre ce dernier hommage. Clio nous pardonnera d'offrir à sa sœur Erato quelques fleurs de nopals mal épanouies sur leur couche d'épines.

Cette nouvelle édition sera enrichie d'un grand nombre de pièces nouvelles. Les anciennes ont été, en grande partie, rafraîchies et restaurées. On pourra apprécier les retouches générales par celles qui ont été pratiquées sur le morceau que voici :

LE MENDIANT BÉDOUIN.

Je suis aveugle et vieux : je demande l'aumône
Pour le noble cheval qui m'amène aujourd'hui ;
Pitié pour la sueur qui le caparaçonne !
Allah saura payer les repas qu'on lui donne,
Croyants, un peu d'orge pour lui.

Je n'ai pour le brider qu'un lien d'asphodèle ;
Il me conduit pourtant des tribus au hameau ;
Des sentiers ravinés, il me sort avec zèle ;
Ses flancs sont d'un lion, ses pieds d'une gazelle,
Son estomac est d'un chameau.

Il marcherait six jours sans jamais perdre haleine :
Ses quatre pieds ailés n'ont jamais su broncher ;
Son galop est si doux, qu'on pourrait, dans la plaine,
Lui poser sur le dos une tasse très pleine,
Elle tiendrait sans s'épancher.

Au montoir il est fixe ainsi qu'une colonne ;
Après, comme le sable, il redevient mouvant.
Aussi moi mendiant qu'un noir haïk (1) couronne,
Quand je suis sur ses reins, je me crois sur un trône
Ou sur le sublime divan !

(1) Le haïk est une pièce d'étoffe blanche qui s'enroule autour du corps et vient coiffer la tête où elle est maintenue par une cordelette en poil de chameau.

Il partage mon sort; il comprend ma souffrance:
Je le plains à mon tour d'être toujours absent
De ces champs glorieux où, pour la délivrance,
Les braves Bédouins vont combattre la France,
Et leurs chevaux flairer le sang.

Qui chérit son cheval est chéri du Prophète!
Il lui réserve au Ciel des délices sans fin:
Lorsqu'en paradis on célèbre une fête,
Le soigneux cavalier d'Allah est l'estafette!...
Je crains que mon cheval n'ait faim...

La cécité m'oblige à demander l'aumône
Pour le bon serviteur qui me guide aujourd'hui:
Pitié pour la sueur qui le caparaçonne!
Allah saura payer les repas qu'on lui donne:
Croyants, un peu d'orge pour lui!

J. NOULENS.

UN GASCON

Ministre plénipotentiaire de la République de San-Salvador

A PARIS.

Nous allons crayonner l'esquisse d'un type bizarre et indépendant qui, par les aventures de sa vie cosmopolite et surtout par la singularité de ses idées, eût obtenu et retenu une grande vogue dans la société Britannique. Parmi nous, sa manière d'être est passée inaperçue. La cause de cette différence de goûts entre les deux nations provient, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, de la dépression de l'originalité individuelle par la compression de la niveleuse unité. Aussi n'avons-nous que des espèces. En Angleterre, on favorise d'un accueil bienveillant et même admiratif les natures insolites; en France, l'indifférence publique leur tourne dédaigneusement le dos. Voilà pourquoi Bellegarrigue, le représentant actuel de la petite ré-

publique de San-Salvador à Paris, n'a pas été l'objet d'une seule silhouette biographique de la part de ses concitoyens. Outre-Manche, tous les écrivains eussent brigué l'honneur patriotique de rédiger une notice sur son organisation exceptionnelle. Peut-être que ces encouragements eussent rapproché notre personnage de la figure curieuse et intéressante du comte de Chesterfield. On trouverait plus d'une analogie entre l'ambassadeur de Georges II à La Haye et le consul actuel de San-Salvador. Ce qui permet de les comparer, sous certains rapports, c'est un grand appétit chez tous deux pour le retentissement et les bravos, c'est une courtoisie parfaite palliant beaucoup d'égoïsme, c'est leur commune habileté à aiguiser les traits ironiques, c'est la réduction des sophismes les plus outrés en formules philosophiques, c'est la pensée artificielle substituée par l'habitude à l'esprit naturel, c'est le besoin de légitimer par une logique spécieuse toutes les choses irrationnelles, c'est enfin leur inimitié de la tradition et leur intolérance envers les contradicteurs. Ce qui distingue ces deux hommes, c'est que le rôle du diplomate anglais fut élevé et éclatant, tandis que celui de notre Gascon a été jusqu'à présent humble et obscur. Le premier fut apanagé d'une colossale fortune tandis que le second ne fut pourvu que d'indigence. L'un fut un don Juan dans le monde aristocratique, l'autre ne fut qu'un dompteur de vertus vulgaires. Dans leurs sphères réciproques de galanterie, tous deux manifestèrent une excessive hardiesse. Chesterfield fut toujours considéré comme la plus haute expression de l'élégance extérieure. Bellegarrigue témoigna beaucoup d'audace dans ses costumes. Durant son séjour à Paris, il venait de la rue royale St-Honoré au quartier Latin me rendre visite en pantalon-à-pied et en robe de chambre. Je n'essaierai pas aujourd'hui de justifier le parallèle dont nous venons de pétrir une

ébauche, je me contenterai d'écrire sous la dictée de ma mémoire ce qu'elle voudra me fournir sur l'humoriste du Gers.

La villote de Monfort (1), déjà connue pour avoir été le berceau du père des deux Chéniers, donna aussi le jour à Bellegarrigue. Sa naissance peut remonter à 1810 environ. Je mesure son âge sans l'aide de l'état civil d'après une simple déduction physionomique. Quand il eut traversé ses études classiques, il opta pour l'ingrate carrière des lettres et inaugura son apprentissage par quelques séances d'improvisation. Eclipsé par Pradel, il déserta la poésie et ouvrit un atelier de prose qui prit le nom de *Mosaïque du Midi*. Cette revue se compromit par son manque de scrupule historique, par ses irrévérences à l'égard de l'authenticité. La spéculation périclitant, Bellegarrigue céda sa publication à Paya, éditeur Toulousain, moyennant une somme de trois mille francs. Le nouveau propriétaire ne mit pas grande diligence à s'acquitter envers l'ancien ; il lui donnait toujours mille raisons et jamais les mille écus. Le vendeur, pour se venger des temporisations de son débiteur, fit dans l'*Epingle*, petit journal satirique qu'il avait aussi créé, un article sous ce titre : PAYA NE PAYA PAS.

Sa petite feuille charivarique, ayant été poursuivie et supprimée, notre personnage émigra volontairement dans l'Amérique septentrionale, où il exerça alternativement plusieurs métiers, entr'autres celui de journaliste et de marchand de mules. Mais ennuyé d'errer de marché en marché et d'espérance en espérance, il résolut d'essayer la profession ecclésiastique, qui lui donnait quelques garanties de fixité. Il entra au couvent des jésuites fondé aux environs de New-York par le P. Boulanger, l'ancien an-

(1) Voisine de Fleurance (Gers).

tagoniste de M. Thiers. Dans l'existence cellulaire, aussi bien que dans la liberté, il trouva la lie au fond de la coupe et la cendre mêlée au pain. Il entendait même la voix des passions lui parler plus terriblement dans le silence du moustier.

Un matin, ayant écouté cette mauvaise conseillère intérieure, il s'évada par la porte et vint rejoindre une belle Irlandaise qu'il amena avec lui cueillir des fleurs sauvages aux halliers de l'île de Manhattan. De retour en France, peu de temps avant la révolution de février, il sollicita les suffrages des électeurs du Gers qui furent indifférents à son appel. Quelque temps après, il fondait, à Toulouse, en société avec Barrousse, ancien commissaire du gouvernement provisoire dans notre département, le journal *la Civilisation*, où il développa les idées de *self governement* et de négation de l'autorité. Une rupture avec son co-associé lui fit reprendre la route de Paris. Une corporation littéraire et politique qui avait pour but la publication d'ouvrages populaires par la forme et le bon marché le reçut parmi ses membres. La seule brochure qui vit le jour signée de son nom fut *Jean Mouton* et *le Percepteur*. Ce groupe d'écrivains ne tarda pas à être dissous par la loi sur le timbre. Bellegarrigue lança le programme d'un recueil qui expira d'inanition au bout de deux livraisons. Le numéro préliminaire commençait par cette phrase et ce sentiment peu spiritualistes : *J'ai dressé mon enthousiasme à ne bondir que dans le vide d'un chiffre ou dans l'œœrgue d'un écu.* Notre compatriote jonglait avec le paradoxe d'une façon sans pareille. C'était lui qui avait défini l'esprit : *L'électricité qui se dégage d'une bonne digestion.* Nous touchons à 1850.

A cette époque Etex le fit appeler et le commit pour écrire sa biographie, lui promettant une rémunération con-

venable. Un volume manuscrit de la notice fut communiqué à celui qui en était l'objet et le sujet. Le statuaire fut satisfait; l'écrivain seul ne le fut pas quant au salaire. Je fus chargé par Bellegarrigue d'aller porter son ultimatum au membre de l'Institut. Il n'y avait rien d'héroïque, la teneur du billet était à peu près celle-ci : A MONSIEUR, ETEX, DE L'ACADÉMIE. *Je suis étonné mais non surpris de votre procédé, les artistes vulgaires ne peuvent jamais se manifester noblement; aussi vous n'avez pas à craindre que j'exige de vous l'impossible.*

J'ignorais le contenu du message; et lui attribuant un caractère chevaleresque, je n'hésitai pas à m'en acquitter. j'ai toujours regretté d'avoir connu trop tard les termes du billet, car certainement je n'eusse pas consenti à en être le porteur. J'entrai dans l'atelier de l'auteur du *bas-relief de l'arc de triomphe* avec la crainte respectueuse d'un novice qui foule pour la première fois les dalles du sanctuaire. Mon imagination idéalisant d'avance le célèbre sculpteur lui avait prêté une physionomie caractéristique et rayonnante des reflets du génie. Je fus profondément dégrisé de mon optimisme en voyant un bonhomme au visage criblé de petite vérole et au front coiffé d'une grecque bourgeoise sur le plateau de laquelle oscillait un pompon. Il me fit part des obstacles qui arrêtaient son bon vouloir envers son biographe. L'inexécution de sa parole fut motivée par des raisons vraies: — le logement du palais Mazarin allait lui être retiré; le gouvernement était fort peu soucieux d'accorder des travaux à un homme inculpé de plus d'enthousiasme pour la laideur révolutionnaire que pour la beauté plastique. — Cette confidence me fit mal: je sortis avec un sentiment bien différent de celui qui précéda mon entrée, car à mon admiration avait succédé la compatissance.

M. Amédée Jacques, tombé de sa chaire professorale et

privé de la parole, venait de fonder une revue bi-mensuelle : *La Liberté de penser*. Cet organe indépendant accueillit *les Femmes d'Amérique* de Bellegarrigue. Notre écrivain, dans cette étude, mettait en lumière l'éducation féminine et le rôle domestique de l'épouse et de la mère aux Etats-Unis. Cet article fut sanctionné par la faveur publique, et plus tard converti en volume. L'idée était puissante et virtuelle, mais la forme âpre et anguleuse, comme une cristallisation, indigestait surtout les lecteurs affadis par les sucreries des confiseurs littéraires. Cette catégorie d'esprits plus gourmés que gourmets n'empêcha pas le succès du livre. L'auteur, enhardi par la bienveillance de censeurs sérieux, porta un autre travail à la *Revue des Deux-Mondes*. Dans la première partie, le Mississipi, allégorisé à la manière antique, était nonchalamment accoudé sur son urne et demi-étendu sur une natte de plantes aquatiques. Le grand fleuve humanisé déployait avec orgueil sa virile nudité et sa titanique musculature sous les rayons du soleil et les regards des nymphes riveraines. M. Buloz restitua le manuscrit au descripteur en le taxant d'immoralité. N'ayant pas abouti dans ce genre, l'homme de lettres Gascon tenta l'exploitation d'un autre; il devint collaborateur du *Palais de Cristal*, recueil analogue à l'*Illustration*, et spécialement destiné à faire valoir les produits industriels et artistiques qui abondaient à l'exposition britannique. Bien que l'examen préalable fût nécessaire pour entreprendre une telle analyse, il ne fut jamais loisible au critique de faire la traversée d'Outre-Manche. Quand on louait ironiquement ses qualités intuitives et son pouvoir de longue vue, il répliquait qu'il était trop absorbé à Paris par la chronique de l'exhibition anglaise pour avoir le temps de pousser jusqu'à Londres.

Son réalisme était effréné; il professait que toutes les

nobles facultés devaient être les vassales de l'estomac, que le développement du bien-être était l'unique sollicitude permise à l'humanité. Aussi niait-il radicalement la politique qu'il considérait comme insalubre au point de vue social. Selon lui, l'activité seule, éperonnée par l'intérêt, pouvait racheter les hommes. Il refusait, sous prétexte de dignité, tout protectorat gouvernemental; que chacun, disait-il, opère sa rédemption individuelle, et celle de tous sera effectuée. Comme conséquence de ces principes, il anathématisait les luttes de partis, et les accusait d'atonifier les forces et la vitalité nationales, d'être attentatoires à la fortune collective et privée. Pendant qu'il prêchait cette doctrine, il fut interpellé par un clubiste qui déclara trouver ses maximes étranges et incompréhensibles. Je vais être plus saisissable et plus démonstratif, poursuivit Bellegarrigue, sur un ton solennel : *Je repousse la politique parce qu'elle n'influe ni sur la pousse des artichauts, ni sur la floraison des lentilles.*

A l'instar de Platon, il expulsait les poètes de la république sans même leur accorder, comme le philosophe grec, une couronne de fleurs. Il avait de plus une sorte d'hydrophobie pour les livres qu'il tenait pour des parasites envahissant les idées personnelles. Il prétendait que l'homme doit tout tirer de lui-même, pareillement à l'araignée qui prend ses trames dans sa tête. Selon lui, la lecture émoussait et abâtardissait la virtualité. Aussi ne vit-on jamais une simple brochure sur sa table de travail. Après la publication de mes *Tropicales*, je lui fis l'envoi d'un exemplaire. Il me répondit : *Mon cher Noulens, votre volume doit être parfait, toutefois, je ne m'en suis point assuré. Vous savez que je ne puis me résoudre à m'armer d'un couteau de bois pour couper les feuilles d'un ouvrage quelconque, j'ai toujours peur de violer la propriété d'autrui.* Un esprit aussi

utilitaire devait un jour nécessairement trouver sa place dans les sociétés matérialistes de l'Amérique du Nord.

Cette intelligence robuste et féconde, capable de grandes conceptions, par suite de je ne sais quelle fatalité, ne produisit, en somme, dans l'ordre littéraire que des avortements. Alors, passant de la théorie du positivisme à la pratique, il déposa sa plume sans colère et prit de nouveau le caducée. Il achetait autour de Paris des superficies de terrain qu'il parcellait et débitait ensuite; il cumulait cette industrie avec le monopole de l'affichage dans la salle Musard. Il avait divisé les murailles en petits compartiments qui servaient de cadre à des réclames glorifiant certains négoces de la capitale. Quand il se fut approvisionné d'un petit magot, il fit un deuxième voyage transatlantique, et vint offrir le concours de son expérience à la petite république de San-Salvador, qui, appréciant ses mérites, l'a tout récemment envoyé à Paris avec le titre de ministre plénipotentiaire. Notre compatriote est aujourd'hui le représentant de cet Etat, et, de plus, le mandataire d'une maison des bords du Pacifique qui fait avec l'Europe un grand commerce d'ananas.

J. NOULENS.

RESTITUTION AUX TAURINI

D'UNE

Inscription antique faussement attribuée aux Lactorates.

M. Ferdinand Cassassoles, dans ses savantes notices sur Lectoure, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, s'est livré à de laborieuses et patientes recherches relativement aux origines et à l'histoire de cette ancienne cité de la Novempopulanie qui fut la capitale ou le chef-lieu des *Lactorates*. A l'occasion des travaux récents de MM. Noulens et

Niel, sur le même sujet, l'écrivain que nous venons de nommer s'est occupé de nouveau, dans le Bulletin archéologique du comité de la province ecclésiastique d'Auch (1), de quelques points de critique historique concernant la première de ces deux villes, et entr'autres d'une colonie militaire que les Romains y auraient établie. Ce fait, dans le silence de l'histoire, ne s'appuie que sur une tradition locale et sur un marbre épigraphique révelé par Boissard, comme existant à Lectoure. Si on ne l'y retrouve plus, on ne l'a point perdu de vue depuis *trois siècles* à Turin. J'ai rapporté et décrit ce monument d'après le texte de cet auteur, dans une dissertation favorablement accueillie, en 1835, par la Société archéologique du midi de la France (*Mémoires*, t. 2, 1834-1835,). Je crois devoir la remettre sous les yeux du lecteur.

Caio (2) GAVIO *Lucii Filio* | STELlatinâ (3), SILNANO | PRIMPI LARI LEG*ionis*, VIII, AVG*ustæ*. | TRIBVNO COH*ortis*. XIII. VRBANæ | TRIBVNO. COH*ortis* XII. PRAETOR*ianæ* | DONIS. DONATO. A. DIVOCLAVD*io*. | BELLO. BRITANNICO. | TORQVIBVS. ARNILLIS | PHALERIS. CORONA. AVEA. | PATRONO COLONIæ.

« A Caïus Gavius Silvanum, fils de Lucius de la tribu Stellatina, primipile de la VIIIe légion; Auguste, tribun de la XIIe cohorte des gardes urbaines (c'est-à-dire de la ville de Rome), tribun de la XIIe cohorte prétorienne, décoré par le divin Claude, dans la guerre contre les Bretons, de colliers, de bracelets, de phalères et d'une couronne d'or, patron de la colonie par décret des décurions.»

Mon travail parut flatter l'amour-propre des habitants de Lectoure dont l'histoire et les monuments devaient être l'objet de plusieurs autres publications de ma part (4). Ses magistrats municipaux crurent devoir même m'en exprimer leur gratitude et leurs remercîments.

(1) Tom. II, 1re livraison, janvier et février MDCCCLXI.
(2) Sur le marbre de Turin, on lit Lucio au lieu de Caio.
(3) Sous-entendu, TRIBV.
(4) *Notice sur les antiquités de la ville de Lectoure* (1re partie). Mémoires de la Société archéologique du Midi, t. III;—*Notice sur la ville de Lectoure* (2e partie, mêmes recueils et volume);—Coup d'œil rétrospectif sur les principaux événements qui ont eu lieu dans cette ville depuis la conquête romaine jusqu'en 1789; — Monuments; — Voies antiques; — Inscriptions; Diverses monnaies du moyen-âge, anglaises et françaises; — Poids de ville, etc., etc., avec planches gravées; — *Dissertation sur le taurobole et les inscriptions tauroboliques de la ville de Lectoure avec une planche gravée de 19 inscriptions.* (Mémoires de la Société des antiquaires de France, nouvelle série, t. III. — MDCCCXXXVIII.)

M. Masson, sous-préfet de cet arrondissement, en faisait imprimer la statistique au *moment* où la société archéologique de Toulouse livrait au public la livraison de ses Mémoires qui contenait ma Notice.

La commune vit une atteinte portée aux libertés, priviléges et franchises dont elle avait joui depuis les Romains jusqu'en 1788 dans un arrêt du conseil du roi qui précéda la Révolution d'une année. À propos de la protestation que provoqua cette mesure de la part de la municipalité Lectouroise, M. Masson dit dans son ouvrage (1) :

« Cette délibération a servi naguère de texte à un Mémoire dans » lequel M. le baron Chaudruc de Crazannes traite avec beaucoup » de talent et d'érudition la question de savoir si Lectoure a été » colonie romaine; elle est très précieuse et prouve assez l'ancienneté » de la ville pour que je n'aie pas besoin de recourir à d'autres » preuves. » Observons, toutefois, que mon honorable et bienveillant collègue d'administration changeait ici les termes précis de la solution de la question, de ma part, lorsqu'il voyait *une affirmation* où je n'avais voulu et pu exprimer réellement qu'*un doute* en l'absence de la pièce de conviction qui seule aurait suppléé, comme on l'a déjà dit plus haut, au silence des historiens de l'antiquité. Ceux-ci n'admettent dans l'Aquitaine-Novempopulanie que deux peuples uniques de la même province jouissant du droit latin (*Jus Latii*), ce sont les *Convenæ*, et les *Ausci* ou *Auscii*.

Ma dissertation avait à peine paru dans les Mémoires de la Société archéologique du Midi et pénétré dans le monde savant, qu'à cette même date de 1836, je reçus du docte et bon Constance Gazzera, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Turin, avec lequel j'avais entretenu d'agréables relations dans plusieurs cercles littéraires de Paris durant son séjour dans cette capitale, une lettre très bienveillante pour moi. Néanmoins, il protestait vivement contre les prétendus droits que la ville de Lectoure, d'après le témoignage de Boissard, croyait avoir sur l'inscription de *Gavius*, comme constatant l'existence de la colonie des *Lactorates* dont ce Romain aurait été le patron. Ces droits, d'après le correspondant piémontais, étaient revendiqués, à bien plus juste titre, par *Julia Augusta Taurinorum*. En effet, les déclarations unanimes, depuis 1556 jusqu'à ce jour, d'un grand nombre d'archéologues français et italiens, attestent la

(1) Un vol. in-8°. Auch, MDCCCXXXVIII.

constante présence de ce marbre dans ses murs. Voici en quels termes le docte secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin formula la protestation qu'il m'adressa à ce sujet; à mon avis, elle décide la question, et je ne l'eusse pas provoquée, si j'avais connu à temps l'existence du monument en question dans la capitale du Piémont et le *certificat de résidence* dont il fait preuve.

« Turin, 5 janvier 1836.

» ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN.

A M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, à Montauban.

«MONSIEUR LE BARON,

» Je viens de recevoir les trois premières livraisons du tome II des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, et, en les parcourant, je suis tombé sur celle où vous examinez *si la ville de Lectoure a été colonie romaine*, et mon premier empressement a été de parcourir votre intéressante dissertation, et j'y ai vu qu'il en coûtait à votre jugement de décider pour l'affirmative, d'après les seuls monuments qui, sans aucun doute, avaient été découverts à Lectoure, et desquels, en effet, bien loin qu'on puisse déduire que cette ville ait jamais été au nombre de colonies romaines, on est en droit d'en tirer la conséquence contraire, tous ces monuments décelant un *vrai municipe*. La seule *pièce de crédit*, comme vous le dites fort bien, est l'inscription en l'honneur de C. GAVIVS. SILVANVS, etc., retrouvée dans un manuscrit de Boissard, dans lequel il est dit que ce marbre épigraphique provenait de Lectoure et lui appartenait. Si cette circonstance est exacte, et qu'effectivement ce monument ait été tiré des ruines de cette ancienne cité de la Novempopulanie, il ne pourrait plus y avoir de doute que la capitale des *Lactorates* n'eût été colonie, car, le silence de l'inscription sur le nom de la colonie, loin de lui faire obstacle, la favorise, au contraire, étant reconnu par les antiquaires que *jamais*, au moins *rarement*, on ne nommait le lieu des monuments, lorsque c'était dans l'endroit même qu'ils étaient élevés, comme vous l'avez très bien remarqué. Or, Monsieur, c'eût été conforme à cet usage qu'à Lectoure on eût écrit : PATRONVS. COLONIAE seulement, et sans autre indication, car, sur le lieu même, il n'y avait et il ne pouvait y avoir la moindre équivoque. Mais j'ai grand peur que la pièce de crédit ne perde ici sa valeur, et que Boissard, ou celui qui lui communiqua l'inscription, ne se soit étrangement mépris,

très innocemment, peut-être, comme il arrive fort souvent aux collecteurs d'inscriptions; il suffit pour cela que le transcripteur ait placé l'inscription sans aucune indication de lieu, sous une autre où cette donnée n'a point été omise, pour que ceux qui, par la suite, auront à consulter le manuscrit se méprennent au point de croire qu'elles ont été toutes deux trouvées dans la même localité. Je ne puis exprimer autrement que par une méprise de cette nature que l'inscription de *Gavius Silvanus* ait été attribuée à Lectoure. En effet, Monsieur le baron, elle n'a jamais appartenu ni pu appartenir à cette ville, mais bien à *Turin* où elle a été explorée où elle se trouvait dans le XVIe siècle, et où elle est encore à présent, pouvant être vue et lue par tout le monde sous les arcades du palais de l'Université royale.

Le premier auteur qui ait publié notre inscription comme conservée à Turin est votre compatriote Duchoul, dans sa *Religion des Romains*, Lyon, 1556, et de nouveau dans la traduction italienne faite par Syméoni de ce même ouvrage, Lyon, 1559. Celui-ci, dans son *Illustrazione degli épitaffie médaglie antiche, Lione*, 1558, en rapportant le même monument épigraphique, dit l'avoir communiquée, en effet, à Duchoul; il est ensuite reproduit par *Guichard*, pag. 59 *de ses Funérailles des Romains*, Lyon, 1581, où il dit : « *Entre autres marbres antiques, celui-ci se présente en entrant au fond de l'allée de l'hostel où logent ordinairement les ambassadeurs de la seigneurie de Venise à Turin.* » Vous le trouvez aussi dans Pingon, *Augusta Taurinorum*, 1577, qui le désigne ainsi : « *In ædibus Hieronimi Agathiæ*, » dans Gaichenon, édition de Lyon, vol. 1, p. 58, le signale ainsi : « *dans la maison du chancelier Agathie, porté depuis au jardin du château;* » enfin, Monsieur le Baron, dans Fabretti, pag. 127; dans Gruter, n° 456, 1; dans Morcelli, *de Stelo*, pag. 72; dans Juste-Lipse, *de Mag. Rom.*, lib. I, cap. 4; dans Maffey, *Museum Veronense*, pag. CCXVIII, et dans le premier volume du *Marmora Taurinensia*, page 47, notre inscription est exclusivement attribuée à Turin, et je ne connais aucun auteur, excepté Boissard, qui ait jamais pensé à Lectoure.

J'ai dit, Monsieur, que des méprises de cette nature sont plus aisées et fréquentes qu'on ne pourrait le croire. Voyez, en effet, l'*Illustrazione degli epitaffi* de Syméoni, déjà cité, et à propos de cette même inscription de *Gavius Silvanus*, n'est-il pas vrai que telle qu'elle est placée dans le livre, sans aucune indication de lieu, et immédiatement

à la suite d'une autre de Vienne, on la dirait de Vienne aussi ? Cependant, cela provient d'une erreur matérielle, de ce que les mots « *à Turino incasa di cattia* » qui devaient se trouver au-dessus du marbre voté au patron de la colonie des *Taurini,* ont été placés, par mégarde, en tête du suivant, comme il a été marqué dans l'*errata*.

Pour en revenir, Monsieur le Baron, à notre inscription, elle appartient si bien à cette localité (*colonia Juliæ Augustæ Taurinorum*), qu'on ne devrait pas, il me semble, hésiter à lui en faire l'attribution dans le cas même où il y aurait contestation à l'égard du lieu incertain de la provenance, et cela à cause de la tribu dans laquelle *Gavius* était inscrit. J'ignore si parmi les inscriptions qui ont été découvertes, dites-vous, en assez grand nombre, à Lectoure, il y en a qui indiquent la tribu à laquelle cette ville appartenait, et si c'était la *Stellatina* dont faisait partie notre *Julia Augusta* (1). Je dois en douter d'après le silence de tous les épigraphistes, y compris le vôtre à ce sujet (2).

Mais, Monsieur, si la critique historique et les monuments ne nous permettent pas de donner ici à la cité des *Lactoratès* le titre de *colonie romaine*, sous le patronage de *Caïus, Gavius Silvanus,* au détriment de Turin, ils nous autorisent au moins à lui faire prendre rang parmi les plus illustres municipes de la Gaule Novempopulaïne.

En comparant, Monsieur le Baron, l'exemplaire de l'inscription que vous avez publiée dans votre Mémoire, avec le marbre, on voit que Boissard avait oublié une ligne après le *primipilat* de la VIIIe légion, TRIBVNO. COH. II. VIGILVM. Il est bon de remarquer aussi que quoique tous ceux qui ont publié cette inscription, jusqu'à Maffey, aient écrit C. GAVIO, cependant celui-ci est le premier qui ait corrigé la leçon, d'après l'original, en écrivant L. GAVIO, comme il a été, en effet, gravé sur le marbre même.

J'ai l'honneur de me dire, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur.

CONSTANCE GAZERA (3),

Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Turin, etc.

(1) Sur plusieurs inscriptions sépulcrales antiques ayant appartenu à des militaires à Turin, on lit : DOMO. AVG. TAVR. DOMO. TAVR. Pour indiquer leur patrie, le nom de la tribu STELLATINA est le seul qui y accompagne ces mots.

(2) Il n'en existe effectivement aucune à notre connaissance.

(3) L'Académie de Turin, l'Institut de France, plusieurs autres compagnies savantes et les nombreux amis de M. Gazzera, ont eu à déplorer sa perte récente. Nous avions l'honneur d'être son confrère dans ces deux corps illustres.

Il ne faut pas se dissimuler qu'on s'est beaucoup exagéré l'utilité et les avantages pour les pays conquis, particulièrement dans nos Gaules, de l'établissement sur leur territoire de colonies militaires placées par les Romains. Ces colonies, en effet, partageaient avec les naturels les terres appartenant à ces derniers, et dont le meilleur lot dut rarement demeurer dans ce partage à la disposition des vaincus. Je ne puis donc, en définitive, que me ranger ici à l'avis de mon savant et regrettable confrère Gazzera, en reconnaissant avec lui que nos *Lactorates*, en recevant pour leur cité la jouissance des droits et prérogatives du *municipe romain*, n'eurent rien à envier au régime colonial des *Taurini*.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
De l'Institut de France et du comité de la langue, de l'histoire et des arts, établi près du ministère de l'instruction publique, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

DESTRUCTION DU CHATEAU DE SÉRIDOS.

A l'instar de leurs cousins, les comtes d'Armagnac, qui furent les porte-glaives de la fatalité nationale, les barons de Montesquiou jouèrent quelquefois avec les ruines et les cadavres. L'acte de destruction que nous allons raconter témoigne de leur parenté avec Bernard VII, qualifié par le bourgeois de Paris de : *Diable en fourrure d'Homme* (1).

Dans une sauvegarde du 14 septembre 1432, Jean IV d'Armagnac accorde en effet les titres de : *vir nobilis et potens consanguineus* à Ayssin de Montesquiou qui, à cette époque, tenait sous sa mouvance, par droit héréditaire, la seigneurie de Séridos.

Indocile à la suzeraineté promise au sire de Montesquiou par le fondateur de sa race, Alexandre de Saint-Gresse,

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, tome XV.
(2) *Père Ancelme*, tome VII, page 266.

seigneur de Séridos, vers 1445, prétendit ne relever que de lui-même. Le feudataire et le vassal guerroyèrent l'un contre l'autre. Leurs hostilités étaient éteintes, toutes les semaines, par la trève de Dieu, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. La violation de cet armistice, réglé par la discipline des conciles et des canons, était un sacrilége. Les infracteurs étaient punis par l'excommunication de leurs personnes et la saisie de leurs biens. Un vendredi, jour où s'était accompli un saint mystère, le seigneur de Séridos avait osé reprendre l'offensive (1) contre le baron de Montesquiou. Celui-ci, le lundi suivant, à la tête de ses hommes d'armes, marcha contre le rebelle qui ne put résister au choc de forces supérieures. Le fer massacra le châtelain de Séridos et ses partisans; le feu brûla le château de long en large jusqu'aux dalles (2). Après cet égorgement et cet embrasement épouvantables, les vainqueurs secouèrent la cendre de leurs pieds et revinrent chez eux, pliant sous le butin. Dans cette immense fournaise les armures furent fondues et les papiers domestiques consumés (3). Les trois enfants, éloignés de la scène tragique avant la lutte, obtinrent seuls la grâce de la vie. D'abord spoliés, ils furent plus tard remis en possession de leurs droits. De ces orphelins, l'un s'appelait JACQUES ou JAIME de Saint-Gresse, l'autre BERTRAND et la troisième HONORETTE (4).

J. NOULENS.

(1) *Document généalogique de M. le marquis de Pins-Montbrun.*
(2) *Archives du département des Hautes-Pyrénées — Cahiers manuscrits de Larcher,* série EE.
(3) *Archives du département des Hautes-Pyrénées.* *Id.*
(4) *Id.* *Id.*

MISCELLANÉES.

Dans un article sommaire consacré par le *Sport* à l'illustre famille d'Esclignac-Preissac, nous avons retenu les lignes suivantes : Encore un titre ducal sur le point de s'éteindre. La maison de Preissac, originaire de Gascogne, descend, selon quelques généalogistes, des anciens comtes de Fezensac. Sa filiation est établie depuis Vital de Preissac, dit Montgaillard, vivant en 1300.

Odon de Preissac, son fils aîné, forma la branche des marquis de Preissac, encore existante et représentée par un ancien officier supérieur de cavalerie, dont la cousine a épousé M. Marut de l'Ombre.

Vital de Preissac, frère cadet d'Odon, est l'auteur de la branche des ducs d'Esclignac, qui a donné des gentilshommes et des chambellans de nos rois, un lieutenant-général, deux maréchaux de camp, un chevalier de l'ordre de la Jarretière et un chevalier des ordres du roi. La grandeur de cette branche date du mariage du vicomte d'Esclignac avec la fille de François-Xavier, prince de Saxe, comte de Lusace, cousin du roi Louis XVI, qui signa le contrat à cette occasion, lui conféra par brevet le titre de duc d'Esclignac, et donna la qualification de duc de Fimarcon à son fils aîné, actuellement duc d'Esclignac. Ce dernier eut pour enfants Boson de Preissac, duc de Fimarcon, né en 1821, décédé en Australie, le 29 juillet 1853, et la marquise de Peisan, héritière de la grandesse d'Espagne de son père.

Monseigneur de La Croix d'Azolette, le prédécesseur de Mgr de Salinis sur le siége d'Auch, est mort à Lyon au commencement du mois de juin. Il était né à Propières, le 15 juillet 1779. Après de brillantes études dans le chef-lieu du Rhône, il suivit les cours de la Faculté de Médecine de Paris. Il fut précocement surpris par le dégoût du monde, et il se réfugia à St-Sulpice. Quand il eut reçu les ordres, le cardinal Fesch l'attacha d'abord à sa personne et ensuite lui donna une cure dans l'Ain. Monseigneur de La Croix participa à la direction des séminaires de l'Argentière et de St-Irénée. Appelé à l'évêché de Gap, en 1837, il venait à Auch, deux années plus tard, recueillir la succession archiépiscopale de Monseigneur d'Izoard. Il se désista de ses fonctions, fut nommé chanoine de St-Denis, et se retira à Lyon dans le couvent

des Petits-Carmes. Notre département lui doit plusieurs fondations pieuses. Son âme était le sanctuaire de toutes les vertus, et sa noble figure l'expression la plus élevée de la majesté religieuse.

Les funérailles ont été célébrées le 12 juin. Mgr Delamarre, qui s'était transporté à Lyon, présidait la cérémonie. L'oraison funèbre de l'auguste mort a été prononcée par Mgr Charbonnel, ancien évêque de Toronto, aujourd'hui religieux de l'ordre des Capucins.

Monsieur l'abbé Dubreuil, récemment promu à l'évêché de Vannes. est un enfant de Toulouse. Il vit le jour dans cette ville en 1808. Ses études religieuses commencées au séminaire de Lesquille s'achevèrent au grand séminaire de Toulouse. A sa sortie il fut, grâce à la précocité de son intelligence et de son savoir, investi de la chaire de rhétorique au collége ecclésiastique de Polignan. Après plusieurs triomphes au concours des Jeux-Floraux, le poétique tribunal l'admit dans son sein comme Mainteneur. Il professa successivement à l'école de Sorèze l'éloquence et la philosophie. Il se distingua, dans ce double enseignement, par la profondeur de son érudition et l'excellence de sa méthode. En 1842, Monseigneur Thibault, évêque de Montpellier, lui confia la direction du séminaire de Saint-Pons. Il l'appela ensuite près de lui en lui conférant le grand-vicariat et le canonicat. Dans cette dignité nouvelle, il se manifesta comme un esprit pratique, ferme, élevé et tolérant. De tels mérites devaient nécessairement le recommander au choix de l'Empereur dans le renouvellement des prélatures vacantes.

M. Lyte a présenté à la Société d'acclimatation de France d'utiles considérations sur les avantages offerts par le Mélèze pour le reboisement des montagnes en général et de celles des Hautes-Pyrénées en particulier. Ce conifère en effet croît sur les déclivités les plus arides et sur les confins des neiges éternelles. Les endroits humides et marécageux ne lui conviennent point. Ce qui rend le mélèze surtout propre à la culture sur les pentes de nos monts, c'est sa propriété de perdre ses feuilles en hiver. La dépouille de ses branches constitue un engrais qui fait pousser l'herbe là où, par suite du soleil et de la sécheresse, la terre n'avait jamais verdi.

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE.

I.

Nos historiens font de la prospérité des provinces méridionales de la France, au XIIe siècle, le tableau le plus brillant et duquel il résulte, sans aucun doute, que par le commerce qui les enrichissait, par la liberté dont elles jouissaient, par la haute civilisation où elles étaient parvenues et par les perfections de leur langue comme de leur littérature, ces heureuses contrées se trouvaient, vers cette époque, au premier rang des nations européennes.

Il existait, en effet, des traités d'alliance et de commerce entre les villes de *Narbonne* et de *Gênes;* d'autres traités de même nature unissaient *Narbonne, Pise, Marseille, Hyères, Nice, Vintimille, Toulon et Savonne.* Les Juifs de tous les pays, les *Pisans*, les *Lombards,* les *Florentins* et d'autres peuples de l'Italie, tenaient des comptoirs à *Montpellier*, à *Nîmes*, à *Narbonne* et dans les autres principales villes du Midi. Les habitants de Montpellier étendaient leur commerce dans toutes les Echelles du Levant. On peut consulter, à ce sujet, dans l'*histoire générale de Languedoc,* quelques fragments d'un voyage entrepris, dans ces mêmes contrées, vers l'an 1170 par un Juif de *Tudela,* du nom de *Benjamin.* Ce voyageur y parle de *Marseille* « ville » très heureusement située pour le commerce, à deux

» lieues de la mer et fort fréquentée par toutes les nations
» tant chrétiennes que mahométanes. On y trouve, ajoute-
» t-il, des négociants du pays des *Algarbes* (Afrique), de
» la *Lombardie*, du royaume de la *Grande Rome*, de
» toute l'*Egypte*, de la *Grèce*, de la *Gaule*, de l'*Espagne* et
» de l'*Angleterre*: en sorte qu'on y voit des gens de toutes
» les langues, avec les *Génois* et les *Pisans*. »

Ce commerce et cette prospérité, nos contrées méridionales les devaient principalement à la liberté qu'elles avaient su conserver, sous la main de leurs seigneurs peu jaloux des anciennes franchises de ces vieilles cités. En effet, le régime municipal avili sous les derniers Romains, relevé sous les Goths et maintenu sous les Francs, n'avait pas, dans les principales villes du Midi, succombé complètement sous les coups de la féodalité, et c'est surtout là que l'émancipation des communes fut moins une innovation qu'une restauration. Les villes y étaient nombreuses et populeuses. Elles se voyaient régies selon des formes presque républicaines, l'action de leurs comtes, vicomtes ou marquis, les tempérant à peine, si bien que les priviléges dont elles jouissaient les rendaient les égales des républiques de l'Italie avec lesquelles on vient de voir qu'elles passaient des traités d'alliance et de commerce.

Certes, il eût été bien étonnant qu'au sein d'une telle liberté et qu'à l'aide des communications ouvertes de tous côtés par le commerce, sans compter celles résultant des croisades d'outre-mer, il eût été bien étonnant, disons-nous, que la population si intelligente de nos provinces méridionales ne parvînt pas à s'éclairer de plus en plus, et en très peu d'années, à tant de foyers divers. De là ces progrès de l'entendement humain, de là cette haute civilisation que nous avons déjà signalée à nos lecteurs, dans le Midi de la France, au XIIe siècle, et qui se manifesta surtout par

les perfections de la langue et de la littérature *romane* ou *provençale* (1).

Né de la corruption du latin, que l'on avait à peu près oublié chez nous, non-seulement comme langue vivante, mais même comme langue savante et classique, l'idiome roman s'était enrichi de plusieurs locutions grecques apportées dans cette partie des Gaules par les *Phocéens* de Marseille, ainsi que de locutions celtiques ou vasconnes, pour ne pas dire ibériennes, reçues des peuples voisins, et il se distinguait du roman du nord de la France par des tournures plus harmonieuses, par un vocabulaire plus riche, par des expressions plus pittoresques, et par une plus grande flexibilité. Grâce aux beaux esprits qui l'étudièrent de préférence, grâce à plusieurs écoles de poésies établies dans les pays qui composèrent ultérieurement le bas Languedoc et dont celle de Toulouse fut la première, grâce aux cours des princes méridionaux où s'épurèrent les idées et le langage, grâce aux troubadours (2), qui en firent la langue de la chevalerie, et par conséquent, de l'amour, de la bravoure et de l'honneur, le *provençal* était devenu l'idiome le plus élégant et le plus correct de l'Europe. On peut voir dans les recueils des poésies des troubadours, que nous devons à M. de Raynouard et à M. de Rochejude, avec quel talent et quelle délicatesse cet idiome fut consacré à reproduire, dans les *cansos*, le sentiment exalté de l'amour, avec quelle souplesse il se prêta, dans les *tensons*, aux jeux et aux subtilités de l'esprit, avec quelle verve et quelle sévérité nos troubadours le firent servir à flageller, dans leurs *sirventes*, les fautes et les

(1) On sait que sous le nom de *Provençaux* se trouvaient compris, à cette époque, tous les peuples de la partie méridionale de la France. Ainsi les mots *langue romane* et de *langue provençale* sont synonymes.

(2) Il est inutile de rappeler, à ce propos, que le mot de *troubadour* vient du verbe roman *trouver*, c'est-à-dire inventer.

crimes des grands, ainsi que la licence des mœurs de quelques membres du clergé, avec quel enthousiasme enfin, ils l'employèrent pour célébrer les promesses des chevaliers ou pour prêcher les croisades contre les Infidèles.

Cet idiome reçut de telles règles qu'il a été possible à M. de Raynouard de nous en fournir une grammaire complète. En prenant lecture, d'un autre côté, des pièces de poésies qui nous sont restées de ce pays et de cette époque, on acquiert la conviction que ces troubadours nés dans des contrées diverses, tels que *Cercamons* et *Marcabrus*, qui étaient de la Gascogne, *Bernard de Ventadour*, du Limousin, *Arnaud de Marviel* et *Bertrand de Born*, du Périgord, *Pierre Peirols* de l'Auvergne, *Guillaume*, de Poitiers, *Pierre Cardinal*, du Velai, *Perdigon*, du Gévaudan, *Hugues Brunet*, de Rhodez, *Pierre Vidal*, de Toulouse, *Raimbaud de Vaqueiras*, de la Provence proprement dite, et *Folquet*, de Marseille, parlaient tous la même langue dans leurs compositions et se gardaient bien d'y introduire les locutions particulières qui pouvaient appartenir à leurs patries respectives. « Le *provençal littéral*, » a dit M. Fauviel (*Histoire de la Poésie provençale*), « tel que l'écrivirent les poètes du » XIIe siècle, put être et fut probablement parlé dans les pe- » tites cours du Midi et par les classes féodales et chevale- » resques. Mais il ne le fut certainement jamais par le » gros du peuple, l'idiome de celui-ci était indubitable- » ment plus pauvre, plus informe et plus grossier. Il y » eut donc ainsi un provençal rustique et un provençal » grammatical; comme il y avait eu plus anciennement » le latin rustique et le latin grammatical. »

Ce même auteur cite un *Descort* (1) où *Raimbaud de Vaqueiras*, qui en est l'auteur, a inséré notamment un cou-

(1) Pièce composée de couplets d'une forme différente, et parfois même en langues diverses.

plet en *provençal littéral* et un couplet en *gascon*. Le couplet gascon prouve clairement, selon ce professeur, « qu'il » y avait au XIIe siècle, dans les pays entre la Garonne et » les Pyrénées, un dialecte caractérisé par toutes les pro- » priétés du gascon actuel et parfaitement distinct du pro- » vençal littéral. Je suis convaincu, ajoute-t-il, que si nous » avions de même des échantillons écrits des autres dia- » lectes du Midi, nous trouverions entre eux et le proven- » çal des différences égales à celles qui existent entre ce » dernier et le gascon. »

D'où cette conséquence forcée que les troubadours n'employèrent que le *provençal littéral* dans toute sa pureté, quelle que fût d'ailleurs leur patrie respective, et quel que fût aussi le patois de leur pays.

A part les compositions dramatiques, tous les autres genres, la poésie épique, la satire et surtout la poésie lyrique, furent abordés avec succès par les poètes provençaux. Ils écrivirent même en vers de simples chroniques. Leur théorie, basée sur la rime, sur une prosodie et un rhythme particulier, nous permet de supposer qu'ils eurent des maîtres et des auditeurs non moins raffinés les uns que les autres. Les troubadours composaient également la musique de leurs poèmes, et ils les chantaient eux-mêmes à la cour de leurs princes, ou les y faisaient chanter par leurs jongleurs. En un mot, c'était une langue, c'était une littérature de palais et de château.

II.

Au sein de cette civilisation relativement trop hâtive, comme à l'aide des libertés conservées dans les cités du Midi de la France, s'était manifestée aussi, au XIIe siècle, une fermentation générale qui poussait les esprits surtout

vers les spéculations religieuses. Ici, le mal nâquit du bien dont il n'est que trop souvent l'abus, quelques hardiesses et des idées de réforme n'ayant pas tardé à se produire et à dégénérer en hérésie. Les déréglements du clergé devenus le sujet des sirventes des troubadours servirent de prétextes à ces dissidences. Ne nous étant proposé que d'examiner, dans ces quelques lignes, quelles furent les conséquences de la croisade contre les Albigeois pour la littérature provençale, nous nous bornons à rappeler que les *Albigeois*, ainsi nommés du concile de Lombers (en Albigeois), qui fut le premier à les condamner, paraissent provenir des Manichéens d'Arménie, passés d'abord en Italie, puis en France, ranimés dans nos provinces méridionales par les prédications de Pierre Bruis et de Henri, son disciple, et mêlés d'Ariens et de Vaudois. Pour ne pas donner un démenti à leurs déclamations contre la licence des mœurs qu'ils imputaient au clergé, ils alliaient aux plus déplorables erreurs une grande sévérité dans leur conduite.

C'est, hélas! cette hérésie qui détermina une croisade du nord de la France contre le Midi, seule cause, fort complexe à la vérité, de la décadence, pour ne pas dire la perte, de la littérature provençale.

En réalité, cette croisade constitue la troisième invasion des Francs dans nos provinces méridionales; et de ces trois invasions, ce fut la plus désastreuse pour les contrées envahies. Lors de la première invasion, le clergé ne fit que seconder Clovis, nouveau converti, dans une entreprise où les chefs qu'il s'agissait de vaincre, plutôt que le pays qu'il s'agissait de conquérir, se trouvaient infectés d'arianisme. Aussi, une belle victoire et non des massacres, une grande modération dans le succès et les lois des peuples asservis respectées, tels sont les faits principaux à noter dans cette invasion pour expliquer combien peu nous

dûmes en souffrir. A proprement parler, cette conquête ne fit que substituer les Francs aux Goths à une époque où ces deux derniers peuples avaient commencé de se montrer accessibles aux dernières lueurs de la civilisation romaine.

A l'égard de la seconde invasion des Francs, sous les ordres, cette fois, de Charles Martel et des descendants successifs de ce grand homme, elle ne produisit, dans le Midi, que les maux inséparables d'une guerre ordinaire et prolongée. Puis, lorsque la conquête se trouva consommée, Charlemagne, loin de rien détruire et de rien proscrire dans nos contrées, leur confia pour roi son propre fils, auquel même, en signe du respect qu'il entendait garder pour les mœurs et les institutions des peuples vaincus, il fit revêtir l'habit du pays, c'est-à-dire le petit surtout rond, la chemise à manches longues et pendantes jusqu'au genou et les éperons lacés sur les bottines, que portaient les Vascons.

Mais à l'époque de la troisième invasion, ou de la croisade contre les Albigeois, les Francs, bien que qualifiés déjà de Français par l'histoire, se trouvaient, relativement du moins aux peuples du midi, de véritables barbares. Ajoutons à ce caractère le fanatisme qui les poussait à tous les excès; car, dans cette dernière occasion, le clergé ne se borna pas à seconder les envahisseurs, comme il l'avait fait pour Clovis. Il provoqua et il dirigea cette croisade; il attisa ce fanatisme; il commit la barbarie à cette œuvre d'extermination. Toutes les mauvaises passions s'étaient liguées pour coopérer à la croisade contre les Albigeois. Nous venons de parler de barbarie et de fanatisme. Mais il y eut autre chose : au sentiment qui portait les croisés à gagner les indulgences de l'Eglise par un service, ou, pour parler plus exactement, par une tuerie de quarante jours,

s'étaient jointes la jalousie et la cupidité de ces barbares qu'avait excitées la vue des peuples plus avancés qu'eux dans les arts de la paix, dans le commerce et dans le luxe. Comme l'a très bien fait observer M. de Sismondi « la lutte » s'engagea entre les amis des ténèbres et ceux des lumières, » entre les fauteurs du despotisme et ceux de la liberté. » Le parti qui voulait arrêter les progrès de l'espèce hu- » maine avait pour lui la pernicieuse habileté de ses chefs, » le fanatisme de ses agents et le nombre de ses soldats; il » triompha, il anéantit ses adversaires. » Des massacres exécutés sans remords, grâce à ce mot horriblement célèbre de l'abbé des Cîteaux : « Tuez-les tous! Dieu recon- » naîtra les siens! » Les châteaux rasés, les villes ou brûlées ou passées au fil de l'épée, les princes prisonniers mis à mort, les puits comblés de cadavres de femmes, les traités méconnus, la destruction organisée à ce point que chaque bande de croisés avait pour cela sa mission, l'une de fourrager les moissons, l'autre de raser les maisons fortes, et la troisième de déraciner les vignes, tel est le tableau offert par cette guerre, que M. de Châteaubriand a énergiquement et non moins justement qualifiée d'*abominable épisode de notre histoire*. Et puis, des supplices, les procès faits non-seulement aux vivants, mais, en outre, aux morts, dont les inquisiteurs, souvent désavoués, hâtons-nous de le dire, par le Souverain-Pontife, faisaient exhumer les restes infects pour les jeter au feu ou à la voirie, voilà quel fut l'usage que l'on fit de la victoire. Cette croisade, qui procéda par l'extermination, s'étant ainsi terminée par l'inquisition, l'hérésie fut détruite, mais la civilisation méridionale, mais la langue et la littérature romanes succombèrent de leur côté.

Toutefois ceci mérite d'être dédoublé en diverses considérations.

III.

Nous l'avons déjà rappelé, la littérature provençale s'était constituée l'interprète des sentiments et des idées chevaleresques; elle s'inspirait, dans les palais et dans les châteaux, au sein des plaisirs, au bruit et à la lueur des fêtes; elle s'exerçait aux jeux de l'esprit dans les cours d'amour, de même que l'adresse et la force des chevaliers se développaient dans les tournois. C'était une vie d'enchantements, où de bonne heure, il est vrai, s'épuisait pour les troubadours la coupe des plaisirs, car ils finirent, pour le plus grand nombre, par se réfugier dans les cloîtres. Mais enfin, jusque-là, ce fut leur vie, leur atmosphère, un printemps artificiel, printemps aux tièdes journées, aux soirées amoureuses, aux nuits mystérieuses... Et lorsque toute cette féerie leur fit défaut, lorsqu'ils assistèrent aux désastres de leur pays, lorsqu'ils virent inonder de sang ces châteaux qu'ils avaient fréquentés, quelle est celle de ces gracieuses imaginations qui aurait pu reproduire des chants d'amour? Comment retrouver ces expressions délicates de l'honneur et de la courtoisie chevaleresque à l'aspect de ces croisés farouches qui se jouaient des capitulations et qualifiaient les trahisons de fraudes pieuses, de ces chevaliers, en un mot, dont le fanatisme avait fait des bourreaux.

Sans doute, il restait à ces hommes d'élite un devoir à remplir, et nul n'y faillit, sauf un seul, *Perdigon*, qui, s'étant déclaré pour cette croisade, devint l'objet du mépris public et fut contraint, par sa honte, de se cacher dans un couvent (1). Il restait à maudire cette guerre à

(1) Nous ne parlons pas ici de *Folquet*, de Marseille, ce fanatique évêque de Toulouse qui fit tant de mal à son pays. Folquet était déjà prêtre et ne comptait plus parmi les troubadours au commencement de la croisade contre les Albigeois.

jamais exécrable; il restait à prendre la défense des victimes, et c'est ce que firent nos troubadours. Leurs *sirventes tissus de douleurs et brodés de colère,* pour nous servir des expressions de Pierre Cardinal, ne manquèrent pas de flétrir avec courage ces hommes de sang et de rapines, qui se disaient les défenseurs de l'Eglise, tout en déshonorant leur cause par leurs crimes.

Mais quant aux compositions qui rentraient plus spécialement dans le caractère et dans le talent des troubadours, quant à ces tableaux si riants et si tendres où le culte de l'amour et de l'honneur recevait de si brillantes couleurs, la croisade les ravit à la France, car l'imagination poétique des provençaux demeura dès lors ou noyée dans le sang ou étouffée dans les flammes.

D'ailleurs, dans ce grand désastre, les nobles protecteurs de la littérature romane, ou périrent, ou perdirent toute leur puissance.

J.-F. SAMAZEUILH.

(*La fin au prochain numéro.*)

DUPIN, CAPITAINE LECTOUROIS,

au Pont d'Heidelberg.

Trois colonnes de l'armée française venaient de passer le Rhin, le 12 octobre 1799 (20 vendémiaire an VIII), sur trois points différents. La première colonne avait défilé par le pont de Mayence; la deuxième était parvenue à passer près d'Oppenheim, et la troisième avait pu jeter des ponts sur le fleuve à Franckenthal. Manœuvrant alors sur la gauche, le général Ney, qui avait pris momentanément le commandement de l'armée, fit encore passer le Rhin à de nouveaux corps au-dessus et au-dessous de Manheim; puis, après s'être établi dans une position avantageuse pour opérer sa marche sur Philipsbourg, il fit at-

taquer tout à la fois, le 17 octobre, les villes de Manheim et de Heidelberg.

Les Autrichiens, qui avaient eu la précaution de ne rien laisser à Manheim, évacuèrent cette ville presque sans opposition à l'approche de nos troupes; mais il n'en fut pas de même à Heidelberg, qui était suffisamment approvisionné, et les Français rencontrèrent de ce côté une très vive résistance. Attaqués par la rive droite du Necker, les Autrichiens attendirent vaillamment la division du général Lorcet, qui s'élançait vers le pont de la ville pour le forcer, et l'arrêtèrent tout d'abord. Plusieurs fois les Français se représentèrent pour tenter le passage, mais toujours sans succès. L'ennemi défendait le pont avec un acharnement incroyable, et il réussit si bien, grâce aux efforts d'une nombreuse artillerie placée sur le bord de la rivière et sur les hauteurs aux pied desquelles la ville est bâtie, que les Français furent contraints de renoncer à leur tentative et de se retirer.

L'affaire avait été chaude, et les pertes étaient nombreuses dans les deux camps. Bon nombre d'officiers avaient perdu la vie, et le prince Aloys de Lichtenstein, qui commandait les Autrichiens dans Heidelberg, avait lui-même reçu un coup de feu en défendant ce poste avec son intrépidité ordinaire. Cependant, après le combat, les armées ennemies conservaient encore l'espoir de se mesurer de nouveau. En effet, Heidelberg était nécessaire aux Français, qui voulaient marcher sur Philipsbourg, et les Autrichiens, qui s'attendaient à une nouvelle attaque, ne dégarnissaient pas la place. D'un autre côté, nos soldats ne pouvaient rester ainsi arrêtés devant cette ville, car le général Ney voulait surtout pénétrer en Allemagne afin d'obliger l'archiduc Charles à dégarnir la Suisse pour fortifier son armée du Rhin.

On résolut donc de tenter le passage du Necker au gué de Ladenbourg, afin de tomber le lendemain sur les derrières de l'ennemi. Ce soin fut confié à la cavalerie légère, sour les ordres de Dubois-Crancé, qui devait être au besoin soutenu par le général Sabatier. Pendant ce temps, et pour cacher le mouvement des troupes aux Autrichiens, quelques compagnies d'élite devaient à la tombée de la nuit attirer leur attention en marchant vers la tête du pont du Necker et en tentant une nouvelle attaque sur ce point.

Une pareille mission ne pouvait être confiée qu'à un officier résolu, d'un courage éprouvé, et en même temps capable de comprendre qu'il ne s'agissait pas seulement d'un devoir à remplir. L'exécution d'un

ordre semblable était un acte de dévouement, car il n'y avait que la mort à attendre; mais cette mort devait être celle d'un soldat.

Le général commandant la division de l'avant-garde désigna à cet effet le capitaine commandant Dupin, volontaire de 1792, qui s'était enrôlé avec Lannes dans les bataillons du Gers, et qui, depuis ce jour, avait presque constamment couché sur les champs de bataille. Dupin était une de ces natures exceptionnelles qui ne peuvent vivre qu'au milieu des camps. Le jour où il s'était enrôlé, il avait été nommé sergent-major; puis il était entré dans l'artillerie comme sous-lieutenant, avait gagné les épaulettes de capitaine, et se trouvait alors, depuis un an environ, capitaine commandant de la première compagnie de grenadiers de la 91e demi-brigade.

Six compagnies de grenadiers de la 91e, faisant partie de la brigade du général Marcognet, furent placées sous les ordres de Dupin, et ce fut avec ce noyau de soldats qu'il fut chargé, à huit heures du soir, d'aller de nouveau attaquer l'ennemi au pont de Heidelberg, et au besoin de tenter le passage vers le milieu de la nuit.

Muni de ses instructions, le capitaine se mit en marche avec son petit détachement et bientôt il se trouva en présence de cinq mille hommes prêts à combattre de l'autre côté de la rive. Outre plusieurs bouches à feu prêtes à balayer le pont, le prince de Lichtenstein avait placé quatre bataillons qui étaient échelonnés derrière les murs ou embusqués derrière les fenêtres des maisons qui bordaient la rivière; et il avait en outre posté en avant un bataillon de chasseurs du Loup, qui étaient flanqués en tirailleur tout le long du quai.

Attaquer de pareilles forces sur l'étroit passage d'un pont, en face d'un ennemi nombreux et avantageusement placé, c'était tenter l'impossible. Cependant le feu s'engage, et nos soldats soutiennent pendant plusieurs heures une fusillade qui semble devoir être incessante. Enfin, vers le milieu de la nuit, les grenadiers français se présentent à la tête du pont en colonne et au pas de charge; mais la mitraille des Autrichiens les oblige presque aussitôt de s'arrêter, et ils rétrogradent même un instant sous le feu violent de la rive opposée.

Le capitaine, que les obstacles irritent, veut lancer ses soldats à la charge par files; mais la mitraille les décime, et leur course vient encore se briser contre cet obstacle terrible. Le sang de ces braves ruisselle en pure perte. « Nous sommes en présence du pont du diable, disent-ils, nous ne pourrons jamais le franchir, » et quelques-uns

parlent déjà de se jeter à la nage, le sabre entre les dents et le fusil attaché sur la tête, de traverser le Necker et d'attaquer l'ennemi corps à corps.

Le désespoir, la rage vont apporter la démoralisation parmi les soldats. Dupin le voit. Il n'y a pas à balancer : il faut se porter encore une fois sur le pont, et l'ordre est donné de se mettre en marche. Mais, à ce moment, une certaine hésitation semble se manifester dans les rangs des grenadiers. Trois compagnies se détachent et vont chercher un passage ailleurs, en entretenant toutefois une vive fusillade avec les Autrichiens qui, dans l'obscurité, ne peuvent connaître le nombre de leurs ennemis.

Il ne restait plus au commandant que la moitié de son détachement, trois compagnies, qui formaient, en y comprenant les officiers, un total de deux cent quatre-vingts hommes. Cet officier, qui à la bravoure joint l'éloquence du cœur, rappelle alors à ses compagnons les journées de Lodi et d'Arcole; il leur demande s'ils veulent mourir dignes du nom français, et, en peu d'instants, il transmet à tous les cœurs la confiance et l'intrépidité de son âme.

En ce moment suprême, le capitaine Dupin avait fait le sacrifice de sa vie à la France. La charge bat par ses ordres; il s'avance résolûment le premier sur le pont, et les trois compagnies s'élancent sur ses pas. La mitraille décime leurs rangs; chaque pas est marqué de sang et couvert de cadavres; mais rien ne peut arrêter désormais le courage de ces hommes de fer. Plus l'obstacle leur paraît grand, plus ils montrent de résolution pour le surmonter. Ils arrivent enfin à l'extrémité du pont, se précipitent sur les pièces d'artillerie que les canonniers viennent d'abandonner, et sont assez heureux pour voir l'ennemi fuyant en déroute vers la ville, où il se croyait poursuivi par des troupes excessivement nombreuses.

Ce résultat avait été obtenu vers deux heures du matin. Les grenadiers français restèrent à leur poste, après avoir eu toutefois le soin de braquer les canons vers la ville, et, au point du jour, les magistrats de Heidelberg vinrent déposer les clés entre les mains du capitaine Dupin, qui eut l'honneur de les remettre plus tard au général de brigade Marcognet.

Les Autrichiens, ne pouvant supposer que quelques compagnies seules eussent osé les attaquer, avaient cru prudent de s'éloigner d'Heidelberg pour ne pas se trouver aux prises avec toute l'armée française. « Le prince de Lichtenstein, supposant que les Français étaient

très en force, et craignant d'être enveloppé, dit l'auteur de l'*Histoire des campagnes d'Allemagne*, abandonna Heidelberg pendant la matinée. » Et cependant il n'avait devant lui que quelques hommes qu'il pouvait facilement écraser. Le corps qui devait passer le gué à Ladenbourg n'arriva que beaucoup plus tard, et les grenadiers de la 9e demi-brigade ne purent être soutenus que par un autre corps qui avait heureusement passé le Necker à Neckerausen, sous les ordres du général Marcognet.

Nous venons de dire que le capitaine commandant Dupin s'était emparé du pont et avait tellement effrayé l'ennemi que celui-ci s'était précipitamment éloigné de la ville. Ajoutons que cette victoire fut chèrement achetée par les nôtres. Sur deux cent quatre-vingts grenadiers, cent vingt-neuf seulement parvinrent à l'autre extrémité du pont. Plus de la moitié était restée sur la place. Tous ceux qui ne répondirent pas à l'appel étaient morts ou grièvement blessés. Des neuf officiers qui commandaient le détachement, un lieutenant fut tué, et les huit autres étaient dangereusement atteints. Le capitaine avait pour sa part cinq chevrotines dans le bras gauche.

Après quelques heures de repos, nos braves soldats reçurent l'ordre de s'élancer à la poursuite de l'ennemi, qu'ils atteignirent dans les environs de Leimen. Il s'ensuivit une affaire très chaude dans laquelle on fit des prisonniers, parmi lesquels se trouva le comte Esterhazy; le prince de Lichtenstein y fut encore blessé. Bientôt, le quartier-général de l'armée française fut établi à Wisloch, et nos soldats repoussèrent les Autrichiens jusqu'à Bruchsal et à Heilbronn. Ce ne fut qu'à Sinzheim, et dans les premiers jours de novembre, que les trois compagnies de la 91e furent remises au complet.

Chose étrange! après soixante ans, il reste encore quelques témoins de cette terrible lutte, et parmi eux le capitaine Dupin, qui passa plus tard dans la garde, devint colonel des chasseurs à pied, adjudant général, commandant des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et enfin, au commencement de 1814, général de brigade, après avoir été chef d'état-major à la 47e division d'infanterie de la grande armée faisant partie du corps d'observation de l'Adige.

La prise de Heidelberg, telle que nous venons de la rapporter, se trouve confirmée non-seulement par les ouvrages militaires qui ont été écrits sur nos campagnes, mais encore par un rapport du général Ney, adressé au Directoire.

EUGÈNE D'AURIAC.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (1)

Je pourrais poursuivre indéfiniment cet examen, si déjà la cause n'était entendue, et si je n'étais forcé de me restreindre. Il faut me contenter de quelques citations prises au hasard. Sans doute on a vu quelquefois le futur fondateur d'une ville ou d'une *bastide* expliquer, en tête de l'acte de fondation, ou plutôt des coutumes et priviléges concédés, les raisons qui l'ont déterminé à cette édification. Mais cela ne se produit que beaucoup plus tard, et cet exposé ne dépasse pas quelques lignes. Exemple les coutumes de Lamontjoye en 1298. Jamais de ces considérations historiques qui se trouvent ici en double emploi, surtout en tête de la première et de la seconde charte. Jamais de détails de mœurs plus ou moins exacts, entre autres celui de la charrue attelée de bœufs, et promenée par les Normands sur les ruines de la cité de Marsan après la défaite de Déodat (2). Je lis ou je déchiffre tous les jours bien des titres féodaux, mais aucun ne m'a jamais édifié autant que les Chartes de Mont-de-Marsan, par la louable persévérance qu'elles mettent à souhaiter aux seigneurs défunts la béatitude éternelle. L'empereur *(le benoît fils de Dieu l'ait en sa grâce)*, Déodat de Lobanner (*Dieu le reçoive en sa gloire*), l'empereur Charles (*que Dieu absolve*), sans compter le fameux *In paxo quietat Lobanner!* que le baron Duplantier fit ré-

(1) Voir, tome V, p. 197, 271, 326, 376, 462 et 557.
(2) In signo de dialiamen, am boos arrayan sober. 1re CHARTE.

péter *avec enthousiasme* par ses fidèles, lors de la pose de la première pierre de la préfecture. L'expression des vœux se modifie quand il s'agit des vivants. Par une formule conservée religieusement pour l'usage exclusif des concierges, le jour du premier de l'an, Bérenger de Cantaloup souhaite à Pierre de Lobanner cent ans de vie : *che Diu un segle perduere!* Si tout ceci dépasse les limites du ridicule, c'est la faute des chartes et non la mienne.

Tâchons d'être plus sérieux. A-t-on jamais vu un acheteur déduire, comme le vicomte de Marsan, les motifs qui le poussent à l'acquisition d'un terrain convoité? En a-t-on jamais vu un seul, excepté dans le titre XV et suivants du troisième livre des Institutes de Justinien, dont le faussaire s'est inspiré, stipuler dansun acte à la première personne, et obtenir une réponse identique de celui avec lequel il traite. Si j'avais à résumer dramatiquement le contrat entre Pierre de Lobanner et Bérenger de Cantaloup je le ferais à peu près en ces termes :

Lobanner. Par toutes les raisons plus haut déduites, je vous demande la vente des terres dont vous êtes possesseur, afin d'y réédifier la capitale du Marsan.

Cantaloup. Ces raisons me touchent profondément, et votre récit m'a ému jusqu'aux larmes. D'ailleurs, je suis votre vassal. Mais pourtant il faut vivre, et je ne puis vous donner ma terre pour rien. Concédez-moi, pour moi et mes hoirs, vingt baygmes de terre, avec droit de tour au milieu, et c'est marché conclu.

Lobanner. Vous êtes un homme rond en affaires, et je ne le suis pas moins. Voilà vos vingt baygmes et votre tour.

Lobanner et Cantaloup (ensemble). C'est fini. Notaire, écrivez.

Voilà la substance de la seconde charte. Ne vous sem-

ble-t-il pas y retrouver, avec la grotesque solennité des formes en plus, le souvenir des demandes et des réponses consignées dans les Institutes? *Spondes? Spondeo.* — *Promittis? Promitto.* — *Dabis? Dabo.* — *Facies? Faciam.*

A-t-on jamais vu rien de pareil dans tous les actes du moyen-âge? A-t-on jamais vu encore, comme dans la troisième charte, une oraison funèbre pareille à celle de Déodat Lobanner, décédé depuis trois cents ans, et que les *terriens* pleurent à genoux, pendant que le vicomte de Marsan, en signe de saisine, lance des poignées de terre aux quatre vents du ciel? Notez qu'il y a *saisine*, et que si Pierre de Lobanner a le tort de croire à l'efficacité d'une certaine symbolique tombée en désuétude, si elle a jamais existé, il n'en est pas moins ferré à glace sur la valeur juridique du mot, absolument comme s'il avait lu Bouteiller, Coquille et Ricard. Il nous dira en quoi la saisine en matière de complainte diffère de la saisine ordinaire ou du nantissement, et nous fera, pour peu qu'on l'en prie, l'exposé des variations des coutumes de Paris, d'Artois, de Clermont, de Beauvoisis, etc., sur cette matière délicate. Franchement, qui prend-on pour dupe? Saisine a-t-il jamais voulu dire main-mise ou possession en général? Ce terme n'a-t-il pas été toujours réservé, en droit féodal, à l'investiture du seigneur, à l'approbation qu'il donne, moyennant finance, à la mutation de la propriété dont on lui notifie l'acquisition? Ce droit perçu s'appelle *lod de la vente* (*laudare venditionem*), et son chiffre varie selon les localités. Mais la saisine, dans le vrai sens du mot, n'a jamais existé d'inférieur à supérieur, de vassal à suzerain, puisque ce dernier retient toujours le domaine éminent, manifesté, entre autres choses, par le droit de rachat qu'il exerce préférablement aux acquéreurs directs. Le seigneur rentre ici dans la plénitude de ses prérogatives premières, mais

n'ayant jamais été dessaisi, il n'y a pas lieu à saisine. Les ancêtres de Pierre de Lobanner pouvaient avoir concédé à ceux de Cantaloup les terres du Cap-de-Mars, mais ils en avaient retenu l'hommage. Donc, même en les reprenant moyennant récompense, il n'y avait pas lieu à la saisine et à la prétendue pantomime juridique qui est censée en être l'emblème.

M. Bordier a signalé avant moi, comme un fait inouï, le procès-verbal de la réception de Prasille Arramond de Cantaloup, en qualité de chevalier. Jamais, dit-il avec raison, on n'a retenu acte de ces sortes de cérémonies avant la fin du xve siècle; jamais on n'a réuni ainsi un adoubement à une investiture de terre. Je cherche moi-même, sans le trouver, le motif de cette réunion, à moins qu'on n'ait voulu solenniser la fondation de Mont-de-Marsan par un acte aussi mémorable, ou économiser peut-être sur les droits d'enregistrement et de timbre. La description longue et minutieuse du cérémonial dont Lobanner fit usage en cette occurrence n'est certes pas moins étrange. L'écuyer s'agenouille devant son seigneur, sans épée, éperons ni casque, absolument comme s'il s'agissait de recevoir une investiture féodale. C'est dans cette posture suppliante qu'il fait appel au témoignage de ses garants, pour certifier ses longs états de service, les derniers combats où il s'est trouvé, et les trois blessures qu'il y a reçues. Jamais soldat poursuivant la liquidation de sa pension, ou postulant pour la croix, n'a fourni au ministre de la guerre un dossier plus exact et plus complet. Du reste En Prasille-Arramond de Cantaloup « a toujours, lorsqu'il y a eu lieu, porté secours aux clercs, *aux dames* (le fat !) et aux opprimés. C'est pourquoi il prie humblement son vicomte *de le conduire dans la voie de l'honneur.* » Ensuite, les chevaliers interrogés ayant témoigné favorablement en faveur du

poursuivant d'armes, le suzerain prononce ces paroles mémorables : « Ainsi, fils premier-né de Bérenger, au nom de Dieu et de notre seigneur saint *Saturnin*, je vous fais chevalier. Et donc, à la vie et à la mort, soyez ferme.— Puis, frappé du plat de l'épée, les demoiselles lui chaussèrent les éperons d'or comme chevalier (1). »

Est-il possible de condenser autant de rapsodies en aussi peu de mots ? Est-il possible de parodier l'ancien cérémonial chevaleresque, avec cette sottise emphatique qui surpasse de cent coudées ce que l'imagination des metteurs en scène d'opéra a créé de plus extravagant ? Le chapitre de Cervantes où Don Quichotte est armé chevalier par un aubergiste facétieux devient désormais, par opposition, un acte sérieux et important. Et pourtant si j'avais à m'enquérir d'où procède ce grand morceau de paléographie flamboyante, si j'avais à faire sa généalogie littéraire, à rechercher ses aïeux, je n'aurais guère besoin de remonter plus haut que 1802, date de la publication du *Génie du Christianisme*. L'influence du livre de Châteaubriand sur la société contemporaine fut énorme; c'était le manifeste éloquent de la réaction des idées religieuses et monarchiques, contre les doctrines du XVIIIe siècle et de la Révolution. L'école romantique, dont les services passés ne m'empêchent pas de contempler avec une certaine joie la décrépitude présente, était alors à son aurore, et beaucoup de bons esprits, qui l'ont reniée depuis, en professaient déjà plus ou moins ouvertement les principes. Le moyen-âge religieux et féodal apparaissait aux esprits charmés comme le type invariable, et toujours identique à lui-même, d'une société dont les ruines jonchaient le sol de la France. Les progrès postérieurs des sciences

(1) IIIe CHARTE.

historiques ont réduit de beaucoup cet idéal, et démontré qu'il comportait, comme tous les âges, la succession et la variété. Si M. Ducournau de Caritz, qui n'a été que le prophète d'un passé souvent fort incertain, avait pu lire dans l'avenir, il eût mieux pris ses précautions; il n'eût pas fait reculer jusqu'en 1141, les détails amplifiés et enjolivés d'une réception de chevalier, armé d'après le cérémonial usité à l'époque des Valois.

Même réflexion au sujet des lettres de grâce accordées par Pierre de Lobanner à Arramond de Fraxiors (il y a beaucoup d'Arramond dans les chartes de 1810), convaincu de crime de *mancipat*. Si le droit de grâce a jamais existé, il n'a point été annuel. La grâce est, au moyen-âge, une prérogative du roi, ainsi que Lebret le démontre fort bien dans son *Traité de la Souveraineté*. Mais pour que cette prérogative s'exerce, il faut attendre l'époque de l'épanouissement du pouvoir royal, pouvoir encore fort peu solide en Gascogne pendant la première moitié du XIIe siècle. A cette époque, je le trouve parfois exercé par les princes, les grands seigneurs, les évêques, les légats et les municipalités, en attendant qu'il soit réduit ou aboli par les ordonnances de 1356, de 1539, de 1571, etc., etc... Si, en 1141, le vicomte de Marsan avait eu le droit de grâce, il l'aurait tenu tout entier d'une autorité féodale, que la royauté n'avait encore nullement attaquée sous cet aspect. Limiter à une seule fois par an l'exercice de ce droit, c'est se mettre en contradiction avec tous les documents authentiques, anticiper sur la date bien connue de certaines réformes, et convenir implicitement que les chartes ont été fabriquées après coup.

Je pourrais prolonger indéfiniment cette discussion, mais je crois en avoir dit assez pour qu'il ne reste pas l'ombre

du doute. Ainsi, que l'on examine les prétendus actes exhumés en 1810, soit en eux-mêmes, et dans les circonstances de leur découverte, soit dans leurs ressemblances ou leurs contradictions avec les documents authentiques, soit au point de vue de la langue, de l'orthographe, du style et des formules féodales, on arrive toujours à cette conclusion identique :

Les quatre chartes de Mont-de-Marsan sont des actes apocryphes.

J.-F. BLADÉ.

(*Suite au prochain numéro.*)

LAMPES ROMAINES

De Provenance Aquitanique.

La collection introuvable des poids méridionaux n'est pas la seule dont l'archéologie soit redevable à M. Barry qui étend et approfondit, tous les jours, le champ de cette science. Ce fervent antiquaire a réuni un groupe de lampes romaines qui révèlent une fois de plus le besoin artistique des vainqueurs et des vaincus des Gaules jusque dans les ustensiles domestiques. Le savant professeur de la faculté de Toulouse a favorisé notre *Revue* de la première communication de son essai sur les petits chefs-d'œuvre de bronze dont se servaient nos pères Aquitains pour éclairer leur intérieur. La Société Archéologique du Midi s'est réservé d'éditer elle-même, *sumptibus suis*, les commentaires et les figures de ces objets antiques. L'œuvre complète paraîtra prochainement dans ses *Mémoires*.

Le mode d'éclairage des Romains servira d'introduction à cette intéressante étude. Puis viendra la partie descrip-

tive qui sera assortie de lithographies reproduisant les divers types analysés dans le texte. Ces coquets monuments témoigneront que les anciens étaient supérieurs aux modernes sous le rapport du luxe mobilier. Nous allons détacher du travail dont l'auteur nous a offert les prémices les divers articles qui se rattachent directement au clos régional sur lequel rayonne notre recueil. L'absence de planches nous a obligés à supprimer les renvois aux dessins, et à substituer ainsi une ordonnance arbitraire au classement méthodique de M. Barry. Sur les quinze où seize pièces qui composent sa collection, nous n'allons donc présenter que les six ou sept qui adhèrent à notre programme. Après cet avis, les lecteurs ne seront pas surpris de se trouver en présence d'une notice décapitée. J. N.

.....

La petite lampe que nous allons esquisser se distingue par une élégance de forme et une harmonie de proportions qui donneraient une haute idée de l'art aquitain au premier ou au second siècle de notre ère, s'il était bien établi que quelques-uns de ces petits meubles n'aient point été importés chez nous par ces colporteurs italiens *(negotiantes romani)* que César rencontrait fréquemment dans les Gaules, et dont la conquête n'avait probablement pas arrêté le petit commerce, utile d'ailleurs à l'éducation de nos artistes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les parties de ce petit bronze sont proportionnées et agencées avec une aisance et une largeur qui frapperaient l'œil le moins artiste et l'esprit le moins habitué à analyser ses propres émotions. Le *rostre* évidé avec grâce se relie sans effort par deux moulures très simples à l'orbe de la cuvette élargie et comme affaissée, qui forme réellement le centre de la composition. L'anneau de support disparaît tout entier (si l'on regarde le *lychnus* de face) sous la tige et les nervures d'une large feuille de lierre sur laquelle le pouce s'appuie avec une aisance inattendue (1), et qui donne à ce petit ensemble

(1) Un petit bouton que le fondeur a ajouté à l'extrémité de cette feuille était évidemment destiné à empêcher qu'elle ne glissât sous la main, et à maintenir en équilibre le *lychnus* lui-même, dont l'huile s'échappait à la moindre distraction.

je ne sais quoi d'onduleux et de détendu, comme les attitudes affaissées du *Bacchus* indien, dont le lierre réveille involontairement le souvenir. Le trou presque imperceptible dont est percée la tige de cette feuille rivait probablement l'extrémité d'une chaînette destinée à assujétir l'*operculum* mobile de la lampe, qui a disparu comme la partie intérieure du disque, dans laquelle il s'emboîtait, car on reconnaît sans peine que la moulure arrondie qui forme l'orifice actuel de la cuvette n'était que l'encadrement extérieur de ce disque brisé aujourd'hui.

La petite ville de Condom, d'où provient cet élégant spécimen (1), existait incontestablement à l'époque romaine. De remarquables débris antiques, découverts dans la ville ou dans le voisinage (2), sembleraient même indiquer que le pays était habité dès cette époque par des gens de vie élégante et d'un goût assez pur; deux choses qui en supposent une troisième à leur tour : du bien-être et de la fortune.

C'est de l'ancienne Aquitaine que provient aussi le deuxième spécimen. Il a été découvert, il y a vingt ou vingt-cinq ans, sur l'emplacement de l'antique Aginnum, près d'une fabrique de cordages qui appartenait à cette époque à Mme veuve Laborde. Mais nous devons avouer que nous n'y retrouvons plus ni la largeur de faire, ni l'heureuse harmonie de proportions, ni la grâce mêlée de nonchalance qui nous frappaient tout à l'heure dans le *lychnus* découvert à Condom. L'espèce de palmette végétale, qui prend ici la place de la feuille de lierre, est entée sur l'anneau de support avec une rigidité qui n'est ni gracieuse pour l'œil, ni commode pour la main. Le rostre, un peu court pour la cuvette et surtout pour l'anse démesurée dont elle est emmanchée, est comme étranglé entre deux oreillettes en forme de volute qui n'auraient pas même le mérite de contenir et d'arrêter l'huile, puisqu'elles se terminent aux deux extrémités par deux moulures en spirale. L'*operculum*, retrouvé ici par une sorte de miracle, s'emboîte au fond d'un disque en retrait, encadré d'une moulure rigide, et achève de donner à ce petit *lychnus*, dont nous ne voudrions point médire, quel-

(1) M. Tarrieu, conducteur des ponts et chaussées, auquel il appartenait, nous a assuré qu'il avait été découvert dans le lit de la Baise que l'on canalisait à cette époque, entre les deux ponts qui mettent en communication la ville et son faubourg.

(2) Nous songeons ici à de magnifiques vases de bronze, ornés d'anses finement sculptées, que nous avons vus jadis chez M. Jules Saulages, et qui font aujourd'hui partie de la belle collection de M. le duc de Luynes. Une charmante petite lampe de bronze que nous décrivons plus loin a été découverte aussi à quelque distance de Condom.

que chose de sec, de redressé, de légèrement prétentieux, que présentent rarement les ouvrages de l'art antique, ceux des bonnes époques surtout, où le bon sens s'allie toujours au bon goût (1). Un grand artiste d'Agen, dont le nom se représente involontairement à notre mémoire, oubliait quelquefois aussi en modelant ses faïences, hors de prix aujourd'hui, que les fantaisies de détail, quel que soit l'esprit ou la vérité avec lesquels elles sont rendues..... mais nous allions oublier que nous ne faisons ici que décrire de modestes ustensiles, auxquels nous nous hâtons de revenir.

.....

Si l'on s'explique, par une série de déductions assez faciles à suivre, comment les artistes anciens en étaient venus à prendre, pour types de leurs lampes, les navires de forme diverse qui sillonnaient les flots bleus de leur Méditerranée, on comprend bien plus facilement qu'ils en aient fait de véritables oiseaux, des oiseaux ailés (*alites*) comme ceux qui peuplent nos jardins et nos bocages. L'air dans lequel elles se balancent au moyen de chaînettes, d'anneaux et de crochets que nous retrouvons partout, n'était-il pas leur élément naturel, plus naturel et plus légitime, à coup sûr, que les eaux de la mer sur lesquelles nous venons de les voir voguer? Puisque les candélabres, assouplis et animés par l'art ingénieux des fondeurs d'Ægine, de Corinthe ou de Tarente, s'étaient métamorphosés en roseaux au stipe élancé, en arbustes délicats ou en arbres massifs chargés de branches, pourquoi n'auraient-elles point pris à leur tour la forme des hôtes aériens qui les animent de leur mouvement et de leur ramage (2)? Les escargots que l'on a trouvés à Pompeï, bizarrement transformés en lampes, au pied d'un de ces candélabres arborescents (3), se plaisent, il est vrai, à l'ombre des grands arbres, dont on les voit pendant l'été remonter silencieusement le tronc mousseux, strié sur leur passage de longs rubans d'argent. Mais ils n'y tiennent pas d'aussi près, à coup sûr, que ces oiselets de tout nom et

(1) Une petite lampe de Pompéï, dont M. Barré donne le dessin dans sa pl. 26 *(Id., Ib.,)* rappelle d'assez près les qualités et les défauts du *lychnus* que nous décrivons. Je remarque seulement que la palmette de l'anse se replie en sens inverse au-dessus de l'anneau, et en rappelle extérieurement la courbe.

(2) Ces arbres de bronze qui remplacent de temps en temps le *scapus* des candélabres, ne seraient-ils pas des allusions à ces arbres sacrés que l'on trouvait partout, et aux rameaux desquels les voyageurs dévôts (*religiosi viantium* : Apul. *Florid.* 1) suspendaient aussi des lampes allumées : *Et quæ fumificas arbor vitata lucernas* || *servabat*... (Prudent. *Contra Symmach.*, 11, 1009.

(3) V. Barré, *loc. cit.*, pl. 1.

de toute taille, que la fantaisie des artistes se plaisait à suspendre à leurs rameaux (1), comme s'ils leur eussent confié le soin d'en dissiper les ombres : *Totas quæ vigil exigit tenebras* (Mart., lib. XIV, 40).

Le volatile que l'artiste a choisi comme type de la grande lampe que nous reproduisons sous ce numéro ressemble singulièrement à un canard ou à un caneton qui se plaît aussi dans l'eau douce de nos étangs, et qui y vogue à la façon des navires (2). Mais c'est sur la terre qu'il est ici représenté, au sortir de la mare où il a barboté longtemps, dans cette attitude d'immobilité indécise que Lafontaine et Grandville ont certainement remarquée plus d'une fois, mais qu'ils n'avaient point remarquée les premiers. Ses pattes écartées et ses pieds palmés posent parallèlement et à plat sur une plinthe rectangulaire destinée à servir de base au *lychnus* quand il n'était point suspendu aux branches d'un candélabre, à l'aide des trois chaînettes (l'une d'elles est malheureusement brisée) qui le tenaient en équilibre. Mais il paraît qu'on ne s'était point contenté ici de cette alternative, car la plinthe est traversée à son tour par une espèce de tube rigide dont l'extrémité vient s'enfoncer verticalement dans l'estomac de l'oiseau, et qui ne peut avoir servi qu'à

(1) Les types que l'on rencontre le plus fréquemment dans les recueils des lychnologues sont ceux du moineau (Montfaucon, pl. 144, d'après Bonanni), de la colombe (Liceti, 871; *Antichità d'Ercolan.*, 207, 301 : on voit, dans une peinture d'Herculanum, un candélabre chargé de colombes d'argent), du paon, que nous croyons reconnaître dans une lampe assez mal décrite par Montfaucon (pl. 170, d'après Lachausse). La lampe en forme de cygne ou d'oie qu'a publiée Bartoli (*Raccolta*, pl. XIX) se rapprocherait, par le sujet au moins, de la nôtre; mais le palmipède y est représenté assis ou couché et la tête retournée du côté de sa queue.— Comme le paon qui était l'oiseau préféré de Junon, comme le moineau et la colombe que les peintres attelaient au char couleur de rose de Vénus, le canard pourrait se rattacher par quelque côté au culte et aux mystères du dieu de Lampsaque. L'escargot lui-même, dont le double sexe avait frappé les naturalistes anciens, était regardé comme un symbole de lubricité, ce qui explique pourquoi on le trouve plusieurs fois associé au souvenir et aux images de l'impératrice Messaline, qu'une pierre gravée (chez Baudelot) nous montre assise sur un escargot. Reste à savoir seulement si les artistes anciens ont toujours eu les intentions allégoriques que nous leur prêtons, dans des choses les moins réfléchies quelquefois, et si ce n'est point l'érudition moderne qui transforme ainsi l'art antique en une espèce de logogriphe poétique et religieux pour se donner le plaisir de le déchiffrer à grand renfort de rapprochements et de textes.

(2) Quelques-uns de nos amis, chasseurs ou naturalistes de profession, ont songé à la sarcelle, qui ressemblerait par quelques côtés à notre bronze. Mais le type du canard peut s'être modifié, depuis seize cents ans, par suite de croisements probablement nombreux. Nous rappellerons d'ailleurs que les anciens ne dessinaient et ne concevaient même point les animaux comme nous les dessinons dans nos recueils d'histoire naturelle. Ils s'attachaient surtout à ce que nous appellerions volontiers la ressemblance *morale*, c'est-à-dire à la vérité des sentiments et des intentions révélée par ce qu'ils appelaient l'*habitus oris et corporis*, par l'attitude, par la démarche, par l'aspect caractéristique des mouvements et de l'allure.

donner plus d'assiette et de solidité à la lampe elle-même en l'enfonçant à son tour dans l'*acus* d'un candélabre surmonté d'un trépied analogue à celui que nous représentons (1) à gauche de l'oiseau. Le récipient de la lampe, plus considérable qu'il ne l'est d'ordinaire, est formé par le corps du volatile évidé à l'intérieur (*æs conflatile*) jusqu'à la naissance du cou. L'huile se versait par une soupape en amande dont on aperçoit encore le couvercle brisé au-dessous de la charnière. La mèche, qui doit avoir été assez épaisse, sortait par un goulot qui s'évase au-delà de la queue dont le palmipède semble élargir et dilater les plumes, comme il le fait souvent au sortir de l'eau avant de se mettre définitivement en marche.

Il y a plus d'une raison de croire que ce bronze, remarquable par ses dimensions autant que par ses formes, a été modelé et fondu dans l'ancienne Aquitaine, où nous pouvons affirmer qu'il a été découvert (2). La précaution singulière qne nous signalions tout à l'heure semblerait même indiquer qu'on le regardait, dès cette époque, comme un ouvrage d'art remarquable, et que le possesseur envié de ce *lychnus* y attachait un certain prix. Quant à l'âge du monument, qu'il serait plus téméraire encore de chercher à déterminer, nous nous contenterons de remarquer que le détail y est traité avec un soin minutieux et dans un goût semi-byzantin, qui contraste avec la vérité sentie de l'attitude et le modelé des parties principales qui a encore de la largeur et de la fermeté.

L'*emunctorium* (pince), que nous reproduisons dans la même planche, appartient à notre savant et modeste ami, M. Devals, que sa belle histoire de Montauban a placé au premier rang des écrivains sérieux du midi de la France. Comme la plupart des objets antiques que M. Devals est parvenu à réunir presque sans sortir de chez lui, cet élégant ustensile provient de la *mansio* gallo-romaine de *Cosa* (Cos aujourd'hui), et nous montre quelle dimension et quelle forme prenaient parfois ces petits meubles, très simples d'ordinaire, lorsqu'ils étaient destinés à quelque *lychnus* monumental, comme ceux que nous venons de décrire.

(1) Nous ignorons la provenance précise de ce petit trépied, qui a appartenu à notre regrettable ami M. Jules Soulages : nous tenions seulement à constater ici que ces petits meubles n'ont pas toujours servi, comme le supposent trop exclusivement la plupart des archéologues, à recevoir la tige d'un *cereus* ou d'une *candela*.

(2) Dans le département actuel du Gers, près du village de Pebergé-la-Gardère, arrondissement de Valence, sur le domaine de la famille Pérès, qui a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur.

. . . . . .

. . . . . .

Voici l'humanité elle-même condamnée à servir de prison à cette lumière divine que l'audace de Prométhée avait ravie aux cieux, et avec laquelle semble jouer le génie familier des artistes. Mais ce n'est point aux réalités élevées ou sévères de la nature humaine que cette libre fantaisie ira demander ses inspirations. Comme la légende et la poésie populaire, fille ou sœur de la légende, elle semble se complaire sur les confins et aux limites extrêmes de l'humanité, dans ces régions poétiquement indécises, où l'homme se confondait par de fabuleux compromis, tantôt avec la plante, tantôt avec la bête, et s'impreignait ainsi aux yeux du naturalisme antique d'une sorte de caractère surhumain.

L'œil le moins exercé reconnaîtra sans hésitation la tête d'un satyre dans la charmante petite lampe que nous reproduisons ici sous deux aspects pour en donner une idée plus complète (1). A défaut de sa queue nerveuse vivement retroussée au-dessous des reins, de sa poitrine et de ses cuisses velues que l'artiste nous laisse deviner, de ses pieds fourchus et sonores sur lesquels il aime à bondir, nous en trouverions une preuve dans ces cornes naissantes qui ont percé et qui hérissent déjà son front tuméfié. Le menton imberbe comme les joues nous apprend de son côté qu'il est jeune, comme le sont la plupart des satyres, compagnons ou complices avinés du jeune *Iacchus*. L'œil oblique et perçant qui se cache sous l'alvéole gonflée des deux cornes, des lèvres accentuées et vigoureuses, des oreilles élargies qui semblent se dilater pour saisir les bruissements passagers de la feuillée, les chuchotements lointains et contenus des chaudes soirées d'été, indiquent suffisamment que c'est la nature humaine qui l'emporte encore dans ce mélange, qu'elle en fait le fond et comme la trame. Mais la fantaisie de l'artiste ne s'est pas contentée ici de cette alliance déjà riche de contrastes. En modifiant légèrement le relief des pommettes, en relevant ou en abaissant en sens opposé le pli des lèvres et l'angle des yeux, il est parvenu à donner à chacune des deux faces de ce profil une expression très distincte; d'un côté, celle du plaisir sensuel et jovial; de l'autre, celle de la peine gros-

(1) Ce type a été reproduit plusieurs fois par les *sigaillarii*. Nous nous contenterons de rappeler ici une belle lampe du Liceti? (la voir chez Montfaucon, pl. 182), dont le satyre diffère du nôtre par son menton barbu et ses cornes de bouc remarquablement développées. L'huile se versait chez le nôtre par un orifice fleuronné, pratiqué au-dessus de l'anse à l'extrémité de la cuvette, et la mèche en sortait par un orifice circulaire creusé à l'extrémité du menton.

sière aussi qui regrette ou qui réclame. Le *Jean-qui-pleure* et le *Jean-qui-rit*, dont le dix-huitième siècle avait mis à la mode les figures triviales, reléguées aujourd'hui dans les jardins des notaires de village, se trouvent ici réunis et accolés sous le même front, comme ils l'étaient au théâtre, dit-on, dans les masques de certaines charges épicées, dont le libretto ne nous est point parvenu. Enfin, sur cet ensemble passablement complexe, la verve capricieuse de l'artiste a encore enté en façon d'acrotère des détails étrangers, des détails empruntés à une troisième nature plus éloignée encore de la nature humaine, une crête qui se redresse et se gonfle entre les arcs naissants des deux cornes, un bec nerveux et crochu comme celui du coq, et au-dessous de ce bec deux barbettes charnues analogues à celles que secoue en marchant le sultan emplumé de nos bassecours lorsque la jalousie ou l'amour lui font monter le rouge au front.

La pensée ou l'intention de l'artiste se laissent entrevoir assez nettement sous ces allusions transparentes, et l'on peut conjecturer, sans trop de hardiesse, que la petite lampe que nous décrivons ne s'adressait point précisément à un de ces stoïciens refrognés, brouillé, comme le dit Horace, avec toutes les bonnes choses de ce monde; à moins que celui-ci n'ait trouvé le moyen d'allier, comme on le faisait déjà, dès cette époque, une théorie austère et tendue jusqu'à l'éloquence avec une pratique plus conciliante et plus humaine (1). Si rien ne prouve que notre petit *lychnus* ait été un meuble de fort bonne maison, comme nous serions assez tenté de le croire pour notre part, on peut le regarder au moins et sans hésitation comme un ouvrage du meilleur temps et du meilleur goût, plein de fantaisie, de franchise et d'entrain, comme certaines pages du seizième siècle, dont il nous rappelle les charges un peu crues et le ton un peu leste, réglé pourtant jusque dans ses écarts par une élégance native de goût que les belles époques n'abdiquent jamais complètement, et comme éclairé par un rayon d'idéal que l'on sent encore derrière ses nuages.

Le temps, utile quelquefois aux œuvres de l'art antique dont il nous a ravi la meilleure partie, a recouvert ce charmant petit bronze d'une patine éclatante sous laquelle ressort plus vivement encore la finesse vigoureuse du modelé, et nous tenons à noter incidemment qu'il a été découvert en pleine Aquitaine, à peu de distance de la petite ville de

(1) *Qui Curios simulant et bacchanalia vivunt* (Juven., *Satyr*, II, 3).

Condom (1), à laquelle nous devons déjà une lampe gracieusement modelée que sa feuille de lierre rattacherait elle-même au culte de Bacchus.

Le grand *lychnus*, que nous allons examiner, diffère par sa forme et probablement par sa destination de tous ceux que nous avons décrits jusqu'ici. C'est une lampe à six becs, destinée, suivant toute apparence, à être suspendue au plafond d'un appartement (*laquear*, *laquearia*) de la même manière que nous y suspendons aujourd'hui nos lustres ou nos lampes de salle à manger (2). Le trou pratiqué dans la plaque carrée qui réunit les quatre montants du support semble indiquer que le *lychnus* y était assujéti à l'aide d'une chaînette ou d'une corde engagée dans la rainure d'une poulie, et dont l'extrémité venait se nouer à un clou fleuronné fixé dans un mur latéral. Le crochet vigoureux qui perce le fond de la cuvette aurait tenu en suspension un contre-poids plus ou moins orné, comme l'*æquipondium* des statères, destiné à arrêter les oscillations de la corde et à faciliter le mouvement de descente du *lychnus* quand l'huile commençait à y manquer.

Il existe, dans tous les grands musées, des échantillons plus ou moins ornés de ces *lucernæ pensiles* que les anciens connaissaient, comme on le voit, dont ils se servaient même, tout en leur préférant, en artistes qu'ils étaient, ces candélabres mobiles et ces lampadaires de formes variées, dont on pouvait étager, multiplier ou réduire à son gré les lumières. Une fresque de Pompéï, que l'on a citée plusieurs fois, représente un appartement richement décoré, éclairé par un de ces lustres, dont l'anse est formée par un génie ailé, que l'on a pris pour une Victoire, et dont la tige se cache sous une *vitta* bouffante, étranglée de distance en distance par des nœuds de couleur. Mais ce ne sont là le plus souvent que des lampes d'apparat destinées à être suspendues dans les temples, dans les lieux d'assemblées ou dans les salles voûtées des hypogées souterraines. La vasque de marbre ou de

(1) M. l'abbé Goussard, à la bienveillance duquel je dois un moulage très exact de cette petite lampe que j'avais admirée plusieurs fois dans le musée communal de Condom, m'apprend qu'elle a été découverte dans des substructions gallo-romaines au milieu d'autres débris sans valeur, à 15 ou 18 kilomètres de la ville. Elle avait été vendue 15 centimes à un chiffonnier, et recédée par celui-ci, au prix de 35 centimes, à un Condomois, qui l'avait convertie en encrier. C'est chez cet homme que M. l'abbé Goussard l'a découverte à son tour, au grand profit des gens de goût qui lui en conservent une sincère reconnaissance.

(2) On y suspendait jusqu'à de simples dimyxes, comme nous le remarquions plus haut : *Etiam lucerna bilychnis de camera pendebat.* (Petron., *Satyric.*, 30).

bronze qui en forme la partie principale servait de support à des lampes ordinaires, à des *lucernæ* de terre ou de bronze, que l'on disposait à l'intérieur du plateau dans des embrasures ménagées à cet effet, ou que l'on y suspendait extérieurement à l'aide de crochets ou de saillies dissimulés dans l'ornementation générale. Ici, au contraire, la lampe formait incontestablement le récipient commun des six becs ou des six mèches, et les formes sévères du *lychnus* ne permettent guère de supposer qu'il ait servi à autre chose qu'à l'usage journalier d'une famille aisée, nombreuse peut-être, dont il éclairait les repas du soir (1). En admettant qu'il appartienne au troisième ou au quatrième siècle de notre ère, comme ses profils encore larges et son ossature vigoureuse autoriseraient à le supposer, nous verrions volontiers dans le type que nous décrivons le point de départ de notre lampe rustique, du *calel* à ciel ouvert de nos campagnes, qui remonte lui-même à l'époque romaine, mais qui procède beaucoup plus directement de ce type simple et un peu nu que de la lampe ornementée et coûteuse des beaux temps de l'empire.

Ce *polymyxus*, que je dois, comme le *candelabrum* suivant, à l'amitié toujours vigilante de M. Bessières, d'Agen, a été découvert il y a quelques années sur l'emplacement de la métropole des *Lactorates*, une des cités jadis florissantes de l'ancienne Novempopulanie. Deux des rostres, ébréchés par le temps, ont été assez habilement restaurés.

Le bronze par lequel nous terminerons cette revue, aurait eu quelque droit, chronologiquement parlant, à en former le premier chapitre. Ce n'est autre chose, en effet, qu'un chandelier de bronze à tige rigide et nouée, analogue par sa forme à ceux du moyen-âge, et destiné à recevoir un cierge de cire ou une chandelle de suif.

Ce qui donne un intérêt tout particulier à cet élégant spécimen, c'est qu'il a été découvert tout récemment dans l'Agenais (2), en compagnie d'ustensiles gallo-romains dont la date ne peut être sérieusement révoquée en doute, et parmi lesquels nous nous contenterons de citer un grand *capis* de bronze d'une hardiesse de forme et d'une pureté de goût très remarquables. Faudrait-il conclure de ce fait, qui a bien son importance et sa valeur, que l'éclairage à l'huile n'avait point supplanté partout dans les Gaules ce que nous appelions plus haut l'éclairage in-

(1) *Illustrem cum tota meis convivia flammis* || *totque geram myxas, una lucerna vocor* (Mart., XIV, 41 : *lucerna polymyxos*).

(2) Au lieu de Bon-Encontre (*Bonus eventus* ?), à quelques kilomètres d'Agen.

digène, puisque nous retrouvons dans l'Aquitaine, à côté des petites lampes que nous venons de décrire, un ustensile qui ne peut avoir servi qu'à supporter une *candela* de cire ou de suif et un ustensile d'un caractère tout usuel, s'il faut en juger par ses proportions et par ses formes remarquablement simples ? Dans l'Italie elle-même, où le *candelabrum* n'était pas primitivement destiné (son nom le prouverait seul) à recevoir et à supporter des lampes enchaînées (1), il s'en faut de beaucoup que ces habitudes indigènes, traditionnelles dans les classes inférieures surtout, aient complètement disparu devant les élégantes inventions du goût et de l'art du Grec (2). Nous n'en voudrions d'autre preuve que le beau candélabre de bronze découvert à Pompéï, et qui était destiné à recevoir un grand cierge (*cereus*), comme ceux que nous allumons encore devant les images des saints.

Ce que prouve au moins, d'une manière péremptoire à notre sens, la petite découverte que nous venons de signaler, c'est que ces flambeaux d'apparence romaine n'appartiennent pas plus en propre au moyen-âge, auquel on les a attribués d'une manière exclusive, que ne lui appartient notre *calel*, le représentant actuel de la lampe antique dont nous retrouvions tout à l'heure le type en pleine civilisation romaine. Les deux ouvertures carrées et parallèles dont est percé le récipient du candélabre, et que l'on retrouve elles-mêmes dans un grand nombre de chandeliers romans d'une époque relativement moderne, étaient destinées à faciliter le nettoyage de l'ustensile, que l'on se con-

(1) *Candelabra quibus affigi solent vel candela vel funes pice delibuti* (Serv. *ad Æn*). *Funes et funiculi* (Cic.) désignent ces cordelles de chanvre ou de lin dont nous parlions en commençant. Le mot *affigi* indique suffisamment que ces *candelabra* étaient souvent terminés par une pointe comme ceux de nos églises. Le mot *funes*, dont nous parlions tout à l'heure, a formé chez Virgile l'adjectif *funalia* qui paraît avoir le même sens que *candelabrum*.

(2) Nous ferons remarquer à ce sujet que Martial, un des poètes de la vie intérieure appelle quelque part la *candela* l'esclave de la lampe, ce qui indique au moins la simultanéité des deux usages : *Ancillam tibi sors dedit lucernæ...* (Mart., XIV, 40. *Candela*). — *Hic tibi nocturnos præstabit cereus ignes || subducta est puero namque lucerna tuo* (Mart., XIV, 42. *Cereus*). — Il nous rappelle ailleurs, en deux vers élégamment concis, que la lampe était une invention récente et ruineuse que ne connaissait point la rudesse frugale des vieux Romains : *Nomina candelæ nobis antiqua dederunt : Il non norât parcos uncta lucerna patres* (Mart., XII, 43) ; opinion que confirmerait plus d'un témoignage antique : *Candelabrum è candelâ, ex his enim funiculi ardentes figebantur. Lucerna post inventa, quæ dicta à luce aut quad id vocant Græcæ* λυχνον (Cic., *de Divin.*, II, 58. V. aussi Varr. chez Serv.). Au deuxième siècle de notre ère, Appulée indique parmi les ustensiles d'éclairage (*nocturni luminis instrumenta*) dont on se servait de son temps, les torches, les cierges, les chandelles de suif et les lampes : *Tædis, lucernis, cereis, sebaceis et cateris nocturni luminis instrumentis...* (Appul., *metam.*, lib. IV, p. 122, *edit. in usum Delphin.*)

tentait d'évider à l'intérieur, avec la pointe d'un couteau et de placer ensuite dans la cendre chaude, comme le font encore nos ménagères.

EDW. BARRY,
Professeur d'histoire a la Faculté de Toulouse.

LES ARTISTES DU SUD-OUEST
à l'Exposition de 1861.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

M. BONNEGRACE allie la force et l'élégance; il possède la touche légère et tendre des peintres des fêtes galantes et de plus qu'eux la correction. Dans sa *Pudeur vaincue par l'Amour*, il a montré vigueur de brosse, ampleur de modelé, couleur puissante, tempérée par une dégradation heureuse. Dans ce sujet il s'est manifesté comme le digne disciple de Prud'hon et de Gérard par sa ligne exquise et par sa palette chaude et harmonieuse. M. Bonnegrace, qui est toulousain, avait encore au salon des portraits de M. Havin, de M. Théophile Gautier et de M. de Tehoumahoff.

M. Zo, qui est Basque, nous a présenté deux types des races maudites : *les Gitanos du Mont Sagrado* et *les Bohémiens en Voyage*. Dans le premier de ces tableaux la route éblouit par les reflets lumineux de sa blanche poussière. La campagne à l'aspect Africain n'est abritée que par de mornes cactus. Le palais de l'Alhambra et celui de Charles-Quint forment le fonds architectural du paysage. Les gitanos sont costumés de la manière pittoresque qui convient à ces nomades de la péninsule. Leurs femmes au teint olivâtre comme des Indiennes sont vêtues avec des guenilles de soie qui craquèrent jadis neuves sur les reins et sur le dos

(1) Voir, plus haut, p. 24.

de quelque marquise espagnole. Cette toile a été retenue par la loterie des artistes. M. Zo, qui est un élève de Couture, rend avec trop d'éclat peut-être l'ignition atmosphérique de l'Andalousie. Ses personnages sont tous plantés dans l'attitude des indigents orgueilleux que nous offre à chaque pas la société hispanique.

M. Romain-Case est fils d'un antiquaire de St-Bertrand-de-Comminges et élève de M. Ingres. Son maître lui a transmis sa sévérité de lignes et son classique coup de pinceau. La plupart de ses figures sont d'une onction et d'un fini remarquables. La suavité mélancolique qui idéalise certains personnages des fresques d'Oloron nous remet en mémoire le spiritualisme de certaines têtes de Bagnères-de-Luchon. Nous avons inspecté les unes et les autres, ce qui fait que nous pouvons mieux apprécier les dessins réduits de ces peintures monumentales. L'exposition n'a que des esquisses à la sanguine. Aux qualités reconnues plus haut, nous oserons mêler un peu de critique. Quelques types sont trop uniformes de caractère et de physionomie; nous invitons l'artiste à les varier un peu plus et à prodiguer les cambrures un peu moins. Je n'ai point donné le titre des sujets abordés par le dessinateur, parce que j'aurais craint de faire pléonasme avec un des derniers entre-filets de la chronique de ce Recueil.

Les *Trois Ages*, de M. Gamboggi, enfant adoptif de Toulouse, ne sont pas dépourvus de mérite : c'est une scène intime du foyer qui a quelque parenté, quant à l'idée, avec des toiles de Greuse. La grand'mère est assoupie; sa fille, respectueuse, réprime du geste les gambades bruyantes de ses enfants qui suspendent leurs ébats et qui expriment par l'immobilité de leurs lèvres et la fixité de leurs yeux la crainte de troubler le repos de l'aïeule. Dans ce tableau, l'air pénètre et joue abondamment, l'apparte-

ment a de la profondeur, et la gamme des tons est bien ménagée et bien fondue. L'autre thème du même artiste, *Douces sympathies*, n'est que l'interprétation de l'influence exercée par le printemps sur deux natures juvéniles qui éprouvent en respirant la brise aromatique une attraction mutuelle. Le faire est le même que dans la précédente composition.

M. Casey, de Bordeaux, est un des talents les plus complets de notre époque. Son lot à l'exposition de 1861 représente un *Abreuvoir aux bords du Thermodon*. Un escadron d'amazones y mène boire et baigner ses chevaux. L'une d'elles fièrement campée sur le sien est séduisante par son corps demi-nu, par l'énergie relative de ses formes, les ondulations de ses cheveux libres et par le mouvement hardi qui l'entraîne vers le fleuve. Ce tableau réunit la chaleur du coloris à l'expression des attitudes, à l'élégance et aux scrupules de l'anatomie.

M. Chaigneau, est également Bordelais. Il a exposé deux toiles ayant pour sujets : *une Rue de village* et *l'Hiver*, étude prise au carrefour de l'Epine dans la forêt de Fontainebleau. Cet élève de Picot a retenu les qualités principales de son patron, c'est-à-dire la légèreté, la grâce et l'exactitude.

M. Gaye, de Tarbes, un des bons disciples d'Aubry, s'est présenté au salon avec une œuvre estimable dans sa ténuité. C'est un portrait-miniature de Napoléon III, d'après Winterhalter. Bien que cet art charmant soit en déclin, nous devons louer dans l'artiste des teintes subtilement pointillées et superposées. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il puisse être comparé à Mme de Mirbel ou à Isabey, les grands modèles dans ce petit genre.

Au nombre des paysagistes inspirés par les sites Pyrénéens, nous avons omis des noms dignes de notre hom-

mage, tels que ceux de MM. Meuron et Mayer. Ce dernier, dans la *Vue de la Cascade des Eaux-Bonnes,* a interprété avec ampleur la grande nature de nos montagnes et jeté sur son tableau cette couleur indigène qui fixe l'identité des lieux.

GONTRAN D'AUSSY.

LINGUISTIQUE.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

C'est à la suite de MM. Cénac-Moncaut, Lespy, L. Couture, que je viens vous porter quelques humbles épis étymologiques.

Tout homme qui livre ses idées au lecteur est tenu d'adopter un drapeau, de formuler sa profession de foi. Voici la mienne :

Parlons-nous grec ? ainsi que le veut Gail. Parlons-nous latin ? ainsi que le croit tout le monde, et que l'affirmait naguère M. Lespy. Les Grecs et les Latins parlaient-ils gascon? ainsi que semblent le prétendre quelques doctes érudits. Parlons-nous ibère, gaulois, ou gascon, en dépit de toutes les invasions survenues depuis 4000 ans ? ainsi que nous l'apprennent M. Cénac-Moncaut et M. Granier de Cassagnac.

Telles sont les quatre opinions, les quatre drapeaux entre lesquels il nous faut opter.— Notre choix sera vite fait, nous optons pour tous les quatre.

Oui, nous parlons grec, nous parlons latin, nous parlons ibère, nous parlons gaulois, nous parlons gascon, etc., etc., etc.— Et les Grecs et les Latins se sont pris plus d'une fois à s'affubler eux aussi des dépouilles de notre langue. Tel est le paradoxe révoltant que nous allons soutenir, Gascons, Gaulois, Ibères, Latins, Grecs, n'ont jamais parlé qu'une langue. Mais le paradoxe n'est pas encore assez aventuré; allons plus loin.

Il n'y a au monde qu'*une langue*, impossible peut-être à reconstituer dans sa simplicité primitive; langue modifiée en autant de langages, d'idiomes, de dialectes, qu'il y a de races, de peuples, de tri-

bus, de familles, de bourgades; langue qui va toujours se modifiant, s'altérant, si l'on veut, depuis le jour où, pour punir l'homme, Dieu abandonnait à son orgueil impuissant la seule faculté qui fût encore restée intacte; langue unique, qui restant unique n'en est pas moins devenue une *Babel* : il a suffi pour cela que, les mots restant les mêmes, chaque tribu leur appliquât un accent, une intonation différente, due sans doute à ces modifications de l'organe vocal, qui se transmettent dans les races et les familles, ainsi que toutes les autres altérations de l'organisme. Avant Babel, Dieu, plein de miséricorde, suspendait les effets d'une cause préexistante, et qui devait bientôt rendre étrangères les unes aux autres ces diverses tribus issues d'un même père.

Donc, nous le croyons, chaque rameau du genre humain, en se détachant de l'arbre noémique, emportait avec lui cette langue primitive dans son intégrité, mais non plus dans sa pureté. L'accent dialectique seul établissait la différence, différence déjà immense et en peu de temps presque infranchissable.

Un exemple rendra ce paradoxe plus supportable.

N'est-il pas possible d'écrire une page espagnole dont la traduction italienne ou provençale soit, pour ainsi dire, inutile : tant la distance qui sépare ces trois langues écrites est insignifiante ! Cependant, mettez en présence trois individus, un de chaque langue; que chacun d'eux soit parfaitement versé dans la sienne, mais absolument ignorant des deux autres. On leur donne à lire la page écrite en langue quasi-commune. Tous trois à tour de rôle y mettent leur accent, avec le ton et la rapidité de la conversation. N'est-il pas vrai qu'en lisant tous trois comprendront à merveille, qu'en écoutant ils saisiront à peine ? N'est-il pas vrai que, s'ils veulent s'entendre, ils seront obligés de prononcer lentement, de dénaturer leur accent, de disséquer leurs syllabes, de revenir maintes fois à la charge ?

Quelle est donc la distance qui sépare un dialecte d'une langue ? Suffit-il que deux idiomes se comprennent difficilement l'un de l'autre pour mériter le nom de langues distinctes ? ou bien, les langues sont-elles comme les nations ? doivent-elles se dire : tout ce qui est en dehors de mes frontières *naturelles* m'est étranger, tout ce qu'elles renferment est *moi* ? Non, sans doute; l'unité de langage n'est pas renfermée dans des bornes rigoureuses. Tous les dialectes s'enlacent, et forment un vaste réseau enveloppant le monde entier dans ses mailles parfois disparates, quoique formées du même fil et par la même navette.

L'unité a été rompue; le travail la renouera, travail lent, soutenu durant des siècles, et s'estimant heureux lorsqu'il a pu reconstituer des fragments de l'unité première. Cette reconstitution elle-même n'est qu'une altération nouvelle, une agglomération d'éléments dissemblables, primitifs, dérivés, étrangers, dont les lambeaux portent le caractère de tous les siècles, de tous les peuples, de tous les besoins qui ont agité cette portion de l'humanité. Un système orthographique est inventé, ou, s'il existe déjà, remanié pour que tous ces éléments viennent se fondre dans le même moule. L'unité n'est complète que lorsque la prononciation et l'orthographe se sont parfaitement identifiées, de manière à ne plus varier, ou, du moins, à ne varier que d'une manière insensible. Cette époque coïncide toujours avec celle de la plus grande gloire de la nation. La langue grecque se fixa sous Périclès, la langue latine sous les Césars, l'italienne sous les pontificats de Léon X et de Jules II, au temps de la gloire des Médicis, l'espagnole atteignit son apogée avec Charles-Quint; jamais la langue française ne fut plus belle que sous les Bourbons. — Cette époque est encore celle où la langue franchit ses frontières pour s'imposer aux autres peuples. L'influence espagnole et italienne ne fut-elle pas toute puissante à l'époque signalée? N'est-ce pas depuis Louis XIV que la langue française est devenue européenne? N'est-ce pas depuis l'extension universelle de son système colonial que la langue anglaise s'est posée en dominateur des mers, et même a reflué jusque sur le continent, inondant le dictionnaire industriel d'un océan de dénominations barbares.

Mais les forces s'épuisent dans un effort suprême. Deux ou trois siècles s'écoulent pendant lesquels le reflet de la gloire acquise cache la rapidité de la décadence. Un travail nouveau se révèle; la langue qui, aux jours de sa grandeur, était empreinte d'une majestueuse simplicité, ne suffit plus aux raffinements d'une littérature blasée. Le néologisme fait d'affreux progrès. Les emprunts aux langues étrangères deviennent de plus en plus fréquents, et préparent le triomphe d'une langue nouvelle.

Vienne une catastrophe, une de ces révolutions qui changent la face de la terre, comme l'absorption romaine, l'invasion teutonique ou arabe; la langue vaincue jette une dernière lueur et passe à l'état de langue morte. Le nouvel ordre de choses, la période d'ignorance qui suit les grands bouleversements, isolant les tribus diverses, les laisse à leurs propres forces: chacune arrache quelques lambeaux à l'antique

langage. La prononciation locale, voilée un instant par la diffusion de la langue conquérante, reparaît et reprend ses droits. Les dialectes renaissent; à la longue, les lettres ressusciteront; la nouvelle orthographe accusera l'action des âges; chaque dialecte revêtira une parure en harmonie avec ses aspirations récentes, et les traits des enfants ne garderont qu'une image plus ou moins vive des traits de la mère.

Tel a été, tel est encore l'état sous lequel se présentent les langues de l'Europe moderne, celles surtout auxquelles s'applique le nom de néo-latines. L'élément latin y domine, mais défiguré dans un rapport assez exact avec l'éloignement de la métropole et la durée de l'occupation romaine.

On peut s'en convaincre par le tableau suivant où les langues sont rangées d'après leur degré de parenté avec la langue de Rome :

LANGUES.	ÉLÉMENTS.	OCCUPATION ROMAINE.	ÉLOIGNEMENT de la métropole.
Italien.	Latin pr. pur, mêlé de grec, reflet celtique au N.	Continue, et pour les extrêmes, 700 à 800 ans.	Nul.
Espagnol. Portugais.	Latin. Mêlé de tudesque, reflet ibère et arabe.	Depuis les Scipions jusqu'aux Wisigoths. 600.	4 ou 5 jours de navigation.
Provençal.	Latin, empr. de tudesque, reflet ibéro-celtique.	Depuis la 2e guerre punique jusqu'aux Ostrogoths et Burgondes. 600.	3 ou 4 jours de navigation.
Gascon.	Latin, empr. de tudesque et d'ibère.	Depuis César jusqu'aux Wisigoths. 500.	Voyage de 15 à 20 jours.
Français. Sept.	Latin, trempé de tudesque, empr. de celtique.	Depuis César jusqu'aux Franks. 500.	Voyage de 20 à 40 jours.
Anglais.	Saxon et latin mêlés, trempé de celtique et de scandinave.	Depuis Néron jusqu'à l'invasion 350 ans.	40 jours à 2 mois

L'espagnol et les langues méridionales de la France offrent donc des conditions à peu près identiques. Nier leur filiation romaine est un contre-sens; de plus, la langue latine est fille de la langue grecque. Ainsi, nous parlons grec et latin.

La langue de nos premiers ancêtres, des indigènes, des autochtones, Gaulois ou Ibères, a-t-elle abdiqué ses droits? tous ses droits?— C'est impossible *à priori;* et je reconnais avec M. Cénac-Moncaut qu'ils doivent subsister encore en partie. Mais à quoi furent-ils réduits après 5 ou 600 ans d'une servitude tyrannique?

A quelques mots, sans doute, à quelques éléments populaires, d'articulation, d'accent, de prononciation, de syntaxe.

Peut-être n'y aurait-il pas erreur à dire : nous parlons latin, et prononçons gaulois.

Les savants débrouilleront le chaos de nos origines. Ce que nous nous proposons ici, c'est, non point de fixer l'étymologie de nos vocables gascons, mais de rechercher les analogues français, latins, grecs, de ces mots curieux qui se présentent d'eux-mêmes dans la conversation, lorsqu'on veut expliquer par des exemples les singularités du langage.

Enfant de la Gironde, je pourrai introduire quelques éléments authentiques de comparaison avec le gascon central.

Je commence par examiner certains mots dont le radical repose principalement sur la lettre R, lettre énergique que nous retrouvons dans la plupart des mots qui signifient *couler*, *rouler*, *bruire*, *rompre*, etc.

1° *Couler*. RIOU ou RIU, *ruisseau*, *rive*, *rivière*, RIBEYRE (médoquin, landais), RIBERO (gascon), — dérivés de RIVUS (latin, même sens,—lequel revient au verbe grec REIN (ῥεῖν, couler);

2° *Rouler;* cette signification est fort rapprochée de la première. RODO (gasc.), RODE (land., méd.), *roue*,—dérivé de ROTA (même sign.)

ROUDET, *rouet*, dérive de ROTELLA ou ROTULA, petite roue,— d'où vient aussi ROULLA, *rouler*, ROTULARE;

3° *Parler*. J'aurais dû inscrire cette signification immédiatement après *couler*.—Nous n'avons, je crois, que deux mots à y rapporter : RAZOU (gasc., RAZOUN (bazadais), REZOUN (médoq.), *raison*, RATIO (latin), dérivé de RATUS (persuadé), part. de REOR, *être persuadé*, ou mieux *se parler intérieurement*, qui lui-même doit être

rapporté au futur grec RÉSEIN (ρησειν), devoir parler dont l'analogie avec *couler* est évidente dans cet hémistiche d'Homère :

μελιτος ρεεν αυδη, melitos REEN aude.

Sa voix de miel coulait.

REN (gasc.), RES (lang., agen., périgourdin, bazadais), RE et ARRÈ (landais, gasc.) *Rien*,—du latin RES, qui signifie *chose*, *tout objet de connaissance*. Un de vos collaborateurs ayant montré l'analogie de REN et de RES, je n'ai pas à y revenir;

4° *Crier*.

CRI de l'homme. CRIT; ce mot étant imitatif peut être considéré comme de formation locale. Dans le latin, je ne vois rien à lui comparer, si ce n'est GRYLLUS, du grec GRYLLOS (γρυλλος), *grillon*, GRIC, *cri-cri*. — Le grec a encore κριζειν, KRIZEIN, qui signifie *crier*, d'où κριγη, KRIGE, *cigale*, et encore *criquet* ακρις, ακριδιον.

Cri de quelques animaux. BRAM, BRAMA, *bramer*, est analogue au latin FREMERE, *frémir*, au grec BRÉMEIN, βρεμειν, qui tous deux se prennent souvent pour les cris des animaux.

Cri du chien. BRAULHA (imitatif), *aboyer*. — Le grec s'en rapproche un peu : BAYSSEIN (βαυσσειν, βαυζειν, dont le radical est BAYK, mot par lequel s'exprimait le cri du chien.)—Il est évident que le cri lui-même a fait trouver le verbe. L'insertion gasconne de l'R se retrouve dans *funda*, *fRonde*. — Les Latins disaient *latrare*, imitatif aussi.—On trouve encore dans le même sens *caïna*, exprimant le cri du carlin, et en français *clabauder*, qui peut-être se décompose en *clamare BAU*, *crier BAU*.

Cri de l'âne, RAINA, *braire*. C'est encore imitatif, et l'on peut sans crainte le rapprocher de *BRAMA*, qui, en landais, exprime le cri du même animal. — En grec, BRENKHEIN ou BRENKHAN (βρεγχειν, βρεγχαν).— En latin, on l'exprime par le verbe général FRENDERE.

5° *Gronder*. Tout s'enchaîne; nous venons d'être conduit à *frendere*, le BRENDEIN (βρενδειν) des Grecs, qui lui-même donne naissance à BRONTÊ (βροντη) *tonnerre*, et BRONTAN, *tonner*.—Notre BROUNDI (landais et médocain), BROUNZI (agenais), BROUNCI (langued.), BROUNI (gasc.), s'en rapprochent éminemment, ainsi que *gronder* lui-même. Ces mots, d'ailleurs, ont pu naître spontanément à la seule audition du tonnerre. Mais je ne crois pas que BROUNI puisse être rapporté à *hourouno*, (fronde).

Tonnerre, TRAN (langued.), TROUN (provençal), tout imitatif

qu'il est, se rapproche de TONITRU, dans la dernière syllabe duquel nous retrouvons l'R. — On peut, en comparant ce mot TONITRU à BROUNI, faire la même remarque qu'en comparant *latrare* à *braulha*. Dans les deux mots latins, l'R est au milieu du mot et soutenue par un T; dans le gascon, elle est initiale et soutenue par B.

Fronde, FROUNDE (bord.), FROUNDO (agen.), HROUNDE (landais), HOUROUNO (gasc.) Ici, l'R n'est pas étymologique; elle a été appelée pour soutenir l'F. — Latin, FUNDA, FUNDIBULUM; grec, SPHEDONÊ (σφενδόνη).

Remarquez encore la disparition du D, *houroûno*. On trouve un fait analogue dans : *lande*, *lanno*; *brande* (landais), *branne* (médoq.), *entènde* (land.), *entène* (gasc.), etc.

De HOUROUNO vient HOUROUNA, ailleurs HROUNA et ROUNA, en rejetant l'H, *gronder*. Il ne faut pas le confondre avec ROUNCA, qui en certains endroits, s'emploie dans le même sens; celui-ci se rapporte à RONCHUS, ronflement, dérivé de RÉNKHEIN (ρεγχειν), même sign.,) d'où vient aussi BRENKHEIN, dont nous avons rapproché RAINA, cri de l'âne.

6. *Bruire*. BRUT (agen.), BRUYT. (Land.-Gas.), BRUY (Perig.), BRUCH (Aveyron.) En latin, je ne me rappelle aucun mot analogue, si ce n'est RUGERE, *rugir*, dérivé de BPYKHAN (βρυχαν, même sens.)

Craquer, CRACA, en latin CREPERE, en grec KREKEIN (κρεκειν).—A remarquer, dans la traduction du grec en latin, le changement du K en P, comme dans LYCOS, LUPUS, *loup*. Cette habitude appartient au dialecte Dorien, parlé dans la Grande-Grèce, et qui a fourni au latin ses principaux éléments.

7° *Ramper*, SER (gasc.), SERP (landais), *serpent*, de SERPERE, ramper, issu d'ERPEIN (ερπειν).—Le radical ERP, reprenant sa forme directe REP, donne REPEIN, d'où REPERE, *ramper*.

8° *Ravir*, *saisir*. Observation analogue : le radical se présente sous deux formes, RAP et ARP, et produit RAPERE en latin, ARPAZEIN (αρπαζειν en grec), d'où viennent RABI, *ravir* (peut-être néologisme), RASPA, *arracher*, *raper*, le RAPTARE du latin, et URPOS, ou mieux HURPOS, *griffes*, analogue de *harpon*; de HURPO, vient HURPA, *griffer*.

Griffe même, *griffon*, *grippe*, se rattachent à cette étymologie par l'intermédiaire de GRYPS (γρυψ) adde, *vautour*.

Je n'aurais pas cité ces derniers mots, si je n'avais tenu à montrer leur analogie avec le terme gascon ESGARAUPIA, *égratigner*, ESCARAUGNA (médoquin, agenais), ESGRAUFIGNA (bord.), ENGRAUGNA (périg.), ENGRAUGNER (gavache). — Ces mots, dans lesquels domine la syllabe *GRAUP*, dérivent de GRAUPI, signifiant saisir avec les mains *croches*. Le français *croc*, d'où *accrocher*, est encore de cette famille, avec ses dérivés *croche, crosse*, etc. Je crois donc qu'on peut, sans crainte d'erreur, les rapprocher tous de l'oiseau aux serres *recourbées*, du vautour, GRYPS, et du radical RaP RuP, qui lui a donné naissance.

Je recueille encore GRUPI, signifiant à la fois *saisir*, et *ruiner;* significations qui ont leurs analogues dans les sens de *ravir*.— GURP, en médoquin, est le *bassin* où tombent les eaux d'un moulin. — Dans le Bas-Médoc, on nomme GOUERP les *entonnoirs* de sable mouvant sur le bord de la mer. – J'y soupçonne une forme de GURGES (latin), *gouffre*.—M. Charles des Moulins, auquel je communiquai ce mot, me fit remarquer son analogie avec *déguerpir*, pauvre étranger perdu au milieu de la langue française, dont le véritable sens serait *sortir du gouffre, échapper*. Il n'aurait pas été compris par nos glossataires, qui lui donnent pour premier sens : *quitter un lieu à regret*.—Si l'on traduit GURGES par *gosier*, il donnera naissance à ENGURGA, *ingurgiter*. — A côté de GRUPI, je trouve CRUCHI, à peu près dans le même sens (*ravir, croquer, saisir de froid*).—Or, en grec, KRYEIN (κρυειν), signifie *geler, saisir de froid*., d'où CRYON (κρυου, glace), et CRYSTALLOS (κρυσταλλος), CRISTAU, *cristal;* — en français, *gruger* signifie *dévorer, ruiner*, ajoutez — GREPA (méd.) *picoter raisin*.

Cependant on peut encore admettre :

1° Dans ESGARAUPIA, le radical GAHA, *saisir*, précédé de l'initiale ES, rappelant l'EX des Latins, et suivi du radical RAUP, lui aussi avec le sens de *saisir;*

2° Dans ESCARAUGNA, la même initiale, le radical CAR, chair, et UNCUS, UNGULA, *ongle*. Comme si l'on disait *carnem exungulare*, déchirer la chair avec les ongles;

3° Dans *égratigner*, une espèce d'augmentatif de ERADERE ou EXRADERE, ou bien encore un dérivatif de GRATINA, GRATILLA, *châtouiller*, qui reconnaît pour primitif GRATUS, *agréable*, racine KHARIS (χαρις), *grâce*.

D'ailleurs, c'est à ce dernier sens que se rapporte le terme ESCARRABILHA, *épanouir de joie*, si rapproché du grec EKKHARIZEIN (εκχαριζειν), même sens.—AGRADA, *Agréer*, est de la même famille.

Nous voici bien loin d'*Esgaraupia;* mais on va si loin quand on se laisse entraîner par les analogies.

8° *Rompre.* Ce sens vient immédiatement après celui de saisir, ROUMPE, ARROUMPE, RUMPERE; du participe RUPTUS. *Rompu,* vient le terme médoquin ROUT, et, avec l'initial landais, ARROUT; le français *Route,* dont le sens propre est *chemin battu* brisé, *via trita* des Latins.

ESBRICALHA, BRIGALHA (agen.., médoc., landais.) — Racine, BRIGALH, *morceau,* dérivé de BRIGO, *un rien.*

Hâtons-nous d'en rapprocher BRIZA, *briser*, et le médoquin BREZUMI, *réduire en poudre,* BREN, *son* de bois. — BRIN d'herbe et ses dérivés.

Le grec arrive à nous avec BRIZEIN (βριζειν), peser de tout son poids, écraser, *briser.*

BRIZEIN lui-même est éminemment rapproché de REGNUMI *(je brise)*, dont le radical est RAK, REK, RIK, ROK, et qui a produit le latin FRANGERE, d'où *frêle* (fragilis) et *fracasser.*

Tous ces mots imitatifs sont pour nous de la même famille.

Cependant, en faveur de BRIGALHA, on peut invoquer l'étymologie suivante, qui ne laisse pas d'être curieuse.

MICO, *mie* de pain.....	BRIGO, un rien.
MIGALHE (landais), *miette.*	BRIGALH et BRICALHO.
MIGALHA, *émietter*.....	BRIGALHA , morceler.
ESMIGALHA, id.....	ESBRIGALHA, id.
AMIGALHA, id.....	ABRIGALHA, id.

Que l'on choisisse entre MICA (latin, *miette*), et BRIZEIM (grec. *briser*), et l'on aura pour sens premier de ESBRICALHA, *émietter* ou *morceler.*

— Encore un mot à propos d'ESPERRECA, que j'aurais mieux fait de placer à la suite d'ESGARAUPIA.

ESPERECA, en landais ESPARACA, signifie *déchirer*, d'où PARAC ou PEREC, *lambeau d'étoffe.*—Ce terme a-t-il passé par le latin? a-t-il été formé directement par l'imitation du bruit produit par la déchirure? Je ne sais. Mais on ne pouvait mieux se rencontrer avec le parfait grec ESPARAKHENAI (εσπαραχηναι), du verbe SPARASSEIN,

déchirer, qui produit lui aussi SPARAKHE, *déchirure*, et SPARAGMOS, *lambeau*. — Si nous lui appliquons la méthode analytique, nous le trouverons composé de deux radicaux signifiant *déchirer en tirant* : SPA (*tirer à soi*), RAK, (*rompre*). Du premier viennent SPAN et SPAZEIN, *attirer*, d'où ASPAZESTHAI, *baiser et saluer;* d'où encore, en latin, SPES, *espoir* et *espérance*, deux mots plus ou moins gasconisés aujourd'hui. Du second, nous avons déjà dérivé *frangere*, *rompre*, et ses dérivés.

C'est assez aujourd'hui pour les mots dans lesquels se montre l'R avec nuance radicale.

Nous sommes loin de prétendre avoir donné le dernier mot de la science sur l'origine des mots étudiés. En effet, nous n'avons fait usage que de quatre langues, et il y en a bien quelqu'autre dont les étymologies ne sont pas à dédaigner. Le celtique et le basque revendiquent largement leurs droits dans la formation de la langue gasconne; mais un grand tort, à notre avis, c'est d'attribuer trop rapidement la qualité de primitifs à tous les termes dont le premier aspect porte avec lui quelque chose d'insolite.

Pour résumer, nous réunissons ici les principaux termes analysés :

Riu, Rôdo, Razou, Ren, Crit, Gric, Bram, Braulha, Caïna, Raïna, Broundi, Tran, Houroûno, Rounca, Bruyt, Craca, Sèrp, Raspa. Hûrpos, Esgaraupia, Graupi, Gaha, Gratina, Grace, Escarrabilha, Agrada, Roumpe, Rout et Arrout, Esbricalha, Briza, Brézumi, Bren. Mîco, Esperraca.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

L'abbé H. CAUDERAN.

A Fondelin, 16 juin 1861.

LA DUCHESSE DE BAR SŒUR D'HENRI IV

FAIT DON DE LA CHAPELLE D'IBOS EN ARMAGNAC A ALEXANDRE DE SEN-GRESSE, SEIGNEUR DE SÉRIDOS.

Un arrière-petit-fils de celui qui fut enseveli sous les ruines du du château de Séridos, Alexandre de Sen-Gresse (1), avait été attaché

(1) Il portait même prénom que son aïeul.

dès sa jeunesse au service de Catherine, d'Henri IV digne sœur, qui gouverna les Etats de Béarn pendant que son frère bien-aimé allait affronter, souriant, les périls des batailles. Docile à la voix du roi de Navarre, devenu roi de France, un beau jour elle quitta la gracieuse retraite de Castelbeziat (1) pour s'acheminer vers Paris. Le bon peuple Béarnais, se remémorant le terrible voyage de la reine Jeanne à la cour des Valois, sanglotait en recevant les adieux de sa fille. Une femme, craignant aussi un départ sans retour, s'avança vers elle et lui dit· *Ah! madamo, pla vedem l'anado come de voste mai; mès nou veyam pas la tournade* (2). Ce sombre présage augmenta l'émotion de la foule et de la princesse qui vint subir, à Monceaux, l'époux que le vainqueur d'Ivry lui imposa. Celle qui avait dédaigné tant de puissants solliciteurs : Henri III, Philippe II, Jacques Stuart, soucieuse avant tout de complaire à son frère, ne repoussa point Henri de Lorraine duc de Bar et marquis de Pont-à-Mousson. Elle consentit à l'accompagner et à s'établir avec lui à Nancy. Toutefois, pour adoucir ses ennuis nostalgiques, elle amena les fidèles gentilhommes qui la servaient en Béarn. L'un des plus affectionnés était Jean-Alexandre de Sen-Gresse, seigneur de Séridos (3). Durant la maladie qui assaillit la duchesse au printemps de 1603, elle lui témoigna gratitude de son zèle par le don de la chapelle d'Ibos, en Armagnac. Voici la copie littérale du document qui relate cette offrande: *Nous, Catherine, sœur unique du roi, princesse de Navarre, duchesse de Bar et d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodez, etc., avons accordé audit sieur de Séridos, l'ung de nos gentilshommes servans, la chapelle d'Ibos en nous nommant et présentant personne capable pour la tenir et desservir. En tesmoing de quoi nous avons signé les présentes de notre main et icelles fait contresigner par l'ung de nos conseillers-secrétaires, auquel nous avons commandé d'en expédier sur icelles toutes lettres et provisions nécessoires.* Donné à Nancy, le 25 apvril 1503 CATHERINE. — *De Mercilly* (4).

Alexandre de Sen-Gresse rentra dans son pays où il obtint, le 22 octobre 1603, de noble Ogier du Plessis, la main de Violante, sa fille.

J. NOULENS.

(1) Le gracieux édifice de Castel Beziat avait été construit dans la partie la plus touffue du château de Pau par la reine Jeanne. Sa fille en fit le sanctuaire d'une vie chaste et studieuse.

(2) *Histoire de Jeanne d'Albret*, par Mlle de Vauvilliers, t. 11, p. 461, 462 et suivantes.

(3) *Inventaire dressé par M. de Rabastens, juge d'armes*, etc.

(4) *Archives du dép. des Hautes-Pyr. Manuscrits de Larcher.*

LES ORPHÉONISTES AGENAIS REVENUS A CONDOM.

La *Revue* n'a point prêté une oreille ingrate au chant de nos voisins; elle qui s'est avancée comme le champion de l'art provincial devait naturellement accourir la première pour réitérer ses applaudissements à une troupe aguerrie qui porte sur son drapeau les preuves de sa vaillance.

Le puritanisme musical de Jean-Jacques, hostile aux chœurs, eût peut-être fléchi devant les manifestations de la méthode nouvelle, qui produit avec des organes multiples une merveilleuse unité. Les voix collectives, fondues dans une seule, s'amplifient jusqu'à l'effet du tonnerre ou s'atténuent jusqu'à l'imitation du zéphir. Dans le roulement, aussi bien que dans la roulade, elles émeuvent et charment toujours. L'humeur du citoyen de Genève, je le répète, eût été vaincue par la virtuosité de quelques-uns de nos orphéons. Ces réflexions, un peu digressives, traversaient notre cervelle durant le concert donné le 30 juin, jour de notre fête patronale, au profit des pauvres de Condom, par les chanteurs d'Agen. C'était le second dont ils nous favorisaient, pour répondre au désir de notre administration intelligente, qui a pu s'enorgueillir deux fois légitimement d'avoir associé de tels auxiliaires à ses œuvres philanthropiques. Ils furent, dans cette deuxième séance, à la hauteur de la première. La sensualité de notre ouïe fut délectée par leur discipline et leur souplesse lyriques, par leur sentiment des nuances, par leur allure constamment mélodique. Le soir, au cercle, ils déployèrent de nouveau toutes les ressources du mécanisme vocal. Sans la crainte de rendre corvéables ces habiles interprètes du beau et du bien, de l'art et de la charité, nous ferions des vœux pour un prochain rappel, pour un prochain retour.

J. N.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Noblesse de Saintonge et d'Aunis, par de la Morinerie. — *Nobiliaire de Gascogne*, par J. Noulens. — *Histoire des Girondins*, par M. Guadet.

La librairie Dumoulin vient de publier un catalogue analytique de la noblesse de Saintonge et d'Aunis qui figura en 1788 aux états provinciaux de la généralité de La Rochelle. Les électeurs y sont rangés par familles et classés par ordre alphabétique. Chaque nom est accompagné d'une notice sommaire qui établit sa filiation depuis la révolution française jusqu'à nos jours. L'identité des maisons des deux provinces, celle de leurs fiefs et de leurs armes y sont également déterminées. Le généalogiste a procédé avec un rare discernement et une conscience parfaite. Son indicateur est précédé d'un coup d'œil historique jeté sur les assemblées électorales de Saintes, de St-Jean-d'Angély et de La Rochelle. Un grand nombre de familles de nos contrées trouveront dans ce volume un intérêt immédiat, car plusieurs de leurs rameaux se sont implantés de Gascogne dans l'Aunis et la Saintonge et réciproquement. Parmi celles que nous avons remarquées, citons un des nombreux rejetons de la tige personnifiée actuellement par M. le comte Gaston du Bouzet, marquis de Roquepine, et par son frère le vicomte Olivier du Bouzet. Le vicomte Michel du Bouzet (*branche des Corné*), seigneur de Villeneuve, lieutenant en premier au régiment d'Agenais, se fixa à Saintes le 23 janvier 1787 par suite de son mariage avec Louise-Marie-Charlotte de Barbeyrac de St-Maurice; ses descendants ont figuré et figurent encore aujourd'hui avec distinction dans la marine, la diplomatie et les lettres. L'un d'eux, est un des plus sérieux collaborateurs de la *Revue Européenne*. Ajoutons encore les de Cours primitivement originaires du Bazadais d'où ils se sont distribués en plusieurs branches : l'aînée, dont les représentants actuels sont à Castel-Sarazin, avait d'abord émigré à Oloron. Le livre qui nous occupe signale Jean-Antoine, vicomte de Cours, capitaine au régiment de La Sarre-infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il fut assigné par le lieutenant-général de l'Ile pour la seigneurie de la Cailletière. Il portait : *d'argent au lion de gueules rampant contre un pin de sinople sur une terrasse*

de même. La similitude héraldique des de Cours Charentais et de ceux de Montlezun prouve la communauté de leur origine. Mentionnons encore parmi les familles, qui se rattachent à la fois aux provinces d'outre-Gironde et à la nôtre, les de Cugnac, les de Gontaut-Biron, les de Galard de Béarn, les de Gourgues, etc., etc. Les mêmes rapports continuent de nos jours entre les deux provinces: M. Louis de Peyrecave-Lamarque, l'honorable directeur de la caisse d'escompte de Condom, si familier avec les arcanes généalogiques, épousa, le 22 avril 1845, Mlle Henriette-Jeanne-Marie-Cécile de Bretinauld, fille de Henri de Bretinauld, baron de Saint-Seurin d'Uzet, chef et représentant de l'une des plus anciennes maisons de la Saintonge. La mère de madame de Peyrecave était sœur de Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger, dont l'héroïsme et les œuvres pies contribuèrent à la consolidation de notre conquête Africaine.

Après la Saintonge et l'Aunis, la Gascogne devait nécessairement paraître dans ce concours de races historiques. Cette grande province a trop participé à la gloire de la France pour laisser ses illustrations dans l'oubli. Au reste, nous pouvons confesser sans irrévérence filiale que le silence n'est pas son défaut habituel. Dans quelque mois, les publications généalogiques de M. Dumoulin, l'estimable libraire de l'école des Chartres, seront complétées par le nobiliaire de Gascogne, pénible tâche qu'accomplit en ce moment le directeur de cette *Revue.* Cet ouvrage se recommandera par le scrupule qui a présidé au choix des matériaux. M. Noulens n'a admis que les documents de provenance officielle, c'est-à-dire empruntés aux archives des communes, des cantons et des départements de la région ou bien puisés à la grande collection impériale. Chaque fait avancé sera étayé et assorti de sa preuve. Les détails inévitables de ce travail seront relevés par les qualités du style et l'excellence de la méthode. Enfin, l'exécution typographique ne laissera rien à désirer sous le rapport du luxe.

M. Guadet de St-Emilion vient de mettre au jour une *Histoire des Girondins* dans laquelle il témoigne d'un libéralisme discret. L'esprit et le sentiment de son œuvre révèlent néanmoins, chez l'auteur, un grand culte pour les orateurs de la Gironde. L'écrivain a ainsi payé son tribut d'hommages à la mémoire de son oncle, l'improvisateur sensible et fougueux qui tomba avec ses compatriotes sous la parole acérée de Robespierre.

RIESBEY.

A M. le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE.

Lectoure, 12 juillet 1861.

Mon cher Noulens,

M. Charles des Moulins vient de publier, dans le dernier numéro du *Bulletin d'Archéologie*, une lettre dont la bienveillance m'est précieuse, mais dans laquelle il déclare, au nom de M. le vicomte Alexis de Gourgues, que le protestantisme, dont j'ai gratifié le capitaine Dominique de Gourgues, est un fait complètement faux. La famille en a, dit-il, les preuves en main, et il est constant que le célèbre navigateur a été inhumé dans l'*abbatiale de Tours*. Mon assertion, hasardée dans le *Bulletin d'archéologie*, se trouve reproduite, avec des circonstances aggravantes, dans le numéro du 5 novembre 1860 de la *Revue d'Aquitaine*. J'y avance, avec trop de généralité, que la famille de Gourgues « embrassa presque tout entière le calvinisme au XVIe siècle. » Si l'on me mettait au défi de prouver ma proposition, je serais embarrassé de la justifier en citant plus de trois noms propres. C'est d'abord le *diacre* de Gourgues, qui en 1662, assista avec un *ministre* dont je ne retrouve pas le nom, trois huguenots condamnés à mort par ordre de Flamarens, sénéchal de Marsan. Pour les deux autres, il y aurait moins de certitude, et MM. Haag, dans le tome V de la *France protestante*, ne les revendiquent qu'à moitié. Le premier est Antoine de Gourgues qui chassa les ligueurs de Castillon-en-Médoc, en 1593, et mourut peu après au siége de Blaye. Le second serait Dominique de Gourgues, le même pour lequel M. des Moulins proteste dans l'intérêt des héritiers de son nom. Rien n'indique qu'à la même époque les autres membres de cette famille fussent plutôt huguenots que catholiques. Voilà donc mon erreur réparée par provision, et dans l'expectative d'une preuve que M. de Gourgues est à même de nous fournir. Je souhaite aussi, sans l'espérer beaucoup, et sans en redouter d'ailleurs l'influence sur mon argumentation, qu'il soit en état de démontrer, par d'autres pièces que les chartes de Mont-de-Marsan dont vous avez accueilli la critique, l'existence de deux de ses ancêtres, le chevalier Pierre de Gourgues, contemporain de Pierre de Lobanner, et Alexandre de Gourgues, maire de Mont-de-Marsan en 1400.

Quant au personnage beaucoup plus historique du navigateur en Floride, mon accusation géminée de protestantisme n'est que l'écho de bien d'autres ouvrages antérieurs que M. des Moulins connaît mieux

que moi, et c'est me faire un insigne honneur que de me choisir entre tant d'écrivains pour me prendre à partie. Cette accusation disparaîtra sans doute par la preuve que Dominique, non-seulement *est mort*, mais *a vécu* en catholique. La vie active et militante de beaucoup d'hommes du XVIe siècle contraste parfois singulièrement avec leur foi religieuse. Exemples : Sully, Roquelaure, Salbeuf, etc. Avec une croyance souvent contraire, on entre *politiquement* dans le parti catholique ou huguenot, sauf à abjurer *in extremis*. L'axiome de droit *probatis extremis media præsumuntur*, ne saurait être invoqué ici. Je ne puis me contenter des registres de baptême et de sépulture; entre ces deux termes, il me faut des faits intermédiaires, surtout pour l'âge mûr. Cette exigence, bien entendu, n'est légitime qu'à l'égard des personnages dont quelque particularité biographique est faite pour éveiller le soupçon, par exemple celui de *calvinisme politique*. Quand, en 1562, au moment de l'expédition en Floride, je vois un de Gourgues *diacre* de l'église réformée de Mont-de-Marsan, quand je vois Antoine de Gourgues enlever sur les ligueurs Castillon-en-Médoc, mon esprit n'est-il pas déjà prévenu ? Je sais que Dominique n'aimait pas les Espagnols, dont il ne fut guère mieux traité que des Turcs dans la première période de sa vie aventureuse. Mais la vengeance, ou même le patriotisme français, bien moins vivace alors que l'esprit provincial ou celui de secte, suffisent-ils pour expliquer la conduite de cet homme qui vend son bien pour armer trois vaisseaux, et se jeter, avec cent cinquante compagnons, dans cette entreprise d'une témérité héroïque? Qu'était alors la Floride, dans l'esprit des réformés, sinon une France protestante par delà les mers ? Coligny n'avait-il pas successivement employé, pour sa colonisation, des huguenots zélés, Villegagnon, Jean Ribault, de Dieppe, et le capitaine Laudonnière, qui emmena avec lui le peintre Morgues, le même qui publia en Angleterre ses beaux dessins sur les massacres de Saint-Augustin? Le chef de ces massacres, le lieutenant de Philippe II, Pedro Melendez, n'avait-il point prononcé ces funèbres et significatives paroles : *El que fuere herege morirá*. La cour de Charles IX vit-elle d'un œil indigné de pareilles atrocités? Les représailles ne furent-elles point une œuvre privée? A son retour, Dominique ne fut-il point traduit devant des juges, et à la vérité absous honorablement? Le parti calviniste accueillit-il, oui ou non, comme un triomphe le résultat de son expédition, dont la cause fut présentée à Londres, par Raleigh Morgues et Hawkins, comme un fait essentiellement catholique ?

La solution, malheureusement trop facile, de ces questions est certes bien faite pour servir d'excuse aux historiens qui ont cru au protestantisme de Dominique, et à moi qui n'ai fait que répéter leur erreur. Pour eux comme pour moi, il n'y avait aucun moyen de consulter des papiers de famille qui n'ont pas, que je sache, été publiés. Sans doute, je dois croire le contraire, maintenant que j'ai pour garants deux hommes aussi lettrés et aussi honorables que M. le vicomte Alexis de Gourgues et M. Charles des Moulins, et que d'ailleurs on est à même de fournir la preuve que le navigateur landais n'a jamais dévié de la croyance dans laquelle il est mort à Tours. Mais, encore une fois, ces faits ne font que d'arriver à la connaissance du public, et je m'applaudis d'y être pour quelque chose. Tout ce que je veux établir, c'est ma parfaite bonne foi dans le choix des autorités et des sources. Voilà pourquoi, mon cher Noulens, je vous prie de publier cette lettre, afin que réparation soit faite partout où je me suis trompé sur la foi d'autrui. Voilà pourquoi je demande qu'on établisse, par des faits successifs, que Dominique de Gourgues est resté fidèle à cette foi catholique, qui est la mienne. Ma critique des Chartes de Mont-de-Marsan va bientôt paraître en brochure, chez Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes; j'ai envoyé là-dessus une correction toute spéciale.

Encore un mot. Avant de publier mon histoire d'Aquitaine, il me reste à faire beaucoup d'autres exécutions semblables à celles des chartes de 1810. Quand j'ai commencé mon travail sur Pierre de Lobanner, j'ambitionnais, je le confesse, une certaine notoriété à laquelle je vois maintenant plus d'inconvénients que d'avantages. Je ne veux pas me laisser prendre mon temps par la polémique, et je regrette de ne pouvoir honorablement me couvrir de l'anonyme pour mes publications postérieures. Puisque cela n'est pas possible, je veux du moins que ceux qui ont la patience de me lire, et quelquefois le courage de me complimenter, soient bien convaincus que je ne marche à la remorque de personne. Je n'ai ni haines ni complaisances, et j'aimerais mieux renoncer à l'œuvre de toute ma vie que de l'étayer sur le scandale. C'est assez dire qu'il y a des éloges qui me touchent aussi peu que leurs contraires, et qu'en dehors de toute arrière-pensée politique, rouge, bleue, tricolore ou blanche, je ne veux voir et chercher que la vérité historique.

Adieu, mon cher Noulens, croyez-moi toujours

Votre dévoué collaborateur,

J.-F. BLADÉ.

UN PETIT MOT A M. JULES LECOMTE,

CHRONIQUEUR DU MONDE ILLUSTRÉ.

En se permettant une critique malséante sur le département du Gers, M. Jules Lecomte nous a donné le droit de censurer le censeur. Nous allons en conséquence lui restituer sa sévérité. La nôtre est légitimée par les lignes que voici.

« Il paraît que nous possédons en France, aussi enfermées dans l'un » des départements *les plus sauvages*, non pas trois, mais deux sœurs » littéraires, qui pourraient bien faire grand bruit d'ici à peu. Elles » sont enfouies dans un petit village du département du Gers et ont » reçu une certaine éducation du fait d'un oncle, curé du pays, un » ancien soldat de l'empire, voltairien et fort épris de mythologie dans » sa jeunesse, mais depuis passé des dieux à Dieu. On nous parle » d'un manuscrit qui est en ce moment aux mains d'un de nos plus » illustres académiciens, et qui, infailliblement destiné à voir incessam- » ment le jour, avec une préface de l'immortel, fera une véritable et » profonde sensation. Le sujet est puisé dans le contraste de la vie du » château voisin avec celle de la ferme, du village, et le choc des per- » sonnages, inégaux par l'intelligence comme par la fortune, mais en » sens inverse et compensateur, détermine, nous dit-on, dans cette » œuvre à demi-sauvage, hérissée de hardiesses heureuses comme » l'inexpérience seule en peut concevoir, un intérêt des plus vifs et une » émotion soutenue. Trois éditeurs se disputent ce manuscrit, qui » serait signé, si nous sommes bien informé, Jeanne et Lucie Gam- » bier, — ou : les *Sœurs de Béthune*. L'aînée des deux est attendue à » Paris la semaine prochaine; on la dit d'une beauté étrange, saisis- » sante. Une photographie mal réussie, que possède Madame Marie de » Grandfort, montre les deux sœurs assises à leur table de travail. » L'image gravée ira en tête du volume.

» C'est à l'aimable et brillante *auteure de l'Autre Monde* et » d'*Octave* qu'on doit cette curieuse découverte. Les sœurs Gambier » étant d'un village voisin du château de Madame de Grandfort, c'est » elle qui, ayant ouï parler dans le pays de l'assiduité à écrire des

» nièces du feu curé, les alla trouver et se fit montrer leur œuvre, dont
» elle fut si surprise et si charmée qu'elle l'apporta à Paris, et, pour
» plus de réussite et d'éclat dans la présentation au public, la remit à un
» académicien véritablement célèbre, qui produira l'œuvre avec une
» sorte de passe-port visé par lui. Attendons dans notre vanité d'avoir
» été le premier à révéler l'affaire ! (1)»

Notre patriotisme nous impose de réclamer contre cette réclame: M. Jules Lecomte est, comme vous le voyez, chers concitoyens, très rigide pour notre pays et très galant pour les femmes exceptionnelles qu'il produit. Cette rigueur et cette courtoisie me semblent singulières et illogiques. Comment, en effet, oser taxer de barbare ou d'un adjectif synonyme un département qui envoie à Paris des types aussi parfaitement humanisés que Madame Manoël de Grandfort. C'est à elle surtout qu'il appartient de protester contre l'inculpation de sauvagerie jetée à une contrée qu'elle personnifie avec tant de grâce, d'entrain et d'élégance. Nous sollicitons de son civisme local le redressement de cette injustice. Evidemment le chroniqueur n'est pas, comme l'historien, tenu à la superstition de la vérité, mais il ne lui est pas licite, même à propos de la Gascogne, d'être aussi peu véridique.

D'abord, les deux jumelles sont des créatures créées par celle qui les patronne. Cette dernière est la mère de l'œuvre qu'elle recommande et du couple printanier dont les noms vont s'entrelacer sur la couverture du roman en question. Le parrain académique pourrait bien, de cette manière, en place des deux filleules, ne tenir sur les fonts baptismaux de la publicité qu'une veuve trentenaire. Trop de bienveillance de la part de M. Lecomte nous a valu tant de pessimisme. Avant de risquer son jugement brutal, l'ex-correspondant de l'*Indépendance* aurait dû jeter les yeux sur la carte intellectuelle de la France dressée par M. le baron Dupin; il aurait vu dans ce tableau comparatif des lumières des départements que le nôtre n'était pas un pays de loups. Le grand Statisticien n'était pas, je suppose, moins attentif ni moins pertinent que l'écrivain hargneux qui nous met hors la loi commune. Le premier a donné au Gers une teinte moyenne qui l'approche des pays éclairés, le second le pousse au rebut après l'avoir marqué d'une étiquette impudente, extraite apparemment de ses papiers domestiques ou de ses brevets littéraires. Nonobstant, le conteur d'office du *Monde illustré* nous trouvera encore susceptibles. Depuis quand la capitale

(1) *Monde Illustré*, 29 juin 1861, page 403.

a-t-elle acquis le droit d'inconvenance envers les provinciaux ? s'est-elle figuré que nous marchions à quatre pattes? que le progrès, chez nous, allait à reculons, et que le jour baissait ici à proportion qu'il montait chez elle? O ! mère Gascogne, toi que l'on taxe d'hyperbole, as-tu jamais commis une pareille exagération ! Mais que t'importe, après tout, le sentiment de Monsieur Lecomte ? L'auteur de la *Charité*, pour nous traiter si rudement, a dû se croire, sur la parole de son ami Chapus, un éminent personnage : qu'il se désillusionne; il ne suffit pas, pour être illustre, de faire l'article dans le *Monde illustré*. Autant que lui, pour le moins, tu es soucieuse du beau et du bien, même du vrai, quoi qu'on dise. Tes artistes sont populaires, tes littérateurs renommés; quelques-uns d'entre eux alimentent de leur substance l'ingrat qui te calomnie. Non, tu n'es point indigente de civilisation, pas même de civilité; jamais chef-d'œuvre, livre ou tableau, ne fut profané de ton baillement; tu l'as réprimé, bien des fois par politesse, en lisant la prose indigeste et filandreuse de M. Jules, en parcourant ses entrefilets à courte haleine qui trahissent une poussive inspiration. Décidément, il nous faudra lui répéter la leçon salutaire du Pourceaugnac retourné. Si le choniqueur de Paris venait sur notre sol faire ses provisions de sel attique, il débiterait moins de sel marin, moins d'esprit vulgaire. Sur cette terre méconnue il se trouverait fréquemment en présence d'hommes pourvus d'idées, de tact et de savoir, au frottement desquels certains nouvellistes des publications iconographiques pourraient apprendre ces belles manières dont ils sont si prodigues dans leurs salons et si avares vis-à-vis du public. M. Lecomte constaterait alors que le Gers est l'unique département de France possesseur de trois Revues scientifiques. L'une rayonne, depuis six ans, sur la région du sud-ouest; elle compte parmi ses clients bon nombre d'académiciens français et étrangers. Armée de vigilance, elle suspend de temps à autre ses recherches dans le passé pour écouter les échos du présent et pour redresser ceux qui attaquent un pays qu'elle a pour mission spéciale de défendre. Ce devoir accompli, elle reprend sa poudreuse besogne.

Cet humble Recueil qui est le nôtre se consacre à l'histoire pendant que l'auteur d'AUTEURE exploite les historiettes : qu'il poursuive son office d'anecdotier; mais qu'il ne s'avise plus de coudoyer l'amour-propre des descendants de d'Aubigné et de Roquelaure, car ils n'ont pas désappris le maniement de la verve paternelle.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Le musée d'Evreux vient de s'enrichir de pavés émaillés trouvés au hameau de Navarre (Eure). D'après M. Izarn, archéologue distingué du département où a été faite cette découverte, ces dessins, imprimés à l'estampille sur une pâte d'argile assez belle, remonteraient à la moitié du xve siècle. Les dispositions en creux figurent des rosaces, des animaux divers et des conceptions bizarres comme, par exemple, une tête unique de poisson couronnant trois corps humains. Quelques pavés sont blasonnés : on y remarque les armes de la maison de Navarre; celles de Robert de Brucour qui tenait le siége épiscopal d'Evreux en 1340 et 1373; celles de Graville et d'Harcourt, compagnons de Charles le Mauvais, qui, pour arriver au trône de France sur lequel monta plus tard son petit-fils Henri IV, fomenta tant de troubles dans le royaume sous le règne de Charles V.

Les Grandes Maisons de France ont été toujours soucieuses de leurs archives nobiliaires. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date le culte des documents domestiques. Le marquis de Montesquiou-Fezensac produisit un jour devant quelques amis ses preuves héraldiques et judiciaires retenues dans une élégante tourelle en acajou; *voilà*, leur dit-il, *ma forteresse contre la vanité des autres.*

M. Bida, l'incomparable dessinateur Toulousain, dont il a été question dans le dernier numéro de la *Revue*, vient de recevoir, de la librairie Hachette, une mission spéciale pour l'Orient. Il est chargé de l'exécution de 300 sujets, destinés à l'illustration d'une Bible somptueuse. C'est le quatrième pèlerinage que l'artiste effectue en Terre-Sainte. Il a dû partir du Sinaï il y a quelques jours. Après avoir traversé le désert d'Arabie, il remontera la Syrie, visitera toutes les localités de Palestine qui ont été le théâtre des grands faits rapportés dans l'Ancien Testament.

Une borne Milliaire a été déracinée, il y a quelques années, dans le voisinage du château de Fondelin où elle se trouve aujourd'hui. Elle donne une idée des marques routières avant la révolution. Sa forme est celle d'un prisme, elle porte l'inscription ci-après dont les caractères paraissent être du XVIIe siècle. On comptait alors, je crois, par centaines de toises comme de nos jours par mille mètres. Voici ce qu'on lit sur la face antérieure de cette pierre :

VO
PILLON
42. TO.

C'est-à-dire : VOPILLON 42. *cent* TOISES, ce qui faisait un total de 4,200, distance du château au petit village, maintenant oublié, autrefois connu par son monastère féminin de l'ordre de Fontevrault.

M. le comte de Ferbeaux, qui allait demander la restauration de sa santé aux sources de Luchon, a trouvé le mort sur sa route. La *Revue d'Aquitaine,* qu'il encouragea de son adhésion durant six années, doit un hommage biographique à cette noble nature qui personnifiait la distinction de l'esprit et du cœur. Il avait su revêtir des élégantes formes de la vieille courtoisie les idées modernes; il joignait à ces mérites une profondeur d'érudit et un goût éclairé de bibliophile et d'antiquaire. A tous ces titres, notre recueil rendra justice à la mémoire de M. de Ferbeaux dans une notice spéciale.

ERRATA

DE LA *Revue d'Aquitaine,* EN DATE DU 4 JUILLET 1861.

Page 48, inscription :

SILNANO; lisez, SILVANO;
ARNILLIS; lisez, ARMILLIS;
AVEA; lisez, AVREA.
L'inscription doit se terminer ainsi : D. D. *Decreto Decurionum.*

Page 52 :

VIGILVM; lisez, VIGILIVM;
GAZERA; lisez, GAZZERA à la signature.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(*Fin.*) (1)

VI.

La fabrication de ces chartes ne remonte pas au-delà des premières années du XIX*e siècle.*

La fausseté des Chartes de Mont-de-Marsan est donc un fait irrévocablement acquis, et je m'étonne que M. Charles Louandre soit tombé, à leur égard, dans la même erreur que MM. Dessalles, Hatoulet, Pascal Duprat, Malte-Brun, etc., et ait accepté l'authenticité de ces documents et la réalité de leur découverte en 1810 (2). Mais est-il possible de déterminer, sinon d'une manière précise, du moins très approximativement, la date de ce faux? Cette prétention n'a certes rien d'exorbitant, et je crois que M. Bordier avait grandement raison, quand, sur la seule inspection du triste latin et des étranges formules féodales de la quatrième charte, il déclarait que la fabrication de ces documents ne pouvait être antérieure au XVIII*e siècle. Les motifs qu'il indique sont suffisants pour les hommes spéciaux, mais la masse des lecteurs étrangers à la diplomatique et à la paléographie, aurait désiré peut-être une argumentation plus en forme. Cette argumentation sera fort courte, car

(1) Voir, tome V, p. 197, 271, 326, 376, 462, 557, et, ci-dessus, p. 71.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 21e année : *Les Etudes historiques en province*, par M. Charles LOUANDRE.

je n'ai pas besoin d'en poser les bases dans une exposition préparatoire. Celle que je viens de développer relativement au défaut d'authenticité des titres me suffit amplement, et me permet d'abréger d'autant.

Et d'abord, rien ne démontre directement l'existence des documents primitifs d'après lesquels on aurait rédigé les prétendues chartes de 1141. Au contraire, tous les monuments historiques répugnent à leur admission, et les contredisent par les présomptions les plus fortes. Pas un des nombreux historiens de Charlemagne ne fait mention de ce triomphant parchemin exhibé par Lobanner à la noblesse du Marsan, et dans lequel l'empereur des Francs aurait réglé le rang des proconsulies de Gascogne après la bataille de Roncevaux. L'existence des notes rédigées par Pierre, évêque de Dax, sur les ravages des Normands, est aussi peu prouvée que celle de leur auteur, dont le nom ne figure ni dans la *Gallia Christiana*, ni dans aucun recueil de pièces ecclésiastiques ou civiles. Marca et plusieurs autres historiens nous ont conservé, d'après divers cartulaires, plusieurs titres relatifs au duc Guillaume Sanche, le prétendu promoteur de la charte de 1012. D'où vient que le titre principal a disparu, a échappé aux investigations les plus minutieuses des chroniqueurs et des feudistes, quand au contraire les pièces d'importance secondaire ont été exhumées depuis longtemps? Tous ces éléments générateurs des actes de Pierre de Lobanner n'ont jamais été visés ailleurs que dans les Chartes de 1810; ils n'ont d'autre mode de révélation ni d'autre garantie qu'elles-mêmes.

Quant à ces Chartes, je n'ai point à y revenir, et j'ai déjà trop longuement démontré qu'on ne pouvait reporter leur rédaction à 1141.

Plusieurs, empruntant au vocabulaire des cours d'assi-

ses deux de ses expressions les plus terrifiantes, ont soutenu que le faux aurait pu être *artisé* ou même *perpétré* en 1400, et, d'après des traditions accréditées, dans un intérêt de généalogie nobiliaire ou de vanité municipale. Mais alors où est le *Livre-Rouge* du *Capitole?* Citez-moi un seul document où ce recueil soit visé. Et puis, comment admettre que des *consuls* signèrent alors la quatrième charte, lorsqu'il est acquis que Mont-de-Marsan n'a jamais eu que des *jurats?*

De 1400 à 1810, pas de possibilité de placer une époque quelconque pour la rédaction, puisqu'alors les documents auraient été maçonnés dans un mur. Pas de possibilité surtout de la placer entre 1400 et 1640, date de la publication de l'*Histoire de Béarn* de Pierre de Marca, puisque j'ai déjà démontré que le faussaire avait fait à cette histoire plusieurs emprunts fort imprudents et souvent textuels.

Ainsi les titres publiés en 1850 par MM. Le Camus et Dulamon n'ont point été fabriqués pendant les xve, xvie et xviie siècles. Pas davantage ils n'ont pu être confectionnés durant le xviiie, puisqu'alors ils étaient censés cachés. Pourtant nous nous rapprochons déjà de la date véritable de leur fabrication, car M. Bordier signale, sous les prétendues langues romane et latine dans lesquelles ils sont conçus, des locutions et des formules appartenant à une époque très récente. Exemple, la suppression des noms de baptême. Au xviie siècle on disait encore *Marion de l'Orme*, *Ninon de Lenclos*; cent ans plus tard on dit *La Guimard* ou *La Pompadour*. Le choix de pareilles personnes scandalise fort M. Soubiran, le défenseur officieux des chartes de 1810, et l'appel de ces dames dans une question d'histoire et de paléographie lui paraît avoir quelque chose de folâtre et même d'immoral, qui lui fait regretter que ces noms «se trouvent bien singulièrement mêlés à cette discussion.»

Je ne me fais le champion d'aucune de ces vertus, mais je n'en accepte pas moins, avec tous les hommes spéciaux, la fine observation de M. Bordier.

Il faut donc, pour rechercher la date véritable de cette fabrication, descendre jusqu'au XIXe siècle, se rapprocher de 1810, de cette époque où le baron Duplantier qui allait enfouir les *copies* dans les fondations de la préfecture, était bien aise de pouvoir invoquer des précédents, et de se couvrir de l'exemple du prétendu maire de 1400, Alexandre de Gourgues. « *Sa conception a conservé le dépôt de vos deux origines. Imitons-le, en les léguant une seconde fois à la postérité.* » Alors tout s'explique, tout coule de source, et l'on comprend sans effort, dix ans après la chute de la République, ces paroles à jamais mémorables du préfet : « *Alexandre de Gourgues, fit faire des copies légales, pour les dérober aux temps et aux révolutions plus dévorantes encore. On réparait alors le château de la cité, ce magistrat déposa ces titres dans les fortifications, etc.* »

Ainsi pour ce motif, comme pour bien d'autres, c'est après la Révolution qu'il faut fixer la date véritable de la fabrication des prétendus actes de Pierre de Lobanner.

VII.

Les Chartes de Mont-de-Marsan sont donc des pièces entièrement apocryphes, et remontant au plus haut aux premières années du règne de Napoléon. Sous la Révolution, le vent ne soufflait guère aux recherches d'histoire locale, de généalogie, de paléographie. Quand on brûlait les titres véritables, le moment était mal choisi pour en fabriquer de mensongers. Tout homme ayant pour deux liards du sens les plus commun, et sachant déchiffrer un cartulaire ou un acte féodal, était tenu de mettre sa science

sous le boisseau, sous peine d'être taxé d'agent secret de Pitt et Cobourg, accusé d'entretenir des correspondances en Vendée et de souhaiter *in petto* le retour de l'ancien régime. Les acquéreurs de biens nationaux, qui ne dormaient pas toujours bien tranquilles, flambaient tous les grimoires gothiques dont ils redoutaient les indiscrétions, avec un zèle pieux que d'autres essayèrent vainement d'égaler depuis dans les auto-da-fé des œuvres de Voltaire et de Rousseau. Les vieux feudistes, suspects ou bien près de le devenir, tâchaient de vivre oubliés et faisaient les morts. Mais à l'avènement de Napoléon, c'est autre chose. La société retrouve son aplomb, les émigrés rentrent et recouvrent presque tous les portions invendues de leurs patrimoines, le décret de 1806 rétablit les titres honorifiques. On cherche à rallier les vieilles familles, les maréchaux sont ducs, des nuées de plébéiens baronnifiés et comtifiés de la veille crèvent sur toute la France; le gouvernement cherche, dans ces nouveaux patriciens, un point d'appui que lui refuse presque toute l'ancienne noblesse.

Plus habile que la plupart de ses collègues, le préfet, baron Duplantier, avait trouvé moyen de grouper autour de lui bon nombre des anciens noms du Marsan, et au premier rang le marquis Du Lyon, maire de Mont-de-Marsan, le chevalier Poyferré de Cère, député au Corps législatif et président du Conseil général des Landes, MM. de Carrère, de Lustrac, etc., etc. Nous verrons tout à l'heure si le préfet a ou n'a point trempé dans la mystification. Mais le moment n'est-il pas admirablement choisi pour lancer dans le monde ces parchemins fabriqués depuis peu? L'empire est encore à son apogée de puissance apparente, plus d'un boudeur se rallie, enfin nous avons en perspective la cérémonie relatée dans le procès-verbal du 29 décembre 1810. Et quel est l'homme que sa

situation auprès du baron Duplantier, ses projets historiques, ses connaissances et ses études relativement spéciales, ses rapports avec l'aristocratie indigène et sa position personnelle, désignent le plus naturellement aux soupçons ? J'ai pour le suffrage universel tout le respect qu'il mérite, mais je ne voudrais point le faire juge de pareilles questions. Néanmoins, je dois confesser qu'à Mont-de-Marsan, l'opinion, en cela partagée par quelques personnes lettrées qui ont bien voulu me renseigner, accusent M. Ducournau-Caritz ou de Caritz. De bonne foi, ces bruits vagues n'ont-ils pas quelque fondement, et, rapprochés des faits exposés plus haut, ne se changent-ils pas en une complète évidence ? Vingt fois, dans des procès civils ou criminels, j'ai vu des gens condamnés sur des preuves beaucoup moins fortes. Jugez vous-même. Demeurant acquise l'existence du faux et la limite fort restreinte de sa date, il y a eu en 1810, à Mont-de-Marsan, un homme qui a été tour à tour, sous l'ancien régime, garde du corps et procureur du roi à la sénéchaussée de Marsan. Conduit par ses prétentions nobiliaires à s'occuper de généalogie, cet homme a eu toutes les facilités pour contenter sa manie pendant le temps qu'il a gardé sa charge de procureur. Il s'occupe d'une histoire du Marsan, le *Journal des Landes* nous l'apprend, et le baron Duplantier, son ami, se donne la peine de nous le confirmer dans une de ces brûlantes allocutions dont le secret est perdu. C'est lui, Ducournau, membre du Conseil général et du collége électoral, futur président de 1812, qui reçoit ces pièces mensongères au moment même de leur prétendue découverte, qui les déchiffre, qui en fait des copies pour les déposer dans les fondations de la préfecture; c'est lui qui, forcé de s'absenter le 29 décembre pour cause de *maladie grave de son épouse*, trouve cependant

moyen d'arriver durant la cérémonie, ainsi que le constate le procès-verbal qu'il a signé. Si les chartes étaient authentiques, toutes ces étranges coïncidences seraient faites pour donner des soupçons. Mais, demeurant leur évidente fausseté, quel autre que lui peut-il en être le fabricateur?

Je prévois l'objection, et je me la suis faite tout le premier. Il faut que le préfet soit dupe ou complice de la supercherie, pas de milieu. Le baron Duplantier fait annoncer dans le *Journal des Landes* la découverte de *cinq* chartes; le vingt-neuf décembre il dit en termes formels aux notables assemblés à la mairie: *Vous êtes instruits que j'ai recueilli six chartes*. De deux choses l'une. Ou il s'est fait sciemment le patron d'une supercherie historique, ou il a été trompé, et on lui a fait recueillir, dans les fondations du Château-Vieux, ces pièces fabriquées récemment, et que l'on avait eu la précaution d'y déposer en secret.

Si le métier de dupe n'a rien de bien attrayant, il vaut mieux pourtant que le rôle inverse, surtout dans une question où un haut fonctionnaire, si honorable et si éclairé qu'il soit du reste, comme le préfet de 1810, peut sans crime manquer des connaissances spéciales pour la résoudre. Ce métier de dupe, je l'aurais désiré pour le baron Duplantier, j'ai fait un voyage à Mont-de-Marsan presque tout exprès pour le lui procurer, et c'est la faute des faits et non la mienne, si je n'ai obtenu qu'un résultat entièrement opposé. Avant que je m'explique là-dessus, quelques phrases de précaution sont peut-être nécessaires. Dans ce qui me reste à dire, je suis conduit exclusivement par le désir de faire connaître la vérité, je ne recherche ni n'évite le scandale d'un rapprochement ou d'une coïncidence entre une question irritante et contemporaine, et une autre question qui déjà appartient à l'histoire. Je parle de l'annexion des Etats de l'Eglise à l'ancien empire Français, et

de nos jours, au royaume d'Italie. Cela sans doute ne paraît se rattacher nullement aux chartes de Pierre de Lobanner, mais je demande un peu de patience en finissant. Sur la seconde question, je n'ai rien à expliquer si ce n'est que je n'ai pas couru après l'allusion, qu'elle n'entre point dans ma pensée, et que si elle vient à ressortir de ce que je vais dire, c'est la faute des faits et non le résultat de mes calculs. Sur la première je dis, avec tous les historiens de Napoléon Ier, qu'en 1810 l'annexion des Etats du Saint-Siége à l'empire français était chose consommée, et que cette annexion avait provoqué de la part du clergé une résistance secrète et une opposition latente. L'excommunication du chef de l'Etat, fulminée par Pie VII en 1809, la captivité du Pape à Fontainebleau, tenaient les esprits en émoi; l'épiscopat s'embarquait dans une guerre de mandements et de lettres pastorales dont plusieurs furent supprimés par le conseil d'Etat, juge des appels comme d'abus. On protestait indirectement contre l'annexion du Domaine de Saint-Pierre, en faisant peindre au-dessus des autels des tableaux représentant la donation de Constantin.

Eh bien! en 1141, Pierre de Lobanner, *prince philosophe,* avait prévu tout cela, et s'était mis en garde, par des dispositions législatives, contre des embarras identiques à ceux qui entravèrent la marche du premier gouvernement impérial. Lui qui n'avait pas un pouce de terre au Pape, il défendait, à cause des troubles qui en étaient résultés sous un de ses prédécesseurs « *Archambaud de Lobanner,* » de peindre au-dessus des autels la donation de Constantin, et il exigeait que les bulles pontificales fussent revêtues de son visa avant d'être publiées dans l'étendue de son fief. On croit rêver quand on lit de pareilles énormités. Tout ceci, dira-t-on, n'est pas dans les chartes retrouvées en 1843. Je le crois bien, et cela m'explique aussi comment on n'a

point retrouvé, à cette époque, la *quatrième* charte romane qui devait contenir *les lois sages* édictées par le *politique profond qui devançait son siècle*. Si cette pièce a jamais existé dans son entier, une personne intéressée l'aura très probablement fait disparaître sous la Restauration, époque où il n'y avait rien de bon à gagner à la revendication d'une pareille paternité politico-paléographique. Par bonheur, cet homme prudent, dont tout le monde devine le nom, n'a pas songé à en faire autant du numéro du *Journal des Landes* du jeudi premier mars 1810, qui annonça la découverte au public, par un avis déjà cité en partie. Voici les deux articles des *lois sages* qu'il nous a conservés, et dont le reste est perdu pour la postérité :

Item en totas las gleysas de la vescomtat fendian chez la donne che dissen do imperador Constant, pregnado sober los altars sia so per arrason dos tribailhous che in la vescomtat advenguts fossan sobre la souverana de ung lo noster avoust et auctor Emeric Archambaut de Lobanner, solem los sans Evangelis de Diu pregnat siau.

Item nous défendons que la prétendue donation de l'empereur Constantin soit peinte sur les autels des églises de la vicomté, et ce pour raison des troubles qui eurent lieu dans ladite vicomté sous le règne d'un de nos aïeux, Don *Emerici Archambaud de Lobanner*, seulement on pourra y peindre les saints Evangiles de Dieu.

Item tots los mandomens de li apostoili de Rouma, en la nostra conspect tradat sian al momento che en la vescomtat vengan, et si ember lo noster poder vescomtaou missen, ob tentaran als clercs, monacos, vacellaous obediamen fendiam tollar. Am li apostoli de fee jun, mas souviran embe.

Item tous les mandements de l'apôtre de Rome nous seront soumis au moment qu'ils arriveront dans la vicomté, et s'ils dirigent contre notre pouvoir vicomtal, ou tendent à soustraire les clercs, moines, ou nos vassaux à l'obéissance qu'ils nous doivent, nous les frappons de nullité. Notre foi ! ! ! Elle est la même que celle de cet apôtre : mais nous sommes souverain aussi.

Est-ce clair et est-il encore nécessaire de transcrire ce passage significatif de l'article du *Journal des Landes*, immédiatement suivi de la fameuse déclaration du clergé de France sous Louis XIV?

« En attendant, on croit devoir insérer ici deux arti-
» cles des ordonnances du vicomte *Pierre de Lobanner*,

« second fondateur de la ville de Mont-de-Marsan en 1141.
» Ils prouvent que ce souverain, dans ces temps reculés,
» connaissait parfaitement l'étendue de ses droits régaliens,
» et qu'il avait pressenti la nécessité des quatre proposi-
» tions de 1682 qui ont définitivement fixé les libertés
» de l'Eglise gallicane. »

Pierre de Lobanner est-il assez gallican? Du milieu du XIIe siècle prévoit-il assez les luttes et les orages du monde catholique de 1810? Peut-on mieux que lui s'attacher à couvrir, par d'antiques précédents, les actes du gouvernement impérial, et à les justifier par une tradition simulée qui remonterait à plus de six cent soixante-neuf ans, et qui, sur un territoire insignifiant, infertile, presque désert, aurait précédé la Pragmatique-sanction de St-Louis (1269), et celle de Charles VII (Bourges, 1438)? Vint-on jamais plus à propos, et dans toute l'imminence d'une crise, au secours de la jurisprudence du Conseil d'Etat qui refusait de laisser publier la bulle d'excommunication fulminée par Pie VII contre Napoléon Ier? Est-il possible de nier plus longtemps la participation consciente et volontaire du baron Duplantier à la mystification dont M. Ducournau est le principal auteur, et qui peut encore contester, pour le faux de 1810, la collaboration de ces deux arcadiens, qui depuis s'avancèrent si rapidement dans les emplois publics?

Le lecteur a conclu, la discussion est close; les Chartes de Mont-de-Marsan, déjà condamnées par M. Bordier, sont jugées souverainement, moins par la valeur de mon argumentation que par le fait des découvertes dont le hasard a couronné mes recherches. Je viens de relire ces pages écrites au courant de la plume, loin du secours si nécessaire des grandes bibliothèques publiques, mais assuré pourtant de l'authenticité de mes sources, et de l'exac-

titude de mes citations. Dans l'ardeur de la polémique, il m'est échappé, sans doute, quelques expressions un peu vives, mais non pas amères ni haineuses, Dieu merci, non pas telles qu'on puisse en étendre la portée contre personne au-delà de l'intérêt et des limites de ma démonstration. Si ces actes grossièrement apocryphes n'avaient intéressé, comme tant d'autres, qu'une vanité privée, que d'innocentes et ridicules prétentions généalogiques, je les aurais laissés dans leurs oubliettes, et je n'aurais point réveillé la querelle pour si peu. L'histoire générale et locale n'ont maintenant, de parti pris, ni haines ni affections; le temps a fait son œuvre de justice, et parmi les noms historiques et indissolublement liés au passé d'un grand fief, chaque pays a appris à reconnaître les siens. Mais les Chartes de Mont-de-Marsan touchent à des origines municipales, et ces origines ont leur place dans l'histoire de la Novempopulanie. Or, dans cette histoire que je veux écrire, les erreurs et les mensonges fourmillent. La critique de la plupart des sources est encore à faire, et je sens que je n'y puis suffire à moi seul. D'autres, je l'espère, viendront à mon aide dans ce travail aride et rebutant dont je réclame ma part, sans autre loyer que l'espérance, peut-être déçue, de rencontrer la vérité.

J.-F. BLADÉ.

L'ÉLOQUENCE

à la Cour souveraine de Béarn.

Nous avons sous les yeux un petit livre imprimé par Louis Rabier, à *Lesca en Bearn*; il porte la date de 1602, et a pour titre :

Remonstrances faites en la Cour souveraine de Bearn, aux ouvertures des plaidoiries, par Jacques de Gassion, Procureur général de S. M. en ladite Cour.

Ces *Remontrances* sont au nombre de trois; elles sont précédées d'une dédicace et de quelques petites pièces de vers grecs et latins. Ils sont presque tous composés à la louange de Jacques de Gassion : il y est proclamé la gloire et l'honneur de l'éloquence béarnaise — *Gassionus patrii lausque decusque fori;* on le compare à Périclès — *Ore Pericleo sæpe tonare foro;* comme Démosthène, comme Cicéron, il sera loué d'âge en âge — *Et referent laudes secla futura tuas;* on l'élève même jusqu'aux dieux — *Superis proxime mente piis;* on en fait une divinité :

Ut Vates igitur colimus ceu Numina, sic tu,
Interpres Vatum, Numinis instar eris!

La pièce d'où est tiré ce distique porte la signature de *Gilbertus Burnatus, Philosophiæ in Regia Bearnensium Academia professor.*

Quand on a accepté de tels compliments et de tels pronostics, peut-on ne pas se décerner soi-même comme une immortalité? Jacques de Gassion n'y a pas manqué dans la dédicace à *M. de Calignon, Chancelier de Navarre, président en la cour de Parlement de Grenoble.* — « Je vous envoie, lui dit-il, un petit nombre de fleurs, que le printemps de l'affection que j'ay au bien et utilité publique a *produit*..... Elles ont été cueillies en mon jardin..... et premièrement consacrées dans le temple de Justice, dont vous estes l'Archiprestre et le Surintendant..... *Je m'en ose promettre une longue durée,* à cause de la perpétuité du ruisseau qui les arrouse, découlant des sources de Sapience.....» Jacques de Gassion était certes fort savant; mais il faut reconnaître qu'il avait peu de modestie.

Voici l'analyse et quelques extraits de la première de ses *Remontrances.*

« J'ay plusieurs fois médité, dit-il en commençant, que signifiait ce vers de Virgile, parlant de la Sibylle :

Horrendas canit ambages, antroque remugit,
Obscuris vera involvens.....,

ne jugeant point qu'il y puisse avoir aucune proportion, ni sympathie, entre deux choses si contraires, l'obscurité et la vérité, vu que la vérité est la lumière même... »

Après y avoir longuement pensé et feuilleté sur ce les bons livres, Jacques de Gassion a trouvé que les prêtres de l'Egypte, les philosophes de l'antiquité, les peintres, les sculpteurs, les anciens poètes, usèrent de caractères hiéroglyphiques, de symboles et de fables pour

cacher « sous ces voiles les secrets de sapience, leurs divines conceptions, la vérité et utilité de leurs préceptes moraux. »

Quelle entrée en matière ! On voit bien que l'orateur est plein de son sujet; impossible de se montrer plus énigmatique. Cependant, il lève un tout petit coin du voile :

« Afin qu'il ne semble que nous nous soyons engagez vainement et mal à propos en ce discours, nous rapporterons ici tant seulement une de ces inventions poétiques, que nous avons choisie parmi beaucoup d'autres, pour vous en donner ce jourd'huy le passe-temps utile et profitable. »

Suit, à grand renfort de citations, avec la description de l'île de Crète, tout ce que la fable nous apprend de Dedale, du Labyrinthe, de Minos, de Pasiphaé, du Minotaure, de Thésée et d'Ariane.

C'est là ce que Jacques de Gassion appelle « l'écorce et la surface » de son discours. Arrivons à « la moelle, au sens moral »; il faut bien « *accommoder* la fable du Minotaure au jour, au lieu, à ces robbes rouges, à toute cette solemnité. » Gassion le fait de la manière suivante :

« Le Labyrinthe de Crète ne signifie autre chose que les ambages, les perplexitez et embrouillemens de ce monde misérable, les tours et des tours de ceste vie mortelle, en laquelle on ne voit rien que toute inconstance, toute confusion, et désordre.

» C'est au milieu de ce Labyrinthe qu'est assis et constitué le Minotaure, qui ne signifie autre chose que l'homme, animal biforme, composé d'âme et de corps, participant de la nature céleste et de la nature terrestre, né de Pasiphaé et d'un taureau (1), *c'est-à-dire* de l'infusion de la Divinité dans ceste masse de chair brutale et corruptible, laquelle tout ainsi qu'un farouche taureau estant régie et gouvernée par les sens corporels, et excitée par leur impétuosité, se repaistroit incessamment de la chair des jeunes enfants, *c'est-à-dire*, les jetteroit dès le berceau dans les gouffres du malheur, si Theseus, venu d'Athènes, n'en venoit à bout, *c'est-à-dire*, si la générosité et la vertu, si la force et le courage, si les préceptes et enseignemens, que nous avons appris et acquis dès notre enfance aux bonnes escoles, ne nous rendoyent capables de surmonter nos affections, de domter la violence et férocité de nos appétits, bref, de régler et maistriser nos sens par la règle d'Ariadne, *c'est-à-dire*, par le gouvernail et adresse de la raison, laquelle estant fille de

(1) Il y a dans le texte un mot que nous n'avons pas cru devoir transcrire ici.

Minos, *c'est-à-dire* dérivée de ceste source inespuisable de bonté et de justice, qui est Dieu, elle nous guide en toute asseurance par les tours et destours du labyrinthe de cette vie, et finalement nous exempte de ce tribut espouvantable, duquel nous estions redevables à la justice de Minos, *c'est-à-dire* de la vengeance et du courroux de Dieu, que justement nous avions mérité par la corruption de nostre propre nature....»

Une phrase de plus de vingt lignes! Ce n'est pas le souffle qui manquait à notre orateur, ni les *c'est-à-dire* non plus. Il nous semble que Jacques de Gassion a voulu, par la façon dont il a construit sa période, donner une idée de ce que pouvait être le Labyrinthe, « œuvre très admirable, non tant pour la grandeur et magnificence de sa structure que pour le subtil artifice de ses desvoyemens et destours, d'où on ne se pouvoit demesler qu'avec beaucoup de peine. » Mais dans tout cela, où est l'application de la fable à la solennité du jour, à l'*ouverture des plaidoiries*, à la rentrée de la Cour, dirait-on maintenant? Notre orateur y arrive à travers « les ambages et les embrouillemens.» Ce morceau est un modèle du genre de M. de Gassion.

« Tout ce discours que nous venons de faire peut estre rapporté fort à propos à ce lieu ici, à ce temple et sanctuaire de Justice, dans lequel nous pouvons voir la vraye image et figure du labyrinthe de nostre vie, les uns y venant accoustrés à la façon du roy Minos, c'est-à-dire vestus de la robbe de justice, environnés de ses armes, pour domter et réprimer l'insolence des uns, guerdonner la vertu et intégrité des autres; qui sont les deux remparts et les soustiens des cités et républiques. Et ne sçaurions-nous mieux comparer le législateur Minos qu'à ce Sénat ici, à ceste assemblée de robbes rouges, de laquelle se peut dire à bon droit ce que disait Cynéas, l'orateur, du sénat de Rome, qu'il lui avoit proprement semblé un consistoire de plusieurs rois (1). C'est d'ici que sortent, comme de la bouche du roi Minos, plusieurs lois et règlemens utiles et profitables non-seulement pour le regard des mœurs, mais aussi pour le gouvernement et conduite de tout l'Estat. Ce sont cy les chênes Dodonéans, miracles de l'Antiquité, qui nous prononcent ce qu'il nous faut faire, et ne faire point;

Hinc scatet, hinc magnos ducit Sapientia rivos.

» J'en voy encore d'autres en ce labyrinthe, habillés à la façon de Dedalus, ouvriers tressubtils, et architectes fort excellens pour inventer

(1) Un professeur à Paris — c'était du temps de notre jeunesse — rappelait un jour en Sorbonne ce mot de Cyneas; il se fit applaudir en ajoutant : — « *C'était une assemblée d'hommes libres!* »

toute sorte de moyens fort propres à tirer la vérité du milieu des ténèbres, discerner le juste de l'injuste, garantir les veufves et les orphelins de la foule et oppression des profanes et impies : *Militant namque causarum patroni, qui gloriosæ vocis confisi munimine, laborantium spem, vitam, et posteros defendunt.*

» Je voy aussi en ce lieu (dequoy je suis extrêmement offensé) des Minotaures, monstres biformes, horribles, exécrables, ayant bien au dehors la figure d'hommes, mais en effet et au dedans ce sont de vrais taureaux, des loups affamés, des bestes farouches et sauvages, qui se repaissent incessamment de chair humaine, escorchent le pauvre peuple, le succent jusqu'aux entrailles, foulent le juste et l'innocent, tantost par faux contracts, tantost par mutilations de régistres, tantost par concussions et exactions trespernicieuses : et là dessus je me voy en grand peine de choisir ici une Ariadne, qui me donne le peloton de fil, par l'adresse duquel je puisse, à l'exemple du généreux Theseus, me guider par les tours et destours de ce labyrinthe, et finalement rencontrer le giste de ces monstres, pour les chasser honteusement hors d'ici, et en bannir la mémoire pour jamais.

» Mais tout à coup il me souvient de toy, reyne Jehanne, de glorieuse mémoire, qui as jeté les fondemens de la prospérité et splendeur de nostre Estat, qui as dissipé par ta prudence tous les nuages d'ignorance, d'erreur et de superstition, qui déjà avoient commencé de fondre sur nos testes, qui après avoir appaisé l'orage et les troubles de ton pays, nous as establi des loix et des ordonnances, nourrices de paix, fontaines de bonnes mœurs, thrésors inespuisables de justice, qui ne te furent point révélées par une Nymphe Ægeria, par un Apollo, un Mercure, ou quelqu'autre Dieu fantastique; mais par la vraye et pure providence Divine, afin de gouverner tes subjects heureusement et paisiblement, sous l'aimable joug des loix et de la vraye religion :

Jura dabas, legesque viris, operumque laborem
Partibus æquabas justis et sorte trahebas.

» C'est le peloton d'Ariadne que tes loix et ordonnances, par l'adresse desquelles il me sera fort aisé de rencontrer ces Minotaures, et d'en couper la racine. Il n'y a bouclier d'Achille, ni d'Ajax, qui me puisse mieux couvrir à l'encontre de leurs morsures. J'ay apprins par icelles à purger la Province de monstres et serpens venimeux, à chasser et exterminer l'impiété et l'injustice, à chastier exemplairement les faussaires, les concussionnaires et exacteurs. N'est-ce pas toy la fille de

Minos, c'est-à-dire de ce grand HENRY, nostre sage pilote, nostre grand législateur? N'est-ce pas toy-mesme la mère de cet autre grand HENRY, moule de trophées, architecte de victoires, racine de triomphes et de lauriers, duquel les louanges sont espandues jusques aux derniers confins du monde?

» Nous t'avons trestous deux singulières obligations : l'une, de tenir de toy les semences de piété et de la vraye religion; l'autre, de nous avoir suscité une pépinière de sciences, et de bonnes lettres, qui est le fil et l'adresse par laquelle nous avons esté acquittez de ce tribut exécrable, duquel nos enfans estoient redevables au Minotaure, c'est-à-dire à ce monstre d'ignorance et d'erreur, qui déjà en avoit dévoré une bonne partie. Pour ceste cause seras-tu à jamais en la mémoire de nous, et de nos enfans : il ne sera jamais, que tes louanges ne retentissent en nos bouches; mesmes ce lieu ici, ce temple saint et sacré sera le tableau sur lequel tes vertus demeureront à jamais engravées.

In freta dum fluvii current, dum montibus umbræ
Lustrabunt, convexa polus dum sidera pascet,
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.

» En somme revenant à nostre discours, le vray et seul moyen de nous desvelopper des embrouillemens de ce labyrinthe de justice, et d'en chasser toute sorte de monstres, c'est que suivant le fil d'Ariadne, c'est-à-dire obéissant aux loix et ordonnances royales (desquelles nous entendrons la publication tout présentement) le Magistrat rende la justice fidèlement, et sans aucune exception de personnes; que l'Advocat entreprenne la protection et défense des veufves, orphelins et autres personnes oppressées, non tant sous espérance de gain, que pour l'amour de la vertu; que le Notaire retienne les actes de justice avec vérité et intégrité, et n'exige plus de salaire que ce qui lui est ordonné par les loix. Ce faisant, nous ferons entre nous une tres parfaite harmonie, et quant serons contraints de confesser que le principe et le fondement de nostre discours est véritable : sçavoir est, que les choses les plus obscures, comme sont les hiéroglyphes des Egyptiens, les paroles couvertes et énigmatiques des philosophes, peintres et sculpteurs, les fables et inventions des poètes, sont les thrésors de vérité, et les sources inespuisables de Sapience. »

Telle fut l'éloquence de Jacques de Gassion, procureur général en la Cour souveraine de Béarn. Si nous avions tout cité, on aurait vu qu'elle était bourrée de grec et de latin, de mythologie et d'histoire, de textes

profanes et d'extraits des livres saints; elle mêlait la prose aux vers, la philosophie à l'histoire naturelle, le droit à l'astronomie, etc. D'une pensée, d'un mot, notre orateur faisait aussitôt « un champ de matière large et spacieux», où il allait d'Homère à Virgile, d'Hésiode à Horace, de Démosthène à Cicéron, de Sapho à Sénèque, de Platon à Pline, d'Aristote à Aulu-Gelle, du jurisconsulte Ulpien au géographe Strabon, des « accords mélodieux du cantique d'Arion » aux « cantiques pleins de charmes et d'enchantemens qu'espandirent jadis Gédéon, Barac, Samson, Jephté, David, Samuel et les Prophètes. »

C'était l'éloquence du XVIe siècle. Tous les discours de ce temps, et particulièrement ceux de notre orateur, sont d'un style lâche et diffus; on y trouve les images les plus fausses, des rapprochements forcés, d'étranges comparaisons, des métaphores impossibles, une imagination désordonnée, un lyrisme extravagant, un fatras d'érudition où l'on a de la peine à discerner les plus légères traces de simplicité, de concision et de goût. Il n'y a rien encore, ou presque rien, de ce qui doit caractériser la grande éloquence du XVIIe siècle.

V. LESPY.

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE (1).

IV.

Nos lecteurs le savent déjà, c'est à la cour des princes du Midi, modèles de courtoisie et d'élégance, que l'on vit éclore cette littérature. Auprès de ces protecteurs, les poètes provençaux avaient trouvé autant d'honneurs que de largesses. C'est là, d'ailleurs, que se produisaient chaque jour les sujets de leurs chants ou que se redisaient les prouesses qu'ils s'empressaient aussitôt de célébrer.

(1) Voir, ci-dessus, p. 57.

Il y a plus; ces princes ne se bornaient pas au rôle de protecteurs des troubadours. Plusieurs s'étaient, en outre, constitués leurs émules.

Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, en avait donné en quelque sorte l'exemple, et parmi les productions de ce prince, on connaît les adieux qu'il adressa tant à son pays qu'à son fils, lors de son départ, vers l'an 1101, pour une croisade où il conduisit, assure-t-on, outre ses soldats et chevaliers, plus de trente mille femmes.

Jacques Ier, roi d'Aragon, fut le protecteur notamment de ce Pierre Cardinal dont nous avons déjà parlé; et si rien ne prouve que ce prince ait cultivé lui-même la poésie romane, l'on a inscrit parmi les poètes provençaux Alfonse II, en ces termes : « Alfonse, roi d'Aragon, *celui qui trouva,* » pour le distinguer du roi Alfonse, *dit le Batailleur*. D'anciennes vies des poètes provençaux, *Bertrand de Born*, *Arnaud de Marviel, Pierre Vidal*, *Le Moine de Montaudon*, *Folquet* ou *Foulques*, de Marseille, et autres, font mention de ce prince avec éloges.

Que nos lecteurs ne s'étonnent pas, au surplus, de nous voir ranger ces rois d'Aragon au nombre des princes de la France méridionale. Leurs possessions au-delà des Pyrénées, et jusqu'à l'Ebre, relevaient de la couronne de France, et, d'ailleurs, les comtes de Foix, les comtes d'Armagnac, les comtes de Bigorre, les comtes de Comminges, les comtes de Roussillon, ainsi que les vicomtes de Béarn, vivaient sous leur protection, fréquentaient leurs cours et combattaient dans leurs armées, ce qui, soit dit en passant, donnait lieu à un échange entre les Maures d'Espagne et ces chevaliers d'autant d'idées dont s'enrichissaient les littératures des deux pays; que de coups de lances dont on parlait plus tard devant les dames et dont les troubadours faisaient leur profit! Enfin, les vicomtes de Narbonne, de

Béziers et de Carcassonne, de même que les seigneurs de Montpellier, reconnaissaient pour leurs suzerains les rois d'Aragon, vicomtes de Barcelonne.

A l'égard des puissants comtes de Toulouse, qui s'intitulaient aussi ducs de Narbonne et marquis de Provence, et dont les Etats se trouvaient bornés au levant par les Alpes, au midi par la Durance, la Méditerranée et les Pyrénées, au couchant par le Duché de Gascogne et au nord par l'Isère, les montagnes d'Auvergne et la Dordogne, qui de nous ignore qu'ils tinrent dans le château narbonnais, à Toulouse, une cour proportionnée à leur grandeur ainsi qu'à leurs richesses, et que les troubadours n'eurent qu'à s'y louer de leur magnificence. Nul prince ne favorisa la poésie romane plus que ne le fit le comte Raymond V, dont le règne commença vers l'an 1148, et qui reçut de la reconnaissance des poètes méridionaux le surnom du *bon Raymond*. Parmi les troubadours que ce prince accueillit dans sa cour, l'histoire signale *Bernard de Ventadour, Pierre Rogier* ou *Roger*, *Pierre Vidal*, *Pierre Raymond* et *Hugues Brunet*, que d'autres écrivent *Brunens*. *Raymond VI*, cette grande victime de la croisade contre les Albigeois, avait suivi, dès l'an 1195, qu'il prit possession de ses Etats, l'exemple de Raymond V, son père, et tant que la paix le lui permit, les troubadours ne cessèrent pas de trouver chez ce prince le plus honorable accueil. Ce furent, entre autres; *Raymond de Méraval*, chevalier du *Carcassez*, qui fut l'amant de la célèbre dame, si connue sous le surnom de *La Louve de Penautier*, *Raymond Jourdain*, vicomte de St-Antonin, en Rouergue, et aussi bon poète que vaillant chevalier, *Guillaume Figueire*, fils d'un tailleur d'habits de Toulouse et tailleur lui-même, *Cadenet*, né d'un pauvre chevalier de la Provence proprement dite, *Hugues de Saint-Cyr*, qui dut le jour en Quercy à un pauvre *vavasseur*

(seigneur de fief), *Aymar lo Négrés*, ou le *Noir*, à qui le comte de Toulouse fit don de quelques terres et de quelques maisons, *Guillaume de Berguadon*, vicomte d'un château de ce nom en Catalogne, et, enfin, le célèbre *Savary de Mauléon*, du Poitou, chevalier non moins brave qu'habile troubadour, et qui, n'ayant pas oublié la courtoisie de Raymond VI, lui amena, quand vint le danger, un corps de deux mille Basques, à la tête duquel il contribua puissamment, en 1211, à la défense de Toulouse contre Simon de Montfort, chef de la croisade. *Savary de Mauléon* adressait ses vers et ses vœux à *Guillemette de Bénauge*, dame de Langon et de St-Macaire. Les troubadours vantaient ses *cansos*; les hommes de guerre l'avaient surnommé le *brave des braves* (1).

Après avoir fait mention des rois d'Aragon et des comtes de Toulouse, il n'est pas permis de passer sous silence l'illustre *Ermengarde*, vicomtesse de Narbonne. Sa cour fut l'une des plus brillantes du Midi. Dès l'an 1143 et jusqu'en 1192, époque de son abdication, « les poètes provençaux » y furent très bien accueillis, et on prétend qu'elle tenait » *cour d'amour* en son palais (l'*Art de vérif. les dates*) *Ermengarde* accorda une protection toute particulière à *Saill de Scola*, fils d'un marchand de Bergerac, et dont le talent n'était pas indigne de cette faveur.

Une autre dame, *la comtesse de Burlata*, qui fut la mère du malheureux *Raymond Roger*, vicomte de Béziers et de Carcassonne, avait transmis à ce fils, doué d'éminentes qualités, ses sentiments d'estime et d'affection pour les troubadours. *Arnaud de Marviell*, entre autres, n'eut qu'à se louer de l'accueil de cette princesse.

(1) Savary de Mauléon, créé par Henri III son lieutenant-général en Guienne, vers l'an 1218, selon Duchesne, fut défait et contraint de se retirer en Angleterre, l'an 1224, par Louis VIII dit *le Lion*.

Les autres seigneurs du Midi ne se rendirent pas moins recommandables par les honneurs qu'ils prodiguèrent aux poètes provençaux. Nous mentionnons à ce propos *les comtes de Foix*, race guerrière et chevaleresque par excellence. *Raymond Roger*, qui fut l'un des soutiens de Raymond VI, comte de Toulouse, mourut en 1223, « avec » la réputation de l'un des plus grands capitaines de son » siècle. Son nom se rencontre aussi parmi les poètes pro- » vençaux, dont il fut le Mécène et l'émule.» (Ibid.)

Hugues II, comte de Rhodez, lequel succéda, vers l'an 1159, à *Hugues Ier* son père, ne doit pas être oublié non plus dans une liste des protecteurs de la poésie romane.

Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, mort en 1202, accueillit avec non moins de faveur tous les troubadours de son temps.

Ce furent cependant, pour la plupart, ces princes généreux, éclairés et vantés avec raison par l'histoire que la croisade contre les Albigeois vint tout à coup surprendre et foudroyer. Le vicomte de Béziers périt, le 10 novembre 1209, de la main des croisés, à l'âge de vingt-quatre ans, et dans une prison où ces derniers l'avaient jeté contre la foi d'une capitulation. *D. Pèdre*, roi d'Aragon, fut tué, le 12 septembre 1213, à la bataille de Muret; *Raymond VI*, comte de Toulouse, mourut au mois d'août 1222, laissant un fils, *Raymond VII*, qui ne put obtenir pour son père une sépulture chrétienne, et qui, après une lutte des plus acharnées, n'en finit pas moins par signer la ruine de sa maison, dans le traité de paix passé le 12 avril 1229 avec St-Louis.—Le comte de Foix et les autres seigneurs du Midi, s'ils ne périrent pas dans cette catastrophe, demeurèrent tout meurtris des coups qu'ils avaient reçus, de sorte que, plus ou moins dépouillés et plus ou moins appauvris par la croisade, ils se trouvèrent hors d'état d'accorder aux

troubadours la splendide hospitalité, aussi nécessaire à la poésie provençale que le soleil du Midi.

V

Ce n'est pas tout encore ! En même temps qu'après les massacres de Béziers et la capitulation de Carcassonne, les croisés faisaient mourir dans une prison déloyale le maître de ces deux villes; en même temps également que l'on dépouillait successivement de ses Etats le comte de Toulouse, *Simon de Montfort*, devenu le chef de la croisade, obtenait l'investiture de ces seigneuries et livrait aux autres croisés quatre cent trente fiefs confisqués sur la noblesse méridionale, *pour être régis selon la coutume de Paris*. L'on nous dira que Simon de Montfort ne put jamais occuper Toulouse et qu'il fut tué sous les murs de cette ville, le 25 juin 1218 (1). Il est vrai aussi que *Raymond VI*, et surtout *Raymond VII*, parvinrent à chasser un grand nombre de ces usurpateurs des châteaux où ils s'étaient établis. Mais il n'en resta pas moins, dans le Midi, beaucoup de ces gentilshommes de France, tels que les *de Voisins* et les *de Levis*. Ajoutons à ces gentilshommes, à leurs familles et à leur train cette écume de soldats, de valets et de femmes, que tant d'armées d'envahisseurs durent laisser en se retirant, et demeurons bien assurés que de ce mélange avec la population indigène il ne put résulter qu'une grave modification dans la langue et dans la littérature provençales.

(1) «. ... Quoi voyant un soldat de la ville s'asseurant de luy, descocha son » arbalette et de ce coup de traict luy transperça la cuisse de part en part, du- » quel coup Montfort perdit grande foison de sang; par quoy se sentant par » trop grévé de ce rencontre, pria le comte Guy, son frére de le mener hors la » presse, pour luy estancher le sang qu'il perdait. Ce temps pendant qu'il » parlait à son frére, voici la pierre d'une pierriere, qu'aucuns disent d'un » mangoneau qu'une femme n'y pensant poinct, délacha, laquelle frappa Mont- » fort, parlant encores à son frère et luy separa la teste des espaules.» (*Noguiers*, d'après *Olhagaray*.)

Plus tard, et en exécution du traité du 12 avril 1229, qui dépouilla la maison de Toulouse de ses plus importantes possessions, l'administration française ne manqua pas d'introduire, dans ces mêmes contrées, une infinité d'étrangers avec leur langue et leurs idées. Les hautes classes se virent ainsi amenées à adopter cette dernière langue et à quitter ou du moins à négliger le provençal littéral, et il ne resta que les dialectes populaires. « Ce fut en petit, dit à cette occasion Fauviel, la même révolution que » celle qui avait mis le roman méridional à la place du » latin. » Les dialectes populaires ou patois durent subir aussi de nombreuses altérations.

VI

Non-seulement la langue provençale fit défaut aux poètes, mais nous ne craignons pas d'en dire autant des idées. Ce fut (nous ne faisons néanmoins que le soupçonner, n'ayant trouvé cette observation précisée nulle part), oui! ce fut, selon nous, l'un des crimes de la croisade contre les Albigeois que d'avoir porté atteinte, même pour l'avenir, à l'esprit et aux idées chevaleresques. On avait, pendant cette guerre odieuse, dépouillé toute courtoisie envers les vaincus, comme tout respect et tout égard envers les faibles. On s'était joué des traités et des serments. Au lieu de ce sentiment désintéressé de l'honneur qu'avaient célébré les troubadours, comme devant être l'unique mobile des grandes actions, c'était la cupidité, c'était l'ambition qui, dominant même le fanatisme chez les Croisés, venaient de les guider dans leurs tueries. Et quant à ce culte si élégant de l'amour, quant à cette idolâtrie pour les dames que professaient aussi bien les chevaliers que les poètes provençaux, un seul trait va nous

donner la mesure du mépris des Croisés pour ces tendres sentiments :

La veille de la bataille de Muret, on remit à Simon de Montfort une lettre que ses coureurs venaient d'intercepter. *D. Pèdre d Aragon* l'avait écrite à une dame de Toulouse, et il lui disait, dans son langage de prince-troubadour, *que c'était pour l'amour d'elle qu'il venait combattre les chevaliers de France; qu'il devrait à ses beaux yeux la valeur qu'il allait montrer dans la bataille, et qu'il attendait d'elle la récompense de ses exploits.* — « Notre fortune » n'est pas douteuse, s'écria le chef de la croisade, après » avoir pris lecture de cet écrit; Dieu est pour nous, et » D. Pèdre n'a pour lui que les yeux de sa dame! »

De tels chevaliers, et les vainqueurs font école, se trouvaient hors d'état d'apprécier la poésie provençale qui resta dès lors sans auditeurs et, par conséquent, réduite au silence.

(La fin au prochain numéro.)

J.-F. SAMAZEUILH.

ETHNOLOGIE GAULOISE.

2e Volume.

Par M. Roget de Belloquet (1).

M. de Belloquet vient de publier le second volume de son ouvrage sur l'ethnogénie gauloise.

Nous l'avons lu avec un intérêt vif et toujours croissant.

C'est un ouvrage remarquable, d'une grande érudition, qui laissera une trace durable.

Il éclaire d'une vive lumière la nuit profonde qui voilait les origines de nos races.

1. Librairie de Benjamin Duprat, 7, rue de Fontanes, Paris.

M. de Belloquet, laissant les préjugés vulgaires, s'élève dans les hautes régions d'une sereine philosophie.

Il pose hardiment en principe :

La pluralité des races humaines;

La persistance de leurs types;

Leur modification par le mélange des races entre elles.

Avec la paléontologie, il nous montre d'abord des races prognates sur le sol de l'Europe occidentale. Une race très remarquable par l'aplatissement de son front, ayant beaucoup de rapport avec quelque race noire, peut-être la race athlasique du nord de l'Afrique, a laissé quelques débris en Belgique et en Autriche, etc. Une autre race, dont le crâne ressemble à celui des Caraïbes, a laissé ses traces sur les bords du Rhin et du Danube.

D'autres ethnologistes, M. de Gobineau entre autres, avaient déjà signalé la présence d'une race noire en Espagne, en Italie, en Grèce, en France.

Il interroge ensuite l'histoire. *Le nom de Celtes appartenait d'abord aux Aborigènes des Gaules.* Et, *d'après le récit des Druides, une partie seulement de la population de ce pays était indigène; le reste était venu des îles les plus éloignées et des contrées trans-rhénanes se fondre avec les habitants* (1).

Le nom d'Ibères (2), *aussi bien que de Celtes, était étendu à tous les peuples occidentaux.*

Les peuples de la Narbonnaise, d'origine ibérienne, furent les premiers connus sous le nom de Celtes (3).

Les Ibères de l'Espagne (4) *étaient basanés et avaient les cheveux frisés.*

Les Aquitains ressemblaient aux Ibères (5). Les habitants du nord de l'Afrique avaient les cheveux frisés comme les Ibères et les Aquitains (6).

Ces analogies n'indiquaient-elles pas une même race?

Cette race descendait-elle de la race primitive du temps paléontologique?

(1) Timagènes.
(2) Strabon.
(3) Les peuples de la Narbonnaise étant d'origine ibérienne, le nom de Celtes était ibérien et non gallik. Zelai-ti, en ibère peuple des plaines; gaïn-cli, peuple des hauteurs.
(4) Colorati vultus et torti plerumque crines, dit Tacite.
(5) Strabon.
(6) Retorto crine Maurus, dit Martial.

M. de Belloquet cherche d'autres renseignements dans la numismatique ibérienne et aquitanique. Les médailles ibériennes, appelées si longtemps desconocidas, ont été déchiffrées par M. Boudard; leurs inscriptions appartiennent à la langue escuara.

Les Ibères et les Euscariens étaient donc le même peuple, comme l'avait affirmé M. de Humbold (1).

M. de Belloquet retrace ainsi le portrait des Ibériens d'après les têtes des médailles que M. Boudard attribue à des guerriers, probablement à des chefs de peuplade : « L'œil ibérien est grand, l'arcade sourcilière unie, ainsi que le front, qui est plus ou moins fuyant par le haut. Le nez est un peu busqué, la lèvre inférieure s'avance au niveau de la lèvre supérieure et quelquefois la dépasse; le menton est habituellement mince et très saillant, la barbe est courte et visiblement frisée, les cheveux relevés sur le front à la manière des Nègres. Ces têtes sont de forme ronde. »

Tels se présentent aussi, sur les médailles de la Gaule ibérique, les Ausci, les Sotiates, etc., de l'Aquitaine.

Cependant quelques médailles ibériennes indiquent une autre race. Les cheveux de leurs têtes ne sont plus frisés; ils sont disposés par mèches grosses et raides qui croissent en désordre comme sur les têtes de quelques médailles gauloises.

Silius Italicus nous avait montré aussi quelques cheveux blonds parmi les Ibères.

La race ibérienne est-elle née du croisement de la race blonde à haute stature, venue du nord-orient, et de la race noire indigène?

M. de Belloquet regarde la solution de cette question comme douteuse.

Mais la philologie semble étayer cette opinion; l'escuara possède beaucoup de mots qui appartiennent au celtique, et beaucoup d'autres qui se retrouvent dans les langues sœurs du celtique.

Il nous montre ensuite, d'après les indications des historiens, et des médailles, des races brunes à visage rond, à cheveux plus ou moins frisés, en Arvernie, en Armorique. dans la Belgique, dans la Grande-Bretagne; les Silures y ont les cheveux frisés, et le teint probablement

(1) *Ibérie.* — Le mot Ibérie appartient à la langue escuara : ich-bi-eri-a, par euphonie ichberia. Quand deux voyelles se rencontrent, celle à son plus sourd s'efface, en escuara, devant la voyelle à son plus sonore : *la terre entre deux mers.* Ich est le radical de ich-as-oa, la mer; bi deux, erri-a, terre ou la terre. Itz-b-an, itz-p-an paraît avoir eu la même signification.

noir, puisqu'il contraste avec celui des blonds Calédoniens, au témoignage de Tacite. Les traits propres au type de cette race se retrouvent dans les médailles *d'Avenio, d'Ucetio, des Ligures, des Salyes de Glanum, des Oxibii. Les traits propres à cette race, tout à fait étrangers au type gaulois, se retrouvent sur les médailles de la Gaule centrale. Le menton hispanique se montre chez les Allobroges* (1). *Les Cavares et les Arvernes, et chez les Voconces, dans le centre des Gaules. L'influence du type ibérique se montre dans tout l'Occident par la réapparition fréquente des cheveux frisés.*

La race ibérienne avait-elle occupé tout l'Occident? M. Moke répond affirmativement; Strabon avait dit avant lui : *tous les peuples occidentaux portaient le nom d'Ibères.*

Dans le centre des Gaules, et même dans l'Aquitaine et l'Ibérie, en Angleterre, en Belgique se montre un autre type sur les œuvres d'art des artistes grecs, soit monnaies, soit monuments. Dans les œuvres d'art, les artistes grecs ont fixé l'idée qu'ils s'étaient faite du type gaulois de race blonde; toutes ces figures sont longues, et elles sont sans doute de vrais portraits de la race, car ces artistes cherchaient à rendre les figures caractéristiques des peuples.

Les historiens et les monuments représentent donc dans l'occident de l'Europe deux types de races différentes, et, entre ces deux types, un autre type indécis à figure ronde, tantôt à cheveux frisés, tantôt à cheveux lisses. Ce troisième type n'est-il pas le produit du croisement de la race blanche et de la race noire? Quand deux races se mêlent en proportion à peu près égale, elles donnent naissance à un type mixte. Dans tout croisement en nombre inégal d'une race avec une autre, la plus nombreuse assimile celle qui l'est moins; mais quand le croisement est fait en nombre à peu près égal, tantôt c'est un type, tantôt l'autre qui reparaissent. Certains caractères se représentent même toujours malgré la fusion des races; que le gitano s'allie avec la race blanche ou noire, son œil phosphorescent, son regard indéfinissable resteront toujours.

Les noms de ces peuples importent moins que leur origine. Les origines sont un problème important à résoudre pour la philosophie et l'histoire du genre humain.

La fusion d'une race noire et de la race blonde a produit la grande

(1) Lelewel et la Saulsaie, *Num.*

civilisation de l'Europe; les civilisations grecque, ibérienne, italienne gauloise, etc., elle a donné naissance aux peuples les plus braves, les plus intelligents du monde.

Les races qui se sont isolées n'ont pu arriver qu'à des civilisations inférieures; les races jaune et nègre, isolées, n'ont créé que des civilisations avortées.

La race blanche, en se mêlant à d'autres races, créa les premières grandes civilisations dans les Indes, la Babylonie, et peut-être l'Egypte.

Dans le Midi de la grande république américaine, le mélange de la race blanche et des races noire ou indigène produira peut-être une grande civilisation. L'isolement des deux races, l'une maîtresse, l'autre esclave, amènera la déchéance de l'une et de l'autre, et les fera rentrer peut-être dans la barbarie et le néant. L'œuvre de M. de Belloquet a d'autant plus excité notre intérêt que nous étions déjà arrivé à des conclusions presque semblables dans une étude sur les races aquitaniques; elle a une très grande importance philosophique et historique.

DURREY.

L'ARMOIRE DE MARGUERITE DE VALOIS.

Dans un récent voyage à Lectoure, nous avons admiré, chez M. J.-F. Bladé, un meuble aussi précieux par son origine que par sa valeur artistique, l'armoire de Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV. Après le divorce de la reine de Navarre et sa retraite à Usson, Roquelaure devint propriétaire d'une partie de son mobilier qu'il fit transporter dans son château situé près d'Auch. L'armoire ne changea de maître qu'à l'extinction de la maison de Roquelaure, et tomba ensuite entre les mains d'une famille de riches cultivateurs dont le dernier représentant est mort il y a cinq ans. Ses meubles furent alors vendus en bloc par ses héritiers à un brocanteur, chez lequel M. Bladé est enfin parvenu à retrouver l'objet sur la trace duquel il était depuis longtemps. L'armoire de la reine de Navarre est à quatre ouvrants, deux en

haut et deux en bas, séparés par trois tiroirs placés au milieu. Sa forme est à peu près celle des vieilles *limandes* de la Gascogne, et son ornementation générale est conçue dans le style magnifique et tourmenté de la fin de la Renaissance. Les quatre panneaux portent en relief les images équestres des fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, François II, Charles IX, Henri III et Charles duc d'Anjou, qui fut un instant roi des Pays-Bas, tous quatre vêtus en empereurs romains. La marguerite emblématique qui fleurit sous les pieds de leurs chevaux se retrouve, mêlée à des guirlandes de roses, sur les boiseries qui séparent les panneaux, et dont la nuance sombre rehausse admirablement la couleur plus claire des personnages. Dans la partie supérieure, règne des deux côtés la cordelière des Médicis. Le couronnement est surmonté de deux salamandres, les animaux héraldiques des Valois, et le tiroir du milieu est particulièrement remarquable par le beau mascaron qui le décore. Les ferrures argentées sont d'un bel effet, sans doute, mais est-ce bien là le style du temps, et ne serait-il point préférable de leur restituer la couleur primitive du métal? Ce meuble est du reste dans un état parfait de conservation, et nous avons quelque sujet de penser que les sculptures sont l'œuvre d'un moine de Toulouse, le même peut-être qui dessina l'ornementation anti-calviniste de certaines stalles de Saint-Sernin. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, nous n'en félicitons pas moins M. J.-F. Bladé d'avoir retrouvé et acquis un objet dont la provenance royale est démontrée par une origine de propriété et par des caractères si certains. Ces félicitations ne nous empêchent pourtant point de regretter que cette splendide armoire ne soit sortie du commerce, et ne puisse être acquise pour le musée de Cluny, ou même pour le château de Pau où elle mériterait à un double titre la place d'honneur.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes.

L'ancien diocèse de Tarbes *(diocœsis tarviensis)* avait à peu près les limites de la cité romaine de ce nom. Il ne remonte pas au-delà du VIe siècle, quoique certains écrivains placent avant cette époque plusieurs prélats, qui, suivant eux, l'auraient administré. Tels sont :

Antomarius ou ***Antonomarius***, 306.—Suivant Oïhenart (1), il aurait assisté au concile d'Elne *(Illiberritanum)*, ou d'Elvire. Le *Gallia christiana* ne se range pas à cet avis; il cite bien parmi ceux qui souscrivirent à ce concile *Syagrius*, qualifié d'*Episcopus Bigerrensis;* mais, ajoutent les savants Bénédictins, on doit lire *Epayrensis* ou *Begarensis,* qui désigne la ville de Béjar (Espagne.)

S. Justin, 480. — Mentionné par Grégoire de Tours comme un simple prêtre qui habitait une cellule près du village de *Sers,* dans le Lavedan. On lit dans un manuscrit de Corbie : *S. Justinus episcopus magnus, in Bigorræ civitate.*

506. *Aper* (Aprus) est regardé par les bons critiques comme le premier évêque de Tarbes. Il fut représenté au concile d'Agde (506) par son vicaire *Ingenuus.* Ce concile organisa définitivement la juridiction et la discipline des églises de la Gaule méridionale.

511. *Nébridius* assiste au concile d'Orléans, où fut établie la *Régale,* droit que s'arrogèrent les princes sur les revenus des bénéfices vacants. — Le *Gallia christiana* rejette ce prélat du catalogue des évêques de Tarbes et ne l'admet que comme évêque d'Espagne. — Au lieu d'*episcopus Bigerrensis*, les Bénédictins lisent *ep. Begarensis* (Béjar, intendance de Salamanque.)

541. *Julien* (Julianus), *epis. civitatis Bigerricæ*, assiste au IVe concile d'Orléans.

580. *Amélius I, urbis Bigorritanæ epis.* (Grégoire de Tours), prend part à l'assemblée de Braîne (*conventus Brennacensis*), dans le Soissonnais, et au 2e concile de Mâcon, 585. Dans ce concile, il est parlé pour la première fois de la dîme ecclésiastique, « qui sera destinée

(1) Not. Vasconiæ.

à la nourriture des pauvres et au rachat des captifs; » on dressa les règlements disciplinaires sur l'observation du dimanche; on accorda de nombreuses immunités aux Evêques.

590. *S. Fauste, Tarbensis episcopus* (vie de S. Lézer), successeur d'Amélius I, d'après le *Gallia christ.* Oïhenart le place après S. Justin. Cet évêque aurait été persécuté, dit-on, par Eurik, roi des Wisigoths, qui l'aurait exilé à Aire (v. Sid. Apol., epist. V, lib VII.) Il s'agit probablement d'un autre prélat. Oïhenart donne S. Lézer pour successeur à S. Fauste. Autre erreur, puisque S. Lézer ne quitta son monastère que pour monter au siége épiscopal de Conserans, où il mourut.

Une lacune de trois siècles s'ouvre dans l'histoire des évêques de Tarbes, pendant laquelle furent fondés les monastères de *S. Lézer*, VIe siècle, de *S. Savin*, VIIe siècle, *St Orens*, VIIIe siècle, *l'abbaye de Goz* et celle de *S. Sever de Rustan*, IXe siècle — Invasions arabes : décadence des maisons religieuses.

840. *Géraud* (Geraldus), omis par Oïhenart et le *Gall. christ.* — Invasions normandes; ruine des monastères et des villes anciennes.

877. *Sarstonus, episcopus bigorrensis*, 879 (Lettre de Jean VIII à l'archevêque d'Auch), s'efforce de combattre la décadence des mœurs.

880. *S. Landéol*, omis par Oïhenart et le *Gall. christ.* — Nouvelle lacune dans l'histoire des évêques de Tarbes. — En 945, reconstruction de l'abbaye de S. Savin.

990. *Amélius II* de Lavedan bénit le mariage de Louis, comte de Bigorre, avec sa cousine Amerna. Fondation de la *chapelle de Madiran*.

1009. *Bernard I.* Bulle de fondation du monastère de la Reule (*M. S. Orientii de Regula*). Marca rapporte cette bulle à l'an 970 — Fondation du monastère *de S. Pé de Générez*, 1006 ou 1032 (*Gallia christ.*)

1036. *Richard* (Ricardus) accompagne Gilbert Ermessende, fille de Bernard-Roger, comte de Bigorre, à son époux, Ramire, roi d'Aragon (1036). — Fondation du *prieuré de Madiran* par un noble espagnol, nommé Sanche.

1056. *Héraclius I, episcopus Vasconensis*, de la maison des comtes de Bigorre, assiste au concile de Toulouse (1056) présidé par les légats du pape Victor II, qui firent décréter l'abolition de la simonie et du célibat des prêtres; — au concile de Jacca (1060), tenu sous la prési-

dence de l'archevêque d'Auch pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique à la dédicace du monastère de Moissac *(moissiacensis)* 1063. Ce même prélat donna aux moines de Cîteaux l'abbaye de S. Orens, et celle de S. Lézer aux moines de Cluny. Ces deux maisons se trouvèrent dès lors transformées en *prieurés* de l'ordre des Bénédictins (1064).

L. LEJOSNE,
Prof. d'hist. au lycée impérial de Tarbes.

(*La suite au prochain numéro.*)

ARCHÉOLOGIE AUSCITAINE.

De temps à autre, sur l'emplacement et aux abords de l'antique *Augusta Ausciorum*, comme sur le local jadis occupé par toutes les villes gallo-romaines d'une certaine importance, les mouvements de terrains, nécessités par les travaux d'arts et ceux de l'agriculture, rendent à la lumière des débris contemporains, témoignages d'une prospérité dont ils offrent les dernières traces.

Parmi ces vénérables restes de l'opulence artistique de la vieille capitale des *Auscii*, à l'époque romaine, quelques-uns, découverts postérieurement à l'impression de notre *Dissertation sur des inscriptions inédites ou peu connues d'Auch, d'Eauze et de Lectoure* (1), de notre *notice sur le cabinet des antiques dépendant de la bibliothèque communale de la première de ces villes* (2), et de *l'histoire de cette même cité, par M. P. Lafforgue* (3), n'ont pu être mentionnés dans ces ouvrages. Heureusement qu'en attendant qu'il leur soit donné suite, cette lacune a été remplie, du moins en partie, dans des publications étrangères au département du Gers, telles que les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (4), des journaux, etc.

C'est à la première de ces sources que nous recueillons les données

(1) Mém. de la Société archéologique du midi de la France, t. III, année 1836-1837.
(2) Extrait du Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, 1848.
(3) Deux vol. in-8°, 1851. L'auteur a bien voulu reproduire notre notice descriptive du cabinet des antiques de la bibliothèque d'Auch.
(4) *Sur quelques inscriptions inédites récemment découvertes aux environs d'Auch*, t. II, 4e série, par M. Edw. Barry; — *Quelques monuments antiques inédits*, t. IV, 5e série, par M. du Mége.

que nous allons rapporter ici, en les développant, sur un de ces monuments dont la découverte et la description intéresseront les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet le docte académicien toulousain (1) à qui nous empruntons quelques-uns de ces renseignements :

« A Auch, près d'une fontaine abondante (2), située au milieu des jardins qui s'étendent entre le Gers et les collines situées sur la rive droite, des fouilles accidentelles ont amené la découverte des restes d'un monument ayant la forme d'un carré long; de nombreuses poutres, à demi carbonisées, en furent d'abord retirées, et l'on trouva au milieu des cendres et des décombres un bel autel en marbre. Sur sa face principale paraît une inscription en cinq lignes. Ce monument peut être considéré comme appartenant au IIIe siècle.

NYMPHIS
AVG.
EVTYCHES
AVGG. N. N.
V. S. L. M.

» Les recueils d'inscriptions antiques, continue notre savant archéologue, nous ont conservé les noms de beaucoup d'affranchis de divers empereurs. Ces noms sont très souvent grecs ou asiatiques. Leur qualité d'affranchis d'un empereur a été exprimée sur les marbres par les deux mots *Augusti liberti*, alors que l'affranchi avait obtenu sa liberté par un bienfait de ces empereurs associés qui occupèrent souvent le trône du monde; on l'indique, comme ici, en doublant et même en triplant la lettre A, et alors, il faut lire : *Augustorum*. Souvent, on traçait ensuite deux fois, et quelquefois même trois, la lettre N, pour exprimer le mot *nostrorum*. Ces circonstances se retrouvent; on voit qu'il faut lire (en restituant, sans doute ici, le mot *libertus*).

» *Nymphis Augustis, Eutychès Augustorum Nostrorum Liberti, Votum Solvit Lubens Merito*.

»*Aux nymphes augustes, Eutychès, affranchi de nos Empereurs, s'est acquitté volontairement du vœu qu'il avait fait.*

» Eutychès était-il le fondateur de l'*édicule* découvert à Auch ? Rien

(1) M. du Mége, *loco citato suprà*.
(2) Dans le parc du château du Garros, une des maisons de campagne les plus agréables des environs d'Auch, et la partie du site de la ville gallo-romaine, où l'on met à decouvert le plus de débris d'antiquités de toutes sortes, de médailles impériales de tous les métaux et les modules, etc.

ne semble l'annoncer, et l'on peut se borner à croire qu'il accomplit seulement le vœu qu'il avait fait aux nymphes dont les eaux coulaient dans le lieu que nous venons d'indiquer. »

Dans l'antiquité grecque et romaine, on donnait aux hommes appartenant à la classe des esclaves et des affranchis les noms d'*Eutychès*, d'*Agatetichès*, de *Caletichès*, du mot grec *Tychè*, comme étant de bon augure, et aux femmes, ceux de *Callista*, qui vient de *Callistos*, *très beau*, le *plus beau*, superlatif de *callos* ou *calos*, et d'*Agathè*; dans la même langue, *Agathos*, *bon*, etc.

Dans la satyre de Pétrone, Trimatchion appelle son affranchie *Fortunata* (Fortunée), et sur une pierre tumulaire (1), provenant également des ruines d'*Augusta*, et que la forme des caractères paraît faire remonter au moins au IIIe siècle, une femme, appartenant sans doute à la même condition, est nommée *Belissima* (pour *Bellisima*), traduction de *Callistos*. C'était toujours pour le motif que nous venons d'exprimer à l'occasion de notre Eutychès, dont l'appellation, quoique d'origine hellénique, était fort usitée dans notre gaule méridionale, à demi-grecque elle-même. Cette dénomination se reproduit, à notre connaissance, sur deux autres inscriptions découvertes dans le ressort actuel du département du Gers, l'une à Lectoure où on la voit encore; elle est commémorative de la participation d'un individu aux nombreux *tauroboles* qui eurent lieu dans cette ville sous le règne de l'empereur Gordien III (le Pieux ou le Jeune) (2); la seconde, qui est aussi votive, provient d'Eauze, l'ancienne métropole civile et ecclésiastique de la Novempopulanie. Elle figure aujourd'hui dans la petite collection de marbres épigraphiques, réunis avec d'autres objets d'art, à la bibliothèque communale d'Auch (3),

(1) Voici cette inscription publiée par M. Edw. Barry, *loco citato suprà*.

D. M.
BELISSIMAE
SECVNDVS
LVCI. F. (*Filius*).

La quatrième ligne est très fruste et presque illisible. On ne fait pas connaître la condition de la defunte.

(2) Le taurobole mentionné sur cet autel votif, dédié à la mère des dieux (Cybèle), eut lieu l'an de Rome 992, sous le consulat de Gordien III et d'*Acilius Aviola*. (Voy. notre Dissertation sur le Taurobole, Mémoires de la Société des antiques de France, 2e série, t. III.

(3) Ce monument acquis, sur les lieux de sa découverte, par le marquis Daignan d'Orbessan, président à mortier au parlement de Toulouse, antiquaire aussi éclairé qu'actif, et auteur de divers ouvrages, fut acheté à la vente du cabinet de ce savant magistrat, par M. le baron Balguerie, préfet du Gers, de 1800 à 1813, qui a laissé dans le département un souvenir durable de sa sage et paternelle administration. Il fit don à la ville d'Auch pour le musée, dont il y réunit les éléments en partie dispersés depuis, de ce marbre votif et de presque tous les objets d'art et d'antiquités qui composaient cette collection.

par nos soins, et plus particulièrement par ceux de son conservateur, notre bien cher et regretté confrère, collègue et bon ami, feu M. Pierre Sentetz, l'un des hommes de notre temps qui a le mieux mérité de sa cité natale et de ses concitoyens, durant une longue carrière, par son amour du bien public et son concours toujours aussi désintéressé qu'actif et éclairé aux œuvres les plus utiles de l'autorité locale.

Cet *ex-voto* fut consacré à l'invincible dieu soleil Mithra par un de ses initiés au grade ou degré de père de ses mystères (*pater sacrorum*), *vervicius Eutychès*, citoyen de Trèves, mais habitant *Elusa*, où il exerçait la profession ou l'état de *vestiarius*, tailleur, ou peut-être de marchand d'habits. Il a été décrit par son précédent propriétaire M. d'Orbessan, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*; par Millin, *Voyage dans le midi de la France*, et par nous, dans notre *Description du cabinet des antiques d'Auch*. Il est gravé sur marbre en beaux caractères du Ier ou du IIe siècle de notre ère, monument auprès duquel figure, dans la même collection, une statuette, aussi en marbre, de cette divinité dont le culte dans l'empire romain, et particulièrement dans les Gaules, en concurrence avec le christianisme, eut tant de prosélytes durant les trois premiers siècles, et a laissé tant de simulacres décrits et gravés dans un grand nombre d'ouvrages.

Nous terminions cet article lorsque les journaux nous ont annoncé la découverte faite, en 1860, par M. Siau, dans le voisinage des ruines d'*Augusta*, d'une tête du philosophe Sénèque en marbre de Carrare, grandeur de nature, d'une belle exécution et d'une entière conservation, dont cet ingénieur en chef des ponts et chaussées s'est empressé de faire don au Musée impérial des antiques du Louvre, où ce marbre statuaire a pris place parmi les monuments qu'on y admire. L'excessive rareté des représentations que l'antiquité nous a laissées du précepteur de Néron les rendent extrêmement précieuses.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

De l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

A M. Jules Lecomte.

(Nouvelle Réponse).

Au fond d'une gorge pyrénéenne, où, à l'instar de Salomon, je m'exerçais à la sagesse parmi les lys des vallées, un ami vint m'apporter votre réplique, dont les arguments me parurent plus usés que le cœur d'une courtisane et moins solides que la monture de rechange sur laquelle j'avais, le matin, cheminé. Sous votre langage transparaissait le froncement de votre sourcil, le hérissement de votre moustache et la susceptibilité de l'ex-marin. Votre expérience nautique d'autrefois pouvait vous éviter ces épreuves en vous conseillant de ne pas vous aventurer dans le Golfe de Gascogne, peuplé d'orages et pavé de brisants. Vos rigueurs doivent, après tout, tomber, non sur nous, mais sur l'Océanide, que vous avez choisie pour pilote. C'est elle qui a fait échouer votre chronique contre la vérité.

L'authenticité du récit relatif aux deux sœurs littéraires était l'objet principal de notre litige. Pour assurer votre défense particulière, vous avez prudemment livré ces fabuleuses demoiselles à notre discrétion. Ma galanterie les met à l'écart du débat, et nous restons seuls en présence.

Un paysage agreste était, je le reconnais, indispensable au fond de votre tableau pour faire valoir les figures *idéales* du premier plan. La réussite de votre effet, bien que préjudiciable au département du Gers, aurait dû, ô maître, vous faire sourire des nasardes d'un rapin. Au lieu de cette tolérance, vous avez dépassé la vivacité de ma manière. Comment diable le dépit avait-il pu vous faire oublier les stoïques préceptes que professait et pratiquait si bien le vicomte Delaunay, votre inimitable collègue? Plus

large que la vôtre était sa compréhension de la liberté quand il écrivait ces nobles lignes recommandées à votre méditation : *Nous ne sommes pas si inconséquents, nous autres; nous trouvons tout simple, ayant les avantages de la célébrité, d'en avoir les inconvénients : nous comptons bien être ridiculisé, critiqué, blâmé et même calomnié; surtout calomnié; ah! nous y tenons : c'est là notre gloire, c'est de forcer nos ennemis à inventer beaucoup de choses, c'est de les obliger, pour nous nuire, à de grands frais d'imagination; nous serions désolé que nos vérités pussent leur suffire.* Pour parler sur ce ton magnanime, il faut avoir, comme vous, produit *la Charité à Paris* et être lauréat du prix Monthyon, il faut avoir la notoriété que vous possédez et qui nous manque : aussi nos hargneries sont-elles excusables, tandis que les vôtres ne le sont pas. Vous avez maugréé contre l'application de trois pages à l'incident que vous savez. Pour vous faire expier ce manque de confraternité, vous allez en subir six, cette fois. Mon mode de vengeance me permettra d'être long, (n'ayant pas le talent d'être court), et de m'acquitter totalement envers vous. Je vais donc prendre des gants, en place du gantelet que vous ne trouvez pas de circonstance, pour vous accuser d'un brin de félonie. Vous avez travesti notre forme et transposé nos idées. Au moyen de ces petites perfidies, vous avez eu plus de commodité pour tirer sur nous. Le public aurait été bien mieux édifié sur votre grandeur d'âme si, au lieu de ranger nos prétendues irrévérences dans un ordre désavantageux, vous les aviez maintenues dans leur disposition première, si, au lieu d'exhiber des lambeaux de nos phrases, vous les aviez fixées dans leur intégrité. Votre kyrielle de qualificatifs, décapités de l'appui qui les précède et amputés de celui qui les suit, en fait des monstres sans tête ni queue. Si vous les aviez, je vous le répète, pro-

duits dans leur ensemble, et que vous eussiez juxtaposé mon indigne prose à côté de la vôtre, vos lecteurs auraient pu constater lequel de nous deux était le plus vulnérable et le plus vulnéré. Redoutant sans doute son impartialité, vous avez éconduit mon texte de votre article. J'avais été moins exclusif dans le mien, puisque votre alinéa y avait été enregistré *in extenso*. Il était plus aisé de me faire condamner par défaut; heureusement que votre accent colérique a dû faire comprendre que j'avais visé juste.

Notre fronde n'empierra pas votre jardin, mais elle atteignit si bien le jardinier que quinze jours après il en était encore étourdi. Sa vue troublée ne lui permit pas de constater que les typographes en maillant sa nouvelle chronique avaient laissé échappé de nouveaux fils. Leur maladresse avait cette fois converti un S en T et un E en I, ce qui constituait simplement deux hérésies; l'une en géographie, l'autre en technologie. Aussi les clients du *Monde Illustré* lurent-ils : ARTARAC au lieu d'ASTARAC, et PALIOGRAPHIQUE au lieu de PALEOGRAPHIQUE. Nous n'aurions pas noté ces peccadilles sans la malignité intentionnelle et peu réussie de cet alinéa, qui nous imposait restitution. Mal conseillé par la rancune, vous avez gratifié arbitrairement notre Recueil d'un titre cacographique en mettant à la place de substantifs, variés quant aux désinences, des adjectifs dont les terminaisons monotones répugneraient même à l'oreille d'un collectionneur de rimes. Après avoir enfilé ce chapelet d'épithètes, vous l'avez pendu au cou de notre Revue en l'enrichissant du mot soporifique. Notre publication justifie, peut-être quelquefois, cette imputation; dans tous les cas ce n'était point au moment où son initiative stimulante vous avait si bien réveillé qu'il était opportun d'affirmer ses qualités dormitives.

Une phrase mal composée a produit ce que vous appe-

lez la Catilinaire Condomoise. Les épreuves sont un préservatif contre ces sortes d'accidents dont vous êtes si souvent victime. L'intuition de vos abonnés n'a pas, que je sache, reçu mandat de suppléer à vos oublis, ou aux infidélités de votre imprimeur. Je trouve le mot *sauvage* en permanence sous votre plume, je dois présumer que, coutumier de son emploi, vous êtes familier avec sa signification; vous l'accolez, en effet, avec des sens divers, à *œuvre*, *façon*, *site*, *lieux*, etc.; or, ce nom commun, fils de l'italien *selvaggio* (1), exprime l'instinct grossier de la brute à face humaine. Le barbare, ne vous déplaise, personnifie un degré de civilisation relative; vous m'avez, à ce propos, donné un coup de férule que vous auriez dû réserver pour votre main. En matière d'acceptions, je suis assez vigilant pour ne laisser que peu de besogne à votre censure : quand vous voudrez trancher scientifiquement le nœud de notre controverse, nous ferons arbitrer M. de Maistre, dont la pertinence ne sera récusée ni par vous ni par moi. Ce casuiste, dans ses *Soirées de St-Pétersbourg*, a consacré une leçon spéciale à ces deux termes SAUVAGE et BARBARE.

La conclusion rationnelle de son parallèle, c'est que loin d'avoir exagéré la portée du mot *sauvage* nous l'avons généreusement adoucie par la substitution d'un synonyme.

Puisque je suis en train de vous chicaner sur les détails, je vous reprocherai la fréquence de la particule ON, *si utile* comme le dit un grand prosateur, *dans les occasions difficiles*. Je vous reprocherai encore la prodigalité de *tout*. Vous en lardez votre discours d'une manière abusive comme le démontrent les exemples que je vais détacher de la formidable colonne sous le poids de laquelle vous m'avez écrasé. Je reproduis littéralement vos redites qui reparais-

(1) Lequel descend du latin *silvaticus*.

sent à chaque ligne : *tout un département*, — *toutes lettres*, — *tout ce Gers*, — *toutes ces tempêtes*, — *tous les cas*, — *toute la cause*, — *tout ce département* (bis), — *tout court*, — *le tout signé*, — *tout un département* (ter), — *toute cette puérile affaire*, — *toute sa sotte mitraille*. A propos de cette dernière citation, je prendrai la liberté de vous faire observer que *sot* est subjectif et non pas objectif, qu'il est applicable aux personnes et non aux choses. *Mitraille* était ensuite trop vigoureux pour la circonstance, car la charge de ma plume consistait en une cendrée de malices, en un faisceau d'aiguilles dont la pelotte habituelle est l'amour-propre d'autrui.

Vous nous avez fait un grief de vous avoir brièvement qualifié de *Monsieur Jules*. Si j'ai été si laconique ce n'est pas ma faute. Vous avez apposé successivement au bas de vos œuvres et de vos articles ces deux signatures : Jules du Camp et Jules Lecomte. Dans la difficulté de l'option j'ai laissé les noms variables et je m'en suis tenu au prénom qui m'offrait seul des garanties de fixité.

En détaillant vos gentillesses, je trouve que vous m'avez appelé *confrère du crû :* Quelle crudité, ô confrère! Quant à la dénomination de *Monsieur de Condom,* malgré l'ironie qui l'accompagne, je l'agrée, parce que si elle est amère pour ma vanité, elle est douce à mon patriotisme; ce titre me fait ressouvenir de celui que portait Bossuet à la cour du grand roi!

Maintenant, je vais vous être secourable en vous aidant à pénétrer l'esprit de cette inculpation énigmatique : *Alimenté par la substance de littérateurs renommés du Gers.*

Durant votre existence de conteur d'office vous avez été souvent pourvu de nouvelles par un de nos compatriotes assez apparent dans les assemblées législatives et la presse gouvernementale pour qu'il soit superflu de le nommer.

C'est lui qui vous fit tenir la fameuse circulaire de M. St-Lannes-Pessalier, l'*inventeur de l'élixir macrobiotatique, l'homme séculaire moins un quart*. Vous enrichîtes de cette burlesque profession de foi votre bulletin hebdomadaire; La *Revue d'Aquitaine* en fit, comme vous, son profit. Les grands formats de Paris, qui sont sans doute presbytes, allèrent chercher loin ce qu'ils avaient dans leur voisinage et ils prirent des mains de l'humble feuille provinciale ce qu'ils n'avaient pas accepté du *Monde Illustré*. Vous saisissez sans doute à présent mon allusion aux bons offices d'un écrivain gascon ainsi que mon apostrophe d'*ingrat*.

Vous m'avez assimilé à Don Quichotte pendant que je m'en allais, par les rampes des Pyrénées, chevauchant sur la monture de Sancho, parasol en main. J'ai usé mon bon vouloir à légitimer votre analogie sans y parvenir. Le héros de Cervantes était maigre et long comme sa lance; je suis presque aussi rond que son bouclier. Le tant fidèle Castillan guerroyait pour l'amour de la châtelaine du Toboso et pour la protection des gentes bachelettes, tandis que nous, servant plus enthousiaste de la vérité que des dames, nous courons sus à Marie de Grandfort qui se plaint de notre discourtoisie et nous menace de faire cliqueter ses ongles roses contre notre plume de fer. Le rapprochement, il faut le reconnaître néanmoins, n'est pas tout à fait inexact; le téméraire hidalgo bataillait contre les enchanteresses et nous combattons deux muses indigènes non moins mythologiques que les neuf sœurs. Ainsi votre récit sur les demoiselles Gambier, Monsieur Lecomte, est un conte. Cette vilaine jonglerie de mots va vous fournir l'occasion de faire de l'esprit exclamatif suivant votre habitude.

Vous le voyez, susceptible adversaire, le Don Quichotte du Gers offre plus de disparates que de similitudes avec celui de la Manche. Le jouteur gascon se distingue surtout

de son hispanique modèle pour avoir ramené l'armet de Mambrin à sa destination primitive de plat à barbe. Il l'applique, avec un scrupule de Figaro, au chatouilleux menton de ses antagonistes, et il les transforme, à son tour, par cette simple opération, *en chevaliers de la triste figure.*

J. NOULENS.

UNE VISITE

AU MONASTÈRE DE FAGET-ABBATIAL.

Entre les deux vallées de la Loze et de la Gimone, dans le canton de Saramon, au milieu de plusieurs mamelons boisés et d'un aspect sauvage qui le cachent et le protégent presque de tous côtés, on aperçoit un groupe de petites maisons rurales dominées par un bâtiment assez régulier d'une construction passablement grandiose et surtout confortable. De beaux marronniers en quinconce, quelques massifs, un jardin parfaitement exposé avec cour et avant-cour, une glacière et de solides murailles feraient supposer tout d'abord que c'était là le siége d'une *résidence seigneuriale*, si une petite chapelle adjacente, située dans une sorte d'entonnoir, une vieille église avec les vestiges d'un ancien cloître ne fesaient deviner un *monastère* des premières époques.

C'était l'*un* et l'*autre* : l'inscription murale gravée sur une table de marbre, formant le fronton de la porte d'entrée, nous l'apprend. Elle est ainsi conçue :

« 1738
» Hanc lustrare *domum* suscepit *Eligius* abbas
» Impiè quæ fuerat seclis destructa vetustis. »

Il y avait là, en effet, un *monastère* dirigé par un *abbé* lequel jouissait de droits *seigneuriaux*.

Quelle était cette maison religieuse? par qui avait-elle été réparée dans les premières années du dernier siècle? avec quelles ressources? à quelle occasion? c'est ce que la chronique nous apprit bientôt avec certaines particularités assez intéressantes que nous révéla naïvement la tradition locale par la bouche des anciens.

L'édifice était le *monastère de Faget (altum Fagitum)*. Le personnage qui avait sacrifié en 1738 ses soins, son temps et son argent, cet *Eligius* du distique, n'était autre qu'*Eloy de Mont, chanoine d'Auch et abbé de Faget* : il n'avait fait en cela qu'achever l'œuvre de son oncle et son prédécesseur *Arnaud de Mont* qui, en l'année 1698, avait commencé à y bâtir son *palais abbatial*.

Arnaud de Mont, à son tour, n'avait pas pris cette détermination sans remonter à l'origine de la fondation; et il savait parfaitement qu'il relevait les ruines d'une *abbaye* considérable, à laquelle étaient attachés d'importants *priviléges*.

Cette maison avait été mise, en 817, par le concile d'Aix-la-Chapelle, » au nombre des monastères qui ne payeraient pas d'impôts » et son premier *abbé (Varinus abbas alti Fagiti)* avait pris possession du siége peu d'années après, en 835.

Tour à tour subissant les événements des diverses invasions, l'abbaye fut successivement ravagée, détruite et saccagée par les hordes étrangères de Sarrazins, de Normands et de Danois jusqu'aux dernières révolutions; mais elle ne perdit jamais complètement son existence, et elle eut toujours des prélats qui surent la maintenir et conserver ses priviléges avec les droits seigneuriaux qui y étaient attachés.

L'*abbé de Faget* était réellement le *seigneur* du pays. En cette qualité, les dignitaires du siége avaient, à diverses époques, concédé des chartes et coutumes à la ville de Seissan pour laquelle ils avaient même obtenu de la munificence du roi *deux foires* par an ainsi *qu'un marché* par semaine.

Ses prérogatives étaient exceptionnelles. Il avait le droit de se coiffer de la *mitre* et de faire porter la *crosse* devant lui pour *officier pontificalement* dans l'église lorsque cela lui conviendrait.

La nomination de l'abbé était décidée à la majorité des votes émis par les membres du chapitre au nombre de six d'abord, et qui s'est élevé jusqu'à celui de seize membres. Seulement l'élection n'était valide qu'après l'approbation de l'archevêque d'Auch, et le candidat ne pouvait être pris que parmi les chanoines de la cathédrale de Ste-Marie.

Des noms historiques des premières familles du pays se trouvent dans la succession des abbés de Faget, et l'éminence autant que l'indépendance de leur position se révèle dans diverses occasions, soit qu'ils luttent contre les comtes d'Astarac, ou qu'ils défendent leurs droits dans les conciles et les assemblées cléricales du diocèse.

Tel était le monastère de Faget-Abbatial, où résidait continuellement un chapitre composé de plusieurs ecclésiastiques dirigés par un abbé, comme supérieur.

Mais ce prélat étant pris toujours parmi les sommités cléricales et à côté des archevêques d'Auch, s'appelant tantôt Roger de Comminges, tantôt Guy premier, ou Bernard de Villières, Guillaume de Garrané, Bertrand de Faudoas, Jacques de Montesquieu, ou bien, enfin, Pierre, deuxième d'Armagnac, réunissant au titre d'*abbé de Faget* celui de docteur en droit canon, chanoine d'Auch, archidiacre de Savanes et protonotaire apostolique, on comprend qu'il ne tenait pas à exercer constamment son pouvoir en plate campagne surtout dans la rigoureuse saison de l'hiver. Aussi, les *abbés* de Faget obtinrent-ils de ne faire de cette abbaye que leur résidence d'été; et comme il leur fallait un titre sérieux qui les y autorisât, ils sollicitèrent du Parlement de Toulouse un arrêt, lequel, fut rendu en leur faveur dans le courant du XVIIe siècle.

Plusieurs particularités dont nous avons vu les traces, et qui nous ont été rapportées oralement, donnent lieu de penser qu'on avait réuni dans l'abbaye tout ce qui pouvait contribuer à en rendre le séjour agréable. De magnifiques arbres pour donner de l'ombrage, une immense et profonde glacière pour rafraîchir les boissons, se voient encore dans ce manoir, embelli, au midi par une longue terrasse protégée contre la brise du nord, et recevant les rayons du soleil, à toute heure de la journée, pendant la rude saison d'hiver.

Quelques velléités d'*humour* sérieuse et badine tout à la fois ressortaient de quelques inscriptions peintes au-dessus des portes des principales pièces intérieures et qui en indiquaient la destination d'une manière emblématique et piquante. Ainsi au-dessus de la porte de l'appartement de l'*abbé* il y avait une peinture représentant « une épée nue » dont la lame avait été rompue et visiblement *ressoudée* avec ces mots » au-dessous : *Sicut ensis amicitia*, mots qu'on pourrait peut-être tra- » duire en ce sens « que l'amitié une seule fois altérée ressemble assez » à une épée rompue qui n'a jamais la même force quoiqu'elle soit » ressoudée. — Sur la porte du salon de réception on lisait dans un cartouche : « Et *rex* et *grex* « ne serait-ce pas une prétention mêlée d'un peu d'ultramontanisme si l'on avait voulu dire par là « nous » sommes *roi* chez nous, et cependant nous faisons partie, hors d'ici, » du troupeau dont le pasteur est à Rome. Enfin au-dessus de la porte » de la cuisine il y avait cette devise assez énigmatique : « *Fide*

» *et diffide.* » *Fiez-vous-y et ne vous y fiez pas !!!* L'auteur de ce logogriphe voulait-il prévenir les visiteurs que la table serait plus ou moins recherchée, selon l'état des approvisionnements, ou les jours d'abstinence ou de permission ? Ou bien était-ce leur dire qu'il fallait enfin moins compter sur la *quantité* des plats que sur leurs *qualités* gastronomiques ?..... Je ne sais.....

Comme la plupart des grands édifices religieux répandus dans la campagne, celui-ci a changé de maître et de destination, et c'est aujourd'hui une sorte de ferme habitée par un propriétaire agriculteur.

Juillet 1861.

FERD. CASSASSOLES.

Surprise de la ville de Bagnères-de-Bigorre par Henri de Transtamarre.

La perte de la bataille de Navarret dépouilla Dom Henri, comte de Transtamarre, de la couronne de Castille dont il était possesseur. Le combat eut lieu à la fin de 1366 ou en juin 1367, parce que, à cette époque, les années commençaient à la Pâques, qui ne pouvaient arriver avant le 22 mars ni après le 25 avril. Ce prince, vaincu, se retira d'abord à Transtamarre, où il rassembla toute sa famille, et, après lui avoir indiqué les lieux où elle pourrait se retirer sans aucun danger, il se mit lui-même en chemin vers la France. Arrivé à Toulouse, i y trouva le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et son lieutenant-général en Languedoc, qui le reçut avec tous les égards qui lui étaient dus. Celui-ci fournit au prince infortuné les moyens d'existence assortis à son rang, et lui donna le château de Roquemore pour y faire sa résidence en attendant le rétablissement de ses affaires.

Jean II, roi de France, fut pris par les Anglais à la bataille de Maupertuis, le 19 septembre 1356. Par le traité de Bretigny, ratifié à Calais le 24 octobre 1360, la Guienne, la Gascogne, Tarbes et tout le comté de Bigorre furent cédés à Edouard III comme partie de la rançon du roi captif. Le monarque anglais donna tout ce pays au prince de Galles, son fils aîné, pour le tenir en toute souveraineté, moyennant hommage aux rois d'Angleterre.

Dom Henri, se trouvant à portée de prendre sa revanche contre le prince de Galles, principal auteur de sa détresse, rassembla à Roque-

more un petit corps de troupes (débris des grandes campagnes), avec lequel il fit plusieurs incursions dans la Guienne qui eurent le plus heureux succès. Puis, tournant ses vues vers la ville de Bagnères, il vint la surprendre à l'improviste pendant la nuit et s'en empara traîtreusement par escalade. Il brûla tous les édifices de la rue appelée de *Savayous*, ainsi que le couvent des Dominicains; l'église et une partie du cloître furent cependant épargnées. Le pillage, le carnage et toutes les horreurs de la guerre furent la suite déplorable de ce funeste coup de main de juin 1367. La princesse de Galles, régente des Etats de son mari pendant son absence, porta ses plaintes au roi de France, qui défendit au comte de Transtamarre de pousser plus avant ses entreprises.

(*Extrait des Archives de Bagnères-de-Bigorre.*)

MISCELLANÉES.

La critique des chartes de Mont-de-Marsan, dont nous donnons aujourd'hui la fin, vient de paraître en brochure chez Dumoulin, libraire de l'école des Chartes. Nous examinerons ce travail, dont nos lecteurs ont eu les prémices, dans un article spécial avec l'attention qu'il mérite, et nous mêlerons nos applaudissements à ceux de la presse scientifique de Paris et de la province. M. J.-F. Bladé, nous devons en convenir franchement, a peut-être un peu abusé de ses avantages. La netteté et l'évidence de son argumentation ne sont point exclusives d'une âpreté ironique, qui ne présage rien de bon pour les titres mensongers auxquels il doit encore s'attaquer, et que bien des gens de bonne foi acceptent comme authentiques. Aujourd'hui, le polémiste semble vouloir entrer dans la région plus calme de l'histoire narrative; il vient d'explorer pour nous, dans un long travail, une des périodes les plus obscures et les plus intéressantes des annales d'Aquitaine, les incursions des Normands. Jamais le récit de ces incursions dans le midi de la Gaule n'a été sérieusement entrepris; jamais on n'en a fait l'objet d'une étude spéciale de quelque étendue. L'*Histoire de la Gaule méridionale*, de Fauriel, s'arrête à la fin du IXe siècle, et les Normands y sont à peine nommés deux fois. L'excellent ouvrage de Guillaume Depping est beaucoup plus explicite; mais l'auteur, obligé de tout condenser dans un cadre restreint, a dû

sacrifier bien des faits qui, dans l'histoire d'une province, ont une importance capitale. Outre ces événements négligés de parti pris, il en est d'autres qui lui ont échappé. Pour tout ce qui a trait à l'Aquitaine, M. J.-F. Bladé avait donc à dévelo pper et à compléter le livre de Depping, dont il s'est principalement, mais non pas exclusivement, inspiré dans la narration des incursions antérieures à la bataille de Fontanet. Ainsi préparé par ce coup d'œil rétrospectif, le critique des chartes de Mont-de-Marsan devient maître de son terrain. Il puise abondamment dans les recueils des Sagas, dans les vieux historiens du Nord, dans Dardon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, les annales de Metz, celles de Saint-Waast et de Saint-Bertin, les lettres de Loup de Ferrières, la chronique d'Adémar, les vies de saint Léon et saint Filibert, les actes des Conciles, les épîtres des Papes, les cartulaires de Lescar, de Condom, de Saint-Sever, le poème d'Abbon, le Roman de Rou, la Chronique des ducs de Normandie, etc., etc... De ces recherches multiples surgit un tableau d'un effet puissant et sinistre. La dynastie carlovingienne est à son déclin, les *Rois de la mer* remontent les fleuves sur leurs *drakars*, les cités brûlent, les campagnes sont désertes, les bandes des Vascons redescendent des Pyrénées, le monde semble toucher à sa ruine. La paix pourtant finit par renaître. Totilus et Guillaume-Sanche écrasent les pirates du Nord, l'ordre de Saint-Benoît rebâtit et multiplie ses monastères, la féodalité s'implante dans le midi des Gaules et revêt, en Novempopulanie, une forme signalétique de son origine euskarienne. C'est la dernière heure de l'unité politique de l'Aquitaine et de la Gascogne, qui tout à l'heure vont se démembrer en grands fiefs. Plus tard, l'histoire générale de la région garonnaise n'est plus possible; il n'y a plus que celle des seigneuries, et, au premier rang, celle du comté d'Armagnac.

Dans notre excursion aux Pyrénées, nous avons pris aux archives des diverses localités montagnardes plusieurs notes sur les contrebandiers. Nous les communiquerons de temps à autre à nos lecteurs. Nous commençons aujourd'hui par celle qui est relative à Audigeos qui fut au XVIIe siècle un forban de terre d'un grand renom. Quand on soupçonnait sa présence dans un lieu quelconque, tout le pays était dans l'effroi. Le 23 novembre 1665, les syndics de la province donnèrent avis aux consuls de Bagnères de l'entrée du fameux brigand en Châlosse. Dans l'éventualité de son passage à Bigorre, les consuls de

la ville pyrénéenne et des villages circonvoisins s'assemblèrent extraordinairement pour prendre les mesures nécessaires (1). Dans cette réunion générale des municipalités du quarteron de Bagnères, il fut arrêté qu'aucune des communautés ne serait hospitalière aux étrangers, et que ceux qui se présenteraient seraient mis sous bonne garde (2). Le 5 août 1675, le gouverneur enjoignit à la ville et aux paroisses des entours de fournir une compagnie de 50 hommes pour courir sus à Audigeos, criminel de lèse-majesté et perturbateur public. 20 des meilleurs habitants furent choisis et placés sous le commandement de M. de Caubous (3). Ils donnèrent inutilement la chasse au malfaiteur.

La sentence du jury chargé de la répartition des récompenses artistiques, au concours lectourois, n'a pas été unanimement sanctionnée par l'opinion publique. Nous avons reçu, à ce sujet, un bloc de réclamations; l'une d'elles, a pour titre : *Cas de conscience* d'un *musicien*. C'est parce qu'elle promet des développements ultérieurs que nous donnons aujourd'hui asile aux griefs sommaires qu'elle exprime ainsi :

J. N.

« Le concours musical de Lectoure a laissé son public dans la perplexité. Les apparences étaient marquées, les suffrages presque livrés, quand il advient plus tard que la conclusion est tordue et proclamée en contre sens. On croit que le jury en doit faire un rapport » à l'autorité supérieure; et ce ne serait pas faute de besoin.

» Mais cette nouveauté a peu de vraisemblable : elle témoignerait » que la décision demande encore à être expliquée, peut-être même justifiée. Au reste, nous pouvons patienter quelques jours pour lui » donner le temps de se produire (4).

» Après les bonnes leçons et les bons exercices, rien n'est plus désirable que le bon vent de l'impartialité, la justice dans les concours, » la justice éclatante. Il n'en faut pas douter, la moindre suspicion » leur deviendrait fatale : les concurrents échaudés n'y reparaîtraient » plus; ils s'en détourneraient plutôt comme d'autant de piéges.

» Lectoure aura fourni une preuve nouvelle d'un cas qui pouvait » s'en passer, savoir : qu'on n'arrondit ses petites affaires nulle par » aussi bien que chez soi. »

(1) Registre E, p. 242. Délibérations consulaires de Bagnères-de-Bigorre.
(2) id. p. 245.
(3) Registre G, p. 351.
(4) Le rapport du jury a été publié, en effet, par le Journal du Gers, mais il suffit d'un coup d'œil sur la note qui précède pour reconnaître son antériorité. J. N.

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE (1).

VII

D'autres causes vinrent encore précipiter la chute de cette littérature, en substituant la persécution à la protection

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute les satires qu'inspirèrent aux troubadours les dissolutions du clergé et où s'étaient aussi dévoilées des tendances hostiles à la cour de Rome. C'était là un grief qui ne pouvait être oublié. On ne tint compte aux troubadours ni de leurs chants religieux, ni des services qu'ils avaient rendus aux croisades contre les infidèles, pas plus qu'on ne tint compte aux princes de Toulouse des exploits de Raymond de St-Gilles en Palestine. D'un autre côté, il existait en langue provençale un grand nombre de livres infectés d'hérésie. On avait aussi traduit dans cet idiome des extraits de la Bible, ainsi que tout le Nouveau Testament et plusieurs évangiles apocryphes, notamment celui de l'enfance de J.-C. Tout cela fit que l'on déclara la guerre à la langue et à la littérature provençales, et que l'on chargea l'inquisition de la destruction de ces livres aussi bien que du jugement et de la condamnation des Albigeois. On prit, en conséquence, toutes sortes de mesures pour anéantir tous les manuscrits, et il n'est pas besoin d'ajouter que cette

(1) Voir, ci-dessus, p. 57 et 129.

proscription ne manqua pas d'atteindre les compositions poétiques où le clergé et la cour de Rome se trouvaient plus ou moins attaqués. A cette époque, l'invention de l'imprimerie n'était pas venue encore contrarier cette guerre faite à la pensée humaine, et il résulta de celle-ci la perte à jamais regrettable du plus grand nombre des monuments de la littérature provençale.

En même temps, on instituait l'Université de Toulouse dont la première idée semble remonter au traité de paix du 12 avril 1229. On imposa, en effet, dans ce traité, au comte Raymond VII, l'obligation d'entretenir pendant dix ans dans cette ville des maîtres et professeurs en théologie, en droit-canon, en philosophie et en grammaire. Mais la bulle d'institution de ce corps d'enseignement n'est que de l'année 1245, et l'on y voit le pape proscrire, en termes formels, l'idiome provençal qu'il qualifie d'hérétique. Plus tard, on professa dans cette université le droit civil, c'est-à-dire le code Justinien, et c'est ainsi que la langue latine fut remise en vigueur dans nos provinces méridionales, tandis que, d'un autre côté, s'y introduisait la langue française par droit de conquête. Le latin devint donc la langue des étudiants et des savants, le français, celle des gens de la bonne compagnie, et le roman, simple patois pour le peuple, s'écarta de jour en jour et de plus en plus de l'ancien *provençal littéral*.

VIII

Néanmoins, de nobles esprits essayèrent de combattre cette décadence. *Bernard de Panassac*, damoiseau, *Guillaume de Lobra*, bourgeois, *Berenguier de St-Plancat*, *Pierre de Mejanessera*, changeur, *Guilhem de Gontaut*, *Pierre Camo*, marchands, et *Bernard Oth*, notaire de la

cour du viguier de Toulouse, lesquels se qualifiaient *la gaie Société des sept troubadours de Toulouse,* avaient contracté l'habitude de se réunir dans un jardin des faubourgs de cette ville pour y converser de poésie et s'y communiquer réciproquement les fruits poétiques de leurs loisirs. Au mois de novembre 1323, voulant ranimer l'émulation des poètes, ils se décidèrent à fonder un prix annuel en faveur de ces derniers. Dans la lettre-circulaire qu'ils écrivirent *en vers provençaux,* qu'ils adressèrent *aux honorables et aux preux, auxquels étaient donnés le savoir, le sens, la valeur et la courtoisie,* et qu'ils datèrent *du verger de leur palais, au pied du laurier près duquel ils s'étaient réunis,* ils invitèrent tous les poètes à se rendre à Toulouse, le premier du mois de mai de l'année d'après, pour y disputer la violette d'or qu'ils offraient à l'auteur de la meilleure pièce de vers *en langue romane.* Mais le sujet prescrit pour les compositions de ce concours n'était plus emprunté aux idées qu'affectionnaient principalement les anciens troubadours. C'est en l'honneur de Dieu, de la Ste-Vierge, ou des Saints du paradis que ces pièces durent être composées. *Arnaud Vidal*, de Castelnaudary, obtint, le 3 mai 1324, cette première violette d'or en présence des capitouls de Toulouse et d'une grande affluence de monde.

La société ou académie se donnaun président (ou chancelier) du nom de *Guillaume Molinier*, et ils prirent un *bédeau* (ou secrétaire), auxquels, secrétaire et chancelier, mission fut donnée de dresser leurs *statuts avec un traité de rhétorique et de poésie.* Ce travail ayant reçu l'approbation de l'académie, les *sept troubadours de Toulouse* le firent publier, en 1355, sous le titre de *lois d'amour.*

Dès l'an 1356, on ajouta à la violette d'or une églantine et un souci d'argent, et nous voyons que l'on nommait,

vers cette époque, cette académie *le jeu d'amour*, dont on fit ultérieurement *les jeux floraux*. D'après *les statuts*, ou *lois d'amour*, on accordait des lettres de *bachelier en la gaie science et dans le gai savoir* au poète qui avait remporté l'un des principaux prix, mais pourvu, en outre, que les *mainteneurs* (c'est le nom que prirent ces académiciens), lui eussent fait subir, en séance publique, un examen constatant sa capacité. Ces bacheliers étaient tenus de prêter serment, le jour que l'on adjugeait *la principale joye*, c'est-à-dire la violette d'or, *de garder les lois de la gaie science* et d'assister tous les ans à la distribution des prix. Ces lettres de bachelier étaient, du reste, écrites en *vers provençaux*. Pour être admis au grade de *docteur en la gaie science*, il fallait être revêtu déjà de celui de *bachelier*, et, de plus, on exigeait que ce bachelier eût remporté les trois principales fleurs sans exclure l'examen public que devait subir aussi le récipiendiaire. On donnait à ces bacheliers, comme à ces docteurs, le titre de *maîtres en la gaie science et en rhétorique*. Ils avaient le droit d'assister à toutes les assemblées de l'académie.

Les faubourgs de la ville de Toulouse ayant été détruits durant les guerres contre les Anglais, le siége de cette Académie fut transféré dans la maison de ville ou *Capitole*. Dès l'année 1388, la réputation de cette société se trouvait telle que Jean d'Aragon fit l'envoi d'une ambassade à Charles VI pour lui demander des poètes de Toulouse, dans le but d'établir chez lui une *Académie de la gaie science*.

C'est vers la fin de ce même XIVe siècle ou dans les premières années du XVe, que Clémence-Isaure, dame de Toulouse, qui cultivait elle-même la poésie, laissa, par son testament, des fonds suffisants pour fournir aux frais de la violette d'or, de l'églantine, ainsi que du souci d'argent,

formant le prix des meilleurs poèmes. Les capitouls érigèrent à cette dame une statue de marbre blanc qu'ils placèrent au Capitole.

Enfin, par lettres-patentes du mois de novembre 1694, Louis XIV approuva et autorisa l'*Académie des jeux floraux ;* il voulut que les capitouls fournissent, tous les ans, la somme de 1,400 livres, dont 300 livres pour les frais ordinaires de cette société, et 1,100 livres pour les frais d'une amaranthe d'or, d'une violette, d'une églantine et d'un souci d'argent, dont l'une formerait le prix d'un ouvrage en prose, et les autres de pièces de poésie. Ces lettres portent à 35 le nombre des *mainteneurs des jeux-floraux,* y compris les anciens membres de l'Académie, mais sans compter le maire ou premier capitoul, *mainteneur* de droit, faisant le 36e. Louis XV éleva ce nombre à 40.

Mais soit que l'on consulte *les lois d'amour* que cette Académie publia, comme on l'a déjà vu, en 1355, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle après l'établissement de l'Université de Toulouse, soit que l'on prenne lecture du *sirvente* qui valut à Arnaud Vidal, de Castelnaudary, la première violette d'or ou d'autres poésies contemporaines, on n'y retrouve plus les perfections de l'ancien idiome des troubadours (1). Ces tentatives de restauration de la littérature provençale furent honorables, mais impuissantes. Le mal se trouvait irréparable, et le patois roman, qui d'ailleurs ne s'était jamais élevé à la hauteur du provençal littéral, continua de déchoir lui-même, bien qu'habilement manié par les poètes de plus en plus postérieurs à la croisade contre les Albigeois. Serait-il vrai que Clémence-Isaure ait désespéré elle-même de la poésie romane, et

(1) Il nous semble que l'on peut en dire autant de la *Chronique des Albigeois* qui commence par ces vers :

» El nom del Payre e del Filh e del Sant Esperit
» Comensa lo cansos que maestre Guilhem fit. »

qu'elle ait manifesté le désir de voir les poètes de son pays cultiver la langue française? Cela s'est dit. Nous n'y croyons pas; mais c'est ce qui néanmoins ne manqua pas d'arriver, et lorsque Louis XIV déclara, dans ses lettres déjà citées, du mois de novembre 1694, que l'on n'admettrait *aux jeux floraux* que des ouvrages écrits en français, ce prince ne fit que consacrer un usage en train déjà de s'établir.

IX

On pourrait nous faire cette objection :

Puisque vous pensez que l'on doit attribuer à la croisade contre les Albigeois et à ses suites la décadence et la perte de la littérature provençale, d'où vient que cette décadence et cette perte s'étendent même dans des contrées qui ne subirent ni cette guerre, ni les procédures des inquisiteurs, ni l'influence de l'Université de Toulouse?

Voici ce que nous aurions à répondre :

Pour ce qui est de l'Université de Toulouse, sa célébrité ne tarda pas à lui attirer des étudiants de tous les pays voisins. Cela posé, il est impossible de ne pas admettre que ces étudiants, de retour dans leur patrie, durent y répandre leur habitude de la langue latine et de la langue française, ainsi que les préventions de l'Université de Toulouse contre l'idiome provençal que l'on y qualifiait d'*hérétique*.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que le roman raffiné des anciens troubadours n'était pas l'idiome du peuple, n'était pas le patois du pays, mais bien la langue des châteaux et des cours princières ou seigneuriales. Cette langue, il y avait des écoles pour l'enseigner et pour la maintenir dans des règles fort compliquées. La principale de ces écoles était à Toulouse, où elle avait prospéré sous

la protection des comtes Raymond V et Raymond VI. C'était à cette école qu'affluait le plus grand nombre des étudiants des contrées méridionales. En détruisant ces corps d'enseignement de la littérature provençale et en établissant dans Toulouse même une Université d'où l'idiome provençal se trouvait banni, le clergé avait frappé au cœur la littérature qu'il tenait tant à supprimer, et la jeunesse méridionale perdit le foyer où elle allait épurer auparavant son langage.

Nous dirons aussi que, dans les pays qui ne furent pas désolés par la croisade contre les Albigeois, bien d'autres guerres vinrent arrêter dans son cours la civilisation méridionale et contribuer à la décadence de la littérature romane. Nos lecteurs doivent pressentir que nous faisons allusion ici à la lutte prolongée entre les Français et les Anglais dans la Guienne. La poésie, qui aime à se couronner de lauriers, vit mal néanmoins sous leur ombrage et ne prospère que sous celui de l'olivier. (Nous demandons pardon à nos jeunes lecteurs pour ces réminiscences classiques.)

Mais, selon nous, l'occupation anglaise, avec la lutte acharnée qu'elle fit naître, ne constitua qu'une cause secondaire de la perte de la littérature provençale.

A l'appui de ce que nous faisions observer naguère au sujet des pays méridionaux, où la croisade contre les Albigeois ne porta point ses coups, nous citerons la Catalogne et l'Aragon. L'idiome dont usaient, au XIIIe siècle, les poètes de ces dernières contrées n'était pas autre que le provençal qu'ils venaient apprendre dans nos écoles méridionales. Cet enseignement leur faisant défaut, l'idiome propre à la Catalogne prit le dessus. Nous avons déjà vu que Jean d'Aragon essaya, lui aussi, d'une restauration, et qu'il fit demander, vers l'an 1388, à notre roi, Charles VI, des

troubadours de Toulouse, pour fonder, en Catalogne, une colonie *de la gaie science*. Une Académie fut, en effet, fondée à Barcelonne, sur le modèle de l'Académie des jeux floraux. Mais en appelant des poètes du *jeu d'amour*, on avait puisé à une source déjà corrompue; ces poètes ne pouvaient exporter de Toulouse le provençal littéral qui n'y existait plus, et patois pour patois, les Catalans préférèrent le leur. Aussi est-ce en Catalan que se trouvent écrites même les productions des premiers académiciens de Barcelonne et de Tortose. La langue catalane, qui se parlait également dans le Roussillon, a longtemps résisté aux conséquences de la réunion de ce dernier pays à la France. Mais il a fallu céder pourtant, et cet idiome semble s'être réfugié sur les montagnes du Roussillon.

En résumé, c'est la croisade contre les Albigeois qui, en éteignant dans le sang ou en étouffant dans les flammes la civilisation du Midi, en détruisant la protection qu'accordaient aux troubadours les princes victimes de cette guerre, en proscrivant les livres écrits dans l'idiome provençal, en peuplant le Midi d'étrangers, en abolissant les écoles où s'enseignait et s'épurait la littérature provençale, en fondant l'Université de Toulouse, et en interdisant le provençal aux étudiants, c'est, disons-nous, cette croisade qui a occasionné la décadence et la perte de cet idiome et de cette littérature; sans quoi il est permis de penser que la civilisation du Midi aurait dominé celle du Nord jusqu'aux temps modernes, et que notre roman littéral aurait fini par devenir la langue de tout le royaume. Quant au roman populaire, des hommes d'un grand talent, tels que Pierre Godolin, à Toulouse, Despourrins, en Béarn, et Jasmin, en Agenais, en ont fait jaillir des beautés sans nombre; Montaigne lui reconnait des qualités supérieures à

celles de la langue française, et l'on assure « qu'à la cour » même de Catherine de Médicis, le Tasse, après avoir » conçu le projet et le plan de sa *Jérusalem Délivrée*, hé- » sita quelque temps s'il écrirait son poème dans sa langue » naturelle ou dans le dialecte occitanien (c'est-à-dire roman). (Eloge de Clémence-Isaure, par *M. Cabantous*, l'un des quarante mainteneurs, 1830).

J.-F. SAMAZEUILH.

DE LA PRÉPONDÉRANCE

DE LA

RACE ET DE LA LANGUE JAPHÉTIQUE

Notre paradoxe sur l'unité des langues est une de ces questions que l'expérience et l'observation sont seules capables de résoudre. Aussi n'aurions-nous pas osé parler avec tant d'assurance si déjà la même opinion n'eût été soutenue par des hommes recommandables.

Citer *de Humbold* est plus que suffisant. Ce savant entre tous les savants a réuni dans un seul tableau les noms employés par toutes les langues connues pour désigner les êtres avec lesquels l'homme se trouve le plus en rapport : *Dieu, père, mère, frère, sœur, fils, soleil, lune, terre*, etc. Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour se convaincre que chaque série n'admet qu'un petit nombre de types primitifs, et quelquefois un seul.

Guidés par cette vérité, nous pouvons pénétrer plus avant dans le ténébreux labyrinthe des langues. Et d'abord, d'après l'opinion généralement admise aujourd'hui, toutes les langues se rapportent à trois types :

1° Indo-européen;

2° Arabe;

3° Africain.

Ces trois types répondent aux trois races humaines : Japhétique ou blanche, Sémitique ou bronzée, Chamique ou noire. La première de ces

races couvre presque toute l'Europe, l'Asie et l'Amérique; la seconde est circonscrite entre l'Himalaya et la Méditerranée; la dernière occupe l'intérieur de l'Afrique.

La grande diffusion de la race japhétique rend encore plus sensible l'unité de langage.

Ce qui distingue sa langue, c'est la flexion, la facilité avec laquelle ses noms, ses adjectifs, ses verbes, se modifient pour exprimer leurs différents rapports.

Les enfants de Japhet, héritiers de la promesse faite à leur père au jour où Cham fut maudit,

« Que Dieu dilate Japhet, qu'il habite sous la tente de Sem, et que » Cham soit son esclave! »

sont doués d'une force d'expansion qui, depuis la dispersion générale, n'a cessé de les agiter et de les pousser vers tous les coins du globe.

Dieu est le partage de Sem; l'esclavage fut celui de Cham; la terre est l'apanage de Japhet. Ce n'est pas là un vain mot. Jetez les yeux sur une carte de la dispersion des hommes; ouvrez l'Atlas Dussieux, Drioux, Delamarche, qu'est-ce qui vous frappe? Voyez-vous Sem, stationnaire et immuable comme le Dieu dont il garda la foi, rester attaché au sol qui porta le premier homme? Ses enfants se groupent autour de lui, depuis les sources de l'Euphrate jusqu'à l'Océan indien. Tous se touchent, se pressent, Lydiens, Arméniens, Syriens, Assyriens, Hébreux, Perses, Arabes! Cham fuit, abandonnant Babylone, la mère des villes; ses nombreux descendants s'écoulent par l'isthme de Suez et s'enfoncent dans les déserts africains, pour en faire le réservoir inépuisable d'esclaves que cinquante siècles n'ont pas tari. Malheur à ceux que le Jourdain retient sur ses bords; ils ne tarderont pas à être exterminés. L'Egypte seule jettera un éclat éphémère, dû peut-être aux étrangers qui l'auront asservie, et un jour viendra où, tombée dans la servitude, elle ne pourra jamais plus rompre ses fers.

Combien le spectacle offert par la race japhétique est différent! En quittant la plaine de Sennaar, elle rayonne vers tous les points de l'horizon; elle sent que toutes ces vastes contrées sont à elles, et par les trois grandes voies de l'Inde, de la Scythie et du Caucase, ses caravanes vont en prendre possession.

Madaï, père des Mèdes, peuple le pied des monts Emodes (Himalaya), et sans doute les grandes vallées de l'Indus et du Gange, la presqu'île de l'Inde et la Chersonèse d'or.

Magog, père des Mongols, tourne les monts Emodes, et s'étend sans obstacles dans les steppes immenses de la Sibérie. Les bords du Saghalian sont à lui, et de là ses enfants, toujours plus nombreux, iront peupler l'Amérique, la Chine et les confins de la mer Caspienne.

L'isthme caucasique livre passage à deux races :

Thubal forme l'avant-garde de l'émigration; il s'arrête un instant au pied du Caucase où se fixe une colonie Ibère, et, pressé par ceux qui le suivent, leur abandonne successivement les vallées du Tanaïs, du Borysthène et de l'Ister, pour aller habiter les extrémités de l'Europe et fonder l'Ibérie occidentale. Peut-être même, dès son arrivée, a-t-il peuplé ce que nous appellerons plus tard l'Italie.

Mosoch, qui le suivait de près, a laissé, comme lui, une colonie entre l'Euxin et la Caspienne; ce sont les Massagètes. Il franchit à son tour le Caucase pour aller habiter les régions hyperboréennes. Les Grecs, traduisant mal son nom, donneront à ses enfants le nom de Scythes (Skouthai), nom qu'ils transporteront à tous les peuples septentrionaux. Pour les Latins, ce seront les Sarmates; pour nous, les Finnois, les Slaves, les Moscovites.

Gomer s'établit d'abord sur les rives de l'Euxin; tout y rappelle son nom: voici la Crimée, l'antique *Kimmeria* des Grecs; celui de ses fils, Ascenez, Thogorma et Riphat : en effet, la mer d'Ascenez devient pour les Grecs le *Pontos axeinos*, et plus tard *Euxeinos*; le mot *Asia* lui-même, uniquement donné par les Grecs à l'Asie-Mineure, nous paraît une altération d'Ascenez. Thogorma pourrait se retrouver dans Tauride, Taurus et Troie. Quant à Riphat, c'est bien lui que nous trouvons sur les bords du fleuve *Rha* (Volga), et au pied des monts *Riphaioi* (Oural). La mer Noire fut donc la première station de Gomer; mais de nouvelles colonies iront porter son nom à la Chersonèse cimbrique (Danemark) pour y former la nation scandinave, tandis que leurs frères, s'établissant le long de la mer du Nord, deviendront les pères des Germains et des Gaulois.

L'Hellespont semble avoir donné passage à Thiras et à Javan.

Thiras, père des Thraces, habita sans doute le mont Hémus et les basses vallées de l'Ister, du Thiras et du Borysthène (Danube, Dniester, Dnieper).

Javan, père des Ioniens ou Grecs, peupla la Grèce, les îles de l'Archipel et les bords de l'Asie-Mineure. Il fut père de quatre fils, souche des quatre nations helléniques : Elisa, l'*Aiolos* des Grecs, souche des

Eoliens, et peut-être des Hellènes proprement dits; — Tharsis dont le nom se maintient sur les côtes d'Asie; — Dodan, peut-être *Doros*, père des Doriens. Dodone rappelle son nom; — Cetthim, enfin, dont les Grecs ont dû faire *Makedon* et Macédoniens. Dans l'Ecriture-Sainte, Cetthim désigne la Macédoine et l'Italie, Javanim la Grèce. Japhet lui-même a été inscrit par les Grecs au nombre de leurs ancêtres; ils en ont fait Iapet, père de Prométhée, premier fabricant des hommes.

Cette force d'expansion n'a cessé d'animer la race japhétique. Aujourd'hui même, l'Europe occidentale couvre les mers de ses vaisseaux, les côtes de ses colonies, les terres de ses soldats; tous les pays paient tribut à son commerce, s'ouvrent à ses comptoirs, et de hardis voyageurs fouillent sans relâche tous les recoins du globe, depuis les parages glacés des pôles jusqu'aux déserts inconnus et brûlés du continent africain.

Les autres races peuvent-elles nous offrir un pareil exemple? A peine si dans le cours des âges quelques-unes de leurs tribus ont pesé dans l'équilibre du monde.

A Tyr, à Sidon, à Carthage, les fils d'Enac (*Bne Enak*, ph-énic-iens, fils du géant), qui ne possédaient rien sur terre, avaient établi les entrepôts de leur commerce, d'où leurs flottes, s'élançant sur la Mer intérieure, visitaient les rivages et servaient de lien aux diverses nations.

L'Egypte fut conquérante. Mais les exploits des Rhamsès et des Néchao étaient plutôt des courses à main armée que de véritables conquêtes. Cependant, ils réussirent à jeter trois colonies hors de la vallée du Nil : les Philistins, les Cappadociens et les Argivo-Athéniens de Danaus et de Cécrops. Encore on peut se demander si cette dernière colonie était de race chamique ou sémitique, son apparition en Grèce coïncidant avec l'expulsion des *Hycsos* ou pasteurs arabes. Après ses rapides conquêtes, l'Egypte rentre dans la vallée du Nil, se tord sans cesse dans les convulsions de ses dynasties rivales, qui les livrent tour à tour aux Arabes, aux Ethiopiens, aux Assyriens, aux Mèdes, aux Grecs, aux Romains et aux Arabes modernes. Et si quelque jour elle reprend son autonomie, elle aura cessé d'être la fille de Mezraïm : ce sera l'esclave affranchie de Mahomet.

Deux races sémitiques ont jeté de l'éclat.

Les Assyriens héritèrent, pour ainsi dire, de la puissance de Noé; mais leur empire, d'abord le maître, puis le rival, puis l'esclave de

Babylone, fut asservi deux fois par les races japhétiques, les Scythes et les Mèdes. Depuis Sardanapale, il ne s'est plus appartenu.

Je ne cite pas les Perses (Elamites). Leur empire d'un jour se fondit dans la vaste puissance des Mèdes, à laquelle il maria son nom.

L'empire arabe mérite ce nom, et peut être comparé aux plus brillants Etats japhétiques qu'il a égalés sinon dépassés en puissance, en étendue, en grandeur. Mais cet empire a véritablement participé à la destinée de Japhet, car son chef Ismaël, évincé de l'héritage divin, reçut en dédommagement la domination terrestre : « et lui aussi sera » le père d'un grand peuple. »

A part ces exceptions, dont la dernière seule a profondément influé sur le monde, nous ne voyons que des luttes de peuplades, des disputes de tribus, des révolutions circonscrites dans un espace borné, presque sans intérêt pour l'histoire générale.

Sitôt que ces familles ont tenté de franchir leurs étroites frontières, elles se sont trouvées en face de géants japhétiques.

Que furent les Lydiens et leur colonie étrusque? Que furent les Arméniens? La vallée de l'Euphrate seule réunit trois familles : Assur, Arphaxad et Elam (Assyriens, Chaldéens, Perses). Ces cinq peuples et bien d'autres disparaîtront dans l'empire des Mèdes.

Après l'Egypte et Tyr, le reste de la famille chamique demeure inconnue. Les Ethiopiens, les peuples de l'Afrique intérieure, quel rôle ont-ils joué dans l'histoire? Mithridate fit briller un jour les Cappadociens, et les enfants de Chanaam ne vécurent mille ans que pour se voir exterminés par la race sémitique.

Cet aperçu géographique aura paru long; c'est un hors-d'œuvre après un paradoxe. Mais il se relie intimement à notre sujet, car, si la race japhétique couvre pour ainsi dire la terre entière, il s'ensuit que la langue japhétique doit dominer les deux autres et rendre encore plus sensible l'unité de langage.

Dans les articles suivants, nous examinerons en particulier le rôle de l'Europe dans la diffusion et la transmission des langues, puis viendra l'étude des éléments kymrique et ibère dans la distribution géographique des idiomes modernes.

L'abbé CAUDERAN.

LES ARTISTES DU SUD-OUEST

à l'Exposition de 1861.

DERNIER ARTICLE (1).

Nous sommes bien en retard pour compléter notre inspection des artistes du Sud-Ouest à l'exposition de 1861. Nous ne pouvons cependant nous dispenser d'ajouter ce troisième article sans risquer de nous montrer injustes envers plusieurs artistes d'un sérieux talent tels que :

Bezard, l'habile décorateur de la coupole St-Caprais d'Agen. Les beaux dessins de ces pages monumentales méritaient l'estime qu'on leur a témoignée. L'artiste qui les a exécutés est Toulousain en même temps que disciple et collaborateur de V. Orsel et de Perrin. Comme ses maîtres ou plutôt ses collègues, il a jeté le sentiment chrétien sur la forme grecque, la mysticité évangélique sur l'admirable contour païen. Le peintre avait à vaincre une difficulté matérielle; la surface sur laquelle il déployait les scènes de martyre était divisée par des nervures, ce qui était un obstacle pour l'unité. Néanmoins cette difficulté a été vaincue. Les épisodes de l'église primitive et militante dans le diocèse d'Agen sont raccordés entre eux par l'unité de lieu. M. Bezard est grand prix de Rome et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le manque de méthode dont nous nous sommes prévalus au début de notre examen nous autorise à mettre le joli à côté du grandiose en parlant d'un compatriote de celui qui vient d'être loué.

(1) Voir, plus haut, p. 24 et 88.

Durand, avait envoyé cette année à Paris trois pastels d'une grâce et d'une délicatesse infinies. Le coloris de sa femme rêveuse était surtout admiré et admirable. Nous reprocherons néanmoins à ces trois œuvres, si coquettes, trop de mollesse dans le coup de crayon.

M. Prouha, sculpteur toulousain, a traversé les épreuves préliminaires qui produisent les sérieux talents; il a vaillamment conquis, à la pointe de son ciseau, une notoriété longuement attendue. Germain Pilon et Jean Goujon sont pour lui les véritables représentants de l'art français. Il a pénétré tous leurs secrets sans altérer son idée personnelle. M. Prouha a poursuivi, après eux, le style pittoresque, le goût élevé et surtout la noblesse de ces maîtres du XVIe siècle; il a su, dans ses travaux, se préserver de la servilité et des réminiscences. Sa statue de la *Vérité vengeresse* reflète tous les mérites que nous venons d'énoncer. Le modelé et l'anatomie sont peut-être vulnérables par certains côtés, mais cette composition dédaigneuse des raffinements est imposante par son caractère. L'avenir réserve des succès certains à l'artiste méridional qui en est l'auteur.

M. Maurette, qui a la même origine que celui qui précède, s'était présenté avec un *joueur de lyre*, plâtre deminature. Le cytharède prélude au dégagement des accords par la tension des cordes, les essaie de ses doigts et recueille leurs vibrations. Le mouvement est naturel, le corps bien pondéré, le profil poétiquement régulier, mais l'anatomie du torse est défectueuse et le modelé imparfait.

M. Pons (Pierre), de Tonneins, élève de Toussaint, avait fourni pour son contingent un portrait en marbre poli par un ciseau scrupuleux. Le masque est largement compris, seulement le statuaire a peut-être confondu la froideur avec la sérénité antique.

M. Bonaffé, qui est bordelais, s'est, dans sa *Danseuse*,

un peu trop souvenu de la *Belle de Nuit* qui figura dans un des précédents salons. Des critiques un peu sévères lui ont contesté toute originalité; ils ont prétendu que son second travail n'était que l'imitation déguisée du premier, lequel n'était, à son tour, qu'un plagiat agrandi d'une gracieuse terre cuite de Pompéi. On doit cependant reconnaître à M. Bonaffé beaucoup de fini et de correction dans les lignes de la tête. Le souffle seul qui anime et qui spiritualise lui fait défaut.

Parmi les artistes dignes d'une mention finale, inscrivons Duverger, Stock, Lalanne, Bouchet, Hugues, tous les cinq de Bordeaux; Gariot, Sévérac, de Toulouse; Cavaillé (Paul), de Lauzerte; Gallier (Achille), de Bayonne; Mlle Solon, de Montauban; enfin Eude, d'Arcachon, pour sa statue d'Homère noblement drapée et imposante par la majesté du caractère.

GONTRAN D'AUSSY.

ARCHIVES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE LA GUIENNE ET DU LANGUEDOC.

Monnaie de la république de Montauban frappée par les protestants de cette ville dans la seconde moitié du XVIe *siècle.*

On lit au sujet de cette médaille, dans Tobiesen Duby (*Monnaies des prélats et des barons de France*, tome 2, page 594) : «Lorsque les habitants de Montauban eurent, en 1572, embrassé le protestantisme, ils firent battre des monnaies d'argent avec cette inscription ou légende : Monnaie de la République de Montauban. Le Blanc (*Histoire des Monnaies de France*, page 325), dont j'extrais cette anecdote, continue Duby, ajoute qu'il n'a jamais vu aucune de ces pièces, ce qui n'est pas une raison pour qu'elles n'aient pas existé.

L'historien Cathala-Coture, qui, après l'annaliste ecclésiastique de Montauban, le chanoine Le Bret, fait également mention de l'émission de cette monnaie, avec les mêmes circonstances, par les Montalbanais, donne ainsi le texte de sa légende : MONEDO NOVELA DE LA REPUBLICO DE MONTALBA.

Mon savant confrère et ami, M. Alex. du Mège, que je consultai dans le temps sur l'existence de cette médaille, me répondit dans une première lettre : « J'ai fait des recherches pour découvrir une de ces pièces, mais jusqu'ici *inutilement;* il paraît cependant que l'on en frappa quelques-unes avec cette légende (la dernière que nous venons de donner.) Mais plus tard, notre docte archéologue toulousain m'écrivait : « J'ai parlé dans l'*Histoire générale de Languedoc* (1) de la pièce d'argent *frappée en l'honneur du prince de Condé* par la république de Montauban, et n'ayant pas encore vu cette monnaie à cette époque, je me suis appuyé de la nouvelle édition de l'histoire de cette ville par Le Bret, où MM. les annotateurs (2) montrent qu'ils croient à ce produit de la numismatique montalbanaise; ils citent même les Mémoires d'un témoin oculaire, habitant, en 1572, Montauban. Depuis, on m'a montré un dessin de la monnaie dont s'agit, et on m'en a promis un exemplaire; mais on a retiré le dessin, et la pièce ne m'est point venue, etc. »

Du reste, les conséquences tirées par quelques écrivains du mot *république* qu'on y remarque me paraissent extrêmement douteuses, si ce n'est même tout à fait erronées.

Ce mot, en effet, me paraît ici synonyme de celui de cité (*civitas*), et il ne prouverait nullement, à mon avis, l'intention des Montalbanais de proclamer leur indépendance complète et de ne plus reconnaître la souveraineté du roi de France, à l'époque que nous venons de citer, et surtout de manifester cette intention dans un monument monétaire auquel se rattachait le nom du prince de Condé. Aucun autre fait historique, d'ailleurs, ne vient, à notre connaissance, à l'appui de cette opinion.

Il est tellement vrai et exact que, au temps dont nous parlons, comme

(1) Il est ici question de la nouvelle édition in-8°, par livraisons, de l'histoire générale de Languedoc, de Dom Vaissette, donnée par M. du Mège, qui a continué et annoté ce grand et important ouvrage et y a ajouté plus de mille chartes historiques relatives à cette province.

(2) Ces *annotateurs* sont MM. Gabriel Ruch et Marcellin, qui ont donné une nouvelle édition de Le Bret, en deux volumes in-8°. Montauban, chez Rhétore, libraire, 1841.

dans ceux qui lui sont antérieurs (1), les mots *république* et *cité* étaient considérés et souvent employés comme identiques, et que, au XVIe et au XVIIe siècles, les Montalbanais n'attachaient pas un sens plus étendu au premier qu'au second en en faisant l'application à leur ville et à leur administration municipale; que sur une thèse dédiée et présentée aux consuls de cette même ville par un étudiant de l'*Académie protestante* (2), en l'année 1606, époque où les Montalbanais reconnaissaient très certainement l'autorité de *leur bien bon ami*, Henri IV (3) et lui obéissaient comme à leur roi, on lit la formule suivante, qui sans doute n'était ni nouvelle ni insolite, et qui devait, au contraire, être consacrée par des précédents et par l'usage : *Consulibus prudentissimis et universo senatu reipublicæ montalbanensis.*

Qui ne voit que le *sénat* de Montauban est ici tout bonnement son conseil municipal, ou le corps de ville (comme on disait alors)? Dans les villes de parlement cette compagnie souveraine était désignée sous la même dénomination de *Senatus;* chacun de ses membres était *Senator*, et, en les haranguant en corps, on les appelait *Patres Conscripti.*

A la même époque où cette monnaie de Montauban fut frappée, et jusque sous le règne de Louis XIII, on écrivait aussi à Toulouse les mots *république toulousaine* ou *tholosaine* pour désigner cette ville, *cette commune*. Dans les registres historiques conservés au Capitole, on lit : « *Annales des faits arrivés dans la république tolosaine pendant l'année.....*, etc.; *histoire de la république tholosaine pendant l'année.....*, etc.»

Dans ces mêmes annales, les capitouls de Toulouse sont souvent nommés *chefs et conservateurs de la république toulousaine.*

Enfin, est-ce qu'on n'a pas lu sur les murs d'une des salles de ce même capitole cette formule de l'ancienne Rome, qui rappelait sans cesse aux capitouls toulousains leurs devoirs envers leur cité ou république : *Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat* (les consuls veilleront à ce que la république n'éprouve aucun dommage.)

(1) Sur les inscriptions gallo-romaines conservées à Lectoure, l'ancienne *Lactora*, chef-lieu des *Lactorates*, peuple de l'Aquitaine-Novempopulaine, on lit : CIVITAS LACTORATIVM, et RESPVBLICA LACTORATIVM.

(2) Le mot Académie est ici synonyme de celui de Faculté que porte aujourd'hui dans cette ville la même institution.

(3) Nous avons donné, dans le *Recueil complet des lettres d'Henri IV*, que publie le gouvernement français, celles écrites par ce prince aux consuls de Montauban et extraites des archives municipales de cette ville.

A ce propos, M. du Mège m'écrivait encore : « En employant le mot de *république* comme synonyme de celui de *commune*, les citoyens de Montauban, *ce boulevard du protestantisme*, auront peut-être voulu lutter avec Toulouse, *la forteresse inexpugnable de la foi catholique*, où l'on parlait toujours de la *république tholosaine*, etc. »

Pour en revenir à ce titre de *Capitoul*, servant à désigner à Toulouse les magistrats municipaux de cette capitale du Languedoc, il est, du reste, très remarquable que, dans les premiers actes émanés de l'autorité municipale de la ville naissante de Montauban, aux XIIe et XIIIe siècles, les consuls de la nouvelle cité, fille en quelque sorte de Toulouse, prennent et reçoivent, comme ceux de la capitale d'Alphonse et de Raymond de Saint-Gilles, le titre de *Capitouls*, tandis que, dans d'autres actes contemporains, les magistrats municipaux de cette dernière ne sont quelquefois désignés que sous la qualité de *Consuls*.

En terminant cet article sur la monnaie de la prétendue république de Montauban, frappée dans cette ville au XVIe siècle, nous exprimerons ici la pensée qu'elle doit être considérée comme une médaille, un jeton, plutôt que comme une véritable monnaie destinée à être mise dans la circulation et le commerce, et qu'elle ne dut être tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, ce qui explique suffisamment son extrême rareté, et l'on pourrait dire sa disparition totale de nos jours.

Dans un autre article, nous parlerons du prétendu *droit monétaire* exercé, selon l'historien Le Bret, par l'abbé et les moines du monastère de St-Théodard ou de Montauriol, antérieurement à la fondation de Montauban.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

MANUSCRIT
DE
BERNARD DE SOFFAREZ.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai découvert dans mes papiers de famille un autographe assez curieux d'un de nos parents, dont le nom, comme

enfant du Gers, pourrait peut-être figurer dans votre intéressante *Revue*.

C'est *Bernard de Soffarez*, capitaine major dans les gardes-françaises, né à Saramon, et décédé dans notre maison patrimoniale vers la seconde moitié du XVIIe siècle.

Sous le titre de *verbal de mes serbvices*, il raconte, avec autant de naïveté que de modestie, les événements militaires dont il a été le témoin pendant plus de vingt années, et avec ce style empreint de couleur locale à la manière de nos vieux annalistes :

Nous le laissons parler :

« Premièrement, en l'an 1630, au mois de mars, âgé de » 15 ou 16 ans, il fut au régiment des *guardes* dans la » *compaignie* de M. de Casteljaloux, où il a demeuré sans » discontinuer et passé toutes les campaignes, sçavoir » deux fois en *Lorroigne* et à Ste-Menehoud, et à l'attaque » de St-Midé, où M. de *Schomberg* commandait le détachement du régiment des guardes et la cavalerie pour la » deffaicte de 500 cavaliers qui estoient à monsieur le duc » de *Lorroigne* (Lorraine) où ledit sieur de Schomberg fut » blaissé d'ung coup de carabine au bras..... plus au siége » de *Moyenvic*.

» De *Moyenvic*, nous partîmes pour St-Dizier et fusmes » commandés 25 hommes par *compaignies* des guardes » pour aler après monseigneur d'Orléans à la deffaicte de » monsieur de Monmorancy. »

Après cette expédition contre les ennemis intérieurs du roi et de son ministre, Bernard de Soffarèz prend part à l'un des siéges les plus importants de l'époque, celui de *Nancy*, dont le succès assura à la couronne la possession d'une nouvelle province.

« Et de là, la campaigne aprez nous alames au siége de

» Nancy, et la ville prinse nous alames à Paris où nous
» demeurames jusqu'en 1634.

» Et au mois de may monsieur le comte de Cèrc, mais-
» tre de camp, vint à Paris avec monsieur le nepveu de
» monsieur de Casteljaloux pour luy demander ung homme
» de sa compaigni pour estre *lieutenant* et qui fust cappa-
» ble de faire la charge d'*ayde-major*. Il (Soffarèz) fust
» prié par son dict sieur capitaine et commandé d'y aler,
» le régiment estant à Roye en Picardie, et y a faict tou-
» jours la fonction de *major* et n'a jamais esté requis
» pour autre, quoique monsieur de St-Cric, major fust au
» régiment; mais c'estait un gentilhomme de 70 ans ou
» davantage, *et c'est la vérité sans enqueste.*

» De Roye, nous alames à St-Didier jouendre l'armée
» qui fust commandée par monsieur le duc de Rohan pour
» passer en *Alsasse* jouendre monsieur de La Force et
» passer la campaigne conjointement, ensemble les deux
» armées : si on veut sçavoir ce qui il s'y fist, il *faut le*
» *dire*, et non l'*escrire pour estre trop long.*

» Le 25 de mars, en 1635, nous arrivames au fort *La*
» *Rive* que nous prinmes sans résistance après avoir passé
» le pays des Suisses commandés par monsieur le duc de
» Rohan et entrames le jour même en la valée de la Val-
» teline... Je n'ai affaire de rendre compte des services
» que j'ay rendus à l'armée de Loraigne.....
» J'y ai faict ce que je debvois jusques à Morbaigne que
» commandant les enfants perdus et arrivé dans une
» vigne avec le sieur de enseigne, nous y
» trouvasmes monsieur de Laguez, maréchal de camp,
» prisonnier, et notre armée ayant pris la derrouste de
» l'autre cotté nous poussames les ennemis commandez
» par monsieur le comte de Biron et
» attandant que nostre cavalerie fust de retour... Et là

» je n'ay affaire de dire si ce n'est que si monsieur de
» de St-André Monbrun vit encore il le dira mieux que
» moy, n'*ayant pas la vanitté de l'escrire*, mais seulement
» d'y avoir esté blaissé d'ung eclat de mosquet et la
» jambe rompue..... Nous prinmes de faict quatorze piè-
» ces de canon... Mais bien puis-je dire que monsieur le
» duc de Rohan commanda à monsieur de Castelnau,
» commandant de nostre régiment *de me faire recepvoir*
» *capitaine..... ce que je ne voulus mon maistre de camp*
» estant absent...

» Après et deux ans entiers ayant demeuré en Valte-
» line, nous fumes touste l'armée obbligez de la quitter et
» en ce rencontre il *fauldrait parler et non escrire.*

» Nous repassames le pays des Suisses et Grisons, et
» demeurames au pays de Gex six saipmaines et passames
» la moitié de ceste armée commandée par monsieur le
» comte de Gaibriant en Bourgoigne et l'autre commandée
» par monsieur de Canisy en Italie, avec notre corps alames
» jouendre monsieur le duc de Longueville et monsieur
» d'Arpajon son lieutenant général devant Lons le Saul-
» nier.

» La ville fust bruslée par la guarnison et se retira
» dans le chateau. Je n'ay affaire de dire ce qu'y s'y fist
» n'y ayant pas esté blaissé ni à la bataille de Poligny,
» parce que les generaulx sont mors.

» De là (Lons-le-Saulnier) nous alames à que
» nous emportames avec nostre régiment et y fusmes mis
» dedans pour le guarder. Et moy je fus commandé pour
» aller recognoistre le chateau d'Arles ayant esté attaqqué
» par Flaixtaigy capitaine des Crouattes (croates) com-
» mandant les a la veue de nostre armée je ren-
» dis unq assez notable service, nostre armée ne sçachant
» pas l'arrivée des ennemis ou apres avoir faict mon deb-

» voir ayant tué deux hommes et blaissé Flaixtaigy, j'y
» fus blaissé d'ung coup de marteau d'armes à l'espaule, de
» deux coupz de sabre, de deux coupz de pistolets au coté,
» les coupz de sabre l'ung à la teste, l'autre à l'espaule,
» et de trois coupz d'épée.... *tout cela est à voir.*

» Et prisonnier des ennemies pendant quattre mois, et
» il falleust donner huict centz escutz de Ranson, les en-
» nemis voulant que je prinse party avec eux avec grands
» avantages. L'armée des ennemis estoit commandée par
» Monsieur le duc de Lorraigne et M. Gaspard de Meray
» lequel voulut que je fusse son prisonnier craignant que
» les Crouattes me tuassent et la *Gazette* faict assez men-
» tion de cela « *du major de Cère.* »

Ce *major de Cère* est Soffarez lui-même; car il dit plus loin que c'est ainsi que ses chefs l'appelaient.

« Et j'ay esté tousjours recognu (appelé) pour *major*
» par ces messieurs (Turenne et Guébriant). »

Ceci n'a pas besoin de commentaires. Les croates, furieux de l'avoir vu si redoutable dans le combat, veulent le tuer quand il est désarmé et prisonnier; un noble adversaire le sauve en l'appelant son prisonnier : on lui offre une position brillante dans l'armée ennemie, et sur son refus, on évalue sa personne à huit cents écus!...

« A mon retour de prison, le régiment estoit à Arlam-
» poy ou je fus conduict frontières de Champaigne — nous
» alames ravituailler Saverne (ville prise par Turenne en
» 1636) et conduits par Monsieur l'evesque de Mende, nous
» alames en quartier d'iver a St-Pierre-le-Moytier où Sa
» Majesté me fist l'honneur de me donner la compainie
» vacante par la mort de Farges comme il appert par la co-
» mission et lettre de M. le comte de Cère, comme aussy
» des certificats de service de Monsieur le duc de Longue-
» ville tant de *major* que j'ay perdues que de capitaine.

» De là nous fusmes commandes pour aller au siége de
» Brissac, commandés par Monsieur de Turenne et Mon-
» sieur de *Guaibriant* et j'ay tousjours servi ledict sieur
» comte de *Guaibriant* pour son *ayde de camp et mareschal*
» *de Bataille* où j'ay faict ce que j'ay sçu. A ce siége le
» corps estait campé au Fort de La Fontaine et j'y ay esté
» toujours recogneu pour major par ces messieurs.

» Après ceste prise nous revinmes toutz à pied, les of-
» ficiers environ deux mille et laissames toutz les soldats
» à Brisac : notre cartier fust Le Blanc en Berry et fusmes
» destinés pour l'Italie commandés par Monsieur le duc de
» Longueville et M. de Lamothe-Houdancourt et joygnis-
» mes, Monsieur le cardinal de Lavallette à Salusses. Turin
» pris par M. le prince Thomas et Léganies, général de
» l'armée ennemie, et la trefve faicte, le régiment de
» Cère réduit à six compaignies nous fusmes mis dans la
» citadelle où nous avons esté jusquez à la prise de la ville
» qui a esté ung an et demy environ et l'esplanade d'entre
» la ville et la citadelle fust partagée par moytié ou j'ay
» servi aux *travaux de mon expérience* et monsieur de
» Couvonge s'il vivoit en parleroit assez sans moy; mais
» puis-je dire qu'à une sortie des officiers de la citadelle
» les ennemis ayant faict jouer un fournau j'y fis ce que
» je debvois et blaissé d'une mousquetade. S'il y avoient
» encore quelque officier de ceux qui y estoient il diroit
» quelqu'autre chose et *si le nom de Soffarez y estoit*
» *cognu.* »..... « Et ung jour n'ayant du bois dans la
» citadelle et n'en pouvant recevoir qu'à grand paine je
» fus commandé ou prié par ledict sieur de Couvonges
» gouverneur, les ennemis tenant la campaine, d'aller def-
» faire des maisons et me ballia trouez centz hommes, et,
» mes charrettes chargées m'estant mis devant icelles et
» prins mes advantages je fus attaqué par cinq centz ca-

» valiers je me deffandis et meme une chose qui estoit
» assez considérable et à la faveur du canon de la cita-
» delle mes charrettes en suretté je fis contre ceste cava-
» lerie ce que je debvois puisque le landemain ung capi-
» taine du régiment de Melun nommé Piami avec cinq
» centz mousquetaires fust pris avec tout son monde et
» mainé à Milan et je vouldrois que quelqu'un de ceux
» qui y estoient qui le peut dire. »

« Après quoy monsieur le comte d'Arcourt après avoir
» faict lever le siège de Cazals à monsieur de Léganès, vint
» assièger Turin la ville. Et monsieur de Turenne ils
» seront assez mémoratifs de ce que il se fict au pont de
» Sture lorsqu'il voulust commander trois centz mosquai-
» taires du régiment des guardes et autant de la citadelle
» les guardes commandez par monsieur de Mesta et Sama-
» zan capitaines, deux lieutenantz deux enseignes. »

« Le gouverneur de la citadelle M. de Couvonges y
» estant voulust aller avec cinquante officiers pour em-
» porter une demy-lune et trois cents mosquaitaires de la
» citadelle que le marquis de Léganez avait faict faire
» dessa la rivière du Pau, la dispute que nous eusmes avec
» les guardes qui prétendoient que nous les voulions do-
» miner, et ceste dispute etant donnée au jugement de
» monsieur de Turenne, il s'en souviendra avec ces cir-
» constances, et que il jugea comme nous n'estions que
» des troupes empruntées n'estant du corps de l'armée
» que nous debvions donner à la gauche et qu'il jugea en
» faveur du *major de Cère* (Soffarèz) qui portait la parole
» pour la citadelle. La demy lune emportée et tous ceux
» qui estaient tués ou noyés monsieur le marquis de Lé-
» ganès de l'autre costé de la rivière avec quattre batteries
» laissées pour deffandre la demy-lune, nous ayant eu or-
» dre de nous retirer par réquisition du maréchal de Ba-

» taille, le gouverneur blaissé d'une mousquetade à la
» cuisse, trente et six officiers de la citadelle tués, Matta
» capitaine des guardes la teste emportée d'ung coup de
» canon, Samazan blaissé d'une mosquetade au travers du
» corps, les deux lieutenantz et ung enseigne des guardes
» tués, il ne resta que le petit Boucaignères
» seul officier sans aucun sergeant et comment je
» fis la retraite, lesdits seigneurs d'Arcourt et Turenne
» s'en souviendront assez avec toutes ces particularités. »

« Enfin je dis trop de choses mais je n'ay que mes plaies
» à montrer. »

7 septembre 1861.

FERDINAND CASSASSOLES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'en 1815, par M. J. LEJOSNE, prof. d'hist. au Lycée de Tarbes (1); examen de Léda LODOÏSKA. — **Odes patriotiques**, par M. C. CLAUSADE, de Marciac.— **Histoire de l'Empire Romain**, par M. LAURENTIE. — **Notes pour une Histoire de la Chanson**, par V. LESPY.

Ce n'est pas chose facile que de faire un livre, et un livre utile. La gloire d'être auteur s'achète bien chèrement en ce monde : ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre. Autant d'hommes, autant d'opinions, disaient les Latins; et jamais proverbe n'est mieux justifié que si vous l'appliquez à un livre historique. Or donc, quand un ouvrage de ce genre réunit l'assentiment général, on doit le réputer bon et féliciter l'écrivain d'avoir échappé aux périls de son œuvre. M. Lejosne a mis au jour une *Histoire de France* dont j'ai déjà eu le plaisir de faire un

(1) Ce volume, in-12, format anglais, se trouve chez Collongues, à *Tarbes;* Privat, à *Toulouse;* Dezoby, à *Paris;* Carrière, à *Béziers;* Ferrot, à *Bordeaux;* Seguin, à *Montpellier*. — Prix : 3 fr. 50 c.

compte-rendu il y a quelques mois. Depuis, le succès de l'ouvrage allant croissant, je dois au public, avide de nouveautés, de le lui recommander à bon droit.

J'ai dit nouveautés, et, en effet, l'écrivain envisage les événements sous un point de vue nouveau, qui plaît parce qu'il pique la curiosité, qui séduit, parce que, s'adressant surtout aux femmes, il montre l'influence qu'elles ont eue pendant toute la durée de notre histoire. Ceci soit dit sans vanité pour nous. Je remercierai donc, au nom de mon sexe, l'auteur d'une aussi bonne idée; car est-il rien de plus évident que la participation de la femme aux succès ou aux revers de la société française, la plus noble et la plus hospitalière des sociétés. On nous la peint vaillante avec les Gaulois, secondant S. Remy dans ses efforts pour amener le vainqueur de Syagrius à recevoir l'eau sainte du baptême; entrant, avec toutes ses vengeances personnelles, dans la rivalité des Neustriens et des Austrasiens. N'est-ce pas *Brunehaut*, une belle princesse du Midi, qui chercha la première à civiliser les Français du nord qui étaient alors aussi barbares qu'ils sont policés aujourd'hui ?

C'est la femme qui pendant le moyen-âge éleva cette forte génération qui priait comme elle combattait. Lisez, à la page 165, le chapitre relatif à la *Châtelaine de Nogent* : Ainsi faisaient les comtesses d'Armagnac, de Fezensac, de Bigorre, de Foix. Que de beaux traits nous révèlent le temps des croisades (page 192)! A la fin du XIIe siècle, c'est une femme, *Adèle de Champagne*, la mère de Philippe-Auguste, qui mène, pour la première fois, les affaires du royaume de France.

Au siècle suivant, deux princesses du Midi, *Blanche de Castille* et *Marguerite de Provence*, demeurent la gloire de leur temps. La guerre de cent ans (1336-1453) produit une pléiade d'héroïnes : *Jeanne de Montfort*, *Jeanne de Penthièvre*, *Jeanne d'Arc*. Une toulousaine, la gracieuse *Clémence-Isaure*, clôt cette période de sang en renouvelant les combats pacifiques des Muses (page 350).

Les grandes guerres de l'Europe s'ouvrent avec François Ier et Charles-Quint, en même temps que la langue française marche à son développement. Je recommande le chapitre sur les femmes lettrées du XVIe siècle. *Marguerite*, reine de Navarre, intéresse autant par sa belle âme que par ses compositions poétiques. Sa fille, *Jeanne d'Albret* (page 385), ne lui fut pas inférieure; c'est la mère du grand Henri.

Le XVIIe siècle, que depuis Voltaire on appelle le *siècle de Louis* XIV,

nous étale toutes les gloires auxquelles une nation peut prétendre. L'intérêt redouble, car la scène s'agrandit, et les acteurs sont dignes de la scène. On admire les *femmes de la Fronde*, les *grandes dames de Rambouillet*, l'*aimable Sévigné*, et sa fille, *Madame de Grignan*. Tout ce monde éblouissant pâlit néanmoins auprès de la robe d'un pauvre prêtre de Gascogne, *St-Vincent de Paul*, entouré des *Sœurs de charité* qu'il a instituées (voir à la page 425). L'influence de la femme demeure la même au XVIIIe siècle : seulement, elle devient pernicieuse à l'Etat par suite de la démoralisation de la société française. Les figures de Maria Leczinska et de Marie-Antoinette échappent heureusement à la contagion.

Toutes ces choses sont dites dans ce livre sans que les faits en souffrent : chaque règne est à sa place; les batailles, les traités, y sont suffisamment décrits. Des notices sur la géographie, sur les découvertes, sur les lettres, les sciences, les arts, permettent de suivre le développement du territoire et de la civilisation.

Quant à la forme, qu'en dirais-je, si ce n'est ce que j'écrivais dernièrement : « Le style de l'*Histoire de France*, de M. Lejosne, est net, coulant, sans prétention, et néanmoins il ne manque ni d'entrain, ni d'images. »

Que les mères de famille ne craignent pas de mettre ce livre entre les mains de leurs filles; que les maisons religieuses ne redoutent pas de l'adopter; l'approbation qu'il a reçue d'un illustre prélat, de *Mgr Gerbert, évêque de Tarbes*, en garantit les pures doctrines. J'ose prédire que cet ouvrage est destiné à remplacer cette foule d'abrégés secs et arides que l'on donne à nos jeunes filles.

Je recommanderai aussi cette *histoire* aux femmes du monde; elles la liront, je n'en doute pas, avec intérêt, curiosité, et en recueilleront certainement un fruit agréable. Je puis leur dire, sans exagération, que c'est un des livres, écrits pour notre sexe, qui m'a causé le plus de plaisir.

LÉDA LODOISKA.

A la suite de cet examen d'une étrangère qui manie si correctement la langue française, nous allons jeter un coup d'œil sur quelques nouveautés bibliographiques.

Les *Odes patriotiques de M. Clausade, de Marciac*, ont été inspirées par l'âme d'un vrai poète et d'un bon citoyen. Dans le *Retour de l'Empereur*, notre compatriote va prendre Napoléon sous le saule de

Ste-Hélène, le ramène dans cette France où il avait, au départ, laissé son cœur et fait remonter le vaincu de Waterloo sur la colonne d'où sa gloire usera éternellement la paupière de la postérité. Après ce récit, M. Clausade a refait l'épopée du guerrier géant et suivi avec amour les grands bataillons qui franchirent le Rhin, du côté de Cologne, l'Adige, près de Rivoli, le Nil au pied des Pyramides; il est heureux de caresser d'un vert enthousiasme et de sa main sénile la crinière de leurs chevaux de guerre. Le morceau se termine par cet anathème à l'adresse des Anglais :

Enfin, après vingt ans de honteuse colère,
Ils ont ouvert la tombe et le pâle suaire
Ces hommes au cœur sans remord;
Et pour mieux déguiser leur peureuse insolence,
Ils rendent l'Empereur à la terre de France.
Mais les lâches le rendent..... mort!!!

L'ode deuxième est, comme celle qui précède et celles qui suivent, vibrante de lyrisme : La nation s'ennuyait depuis que le Corse, cloué sur un rocher de l'Atlantique, ne la menait plus, pour la distraire, aux combats; alors l'armée, ne voulant pas laisser chômer notre histoire, vint, en Algérie, rééditer la campagne d'Egypte. Dans le *siége de Sébastopol*, les fils prennent la revanche de leurs pères, et enfin dans la composition qui a pour titre : *l'Italie*, ils prouvent qu'ils n'ont pas désappris la route de Lodi, de Castiglione et de Marengo. Les strophes sont belles d'ampleur et d'harmonie. Les vers, trempés dans une pensée forte et un sentiment profond, en retirent une allure ferme et vigoureuse.

L'*Histoire de l'Empire romain*, par M. Laurentie, vient de paraître chez Lagny frères. Dans cet ouvrage, comme dans tous ceux du consciencieux et noble écrivain, la profondeur des convictions revêt une forme simple et élevée et s'appuie sur une érudition large et solide qui met à découvert certains aspects inconnus de la période césarienne.

Nous signalerons encore, au galop de la plume, les *notes pour une Histoire de la Chanson, par V. Lespy*. Les textes nouveaux, la critique et les commentaires de notre savant collaborateur, complètent le *Recueil* de M. Leroux de Lincy.

J. N.

RÉFLEXIONS D'UN CHORISTE

sur le Rapport du Jury musical de Lectoure

EN DATE DU 21 AOUT 1861.

Lagarde, 28 du même mois.

Je commence à m'apercevoir
Qu'il est de la musique
Comm' de la politique
Dont chacun parle sans savoir.
(*Couplet connu.*)

1° Pourquoi un Rapport.

Le concours d'Auch, en septembre dernier, était plus important que celui de Lectoure, et il avait aussi plus de solennité. Dix sociétés s'y déployaient, curieusement venues au chef-lieu du département : c'était leur première campagne; c'était l'essai d'une nouvelle institution. Et pourtant son jury, dont trois membres étaient les mêmes, n'en fit pas le sujet d'un rapport officiel. On se demande avant tout la raison de cette différence. Cette raison n'est pas, elle ne peut pas être que les jurés eux-mêmes eussent à faire leur instruction : supposition indiscrète et ouvertement répugnante. Cette raison n'est pas autre que l'apparence propre à chaque solution, leur signification inégale. Celle d'Auch ne fut pas, si l'on veut, exempte d'équivoque; mais elle était à cent piques des ambigüités et des contresens qui viennent de distinguer celle de Lectoure. Voilà comment le besoin d'un rapport, à peine senti dans l'une, est devenu dans l'autre indispensable et immédiat.

2° Le Jury.

Les justiciables n'ont rien à faire dans la composition du jury : à cet égard, ils n'ont pas voix au chapitre. Mais, la juridiction n'étant pas imposée, ils sont parfaitement libres ou de l'admettre ou de la rejeter. Il est bien vrai que, pour prendre un parti, il faut aussi l'avoir éprouvée.

En fait, on aura vu à Lectoure un résultat plaisant. L'une des sociétés engagées, une seule entre plusieurs, ne trouvait pas dans le jury un sien compatriote (1) : or, celle-là justement a été la plus mal traitée. Par où l'on voit une fois de plus que le Saint de la paroisse est toujours un grand saint. On va me dire à l'instant que j'ai pris l'accident pour la cause, et d'ailleurs que cet accident n'excluait point la bonne justice. J'ajouterai alors que l'accident a beaucoup trop de persistance, que l'accident soutient une progression, sinon exacte et calculée, toujours sentie et appréciable. Cheminez avec moi : dans le même jury, une autre société jouissait d'un compatriote (2) : or, déjà celle-ci a été assez bien traitée. Venait ensuite une autre société, qui possédait deux compatriotes (3) : or, celle-ci a été beaucoup mieux traitée. Venait enfin l'hôtesse du concours, cette autre société qui commençait par le compatriote; mais qui, en attirant et qui en accueillant tout le monde chez elle, avait naturellement tout le monde pour elle (4) : oh! certes, celle-ci a été galamment traitée, on pourrait dire courtoisement; celle-ci a été comblée.

Voilà du positif: et de peur qu'on me taxe à la fois de

(1) Condom : (*deux sociétés*).
(2) L'Isle, *par* Lombez : (*une société*).
(3) Auch : (*une société*).
(4) Lectoure : (*deux sociétés*).

dépit, de rancune, de jalousie, voici des arguments que je n'ai point forgés. Dans l'ORPHÉON, *Journal des Sociétés chorales*, chacun a pu lire les passages suivants : «..... *Ce* » *qu'il faut, c'est un peu moins de concours et un peu plus de* » jurys *sérieux et indépendants. De la composition et de l'ac-* » *tion des* jurys *dépendent les progrès généraux des société-* » *tés* (1). » — «... *Les sociétés chorales veulent un* jury » *indépendant et capable... Où trouveront-elles les* jurés? » *Nous n'hésitons pas à leur dire : ces hommes d'autorité* » *en matière de concours, vous les trouverez au sein du Co-* » *mité général de patronage des orphéons de France. Péti-* » *tionnez donc....* (2). » — «... *Les concours soulèvent de* » *tous côtés de vives réclamations... Les protestations contre* » *l'autorité sont communes en France....; mais en général* » *les protestations dirigées contre les décisions de certains* » jurys *ne sont pas sans fondement* (3). » — «...*Nous recevons,* » *à propos du concours de Marseille, plusieurs réclamations...:* » *toutes... ont particulièrement trait à la composition du* jury » *et à la distribution des récompenses...* » *Avec notre honorable* » *correspondant,... nous croyons que l'orphéon français a tout* » *à perdre en se rendant justiciable de* jurys *aussi arborigè-* » *nes* (4) ». — «... *Il y a recrudescence de protestations con-* » *tre les jugements de certains concours d'orphéons ; il nous* » *en arrive de..., de..., de...* (5). » — «.... *Les orphéons* » *finiront tous par comprendre qu'en dehors d'un* jury *composé* » *des notabilités musicales, auxquelles nous devons le magni-* » *fique répertoire choral que nous possédons, il n'y a de garanties d'aucune espèce...* (6). » — Assez de citations jusque-là ; et Dieu sait si j'en pourrais fournir davantage.

(1) N° du 15 septembre 1861, pag. 1; col. 1; lign. 75-78.
(2) N° du 1er août 1861, p. 1; c. 1; l. 36-43.
(3) Même n° du 1er août 1861, pag. 1; c. 1; l. 3-13.
(4) N° du 1er juillet, p. 1; c. 2; l. 3-7, 25-29.
(5) N° du 1er septembre, p. 1; c. 3; l. 29-32.
(6) N° du 1er juillet, p. 1; c. 2; l. 39-44.

De ce jury de Lectoure, je ne connais que les noms signés au procès-verbal; et maintenant j'en suis fort aise. Cela m'absout d'abord et très dignement de toute personnalité; cela ensuite met à couvert la probité de ma critique.

Donner son vote en choses d'agrément, dire son mot sur la danse ou sur la musique, pour la plupart des gens, ce n'est pas un cas des plus graves. C'est tout au plus une affaire de goût, une épreuve de fantaisie. Par là dessus, ils ramènent leur axiôme, qu'*on ne dispute point des goûts ni des couleurs*. Après tout, les moins favorisés ne perdent pas grand'chose; ils n'ont guère qu'une médaille ou un hochet de moins. Encore n'est-ce jamais sans des compensations quelconques. En même temps on est soigneux de combiner une sentence, de l'établir dans l'équité des poids et contre-poids. On passe sur le tout un vernis de bonnes paroles, un grain d'éloge notamment; et chacun reconnaît avoir reçu sa mesure. Tout est fait, tout est dit : le concours se sépare et se retire édifié. — Que ce langage creux se débite au café ou à la table d'hôte, j'en suis peu ébranlé; c'est son lieu ordinaire. Mais s'il avait accès au cabinet du jury, s'il donnait sa teinture à la jurisprudence chorale, tout serait compromis, sinon désorganisé. Nous n'aurions plus qu'à entonner la *retraite* et à nous *retirer* en effet du service de l'art : ... plutôt fermer que profaner le temple.

N'oublions pas que le jury a exprimé son témoignage, au sujet de l'impartialité. «... *Pour rendre le travail du* » *jury plus facile*, dit-il, *et en même temps* PLUS IMPARTIAL... » *se faire adresser les partitions des chœurs,... afin que les* » *membres du jury,.. puissent en prendre connaissance quel-* » *que temps à l'avance* » (1). PLUS IMPARTIAL, dites-vous;

(1) *Courrier du Gers* des 29 et 30 août 1861, page 3, col. 1, lignes 74-79.

il y a donc du *plus* et du *moins* dans l'impartialité du travail, suivant les circonstances. Mais qui aurait la clé de cette alternative? Et désormais, quel serait le crédit d'une décision, dont l'impartialité supporterait d'être discutée?

Toutefois, moi aussi j'estimais profitable que le jury prît d'avance une lecture des partitions. Mais j'adoptais pour réciproque une désignation des membres du jury, communiquée aux sociétés par quelque voie officielle. Avec de tels moyens, plus de surprise, de part ni d'autre. Tous les débats sur la compétence sont supprimés ou prévenus. Les sociétés connaissent les juges: et soit qu'elles acceptent ou soit qu'elles récusent leur autorité, elles procèdent toujours en pleine liberté et en parfaite connaissance de cause.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

II.

1073. — *Ponce I* (Poncius), abbé de Simorre (Gers), est promu au siége de Tarbes. Ce fut un prélat d'une grande vertu qui sévit fortement contre *Guillaume Par*, prieur de Madiran, dont les mœurs étaient très relâchées. Néanmoins, il encourut les reproches de *Gérald*, évêque d'Ostie, légat du Saint-Siége, pour avoir communiqué avec un excommunié : le légat, outre-passant ses pouvoirs, prononça même la déposition de Ponce I. Mais Grégoire VII blâma sévèrement l'évêque d'Ostie dans cette circonstance et rétablit notre prélat dans son évêché. On reproche à Ponce de s'être prêté trop facilement au divorce de Centulle IV, prince de Béarn, qui répudia, sous prétexte de parenté, sa femme *Gisla*, afin de se marier à *Béatrix*, héritière du comté de Bigorre (1079). Centulle céda, à cette occasion, au diocèse de Tarbes, le monastère de St-Pé, qui appartenait auparavant au diocèse de Lescar

(1) Voir plus haut, page 142.

(*diocesis Lascurrensis*). *Bernard*, évêque de Lescar, essaya inutilement de s'opposer à ce démembrement de son diocèse. L'abbaye de St-Savin de Lavedan est soumise à l'abbaye de St-Victor de Marseille (1080).

1080. — *Hugues I* (Hugo) assiste au concile de Bordeaux (*Burdigala*), tenu par les légats Amatus, évêque d'Oloron (*Elleronensis*), et Hugues, évêque de Die (*Diensis*). Oïhenart a omis dans son catalogue ce prélat et nomme par erreur, à cette date, *Bernard d'Azereix*, qui n'occupa le siége de Tarbes que plusieurs années plus tard.

1081. — *Othon* ou *Dodon* (Otho, Odo vel Dodo). Le comte Centulle I de Bigorre (Centulle IV de Béarn), conseillé par ce prélat, soumet l'abbaye de St-Sever-de-Rustan à l'abbaye de St-Victor de Marseille (1087). — Démêlé d'Othon avec les moines de St-Pé à l'occasion de l'enterrement d'un chevalier du nom de *Raymond de Battes* (de Battis). L'affaire est portée devant l'archevêque d'Auch, qui ordonne la réunion à Lourdes (Lurda) d'une assemblée que présideront le comte Centulle I et le légat Amatus. L'évêque fut condamné à céder aux moines de St-Pé le quart de la dîme qu'il percevait sur les terres de Séméac, 1083 (Cart. Generense). En 1095, Othon se rend en *Italie pour prendre part au concile de Plaisance* (*concilio Placentino*), ouvert par le pape Urbain II; il y trouve *Sanche*, successeur de Bernard, évêque de Lescar, qui était venu revendiquer devant la cour de Rome les droits de son diocèse sur le monastère de St-Pé. — Mort d'Othon pendant la tenue du concile.

1095. — *Bernard II d'Azereix* (Bernardus Iserascus) assiste à la dédicace de l'église de St-Pierre et de St-Paul, dans la ville de St-Pé (11 octobre 1096). — L'évêque Sanche porte ses réclamations devant le concile de Clermont-Ferrand (1095). — Urbain II décide que le légat Amatus appellera les deux parties à St-Pé, en présence de l'archevêque d'Auch qui prononcera suivant le droit de chacun. Mais l'archevêque, irrité de ce qu'une cause de sa province ait été déférée à un tiers assigne les parties, non à St-Pé, mais à Tarbes. De leur côté, les défenseurs de l'église de Lescar, voyant que l'archevêque veut procéder seul dans le différend, en réfèrent de nouveau en cour de Rome.

1097. — *Heraclius II*. Ce prélat nous est révélé par une charte du prieuré de Madiran. Son nom ne se trouve pas dans le catalogue d'Oïhenart.

1103. — *Pontius II*, mentionné dans le cartulaire de La Reule comme étant contemporain de Bernard II, Centulle (1096-1113), comte de Bigorre. Ce prélat est omis sur presque tous les catalogues des évêques de Tarbes. — L'affaire de St-Pé se poursuit : *Guy*, évêque de Lescar, porte sa plainte devant Pascal II au concile de St-Jean-de-Latran (1110); puis devant le pape Gélose II (1118) sans obtenir une solution.

1120. *Guilhaume* I (Wilielmus aut Willelmus). Les évêques de Lescar font trois nouvelles tentatives pour ressaisir la suffragance de l'abbaye de S. Pé : — 1° En 1124, *Guy-Loas*, dépose au concile de Toulouse, devant le pape Calixte II, ses griefs, en présence de l'évêque de Tarbes; le Saint-Père, ne se croyant pas suffisamment éclairé, ne prononce en faveur d'aucun prétendant; 2° l'affaire est portée devant son successeur Honoré II (1124-1130) qui décide que le monastère de S. Pé rentrera sous la juridiction du diocèse de Lescar. Il ne paraît pas que ce jugement ait été agréé, car l'évêque de Lescar s'en plaignit à Innocent II (1130-1143), qui présidait alors le concile de Reims. Le pontife écrivit à l'abbé de S. Pé deux lettres (1131) dans lesquelles il manifestait son mécontentement sur la résistance à la décision apostolique. Mais il paraît que les raisons alléguées par l'abbé parurent d'un si grand poids qu'Innocent II jugea nécessaire de dresser une enquête. Il en chargea l'archevêque de Bordeaux, qui dut réunir, dans cette ville, tous les évêques de sa province et assigner devant eux l'archevêque d'Auch et les évêques de Lescar et de Tarbes. L'assemblée rédigea un procès-verbal sur les droits des deux parties et l'envoya au Pape. Celui-ci, ne trouvant dans cette rédaction toutes les lumières qu'il en attendait, invita ses légats, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque d'Angoulême, de visiter eux-mêmes les limites des deux diocèses et de lui fournir un état exact des lieux et des choses afin qu'il pût statuer définitivement. Mais il paraît que les lenteurs de cette procédure furent telles qu'elles fatiguèrent l'évêque Guy qui abandonna ses prétentions. Ainsi se termina cette affaire après un demi-siècle de débats, — 1120. *Rédaction des coutumes de Bigorre* (1) sous la direction de Centulle II, comte de Bigorre et de l'évêque Guillaume — 1,036 fondations de l'abbaye de l'Escaledieu (*M. Scalæ-Dei*) par *Forton de Vic*. — De cette abbaye est sorti *S. Raymond*, abbé de Fitero, auquel on attribue la création de

(1) Il paraîtrait que l'honneur de ce travail doit revenir à *Guillaume d'Aster*, abbé de S Pé de 1112-1131.

cinq ordres militaires de *Calatrava, Alcantara, Avis, Montesa* et du *Christ*.

L. LEJOSNE,
professeur d'histoire au lycée impérial de Tarbes.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LA

FAMILLE DE GIRONDE.

L'illustration de la maison de Gironde est relatée à chaque page de nos annales; les noms de plusieurs personnages sortis de son sein se trouvent signalés dans *Rymer* (1), *la Gallia christiana* (2), *les collections de Gaignières et Doat*, *l'Histoire des Grands officiers de la Couronne*(3), *l'inventaire du Trésor des Chartes* (4), *les Preuves de la Généalogie de Turenne*, par JUSTEL, *les Extraits de la Chambre des Comptes de Paris*, *les Lettres missives d'Henri IV*, par BERGER DE XIVREY (5), *les Commentaires de Montluc*, etc. Nous allons, à travers les siècles, jeter un coup d'œil synthétique sur le passé de cette famille dont le berceau fut le gros bourg de Gironde que l'on rencontre sur le chemin de Bordeaux entre La Réole et Marmande. Les seigneurs qui nous occupent (6) quoique fort antérieurs au

(1) *Recueil de Rymer*, tome I, pages 402, 412, 501; tome II, pages 375, 376, 378, 648.
(2) Tome II, page 294.
(3) Tome VIII, page 596.
(4) Volume VIII.
(5) Lettres et missives d'Henri IV, tome I, page 146.
(6) Une branche de Gironde s'était, au début du XVI siècle, transplantée en Auvergne. Un Pierre de Gironde, damoiseau de la paroisse d'Auriac, se déclara hommager du Baron de Mercœur, le dimanche après l'ascension, 1302. Son successeur donna aveu et dénombrement de ses biens à Charles de Valois,

XIIIe siècle ne font néanmoins qu'à cette époque leur apparition historique. Ils figurent parmi les guerriers gascons qui, sur l'appel du roi d'Angleterre, arrivèrent en armes à Pons, le jeudi de la Pentecôte, et, à Ste-Bazeille, le jeudi de la St-Mathieu 1242. Guillaume Gerun ou Gironde fut l'un des témoins et des signataires de la concession faite à Bazas par le monarque britannique à Edouard, son fils, le 14 février 1254. Un autre Arnaud à la suite d'une trève entre Alphonse III, roi d'Aragon, et Edouard Ier, roi d'Angleterre, fut livré en otage par le premier au second (1288.) Celui-là s'était allié à Giraude de Pons, fille de Marguerite de Turenne, dame de Bragerac et de Gensac.

Le souverain d'outre-mer sollicita, par lettres données à Portsmouth, le 29 juin 1294, le bras du fils d'Arnaud pour reconquérir la Gascogne. Isabeau, la fille aînée de ce puissant auxiliaire de la cour anglaise, apporta en dot son riche héritage à Bernard d'Albret, fils aîné d'Amanieu. A la

comte d'Alençon. Pierre de Gironde, un des descendants de celui qui précède, fut chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, et un autre, gouverneur du comte de Montpensier. Louis de Gironde, postérieurement à ceux qui viennent d'être cités, devint commandeur de St-Vidal, en Poitou. Celui qui suit Antoine de Gironde fut honoré par Charles IX d'un brevet par lequel il était permis à *lui et à ses descendants masculins de porter derrière l'écusson de ses armoiries le manteau doublé d'hermine et frangé.* Un peu plus tard, le même occupe les hautes fonctions de conseiller et de premier maître d'hôtel de Catherine de Médicis, qui lui accorda, le 1er février 1586, en *considération de ses bons, agréables et recommandables services,* 400 *écus d'or* de pension. Son fils Charles, seigneur de Monteil, de Begoule et de Labastide, était maître d'hôtel de la reine Marguerite. Sa femme, Anne de Marillac, était de la famille qui produisit le garde des sceaux et le maréchal de ce nom.

André de Gironde, comte de Buron, dont le grand'père avait énergiquement coopéré au siége de Graveline, reconnut que son vicomté d'Embrief relevait, ainsi que plusieurs autres de ses possessions, d'Amédée de Savoie, prince de Carignan, comte de Soissons. Ce fut lui qui succéda au marquis de Lanmary dans la charge de grand'échanson. Il fut également pourvu, le 28 mai 1731, de la lieutenance générale de l'Isle de France. Il fit un grand mariage avec Antoinette de Boistel, fille unique et héritière de Claude de Boistel, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Paris, seigneur et vicomte d'Embrief, Escury, Mesmin, Fay, Long-Regard, Mairie d'Ardré. Les armes des maisons d'Auvergne et de Guienne ne différaient pas entr'elles constitutivement. La première avait : *écartelé au 1 et 4 d'or à trois hirondelles de sable, deux en face se regardant, et une déployée en pointe* qui est de Gironde; *au 2 et 3 de gueules à la croix vuidée pommetée d'or et sur le tout d'argent à trois molettes d'éperon de sable, deux en chef et une en pointe, avec une merlette en cœur,* qui est de Rochefort.

mort de cette noble dame, sa sœur cadette ramena la terre de Gironde dans le domaine d'Albret par son mariage avec Bérard d'Albret, seigneur de Vayres et de Rions, lequel était son beau-frère.

L'un de ses petit-fils, Jean de Gironde, seigneur de Montclera, de Floyras et de Cazals, devint capitaine de la ville et du château de Domme en Périgord, et l'un des cent gentilhommes de la chambre du roi. Brandelis de Champagne, seigneur de la Suze, de Bazoches, de Brouassin, sénéchal du Maine, conseiller et chambellan de François Ier, le choisit entre plusieurs compétiteurs pour l'époux de sa fille. Celle-ci donna à Jean de Gironde plusieurs enfants (1), entr'autres Jean de Gironde, le troisième, qui fonda une nouvelle branche (2) du nom d'un fief qu'il reçut de Françoise de Beauville sa femme, dernière personnification directe de la vieille lignée des Castelsagrat, continuée depuis lors par les Gironde. C'est à ce rameau que se rattachait Mme de St-Gresse-Mérens, dont il sera question ailleurs.

De peur d'enchevêtrer les diverses filiations, nous allons laisser pour un instant celle qui nous intéresse d'une manière immédiate et reprendre celle que nous avions commencée. Pour marcher plus vite, nous franchissons les deux générations qui suivent Jean de Gironde et nous arrivons à Brandelis de Gironde, sire de Montclera en Guienne,

(1) Lors de la convocation de l'arrière-ban pour aller guerroyer les huguenots, l'un d'eux, Raymond, religieux d'un couvent de Bénédictins dans l'Agenais, échangea le froc contre la cotte de mailles, mit une salade sur sa tonsure et vint ensuite se substituer à son père, qui, pliant sous le poids des ans, ne pouvait plus porter l'armure Quand les luttes de la ligue se furent apaisées, le moine soldat rentra dans son cloître et reçut pour sa fugue pie l'absolution de l'official d'Agen, en vertu d'une bulle du pape. Son neveu, François de Gironde, fils de Brandelis, fut élu chevalier de l'ordre de St-Michel, et le duc de Montpensier vint de sa propre main lui suspendre le collier. Il contracta une alliance princière avec Marie-Catherine de Foix, fille puînée de Germain Gaston de Foix, comte de Gurson et de Fleix, vicomte de Meille, marquis de Trans.

(2) Celle de Castel-Sagrat.

et baron de Loupiat et de Lavaur. Il fut créé chevalier de l'ordre d'Henri III, le 24 février 1578. Le maréchal de Biron reçut la mission d'aller le revêtir des insignes de cet ordre. Henri IV, dans une lettre chaude de cordialité comme la plupart de celles qu'il écrivit, le pria de conserver dévouement à sa cause; la missive est du 2 avril 1581. Le prince Béarnais ne possédait encore que la Navarre. Les enfants de Brandelis de Gironde (1) eurent une brillante carrière; l'aîné, François, fut attaché à titre de gentilhomme à la chambre du roi Louis XIII par lettres du 12 juillet 1616. Par celles de décembre de la même année, la terre de Montclera et la vicomté de Lavaur furent érigées en marquisat héréditaire. Un passeport d'Amédée, duc de Savoie, lui donne la qualification de mestre de camp. Le troisième, Pons de Gironde, baron de Lavaur, ne tarda pas à être élevé, du grade de colonel dans le régiment de cavalerie légère de France, à celui de maréchal de camp. Sa promotion est du 6 mai 1652. L'armée de Guienne, à laquelle il appartenait, avait pour chef le duc de Candale. Honoré de Cosnac, archevêque d'Aix, dont M. Léonce Couture a si bien raconté l'existence dramatique et l'exil à Lombez, était le beau-frère de Pons de Gironde.

Dans nos guerres religieuses, des parents, comme nous l'avons prouvé ailleurs, tinrent fréquemment des drapeaux ennemis au bout de leurs hallebardes. Il advint même que deux cavaliers, penchés hors d'haleine sur leurs brides, se reconnurent frères après avoir démaillé leur haubert à coups de lance. Durant cette lutte géante de la foi ancienne aux prises avec la foi nouvelle, les membres de la famille de Gironde, à l'instar de celle de Laques, de Bezolles, de Pan-

(1) Il était marié avec Louise de Gontaut, fille d'Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France, et de dame Jeanne d'Ornezan.

jas et d'autres portèrent les armes dans des camps opposés. Antoine de Gironde, écuyer seigneur de Gironde, de Begoule de Chaliliarguet et de Labastide, dont il a été question à la note 6, représentait le sixième degré de la branche d'Auvergne et la fidélité héréditaire des siens à la couronne de France. Aussi le roi Charles IX lui témoigne-t-il sa gratitude par des hautes récompenses honorifiques. Antoine jouissait de la pleine confiance de Montluc qui lui a consacré cette page de ses *Commentaires :*

Et comme nous nous départismes le samedi mesme, monsieur de la Vauguyon s'en va pour faire advancer ses gens, cheminant jour et nuit, et moi je fus le dimanche de grand matin à Coutras, où je trouvai M. de Gironde gouverneur de Fronzac, qui estoit de notre entreprinse et du conseil que j'avais tenu à Bourdeaux. Ayant tenu prest tout le charroi qu'il nous fallait, et monsieur de Montferrant estant arrivé le dimanche au soir, je ne le laissai séjourner que trois heures : et l'envoyai toute la nuit pour estre devant le jour à la Roche, pour les enfermer dedans ce qu'il fist : et monsieur de Gironde et moi nous attendismes à faire atteler l'artillerie et après l'avoir fait acheminer, j'y laissai ledit sieur de Gironde avec Frédeville et quelques cent pionniers que ledit sieur de Gironde m'avait appresté...

Les Montclera, reconnaissants pour les faveurs royales dont ils avaient été comblés, restèrent presque tous fidèles aux Valois. Les Castelsagrat, se souvenant que le sang des rois de Navarre coulait dans leurs veines, restèrent fidèles aux d'Albret. Brandelis de Gironde, rejeton de cette dernière branche, c'est-à-dire seigneur de Castelsagrat, commandait cent hommes d'armes dans les rangs des calvinistes. Il était chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et maître de camp du régiment d'infanterie. Henri IV estimait sa valeur comme le témoigne

l'appel ci-après qu'il lui adressa de Saumur, le 14 avril 1584 :

M. de Gironde, j'envoye Bissoue en Guyenue pour haster mes serviteurs de me venir trouver. Ceste occasion est trop importante pour demeurer au logis. Je vous prye, venez moy trouver, et asseurés que vous serés très bien venu de

Votre plus affectionné amy,
HENRY.

Léon de Gironde, petit-fils de Brandelis, demanda et obtint, le 12 février 1657, la main de Catherine Thulliat, fille du baron de Mauroux. Deux générations plus tard, Jean de Gironde fut déchargé de l'assignation pour fait de noblesse, le 18 décembre 1697, et fit enregistrer dans l'armorial général ses armes : écartelées au 1 et 4 d'or à trois hirondelles de sable becquées et membrées de gueules posées au 2 et 3 d'azur à une croix tréflée ou pommetée d'or. Il épousa, par acte du 30 décembre 1667, Gabrielle de Fénélon. Notons, avant de fermer ce coup d'œil généalogique, qu'une de ses arrières-petites-filles entra, au début de ce siècle, dans la maison de St-Gresse-Mérens (1).

J. NOULENS.

A M. NOULENS :

Sur une Inscription du Chœur d'Auch.

St-Michel, 18 août 1861.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Voici un petit incident archéologique qui rentre dans le domaine de votre recueil :

Le prospectus des *Stalles du chœur d'Auch*, par M. Sancet, citait une inscription, qui, disait-il, doit renfermer un sens intéressant sur l'auteur du chef-d'œuvre. Elle orne la partie supérieure de la 4e

(1) Notes extraites de la *Généalogie de St-Gresse*, par J. Noulens.

stalle basse, côté gauche; et se compose de deux phrases, divisées en quatre rubans.

Comme M. Sancet ne cite que pour appeler l'attention, nous nous abstiendrons de faire remarquer quelques imperfections de sa copie, et nous donnons l'inscription telle que nous l'avons lue :

.... A· PICQVE PŌIDRE
QVI PICQVE SE POĪ,
DOMINE VT VIDEAM
QVID VIS RABONI.

1° Que faut-il supposer devant l'A initial ? Il y a fracture. Je propose de lire DA (*donner*) ou FA, HA (*faire*), 1° parce que le verbe *pôidre* veut après lui un infinitif, et que *picque* ne l'est pas. — 2° parce que cet infinitif doit sans doute être un monosyllabe, la première phrase constituant un vers décasyllabique, coupé en deux hémistiches égaux

Da picque pôidre, qui picque, se poî.

3° parce que DA (*donner* béarnais) en landais DAURE, et FA (*faire*, langdc.) HA (land.) en gascon HÈ, en bazadais HÈZE, ailleurs FAYRE : sont je crois les deux seuls infinitifs monosyllabiques en A.

2° Dans les traits surmontant O et I *pôidre* et *poî* il faut voir une lettre retranchée : en supposant U, on lira *poVidre*, et *poVi*; cependant comme dans ce dernier mot le trait affecte l'I, et que cette lettre est placée dans un pli du bois très difficile à travailler, on peut à la rigueur y voir un T, *poT*, ce qui a l'avantage de reproduire la prononciation actuelle; d'ailleurs *pouidrè*, *pouirrè*, *poudrè*, *poudrò* sont des formes dialectiques ici du futur, là du conditionnel, et *poui*, *pot*, du présent indicatif.

Je n'hésite donc pas à écrire ce vers gascon :

$$\left.\begin{array}{l}\text{D}\\ \text{Ha}\\ \textit{Fa}\end{array}\right\}\textit{picque pouidrè, qui picque, se}\left\{\begin{array}{l}\textit{pot}\\ \\ \textit{poui}\end{array}\right.$$

3° l'N de *Domine* est dégradée inférieurement ce qui explique pourquoi l'on a pu lire *Domirie*, ou *Dominie*, ce qui n'a pas de sens. — Même observation sur l'N de *Raboni*, dont on a fait une H.

4° Une faute réelle provenant de l'ouvrier, ou de la main qui plaça les bois, a transposé l'ordre des rubans : le 4e doit passer avant le 3e.

Quid vis ! — Raboni,
Domine, ut videam.

Explication. — M. Sancet suppose que les deux mots PICQVE POIDRE, et RABONI sont des noms propres, et que le tout renferme un sens intéressant sur l'auteur du chef-d'œuvre.

Cette opinion, je ne puis l'admettre sans restriction. Je traduis le vers gascon par :

Piquer pourra (pourrait), *qui pique, s'il* (le) *peut.* C'est une devise un peu obscure que je crois héraldique.

En effet, sur les deux petits panneaux, répondant à ces deux premiers rubans, on voit un écusson, soutenu dans l'un des panneaux par un cerf ailé, dans l'autre par une licorne ailée, deux animaux qui avec leurs cornes peuvent avoir quelque prétention à *piquer.* — Une *moucheture d'hermine* sur l'écusson du premier panneau rappelle la *Bretagne.* L'écusson de l'autre a été gâté.

Or, Anne de Bretagne était l'épouse de François 1er, et le 3e siége est orné de la Salamandre, le 4e de l'F couronné. Donc, nous ne devons pas être dans l'erreur en supposant que les armes du 4e montant sont celles d'Anne de Bretagne : il est vrai que la reine portait *semé d'hermine,* et qu'ici le *semé* se réduit à une *seule moucheture;* mais on doit tenir compte de la petitesse de l'écusson.

La devise est donc de *Bretagne;* et sa fierté rappelle le *potius mori, quam fœdari.*

« On n'est capable de faire une chose, que si l'on ose la faire, quand » on le peut. »

N'est-ce pas la doctrine de l'audace et de l'occasion ? L'*audentes fortuna juvat* est beaucoup plus faible, puisque la devise dit : celui-là seul est capable qui ose; celui-là seul *pourra piquer, qui pique sitôt qu'il le peut.*

Da pique pouidre, qui picque, se pot.

Quant à l'expression *da picque,* j'en trouve une analogue dans les *Ceorgiques Patoises* du prieur de Pradinas.

A l'ennemic
..... *courre* SACCA *soun pic.*
A l'ennemi courir *frapper* son coup.

Les deux autres *panneaux* représentent deux scènes de l'écriture.

Sous : *Quid vis, Raboni,* David, armé de la fronde, a terrassé le géant Goliath, et la royale fiancée emporte la tête du géant.

Sous : *Domine ut videam,* David, armé de toutes pièces, appuie sa main droite sur son étendard ; en face de lui, une femme, Abigaïl sans

doute, lui présente une coupe sur un plateau : cette femme est assise sur une espèce de dragon abattu. (On pourrait trouver d'autres explications de cette scène).

Est-ce allusion à François Ier ? Son premier exploit fut Marignan, le combat des *géants*, et plus tard dans la prison, il reçut les consolations des princesses espagnoles. Ne devait-il pas alors, comme David, lever ses yeux vers les montagnes éternelles ?

Que voulez-vous, mon roi ? — *Seigneur, mon maître, faites que je voie* et la France et mes enfants et les jours éclipsés de ma première gloire.

Quid vis ? Raboni, Domine ut videam.

J'ajouterais que cette phrase est un vers pentamètre.—Dans *Domine*, *do* bref par nature est long par accent.

Il y a donc unité parfaite entre les divers ornements des 3e et 4e stalles. C'est un fragment de l'épopée qui se déroule autour du chœur.

Cette révélation m'est venue après un entretien avec un savant archéologue auquel les *stalles* ont dévoilé tous leurs secrets. Dans son inépuisable complaisance, il m'a servi de guide et d'interprète. Qu'il veuille bien recevoir ici mes respectueux remercîments; je ne saurais le nommer, car sa modestie s'est toujours tenue dans un gracieux incognito. Tout ce qu'il m'est permis de supposer, c'est que la science archéologique lui est familière, et que Ste-Marie d'Auch est l'église de prédilection du vénérable savant.

J'avoue cependant que son opinion sur l'inscription précitée n'est pas la mienne. Comme M. Sancet, il fait de *Picque Poidre* un nom propre dont l'A initial serait le prénom (la fracture du bois a peut-être modifié depuis cette dernière explication).

Il lit :

A. Picque Poidre,
qui picque ce bois.

Picque-Poidre serait un allemand, auteur des boiseries, qui, selon lui, rappellent en maints endroits le faire de l'école germanique. De là, cette substitution phonétique *se poi* pour *ce bois*, parfaitement dans le génie de la prononciation teutone.

Le vers latin ne serait qu'un acte de foi ou de désir.

Enfin, l'inscription n'aurait pas de rapport avec les sujets des petits panneaux.

Tout en reconnaissant la supériorité de ses lumières et de sa science, nous préférons notre opinion.

Il est encore une inscription que nous nous contenterons d'énoncer. Le *cœur* y joue un grand rôle, et dans le sens, et dans l'écriture. L'orthographe est mauvaise du moins *actuellement*.

QVI · MET · SŌ · (*) · A · EIMER · DIEV.
IL · A · SŌ · (*) · EST · A · DIEV.
E · QI · LE · MET · EN · AVTR · LIEV.
I · PER · SŌ · (*) · EST · PER · DIEV.

Ces quatre vers, deux de huit syllabes et deux de sept, n'ont pas besoin d'explication; nous en rectifions ainsi l'orthographe :

Qui met son cœur à aimer Dieu,
Il a son cœur, et a Dieu;
Et qui le met en autre lieu,
Il perd son cœur, et perd Dieu.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

L'Abbé H. CAUDERAN.

MISCELLANÉES.

M. G. Niel méthodise en ce moment les importantes archives de notre ville. Les pièces sont appareillées selon leur degré d'affinité et rangées dans leurs sections respectives. La série AA représente plus de 150 parchemins d'une parfaite conservation. Les titres historiques, municipaux, judiciaires, financiers, ecclésiastiques se donnent la main et se relient, presque sans interruption, du commencement du XIIIe siècle à la fin du XVIIIe. Ils forment comme une mystérieuse et longue chaîne de révélation et de transmission. Entre les documents les plus caractéristiques sous le rapport de l'intérêt local, nous pouvons noter : — *Une sentence arbitrale rendue par Simon de Montfort en 1212*; — *Paréage de 1286 entre Edouard III et l'abbé de Condom*; — *Coutumes de 1314*; — *Chartes diverses relatives à l'établissement des foires, à l'institution d'un hôtel des monnaies, à la construction des boucheries*; — *Missives du maréchal de Biron, de Marguerite de Navarre et de Marguerite de Valois, du maréchal d'Albret*. — N'omettons pas dans cette énumération un *Instrument de paix entre les riches et les pauvres de Condom*. Cet accord reflète exceptionnellement dans le midi l'esprit d'association politique du nord. Les sources originales fournissent chaque jour de nouveaux faits confirmatifs du rôle et des aspirations populaires au moyen-âge. Ceux qui ont prétendu que les classes laborieuses étaient totalement annihilées

(*) L'imprimerie n'ayant pas de caractères figurant des cœurs, notre copie de l'inscription est, par suite, défectueuse.

ont commis une erreur. Les ligues prouvent la connaissance des avantages corporatifs, et les tendances révélées par quelques documents, démontrent que les théories et les controverses sociales ne sont pas toutes contemporaines de notre époque. M. Denjoy, maire de Fleurance, a trouvé naguère en compilant les archives de sa commune un acte dans lequel les doctrines égalitaires étaient nettement formulées il y a trois cents ans.

Les lettres patentes adressées par Edouard Ier aux officiers de la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne, qui appartiennent au riche dépôt de Condom, méritent également une mention particulière pour les événements qui s'y trouvent retenus et aussi pour la naïve enluminure cantonnée en tête de cette feuille de vélin. Sur une bannière de gueules semée de léopards d'or se dessine un grand E de fantaisie comme savaient les exécuter les calligraphes du temps. Cette lettre encadre le sujet que voici : le fils d'Eléonore de Provence trône sur une chaise à balustre et présente à trois lieutenants de robe et d'épée agenouillés ses volontés écrites. L'analogie de la figurine coloriée avec celle qui est en relief sur le cachet en cire verte, fixé à la pièce par un cordon, fait suspecter un portrait gothique d'Edouard Ier (1).

Les familles nobles trouveront également dans ce catalogue des fils conducteurs pour leurs recherches généalogiques; voici les articles du livre au cadenas qui concernent la maison de Galard : *Lettres de Raymond de Galard, évêque de Condom, et de Jean de Polignac, prieur du chapitre, confirmant les coutumes de Condom accordées par le roi Edouard Ier.— Lettres du même prélat portant autorisation de créer des foires annuelles. — Pacte entre le même évêque et les habitants de Condom par lequel il les absout de leurs entreprises contre lui, son église et son chapitre. — Procès-verbal du serment prêté aux consuls de Condom dans le cimetière sur la tombe de Galard* (de Gualardo) *par Amalric de Creon, sénéchal du duché d'Aquitaine. — Levée de l'interdit jeté sur la ville par Raimond de Galard.*

Nous avons utilisé notre présence au congrès scientifique de France en recueillant des notes sur les travaux des diverses sections. Dans l'une des séances de la faculté d'archéologie, la question relative à la patrie de Sulpice-Sévère ayant été amenée par l'ordre des articles, M. l'abbé Barrère a démontré, aussi victorieusement qu'on le peut à l'aide d'arguments conjecturaux, que le lieu natal du disciple de saint Martin n'était ni Eauze, ni Lauraguais, mais bien Lauzun, ville du Lot-et-Garonne. Le berceau du célèbre aquitain a donc été retrouvé. Mais l'auteur de l'*Histoire du diocèse d'Agen*, heureux dans cette tentative, l'a été moins, selon nous, lorsque, dans une discussion postérieure, il a voulu déplacer l'origine de Bernard de Sérillac, archevêque de Tolède, et le dérober au diocèse d'Auch pour l'attribuer à celui d'Agen. L'Eglise auscitaine compte ce prélat parmi ses glorieux enfants. D'après quelques biographes, il serait venu au monde vers l'an 1040,

(1) M. A... S... a reproduit avec scrupule et délicatesse, à la sollicitation de M. Niel, l'ingénuité de ligne et de sentiment ainsi que la vivacité des tons de cette petite peinture.

au château de Sérillac en Gaure. Sa famille, dont la descendance s'est perpétuée en ce pays, a toujours été considérée comme l'une des plus anciennes de la Gascogne. Après avoir essayé de la vie orageuse des camps, Bernard de Sérillac se réfugia dans le calme de l'existence claustrale. Il choisit pour asile le monastère de Saint-Orens d'Auch, qui dépendait de l'ordre de Cluny. Quand il quitta le siége Espagnol obéissant à la mission du Souverain-Pontife qui l'avait désigné pour venir présider le concile de Toulouse, il voulut, avant de repasser les monts, visiter les lieux où s'était écoulée son enfance et le couvent où il avait accompli ses pieux débuts. Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet. Nous laissons à une publication plus directement intéressée que nous dans ce débat le soin de légitimer notre revendication.

M. Péraldi qui partage sa sollicitude civique entre le passé, le présent et l'avenir de notre ville, vient d'enrichir les archives condomoises d'un cartulaire dans lequel sont colligés de précieux documents relatifs à l'histoire de notre abbaye et de l'évêché qui lui succéda. Nous détachons de ce livre manuscrit la pièce suivante :

LETTRE DU ROI LOUIS XIV A M. DE SÈRE, INTENDANT DE GUIENNE, AU SUJET DES HONNEURS A RENDRE A L'ÉVÊQUE DE CONDOM PAR LES OFFICIERS DU PRÉSIDIAL, LES CLERCS ET LES CONSULS.

Mons. de Sère, le seigneur évêque de Condom m'a fait des plaintes sur ce que les officiers du présidial de Condom, assistant au service divin dans son église cathédrale, affectent de se tenir couverts contre le respect qui est dû à la sainteté des mystères de notre religion, qu'ils font difficulté de baiser à genoux l'anneau dudit seigneur évêque à l'offertoire des messes pontificales qui sont choses que je pratique moi-même, et se mettre aussi à genoux pour recevoir sa bénédiction à la fin du sermon et de l'office divin. C'est pourquoi je vous fais cette lettre pour vous dire de faire entendre de ma part aux dits officiers présidiaux de Condom que mon intention est que dorénavant ils aient à se tenir découverts en ladite église et autres, de baiser à genoux l'anneau dudit évêque à l'offertoire des messes qu'il célèbrera, de se mettre à genoux de PLEXO *toutes les fois qu'il donnera sa bénédiction, comme aussi de venir le complimenter en corps, à son arrivée dans son diocèse, toutes les fois qu'il reviendra d'un voyage après avoir été absent de la province, et le traiter de Monseigneur dans leurs harangues. Ce que désirant aussi être observé tant par les officiers en corps de l'élection de la dite ville de Condom que par les consuls, vous ordonnons de ma part aux uns et aux autres d'exécuter ponctuellement en cela ma volonté, en sorte que le sieur évêque ait tout sujet, d'être satisfait de la conduite d'un chacun envers lui, autrement qu'il sera pourvu; et n'étant la présente pour autre sujet je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Sère, en sa sainte garde. Ecrit à St-Germain-en-Laye, le 20e jour d'avril* 1678.

LOUIS.

PHELYPPEAUX.

ORIGINES DE CONDOM [1].

I

La centralisation a tué l'esprit local. Toutes les villes en France s'administrent et sont gouvernées de la même façon. Le conseil municipal se réunit chaque dimanche, vote quelques dépenses et tout est dit; il a rempli son devoir. Peu de particuliers prennent part à la chose publique lorsque les décisions municipales ne touchent pas leurs intérêts. Les expropriations seules ont le talent de réveiller ce monde endormi. C'est certainement très beau de voir un grand pays composé de quatre-vingt-neuf départements fonctionner avec un merveilleux ensemble, obéir avec une ponctualité admirable, comparable à celle du régiment qui manœuvre au commandement de son colonel; mais c'est monotone, mais ce n'est pas la vie! Quelqu'un a dit avec raison que la centralisation n'était pas autre chose que l'apoplexie au centre et la mort aux extrémités. En effet, on est frappé du sommeil dans lequel est plongée la province. Il semble qu'elle s'endort sur ses lauriers, qu'elle a perdu son amour-propre et son petit sentiment de nationalité. Chaque ville autrefois, et des plus petites, renfermait un certain mouvement intellectuel, vivait de sa vie propre. Quelques grandes cités étaient de véritables centres

(1) Au début de ce travail, nous croyons devoir témoigner notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu nous prêter leur concours en nous ouvrant leurs archives et leurs bibliothèques. Nous remercions principalement M. Maury, qui a mis à notre disposition les manuscrits du savant M. Corne, — le docteur Cerboney-Dubarry, dont les livres portent cette gracieuse devise *Cerboney et amicis*.

qui évitaient aux jeunes gens la peine de faire un long voyage, d'aller à Paris, par exemple, leur permettant d'apprendre la philosophie à Toulouse ou à Bordeaux, la médecine à Montpellier. Ils revenaient dans leurs petites villes, dans leurs villages, et alors qu'ils avaient conquis consciencieusement le grade de licencié en droit, ils ne dédaignaient pas de briguer les charges consulaires ou municipales. Ils s'identifiaient au gouvernement de leur cité, cherchant à y faire triompher tel ou tel ordre d'idées nouveau. L'organisation des cités avant le XVIIe siècle (car il faut remonter un peu haut pour trouver l'état de choses dont nous parlons), donnait libre cours au développement de leur intelligence, aux désirs de leur ambition. Il n'était pas nécessaire enfin d'aller à Paris chercher vainement cette vie publique que tout homme de cœur et d'instruction doit appeler de ses vœux les plus fervents. Aussi comptait-on beaucoup moins d'existences déclassées et de ces mesquins ambitieux auxquels il faut à tout prix un habit officiel.

Le nombre des monographies locales qui ont paru depuis quelques années est bien explicable (1). C'est un soupir de regret donné au passé dans un moment d'ennui. C'est aussi un grand signe de noble orgueil. Les communes ont voulu faire un peu comme les individus; elles n'ont pas été fâchées de produire leurs généalogies, quoique la noblesse et les priviléges fussent abolis dans notre beau pays de France où l'égalité règne en souverain maître. Cette généalogie des communes de France est au reste admirable. Et si l'on veut chercher quelque part une révolution sainte et sage, on la trouvera dans leur histoire. On sera convaincu

(1) Parmi les ouvrages de cette nature qui ont été publiés dans ce pays, nous devons citer l'excellente histoire d'Auch, de notre ami M. Lafforgue; la monographie de Lectoure, par M. Cassassoles; la courte, mais savante notice, de M. de Rivière, sur la fondation de Mirande.

qu'elles avaient fait beaucoup avant cette époque de 1789, qu'au moyen-âge elles s'étaient donné elles-mêmes, en dehors de l'influence du pouvoir central, une excellente organisation; qu'elles avaient un budget sagement administré par des hommes de bonnes vie et mœurs, que leur police était sévère, que les rues se balayaient tout aussi bien qu'aujourd'hui; qu'elles n'en étaient pas moins françaises et décidées à se saigner pour une monarchie qui devait méconnaître un jour leurs priviléges et leurs services.

La monarchie les soutint et les protégea bien, il faut le reconnaître, mais ce ne fut pas gratuitement. Les communes l'aidèrent à abaisser le pouvoir seigneurial; elles furent *les bonnes villes* tant qu'on eut besoin d'elles. Lorsque les rois de France se trouvèrent suffisamment forts, ils s'empressèrent de s'immiscer dans l'administration des cités qui s'étaient formées par la seule puissance des lois d'association. Leurs règlements, leurs coutumes étaient de petits modèles d'organisation gouvernementale où puisèrent les légistes de la royauté. Les unes, constituées depuis longtemps, se drapaient orgueilleusement dans les vieilles mœurs romaines, fières de leur sénat, de leur aristocratie et de leur indépendance. Les autres, *véritables cadets*, plus dignes de sympathie, conquirent elles-mêmes leur place au soleil, renfermant dans leur sein des éléments plus jeunes et plus démocratiques. La charte jurée du nord, l'association de tous contre la force, contient notre monde moderne.

Tandis que les vieux municipes romains languissent et croulent peu à peu, se contentant de conserver leur livrée consulaire, témoignage de leur grandeur déchue, la commune naît, se forme, se soulève, et, par une conquête ici patiente et lente, là violente et ensanglantée, dépasse ses aînées.

Le midi, favorisé par la domination romaine, offre peu

ce caractère de soulèvement. Les villes consulaires sont nombreuses; leur fondation se perd dans la nuit des temps. Toutes ont des annales et des annalistes. Aujourd'hui encore, elles montrent avec fierté quelque vieille ruine romaine, un capitole, un théâtre, des arènes: Volontiers, elles diraient, nous ne sommes pas Françaises! Jalouses de ce passé glorieux, quelques cités plus jeunes, bâties sur d'anciens campements romains, ont voulu aussi démontrer leur antiquité par la découverte de briques, de monnaies et d'armes; mais cela ne suffit pas. Au reste, qu'elles se consolent, ces dernières venues! Qu'elles s'enorgueillissent au contraire de cette jeunesse, car elles ont gagné à la sueur de leurs fronts leur droit de cité gauloise. Elles ont prouvé longtemps avant nous la force de l'association, la puissance et l'intelligence de la liberté individuelle lorsqu'on lui laisse la bride sur le cou, et qu'on lui apprend à ne compter que sur elle-même.

II

L'histoire de Condom est un long procès. L'obscurité dans laquelle est plongée l'origine de cette commune fut cause de ce débat. Aussi sommes-nous obligé, avant d'examiner une à une les pièces du dossier, avant d'assister à la formation politique de la municipalité, de remonter plus haut et de chercher les causes de la querelle et de la lutte dès sa naissance. Jamais les habitants ne voulurent reconnaître le pouvoir de leurs abbés et plus tard de leurs évêques. Ils prétendaient que la fondation de Condom était due à une colonie de Vascons auxquels Eude, duc d'Aquitaine, avait assigné des terres sur les lisières de la rivière de Baïse. Ces seigneurs gascons, selon l'assertion de Scipion

Dupleix, bâtirent de grosses tours les unes près des autres, à l'endroit où le ruisseau de Gèle (1) se décharge dans la Baïse, et nommèrent ce lieu *Condominium*, comme on dirait l'assemblée des seigneurs. Outre que cette étymologie paraît peu fondée, cette opinion n'est confirmée nulle part. Les abbés soutenaient avec plus de raison que le monastère avait appelé les habitants, créé et protégé leur association; ils basaient leurs prétentions sur une légende et sur les actes que contenait le cartulaire de l'abbaye. Malgré toutes les fables qui enveloppent le premier de ces documents, on est obligé de recourir à lui (2). Il nous paraît hors de doute, cependant, qu'avant la première fondation de l'abbaye, que ce cartulaire fait remonter au IXe siècle, le pays devait être habité. Sa situation était trop bonne, ses terres trop fertiles, pour que les Romains n'y eussent pas quelque campement, et que même, antérieurement à la domination romaine, les Nitiobriges n'y possédassent des établissements. Il est constant, en effet, que ce peuple riche et puissant qui ouvrit les portes de l'Aquitaine aux Romains avait depuis longtemps étendu sa domination sur la rive gauche de la Garonne, en face d'Agen, sa cité. Les noms d'origine celtique que l'on trouve en grand nombre dans le Condomois avait

(1) *Gil* en Ir. signifie eau; E. id Arms Et. M. *Geill*, source jaillissante; C. *Gy*, ruisseau; K. Gel, disposition à suinter, à couler; Gèle, ruisseau lent. *Gloss. Belloquet.*

(2) L'original du cartulaire de l'abbaye de Condom est perdu. Dans les procès que la ville eut à soutenir contre les évêques, elle fit faire, en 1668, une expédition en forme de la légende. Cette expédition se trouve dans les archives de la commune. N. Inv. S. G. G. — M. de Lagutère possède le manuscrit d'un de ses ancêtres, J. de Lagutère, docteur en théologie, qui avait recueilli une collection de mémoires sur la fondation de l'église de Condom.

Nous avons vu aussi à la bibliothèque impériale un fort joli petit manuscrit du XIVe siècle qui contient la première légende. Enfin, M. Péraldi, maire de Condom, a fait l'acquisition d'un manuscrit du fameux compilateur Larcher, intitulé : *Mémoires sur le diocèse de Condom*. Ce manuscrit nous a semblé contenir les pièces les plus importantes du cartulaire original, et nous félicitons M. le maire de Condom de cette acquisition qui complète la curieuse et riche collection des archives de la commune.

encore fait supposer à des historiens modernes que Condom existait avant la conquête romaine; il se basait sur l'étymologie de Condat (1), commune à toutes les villes bâties sur le confluent de deux rivières. Mais cette opinion est encore purement hypothétique. Aucun des itinéraires des voies romaines qui passaient tout près de l'emplacement actuel de Condom n'indiquent une ville, tout au moins une station de ce nom.

Hauteserre (2) a donné, selon nous, la véritable étymologie de Condom et, par conséquent, indiqué son origine. Il attribue la fondation de cette cité à un couvent de moines bénédictins. Il ajoute que *Condom*, *Condomia*, *Condumia*, *Condomina* n'était rien autre chose, au moyen-âge, qu'un domaine de l'Eglise. Ducange vient préciser cette version. « *Condomina vel Condamina*, dit-il, dans le pays de Narbonne, signifie bien d'un seul seigneur, ou, comme d'autres le veulent, champ du seigneur; car, dans le Languedoc, surtout du côté des Cevennes, *camp* ou *con* signifie *champ*, *campum*.» Cette dernière interprétation est celle qui nous paraît sans aucun doute applicable à Condom. En effet, quelque fabuleuse que soit la légende, elle fournit des indications précieuses qu'il ne faut pas rejeter de parti pris. Elle indique que Condom a été, deux siècles avant sa fondation, un lieu probablement consacré, un de ces pèlerinages où l'on venait s'agenouiller devant de saintes reliques. De là ce nom de champ du seigneur, de là cette qualification mal interprétée par Dupleix de *locus sublimis*, de là ces deux ou trois légendes merveilleuses qui ont toutes un point de ressemblance.

(1) *Condate*, nom qu'on voit souvent répété sur les cartes des Gaules et sur celles de la Bretagne, soit seul, soit en composition, Condatomagus, Condivicnum, etc., et toujours à la jonction de deux cours d'eau. — K. *Kydrad*, jonction, réunion; *Kydundel*, unité, union — Az. *Konn.*, angle. — Iz. *Komhthataim*, je joins; j'assemble, etc. *Belloquet*. — *Gloss. Gaul.*

(1) *Rerum aquitanicarum libri quinque*.

Dachery, dans son spicilége, et les auteurs du *Gallia Christiana*, traitent fort mal la première légende; et ils se déterminent à la passer sous silence dans la crainte qu'un lecteur érudit choqué par tant de contes ridicules ne mette en doute l'histoire entière du monastère. Ils concluent que ce couvent ne pouvait exister en 809 puisqu'il n'en est pas question dans le recensement fait à cette époque au concile d'Aix-la-Chapelle (1). Mais si le couvent n'existait pas, ne pouvait-il y avoir une chapelle, un hermitage? Nous allons tâcher de le prouver.

Dupleix, quoique n'adoptant pas pour sa ville natale la tradition qui consacrait la paternité du monastère, reconnaît qu'elle peut être fondée sur le voyage en Terre-Sainte de deux prêtres du pays, qui furent réputés saints à leur retour et qui élevèrent une chapelle où l'on montrait encore leur sépulcre avant que les bandes de Montgommery eussent ruiné les églises de Condom. «Le vulgaire ignorant, ajoute-t-il, leur a attribué la fondation de la ville même.» Le vulgaire avait raison. En écartant de la légende la révélation divine faite à un patriarche de Jérusalem, la remise de reliques par ce messager divin, le voyage du diacre Théodore à Rome, sa participation au prétendu miracle qui rendit la vie à Léon III, la venue de ce pontife et de Théodore en Gaule, la découverte faite par eux du lieu de Condom que leur révéla une biche, ne trouve-t-on pas entièrement l'histoire des deux bons prêtres de Dupleix qui firent le pèlerinage de Jérusalem, allèrent invraisemblablement à Rome pour montrer les reliques qu'ils apportaient, et de là revinrent en Gascogne, leur pays? L'esprit populaire fit le reste, et le temps, ou plutôt le moine-auteur qui écrivit le

(1) Notitia de monasteriis quæ regi militiam dona vel solas orationes debent, scripta in conventu Aquisgranense, 817. *Gascogne*. Serres, Simorre, Sr Michel, Sr Sixte de Faget, Sr Savin.

cartulaire dans le courant du XIIe siècle les transforma en patriarche et en pape. Les événements qui se passèrent à cette époque pouvaient, au reste, y prêter. Eghinard nous apprend que le monde catholique fut très préoccupé au IXe siècle par la découverte de reliques. En 799, un moine vint de Jérusalem à Aix-la-Chapelle, apportant à Charlemagne des présents et des reliques du saint sépulcre. L'an 800, Zacharie, prêtre du palais, revint de Rome accompagné de deux moines envoyés par le patriarche de Jérusalem, qui apportaient au roi Charles les clés du saint sépulcre et du calvaire, avec un étendard. En 803, Charlemagne, ayant appris qu'on avait trouvé à Mantoue du sang de Jésus-Christ, manda au pape Léon III de s'en informer. Le pape se rendit ensuite pour la seconde fois à Aix visiter le grand empereur. L'auteur de la légende, qui connaissait probablement les annales d'Eghinart répandues au XIIIe siècle, se sera servi de la coïncidence de ces faits pour jeter plus de merveilleux encore sur l'origine du monastère. Il fait même mourir le pape St-Léon III et le diacre Théodore à Condom, quoique le premier soit bien mort à Rome; mais nous retrouvons toujours sous ces deux personnages nos deux prêtres gascons, qui étaient ensevelis, ainsi que le dit Dupleix, dans la chapelle de Notre-Dame, qu'ils avaient fondée. Hors, d'après le témoignage du même auteur, la chapelle Notre-Dame était la plus ancienne des trois églises contiguës qui se trouvoient au milieu de la ville et qui pouvaient avoir été l'église primitive.

Les faits merveilleux de la légende, de nature à blesser la raison de l'historien du midi de la France, M. Mary-Lafon, se réduisent à une histoire simple, touchante même, que ratifie l'étymologie de *Condomia,* que nous avons donnée plus haut. On se refusera moins sans doute à attribuer l'origine de la fondation de Condom à une chapelle

que deux prêtres gascons auraient élevée, et où ils auraient placé les saintes reliques : « un morceau du linceul que les trois Marie avaient trouvé dans le sépulcre, l'urne dans laquelle Longinus avait reçu l'eau et le sang sortant du côté du Christ, des morceaux de vêtements, des cheveux de la Vierge Marie. » Cette énumération de la légende est peut-être exagérée, mais on sait avec quelle profusion furent répandues les reliques vraies ou fausses. Il est peu d'églises en France qui ne possèdent un morceau de *la vraie croix*. Il n'en fallait pas tant, au reste, dans ces temps de croyance, si près encore de ce grand drame d'où était né le christianisme, pour attirer les yeux du pays sur la chapelle des deux pèlerins, que la voix commune considérait comme saints. Leur mort vint encore ajouter à la réputation du lieu de Condom. Le restes des deux prêtres canonisés par l'opinion se confondirent avec les reliques. Les pieux voyageurs accoururent de toutes parts. Il ne fut bruit que des miracles qui se faisaient *au lieu sublime, véritable champ du Seigneur :* « les aveugles y retrouvaient la vue, les muets la parole, les sourds le sens de l'ouïe. » Chacun, enfin, s'en allait consolé, car, ainsi que le dit la légende, les croyants, ceux qui souffrent, implorent le secours des âmes et des corps.

La légende que nous suivons, tant qu'elle n'est pas invraisemblable, tant qu'elle ne choque ni le bon sens ni l'histoire, ajoute que la renommée de Condom attira sur la chapelle les libéralités d'un duc d'Aquitaine, Egalsius ou Agalsius. Le témoignage de ce fait résultait d'une inscription en vers latins gravés sur une table de marbre. Mais nous trouvons deux variantes de cette inscription. Dachery et les auteurs du Gallia la terminent par le vers suivant :

Quisquis sanctus adi, quisque profanus abi !

C'est effectivement une chute épigraphique: Homme saint et pieux, approche; — profane, éloigne-toi! Il n'y a plus rien à dire après cela. C'est l'*Amen* de la prière, le *Requiescat in pace* des pierres tumulaires. Le cartulaire contient, cependant, dix autres vers qui ont été évidemment ajoutés et que Dachery et les auteurs du Gallia ont bien fait de rejeter. Dans cette sorte d'appendice, au premier dixain, le faussaire insinue encore la participation de St-Léon à la consécration de la nouvelle église. Cette erreur est suffisante pour faire découvrir la supercherie grossière que motivaient les contestations que le monastère avait au XIIIe siècle avec les habitants. La première partie de l'inscription en elle-même n'avance rien qui ne soit dans les choses possibles. On ne trouve aucune trace, il est vrai, de l'existence d'un duc d'Aquitaine ni de Gascogne du nom d'Agalsius. Depuis l'année 780, cette province, érigée en royaume, avait été placée sur la tête de Louis le Débonnaire.

Cet Agalsius fut-il un gouverneur? un duc temporaire? nous avons en vain cherché son nom. Adalric et Loup Sanche sont ducs de Gascogne, à cette époque; Chorson est comte de Toulouse; Abbon a le commandement du comté de Poitiers; ni cette maison, ni celle des comtes de Toulouse n'ont encore pris le titre de duc d'Aquitaine qu'elles se disputèrent plus tard. Nous n'osons pas nous prononcer sur cet Agalsius. Peut-être des recherches impossibles dans une petite ville de province amèneraient-elles un résultat, la découverte d'un véritable Agalsius. Il nous paraît à peu près certain, malgré *l'Art de vérifier les dates*, malgré toutes les listes chronologiques qui ont été publiées, qu'il est difficile de posséder sur les comtes et les ducs au commencement du IXe siècle des renseignements bien exacts. Les duchés et les comtés n'étaient point encore héréditaires; on

en confiait le gouvernement à de grands officiers de la couronne qui n'eurent pas tout le talent de se maintenir. On en vit l'exemple surtout en Aquitaine où ils rencontrèrent l'opposition toute locale des Gascons et de leurs chefs. Korson, nommé comte de Toulouse lors de la division du royaume d'Aquitaine en neuf diocèses militaires, fut renversé par Adalric, duc des Gascons; beaucoup d'autres comtes furent déposés, destitués, disgraciés. Dans plusieurs siècles la liste de tous les gouverneurs, des intendants, des préfets pourra être inexacte; l'existence de quelques-uns de ces fonctionnaires deviendra aussi problématique. En outre, depuis que M. Rabanis a réfuté la charte d'Alaon, on est un peu dans le trouble et le doute à l'égard des familles et des événements de cette partie du midi de la France. Quoi qu'il en soit, ce duc, vrai ou faux, sa mère Isemburge, et son épouse Agnès, consacrent le lieu de Condom au Saint-Sauveur pour la rémission de leurs péchés. Il n'est point question de monastère comme on l'a cru, et comme on avait intérêt à le faire croire. En admettant l'authenticité de cette inscription, on est obligé de reconnaître qu'il ne s'agit que d'une simple donation de terrain pour élever une église, un temple, là où il n'y avait auparavant qu'une simple chapelle.

Qu'importe ! Les Normands arrivèrent bientôt pour détruire le temple et balayer devant eux cette société naissante qui se croyait abritée autour du lieu réputé saint. Nous n'avons insisté sur ces points d'une importance secondaire que pour suivre pas à pas l'origine de Condom. L'enfant a donné signe de vie. Le lieu est marqué où s'élèvera maintenant une ville, lorque la tourmente des barbares sera passée. Les Normands eux-mêmes ont préparé le terrain; ils ont mis à découvert par leurs dévastations une jolie vallée, entourée de coteaux fertiles, formée par

l'espace compris entre le confluent de deux rivières. Mais encore cette seconde fois, la célébrité de la chapelle, dont quelques ruines sont restées debout au milieu des ronces et des lierres, rappellera les habitants. Ici, conformité de la première et de la seconde légende. Une urne, l'urne dont il est question dans l'énumération des reliques apportées par les deux prêtres gascons, a été sauvée du naufrage. Elle conserva à Condom sa réputation et sa signification de lieu consacré au Seigneur. Les miracles se renouvellent. Les pèlerins reprennent leurs bâtons; les maisons, les chaumières surgissent de nouveau. Honorette ou Amuna, les chartes lui donnent ce double nom, femme de Garcia-Sanche dit le Courbé, duc héréditaire de Gascogne, et d'une grande piété, disent les chroniques, fit souvent le pèlerinage de Condom. Touchée par la narration de tous les miracles que l'on attribuait à ce lieu, elle répara les outrages des barbares. De nouveau une riche basilique fut élevée par ses soins, et en femme prudente, nous dirions ménagère aujourd'hui, elle fit don à son église préférée de terres et de rentes; elle disposa tout à l'entour des demeures pour loger les clercs, un hospice pour les étrangers. La pauvre femme ne fut pas récompensée de tant de pieux sacrifices. Le penchant trop naturel à son sexe, dit peu galamment le même auteur, l'entraîna. Elle eut la fatale idée de vouloir savoir ce que renfermait l'urne miraculeuse.

Les prêtres et les évêques rassemblés pour cette expérience ne s'opposèrent point au désir d'une pareille bienfaitrice. En voulant sonder le mystère avec une baguette, la malheureuse duchesse eut une émotion subite. Ainsi que le dit M. le chanoine Monlezun (1), l'épouse

(1) *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé J.-J. Monlezun, 1846, 7 vol. in-8°. Il nous semble que cet historien n'est pas suffisamment apprécié. Si son travail manque de méthode, de plan, il est rempli, hérissé de faits, de documents. M. Monlezun a traité hâtivement mais hardiment un grand sujet. Il faut lui en savoir gré. Dans tous les cas il a le mérite d'avoir été un des premiers dans ce pays à explorer le champ de l'histoire de Gascogne.

de Garsie crut voir une punition du ciel, là où nous ne verrions qu'un accident sans portée. Consternée, la malheureuse tomba sans connaissance entre les bras de ses suivantes. Elle mourut peu de jours après, portant dans son sein un enfant qui en fut arraché, et qui reçut à cause de cela le surnom de *Nonné*.

La légende est terminée. Nous espérons en avoir réellement tiré l'extrait de naissance de la ville de Condom. Une chapelle appela les habitants; la construction d'une riche abbaye, protégée par la famille des ducs de Gascogne, acheva de former une cité.

GEORGES NIEL,
Archiviste du département du Gers.

(*La suite au prochain numéro.*)

Rôle des consonnes labiales

B, P, F, V, M.

Il était naturel que la consonne articulée par les lèvres se retrouvât dans les mots exprimant les actions de cet organe,

Avec les lèvres, on *boit*, on *baise*, on *parle*, on *souffle*,

Les lèvres peuvent être considérées comme l'organe de la *volonté*, et par conséquent de la *puissance*.

Tels sont les divers points de vue sous lesquels nous allons envisager les consonnes labiales.

1° Noms de la *bouche* et des *lèvres*.

BOUCO, BOUQUE, *bouche*, BUCCA se hâtent de nous offrir le B, —qui se retrouve également dans POT (gasc., *lèvre*), sous une forme un peu plus forte.

Dès le premier pas, nous nous trouvons arrêté par la discussion déjà vieille de MM. Lespy, Léonce Couture, et un anonyme. Le premier ne voit dans POT que la racine celtique *pocq*, le second accepte ποτον et POTUS comme parents; le troisième y joint *potiri* et *potestas*. Tous

trois peuvent avoir raison; il suffit de s'entendre. De ce que *pocq*, ποτον et *potiri* ont une origine commune, l'*action de la bouche ou des lèvres*, il ne s'ensuit pas rigoureusement que ποτον, par exemple, ait produit *pot*, ou *vice versâ*. D'ailleurs, notre sentiment se développera plus au long dans le cours de cette analyse.

Le BUCCA latin a produit BUCCELLA, *bouchée*, et BUCCELLUM, BOUCIN, BOUCI, *boussin* en vieux français.—BEC est son frère.

M. Lespy nous apprend que le mot *bouche* se rend en bas-breton par POCQ, en gallois par POCCYN, en irlandais par POG, en basque par POT, d'où il a passé dans le gascon.

Il nous semble retrouver le même sens dans POCO, POQUE (*fossette*), *poche*, POTCHO, POTCHE, POTYE;—dans le latin POCULUM (verre à boire):—dans POT et *POTAGE*, dans l'anagramme *TOUPI*, dont la rotondité aura peut-être produit le mot *toupie*, qui, d'ailleurs, pourrait se rapporter à τυπος (*bruit des coups*), de τυπτω, *frapper*.)

On conçoit, en effet, facilement le passage du sens de *bouche* à celui d'*ouverture* et de *capacité*. Aussi, j'ose presque rapprocher du mot POCQ le mot PHOGOR, hébreu, *ouverture* de vallée, *gouffre;* le latin VAS, *vase*, VAISSEAU;—l'anglais BOOT, d'où sans doute BOITE, BOUYTO, BOUYTE, BOUTA, *placer* (dont le premier sens serait *remplir*), et *boisseau*, BOUCHET, BOUYSSET. (Cependant *bouta* peut venir de *bout*, et *boîte* de *pyxidem*, *pyxis*, graeco-latin.)

A POT, pris dans le sens de *vase*, je n'ose rapporter GOT (*coupe*), *godet*, *gobelet* (d'où le mot GOUDALO.) — En latin, on trouve GUTTUM (*coupe à boire*), contestable peut-être, mais touchant de bien près à GUTTA, GUTTULA, *goutte*, GOUTO, GLOUT. Cependant, on pourrait invoquer le changement si fréquent de P. en K : λυκος, LUPUS; *pêyre*, *câyro* (périgord.), *cal*, *caou* (il faut), *fal*, *faou*, PAROCHIA, *parrôpio*.

Obs, En latin, *bouche* se dit encore OS, ORIS, qui se traduit aussi par *visage*.—Ce mot paraît appartenir à une autre famille dont nous connaissons, ορασω, voir (d'où ορος, montagne); et d'autre part : ροδον; ROSA, *rose;* RO (copte), REMNOM (hébreu), *grenade*; RO (japonais) LIROU (chinois), *camellia*, trois plantes dont la fleur est *rouge*, RUBER, ερυθρος. comme les lèvres. (M. le chev. de Paravey, act. soc. lin. Bx 1860.)

En grec, *bouche* se dit στομα, dont le sens propre pourrait être *la fente*, de τεμνω. parf. τετομα, *couper*.

2° *Lèvres*, POT en gascon et languedocien; c'est le nom basque de la *bouche*.

BALOT en landais et médoquin. —C'est, je pense, l'anagramme de LABIUM (*BAL, LAB.*)—Or, dans LABIUM, LABRUM, d'où vient *lèvre*, la labiale n'occupe que la seconde place, la première étant donnée à la linguale L. Je soupçonne ici un anagramme plus important encore, dont je traiterai à l'article *baiser*.—LABIUM se rattache à LIBO, *effleurer des lèvres*, à λειβω, même sens.

De l'action combinée des *lèvres* et de la *langue* naît *laper*, LAPA, en grec, λαπτω. — Enfin, par analogie sans doute, le sens de *laper* attira celui de *saisir*, en grec λαμβανω (ελαβον), et celui de *lever*, LEBA, en latin LEVO. Le lien s'étant rompu, ces derniers verbes n'expriment plus que l'action des mains.

Obs. Les Grecs avaient χειλος pour *lèvre*, mot appartenant à la racine χειν, *verser*, et qui primitivement a pu désigner le *bord d'un vase*, le *canal*, *le bec* par lequel coule le liquide.

3° *Baiser*. POUTOUN, POUTOU, POUTET (gascon.)—POUTEGUIN (basque.)—M. à. m. *petite lèvre*, *petite bouche*, diminutif qui rappelle le terme latin OSCULUM, *petite bouche* et *baiser*.

Baiser est le latin BASIUM; dans lequel domine encore la labiale. — L'arabe donne BOUS. (M. Mary-Lafon.)

Les Crecs disaient φιλημα, de φιλεω, (*baiser*, et *aimer*), φιλος *ami.*, Les Grecs n'ayant pas d'autre mot pour *baiser* (ασπασμος signifie *embrassement*), nous devons en conclure que le sens de *baiser* est au moins contemporain de celui d'*aimer*, dont il est l'expression extérieure. — Or, PHILEO se trouve l'anagramme de LEIBO, LIBO (pf. ε-λειφ-α, E-LIPH-A), *phil*, *lèph*.—Le sens d'*effleurer* étant plus recherché que celui de *baiser*, ce dernier est le primitif, et PH est la consonne radicale : ce qui ramène PHILEO, LIBO, LABRUM, LABIUM et leurs dérivés dans la grande famille des mots où la consonne labiale désigne une action des *lèvres*; la douceur de l'action a fait préférer l'aspirée F. (ph.)

J'oubliais que φιλος, *ami*, paraît avoir produit FILIUS : Homère dit toujours ιλος υιος, *cher fils*.—D'ailleurs, le dernier mot seul, prononcé à l'éolienne, suffit pour faire naître FILIUS : υιος. *hyios*, *fyios*, *fi-l-ios*, FILIUS, FILH; HILH ramène à υιοσ par la suppression gasconne de F.

4° *Boire*, BEURE et BÉBE, latin BIBERE. Il y a redoublement de la consonne labiale, ce qui exprime admirablement l'action. Les Grecs ne l'admettaient qu'une fois : π-ινω (ε-π-ιον.) — Peut-être est-il permis de rapporter PINTE à la même famille.

Le mot *potable* dérive de POTARE (boire goulûment), dont la racine se trouve dans le verbe polymorphe πινω (ε-ποθ-ην), d'où ποτ-ον et ποτ-οσ, POTUS, POTIO, *potion, boisson,*

Le mot POT, dans le sens de *vase,* pourrait se rapporter à cette racine. Qui ne connaît l'expression *boire à* POT,—et la mesure ancienne: un POT de vin? Cependant on est libre de le tirer directement de POCQ.

Mais, en vérité, nous ne comprenons pas qu'on puisse nier la parenté de *boire* et de *bouche,* de *potare* et de *pocq*. Il est fort possible que ces deux mots, découlant de la même source, se soient développés à part, l'un dans la langue ibéro-kymrique, l'autre dans la gréco-latine. Mais nous portons tous *sur nos lèvres* la raison et la liaison de l'un et de l'autre.—Ceci me paraît d'autant plus clair que le bruit produit en desserrant les lèvres , PA ou PO, se trouve à la fois celui du *baiser* et du *boire.*

J'en conclus que M. Lespy, n'envisageant que la transmission du latin au roman, avait raison; que M. Couture, embrassant l'ensemble de la question, n'avait pas tort, et que son opinion est préférable.

L'ABBÉ H. CAUDERAN.

(La suite au prochain numéro.)

UNE CHARTE

d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, de l'an 1172.

Aliénor, reine d'Angleterre et duchesse d'Aquitaine, prit sous sa protection les religieux de l'abbaye de Candeil et autorisa l'abbé à fonder un monastère de son ordre dans toute l'étendue de ses terres. Ces lettres, que mes recherches sur l'abbaye de Candeil m'ont fait découvrir dans les manuscrits de la bibliothèque impériale à Paris, sont entièrement inédites; elles n'ont pas même été connues par l'illustre auteur de l'*Histoire générale du Languedoc*, et j'ai pensé que leur publication pourrait avoir quelque impor-

tance et ne serait pas sans intérêt pour l'histoire de la province. Avant de les transcrire, il est bon de dire un mot de l'abbaye et de rappeler brièvement les circonstances qui ont précédé et motivé leur octroi.

L'abbaye de Candeil, ordre de Cîteaux, au diocèse d'Albi, fut fondée vers l'année 1147 et enrichie par les libéralités des comtes de Toulouse, des vicomtes de Lautrec et d'Albi, et des petits seigneurs du pays, qui tous s'empressèrent de contribuer par leurs largesses à assurer l'existence du couvent, et par les priviléges dont ils investirent ses membres à embellir cette existence.

Les comtes de Toulouse eurent à lutter dans le XIIe siècle contre plusieurs de leurs vassaux. Alfonse, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et maître du Roussillon, prétendait à la domination de la Provence et à la souveraineté des vicomtés de Carcassonne, de Béziers et de Montpellier. Il chercha à se créer des partisans parmi les sujets du comte de Toulouse, et s'allia avec Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne, Béziers et Albi, et plus tard avec Roger, fils de ce dernier. La guerre de Raymond V avec Alfonse dura près de trente ans, de 1166 à 1196.

Pendant un des courts intervalles de trève que des amis communs ménageaient entre les deux rivaux, Raymond V eut à lutter contre Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Eléonor ou *Aliénor*, comme on l'a appelée jusqu'au XIVe siècle, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitou, épousa en 1153, après avoir été répudiée par Louis VII, roi de France, Henri, duc de Normandie, roi d'Angleterre. Elle apporta à son mari, avec de grandes possessions, des prétentions sur le comté de Toulouse. La guerre s'engagea entre Raymond et le roi d'Angleterre. Celui-ci, en 1160, pénétra jusqu'à Toulouse, mais Louis VII vola au secours du comte, força Henri à se retirer et à conclure la paix. Les hostilités re-

commencèrent en 1164 et cessèrent seulement en 1173; par le traité de paix, Raymond se déclara homme lige du roi d'Angleterre!

Aliénor eut de son dernier mariage quatre fils. En 1170, Henri associa son fils aîné au trône, et en 1172, du consentement de sa femme, il céda l'Aquitaine à Richard, son second fils. Ces jeunes princes se révoltèrent contre leur père, et Aliénor prit leur parti, 1173. Le comte de Toulouse se rangea d'abord du côté du roi contre ses enfants révoltés, et ceux-ci trouvèrent un appui naturel contre le comte dans Alfonse, roi d'Aragon. Ainsi, les divisions de Henri II avec sa famille vinrent compliquer les affaires de Raymond V.

Venons maintenant à notre charte. Aliénor mande à Mercadérius, à Raymond-Bernard de Ravignac, ses baillis, et à tous autres, de protéger les religieux de Candeil, de recevoir avec aménité les députés que l'abbé de ce monastère devait lui envoyer, leur faisant savoir qu'elle avait accordé à l'abbé l'autorisation de construire un monastère dans l'étendue de ses domaines, là où il trouverait un endroit convenable, et que, conséquemment, ses baillis prêtassent à l'abbé tout leur concours en cette circonstance.

A. Dei gracia humilis Angliæ regina, dilectis et fidelibus ballivis suis Mercaderio, Raimundo Bernardi de Ravignato, aliis fidelibus salutem. Pro domo de Candelio, quam in protectione et custodia nostra suscepimus, et quamplurimùm diligimus, vos rogamus attentius et mandamus, quatenus prout nostra propria ipsam et quidquid ad illam pertinet, et animalia et cætera quæ sua sunt manu teneatis, custodiatis et protegatis, et abbatem ejusdem domûs quàm plurimùm approbamus et nuncios suos quos nobis destinabit recipiatis, et in negociis domus suæ præmoneatis tantum inde agentes ut inde nobis grates referant, et vos

nobis commendabiles reddere debeant. Concedimus autem eidem abbati ut si locum aptum invenitur in partibus vesfris ad ædificandam abbatiam illum habeat pro anima *Ricardi* (1) filii nostri et nostra, quare vos admonemus, mandantes ut ad hoc idem concessum et assensum vestrum ei præbeatis. Teste me ipsa, apud Chinon.

Nous ignorons s'il fut donné suite à cette permission de fonder un couvent en Aquitaine, donnée à l'abbé de Candeil. Les archives de l'abbaye sont muettes à cet égard.

Ces lettres ne sont pas datées, mais la désignation de la ville de Chinon où elles furent délivrées, et où nous savons que Henri et Eléonor passèrent les fêtes de la Noël 1172, ne permet pas de les rapporter à une autre époque. La paix n'était pas encore faite entre Henri et le comte de Toulouse, et les prétentions d'Aliénor sur le comté subsistaient dans toute leur force. Dans ces circonstances, l'abbé de Candeil, prenant ses précautions contre la fortune, aurait-il voulu s'assurer la protection de la reine d'Angleterre en lui envoyant des députés; ou bien celle-ci, voulant s'immiscer dans les affaires du Languedoc et y avoir des partisans en favorisant les religieux, aurait-elle pris sous sa protection l'abbaye de Candeil et accordé à l'abbé l'autorisation d'élever sur ses domaines un couvent de son ordre? Nous ne saurions le dire; mais quand l'historien jette un coup d'œil impartial sur cette guerre autant politique que religieuse des Albigeois, sur ces attaques

(1) Le texte (Archives de l'abbaye de Candeil, fonds Doat, n° 115, fol. 168), porte *Raimundi*, mais Aliénor n'eut aucun fils de ce nom; elle a désigné son fils bien-aimé, Richard, et le copiste aura transcrit par *Raimundi*, au lieu de *Richardi*, le nom du prince désigné sans doute sur l'original par la seule lettre initiale R. Le nom de la reine est aussi marqué par la lettre initiale A; mais aucune autre reine d'Angleterre, sauf Aliénor, duchesse d'Aquitaine, dont les possessions s'étendaient jusque dans l'Albigeois, ne pouvait s'intéresser à une abbaye du diocèse d'Albi; la mention de la ville de Chinon lèverait aussi tous les doutes. Tout concourt à rapporter à Aliénor, duchesse d'Aquitaine, la charte donnée en faveur de l'abbaye de Candeil par A. reine d'Angleterre.

contre le comte de Toulouse, sous prétexte d'hérésie, il ne peut s'empêcher de déplorer la fatalité de ces rivalités et de ces guerres particulières qui eurent pour résultat d'attirer sur le pays les plus grandes calamités, d'affaiblir le comte de Toulouse au moment où il aurait eu besoin de toutes ses forces pour la lutte gigantesque qui allait commencer, et préparer pour le siècle suivant le triomphe de Simon de Montfort et l'abaissement de la puissante maison de Toulouse.

ROSSIGNOL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

III.

1141. — *Bernard III Lobat de Montesquiou* (Bernardus Lobati de Montesquivo, episcopus Tarviæ, 1175, charte de Madiran), souscrivit à plusieurs chartes de S. Savin et de Madiran comme il appert par les cartulaires de ces abbayes. En 1141, il consentit à la cession du patronage de l'église de Ste-Quitterie de Rive-Haute (*ecc. S. Quiteriæ de Ripa-Alta*) aujourd'hui Plaisance (Gers), à l'abbaye de la Case-Dieu (*Casa Dei*). En 1160, il assista à la consécration de l'église de l'Escaledieu, cérémonie qui se fit avec grande pompe en présence de la comtesse de Bigorre Béatrix II.—C'est pendant son administration que des chevaliers du *Temple* s'établissent à Bordères, village près de Tarbes, qui leur fut donné par Pierre de Marsan, époux de Béatrix II (1145).

1175. — *Arnauld Guillaume I d'Ozon* (Arnaldus Guilelmi de Osonio) prend part en 1179 au concile général de St-Jean de Latran

(1) Voir, plus haut, page 142 et 194.

(*Lateranensis*); dans les actes de cette assemblée, il est désigné sous le nom d'évêque de Bigorre (*episcopus Bigorritanus*). — La maison des Templiers de Bordères est érigée en *commanderie* (1175).

1181. — *Raymond-Arnauld I de Mont d'Arros* occupe le siége épiscopal pendant 19 ans; on ignore les événements qui eurent lieu sous ce prélat dont le nom n'est cité ni par Oïhenart, ni par les Bénédictins.

1200. — *Arnauld Guillaume II de Biran* (Arnaldus Guillelmi de Birano) était présent en 1216 aux noces de Guy de Montfort avec Pétronille, comtesse de Bigorre.

1223. — *Bernard IV* (Bernardus, epis. Tarbiensis). On lit à cette date, au bas des priviléges de l'abbaye de Sauve Majeure (2) (*abbatia Silvæ Majoris*), la signature d'un Bernard, évêque de Tarbes, auprès de celle de Guillaume, évêque de Bayonne. — Cette pièce est le seul titre qui nous révèle l'existence de ce prélat.

1224. — *Amanieu de Grésignac* (Amanevus de Gresinhaco, Tarbiensis episc.), omis sur le catalogue d'Oïhenart. — Ce prélat appartenait à l'une des plus nobles familles de la Gascogne; il joignait à une piété austère une science profonde. Son nom figure sur les *Tables* de la Sauve Majeure à laquelle il légua 110 sous, et dans laquelle il fut enterré. Son tombeau existait encore avant 1789. — En 1226, Amanieu de Grésignac fut porté du siége épiscopal de Tarbes à l'archevêché d'Auch. (Mort en 1244).

1227.— *Hugues de Pardaillan* (Hugo Pardaillanus) élève un conflit contre Sanche, abbé de la Case-Dieu, au sujet du patronage de l'église de Ste-Quitterie de Rive-Haute. Suivant Oïhenart et quelques auteurs, Hugues de Pardaillan aurait été nommé à l'archevêché d'Auch à la mort d'Amanevus I (1244); mais le *Gallia-Christiana* rejette cette opinion, et établit que l'évêque de Tarbes ne fut que le vicaire de l'Eglise d'Auch (*ecclesiæ Auxitanæ vicarius*) pendant la vacance qui suivit la mort de l'archevêque.

1245. — *Arnauld-Raymond I de Coarrase ou Coadrasse* (Arnaldus Raimundi de Caudarasà, aliàs Caudarrasus) issu d'une noble famille de la Gascogne. Il est désigné au nombre des exécuteurs testamentaires par la comtesse Pétronille, morte en 1252. Six ans après, il souscrit à une charte par laquelle Esquivat de Chabannes, comte de

(2) Département de la Gironde.

Bigorre, accordait les priviléges de commune (*communia*) à un lieu dit Cieutat de Navarest (*Civitas de Navarresto*), 1257.

1260. — *Arnauld de Miossens* (Arnaldus Mille Sanctius, aliàs de Mille Sanctis). Un acte du mois de mars 1260 nous fait connaître qu'il se prononça en faveur du chapitre de Tarbes contre le vicomte d'Asté (*Asteriensis*), à propos des décimes levés sur le village de Baudéan (Bigorre). — 1264, une Commanderie de chevaliers de St-Jean de Jérusalem (*les Hospitaliers*), est fondée au village d'Aureillan, près de Tarbes. — 1267, Arnauld de Miossens souscrit à une charte de la ville de Bayonne.

1268. — *Raymond-Arnauld de Coarrase* (Raimundus Arnaldi de Caudarasà) paraît avoir occupé le siége de Tarbes pendant 10 ans. Son nom figure sur plusieurs titres importants : 1276, dans le cartulaire de l'Escaledieu; 1286, dans une charte de la Case-Dieu; 1290, dans le cartulaire de la Reule; 1292, dans le manifeste envoyé par la noblesse de Bigorre à Philippe IV le Bel, en faveur de Constance de Moncade, comtesse de Bigorre, dont le roi venait de séquestrer les Etats; en 1306, la prélature de Raymond-Arnauld est rappelée dans plusieurs actes de S. Savin (*Tabularii S. Savini*). En 1281, il institue deux prébendes (canonicats) pour l'entretien et le service du chapitre; en 1282, il consent à la construction du *Couvent des Carmes*, à Tarbes, à la condition que les moines reconnaîtront sa juridiction et qu'ils partageront tous les bénéfices casuels avec l'évêché et le chapitre. L'an 1300, Philippe IV le Bel fait dresser une *enquête* de l'Etat du Bigorre; dans cette pièce officielle, l'évêque de Tarbes est qualifié de seigneur des villages de Caixon et Marceillan (*dominus de Cayshono et de Marcelhano*).

1308. — *Gérald II de Doucet* (Geraldus de Dulceto), chanoine et chantre de l'église de Lectoure (*Lectorensis*), est porté au siége de Tarbes. Son nom se rencontre sur les Tables de l'abbaye de St-Savin. Il mourut en mars 1313. — 1312, restauration de l'abbaye de St-Pierre de Tasque (*abbatia St-Petri de Tasqua*) fondée au xe siècle (1).

1313-1316. — *Vacat Sedes Tarbiensis*. Le diocèse de Tarbes est administré par le chapitre de l'église épiscopale.

1316. — *Guillaume II Hunald de Lantal ou de Lanta* (Guillelmus Hunaldi de Lantarià), abbé de St-Pierre de Lézat (*Lesatensis*),

(1) Le village de Tasque appartenait à l'ancien diocèse de Tarbes; il dépend aujourd'hui de celui d'Auch (Gers).

département de l'Ariége, est nommé évêque de Tarbes. C'est lui qui fit construire le cloître de ce monastère comme l'atteste une inscription que l'on lit sur la partie méridionale de cet édifice. En 1319, il obtient du roi Charles IV le Bel, qui s'instituait comte de Bigorre (1), des lettres (*ad episcopum Tarviensem*) qui garantissent les anciens priviléges de l'Eglise de Tarbes : le roi défend nettement au sénéchal, Pierre Raymond de Rabastens, d'empiéter sur la juridiction ecclésiastique. En 1326 (8 décembre), il assiste à un synode ou concile provincial tenu par l'archevêque métropolitain, Guillaume de Flavacourt (*G. de Flavacurià*). Guillaume II Hunald quitta en 1340 le siége de Tarbes pour celui d'Agde (*Agathensis*).

L. LEJOSNE,
professeur d'histoire au lycée impérial de Tarbes.

NOTICE

SUR LA

Fondation de la ville de Nogaro et sur son Eglise paroissiale sous le vocable de St-Nicolas (2).

Dans le moyen-âge, des sentiments de mésintelligence et des actes de violence se produisirent entre les comtes d'Armagnac et les archevêques d'Auch, deux puissances toujours rivales et quelquefois hostiles. L'une de ces luttes eut lieu à l'occasion de la fondation de Nogaro, par St-Austinde, entre ce prélat et le comte Bernard II, surnommé *Tumapaler*, qui s'était retiré dans le voisinage de la Bastide

(1) Depuis 1292 jusqu'à 1425, les rois de France se dirent comtes de Bigorre.

(2) Lorsque je m'occupais à recueillir les matériaux de mes recherches sur l'histoire et les antiquités de la Novempopulanie, dont le manuscrit fut couronné en 1822 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, feu M. Vendriés, ancien notaire à Nogaro, qui dans tout le cours de sa longue et utile carrière s'était occupé de l'étude des monuments de sa contrée, eut la bonté de me communiquer quelques notes intéressantes que j'ai consultées avec fruit dans cette notice, en supplément aux documents que m'ont offerts le *Gallia Christiana*, les Annales ecclésiastiques de D. de Brugèles et les Manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat.

en construction, au couvent de St-Mont (ordre de St-Benoît), construit par lui sur ses terres, monastère dont il avait été le fondateur et le bienfaiteur, et dont il embrassa la règle et devint un des religieux les plus zélés.

En l'an 1050, notre archevêque acheta, pour la somme de *quarante sols d'or*, de Guillaume-Raymond, propriétaire de ce lieu, le territoire destiné à servir d'emplacement à la ville future; mais Bernard, comme seigneur suzerain du local, ne voulut en reconnaître et confirmer l'achat tant que l'acquéreur nouveau n'aurait pas renoncé en sa faveur aux droits qu'il avait sur l'église de St-Mont.

D'après le cartulaire de l'église métropolitaine d'Auch, voici un détail curieux, mais abrégé, des dommages causés par le Comte à Austinde sur sa nouvelle propriété, à la suite des contestations survenues entre eux sur le refus de ce dernier d'obtempérer au vœu de son redoutable et irascible voisin, qui lui enleva de vive force et à main armée «une grande crémaillère, la chaîne du puits, la table sur laquelle le prélat prenait ses repas, quelques chaudières, des livres (sans doute liturgiques), des habits, du grain, etc.» L'archevêque fit à son tour usage de ses armes spirituelles envers son adversaire, qu'une excommunication mit à la raison.

A la suite de concessions réciproques entre les parties belligérantes, St-Austinde étant devenu paisible possesseur du territoire de Nogaro, *acquis de ses propres deniers*, il semble, dit l'auteur des notes que je consulte ici (1), qu'il aurait pu en transmettre la propriété à qui il aurait voulu; cependant, il ne paraît pas qu'il ait mis à sa mort en possession de ses droits les archevêques ses successeurs, ni le chapitre qu'il institua dans la ville naissante. Ce der-

(1) M. Vendriès, dont il vient d'être fait mention.

nier établissement religieux n'y avait qu'un moulin à eau; encore lui venait-il d'une fondation obituaire. Tout porte donc à croire que le pieux pontife auscitain abandonna les terres de son nouveau domaine en toute franchise à ceux de ses diocésains qui vinrent s'y établir et sans qu'il les assujétît à aucune redevance envers lui et ses successeurs, ni à l'égard de l'église et du chapitre du lieu.

L'église de Nogaro dont il est ici question, dédiée à St-Nicolas, atteste par son style architectural une construction de la fin du XIe siècle, ou plutôt appartenant au XIIe (1), et remontant par conséquent à l'époque de la fondation de la ville, où elle était collégiale et dont elle est encore paroissiale.

Ce monument a trois nefs : la voûte des latérales subsiste en entier. Une partie de celles du milieu et de la tour du clocher ont été détruites par les calvinistes. Dans les guerres de religion du XVIe siècle, cet édifice eut beaucoup à souffrir, comme tant d'autres qui avaient la même destination, de la part des nouveaux iconoclastes, dont le marteau destructeur fut aussi fatal aux beaux-arts qu'aux simulacres vénérés du culte catholique. L'église de St-Nicolas offre une vue pittoresque du côté du cloître; sur un chapiteau historié qu'on y remarque on avait cru reconnaître Apollon, aussi avait-il été considéré comme ayant appartenu à un temple de ce Dieu, mais il paraît être du même style que le reste du monument, ainsi que quelques autres fragments de sculptures qu'on y voit également. Sur le chapiteau que nous signalons, il est probable qu'on a voulu représenter le soleil pendant les quatre saisons de l'année.

(1) Un assez grand nombre d'églises de la province ecclésiastique d'Auch datent de cette époque où les peuples, revenus de cette peur de la fin du monde qui terrifia le précédent, s'empressèrent de tous les côtés (semblant s'être donné le mot dans ce but commun), de réédifier leurs églises, dont beaucoup menaçaient ruine, en passant insensiblement du *style roman* à l'*ogival*, si mal nommé *gothique*.

Chaque personnage sculpté sur le marbre a, en effet, des traits différents. On y distingue un adolescent, un homme dans la force de l'âge, un autre ayant près de lui des pampres. Chacun tient à la main un instrument de musique. On n'ignore pas que des symboles de ce genre se retrouvent dans beaucoup de nos anciennes églises (1).

Celle de Nogaro, du reste, ne s'éleva point grâce aux seules libéralités des archevêques, ses successeurs. Ceux de *Tumapaler*, dans la hiérarchie comtale d'Armagnac, divers autres seigneurs et quelques particuliers, partagèrent avec les premiers la gloire d'être ses bienfaiteurs; plusieurs titres de donations parvenus jusqu'à nous, et dont il m'a été donné connaissance, proclament les auteurs de ces munificences.

En 1154, 1270, 1303, 1315, il a été tenu à Nogaro et dans cette même église de St-Nicolas des conciles provinciaux sous la présidence des archevêques d'Auch; dans celui de 1290, présidé par l'archevêque Amanieu, Roger-Bernard, comte de Foix, et sa femme, furent excommuniés pour avoir envahi des propriétés de l'évêché de Lescar. On y fit aussi divers règlements pour la discipline qui tendait à se relâcher, surtout dans le clergé régulier.

Annessance de Toujouse, évêque d'Aire, ayant été assassiné près de Nogaro par des seigneurs vassaux du comte d'Armagnac, on éleva un tombeau sur le lieu même où il avait été frappé. Ce monument existe encore; quoique très dégradé, on y voit sculptées les armes de cet évêque qui sont un pied de tuye soutenu par deux anges. D'autres figures allégoriques très frustes et à moitié effacées

(1) Il se pourrait cependant que quelques fragments d'architecture, de sculpture, etc., que l'on remarque dans l'église de Nogaro, aient été employés dans son ornementation actuelle, après avoir été transportés d'ailleurs et avoir fait partie de quelque édifice d'une date plus ancienne, circonstance que j'ai vu se reproduire dans d'autres constructions du même genre, et particulièrement au cloître de Moissac.

servent également de support à l'écusson et se groupent autour de lui.

Dans l'acte de cession, à la date du 5 des calendes d'août 1062, fait à Austinde par Bernard Tamapaler de sa juridiction seigneuriale et de ses autres droits sur Nogaro, document historique écrit en latin vulgaire du moyen-âge, on remarque plusieurs termes et expressions appartenant à la basse-latinité, et en partie même à la langue romane, indiqués dans le glossaire du *Gallia Christiana*, mais dont les auteurs n'ont pas connu la signification et la valeur, tels entr'autres que le mot *pagéramenta* venant du gascon ou roman *pagera* qui signifie *mesurer*, « *fondamenta domum jaciens ecclesiæ construendæ, villæ ædificandæ pageramenta composuit.* » Ce texte indique que le fondateur de Nogaro fit tracer l'enceinte de sa nouvelle ville dans les limites et la mesure du terrain qu'il avait acquis dans ce but. On rappellera également ici comme extraite du même titre l'expression *clam-saged* (1) qui signifie un *siége de justice* et le *droit de scel.* (Voy. D. de Brugèles, ch. du diocèse d'Auch, 3e partie, *Preuves*, p. 62.)

Dans un autre acte de l'église de Nogaro de la même époque (1668), on voit un individu du nom de *Guilhem*, du même lieu, fils de ce Guillaume Raymond, dont on a fait mention au commencement de cette notice, former instance devant Bernard II, fils et successeur de Tamapaler, contre la vente du territoire *Nogariolensis Villæ* fait par ledit Guillaume à Austinde. On y lit ces mots : « *Post obitum vero domini Austindi, venit Ezguillem et clamavit et* BEERCLAVIT (*ilbéla*), *ad Geraldum comitem V.* Cette expression *beerclavit* est curieuse (2).

(1) *Saged* ou *Saget*; le sceau communal d'Auch dans le moyen-âge, mi-partie du chapitre cathédral et de la ville, portait aussi ce nom sur sa légende circulaire.

(2) On dit encore en style familier, « *beugler comme un veau.* »

Un troisième document contemporain des premiers, qui m'est aussi passé sous les yeux, et qui est relatif à diverses donations toujours faites en faveur de l'église de St-Nicolas, mentionne une dame, nommée Fachials, « *Mater Leberoni dedit duos rusticos qui erant sui proprii, unum equum, unum anum, pro sua anima.* » Dans cet acte de libéralité, un paysan (*rusticus*) est estimé *vingt sols morlans* (*XX solidi morlani*) (1). On ne fait pas connaître le prix du cheval et de l'âne (*anus*) On y aurait vu la valeur comparative des trois sortes d'animaux offerts ici par la mère de Léberon, pour le salut de son âme, à saint Nicolas.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

NÉCROLOGIE.

Condom, le 29 octobre 1864.

M. Jules de Campaigno, ancien membre du Conseil général du Gers, est mort le 25 octobre, dans son château de Campaigno, à la suite d'une courte maladie, âgé d'environ 55 ans (2).

M. Jules de Campaigno appartenait, par son aïeule Paule de Patras de Campaigno, à une très ancienne famille, dont l'histoire de notre province a consacré les glorieux services, et dont il portait légitimement

(1) Monnaie que les comtes de Bigorre et de Béarn faisaient frapper dans la ville de Morlas (*deniers* et *oboles* d'argent), et qui, à raison de l'exactitude de son poids et de la bonté de son aloi, jouissait d'un cours de faveur et de confiance dans toute la Gascogne et les pays voisins. La terre nous la restitue encore souvent, et particulièrement celle portant le nom du comte Centule et la légende MONOR FORCAS, dont nous avons donné ailleurs la description et l'historique (Voy. la *Revue numismatique française*, la *Glaneuse*, journal de Tarn-et-Garonne, etc.)

(2) Ses obsèques ont eu lieu le 28 à Condom, au milieu d'un immense concours. Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. Charles de Campaigno, colonel du 92e de ligne et commandeur de la légion-d'honneur, et par MM. de Série et de Castelmore, ses beaux-frères.

le nom et les armes. — Un membre de cette maison fut pourvu en 1596 de la double charge de gouverneur et de sénéchal de Boulogne-sur-Mer (1), que ses descendants occupèrent après lui pendant près de deux siècles, en considération de la valeur déployée et des services rendus dans ces hautes fontions par divers membres de cette famille. Tandis que cette branche se perpétuait avec honneur dans une province éloignée, l'héritière du manoir patrimonial, Paule de Patras, dame de Campaigno et de Ligardes, transmettait, vers le milieu du dernier siècle, avec la sanction royale, son nom et ses domaines à son époux Jean-François de Soubiran, seigneur du Déhès, bisaïeul de M. Jules de Campaigno. — La branche masculine du Boulonnais est représentée aujourd'hui par M. le comte Jean de Campaigno, maire de Toulouse, et son frère aîné.

Les dernières générations de la branche restée dans notre province ont gardé intact cet héritage d'honneur. L'aïeul et le père de M. Jules de Campaigno furent tous les deux chevaliers de St-Louis, l'un capitaine au régiment des Gardes-Lorraines, l'autre au régiment de Royal-Dragons. Nos concitoyens se souviennent encore que ce fut aussi un deuil public pour notre cité, lorsque mourut, en 1833, le respectable père de celui que nous venons de perdre. Mesdemoiselles de Campaigno, ses tantes, qui avaient pieusement entretenu les habitudes claustrales auxquelles elles s'étaient vouées avant la Révolution, firent elles-mêmes, du fond de leur retraite, vénérer et bénir ce nom par des œuvres de sainteté et de charité, dont les souvenirs vivent encore parmi nous.

A l'exemple de presque tous les siens, et comme ses deux frères puînés, M. Jules de Campaigno s'était destiné d'abord à la carrière militaire. Sorti de l'école de St-Cyr, en 1827, avec un des premiers numéros, il renonça au service actif en 1830, et, depuis cette époque, il ne nous a plus quittés. Quel rôle a joué parmi nous cet homme, aux mœurs douces et simples, au caractère si bienveillant, et qui, peut-être par cela même, avait moins les aptitudes de la vie publique que les généreux instincts et les vertus modestes de la vie privée? D'où lui venait cette popularité de bon aloi, qui, le jour de ses funérailles, confondait avec les larmes d'une famille les regrets d'une population entière? M. de

(1) Michel de Patras de Campaigno, qui fut investi de cette charge en 1596, fut tué la même année dans une expédition contre St-Omer. Son frère, Antoine, lui succéda en 1599.

Campaigno avait tout simplement un noble cœur, c'est-à-dire les qualités précieuses qui attirent l'affection et le respect, à défaut même de ces dons brillants qui n'assurent le plus souvent que des succès d'un jour. Abordable pour tous en toute occasion, personne ne recourut jamais à lui sans se louer de l'affabilité de son accueil et de cet empressement si naturel, qui dénotait infailliblement le seul désir d'obliger. On le trouva toujours l'auxiliaire empressé de toute entreprise utile, le conseil et l'appui de tous ceux qui réclamèrent avec confiance son entremise. Depuis quelques années, depuis le jour surtout où il avait éprouvé le cruel isolement du veuvage, M. de Campaigno avait obéi au besoin instinctif de la retraite, qui répondait d'ailleurs à ses goûts simples et utiles; mais les voisins du château de Campaigno peuvent dire que, dans cette dernière période de sa vie, il était resté ce qu'il fut toujours, c'est-à-dire le conciliateur, l'arbitre nécessaire, le bienfaiteur, l'ami de tous. Ferme dans sa foi religieuse, fidèle à ses idées politiques, toujours docile aux inspirations de cette rare bonté qui fut le trait dominant de son caractère, il a dignement continué les généreuses traditions de sa famille, et il les transmet à ses enfants comme leur plus précieux apanage.

La nouvelle de sa fin si prompte a produit dans le pays une profonde impression et d'unanimes regrets, et il semblait que tous comprenaient mieux, en présence de cette perte, l'importance et le bienfait de cette influence salutaire qu'exerce autour de lui l'homme de bien. Ce dernier et solennel hommage a été rendu à M. de Campaigno par la ville de Condom, et ces lignes ne sont qu'un écho affaibli des sentiments que nous avons voulu interpréter. Dans un temps agité comme le nôtre et dans une société encore divisée par tant de préventions injustes, c'est du moins un heureux symptôme que les sympathies publiques s'attachent ainsi, à l'encontre de toutes les dissidences, aux citoyens qui les ont si bien méritées.

L. DE P.

DE

L'UTILITÉ HISTORIQUE

DES

ACTES NOTARIÉS ANTÉRIEURS A 1789.

Peu de personnes, parmi celles qui s'occupent de recherches historiques, ignorent quelle ressource offrent, à ce point de vue, les études

des notaires. Au travers d'un grand nombre d'actes que leur caractère privé met tout à fait en dehors de la question, on en trouve, et ils sont nombreux encore, où s'est inscrite, jour par jour, l'histoire intime des communes de France pendant les deux derniers siècles. Or, ces pièces intéressantes, utiles, même indispensables à qui veut reconstituer d'une manière sérieuse le passé d'une ville, d'un bourg, d'un simple hameau, ne sont que très rarement l'objet des précautions auxquelles elles auraient droit. Abandonnées sur des rayons poudreux où elles servent d'asile aux souris, enfouies le plus souvent au fond d'obscurs réduits où l'humidité les décolore, elles finissent tôt ou tard par disparaître, emportant, perte irréparable! d'utiles et de piquants secrets.

Il est temps de remédier à cet abus, et tout en débarrassant les notaires d'un dépôt improductif et gênant, de faciliter aux érudits l'exploitation d'une mine féconde. Conservation et publicité, tel est donc le double but à atteindre; tel est aussi l'objet d'un Mémoire très substantiel qui nous a été adressé dernièrement par un avocat de Thiers, M. Gustave Saint-Joanny.

Pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à cette question, l'auteur présente sous deux chefs le résultat d'investigations rapides faites incidemment dans les Etudes des notaires thiernois. Ce n'est qu'une vue à vol d'oiseau et comme le programme d'un travail digne de tenter un esprit curieux, mais cela suffit pour établir la portée de la proposition consignée dans le Mémoire.

Commençant par les documents relatifs et spéciaux au commerce, l'auteur prouve, en se référant à des actes notariés, sauvés par hasard de la destruction, qu'on peut éclairer d'une lueur vraie l'histoire des grandes industries qui firent, durant plusieurs siècles, la renommée et la fortune de Thiers. A propos du corps de métier de la coutellerie, il cite des actes d'assemblée d'où l'on déduit, dans son ensemble et jusqu'en ses moindres détails, l'organisation administrative et disciplinaire de cette puissante et riche communauté. On y retrouve, non sans un vif sentiment de curiosité satisfaite, les noms des maîtres couteliers de tous les âges, et on les suit dans toutes les transactions relatives à leur commerce, vente de marques de fabrique et de marchandises et inventaires après décès, indiquant la nature des outils, la valeur des matières employées à la fabrication et celle des produits fabriqués à toutes les époques. Ainsi de la papeterie dont la réputation, consacrée par Montaigne, s'est maintenue jusqu'au jour où la fabrique thiernoise a été absorbée et finalement ruinée par la fourniture du timbre; ainsi, enfin,

des cartes à jouer, de la tannerie, de la gainerie et de la teinturerie, industries autrefois très florissantes, aujourd'hui éteintes et dont la tradition va tous les jours s'effaçant.

Abordant un autre ordre de recherches, M. Saint-Joanny, dont je marque d'un simple trait de plume les indications multiples et variées, passe en revue les documents qui peuvent servir à l'histoire générale de la ville quant au développement de sa population, à l'importance de ses établissements religieux ou de bienfaisance, à l'administration de ses consuls, à ses usages locaux, à ses priviléges et à ses charges. Chaque assertion s'affirme par des pièces authentiques, et l'auteur, qui est avocat, plaide chaleureusement sa cause dans une sorte de plaidoirie gouailleuse, pastiche assez réussi, moins la bonhomie et la finesse, du savant et spirituel Monteil.

Son exposé clos, M. Saint-Joanny propose de centraliser aux archives des Comités institués près le Ministère de l'Instruction publique tous les actes notariés, antérieurs à 1789, qui n'ont pas un caractère privé. Je m'inscris contre cette mesure dont l'adoption priverait de la précieuse faculté d'étudier sur place les modestes érudits qui recueillent au fond des provinces les éléments de l'histoire nationale, les seuls, à vrai dire, qui aient un intérêt immédiat à dépouiller ce genre de documents, et qui puissent le faire avec fruit. Mon opinion est, au contraire, qu'il y a urgence et convenance à réunir ces épaves du notariat aux dépôts, si régulièrement tenus aujourd'hui, des archives départementales. C'est là, là uniquement, qu'est leur place véritable et naturelle.

AD. MAGEN.

RÉFLEXIONS D'UN CHORISTE

sur le Rapport du Jury musical de Lectoure

EN DATE DU 21 AOUT 1861.

(Suite) (1).

3° CONCOURIR CHEZ SOI.

De concourir chez soi, je crois bien que ce n'est prohibé par aucun texte; aussi je ne m'étonne pas d'en re-

(1) Voir page 190.

trouver çà et là quelque exemple. Cependant, il en est résulté tant de fois des inconvénients que l'usage avait fini par se ranger au parti contraire.

Tâchons d'en débrouiller les motifs.

1° L'accueil hospitalier, la prévenance officieuse se refusaient de leur nature à un conflit de rivalités.

2° Dans la petite ville, où tout le monde se touche et se tient, les arrivants marchent sur les épines. Il fallait bannir le soupçon d'avoir choisi d'avance et préparé son terrain, afin de laisser à d'autres les risques de la position.

3° Aux jours de solennité, l'amour-propre local s'exalte, s'évertue; il est jaloux de distinction. Le jury s'en approche et s'y mêle; car il n'est point séquestré (1). Il fallait craindre pour lui la contagion morale, l'écueil des procédés obligeants.

4° Qu'un amateur du lieu, un musicien émérite, eût visité parfois les répétitions; on l'aurait consulté, on aurait modifié le chant dans l'esprit et le goût de son suffrage. Supposez maintenant qu'il devient membre du jury : il fallait pressentir l'engagement de son vote, il fallait voir sa propre cause, la cause de son suffrage, dans la cause de ses chanteurs.

5° C'était pourquoi ces fêtes du logis, ces concours en ménage avaient perdu toutes leurs tentations. Sous un autre rapport, les chances n'étaient pas compensées : un succès y avait moins d'éclat, et un revers y fesait plus d'esclandre.

Le poids de ces motifs avait contribué à fixer l'usage dans le sens indiqué. C'est l'ORPHÉON qui l'atteste encore et qui en fait toujours un gage d'impartialité... « *Il n'y*

(1) Chacun connaît les sévères précautions du jury judiciaire.

» *a, du reste, à craindre aucune partialité puisqu'*IL EST » GÉNÉRALEMENT ADMIS QUE L'ORPHÉON DE LA LOCALITÉ QUI » DONNE LE CONCOURS NE PEUT CONCOURIR (1). » — « *La* » *plupart des orphéons ne croyent, à tort ou à raison, trou-* » *ver des garanties d'impartialité que dans le jury pa-* » *risien. Dans leur esprit,* CE JURY, ÉTANT COMPLÈTEMENT » ÉTRANGER A LA RÉGION HABITÉE PAR LES CONCURRENTS, » *ne saurait avoir de préférence pour certains... Que si, au* » *contraire,* VOUS CHOISISSEZ LES JURÉS PARMI LES COMPA- » TRIOTES DE CERTAINES SOCIÉTÉS, LE MAL EST GRAND; » *car vous aurez beau dire :* — les diverses sections du » jury sont composées de telle sorte que les membres » dont s'agit n'ont pas à juger leurs concitoyens, — *vous* » *n'enlèverez pas de l'esprit que, nonobstant cela, leur in-* » *fluence se fait sentir sur leurs co-jurés* (2). »

Après avoir cité la règle, le journal cite les occasions : j'en rapporterai deux, la première venant d'une petite ville, et la seconde d'une grande.

« *Pour sa fête votive, la petite ville du Thor* (Vaucluse) » *a voulu avoir son concours d'Orphéons.....* — (Le jury » statue sur les prix) — ..... *La Société chorale du Thor a* » *chanté* HORS CONCOURS (3). »

. . . . . .

« *Fêtes musicales de Metz : festival et concours d'Or-* » *phéons.....* — (Metz a une succursale du Conservatoire. — Les Sociétés chorales de l'Alsace, du Luxembourg,..... les Sociétés Allemandes... s'y sont rencontrées en grand

(1) L'*Orphéon*, journal précité, numéro du 1er juillet 1861, pag. 1, col. 2, lign. 99-102.

(2) Même numéro, pag. 1, col. 2, lign. 82-87, 102; col. 3, lign. 1-7.

A Lectoure, il n'y avait point de sections. Quelles sections avec *quatre* membres? Le jury était donc tout d'une pièce; c'est ce qui laisse à l'argument sa portée ordinaire.

On peut voir sur la question les numéros des 15 mars et 1er avril, premiers articles.

(3) Numéro du 1er septembre, p. 4, c. 3, l. 1, 2; 9.

» nombre.) — ..... *La distribution des prix ..... a eu lieu*
» *lundi soir à onze heures; elle s'est terminée après minuit.*
» — *Les Sociétés chorales de Metz* N'ONT POINT PRIS PART
» AU CONCOURS, *conformément au règlement adopté par la*
» *Commission générale, sur la proposition du Comité de*
» *l'Orphéon* (1). »

. . . . . .

Dans tous les autres cas relevés par le même journal sur l'année courante, je n'ai vu presque jamais la Société du lieu se jeter dans la concurrence. Quelqu'une a pu se faire entendre; mais son nom ne revenait point dans le dénombrement des prix (2).

Fort à propos, cette enquête touchant l'usage nous ramène en se terminant dans nos propres foyers. A Auch, notre honoré chef-lieu, pour la première fois, *en mil huit cent soixante*, CONCOURS DÉPARTEMENTAL (3). *Douze* Sociétés inscrites, y compris la Société du lieu (4). A celle-ci échoit l'office d'inaugurer le concours, sous le regard attentif de l'autorité supérieure. En conséquence, l'Orphéon d'Auch, sans délibérer, inaugure à la fois le concours et l'usage; il donne l'exemple à ses concurrents d'une scrupuleuse abstention. Lectoure, alors, était présente, et avec elle chacune des parties de son concours futur. Le Journal du Département signale et vante cette conduite; il enregistre l'Orphéon d'Auch, en ajoutant cette mention : HORS CONCOURS, *sur sa demande*; il cite plus loin *les Orphéonistes Auscitains, qui s'étaient généreusement mis* HORS DE CONCOURS; et il finit par cette louange formelle : ..... « *Nous*

(1) Numéro du 15 juin, p. 4; c. 2; l. 71-72; c. 4; l. 46-47; c. 3; l. 76; c. 4; l. 63; p. 2; c. 1; l. 44-50.

(2) J'ai noté une exception pour les *écoles des Frères*, à Versailles, et pour d'autres écoles, numéro du 1er juillet, p 2, 3.

(3) Ainsi qualifié par le *Courrier du Gers* des 1 et 2 septembre 1860, p. 3; c. 2; l. 22;—des 3 et 4; p. 4; c. 1; l. 22-23.

(4) *Courr. du Gers*, numéro précité des 1 et 2 septembre, p. 3; c. 2; l, 20-64; et numéro aussi précité des 3 et 4 même mois, p. 2; c. 3; l. 98.

» *devons ajouter que, par un sentiment plein de délicatesse* » *et de courtoisie, l'Orphéon d'Auch a cru devoir* SE BORNER » A OUVRIR LE CONCOURS, SANS PRÉTENDRE AUX RÉCOM- » PENSES.» (1).....

Sur l'estrade, un ancien, qui était de ses membres ou de ses adhérents, communiquait aux assistants son appréciation personnelle : — Si l'Orphéon eût concouru, à quoi pouvait aboutir son succès le plus désirable? à faire dire que la Société d'Auch ne connaissait point de rivale dans Auch. En mon particulier, j'aime autant son silence.

Sur la question de *concourir chez soi*, j'avais ainsi constaté l'usage, quand une lettre m'est survenue du Grand-Festival de Paris. Ce concours innombrable a observé la même règle : ce qui a débordé toutes mes justifications. Après cela, on tire l'échelle; et notre solution jouit d'une autorité sans réplique (2).

Toujours à propos de l'Inscription du Chœur d'Auch.

A Monsieur J. NOULENS, *Directeur de la* Revue d'Aquitaine.

Monsieur le Directeur,

Je crains fort que *le petit incident archéologique* soulevé par M. l'abbé H. Cauderan, dans le dernier cahier de votre recommandable Revue, à l'occasion de certaines inscriptions gravées sur la boiserie de la cathédrale d'Auch, ne soit gros de controverse, si on ne se hâte d'apporter dans cette question un jugement libre de toute prévention. Déjà, M. l'abbé Cauderan n'est d'accord, ni avec M. Sancet, ni avec le monographe de l'église Sainte-Marie, pour le sens à donner à ces quelques lignes; et voilà que je suis persuadé que ces trois honorables explorateurs ont fait fausse route.

(1) *Courr. du Gers*, des 1 et 2 sept., p. 3; c. 2; l. 26;—des 3 et 4, p. 3: c. 1; l. 100-101; p. 4, c. 1; l. 49-52.

(2) J'indiquerai les passages des journaux aussitôt que je les aurai lus.

Je suis d'autant plus surpris de ce résultat négatif qu'en acceptant la leçon de M. l'abbé Cauderan, rien ne me semble plus aisé à interpréter que les deux lignes suivantes, les seules dont je doive m'occuper en ce moment; il ne s'agit, en effet, que de les lire naïvement, sans y chercher des difficultés qui ne s'y trouvent point :

A PICQVE POĪDRE
QVI PICQVE SE POĪ

c'est-à-dire A PICQVE POINDRE, QUI PICQVE SE POIN, en tenant compte du signe abréviatif représentant l'N connu de tout le monde. C'est là une phrase écrite en vieux français, et du meilleur, une sorte de sentence ayant pu servir de devise héraldique, dont la signification n'est pas plus obscure que celle de tant d'autres, et que l'on peut rendre par *on se pique en piquant.*

Picque, aujourd'hui *pique*, est resté dans notre langue nationale; *poindre* y est aussi, mais avec une acception très réduite. Ce verbe y avait toute sa valeur au XVIe siècle, puisque Marot disait :

Ce n'étoit pas pour moi, Dieu,
Qu'il falloit poindre,
Ta flèche en autre lieu
Se devoit joindre.

Richelet trouvait vieux ce verbe pour dire *Piquer*; il cita, toutefois, cet exemple : *Ne t'offenses pas des vers dont l'aigreur te poind.*

Le dictionnaire de l'académie française dit de *Poindre (Piquer)*, qu'il n'est guère d'usage qu'en cette phrase proverbiale, *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra.* On y lit aussi : on dit familièrement *Quel taon vous point?* dans le même sens qu'on dit : *Quelle mouche vous pique ?*

Ainsi, en rendant à la langue française la sentence citée de la cathédrale d'Auch, au lieu d'essayer d'en faire, en la torturant, une phrase romane ou gasconne impossible, il n'est besoin de recourir à aucune subtilité pour y découvrir un sens, d'où tout nom propre est banni.

Je borne à ces quelques lignes les réflexions que m'a suggérées la lecture de la lettre de M. l'abbé Cauderan, ne m'étant proposé que de faire rentrer dans la bonne voie épigraphique des savants estimables qui s'en sont laissé détourner un instant par ce mirage séducteur que

produit trop souvent sur notre esprit le désir que nous éprouvons de faire cadrer les faits avec nos ingénieux systèmes.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de tout l'intérêt que m'inspire votre personne et votre œuvre méritante (1).

JEAN DE LA HYSE.

20 octobre 1861.

RÉPONSE A LA NOTE PRÉCÉDENTE.

Non, l'incident que j'ai soulevé à dessein n'était pas gros de controverse; vaincu et convaincu, je vous rends les armes avec plaisir.

Je m'étais trompé, et je vous en dirai *naïvement* la raison. Mon interprétation était bâtie sur un texte inexact, avant que j'eusse exploré les stalles, et que je connusse le rapport de l'inscription avec la maison de Bretagne. La vue des stalles, la découverte de la fracture initiale, les traits d'abréviation me la rendirent de plus en plus plausible. J'eus tort peut-être de ne pas avouer quelque hésitation causée par la difficulté d'attribuer une devise gasconne à la maison de Bretagne. Mais, dépourvu d'éléments de comparaison, je livrai au public mon interprétation telle quelle; aujourd'hui, je ne suis pas fâché de l'avoir fait, puisqu'elle vous a mis sur le chemin de la vérité. Grâce à mon erreur, lumière est faite.

A cet aveu, je joins les réflexions que m'a suggérées votre note :

1° Vous ne supposez pas que la cassure ait rien fait disparaître; vous lizez A où je lisais D A. Il est probable que vous avez raison; cependant, il serait à désirer que si quelqu'un connaissait la même devise intacte et authentique, il voulût bien la communiquer à la *Revue d'Aquitaine*;

2° Si j'ai bien compris votre opinion sur le signe abréviatif, il représenterait N. — Cette opinion est trop restreinte. Dans le principe, ce signe s'employa très fréquemment, Dns pour *Dominus*, mre pour *maître*; plus tard, il représenta spécialement, mais non uniquement M et N, *Dominu* pour *Dominum*, *setetia* pour *sententia;* actuelle-

(1) Nous avons donné communication de la lettre qui précède à M. l'abbé Cauderan et il nous l'a retournée avec la réponse qui l'accompagne.

ment devenu accent circonflexe, il joue le même rôle dans *apôtre* pour *apostre, âge* pour *aage*, etc.

Donc, bien qu'ici il représente N, on pouvait sans erreur *orthographique* le traduire par V, ou toute autre lettre.

3° Tout en vous remerciant du bon conseil que vous nous donnez en terminant, je me permettrai de vous faire remarquer que mon erreur, toute naturelle, n'a pas été l'effet d'une préoccupation systématique.— J'ai cru voir, et j'ai mal vu, et j'ai expliqué la manière dont je voyais; j'ai cité froidement les opinions émises par d'autres; j'ai porté mon jugement, et voilà tout. — Si, par impossible, un autre interprétateur venait lui, cinquième, proposer son explication, et prouver que la vôtre n'est pas exempte d'erreur, vous n'accepteriez pas le petit reproche que vous nous faites.

4° Je termine en groupant les interprétations données :

1. Sens intéressant sur l'auteur des boiseries. (M. Sancet);
2. A. Pique Poidre, qui sculpte ce bois. (*Mon. de Ste-Marie d'Auch*);
3. Celui-là seul pourra piquer, qui pique, s'il le peut. (Devise— H. Cauderan);
4. Au jeu de pique-pique, qui pique, se pique. (Devise — J. de la Hyse).

Recevez, cher vainqueur, l'hommage sincère de votre tout humble vaincu.

L'abbé H. CAUDERAN.

Château de Fondelin, 28 octobre 1861.

Congrès scientifique de Bordeaux.

Ce n'est pas un spectacle sans grandeur qu'une assemblée d'hommes d'élite accourus des divers points de la France et de l'étranger pour venir mesurer la marche progressive de la province et déposer dans son sein des germes nouveaux d'activité et d'émancipation intellectuelle (1). Le congrès de Bordeaux, en attirant la grande masse

(1) Les congrès, qui sont d'origine germanique, ont été introduits en France par M. de Caumont en 1833. Ces solennités scientifiques ont mis en lumière MM. Moquin-Tandon, Quatrefages, de Lavergne, Léon Faucher, Félix Borrel, l'ingénieur, et formulé des vœux dont la plupart sont entrés dans l'ordre organique.

des antagonistes de la centralisation parisienne, a été une salutaire protestation contre l'effacement départemental. Les sources d'étude qu'en outre il aura fait jaillir ne pourront que féconder le mouvement scientifique qui se manifeste depuis quelques années dans le sud-ouest. La *Revue d'Aquitaine* eût failli à son devoir en restant muette sur les questions débattues dans ces assises où l'on a plaidé avec chaleur et éloquence en faveur du bien-être moral et matériel de la région qu'elle aime par dessus toutes les autres. En présence des défectuosités de notre compte-rendu, le lecteur aurait le droit de nous temoigner sévérité (1). Pour la prévenir, nous lui ferons connaître l'impossibilité de prendre part aux travaux de toutes les sections qui fonctionnaient isolément et simultanément. Aussi la branche la plus complète sera celle de l'histoire et de l'archéologie qu'il nous importait de suivre avec sollicitude. Au risque de rompre l'ordre général du programme, c'est par cette faculté que nous entrerons en matière.

La première séance de cette section a été ouverte par M. de Castelnau, qui a suivi les diverses phases du mouvement archéologique de la Gironde. Il a payé une dette de gratitude posthume au regrettable M. Poitevin, dont le zèle fut si efficace pour la restauration et l'érection des monuments. Les autres éloges de l'orateur ont été ensuite répartis sur tous ceux qui avaient contribué à acclimater l'art et les saines traditions dans le département, hôte du congrès. M. de Castelnau a témoigné grand optimisme aux personnes et grand pessimisme aux choses actuelles; aussi, a-t-il interrogé l'avenir avec suspicion.

M. l'abbé Cirot De La Ville a donné lecture d'une notice diplomatique sur un manuscrit du XIIIe siècle. Dans cette analyse, le savant hagiographe a tracé la marche militante de saint Seurin, qui fit des stations apostoliques à Cologne et à Trèves avant de venir occuper le siége épiscopal de Bordeaux.

Tous les jours à midi les séances reprennent et se continuent du 16 septembre au 28.

Le jeudi matin, MM. les monumentalistes ont fait un pèlerinage archéologique à St-Seurin, où ils ont inspecté avec soin les chapiteaux de l'entrée occidentale. Descendus dans la crypte, leurs regards se sont arrêtés avec amour sur les magnifiques restes de ces petites catacombes sous lesquelles ils ont admiré des colonnes gallo-romaines, des sépulcres du

(1) Cette chronique a été écrite avec les seules notes de la mémoire aidées de deux communications. D'ailleurs, n'ayant pas été présent aux travaux de toutes les sections, nous nous bornerons à l'examen des mémoires dont notre oreille a profité.

IVe et du Ve siècles et des pierres épigraphiques. Des barres de fer dentelées qui se détachaient en arc sur le mur ont amené une discussion intéressante. M. l'abbé Cirot De La Ville présenta ces verges comme des instruments de supplice ayant servi à martyriser les premiers apôtres de l'Eglise bordelaise. M. le comte de Chasteignier n'accepta pas cette assertion, et il émit l'idée, plus plausible, que ces branches de fer à pointes étaient destinées à recevoir de petits cierges. M. l'abbé Sabathier appuya cette dernière opinion, légitimée, d'ailleurs, par l'extrémité carbonisée des tringles. Nous fûmes étonnés de voir M. Raymond Bourdeaux, l'auteur de la *Serrurie au moyen-âge*, observer la neutralité en cette occurrence.

Les opérations des réunions suivantes furent celles-ci :

M. Sansas sollicite de la section d'archéologie une visite au musée lapidaire. Il fait, à la suite de sa demande, ressortir les avantages qui dérivent de l'étude des inscriptions pour fixer l'âge des monuments et la date de l'apparition du christianisme dans certaines contrées. Suivant le docte antiquaire, la ville de Bordeaux aurait été évangélisée dès le premier siècle.

La seizième question a obtenu et mérité toute l'attention de l'assemblée. Il s'agissait de *faire connaître, par des documents authentiques, les familles gallo-romaines les plus considérables du sud-ouest de la France au* IIIe *et* IVe *siècles.—D'indiquer approximativement l'importance de leurs domaines; de déterminer l'emplacement des maisons de campagne qui leur avaient appartenu.*

M. de Caumont intervient dans ce débat pour affirmer l'importance de cette moisson de noms aquitains; il pense que les hommes du pays, seuls, peuvent se vouer à une pareille tâche, et il émet le vœu qu'à l'instar de la ville de Laon, les cités du Midi recueillent religieusement ces témoignages d'une société lointaine. Le sol de la Gironde recèle de précieuses ruines de tombeaux et de villas qui peuvent révéler des secrets domestiques sur le passé.

M. Sansas, qui a groupé les éléments d'un travail de ce genre, présente une série de noms généalogiques appartenant à la période gallo-romaine. Ce livre d'or a été scrupuleusement dressé d'après des marbres antiques; nous aurions pu ajouter que des pierres contemporaines de la même époque, aujourd'hui encastrées dans les halles de Lectoure, ont livré à l'épigraphie les noms des dames Lactorates qui subirent le baptême sanglant des tauroboles. C'étaient *Junia Nice, Junia Domitia*, la fille de *Marcianus, Valéria Rémina, Pomponia Philoméne, Julia*

Saturnina, Aurelia Oppidiana. Les mêmes débris nous ont conservé le nom du sacrificateur *Trapanus Nundinius* et celui des décurions *Marcus Erotius Festus* et *Marcus Carinius Carus.*

La question des Bastides ou villes symétriques particulières au XIIIe siècle et au midi a été soulevée et traitée doctement par M. de Verneilh de Puyraseau. Les exemples sur lesquels il appuie sa démonstration lui sont en grande partie fournis par le Gers et le Lot-et-Garonne. Les villes de notre département qui se distinguent par le triple caractère de la date de fondation, de la régularité intérieure et du nom pittoresque, sont en effet très nombreuses; nous pouvons citer parmi celles qui rentrent dans cette catégorie. *Mirande, Plaisance, Pavie, Grenade, Beaumarchais, Fleurance.* Un document récemment découvert par M. Denjoy, membre du conseil général, établit que cette dernière cité fut créée par Géraud de Cazaubon, et non par le sénéchal de Philippe-le-Bel comme on l'avait cru jusqu'à ce jour. Celui-ci ne fit que donner de l'accroissement au village ébauché par le comte de Gaure.

M. Couerbe a conquis tous les suffrages lorsqu'il a déterminé l'âge des ossements soumis à l'analyse en divisant leur matière organique par 3. Le quotient précise d'une façon presque certaine la durée du séjour souterrain des squelettes, puisqu'ils perdent environ 3 p. 0/0 des éléments qui les composent pendant une période séculaire. Ceux qui ont été découverts sous les murs d'enceinte du château de Vertheuil auraient, d'après l'habile chimiste, sept siècles et demi, et les corps auraient été ensevelis en 1110. Ce calcul appliqué à l'archéologie est fort curieux et peut devenir fort utile.

M. Raymond Bordeaux (d'Evreux), l'auteur de *la Serrurerie au Moyen-Age*, dans une spirituelle improvisation, a censuré la fâcheuse influence de l'administration civile et cléricale sur les monuments religieux. Sans partager toutes les opinions de l'orateur, nous avons été de son avis quand il a proclamé que notre siècle était sous le rapport artistique un vieillard sans force génératrice, que toutes ses œuvres étaient hybrides et carnavalesques. Les Anglais, après nous avoir donné le signal de l'insurrection du goût contre l'ignorance, nous passèrent leurs flambeaux qui furent tenus haut et ferme par MM. Guizot, Victor Hugo, de Montalembert, de Salvandy, de Châteaubriand et de Caumont.

Malgré ces efforts, nous sommes toujours déshérités de génie, nous n'avons aucune compréhension des effets, des formes, des genres et du pittoresque. Dans le clergé, à l'exception de quelques membres très bien initiés, des ecclésiastiques font des jardinets sur le plateau ou sur

les galeries de clochers admirables; d'autres laissent pousser des orties et du lierre sur des sculptures où s'épanouissaient autrefois des roses et des lys. M. Bordeaux a ensuite jeté l'anathème aux prétendus restaurateurs de monuments qui substituent aux merveilleuses boiseries touchées par le ciseau délicat des artistes anciens des menuiseries jaunes proprement façonnées par le mercantilisme. Les fabricants qui mettent dans nos cathédrales la boue à la place du marbre, la poterie à la place de la statuaire, n'ont pas été épargnés. L'orateur a expliqué les causes de ces abâtardissements et de cette cécité. Dans le nombre, il a dénoncé l'engouement pour le XIIIe siècle poussé jusqu'à la répudiation de ce magnifique XVIe qui nous avait donné Jean Goujon, Jean Cousin, Germain Pilon. Même injustice, dit-il, pour le XVIIe. Ici, nous ferons observer en notre nom qu'elle n'était pas entièrement condamnable, car les beautés nombreuses du règne de Louis XIII et de Louis XIV furent trop souvent enlaidies par le faux goût florentin, importation des Médicis en France. L'antiquaire normand s'est plaint encore de ce que les générations actuelles, dans leur ferveur pour l'ogive primitive, ont mésestimé les productions artistiques écloses sous Louis XV. Eh bien ! ce dédain ne nous paraît pas illégitime. Cette époque était en pleine dégénération; les peintres, les sculpteurs et la plupart des poètes, indigents d'idées, recourent pour plaire au joli, au mignard, au factice, dont ils relèvent les fadeurs par les nudités. Toutes les œuvres sont à l'image d'une cour ultrà-galante. Le grandiose est proscrit; tout se rapétisse aux proportions du boudoir et de l'alcôve. M. Bordeaux accepte toutes ces choses que repousse notre criterium. Toutefois, notre sentiment concorde avec le sien quand il fait remonter à l'enthousiasme fiévreux pour le XIIIe siècle la responsabilité des contrefaçons modernes qui enrichissent les boutiques et appauvrissent l'atelier. Ce fut, en effet, une véritable frénésie; les marchands, heureux de pouvoir l'exploiter, trouvèrent dans leur bosse commerciale ces constructions parasites qui envahissent, comme de grandes ulcères, des types parfaits d'architecture.

Mgr Donnet reconnaît avec douleur la justesse de ces assertions, mais il réclame pour son diocèse le bénéfice de l'exception. Depuis qu'il a l'honneur et le bonheur de l'administrer, toutes les restaurations ont été faites avec le respect du passé, sous le contrôle d'une commission archéologique dont la vigilance a préservé la Gironde du vandalisme qui a malheureusement manié le marteau et la truelle dans d'autres départements.

Notre collaborateur M. Ad. Magen fait défiler devant le congrès la série des travaux scientifiques accomplis dans le Lot-et-Garonne pendant ces vingt dernières années. Rien n'échappe à son examen judicieux, et chaque article de cette analyse est une excellente synthèse. L'élégant prosateur rend hommage à la sollicitude de M. le préfet dont le zèle patriotique a produit une rénovation départementale dans le domaine de la science et de l'art. C'est à l'initiative de ce haut fonctionnaire que ses administrés sont redevables de la classification des archives communales, de la création d'un comité préposé au contrôle des restaurations anciennes ou des constructions nouvelles, et de l'établissement d'une bibliothèque composée d'ouvrages émanant des presses agenaises ou écrits par des auteurs de l'Agenais.

Dans la seconde partie, il signale la naissance du progrès archéologique dans son département en ces termes :

« Ici, Messieurs, le progrès est plus sensible et le mouvement » plus général. Leurs premières manifestations ont tout au plus vingt » années de date, et rien, antérieurement à cette époque, n'autorisait » à les présumer. La révolution archéologique dont M. de Caumont » s'était fait le promoteur, avec quelle ardeur et quel zèle guerroyant, » vous le savez, vous, Messieurs, cette révolution, depuis longtemps » acceptée dans le Nord et devenue une chose vulgaire, à peine quel- » ques-uns de nous en avaient ouï parler comme du caprice d'un esprit » original. L'art du moyen-âge, rêverie ! Les cathédrales gothiques, » barbarie ou pur galimatias ! Bossuet et Fénélon, et les autres grands » génies du grand règne n'avaient-ils pas ainsi jugé ? Pourtant, la » lumière se fit : un prélat nous arriva de Bordeaux, où il avait puisé » l'intelligence de cet art méconnu dans l'intimité d'un métropolitain à » qui rien n'est étranger, et qui parle aux pierres comme aux cons- » ciences. A sa voix, en effet, de blanches églises, heureux essais d'ar- » chitectes novateurs, s'élevèrent dans la banlieue bordelaise, rempla- » çant des sanctuaires ruinés ou indignes de la majesté de Dieu. Ces » miracles d'une ferme volonté associée à une foi d'apôtre, Mgr de » Vezins eut à cœur de les réaliser au milieu de nous. Mais que d'obs- » tacles étaient à vaincre ! Une ignorance inconsciente et d'autant plus » opiniâtre, l'habitude des vieux errements et la radicale dépravation du » goût affectaient également le clergé et les fidèles. L'éducation était » donc toute à refaire, et il n'y avait pas à hésiter. Un comité diocésain, » composé de prêtres et de laïques unis par le désir d'être utiles en » aidant à l'avènement du beau, fut conçu, organisé, installé en quel-

» ques jours. Le séminaire fut doté d'une chaire d'archéologie, et l'en-
» seignement, déjà presque officiel du fondateur des congrès, éclaira
» comme une révélation une génération d'adultes, qui, devenus prêtres,
» en appliquaient les doctrines. Ainsi s'est effectué dans le diocèse
» d'Agen la féconde révolution qui doit mettre un terme au règne du
» Pompadour. Si les ridicules oripeaux dont s'affuble ce genre bâtard
» sont peu à peu expulsés de nos maisons de prière, c'est à elle qu'en
» revient l'honneur. Mais son influence a eu d'autres résultats, d'autant
» meilleurs et plus durables qu'ils se sont traduits en œuvres vives; per-
» mettez-moi, Messieurs, de les indiquer.»

A ces considérations générales succède la revue des monuments publics et privés. M. Magen dessine à grands traits les églises romanes de Couture et de Sauveterre; et les églises ogivales des filles de Marie à Agen, des Dames de la Croix à Villeneuve-sur-Lot, de St-Félix à Aiguillon; il caractérise en maître Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, l'Ermitage d'Agen, etc. Sa course rapide et instructive le conduit au Prieuré de Durance qu'il photographie en ces quelques lignes :

« Il n'est pas jusqu'aux pauvres Landes qui n'aient pris aussi leur
» part de ce mouvement. Le voyageur qui passait, hâté de fuir ces
» steppes fiévreuses, fera halte désormais au prieuré de la Grange de
» Durance, ravissante et mignonne création, pour qui le XIIIe siècle ne
» fut avare ni d'art, ni de foi. Les peintures murales, tracées d'un pin-
» ceau naïf et constituant une complète décoration iconographique,
» ajoutent à l'effet de l'édifice qu'a intelligemment relevé de ses ruines
» la piété de M. l'abbé Dardy.»

. . . . . .

De l'ordre sacré, M. Magen est passé à l'ordre profane, et il a donné de justes éloges à deux châtelains dont l'intelligence et les largesses ont restitué à deux manoirs leur physionomie d'autrefois. Nous ne résistons pas à la tentation de citer encore ce passage du mémoire applaudi par le congrès. «Si la renaissance archéologique a fécondé dans l'ordre religieux
» l'imagination de nos architectes, elle n'est représentée dans l'ordre
» civil que par deux restaurations dignes d'être offertes comme exem-
» ple. Deux châteaux, magnifiques autrefois, mais depuis longtemps
» abandonnés, témoignaient dans notre pays des goûts artistiques du
» XVe siècle et de la honteuse indifférence du XIXe. L'un se dresse vi-
» goureusement sur la croupe d'une colline au pied de laquelle coule
» la Baïse et d'où le regard, un moment arrêté par les cultures variées
» d'une riche plaine, se perd à l'horizon dans la sombre verdure des

» pins; c'est le château de Lasserre près Nérac. L'autre déploie son
» vaste quadrilatère dans une vallée enfouie au milieu des surrèdes lan-
» daises, c'est le château du Sendat près Casteljaloux. Découronné de
» ses combles et de ses faîtières par la rage de démolisseurs, celui-ci
» ne faisait rien transparaître de ses constructions massives à travers le
» feuillage persistant des chênes-liéges, et j'ai longé souvent les mu-
» railles sans me douter de son existence. L'autre provoquait l'œil sur
» son escarpement en étalant ses guenilles sans vergogne comme un
» mendiant de Murillo. Une même révolution politique et sociale les
» avait ruinés, une même révolution artistique les a rétablis. Pour qui
» est resté trois ans sans les voir, ils sont devenus méconnaissables. A ne
» parler que du Sendat, que je visitais dernièrement, la transformation
» est radicale. Des lanternes de la renaissance couronnent, en les com-
» plétant, les tours d'angles relevés; d'élégants épis rehaussent les pa-
» villons, des crêtes aériennes allégissent la ligne des combles, et des
» arabesques polychromes, d'une extrême légèreté et d'un goût ex-
» quis, brillent aux solives de la galerie qui décore l'aile gauche de la
» cour. Ajouterai-je que l'ameublement a été mis en parfaite harmo-
» nie avec les magnificences extérieures ? armoires, dressoirs, tables à
» manger, siéges, jusqu'aux plus humbles détails, tout révèle dans cette
» restitution créatrice une intelligence qui concilie sans efforts les exi-
» gences morales de l'art et les nécessités matérielles de la vie mo-
» derne. Je remplis un devoir, Messieurs, en remerciant, en votre nom,
» pour leur noble initiative et leur libéralité désintéressée, M. de Ger-
» vain de Lasserre et M. le baron de Morin du Sendat; et j'ajoute qu'en
» confiant la restauration de son manoir natal à l'un de nos plus célè-
» bres architectes M. Duban, de l'Institut, M. de Morin a prouvé que,
» digne de son immense fortune, il l'était deux fois de vos sympathies. »

L'origine des hospices au moyen-âge a été savamment recherchée et développée par M. le baron de Marquessac qui a bien voulu, avant de déposer son travail sur le bureau, nous en donner communication. Voilà comment nous avons le privilége de résumer en quelques traits de plume un sérieux travail qui n'a pas été lu.

Jaloux de secourir, au départ, les misères de l'humanité comme, à leur arrivée, celles de Jérusalem, les Croisés se dépouillèrent de leurs châteaux et de leurs biens au profit de l'Eglise. Dans leur croyance rien n'était nécessaire en ce long voyage : ils n'avaient qu'à cheminer vers le soleil levant et qu'à recueillir sur leur route la manne du bon Dieu. C'est à la suite de ces libéralités que l'on vit surgir du sol français

ces établissements religieux où des hommes vinrent se dévouer aux soins des malades et à la réception des pèlerins. Les maisons hospitalières qui eurent au principe diverses destinations ne tardèrent pas à se spécialiser. Dès le XIIe siècle, au sein du monde violent de la féodalité, on les vit s'asseoir pacifiquement au bord des fleuves et faire contraste par leur attitude paisible avec l'aspect menaçant des castels hissés sur les crêtes des collines et des montagnes. En Aquitaine les premiers hôpitaux qui parurent furent ceux du Pont St-Jean de Bordeaux, d'Arsins, de la Grayan, de la Grave d'Ambarés; le second et le troisième étaient riverains de la Gironde, le quatrième de la Dordogne.

Au XIIIe siècle, ils se multiplièrent; au XIVe, le concile de Vienne adjoignit les possessions templières à l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Cette immense fortune territoriale était régie par 45 commanderies dont trois appartenant à la Guienne, qui avaient pour siége : Bordeaux, Bénon en Médoc, et Picorade dans les Landes. De 14 à 1500, ces associations se transformèrent, mais leurs membres restèrent apôtres de la charité tout en devenant soldats du Christ. Les chevaliers de Malte n'étaient à l'origine que des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Quand ces congrégations se furent consacrés à ce double héroïsme, elles préparèrent au métier des armes ceux qui ambitionnaient le grade de chevaliers. Au nombre de leurs tènements de cette époque, M. de Marquessac cite ceux de *Momer-Morte*, de Gratacap, etc.

Le jeune écrivain continue l'histoire de ces moines guerriers jusqu'en 1789; il nous les montre déployant une prodigieuse vaillance pour la défense de Malte, sillonnant la Méditerranée pour la purger des corsaires, et, enfin, se disposant à resserrer la discipline un peu détendue de leur corporation. La Révolution les surprit appliquant ces réformes. M. de Marquessac est fortement nourri de son sujet. Il le termine par un triste regard jeté sur les monuments qui abritèrent dans Bordeaux cette belle institution. Les deux seuls asiles épargnés par le temps ont été convertis, l'un en magasin de fer, et l'autre en entrepôt d'eau-de-vie.

Les travaux des quatre autres sections ont été fort importants et fort suivis. Nous ne mentionnerons que les suivants pris au hasard :

Au nombre des articles réservés à la botanique dans le programme, nous trouvons en tête celui qui signale les dangers d'une nomenclature envahissante, et qui réclame les moyens de discipliner ce chaos de termes scientifiques. M. Charles Latterrade a surtout insisté sur l'urgence de remédier à ces confusions préjudiciables à l'enseignement de

la science. Il demande que toutes les dénominations nouvelles soient soumises à la sanction de la société de botanique de France à l'instar des néologismes contrôlés par l'Institut. Il expulse les noms propres dont l'emploi abusif peut égarer les botanistes, et fait des vœux pour le retour du système de Linné, dont les appellations définissaient le caractère des plantes. La rédaction d'un dictionnaire du règne végétal, où chaque mot serait scrupuleusement fixé, n'a pas été approuvée.

La 18e question sur les échinides fossiles a été développée et résolue par M. Cotteau. Ce jeune savant a constaté la multiplication des espèces nouvelles qui, en 1856, étaient au nombre de 98, et qui atteignent aujourd'hui le chiffre de 145, sur lesquelles 101 sont particulières à la région pyrénéenne.

Dans un remarquable discours, M. Jacquot, ingénieur des mines, a démontré l'utilité des cartes agronomiques. L'honorable orateur a déjà terminé, pour la Meurthe, un travail de ce genre, dans lequel sont déterminées les différences radicales du sol arable et du sol géologique. La nature du second est plus connue que celle du premier. Celui-ci, nourricier des intérêts agricoles, est supérieur en importance à l'autre, alimentateur de l'industrie. Ces cartes, dont Young durant son voyage en France prépara une ébauche, ont pour but principal la description des terrains inexactement appelés quartenaires. M. de Caumont, à ce propos, dénonce le monopole de ces sortes de travaux par les ingénieurs des mines, et se plaint de l'exclusion des sociétés d'agriculture. M. Jacquot réplique que ce blâme n'est pas légitime pour la Gironde, où il a pour collaborateur M. Raulin; que quant au Gers, il n'a accepté cette tâche difficile qu'après le refus d'un de ses collègues.

Le plaidoyer de l'abbé Decor en faveur des oiseaux a été écouté avec une flatteuse sympathie. Cet honorable ornithophile, à l'instar de M. Maurice Lespiault, a entrepris de réhabiliter les pinçons, les moineaux, les corneilles. Il a mis au service de leur cause une verve sans pareille, et ses clients ont été, par l'assemblée, renvoyés absous.

M. Dupeyrat a donné lecture à la séance générale du 20 septembre de son projet de percement du canal de Bordeaux à Cette, et fait ressortir les immenses avantages qui en découleraient pour la France devenue la magnifique intermédiaire de l'extrême-orient et de l'extrême-occident. L'auteur a déployé, dans l'intérêt de sa thèse, de larges idées, et détaillé avec compétence les moyens d'exécution. L'assemblée a répondu par de chaleureux bravos à cette conception patriotique.

La faculté des lettres et des arts a, par la bouche de l'un de ses mem-

bres, glorifié Galin et proclamé l'excellence de sa méthode. Ce témoignage de justice historique rendu à notre compatriote de Samatan a été combattu par M. Brochon qui étaie son opposition sur celle des grands maîtres, tels qu'Halévy, Meyerbeer, etc. M. Sédail se fait l'avocat de l'initiateur gascon, et réfute ces objections en faisant remarquer que les plus célèbres compositeurs, souverains dans le domaine de l'inspiration, n'ont pas une autorité correspondante dans l'ordre purement didactique.

La section des sciences physiques s'est occupée de sérieuses expériences de M. Couerbe sur la sève de la vigne; elle a également écouté diverses théories du même chimiste sur la fermentation et examiné un produit extrait de l'oïdium qui, sous l'action de la chaleur, s'est converti en corps cristallisable et volatil.

Les débats de la section de médecine, auxquels nous avons assisté, ont roulé particulièrement sur la vaccination, dont les vertus préservatrices ont été niées par le docteur X: sur la pellagre et sur ses causes, où l'on a ramené tous les arguments échangés, dans les journaux de Tarbes, entre MM. Costallat, Duplan, etc. La controverse a encore porté sur la folie et ses applications curatives, telles que la translation à la campagne, établissement de colonies, dans lesquelles les hommes intelligents travailleraient en compagnie des malades et réagiraient sur eux par l'influence de l'exemple et du contact.

Le docteur Marmisse a dressé les tablettes obituaires de Bordeaux durant les années 1858, 1859 et 1860, et il a complété son sujet en expliquant les décès par la nature des affections principales dont ils provenaient. Un dénombrement de la population du chef-lieu de la Gironde depuis 89 et un total des longévités de la même ville ont couronné ces aperçus statistiques.

L'allocution cordiale de Mgr Donnet a été l'événement de la dernière soirée. Son Eminence a jeté un coup d'œil synthétique sur l'efficacité des congrès, météores périodiques qui promènent leur rayonnement de province en province. Elle a vu dans ces imposantes manifestations scientifiques la confirmation d'une croyance personnelle. C'est que le culte du goût et de l'étude était encore vivace malgré le vent du matérialisme qui empoisonne, de son souffle, les intelligences et les cœurs. Le savant prélat s'est ensuite fait l'apologiste de la science qui annoblit la vie, élève la dignité humaine et conquiert au peuple la saine liberté; il la considère comme une sœur de la foi parce qu'elle sert d'asile aux

âmes trompées par la politique et les plaisirs mondains. Attentive à la poursuite de la vérité, elle est sourde au bruit de l'agitation universelle. Les congrès, au point de vue du grand dignitaire de l'église, sont en outre depuissants appareils pour résister à l'absorption centralisatrice de Paris; partout en passant ils forcent les portes massives de l'ignorance et des préjugés, partout ils relèvent ou patronnent les défaillantes franchises littéraires de nos départements. C'est à l'aide de ces solennités que l'union intellectuelle peut s'opérer; elles réalisent, a dit l'orateur, cette parole de Pierre de Blois: *omnis equidem congregatio vel conventus debet esse cithara David*, car les cordes et les sons de cette harpe, quoique disparates, se fondent dans une harmonie collective, dans un chœur d'amour pour le beau et le vrai. Le cardinal garde l'espérance que l'instrument conciliateur ne sera pas brisé et que ses accords convertiront encore bien des natures indociles à l'idéal dont les ailes emportent l'homme vers Dieu (1).

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Dans nos excursions aux Pyrénées, nous avons remarqué au musée de Tarbes deux portraits de Cuyp dont la provenance est révélée par des qualités irrécusables. La collection de Bagnères-de-Bigorre, réunie par le zèle de M. Ach. Jubinal, compte plusieurs toiles attribuées à de grands maîtres. Il est prudent de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire. Entre celles qui nous ont paru les plus authentiques nous citerons l'*Andromède et le Monstre*, par le Corrége; cette œuvre fut amenée d'Italie par un amateur intelligent, M. Artaud de Montor, notre chargé d'affaires à Florence. Le *portrait de Jérôme Patu, curé de St-Martial de Paris*, est incontestablement une des plus belles choses de Philippe de Champaigne, le peintre janséniste, dont les compositions, quoique fort nombreuses, sont très rares en France. L'*esquisse de la Descente de Croix* que l'on présume du Titien fut longtemps la propriété de David, ce qui milite presqu'autant que sa touche et son éclat en faveur de son origine. *La mort de Penthésilée, reine des Amazones*, que le catalogue signe témérairement peut-être Salvator Rosa, est une simple imitation du grand artiste Napolitain. Quant au Murillo, *la Fuite en Egypte*, sa couleur est très belle; néanmoins, nous n'oserions pas, sans nouvel examen, lui appliquer la griffe du célèbre espagnol. Le n° 187 qui représente une *Dame castillane* est bien dans le sentiment et la manière de Velasquez; aussi ne faisons-nous aucune difficulté de l'accepter comme tel. La *Halte* de Vouvermans, peinte sur bois, est séduisante par sa délicatesse. Le *Portrait du duc*

(1) Le lendemain les membres du congrès, après des échanges confraternels, se donnaient rendez-vous pour l'an prochain à St-Etienne et retournaient dans leurs foyers.

d'Albe, par Ribera, n'est évidemment qu'une copie d'une excellente exécution : l'unique original enrichit le musée de Madrid.

Au moment où nous écrivions ces lignes qui devaient paraître dans le numéro d'octobre, nous apprenions que la libéralité de M. Achille Jubinal venait d'ajouter à ses offrandes précédentes un magnifique Guerchin.

L'empereur fit, le 24 septembre, une excursion dans ses possessions des Landes, dont la mise en culture peut être considérée comme une conquête scientifique de l'homme sur la nature. Cette fertilisation d'un sol aride est due à l'intelligente initiative de M. Crouzet, directeur du domaine impérial. Sa Majesté, en quittant ses terres, s'achemina vers la ville de Dax qui, avant la venue de notre ère, portait le nom d'*Aquæ*, et qui fut la capitale des *Tarbellæ*, confédération maritime établie entre les Pyrénées et le golfe de Gascogne. Cette cité dut prendre, sous le règne d'Auguste, un grand développement, puisque la notice des provinces de la Gaule la classe au second rang comme importance en la plaçant après Eluza. A cette époque, elle fut ceinturée de ces solides murailles à la conservation desquelles la *Revue d'Aquitaine* s'enorgueillit d'avoir modestement contribué. Ces restes imposants attestent encore aujourd'hui sa grandeur passée. L'empereur, qui travaille sans relâche à son histoire de César, ne pouvait négliger une ville dont les fortifications ont retenu leur entière physionomie romaine. Aussi les inspecta-t-il avec un grand zèle archéologique. Il examina également avec intérêt l'antique établissement thermal qui garde encore la dénomination de *Bains de César*, et s'arrêta devant la *Fontaine d'Eau Chaude* dont le bassin est rempli d'une onde fumante. L'ancien château va être converti, par ordre souverain, en hôpital militaire. Sa Majesté n'oublia pas l'église Notre-Dame dont le porche remonte au XIe siècle. Au XVIIe, lorsque cet édifice s'écroula, Vauban, qui était alors à Bayonne, se fit architecte religieux et dressa les plans du monument actuel qu'il greffa sur quelques parties anciennes.

En opérant des recherches dans les archives départementales de la Gironde nous avons trouvé (1) et retenu pour nos miscellanées un mémoire adressé au chancelier Mapéou, à propos de l'arrestation du chevalier Br..... Voici ce rapport :

« Le 19 janvier 1771, il fut commis un assassinat dans le coin d'un » bois, près de Durance en Albret, par sept inconnus. Il est bon de sa- » voir qu'il passe régulièrement tous les mois une voiture, de Limoges » à Bayonne, chargée de marchandises qu'on porte à dos de mulet. Au » retour de Bayonne, cette voiture est presque toujours chargée d'ar- » gent monnayé ou de lingots. L'on prétend qu'une troupe de contre- » bandiers fit le complot d'enlever cet argent et qu'ils se rendirent à » cet effet, le 19 de ce mois, aux environs de Durance, au nombre de » sept, qu'on vit dans plusieurs cabarets, ledit jour, entre cinq et six » heures du soir. Un voiturier de Limoges, venant de Bayonne avec son » valet, fut arrêté au coin d'un bois par un nombre de ces assassins, » et tous les deux furent assommés de coups de bâtons et de coups de » poignards et laissés sur la place comme morts, après qu'on les eut » fouillés et qu'on leur eut enlevé dix Louis d'or, qui étaient le seul

(1) Carton 75.

» argent qu'ils avaient. Ce fut une méprise de ces meurtriers, qui, » croyant attaquer la voiture des lingots, n'attaquèrent qu'un voiturier » chargé de marchandises. Ce misérable charretier et son valet, ayant » un peu repris des forces, se traînèrent comme ils purent dans un » cabaret voisin, et de là envoyèrent avertir la justice de Nérac. Le » lendemain, on ne parla dans ce canton que de cet attentat. Un » étranger qui passa à Durance, ayant entendu dire que le chef de ces » bandits était d'une moyenne taille, vêtu d'une espèce d'uniforme, » ayant un plumet à son chapeau, décoré d'une croix à la boutonnière » suspendue à un ruban rouge, dit tout de suite que ce devait être le » chevalier Br....., de Villeneuve-d'Agen. Les témoins, qui furent » assignés au nombre d'environ une quarantaine, ne manquèrent pas » de déposer ce que leur avait dit cet étranger, et, en peu de jours, le » bruit fut répandu dans tout le pays que le chevalier de Br .... » (qui d'ailleurs était soupçonné de faire la contrebande du tabac) était » le chef de ces assassins. Ce fut là-dessus que, à la requête du » procureur du roi du présidial de Nérac, il fut décrété de prise de » corps et, en conséquence, arrêté à Villeneuve et traduit en une » chaise dans la prison de Nérac, vers le mois de mai. La procédure » fut instruite, les témoins récolés et confrontés. N'ayant pu trouver » de preuves contre le sieur Br....., il fut élargi, à la charge de se » remettre toutes les fois qu'il en serait requis. Ainsi, il a resté dans la » ville, où il est encore, et s'il n'a pas été jugé définitivement, c'est » parce qu'il y a deux autres accusés dans les prisons qui paraissent » être plus coupables, et qu'il y en a encore deux autres, du côté de » Figeac en Quercy, qui sont décrétés et qu'on n'ose pas arrêter parce » qu'ils sont en troupe et armés. Le chevalier n'a été compris dans » cette cause qu'à raison de sa mauvaise conduite; d'ailleurs, il n'a » pas été maltraité dans la prison. On a eu, au contraire, tous les » égards possibles envers lui.

» Fait à Nérac, le 30 novembre 1771.

» MATHISSON. »

A l'occasion de la critique de M. Durrey, publiée dans notre avant-dernière livraison, l'auteur de l'*Ethnologie gauloise* nous adresse une demi-rectification que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs :

« Monsieur le directeur,

» J'ai reçu votre livraison de septembre 1861, et j'ai l'honneur de » vous en adresser mes remerciements. Mais j'ai en même temps à vous » prier, ignorant la résidence de mon bienveillant critique, de vouloir » bien vous charger des miens pour M. *Durrey*. Son article est d'un » homme qui possède la question, et je lui en fais mon compliment, » en lui faisant observer toutefois qu'il m'a présenté comme ayant sur » la *pluralité des espèces humaines* une opinion beaucoup plus arrêtée qu'elle ne l'est, en effet, et que je n'ai voulu le faire entendre dans » mon ouvrage, où j'ai positivement écarté cette immense question.

» Veuillez agréer, Monsieur, la parfaite considération avec laquelle » je suis,

» Votre dévoué serviteur,

» ROGET, BARON DE BELLOQUET. »

Paris, 28 septembre 1861.

A MONSIEUR EDWIN BARRY,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

Monsieur,

Malgré les consciencieuses et solides recherches de l'érudition moderne, l'influence de l'occupation wisigothique et des incursions des Normands sur les destinées de l'Aquitaine demeure encore à étudier et à caractériser définitivement. Par votre connaissance profonde des antiquités du Nord, par vos relations avec l'illustre M. Geijer, par l'étendue de vos travaux sur tout ce qui touche aux périodes obscures de l'histoire de la Gaule méridionale, vous pouvez plus que tout autre mener à bien une entreprise aussi importante. Jusqu'ici, Monsieur, vous n'avez point jugé à propos de vous y donner; mais permettez aux hommes curieux du passé de notre pays de ne pas renoncer à l'espoir de vous voir combler un jour cette regrettable lacune. A cela je sens que moi, chroniqueur obscur, je gagnerais plus que tout autre, et que je pourrais appeler votre autorité au secours de mon insuffisance. Si je dois demeurer encore privé d'un pareil secours, veuillez du moins m'accorder vos conseils pour cet essai en tête duquel j'ai pris la liberté d'inscrire votre nom, et dont je vous prie d'accepter l'hommage comme une preuve de la respectueuse sympathie de votre dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

1er *novembre* 1861.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE.

ORIGINE ET MOEURS DES NORMANDS. — L'histoire des incursions des Normands dans la Grande-Bretagne et dans l'empire carolingien pendant les IXe et Xe siècles, et celle de leur établissement sur les côtes de la Neustrie, doivent être préparées et complétées par un coup d'œil rétrospectif sur l'état social et les mœurs particulières de ces peuples. Pour les origines, la langue, la religion, etc., je me réfère à ma notice sur *les Wisigoths avant l'époque d'Alaric Ier*, car les Normands sont de race gotho-scandinave. Tout ce que je dois dire là-dessus leur est applicable en général, et je n'ai à insister ici que sur certains détails caractéristiques et spéciaux.

La bibliographie légendaire et historique des Normands forme à elle

seule une masse considérable. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la première notice annexée au solide et consciencieux travail de Guillaume Depping (1). Comme la plupart des tribus primitives, les peuplades du Danemark, de la Suède et de la Norwège, débutent par d'informes essais de tradition lapidaire; des monceaux de terre et des hémicycles de pierres brutes où la tribu se rassemble, des monuments funéraires élevés à la mémoire des héros. Viennent ensuite les légendes religieuses ou guerrières fixées par le rhythme, les runes gravées sur les rochers (2). Le roi Harald Hildetand avait fait écrire sur la montagne du Bleeking les grandes actions de son père; mais quand le roi Waldemar Ier voulut les faire copier et traduire, il ne se trouva personne en Danemark pour expliquer ces caractères anciens. Le recueil imprimé des onze cents inscriptions runiques, analysé par Appelblad (3), est relatif à des époques postérieures. On y lit que plusieurs hommes du Nord entreprirent de lointains voyages par-delà la mer; mais c'est tout. Dans les *Sagas* islandaises, fixées pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les récits poétiques des anciens scaldes se trouvent mêlés à la prose des chroniqueurs du moyen-âge. A ces récits, pour la plupart dignes de créance, l'histoire des mœurs a plus à gagner que celle des faits. «Ce n'était pas, dit le sagace et laborieux critique des sagas (4), l'importance politique des événements qui déterminaient les poètes à chanter; ils s'attachaient uniquement à ce qu'il y avait de de touchant pour le cœur des auditeurs : ainsi, ils ne s'occupaient point de la prospérité ou de la décadence des empires, ni des invasions ou des migrations des peuples, parce que ces faits les intéressaient moins que le combat à outrance entre deux héros; il fallait, d'ailleurs, que l'événement qu'ils avaient à chanter se prêtât à des formes poétiques. » Outre ces sagas primitives, il en existe encore un grand nombre composées à une époque postérieure, et qui réfléchissent, avec plus ou moins de fidélité, les romans des divers cycles chevaleresques du moyen-âge.

(1) G. Depping. *Histoire des Expéditions maritimes des Normands.*

(2) Danorum antiquiores majorum acta patrii sermonis carminibus vulgata linguæ suæ litteris, saxis et rupibus insculpenda curabant. Saxo Grammaticus, *Hist. Danica.*

(3) Appelblad, dans le tome IV des *Vitterhets, histor. og antiq. akadem. Handlingar*, Stockolm, 1783.

(4) P.-E. Muller, *Kritisk Undersægelse af Danmarks og Norges saga-historie.* V. aussi les critiques du même auteur dans la *Saga-Bibliothek* et dans le *Nordisk Tidsskrift for oldkynd.*

Les premiers essais d'histoire sérieuse ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du XIe siècle. Are Frode (1) (le Sage), rejeton de la race royale des Ynglings, entreprend de raconter le passé de l'Islande, sa patrie, depuis l'occupation de cette île par les Norwégiens sous le roi Harald. C'est l'époque de l'*Islendinga-bok* et de la *Landmana-Saga*, précieux et trop courts fragments publiés dans les *Schedæ de Islandia*. Un siècle plus tard, un autre Islandais, Snorro Sturleson (fils de Sturle), rassemble, dans l'*Hiemskringla* (orbe de la terre), les vieilles traditions de son pays et celles de la Suède et de la Norwège. « Dans ce livre, dit-il, j'ai noté, d'après les récits des plus sages hommes, le souvenir du passé et les gestes héroïques des rois du Nord. Autant que je l'ai pu, j'y ai inséré aussi leurs généalogies, tant d'après les annales des rois et des chefs que d'après les poèmes et les antiques chansons (2). » Son ouvrage commence par l'Ynglinga-Saga. Viennent ensuite les sagas du roi Hafdan et de son fils Harald Harfager, de Regnvald, de Tryggve, d'Olaf-le-Saint, etc., etc. Avant Snorro, l'islandais Sœmund (3) rassemblait des documents, et Théodoric, moine de Throndjem, écrivait déjà un abrégé de l'histoire de Norwège (*Historia regum Norvegiæ*) (4), depuis Harald Harfager. Peu après, Saxo Grammaticus composa son livre souvent fabuleux (*Historia Daniæ*), qui va de Dan à Waldemar Ier. A la même époque, Suenon Aggensen, chanoine au chapitre de Lund, comme Saxo Grammaticus, raconte le passé de son pays, de Skiold à Canut VI. A ce catalogue d'auteurs indigènes, souvent trop peu explicites, il faut encore ajouter Rimbert, auteur présumé de la vie de saint Anschaire (5), et le géographe Adam de Brême (6).

Etudiés en dehors de leur patrie d'origine, dans leurs incursions maritimes et leurs divers établissements, les Normands ont donné lieu à plusieurs chroniques, dont la plupart sont imprimées dans la collection de Duchesne (*Historiæ Normannorum scriptores antiqui*). La première de toutes, dans l'ordre des dates, est celle de Dudon de

(1) Sur Are Frode V. VERLAUS, *De Ario multiscio, antiquissimo Islandorum historico*. Hafniæ, 1733.
(2) P.-E. MULLER, cité par Depping, *Hist. des Exp. marit. des Normands*.
(3) ARNA-MAGNŒI, *Vita Sæmundi*, dans le t. I de l'*Edda Sæmundi*
(4) Insérée dans le Recueil de LANGEBEK, *Scriptores rerum Danicarum*, t. V.
(5) *Vita sancti Anscharii*, ap. *Scriptores rer. Danic.* t. I.
(6) ADAM BREMENSIS, *De situ Daniæ*, dans le recueil de Stephanius, *De regno Daniæ et Norwegiæ*, Leyde, 1629.

Saint-Quentin (1). Elle va de Hastings à la mort de Richard-le-Vieux, petit-fils de Hrolf (996). Sous le duc Guillaume Ier, le moine Guillaume de Jumièges abrége la chronique de Dudon et poursuit l'histoire des Normands jusqu'à la conquête de l'Angleterre (1066). Le *Draco Normannicus*, décrit par Dom Brial, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, est perdu; mais on peut puiser dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital (né en 1124), dans le poème d'Abbon sur le siége de Paris, dans les *Annales de Saint-Bertin* et dans les *Annales Védastines*, dont l'abbé Lebeuf a fait si magistralement la critique (2). Après lui, le laborieux Pertz a établi que, pour les faits antérieurs au IXe siècle, les *Annales de Metz* et le *Chronicon de gestis Normannorum* n'étaient que la reproduction des Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast. (3).

Outre les écrivains ecclésiastiques, je pourrais citer encore diverses chroniques rimées, le *Roman de Rou* de Robert Wace, la *Chronique ascendante* insérée par M. Pluquet dans le tome I du Recueil de la société des antiquaires de Normandie, la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît, décrite pour la première fois par l'abbé de la Rue, et publiée à l'imprimerie royale par mon savant ami M. Francisque-Michel, d'après le manuscrit de la bibliothèque Harléienne, à Londres. Indépendamment de ces ouvrages généraux dont il serait facile de grossir le catalogue, l'histoire des incursions des Normands en Aquitaine s'éclaircit encore par des documents particuliers. Il y a les cartulaires de Bigorre, de Condom, d'Auch, de Lescar, de Limoges, etc., l'histoire des divers diocèses et pièces à l'appui dans le *Gallia Christiana*, les actes des conciles provinciaux, notamment ceux de Tulle, de Troyes et de Pontigoin, plusieurs légendes et vies de saints, particulièrement celles de Saint Léon, évêque de Bayonne, et de Saint Odon, abbé de Cluny. Le livre du moine de Fleury (4), les épîtres de Loup de Ferrières, celles du pape Jean VIII au sujet de Frotharius et de la translation du siége primatial de Bordeaux à Bourges, les chroniques d'Aymoin, de Raoul Glaber, de Richer, de Flodoard, de l'abbé Rhéginon, d'Ademar (5), celle du monastère de Saint-Vandrille de Fontanelle, la charte de fon-

(1) *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, dans la coll. de Duchesne. On y trouve aussi Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, etc.
(2) *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. x.
(3) Pertz, *Monumenta historiæ germanicæ*, t. i-vi, in-fol. Hanovre 1826.
(4) Adrevaldus Floriacensis, *De miraculis sancti Benedicti*.
(5) Ademarus, *De gestis pontificum et comitum Engolismensium*.

dation de Saint-Sever cap-de-Gascogne, et plusieurs autres titres encore, jettent aussi sur cette période des lumières dont on ne s'est pas assez attaché à tirer parti. C'est dans cet ensemble de documents que j'ai puisé pour la rédaction d'un des chapitres les plus difficiles et les plus laborieux de mon histoire, ainsi que pour cet appendice destiné à en faciliter l'intelligence.

La première fois que je rencontre le nom des Normands, c'est dans un auteur du VIIIe siècle, dans le géographe anonyme de Ravenne. Pour lui, la patrie de ces hommes est le Danemark, qu'il place au septentrion de la Norwège. Les écrivains monastiques du moyen-âge leur ont donné tous les noms, Normands, Maures, Sarrasins, Huns, Goths, Vandales, Scythes, Danois, Hastingues, Marcomans, etc. Le cartulaire de Condom les appelle Normands, et celui de Bigorre Danois. Eginard en fait des habitants, tantôt du Danemark seul, tantôt du Danemark et de la Suède. L'auteur *De Gestis Normannorum* les croit Norwégiens : *Normanni, id est Norvegiani.* Ermold le Noir et Guillaume de Jumièges parlent, comme d'une seule nation, des Danois et des Normands; d'autres voient dans ces derniers l'appellation générique des nations établies au-delà de l'Elbe : *Transalbiani, qui Nortmanni vocantur* (1).

Pour les écrivains septentrionaux, la Norwége est, par opposition, la *Northmannie* par excellence (2). Mais pour les écrivains Franks, Robert Waace par exemple, les Normands sont en général tous les hommes du Nord.

Man en engleiz e en noreiz
Senifié home eu franchiez;
Justez ensemble north e man,
Ensemble dites donc Northman,
Ço est hom de North en romanz.
De ço vint li nom as Normanz,
Normant solent estre apelé,
En Normendie k'il ont poplé (3).

(1) ADEM. CABAN. *Chronic.*

(2) Nordmannia sicuti ultima orbis provincia est, hæc a modernis dicitur Norvegia. *Adami, Hist. Ecclesiast.*

(3) *Roman de Rou*, T. I. v. 109 et suiv. C'est également l'avis d'ERMOLD. NIGELLUS, *De Reb. gest. Ludov. Pii*, lib. IV.

Hic populi porro veteri, cognomine Dani
Ante vocabantur et vocitantur adhuc;
Nort quoque Francisco dicuntur *nomine Manni.*
Veloces, agiles, armigerique nimis.

C'est aussi l'opinion de Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle.

Et de lui (1) sont Daneis estrait.

. . . . . .

Et si alcun vait enquerant
Pur que il sunt apelé Normant,
Ci pot oïr la vérité:
En lur langage est *north* apelé
Bise qui de là vient le vent,
E man c'est home dreitement.
Eisi Normant, homes de nort
Qui si les nome ne fait nul tort;
Kar *north* e *man*, som lur usage,
Venz est et *hom* en lur langage (2).

Il faut donc entendre indistinctement par Normands tous les hommes du Nord, partis de la Suède, de la Norwège et du Danemark pour exercer la piraterie et courir les aventures de mer. *Dani et Suiones, cæterique trans Daniam populi ab historicis Francorum omnes Normanni vocantur* (3). Malgré les assertions de Langerbring, on doit tenir pour certain que les grandes expéditions normandes contre la Gaule se composaient en immense majorité de Norwégiens et de Danois, et que si les Scandinaves y participèrent, ce ne fut que pour un faible contingent Ces derniers dirigèrent surtout leurs excur-

(1) Du Troyen Anténor.

(2) *Chronique des Ducs de Normandie*, liv. I, v. 660 et suiv. Edit. FRANCISQUE-MICHEL, v. aussi DUCANGE vo *Nortmanni*. — Sur les autres étymologies fabuleuses ou facétieuses du mot Normand v. 1o *L'Ystoire de li Normant.*, ch. I. *Nore-man* homme de Nore. 2o *La Plantex*, dans le recueil de fabliaux de MÉON :

Un bachelers de Normendie
Dont maint gentil-ome mendie.

Enfin le *Roman de Rou* T. I, p. 6.

Francheis dient de Normendie
Ço est la gent de North mendie,
Por ço qu'ils viendrent d'altre terre
Por miex aver, e por conquerre.

(3) AD. BREMENSIS, *De situ Daniæ*. — Aquilonares piratas quos nos Normannos vocitare solemus. BOLLAND, t. IX. *D. I. mart. in fest. S. Albini*. — Normanni inde nomen sumpsere quoniam raptus amore primitus egressi ex aquilonaribus partibus, audacter occidentalem petiêre plagam. RAOUL GLABER, *Chron.* lib. I, cap. 5. — RHÉGINON les appelle *Nordliudi, Nordiuali*, et SIGEBERT *Norduitæ*.

sions vers la Baltique, et, sous le nom de Varègues, envahirent une portion assez considérable de l'ancienne Russie (1).

Danemark, Suède ou Norwège, toutes ces contrées se prêtent admirablement à la navigation côtière; la nature semble y tenir école de piraterie. Fatalement l'homme y devient amphibie, vivant sur terre moins que sur eau. Rebuté par le sol infertile, il se tourne vers la Baltique ou vers l'Océan du pôle. La mer l'adopte, le porte et le nourrit. Elle en fait un pêcheur, un caboteur, un forban. Prenez la carte d'Europe, et regardez vers le nord, par-delà les rives de l'Elbe. Tout d'abord, c'est le Jutland, étroite et longue presqu'île faite d'argile et de sable, pays bas, voilé de brume, coupé de rivières et de marais, déchiré sur toute la côte par les baies profondes des *fiords*. Jusqu'au xe siècle, il y avait là de grandes forêts d'aulnes, de frênes, de chênes et de bouleaux, maintenant détruites par le souffle mortel du *skai* (vent de nord-ouest) et dont les restes s'allongent en bandes étroites du côté qui fait face à la Suède. A droite du Jutland, les grandes îles de Fionie, de Seeland, de Rugen; tout un archipel de moindre importance, Laland, Femern, Lageland, Faster et vingt autres. Remontez plus haut vers le Nord, à travers les écueils et les bas-fonds de cette sombre mer Baltique qui n'a ni flux ni reflux, vous trouvez Bornholn, Oland, Gotland, Dago, Oesel, les archipels de Stockholm, d'Aland et d'Abo. La côte russe et prussienne se rase au niveau du flot, trouée des golfes gigantesques de Dantzick, de Livonie, de Finlande et de Bothnie. Par la Vistule et par la Néva, les marins remontent jusqu'en Pologne et jusqu'aux lacs de la Finlande. Par la rivière de Tornéa, les barques à faible tirant d'eau arrivent au pays des Lapons.

Au nord-est du Jutland, par-delà le Cattégat, voici la Suède méridionale (Gothie, Suède propre, Dalécarlie, etc.), avec ses grands lacs (2) et ses immenses forêts d'arbres résineux, d'érables, de trembles et de bouleaux. Plus haut la Laponie suédoise, terre froide et triste, tapissée de rudes lichens que le renne broute en hiver. Des glaciers des monts Kolen filtrent douze ou quinze autres lacs qui se déchargent, par autant de cours d'eau, dans le golfe de Bothnie. Au couchant de la Suède, je vois l'austère et pauvre Norwège, le pays du fer, où les

(1) Les anciens écrivains de la Grande-Bretagne désignent presque toujours les pirates par le nom de *Dani*. — Sur la fondation de l'heptarchie saxone, v. les deux ouvrages de D. H Haigh. *Conquest of Britain by the Saxons. The Anglo-Saxons Sagas, an Examination of their value Aid to History*. 1861.

(2) Wener, Mælar, Weter, Hælmar, etc., etc.

sources magnétiques versent à l'homme l'ardeur terrible de la vie, la richesse et le rouge éclat du sang. Au sud des montagnes de Hardanger et de Dower, on se croirait encore en Gothie. Des plaines, des rivières, de grandes collines couronnées de hauts sapins (150 pieds), dont l'eau chaste des lacs du Nord réfléchit la sombre verdure. Passez les monts, c'est déjà la stérilité des régions du pôle; une terre rude et tourmentée, déchirée d'effrayants ravins, hérissée de glaciers éternels, et faite de roches primitives, où fleurit, à la saison si courte de l'été, l'éphémère végétation des mousses et des saxifrages. Des troupeaux de rennes et quelques chevaux, petites et robustes bêtes montagnardes, voilà la seule richesse de ces contrées d'où l'élan, jadis si commun, tend à disparaître, et que les ours et les bandes de loups et de renards semblent encore vouloir disputer à l'homme. La côte, hérissée de mille promontoires, percée de mille *fords*, s'allonge du golfe de Bukke à celui de Warenger. Par-delà le cercle polaire, je vois les nombreux archipels d'Hegeland, de Loffoden, de Tromsen, battus par l'Océan Boréal, père des illusions et des mensonges. Nous marchons dans la patrie de l'étrange et du fantastique, le long du golfe enchanté (*Trollebotin*), au bord de cette mer muette (*Dumslaf*), que l'imagination des anciennes tribus du Nord peupla de monstres d'une demi-lieue de long, d'ourques, de physétères et de krakens fabuleux. Parmi la mate blancheur des neiges, les glaciers étincellent au soleil de lueurs bleues, rouges, vertes et dorées; dans l'atmosphère mobile, les objets apparaissent sous tous les angles, inclinés, droits, renversés, pâles, affaiblis, brisés, multipliés, dispersés. Sur ces caprices infinis de la lumière s'abat brusquement une nuit de six mois, fréquemment illuminée des sinistres clartés de l'aurore boréale. La mer durcit au loin sous le froid terrible et se hérisse de montagnes de glaces; l'homme encapuchonné de fourrures chausse ses patins ou attelle son traîneau, et part comme une flèche pour des courses de vingt-cinq ou trente lieues. Vienne le printemps, la débâcle commence; l'avalanche roule, la haute muraille d'eau durcie craque et s'abîme avec un horrible fracas. La mer est libre.

La mer est libre : il s'en allait temps. Réduit aux ressources du sol, l'homme ici mourrait de faim. Il faut qu'il cherche sa vie sur ce vaste Océan du Nord, vaste réservoir de vie, père de toute fécondité. Vers la mi-juin, on signale déjà dans la nuit les premiers *éclairs* des harengs. A la Saint-Jean, ils arrivent en longues bandes, larges, profondes et

serrées. La mer blanchit au loin sous la laitance des mâles. A la poursuite de ces innombrables et pacifiques armées, marchent les tribus des voraces; la morue, qui ne fait qu'un morceau du hareng; l'esturgeon, qui mange la morue, et souvent tombe lui-même sous la dent du grand mangeur de la mer, le requin. Voilà la vraie récolte du Nord. On n'a que la peine de prendre. Les gens des côtes entonnent et salent morues et harengs par milliers et par millions, pendant que d'autres plus hardis, s'en vont harponner la baleine parmi les glaces et les banquises du pôle.

Voilà l'antique patrie des Normands. Et maintenant, remontez en esprit à dix ou douze siècles en arrière, et demandez-vous ce que pouvaient être alors, sur cette terre maudite, quelques rares et pauvres tribus de pâtres et de chasseurs, encore réduits aux armes et aux outils de pierre, pourvus à peine des engins de pêche les plus grossiers (1). Fatalement, chaque peuplade a dû vivre seule sous son chef, dans son île ou dans son canton, séparée de ses voisines par les hautes montagnes, les lacs, les rivières, les bras de mer et la longueur infinie des nuits. Aux premiers âges historiques des peuples du Nord, je trouve dans leur société féodale de nombreux vestiges de cet ancien ordre de choses (2). La Suède se partage entre plusieurs rois ; la Norwège en compte dix-huit Deux règnent dans le Jutland, un troisième à Leire, un autre à Scanie. L'autorité de ces rois s'est superposée par conquête et longueur de temps à celle des chefs de second ordre qui paient tribut, suivent leur suzerain à la guerre, mais retiennent encore un certain pouvoir (3). En Norwège, le roi Harold avait établi que sous les comtes ou *iarls*, préposés pour rendre la justice et pour recueillir l'impôt, il y aurait encore les *herse*, espèce de lieutenants du *iarl*, chargés d'opérer sous ses ordres. La transmission du pouvoir royal ne se fait point tout d'abord sous des règles fixes.

(1) Ce ne fut qu'un peu plus tard que les Finnois apprirent à travailler le fer. Les premières armes de métal furent importées dans la Suède et dans la Norwège des pays situés au sud de la Baltique. LANGEBEK cité par Depping. *Introd, à l'Hist. de l'exploitat. des mines dans le Nord*, dans le t VII des *Danske vidensk. Selskabs skrift.*

(2) Tous ces détails sur le caractère, les mœurs et l'état social des premiers Normands sont souvent empruntés au livre de G DEPPING dont j'ai vérifié la plupart des notes et citations sur les auteurs anciens et modernes que j'ai mis moi-même largement à contribution.

(3) V. dans l'*Herrads och Rosas-Saga* la note de VERCLIUS, *De feudorum origine septentrionis populis debita*, travail dont les conclusions sont en général légitimes quand il s'agit des Etats du Nord, mais qui ne saurait rendre compte de la formation du régime féodal tel qu'on le trouve établi en Espagne, en Italie, en Gaule et même dans la plus grande partie de l'Allemagne.

Souvent le droit de primogéniture prévaut ; souvent aussi le roi propose son successeur, ou l'assemblée du peuple le choisit dans la famille privilégiée. Saxo Grammaticus raconte qu'après la mort de Rerek-Bréki, roi des Angles, ses deux fils se partagèrent l'autorité et convinrent qu'ils règneraient alternativement l'un sur terre, l'autre sur mer, durant l'espace de trois ans (1). Mais en général, les puînés du nouveau chef montaient sur des barques et les navires, et partaient avec la jeunesse du pays chercher fortune sur mer.

Dans ces pays pauvres et sans culture, l'émigration d'une partie du peuple était chose nécessaire et prenait force de loi. Ici l'on fait pâture de tout. La viande de cheval est passée dans l'alimentation publique, et lors de leur conversion au christianisme, les Islandais stipulent expressément qu'ils ne seront point tenus d'y renoncer. L'histoire du Danemark, de la Suède et de la Norwège est pleine de nombreux récits de famines suivies du départ d'un grand nombre d'hommes pour de lointaines contrées. Dudon de Saint-Quentin parle de ces expatriations comme d'une coutume ancienne, et prétend qu'elles étaient réglées par le sort (2). Guillaume de Jumièges raconte « que la population avait augmenté tellement chez les Danois que les îles étaient remplies d'hommes, et que les rois firent une loi pour en forcer plusieurs à quitter le pays. Cette multiplication avait sa cause dans un trop grand luxe qui portait l'homme à prendre plusieurs femmes. Aussi le père chassait-il de chez lui tous ses fils adultes, hormis un seul dont il faisait son héritier (3). » Le souvenir de ces habitudes est également consigné dans le roman de Rou (4).

Costume fu jadis lonc tens
En Danemarche, entre paëns,
Kant hom aveit plusors enfanz,
E il les aveit norriz granz,

(1) Quippe quondam in Danorum republica dividuum terræ et pelagi imperium fuit. Saxo Gram. *Hist. Danica*, lib. VIII.

(2) Exuberantes atque terram, quam incolunt, habitare non sufficientes collecta sorte multitudine pubescentium, veterrimo ritu, in externa regna extrudunt nationum, ut adquirant sibi prœliando regna quibus vivere possint pace perpetua. Dud. *De morib. et Act. Norm.*

(3) Dani tantis adoleverunt incrementis, ut dum repletæ essent hominibus insulæ, quam plures sancita a regibus lege cogerentur de propriis sedibus migrare. Quæ gens idcirco sic multiplicabatur quoniam nimio dedita luxui mulieribus jungebatur multis. Nam pater adultos filios cunctos a se pellebat, præter unum, quem hæredem sui juris relinquebat. Gil. Gemetens. *Hist. Norm* lib. I, cap. IV.

(4) *Roman de Rou*, t. I, v. 208 et suiv.

Un des fils reteneit par sort,
Ki ert son her emprès sa mort,
E il sor ki li sort torneit,
En altre terre s'en aleit.

On le retrouve aussi dans la *Chronique des Ducs* de Normandie du trouvère Benoit, qui n'est peut-être que l'écho de Dudon de Saint-Quentin.

Et pur eisi très grant naissance
E por si grant multipliance
Erent les fiz contre les peres
E deseritoent lur meres.
.....
.....
Tant que par sort à quelque peine
D'une ues costume anciene.

LETTRE SUR L'HÉTÉROGÉNIE.

Monsieur le Rédacteur,

Votre bonne lettre est venue m'engager à traiter devant vos abonnés l'ardue et importante question de l'*hétérogénie,* plus connue sous le nom de *génération spontanée.* Vous ne désireriez qu'une simple note sur les expériences dont le savant exposé a valu à M. Mussed, de Toulouse, de si chaleureuses félicitations au congrès scientifique de Bordeaux.

Il m'est impossible de répondre strictement à votre demande, car je n'ai pas pris de notes. Mais je ne crois pas mal interpréter votre pensée en vous exposant mes propres idées sur cette question de physiologie.

1° Définition. L'*hétérogénie* est un mode de production dans lequel l'être produit procède directement de la force vitale, sans l'intermédiaire de parents.

L'*Isogénie*, au contraire, reconnaît des parents, qui reproduisent leurs semblables.

2° Histoire de la question. Admise presque sans conteste par le vulgaire et les philosophes anciens, l'hétérogénie a beaucoup perdu depuis les progrès des sciences d'observation. Dans ces dernières années, cette antique question a été de nouveau soulevée au sein de l'Académie des sciences, à propos des expériences de Rouen et de Toulouse. Ce que les sciences physiques et naturelles comptent de plus illustre est descendu dans l'arène.

Le premier nom donné à la question fut celui de *génération spontanée*, aujourd'hui rejeté comme impliquant une absurdité radicale, et remplacé par celui d'*hétérogénie*. Ce qui sautait aux yeux dans ce nom de *génération spontanée*, c'était le mot *spontanée* lui-même, semblant indiquer l'*apparition brusque* d'un être dans le monde vivant, comme chef et non continuateur d'une série d'êtres organisés. — On y voyait une *création* réelle. — Il faut avouer que les hétérogénistes ne s'étaient pas exprimés avec assez de rigueur, et, par là, prêtaient le flanc à leurs adversaires.

En substituant le terme d'*hétérogénie* à celui de *génération spontanée*, ils ont fait rentrer leur système dans le domaine du possible : car, il ne s'agit plus d'une *création*, il s'agit d'un mode de génération *différent* des modes ordinaires, et que M. Mussed définissait à peu près en ces termes :

L'apparition d'êtres vivants, là où la vie était suspendue; — lesquels êtres vivants seraient produits par des molécules ayant appartenu à des êtres antérieurs, après la mort desquels elles conserveraient leur vitalité, en attendant l'occasion favorable pour produire de nouveaux êtres, et cela en vertu d'un principe à elles inhérent (pour lequel on propose le nom de FORCE VITALE*), principe indestructible dans les molé-*

cules qui en furent douées par le créateur, et qui ne serait pas sans rapport avec les lois de l'attraction dont il serait le dernier et le plus parfait développement.

Ainsi posé, le système devient discutable, et rentre dans le domaine de l'observation.

3° Faits apportés par les hétérogénistes à l'appui de leur système.

Ils sont de trois sortes.

I° *Faits paléontologiques.* Il est certain qu'après chaque révolution géologique, où la vie fut momentanément suspendue sur le globe ou dans quelqu'une de ses parties, la vie a reparu sous des formes différentes. Prenez deux périodes de suite, vous trouverez : 1° des êtres similaires, 2° des êtres disparus, 3° des types nouveaux.

Donc, la vie n'était pas anéantie, et chaque fois que les circonstances redevinrent favorables, elle réapparut, et peut-être est-il permis d'ajouter, avec une force en rapport avec la puissance de la catastrophe précédente.

II° *Faits historiques.* Il est avéré que la croyance à l'hétérogénie est de tous les temps et de tous les lieux.

Donc, l'hétérogénie n'implique pas absurdité pour l'esprit.

III° *Faits actuels.* De nos jours, les observations hétérogéniques se sont portées surtout vers les *infusoires.* — C'est ici que se rapportent les expériences de Rouen et de Toulouse. — Après avoir chauffé des substances fermentescibles à une température telle que toute vie doit y être suspendue (comme on le reconnaît par la stérilité où les graines et les œufs chauffés en même temps ont été réduits), on les a mises en contact, dans des vases hermétiquement clos et privés d'air, avec de l'air chimique et des liquides chimiques, préalablement chauffés aussi à une haute température ; — bientôt des infusoires, animaux et plantes, s'y sont montrés.

Donc, bien que la vie ait été suspendue, les molécules n'ont pas perdu leur vitalité, et sont aptes à se grouper de nouveau pour produire des êtres sans parents.

Donc, non-seulement l'hétérogénie est possible, mais elle est réelle.

Après cela, les *hétérogénistes* repoussent deux inculpations: celle de *matérialisme;* s'ils donnent au principe vital plus d'extension qu'on ne lui en supposait, ils ne prétendent pas que ce principe agisse par lui-même; il agit sous l'impulsion de la cause première, unique, Dieu;—celle de *mauvais expérimentateurs;* leurs adversaires voulant qu'ils produisent la vie dans des circonstances où elle est impossible, à savoir, avec des substances carbonisées, et dans un espace privé d'air.

Enfin, leurs expériences les portent à conclure que tout le système de l'univers se réduit à la loi unique de l'attraction, dont les cinq grandes conséquences sont la force vitale, le magnétisme, l'affinité, la cohésion, la gravitation.

4° Réponse des *isogénistes.*

I. Les faits paléontologiques sont trop peu connus et trop peu étendus pour qu'on puisse en tirer une conclusion rigoureuse.

II. La croyance à l'hétérogénie recule sans cesse, à mesure que les instruments se perfectionnent. — Le microscope a permis de reconnaître le mode de génération de certains infusoires. Ils ne font pas exception.

III. Quelques précautions qu'on ait prises pour les expériences mentionnées, on n'est pas certain d'avoir évité toutes les chances d'erreur.

Est-on certain d'avoir chauffé assez pour suspendre la vie? — L'eau à 100° se réduit en vapeur; mais en contact avec de très hautes températures, elle prend l'état sphéroïdal, et reste au-dessous du point d'ébullition.

Est-on certain d'avoir fermé toutes les issues à l'air extérieur? — Sait-on jusqu'où peut aller la subtilité de ce fluide et la porosité des corps?

En supposant les expériences bien faites, reste l'observation microscopique, environnée de grandes difficultés que j'énumère d'un seul mot : ouverture de l'appareil, distribution des gouttes, isolement de l'infusoire, examen continu, fatigue de l'œil. — Si l'examen se fait sur capsule fermée par un verre fin, interception et perte de lumière, etc.

5° Conséquences.

L'examen microscopique révèle deux choses : ou l'apparition d'un être *semblable* à des êtres déjà connus, — cas où il sera difficile d'affirmer que cet être ait été produit par la force vitale seule; — ou l'apparition d'un être *inconnu!* et *nouveau!* cas auquel il faudrait, je pense, s'assurer si cet nouvel être *reproduira* son semblable, et deviendra le chef d'une série d'êtres organisés; ou s'il est *stérile*, et périra sans avoir rien produit, livrant ses molécules à la force vitale pour en former des êtres encore *nouveaux!* —Si cet être est *fertile*, l'hétérogéniste devra se dire : Puisque cet être a produit son semblable, il a pu lui aussi être produit par un être semblable. Quel malheur, que je n'aie pu le voir juste au moment de son *apparition!* c'est-à-dire : quand même mon système serait vrai, il demeure insoluble : car, l'infusoire est déjà formé quand je l'aperçois, je n'assiste pas à sa formation.—Si cet être est *stérile*, que sera cette *force* vitale, *impuissante* à donner la fixité à ses produits, et, par conséquent, dérobant à l'examen les bases mêmes du système hétérogénique?

En dehors de ces conséquences qui réagissent sur le système, en voici quelques autres que je me contente d'énumérer sous forme de questions.

Les hétérogénistes sont chrétiens? je ne le suis pas.

Vous me dites que parfois la force vitale se passe de parents; moi je dis qu'à la tête de chaque série d'êtres il y a un premier parent produit directement par la force vitale, et que le créateur est inutile puisque cette matière que je vois s'organise toute seule.

Si la force vitale produit un *vibrion*, pourquoi ne produirait-elle pas un éléphant? Peut-être dans les lieux inexplorés en pousse-t-il tout comme!

A quoi servent les parents?

Parmi les produits que nous nommons hybrides, ne s'en trouverait-il pas, soit parmi les plantes, soit parmi les animaux, qui procèderaient directement de la force vitale?

La force vitale ne rendrait-elle pas raison de la dissemblance des parents et des enfants, etc., etc.?

Avouons franchement que nous sommes en plein pays de mystères.

Divisibilité de la matière? mystère en physique.

Où commence la vie? mystère en physiologie.

Génération? mystère en histoire naturelle.

Impulsion première? mystère en astronomie.

Action de l'âme sur le corps? mystère en psychologie.

Liberté humaine? mystère en morale.

Eternité? mystère en dogme.

Moi-même? mystère insondable.

Je termine en vous donnant le tableau des divers modes de génération réels ou supposés.

TABLEAU DES DIVERS MODES DE GÉNÉRATION.

1° Par rapport aux *parents*,

- ISOGÉNIE — Prod. sembl. à ses parents.
  - SEXUELLE. — Deux parents, deux sexes.
  - CYCLIQUE. — Série de générat. sans sexe, produite par des parents sexuels, et aboutissant à la réapparition des sexes.
  - HERMAPHRODITE. — Un seul parent à deux sexes.
    - ISOLÉE. — Un seul parent hermaph. se fécondant lui-même.
    - RÉCIPROQUE. — Deux parents hermaph. se fécond. réciproq.
    - CIRCULAIRE. — Plusieurs parents hermaph. se fécondant à la suite les uns des autres en form. un cercle compl.
    - INSUFFISANTE. — Plusieurs parents hermaph. en ligne droite, les deux extrêmes ne jouant le rôle que d'un seul sexe.
  - SCISSIPARE — Chaque ou tel fragment d'un être pouvant produire un être semblable—bouture.

HÉTÉROGÉNIE. — Prod., sans parents, par la *force vitale*.

2° Par rapport aux *produits*,

- ISOGÉNIE.
  - VIVIPARE. — Prod. nu.
  - OVO-VIVIPARE. — Prod. tantôt nu, tantôt enfermé dans un œuf.
  - OVIPARE. — Produit enfermé dans un œuf.
  - GRANIPARE — Prod. des plantes
  - SCISSIPARE — Prod. bouturé.
- HÉTÉROGÉNIE.....
  - MALES. FEMELLES. — Indiv. d'un seul sexe.
  - HERMAPHRODITES — Individ. de deux sexes
  - HYBRIDES. — Sans sexe, prod. par deux parents d'espèce différente.
  - STÉRILES. — Sans sexe, prod. par des parents de même espèce.
  - MONSTRES. — Individus anormaux.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon profond respect, et soyez assuré de me voir toujours correspondre avec empressement à vos bonnes inspirations.

H. ESGLANTEY.

BIOGRAPHIE.

MARINS D'AQUITAINE.

Encore Eliçagaray dit Petit Renau (1).

La *Revue d'Aquitaine* a publié en 1861 quelques biographies sommaires, entr'autres celle de Renau d'Eliçagaray. Cette esquisse rapide devait nécessairement être convertie en portrait et c'est la tâche que nous nous imposons aujourd'hui.

C'est en pleine guerre de la Fronde, dans la ville de Pau, que naquit le grand marin, surnommé le Petit Renau à cause de sa courte taille. Il se distingua dans son enfance par un grand dédain des œuvres purement littéraires, et ne se préoccupa que de la *recherche de la vérité*. L'auteur de l'ouvrage qui porte ce titre et notre homme de mer s'identifièrent, et, dans la poursuite de leur but métaphysique, ils aboutirent à Dieu, source de toutes les lumières et de toutes choses. Ces exercices abstraits conduisirent celui qui est l'objet de notre notice aux sciences exactes, et son intelligence mathématique s'accrut en raison inverse de sa stature. Issu d'une famille basque de Haute-Navarre, émigré en Béarn par suite de son attachement à la dynastie dépossédée de son royaume Transpyrénéen par Ferdinand le Catholique, en 1512, il témoigna en toute occasion une grande haine aux Espagnols.

La vue de l'Océan avait déterminé sa vocation. De grandes conceptions s'agitaient dans sa tête : les combats maritimes, les constructions navales tentaient par dessus tout son génie. Renau entreprit de fixer la théorie de la manœuvre des vaisseaux dont aucun géomètre ne s'était encore occupé, dit de Jouy dans son Ermite en Province. *Il se consacra*, ajoute-t-il, *à la détermination de la coupe de la voilure et à celle de l'angle le plus avantageux du gouvernail avec la quille. Ces problèmes épineux, qui n'ont pu trouver de formules générales de solution que dans le progrès du calcul différentiel*, Renau *les résout sans y avoir recours. Toutes ses propositions furent adop-*

(1) Voir, t. v, p. 159 et 346.

tées, parce que toutes étaient démontrées hors une seule que Huyghens combattit, que le marquis de l'Hôpital et Jean Bernouilly défendirent, et qui devint le sujet d'une de ces querelles, de ces guerres de sciences qui sont des bienfaits pour la terre, puisque les vainqueurs et les vaincus y font à leur profit commun la conquête de vérités utiles au monde.

Archimède ne dut pas éprouver une plus grande joie après la découverte de son miroir ardent que Petit Renau après ses conceptions importantes pour la grande navigation. Le jour où elles furent appliquées inaugura une révolution maritime. Les pratiques routinières se retirèrent en présence des nouvelles inventions du Béarnais. Tout changea dans les chantiers et dans les flottes. Une autre création du même marin fut accueillie par un grand nombre d'antagonistes, mais ils durent céder devant le mérite des galiotes à bombe. Cette idée de placer des mortiers sur des navires mouvants fut déclarée inexécutable et, partant, inadmissible par le Conseil d'Etat. L'inventeur fut traité d'utopiste. Aux raisonnements solides et scientifiques du célèbre ingénieur, on opposa des dénégations ridicules, et les beaux parleurs de la cour déclamèrent contre lui des tirades satyriques en prose et en vers. Insensible aux brocards des ignorants et des jaloux, le Navarrais fit l'essai de ces terribles moyens de guerre par la construction, sous ses yeux, et d'après des plans inconnus jusqu'alors, d'un navire fin voilier muni d'un système de projectiles incendiaires. Peu enthousiaste de nos voisins d'Outre-Manche, il dirigea contre eux ses appareils de destruction. Ayant appris la venue de deux navires anglais en Europe chargés de richesses du Nouveau-Monde, le hardi constructeur lança son formidable bâtiment sur l'Atlantique. Un des vaisseaux de la Grande-Bretagne ne tarda pas à se montrer à l'horizon. Au bout de trois heures de course, Eliçagaray se trouva en présence de son rude adversaire armé de 74 canons de gros calibre. Bien que sa corvette n'en eût que 24, il n'hésita pas à engager la lutte sans calculer le péril d'une pareille attaque et sans se préoccuper de la disproportion des forces. Le grappin d'abordage fut jeté par son ordre; alors le capitaine méridional commença un combat d'extermination qui se dénoua par la soumission de l'ennemi. Les bombes avaient tellement avarié le navire anglais qu'il était au moment de couler bas. Le commandant britannique, à la fois émerveillé et stupéfait de sa défaite, offrit à son vainqueur neuf boîtes remplies de diamants comme gage de son estime.

Pendant qu'il réclamait le béarnais avec instance pour les lui remettre, me voilà, s'écria *celui-ci*. En présence de cette petite taille, l'Anglais se crut mystifié; l'équipage français, réjoui par l'étonnnement de l'amiral étranger, battit des mains.

Ce marin renommé était non moins habile dans ses manœuvres de terre que de mer. Aussi le spirituel Fontenelle l'appelait-il *le guerrier amphibie*. La mort de ce grand ingénieur fut digne d'un anachorète.

Tous les hommes de mer du grand siècle profitèrent de sa découverte, et c'est grâce à lui que les forbans algériens, qui infestaient la Méditerranée, furent en 1675 et 1682 si redoutablement punis par Martel et Duquesne (1).

RIESBEY.

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY (2).

Louis XIII, ayant résolu d'en finir avec le protestantisme, partit de Paris avec une armée, dans le printemps de 1621, et se dirigea vers la Saintonge et l'Angoumois, où les réformés tenaient encore plusieurs places fortes.

La plupart de ces villes ayant été réduites avec facilité, le roi se décida à marcher vers l'Agenais. Dans cette province, plusieurs villes protestantes ou mixtes étaient en état de rébellion ouverte.

Louis XIII et l'armée arrivèrent à Bergerac le 12 juillet 1621. Son approche augmenta la vive agitation qui existait déjà dans plusieurs localités de l'Agenais. Néanmoins, la plupart des villes s'empressèrent de faire leur soumission et envoyèrent des députés à Bergerac assurer le monarque de leur fidélité. D'autres hésitaient et même se montraient ouvertement hostiles.

(1) Bibliographie : *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire; — *Mémoires de l'Œil-de-Bœuf*; — *Dictionn. Biographique*; — *Jean-Bart et les Marins de Louis XIV*, par Alexandre Dumas; — *Histoire de la marine*, par Eugène Sue; — *l'Ermite en Province*, par de Jouy.

(2) Petite ville fort ancienne, située à 17 kil. (est) de Marmande (Lot-et-Garonne.)

Au nombre de ces dernières se trouvait St-Barthélemy (1). Quoique les protestants y fussent en minorité, ils étaient parvenus à avoir la suprématie dans la localité. Néanmoins, après quelques débats, la jurade résolut de rentrer sous l'obéissance monarchique, et, dans ce but, envoya des députés à Bergerac. Ces députés, dont les noms ne sont pas connus, furent parfaitement accueillis par le roi. Louis XIII leur assura que, sous très peu de jours, il irait à St-Barthélemy en se rendant à Tonneins; qu'en attendant, il fallait recevoir une garnison et détruire les fortifications de la ville. Le roi ajouta qu'il ne voulait aucune démonstration officielle, aucune solennité pour sa réception, et insista même plusieurs fois à ce sujet.

En même temps que les députés de St-Barthélemy quittaient Bergerac, un courrier fut expédié à Lauzun, où se trouvait une partie du régiment de ce nom, portant l'ordre d'en détacher une portion et de l'envoyer immédiatement à St-Barthélemy.

Le lendemain, cent cinquante hommes, commandés par le chevalier de Feytou, capitaine dans ce régiment, et investi du titre de gouverneur, arrivèrent à St-Barthélemy. Tous les maçons de la ville et des environs furent mis en réquisition, et la destruction des fortifications commença aussitôt.

(1) Voici comment s'exprime un écrivain de l'époque qui accompagnait le roi, dans cette campagne, et a écrit une histoire de ce prince :

« Le Roy fit prendre à son armée la route de Tonneins par Eymet et St-
» Barthélemy, pays reconnaissant si peu son devoir et la soumission et l'hon-
» neur que naturellement il lui devoit comme à son Roy et à son souverain
» que les habitants de cette dernière ville (sic), plongés dans ces malheureuses
» erreurs et dans la mutinerie qu'ensuite les ministres leur avoient inspirées,
» parloient de Sa Majesté comme d'un prince étranger; demandoient si ce Roi
» de France seroit longtemps parmi eux; pourquoi il les venoit importuner;
» s'il retourneroit bientôt dans son pays. Encore était-ce les plus modestes qui
» en parloient de cette façon; les autres ne parloient de lui et de sa suite
» qu'avec paroles d'aigreur et de contumélie, et même avec injure »

(Histoire de Louis XIII, par messire Charles de Bernard, conseiller du Roy. —Paris, 1646.

Par suite de la soumission de la plupart des villes de l'Agenais, plusieurs conseils furent tenus à Bergerac pour décider s'il convenait d'attendre une reddition complète, ou de se porter immédiatement en avant. Ceux qui partageaient cette dernière opinion s'étayaient de ce que, à l'exception de Clairac, de Monhcurt et de quelques autres, toutes les villes de l'Agenais étaient soumises; qu'il était nécessaire de frapper les esprits par un grand déploiement de forces, afin d'ôter aux protestants l'envie de se révolter de nouveau.

Les conseillers opposants objectaient que la reconnaissance des villes protestantes ou mixtes était plus apparente que réelle; que si plusieurs chefs marquants parmi les religionnaires étaient secrètement en négociations avec le roi, d'autres persistaient dans leur sédition, notamment le marquis de La Force, ses enfants, et le marquis de Théobon; qu'il serait imprudent d'avancer vers le midi de l'Agenais, tandis que le nord, c'est-à-dire la partie comprise entre le Drot et la Dordogne (1) renfermait de nombreux huguenots obéissant à un chef, Théobon, aussi brave qu'entreprenant; qu'ainsi il était plus sage d'attendre encore quelques jours, et de faire agir de nouveau auprès des chefs protestants pour les gagner à tout prix.

Après de longs débats, il fut décidé qu'on marcherait sur Tonneins et qu'une garnison serait placée à Duras, pour tenir en bride les protestants de cette contrée et les empêcher de se soulever.

Le roi partit de Bergerac avec l'armée le 17 juillet et vint coucher à Eymet. Cette armée se composait des régiments de Piémont, de Guignan, de Lauzun, de Gurçon, de

(1) A cette époque, Sainte-Foy et plusieurs paroisses environnantes dépendaient de l'Agenais.

La Douze, du Fleix; de plusieurs compagnies des chevau-légers de Joinville, d'Hautefort, de Chambaray, de Bussy et de Signan; d'un certain nombre de pièces d'artillerie et de la majeure partie de la garnison de Bergerac. Sous les ordres directs de Louis XIII, l'armée était commandée par le duc d'Elbœuf, ayant pour maréchaux de camp les comtes de Lauzun, de Gurçon et de Bourdeilles.

Dès l'arrivée du Roi à Eymet, neuf cents hommes furent détachés de l'armée et dirigés sur La Sauvetat-du-Drot, d'où, après quelques heures de repos, ils partirent pour Duras.

Les populations apprirent rapidement l'approche du souverain. Le dimanche 18 juillet 1621, dans la matinée, une foule immense encombrait la ville et les environs de St-Barthélemy, principalement au nord, du côté de Miramont; les arbres, les toitures des maisons et des granges étaient couverts de monde.

Vers onze heures du matin, l'avant-garde composée des chevau-légers de Bussy, et placée sous le commandement du comte de Schomberg, parut sur le haut plateau couronné par l'église de St-Martin d'Almeyrac (aujourd'hui Toupinerie), elle s'arrêta à environ deux cents toises de St-Barthélemy.

A midi le roi et le reste de l'armée arrivèrent (1) non sans avoir beaucoup souffert à cause de l'excessive élévation de la température. La chaleur était si forte que quelques hommes étaient tombés en route comme suffoqués.

Le comte de Lauzun avait fait préparer d'avance le château de St-Barthélemy, qui lui appartenait, pour loger le

(1) Mercure de France—de Bernard, conseiller du roi, histoire de Louis XIII. — Lagarde. — Recherches historiques sur les anciennes baronnies de Tonneins. — Lesné, curé d'Aurillac, manuscrits (aux archives de la préfecture). — Registre de l'état civil de St-Barthélemy, etc.

roi et les principales personnes de sa suite laquelle était fort brillante, et où figurait entr'autres grands personnages le connétable et le chancelier. Louis XIII se rendit au château en passant avec difficulté dans le faubourg du Barry et la principale rue de la ville, à cause de l'énorme quantité de personnes qui, partout, gênaient la circulation, et sur la figure desquelles on remarquait des impressions diverses. Tandis que les unes témoignaient la joie et l'espérance, les autres montraient une physionomie morne et abattue.

On s'occupa aussitôt du logement des troupes. La majeure partie de l'infanterie fut campée dans les environs de la ville, un petit nombre resta dans l'intérieur. La cavalerie fut disséminée dans les paroisses de Moyrax, de Laperche, d'Armillac, de St-Martin-d'Almeyrac (aujourd'hui Toupinerie), de Befferry et de Montignac-de-St-Barthélemy. Quelques compagnies de chevau-légers, formant une sorte de garde avancée, furent placées dans les paroisses d'Agmé et de Vertampont (aujourd'hui Labretonnie).

Dans l'après-midi, le roi, accompagné d'une suite nombreuse, sortit du château et fut examiner les fortifications de la ville. La destruction de ces fortifications était encore peu avancée, il en témoigna son mécontentement au gouverneur. De Feytou objecta avec raison que depuis trois jours à peine cette opération était commencée et qu'il n'était pas étonnant qu'elle fût peu avancée, n'ayant pu se servir de tous les moyens connus pour les travaux de cette nature, à cause du danger qui aurait pu en résulter pour la ville et ses habitants. Le roi se rendit à ses raisons, mais il insista particulièrement pour la démolition immédiate du fort.

Placé à une faible distance de la ville, au lieu appelé encore le Fort, longeant le chemin royal de Bergerac à Ton-

neins (1), ce fort, dont il ne reste aucune trace, était peu considérable; il servait principalement, comme poste avancé, pour éclairer la route dans cette partie, et correspondait avec un autre fort situé près de Hautesvignes, lequel fut aussi abattu à cette époque (2).

Malgré la tranquillité dont paraissait jouir la majeure partie de l'Agenais, le roi n'était pas fort rassuré. Le même jour, 18 juillet, dans la soirée, un conseil fut convoqué au château. On y agita la question de savoir si on marcherait immédiatement sur Tonneins, ou bien s'il convenait d'attendre des renforts.

Le duc de Luynes, connétable de France, parla le premier, il dit que malgré la docilité apparente d'une grande partie des protestants, de quelques-uns de leurs chefs et de la plupart de leurs villes, cette soumission était feinte et qu'il ne fallait pas y avoir trop de confiance; que l'armée royale était faible en artillerie, et que son avis était qu'il convenait de rester quelques jours à St-Barthélemy, au moins jusqu'à l'arrivée de l'artillerie que Rambures, gouverneur de Bergerac, devait envoyer.

Le roi parla après le connétable, et dans un discours assez amphibologique, il parut incliner vers son opinion.

Duvair, évêque de Lizieux et chancelier de France, prit la parole après le roi et combattit fortement l'avis du connétable. Il émit l'opinion que dès le lendemain on se mit en marche sur Tonneins, et ajouta qu'il avait une telle confiance dans la soumission de cette ville qu'il se

(1) Les chemins royaux, quoiqu'ayant une largeur considérable, n'étaient point pavés. Des traces de celui dont il est ici question se voient encore, dans leur largeur primitive, près de Miramont et à Hautesvignes.

(2) Ce fort était situé où est aujourd'hui la maison Fournol: les traces des fossés qui l'entouraient existent encore. Il est facile de reconnaître que cet édifice avait la forme d'un quadrilatère régulier. A côté est un terrain qui passe pour avoir été un ancien cimetière, et qui par ce motif n'est pas cultivé.

propose de prendre les devants et d'y entrer le premier (1).

Profondément instruit et doué d'une rare éloquence, le chancelier entraîna le roi et la majorité du conseil, il fut décidé qu'on partirait le lendemain.

Cette question vidée, le conseil s'occupa ensuite de celle des fortifications de Tonneins. Précédemment il avait été décidé à Bergerac qu'elles seraient rasées, ainsi que celles de toutes les villes soumises; néanmoins plusieurs généraux opinèrent pour leur conservation, afin de faire de cette ville le centre des opérations militaires qui pouvaient devenir nécessaires. Cette opinion prévalut, une troisième question, celle du siége de Clairac, fut ensuite agitée et résolue affirmativement. Il fut arrêté que dès l'arrivée de l'armée à Tonneins, la campagne commencerait par le siége de Clairac.

Enfin le roi soumit au conseil la question de savoir s'il était nécessaire de laisser une garnison à St-Barthélemy. Le contraire fut décidé. On convint seulement de laisser un officier et quelques hommes pour hâter la complète destruction des fortifications.

A l'issue du conseil, des ordres furent donnés pour que la concentration de l'armée, et sa mise en marche, eussent lieu le lendemain de bonne heure.

BECHADE-LABARTHE,
de St-Barthélemy.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (2).

1310. *Pierre I Raymond de Montbrun* (Petrus Raimundus de Monte Bruno), ancien conseiller de Jacques II, roi de Majorque, fut

(1) Il y mourut le 3 août suivant de fièvres malignes. Son corps fut apporté à Paris et enterré en l'église des Bernardins. (Le Père Anselme. — *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. v, p. 535.)

(2) Voir, plus haut, page 142, 191 et 228.

un prélat aussi recommandable par sa naissance que par ses vertus. En 1342, il réunit à Tarbes (5 juin) les archidiacres et les chanoines du diocèse, et arrête, avec leur concours, une nouvelle division de son diocèse. Ce remaniement était nécessaire à cause de l'irrégularité de certaines circonscriptions ecclésiastiques. Le nombre des anciens *archidiaconés* fut ramené à huit par suite de la suppression des *archidiaconés de Nébousan et de Rivière Ousse* (Ripparia). En voici les noms d'après le pouillé du diocèse (1).

Archidiaconatus de Levitaniâ (Lavedan).
— *de Rostagno* (Rustan).
— *de Silvis* (les forêts)
— *de Angulis* (les Angles).
— *de Montaneresio* (Montanerés).
— *de Ripparia inferiori* (Rivière-Basse).
— *de Ripparia Aduri* (Rivière-Adour).
— *de Baselhaguesio* (Bazillagués).

Ces archidiaconés (2) furent à leur tour subdivisés en *archiprêtrés*, au nombre de 26, entre lesquels se trouvèrent distribuées les 365 églises (cures ou succursales) qui composaient, au XIVe siècle, l'Evêché de Tarbes.

Tableau des 26 Archiprêtrés :

EN 1342.

	Archipresbiteratus.	*Ecclesiæ.*	
Levitania.....	*de Valleticâ*.....	17	68
	Valle de Asuno.....	8	
	Extremâ de Castrolobono.....	7	
	in plano Levitaniæ de Ante Aquam.	21	
	Extremâ de Salis.....	15	
Rostagnum.....	*de Tornaco*.....	17	66
	Civitate.....	13	
	Lubio.....	13	
	Exellâ inferiori.....	13	
	Campistronis.....	10	
Silvæ.....	*de Banheriis*.....	12	35
	Burgo.....	12	
	Baniossio.....	11	

(1) Mss de l'évêché de Tarbes.
(2) La plupart des archidiaconés avaient été formés dès l'origine du diocèse des anciens *payi* ou pays de la *cité de Tarbes*.

Anguli	*de Angulis*	18	50
	Yvossio	9	
	Pontaco	7	
	Aderio	16	
Montaneresium	*de Montanerio*	20	36
	Caxonio	16	
Ripparia inf.	*de S. Petro de Devesiâ*	17	30
	Castro-Novo	13	
Ripp. Aduri	*de Sede tarviensi*	22	45
	Orlexio	23	
Baselhaguesium	*de Monte Falcone*	13	35
	Laguiano	10	
	Andresto	12	

La même année eut lieu dans l'église de St-Jean de Mazères (*Eccl. de Mazeriis*), la translation des reliques de *S^e Libérate*, vierge et martyre, décapitée dans le bois de Montus, au VIe siècle.

1344. Construction du *couvent des Dominicains* à Bagnères.

1348. Intervention de Pierre I. Raymond, dans un différend qui s'était élevé entre Arnauld de Tusaguet, abbé de S. Orens de la Reule et ses moines. En 1351, ce prélat fait, à l'abbaye de S. Savin, la cession de plusieurs dîmes dans le Lavedan (1).

1353. Mort de Pierre Raymond dont le corps fut enseveli dans l'église de Ste-Marie de la Sède (*Tarbes*). Il avait fondé deux prébendes à la collation du chapitre.

1353 (20 mai). *Guillaume III* (Guilielmus) avait rempli de très hautes fonctions dans l'église avant d'arriver au siége de Tarbes. Suivant les frères Sainte-Marthe, il était archevêque de Brindes (2) (*archiepiscopus Brundusium*) avant 1345, année où il passa à l'évêché de Cassano (3) (*Casinensis*); — légat du pape Clément VI dans le royaume de Sicile, 1348; gouverneur du duché de Bénévent en 1353, au nom du pape Innocent VI, qui le nomma à l'évêché de Tarbes. — Guillaume III mourut en 1361 (4). Les Tables de St-Savin marquent que le siége épiscopal se trouvait vacant en cette année (*anno MCCCLXII, ecclesia pontifice destituta*). En février 1362, les Anglais occupent le Bigorre.

Raymond III (Raimundus). La vacance ne dura pas longtemps,

(1) Archives de la préfecture de Tarbes (*Cart. de St-Savin*).
(2) Royc de Naples.
(3) Ibid.
(4) Le *Livre noir* du chapitre.

puisqu'une charte de la Reule, datée du 8 juillet 1362, mentionne, comme évêque, Raymond (*epis. Tarbiensis*). Oihenart a omis ce prélat dans son catalogue.

1363. *Bernard VI* (Bernardus), homme d'une piété fervente, est rappelé sur les Tables de St-Savin (années 1363, 1365). En mai 1368, il assiste au synode de Lavaur (*Syn. Vaurense*). Bernard devait être enterré dans le monastère de Ste-Marie de Calert (*de Calertio* (1), suivant qu'il l'avait voulu dans son testament (en date de 1372); mais lorsque les moines et l'abbé de N.-D. de Calert se présentèrent à sa mort pour emporter son corps, les chanoines du chapitre de Tarbes s'y opposèrent. Le chapitre de St-Cernin de Toulouse célèbre son anniversaire le 13 avril (2). Siége de Tarbes, par le comte d'Armagnac, 24 juin 1370.

1374. *Gaillard de Coarraze* (Gaillardus de Caudarasâ) figure sur les tables de St-Savin, à la date de 1374. Une charte de Baréges, de l'an 1376, le désigne sous le nom de *Dominus de Galhardo, episcopus Tarbiensis* (3). Ce prélat avait été promu au siége de Tarbes par le pape Grégoire XI. Mais à la mort de ce dernier pontife (1378), l'Eglise fut affligée par le schisme : les cardinaux élurent en même temps *Urbain VI*, qui s'établit à Rome, et *Clément VII* à Avignon. Le Bigorre souffrit de ces désordres et se partagea en deux obédiences; une partie du diocèse demeura fidèle à l'évêque Gaillard, tandis que l'autre reconnut l'anti-évêque *Renauld de Foix*, nommé par Clément VII.

L. LEJOSNE,
professeur d'histoire au lycée impérial de Tarbes.

ORIGINES DE CONDOM (4).

III.

L'histoire de la commune de Condom est, au début, inséparable de celle du monastère. Les développements de l'un amènent les développements de l'autre. Jusqu'à

(1) Aliàs de *Carletio* aut *Calertio*.
(2) Evêques de Tarbes, Mss de la Bibliothèque de la ville, Mc 90
(3) Archiv. de la préf. de Tarbes. Les évêques dits autrefois *évêques de Bigorre* prennent, dès le XIIe siècle, le nom d'*évêques de Tarbes*.
(4) Voir, ci-dessus, p. 209.

présent, la cité est à l'état de bourg. Des colons, des artisans, futurs bourgeois, forment le noyau qui va se grossir de jour en jour, d'autant plus vite que le monastère sera plus riche et que ses besoins seront plus grands.

L'approche de l'an mil, où l'humanité mystique du moyen-âge avait elle-même marqué la fin de ses maux, fit la fortune des abbayes. Les grands se dépouillèrent de leurs domaines et vinrent les déposer aux pieds des autels. C'est le temps des fondations pieuses, des constructions d'églises. A la suite d'une victoire remportée sur les Normands dans les plaines de Taleras, au pays de Tursan, Guillaume, duc de Gascogne, fit vœu d'élever sur le tombeau de St-Sever un riche moustier. Le moine-auteur du cartulaire de Condom raconte ce glorieux combat, où le chef de la maison normande tailla en pièces les bandes normandes et en délivra pour jamais le pays. Dans la mêlée, un Normand d'une taille athlétique s'était fait remarquer par sa valeur. Il portait la mort et l'effroi autour de lui, bravant les traits et les efforts de ses ennemis. Enfin, épuisé, il tomba aux mains des Gascons qui le dépouillèrent. On le trouva porteur d'une croix qu'il avait suspendue à son cou comme un talisman. Le duc fit hommage de la précieuse relique à l'abbaye de Condom.

Pour toute cette époque si mouvementée, qui n'offre que chutes, bouleversements et terreur, le cartulaire de Condom est précieux. Marca et Oïhenart, qui ont écrit l'histoire des ducs de Gascogne, ont puisé leurs renseignements dans ce document qui fournit une sorte de généalogie des ducs héréditaires de Gascogne (1) de la souche de Sanche-Mitarra. Guillaume, duc régnant, s'associa, dans le

(1) *Ducs héréditaires de Gascogne :* Sanche, surnommé Mitarra, vers l'an 872, Sanche II, Garcie-Sanche, dit le Courbé, Sanche-Sanchez, Guillaume-Sanche, Bernard-Guillaume, Sanche-Guillaume. En 1036, le duché de Gascogne passa dans les mains de Berenger, comte d'Angoulême, par son mariage avec Alausie, fille de Sanche-Guillaume.

gouvernement de ses Etats, Gombaud, son frère, qui prit le titre de duc de Gascogne.

Ce fait est important pour notre histoire, car Guillaume lui donna le territoire de Bazas et d'Agen. Gombaud s'empara du gouvernement et de l'épiscopat (préfecturam et pontificatum) de ces deux cités. Il porta même le titre d'évêque de Gascogne. Le cartulaire explique cette conduite, contraire aux lois canoniques, par l'absence d'hommes dignes d'occuper de telles fonctions; la région avait été dépeuplée par le fer des Normands. Gombaud avait eu d'un mariage antérieur à son épiscopat un fils nommé Hugues ou Hugon. Le chroniqueur prête à ce dernier un grand nombre de vertus. Mais il nous semble succomber au désir de faire un peu de rhétorique. Les mœurs de Hugues, dit-il, étaient mûres avant l'âge; de bonne heure il se voua au bien et au culte de la justice. Son père, Gombaud, touché de tant de précocité, se démit en sa faveur de l'abbaye de Condom *qui lui appartenait.* Il y ajouta la Lomagne, qui, affirme le moine-auteur, était une dépendance du diocèse d'Agen (*quoniam ad diocesis aginnensis episcopatus pertinebat.*) L'abbé Monlezun fait remarquer judicieusement que la Lomagne semble toujours avoir appartenu dans son intégrité à l'évêché de Lectoure. Mais ce pays se trouvait compris dans le duché de Gascogne, et Gombaud, ainsi que nous l'avons vu, occupait les siége d'Agen et de Bazas, auquel il avait sans doute réuni momentanément le siége de Lectoure. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. Au reste, la vérité est fort enveloppée dans cette chronique. On voit que l'auteur écrit avec le but, soit de prouver l'antiquité du monastère de Condom, soit de fournir des preuves à la seigneurie des abbés, fortement contestée par les habitants(1). Son travail est fait

(1) Nous avions attribué au XIIIe siècle la légende et l'histoire de l'église de Condom. M. Léonce Couture avait aussi précédemment adopté cette date. Dans

pour les besoins de la cause. Néanmoins, il est d'un grand secours; sans lui, nous serions fort embarrassé. Le xe siècle est l'époque la plus obscure de l'histoire. Les documents, qui abonderont plus tard, font encore défaut; nous sommes heureux de trouver quelques notions, dont l'authenticité a besoin d'être un peu épluchée, il est vrai, sur l'un des fondateurs de l'abbaye et de la ville de Condom; car il faut que les Condomois se résolvent à cette communauté d'origine. Si l'on conteste, si l'on nie la première légende, la construction d'une chapelle sainte, qui est, selon nous, la première cause évidente de la formation d'une ville, on ne pourra, sans preuves tout au moins, infirmer la seconde fondation par le couvent de Bénédictins. Discussions vaines! dira-t-on. Un honnête et digne savant dont nous avons souvent compulsé les précieuses notes, passa sa vie à rechercher les origines de Condom. Dans sa jeunesse, il avait pu entendre parler du grand procès de la commune avec l'évêque d'Anteroche (1), au sujet du partage de la seigneurie; il était l'héritier des traditions de ses devanciers. «Condom, répète-t-il à chaque instant, comme Galilée criait en se frappant le front : elle tourne! Condom est une ville romaine. Nous respectons cette noble erreur toute méridionale, mais nous ne pouvons la partager. Les villes, comme les individus, sont toujours le fils de quelqu'un, et nous avons trouvé la paternité de façon à n'en plus douter. Hauteserre, que nous avons déjà cité, ne s'y était pas mépris. Il n'avait point parlé de la première légende, du voyage des deux

un article tout récent de ce savant, intitulé : *Esquisses d'une histoire littéraire de la Gascogne*, la dernière date de cette chronique est fixée à 1371. Nous nous inclinons devant l'arrêt de M. Léonce Couture, qui ne modifie en rien nos appréciations; nous connaissons trop depuis longtemps la conscience de ses recherches pour ne pas avoir entière confiance dans ses assertions. M. Léonce Couture a véritablement révélé la littérature gasconne.

(1) Alexandre César d'Anteroche, évêque de Condom du 5 juin 1763 à 1790.

prêtres à Jérusalem, mais il n'avait pas hésité à attribuer la fondation de Condom à un couvent de Bénédictins. M. Mary Lafon n'aurait pas mieux demandé que de le nier, mais il a été obligé aussi de s'incliner devant la vérité. La vérité se transforme ici en un document, un acte écrit devant témoins sous l'invocation de la Trinité.

Un nouvel incendie avait dévoré de nouveau l'œuvre de la duchesse Honorette. L'urne sacrée, qui joue un si grand rôle dans toute l'histoire de l'abbaye de Condom, fut encore sauvée. Cette fois, Hugues, depuis le décès de son père, évêque d'Agen et de Bazas, devint le restaurateur du monastère qui lui avait été confié. Il dota richement sa maison de prédilection. Les Bénédictins furent substitués aux clercs. La dédicace du nouvel édifice fut l'objet d'une fête solennelle où Hugues avait convié les principaux seigneurs de la Gascogne. Si nous croyons le cartulaire, Hugues montra à l'assemblée un privilége qu'il avait rapporté de Rome. Cet acte du Pontife contenait une défense expresse aux pontifes et aux comtes, de se rendre maîtres du monastère, de s'emparer de ses biens dont la gestion devait appartenir à l'abbé librement élu par les moines. Hugues fit prêter serment à l'assemblée, et tous, le duc Sanche en tête, jurèrent, dit le chroniqueur, de respecter et de conserver intact le domaine du couvent de Condom. Séance tenante, on rédigea procès-verbal de la solennité.

Nous l'avouons, tant de régularité, tant de formes, tant de précautions nous avaient tout d'abord rendu hésitant. A entendre le chroniqueur, il semble que Hugues avait prévu les contestations futures de la commune qui allait naître. Mais en étudiant cet acte important avec scrupule, en laissant la narration adroite et calculée du Bénédictin, on reconnaît que le premier abbé de Condom a voulu garantir son œuvre contre les accaparements, naturels à cette épo-

que, des seigneurs avides et turbulents. Il n'est point encore question de la commune; l'ennemi n'est pas de ce côté. Quelques chaumières à l'entour, quelques maisons, quelques habitants enfin se trouvant bien du voisinage du monastère qui les fait vivre, qui leur donne sa protection, ses aumônes, ses prières, qui donnera son nom à ce groupe, ne font encore qu'animer le paysage, peupler une riante vallée où le blé pousse avec plaisir, où l'eau coule claire et abondante.

D'après l'acte dont nous parlons, Hugues fit don à son abbaye de l'apanage dont il était héritier comme cadet de la maison de Gascogne. Cet apanage comprenait le Brulhois et quelques autres territoires de la Lomagne. En premier lieu figurait dans cette donation le lieu de Condom et l'église de St-Pierre. Condom pouvait être considéré comme le chef-lieu, la maison principale ou le manoir de ce territoire. Seigneur suzerain, Hugues donna cette partie d'hérédité comme il la possédait lui-même *libéré et absoluté*, selon les termes d'un mémoire (1) de 1787, *cum omnibus appenditiis*, avec toutes ses dépendances. Ducange fournit plusieurs explications de ce dernier mot. Mais ici, il signifie bien les terres d'une importance inférieure relevant d'un fief majeur. Car le mot *appenditiis* pouvait aussi signifier les dépendances ordinaires d'une grande maison, les champs, les constructions qui l'entourent. L'énumération des domaines donnés par Hugues ne

(1) *Mémoire des manuscrits sur la nobilité des biens de l'Eglise de Condom.* Ce Mémoire est le seul document émanant des évêques ou du chapitre que nous ayons pu nous procurer. Nous y trouvons la note suivante qui nous a paru de la main de M. J. Delpit : « dans ce Mémoire se trouve l'exposé assez probable de l'origine de Condom. »

M. Delpit, bien connu par ses travaux, principalement par la publication du manuscrit de Wolfenbüttel et son recueil de documents provenant des archives anglaises. avait été chargé par M. de Salvandy de dépouiller les archives de Condom, sa ville natale, à laquelle il ne cessa de porter un vif intérêt. Une excellente copie de son portrait figure dans le musée de Condom que M. Péraldi, maire de cette ville, s'efforce de constituer. C'est une gloire en effet pour une commune d'avoir donné le jour à un des esprits les plus éminents de notre temps, au ministre éclairé qui sut encourager les lettres, aider le mouvement intellectuel qui caractérisera toute l'époque et sans lequel notre siècle serait bien petit, malgré l'électricité.

laisse pas de doute à cet égard ; le terme *in primis* qui précède l'analyse de la cession du lieu de Condom prouve aussi la supériorité de cette propriété sur les autres fiefs, tous qualifiés *d'aleux*. Le prince gascon donna son patrimoine exempt de toute juridiction, avec la seigneurie qu'il y exerçait lui-même. On sait que les ducs héréditaires de Gascogne prétendaient ne relever que de Dieu seul, et s'intitulaient *ducs par la grâce de Dieu*, formule qui s'est perpétuée dans les familles du midi de la France, descendues de cette lignée, chez les Armagnacs, les Astaracs et les vicomtes de Lomagne. Afin que sa donation ne soit pas contestée, Hugues a eu soin de s'entourer des seigneurs de sa province, d'obtenir le consentement du duc régnant Sanche. Nous voyons figurer parmi les signataires ou les témoins de l'acte qui nous occupe les évêques (Hugues ayant abandonné l'évêché de Bazas par ordre du pape, et probablement l'évêché de Lectoure) et plusieurs vicomtes de la contrée : le vicomte Arnaud, sa femme et son fils Arnaud, le vicomte Bernard, Arnaud-Loup, Amnard, Gauzelme, Ardouin. Quels sont ces personnages ? Où se trouvent leurs vicomtés, leurs évêchés ? Un seul évêque, Arnaud, est nommé.

L'Art de vérifier les Dates contient quelques renseignements sur deux de ces personnages : Arnaud, dit cet ouvrage, fils de Raymond-Arnaud, l'un des signataires de l'acte, confirma la donation faite auparavant par Raymond-Arnaud, son père, vicomte de Gascogne (les vicomtes de Lomagne portaient effectivement ce titre) au monastère de Condom de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le Condomois. L'indication paraît exacte, fondée sur un document quelconque, car l'auteur de l'article que nous citons indique ses sources : *Archives de Nérac, liasse X, cotte L. L.* Dans tous les cas, elle est précieuse, puisqu'elle nous apprend

que les deux vicomtes de Lomagne et leurs femmes assistaient à la donation de leur parent Hugues.

Quant aux autres personnages, ils n'ont pas laissé trace de leur existence. Il faut se résoudre à des conjectures, à des coïncidences de noms. Il est plus sage de s'abstenir de toute citation jusqu'à plus ample information. M. Monlezun s'est parcillement et prudemment tu ; ses recherches, cependant, avaient dû être minutieuses, et, en sa qualité de prêtre, il aurait tout au moins édifié ses lecteurs sur l'évêque Arnaud. Les renseignements généalogiques des vicomtes de Lomagne sont, au reste, pour notre histoire, d'une plus grande importance.

La donation de Hugues devint le texte de tous les procès qui agitèrent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles la commune de Condom. Les évêques, fondant les droits de leur seigneurie sur cet acte, leurs prétentions furent naturellement l'objet de luttes continuelles à une époque où la commune avait obtenu depuis longtemps, en paréage, un partage de l'autorité. Les habitants, soucieux de leur origine vasconne, réclamaient en leur faveur les priviléges accordés à ceux de cette nation par les Carlovingiens (1). Scipion Dupleix ne contribua pas peu à la réussite de cette erreur qui plaisait au patriotisme condomois. Mais les premiers habitants ne conquirent certainement pas la liberté de leurs descendants en agitant ce drapeau. Ils

(1) « La convention qui fut faite avec eux, dit Montesquieu (*Esprit des Lois*, t. 2, liv. 30), porte que comme les autres hommes libres ils iraient à l'armée avec leur comte, que dans la marche ils feraient la garde et les patrouilles sous les ordres du même comte, et qu'ils donneraient aux envoyés du roi, et aux ambassadeurs qui partiraient de la cour ou iraient vers lui, des chevaux et des chariots pour les voitures, que d'ailleurs, ils ne pourraient être contraints à payer d'autres cens et qu'ils seraient traités comme les autres hommes libres.»

Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve défendirent successivement par leurs cartulaires de 812, 815 et 844 d'exiger d'eux aucun cens. Louis le Débonnaire particulièrement les prit sous sa protection, et il les maintint dans ses droits de se rendre la justice entre eux, selon l'usage de leur pays. C'est sur ce capitulaire que se fondaient les Condomois.

obéirent à une loi plus humaine, à un mouvement général et spontané que l'on rencontre partout en France. Plus tard, il ne s'agissait plus de s'affirmer, de réclamer des droits communs aux sociétés développées, mais de conserver l'indépendance, de lutter contre le pouvoir seigneurial, toujours prêt à ressaisir, selon son habitude dans tous les âges, son ancienne omnipotence qu'il avait cédée contraint et forcé, dans le but de se conserver sinon intact du moins puissant. Les avocats, les légistes, obligés de plaider la cause de la ville, leur cliente, et de suivre les errements adoptés par elle, épluchèrent l'acte de donation de Hugues depuis l'*invocation jusqu'à la date.*

Ils n'osèrent pas tout à fait cependant s'inscrire en faux contre ce document, se contentant de le critiquer et de le rendre suspect. L'exactitude de la date fut mise en doute. En effet, l'acte est daté de l'incarnation M. XI, Henri étant empereur des Romains, Robert roi de France et Benoît pape. Le chiffre de l'incarnation serait donc vicieux, Benoît n'étant pas encore sur le siége apostolique, qui fut occupé par Sergius IV jusqu'au mois de juillet 1012, et Henri, quoiqu'il fût roi de Germanie, ne se fit couronner empereur qu'en 1014. Marca avait déjà signalé ces particularités. Néanmoins, ainsi qu'il le dit, cette date n'est pas fort éloignée de la vérité; elle est peut-être exacte en ce qui concerne le pontificat de Benoît, la manière de commencer l'année pouvant faire différer l'incarnation. Et si l'erreur existe, elle serait grave seulement, émanant du pontife lui-même, c'est-à-dire si on la rencontrait dans une bulle. Quant à l'empereur Henri, il est vrai qu'il n'obtint la double couronne qu'en 1014, mais il était déjà roi des Romains le 14 mai 1004. La date de la donation de Hugues ne dit pas autre chose : *glorioso Henrico romanam urbem imperante.* La seconde objection est plus sérieuse. Hugues place Con-

dom dans la Lomagne, et M. de Martignac, l'auteur du fameux Mémoire (1), en conclut *que le cartulaire est manifestement faux*. Cependant, la chose est bien loin d'être impossible. La Lomagne faisait partie de la Gascogne et se trouvait, par conséquent, comprise dans les possessions de la famille de Sanche-Mitarra, qui furent partagées plusieurs fois. Condom, quoique enclavé dans le diocèse d'Agen, appartenait aussi à la Gascogne, à l'ancienne Novempopulanie. Les divisions religieuses, c'est un fait acquis, avaient été calquées sur les anciennes divisions territoriales. Et plus haut nous avons dit, avec tous les auteurs qui ont traité ce sujet, que les Nitiobriges, peuple celtique, avaient traversé la rivière de Garonne, limite de leur nation. La juridiction de la cité d'Agen s'étendait donc au-delà du fleuve, au-delà du territoire actuel de Condom. La rivière de Baïse pouvait être le véritable terme des possessions des Nitiobriges, qui formèrent tout naturellement le diocèse d'Agen. Mais Condom était un territoire usurpé; il ne continua pas moins, dans les divisions politiques et judiciaires, à être une partie de la Novempopulanie, de la troisième Aquitaine et de la Gascogne, enfin, d'être rangé parmi les pays de la rive gauche de la Garonne (2). Oïhenart confirme cette opinion d'une façon

(1) *Mémoire de M. de Martignac, avocat du parlement de Bordeaux, au nom et comme syndic des principaux habitants de la ville de Condom, contre Nutrice-Alexandre-Cesar d'Anteroche, évêque de Condom.* — (9, page in-4° 1780). L'auteur de ce mémoire est le père du célèbre ministre de la restauration, si nous ne nous trompons.

(2) Nous avons été frappé de la différence d'esprit et de mœurs qui existe encore aujourd'hui entre les habitants de Condom et les autres parties du département du Gers Toutes les relations de cette ville se sont conservées avec les habitants d'Agen, de Bordeaux, avec l'ancienne Guienne. Condom est une ville active, industrielle. La société est intelligente, lettrée; enfin, elle se préoccupe un peu du mouvement de l'esprit et des arts. Condom fait des efforts pour être une ville moderne. Il y a un commencement de musée, de bibliothèque; nous constatons que le cercle est abonné à la *Gazette des Beaux-Arts*. La réussite du recueil où nous écrivons ces lignes est une preuve concluante de l'esprit d'initiative des Condomois. M. Mary Lafon était donc mal renseigné lorsqu'il disait : « Ces habitudes pacifiques, à peine troublées par la révolution, le mouvement royaliste de l'an VII et la chute de l'empire, qui comptait moins

formelle. « Le pays de Condomois (1), dit-il, situé au-delà de la Garonne, dans la Novempopulanie, appartient sans aucun doute à la Gascogne, *quoique annexé depuis des siècles à l'Agenais*. Car je pense que l'on doit ainsi comprendre les paroles d'Aymoin, *lib. 1, Hist. de France*. Il rapporte que dans une région de la Gascogne, au-delà du fleuve de la Garonne, dans le pays d'Agenais, il était tombé du ciel une pluie de manne.» Le même auteur fait ensuite remarquer que le sénéchal d'Agen prenait le double titre *de sénéchal d'Agen et de Gascogne*, et que par Gascogne on désignait la partie annexée au territoire d'Agen, le Condomois.

Cette appellation était fort ancienne. A la suite de bouleversements, de nouvelles divisions politiques, de partages de successions, Condom, pays annexé à l'Agenais, mais parcelle de la Gascogne, aura fait partie d'un lot; il aura servi à arrondir la Lomagne qui n'avait plus, au XIe siècle, les mêmes limites que le pays des anciens Lactorates. Condom est à 22 kilomètres de Lectoure, et l'on peut supposer que la Lomagne s'étendait jusque-là depuis qu'elle semblait être devenue l'héritage des cadets de Gascogne. L'Art de vérifier les Dates est précis à cet égard. Selon lui, la vicomté de Lomagne était partagée entre divers propriétaires. Trois portions distinctes en étaient connues dès le Xe siècle. La première était celle des vicomtes de Gascogne qui en avaient la suzeraineté; la seconde, celle dont Hugues, *fils*

de partisans que les Bourbons, caractérisent essentiellement Condom, trop isolé dans sa vallée et trop loin des grands centres pour ne pas rester en arrière.» Ne pourrait-on pas dire à ce propos : *a beau mentir qui écrit de loin*. Condom est au contraire une de ces rares villes de France de son importance qui aient conservé de la vie, qui soit animée de l'ambition des améliorations de toute nature.

(1) M. Chemel dans la liste des pagus que contient son dictionnaire d'histoire fait figurer à tort un pagus Condomientis. A l'époque de la division des Gaules en pagus, sujet traité d'une façon si complète par M. Guérard, ce pagus Condomientis ne pouvait oxister, puisque le nom par lequel il est désigné a pris naissance plus tard. C'est seulement au XIIe et XIIIe siècles que cette dénomination a été donnée au territoire qui formait la juridiction de Condom.

de Condom, fit donation au monastère de cette ville. Raimond-Arnaud, vicomte de Lomagne en 990, est effectivement qualifié *heres consanguineus Hugonis quondam domini de Condomiense*. Tous ces faits rapprochés de la donation de Hugues en confirment les termes, donnent une authenticité à l'acte suspecté et éclaircissent des points restés obscurs. Peut-être ne méritaient-ils point une critique minutieuse. Souvent un modeste historien de province, tenant compte du temps où nous sommes, des idées qui ont cours, de l'avénir qui attire et préoccupe de préférence, serait tenté de laisser tomber la plume en face de choses ou d'événements de si minime importance. Il aurait bien tort. La science, c'est la conscience a dit M. Cousin. Nous ne sommes pas honteux de chercher à remettre la vérité historique en équilibre, même dans les infiniment petits.

GEORGES NIEL,
Archiviste du département.

MADAME THORE NÉE DE MIBIELLE.

En dehors du rôle social que jouent les femmes, il en est un autre qu'elles ont créé qui était d'ailleurs le résultat naturel du nouveau dogme religieux sur lequel se basait la société moderne. Nos mœurs en rapport complet avec le christianisme devaient donner à la femme la place que Dieu lui avait assignée dans ses desseins.

Aussi jusqu'au jour où la pensée du Christ prit possession du monde moral, le rôle de la femme était-il à peu près effacé. Je dis à peu près parce que les exceptions sont ares et que ces exceptions ne révèlent jamais ce quelque chose de tendrement humain qui est la civilisation même.

J'ajoute que c'est seulement de nos jours, au XIXe siècle, que la femme a pris le rang qu'elle devait avoir. Un de nos plus illustres philosophes, en ne touchant qu'aux femmes du XVIIe siècle, n'a rien montré qui pût être ou un modèle ou une révélation de l'avenir. Des passions un peu immodérées, des regrets évaporés, des repentirs bruyants, des exagérations puérilement pudiques de langage couvrant une corruption par trop vantée, voilà tout. Peut-on y apercevoir la femme selon Dieu et le monde chrétien, la femme de l'évangile, je ne le pense pas.

Il y eut, à mon avis, un côté bien autrement civilisateur dans les femmes décriées du XVIIIe siècle. Elles avaient des aspirations d'humanité en général qui ne furent pas perdues. L'influence de leurs salons politiques, littéraires et philosophiques ne contribua pas peu à fonder cette liberté et cette égalité qui nous sont aujourd'hui si chères. Mais ce rôle un peu profane ne fut pour ainsi dire qu'extérieur, et il manque de ce cachet d'intime, de divin, si je puis m'exprimer ainsi, qui se rattache à la famille elle-même, où doit s'exercer complètement la domination de la femme.

De là cette création d'un genre tout nouveau, cette poésie intime que n'ont connue ni les anciens, ni même nos pères.

Des talents de premier ordre se sont révélés en cette matière, et pour ne parler que des poètes, je vois briller devant moi quatre noms déjà illustres, Mesdames Delphine Gay, Desbordes-Valmore, Amable Tastu, Anaïs Ségalas. — Le bruit qui s'est fait autour de leur réputation n'a pas eu cet éclat bruyant qui jette le monde dans de singuliers étonnements, mais cette sonorité tempérée qui est la douceur même et qui nous plaît toujours.

Au milieu de ces talents il faut placer Madame Thore.

Si sa timidité naturelle, si la crainte de se produire ne l'avaient arrêtée, la célébrité n'aurait pas seulement laissé la porte entr'ouverte. En dehors de ses productions couronnées par l'académie des Jeux-Floraux dont elle était un des maîtres, et de quelques autres imprimées même avec regret, il en existe un grand nombre qui n'étaient connues que d'un cercle fort restreint. Charmante et douce femme qui se plaisait dans ses parfums et ne les répandait que rarement au dehors !...

C'est dans ce peu d'intrépidité de publicité, alors qu'elle y était conviée de toutes parts, que j'aperçois et que je signale la femme dont je parlais au début. Cette pudeur de l'âme, cette retenue de l'esprit, cette modestie de caractère sont à noter dans ce siècle où règne une vraie fureur de se faire imprimer tout vif, comme dit si pittoresquement Beaumarchais.

Quel amour-propre, quelle vanité auraient résisté, je vous prie, à de telles sollicitations, à de telles lettres !..

« Paris, 7 juin 1843.

» *J'ai lu vos vers charmants, Madame, en partant pour* » *les lieux que vous habitez. Je ne suis malheureusement ni* » *un cèdre, ni une coupe de miel, ni un soleil divin; je ne suis* » *qu'un vieil homme qui se meurt mais qui est toujours* » *charmé des talents qui promettent de nouveaux jours à ma* » *patrie.*

» *Agréez, Madame, je vous prie, mes félicitations sincè-* » *res et tous mes hommages.*

» CHATEAUBRIAND. »

Toujours quelque chose frappé au coin de la grandeur. La mort souriant à l'avenir.

10 août 1843.

Madame,

J'ai lu avec saisissement vos beaux vers; malheureusement je n'en suis plus digne; sous cet amas de jours qui me couvent, j'aperçois à peine ma tombe; encore est-ce parce qu'elle est proche de moi et que je n'ai plus qu'un pas à faire pour y descendre; je ne voudrais pas accepter un seul cheveu de votre jeunesse d'or; gardez-là tout entière. Soyez PLEURÉE DE VOTRE ÉPOUX ET DE VOTRE ENFANT; *je ne mérite aucun souvenir des hommes; seulement, par une faiblesse impardonnable, je me plais trop à entendre le chant de quelqu'ange comme vous. Vous voyez, Madame, que je ne puis même écrire et que j'ai été obligé de dicter ce peu de mots à un secrétaire.*

Agréez, je vous prie, mes hommages, mon admiration et mon respect,

CHATEAUBRIAND.

Quoi de plus délicatement tourné. On s'y attendait si peu qu'on en est plus charmé; mais je m'arrête; le plus mince commentaire me semble gâter le tout.

Puis ces trois autres, prises dans le nombre des noms célèbres.

18 mars 1858.

Madame,

Je vous remercie des vers que vous m'avez adressés après avoir lu les conférences de Notre-Dame. Ils me sont une preuve de votre piété autant que de votre talent. Je vous remercie aussi des pièces imprimées que vous y avez jointes et qui vous ont mérité de vous asseoir parmi les maîtres-ès-jeux-floraux. C'est une distinction que vous avez obtenue par le fonds des idées aussi bien que par l'élégance du style, et je suis heureux d'avoir l'occasion de vous en féliciter.

Veuillez agréer, etc.

Th.-Henri-Dominique LACORDAIRE.

18 juillet 1843.

J'arrive à Paris après deux mois d'absence et j'y trouve des vers ravissants qui ont tout le parfum des fleurs (illisible), *et qui seraient signés de son nom s'ils ne l'étaient du vôtre. Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance. C'est vous qui devriez avoir fait la divine épopée. Car vous parlez beaucoup mieux que moi le langage des anges, et la corde sacrée qui vibre dans votre cœur vous vient sans doute de la harpe céleste.*

Agréez, je vous prie, etc.

SOUMET.

janvier 1843.

A M. Lavielle, député :

Je viens de lire les beaux vers que vous avez eu l'obligeance de me communiquer et je m'empresse par votre bienveillante entremise d'en adresser mes sincères félicitations à l'auteur. Votre jugement a précédé le mien, et je suis charmé de voir que nous avons apprécié tous deux également cette poésie de cœur qui révèle, comme vous le dites si bien, un talent gracieux et pur.

LAMARTINE.

Et cependant elle résista et fut avare jusqu'au dernier jour.

Un mot biographique maintenant par notre poète élusate.

Mme Thore est née à Eauze, dans les quinze premières années de ce siècle. De bonne heure elle s'initia à ces luttes littéraires qui agitaient alors tous les esprits. Elle adopta naturellement la voie où entraient les jeunes poètes. L'âme et toutes ses aspirations vibraient tellement dans leurs vers qu'elle se laissa entraîner; et puis le côté élégiaque et lyrique qui y dominait allait parfaitement à sa

nature; aussi toutes ses poésies se ressentent-elles de ces premières lectures, de ces premières impressions.

Je ne m'arrêterai pas aux poésies imprimées que notre public méridional a pu lire, juger et admirer, j'ai seulement retenu parmi les pièces inédites deux morceaux qui donnent une idée du talent facile, élégant et pur de Madame Thore. Le prochain numéro les apportera aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*.

Aujourd'hui toutefois je ne résiste pas au plaisir de citer quelques strophes de son ode à Chateaubriand, qui lui a valu la seconde réponse que vous savez. Je suis si heureux d'avoir pu m'introduire dans ce sanctuaire de l'âme que je ne crains pas d'être indiscret.

. . . . . .

Et tu dis que tu meurs ! oh ! le ciel qui colore
D'espérance et de vie un été près d'éclore
Ne peut détruire encore
Son œuvre la plus belle et la plus animée
Pour qu'il suspende ton essor.
Oh ! va dans la montagne aux retraites profondes
Pencher ta lèvre enfin vers les sources fécondes
Qui raniment les cœurs;
Et permets, ô poète, à ma muse inconnue
De venir souhaiter ce soir la bienvenue
A tes pas voyageurs.
Oh ! puisse ta soif, la fontaine qui fume
En légère saveur changer son amertume,
Et pour tes pieds tremblants
L'âpre sentier du roc adoucissant sa pente
Se couvrir du velours d'une mousse odorante
A de papillons blancs.

. . . . . .
. . . . . .

Oh ! puisse le ciel bleu, sans rosée et sans voiles,
Eveiller sur ton front ses plus douces étoiles
Pour tes rêves du soir,
Et la brise apportant à nos plaines chéries
L'odeur des foins épars et des vignes fleuries
Te servir d'encensoir.

. . . . . .
. . . . . .

Moi qui comprends la voix de la cloche sonore
Et le culte pieux que notre foi décore

D'emblèmes si touchants,
J'aime à lire surtout les pages immortelles
Où la religion dans ses pompes si belles
T'inspira de sublimes chants !
Oh ! je bénis ton nom !... Tu l'as gravé toi-même
Sur ce simple feuillet que je garde et que j'aime
Comme un sceau d'immortalité.
Ma muse te devra son titre de noblesse,
Car je veux le léguer au jour de ma vieillesse
A ma postérité.

Je cesse, car je redoute l'éloge pour une pareille femme. Lorsqu'on lit toutes ses productions en prose et en vers, la transparence de son âme apparaît dans toute sa limpidité. Vous sentez et vous aimez comme elle, mais comme elle, n'auriez-vous eu qu'un amour mystérieux et caché.

Je n'ose le penser : cependant j'espère que le jour est proche où l'art en province ne sera pas longtemps veuf d'écrits d'un ordre élevé. Il doit y avoir pour Mme *Thore* d'autres titres de noblesse littéraire qu'une lettre de M. de Chateaubriand ou qu'une appréciation de M. de Lamartine. Le public a des exigences qu'on ne saurait lui refuser.

Alfred B.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Directeur,

En signalant à l'attention de vos abonnés, d'après un Mémoire de M. Saint-Joanny, l'importance historique des actes notariés antérieurs à 1789, j'ai attribué à l'auteur de ce Mémoire l'idée d'une mesure dont l'urgence n'est pas contestable et à l'application de laquelle chacun de nous doit pousser activement. Je me trompais évidemment, et j'ai hâte de réparer mon erreur. Une brochure de M. Lafforgue m'en est venu avertir juste assez tôt pour qu'il n'y ait pas entre la faute et l'aveu l'intervalle de deux livraisons, ce dont je me sens tout allégé.

Cette brochure intitulée : Les Archives de la Gascogne, porte le millésime de 1857. Je la soupçonne, à son format comme à sa brièveté

substantielle, d'être un tirage spécial d'un article de la *Revue d'Aquitaine,* bonne fortune, à coup sûr, pour celle-ci et qui lui revenait de droit. Quoi qu'il en soit à cet égard, après une indication rapide des dépôts publics de la province, M. Lafforgue, que je cite textuellement, « signale les études de notaire comme offrant les documents les plus précieux pour l'histoire des populations, » s'indigne du déplorable abandon où languissent ces richesses méconnues, et réclame leur officielle conservation dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire.

N'est-ce point, à très peu de chose près, ce qu'avait signalé et demandé M. Saint-Joanny dans le Mémoire dont j'ai rendu compte? La brochure de M. Lafforgue lui était sans doute aussi inconnue qu'à moi puisqu'il ne l'a pas même indiquée d'un trait de plume, mais l'exact et judicieux historien de la ville d'Auch a du moins sur lui l'avantage d'une longue antériorité : *cuique suum.*

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'hommage de mes sentiments tout dévoués.

A. MAGEN.

Agen, 27 novembre 1861.

NÉCROLOGIE.

GRIFFOUL-DORVAL.

Le Midi vient de perdre un statuaire d'un grand talent qui mérite tous nos regrets et nos hommages. La presse toulousaine surtout lui doit des témoignages de gratitude posthumes pour avoir contribué plus que tout autre à redonner à la cité Palladienne sa physionomie et son mouvement artistiques. Chacun a deviné, sur cette simple esquisse, que nous allions parler de M. Griffoul-Dorval descendu dernièrement dans la tombe, après avoir parcouru une laborieuse carrière de 73 années. Cet honorable sculpteur était né dans la capitale du Languedoc en 1788. Obéissant de bonne heure au penchant de sa nature, qui l'entraînait vers le culte et la pratique du beau, il devint élève de l'école des Beaux-Arts en 1807. Quatre ans plus tard, le grand prix de sculpture récompensait ses efforts. Ce triomphe le décida à venir étudier à Paris, où il entra dans l'atelier de Cartellier. Ce dernier et puissant artiste,

qui avait animé d'un souffle de Michel-Ange la figure de la Guerre, avait déjà soupçonné que le vêtement moderne n'était pas exclusif du pittoresque, et que le costume contemporain, à l'aide d'un habile ajustement, pouvait dispenser de la toge antique. M. Dorval continua ces saines traditions et les appliqua durant toute sa vie. Il coopéra à la fondation de la *société* des *Beaux-Arts*, qui fut le point de départ des expositions provinciales.

En 1814, celui qui fait le sujet de cette sommaire notice fut admis dans le jury d'examen à l'école des Beaux-Arts à Toulouse. A partir de cette époque, il partagea ses loisirs entre le travail du marbre et l'enseignement. La méthode du dessin fut par lui réformée, et les élèves de St-Charlemagne recueillirent bientôt les fruits de cet efficace changement. M. Dorval patronna aussi la sculpture d'ornement. Cette protection encouragea, peut-être à tort, les imitations en terre cuite, qui ont atteint un si fâcheux développement. Sous ce rapport, nous trouvons notre statuaire trop bienveillant et un peu répréhensible. Sa notoriété ne lui avait pas amené de grands labeurs, et les occasions de produire ses qualités étaient rares. Pourtant, en 1817, il exécuta pour la salle des Illustres le buste du chevalier Deville. La physionomie de ce marbre est très fine et modelée avec beaucoup de charme.

Souvent, il échangea le burin contre la plume, et, vers 1821, il publia son *Essai sur la sculpture en bas-reliefs ou règles à observer dans la pratique de cet art.*

Nous le trouvons en 1826 investi du titre de professeur-adjoint aux beaux-arts de Toulouse. Il inaugura ses nouvelles fonctions en réorganisant le cours d'ornement d'après ses idées personnelles qui ont, depuis, reçu la consécration de tous les hommes spéciaux. Toutes les transformations opérées dans l'intérieur de l'école furent provoquées par son initiative et appliquées par son activité. La vacance de professeur titulaire laissée par Vigan, mort en 1829, ne pouvait être occupée que par M. Griffoul-Dorval; aussi fut-il immédiatement élu. Devenu plus influent et plus libre, sa doctrine d'enseignement fut consolidée et élargie.

Parmi ceux qui s'honorent d'avoir été initiés par un tel maître, nous pouvons citer Moulive, Prouha, Cavelier, Maurette, d'Autezac, Barthélemy, et M. Zeppenfeld qui fut un de ses disciples favoris, comme le témoignent, dans la lettre ci-après, les sentiments paternels et la douce modestie du statuaire toulousain :

« Toulouse, le 14 mars 1861.

» Mon cher Zeppenfeld,

» J'ai bien des excuses à vous faire d'avoir tant tardé pour répondre à votre dernière lettre, mais elle m'est arrivée dans un moment où j'étais sous l'empire d'une série de crises d'asthme qui se renouvelaient presque tous les jours avec plus ou moins d'intensité et qui ne me laissaient guère la liberté de m'occuper de quoi que ce pût être. Enfin, voilà plusieurs jours que mon mal est devenu plus supportable, et je vous fais tenir un exemplaire de l'essai sur le bas-relief que vous me demandiez dans votre lettre et que, par vanité, j'aurais bien dû vous refuser, mais je sais que, dans l'autre monde, notre première punition sera d'exposer nous-mêmes nos péchés en présence des justes. Je commence à m'y préparer. Ayant relu ce travail d'un apprenti professeur, je me suis aperçu que j'avais oublié d'y indiquer la construction de l'échelle de réduction de la saillie des plans et j'ai remédié à cet oubli par une feuille manuscrite.

» Je serais fort désireux de voir la statue de l'Ange de la prière que vous avez fait photographier; il est difficile qu'elle me plaise autant que votre St-Louis. Rien que le sujet donne d'abord l'idée de quelque chose beaucoup plus intéressant; mais votre St-Louis est si heureusement réussi qu'il me semble très difficile de vous tenir à la même hauteur.

» Nous allons avoir à Toulouse des expositions qui se renouvelleront tous les ans; on espère que la société qui les a organisées pourra faire de nombreux achats d'œuvres d'art. Je présume que vous devez avoir connaissance de cette tentative qui me semble de nature à devoir produire quelque bon résultat du moins pour la peinture, car pour la sculpture je vois toujours très peu de chances favorables. Vous aurez bientôt fini votre chapelle, me dites-vous! vous pourrez à l'exposition de l'an prochain vous mettre sur les rangs et produire quelque chose de bon, et vous aurez gagné cela en faisant votre chapelle; vous y aurez acquis vous-même la preuve que l'exercice rend maître.

» Je vous embrasse de tout cœur et suis toujours votre ami.

» GRIFFOUL-DORVAL. »

Sa statue de Riquet, l'une de ses œuvres capitales, ne fut pas accueillie dans la ville par des suffrages unanimes et fut attaquée par de

lourds railleurs, des critiques superficiels et des artistes vulgaires, toujours jaloux du vrai talent qui les avoisine. Il était visible que l'artiste avait voulu se dérober à l'idéal antique pour mieux accuser le type moderne. Le corps du célèbre ingénieur qui perça le canal du Midi est très bien pondéré, quoi qu'on dise, et le vêtement jeté avec noblesse et simplicité.

La vie domestique de M. Dorval pénétrait d'admiration tous ses élèves. Son intérieur était le sanctuaire de l'harmonie conjugale et de toutes les vertus privées.

NOULENS.

MISCELLANÉES.

La grande presse tend quelquefois une main encourageante à notre petite publication, et l'un des écrivains qui, par la profondeur de l'érudition, la fidélité du caractère, l'autorité du jugement et la longueur des services, honorent le plus le journalisme de notre époque, nous témoignait dernièrement, dans l'*Union*, sa chaude sympathie par les lignes suivantes :

« Ne laissons pas achever l'année sans mentionner une fois de plus » une Revue provinciale vraiment intéressante, *la Revue d'Aquitaine.* » Il y a dans cette petite région qu'on appelle l'*Armagnac* un choix » d'hommes d'une érudition locale très variée; ils fouillent les chartes, » ils interrogent les monuments, ils expliquent l'idiome, ils éclairent » les dates, ils rapprochent les temps, ils recueillent les souvenirs qui » intéressent les villes, les églises et les châteaux, et cette étude assi- » due n'est pas sans rapport avec l'histoire générale de la France. » M. Noulens a donné le bon exemple; d'autres l'ont suivi. Nous re- » marquons autour de ce centre de lumière M. Bladé, M. Couture, » M. Riesbey, le baron Chaudruc de Crazannes, M. V. Lespy, plu- » sieurs autres d'une sûreté égale de jugement et d'érudition.

» Et ce n'est pas là toute l'expression intellectuelle de ce pays d'Ar- » magnac. Mgr de Salinis, prélat d'un esprit si fin et si élevé, avait » fondé à Auch un recueil d'archéologie et d'histoire sous le titre mo- » deste de *Bulletin*, et ce recueil se continue par les soins du clergé » d'Auch, un des plus doctes clergés de France, secondé par quel-

» ques-uns des laïques qui écrivent dans la *Revue d'Aquitaine*. Ainsi,
» l'Armagnac, en son lointain réduit, soutient la renommée méridio-
» nale par des travaux que Toulouse, la ville savante, devrait envier,
» et que Paris, la ville bruyante, devrait savoir glorifier.

» Après cela, avertissons les chroniqueurs de nos *Illustrations* d'être
» discrets; il y en a un qui, cet été, a parlé du peuple aquitain
» comme d'un *peuple sauvage*. Ce mot serait rude s'il n'était pas une
» étourderie. Il a été relevé dans la *Revue d'Aquitaine* avec trop de
» sérieux. Disons ici seulement qu'une petite région qui a assez de
» lettrés pour alimenter deux revues savantes n'est pas trop arriérée;
» et puis tout l'esprit de France n'est pas dans nos foyers de théâtre;
» la province a ses écoles, ses salons, où se conservent les goûts d'éru-
» dition et de politesse qui méritent bien un peu de respect; et enfin
» que Paris ne soit pas méprisant; le mépris n'est un signe ni de bonne
» éducation, ni de génie.»

La première venue de Mgr Delamare à Condom, le 26 novembre dernier, a été l'objet du plus sympathique accueil. La population s'est portée avec élan à la rencontre du prélat qui, descendu au faubourg St-Michel, a cheminé ensuite dans les rues jonchées de verdure, tendues de draperies et cintrées d'arcs de triomphe. L'Archevêque est entré dans notre cathédrale traînant à sa suite un long cortége. Après une action de grâces, il est monté en chaire du haut de laquelle il a revendiqué, avec un grand esprit d'à-propos, son titre légitime d'évêque de Condom pour l'obtention duquel il est en instance auprès de Sa Sainteté, et promis de suppléer par sa présence et sa sollicitude à la vacance d'un siége qui fut occupé par Bossuet. Dans ce coup d'œil rétrospectif sur notre histoire épiscopale, Sa Grandeur a raccordé le passé et le présent et trouvé des inspirations heureuses pour témoigner sa gratitude aux habitants de leur réception cordiale. La matinée du lendemain a été consacrée à administrer le sacrement de Confirmation. Le soir, l'orphéon, faisant fléchir sa discipline qui lui interdit de donner des sérénades privées, a mérité les congratulations de l'auguste visiteur par l'exécution consciencieuse de quelques morceaux de son répertoire.

M. Lartet, qui avait déjà publié dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, dans le *Bulletin géologique de Londres*, et dans une *note à*

l'académie des sciences, ses recherches sur les populations et les industries anté-diluviennes, vient de coordonner et de réunir tous ses travaux en une brochure assortie de planches explicatives. Les découvertes sur lesquelles il insiste le plus sont relatives à la grotte sépulcrale d'Aurignac (Haute-Garonne), et à celle de Massat (Ariége). Cette dernière avait été signalée par le docteur Fontan.

VERS ÉCRITS SUR L'ALBUM D'UN ENFANT DE SEPT ANS.

A MON JEUNE AMI JEAN.

Sur la feuille en vélin que faut-il que j'écrive ?
Tu dois dicter toi-même au poète indigent
Un gracieux penser de ta tête naïve :
Comme un sylphe léger qu'il sorte en voltigeant
Du calice incarnat de ta bouchette oisive !
Dis-nous, en souriant, ce que tu sens et veux.
Je ne puis suppléer à ta verve enfantine,
L'homme à trente ans médite, à sept ans, il devine;
Ami, nous différons en tout comme en cheveux :
Un vol d'illusions, à l'aile rose et verte,
Peuple ton âme blanche, et la mienne est déserte !.
Le vent des passions a, de son souffle ardent,
Déjà clos et flétri mon espérance ouverte :
La coupe des regrets, chaque jour, m'est offerte,
Et la somme des tiens se résume à la perte
D'un bijou démonté, d'une petite dent.
Lance ton cheval nain en surveillant ta route,
Tourne bride aux plaisirs : de ceux que l'homme goûte
Le baiser maternel est le seul sans remord !
Le pain qui te paraît et savoureux et tendre
Est, dans l'âge mûri, plus amer que la cendre
Par suite du péché plus amer que la mort.
Evite ses replis, c'est une salamandre :
Comme elle, il est rampant ! et comme elle, il nous mord!

DE L'UNION A LA COURONNE STIPULÉE OU ACHETÉE PAR LES VILLES ET DES VIOLATIONS DE CE PACTE PAR LA ROYAUTÉ.

(ÉPISODE DE L'HISTOIRE COMMUNALE DE FLEURANCE.)

Vers la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe, il se passait dans le sud-ouest de la France un fait considérable et des plus féconds pour l'avenir. Ce fait, qui constitue tout un système, a été négligé par les écrivains malgré son importance, et c'est à peine si les auteurs de l'Histoire de Languedoc l'ont signalé avec une sécheresse inexplicable (1). Nous voulons parler de la fondation de ce grand nombre de villes presque toutes aujourd'hui chefs-lieux de canton, fondation qui s'accomplit sur le sol aquitain entre ces deux dates fort singulières, 1250 et 1350, et qui fut due, pour la très grande partie, à l'initiative des agents de la royauté, au moyen de contrats d'association appelés *paréages* avec les abbés ou les seigneurs propriétaires du sol. Assurément, rois et sénéchaux, abbés et seigneurs, n'avaient aucune autre perspective que celle de l'avantage qui devait résulter d'un accroissement de domination et surtout de revenus; mais en attirant dans ces nouvelles enceintes comme dans des refuges fortifiés et sûrs, par l'appât de la protection royale et par l'octroi de priviléges et de libertés, une population qui désertait la glèbe pour y devenir commerçante, riche et bourgeoise, il

(1) Histoire de Languedoc, liv. XXXI, chap. 36.—Il n'y a rien de mieux à dire des appréciations de M. l'abbé Monlezun, dans sa récente Histoire de la Gascogne, tome 3e, p. 81.

se trouva qu'on avait ouvert une voie précieuse à la formation du tiers-état. Cet aspect si remarquable de notre histoire, les conséquences politiques nécessairement amenées par l'ensemble de ces faits qui touchent à tant de graves questions, forment un sujet digne de l'examen le plus attentif, et pourtant ce sujet est demeuré inaperçu et pour ainsi dire neuf. Nous ne saurions en esquisser dans cette simple notice, ni l'économie si intéressante dans ses détails, ni les traits principaux. C'est là, et à juste titre, l'objet d'un livre spécial que nous avons entrepris depuis longtemps. Nous nous proposons seulement d'offrir aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* un épisode dramatique qui se réfère au pacte originaire de ces fondations. Il est fourni par l'histoire de Fleurance, l'une de ces villes de création moderne, qu'on appelait alors des *bastides*.

Le comté de Gaure, dans le Bas-Armagnac, appartenait aux seigneurs de Cazaubon, qui, vers la fin du XIIIe siècle, eurent à soutenir des luttes violentes de la part de leurs voisins les comtes d'Armagnac. Dans leur détresse, ces seigneurs mirent leurs domaines sous la main du roi de France, afin de s'assurer une puissante protection. Néanmoins, le comte d'Armagnac s'empara du château de St-Puy, dont les pauvres habitants furent tous massacrés. Ceci se passait en 1272.

Ce dut être vers cette époque, mais toujours avant l'année 1280, qu'eut lieu la fondation de Fleurance, à la suite d'un paréage entre le seigneur Géraud de Cazaubon et le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchès, agissant au nom du roi. Un acte d'acquisition, du mois de février 1280, entre les mêmes personnages, lequel sera indiqué plus bas, est le monument le plus ancien où l'on trouve le nom de cette bastide. C'est donc par erreur que Secousse, auteur du tome IVe du *Recueil des Ordonnances*,

ne rapporte son origine qu'à l'année 1291. Le paréage ou contrat d'association, qui précédait toujours les établissements de ce genre, ne nous est point parvenu; mais plusieurs documents subséquents attribuent la fondation de Fleurance à Eustache de Beaumarchès. L'emplacement fut choisi sur la rive gauche du Gers, dans un lieu désert et couvert de bois (in loco nemoroso), que les nouveaux habitants se mirent à abattre pour en construire leurs maisons, pendant que le sénéchal faisait creuser les fossés d'enceinte et bâtir les remparts aux frais du trésor royal. Bientôt la bastide s'éleva, et au lieu de prendre le nom du fondateur, comme le fit celle de Beaumarchès, comme le firent celles de Marciac, Rabastens, Trie, Revel, Solomiac, etc., au lieu d'en adopter un destiné à perpétuer le souvenir de la sauvegarde royale, comme Réalmont, Rejaumont, Montréjeau, Sauveterre, Villefranche, etc., ou qui répondît aux espérances de sa splendeur future, comme ceux de Beaumont et de Mirande, la nouvelle ville, de même que Valence, Cologne, Grenade, Plaisance, Boulogne, Pavie, etc., choisit un nom déjà célèbre, celui de Florence (Florentia), que l'usage a transformé depuis longtemps en celui de Fleurance (1).

Nous avons dit que nous ne possédions point l'acte de paréage qui renfermait les stipulations primitives faites au nom du roi avec le seigneur concessionnaire du sol et dans lequel se trouvaient généralement les promesses de priviléges ainsi que les garanties destinées à attirer les habitants ; mais l'existence de ce titre primordial est établie par des lettres du roi Jean, de l'année 1350 (2); elles en repro-

(1) Nous regrettons que ces données parfaitement historiques viennent contredire les étymologies proposées par M. Cénac-Moncaut dans ce Recueil, t. IV, p. 122. Cet auteur commet encore une erreur dans le même passage en ne fixant qu'au XIVe siècle la fondation de Fleurance.

(2) Recueil des Ordonnances, tome IV, page 36.

duisent même la clause la plus essentielle, celle de l'union perpétuelle de la bastide projetée à la couronne de France: « Quod dicta bastida semper remaneat in domanio regis et » successorum ejus in regno; ita quod dictam bastidam » nullatenus alienet in quamcunque personam... etc. »

Telle était donc la base constitutive solennellement stipulée : l'annexion de Fleurance au domaine royal devait être à jamais inviolable, car il ne pouvait dépendre d'un roi de répudier un contrat qui avait engagé la couronne.

Il y a plus; les habitants, comme s'ils avaient dès le principe un sinistre pressentiment des malheurs qui devaient les atteindre, ne négligèrent point de faire confirmer leur privilége par chaque roi successif, souvent plusieurs fois par le même et toujours à gros frais de chancellerie. Nous ferons grâce de la nomenclature de toutes ces confirmations qu'on peut voir aux archives impériales dans les 295 registres où les rois faisaient transcrire leurs chartes; quelques-unes ont été, d'ailleurs, publiées dans le Recueil des Ordonnances, tomes IV, V et VIII. Seulement, nous signalerons, comme preuve des sacrifices que s'imposait la prévoyance, hélas! inutile des bourgeois de Fleurance, les dernières lignes de la charte du roi Jean : « Composue- » runt super hoc ad IIIe libras turonenses fortis monete que » ponuntur super dictos consules. »

Ce luxe de précautions, ce surcroît de sacrifices, nous donnent l'idée de l'importance qu'attachaient les villes à rester unies à la couronne. Certes, nous sommes loin de vouloir attribuer cette tendance à des aspirations prématurées vers l'unité nationale; personne alors ne concevait encore ces grandes idées que nos pères trouvèrent mûres et firent glorieusement triompher en 1789. On se préoccupait bien moins d'une autorité abstraite que de la puissance réelle et protectrice. Au milieu d'un état social incessam-

ment troublé par les guerres et les pillages des seigneurs, les habitants des villes qui vivaient d'industrie et de commerce, qui avaient besoin avant tout de sécurité pour acquérir et conserver, s'efforçaient de s'isoler, pour ainsi dire, de ces désordres extérieurs, d'élever au-devant d'eux la plus forte barrière, et voilà pourquoi ils se rattachaient au roi comme au seigneur le plus puissant et le plus redouté. C'est là ce qui explique pourquoi ces stipulations, ces acquisitions onéreuses du pacte d'union, apparaissent bien plus dans les réclamations des villes que dans la politique des rois

Quant à ceux-ci, avaient-ils, mieux que la population bourgeoise, conscience du grand fait qu'ils voyaient s'accomplir? Tout au moins les légistes qui soutenaient avec plus d'intelligence la cause de la royauté, comprenaient-ils la portée de cette œuvre de transformation ? Non, sans doute ; nous le répétons, leurs vues n'allaient point au-delà de l'intérêt présent et purement matériel. Le pouvoir royal, malgré quelques cas accidentels d'antagonisme avec de trop hauts barons, malgré les entraînements de son principe qui le poussaient à la domination, donnait-il, comme on le répète sans cesse, la main à la bourgeoisie pour combattre le prétendu ennemi commun? Assurément, non; et c'est encore là une de ces erreurs capitales qu'il faut arracher de l'histoire. La vieille monarchie française n'a cessé de s'appuyer sur la caste oppressive comme sur sa base naturelle. S'il y eut quelquefois opposition d'intérêt, il n'y eut jamais de principes. Elle n'a jamais combattu que les seigneurs devenus trop puissants et elle ne les a terrassés que pour se substituer à eux en s'emparant de leurs domaines. Si elle s'était réellement alliée aux communes, cette féodalité qui fut si funeste à la civilisation, frappée de haut et ne trouvant plus d'assises au-dessous d'elle, aurait

été bien vite isolée, impossible; mais les faits ne s'accomplirent nullement de la sorte, bien s'en faut; et l'exemple de Fleurance est une preuve entre mille autres de la fausseté d'une assertion enseignée comme un dogme historique.

La nouvelle bastide avait grandi; car, grâce à la sauvegarde royale, elle jouissait de la paix et de la sécurité. Ces conditions exceptionnelles à cette époque, lui semblaient d'autant mieux assurées que depuis le mois de février 1280, elle appartenait exclusivement au roi, le sénéchal Eustache de Beaumarchès ayant complété son œuvre en rachetant de Geraud de Cazaubon la part primitive de ce co-fondateur (1).

Toutefois, l'horizon n'était point sans nuages. Les seigneurs d'Albret, alliés des comtes d'Armagnac, maison puissante et par conséquent agressive, nourrissaient de longue main le projet de s'emparer du comté de Gaure et surtout de Fleurance qui excitait leur convoitise. Il paraît même que, profitant des désordres occasionnés dans le pays par l'occupation des Anglais, un certain Bernadet d'Albret, chevalier, s'était logé dans Fleurance, et s'en était ainsi rendu maître par la surprise et par la force. C'est ce qui résulte de lettres de 1349 par lesquelles le roi Philippe VI donna ordre au comte d'Armagnac de l'en déloger ainsi que du comté de Gaure, octroyant audit comte 8,000 livres par mois tant que durerait cette expédition (2). Aucun autre document ne mentionne cet audacieux coup de main. Nous ignorons quelle fut l'attitude des habitants; selon toute apparence, ils durent réclamer la protection du roi, et c'est là, sans doute, ce qui provoqua les lettres adressées au comte d'Armagnac.

Les choses étaient donc rentrées dans l'ordre et allèrent

(1) Archives impériales, carton J. 330, pièce 44. — Bibliothèque impériale, M. Mss. D'Oihenart, tome 3e, folio 61.

(2) Bibl. imp., Mss., collection de Doat, t. 164, fol 171;—Mss. d'Oihenart, t, 7, fol. 79.

ainsi pendant près d'un siècle, moins la convoitise persistante des seigneurs d'Albret et leurs secrètes intrigues, lorsque, au lendemain pour ainsi dire de la dernière ratification du pacte d'inaliénabilité qui faisait la force de Fleurance, il arriva que le roi Charles VII ne craignit point de le violer. En effet, par lettres données à Issoudun en février 1425, ce prince fit don du comté de Gaure et de la ville de Fleurance à Charles d'Albret, comte de Dreux, fils et héritier du connétable, en récompense de ses services contre les Anglais. Voici en extrait le texte de ces lettres :

« Charles..... savoir faisons..... Nous avoir oy lumble » suplication et requeste de nostre tres cher et amé cou- » sin Charles seigneur de Lebret..... meue deliberation » de pleusieurs de nostre sang et grant conseil, lui don- » nons et délaissons par ces presentes nostre ville de » Florence..... pour la tenir et posséder plainement et » paisiblement et ses hoirs masles et femelles descendants » de son corps et procrees de loyal mariage... (1).

Quelle excuse trouver à cette violation de la foi jurée? Invoquera-t-on la raison politique, la nécessité de s'assurer le dévoûment des seigneurs d'Albret dont les domaines servaient de limites à l'occupation anglaise (2)? Mais ces seigneurs étaient naguère alliés des Anglais; ne pouvaient-ils se ranger encore de leur parti avec un accroissement de puissance? On trouve dans un arrêt du grand conseil qui fut donné à Lyon, vingt-neuf ans après les événements, le 23 mai 1494, l'explication suivante de la détermination de Charles VII :

(1) Archives de Pau, liasse 1. A. 4748. 5192; — Bibl. impér., mss., collection de Doat, t. 214, fol. 304; — Ibid., mss. d'Oihénart, t, 2, fol. 332, et t. 7, fol. 6.

(2) Voyez Choppin, du domaine de la couronne de France, liv. II, tit. XIV, nº 6. Ce vieil auteur attribue la réunion de *Florence* au domaine à la tyrannie de ses seigneurs.

« Le roy, pour lors estait a Bourges tellement persécuté » de ses ennemys les Anglois et estoit en telle nécessité » que pour contenter et entretenir les seigneurs, il avoit » esté contraint leur octroyer tout ce qu'ils lui deman- » doient; quoy voyant ledit seigneur d'Elbret, il lavoit » tellement pressé et importuné que yl qui ignoroit les- » dits privileiges et nen estoit lors adverty, avoit esté » contraint luy faire don des dites ville et comté de » Gaure... (1)..., etc...

Les légistes qui proposaient ainsi l'ignorance de Charles VII comme une excuse de son parjure savaient bien qu'ils raisonnaient dans le faux; et la preuve, c'est qu'ils n'eurent garde de rappeler les lettres par lesquelles son farouche successeur confirma deux fois, comme nous allons voir, cette déplorable donation. Il n'était plus possible de justifier l'abandon de Louis XI; il aurait fallu dire que ce roi avait égaré sa conscience et que, si la bonne foi était bannie, on ne devait point la rechercher auprès de son trône. Voudrait-on objecter avec nos idées modernes que le roi, souverain et maître absolu en vertu du droit divin, ne pouvait être lié par les engagements de ses prédécesseurs? Mais il s'agissait ici d'un contrat synallagmatique, d'un privilége stipulé ou même vendu, et dont la couronne était tenue de faire jouir les bénéficiaires. Se figurerait-on que les serfs qui fuyaient les terres de leurs seigneurs pour venir peupler les bastides, attirés par des promesses solennelles, fussent uniquement possédés d'une sorte d'amour idéal de la royauté? Nous le répétons; en stipulant leur union inséparable au pouvoir le plus fort et le seul unitaire, ils entendaient s'assurer une condition indispensable d'existence et d'avenir, celle de la sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens. Rompre ce pacte,

(1) Mss. d'Oihénart, t. 3, fol. 144.

qui n'avait d'autre garantie que la foi jurée, et surtout en faveur de seigneurs avides, vindicatifs et cruels, c'était faire une chose inhumaine autant qu'impie.

Toujours est-il que cet acte n'ébranla point les habitants de Fleurance; forts du sentiment de leur droit, ils s'encouragèrent à résister, et cette lutte héroïque, désespérée, qui n'a pas eu d'historien (1), mais dont nous trouvons les éléments dans les productions qui furent faites plus tard, démontre combien il y avait en eux d'amères douleurs et de conviction déjà profonde.

La première tentative de prise de possession par le seigneur d'Albret n'eut lieu qu'en l'année 1439, 14 ans après le don; il envoya contre la ville quelques troupes commandées par deux capitaines nommés Jehan Stuart et Bernard du Ga; mais les habitants parvinrent à en rester les maîtres. La plainte du seigneur d'Albret où ce fait est mentionné nous apprend que « les dits consuls accumu-
» lant mal sur mal, ont fait assembler en la maison com-
» munal de la dite ville touts les habitants dicelle et con-
» sentir tout le peuple que si le sire d'Albret ou aucun de
» ses officiers prenait aucun homme de la dite ville par
» justice ou autrement pour quelque cas que ce feust, que
» touts le deffenderoient a main armée en prenant délibéra-
» tion entre eux que qui toucheroit lun deulx que il tou-
» cheroit touts..... (1) » Ce document nous fournit un autre détail précieux en ce qu'il prouve la modération des

(1) Devons-nous excepter l'Histoire de la Gascogne de M. l'abbé Monlezun, où nous croyons que ces événements ont été publiés pour la première fois (tome IV, p 347)? Cet auteur en a si peu aperçu les véritables causes, et en a proposé de si étranges que, en vérité, notre assertion peut tenir. Ainsi, d'après lui, « cette seigneurie était *trop habituée à changer de maître* pour s'attacher à la » maison d'Albret..... *Le seigneur d'Albret avait été dépouillé de la ville de* » *Fleurance*..... Elle se prétendait *avec quelque raison* ville libre et indépen- » dante de toute autorité particulière, *excepté de l'autorité royale*....., etc..... On voit par ces simples citations que d'un pareil point de vue les faits ont dû perdre nécessairement leur caractère et leur valeur.

(1) Collection de Doat, t. 217, f. 284.

habitants de Fleurance. La femme du seigneur d'Albret, effrayée par l'approche des Anglais, s'était réfugiée dans la ville où elle occupait un hôtel sous la garde de quelques chevaliers; de là surgissaient parfois des rixes entre ceux-ci et les habitants qui étaient évidemment les plus forts; néanmoins ils ne se laissèrent entraîner à aucun acte de violence. En 1446, le seigneur d'Albret, exagérant ces querelles, obtenait que le parlement de Toulouse fît procéder à une information; mais il ne paraît point qu'elle ait eu la moindre suite.

Cependant, les habitants n'avaient point perdu tout espoir en la justice du roi; ils ne cessaient de protester, au nom de leur privilége irrévocable qu'ils formulaient de la sorte, *la prohibition d'aliéner leur ville.* Ils purent même espérer un instant le triomphe de leur bon droit. En effet, quelque temps avant la fatale année 1465, Henri de Marle, alors conseiller au parlement de Paris et depuis premier président de celui de Toulouse, fut député vers eux par le roi en qualité de commissaire. Cet officier n'hésita point à conclure dans son procès-verbal que la ville de Fleurance était inaliénable comme faisant partie du domaine de la couronne; qu'elle n'avait donc pu valablement en être séparée, et agisant en conséquence, il mit cette ville et tout le comté de Gaure sous la main du roi. De son côté, Charles VII, revenant sur sa malheureuse donation, approuva cette mainmise par ses lettres de 1461. Bien mieux, si nous pouvons nous en rapporter aux énonciations de l'arrêt du grand conseil en date du 23 mai 1494 : « Le roy Charles adverty des » dits privileiges avoit par expres révoqué par deux diver- » ses fois les dits don et bail par luy faits au dit seigneur » d'Elbret.... » Mais la vérité est qu'il ne subsiste aucune autre trace de ces révocations. Il n'y a de certain que ce fait qu'en l'année 1461, qui fut celle de sa mort,

Charles VII fit enregistrer en la chambre des comptes au parlement de Paris les lettres par lesquelles il reconnaissait l'inaliénabilité de Fleurance et du comté de Gaure.

Louis XI, son fils, inaugura presque son règne en confirmant par ses lettres de 1464 cette déclaration d'inaliénabilité et en mettant de plus fort sous sa main la ville de Fleurance et le comté de Gaure. Mais, hélas! dès l'année suivante, ce sombre despote, qu'on a tant exploité au profit du système de l'alliance des rois avec les communes, se déjugea lui-même, et par lettres du mois de juin 1465, renouvelées en octobre suivant (1), il accorda au seigneur d'Albret pleine ratification du don fait 40 ans auparavant par le roi son père et il ordonna de plus qu'il se mît en possession de Fleurance et du comté de Gaure nonobstant toute opposition et appels.

Ce fut immédiatement après cet acte inouï que l'orage éclata sur Fleurance si indignement sacrifiée. Ce fut grâce à Louis XI que Jean d'Albret, vicomte de Tartas, fils aîné du donataire, put enfin assouvir les injustes rancunes et réaliser les espérances séculaires de sa maison. Ce fut Louis XI, ce roi qu'on représente comme l'ami des bourgeois, qui, à un an d'intervalle, osa se contredire sans pudeur et déchaîner sans remords, sur une ville paisible, le massacre, le pillage et la désolation.

Pour plus d'exactitude dans le récit de ces atrocités, nous allons l'emprunter presque textuellement aux lettres d'abolition de 1466 et à l'arrêt du 23 mai 1494.

Le 19 juillet 1465 (on voit qu'il n'y avait point de temps perdu), Jean d'Albret, vicomte de Tartas, accompagné de Bernard d'Espremont, lieutenant du sénéchal d'Agenais et

(1) Doat, t 228.

de plusieurs nobles et serviteurs de son hôtel, se présenta à St-Puy et à la Sauvetat, principales villes du comté de Gaure, pour s'en mettre en possession au nom de son père. Il ne rencontra dans ces deux villes aucune résistance par la raison qu'elles n'avaient point à souffrir comme Fleurance de la violation d'une garantie fondamentale. Il avait sans doute débuté par elles dans la pensée que leur soumission exercerait quelque influence sur cette dernière. Quoi qu'il en soit, Jean d'Albret ne crut point devoir s'y présenter en personne; il y expédia d'Espremont avec quelques cavaliers. Aux sommations qu'il adressa aux habitants, ceux-ci répondirent que leur ville était unie à la couronne par un lien indissoluble; qu'ils ne voulaient et ne pouvaient consentir à en être séparés. Le commissaire se retira; mais bientôt après, ayant pris avec lui le procureur de Gaure, des notaires et sergents royaux, un renfort de cavaliers et avec eux un autre d'Albret surnommé Guiraud, seigneur de Puypardin, il se représenta devant une des portes que les habitants fermèrent aussitôt. Néanmoins le commissaire ayant fait appeler les consuls, ils s'avancèrent jusqu'à la barbacane qui défendait le fossé. Il leur montra à main levée le parchemin renfermant les lettres de Louis XI et en commença la lecture; mais Arnaud de la Réole qui remplissait dans la ville l'office de procureur pour le roi depuis l'installation d'Henri de Marle, s'opposa à cette lecture et déclara le premier qu'il en appelait. Le commissaire répondit que le roi ordonnait de mettre le sire d'Albret en possession de Fleurance malgré toutes oppositions ou appels. Les consuls protestèrent de plus fort et rentrèrent dans la ville après avoir fait lever le pont et abattre la herse.

D'Espremont s'en retourna donc suivi de sa troupe à Saint-Lary où Jean d'Albret l'attendait avec un autre d'Albret, son frère naturel, connu sous le nom de Gilles le

Bâtard et quatre cents arbalétriers « *qu'il avoit expressement ameinés avec luy pour aller au dit Fleurance* et lors » il commanda qu'on prist tous les biens des habitants du » dit Fleurance qui estoient a St-Puy et a la Saubetat, » laquelle chose fut faite c'est a scavoir bleds, vins, bestails » et autres choses et feust tout ben, vendu et buttiné et » apres commanda au bastard qu'il allast avec les arbalestriers à Fleurance et qu'il y entrast par force ou autrement; et lors le dit bastard et ses gens se mirent en » chemin et en allant mirent le feu en une borde et maison » de Verduc Lary; et incontinent que le dit bastard feust » au dit lieu de Fleurance avec les dits arbalestriers il fit » donner lassault en plusieurs lieux et faisoit tenir Ruffect » de Serillac et Jean de La Roquan et plusieurs autres aux » passages afin que s'il yssoit personne de la dite ville » qu'ils neschapassent et pareillement estoit avec le dit » bastard et les dits arbalestriers, le sieur de Puypardin; » et tellement que apres pleusieurs assaults et parlements, » le dit bastard entra dedans la dite ville. »

Nous devons faire remarquer que le narré qui précède est extrait et même en partie copié littéralement de l'exposé fait au nom de Jean d'Albret dans les lettres d'abolition de 1466 dont il sera parlé plus bas; ce récit ne peut donc inspirer la moindre défiance. Nous en empruntons la suite, sans changement essentiel, à l'arrêt du conseil déjà cité plusieurs fois.

D'après ce document, ce ne fut point par assaut que les arbalétriers de Gilles le Bâtard s'emparèrent de Fleurance; ils n'y pénétrèrent que par la trahison « d'aucuns qui leur » ouvrirent secrètement une des portes. » Tout aussitôt, le bâtard fit emprisonner et enchaîner quatorze des principaux habitants dont quelques-uns furent violemment arrachés de l'église où ils s'étaient réfugiés. « Et le lende-

» main, ajoute l'exposé de Jean d'Albret, entrèrent en la » ville touts les arbalestriers et pillèrent tout ce qu'ils » peurent trouver et lemporterent ou bon leur sembla et » semblablement prirent chevaux et bestails et beurent et » mangerent et mirent tout à sac. » Ce pillage est rapporté de même dans l'arrêt du conseil qui évalue le butin à plus de deux cent mille écus.

Les choses mises en ce bel état, Jean d'Albret fit son entrée dans la malheureuse ville le 23 juillet 1465. Il se rendit à la maison commune où s'étant assis *sur une chaise*, il fit amener les habitants devant lui; il leur déclara qu'ils étaient traîtres et coupables de lèse-majesté envers leur seigneur et pour ce leurs corps et biens confisqués. Alors Arnaud de la Réole, qu'on avait extrait de sa prison et conduit tout enchaîné, répondit : « Qu'ils estoient au roy » et non au seigneur d'Albret et qu'ils n'avoient commis » aucun crime de lèse-majesté envers le roy qui estoit » leur naturel et souverain seigneur. » Sur ce, le vicomte les condamna, au nombre de deux cents environ, à paraître en chemise, la corde au cou, pieds, jambes et tête nus, une torche de cire allumée en la main et que en ce point ils sortiraient de la ville pour aller recueillir le dit vicomte qui serait à deux ou trois traits d'arbalète en dehors; les consuls comme les autres, avec leurs robes fourrées et chaperons de livrée; ce qui avait été fait; et quand ils furent devant lui hors la ville, il ordonna que les officiers royaux et consuls se mettraient couchés le ventre contre terre tout étendus et les autres habitants à genoux criant miséricorde et faisant le signe de la croix; et après, il les fit prêcher par un jacobin, maître en théologie, qui leur disait qu'ils avaient commis le crime de lèse-majesté envers le seigneur d'Albret parce qu'ils avaient obéi au roi et désobéi audit seigneur; que par tant leurs corps et biens étaient

justement confisqués, et il leur faisait crier à haute voix miséricorde. Puis, le vicomte les fit rentrer et promener dans toute la ville en cet état, et arrivés à la maison commune, il fit dépouiller les consuls de leurs robes et chaperons et ordonna qu'on les pendît aux quatre portes de la ville; et incontinent on dressa quatre gibets et il les y fit pendre, savoir : à l'une des portes Auger de Merens, receveur des péages, à l'autre, Jean Lary, gouverneur des moulins, à la troisième, Antoine de la Baquerie, receveur du comté, et à la dernière, Martin de Paris, bailli de la ville pour le roi... Et démontrant de plus en plus sa cruauté il fit prendre et lier par les pieds et par les mains Arnaud de la Réole, et après lui avoir fait attacher au cou une grosse pierre, il le fit jeter dans la rivière; mais « pour ce qu'il ne pouvoit » noyer et qu'il revenoit sur leau, il l'avoit fait tirer à » grands perches, bastons et crochets devers a la rive de la » dite rivière et illec l'avoit fait assommer tellement que la » bouche luy sortoit de la teste (1). »

Après avoir fait fouiller encore les maisons pour en enlever le peu qui y était resté, le seigneur d'Albret s'en retourna à Tartas, amenant avec lui plusieurs des principaux habitants prisonniers, et il les fit détenir jusqu'à ce qu'ils purent trouver le moyen de se racheter par de fortes rançons. « Et quand les femmes et enfants de ceux » occis et meurtris requirent au dit vicomte qu'il leur » plust bailler les corps des dits occis et permettre qu'ils » fussent ostés des dits gibets pour les faire mettre en » sépulture ecclesiastique, il n'y avait voulu aucune- » ment consentir sinon moyennant grand somme de » deniers qu'il en avait eus et apres il fit bannir les fem-

(1) Le fait est raconté différemment dans les lettres d'abolition: « le bastard » s'en alla a St-Poy devers le vicomte et emmeina avec luy Me Arnaud de la » Réole jusques au lieu de la Cavalerie et illec le soir mesme, le fist confesser » et jetter en la rivière et noyer..., etc. »

» mes veuves et enfants et leur osta leurs biens. »

Ce n'est pas tout; complétons le tableau de ces horreurs par ces derniers traits que nous trouvons relatés dans le même document. Jean d'Albret tint pendant près de trois ans une garnison dans Fleurance aux dépens des pauvres gens qui y étaient demeurés; il les employa eux-mêmes sans rétribution à la construction d'une forteresse qu'il fit élever sur une des portes de la ville, moitié en dedans et moitié en dehors du fossé; puis, il fit expulser ce « *menu peuple, tellement qu'ils estoient touts par les* » *champs quasi mendiants et ne resta dans la ville que au-* » *cuns bannis et gens de mauvaise vie.* » Enfin, ses soldats, ne trouvant plus à piller, « pendaient aux fenestres des mai- » sons des marchands et bourgeois enfuis, leurs egiens » (leurs effigies), que ainsi eussent-ils faict d'eulx s'ils les » eussent peu tenir..... »

Telle fut la destinée de cette malheureuse bastide, fille dévouée des rois, qui, reniant leur paternité, la livrèrent aux passions haineuses et cupides des ancêtres d'Henri IV. Charles VII avait commis une injustice; il la répara. Louis XI, qui avait une autre logique, délivra à Orléans, en octobre 1466, des lettres de pardon, appelées alors d'abolition, en faveur du vicomte de Tartas (1). Quant à son frère Gilles le Bâtard, il fut déclaré banni du royaume avec trois de ses sicaires les plus incriminés; mais seulement pour trois ans, et encore est-il permis de conjecturer que ce ne fut que pour la forme. A cette époque, les crimes des grands rencontraient presque toujours, de la part des rois, des lettres de rémission quand des condamnations avaient osé atteindre les coupables, ou bien des lettres d'abolition quand les procès n'étaient encore qu'en cours

(1) Mss. d'Oihénart, t. 3, fol. 285.

d'instruction. C'était ici le cas, et ces nouvelles lettres, qui vinrent couronner si dignement la conduite de Louis XI, eurent précisément pour objet d'arrêter les informations du parlement de Toulouse et de lui imposer silence, alors que sa pitié s'était émue aux cris de détresse des veuves et des habitants dispersés.

Voilà comment le roi de France sut punir et venger le crime commis, avec une barbarie sans exemple, sur la personne d'un de ses officiers aussi courageux que fidèle. Voilà comment cette royauté, qu'on ose représenter encore comme l'alliée des communes, fit immoler une bourgeoisie irréprochable qui, dans cette lutte, ne se souilla d'aucun excès, qui n'opposa que l'inébranlable conscience du droit au brutal abus de la force, et tomba, comme une pure victime, sous les forfaits les plus exécrables.

Eh! qui de nous pourrait parcourir sans être saisi d'indignation les atroces détails du supplice de cet officier de la couronne si lâchement abandonné par le roi dont il avait soutenu, sans faiblir un seul instant, les intérêts et la dignité? Qui de nous pourrait demeurer insensible au martyre de ces bourgeois, honneur du consulat, qui surent aussi persévérer jusqu'au gibet dans la plus juste des causes; au sort déplorable d'une population entière hideusement dépouillée, expulsée, réduite au vagabondage par la rapacité féroce de véritables brigands? L'horreur de l'injustice, la foi inaltérable dans le droit, faisaient battre les cœurs de tous ces hommes. Après quatre siècles, les mêmes sentiments agitent les nôtres et les exaltent même jusqu'à la passion !

A. CURIE SEIMBRES.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (1).

(Suite.)

Porneit l'om tute la jouente
E si meteit l'om grant entente,
Jeo di les forr, les combatanz
Qui poeient aver quinze anz,
U trente u plus; si erent mis
En ecxil fors de lur païs
Pur querre al fer et al acer
Od forz orez et od temper,
Par mer orrible et tenebrose
Terre assazée et plentiuose, etc. (2).

A ces expéditions lointaines, l'homme était façonné de bonne heure par les pêches maritimes, et les grands arbres des forêts du Nord avaient bientôt fourni la flotte. Le bateau est le compagnon, l'ami du héros scandinave. Il jure par lui comme par son épée; c'est le patin (*ændrum*) rapide qui le porte partout où il veut aller. Parfois aussi le bateau prend vie, c'est le *vitnir*, le loup-marin. La mort même ne les sépare point. Sur la barque enflammée on place tout armé le corps du guerrier, et tous deux on les abandonne au caprice de la vague. L'image du bateau se retrouve fréquemment sculptée sur les monuments primitifs, et sur les pierres des premiers tombeaux chrétiens de la Suède. Dans les îles de Gothland et d'OEland, rendez-vous des anciens pirates, et sur la côte du Sleswig, on a simulé, par des enceintes de grosses pierres, de gigantesques embarcations. En réalité, les navires étaient beaucoup moindres, et variaient de grandeur et de forme suivant leur destination. Pour les petites excursions de la côte, il suffisait de ces bateaux plats qui de loin se confondent avec la mer, faciles à cacher derrière un îlot ou dans un fiord, légers à ce point que quelques hommes pouvaient les porter à dos, et plus loin les re-

(1) Voir, plus haut, p. 261. Reproduction interdite.
(2) *Chron. de Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, t. I, v. 537 et suiv.

mettre à flot. S'agissait-il de naviguer au large, il fallait de fortes barques, des bateaux serpents (*snekkar*) garnis de vingt bancs de rameurs. Les gros navires comptaient de plus nombreux équipages. Olaf-Tryggveson, roi de Norwège, en possédait un de trente-quatre bancs, et qui portait cent guerriers. Hakon-Iarl et Canut en eurent de plus grands encore; le roi Olaf-le-Saint en fit construire deux dont chacun pouvait contenir deux cents hommes (1). Ces vaisseaux avaient à leurs proues de rouges et hideuses figures d'animaux vrais ou fantastiques, des serpents (*snekkar*) et des dragons (*drakar*). Ils portaient les chefs de l'expédition et marchaient en tête des flottes, de sorte qu'à voir à travers les mâts ces têtes effrayantes, on eût dit une forêt remplie de bêtes sauvages (2). Malgré les exagérations manifestes des historiens du Nord à cet égard, il va de soi qu'avec le peu de capacité des barques les flottes devaient être très nombreuses. On dit que Ring, prince de Suède, commandait à lui seul deux mille cinq cents voiles à la grande bataille de Bravalla (770).

Les petits rois de la côte prenaient parfois le commandement des entreprises de piraterie, et ne dédaignaient point cette source de profits. Mais le plus souvent, ces expéditions avaient lieu sous la conduite des frères cadets des princes et des chefs. Dans les familles de la Suède, l'aîné garde encore la terre; les autres fils s'en vont chercher fortune au loin (3). Toute cette forte et blonde jeunesse, tous ces déshérités rompus dès l'enfance à la vie d'aventures et de hasards, partaient au printemps sous la conduite des *rois de la mer* (*sœkongar*). « Beaucoup des rois de Danemark et de Norwège ravageaient la Suède, et avec eux plusieurs rois de la mer qui étaient pourvus de puissantes troupes, bien qu'ils n'eussent aucun royaume particulier. On appelait avec raison roi de la mer celui qui jamais ne dormait sous un toit enfumé, et qui n'était point dans l'habitude de vider la corne à boire devant le foyer (4). » On se donnait rendez-vous à l'île d'Helgoland ou

(1) Verlauff, cité par Depping, dans le t. IV des *Antiquarische Annaler*.

(2) Dira Danorum manus late maris æquora contexit de suis navibus, adeo ut fere silvestres putarentur malis sursum porrectis. *Mirac. S. Richarii, ap. Act. SS. Ord. Bened.*, t. I.

(3) Telle était aussi, avant la révolution, la coutume du pays de Caux où les Normands ont pu l'introduire. G. Depping, *Hist. des expéd. marit. des Norm.*, liv. I, ch. I.

(4) Sub idem quoque tempus multi Daniæ Norvegiæque reges Svioniam deprædabantur, nec non plurimi reges maritimi validis suffulti copiis, ac nullo licet peculiari regnorum dominio gaudentes. Proinde is merito rex maritimus appellabatur, qui sub fuliginoso tigno somnum nunquam capiebat, nec ante focum ex cornu potare solitus erat. *Ynglinga-Saga*, cap. 34.

sur tout autre point de la Baltique; on invoquait Thor, le dieu la guerre, contre les maléfices de Ran et de ses neuf filles qui cherchent à chavirer les barques et à engloutir les marins, et l'on filait à force de rames et de voiles, poussé par la soif de vengeance et de butin. On allait rendre au centuple à l'ennemi ses dévastations et ses pillages. Ainsi se formaient avec le temps ces bandes de hardis aventuriers qui parurent dès l'époque de Dioclétien et de Maximien sur le littoral de la Gaule. Cinq à six siècles plus tard, les flibustiers sont devenus des conquérants. Je les vois, en moins de cent ans, ravager la Bretagne, porter les derniers coups à l'empire Frank, occuper l'Islande lointaine (*ultima Thule*), découvrir peut-être le Groënland, soumettre les Orcades, les Hébrides, les îles Farocr, et s'établir, sous leur chef Rollon, sur les côtes de la Neustrie. Au contact du christianisme et de la civilisation occidentale, le Normand semble vouloir se transformer; mais sous son habit d'emprunt, le vieil homme se trahit toujours. Tempérament chicanier et envahissant, cousant volontiers la peau du renard à celle du lion, avant tout il veut *guaaigner*. Pourvu qu'il arrive, légalité, fourberie, violence, lui sont tout un. Instinctivement, ces *saiges* et ces *prudhommes* se laisseront séduire par le droit romain et l'ordre ecclésiastique. Au XIe siècle, ils trafiqueront sous l'habit du pèlerin, feront le commerce des reliques, et mettront, bon gré mal gré, leur épée au service de la papauté. Dieu bénira cette pieuse race. Avec les fils de Tancrède (1053) et Robert Guiscard (l'*Avisé*), elle *guaaignera* les Deux-Siciles, et l'Angleterre avec Guillaume le Bâtard (1066); avec Bohémond, elle *guaaignera* la principauté d'Antioche, et confisquera à son profit un des plus clairs résultats de la première croisade (1098).

Tout cela était encore bien loin quand les rois de la mer et les fils des *iarls* s'en allaient, sur leurs frêles barques, rançonner les contrées lointaines, et revenaient au pays chargés d'esclaves et de butin. Avec l'argent d'Aquitaine et de Bretagne, avec le prix des calices et des ciboires volés dans quelque moûtier de la Frise ou de la Neustrie, on avait de quoi passer joyeusement la froide saison. Assis à son foyer durant les longues heures de la nuit, le pirate buvait la bière et l'hydromel, tout en devisant de villes saccagées et d'aventures de mer. A la fête d'*Iol* (solstice d'hiver), il chaussait ses patins ou attelait son traîneau, et partait pour Upsal, rendez-vous de toutes ces contrées du Nord. C'était là qu'on se voyait, qu'on trafiquait sur les fourrures, les provisions, les objets précieux. Les chefs s'y concertaient, et préparaient dans de bruyants repas les expéditions du printemps prochain.

A cet atroce et périlleux métier, à cette vie de dangers, d'orgies et de cruautés, l'homme apprenait vite le mépris de la mort et de toute loi. Si le peuple en est encore à Thor, l'idéal du héros normand est l'homme qui ne croit qu'à son épée, et qui se rit de Dieu et du Diable. Gaukathor dit au roi Olaf-le-Saint : « Quand il s'agit d'abattre nos ennemis, moi et mon frère d'armes nous ne croyons que dans nos armes et dans nos forces, et nous nous en trouvons bien (1). » Dans la *Frithiof-Saga*, Bardur tient presque le même langage. « Je n'ai point de foi aux idoles. J'ai couru force pays, j'ai rencontré des géants et des esprits qui n'ont rien pu contre moi; aussi je n'ai foi que dans ma force. » Le meurtre et la rapine sont choses de droit commun; cela rentre dans la profession. On lit dans l'histoire d'Olaf, fils de Tryggve, qu'une troupe de pirates ayant envahi la maison de Thorwald, il leur en demanda la cause, ne leur ayant jamais fait de mal. — Nous autres pirates, répondit le chef, nous ne cherchons point de causes : nous voulons les biens et la vie des gens (2). — Pour ces hommes, qui se jetaient eux-mêmes comme enjeu dans les tempêtes et les batailles, la mort violente était la seule fin digne d'un héros. Ragnar l'appelle et la salue comme l'heure de la délivrance. « Nous avons combattu avec le glaive, aujourd'hui, nous marchons à la mort. Les serpents me déchirent cruellement; la vipère a fait son nid dans mon cœur, mais j'espère que mes fils teindront leurs lances dans le sang d'Hella. Autrefois l'acier des piques était bleu; bientôt il sera rouge... Les hardis guerriers ne prépareront pas à Hella une couche paisible. — Nous avons combattu avec le glaive; je puis nommer cinquante-une batailles toujours livrées sous mon drapeau; je n'ai jamais pu trouver de roi plus grand que moi. Dès mon enfance j'ai appris à teindre le glaive de rouge; aujourd'hui les Dieux me réclament : il ne faut pas pleurer ma mort. Je vais bientôt atteindre le but; les Dyses envoyées par Odin m'appellent dans la patrie des braves, dans les salles du Valhalla. Dans le palais élevé des Dieux, je vais boire de la bière avec les Ases. Le temps de ma vie est écoulé, je meurs en riant (3). »

L'effet extrême mais naturel de cette existence violente et contrastée, c'était la fureur guerrière, l'ivresse du sang, le délire du combat. Il n'était pas rare, chez les Normands, de voir des hommes pris de ces

(1) *Olaf-Tryggvesons-Saga*, t. II, cap. 123 et 132.
(2) Nos piratæ, inquit, non quærimus causas, sicubi facultates hominum atque vitas petimus. *Hist. Olavi Tryg. fil.*, cap. 131.
(3) Je copie la traduction de *Chant de Ragnard*, LEBAS, *Hist. de Suède*, p. 18.

subits transports de rage auxquels succédaient tout à coup un épuisement, un anéantissement complets. Les langues gotho-scandinaves avaient un mot pour désigner ces frénétiques (*berserker*). Saxo-Grammaticus rapporte que les fils du roi Sivald, dans des accès de rage soudaine, traversaient les flammes et avalaient des braises ardentes (1). Dans l'*Herverar-Saga*, on voit les fils du roi de Helgeland tirer l'épée contre leurs compagnons, et faute de mieux, livrer bataille aux bêtes sauvages, aux arbres et aux rochers.

Il n'est pas jusqu'à l'amour qui ne reflète ces habitudes guerrières. Si l'attrait de la femme est le plus souvent un plaisir fugitif pour les pirates du Nord, j'y retrouve pourtant parmi les chefs le mariage héroïque, la conquête de l'épouse, si fréquente chez les peuples primitifs, l'enlevement de Médée par Jason, et celui des Sabines par les compagnons de Romulus. J'ai déjà montré, chez les Goths, le mariage par le marteau de Thor persistant à côté de la *coemptio* sacerdotale. La femme du roi de la mer sera celle qu'il prendra sur l'ennemi, la vierge aux yeux pers, aux longs cheveux d'or, ravie la lance au poing dans le château de son père, ou trouvée cachée dans une caverne avec ses trésors, comme la Belle au bois Dormant.— Avant de partir pour livrer bataille à Gunnar, le roi norwégien Regnald fit descendre sa fille Moalde dans un souterrain où il avait déposé ses provisions et ses richesses, et en ayant fermé l'entrée, il fit labourer par-dessus. Mais Regnald fut tué dans le combat, et Gunnar découvrit la retraite de Moalde qu'il emporta avec tous ses biens (2). Parfois ces enlèvements étaient de véritables délivrances. Ce fut ainsi qu'Ale tua, avec leurs dix champions, deux chefs d'écumeurs de mer qui poursuivaient la princesse du Wermeland, et qu'il devint son libérateur et son époux (3). Une autre vierge du Nord était retenue prisonnière par ses six frères. Orvarrodd les attaque tous à la fois et succombe sous leurs coups. Mais, avant de mourir, il envoie son anneau d'or à celle qu'il avait aimée et qui ne pu[t] lui survivre. — C'est à tort qu'on a voulu voir dans Placidie (4), fille de Théodose et sœur d'Honorius, dans la captive d'Alaric et l'épouse d'Ataülf, le type absolu de ces princesses captives que l'on rencontre

(1) Subitis furoris viribus instincti, torridas fame prunas absumere. Saxo-Gram., *Hist. Dan.*

(2) Saxo-Grammat., *Hist. Dan.*, lib. VII.

(3) *OErvarodd-Saga*, dans Rask, *Specimina litteraturæ island.*

(4) Am. Thierry, *Récits de l'Hist romaine au* v^e *siècle.* — Les mœurs et l'hist. du moyen-âge fournissent encore d'autres types analogues dans l'Europe occidentale.

dans un grand nombre de romans des divers cycles chevaleresques. Ce type se retrouve bien plus fréquent et bien autrement accusé dans les légendes des pays du Nord, à côté de ces jeunes guerrières, de ces vierges au bouclier (*skjoldmœcr*), qui tiraient l'épée contre leurs ravisseurs et ne donnaient leur amour qu'à ceux qui les avaient vaincues. J'ai déjà parlé ailleurs des aventures de Brynhild, de Thorborge et d'Alfhilde.

Un autre type du Nord, qui, sous ses transformations diverses, persiste avec encore plus d'évidence et d'énergie dans les mœurs et la littérature du moyen-âge, c'est celui du champion (*kappar*). Les champions, irrévocablement liés à la destinée de leur chef, s'organisaient sous ses ordres en fraternités d'armes, en sociétés héroïques. Cette institution se retrouve, à peine modifiée par les influences diverses, chez un assez grand nombre de peuples. En Perse, ce seront les dix mille Immortels dont il est parlé dans Pausanias (1), en Grèce, les soldats du Bataillon sacré, en Aquitaine, les soldures d'Adacantuan. Chez la plupart des tribus germaniques, ce lien, ce *dévouement* se révèle dans toute son énergie. Seul, le génie éminemment libre des Saxons semble y répugner (2). Ils demeurent longtemps partagés en trois peuples et douze tribus; la hiérarchie militaire et les nouvelles divisions territoriales (*hundreds*), ne prévalent auprès d'eux qu'à l'étranger, et sous l'empire de la nécessité, lors de la conquête de la Grande-Bretagne et de la formation de l'heptarchie anglo-saxonne. Partout ailleurs, au contraire, le compagnonnage se retrouve à peu près tel qu'il est décrit dans la *Germania* de Tacite. « Une haute naissance, les grands services des ancêtres confèrent la dignité de chef même à des adolescents; les autres s'attachent à des chefs d'un âge plus robuste et depuis longtemps éprouvés; et ils ne rougissent pas d'être vus dans leur suite.—C'est la dignité des chefs, c'est leur force d'être toujours entourés d'un nombreux essaim de jeunes gens d'élite, — Quand on en vient aux mains, c'est une honte pour le chef d'être surpassé en courage par ceux de sa suite; c'est une honte pour ceux-ci de ne pas l'égaler. On se déshonore

(1) Pausan, *Phoc.* (B., J. 469).

(2) Cette répugnance tenait sans doute à l'orgueil d'une haute origine, à la primitive égalité civile et religieuse de tous les membres de la société. Les Saxons ne sont peut-être que les descendants des Ases.—*Saxones-Saxen-Sacæ-Asi-Arii*?? =Ptolémée appelle *Saxones* un peuple scythique issu des *Sakai*. Les Sakai (*Saccosani* de Pline, lib VI, cap. 11.) habitaient une province d'Arménie, la *Saccasena* de Strabon, lib. XI. On trouve aussi des *Saxoi* sur l'Euxin. *V.* Turner I, 112, et Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 162.

pour toute la vie si l'on revient vivant d'un combat où le chef est mort. Le défendre, le protéger, faire de grandes actions pour les rapporter à sa gloire est le premier de leurs serments. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour les chefs.—Le cheval de bataille, la sanglante et victorieuse framée, sont des dons exigés de la libéralité du chef. Sa table et des festins abondants, quoique d'un apprêt grossier, tiennent lieu de paye (1).»

Tout l'ordre féodal est là dans son germe; pour qu'il grandisse et se fortifie, il ne manque plus que l'action du temps et l'influence variée des milieux. De l'attachement des compagnons à leur chef découleront le dévouement des *leudes* au roi, l'assignation des bénéfices militaires et l'origine des fiefs (2), les combats singuliers, la distinction des alleux nobles et roturiers, l'hommage, la suzeraineté, la vassalité, toute la hiérarchie nobiliaire du moyen-âge.

Plus que tous les autres peut-être, les champions du Danemark, de la Suède et de la Norwège s'attachent à la personne du maître. Si le roi ne peut ou ne veut affronter le duel si cher aux peuples du Nord, ils se disputent l'honneur de tirer l'épée pour lui. En 1016, Canut, roi de Danemark, avait envahi la terre d'Edmond, roi des Anglo-Saxons. Il fut décidé qu'un combat singulier aurait lieu entre les deux princes, dans l'île de Saverne, sur les bords d'une petite rivière. Canut et Edmond luttèrent longtemps sans résultat. Un accommodement s'ensuivit. Les combattants, comme Diomède et Glaucus dans l'Iliade, firent échange de leurs armes et de leurs habits, et le chef des Anglo-Saxons céda à celui des Danois tout le nord de l'Angleterre (3).

On lit dans la *Rolf Krakas-Saga* que Rolf Krake, roi de Leire, avait toujours auprès de lui les champions les plus fameux, et qu'Atil, roi de Suède, lui demanda secours contre un prince de Norwège. Il fut convenu entre Atil et Rolf Krake que ce dernier enverrait douze champions, que chacun d'eux en cas de victoire recevrait trois livres d'or, et qu'ils choisiraient trois objets précieux pour le roi de Leire. Le combat eut lieu sur la glace du lac Wener; le prince de Norwège y fut vaincu et tué, et les compagnons de Rolf Krake choisirent pour lui l'anneau, le casque et la cuirasse du mort. Les Sagas racontent aussi l'histoire de Sterkodder, aussi fameux comme champion que comme

(1) Tacit. *German.*, xiii, xiv. Je copie la trad. un peu trop académique de Dureau de la Malle.
(2) V. Chantereau-le-Fèvre, *De l'Origine des Fiefs*.
(3) Math. Westmonast. *Flores histor.* ad ann. 1016.

scalde. Il combattit contre Argantir et ses huit frères, en tua six et mit les autres en fuite. Le roi Ingel, fils de Frode, languissait dans un repos honteux. Sterkodder vint le trouver (1), refusa ses présents, et lui dit : « Je suis venu chercher le fils de Frode, et je ne trouve ici qu'un homme efféminé et amolli comme les gens de la Saxe. Les scaldes ont chanté les grandes actions de ton père, mais de toi que diront-ils ? Te voilà au milieu des assassins de ton père. A ta mort ils reviendront souiller le pays de Danemark. » — Ce qu'entendant Ingel sortit de sa torpeur, brandit son épée, partit avec Sterkodder, et vengea la mort de Frode en massacrant chez les Saxons le roi Sverling et ses sept fils. Plus tard, Sterkadder passa en Norwège, et se donna à un chef puissant nommé Ale qui vainquit plus de soixante rois de la mer. Ces victoires alarmèrent les hommes du Danemark. Ils firent parler secrètement à Sterkodder, et le choisirent comme le plus fort et le plus brave pour assassiner son maître. L'assassin reçut pour salaire la chaîne d'or du roi Ale; néanmoins, il devint triste, et les remords troublèrent sa vieillesse. A quatre-vingt-dix ans, il disait qu'il avait trop vécu, et qu'il donnerait de bon cœur à celui qui le tuerait cette chaîne qu'il portait toujours à son cou. Mais personne ne voulait le tuer. Un jour Sterkodder rencontra un homme qui chassait, et qu'il reconnut pour être Hather, fils d'un prince qu'il avait autrefois vaincu et mis à mort. Le vieux champion raconta au chasseur qui il était, ce qu'il avait fait, et l'excita à venger sur lui le meurtre de son père. Hather le tua et l'ensevelit.

J'ai déjà montré ces champions organisés en véritables corporations. Pour y être admis, il fallait faire preuve d'une grande énergie physique et morale, et respecter la règle établie par le chef qui souvent limitait le nombre de ses compagnons. Le roi Half ne voulait avoir sur son navire que soixante hommes auxquels il avait défendu d'enlever les femmes et les enfants. Avant de prendre un guerrier avec lui, il lui faisait soulever un énorme bloc de pierre qu'il y avait devant la porte de sa maison. Tous ces champions juraient de ne jamais chercher d'abri durant la tempête, et de ne panser leurs blessures qu'après le combat. Half fit dix-huit ans le métier de pirate et amassa beaucoup de biens. Comme il retournait enfin dans son pays, le navire trop chargé menaçait de couler bas; le roi, pour sauver le butin, voulut tirer au sort

(1) *Ynglinga-Saga*, cap. 29. — *Gœtreks och Hrolfs-Saga.*

ceux qui se jetteraient à la mer. Tous y sautèrent et gagnèrent la côte à la nage sans qu'il en manquât un seul (1)..

(*La suite au prochain numéro.*)

J.-F. BLADÉ.

Noms des lieux en AC et en AN.

Sous ce titre, M. l'abbé Cauderan a traité, devant le congrès scientifique de Bordeaux, une question qui nous intéresse d'une manière spéciale, car déjà la *Revue d'Aquitaine* a publié l'opinion de plusieurs philologues, tels que MM. Léonce Couture, Lespy, Cénac-Moncaut. Jusqu'ici ce sujet n'avait pas été envisagé au large point de vue que nous allons tenter de résumer :

En tirant une ligne du golfe de St-Malo au sommet du Cantal, et de celui-ci à l'embouchure du Var, on coupe la France en deux grandes régions : au Nord-Est domine la terminaison Y, passant à EY, E, AIS, dans la vallée de la Loire; au Sud-Ouest, c'est AC et AN avec leurs variations AT et A.

Les noms en Y, AIS, AC et AN, ont entre eux un grand air de famille : *Champagny, Champagnais, Champagnac, Campagnan—Vitry, Vitray, Vitrac, Biran— Marsy, Marsais, Marsac, Marsan.*

Après avoir groupé et rangé par ordre alphabétique un millier de ces noms empruntés particulièrement au bassin aquitanique et avoir soumis leurs radicaux à un examen minutieux, le sagace étymologiste croit pouvoir affirmer que ces noms, quelle que soit d'ailleurs leur désinence, se rap-

(1) *Half-Saga*, dans le t. II de la *Saga-bibliothek* de P.-E. Muller.

portent à deux grandes classes qui se balanceraient par le nombre.

1re *Classe.* — Noms monosyllabiques, le plus souvent inexplicables par la langue latine, et trouvant leur explication dans la langue primitive des Gaules. Ils désignent principalement les objets de la nature, collines, fleuves, plaines, forêts.

2e *Classe.* — Noms polysyllabiques en général explicables par la langue latine, rappelant des noms de personnes et pouvant être considérés comme représentant des *villas* gallo-romaines.

Examinant ensuite les suffixes AC et AN qu'il retrouve à la fois dans les langues orientales et occidentales de l'Europe ancienne, il déclare ne pouvoir les invoquer exclusivement en faveur de telle ou telle opinion.

S'appuyant en outre sur les témoignages historiques du IIIe, du IVe et du Ve siècles, il revendique ces terminaisons pour la géographie Romaine secondaire et repousse nettement deux assertions qui attribueraient l'apparition de ces syllabes finales soit à l'invasion Gasconne sous les Mérovingiens, soit à la manie latinisante du moyen-âge comme l'ont prétendu MM. Cénac-Moncaut et de Gourgues.

M. l'abbé Cauderan admet que la division des fiefs et surtout l'inféodation du sol firent alors sortir de l'oubli une foule de bourgades préexistantes. Il pense aussi que l'uniformité de terminologie implique l'unité politique, d'où il conclut qu'une partie de ces *vics* s'élevèrent simultanément à l'époque où les Gaules passèrent et prospérèrent sous le niveau administratif de l'Empire Romain. Une autre partie, d'après le jeune linguiste, devrait sa provenance aux premiers habitants de nos contrées.

Entraîné par son sujet, il a touché deux autres thèmes, l'un géographique et l'autre linguistique.

S'emparant d'abord de la généalogie d'*Ausone*, M. l'abbé Cauderan a cherché à déterminer les possessions de la famille du poète qu'il croit retrouver dans cinq groupes de localités bordelaises. Ensuite, il a formulé ses idées sur l'origine de l'idiome gascon.

Le principe sur lequel se fonde notre subtil collaborateur est : que les *noms sont moins liés à la langue qui les explique, qu'au peuple qui les impose;* aussi a-t-on vu des localités américaines recevoir des noms grecs et latins : *Conception*, *Philadelphie*. Il reconnaît que l'on peut professer deux opinions en apparence contradictoires.

Par exemple :

En d'autres termes, l'*Etymologie topographique* serait science distincte de l'*Etymologie proprement dite*, malgré certains degrés de parenté.

Il admet :

1° Que le latin n'est pas une langue mère, car quatre éléments ont concouru à sa formation; ce sont : l'Ibère, l'Etrusque, le Celte, le Grec.

2° Que le latin devenu langue politique a pénétré profondément les nations soumises, grâce au régime municipal centralisateur;

3° Que les Gaules eurent amplement le temps de se romaniser et acceptèrent le vocabulaire latin;

4° Que les provinces gauloises réagirent en sens inverse sur la langue officielle, le peuple appliquant à la langue de ses maîtres l'intonation et la syntaxe locale;

5° Que l'union politique s'étant rompue, l'infiltration du latin s'arrêta forcément; il y eut transaction avec la langue indigène et les dialectes surgirent;

6° Que le régime féodal, par ses tendances décentralisatrices, contribua puissamment à fixer les dialectes provinciaux;

7. Enfin, que le gascon, qui eut pour prédécesseurs le latin (et les parents du latin) par son vocabulaire, reste fils de l'antique langue aquitanique (Kymrique ou Ibère) par son intonation et sa syntaxe.

Nous parlons latin, nous prononçons gaulois; comme bientôt nous parlerons français et nous prononcerons gascon.

On le voit par cet aperçu rapide, le système de M. l'abbé Cauderan est essentiellement éclectique.

N.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

Le pontificat de Gaillard de Coarraze fut troublé non-seulement par les malheurs du grand schisme d'Occident (2), mais encore par la guerre acharnée que se faisaient les Français et les Anglais au sujet du comté. En 1377, le Bigorre, à l'exception de Lourdes et d'une partie de la vallée de Barèges, était délivré du joug britannique. — Mort de Gaillard, 1392.

Cette même année, le pape Boniface IX (qui siégeait à Rome) essaie de rétablir la tranquillité du diocèse et envoie Bernard, abbé de Sordes, avec le titre d'*intercesseur commendataire*. Le nom de ce légat figure dans un titre de la cure d'Adast (3). Il ne paraît pas que l'anti-évêque Renaud de Foix se soit incliné devant le représentant de la cour de Rome, puisque son nom et son titre se lisent au bas du testament du comte de Foix : *Reginaldus de Fuxo de Castro-Bono, episcopus Tarviensis;* 1392.

1398 (3 janvier.) *Vacat sedes pontificia* (quittance des archives de Monlezun.)

1399. *Bernard VII Adelbert* (Bernardus Adelbertus) meurt dans la première année de son épiscopat.—Oihénart a omis ce prélat sur son catalogue.

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228 et 286.
(2) Le schisme d'Occident dure de 1378-1449.
(3) Larcher, Glanage, IX.

1400-1405. *Vacat sedes Tarviensis* (1). Les dissensions religieuses continuent à déchirer le Bigorre et toute la chrétienté. Tarbes reste privé d'évêque pendant cinq ans; le diocèse est gouverné durant ce[t] intervalle par *Jean d'Armagnac*, archevêque d'Auch, qu'avait désigné pour cette mission le pape Boniface IX, comme nous l'apprennent les Tables de St-Savin.

1406-1407. *Pierre de Langlade, administrateur du diocèse.* Oïhénart prétend que cet administrateur est le même que Pierre, archevêque d'Auch en 1409. Les Frères Sainte-Marthe admettent, il est vrai, aux années 1406 et 1407, un Pierre comme recteur perpétuel de l'Eglise de Tarbes, au nom du Pape de Rome, Grégoire XII, mais ils ne disent nullement qu'il fût archevêque d'Auch. M. Davezac (2) en a fait un évêque, qu'il a classé dans son Catalogue sous le nom de *Pierre de Langlade de Montbrun.* Aucun acte connu ne peut autoriser une telle assertion.

1405-1408. *Chrétien* (Christianus). Au reste, les pouvoirs dont était revêtu l'administrateur précédent ne furent acceptés que d'une partie du diocèse. L'autre partie obéissait à l'évêque Chrétien nommé par le pape d'Avignon Benoît XIII. On lit sur les Tables de St-Savin, en date du 9 mai 1406 : *Christiano Tarviensi episcopo.* Le nom de ce prélat est omis sur les listes d'Oïhénart. C'est vers ce temps que les Anglais furent expulsés définitivement du Bigorre; la prise du château de Lourdes, leur dernier refuge, est du 26 mars 1406.

1408. *Bernard VIII.* L'ordre et le calme du diocèse se firent sous ce prélat, dont les actes témoignent des vertus. « On est redevable à ses soins de l'établissement de confraternité entre les églises de St-Sernin, (Toulouse) et celle Tarbes, à raison de quoy les chanoines de St-Sernin font la commune commémoration de ceux de Tarbes, le 21 de novembre de chaque année (3). » S. Sernin de Toulouse célèbre son anniversaire le 21 avril (4).

1416 (29 mars), *sedes vacat Tarbiensis* (5).

1417. *Benhomme d'Armagnac* (Bonus homo de Armanacensi.) Son nom figure plusieurs fois sur les Tables de St-Savin. En 1420, il rendit un jugement qui obligeait les habitants des faubourgs de *Martiac* et de

(1) Cartulaire de S. Savin.
(2) Histoire de Bigorre, 1823.
(3) Les Evêques de Tarbes, MSS. Mc 90, Bibl. de la ville.
(4) Nécrologe de St-Saturnin.
(5) Actes de la Case-Dieu.

Mataloup (ville de Tarbes), à faire la garde au *château de la Sède* (1). Ce fut un évêque d'une piété extraordinaire. Au commencement de l'année 1428, il se retira au monastère de S. Pé, où il se prépara à la mort par de bonnes œuvres qu'il exerça pendant quarante jours (2). Il mourut le 17 mars 1428.

Le Bigorre, séquestré par Philippe IV le Bel, en 1294, est restitué à la maison de Foix par Charles VII, le 18 novembre 1425.

1428. *Raymond IV Bernard* (Raimundus Bernardi), mentionné par Oïhénart et par les Frères Sainte-Marthe. Sous son pontificat, le comte de Foix Jean de Grailly fit exécuter le précieux livre dit *le Censier de Bigorre*, 1429. Il appert d'après ce travail officiel : 1° que la juridiction de l'Evêque s'étendait sur la cité (*Sedes*) et ses dépendances faubourgs de Martiac, de Mataloup, et quartier de *Carrère-Longue* (3); 2° que les autres parties de la ville relevaient immédiatement du comte. Les établissements religieux qui existaient à Tarbes, à cette époque, étaient l'église cathédrale (*Ste-Marie de la Sède*), *St-Jean* du Bourg-Vieux, les couvents des Carmes (église *Ste-Thérèse*) et des Cordeliers (église *St-François*) (4); l'église de *St-Martial* ou *St-Martin* (f. g. de Martiac (5); les hôpitaux de *St-Blaise* et de *St-Jacques* (6), bâtis près d'une fortification dite la *Barbacane*.

1432. *Jean I* (Johannes). Il est nommé dans l'acte qui rapporte l'hommage rendu par le comte d'Astarac au comte de Bigorre pour le château de Barbazan-Dessus (1432); une bulle du pape Eugène IV (1433) nous apprend que le Chapitre de Tarbes était alors astreint à la règle de St-Augustin. Cette même bulle désigne à l'évêché de Mirepoix (*Mirapicencis*) Jourdain d'Aure *canonicus Ecclesiæ Tarbensis, ordinis Sancti Augustini*.

12 juillet 1436. *Jean I* assiste au serment prêté par Gaston de Foix, comte de Bigorre, aux Etats de Béarn.

1438-1444. *Vacat sedes*.

1444. *Roger I de Foy de Castillon* (Rogerius fuxensis de Castro bono) passe du siége d'Aire, où il se trouvait depuis 1427, à celui de Tarbes. Son nom est rappelé plusieurs fois sur les Tables de St-Savin

(1) Livre des Recogn. du Chapitre. Ce château est l'ancien *Castrum Bigorrense* de l'Itin. d'Antonin.
(2) Estiennet, t. II.
(3) Aujourd'hui rue St-Louis.
(4) Aujourd'hui détruite ainsi que les deux couvents
(5) N'existe plus depuis trois siècles.
(6) Tous deux démolis à la fin du XVIIe siècle.

et dans les chartes de St-Pé. Le 24 janvier 1457, il signe le contrat de mariage d'Arnaud de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, avec Bertrande de Mun. Roger était de l'illustre maison de Foix; il se distinguait par des qualités brillantes et un profond savoir; ses talents diplomatiques lui valurent l'honneur de négocier une alliance entre la France et l'Aragon. En 1460, un incendie consume totalement le vieux château de la Sède, qui, depuis les Romains, servait encore de place forte à la ville. Mort de Roger, le 28 juillet 1461.

Suivant une charte de St-Savin, en date du mois de juin 1462, le siége de Tarbes était alors vacant; mais, d'après une charte de St-Pé, il résulte qu'un évêque du nom de *Roger* l'occupait en 1463. Le *Gallia christiana* explique cette contradiction en admettant un second Roger (1461-1463), qui aurait succédé au premier.

1463. *Pierre II de Foix de Grailly* (Petrus Fuxius de Fuxo) avait été tour à tour évêque de Vannes, d'Aire, de Lescar, lorsqu'il fut porté au siége de Bigorre sur lequel il demeura peu de temps. Le 29 juillet 1465, il abdiqua en faveur de son précepteur Arnaud-Raymond de Palatz. Pierre de Foix parcourut dans la suite le chemin des honneurs avec succès; en 1471, le pape Sixte IV le créa cardinal du titre de *St-Côme et de St-Damien.*

1465. *Sede vacante* (suivant l'acte de vente de la dîme de Gerz au Chapitre de Tarbes) (1).

1467. (22 mai) (2). *Arnauld V Raymond de Palatz de Soulom* (Arnaldus Raymundus de Palatzio de Solone), archidiacre de Lavedan, était aussi remarquable par son savoir que par ses vertus. *Hic episcopus fuit vir bonus* (Charte de la Reule, 1472). Il mourut en septembre 1474 et fut enterré à l'abbaye de St-Savin. Il était né au village de Soulom, près de la ville d'Argelés, en Lavedan; on y voyait encore sa maison en 1760 (3).

1474. *Sedes vacat.* Cette vacance se prolonge jusqu'en 1477. Elle est constatée en juin 1475 par un acte de vente à St-Lézer (4); et le 8 avril 1476 par l'acte de vente de la dîme d'Estampes au Chapitre (5).

1477. *Menauld I d'Aure* (Menaldus de Aurâ valle), fils de Sanche-Garcies, vicomte d'Asté (*Asteriensis*), et d'Agnès de Larboust (*de*

(1) Liasses du chap. archiv. de la préf.
(2) Id. (vente de la dîme de Peyraube). Cartul. de St-Savin et de St-Pé.
(3) Larcher, Gl. VIII.
(4) Cart. de St-Lezer, arch. de la préf.
(5) Liasses du Chap. arch. de la préf.

Larbusto), fait reconstruire la cathédrale (Ste Marie de la Sède), qui avait été à peu près détruite dans l'incendie de 1460. On retrouve son nom sur les actes de St-Pé, aux années 1477 et 1480. Le contrat de mariage de Jean de Cardaillac et de Blanche-Flore de Soréac (2 octobre 1485), le compte au nombre des témoins. Menauld mourut ou abdiqua à la fin de cette année.

1485-1489. *Sedes vacat.* Le diocèse est administré par un vicaire général.

1489 (12 février) (1). *Menauld II d'Aure* (Menaldus de Aurâ valle.) Y a-t-il eu deux évêques du nom de Menauld se succédant sur le siége de Tarbes? Le *Gallia christiana* pose la question sans pouvoir la résoudre; les savants Bénédictins font néanmoins figurer un Menauld II sur leur catalogue. Il nous a été impossible de retrouver dans les vieux papiers du département une pièce propre à dénouer la difficulté. Toutefois, un acte de St-Lézer 1489, une charte de la Reule de 1494, une charte de St-Pé de 1497 portent le nom d'un Menauld d'Aure, évêque de Tarbes (2).

1494. Le comté de Bigorre passe de la maison de Foix dans celle d'Albret. L'acte de fondation de la *Chapellenie de Plantis*, à Vic, mentionne que le diocèse de Tarbes avait, à cette époque, un *bréviaire* particulier dont la rédaction doit remonter à une époque fort ancienne : *dotat Cappellaniam de uno Breviario completo, secundùm usum diocœsis Tarviensis, scripto in pargameno*, 1498. (Archives com. de Vic.)

L.-A. LEJOSNE,
professeur d'hist. au lycée impérial de Tarbes.

NÉCROLOGIE.

DURREY.

Le vingt-trois novembre dernier, après une douloureuse maladie, s'éteignait un homme d'un grand cœur, une des plus belles intelligences de nos contrées.

(1) D'après un acte de S. Lézer (archiv. de la préf.)

Durrey, né en 1814, au Mailh, commune de Lagraulet, atteignait à peine sa quarante-septième année. De longs jours lui étaient encore réservés.

Comment sa carrière a-t-elle été si prématurément brisée? Comment s'est-il arrêté avant d'avoir fini sa course? C'est ce que nous allons dire en quelques mots, et nous croyons que, indépendamment de l'hommage dû à sa mémoire, le récit d'une vie austère et laborieuse est toujours un utile et salutaire enseignement.

Durrey est mort tué par le travail; et c'est chose assez rare dans le temps où nous vivons pour qu'elle soit remarquée et signalée.

On a déjà dit qu'il était linguiste et paléontologue distingué. Nous ajouterons qu'il y avait peu de connaissances humaines qui lui fussent absolument étrangères. Pour devenir un homme hors ligne, les circonstances seules lui ont fait défaut; car nul plus que lui n'a possédé le saint amour du travail. Cependant, pour lui plus que pour tout autre, la science offrait des difficultés sérieuses : Il lui manquait les fortes études préliminaires, l'enseignement fécond que l'on trouve dans la grande capitale; il n'avait jamais entendu la parole des maîtres, cette parole qui instruit et apprend à s'instruire. A peine avait-il terminé ses études au collége de Condom, où il avait appris ce que l'on apprenait alors : un peu de latin et quelques bribes de grec, qu'il se retira dans sa solitude champêtre, abandonnée une seule fois, et dans des circonstances mémorables !

Ceux qui ont vécu dans son intimité se sont souvent demandé comment il pouvait suffire aux travaux multiples que lui suggérait la dévorante activité de son esprit et que lui imposait l'exploitation de deux domaines considérables, d'une tuilerie, de deux moulins, exploitation qu'il

dirigeait seul et sans aide; et, pendant trente ans, il a suffi à tout!

Durrey n'a jamais eu de jeunesse, ou, du moins, il n'en a jamais ni connu, ni subi les entraînements; et, pourtant, il avait le cœur chaud et il joignait à la patience investigatrice du savant l'imagination ardente du poète et de l'inventeur. La lecture a été le délassement favori de toute sa vie. Quelques jours avant sa mort, il racontait à ses enfants la joie indicible éprouvée par lui lorsqu'il avait obtenu au collége une chambre séparée où il pouvait lire à son aise, alors que ses camarades se livraient aux amusements de leur âge. Quand, pareil aux premiers colons du Nouveau-Monde, il partait avant le jour avec ses nombreux ouvriers, il avait toujours un livre dans sa poche et un carnet pour prendre des notes. Il lisait partout et toujours, et il a lu jusqu'au moment où la souffrance l'a terrassé.

Bien que vivant dans la solitude, Durrey s'est mêlé à toutes les questions qui se sont agitées autour de lui. Dans un temps bien éloigné de nous, quoiqu'il date de hier, il chercha comme tant d'autres la solution des problèmes livrés à la discussion et il produisit ses idées dans les organes de la publicité locale. Son style, trop exubérant peut-être, portait le cachet d'une âme ardente à la recherche de la vérité. Il publia de remarquables articles sur le libre échange, et il devint l'un des membres les plus zélés des comices viticoles de l'époque.

Lorsque, plus tard, les événements le jetèrent sur la terre étrangère, il ne renonça pas à ses habitudes laborieuses; il employa les longues heures de l'exil, ces heures qu'il faut avoir vécues pour en connaître l'amertume, à l'étude de diverses langues. La langue basque le séduisit surtout par son originalité et lui donna l'idée d'écrire, sous une

forme dramatique, une histoire des provinces Euscariennes dont quelques fragments ont paru dans ce recueil.

Dès que les portes de la patrie lui furent ouvertes et qu'il put rentrer dans ses foyers chéris, il se hâta de concourir à la fondation d'une revue scientifique, avec le dévoûment apporté jadis par lui à la création de publications qu'il croyait utiles à son pays.

Son goût pour la linguistique et l'étymologie l'amena à l'étude de la langue celtique. Les yeux tournés vers l'avenir, il reconstruisait le passé, et ses ingénieuses interprétations lui ont valu, dans ce recueil, l'approbation des hommes compétents. Il étudiait aussi avec ardeur la géologie, cette science si vaste qu'elle embrasse toutes les autres et dont l'immensité effraie l'esprit le plus hardi. Quand la mort est venu le frapper, il mettait la dernière main à son histoire de l'Aquitaine pour la livrer au public en brochure particulière. Les lecteurs de cette Revue connaissent la première partie de cette œuvre remarquable, fruit de laborieuses recherches.

Et simultanément, il construisait des maisons, des usines, il creusait des canaux dont il était l'architecte et l'ingénieur. Convaincu que les machines sont destinées à ne laisser au travail manuel que son côté attrayant, il inventait des tombereaux pour transporter les terres dans les vignes, et plusieurs autres instruments propres à l'agriculture.

De pareils travaux étaient au-dessus des forces humaines. Deux fois déjà, la maladie était venue le sommer d'avoir à prendre du repos. Son énergique volonté n'en tint aucun compte, pas plus que des prescriptions de la médecine et des conseils de l'amitié.

Un coup terrible vint le frapper. La grêle lui enleva dans une heure toutes ses récoltes, foin, blé, avoine, maïs,

vin. Depuis ce moment, il tomba dans une mélancolie profonde. Pour la combattre, il redoubla de travail; il étudiait avec frénésie. Toujours avec ses ouvriers, quelle que fût l'insalubrité de la température, il cherchait à réparer les désastres du fléau destructeur; son esprit se torturait dans la recherche d'inventions nouvelles.

Je me relèverai, nous écrivait-il dans une lettre où débordaient toutes les angoisses de son âme, *ou je mourrai*.

C'était une lutte désespérée qui ne pouvait être longue, et dont le douloureux résultat était prévu. Aussi, quelques mois après, la dernière partie de sa prédiction s'accomplissait, et il nous quittait pour toujours, fidèle jusqu'à la dernière heure aux convictions de toute sa vie, laissant dans la contrée, dans le sein de son intéressante famille, et dans l'existence déjà cruellement éprouvée de celui qui écrit ces lignes, un vide immense et un deuil éternel.

C'est que, comme nous l'avons dit plus haut, Durrey était non-seulement une belle intelligence, mais encore un grand cœur. Il était l'homme du dévouement et de l'abnégation. Jamais on ne s'adressait en vain à sa nature généreuse. S'il ne rendait pas le service demandé, c'est que le service était au-dessus de son pouvoir. Tout ce qui était à lui était à tous. Au lieu d'employer à des satisfactions personnelles les revenus considérables de ses propriétés, il les consacrait à des travaux agricoles qui procuraient le bien-être à une foule de travailleurs.

L'affection paternelle était élevée par lui à la hauteur d'un culte passionné; l'avenir de ses enfants était l'objet de sa plus constante sollicitude: s'il n'a pas réussi à le faire aussi beau qu'il l'avait rêvé, si, trop confiant dans ses forces, habitué qu'il était à ne s'appuyer que sur elles, il a pu se tromper dans ses plans, dans ses combinaisons, le mobile auquel il a sacrifié sa vie était si sacré que ses

erreurs, loin d'amoindrir sa mémoire, la grandissent au contraire dans l'estime des hommes de cœur.

Sobre comme un Spartiate, et refusant pour son usage toutes les jouissances du luxe, il exerçait magnifiquement l'hospitalité, non point par ostentation, mais par affection pour ses hotes.

Naturellement timide et réservé, il était expansif et d'une gaîté spirituelle dans les réunions intimes.

Quelquefois, ses occupations diverses, la tension où ses études abstraites jetaient son esprit imprimaient à son caractère une certaine irritation, mais s'il se livrait à quelques emportements, il les réparait immédiatement par les procédés les plus délicats.

Absolu comme tous ceux qui vivent beaucoup dans les livres et peu dans le monde, il apportait dans la discussion la plus entière franchise et une loyauté qui n'a jamais été contestée.

D'une haute probité, d'un sens très droit surtout pour les affaires d'autrui, il était l'arbitre de la contrée. On trouvait chez lui, non-seulement le secours matériel, mais encore des conseils pleins de sagesse et de prudence.

Aussi, lorsque le 26 novembre, ses voisins, spontanément réunis, l'accompagnaient à sa dernière demeure, tous pleuraient, et de leurs poitrines oppressées s'échappait ce cri : *Nous avons perdu notre père.*

Que dire après ce cri parti de la conscience publique? n'est-ce pas la plus belle de toutes les oraisons funèbres?

L. L.

DESCRIPTION D'UN MONUMENT

Elevé sur une butte près la ville d'Eauze.

Sur la rive droite de la Gélise, à 143 mètres de son lit, dans une petite plaine qui jadis servit d'emplacement à l'antique *Elusa*, et qui a retenu de sa première destination le nom de *Cieutat*, du mot *Civitas*, on voit un mamelon de figure ovoïde dont la régularité semble indiquer un ouvrage de la main des hommes, et dont la base offre une couche de tuf. Son élévation au-dessus de la prairie qui l'entoure est de 12 mètres; son grand diamètre au midi de 25 mètres, et son petit, du levant au couchant, de 60. Dans les inondations, il est inabordable et baigné de tous côtés par les eaux de cette même rivière.

Il y a plusieurs années que dans un de mes séjours à Eauze, où m'appelaient des amitiés dont le souvenir m'est toujours cher et mes fonctions d'inspecteur-conservateur des monuments d'antiquités du département du Gers, un de mes correspondants les plus affectionnés, le docteur Layral, archéologue aussi instruit que zélé, me conduisit sur le sommet de la butte que je viens de signaler, et où sont placés les débris d'un assez grand édifice dont il ne reste plus guère que les fondements. Ni l'histoire, ni aucune inscription, ne nous indiquent d'une manière certaine sa destination, le motif et l'époque de sa construction.

Une tradition populaire rapportée plus bas s'est seule conservée à ce sujet.

Il n'y a pas plus d'un siècle que notre butte ou monticule (le nom de *tumulus* lui conviendrait également) était encore couverte de gros chênes vénérables par leur âge. Sur son point culminant, on apercevait à peine, à peu de distance les uns des autres, deux ou trois vieux pans de murs qui paraissaient se rapporter à une même construction, lorsque celui, à qui appartenait ce terrain conçut le projet de le mettre en culture. Il déracina, défricha, et mit à découvert, à la hauteur de trois à quatre mètres au-dessus d'un pavé construit en pierre de grès, les murs ayant appartenu à l'intérieur d'un édifice circonscrit entre les substructions presque ensevelies sous le sol. Après en

avoir fouillé et déblayé l'enceinte dans toutes ses parties, il en reconnut l'entière distribution d'une forme fort irrégulière; elle se composait de diverses pièces de figure ronde et carrée. L'épaisseur des murailles, leur ordonnance, la coupe des pierres et la nature de la maçonnerie, annonçaient une construction du moyen-âge, un château gothique flanqué de tours, et peut-être, à cette époque, un rendez-vous de chasse de quelques seigneurs de la contrée. Cette conjecture serait confirmée, non-seulement par la position de ce monument au milieu des bois, mais par la découverte en ce lieu de plusieurs couches d'ossements appartenant (parmi ceux d'autres animaux) au sanglier et au cerf. On ne pouvait méconnaître cette première espèce à la multiplicité des défenses qu'on trouvait accumulées. Quant aux cerfs, un grand nombre de *bois* conservés par le propriétaire actuel avaient été également retirés du même enfouissement.

Nos chasseurs les avaient sans doute suspendus en forme de décorations et de trophées aux murs de la principale pièce qui devait être la salle à manger, et des décombres de laquelle ils furent exhumés.

Enfin, on a encore extrait des mêmes fouilles des armes tranchantes, des poignards, des couteaux (peut-être *de chasse*), des faucilles à l'usage des moissonneurs, etc.

On ne doit pas négliger de rappeler ici que dans la principale pièce dont il a déjà été question, et que l'on présume avoir été la salle des festins, on voyait encore dans le foyer l'empreinte de la fumée du feu qu'on y avait entretenu; il paraissait rougi par l'action de la flamme, et l'on remarquait çà et là des charbons qui n'avaient subi aucune altération.

Quelle induction tirer de ce fait? Indiquerait-il une ruine instantanée de cet édifice par la violence, les effets de la guerre ou toute autre cause que nous ignorons.

Il est à remarquer et l'on doit s'étonner que les recherches et les défrichements dont on vient d'entretenir le lecteur n'aient rendu à la lumière aucune monnaie, aucun autre document qui aient pu nous renseigner, si ce n'est sur la nature et la spécialité du monument qui fait le sujet de cette notice, au moins sur son âge.

Selon une tradition populaire et dont nous avons déjà dit un mot au commencement de ce récit, les bonnes gens du pays racontent qu'autrefois une terrible ogresse, du nom de *Matte*, habitait la demeure dont on montre les ruines sur la butte que nous venons de décrire. Signalée

pour ses appétits d'anthropophage, elle était l'effroi de toute la contrée, et particulièrement des petits enfants qu'elle enlevait pour les dévorer. La redoutable Matte était-elle une de ces *fées* qui exerçaient un si grand empire sur l'imagination de nos crédules aïeux? Les paysans du midi de la France peuplent encore de ces êtres fantastiques les bords des fontaines, les bois, les édifices en ruines, etc. Ce sont ces HERAE AVSCORVM dont le ressentiment était aussi à craindre que la bienveillance et la protection à désirer, ce fut en leur honneur que fut élevé cet autel votif conservé à Mauléon, et rapporté par Oïhénart (*Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 445), qui nous a révélé son existence.

FANO
HER . AVS
COR.....
..... SACRVM
C. VAL. VALE
RIANVS.

Le nom de *Matte* donné à la méchante fée des *Elusates*, et qui, à une légère variante près, ressemble à celui de *Mac*, appartenant à une de ses pareilles dans la bibliothèque bleue, et qui paraît avoir la même origine, vient, sans doute, du mot latin *mactari* (tuer), *mactator* (meurtrier).

En opposition à cette étymologie, qui, du reste, ne justifierait que trop les goûts et les appétits prêtés à tort ou à raison par la renommée à dame Matte, mais qui, peut-être, n'étaient que les résultats de la peur qu'elle inspirait aux enfants de la ville voisine pour garantir ses domaines de leur maraudage et de leurs spoliations, *Mat*, en celtique, veut dire bon, *Mad*, bonne, magad, *magath*, *maagd*, *magd*, dans les langues germaniques, signifient encore fille, vierge, pucelle. Les fées, comme les druidesses des Germains et des Gaulois, avec lesquelles on leur a trouvé aussi quelque affinité, faisaient vœu de garder leur virginité.

Le nom des premières, *fada*, *fera*, dans la basse latinité, et *hada* en gascon, viennent de *fad* ou *fat*, bonne. Du celto-breton et du celto-gallois *mad*, *mat*, les Bretons ont fait *madez*, bonne d'enfants.

Dans nos fabliaux et nos contes, qui la plupart ont une origine fort ancienne, et dont on n'a fait que rajeunir le langage à plusieurs épo-

ques, on donnait souvent le nom de *bonnes* aux fées, quoiqu'elles se rendissent souvent redoutables et fussent réputées pour leur méchanceté, comme les Grecs le donnaient aux *Euménides*, et par le même motif.

Relativement à la situation et à la nature du local choisi par notre Matte, pour son habitation, n'oublions pas que les fées habitaient ordinairement, et de prédilection, dans des forêts écartées, sur des *lieux élevés* exprimés fréquemment par le mot *matte*, synonyme de *butte*, éminence, élévation, et exprimé dans la basse latinité par *matha*.

Le souvenir de plusieurs de ces habitations féeriques existe encore de nos jours dans plusieurs localités. On voit, dans le département de Maine-et-Loire, une butte d'une forme toute semblable à celle d'Eauze, nommée *la Motte aux fées*.

Dans l'île de Courcoury, près de la ville de Saintes, on remarque aussi une de ces buttes, sous la même dénomination que la précédente et construite par une fée également appelée *Matta*, selon la tradition du pays, rapprochement très remarquable. La Matte des Santons empruntait à la Charente voisine, et transportait dans son tablier le sable dont elle construisit la butte ou sa motte.

Avant de terminer cette notice, je ne dois point négliger de faire connaître l'opinion de mon guide officieux à la butte de Matte sur le monument qui autrefois la couronnait. M. Layral y voyait les ruines d'un temple de Cérès, destination indiquée par la découverte dans une partie de son enceinte de débris des divers animaux qui lui étaient consacrés ou qu'on lui immolait comme nuisible aux fruits de la terre qu'elle protégeait. Mon savant correspondant en voyait encore une preuve dans la présence, au milieu des décombres, d'instruments à l'usage des moissonneurs (des faucilles) et de coutelas, selon lui destinés aux sacrifices, et enfin, dans le sexe féminin de l'être, qui était censé habiter le monument voué à sa divinité. C'était *Cérès-Eleusine*, la déesse athénienne. Ce rapprochement des mots *Eleusis* et *Elusa*, en donnant au nom de cette dernière ville une physionomie et une sorte d'origine grecque, flattait l'amour-propre patriotique du citoyen d'Eauze, qui oubliait, dans cette circonstance, qu'il ne faut point aller chercher l'étymologie des mots celtiques dans le grec, non plus que dans le latin. *Elusa, Elusates* (1) viennent du celte EL (l'article *le, la*,

(1) Qu'on prononçait, selon l'habitude des Romains et les usages de la langue latine, *Elousa, Elousates*, comme *Lactoura, Lactourates*. Cette prononciation s'est conservée dans le gascon, *Eouze, Lectoure*.

les), et de LOUC'H (1), *étang*, ce qui veut dire les *étangs* ou *le pays des étangs*. La ville d'Eauze est effectivement encore entourée d'étangs connus sous la dénomination d'*étangs de l'Armagnac*.

Je dois, en finissant ma tâche, adresser ici des excuses à mes lecteurs d'avoir appelé leur attention sur la description de la butte de Matte et des souvenirs qui s'y rattachent, dans *notre âge tout positif*, d'où, comme l'a dit Voltaire, «*on a banni les démons et les fées*,» où *il n'y a plus d'enfants* pour écouter les récits de leurs gestes et faits, et où l'on ne trouverait plus d'auditeurs bénévoles disposés à dire avec Perrault :

« Si peau d'âne m'était conté,
» J'y prendrais un plaisir extrême.»

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

DEUX POÉSIES DE MADAME THORE.

L'ENFANT ET L'OISEAU.

On dit que c'est toi qui fais naître
Les petits oiseaux dans les champs,
Et qui donne aux petits enfants
Une âme aussi pour te connaître!
LAMARTINE.

Un matin dans le fond de notre antique église
Je priais..... près de moi ma fille était assise
Et dans ses doigts de lait
Faisait glisser mon livre aux images dorées,
Et son bouquet de fleurs, et les perles nacrées
De mon blanc chapelet.

(1) Le C'H, qui n'est qu'une H bouclée, se prononce comme le CH (xi) des Grecs.
(Je reconnais devoir cette étymologie et les précédentes à feu Eloi Johanneau, mon confrère à l'Académie celtique et à la Société des antiquaires de France A chacun le sien.)

Lasse de ma prière et du trop long silence
Elle voulut parler..... à mon avis, l'enfance
Qui nous paraît souvent
Si distraite à l'église, a des torts excusables
Quand des êtres plus grands que l'on dit raisonnables
Sont pires qu'un enfant.....

Et chantant à ma voix, froissant sa robe rose
Pour en compter les plis, partout son œil se pose
Mobile, insouciant;
Quand soudain un oiseau l'effleure de son aile,
Et Cécile en riant me montre une hirondelle
Dans les airs tournoyant;

Et l'oiseau s'envolant au fond du sanctuaire
Eleva son essor comme une âme en prière
Vers la croix de l'autel;
Et là, se balançant, sa voix mélancolique
Avec des sons voilés chanta comme un cantique
D'amour à l'Eternel.

Cécile émerveillée écouta ce ramage
Et je lui dis — ainsi le ciel aime l'hommage :
De l'oiseau, de l'enfant;
Laissant l'aigle affronter la foudre qu'il défie,
Et l'homme s'égarer dans sa philosophie
Superbe et triomphant,

Il appelle vers lui l'innocente croyante
Et la simplicité dont la voix confiante
De tout temps le pria;
L'oiseau, symbole heureux des fidèles pensées,
Et le petit enfant qui joint ses mains rosées
Dans l'Ave Maria.

Et Cécile à ces mots agenouillée à terre
Pria tant qu'elle ouït sur la croix solitaire
Le cantique d'amour.
Puis elle dit : — Hélas! cet orphelin, ma mère,
Sans ruisseau pour sa soif, sans nid, sans graine amère
Va mourir dès ce soir?

Et je lui répondis — c'est le bon Dieu qui donne
Au lys sa robe blanche, au faible oiseau l'aumône
Et la mère à l'enfant;
Et ceux qui pour l'aimer se sont enfuis du monde
Trouvent près de l'autel, toujours pleine et féconde,
Sa main qui les défend.

L'hirondelle volant sur les dalles usées
Ramassa pour sa faim les miettes laissées
Après le pain béni;
Et sa soif l'attirant vers la fraîcheur de l'onde
Nous la vîmes baigner son aile vagabonde
Au bénitier bruni.

Elle sécha sa plume à l'angle d'une pierre
Près des vitraux dorés d'un rayon de lumière
Glissant jusqu'aux parois;
Puis heureuse des biens dont Dieu comblait sa vie
Elle revint encor chanter l'hymne ravie
Sur les bras de la croix.

Quand nous eûmes quitté l'enceinte solitaire,
L'enfant voulut savoir, malgré tout son mystère,
L'histoire de l'oiseau;
Oh! l'enfance est naïve! Et puisqu'elle a pu croire
Les contes de Perrault, je dirai mon histoire
Bien digne du berceau.

Cette jeune hirondelle encor timide et frêle
Sous le toit de l'église avec sa sœur jumelle
Habitait son vieux nid;
Et toujours à travers les fentes d'une pierre
Elle admirait ce temple où des flots de lumière
Coloraient le granit;

Où l'orgue dans les airs jetait plus d'harmonie
Que le frais rossignol chantant l'hymne infinie
Pendant les nuits d'été;
Et l'ombre lui semblait dans le fond des chapelles
Plus douce qu'aux berceaux de lianes nouvelles
L'aube au front argenté.

Et les cierges brillants lui semblaient des étoiles
Qu'un nuage d'encens enveloppait de voiles,
La voûte, un ciel serein;
Oh là, sa faible vie allait être si douce
Sans crainte du vautour, sans hiver, sans secousse,
Sans orage lointain!

Et lorsque son vieux nid fut étroit, l'hirondelle
Entre les murs sacrés laissa glisser son aile
Pour bénir toujours Dieu;
L'autre oiseau, libre et fier, s'élança dans l'espace,
Promettant de venir le soir à cette place
Lui redire un adieu.

Hélas! la liberté lui fut bientôt funeste;
Sur le bord des grands lacs, sous la voûte céleste
L'imprudent s'égara;
Et le soir vainement l'hirondelle pieuse
Attendit que sa sœur vînt lui porter, joyeuse,
L'adieu qu'elle espéra.

Et j'ajoutai — ma fille, ainsi l'âme ravie
Trouve au bord du berceau deux sentiers dans la vie :
L'un où les cœurs heureux
Volent vers les plaisirs, l'éclat, l'indépendance;
L'autre où le ciel sema mystère, ombre, silence,
Sur les parvis poudreux.....

Et ma fille écouta si bien ma pastorale
Que son cœur en comprit la facile morale;
Et vers ce lieu divin
Dès le soir revenue, au creux de chaque pierre
Son long regard chercha l'oiseau de la prière
Hélas! ce fut en vain.....

Mon Dieu! dit-elle, alors puisque tous abandonnent,
Même le frêle oiseau, tes autels qui lui donnent
La paix qu'il envia,
Moi, je te garderai mes fidèles pensées.....
Et l'enfant à ces mots joignant ses mains rosées
Dit l'Ave Maria.

LE CARRIER.

Aux ardeurs du soleil, voyez dans la carrière
Cet ouvrier brisant le rocher, pierre à pierre
En soulevant ce poids
Son bras tremble...., son corps où la sueur ruisselle
Se raidit, les éclats du roc qu'il amoncelle
Lui font saigner les doigts.

Quand le rocher résiste..... il l'assiége, il le mine
Comme une place forte..... et la poudre ruine
Les masses de granit.
Creusant, creusant toujours, il voit comme une voûte
Se courber sur son front. Il regarde, il écoute
Si le terrain gémit.

Oh! quel travail, enfants! dans notre maison blanche
Nouvellement bâtie où le soleil s'épanche,
Pourrons-nous oublier
Que la sueur humaine a mouillé chaque pierre.
Oh! nous adresserons au ciel notre prière
Pour le pauvre carrier.

Mère, cet ouvrier au front brun, dont l'œil brille
Comme celui d'un Maure, est né dans la Castille.
Adoptant notre sol
Il a fui les horreurs de la guerre civile.
Pense-t-il retrouver parfois dans notre ville
Son beau ciel espagnol.

Quand le pauvre exilé, sans parents, sans patrie,
Souffrira, nous dirons à son âme flétrie
« Ici, reposez-vous.
» Ces murs, nous les devons à vos labeurs; j'espère
» Que leur ombre pour vous sera bonne et prospère.
» Nos soins vous seront doux. »

Oh! pourquoi le Seigneur qui fit bien toute chose,
Qui donne un nid de mousse à la couvée éclose,
Au papillon les fleurs,
Aux hommes, dont la vie enferme si peu d'heures,
A-t-il laissé le soin de bâtir leurs demeures
Avec tant de douleurs?

Mes enfants, ici-bas le travail sanctifie
Les jours que l'architecte immortel nous confie:
Vers son dôme éternel
Marchons, en regardant nos maisons passagères
Comme une tente ouverte aux brises étrangères.
Nos palais sont au ciel.

NUMISMATIQUE.

Monnaie de Sully. — Constantius II.

La description des monnaies seigneuriales des divers fiefs qui composaient l'Aquitaine trouve naturellement sa place dans cette publication. Beaucoup de types monétaires des comtes et princes de Béarn et de la maison d'Albret sont passés sous nos yeux sans être dignes d'une mention spéciale, parce qu'il leur manquait deux choses qui font la valeur d'une médaille : l'intérêt historique et la rareté. Nous parlerons aujourd'hui du monnayage d'un grand ami et grand ministre d'Henri IV, Maximilien de Béthune, marquis de Rosny et duc de Sully, etc., etc. Il n'avait qu'onze ans en 1572, lorsqu'il fut présenté au roi et à la reine de Navarre qui devinèrent dans l'enfant l'homme futur. Lors du voyage de Catherine de Médicis en Guienne avec Marguerite de France qu'elle conduisait au roi de Navarre, Auch fut le théâtre de fêtes splendides; les deux cours y étaient réunies avec leur brillant cortége

de dames d'honneur; ce n'était que festins, jeux et soirées galantes. Rosny s'y distingua en se montrant aussi ardent aux plaisirs que le Béarnais. Les deux amis, dit-on, sacrifièrent tout le temps à l'amour, ainsi que bien d'autres gentilshommes, pendant que Catherine, qui en connaissait les intrigues, en faisait l'enjeu de sa politique.

Béthune n'était pas moins intrépide au combat. Au siége de Marmande, à la tête d'un faible corps d'arquebusiers, il résista à des troupes trois fois supérieures jusqu'au moment où le Béarnais, revêtu d'une mince cuirasse, volant à son secours, lui donna le temps d'enlever un poste important. Eauze, Mirande et Cahors virent également sa bravoure et son attachement au roi de Navarre.

Sully avait fondé dans le Berry, en l'honneur d'Henri IV, une ville à laquelle il donna le nom d'Henrichemont. Elle avait le titre de principauté et se substitua à celle de Boisbelle, terre de franc-alleu, qui, vers la fin du XIVe siècle, faisait partie des seigneuries de Sully, de Châteaumeillant, de Boisbelle et d'Orval, formant elles-mêmes l'ancienne sirerie de Sully, ayant appartenu aux La Trémouille, vicomtes de Thouars. Le grand ministre avait là un atelier monétaire émettant des monnaies comme les ateliers royaux, et dont le cours s'était répandu dans toute l'Aquitaine. L'atelier de Bayonne qui avait un L pour différent en émettait beaucoup en bronze. Voici la description d'une de ses pièces : au droit, tête du duc avec barbe et collet à la mode d'Henri IV, autour en légende : MAXI. D. BET. P. S. DENRI ET BB (1) au revers, dans le champ, 3 fleurs de lys couronnées du blason des Béthune : d'*argent à la fasce de gueules* : DOVBLE TOVRNOIS, 1636.

Les descendants de Sully continuèrent à frapper mon-

(1) Maximilien de Béthune, prince-seigneur d'Henrichemont et Boisbelle.

naie jusqu'en 1715 ou 1719, et Maximilien III, petit-fils du grand ministre, fit reconnaître ce droit à Louis XIV, en 1644. Dix ans après, il établissait dans son atelier deux gardes, un procureur, un graveur et un essayeur, comme dans les ateliers royaux (1).

Le bon aloi facilitait la circulation de ces pièces; elle a duré presque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où une récente réforme monétaire a démonétisé les pièces de trois et de six livres, de trente et de quinze sous, ainsi que les monnaies de cuivre de la république, et les sous, demi-sou, quart de sou, double sou et liard de Louis XV et Louis XVI.

Dans l'Aquitaine, le droit de monnayage seigneurial et ducal de la maison de Sully est celui qui a cessé d'exister le dernier.

Nous dirons en finissant, à ceux qui ont la bienveillance de nous lire, de vouloir nous faire connaître tout ce qui pourrait intéresser notre province; les découvertes, quelque peu importantes qu'elles soient, doivent toujours être mises en lumière; c'est la seule condition pour arriver à une classification complète, objet de tant d'études en France; aussi, le plus petit ducaton peut avoir son intérêt, et nous recevrons avec empressement toutes les communications et les envois que l'on voudra bien nous faire, soit directement, soit à la direction de la *Revue*.

Mentionnons également aux curieux un quinaire d'or de Constantius II, trouvé près la garenne à Nérac. Cette petite pièce, qui est devenue notre propriété, est à fleur de coin, et représente, au revers, une victoire assise sur une cuirasse tenant un bouclier sur lequel on lit : VoT-XXXX; devant elle, un génie ailé soutient le bouclier. La fabrique est fort belle pour l'époque.

E. PELISSON.

(1) Barthélemy. Num. moderne.

Le libéral engagement pris par M. le comte de Lagrange, au concours de Lectoure, envers les sociétés philharmonique et chorale de Condom, a été magnifiquement tenu. Les musiciens ont reçu une collection d'instruments neufs destinés à remplacer les anciens, et les chanteurs une somptueuse bannière sur laquelle sont figurées les armes urbaines. Cet étendard pacifique a été béni le 27 décembre dernier, en présence du donateur et d'une affluence considérable. La veille avait eu lieu la remise solennelle de ces dons princiers à nos deux troupes artistiques dont la reconnaissance se traduisit, durant deux soirées, en harmonie vocale et instrumentale. Dans un intermède de ces concerts, M. Marquet, président de l'orphéon, exprima la gratitude collective des siens en ce discret et parfait langage :

A Monsieur le Comte de Lagrange,

REMERCIMENT ET ALLOCUTION,

POUR LA REMISE DE SA BANNIÈRE

A LA FAMILLE ORPHÉONIQUE DE CONDOM.

MONSIEUR,

L'orphéon de Condom est réuni devant vous pour accueillir avec solennité le don de votre munificence.

L'orphéon n'a pas deux ans d'existence ; sa formation et sa marche ont essuyé des contre-temps ; et pourtant il ne compte pas moins de deux campagnes, aucune desquelles n'a été pour lui sans succès.

La première, en mil huit cent soixante, après sept mois tout au plus d'exercice, fut celle du chef-lieu de son département. C'est là qu'à la vue de six sociétés rivales, il fut taxé au second prix, après avoir tenu le premier notoirement en balance.

La deuxième, en mil huit cent soixante-et-un, était moins hasardeuse, se bornant au chef-lieu d'un arrondissement voisin et à trois sociétés qui s'étaient déjà reconnues. Celle-ci lui a valu l'honneur de se produire en votre présence, avantage précieux et signalé, qui ne permet d'en rappeler aucun autre.

Cependant, il avait peu de chance à la justice du terroir ; et c'est sous le scrutin d'une commission locale que votre clairvoyance est venue le relever.

Honneur et gratitude à votre bannière ! elle est le symbole pour nous des plus heureuses conciliations :

— Témoignage d'alliance et de patronage flatteurs ;
— Titre et sceau d'origine, avec lien de sentiment filial ;
— Réparation du sort et supplément de justice ;
— Faisceau de discipline et gage de progrès ;
— Présage de durée et attribut de légitimité.

Rien en ce moment n'y manque, sinon d'être consacrée par la religion de l'Art.

Nous serons tous jaloux de faire un nom à cette bannière; et si l'étincelle sacrée un beau jour électrise nos chants, nous reviendrons vous en porter l'hommage, en vous priant cette fois d'inscrire votre nom, comme membre honoraire, sur le registre de l'orphéon condomois.

Honneur, messieurs, et gratitude à la bannière de Monsieur le comte de Lagrange !

MISCELLANÉES.

M. Moët qui était naguère inspecteur d'académie dans notre département vient de succomber à la terrible maladie de poitrine dont les premiers symptômes s'étaient manifestés parmi nous. M. le ministre de l'instruction publique, jaloux de conserver à l'Université cette précieuse intelligence, l'avait envoyé à Nice avec la fonction qu'il occupait dans le Gers espérant que le climat efficace de cette ville pourrait conjurer l'affection terrible de M. Moët. Le ciel de la Savoie n'a pu le sauver, et il est descendu dans la tombe emportant avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui connurent cette nature et cet esprit d'élite. M. Bladé, qui critiqua son étude sur Montaigne, l'apprécia en ces termes élogieux : *Il y a encore beaucoup d'autres morceaux dans cette thèse écrits de cette même plume pleine, vigoureuse et mesurée, un jugement sur la valeur toute spéciale de la traduction de Plutarque par Amyot, de salutaires avis sur les diverses méthodes de compositions. M. Moët appartient, on le voit assez, à ce bataillon de l'école normale ou l'armée de l'Université recrute ses officiers supérieurs. Il en a les traditions et la discipline, il ne se sent aucune envie de combattre, en enfant perdu, à côté des Taines, des About, des Prévost-Paradol; il garde son rang mais il défend son drapeau..... Toujours,* d'après M. Bladé, *cet esprit si net et si clair aimant Thucydide et Xénophon avait profité des conseils de Blair et avouait ses préférences pour le style rapide et les récits éminemment intelligibles de M. Thiers.*

M. L. Couture, en nous annonçant *une Lettre sur les Auteurs condomois,* que nous donnerons prochainement aux lecteurs de notre Recueil, nous prie d'insérer la rectification suivante, ce que nous faisons de très bonne grâce :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

» Vous avez publié (v. plus haut, pp. 221-224) le commencement » d'un travail de M. l'abbé Cauderan, où l'on m'attribue une opinion » déterminée dans une question dont je ne me suis *jamais* occupé. » C'est évidemment inadvertance de la part de votre savant collaborateur, qui ne se montre d'ailleurs que trop bienveillant pour moi. Peu » disposé à le suivre dans ses théories un peu trop hardies, quoique » doctes et curieuses, je lui demande de me regarder comme simple » spectateur attentif et sympathique, mais qui demande à ne pas prendre couleur dans ces discussions grammaticales.

» *Tout à vous,*

» LÉONCE COUTURE. »

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée.

Vers la fin de 1550, un enfant venait au monde dans une petite maison des champs, aux environs de Mauvezin, sur les rives de l'Arrats. Sa famille portait le nom de *La Jesse; La Jessée,* on plutôt *La Gesso.* Il reçut au baptême le nom de Jean.

Le père de La Jesse, ou un de ses ancêtres, avait dû s'établir dans cette partie du Fezensaguet, après avoir quitté les rives de la Gesse, petite rivière qui coule au levant de Boulogne et tombe dans la Save à deux kilomètres au sud de Lombez.

Nous ne connaissons aucune circonstance de la jeunesse de Jean de La Jessée; mais en consultant les mœurs de cette époque, on doit penser qu'il fit ses études chez quelque prêtre de Mauvezin ou des environs. Ce genre d'éducation était général alors, surtout dans les familles modestes. Le clergé gascon, d'autant plus instruit qu'il avait à remplir la tâche rude et difficile de combattre le calvinisme, cultivait les sciences et les lettres avec une ardeur qu'il aimait à faire passer dans l'âme de la jeunesse. Les travaux des Montgaillard, des Dom Brugèle et de l'aimable poète d'Astros, curé de St-Clar, nous prouvent suffisamment que le Fezensaguet pouvait procurer à Jean de La Jessée un prêtre d'une instruction très satisfaisante, capable de guider un élève studieux dans la route que son intelligence naturelle était résolue à parcourir.

Dans tous les cas, Jean de La Jessée ne suivit ni les colléges de Bordeaux, ni ceux de Toulouse. Ce qu'il nous dit du voyage qu'il fit dans la capitale de la Guienne, vers 1570, prouve suffisamment qu'il voyait cette ville pour la première fois; et si la cité *Palladienne,* la patrie de Clémence-Isaure, avait été le théâtre de ses premières études, un poète aussi disposé à mettre en vers toutes les circonstances de sa vie aurait

bien trouvé çà et là quelques stances ou quatrains à dédier à l'*Ahènes* de cette époque.

La Jessée n'a marqué d'ailleurs dans le monde qu'à titre de poète, et nullement de savant profès... L'éducation d'un simple presbytère dans lequel il pouvait trouver une bibliothèque grecque et latine, et un curé pour lui donner la clé de ces langues, dont l'usage était alors si répandu, suffisait donc pour le mettre en mesure de se nourrir des auteurs classiques, qu'il se vante d'avoir étudiés avec ardeur.

Cette lecture assidue, approfondie, décida de sa vocation. Dès que sa tête fut remplie de vers, à l'âge de quatorze ans, il en fit éclore sous sa plume.

Voici comment il raconte son initiation au culte de la poésie :

Pour averer ceci d'un recent temoignage,
Encor sept et sept ans n'avoient borné mon âge
Qu'un soir me promenant sur les bords diaprés
Du fleuve qui sèsgare a travers de nos prés,
Je vy (miracle gran) avec sa gaye trope
S'en venir droit à moy la grave Calliope
Qui daigna bien quiter ses deux coupe aux fessons
Pour me rendre amoureux de ses douces chansons.
Je m'essorois folâtre en prenant la frescade,
Quand cette nymphe cy, l'honneur de sa brigade,
Me vient dire à l'instant : Mignon, je te promets
Que si tu me veux suivre, et tenter nos sommets,
Tu feras un Parnasse en ta terre anoblie.
Ces ondes que tu vois seront ta Castalie.
Ton séjour paternel notre séjour sera,
Et pour t'avoir porté s'immortalisera.
Tu seras des premiers qui, délaissant la terre
Pour fuir l'orde ignorance et quelque bruit acquerre,
Studieux, solitaire et veillant jour et nuit,
En peu d'ans cultivé produiras un beau fruit
Digne de notre espoir; aussi ma bande coye
Tapreste un gay chapeau qui sanssesse verdoye...
Mariant au savoir auquel je te destine
Et la grace francoyse et la grâce latine.

La chaleur de son imagination, l'impatience d'avoir des aventures et des succès, passions si générales alors dans la race gasconne, le brûlant désir de briser le cercle étroit de l'existence provinciale au fond

d'un village du Fezensaguet décidèrent de son avenir. A 19 ans, il prit congé de sa famille, de ses amis, et résolut d'aller chercher fortune à la Cour de Navarre.

J'étais fort jeune encore, et la vingtième année
Estoit prochainement sur mon chef retournée.

Le XVIe siècle fut pour nos contrées une époque mémorable. Une profonde révolution politique et morale y éclata au bruit du tocsin des guerres religieuses.

Jusqu'alors, le rôle historique de la Gascogne était resté fort obscur. Le Gascon vivait dans sa chère patrie sous la protection de libertés municipales fort étendues; il cherchait peu à courir les hasards et les aventures lointaines, plaçant l'honneur d'être simple citoyen de la ville libre de Lectoure ou de mainte autre commune presque aussi favorisée bien au-dessus de l'éclat dangereux de vivre à la cour des comtes batailleurs de Toulouse ou de Foix, de Poitiers ou de Provence.

L'ambition des Armagnac, leur rôle funeste sous le règne de Charles VI, l'influence plus glorieuse des comtes de Foix avaient bien attiré dans le Nord, au siècle précédent, quelques gens d'épée, sortis des coteaux de la Gelise, des Baïses et du Gers. On n'a pas oublié qu'un de Galard jouait si brillamment à la cour de Charles VI le rôle d'écuyer sans peur et sans reproche que l'inventeur des cartes lui dédia le valet de cœur.

Mais l'émigration aristocratique était encore fort bornée; les sujets ou les amis des Gaston de Foix entreprenaient seuls le long voyage des bords de la Seine afin de partager la fortune guerrière de cette famille de héros.

Avec l'installation de la cour de Navarre à Pau et à Nérac, la situation éprouva un changement notable. Au bruit des troubles fratricides du calvinisme, la bouillante noblesse gasconne et l'aventureuse bourgeoisie sentirent le sol trembler sous leurs pas; les destinées religieuses et monarchiques de la France se décidaient à leur porte; elles furent saisies d'impatience. La conviction catholique des uns, l'amour patriotique des autres, l'ambition du succès chez un bon nombre transformèrent cette province en un volcan; chaque bourgade prit part à l'éruption... la fièvre gagna les plus humbles; ceux qui ne saisirent pas l'épée prirent la plume. Tels furent la Jessée et Belleforest. Quelques-uns tinrent l'une aussi vigoureusement que l'autre; témoin le célèbre Saluste Dubartas.

De toutes parts alors sortent de leur castel ou de leur bourg une nuée de Gascons, soldats ou poètes; ils se groupent autour de quelques seigneurs influents, protestants ou catholiques, plus particulièrement autour de Jeanne d'Albret ou de Marguerite de Valois; car la cour de Nérac est une des premières académies du siècle, une sorte d'école préparatoire, d'où l'on s'élève aisément jusqu'au Parnasse, si brillamment installé à côté du trône des Valois par les Marot et les Ronsard.

Le Midi exécute donc une sorte d'invasion politique et littéraire vers le Nord avec l'approbation de celui-ci. Ronsard et du Bellay venaient de publier le programme de la réformation littéraire (1); il s'agissait de refaire le dictionnaire et la grammaire sur des bases toutes nouvelles. La vieille langue de Marot et de Froissard était abandonnée; on en créait une autre avec des éléments grecs, latins, mêlés aux idiomes de toutes les provinces : car dans ce *provignement* de vieux mots Dubellay recommandait d'emprunter aussi aux divers patois de la France tous les mots nécessaires à l'expression de la pensée. Gascons et Provençaux, Angevins et Limousins étaient donc conviés à concourir à cette œuvre nationale.

Cet appel produisit une révolution. Les poètes de tous les points de la France, désireux d'y répondre, abandonnent la langue trop circonscrite des troubadours et veulent monter sur le théâtre plus vaste ouvert par Ronsard et la pléiade; ils ambitionnent de parler la langue dont l'enfantement glorieux ébranle l'Europe; chacun veut apporter sa part de labeur à la grande entreprise.

Les représentants provinciaux accourent de toutes parts à cette constituante de la langue nationale : Bordeaux fournit le poète de Brach, l'Armagnac Saluste Dubartas (2).

Le Gascon, doué d'une prodigieuse facilité, d'une grande souplesse d'aptitude, se plie facilement aux formes et aux nécessités de la langue française (restée jusqu'alors pour lui une langue étrangère). Il comprend la nécessité d'adopter cette arme littéraire afin de lutter plus vaillamment dans le champ clos de la poésie : mais en répudiant l'idiome, il conserve son génie natif, génie plus espagnol qu'italien, qui se laisse séduire par l'exagération, et s'abandonne aisément à la prolixité. Un siècle plus tard, le législateur du Parnasse français, Boileau, lancera contre cette disposition naturelle quelques vers écrasants: nos

(1) Défense et illustration de la langue française, datée de 1549.
(2) Il était né en 1544, à côté de Monfort, près de Cologne.

poètes méridionaux mettront deux siècles à s'en relever chez nous; car Dubartas, très admiré en Allemagne, alors qu'il restait complètement discrédité en France, n'a reconquis sa valeur réelle que sous la plume réparatrice de M. de Sainte-Beuve (1).

En dépit de toutes les controverses, les poètes gascons et méridionaux ne poursuivirent pas moins la lutte et exercèrent sur la reconstitution de la littérature française au XVIe et au XVIIe siècles une influence qui n'a pas été suffisamment remarquée.

Mais cette grande question exigerait un livre, et nous n'avons que quelques mots à y consacrer ici.

Un jeune homme de l'imagination de la Jessée devait nécessairement avoir l'ambition de prendre part à la lutte qui passionnait l'Europe entière; il s'exalte, il s'abandonne aux plus brillantes espérances poétiques et quitte, vers 1570, son pays natal qu'il trouvait pauvre, froid, stérile pour les choses de l'esprit et du cœur... l'ambition le fait

..... hayr ses délices premières,
Ses voisins familiers et le nid de ses pères.

Il se rend à Bordeaux.

Après avoir fait quelque séjour dans cette ville pour se mettre au courant du mouvement littéraire, il se fait présenter à Jeanne d'Albret, qui se trouvait alors à La Rochelle, et s'occupait, avec son ministre Miossens, d'arranger le mariage de son fils Henri IV avec Marguerite de Valois. La gravité de ses préoccupations n'empêcha pas la reine de Navarre d'accueillir avec empressement le jeune Gascon de 20 ans dont on lui vantait les talents poétiques. Les reines et les rois de cette époque mettaient la protection et la culture des lettres au rang de leurs premiers devoirs; la Jessée fut immédiatement attaché à la cour.

Avant de se rendre à Blois, où l'attendaient Catherine de Médicis et les princes Français, Jeanne dut revenir à Nérac; car dans le récit de son voyage des bords de la Garonne à ceux de la Loire, la Jessée nous fait passer à Périgueux, Angoulême, Poitiers, Tours et Blois.

De tous les temps les poètes eurent l'amour ambitieux; depuis qu'Ovide eut la fantaisie d'aimer l'impératrice Livie, le Tasse de séduire la sœur du duc de Ferrare, et que le page de Francesca osa

(1) Tableau de la poésie française au XVIe siècle.

donner un baiser à sa trop noble maîtresse, les poètes, quoi qu'ils en disent, ont fort dédaigné les bergères et levé leurs regards beaucoup plus haut... Pendant que Jeanne d'Albret cherchait à allumer l'amour un peu rebelle de Marguerite de Valois à l'égard de son fils, voilà qu'à son insu, sans doute, la reine de 43 ans réchauffe si bien le cœur de Jean de la Jessée qu'il se prend du plus violent amour pour elle.

A 20 ans de qui n'est-on pas amoureux il est vrai? L'histoire de Chérubin n'est-elle pas répétée au début de la vie de tous les pages. Or, la Jessée avait 20 ans, il n'était autre chose qu'un page attaché au service poétique d'une reine de beaucoup d'esprit... et puis l'atmosphère était à l'amour sous les Valois. Au moment où Henri IV allait épouser Marguerite, le téméraire la Jessée voulut avoir sa Marguerite aussi, et il la choisit en très haut lieu.... Malgré les mauvaises chances d'une telle entreprise, il lui fit des vers nombreux. Si nombreux qu'il put en former plus tard quatre livres intitulés *les Amours de Marguerite* (1).

Il prend soin lui-même de fixer l'origine de son mal. Il avait 20 ans et 10 mois :

Cinq et cinq mois avoient jà pris carrière
Après vingt ans, quand un œil ravisseur
Des jeunes cœurs, se rendit possesseur
De ma franchise obstinément guerrière.

La passion fut très platonique, nous n'avons pas besoin de l'ajouter.

Celle qui m'a dompté sous sa maîtrise,
Me dard aux rays d'un pudique flambeau.

Aussi ses poésies amoureuses ne sont-elles qu'une interminable complainte remplie de sentiments, de rêverie, de désespoir :

Hélas felon amour, seul tyran de mon cœur,
Qui guerdonnes ma foy de peine et de rancueur,
Doys-je donc reconnaître (o fière cruauté!)
Pour dame et pour maîtresse une si grand beauté,
Qui sesgaye en mon deuil; ne pouvant l'eschauffer
Et qui passe en dureté les marbres et le fer.
Le soleil qui partout jette ses rays si vifs,
Me voit le plus chétif des amans plus chétifs.

(1) 8,000 vers à peu près.

Et le moindre aiguillon de mon mal douloureux,
Est le pire torment des autres amoureux.
. . . . . .
Un dur forçat porte moins sa destresse
Que moy la mienne, et vivre je ne veux,
Qu'en frédonnant dessus mon lit nerveux
L'humble rigueur de ma chaste maîtresse.
Je diray plus! le ciel qui *ma permis*
De la servir en elle seule a mis
Son tout son mieux et son parfait encore;
J'en suis indigne et le suis en vivant.

Cette douleur se répète sur tous les tons dans tous les rhithmes :

Pour ton amour je sèche,
Et suis en cas pareil,
Comme bute à la flèche,
Comme nege au soleil;
Ou comme au feu la cire,
Ou le nuage au vent,
Pourquoy donc sans m'occyre
M'occis-tu si souvent.

Jeanne de Navarre était installée à Paris, rue de Grenelle, dans l'hôtel du prince de Condé, lorsqu'elle fut atteinte de la maladie qu devait la conduire en peu de jours au tombeau. Son page désolé prend la plume pour exprimer sa douleur (juin 1572) :

Ah qu'elle estrange et dure cruaute!
Elle est malade, et le sont après elle
Le jeu, l'amour et la grace fidelle.

Etrange et dure cruauté, en effet, car la mort l'enleva d'une manière si brusque et si violente que le bruit d'un empoisonnement prit certaine consistance... L'infortuné la Jessée chantant sa mort comme il avait célébré sa vie, s'écrie avec toute la délicatesse d'un sentiment chrétien :

Madame aussi prenant ses aelles
D'aller au ciel ne faillit pas,
Que servent donc tant de querelles

Jay tort de la chercher ça bas
Ça bas ne sont les immortelles (1).

Toutefois, le mariage d'Henri IV n'eut pas trop à souffrir de la mort de Jeanne d'Albret; il fut peu de jours après célébré devant Notre-Dame, grâce à l'habileté diplomatique du béarnais Miossens qui sut triompher de toutes les difficultés, de tous les obstacles soulevés par la différence de religion des fiancés. Aussi La Jessée, qui voyait dans cet événement le triomphe de la politique de Jeanne d'Albret, trouva-

(I) Il ne cessa d'ailleurs de revenir toute sa vie sur un sentiment d'affection et une reconnaissance qui l'honorent.

Car ceste roine là qui pour sien m'avoit pris
Et qui vit or parmy les bienheureux espris
Maiguillonna si fort, que je vins à poursuivre
Mieus que jamais le train de ceux qu'on voit revivre
Après le dur trespas : si que d'un cœur entier
Gaillard je resentay le penible métier
Qui nous mene au palais ou la vertu demeure
Et défend qu'après nous un nom celebre meure.

....

Je tenois le destroit et ceste noble dame
Dont le seul souvenir de tristesse mentame,
Espoinçonna mon zele et si bien m'avisa
Que mes tendres chansons souvent elle prisa.
Me pressant hardiment à m'offrir devant elle
Et raisonner parfois sa louange immortelle.

.....

Car las ! tout aussi tost que ce pere des cieus
Relogea ma princesse au trone glorieus
Et qu'elle m'eut laissée et que je l'eus perdue
Mon cœur ni mon esprit ni ma muse esperdue
N'ont joui d'un bon aise : ains toujours indispos
Et toujours maugréant la mort à tout propos
Je déteste ses darts et m'audy mon envie
Qui d'un mal inconnu vint racourcir ma vie
Anéantit mon bien, attrista mon plaisir
Et de la voir encor m'augmente le désir.
Princesse de renom, chere perle d'eslite
Dont les rares vertus accrurent le mérite :
Tu vis ores la haut, et n'encours le soucy
Qui depuis ton depart me poing toujours ici
Là royne plus heureuse entre les chastes ames,
Ceinte comme un soleil de rayons et de flames
Tu manges l'ambroisie et te pais de soulas
Franche des malheurtéz dont le siècle est si las
Et moy le maudisson (ce croi-je) des celestes
Assailly de torments, et de langueurs molestes
Je souspire après toy dans ceste grand cité
Où malade je fu, jusqu'à lextremité
Royne jamais ne soit la mémoire blessée
Puisque tu fis ainsi conte de ton Jessée.

t-il, au milieu de sa douleur, la force d'adresser à Miossens une épître tout empreinte de la manie greco-romaine de l'époque (1).

La mort de Jeanne, loin d'éteindre dans La Jessée une passion qui n'avait pas un an d'existence, ne fit que l'aggraver... L'amant sans espoir chercha des consolations dans la poésie et dans les voyages; il se fit *amoureux errant*, ainsi qu'il se nomme lui-même, comme on se faisait chevalier errant... La cour de France était devenue inhabitable pour lui; on y haïssait trop tous ceux qui avaient approché de la reine Marguerite. Henri IV lui-même, averti probablement de la hardiesse amoureuse du petit La Jessée, n'était pas disposé à le bien accueillir. La Jessée eut même l'imprudence de lui rappeler ses sentiments secrets dans les premières stances qu'il lui dédia.

Tu perdis feu ton père au cours de ton enfance
Puis, n'atteignant encor ton âge printanier,
Tu vis clore à ta mère, hélas! son jour dernier,
Jour dont le souvenir incessamment m'offense.

Henri IV, si généreux envers ses compatriotes, resta fort indifférent aux suppliques et aux malheurs de La Jessée, et le poète abandonné dut chercher ailleurs ses consolations (2). La Jessée, sans appui, persécuté par les envieux, très maltraité par la fortune, était dans la plus belle situation pour fulminer contre le siècle qui ne savait le compren-

(1) Jadis un brave Ulysse ornement des Gregeois
Fut par eux délégué vers les princes de Troye
Pour recouvrer Hélène, avant qu'on mist en proye
La cité de Priam, vieil tige de nos roys.
Ores un autre Ulysse, ornement des Francoys
Est venu dans Paris afin qu'on lui octroye
Une autre belle Hélène, et qu'il la reconnoye,
Jusqu'aux champs où l'attend son espous navarroys.
Frustré de ses desseins, le caut fils de Laerte,
En Sparte retourna, portant la guerre ouverte,
Que ceste Grecque ici laissa reigner dix ans.
Or Cestuy faisant ore un plus noble ambassade,
Conduit pour notre bien ceste royne en parade,
Un sage Ulysse est donc moindre que Miossans.

(2) Cette rigueur d'Henri IV fut constante, car le poète disait plus tard :

Encore si pensois qu'après tant de soufrance
Ce noble rois son fils, ma dernière espérance,
Plein du mesme desir amanderoit mon sort
Et me feroit revivre en dépit de la mort :
Je pensois qu'il metrait quelque don en reserve
Pour l'entretenement de ma jeune Minerve;
Mais comme il n'a cognu mon importunité,
Il répare non plus ma longue adversité.

dre, et le laissait sur le pavé vivre à l'aventure, assis à la table du hasard. Dans sa mauvaise humeur, il s'en prend un peu à tout le monde, et lance, en 1572, une satyre ou *Exécration sur les Infracteurs de la Paix*. Ce fut sa première pièce imprimée. C'est également à cette époque qu'il faut faire remonter une bonne partie des strophes satyriques un peu décousues qu'il réunit plus tard dans *ses Jeunesses*. Il y passe en revue tous les rangs de la société, gens de cour et magistrats; tous les défauts, avarice et vanité, égoïsme et ingratitude. Mais en flétrissant le vice, il sait louer la vertu, et l'étendue du mal ne l'empêche pas de voir le bien où il est, et de lui vouer le culte d'un cœur honnête.

Au milieu de cet examen un peu misanthropique du monde qui l'entoure, sa douleur s'accroît au lieu de diminuer; son âme ardente, son caractère droit et fier, lui rendent le séjour de Paris, le voisinage des *cajoleurs de cour*, intolérables. Toujours rempli du tendre souvenir de Jeanne d'Albret, il abandonne enfin la France qui lui rappelait trop vivement sa douleur, et se dirige vers la Savoie avec le projet d'égarer ses chagrins en Suisse, en Allemagne et dans la patrie de Pétrarque... N'avait-il pas, lui aussi, sa Laure à pleurer !

Puisque l'ire et le deuil m'accable et desconforte,
Adieu mon cher pays où je fus alaitté.
Adieu ma France, adieu, qui m'as si mal traité,
Payant ma vive amour d'une haine aussi forte.
Adieu mes chers parents, adieu chère cohorte
De mes plus chers amis; adieu fidélité
Chère en temps de bonheur, chère en captivité.
Adieu tout ce qu'on peut chérir en mainte sorte.

Il part, plaignant sur tous les tons la France et lui-même du malheureux sort que les méchants leur ont fait. Il arrive à Lyon..: Là, il se réunit à quatre marchands qui se rendaient en Allemagne par la Savoie. Ils partent *en poste*, mais à cheval, bien entendu. A une époque où les routes carrossables n'existaient pas, les postes, établies par Louis XI et renouvelées des *mutationes* des Romains, consistaient en relais de chevaux de selle tenus à disposition des voyageurs et conduits par des guides appelés *postillons*. Le soir, ils arrivent dans un hameau que La Jessée ne nomme pas.

L'air vif, la distraction du voyage, dissipèrent un instant les humeurs noires du poète gascon. Il retrouva la gaîté et la désinvolture de

la jeunesse. On nous permettra d'insister sur cette course à travers champs, car elle lui inspira une narration charmante, digne de Marot ou de Régnier. On en jugera par quelques fragments.

On se met à table, les marchands boivent sec. La Jessée refuse de les seconder dans leur sacrifice au Dieu Bacchus, et il explique son éloignement :

Ains que j'eusse cognu notre saint chœur divin,
Je ne sais quel desdaing me fit hayr le vin
Dès mes plus tendres ans, voire avec telle envie
Que l'odeur seulement à vomir me convie.
. . . . . .
Fut pour mieux desmentir le vulgaire bizoigne
Qui dit qu'un bon poète est toujours bon ivroigne.

Les marchands le plaisantent et finissent par reconnaître à ses goûts étranges, à son ton langoureux, qu'il porte le mal d'amour en croupe. La Jessée répond de son mieux à leurs plaisanteries, se retire dans sa chambre et passe la nuit à soupirer. Le lendemain, on remonte à cheval, et l'on entre dans les montagnes.

Pendant le postillon notre course hastoit,
Et jà nous rencontrions l'abyme où sesbatoit
La tempeste de l'onde, au fond des creuses roches,
Comme si quelque amas de tigres aux pieds croches
Eussent eu guerre ensemble : aussi l'ire et l'horreur
Des torrents effrénez acroist là sa fureur;
Il nous fallut descendre et tirer par la bride
Nos chevaux harassés, et leur servir de guide,
Ainsi que nous faisions en semblables destroits
Où les sentiers estoient difficiles et droits.

CÉNAC-MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA FARANDOULO

d'Anselme Mathieu.

La *Farandole* d'Anselme Mathieu, poésies provençales. — Avignon; librairie de Roumanille.

En ce temps-là, M. Léonce Couture voulait bien enrichir cette *Revue* de sa prose aussi élégante qu'instructive,

et consigner dans les pages de ce recueil ses jugements littéraires, où s'alliait le goût le plus délicat au savoir le plus pur. Pourquoi faut-il que nous n'entendions plus cette brillante et solide parole du maître ?

Or, M. Couture disait alors dans la *Revue d'Aquitaine*, t. III, p. 354 : — « Toutes les langues *romanes* étant sœurs, le dialecte de la Provence ne saurait nous être indifférent. »

Place donc ici à la *Farandole* d'Anselme Mathieu ! C'est un volume de poésies, où les pièces s'enchaînent et vont comme ces bandes de jouvenceaux et jouvencelles, qui, se tenant par la main, se forment en rond et se déroulent, pour s'enrouler encore et se dérouler ensuite par-ci par-là, toujours chantant, toujours riant, faisant la *farandole*... De là, le nom donné à ces poésies, qui nous sont venues tout récemment écloses de cette belle Provence où les fleurs ont tant d'éclat, et les fruits tant de saveur délicieuse ! La *Farandole* nous a été envoyée de cette heureuse et magnique contrée, où sont nées les *Oubreto* de Roumanille, la *Miougrano* d'Aubanel et la *Mirèio* de Mistral.

La Provence est aujourd'hui en pleine floraison poétique. Ils sont là une troupe de jeunes hommes — que les *neuf* lustres de Roumanille me le pardonnent ! — ils sont là une troupe de jeunes poètes, ardents, enthousiastes, pleins de feu, qui sous le nom de *Felibres*, s'intitulent et sont, en effet, les héritiers des *Troubadours*. Avec eux recommence l'âge heureux du Gai-Savoir :

Jam nova progenies cœlo demittitur alto !

Dans les lieux mêmes où chantèrent Guillaume des Baux, Raimbaud de Vaqueiras, Gui de Cavaillon, éclatent, soupirent, pleurent et rient les chants de Roumanille, père de cette *pléiade*, de Mistral, qui en est le héros, et ceux d'Aubanel, de Brunet, de Tavan et de Mathieu.

Que chantent-ils ? Ce que chantent tous les poètes, les vrais poètes : ils chantent Dieu, la patrie et l'amour ; ils chantent le pays natal, ses croyances, ses légendes et son histoire ; ils chantent l'azur du ciel, l'éclat du soleil, le grand fleuve, la belle mer de la Provence ; la fleur qui brille, celle dont le front s'incline, le ruisseau qui caquette, le vin et son flot d'or, tout leur est matière à « moduler une harmonie, » comme ils disent :

Musiqueja' no cantadisso.

Ils la modulent en cette langue douce et sonore qui est aussi la nôtre. On la croyait éteinte... Elle vit si bien, qu'attirant sur soi l'attention de l'Académie française, elle a naguère obtenu de la docte Compagnie une magnifique couronne pour la *Mirèio* de Mistral. La prédiction de Jasmin s'accomplira :

Aquelo ensourcilhayre,
Aquelo lengo musicayre !
Chez elo, las sasous passon, sonon, tindinon,
Et cent milo milès enquèro y passaran,
Sounaran et tindinaran !

Cette langue est on ne peut plus habilement maniée dans les pièces dont se compose la *Farandole;* nous l'y avons trouvée avec toutes ses qualités, animée et langoureuse, délicate et ferme, souple, abondante, riche et étincelante de couleurs.

Anselme Mathieu chante l'amour ; il le dit dans une séduisante chanson :

Moun cant es tout d'amour.

Ce n'est point ce sentiment épuré qui s'élève jusqu'à l'*idéal*; notre *felibre* semble ne rien connaître à cet amour, auquel le divin Platon a donné son nom ; il ne chante pas

non plus, comme *naguère* son compatriote Aubanel, le sentiment dont un poète français disait :

L'amour vit de douleurs !

Non....., l'amour, *selon* notre *Mathieu*, s'entretient d'autres aliments, il se nourrit de baisers. Aussi l'auteur de la *Farandole* est-il connu dans son pays sous le nom de *Felibre di poutoun* (poète des baisers); il est certes le bien nommé.

Mais qu'on le sache : si les baisers bruissent un peu trop dans la *Farandole*, ils ne choquent jamais; et pour lire ces gracieuses et charmantes poésies, pas n'est besoin, à l'exemple de Socrate, lorsqu'il lui arriva de prononcer un discours peu grave, pas n'est besoin de se voiler la tête de son manteau. V. LESPY.

LOU RIÉU.

Pièce détachée de la *Farandole* d'Anselme Mathieu.

Veici ce que disiéu à la jouino Leleto,
Un jour qu'erian ensèn :
Dins si ribo verdouleto
Une aigo cascareleto,
Coulo, risouleto,
Sus lou gravié lusènt.

Au mitan di tepo (1) flourido,
Di tepo que lou riéu counvido,
Counvido a se miraia,
Jouino Leleto, vène ! Es tant poulit, Leleto,
De vèire la viouleto
Au bon soulèu s'esparpaia;
De vèire dins la bouissounado,

(1) Gazon.

Lou rigau (1) que de tout cousta,
Voulastrejo e fai que sauta,
Bequetejo e fai que piéuta,
Coumo moun tèndre cor, despièi la vesprenado
Que de poutoun t'ai courounado.

O ma bello, vène emé (2) iéu !
Vène emé ieu, Leleto,
Souto la pibouleto (3)
Entèndre cascaia l'aigo claro dóu riéu.

Aduso ta quitarro,
E cantaren tout-aro
L'amourouso cansoun
Que fai veni la languissoun !

E pièi, pèr óublida que la vido es amaro,
Caressarai ti bèu frisoun (4) :
Et coume lou bonur es une causo raro,
Me leissaras rauba ti poutounet bessoun,
Car soun plus dous encaro
Que subre (5) la quitarro
Lis èr de ti cansoun.

Vaqui ce que disiéu à la jouino Leleto.
E'mé iéu (6), tremouleto,
Venguè sus la sableto.
O riéu ! o riéu ! o riéu !
Que ton aigo èro lindo (7), antan (8), au mes d'abriéu !

(1) rouge-gorge.
(2) Avec.
(3) Le bois de peupliers.
(4) Boucles.
(5) Sur.
(6) Et avec moi.
(7) Limpide.
(8) L'an dernier.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE[1].

(*Suite.*)

Premières incursions des Normands. — Dès l'époque de Dioclétien et de Maximien (285), les premiers pirates du Nord apparaissent sur les côtes septentrionales et occidentales de la Gaule. Encore arrêtée pour plus d'un siècle par la barrière du Rhin, la race germanique prélude par de petites incursions partielles et momentanées, par le pillage et la dévastation du littoral, à la grande invasion de 406. Des écumeurs de mer, désignés par Eutrope sous le nom de Franks et de Saxons, désolent la région maritime de la Belgique et de l'Armorique. Carausius, homme de naissance vile, qui s'était fait par son courage un grand renom militaire, reçoit à Boulogne l'ordre de veiller à la sécurité des deux provinces. Les Barbares sont mis en fuite ou capturés en grand nombre. Cependant, le butin qu'ils emportaient ne s'étant point retrouvé tout entier, et n'ayant été remis ni aux gens du pays, ni aux empereurs, il fut soupçonné de laisser aborder ces pirates afin d'avoir par là l'occasion de s'enrichir. Maximien donna ordre de le tuer; mais Carausius passa la mer, et se fit proclamer empereur par la légion de Bretagne (2).

Après Dioclétien, les Franks et les Saxons reparaissent plus hardis et plus nombreux. Partout où ils peuvent forcer le passage, ils arrivent sur les côtes de la Gaule, âpres au pillage et à l'incendie, sur terre comme sur mer, et égorgeant les captifs (3). Pour ces barbares, exercés de bonne heure à la navigation côtière, ce n'est qu'un jeu d'affronter la mer de Bretagne, sur leurs barques légères revêtues de peaux

(1) Voir, plus haut, pages 261 et 330. Reproduction interdite.

(2) Post hæc tempora etiam Carausius, qui vilissime natus in strenuo militiæ ordine famam egregiam fuerat consecutus, cum apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum more accepisset, quod Franci et Saxones infestabant, multis Barbaris sæpè captis, nec præda integra aut provincialibus reddita, aut imperatoribus missa, cum suspicio esse cœpisset, consulto ab eo admitti Barbaros ut transeuntes cum præda exciperet, atque hac se occasione ditaret, à Maximiano jussus occidi, purpuram sumpsit et Britanias occupavit. Eutrop., *Hist. Rom. Brev.*, lib. ix.—Aurel. Vict., *Cæs.* 39.—Claud Mamert. *Paneg. Maximian. Herc.*—Eumen., *Paneg. Const.*

(3) Gallicanos vero tractus Franci et Saxones iisdem confines, quo quisque erumpere potuit, terra, mari prædiis acerbis, incendiisque, et captivorum funeribus hominum violabant. Amm. Marcellin, lib. 17.

de bêtes (1).—Autant de rameurs, autant de corsaires et de brigands. Ils attaquent à l'improviste et s'éloignent quand on les attend. Veillez, ils se rient de vous; endormez-vous, ils vous accablent. Fuyez, ils vous atteignent; poursuivez-les, ils vous échappent. Des naufrages, ils n'en ont guère peur. Cela ne fait que les exercer. La mer est leur élément; ils la connaissent, ils y sont à l'aise. Vivez tranquille sur la foi des tempêtes; vous ne les voyez point venir. Ils s'aventurent, pleins d'espérance et de joie, parmi les vagues et les horribles écueils. Avant de mettre à la voile, de lever l'ancre et de quitter la côte pour s'en retourner chez eux, on dit que ces barbares superstitieux tirent au sort les captifs et qu'ils en font périr le dixième dans des supplices horribles (2).— Contre ces insaisissables et féroces adversaires, on tente bien de se prémunir. La *Notitia Imperii* fait mention d'un officier qui, sous le nom de comte du rivage saxon (*Comes littoris saxonici*), était chargé de la garde du littoral, de l'embouchure du Rhin à celle de la Garonne. Ammien Marcellin parle aussi d'un autre chef militaire préposé à la sûreté des côtes de l'Armorique et du Brouage (*Dux tractûs Armoricani et Ebruicani*) (3). Toujours d'après la *Notitia Imperii*, la surveillance de ce dernier s'étendait sur cinq provinces : la seconde et la troisième Aquitaine, la première, la seconde et la troisième Lyonnaise. La forteresse de Blaye, à l'embouchure de la Garonne, était aussi placée sous son commandement (4). Après le meurtre de l'empereur Majorien, le Tractus s'organise de fait en province indépendante, sous les ordres du comte Ægidius. Les Saxons reparaissent; un chef

(1) Quin et Aremoricus piratam Saxona tractus
Sperabat cui pello salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.

SID. APOLL., lib 17.

(2) Improvisus aggreditur, prævisus elabitur, spernit objectos, sternit incautos, si sequatur intercipit, si fugiat evadit. Ad hæc, exercent illos naufragia, non terrent. Est eis quædam cum discriminibus pelagi non notitia solum, sed familiaritas. Nam quoniam ipsa, si qua tempestas est, hinc securos efficit occupandos, hinc prospici vetat occupaturos, in medio fluctuum scopulorumque confragosorum spe superventus læti periclitantur. Prætereà, priusquam de continenti in patriam vela laxantes hostico mordaces anchoras vado vellant, mox est remeaturis decimum quemque captorum per æquales et cruciarias pœnas, plus ob hoc triste quod superstitioso ritu necare, etc. SID. APOLLIN., *Ep. VI ad Nammat*, lib. VIII.

(3) Præter Comitem littoris saxonici impositus et dux tractus Armoricani et Ebruicani. AMMIAN. MARCELL., lib, 17. Je suis la leçon de J. Scaliger, *Comm. in Aus.*, lib. II c. b., qui propose *Ebruicani* au lieu de *Nervicani*.

(4) Sub dispositione viri spectabilis Ducis tractûs Armoricani, Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannova in littore Santonico, et præfectus militum Carronensium Blabia. NOTIT. IMPER.

du nom d'Adovacrius, poussé probablement par les Wisigoths, dévaste tout le territoire d'Angers. Ægidius marchait contre lui quand la mort vint le surprendre (464). (1) Syagrius, fils et successeur d'Ægidius, prit à sa solde, pour le comte de l'empereur Anthémius, un corps de Bretons insulaires, qui n'étaient peut-être que des Saxons, et qui, d'après Jornandès, arrivèrent par mer sous la conduite de Riothime. Ils s'établirent sur les bords de l'Indre (468). Après la mort de Syagrius, Adovacrius reparut (2), rappelé peut-être par Euric, roi des Wisigoths, et vint occuper l'embouchure de la Loire (470). Le comte Paulus et le roi frank Childéric prirent les armes contre lui. Paulus arriva le premier et fut tué dans la bataille. Childéric, dont le retard avait été sans doute calculé, ne parut que le lendemain et tailla en pièces les Saxons. La ville d'Angers se rendit; ce jour-là même, il y eut un grand incendie, et toute l'église fut consumée. Les Franks s'emparèrent des îles où les pirates s'étaient établis, les saccagèrent et massacrèrent une grande quantité de peuple. Cette même année, au neuvième mois, la terre trembla. Adovacrius fit alliance avec Childéric, et tous deux soumirent les *Allemands*, qui avaient envahi une partie de l'Italie (471) (3).

Certains veulent que la charge de chef du *Tractus Armoricanus* ait existé jusqu'à l'époque de Sidoine Apollinaire, et qu'un certain Nammatius, auquel il écrit, en ait été revêtu (4). L'opinion de ceux qui ne

(1) Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. 17.

(2) Quo defuncto (Syagrio), Adovacrius de Andegovo et de aliis locis obsides accepit. Greg. Turon., lib. II, cap. 17.

(3) Veniente vero Adouacrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo comite, civitatem obtinuit. Magno eâ die incendio domus ecclesiæ concremata est. — His itaque gestis, inter Saxones atque Romanos bellum gestum est : sed Saxones terga vertentes, multos de suis, Romanis insequentibus, gladio reliquerunt; insulæ eorum cum multo populo interempto, à Francis captæ atque subversæ sunt. Eo anno mense nono, terra tremuit. Adouacrius cum Childerico fœdus iniit, *Alamanosque*, qui partem Italiæ pervaserant, subjugârunt. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. 18 et 19.—Les îles où les Saxons s'étaient fortifiés sont celles qui avoisinent l'embouchure de la Loire. C'est l'opinion du P. Lecointe (Cointius). Cet annotateur croit aussi devoir substituer le mot *Alanos* à celui d'*Alamanos*, et suivre la leçon du manuscrit de l'abbaye de Corbie et de plusieurs autres. Les Alains s'étaient, en effet, établis au midi de la Loire, sous le roi Goar, en même temps que les Wisigoths. Vid. Paulin., *Eucharist.*, et Vales., *Rer. Francic.*, *lib. IV*. C'est à tort que Depping, liv. II, ch. I, retarde jusqu'en 480 l'expulsion des Saxons des îles de l'Océan. Elle eut lieu neuf ans plus tôt (471).

(4 Sidon Apol., lib VIII., *Ep. ad Namm.* C'est le sentiment de Hauteserre, *Rer. Aquit.*, lib. IV, cap 1, et celle de J. Savaron, dans ses notes si longues et si substantielles sur Sidoine Apollinaire, p. 303, prem. partie. D'autres voient dans Nammatius le gendre de Ruricius et le chef de la flotte

voient dans ce dernier que le chef des forces navales du roi wisigoth Euric paraît plus probable. Quoi qu'il en soit, Euric avait réprimé sur le littoral de la Gaule les actes de piraterie, car Sidoine nous le montre recevant la soumission de tous les peuples barbares, et tout d'abord celle des Saxons. « Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus, naguère maître de la mer, trembler maintenant sur la terre. Les ciseaux ne font point seulement tomber de son front les premières touffes de ses cheveux; le fer tond partout et coupe jusqu'à la peau. La tête s'amoindrit et le visage s'allonge. »

Pendant le ve siècle, d'autres pirates, qui dans leur langue se nommaient sans doute *Edelingues* (nobles, guerriers), débarquèrent aussi sur la côte de la Neustrie, dans le Bessin ou comté de Bayeux. Le pays où ils se fixèrent reçut le nom d'Otlingie (1), et l'abbé de La Rue conjecture que Caen dut être le siége d'un de leurs établissements. Procope nous les montre ayant dépouillé déjà leurs habitudes de vagabondage et de rapine, et devenus cultivateurs, pêcheurs, trafiquants (2) Vers la fin du vi^e siècle, Félix, évêque de Nantes, en convertit un très grand nombre au christianisme. Ils finirent par se confondre avec la masse de la population neustrienne (3). En même temps qu'ils désolaient ainsi le littoral de la Gaule, ces écumeurs de mer abordaient dans la Grande-Bretagne, et y commençaient cette série d'invasions qui devait aboutir, en moins de deux siècles, à la formation de l'heptarchie anglo-saxonne.

Jusqu'alors, les Normands proprement dits, les peuples du Jutland, de la Suède et de la Norwège, ne connaissaient que vaguement l'existence du pays des Franks, de cette région encore indéterminée que les anciennes Sagas désignent du nom de Valland ou contrée Vallonne (4),

d'Euric, dont parle Crégoire de Tours. v. Greg. Turon., lib. II, cap. 16, 17, 21.

Istic Saxona cœruleum videmus
Assuetum ante salo, solum timere, etc.

Sidon. Apol., lib. VIII; *Ep. IX*.

V. aussi le Panégyrique d'Avitus :

Quin et Aremoricus pyratam Saxona tractus
Sperabat, etc.

(1) In comitatu Bajocasense, in pago qui dicitur Otlingia Saxonica. *Charte de Charles le Chauve*, de 843. Baluze, *Capit. Reg. Franc.*, t, II. V. aussi dans le t. xxi des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres* le travail de l'abbé Lebeuf sur les Saxons de l'Otlingie.

(2) Procop. *De Bell. Goth.*

(3) Depping, *Hist. des Exp. marit. des Normands*, liv. II, ch. I.

(4) Depping, *id. ibid.*

et qui, à partir de la Frise, s'étendait indéfiniment vers le sud. Ce fut sans doute par les Saxons qu'ils en eurent connaissance. Les Mérovingiens commençaient à s'étendre vers le Nord. Clovis avait déjà fait périr plusieurs chefs franks et s'était emparé de leurs domaines, de telle sorte que pour échapper au même destin, le fils du roi de Cambrai se réfugia dans le Jutland auprès du roi Chlochilaich (Guithlac, Godleik, Hygelac), qui avait déjà fait une expédition malheureuse dans la Grande-Bretagne. Quatre ans après la mort de Clovis (516), les Danois, sous la conduite de Chlochilaich, s'embarquent pour la Gaule. Ils abordent sur les terres de Théodoric (Thierry), roi d'Austrasie, pillent une ville, font les habitants prisonniers, et ayant chargé le butin sur leurs navires, ils se préparent à retourner dans leur patrie. Leur roi était demeuré sur le rivage, attendant, pour suivre les siens, que les autres vaisseaux eussent gagné la haute mer. Le roi Théodoric ayant appris cette dévastation de son pays, envoya aussitôt en cet endroit son fils Théodebert avec une forte armée et un grand appareil de guerre. Celui-ci tua le roi, défit les ennemis dans un combat naval et restitua le butin aux habitants (1).

Les successeurs de Clovis continuent son œuvre. Clotaire attaque les Saxons et leur impose tribut (555). Moins heureux l'année suivante, il s'en retourne à demi vaincu. L'ennemi reprend courage et vient, jusqu'en face de Cologne, piller la ville de Deutz (557). Après sa mort, les Saxons s'allient aux Thuringiens et s'avancent jusqu'aux bords du Lahn où ils sont taillés en pièces par le duc de Champagne, qui tenait le parti du roi Sigebert.

Ces peuples firent encore plusieurs expéditions dans la Gaule; mais comme elles eurent lieu par terre, elles sortent du cadre de ce récit et appartiennent à l'histoire générale (2).

Au VIIe siècle, je vois de nouveaux pirates s'établir sur les côtes de la Neustrie. Venus de la Frise ou de la Saxe, ou peut-être même du Jutland, ils occupent une partie de la Flandre et tout le territoire d'Aire, de Saint-Omer et de Saint-Pol. Leur chef Adroald, qui possédait le sort de Sithieu, fut baptisé par saint Omer, auquel il fit don de l'emplacement nécessaire pour la construction d'une église (3).

J.-F. BLADÉ.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Greg. Turon, *Hist. Franc*, lib. III, cap. 3.
(2) Greg. Turon, *Hist Franc.*, lib. IV, cap. 9, 14, 16.
(3) *Vita S. Audomari*, Mss., n° 689 de la biblioth. de Saint-Omer, cité par Piers, *Variétés historiques sur Saint-Omer*. Note de Depping.

BIOGRAPHIE.

LE GÉNÉRAL D'ESPEYRON.

D'Espeyron (Pierre) naquit à St-Barthélemy, le 4 octobre 1736, d'une ancienne famille, originaire de Marmande, établie à St-Barthélemy depuis le dix-septième siècle.

Son père, avocat distingué, le destinait à suivre la même carrière, mais le jeune d'Espeyron préféra celle des armes. Après avoir terminé ses études qui furent très brillantes, il obtint, en 1753, une sous-lieutenance au régiment de Normandie; fut nommé lieutenant en 1757, et capitaine au même régiment en 1760.

La guerre ayant éclaté en 1774, entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique qui revendiquaient leur indépendance, et la France ayant embrassé la cause des Américains, une armée, dont le régiment de Normandie fit partie, fut envoyée à leur secours; pendant la durée de cette guerre d'Espeyron fut souvent cité par les généraux français et américains comme un officier du plus grand mérite. Il fut nommé chevalier de St-Louis, à la suite de plusieurs actions d'éclat, le 20 juin 1775, et passa en qualité de major au régiment de Soissonnais le 24 mars 1780.

De retour en France, il obtint le grade de lieutenant-colonel du même régiment, le 15 avril 1784, et fut plus tard décoré de l'ordre Américain de Cincinnatus.

Ainsi que la plupart des officiers qui avaient combattu pour l'indépendance des Etats-Unis, d'Espeyron avait rapporté d'Amérique des idées libérales qui, dans son esprit,

se conciliaient avec le maintien de la monarchie et le plus vif attachement pour le roi; aussi fut-il au nombre de ceux qui applaudirent avec transport aux premiers mouvements de notre grande révolution de 1789.

Le régiment de Soissonnais étant devenu 40e de ligne, d'Espeyron en fut nommé colonel, le 25 juillet 1791.

Des troubles graves ayant éclaté la même année dans le comtat, le général de Choisy fut chargé de s'y rendre avec des troupes pour les réprimer. Le 40e de ligne fit partie de cette expédition et envoyé à Carpentras, où il arriva le 25 octobre D'Espeyron fut chargé, en outre, du commandement en chef de toutes les troupes qui se trouvaient réunies dans cette ville.

Signalé comme *aristocrate* par les factieux, d'Espeyron eut, deux jours après son arrivée, à dompter une violente sédition qui éclata particulièrement contre lui. Il déploya une grande énergie et brava seul, pendant une heure, la fureur des émeutiers qu'il parvint à faire rentrer dans l'ordre sans l'emploi des baïonnettes.

Pendant que d'Espeyron exposait sa vie pour le maintien de l'ordre, il était dénoncé à son général et inculpé de la manière la plus calomnieuse et la plus atroce de protéger les factieux qui se portaient dans les maisons pour insulter les particuliers.

Les habitants de Carpentras ayant eu connaissance qu'une lettre à ce sujet avait été écrite à d'Espeyron par le général de Choisy, convoquèrent, le 30 octobre, une assemblée générale extraordinaire des citoyens actifs de la ville.

Cette assemblée envoya une députation de huit de ses membres auprès de d'Espeyron pour le prier de donner connaissance aux citoyens assemblés de la lettre du général de Choisy. D'Espeyron s'empressa de mettre cette lettre

sous les yeux des députés, qui en rendirent compte à l'assemblée, par suite de quoi elle prit la délibération suivante :

« L'assemblée générale des citoyens actifs délibère una-
» nimement de consigner dans la présente délibération les
» sentiments d'amour, de vénération et de reconnaissance
» dont tous les citoyens en général et en particulier sont
» vivement pénétrés envers M. d'Espeyron, pour la con-
» duite noble, sage, prudente et ferme, qu'il a tenue à
» l'effet d'écarter de cette cité tous les troubles que l'anar-
» chie était au moment d'y faire naître ; d'avoir su, avec
» cette modération qui lui est ordinaire, déjouer les projets
» de ceux qui ont été soupçonnés de vouloir occasionner
» des désordres dans Carpentras; elle proteste solennelle-
» ment que son nom sera gravé éternellement dans le cœur
» de tous les citoyens et que sa mémoire sera en vénéra-
» tion parmi leurs enfants et leurs derniers neveux. »

Copie de cette délibération ayant été transmise au général, cette affaire n'eut pas d'autres suites.

La tranquillité n'ayant pas été troublée à Carpentras depuis l'échauffourée du 23 octobre, le général Choisy ordonna à D'Espeyron, le 16 novembre 1791, d'évacuer cette ville avec les troupes sous ses ordres. La consternation fut dès ce moment à Carpentras, et une nouvelle assemblée des citoyens actifs fut convoquée le 18 novembre. Elle délibéra qu'une députation serait envoyée au général de Choisy pour demander la révocation de cet ordre.

M. Gruzu père, membre de l'assemblée, proposa par amendement « que quoique d'après les obligations infi-
» nies que cette ville a à M. D'Espeyron, chef du 40e ré-
» giment, son image soit profondément gravée dans le
» cœur des citoyens; pour lui donner encore un témoi-
» gnage plus authentique de leur vénération, les citoyens

» doivent délibérer, ainsi qu'il en fait la motion, de prier » ce digne et respectable chef, qui a su par tant de pru- » dence, de sagesse et de fermeté, garantir cette ville » des troubles qui ont affligé tant d'autres villes du Com- » tat, de vouloir bien accorder son portrait, pour être dé- » posé précieusement dans la salle de la municipalité de » cette ville, avec une inscription au bas, qui retrace ses » vertus et les sentiments de gratitude de tous les ci- » toyens. »

Cette proposition appuyée, discutée et mise aux voix, fut adoptée à l'unanimité.

Les députés de Carpentras n'ayant pu obtenir la révocation de l'ordre d'évacuation, D'Espeyron dut s'y conformer et se rendre à l'armée du Nord, placée sous le commandement du maréchal Rochambeau.

Arrivé au camp dans les premiers jours de l'année 1792, avec son régiment, D'Espeyron ne tarda pas à s'apercevoir que cette armée, même les états-majors, contenaient des agens de désordre, dont tous les efforts tendaient à la démoralisation des troupes et à la ruine de la discipline. Sa conduite à Carpentras l'avait désigné aux anarchistes comme un ennemi acharné de leur funeste doctrine; aussi fut-il bientôt en butte aux dégoûts, aux persécutions de toute nature. Malgré l'amitié que lui témoignait le maréchal, avec qui il était lié de longue date, la position n'était plus tenable; D'Espeyron quitta furtivement l'armée, passa le Rhin et fut se joindre aux troupes de Condé.

Accueilli d'abord avec froideur par le prince et par ses anciens camarades qui donnaient aux derniers arrivés le sobriquet de *Tards-Venus*, D'Espeyron fut cependant admis dans leurs rangs, mais seulement avec le grade de lieutenant-colonel, l'émigration n'admettant pas l'avancement obtenu postérieurement à 1789.

Toutefois D'Espeyron ne tarda guère à conquérir le rang que ses éminentes qualités lui attribuaient, il fit avec éclat les campagnes de l'armée de Condé, et après le licenciement de cette armée, Louis XVIII le nomma maréchal de camp, le 5 janvier 1797.

Dès ce moment D'Espeyron se voua à une sorte de retraite et même d'obscurité. Ayant refusé de prendre du service chez quelques souverains étrangers qui lui en offraient, il résida pendant plusieurs années en Allemagne, et plus tard à Constance, en Suisse, où il se trouvait en 1814.

Louis XVIII, sur le point de monter sur le trône, lui fit expédier un brevet de lieutenant-général, en avril 1814, et, en même temps, lui écrivit une lettre autographe pour le pousser de rentrer en France.

Ces circonstances et les événements qui les avaient occasionnées firent une telle impression sur le général qu'au moment où il s'occupait de ses préparatifs de départ il fut atteint d'une grave maladie à laquelle il succomba, en peu de jours, sans avoir revu la terre natale.

BECHADE-LABARTHE,
de St-Barthélemy.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

1505. *Thomas de Foix de Grailly* (Thomassius Fuxius de Fuxo) (2), abbé de Nisos et de l'Escaledieu, est porté très jeune au siége épiscopal de Tarbes. Il se voit disputer cette haute dignité par Roger de Montault-

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228 286 et 341.
(2) Cart. de St-Pé.

Bénac (*de Monte-Alto*), chanoine de cette ville. Cette rivalité devient une cause de nouveaux troubles pour le diocèse.

La valeur des livres n'avait guère baissé dans le Bigorre, malgré la découverte récente de l'imprimerie. Suivant un acte des archives de Vic-Bigorre (3 juin 1506), maître Fortaner de Péré, écrivain (*scriba*), habitant de Vic, s'engage à peindre un missel neuf, d'après le mode du missel de la confrérie de S. Jean de Vic (*unum missale novum. ad modum missalis Confratriæ S. Johannis de Vico*), pour noble Arnaud-Guillaume de Bazillac (*de Baselhaco*), curé de Camalés (*rector de Camalheriis*), au prix de 26 écus et 6 écus pour le parchemin (1).

1514. A la mort de Thomas de Foix, les troubles continuent à agiter le diocèse. Le béarnais *Menauld de La Martorie*, protégé par la maison de Lautrec et soutenu par quelques ecclésiastiques, se fait élire le 7 décembre, tandis que le Chapitre nommait *Roger II de Montaull-Benac* (Rogerius de Monte-Alto), 29 décembre. Tarbes compta deux évêques. Tous deux donnèrent leur consentement à l'acte qui sécularisait le chapitre, décembre 1514 (2).

1517. Le désistement de Roger rend la paix au diocèse; Menauld demeure seul sur le siége épiscopal.

Menauld III de la Martorie (3) (Menaldus de Martorio), était doyen de l'église d'Orléans (*decanus Aurelianensis ecclesiæ*), lorsque le maréchal de Lautrec, son protecteur, ayant reconnu son mérite, le fit désigner au siége de Tarbes. On lit son nom au bas du contrat de mariage de Paul de Montesquiou avec Jacquette d'Estaing, 1524. — En août de la même année, il permute avec Gabriel de Gramont et passe à l'évêché de Conserans (4) (*Consoranensis ecclesia.*)

L'ex-évêque de Tarbes accompagna Lautrec en Italie, dans la désastreuse campagne de 1528, et reçut le gouvernement du Milanais; mais le maréchal étant mort de la peste devant Naples, Menauld revint en France et fit élever à ses frais, à Coutras, un beau mausolée en mémoire de son bienfaiteur (5). Mort de Menauld, 14 janvier 1547.

1524, 23 juillet. *Gabriel de Grammont* (Gabriel de Acro monte), évêque de Conserans depuis 1520 passe au siége de Tarbes. Ce prélat

(1) Glan., t. 1, titre 165. — La valeur intrinsèque de ces 32 écus = 96 fr.
(2) Le chapitre se composait depuis 1340 de 14 chanoines.
(3) Aliàs de *Martres*.
(4) Bulle de Clément VII (23 juillet 1524). Le 23 février précédent, ce même pape avait approuvé la sécularisation du chapitre de Tarbes (*le livre du chap.*).
(5) *P. Brantôme.*

s'acquit par ses talents et par ses connaissances des choses publiques l'estime particulière de François Ier, qui le combla de faveurs. En 1525, ce prince l'envoie, comme ambassadeur, en compagnie du vicomte de Turenne, pour négocier l'alliance de Henri VIII, roi d'Angleterre. En 1527, il le charge auprès de Charles-Quint de poser, en son nom, les bases d'une paix générale.

Gabriel de Grammont rassembla, en 1526, dans un livre aujourd'hui perdu (*Jura Sacra*), les lois et les coutumes religieuses du Bigorre. Littérateur, poète, il aimait tellement les belles vallées des Pyrénées qu'il refusa en 1528 l'évêché de Poitiers (*Pictavensis*); l'archevêché de Bordeaux (*Burdigalensis*) 1529; et s'il accepta en 1530 l'archevêché de Toulouse, ce fut en conservant la direction de son cher diocèse de Tarbes. En 1532, le pape Clément VII le nomma cardinal du titre de Ste-Cécile. Il mourut le 15 mars 1534. (Tables de St-Savin.)

1534, 20 décembre. *Antoine de Castelnau de Tursan* (Antonius de Castro novo), neveu du cardinal Gabriel de Grammont, avait déjà brillé dans les lettres et dans plusieurs ambassades en Angleterre et en Espagne, lorsqu'il parvint à la dignité épiscopale.

Son pontificat fut témoin de l'arrivée en Bigorre des premiers prédicateurs calvinistes dont les doctrines devaient pendant soixante ans souffler sur cette province une guerre aussi horrible que funeste. En 1535, un carme fougueux, le *P. Solon,* protégé par la reine Marguerite de Navarre (1), (Marguerite d'Alençon), parcourt le diocèse et entraîne plusieurs villages dans le parti de la Réforme.

1541. *Louis de Castelnau de Tursan* (Ludovicus de Castro novo), frère du précédent. Son nom figure sur plusieurs actes du cartulaire de St-Savin. Il mourut le 1er septembre 1549 (2).

1549-1556. *Vacat sedes Tarbiensis.* Cette vacance tourne au profit des erreurs de la Réforme dont les prédicateurs sont soutenus par Jeanne d'Albret qui succède, en 1555, à son père, Henri d'Albret, roi de Navarre et comte de Bigorre.

1556, 27 juillet. *Gentien d'Amboise de Belin* (Gentius Belinus cognomento Ambasius; aliàs Gentianus de Ambœsiâ), de la célèbre mai-

(1) Sœur de François Ier, elle avait épousé, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

(2) *Gall. Christ.*

(3) Vacance du siége mentionnée au 1er septembre 1551 dans un acte des *archives de Vic;* au 18 février 1554, dans les *archives du chapitre* (Préf. de Tarbes.)—On trouve dans certains catalogues *Roger III de Castelbon*, évêque en 1554.—Je n'ai lu son nom sur aucun titre.

son de Bussy-d'Amboise. Son nom figure, dès l'an 1558, sur les tables de St-Savin; on le trouve au bas du contrat de mariage du seigneur de Cardaillac avec Marguerite de Jussan, 5 déc. 1563.

1562. Les guerres religieuses désolent le diocèse. L'an 1566, la reine Jeanne d'Albret proscrit dans le Bigorre tout culte extérieur : processions, funérailles publiques; aussitôt les catholiques de la province prennent les armes, et la princesse est obligée de rapporter son décret 1567.

Cette même année, un aventurier, Jean Guilhem, donne le signal des dévastations dont le diocèse doit être le théâtre : il pille les églises de *Ger*, de *Pintac*, l'abbaye de l'*Escaledieu*, convertit ce monastère en forteresse et s'y retranche. C'est en vain qu'un généreux et noble chevalier, Raymond de Cardaillac, réunit à Tarbes les notables du pays pour conjurer la guerre civile (18 sept. 1568); ses efforts demeurent impuissants. Les deux partis courent aux armes. Les *Catholiques* prennent pour chef Antoine de Lomagne que leur désigne Charles IX; les *Calvinistes*, le baron d'Arros, lieutenant-général de Jeanne d'Albret.

Au commencement de 1569, les Réformés incendient le couvent des *Carmes de Trie*, égorgent les religieux, pendent le prieur.—Pillage des églises de *Montgaillard*, *Ibos*, *Maubourguet*, *Caixon*, *Baloc*, *Vic*, *Pujo*, *Andrest*, et des abbayes de *La Reule*, de *St-Lézer*.

L'évêque Gentien d'Amboise, chassé de Tarbes par les bandes de Jeanne d'Albret, se retire non loin de Luz (ar. d'Argelés de Lavedan), dans un lieu solitaire, près d'une source minérale où il construit une petite chapelle sous l'invocation du Sauveur. Il fit graver sur la porte de cette chapelle l'inscription suivante :

VOS. HAVRIETIS.
AQVAS. DE. FONTI
BVS. SALVATORIS.

Telle est l'origine du hameau actuel de *St-Sauveur*, si célèbre aujourd'hui en Europe par son établissement thermal (1).

Aux bandes du baron d'Arros succédèrent celles du cruel comte de Montgomméry qui exercèrent d'épouvantables déprédations dans le diocèse. J'emprunterai à l'*Intendit* de Me Guillaume Abaye, pièce officielle qui fut dressée le 5 septembre 1575 (2), les détails suivants sur les actes de vandalisme commis par les huguenots.

(1) L'empereur Napoléon III a fait relever cette chapelle et construire près de là un pont d'une hardiesse incroyable.
(2) Liasses du chapitre (Arch. de la préf.).

Août 1569. Montgomméry incendie l'église et le village de *Lannemezan*, les villages de *Capvern*, *Mauvezin*, *Lutilhous*, *Bégole*, *Burg*, *Campistrous*, *Lanespède*, *Ricaut*, *Ozon*, *Tournay*, *Peyraube*, *Clarac*, *Clarenx*, *Galez*, *Luby*, *Sinzos*, *Bordes*, *Gourgue*, *Sarrabeyrouse*, *Sarraméa*, *Poutz*; les églises de *Chelle-Debat*, *Marceillan*, *Castetvieilh*, *Trouley*, *Labarthe*, *Marquerie*, *Cieutat*, *Poumarous*, *Orignac*, *Hitte*, *Chelle-Dessus*, *Luc*, *Oueillous*, *Antist*, *Ordizan*, *Bernac-Dessus*, *Bernac-Debat*, *Vielle-Adour*, *Calavanté*, *Lespouey*, *Mascaras*, *Montignac*, *Barbazan-Debat*, *Soues*, *Horgues*, *Momères*, *Salles-Adour*, *Arcizac-Adour*, *St-Martin*, *Montgaillard*, *Visquer*, *Avéran*, *Bénac*, *Orincles*, *Julos*, *Paréac*, *Astugue*, *Pontac*, *Semeac*, *Aureillan*, *Juillan*, *Bordères*, *Azereix*, *Ossun*, *Ibos*, *Louey*, *Lanne*, *Ours*, *Gayan*, *Siarrouy*, *Andrest*, *Bazet*, *Aurensan*, *Pintac*, *Ourouix*, *Luquet*, *Gardères*, *Lamarque*, *Loubajac*, *Poneyferré*, *Pontacq*, *Ger*, *Ponson-Dessus*, *Ponson-Debat*, *Montaner*, *Castéide*, *Aast*, *Ainx*, *Ourbère*, *Lasserre*, *Tarasteix*, *Escaunets*, *Villenave*, *Bedeille*, *Abos*, *Bentajou*, *Peyraube*, *Pontiac*, *Labatut*, *Serés*. » Total, 102 églises ou villages.

1er septembre 1569, les calvinistes prennent *Tarbes*. « Pillage de la ville; incendie de la *cathédrale* où se trouvait *un chœur si bien garni de livres et bibliothèques*; ils brûlent les couvents des *Cordeliers* (1) et des *Carmes*, les églises collégiales de *St-Jean* et de *St-Martin*. En sortant de cette ville, ils vont livrer aux flammes *Orleix*, *Dours*, *Chis*, *Bours*, *Souyaux*, *Laslades*, *Louit*, *Fréchet*, *Lizos*, *Oléac*, *Pouyastruc*, *Tostat*, *Bazillac*, *Sarniguet*, *Artagnan*, *Pujo*, *Camalés*, *Talasac*, *Vic*, *Caixon*, *Villepinte*, *Sauveterre*, *Auriébat*, *Maubourguet*, *Estirac*, *Villefranche*, *Plaisance*, *Galiax*, *Préchac*, *Belloc*, *Baulat*, *Labatut-Rivière*, *Montus*, *Castelnau* (R.-B.), *Soublecause*, *Goux*, *Canet*, *Caussade*, *St-Lanne*. Les prieurés de *St-Lézer*, de *Madiran*, les abbayes de *Tasque*, de *St-Pé* et la ville de *Lourdes* sont également dévastées pendant cette même année.» Total, 50 églises ou villages.

22 janvier 1570. Nouveau sac de Tarbes par le protestant Montamat, lieutenant de Montgomméry.

19 avril 1570. Troisième sac de cette malheureuse ville par le même aventurier : 1,450 cadavres restent sans sépulture, *mis en proye aux oiseaux de rapine*. C'est alors que furent détruits complètement les

(1) L'église des Cordeliers fut transformée par eux en *temple*.

faubourgs de *Martiac* et de *Mataloup*, les bourgs de *Maubourguet* et de *Crabé* (1). Cette même année, le couvent des *Carmes de Rabastens* fut brûlé.

1571. Les bandes de Merlin et de Ladous désolent toute la province où elles commettent d'affreux brigandages.

Les scènes désolantes que nous déroule le notaire du sénéchal de Bigorre se répétaient dans tout le midi de la France. La paix de St-Germain (8 août 1570) donne quelque repos au diocèse; les prêtres, aidés des habitants, relèvent les ruines de leurs églises.

1572 (9 juin). Mort de Jeanne d'Albret. La Navarre et le Bigorre passent à la maison de Bourbon dont le chef, *Henri de Béarn*, devait mettre fin aux guerres religieuses du royaume en 1598.

Le massacre de la St-Barthélemy (24 août 1572) rallume la lutte. Destruction de l'*abbaye de St-Sever de Rustan* par le calviniste Lizier (2) (10 mars 1573), dont les soldats brûlent *Sémeac*, *Cabanac*, *Aubarède*, *Montégut*, *Villecomtal*, *Haget*, *Estampes*, tandis que deux partisans, Arnaud de Caza et Jean Parisot, pillent l'église de *Lourdes;* mais ils ne peuvent pénétrer dans les montagnes du Lavedan.

12 mars 1573, quatrième pillage de *Tarbes* par Montamat et Lizier. Incendie de *Trebons* et de *Sarniguet*. Le Bigorre est parcouru dans tous les sens par des bandes de Béarnais et de Gascons durant l'année 1574.

1575. L'évêque Gentien d'Amboise descend au tombeau avec la douleur de laisser son diocèse dans le deuil et la misère.

L. LEJOSNE,
Professeur d'hist. au lycée impérial de Tarbes.

QUELQUES MOTS

SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

DES IDIOMES DU MIDI DE LA FRANCE.

Les idiomes du Midi de la France sont composés en *très grande partie* de latin, et contiennent *un peu* de grec.

(1) La ville de Tarbes perdit la moitié de son étendue et de sa population.
(2) Aliàs *Léger*.

Causes : Domination romaine dans le Midi de la Gaule, domination entière, pleine, *absorbante* ; — établissement antérieur sur une partie de la côte Sud de la colonie grecque qui a fondé Marseille.

Il y a aussi dans nos idiomes *quelques vestiges* de la langue des Ibères et de celle des Celtes.

Causes : Occupation de notre sol par des peuples de race ibérienne et de race celtique.

Les Ibères et les Celtes étaient établis dans nos contrées avant les Grecs et les Romains.

Donc, les idiomes de la France méridionale sont composés d'ibérien et de celtique, de grec et de latin. *C'est le latin qui domine* : on pourrait dire que, sur 100 de nos vocables, 95 sont latins.

Donc, pour nous Béarnais, Gascons, Languedociens, Provençaux, la *langue latine* est une *langue mère* ; elle est la mère de nos idiomes.

Il y a dans le latin *des vestiges* de la langue des Ibères.

Cause : Les Ligures, de race ibérienne, ont traversé l'Italie ; ils en ont occupé quelques portions, notamment le *Septimontium*, qui, d'après M. Ampère (1), était une *anté-Rome*. Les Gênois de nos jours sont les descendants de ces Ligures.

Donc, co-existence de *racines* ibériennes, et dans le latin et dans les idiomes du Midi de la France.

Cette co-existence de *quelques* éléments identiques, et dans la langue latine et dans nos idiomes méridionaux, est incontestable.

Qu'on la constate afin d'établir que des peuples qui ont occupé nos contrées, ont occupé aussi l'Italie, et, dans l'Italie, la région d'où Rome est sortie pour être la maîtresse du monde... Soit.

(1) Histoire Romaine à Rome, I, 97 et suiv. — Paris, Michel Lévy, 1862

Mais s'appuyer sur cette constatation pour diminuer, pour nier même la prépondérance du latin dans la formation de nos idiomes, c'est, à mon sens, commettre la plus grossière erreur. V. LESPY.

NUMISMATIQUE AQUITAINE.

A M. Pelisson, numismatiste, à Condom.

Au nom de plusieurs amateurs de la science numismatique et au vôtre, vous voulez bien me demander mon opinion motivée sur le signalement, l'attribution et l'époque de la médaille gauloise anépigraphe d'argent, trouvée en grande quantité, en 1836, dans un même enfouissement, à Manciet, et plus tard dans un autre à La Roumieu. Pour répondre à votre désir, je ne puis que répéter ici ce que M. Duchalais, M. de la Saussaye et moi (1) avons dit à l'occasion de cette découverte, lorsqu'elle eut lieu, en traitant de l'autonomie monétaire des Aquitains.

Au moment même de la restitution au jour du trésor de Manciet, quelques exemplaires de la médaille dont il est ici question me furent communiqués par les correspondants que j'avais alors à Auch et à Condom. Je remarquai une très grande analogie de style et de fabrication entre ces pièces et le produit du monnayage des Sotiates, surtout du côté droit ou de l'avers; car le revers, comme on va le voir, était loin d'offrir une égale ressemblance dans le type et dans le travail. Ma première pensée, comme celle des deux savants que j'ai nommés plus haut, fut d'attribuer la monnaie de Manciet à ces mêmes Sotiates et à l'atelier de leur roi *Adietuanus* (2), dont César, dans ses

(1) Dans divers numéros de la *Revue numismatique française*.
(2) Com. de la guerre des Gaules, livre III.

Commentaires, selon l'usage habituel aux Romains d'altérer les noms des hommes qu'ils qualifiaient de *Barbares*, a fait *Adcantuanus*. Mais en réfléchissant que notre denier gaulois avait été recueilli en différents temps et presque toujours en assez grande quantité sur le territoire ou dans l'extrême voisinage des *Elusates*, le peuple le plus éminent de la Novempopulanie ou de l'Aquitaine Césarienne (1), cela m'a porté plus tard à le considérer comme leur appartenant. Ce qui a surtout déterminé notre opinion, c'est qu'on ne connaissait pas encore les produits de leur monnayage, tandis qu'on possédait ceux des *Ausci*, des *Vasates*, des *Belindi* (2), et, ainsi que nous l'avons dit, des *Sotiates*.

C'est un principe établi par le docte abbé Barthélemy, à l'occasion des monnaies anépigraphes des Volces-Tektosages, trouvées si fréquemment et en si grand nombre à la Vieille-Toulouse (3), que lorsqu'une même monnaie se découvre souvent et abondamment sur le territoire d'un peuple, elle doit, jusqu'à preuve contraire, lui être attribuée. Cette doctrine est aujourd'hui admise et consacrée par tous les numismatistes.

On ne peut absolument rien préjuger de la similitude de type et de fabrique entre les pièces provenant du gisement de Manciet et celles des *Sotiates* antérieurement connues. On peut d'abord présumer, avec toute vraisemblance, que le faire et le style de ces peuples et de leurs voisins et amis les *Elusates* étaient identiques. Il est même possible qu'un seul atelier centralisât l'émission pour les uns et les autres. Ce mode a été pratiqué ensuite par les Romains dans les Gaules, et par les seigneurs laïques et

(1) *Novempopulos Ausci commendant et Elusates*, Ammien Marcellin, XVII, mais le *commandement* des *Elusates* prima celui des *Ausci*.

(2) Aujourd'hui Belin, dans les Landes

(3) Lettre de l'abbé Barthélemy à l'abbé Audebert, dans une dissertation de ce dernier sur les monuments de Vieille-Toulouse, et, entre autres, de médailles anépigraphes dites *à la Croix ou à la Roue*, découvertes dans ce lieu.

ecclésiastiques, durant le moyen-âge et à une époque plus rapprochée de nous.

Fort de ces témoignages et de ces assertions, je me crois, Monsieur, fondé à persévérer dans mon option en faveur des *Elusates*, bien que mon opinion ne fût pas partagée par le regrettable M. Duchalais et M. de La Saussaye : Le premier, dans sa *Description des médailles gauloises du cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale*, et le second dans ses *Conjectures sur la Numismatique de la Gaule* (1), ayant persisté dans leur préférence pour la tribu guerrière qui résista aux légions conduites par Crassus en Aquitaine.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, des opinions manifestées dans cette controverse, voici le signalement de cette pièce :

Droit : objet qui a paru à Duchalais (2) impossible à décrire avec certitude, où des numismatistes ont cru reconnaître une coquille de mer. Par analogie avec l'avers des médailles sotiates, MM. de La Saussaye, de Lagoy et du Mège ont proposé de voir une tête de lion tournée à droite, opinion à laquelle je me suis rangé.

Revers : simulacre d'un cheval ailé tourné à gauche, figurant ici comme enseigne militaire des Gaulois. Selon M. de La Saussaye, les barres placées entre les jambes du quadrupède ne peuvent être autre chose que l'armature destinée à le fixer sur sa hampe lorsqu'il était porté en tête des troupes, dans les combats.

M. Du Mége, dans sa correspondance avec moi, a encore pensé que l'hippogriffe de notre monnaie pourrait être une imitation du Pégase ou cheval-volant de l'*Emporium*; mais l'image numismatique du coursier conduisant les Gaulois à la victoire se reproduit souvent sur leurs médailles. Seulement, il est surmonté d'un aigle aux ailes éployées et

(1) Revue Numismatique; année 1851, p. 5 et suivantes.
(2) *Loco citato suprà.*

quelquefois foulant un ennemi abattu. Les Sotiates n'ont jamais fait usage de cet emblème sur leur revers qui représente un loup ou plutôt une louve, à l'exemple du denier consulaire de *P. Satrienus*, témoignage, a-t-on présumé, de l'alliance de ce peuple et de son chef Adietuanus avec les Romains après la victoire du lieutenant de César.

Voilà, Monsieur et honoré correspondant, tout ce que je puis vous dire aujourd'hui sur les échantillons de la trouvaille de Manciet, dont il existe, à ma connaissance, des variétés légèrement distinctes par le format qui est tantôt rond, tantôt oblong (1), mais uniformes quant aux types.

Veuillez recevoir, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée et de mon dévoûment.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,

membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

LE COLONEL LATORNERIE

à Sediman en Egypte.

Le colonel Latornerie vit le jour à Condom vers 1769. Il avait donc le même âge que Bonaparte. Ce n'était pas leur seul point de ressemblance : comme le grand capitaine dont il fut l'ami, il avait débuté dans la carrière militaire en qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Tous deux appartenaient à une famille de robe; le père de l'un était juge à Ajaccio, le père de l'autre l'était au présidial de notre ville. Latornerie, dont le portrait vient d'être

(1) Provenant de plusieurs enfouissements et recueillies par feu M. le marquis de Lagoy, auquel j'en dus la communication lorsque je m'occupais de la découverte de Manciet. Ce savant numismatiste partageait notre opinion sur l'attribution de ces pièces aux *Elusates*, par les motifs énoncés dans cette lettre.

rangé dans notre galerie de tableaux biographiques (1), se distingua en Allemagne à la poursuite du prince Léopold. Lorsque l'expédition d'Egypte fut organisée, le Corse à cheveux plats le réclama comme une intelligence d'élite et lui confia le commandement de l'artillerie légère d'une division. Parmi les actions d'éclat qui le recommandent à notre mémoire, nous rapporterons la suivante :

Notre prise du Caire ne constituait pas la conquête entière et définitive de l'Egypte. Il fallait pour compléter notre domination exterminer la partie militaire de la nation qui était représentée par les Mamelucks. Ceux-ci étaient divisés en deux corps d'armée, l'un commandé par Ibrahim-Bey dans la Basse-Egypte et l'autre par Mourad-Bey, campé à Sédiman dans la Haute. Bonaparte donna la préférence de son attaque au premier et laissa à Desaix le soin de pourchasser le second et de le rejeter en Éthiopie. Desaix, pour accomplir sa mission, ne disposait que de six bataillons et de l'artillerie attachée à sa division. Le jeune général descendit le Nil sur une flotille, et le 30 août 1798 toucha terre à Bère. Il continua à longer le fleuve, combinant le mouvement de ses troupes avec celui de ses bâtiments, de manière à s'en servir comme appui si cela était nécessaire. Durant plusieurs jours il harcela l'ennemi qui fuyait sans cesse devant lui. Cette poursuite l'entraîna jusqu'au canal de Joseph. Là, laissant les navires au mouillage pour défendre l'accès des rives sur ce point, il courut droit aux Mamelucks, mais ils n'acceptèrent pas la bataille. Le 30 octobre pourtant, les avant-coureurs lui apprirent que le Bey et ses soldats s'étaient établis à Sédiman. Au jour naissant, les Français se dessinèrent en bataillon carré flanqué de deux pelotons. Deux ou trois heures après,

(1) Ce portrait a été offert au musée de notre ville par ses arrières-neveux, MM. de B ....

3,000 mamelucks et 10,000 bédouins se déployaient dans la plaine sur une étendue d'une lieue. Les armées étaient coupées par une vallée; les nôtres s'élancent les premiers pour la traverser. A peine ont-ils mis le pied sur ce sol mouvant qu'une nuée de turbans s'abat sur eux et les assaille sur tous les points. Le bataillon carré, protégé par une fusillade et une canonnade bien nourries, reste impassible et ne subit aucune trouée. Si l'irruption des Arabes avait été héroïque, leur défense le fut aussi : tournant bride pour mieux prendre leur essor, ils se ruent sur nos ailes et les déciment. Elles eussent été détruites, si les soldats n'eussent eu l'heureuse idée de se coucher à terre. L'ennemi, découvert par cette manœuvre, est criblé par le feu continu de notre phalange. Exaspérés de leurs efforts infructueux, les mamelucks jettent leurs chevaux dans nos files et tentent d'entamer nos rangs qui se maintiennent inébranlables.

Dans un accès de rage ils envoient à la tête de nos soldats leurs pistolets et leurs haches. Ce dernier mode de résistance était un indice de victoire. Elle était loin cependant de nous être acquise. Les mamelucks et leurs auxiliaires s'étaient, il est vrai, repliés, mais leur retraite nous avait laissés exposés à leur artillerie dont les décharges meurtrières labouraient nos légions. Céder le terrain, c'était ne pas profiter des avantages obtenus, avancer était un acte d'inhumanité envers les blessés; il restait pour unique ressource de courir sur la batterie et de l'enlever. Le colonel Latornerie, qui dirigeait notre artillerie légère, est chargé de cette périlleuse tâche. Par des actes de vaillance inouïe et par la justesse de son tir, il parvient à démonter quelques pièces aux Egyptiens, ce qui permet aux grenadiers de s'approcher et de prendre celles qui restaient. Cette intervention si décisive amena la déroute complète des Mame-

lucks qui laissèrent un nombre infini de morts parmi lesquels trois pachas et plusieurs autres chefs.

Le colonel Latornerie contracta dans son bivouaquement à travers ce pays marécageux une maladie mortelle, la dyssenterie, qui l'enleva prématurément à l'estime de son général, à l'amour des siens et aux promesses d'un grand avenir. J. N.

TROIS DAMES

SAUVÉES PAR Mgr L'ÉVÊQUE DE TARBES.

Amours, rassurez-vous ; Grâces, soyez contentes ! Hier, comme *la petite comtesse* (1) allait en visite on ne sait où, son carrosse a versé au coin de la borne qui la vit naître, et, comme on s'attroupait déjà, Mgr l'évêque de Tarbes passe en ces lieux, il voit un carrosse à demi couché, des laquais éperdus, des chevaux qui se défendent; alors, que fait Monseigneur ? il saute hors de sa berline, et, d'une main tremblante mais ferme, il ouvre hardiment la portière. Il en tire une dame en grand habit, comme on en porte à Versailles. Autant le carrosse était magnifique, autant la robe était élégante et sentait sa bonne compagnie. — Ah ! Monseigneur, dit la dame avec un beau sourire, vous avez tiré des abîmes trois pécheresses, moi d'abord, mes deux filles ensuite.

Celle-là sur ses pieds, Monseigneur tend la main à une jeune demoiselle de seize à dix-huit ans, jolie, éveillée et follette. Elle avait l'éventail à la main, des fleurs à la tête, à ses pieds les deux plus jolies petites mules qui aient ja-

(1) C'était une *dame* comme il y en eut beaucoup à Versailles au siècle dernier. — Voir *La Fin d'un Monde* et du *Neveu de Rameau;* J. Janin. — Paris, Dentu 1861

mais été brodées par la main des fées complaisantes; un brin de rouge à la joue et trois ou quatre petites mouches dispersées avec choix sur ce petit chiffon de visage. Une main habile avait retranché la moitié des sourcils pour obéir à la mode. La demoiselle était en panier de médiocre étendue, et nulle gêne, et rien d'étonné, beaucoup de gentillesse et d'enjouement.

L'autre demoiselle était faite de même sorte; il y avait cependant une différence entre les deux sœurs; celle-là était plus richement parée et un peu plus fière aussi. Elle portait un habit gris de perle, un jupon céladon et des souliers brodés de jais avec des boucles de topaze de Bohême, et sur la tête une aigrette de rubis. Celle-là, semblable à Junon dédaigneuse, attendait et ne disait mot.

L'autre, au contraire, en vraie fille de l'onde amère, échappée à l'écume, était toute bienveillance et tout sourire. Et pendant que la dame et sa fille aînée accommodaient de leur mieux leur robe un peu fripée, elle racontait à Monseigneur que cette dame était leur mère...

— Et, disait Monseigneur, Madame habite....

— Un hôtel à porte cochère, Monseigneur. Nous avons sous notre vestibule un Suisse en baudrier et à moustaches; nous recevons chaque soir la meilleure compagnie; on dîne chez nous à six heures. Nous sommes servis en vaisselle plate, par des valets à notre livrée, et je m'étonne un peu que nous ne vous ayons pas encore vu chez nous, Monseigneur (1).

— Bon! des femmes comme il faut! se dit l'évêque, et voilà qu'il se félicite en son par-dedans d'avoir rencontré à point cette dame et ses demoiselles.

Cependant, comme on relevait le carrosse, c'était à qui,

(1) Ce que disait là *cette dame* fait l'éloge de ce digne évêque.

parmi les passants mal élevés, regarderait ces dames de plus près, à qui les reconnaîtrait au plus vite, et chacun de rire. J. JANIN.

A UN CHÈVREFEUILLE.

Quand je rêve, au printemps, sous ton arc, chèvre-feuille
Dont l'aigrette est fleurie et dont le cintre est vert,
La nature est en sève, et mon âme s'effeuille
En plaintes, en regrets, comme un chêne l'hiver.
Tous les ans, après un voyage,
Nous revenions sous ton ombrage
Entendre le cri du pivert.
De bien loin, nos deux cœurs fidèles,
Regrettant d'être privés d'ailes,
Partaient, disant aux hirondelles :
— Annoncez notre prompt retour
Aux rouges-gorges des tonnelles
Qui se reflètent dans l'Adour. —
Nous retrouvions nos messagères
Tournant sur leurs pennes légères;
Nous passions souvent tout un jour
A regarder ces petits êtres
Bâtissant, en forme de four,
Leur nid au fronton des fenêtres,
Et gazouillant le mot : *amour*,
Qui dans notre langue a cinq lettres,
Qui dans la leur est bien plus court.
Le soir, seuls avec le mystère,
Oublieux des soins de la terre,
Sur le banc de gazon jauni,
Nous bercions notre somnolence,
Ou nous écoutions en silence
Le théorbe de l'infini

Tout a fui même l'espérance :
Car depuis son cœur s'est glacé !
Au lieu des doux mots du passé,
Je dis : *Requiescat in pace* !
Ses beaux yeux, au regard austère,
Sont aujourd'hui remplis de terre :
Les miens pleurent comme les vents
Entre tes branches panachées
Dont les attitudes penchées
Ont quelques rapports émouvants
Avec ses airs tristes et fervents.
Son souvenir ici m'enchaîne;
Ton arôme embaume ma peine,
J'aime tes fleurs à douce haleine
Ainsi que des êtres vivants.

J. N.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuscrits Daignan du Sendat, par Georges Niel. — Après quelques considérations qui lui servent à démontrer que la compression de l'unité a fait éclore la décentralisation historique qui caractérise notre époque, M. Niel passe en revue les annalistes de Gascogne, et arrive, après une critique sévère mais juste, aux compilations imprimées de M. l'abbé Monlezun qu'il compare désavantageusement aux compilations manuscrites de M. l'abbé Daignan du Sendat. Il reproche au chanoine, notre contemporain, d'avoir été infidèle au plan et à la discipline de son prédécesseur, le vicaire général de Mgr de Montillet, et il prétend que le premier, en adoptant la méthode du second, fût devenu le dom Vaissette de son pays. Il reconnaît d'abord que l'œuvre de M. Daignan est

très méritoire, et qu'elle a été fort utile pour les chercheurs qui l'ont suivi. Cette réserve faite, il motive les conclusions de son rapport contraire à la publication des documents groupés par le patient investigateur. Le *texte original*, partie dans laquelle s'enferme M. Niel, a été un domaine où l'ecclésiastique du XVIIe siècle a laissé un peu trop vaguer son imagination dressée aux quatrains et aux sonnets. Ses descriptions ne sont que des paysages de fantaisie, faux de couleur et de perspective, à l'instar de ceux des peintres de son temps. La ressemblance des personnages n'est pas plus exacte. Les comtes d'Armagnac sont tous des princes aussi magnanimes que David et aussi sages que Salomon. L'épopée de la grande lutte gauloise et romaine le préoccupe et l'absorbe au point qu'il est indifférent aux révolutions municipales. L'esprit philosophique qui vivifie et redresse les sociétés éteintes est totalement absent de son travail. De tous ces défauts, il résulte pour M. Niel que M. Daignan est un collectionneur émérite, mais un mince historien. Le rapporteur blâme encore M. du Sendat d'avoir substitué dans les copies une forme pompeuse à la phrase sèche mais précise du père Montgaillard.

Pour tous ces motifs et plusieurs autres, que je néglige, M. Niel opine pour le rejet de l'idée projetée par le Conseil général de mettre au jour les manuscrits dont il vient d'être question. Selon lui, cette collection offre les *éléments d'un travail individuel non les éléments d'une publication officielle*. Nous avons traduit la pensée de M. l'archiviste du Gers dans notre bulletin bibliographique, mais nous lui laissons la responsabilité de son jugement.

Histoire du Pont-Neuf, par Ed. Fournier, 2 vol. in-8°, Paris, 1862. — *Dentu*. — Dans l'antiquité, les construc-

teurs formaient une congrégation sacrée; au moyen-âge, ce caractère sacerdotal est continué par la confrérie des Frères pontifes qui, en 1519, se transforma en corporation laïque. Au nombre des monuments sortis de ces mains séculières du XVIe siècle, nous pouvons classer le *Pont-Neuf*, puisqu'il ne date que de 1578. Il avait été toutefois jalonné en 861 par une rangée de pieux qui coupaient la rivière et faisaient obstacle aux incursions normandes. Les premiers travaux de maçonnerie furent ordonnés par Henri III, et poursuivis et achevés par Henri IV. A peine construit, il devint le refuge de tous les malfaiteurs de Paris; on institua pour les surveiller un gouvernement particulier et une police spéciale. Ces mesures préservatrices n'empêchèrent pas, un jour, Henri IV, qui se rendait chez son simpliste Jean Robin, d'être assailli par un régicide. Entre les deux parapets, le maréchal d'Ancre fit dresser une potence qui fut plus tard employée à lui tordre le cou. Le cheval et la statue de bronze, qui y furent élevés en l'honneur du prince béarnais, avaient un poids de 12,400 livres. En 1792, le monument fut converti en canons, et ensuite relevé par la piété de la nation. M. de Brienne, qui avait été évêque de Condom et gouverneur de Languedoc, fut exécuté en effigie sur le Pont-Neuf, ainsi que le chancelier Maupéou et le ministre de Calonne.

M. Edouard Fournier, qui possède tous les secrets intimes de Paris dans le passé, a rempli son ouvrage de révélations intéressantes.

Une Française à Jérusalem. — Sous ce titre, Mademoiselle C. Delort, fille d'un général bien connu parmi nous, vient de publier la relation de son voyage à Jérusalem. L'auteur, après l'itinéraire de Châteaubriand, les souvenirs de M. Poujoulat, n'a point visé à accroître la somme de do-

cuments historiques relatifs à la ville des miracles, mais à être utile aux pèlerins qui tenteront après elle la traversée. Certaines pages descriptives sont bien traitées; quelques autres sont écrites avec un patriotisme viril. Mademoiselle Delort insiste avec complaisance sur les moyens de s'accommoder le mieux possible à bord des paquebots méditerranéens, et d'accomplir avec économie le pèlerinage de Terre-Sainte. Tous les détails qui peuvent profiter au touriste y sont consignés avec scrupule. La voyageuse salue en passant les îles semées sur sa route : la Corse, la Sardaigne, Malte, etc. On peut lui reprocher d'être trop prodigue d'érudition classique. Ses stations principales en Palestine ont été : Kebab, le Puits de Job, le Cédron, Jérusalem, le Calvaire, la Mosquée d'Omar, la Montagne de Sion, le tombeau de David, la fontaine de Siloé, la vallée de Josaphat, la grotte de Jérémie, la plaine d'Esdraëlon, le Thabor, Nazareth, etc.

Numismatique Gallo-Grecque.—Monnaie massaliote, brochure in-8°.— M. Chaudruc de Crazannes, notre infatigable collaborateur, consacre sa verte vieillesse à éclairer toutes les obscurités scientifiques. Naguère, dans une brochure sur une monnaie massaliote, représentant à l'avers la tête diadémée d'Apollon, et au revers le taureau cornupède, il a donné une interprétation particulière du mot ΔΙΞ que quelques numismates ont considéré comme exprimant les initiales des noms de triumvirs locaux. M. Chaudruc de Crazannes y voit une signification indicative de la valeur et du poids. Les autres commentaires de l'auteur de cette courte et substantielle étude témoignent d'une profonde érudition mythologique.

L'Espagne inconnue, par M. Cénac-Moncaut. — Le voyageur qui traverse l'Espagne franchit rapidement le nord

pour réserver toute son admiration au midi. Il se complaît dans cette région parce qu'elle est la patrie du soleil, et parce qu'elle fut le champ des merveilles monumentales des Maures et de leurs luttes dernières avec les chrétiens. Pourtant si le théâtre de l'ancienne occupation musulmane est digne d'intérêt, le territoire du royaume Goth plus tard subdivisé en états indépendants d'Aragon, de Castille et de Navarre, l'est beaucoup plus encore : son histoire est intimement liée à la nôtre, par la commune origine des souverains et par l'influence de notre architecture sur celle des contrées septentrionales de la Péninsule. La partie la plus proche est la plus mystérieuse par suite de la curiosité enthousiaste qui attire le touriste à Séville, Grenade, etc. C'est ce pays presque ignoré que M. Cénac-Moncaut a entrepris de nous révéler. Là, sous les pas des voyageurs, se lèvent les grandes ombres des soldats de l'indépendance Cantabrique, et les souvenirs des campagnes Catalanes. Notre collaborateur reproduit les paysages et les mœurs avec exactitude et vérité. En un mot, à l'aide de son savoir et des agréments de son récit, il nous inspire et nous facilite le désir de visiter ces belles contrées.

J. NOULENS.

MÉLANGES.

Nouvelles artistiques. — Origine de la famille de Marignan. — Trouble calviniste à Nérac, en 1767.

L'empereur vient de doter notre musée Condomois de deux toiles qui sont dignes d'être enregistrées ici. Les deux personnages qui s'y trouvent représentés sont Montluc et Bossuet. Le premier est en costume de cour; sa tête est nue; autour de son cou s'évase une double fraise évasée. Sur le corsage de son pourpoint noir descend le collier de l'ordre

de St-Michel, à l'extrémité duquel pend un médaillon où l'on entrevoit la silhouette de l'archange. Des hauts et bas de chausses complètent cette tenue. La main droite du guerrier s'appuie sur un bâton d'ivoire. Cette copie de grand tableau de Versailles est d'une consciencieuse exécution. Le corps est bien campé, et l'expression physionomique martiale et réfléchie. Dans son grand œil sombre et bilieux, on pressent l'homme prédestiné aux luttes civiles. Nous connaissons un autre portrait où il se présente la tête coiffée d'une salade et la poitrine cuirassée. Ce dernier est celui qui, selon nous, offre la plus grande ressemblance historique.

La figure de Bossuet, qui est également en pied et grandeur nature, est une exacte reproduction de l'œuvre de Rigaud, le célèbre peintre de Perpignan, qui eut une immense vogue sous Louis XIV. Cette toile renferme des détails charmants, mais le ton rosé, qui domine dans la couleur, offense l'œil tant il est criard. La distance ou la hauteur pourront seules atténuer un peu la crudité de cette teinte générale.

En dehors de ces dons impériaux, nous n'avons guère à signaler dans le mouvement des arts que les ventes opérées à l'hôtel Drouot durant le dernier mois de 1861 et le premier de 1862. Parmi les œuvres de peintres appartenant à notre pays ou qui y sont connus par un long séjour, nous rangerons en tête, Decamps, qui était représenté à ces enchères artistiques par un *Prisonnier* estimé 1,100 fr.; par un *Turc*, assis et respirant les brises marines sous un splendide soleil oriental, payé 9,000 fr.; par une *Vue de Smyrne*, 11,000; par les *Bohémiens*, 4,000, et plusieurs dessins rehaussés, entre autres une *Albanaise à la fontaine*. Brascassat a été favorisé du prix de 6,400 pour sa *Vache suisse, pâturage du canton de Fribourg*, et de 1,450 pour un magnifique *Bélier*. Un groupe d'animaux de Rosa Bonheur, a atteint le chiffre de 4,450, et la *Vache et son veau, effet de brouillard*, de la même, celui de 2,000. Un *Ingres* a été adjugé pour 850 fr.

Un autre Decamps, méconnu par quelques amateurs de Toulouse, a été reconnu et acquis par M. Galiber, dont l'œil exercé découvrit de suite la puissante originalité du maître. Cinq mille francs étaient offerts le lendemain à l'heureux possesseur, qui avait obtenu ce petit chef-d'œuvre à un prix très modique. Mais l'amour de l'art qui a déterminé l'emplette de ce tableau a déterminé aussi sa conservation.

L'origine de la famille de Marignan, qui est aujourd'hui personnifiée par M. le baron Seissan de Marignan, président de la Société d'agricul-

ture de Mirande, est assez curieuse pour que nous nous permettions de la rapporter ici.

Quelques états de l'Italie ont été de tout temps épris d'un amour infini pour la France. Au déclin du xve siècle, la République Florentine broda des fleurs de lys sur sa bannière. Des hymnes d'enthousiasme accueillirent François Ier, comme Charles VIII, quand il descendit les Alpes impatiemment attendu par le vieux bâtard des Orsini, le bouillant Alviano, chef des forces vénitiennes, et par la plupart des familles milanaises, en tête desquelles s'avançait celle de Marignan, qui avait donné un pape à la chrétienté. Les membres de cette maison qui reçurent le successeur de Louis XII, comme le sauveur prédit par Savonarole, étaient conduits par l'un d'eux qui était un homme de guerre habile et expérimenté. Plus tard, à la sollicitation de Charles-Quint, qui lui confia le commandement de son armée dans le nord de la péninsule, il abandonna notre drapeau, mais ses cousins lui restèrent fidèles. L'un d'eux même, séduit par ce vaillant et aimable roi de vingt ans qui, dans les batailles, prenait sa part de coups et de fatigues et qui trouvait des sourires et des paroles d'espérance au milieu des plus grands périls, le suivit à Pavie. Après la désastreuse défaite et la captivité de son souverain adoptif, il voulut épargner à son épée la honte de servir le vainqueur, et il vint se jeter au rivage de la France et se fixer dans le Midi où il fonda la lignée qui nous occupe. Cette tradition a été sanctionnée depuis par la bouche du marquis de Melegnano qui, durant un séjour à Paris, affirma fréquemment sa parenté avec ses homonymes de Gascogne. Les armes des Marignan sont : *un oranger de sinople sur champ d'argent;* en chef, *deux merlettes d'argent becquées et membrées de gueules et un cœur d'or sur fond d'azur.*

Nous avons, en fouillant dans les archives de Bordeaux, trouvé le document ci-après relatif à l'émotion causée par l'arrestation de trois protestants en 1767. Nous avons cru devoir le reproduire ici comme manifestation religieuse du siècle dernier. Le voici :

M. Mathisson mande que les protestants font beaucoup de bruit à l'occasion de trois d'entre eux qui ont été arrêtés par la maréchaussée.

« Monseigneur,

» Les trois protestants qui ont été arrêtés dans leur temple par la ma-
» réchaussée furent traduits, mercredi dernier, dans les prisons d'Agen

» par ordre de M. le procureur général. Le sénéchal d'ici s'en était » nanti et avait commencé une procédure qui aurait été fort loin; mais » dans le conflit entre le sénéchal et la maréchaussée qui avait arrêté » ces gens en conséquence des ordres du ministre, M. le procureur » général les a faits transférer à Agen. Dès la première audition, ils » s'aperçurent qu'ils avaient été arrêtés par ordre du ministre et ne » passèrent pas outre.

» Cette arrestation, Monseigneur, fait beaucoup crier les protestants » contre l'officier de la maréchaussée qui a pris cette mesure, disant » que partout ailleurs il y a des assemblées et que personne ne s'en » formalise; que l'officier de la maréchaussée a été fort heureux de ce » que le ministre n'y était point; que la chose se serait passée différem- » ment, et que même, si la maréchaussée y revenait, elle n'en sortirait » pas si bon marché. Enfin, ils tiennent des propos fort imprudents et » veulent continuer leurs conciliabules. Effectivement, le dimanche » après le peuple revint au temple. La personne qui en a la clé ayant » refusé de leur ouvrir, ils ont résolu de s'y rendre aujourd'hui en plus » grand nombre qu'ordinairement.

» Je crois, Monseigneur, que pour dissiper ces assemblées, il fau- » drait commencer par faire raser leur temple et faire bien rechercher » le ministre même à prix d'argent.

» Si l'on ne le prenait pas, ce qui est vraisemblable, du moins on » l'obligerait à décamper, et si les gens continuaient à se réunir dans » un autre lieu le raser de même. S'ils s'assemblaient dans les campa- » gnes, faire arrêter les principaux chefs et les envoyer en prison à une » centaine de lieues de chez eux. Mais ne pas s'exposer à les arrêter » dans les assemblées crainte de quelque événement funeste, car au- » jourd'hui ils paraissent fort disposés à ne pas se laisser arrêter sans » coup férir. Enfin, Monseigneur, je crois d'une très grande conséquence » pour la tranquillité de l'Etat d'arrêter promptement le cours de ces » assemblées qui n'ont déjà été que trop loin, et qu'il ne serait peut » être pas bien facile de dissiper si on leur laisse faire plus de progrès. » D'ailleurs combien de familles les mariages illicites vont mettre dans » l'impossibilité de prouver la filiation n'étant consignée que dans des » registres errants qui ne peuvent pas faire foi, et qui sait si, dans » quelques années, les protestants ne prétendraient point à une liberté » qu'on a été obligé de leur accorder tant de fois (1). »

(1) Cette pièce est extraite du carton 61 des archives de la Gironde.

BERNARD

DU BOUZET DE ROQUÉPINE [1]

GOUVERNEUR DE CONDOM.

La figure de Bernard du Bouzet de Roquépine et celle de son frère, Jean du Bouzet de Poudenas, devraient être juxtaposées dans cette notice ainsi que les profils de deux héros sur certaines médailles antiques. Egaux en vaillantise, émules par la noblesse du désintéressement et la ferveur monarchique, ils eurent le privilége de jouer un rôle à la fois chevaleresque et bienfaisant. Dans un temps où l'antagonisme religieux avait tout converti à la violence, où l'exemple de Montluc et de Des Adrets permettait d'ajouter la furie du sectaire à la brutalité du soldat, ils ne furent pas toujours libres de mesurer le nombre et la profondeur de leurs coups d'épée. Mais en dehors des entraînements belliqueux, ils épargnèrent et protégèrent le pauvre monde, les petites gens, contrairement aux pratiques des autres barons leurs contemporains. Bien mieux, ils réparèrent autant que possible par leur abnégation, au profit de l'intérêt public, les ruines et les déprédations des esprits et des bras fanatiques. De plus, ils furent les fidèles serviteurs d'un souverain qui, ne pouvant payer ses gardes, ne devait pas être très généreux envers ses lieutenants provinciaux. Ils se dévouèrent pour lui pen-

(1) La maison du Bouzet est une des rares de ce pays dont la ligne filiative puisse être établie authentiquement depuis 1198.

dant qu'il était trahi et lié par les Guise ses cousins et sa propre mère. A la mort d'Henri III, ils se jetèrent des premiers dans le parti national d'Henri IV contre la ligue qui voulait faire un cadavre de la patrie en espagnolisant la France.

L'ordre de nos travaux commencés et le manque de quelques documents nous forcent à isoler ces deux existences militaires unies par la fraternité du sang et des armes, par la communauté des sacrifices et des honneurs, par la constance de leurs efforts en faveur de la couronne, par la libéralité de leurs mains toujours prêtes à panser les plaies populaires. Le portrait de Bernard de Roquépine, gouverneur de Condom, entrera donc seul dans notre cadre d'aujourd'hui. Avant d'aborder sa vie, disons un mot de son origine :

Bernard du Bouzet de Roquépine, descendait de Guillaume-Arnaud del Boseq qui figure parmi les témoins de la cession accomplie en 1198 par Vézian, vicomte de Lomagne, au bénéfice de l'abbé de Ste-Marie de la Grande Selve (1). Un des successeurs de ce premier sujet connu, Gauthier, octroya, de concert avec son frère Barrau, des coutumes aux habitants du Castéra, du Pin et de St-Paul del Boseq, comme seigneur de ces trois lieux (2). Hugues, bisaïeul de celui qui est l'objet de cette étude, rendit hommage à Jean, comte d'Armagnac, le 27 septembre 1422 (3).

Jean du Bouzet, seigneur de Cots et de Lagraulet, fils du précédent, conquit, le 27 décembre 1472, la seigneurie de Roquépine par son mariage avec Catherine de Bordes, dame de cette terre et de celle de Poy (Pouy) (4). Des deux

(1) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.

fils issus de cette union, le second Arnaud (1) fut l'auteur de la branche des marquis de Marin et Jean l'aîné (2), le devancier des marquis de Roquépine (3). Celui-ci devint l'époux de Bernardine de Monlezun (4) et le père : 1° de *Pons* qui lui succèdera dans la plupart de ses possessions; 2° de BERNARD dont nous allons exclusivement nous occuper; 3° de *Jean* qui formera la tige des marquis de Poudenas (5). *Pierre*, le quatrième, était désigné par le surnom de chevalier *Dancas* (6).

Bernard du Bouzet, à son entrée dans les camps, prit le nom de POY emprunté à une terre apportée par sa mère dans la maison de Roquépine. Son neveu *Octavien*, fils de Pons, le prit aussi, comme on le verra plus bas, dans une lettre autographe signée POY DE ROQUEPINE et DE TERRAUBE (7). Si nous consignons ce détail, c'est pour que le lecteur puisse différencier ces deux personnages.

C'est en la compagnie de trente hommes d'armes et de quarante-cinq archers, commandée par Jean de Montluc (8), chevalier de St-Jean de Jérusalem et fils de l'auteur des Commentaires, que Bernard de Roquépine débuta dans le métier de la guerre (9). Ce poste lui incomba vers

(1) Il était seigneur d'Escamps, de Ste-Colombe et de Marin par suite de son alliance avec Marie de Loze, fille de noble Herard de Loze et de Catherine de Sérillac.

(2) Jean était seigneur de Pouycarregelard en même temps que de Roquépine.

(3) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.

(4) Elle était aussi seigneuresse de Pouy.

(5) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.

(6) Inventaire des titres justificatifs de la nobilité des terres de la famille du Bouzet de Roquépine.

(7) Celui-ci, à la date de 1562, dont il va être question, n'avait guère qu'une douzaine d'années, son père ayant épousé Marguerite de Madirac le 4 avril 1543. Il ne peut donc y avoir identité entre lui et le guerrier que nous allons retrouver tout à l'heure avec Montluc sur la route de Bordeaux.

(8) En 1571, Jean de Montluc laissa l'épée pour la crosse et devint évêque de Condom; Jean Duchemin, qui avait été son compagnon d'armes, lui succéda dans l'épiscopat.

(9) *Rolle de la compagnie de trente hommes d'armes et de quarante-cinq archiers des ordonnances du roy, sous la charge de Monsieur le chevalier de Montluc*. L'original de ce document, sans date, qui nous fut communiqué par M. B. de Moncade, doit être aujourd'hui dans la riche collection généalogique du château de Malliac.

1561, après la retraite de Jean de Bezolles qui l'occupait avant lui (1).

Un an après, Bernard de Bouzet, du service de Montluc fils, passait sous le drapeau du père. La métropole de Guienne était aux abois (1562). Les greniers avaient été totalement vidés *à cause que les ennemis tenoient toute la rivière de Garonne et celle de Dordoigne qui sont les deux mamelles qui allaitent Bourdeaux* (2). L'église St-Laurent avait été convertie en temple et le prêche retentissait sous sa nef. Les impuissantes prohibitions du parlement n'empêchaient plus la pratique de la cène à St-Michel et aux Chartrons. L'audace des hérétiques venait de s'accroître encore par la nouvelle des triomphes partiels de Piles. M. de Burie, lieutenant du roi, ouvrant un peu tard les yeux à l'imminence d'une révolte, expédia son secrétaire Razé à Montluc pour le prier d'accourir et de lui porter appui. Escorté de M. de La Mothe Rougé, des Massés, de Charry, de Sainctorens, du capitaine Poy qui n'était autre que Bernard de Roquépine (3), le seigneur d'Estillac se hâta de répondre à ce pressant appel. Sur la route de Feugarolles il fut traversé par un groupe de calvinistes que ses corselets chargèrent aussitôt. L'attaque fut si vigoureuse que les malheu-

(1) De nobles soldats marchaient sous la conduite de Bernard, c'étaient: Raymond de Forcès, Bertrand de Batz, seigneur de Castelmoron, Octavien et Pierre du Gout, seigneur de St-Jignan, Jean de Lescout, sieur de Myrane, le baron du Nynot, Jehan de Noaillan, seigneur de Villeneuve, Jean de Bière, seigneur de Lauraët, Antoine de Lescout, seigneur de Romegas, Guillaume d'Auxion, seigneur de ce lieu, Jehan de Montagut, seigneur d'Escalup, Jean de Malliac, Léonard de Manas, seigneur d'Homps, Pierre de Leaumont, seigneur de la Brihe, Jehan de Benquet, seigneur de la Hitère, Bertrand de Lomagne, Guillaume de Lacoste, seigneur de la Plaigne, Bertin de Faulong, Jehan de Camarade, Jehan de Ferragut, seigneur de Laterrade, Jacques de Verduzan, seigneur de Miran, René de Ferrabouc, etc.

(2) *Commentaires de Montluc*, tome III, page 94.

(3) Il y avait également un François du Poy, de Condom, dans l'armée catholique. Mais à cette époque, il n'était encore qu'archer, tandis que Bernard de Roquépine était capitaine. D'ailleurs, son homonyme avait été cassé en 1561 : *rolle de la compagnie de Monsieur le chevalier de Montluc*.

reux huguenots furent presque tous jetés dans la Baïse ou refoulés dans un bois. On fit des battues dans les taillis et on leur tira *comme quand on tire au gibier* (1). *Nous étions si peu,* remarque Montluc, pour se faire valoir lui et les siens, *que nous ne pouvions suffir à tuer tout : car des prisonniers il ne s'en parloit point en ce temps-là* (2). Le vieux reître continua ensuite sa traite sur Bordeaux où son arrivée et celle de ses compagnons Charry, Massés et de Roquépine, comprimèrent le soulèvement au moment de son explosion.

Le baron d'Arros gardait la ville de Clairac sous l'obéissance du prince de Navarre pendant que Bernard du Bouzet maintenait celle de Tonneins sous l'autorité de la couronne de France. Le chef calviniste, espérant attirer le capitaine Condomois dans une embuscade qu'il lui avait tendue, simula une tentative sur la place défendue par M. de Roquépine (1580). Celui-ci et son frère de Poudenas fondirent si soudainement sur les agresseurs, au moment où ils tournèrent bride pour la réussite de leur stratagème, que tous les cavaliers huguenots furent culbutés et immolés avant que leurs coreligionnaires, postés dans un bois, ne pussent les secourir (3).

M. de Roquépine dut être élevé au grade de maréchal de camp avant 1589, car une jurade de cette année et de la suivante lui donne cette qualité. Il est prié, comme général de la ville, d'aller faire entendre à Monseigneur de Matignon *que les habitants ne se sont jamais distraicts du service et de la droicture à Sa Majesté dans lesquels ils vouloient persévérer et mourir en ces mesmes devoirs* (4).

(1) *Commentaires de Montluc*, tome III, page 101.
(2) Id.
(3) *Histoire d'Henri III roi de France et de Pologne*, p. 118, par SCIPION DUPLEIX. — *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Baxadais*, par SAMAZEUILH, t. II, p. 246 et 247.
(4) *Archives communales de Condom.* — Jurade de juin et de juillet 1590.

Henri III lui confia, en 1587, le gouvernement de Condom, dans lequel il fut confirmé à l'avènement d'Henri IV.

Le terrible incendiaire qui réduisit en cendres La Réole, d'où une femme demi brûlée parvint seule à s'échapper, le même qui livra aux flammes et fit rôtir les gens de pied du capitaine Largimarie retranchés dans un moulin, aux entours de Langon, Favas (1), enfin, à la suite d'un mouvement infructueux sur Agen, s'était replié vers Condom, dont il avait forcé les portes (589). La population, atterrée par la présence d'un tel hôte, conjura M. de Roquépine de se rendre en toute hâte auprès du maréchal de Matignon pour lui exposer sa situation critique et solliciter les secours nécessaires à sa délivrance. Elle réclamait ce bon office de son gouverneur, parce qu'il *n'avait jamais dévoyé du service du roy*, et qu'elle-même *voulait persévérer en ceste volonté* (2). Le député accomplit sa mission avec diligence, rentra dans la place à la tête d'une compagnie, et expulsa les réformés. Soucieux de prévenir de si importunes visites, M. de Roquépine songea à faire *racoustrer* les remparts, et il fit aux magistrats urbains l'avance de la somme qu'entraînait cette utile réparation (3).

Deux ans plus tard, les malheureux habitants, apauvris et décimés par des sacs nouveaux, étaient sur les dents (4). Pour comble de misère, le maréchal de Matignon venait de traverser la pauvre ville et lui avait imposé, comme à quelques-unes de ses sœurs, la fourniture de 1,100 pains

(1) Ce redoutable capitaine avait un jour, en compagnie d'un écuyer du roi de Navarre, d'un page et de trois soldats, tenu en échec le fort d'Ambaries défendu très héroïquement par des hommes braves et expérimentés. Cette attitude audacieuse de Favas permit d'attendre l'arrivée de quelques renforts, retardés dans leur marche nocturne par un violent orage. Ces secours venus, l'assaut était donné à la citadelle, et la garnison passée au fil de l'épée. — *Notice historique et statistique sur la Réole.*

(2) *Archives communales de Condom.* — Jurade du 28 juin 1589.

(3) *Id.* — Jurade de mars 1590,

(4) M. de Pins, seigneur du Bourg, écrivait cette même année à son parent M. de Montbrun : *il se fait force tueries en ces quartiers.*

et d'un tonneau de vin pour donner collation à ses troupes. Plusieurs paires de bœufs avaient dû être également exigées pour la traction de l'artillerie.

Au lendemain de ces épreuves, les ligueurs complotèrent de surprendre Condom et d'occuper le château. M. de Roquépine, informé de leur projet, fait transmettre cette nouvelle à la municipalité au commencement de 1592 (1). Il recommande à tous ceux qui sont en état de porter les armes de concentrer les éléments de résistance sur les points menacés qu'il leur indique. A ces conseils, il ajoute (2) l'ordre d'organiser immédiatement une compagnie de 100 arquebusiers et de les placer sous les ordres des officiers Soulès et Lagarde qui avaient, en juin 1589, éloigné des mêmes murs les bandouliers de Montespan (3).

La ligue, enivrée par l'odeur du sang, comme une prêtresse druidique, avait, au commencement de cette même année 1589, divinisé les deux Guise et Jacques-Clément, ou, pour mieux dire, confondu dans une même glorification les victimes et l'assassin d'Henri III. Le culte de cette trinité d'occasion, propice à notre clergé et à l'Espagne, pouvait, dans ses conséquences, être mortel pour la France. Les cœurs généreux avaient à opter entre le *reyot* Béarnais, au pourpoint déchiré, et le fastueux Philippe II. Il y avait d'autant plus de mérite à se rallier au pauvre petit prince contre le puissant monarque que la terrible *Union* dominait dans la plupart des grands centres, que les secours financiers du successeur de Charles-Quint arrivaient par les Pyrénées et les Pays-Bas, et que les levées allemandes, à sa solde, descendaient déjà vers le Midi. M. de Roquépine, en Gascogne, comme de Givry

(1) *Communales de Condom.* — Jurade du 6 février 1592.
(2) Id.
(3) Id.

au Louvre, n'hésita pas à donner sa préférence à l'humble héros, sans doute aussi *parce qu'il était le roi des braves et qu'il ne serait abandonné que des poltrons* (1). Il avait été un des premiers à suivre l'exemple du maréchal de Matignon qui l'avait reconnu et proclamé dans notre province.

C'était un acte de haute justice. En dehors de ses titres dynastiques et de l'adoption du dernier des Valois, le Bourbon personnifiait, dans cette lutte, l'honneur national; tandis que le parti opposé, monstre engendré par l'accouplement du fanatisme français et de la politique espagnole, ne représentait que l'usurpation étrangère. Dans plus d'une rencontre, M. de Roquépine avait fait éprouver la rudesse de ses coups à cette dernière faction qui avait à demi triomphé dans Condom, grâce au concours de M. de Montespan, et de Bernard de Bezolles. Le sénéchal du Condomois, suspect de connivence avec les ligueurs (2), et sans doute secrètement désireux de punir le dévouement de toute une famille à la cause royale n'osa pas s'attaquer à l'oncle, redoutable et redouté dans la citadelle, et se vengea sur un de ses neveux Octavien de Roquépine qui par son union avec Diane de Galard, le 9 avril 1585 (3), était devenu co-seigneur de Terraube. Celui-ci comme tous les siens était un ferme champion du Navarrais. Le lieutenant-général encouragea un détachement d'ultra-catholiques à venir butiner sur les terres du parent de

(1) Paroles que de Givry prononça dans la chambre mortuaire d'Henri III en embrassant les genoux d'Henri IV.

(2) Jean du Franc, alors lieutenant-général de la sénéchaussée, qui avait autrefois incliné du côté de la réforme, penchait en ce moment pour la ligue. C'était probablement parce que, député par le pays de Condom aux Etats-Généraux de Blois, il avait assisté au drame dans lequel Guise était tombé sous les lames des gascons Peyriac, de Lognac, Labastide, etc. Le Tiers-Etat, qui était, du reste, presque tout entier inféodé à la ligue, avait choisi, dans ces grandes assises nationales, pour son président de La Chapelle-Mareau, l'un des organisateurs du comité des Seize.

(3) *Bibliothèque impériale.*— Nobiliaire de Montauban.

Bernard du Bouzet. Il couvrit cette mesure de spoliation du prétexte de tailles arriérées dans la communauté de Terraube.

La bande de maraudeurs dépeupla les étables d'Octavien Poy de Roquépine et amena un de ses valets qui fut jeté en prison. Les bestiaux furent mis en vente et adjugés, à vil prix, aux membres du chapitre qui, comme tous leurs semblables, soigneux de leur estomac, durent en faire chère lie. Le jeune seigneur de Terraube adressa une plainte (1) aux consuls de Condom. Cette protestation, qui existe encore dans les archives de cette ville, peint très bien la perplexité sociale de cette époque : *Les dits habitants ne sont prets; car ayant ceste terre* (Terraube) *souffert depuis les guerres beaucoup de subsides, payé les tailhes du roy au receveur de Lomaigne et les tailhes à la garnison de Lectoure et la contribution à tous ceulx de Nérac et toutes les impositions faictes par Monsieur le maréchal en la ville de Condom, comme de tout ferons aparoir, quand besoing sera. En un aultre cousté ayant esté mangés de tous les estats par plusieurs foys* (mot illisible) *demandent quelques arréraiges encore sans voulloir avoir ung peu de passiance pour les lever sur les dits habitants; et pour les faire un peu plus tot payer s'y prendre aux premiers du lieu et qui ont du bien ou de la terre* et de MESME PARTY, *et les rendent responsables, caussions, de leurs subjets, chose qui ne se trouve jamais avoir été usitée en ce pays, et que les ennemis nont jamais faict ny avoir esgard à aucune justice; car ayant l'année passée retenu un vallet domestique du seigneur de Terraube dans la ville pour mesme faict pour appoinctements de M. le lieutenant général.* Un peu plus loin il tance les chanoines pour leur compli-

(1) Ce document porte en tête cette inscription : *Lettre de Poy de Roquépine et de Terraube aux consuls de la ville de Condom* et commence par cette ligne : *Messieurs, vous avez peu entendre la preinse de certain bétaille advenue au lieu de Terraube*, etc.

cité dans ces rapines achetées par eux, et leur dit qu'il *leur eût mieux vallu aller prier Dieu à l'église.*

La misère publique croissait toujours : les garnisons, motivant leurs exigences sans cesse renaissantes par les besoins des luttes intestines, continuaient à tondre les villes jusqu'au sang. Les gens de boutique avaient été littéralement dévorés, le commerce s'était abîmé dans une stagnation complète. Les classes nécessiteuses vivaient de hasard et de soupe épiscopale. L'autorisation donnée par le conseil de la ligue aux locataires de Paris de ne plus payer leur loyer avait trouvé de nombreux adhérents en province; les maisons ne produisaient plus rien, et les champs pas davantage par suite des irruptions continuelles des terroristes catholiques ou de leurs adversaires. A Condom, les razzias soldatesques avaient été si fréquentes et si ruineuses que le peuple et la bourgeoisie étaient en 1595 de véritables meurt-de-faim. Dans cette détresse locale, tous les yeux et tous les cœurs se tournèrent vers M. de Roquépine qui fit acheter des blés à Toulouse et reculer la disette déjà établie parmi ses gouvernés (1).

M. de Roquépine avait servi la royauté depuis 1588 jusqu'en 1596 *sumptibus suis.* Henri IV, qui avait pu améliorer les finances de l'Etat après l'apaisement des dissensions intérieures, reconnut, par l'entremise de Rogay, commis du trésorier général de l'extraordinaire, sa dette de huit années de solde envers le maréchal de camp Condomois. Celui-ci rentra dans ces sommes arriérées le 28 novembre 1596.

Bernard du Bouzet était chevalier de l'ordre de St-Michel. Il avait épousé (le 5 juin 1575), Anne de Biran d'Armagnac de Gohas sortie de cette maison chevaleresque qui

(1) *Archives communales de Condom*, série BB. Jurade du 3 mai 1595.

s'allia vers la fin du XIIe siècle avec les comtes de Pardiac; au XIV, avec les Pardeillan-Gondrin; au XV, avec les comtes d'Armagnac, les vicomtes de Fezensaguet; au XVIe, avec les de Luppé, les Roquelaure, les Montluc, les Patras de Campaigno.

Noble Bernard du Bouzet, dans l'éventualité du trépas qu'il affrontait tous les jours, avait fait ses dispositions testamentaires le 30 décembre 1587.

Le gouverneur de Condom ne fut atteint par la maladie qui devait l'enlever à l'affection des Condomois que dans le cours de l'année 1599. Son fils, Olivier de Roquépine, quoique fort jeune, le suppléa jusqu'à son décès dans sa haute fonction (1).

La mort de M. de Roquépine, advenue le 8 novembre 1699, eut un douloureux retentissement dans toute la Gascogne. Pour ne pas troubler et accroître la douleur de la veuve et des enfants par un déplacement, les consuls permirent, durant un temps moral, à Madame de Roquépine de continuer sa résidence dans le château en considération *de la bonne affection que le dessedant avait pour le bien public de la ville et la grande despense par lui faicte pour la guarde et conservation de la citadelle* (2).

M. de Roquépine fut enseveli, le 11 du même mois, au milieu de la tristesse générale. Les honneurs publics qui lui furent rendus, le 21 février 1601, reflétant les cérémonies somptueuses de l'époque et servant d'apothéose à un personnage qui avait bien mérité de son pays, nous avons une double raison pour en essayer le récit.

Le cortége devancé d'une croix sortit de la maison de Roquépine et s'achemina vers l'église St-Pierre. A la tête s'avançaient cent pauvres vêtus de deuil par la charité de

(1) *Archives communales de Condom* Jurade de 1599, série BB.
(2) *Archives communales de Condom.* Jurade de 1599, série BB.

la veuve. Chacun d'eux était porteur d'un flambeau et d'un pennon aux armes de l'illustre mort (1). A leur file se rangeaient les trois ordres mendiants de la ville de Condom. Immédiatement après s'ébranlaient toutes les paroisses escortées des membres du chapitre. A cette colonne sacrée se raccordait les dignités civiles et militaires. Les consuls en livrée tenaient leur chaperon sur un bras, un écu héraldique sur l'autre et une torche à la main. Le cheval du gouverneur, en caparaçon noir, marchait à la suite guidé par un conducteur.

Derrière défilaient : le seigneur de Massés (2), lieutenant de la compagnie du regrettable messire, M. de Thomas, son enseigne, qui laissait traîner sur le sol en, signe de consternation, un étendard qu'il avait toujours tenu droit et ferme devant l'ennemi. M. Daugé, fils de M. de Sérillac, laissait également flotter à fleur de terre le guidon de sa compagnie. MM. du Grès, de Rebignant, d'Escalup, de Miranne et de la Rouquette portaient sur des coussins, le premier les éperons, le second le brassard, le troisième le heaume, la quatrième l'épée, le cinquième la cotte de mailles sur laquelle descendait en chevron le collier de St-Michel. Les fragments de cette armure tant redoutable quand elle était entière, inspiraient au lieu de la peur d'autrefois une émotion triste et respectueuse. M. de Bissale élevait au bout de sa main le bâton de maréchal de camp.

(1) Les du Bouzet portent : *d'argent au lion rampant d'azur armé et lampassé de gueules, couronné d'or* (2).— Couronne de marquis.— Les du Bouzet Bivès ou Vivès, dit le dictionnaire manuscrit de Larcher (archives de Tarbes) écartelaient : *au 2e et 3e d'azur à trois fleurs de lys d'or*, 2 *et* 1. *Celle de la pointe issante d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople* (2).

(2) Massés, le jeune, était un des vétérans de nos guerres civiles : c'est lui qui après le massacre des religionnaires de Toulouse en mai 1562 fut chargé par Montluc de veiller à la tranquillité de la ville désolée. Ce fut encore lui qui expulsa ceux qui avaient été épargnés par les égorgeurs. Les fugitifs quittèrent la triste cité en se lamentant. Le frère aîné de Massés est signalé à chaque page des *commentaires* de Monluc pour ses hauts faits.

Le drap mortuaire était suspendu aux bras de six capitaines ou grands seigneurs : MM. de Gignan, de Sérillac (1), de Leberon (2), de Tilladet, de Campagne (3), de Beraut(4).

(1) La valeur était héréditaire dans la famille de Sérillac. Le père de celui qui portait le drap mortuaire lui avait légué de nobles exemples. A la bataille de Fossano (en Piémont), qui servit de prélude à la victoire de Cerisoles, Montluc avait à ses côtés un groupe de compatriotes : MM. Tilladet, Lavit, Idron, de Mons, Monselier, les Maurens, les Massés, etc. S'adressant à M. de Sérillac qui s'y trouvait aussi, il lui dit : *Tu es mon nepveu, si tu ne donnes le premier, je te désavoue, et je dis que tu n'es pas mon parent.* M. de Sérillac, à la tête des arquebusiers, témoigna qu'il méritait bien de son oncle; il courut sus aux ennemis, et la mort de son cheval l'ayant mis à pied, il fit brèche dans leurs rangs. L'impétuosité des Gascons fut si irrésistible que les impériaux furent ou renversés ou déroutés. Montluc frappa rudement avec une hallebarde, son arme usuelle. M. de Sérillac vint à Parme en qualité de lieutenant de M. de Cypierre, et fut comme lui capturé. Après sa délivrance, il commanda une cornette dans les escarmouches qui préparèrent l'entrée de Sienne aux Français. Durant le siége de cette ville, la défense ayant besoin d'être renforcée, M. de Strozzi fit sortir de Montalcino où il s'était fortifié six enseignes et deux compagnies. Il donna la conduite de l'une d'elles à M. de Sérillac. Celui-ci, pressentant quelque surprise, se munit de quatre ou cinq trompettes. Les fantassins italiens, nos auxiliaires, ouvraient la marche. La cavalerie les suivait de loin. Aussi les gens de pied furent-ils assaillis et dispersés : au milieu du désordre produit par le triomphe chez les vainqueurs, M. de Sérillac fit sonner les clairons, les gens de cheval apparurent, les Allemands tournèrent le dos, et M. de Strozzi fut sauvé. Son sauveur fut atteint d'une blessure mortelle à Montepulciano.

(2) François Gelas de Leberon avait épousé Anne de Montluc, sœur du maréchal De là, le titre de neveu que celui-ci donne à leur fils Antoine de Leberon qui fait partie des obsèques de M. de Roquépine. Antoine était comme son oncle un héros de nos luttes religieuses. Tout jeune encore, il s'était jeté dans Libourne menacée par les troupes du roi de Navarre, avait organisé sa défense et fait *bonne besogne* lorsqu'il reçut l'ordre de se rabattre sur Aiguillon. Ayant dégarni cette ville de soldats pour les lancer à l'escalade de Monheurt où s'étaient réfugiés les capitaines Manciet et Chassaudy, il resta seul, fut surpris et obligé de capituler. Au siége de Rabastens, Montluc lui confia la périlleuse mission de reconnaître la place, et plus tard de diriger les travaux des tranchées et de terrassement qui devaient faciliter la prise de la tour. Ce fut M. de Leberon qui, après le coup d'arquebusade qui balafra le visage du grand batailleur, le fit porter à Messiac, villotte distante d'environ deux lieues et demie de Rabastens.

(3) Le baron de Campagne seconda Montluc dans plusieurs de ses exploits. Le lieutenant du *boucher royaliste* eut à subir de terribles représailles de la part des catholiques qui incendièrent sa maison et celle de ses compagnons d'armes : Sarlabous, Parron, Lartigue, Sainctorens. C'est dans une autre résidence du seigneur de Campagne en Armagnac que Montluc donna rendez-vous (1569) à M. de Bellegarde (Pierre de St-Lary), guerroyant alors en Béarn, pour délibérer sur la situation de Terride enfermé dans Orthez et enveloppé par Montgommery.

(4) Montluc dans ses Commentaires mentionne ce guerrier. Le généralissime catholique, appréhendant la chute de Lectoure aux mains des huguenots et jaloux de prévenir un tel échec pour son honneur et celui de sa cause, avait assigné secrètement au St-Puy un grand nombre de gentilshommes, entre autres M. de Verduzan, sénéchal du Bazadais, M. de Sainctorens, son frère Tilladet, etc. Seuls, les sieurs de Séridos et de Lavit, et les enfants de M. de Beraut furent présents au rendez-vous. Le cadet qui se trouva à ce poste est celui qui figure aux présentes funérailles.

Ceux qui flanquaient la sombre draperie, les mains garnies de flambeaux blasonnés, étaient MM. de Campaigno, de Mons, de la Clotte, de La Mothe-Sérillac, de Mauvezin, de Villeneuve, de la Mauragne.

Madame de Roquépine ayant à sa droite Mgr de Condom et à sa gauche le marquis de Fimarçon, précédait la famille. Elle était vêtue d'une robe de deuil dont la queue rampait sur une longueur de huit pas.

M. de Roquépine fils aîné était conduit par MM. de Moncassin et de Marin; le cadet, avait pour assistants MM. de Cadreils et de Poudenas. Ses deux filles étaient accompagnées, l'une de MM. de Latour et Dancas, l'autre, par MM. de Lescout et de Cansal.

Une délégation de la noblesse composée de *six vingt gentilhommes* fermait la marche du convoi.

Les armes et les enseignes furent fixées sur les murailles de la chapelle en panoplies. L'évêque de Lectoure pontifia. La musique du chapitre de cette ville et celle de Condom concoururent à solenniser l'office des morts. L'offrande fut présentée par MM. de Ligardes et de Las Bousigues. Le R. P. des jésuites, d'Agen, prononça l'éloge funèbre (1).

Cette unanimité de toute une contrée, accourue pour rendre un respectueux et sympathique hommage à la mémoire de M. de Roquépine(2), proclame plus haut que tous

(1) Nous avons écrit notre relation d'après celle qui fut rédigée par Dugarcin, maître d'hôtel de M. de Roquépine, le 23 février 1601. Ce document était encore en 1838 dans les mains de M. Dancas. Le journal d'annonces de Condom le reproduisit à cette époque textuellement, et c'est à cette feuille que nous avons emprunté ces détails. Le compte-rendu de l'intendant de l'ancien gouverneur de Condom a pour titre: *relation de la pompe funèbre qui fut faite à* MESSIRE BERNARD DU BOUZET, SEIGNEUR DE ROQUÉPINE, *Pouy et autres places, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de camp en Guienne, gouverneur de la ville et citadelle de Condom, qui décéda dans ledit Condom, le* 8 *novembre* 1599 *et fut enterré le* 11 *du même mois dans l'église cathédrale de St-Pierre et dans la chapelle dédiée à la Vierge.*

(2) Il a également reçu le nôtre; car il a été rangé naguère dans la galerie d'illustrations Condomoises.

les éloges, la profondeur de sa popularité, l'étendue de son influence, la grandeur de ses services et la beauté de ses mâles vertus.

J. NOULENS.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (1).

(*Suite.*)

Plus je me rapproche de l'époque carolingienne, plus tous ces peuples des bords du Rhin et de la mer du Nord, ces Frisons, ces Saxons, ces Bavarois, ces Obotrites, m'apparaissent comme l'avant-garde d'une invasion autrement terrible et menaçante que celle de 406. A leur suite, je vois les Avares et l'infinité du monde slave et finnique. Au midi, les premiers cavaliers sarrasins passent déjà les Pyrénées, et se lancent au galop dans l'Aquitaine et la Narbonnaise. On dirait que l'Orient allonge ses deux grands bras vers le Ponant, et cherche à les rejoindre vers la Gaule pour étouffer l'Europe dans une étreinte suprême. La peur me prend rien que de songer à ce qu'il pouvait alors advenir de l'héritage de ma vieille Rome, de cet élan fort et régulier, de cette langue pleine et sonore, de cette éternelle architecture, de cette législation grandiose que la sainte mère des nations de l'Occident a marquée pour toujours à l'empreinte de son génie. Si cette irruption nouvelle avait abouti, c'en était fait probablement de la tradition des races latines et de l'avenir du christianisme en Europe. Peut-être en serions-nous encore à la vie nomade et pastorale des peuples de la Haute-Asie, ou tout au plus à la décrépitude précoce de la civilisation arabe.

La véritable gardienne de nos destinées communes, c'est alors cette rude et forte lignée des d'Héristall, qui suscita dans moins d'un siècle Charles-Martel, Pepin-le-Bref et Charlemagne. Quand je songe que ces hommes tinrent si haute contre les Barbares l'épée de la chrétienté, j'oublie pour une heure leurs atroces guerres d'Aquitaine, et la triste fin de mes princes et de mes ducs, Eudes, Waïfer et Hunald. La bataille de Poitiers refoule de l'autre côté des Pyrénées le grand flot de l'invasion sarrasine, que les Franks iront bientôt combattre par-delà

(1) Voir, plus haut, pages 261 et 330. Reproduction interdite.

les monts. Mais le fort de la lutte est vers le nord, contre Witikind et ses Saxons, que Charlemagne anéantit en neuf campagnes (771-795), ou qu'il fait chrétiens bon gré mal gré. Cette délimitation définitive de l'empire frank produit à ses deux extrémités opposées un résultat identique et singulier, la piraterie. Contenues désormais par des barrières puissantes, les bandes ennemies se démembrent et se fractionnent à l'infini; la voie de terre étant coupée, il faut prendre la route de mer. On a déjà signalé les premières barques sarrasines sur les côtes de l'Aquitaine et de la Provence; le pillage et la vengeance vont bientôt aussi ramener les hommes du Nord.

Au commencement du IXe siècle (800), le printemps étant déjà de retour, le roi (Charlemagne) partit d'Aix-la-Chapelle à peu près vers le milieu du mois de mars, parcourut le rivage de l'Océan gaulois, et fit construire une flotte sur cette mer que les Normands infestaient de leurs pirateries. Il plaça des garnisons sur la côte, et célébra la fête de Pâques à Saint-Riquier. Il longea ensuite le rivage de la mer, gagna la ville de Rouen, traversa la Seine en ce lieu, et se rendit à Tours pour y prier saint Martin. (1). Les Normands poussèrent néanmoins leur pointe jusqu'en Aquitaine, où ils firent de grands ravages. Une de leurs bandes, composée d'une centaine d'hommes, fut surprise sur le littoral et complètement anéantie par les habitants (2).

De nouveaux pirates reparurent. Bientôt ils franchirent le détroit de Gibraltar, et s'avancèrent jusque dans le golfe du Lyon. — Un jour Charles, qui toujours était en course, arriva par hasard et tout à coup dans une certaine ville du littoral de la Gaule narbonnaise. Pendant qu'il dînait, n'étant encore connu de personne, des corsaires normands vinrent pour exercer leurs pirateries jusque dans le port. Quand on aperçut les navires, on prétendit que c'étaient des marchands, juifs selon ceux-ci, africains suivant ceux-là, bretons selon l'avis des autres. Mais l'habile monarque reconnut, d'après la structure et l'agilité des bâtiments, qu'ils portaient des ennemis et non des marchands et dit aux siens : « Ces navires ne sont point chargés de marchandises, mais remplis de cruels ennemis. » A ces mots, tous ses Franks, à l'envi les uns des autres, courent à leurs vaisseaux, mais en vain. Les Normands, en effet, appre-

(1) EGUIHARD., *Annales Francorum*, ad ann. 800.

(2) Paganæ vero naves, ut audistis, multa mala fecerunt per insulas Oceani partibus Aquitaniæ : pars tamen ex illis periit, et occisi sunt in littore quasi centum quinque viri ex illis prædatoribus. Castigatio est magna horum eruptio, antiquis ignota temporibus populo Christiano. ALCUINUS, *Epist.* CVIII, *ad Arnon.*

nant que là était celui qu'ils avaient coutume d'appeler Charles-le-Marteau, craignirent que leur flotte ne fût prise dans ce port, ou ne périt réduite en débris, et ils évitèrent, par une fuite d'une inconcevable rapidité, non-seulement les glaives, mais même les yeux de ceux qui les poursuivaient. Cependant le religieux Charles, saisi d'une juste crainte, se leva de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'Orient, et demeura très-longtemps le visage inondé de pleurs. Comme personne n'osait l'interroger, ce prince belliqueux, expliquant aux grands qui l'entouraient la cause de son action et de ses larmes, leur dit : « Savez-vous, mes fidèles, ce que j'ai tant à pleurer? Certes, je ne crains pas que ces hommes me nuisent par leurs misérables pirateries; mais je suis grandement contristé de ce que, moi vivant, ils aient osé toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une très-grande douleur, car je prévois tous les maux qu'ils feront à mes descendants et à leurs sujets (1). » — Que la bonté tutélaire de Notre Seigneur Jésus-Christ empêche qu'un pareil malheur arrive, et que votre épée trempée dans le sang des Normands nous en préserve et se joigne à celle de votre frère Carloman teinte du sang de ces mêmes hommes! »

Charlemagne n'était point seul à concevoir ces pressentiments sinistres : ils avaient aussi frappé l'esprit d'un disciple d'Aleuin, de saint Ludger, évêque de Munster et apôtre de la Frise. Même avant l'apparition des Normands qu'il demandait à évangéliser, Ludger avait coutume de dire souvent qu'il prévoyait que par eux arriveraient beaucoup de dévastations et de calamités (2). Comme il se trouvait en Frise, au bord de la mer, il eut un songe dans lequel il vit un grand nombre de nuages qui venaient du Septentrion, et qui voilaient la clarté du soleil et couvraient la terre de ténèbres. Ce songe le troubla beaucoup, et fut pour lui le présage de bien des malheurs. « Je ne les verrai point, disait-il, mais vous les verrez, ô ma sœur. »

Après la mort de Witikind, Charlemagne avait définitivement soumis la Saxe (804). De gré ou de force, tous les gens du pays avaient

(1) Scitis, ô fideles mei, quid tantoperè ploraverim? Non hoc timeo quod isti nugis nocere prævaleant sed nimium contristor quod, me vivente, ausi sunt istud littus attingere; et maximo dolore torqueor, quia prævideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis. MONACH. SANGALLES., *De Rebus bellicis Caroli Magni*, lib. II, cap. 22.— Pour tout le reste du passage, je ne fais à peu près que copier la traduction un peu trop lâche de la Coll. Guizot. T. IV, p. 252 et 253.

(2) Dum nondum Normannorum ullus esset metus, dicere sæpe solebat devastationes et miserias quæ per illarum manus perpetrandæ essent, etc..., ANON. WERTHEUS. *Vita S. Lugeri*, dans le *Sidera virorum illustrium* de BROWER.

reçu le baptême, et les Franks avaient brisé l'idole vénérée d'Irminsul, que l'on disait être la statue de cet Arminius qui avait autrefois détruit, dans les défilés de Teutbourg, les légions de Varus. L'empereur passa l'hiver à Aix-la-Chapelle. L'été revenu, il retourna en Saxe avec une armée, transporta en France, avec leurs femmes et leurs enfants, tous les Saxons qui habitaient au-delà de l'Elbe, et donna leur pays aux Obotrites (1).

A cette époque, Godefroi, roi des Danois, vint avec une flotte et tous les cavaliers de son royaume en un lieu nommé Schleswig, situé sur les confins de son pays et de la Saxe. Il avait promis de se rendre auprès de l'empereur pour converser avec lui; mais effrayé par les conseils des siens, il n'avança pas davantage, envoya quelques gens de sa suite et consentit à tout ce qu'on voulut (2).

Ce traité ne dura guère. En 808, à l'entrée du printemps, l'empereur partit pour Nimègue, où il passa le carême et célébra la sainte Pâque et retourna ensuite à Aix. Ce fut là qu'on lui apprit que Godefroi avait envahi avec une armée le pays des Obotrites. Aussitôt il envoya son fils Charles, et de nombreuses troupes frankes et saxonnes, et ordonna de repousser ce roi insensé, s'il essayait de franchir les limites de la Saxe. Mais Godefroi ne demeura que quelques jours sur le rivage où il s'empara sur les Esclavons de plusieurs châteaux, et retourna dans son pays après avoir perdu beaucoup de monde. Godefroi se défiait de la foi de Thrasicon, duc des Obotrites. Il commença par le bannir, et l'ayant ensuite fait prisonnier, grâce à la ruse de Godelaib, il le fit pendre et soumit au tribut les deux provinces des Obotrites. Mais il y laissa les meilleurs de ses soldats, et avec eux son neveu, qui s'appelait Reginhold, et qui fut tué ainsi que plusieurs chefs Danois au siége d'une certaine ville. Charles, fils de l'empereur, jeta un pont sur l'Elbe, et passa le plus vite qu'il put avec son armée dans le pays des Livoniens et des Smeldingiens qui avaient tenu le parti de Godefroi. Les Esclavons ou Wiltzes, s'étaient aussi joints à ce dernier. Charles dévasta leurs campagnes, repassa le fleuve, et rentra en Saxe avec son armée intacte. Les Wiltzes avaient suivi Godefroi à cause de leur antique haine contre les Obotrites. Quand ce roi retourna dans

(1) Eginardi, *Annal. Franc.* ad ann. 804. Dans un autre ouvrage, Eginard évalue à dix mille le nombre des Saxons transportés, qu'il affirme, cette fois, avoir été pris sur les deux rives de l'Elbe, et dispersés en Gaule et en Germanie. — Et huc atque illuc per Galliam et Germaniam multimodo divisione distribuit. Eginard. *Vito Karoli imperat.* cap 7.

(2) Egin. *Annal.* ad ann. 804.

son pays, ils revinrent chez eux emportant tout le butin qu'ils avaient conquis sur leurs ennemis. Avant de partir, Godefroi détruisit le port de Rerich dont les péages enrichissaient son royaume, emmena les marchands, et débarqua à un port nommé Lichtsor. Là il s'arrêta quelques jours, et résolut d'élever un fort pour garder la limite de son royaume qui regardait vers la Saxe; de façon que, depuis le golfe de la mer orientale qui s'appelle Baltique, jusqu'à l'Océan occidental, un rempart couvrit toute la rive septentrionale du fleuve de l'Eider, en laissant seulement une porte par où les Danois pussent faire entrer et sortir des chars et des chevaux. Il partagea ce travail entre les chefs de ses troupes et revint chez lui (1).

Charlemagne n'avait point oublié cette audacieuse incursion des Danois, et il se proposait d'aller les châtier jusque dans leur pays, lorsqu'il apprit, deux ans plus tard (810), que Godefroi venait de débarquer en Frise. La Frise était alors une dépendance de l'empire frank, et l'empereur tenait beaucoup à conserver cette province qui lui servait de barrière contre les Saxons et les autres peuples du Nord. Il y avait introduit le christianisme, mais il avait laissé aux habitants le code de leurs antiques lois, où il était dit que les Frisons devaient rester libres *tant que le vent soufflerait dans les nuages, et tant que le monde durerait* (2). Du service maritime, ils ne donnaient à l'empire que celui qui pouvait se faire entre deux marées, car il fallait veiller sans cesse à l'entretien des digues, et les Saxons et les Danois pouvaient débarquer à l'improviste.

Ces débarquements n'arrivaient que trop souvent dans ce pays ouvert et à demi submergé. Alors, les gens de la Frise se défendaient de leur mieux avec leurs grands coutelas et leurs longues hallebardes, car les pirates brûlaient et pillaient, emportaient les petits enfants, et même

(1) Eguihard. *Annal. Franc.* ad ann. 808. J'ai suivi d'assez près la trad. de la Collect. Guizot.—Cette expédition se trouve aussi mentionnée sommairement dans les Annales de Fulde et dans la Chronique de Moissac. — Anno DCCCVIII, Karolus Imperator misit Karolum filium suum super Saxonia ultre Albiam, ad illos Sclavos qui vocantur *Linai* (?): et vastavit maximam partem regionis ipsius. Sed et aliqui ex nostra parte ibidem ceciderunt. Et Godofredus Normannorum Rex venit super illos Sclavos qui dicuntur Abotriti, et vastavit magnam partem regionis eorum, et aliquas civitates dextruxit. Et ibi fuit Reginaldus, qui primus post eum in eo regno fuit, interfectus: multi de populo Normannorum ibidem corruerunt. *Chronic. Moissacense*, ap. *Scrip. Rer. Gal.* T. v. — Sur le rempart (*OEstrevold*) élevé par Godefroi, V. Depping, *Exp. des Norm.*, liv. II, ch. 1. On voit encore sur la frontière du Jutland quelques vestiges du fossé, connu sous le nom de *Danevirk*.

(2) Code des lois Frisonnes, *Das Asegabuch*, cité par Depping.

les hommes qu'ils forçaient à les servir durant leurs expéditions. Les prophéties de saint Ludger s'accomplissaient. Il est dit dans les vieilles lois du pays que la mère pourra disposer du bien de l'enfant enlevé, et que l'homme qui retournera chez lui ne sera point inquiété pour les méfaits qu'il aura commis quand il était prisonnier des Normands (1).

J.-F. BLADÉ.

(*La suite au prochain numéro.*)

M. Moët, dont nous avons dernièrement déploré la mort prématurée, avait été, pendant plusieurs années, professeur de seconde et de rhétorique au Lycée de Pau. Il y avait prononcé, à la distribution des prix de 1849, un discours sur un sujet qui convient à notre Revue.

« *Ce travail de mon regrettable ami, nous écrit M. Lespy, est peu connu. Il me fallut* arracher *le manuscrit à sa modestie pour le faire imprimer dans un journal qui est aujourd'hui* PERDU DEPUIS LONGTEMPS. *Mes feuilles sont peut-être les seules qui existent encore.* »

Nous sommes heureux d'honorer la mémoire de M. Moët, en reproduisant, grâce au souvenir pieux d'un ami, cette savante et gracieuse Etude.

LA POÉSIE BÉARNAISE.

Messieurs,

En commençant ce discours, je n'ignore pas les difficultés de la tâche que j'ai à remplir; je sais que je suis placé entre une double impatience, celle des enfants et celle des mères. Les enfants, en proie à une anxiété plus voisine, chez les uns, de l'espérance, chez les autres, de la crainte,

(1) Vieux droit Frison, cité par Depping, d'après l'ouvrage de SCHOTAN. *Das Asegabuch.*

mais vive et ardente chez tous, ne prêteraient qu'une oreille distraite même à une parole éloquente; et quant aux mères, il n'y a en ce jour de voix vraiment douce à leurs oreilles que celle qui proclame les prix de leurs fils. Pour obtenir audience de tant d'esprits inquiets, et fixer quelques moments leur attention fugitive, j'espère, Messieurs, dans le sujet que j'ai choisi. S'il est vrai que tout ce qui tient au sol natal, tout ce qui réveille des souvenirs d'éducation et d'enfance, séduise les âmes par un attrait mystérieux, que doit-il y avoir de plus agréable pour cet auditoire que d'entendre parler de la poésie béarnaise? Ces chants qui les premiers ont bercé vos oreilles, ces chants que vous répétez avec une secrète complaisance et que vous vantez avec un juste orgueil, peut-être aimerez-vous à les voir l'objet d'une appréciation qu'ils n'ont point à redouter; et peut-être le suffrage d'un étranger impartial, qui n'a point eu à se défendre des surprises du patriotisme, aura quelque prix à vos yeux.

Cette étude a d'ailleurs un genre d'intérêt particulier. Vous le savez, Messieurs, et je ne suis pas le premier qui le remarque: les traits qui donnaient à cette contrée un caractère si original, s'adoucissent ou s'effacent tous les jours. Les vieilles mœurs se réfugient dans les villages; le costume, qui souvent survit aux mœurs, est banni des villes où se retrouve, si loin de Paris, la grâce des modes parisiennes; enfin, l'idiome national, si harmonieux, si brillant, recule devant cette langue française, plus complète, plus savante, et qui, travaillée par tant de grands écrivains, est devenue l'instrument le plus parfait de l'intelligence humaine. N'est-ce pas le moment de recueillir pour les étudier, avec une pieuse curiosité, les monuments de cet ancien Béarn, dont il ne restera bientôt que des souvenirs, le produit de cette langue qui doit disparaître,

de cet esprit qui lui-même aussi se confondra un jour dans l'unité du génie français? J'essaierai, Messieurs, dans ce discours, de démêler dans les œuvres de vos poètes et de dégager l'image de cet esprit qui a dû nécessairement s'y réfléchir; mais en même temps je les examinerai en elles-mêmes, et je chercherai si elles réalisent cet idéal de beauté qui existe pour toutes les compositions littéraires, et pour les plus humbles aussi bien que pour les plus relevées.

En effet, Messieurs, la poésie béarnaise n'est pas de celles qui ont abordé les hauteurs de l'art. Simple fleur des montagnes, contente de son doux parfum et de son éclat modeste, elle n'a point envié de plus riches couleurs. Vos pères, comme avertis par un secret instinct, n'ont point essayé de s'élever jusqu'à la grande poésie; et laissant à d'autres ces tentatives hasardeuses, ils se sont détournés vers les genres plus faciles, où les appelait leur génie. Il faut les louer de cette sagesse; elle leur a sauvé peut-être des chutes éclatantes et leur a assuré des succès honorables. Après tout, l'esprit et la grâce ne sont pas des dons si méprisables ni si communs qu'il faille les dédaigner quand on les rencontre. S'il est beau de raconter ces grandes actions qui composent l'âge héroïque des peuples, n'est-ce rien de décrire ces accidents simples, mais touchants, qui se rencontrent dans la vie de chaque jour? S'il est beau de peindre ces passions orageuses qui agitent les profondeurs de l'âme, n'y a-t-il pas quelque mérite à saisir au passage ces impressions fugitives et délicates qui glissent à sa surface? Enfin, si le Béarn n'a point enfanté un Homère ou un Racine, n'est-ce pas un honneur pour lui d'avoir produit un Despourrins?

Despourrins! c'est un nom qui n'a jamais retenti dans un éloge académique, et qui n'a point eu l'honneur d'un article dans une histoire littéraire. C'est à peine même s'il

est connu hors du Béarn de quelques savants qui ont étudié les poètes du Midi, ou de quelques voyageurs à qui le hasard a fait entendre ses chants. Et cependant un tour d'esprit aimable et facile, ce genre d'imagination qui sait remplir un cadre restreint et qui groupe avec art de gracieux détails, des sentiments tendres, des pensées légères, et, ce qui vaut mieux, cet accent de mélancolie qui montre l'homme sous le poète, ce sont là des mérites qui donnent droit à une renommée plus vaste. Mais pourquoi parler de gloire à propos d'un homme qui n'y pensa jamais ? Lorsque tant d'écrivains publient avec soin leurs moindres ouvrages et se font eux-mêmes leurs introducteurs auprès de la postérité, lui, sema ses chants avec l'insouciance du vrai poète, sans s'inquiéter de les recueillir. Aussi j'imagine quelle serait sa surprise s'il revenait à la vie. Ces poésies, faites sans souci de l'avenir, selon le caprice et l'inspiration du moment, elles se sont gravées dans la mémoire des hommes; on les chante jusque dans les moindres villages, et elles sont l'ornement obligé de toutes les fêtes. Les étrangers eux-mêmes ont appris à en goûter le charme, et désormais elles sont sauvées de l'oubli, non-seulement par l'admiration naïve de la foule, mais par l'estime réfléchie des gens lettrés.

Les chansons de Despourrins et de ses imitateurs n'ont rien de commun avec les poèmes que nous appelons du même nom. La chanson française ramène à la fin de chaque couplet un vers qui résume l'idée du poète et qu'on appelle *refrain;* puis elle exprime d'ordinaire ces sentiments de gaîté que font naître les ridicules du jour ou la joie des repas; et si parfois elle s'élève jusqu'à la magnificence de l'ode, du moins elle ne s'égare jamais dans le paisible domaine de l'idylle. Les chansons béarnaises n'ont pas de refrain en général; et quant au sujet elles sont tou-

tes pastorales, sans doute parce que la vie pastorale est commune dans le Béarn. Despourrins a bien senti que, pour être goûté de ses compatriotes, il fallait leur présenter des images qui leur fussent familières, des portraits où ils pussent se reconnaître; et par cette pensée si juste, il a fait la fortune de ses poésies. Croit-on qu'elles seraient chantées dans les cabanes, ou que le charme même des mélodies eût suffi pour les faire vivre, si elles n'avaient eu du Bearn que la langue? Il faut que la poésie s'occupe de nous pour nous plaire; elle doit être pleine de nos mœurs, de nos sentiments, de nos idées : si elle nous néglige, nous l'en punissons par notre froideur. Quand une littérature, au lieu d'être nationale, emprunte les sujets qu'elle représente à une contrée et à une histoire étrangères, elle peut plaire à ce petit nombre d'hommes éclairés que l'instruction a faits citoyens de tout pays; mais elle n'est ni aimée, ni même connue de la foule; elle peut acquérir une popularité de salons et d'académies, elle n'obtient pas celle des chaumières.

Ainsi, le choix de la poésie pastorale était commandé à Despourrins par le pays même où il vivait; il y était aussi porté par les préférences de son siècle. On le sait, la société de ce temps, si délicate, si raffinée, si éloignée de la vie champêtre, aimait cependant que ses poètes lui en fissent la peinture, sans doute par l'attrait du contraste ou le caprice d'un goût blasé. Et ce n'est pas un des faits les moins curieux de l'histoire du dix-huitième siècle qu'il ait commencé par les bergeries de Fontenelle et fini par celles de Florian.

Les chansons de Despourrins conviennent parfaitement au pays et au temps qui les virent naître : toutefois, il serait injuste de faire dépendre tout leur succès de cette double conformité. Et pour ne parler encore que du sujet, il n'en est pas qui offre un intérêt plus constant et plus gé-

néral. Il y a surtout un grand charme pour les habitants des villes, dans cette vie pastorale si libre et en même temps si calme, et qui les distrait de leur existence, troublée par tant de soucis et gênée par l'étiquette du monde. Le seul écueil est la monotonie. Rien de plus doux, de plus paisible que la vie des bergers; mais aussi rien de plus uniforme. Les événements y sont rares, parce que les passions y sont simples et peu nombreuses. Sur ce théâtre resserré, certaines passions ne trouvent pas l'occasion de naître; les autres, celles qui sont communes à tous les hommes, n'ont ni ces profondeurs ni ces délicatesses que donne une éducation plus avancée. Aussi les anciens ne se sont pas renfermés dans le cercle étroit de la vie pastorale; ils ont emprunté à la mythologie la riche variété de ses fables; sous un voile allégorique, ils ont transporté dans les champs les événements de la ville; ils ont transformé leurs bergers en poètes qui se disputent la palme, comme ceux de Rome et d'Athènes; et souvent la vie pastorale, au lieu d'être le sujet principal, n'est chez eux qu'un épisode.

Despourrins s'est resserré dans ce champ dont ses devanciers avaient reculé les bornes; chez lui point de souvenirs de la ville, point de joûtes poétiques, rien d'étranger à la vie pastorale. Il n'a même pas admis dans ses chansons toutes les passions des bergers : l'amour y règne seul, soit parce que cette passion est la plus intéressante, la plus féconde en émotions variées, soit pour obéir au goût du siècle, où l'amour tenait une grande place dans la littérature, si non dans les mœurs. Et même il a peint plutôt les chagrins que les joies de l'amour; trois ou quatre à peine de ses chansons languissent dans ces molles peintures du bonheur qui ne font qu'effleurer les âmes. Les douleurs que la passion entraîne à sa suite, voilà l'unique sujet de toutes les autres.

C'est là, en apparence, un fonds bien mince, mais il est

curieux de voir avec quelle fécondité d'esprit l'auteur a su le mettre en œuvre et nous faire illusion sur sa stérilité. S'il ramène plusieurs fois les chagrins de l'amour, il a soin d'en varier les causes. Deux bergers pleurent leur infortune; mais l'un est abandonné de sa bergère, l'autre est forcé de s'éloigner d'elle : quelle différence entre eux de sentiments et de langage ! Quelquefois deux chansons ont le même sujet; mais dans l'une c'est un pasteur qui parle, dans l'autre une bergère, et la plainte, en passant dans la bouche d'une femme, prend un accent plus attendrissant et plus résigné. Souvent la différence des caractères est une source de variété : si une bergère est indifférente, c'est ou par défiance, ou par légèreté, ou par orgueil, et parce qu'elle fréquente *la gent de condition*. Deux bergers partent pour aller servir le roi; mais l'un est tout entier à la douleur de quitter celle qu'il aime, et ne se console qu'en pensant, avec une joie enfantine, aux lettres qu'il compte lui écrire; dans les paroles de l'autre, on sent la joie de partir pour la guerre; il est plein de riantes illusions sur les délices de la vie militaire; il se réjouit *d'entendre soir et matin le tambour et le clairon*, de dormir *la grasse matinée, de manger du bon pain blanc de munition*, et il dissimule mal, par des regrets affectés, l'impatience de partir.

On voit avec quelles ressources d'imagination Despourrins déguise l'uniformité de son sujet. Et à ces différences, dans le fond, s'en joignent d'autres dans la forme. Quelquefois, au lieu d'un seul personnage qui exhale sa douleur, le poète nous fait assister à l'entretien de deux bergers. Ou bien le récit est substitué au dialogue, ou bien le dialogue et le récit se rencontrent dans la même pièce. Le rhythme enfin, tantôt grave et triste, tantôt vif et sautillant, concourt à produire cette variété qui est une condition essentielle du plaisir littéraire.

Toutefois, il est des obstacles dont l'art ne peut triompher complètement. Souvent dans Despourrins la pauvreté du fond paraît, malgré ses efforts. On sent que la matière lui manque; on le sent à la brièveté des chansons, au retour fréquent des mêmes pensées, à je ne sais quelle sécheresse qui perce sous l'abondance du style. Et c'est ici qu'il faut regretter qu'au lieu d'idéaliser en quelque sorte les personnages de ses chansons et de les détacher de la vie réelle, en ne laissant presque que la seule passion de l'amour, il ne se soit pas rapproché de la réalité et n'ait point représenté simplement des bergers du Béarn dans le milieu intéressant et varié où ils vivent. Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas enrichi ses tableaux de ces coutumes si curieuses et si originales qu'il voyait autour de lui ? Vous le savez, Messieurs, la vie humaine si simple, si nue, si uniforme dans certaines contrées du Nord, il semble que les peuples du midi et en particulier ceux du Béarn se soient plu à l'orner, à l'embellir, à la charger d'incidents plaisants ou dramatiques. Leur fantaisie quelquefois bizarre, souvent poétique et gracieuse, s'est jouée en une foule de coutumes qui s'attachent aux événements de la vie, et qui, prenant l'homme au berceau, et le suivant dans toute sa carrière, s'imposent à lui au nom de l'exemple de ses pères, et au nom du génie de la race dont elles sont l'image. Les danses, les pèlerinages, les veillées avec leurs longs récits et leurs chants naïfs, les improvisations plaintives des funérailles, et ces formalités des mariages qui cachent, sous une apparence puérile, un sens symbolique et profond, toutes ces coutumes, les unes qu'on retrouve chez tous les peuples, les autres particulières au Béarn, on aimerait à les voir dans les chansons de Despourrins. On voudrait que ces scènes si calmes de la vie champêtre fussent placées dans ce cadre animé qui les eût fait valoir

par le contraste; derrière ces bergers dont la vie est si paisible et si contemplative, on voudrait voir cette vie bruyante de la foule, toujours plus intéressante que celle des individus. Les tableaux du poète auraient pu y perdre de leur douceur et de leur mollesse parfois un peu languissante; mais ils y auraient gagné en éclat et en richesse.

Malheureusement Despourrins n'a touché à ces belles coutumes que par de rares et courtes allusions, soit qu'il ait laissé à de futurs historiens le soin de les décrire, soit plutôt qu'ayant toujours vécu au milieu d'elles et les retrouvant dans tous les souvenirs de sa vie, elles n'eussent plus à ses yeux cet air de nouveauté piquante qui leur donne tant d'attraits aux yeux des étrangers.

C'est peut-être par une raison semblable qu'on ne trouve non plus dans Despourrins aucun souvenir des scènes de la nature, si admirable pourtant dans ce pays. Quand nous entendons parler de poésies béarnaises, nous nous figurons qu'elles sont pleines des vives images des Pyrénées. Les aspects de ces montagnes, tour à tour riants ou sublimes, les pics couronnés de neige, les avalanches qui roulent du haut des monts, les orages qui grondent sur les vallées, tous ces souvenirs de nos lectures ou de nos voyages nous reviennent en foule, et nous nous attendons qu'ils seront ravivés par les descriptions du poète. Mais Despourrins semble avoir banni les montagnes de ses chansons : c'est à peine même s'il en prononce le nom de loin et en passant; rien dans ses poésies n'indique qu'il vécut et qu'il mourut au pied des Pyrénées. C'est, sans doute, que ces spectacles, que les étrangers admirent, le frappaient moins, lui qui les avait contemplés dès sa naissance, et qui s'était habitué peu à peu à leur grandeur.

Ce que je viens de dire de Despourrins s'applique du

reste à tous les poètes béarnais : ils paraissent tous n'avoir jeté sur les montagnes qu'un regard indifférent. La nature a sa place dans leurs poésies; mais la pente de leur esprit semble les avoir portés à l'envisager et à la peindre sous ses aspects gracieux.

Voyez, dans une jolie chanson de Julien, ce tableau de la naissance du jour. L'aube luit au sommet des coteaux; le zéphir, du bout de son aile, caresse les fleurs que baigne la rosée; une légère vapeur s'élève au-dessus des fontaines; en même temps l'hirondelle s'élève en gazouillant, et l'alouette vole, par *petits élans*, vers le ciel. Rien ne manque à cette idylle pleine de grâce et de fraîcheur, rien si ce n'est les montagnes, et la brume qui se dissipe, et les rayons de soleil qui jouent sur les arêtes et font étinceler la neige des sommets. Cette chanson est l'image de toutes les poésies béarnaises; il semble qu'elles furent composées dans la riante vallée du Gave, quand les nuages cachaient les Pyrénées.

Ainsi privées de ces tableaux de mœurs et de ces scènes de la nature, les chansons de Despourrins ont moins de cet agrément qui tient à la variété des sujets; mais, en même temps, elles manquent parfois de cet intérêt plus profond et plus intime qui naît de l'expression vive et originale des figures tracées par le poète. L'esprit humain, l'esprit français surtout, n'aime que ce qui est précis et nettement dessiné; il ne s'intéresse aux créations poétiques que si elles portent l'empreinte d'un pays et d'une époque; si ce sont des êtres absents en quelque sorte, dotés des sentiments généraux de l'humanité, mais sans caractère et sans costume particulier, on les regarde froidement et on passe. Or, tels sont quelquefois les personnages de Despourrins. Sont-ils du Béarn, d'Italie ou de Sicile? Nul détail certain ne le détermine. Ils ont, en un mot, de

ces figures vagues, indécises, flottantes, qui se confondent entr'elles et qui s'effacent du souvenir parce qu'elles n'ont pas de traits arrêtés, et, pour ainsi dire, de physionomie.

(La fin au prochain numéro.)

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée (1).

(Suite.)

La description de la sauvage vallée du Rhône, entre Seissel et le fort Lécluse, nous semble fort bien réussie. Cette poésie pittoresque répond bien au caractère du paysage :

De là, recommençant notre fuite soudaine,
Nous passâmes le Rhône, et traversant la plaine
Qui s'étend vers Genève, ayant de toutes parts
Des bourgades pour forts, et des monts pour remparts,
. . . . . .
Je ne fus pas sitost à Genève arrivé,
Qu'on me vient au logis demander en privé
Qui j'estois, d'où j'estois, ce que je venois faire;
Et si bientôt j'auroys terminé mon affaire.

La Jessée fait une réponse qui lui semble devoir tout expliquer : il est désespéré d'amour..... Mais les graves calvinistes gènevois ne comprennent pas bien cette maladie voyageuse et n'y découvrent aucun intérêt commercial; on s'étonne qu'il exprime sa douleur en vers, et l'on reconnaît enfin à ce genre de folie ces écervelés Français qui mettent tout en rime et en chansons, leurs malheurs personnels comme les calamités politiques... On lui assure qu'il ferait bien mieux de laisser là ses tablettes et le souvenir de sa dame pour méditer la Bible et aller s'édifier aux prêches... Mais La Jessée n'est pas venu à Genève pour *voir ces preschements* et fait carrément cette profession de foi antihuguenote, à la façon des héros d'Homère :

Je suis seul à moy-même et me nomme Jessée;
Et tel cognoit encor mes œuvres et mon nom,
Qui ne me vit jamais ami de mon renom.

(1) Voir ci-dessus page 365.

Les champs où je sortis à ma naissance esclose
Sont bien à trente mille éloignés de Tholose,
Du côté de Guyenne, où des monts Pyrénés
Le Ras tardif au cours roule ses flots traînés.

Puis, s'abandonnant à une inspiration toute mythologique, il raconte avec une délicatesse digne des métamorphoses d'Ovide que le fils de Sémélé, revenant de l'Inde, vint passer quelques jours parmi les Sylvains, les Satyres et les Nymphes de l'Arrats. Qu'y fit-il ? La chose se devine aisément : une fredaine.

Oyant le bruit nouveau des folles Ædonides
Qui dancoyent, qui hurloient, abandonnent leur bord,
Et ce roi qui soudain d'entre sa bande sort,
Aprochant d'elles vit la nymphe *Mauvezine*,
La vit et l'enleva d'une pronte saisine.
Alors d'un pied craintif la brigade s'enfuit
Et laisse au ravisseur la fille qu'il séduit.

La nymphe résiste, livre un combat très délicatement raconté, mais le dieu triomphe, comme Jupiter avait triomphé de Léda, de Danaé et de tant d'autres.

La beauté qui m'allége et décroit mon tourment
Acquiert non un vil homme, ains un dieu pour amant.

Et pour la dédommager et transmettre aux siècles futurs un gage illustre de sa victoire amoureuse, Bacchus ajoute :

Je veux qu'en ta faveur icy bientôt on fonde
Une ville au devant de ta paternelle onde (1),
Je veux que de ton nom elle soye nommer
Et qu'un poète aussi la fasse reisonner.
Pour t'honorer encore, il me plait qu'on replante
Le salutaire cept de ma vigne excellante.
Par ces lieux rehaussés, et pour l'amour de toy,
Le vin y croistra tel, qui fera digne foy
De mes dons lénœans : et cette humeur si fière
Doit suppléer à l'eau de ta basse rivière.

Que cette histoire de la fondation de Mauvezin, ajoute-t-il, soit fausse ou vraie, il n'en est pas moins né, lui, dans ce bon pays *du Ras*, et veut que ses cendres y reposent un jour sous un petit monceau de

(1) Mauvezin est sur la rive droite de l'Arrats.

terre... Quant à sa situation personnelle, La Jessée est amoureux à l'exemple de Salomon, de David, et malheureux comme l'homme doit l'être d'après Job, Aristote, St-Jean et tous les moralistes... Puis il passe à sa profession de foi religieuse :

Modeste, je reprend ce que je ne puis taire
Et ne suis, au surplus, ni schelme, ni sectaire
Comme un tas d'imposteurs; je ne puis compâtir
Avec tel qui, pervers, ses raisons veut batir
Dessus un pied de mouche, et plein de menteries
Change de noir au blanc, en cent sophisteries.
Je croys ce qu'il faut croire et marche rondement.
J'escoute quand Dieu parle et l'adore en l'aymant.
. . . . . .
Encore effectuant la volonté suprême,
Je chéris mon prochain comme un second moy même.
. . . . . .
Ne veuillez point juger, de peur que l'on vous juge,
Disait le Messias, nostre commun refuge :
Mais tel cuide à présent, comme aucuns de jadis,
Porter seul dans sa main les clefs du paradis,
En estre tutélaire, ou fils de sa famille,
Qui s'y en va tout droit ainsi qu'une faucille.
Tel plustot sans degré sont là bas descendants,
Où règnent pleurs et cris, et grincement de dents.

Tout cela n'est-il pas réellement beau ? La pensée n'est-elle pas toujours grande, juste, et l'expression très heureuse ?

Les calvinistes gènevois eux-mêmes, enchantés de l'entendre parler si bien, renoncent à leur enquête et respectent sa liberté. Après ce beau succès oratoire, il se couche, s'endort et a l'avantage de voir en quelques instants, dans la lanterne magique d'un songe, tous les pays qu'il se proposait de visiter pour se guérir du mal d'amour. Hélas! l'amour le suit si bien en croupe par monts et par vaux, l'hygiène de la locomotion reste si impuissant qu'il renonce à prendre ce régime fatigant loin de sa patrie... Le cœur humain est un inextricable labyrinthe; bien habile serait le psychologue qui en tracerait la carte routière avec exactitude. L'amour du pays le reprend aussitôt qu'il a passé la frontière, et, quittant la compagnie des marchands, il rentre à Lyon,

. . . . . Mais quel soing t'a surpris,
Quelle humeur de courir transporte tes esprits,

Toy qui jeune et peu caut à peine a cognaissance
(Abusé que tu es) du lieu de ta naissance?
Voyla saint Luc, voyla comme après maints souhaits
Cuidant fuir mon amour et mon sort que je hais,
Sans qu'ailleurs je m'amuse ou qu'ici je séjourne
Pour chez moy me trouver en France je retourne.

Quelques jours après, il était à Paris; mais la police des Valois n'avait pas perdu sa trace. La fuite d'un homme attaché à la maison de Jeanne d'Albret avait été remarquée; on était encore dans l'accès de fièvre de la Saint-Barthélemy. Pourquoi ce Gascon s'était-il dirigé vers Genève? Allait-il préparer quelque intrigue dans la patrie de Calvin, et favoriser les prétentions d'Henri IV? Indépendamment de cette question d'intérêt public, La Jessée n'avait-il pas à rendre compte aux gens de cour et aux turbulents de bien des satires, de bien des épigrammes? On l'épie, on l'observe.....

Tourmenté par sa douleur morale, par l'abandon où il était tombé, double malheur singulièrement aggravé par la calomnie, il tombe malade et arrive aux portes de la mort. On était en 1573; il guérit enfin, mais quelle convalescence! il est arrêté, mis en prison et sommé de rendre compte de son voyage à Genève. Il tient tête à la mauvaise fortune en poète, défend sa cause avec des odes, riposte à ses ennemis avec des satyres.... Les guichetiers lui procurent charitablement le loisir d'instruire son procès; ils le retiennent près d'un an sous les verrous et les juges lui font subir des interrogatoires sur ses croyances religieuses, ses allées et venues de toute espèce:

En ce qu'incaut je fus, on m'a cru téméraire,
En ce que je n'ay sçu l'on présume que fi;
En ce que je n'ay dit, on me répugne aussi,
En ce que je n'ay fait, on pense le contraire.

On voit que l'habileté inquisitoriale de Catherine de Médicis était à la hauteur de sa politique; l'italienne et ses agents pratiquaient fort habilement le système des interprétations. Quant à La Jessée, il se borne à protester de son innocence, à invoquer son dévoûment au roi et à la France; il appelle en témoignage ses propres poésies.

La France j'ay laissé, non que le moindre crime,
En causant ce départ, ma conscience opprime;
Je n'ay doubté jamais des points de notre foy,
Jamais je ne m'armay contre mon jeune roy.

Je chéris mon pays, et sans fraude et sans vice,
J'ai fait plaisir aux uns et aux autres service ;
J'ai célébré l'honneur des héros belliqueux,
Et prisant la vertu me suis fait avec eux.
J'ayme l'homme sçavant, entier et véritable,
Et ne fus onc ami ny de cour ny de table.

S'il a voulu quitter la France, la douleur d'un amour malheureux en a seule été la cause. Il continue à adresser des doléances et justifications à plusieurs hommes influents, notamment au poète Joachin du Bellay et au roy lui-même, auquel il se plaint amèrement dans des stances assez énergiques *du mal* qu'on lui inflige *et qu'il n'a point mérité* et *de la pénitence* qu'on lui impose *pour un crime inconnu.*

Il lui rappelle les principales circonstances où il a donné des preuves de son dévoûment, et offre de les renouveler *de son épée ou de sa plume.*

L'inutilité de ses démarches lui fit prendre philosophiquement son parti. Dans une pièce de vers intitulée : *La Prison,* il célébra les avantages de la mauvaise fortune et lui attribua la plupart des vertus qui naissent dans le cœur ; mais, revenant bientôt des trompeuses consolations de la théorie aux véritables douleurs de la pratique, il stygmatise dans la *contre-prison* toutes les rigueurs, toute l'injustice de sa captivité et prend l'engagement de ne jamais se reconstituer prisonnier s'il peut retrouver un jour la clé des champs.

Mal de ces maux, sans cesse je diray,
Et franchissant le guichet, je crieray :
Adieu panier, les vendanges sont faites !

Il put enfin le jeter ce malheureux panier ; vers la fin de 1573, la porte de sa prison fut ouverte : mais l'isolement était profond dans cette grande ville de Paris, qui lui apparaissait comme le rendez-vous et le résumé de l'univers ; idée très juste, assez avancée pour ce temps-là, mais qu'il rend d'une façon assez excentrique.

Toute chose y florit, toute chose y abonde,
Et comme tout le monde est seulement Paris,
Aussi Paris sans pair est le monde du monde.

Le dénûment d'un cadet de Gascogne, petit propriétaire, auprès de Mauvezin, devait être assez grand après un voyage en Suisse, un emprisonnement de dix à douze mois, et lorsque la source de ses revenus comme poète amoureux avait été tarie par la mort de sa bienfaitrice.

Son esprit aventureux et indépendant ne poussait pas l'amour de la liberté jusqu'à adopter l'existence bohémienne de villon ou de maint autre rimeur populaire du pavé de Paris. En dépit de son inconstance, le Gascon tient toujours à la vie pratique par quelque petit coin de la réflexion. La Jessée aimait les palais, le grand monde; à peine en était-il sorti, qu'il ambitionnait d'y rentrer; il cherchait un gîte, un protecteur puissant; mais la trouvaille n'était pas facile dans cette France du Nord, près de cette cour des Valois où la huguenote Jeanne avait laissé si peu d'amis, où son fils comptait un si grand nombre d'adversaires.

A chose difficile, grand effort! Il s'adresse à presque toutes les hautes influences de l'époque et dédie des stances et des sonnets au roi de Navarre, à sa sœur, à M. de Guise à l'occasion d'une blessure, à la princesse de Condé, à M. de Lorraine, à Madame la princesse, à Madame de Brissac, à François de Montmorency, maréchal de France, à M. de Mercœur, et à Mademoiselle de Martigues sa femme; à M. de St-Germain, au marquis de Conty, au seigneur de Pollet, ambassadeur d'Angleterre, à la princesse Louise de Savoie, à Madame de Sauve, à M. de Cheverni, à M. Guillaume de Hautemer, à M. de Ferraques, à la maison de Candale, à Catherine de Médicis, au comte de St-Aignan, à M. de Pienes, à M. de Bordezières, à Madame de Rohan (1). Tous les grands noms de l'époque sont passés en revue; mais hâtons-nous d'ajouter que sa louange est toujours sobre, modérée; elle rappelle toujours celui qui en est l'objet à la dignité des sentiments, à la probité, à la valeur, à quelque grande vertu, en un mot.

Cette partie de sa vie fut la mieux remplie; s'il ne servit pas sa patrie en homme de guerre, il la servit dignement en poète. De 1573 à 1574, il publia *un discours sur le siége de Sancerre avec une complainte de la France* (la pièce parut pendant le siége de cette place que le roi de France avait commencé lui-même au mois de janvier), il pleura la mort du duc d'Aumale, Claude de Lorraine, tué au mois de mars devant La Rochelle et fit l'oraison funèbre poétique de Henri de Foix, duc de Candale, tué au siége de Sommières.... Il donna la description du siége de La Rochelle, et plaignit sa patrie des dissensions religieuses qui la tourmentaient; il adressa un grand nombre de vers français et latins à Henri III, élu roi de Pologne, pleura le départ de ce prince, au nom de la France, menacée de le perdre pour toujours, et célébra son retour

(1) Toutes ces pièces entrèrent dans le premier livre de *ses jeunesses*.

lorsque la mort de Charles IX le rappela trois mois plus tard sur le trône de France.

En 1574, enfin, il lance contre les grands seigneurs deux livres d'épigrammes latines qui éveillent l'attention : on se demande quel est le poète gascon qui ose ainsi prendre l'aristocratie corps à corps, s'ériger en juge sévère des coupables après s'être fait le panégyriste des bons; on lit ses vers, mais l'inimitié continue à triompher et l'isolement de ce nouvel Héraclite reste le même.

Il n'est pas jusqu'à l'amour, ce suprême consolateur des affligés, qui ne lui soit rigoureux.... Au premier essai qu'il fait pour trouver l'oubli de sa Marguerite et procurer quelque dédommagement à son veuvage, il tombe sous le regard fascinateur d'une dame dont le pseudonyme allégorique de *Sévère* indique assez la part fort restreinte de bonheur qu'il trouva dans sa passion :

Quatre ennemis nouveaux, complices de Sévère,
(Sévère qui deuxieme es las d'amour m'a pris,
Forcoyent mon cœur, mon sens, mon ame et mes esprits.)

Nous ne savons quels furent ces trois complices : mais pour l'un d'eux c'était bien sûrement un méchant mari jaloux, surveillant de près, armé d'une bonne rapière, et apportant toutes sortes d'entraves aux tendres entretiens du pauvre poète :

Puisque mon sort malin est qu'un tyran rebelle
Me haste et me contraint de délaisser la belle,
Adieu donc mes amours, adieu folâtres yeux
Yeux qui faites vergoigne aux lumières des cieux.

Il y eut donc séparation forcée, séparation pleine de colère et de larmes. Ce triste moment n'arriva pas néanmoins sans qu'il eût cueillli quelques douces compensations; nous regrettons de ne pouvoir rapporter *le Baiser*, n° 11, véritable chef-d'œuvre du genre léger et leste rempli de vivacité, d'ardeur, et auquel MM. de Bouflers ou la Barre auraient volontiers accordé une palme de myrte.

Dame Sévère comprenait d'autant mieux le poète qu'elle cultivait les muses elle-même. Aussi La Jessée lui conserva-t-il toujours une place honorable dans ses souvenirs :

Or d'autant que ce monde est une cage à fous
Où la hayne et l'amour, la paix et le courroux,
L'humblesse et la fierté, la joye et la tristesse
Se fuyent tour à tour : il faut que je confesse

Que j'ai senti parfois ce travail dous-amer
Qu'aucuns nomment fureur, et moy le mal d'aimer;
Encor suis-je touché d'une ardeur si profonde
Qu'oublier je ne puis ma maîtresse seconde.

. . . . . .

Car outre la vertu qui la décore icy
Diane la à gré et les muses aussy.

. . . . . .

Et les muses, qui sont les vierges qu'elle suit
Ne souffriront meshuy que l'éternelle nuit
Estaigne ce beau nom de leur chère compaigne
Car limmortalité ja desjà laccompaigne.

CÉNAC-MONCAUT.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

(*Suite.*)

Gentien d'Amboise fut enterré dans le cloître de S. Saturnin de Toulouse. « *Hic fuit peritissimus in musicâ, et in teneris annis chorarius.* » (Le Livre des Obits du chapitre 5) (2).

1576. *Jean II d'Harismendy* (Johannes de Harismendi), prêtre du Béarn, que protége Antoine de Gramont, est nommé à l'évêché de Tarbes par le roi Henri III; mais n'ayant pas voulu payer les sommes indispensables pour obtenir du Pape la bulle qui confirmait le choix du prince, ce dernier désigne à sa place *Salvat d'Iharse*, abbé d'Artous (3), simple clerc du diocèse de Bayonne.

1577, 22 octobre (4). *Salvat I d'Iharse* (5) (Salvatus Iharsius). C'est sous ce pontificat que doivent s'éteindre en Bigorre les guerres religieuses. A peine arrivé dans son diocèse, Salvat se voit contester

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228 286 et 341.
(2) Arch. de la préf. de Tarbes. — C'est pendant la vacance qui avait précédé le pontificat de Gentien d'Amboise que le couvent des Capucins de Médoux (*conventus de Melle dulci*) avait été uni à l'hôpital de S. Barthélemy de Bagnères en 1564.
(3) Département des Basses-Pyrénées.
(4) Date du sacre.
(5) Aliàs Yharse aut Hiarse. (Liasses du chap. — Archiv. de la préfecture).

l'autorité épiscopale par *Théophile*, seigneur de Gramont, qui, usurpant sur les prérogatives de l'évêque, perçoit les revenus ecclésiastiques, s'arroge le droit de nommer aux bénéfices, et oblige le prélat de se contenter d'une pension de 800 livres, réduite en 1584 à 300. Tarbes revenait à avoir réellement deux évêques.

En même temps, les bandes protestantes poursuivaient leur œuvre destructive. En 1576, le partisan Larroque-Bénac avait saccagé *Vic-Bigorre* et *Lescurry*.

Tarbes est mise à l'abri d'un coup de main : on répare les vieilles fortifications de la *Sède*, et l'on y loge une bonne garnison

12 octobre 1592. Cinquième pillage de Tarbes. Les ligueurs s'emparent de cette ville et y commettent d'affreuses vengeances.

Cependant on touchait à une pacification générale. L'avènement de Henri de Béarn (*Henri IV*) au trône de France (1er août 1589), amène la réunion du Bigorre à la couronne, 29 avril 1591. Les passions religieuses se calment peu à peu.

1594. L'ordre est totalement rétabli dans le diocèse, au point que l'évêque peut réclamer le renvoi des troupes qui occupaient l'*église et le fort de la Sède* suivant ce qu'il appert d'une pièce écrite le 5 décembre de cette année, et signée de *Jean Corbeille*, *notaire comtal du Bigorre* (1).

1598, 13 avril. L'édit de Nantes termine enfin les guerres religieuses. Les ruines accumulées dans le diocèse par les calvinistes sont relevées : néanmoins beaucoup d'églises ne purent renaître de leurs cendres, et nos générations ont perdu jusqu'au souvenir du nom de certaines localités d'un intérêt historique incontestable. On doit surtout déplorer la perte des archives des églises, des abbayes, des prieurés que le vandalisme des religionnaires livrèrent aux flammes. « Au pillage de l'Escaledieu, les gens d'armes se servaient des vieux actes de cette abbaye pour charger leurs arquebuses (*acutes*) (2). »

C'est pendant le pontificat de Salvat I que Raymond II, abbé de *Tasque*, soumit son monastère à la congrégation de S. Maur (1584).

(1) Liasses du chap. G.

(2) Archiv. de Vic-Bigorre; — consulter les *Mémoires sur le païs de Bigorre par d'Antras*, mss. déposé autrefois aux archives de Marciac (Gers); — arrêt du 27 septembre 1607 rendu par Henri IV qui atteste que les papiers et les titres du chapitre de Tarbes ont été *anéantis* dans les deux incendies qui ont brûlé leur église et leurs maisons Arch. de la préf.). Le Lavedan et la vallée de Campan purent se soustraire à ce désastre général.

et que le *couvent des Minimes de Tournay* fut fondé (26 octobre 1591) (1).

1601. Destruction du village et de l'église de *S. Martin de Baréges* par une avalanche (10 février).

1602, 24 juin. *Salvat II d'Iharse*, neveu du précédent, et également abbé d'Artous, est nommé évêque de Tarbes.

1609. Les reliques de S. Orens, fondateur de plusieurs couvents de la Gascogne, sont transportées d'Auch à Huesca (2) (Aragon) en grande pompe; elles traversent le Bigorre, dont les habitants, à l'invitation de leur pieux évêque, leur rendent partout des hommages empressés. — Même année, fondation du *couvent des Minimes de Vic*.

1611. — Edit de Louis XIII qui défère à l'évêque de Tarbes la présidence des Etats du Bigorre, et qui met fin à une longue querelle survenue au sujet de cette préséance entre les prélats et les sénéchaux (3).

1614, 27 mai. Etats Généraux de Paris où Salvat II et son neveu, *Gratien d'Iharse*, archidiacre de Rivière-Adour, sont députés pour y représenter les droits de la province de Bigorre.

1618. 28 janvier. L'*hôpital S. Jacques de Tarbes* est réuni à celui de *S. Blaise*. Ces deux hôpitaux ne sont plus désignés dès lors que sous le nom d'*Hôpital S. Blaise ou des Pauvres mendiants* (4). (Arch. de l'évêché.)

1620. L'ordonnance de Louis XIII, qui enjoint aux huguenots de restituer aux églises catholiques les biens qu'ils leur avaient enlevés, provoque dans le diocèse de nouveaux troubles religieux qui sont terminés par l'*édit de grâce* ou paix d'Alais (5) (28 juin 1629). Les protestants cessèrent de former un parti politique dans l'Etat.

(1) *Pouillé du diocèse.*
(2) Patrie de S. Orens.
(3) *Bibl. historique de France*, par le P. Lelong.
(4) Tarbes possédait au commencement du XVIIe siècle trois hôpitaux d'une médiocre importance : 1° Hôpital *S. Jacques* qui confrontait avec le jardin du collége (livre Terrier de 1658, arch. de la mairie de la ville); 2° hôpital *S. Blaise* (dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par la maison de l'enregistrement), situé sur la place de la Barbacane (actuellement place S. Blaise). Ces deux hôpitaux existaient avant 1586; aucune pièce officielle ne peut préciser leur création; 3° *la Maison de la clôture des pauvres* mentionnée en 1618 dans les actes de la fondation du couvent des Ursulines de Tarbes (Arch. de la préf.), et placée d'après les confronts donnés par le livre Terrier de 1699 (arch. de la mairie), rue du Pradau, en face de la porte du séminaire (dans la maison occupée aujourd'hui par la direction des contributions directes). Ce dernier hôpital se fondit en 1698 dans le grand hôpital dit aussi de la *Clôture*.
(5) Département du Gard.

1623. Jean V Michel, abbé de *S. Savin*, soumet son monastère à la congrégation de S. Maur.

1625. Installation des *jésuites* au prieuré de Madiran. Cette même année, Salvat II est député à l'assemblée générale du clergé de France que le cardinal de Richelieu a convoqué.

1631, 6 juin. Fondation du *couvent des Ursulines* à Tarbes (*Monasterium momialium S. Ursulæ Tarbiensis*, 1667. Bul. du pape Clément IX).

1648, 7 octobre (1), mort de Salvat II. Ce prélat avait fait composer un rituel *ad usum sedis Tarbiensis*.

1649, 25 avril. *Claude Mallier du Houssay*, frère de François Mallier, évêque de Troyes, premier aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, avait rempli, avant de monter au siége de Tarbes, de hautes fonctions politiques : maître des requêtes, président du parlement de Paris, conseiller du roi, ambassadeur en Angleterre. C'était un homme brillant, versé dans l'antiquité et fort ami des lettres. Devenu évêque, il déploya une vertu égale à son mérite.

1649, Guillaume-Richard, abbé de *S. Sever de Rustan*, établit la congrégation de S. Maur dans son monastère dont il fut le premier abbé commandataire.

1650. Arnauld-François de Maytié, abbé de *S. Pé*, introduit la même réforme dans son couvent.

1655. Fondation du *couvent des Capucins* à Tarbes (2). Louis XIV autorise cette maison par des lettres-patentes données en juillet 1661 (Arch. de l'évêché).

1657, 7 mars. « Déclaration du roy (Louis XIV) par laquelle les chanoines de l'église cathédrale sont maintenus en la presséance dans toutes les assemblées publiques ou particulières sur tous les officiers des présidiaux, sénéchaux, et des autres siéges de quelque qualité qu'ils soient (3). »

1660, 21 juin. Tremblement de terre qui renverse une partie du clocher de *S. Vincent de Bagnères*.

1665. Claude du Mallier songe à relever le *collége de Tarbes*, mais cette pensée ne sera réalisée que sous son successeur.

1666, décembre. Ordonnance de Louis XIV qui prescrit la formation d'un séminaire dans chaque diocèse du royaume.

(1) Livre des obits. Mss. de la préf.
(2) Ce couvent s'éleva dans Tarbes par les libéralités de *Jacques de Pujo*, juge-mage de cette ville.
(3) Evêques de Bigorre (Mss. 90, Bibl. de Tarbes).

1668. Abdication de Claude Mallier. Ce prélat mourut à Paris le 14 septembre 1681, à l'âge de 103 ans. Dans ses armoiries, *il porte d'argent à la face d'azur accompagné de trois roses de gueules, deux en chef, une en pointe.*

1668. *Marc Mallier*, fils du précédent, grand aumônier de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans (1), est sacré évêque de Tarbes, à Paris, le 25 novembre de cette année.

1669, septembre. Lettres patentes de Louis XIV qui autorise la construction du *séminaire* de Tarbes. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Pau, le 15 mars 1670 (2).

1670, septembre. Lettres patentes du même roi qui confient aux *Pères de la doctrine chrétienne* la direction du *collége de Tarbes* (3) « qui devront y enseigner les belles-lettres, la philosophie et la théologie. » Ces mêmes pères se trouvèrent chargés également du soin de former les jeunes ecclésiastiques du séminaire.

Le collége de Tarbes existait déjà en 1507, mais les pièces qui mentionnaient sa création étaient déjà perdues au XVIIe siècle. Cet établissement, tombé en décadence à la suite des malheurs qui avaient accablé la ville, se releva promptement; et les *Doctrinaires* conçurent un si bon espoir de sa prospérité future qu'ils firent graver cette inscription que l'on voit aujourd'hui auprès de la grand'porte du lycée :

COLLEGIVM TARBIENSE.

STÈT. DOMVS. HÆC. FLVCTVS.
DONEC. FORMICA. MARINOS.
EBIBAT. ET. TOTVM. TESTVDO.
PERAMBVLET. ORBEM.
1699.

1675, 4 mai (4), mort de Marc Mallier. Ce prélat fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Tarbes.

1675. *Anne I Tristan de La Baume de Suze* (Armandus Anna

(1) Mariée à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.
(2) Chapit. cathéd. de Tarbes (Arch. de la préf., liasse du séminaire G).
(3) Collége de Tarbes (Arch. de la préf., lettre D).
(4) Livre des Obits du chapitre.

Tristanno), d'une famille noble du Dauphiné, est désigné par Louis XIV pour occuper le siége de Tarbes. Mais, avant d'avoir mis le pied dans son diocèse, il fut (1676) nommé à l'évêché de S. Omer (*episcopus Audomarensis*). En 1684, il devint archevêque d'Auch (*archiep. Auxitanensis*). Il mourut à Paris, le 6 mars 1705.

1677, 17 octobre. *François de Poudenx,* fils d'Etienne de Poudenx et de Gabrielle de Montluc, docteur en Sorbonne, aussi illustre par sa famille que par ses connaissances profondes des écrivains de l'antiquité, est promu par Louis XIV à l'évêché de Tarbes, en remplacement d'Anne Tristan. Cependant les papes Innocent X et Alexandre VIII, n'ayant pas approuvé ce transfert, refusèrent de lui accorder les bulles d'usage, et il ne les obtint qu'en 1692, année où il fut sacré, le 24 août.

Ce prélat prit possession de son siége, le 17 mai 1694 : son administration fut sage et habile; il s'appliqua, à l'exemple de ses prédécesseurs, et avec un succès inespéré, à réparer dans son diocèse les maux des guerres de religion; il avait pris tellement à cœur cette résolution qu'il refusa l'archevêché de Bordeaux que le grand roi lui avait offert.

1683. Projet d'ouvrir à Tarbes un hôpital où l'on recevrait les malades, les vieillards, les femmes repentantes de leur mauvaise vie, et où l'on établirait des ateliers de travail dont les produits serviraient à l'entretien de la maison.

1693, 18 décembre. Ce dessein reçoit son exécution. Fondation de l'*Hôpital de la Clôture ou des Fous* (1) *construit en dehors des murailles de la Sède* sur l'emplacement d'une maison appartenant au chapitre dite le *Pavillon noble*. Ce nouvel hôpital, fut placé sous le vocable de S. Joseph, et fut ainsi appelé de sa situation près de l'enceinte de la Sède.

1703, août. Lettres patentes de Louis XIV qui approuvent cette fondation.

Le nombre des bénéfices ecclésiastiques du diocèse (*abbayes-laïques, prieurés, chapellenies*) tendaient depuis deux siècles à diminuer rapidement. Ces bénéfices, vendus par leurs propriétaires qui ordinairement étaient des laïques, servaient à doter les nouvelles maisons religieuses : — 1711, Union des *Chapellenies d'Esquerre et de Gay* (2) à la manse

(1) Arch. de l'évêché et de la préf. — Aujourd'hui dit *Hôpital de Tarbes.*
(2) Commune de Lourdes.

du séminaire (1); — janvier 1712, union de la cure de *S. Martin de Baréges* au même établissement qui, le 26 mars 1716, réunit également à sa manse le *prieuré de S. Loup* (2).

1716, 24 juin, Mort de François de Poudenx. Dans ses armoiries, *il porte d'or à trois chiens courants de gueules l'un sur l'autre.*

LEJOSNE, prof. d'histoire.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Les sociétés scientifiques de la région poursuivent avec zèle le cours de leurs travaux. Dans sa dernière séance, l'académie des inscriptions de Toulouse s'est occupée de la communication de M. d'Abbadie, l'un de ses membres correspondants, sur les noms barbares de la théogonie pyrénéenne qui, d'après lui, doivent avoir leur signification propre dans l'idiome indigène. Dans le but de procéder avec scrupule en ces sortes de recherches, l'honorable membre a recouru à l'érudition spéciale de M. l'abbé Hirribarens de Bardos, auteur d'un dictionnaire basque-français. Les étymologies fournies par ce docte ecclésiastique portent sur les mots *Andostenno, Andosi, Bioœus, Leherenn*, qui figurent sur les marbres épigraphiques trouvés aux pieds de nos monts.

M. Barry, tout en rendant hommage aux efforts et au zèle des linguistes pour répandre la lumière sur certains points ténébreux de nos annales, n'admet pas que l'on puisse accepter leurs conjectures avant que l'on ait établi l'identité de la langue Euscarienne d'aujourd'hui avec celle d'autrefois.

La société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, dans sa séance du 22 février dernier, a écouté une dissertation de M. Moullié son président, sur un diplôme accordé par Pépin le Bref à l'abbaye de Clairac. Le document primitif n'est plus représenté, depuis 1428, que par une copie *vidimée* à cette époque. Dans une autre exécutée postérieurement

(1) Séminaire de Tarbes (arch. de la Préf.)
(2) Territoire de Bouilh Darré

(1536), les erreurs et les omissions se multiplièrent si bien que la *date* elle-même fut négligée. M. Moullié, avec le secours du quatrième continuateur de Frédegaire, est parvenu à la restituer et il la fixe au 21 octobre 766. Il a de plus relevé une erreur qui changeait l'itinéraire de Pépin et le faisait venir à Arles quand il se rendait en Belgique dans son palais d'Héristal. Ce diplôme, considéré comme aprocryphe, a été par un scrupuleux examen de M. Moullié rétabli dans son authenticité. M. Croset, envoyé tout récemment en mission aux archives de la Gironde par la sollicitude de M. le préfet du Lot-et-Garonne, a rapporté malgré la disparition presque totale des dossiers de l'ancienne Intendance de Guyenne, une estimable provision de pièces curieuses sur les conciliabules protestants, sur les délations anonymes, sur les exploits de la police contre les tripôts, sur les réceptions de gouverneurs, sur les élections et l'investiture consulaires. Ces extraits divers sont reliés entre eux par un commentaire très ingénieux de M. Croset.

J. N.

A M. C.-T. COURPET, traducteur d'Ausone.

Monsieur,

Amené par des travaux archéologiques à prendre connaissance de votre belle traduction d'Ausone, j'ai puisé dans votre livre tant de bons renseignements que j'ai dû me faire un devoir de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Çà et là vous appelez le jour sur quelques points restés encore obscurs; je suis donc assuré que les deux petites notes que je vous transmets seront bien accueillies.

Sur la foi de Vinet, vous rapprochez Domnotonus de Donissan. (Tome II. page 423, note 8.)

Vinet a été réfuté, victorieusement, je crois, par l'auteur des *Variétés Bordelaises* (1764), l'abbé Baurein, chanoine de St-André de Bordeaux. Comme je n'ai pas actuellement l'ouvrage entre les mains, je suis privé de vous transcrire le texte; mais voici la substance de son raisonnement.

Domnotonus est une localité maritime, commerciale, vers l'embouchure de la Garonne, et dans les dunes.

Donissan, et mieux Daunissan, est dans l'intérieur des terres, loin du fleuve.

Preuves pour *Dumnotonus*.

..... cui litus arandum
Oceani juxta finem.... ep. IV.
Domnoti..... ligni..... tota supellex
Hodosas vestes animantum nerineorum. ibid.

Unus Domnotoni te litore perferet œstus
Condatem ad portum epit. V.

Junctus limicolis musculus ostreis.

Quam tamen exerces medulorum in litore vitam ?
Mercatus ne agitas ?...

Une marée suffisait donc pour transporter de Dumnoton à Libourne; en laissant au texte toute sa latitude, il suffisait d'une petite journée. Ce qui placerait Dumnoton vers l'embouchure de la Gironde. En examinant attentivement la carte, on voit que depuis Pauillac, la rive gauche de la Gironde a dû varier considérablement. Il a dû exister une vaste ouverture, dans le canton de St-Vivien, témoin les nombreuses lagunes qui le couvrent encore. Ajoutez à cela les empiètements des dunes, et l'on conçoit sans peine combien l'aspect de la pointe du Bas-Médoc est loin d'être ce qu'il fut jadis.

L'étymologie semble aussi faire de Domnoton une localité maritime; nos *dunes* paraissent avoir été pour nous le *Dun* celtique par excellence. — En joignant *ton* que je trouve expliqué par *grand* das *Balen-ton*, *Balen-ton* grand feu, grand soleil, il vient *Dun-ton*, grande dune.

Les érudits bordelais s'accordent à regarder Damnoton, Noviomag et Boios, comme trois localités de la côte de Gascogne détruites par une grande catastrophe dont la date reste flottante entre 650 et 800.

A propos de *Lucaniacus*, l'auteur de la Guienne monumentale le place à St-Emilion, rive droite. Il se base sur ce vers :

Invenies prœsto subjinscta petorita mulis.

Si de Condat, rive gauche, on se rendait à Lucaniac par une route carrossable, c'est que Lucaniac était sur la rive droite. — Est-ce concluant ? ne pouvait-il pas y avoir devant Condat, une petite escale de débarquement sur la rive *gauche*, comme encore aujourd'hui ?—Quand même la route aurait été sur la rive droite, en arrivant à Branne (Brann, le roc), ne pouvait-on pas traverser la rivière en bac, comme aujourd'hui ?

Les fouilles faites à St-Emilion ont prouvé l'existence d'une villa romaine, et, si je ne me trompe, on croit y avoir découvert un Bacchus-Panthée. Mais cela suffit-il pour en faire le Lucaniac ? Le même auteur nous donne deux noms en *ac* pour St-Emilion, Ste-Marie de Fussinac (VIIIe siècle), qui paraît être St-Emilion même, et St-Martin de Mazévac, distant de 1 kil. 1/2. Des noms de *Fuscus*, *Fuscinus*, *Fuscinius*, *Macer* étaient assez communs pour avoir pu donner naissance à une dénomination locale, ce qui, à la rigueur, n'est pas absolu.

Maintenant, Monsieur, je vous prie de me pardonner la hardiesse qui m'a fait prendre la plume. Depuis vingt ans que votre belle traduction est imprimée, vous avez reçu sans doute bien des communications et des notes plus savantes, mieux fondées et mieux rédigées que les miennes. Si, dans vos remarques, vous n'aviez fait souvent appel aux documents capables de fixer les points litigieux, je n'aurais pas osé m'exposer à une accusation d'imprudence.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très respectueux serviteur.

L'abbé H. CAUDERAN.

Nous avons, dans notre article sur le *Colonel La Tornerie à Sédiman*, commis un anachronisme qui nous a valu la rectification suivante :

Lagarde, 5 février 1862.

Mon cher Monsieur Noulens,

Méfiez-vous, si vous m'en croyez, de l'éclat des rapprochements. Pour vous en être laissé éblouir, vous avez commis une énormité chronologique. Le colonel La Tornerie était né 15 ou 16 ans avant le grand homme. Mon père l'a si souvent associé, dans ses souvenirs, à sa vie d'enfant et de jeune homme que vous pouvez donner toute créance à mon affirmation. Si vous consultez les registres baptismaux de la paroisse de Condom, vous y verrez la preuve matérielle de mon assertion.

Salut cordial,

H. D.

MISCELLANÉES.

Jules-César Scaliger que M. Nisard vient d'enrôler très arbitrairement parmi les gladiateurs des lettres fut, au rapport de l'historien de Thou : *Le plus grand prodige de son siècle.* Le même écrivain prétend que l'antiquité eut à peine un homme supérieur à l'Italien qui adopta Agen pour patrie. Ce jugement nous rallierait plus volontiers que celui du critique universitaire. La maison du géant de la renaissance a conservé presque entière sa physionomie du XVIe siècle. La ville

d'Agen, dans son culte pour la memoire de l'illustre savant et pour l'architecture du passé, a voté un crédit pour la restauration de ce petit monument. *Cette maison*, dit M. Jules de Laffore (1), *située rue St-Georges, vis-à-vis le parvis ou petite place de l'église actuelle de St-Hilaire, et par conséquent en face de la rue qui va du cours St-Antoine au portail neuf de ladite église, existe encore; elle est séparée par une autre maison de la petite rue, appelée de nos jours ruette Scaliger, qui conduit à l'ancien cimetière de la paroisse St-Hilaire. Jules-César de Lescale l'habita jusqu'à sa mort; il avait fait sculpter les armes des princes de Vérone* (2) *au-dessus de la porte d'entrée, sur la façade de la rue St-Georges. La disposition intérieure de cet édifice est encore à peu près la même qu'au temps de Jules Scaliger et de ses descendants.*

Félicitons la municipalité agenaise de cet acte de sollicitude archéologique.

Le succès de la brochure de M. J.-F. Bladé sur les Chartes de Mont-de-Marsan, et l'exactitude rigoureuse de ses conclusions sont désormais hors de doute. Ce travail annoncé avec éloge dans la *Gironde* par M. Francisque-Michel, a été aussi apprécié avec la même bienveillance par plusieurs grands journaux de Paris et de la province. Les encouragements des revues spéciales n'ont pas manqué davantage à l'auteur, et au premier rang ceux du *Bulletin de la société de l'histoire de France* (Henri Bordier), de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, du *Cabinet historique* (Louis Paris), du *Bulletin du Bouquiniste* (Léonce Couture), etc., etc., sans compter un assez grand nombre d'adhésions particulières. M. J.-F. Bladé mène de front avec la même ardeur toutes les parties de son *Histoire d'Aquitaine*, passant tour à tour du récit à l'étude des origines, et de l'étude des origines à l'examen critique des documents. Ses amis disent qu'il est en ce moment sur la trace d'une découverte capitale, qu'il a mis la main sur un problème historique méconnu ou imparfaitement étudié par Garibay, Zapater, Moret, Mariano, Curita, Blancas, Ferreras, Fayn, Oihénart, Marca, Rossex-St-Hilaire et Rabanis. Il ne s'agirait pas moins que d'une révolution complète dans l'ordre et la chronologie des premiers rois de Navarre et d'Aragon, ainsi que des ducs d'Aquitaine. Notre collaborateur aurait trouvé dans les prétentions politiques et contradictoires des Bourbons et de la maison d'Autriche l'explication de bien des erreurs et des mensonges; et la fameuse charte d'Alaon ne serait qu'une des innombrables pièces fausses de cet immense dossier. Le dépouillement des titres aurait déjà, dit on, commencé, et jusqu'ici tout semblerait confirmer la réalité de ce que M. Bladé ne considérait d'abord que comme une conjecture assez probable. Ce travail aride et pénible exige d'énormes recherches, soit en France, soit à Pampelune et à Barcelonne, et ce n'est pas trop de deux ans pour en recueillir les éléments. Nous espérons pouvoir tenir nos lecteurs au courant des détails et des progrès de cette découverte.

(1) Dans une solide étude par Jules-César Scaliger, publiée par la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

(2) Il prétendait descendre de la noble maison Della Scala de Vérone, mais les biographes le proclament fils de Benoît Bordoni, peintre en miniature.

La constitution nerveuse du Navarrais le rend invincible à la fatigue Gaston de Foix qui monta, pieds nus, à l'assaut de Brescia était un marcheur terrible. Tous ses soldats l'imitèrent. Henri IV dont l'enfance s'écoula à parcourir les sentiers des montagnes sans chaussure, comme un fils du peuple, était aussi un piéton sans pareil. Quand le roi de Navarre, dit d'Aubigné, avait lassé hommes et chevaux, mis tout le monde sur les dents, alors il *forçait* une danse. Pendant que ses compagnons d'armes se reposaient, lui se livrait en effet à cet exercice où à un autre qu'il affectionnait comme tous les Béarnais. Après la bataille et la paix de Mantes, jaloux de justifier le titre qu'on lui donnait en Gascogne où on l'appelait *Meunier de Barbaste*, il fêta les boulangers de la ville que nous venons de citer et il joua avec eux tout un jour au jeu de paume. Le prince perdit son argent et ses adversaires lui refusèrent revanche. Henri IV se vengea de cette impolitesse en faisant fabriquer, la nuit suivante, du pain qu'il livra aux consommateurs à moitié prix. La concurrence était ruineuse, les boulangers alarmés consentirent à reprendre la partie.

Voici l'opinion de Montluc sur les Anglais; il n'était alors que maître de camp.

Son conseil avait déterminé la bataille de Cerisoles et surtout la victoire qui la suivit. Le duc d'Enghien, le héros de cette journée, le fit chevalier pour le récompenser de son concours. Le guerrier gascon sollicita du prince l'honneur de rapporter à François Ier l'heureuse nouvelle. Cette mission lui incombait de droit puisqu'il avait prédit à Sa Majesté, en prenant congé d'elle, le glorieux résultat. Mais pendant qu'il se disposait à partir, il apprit que M. Descars l'avait devancé. Outré de cette injustice, il revint en Gascogne. Le souverain qui ne voulait pas se priver d'un si vaillant serviteur, l'appela dans le nord de la France pour combattre l'armée d'Henri VIII déjà maîtresse de Boulogne. C'était pour la première fois que Montluc se trouvait en présence des troupes britanniques. Laissons-le parler : *Or nous estions tous abusez sur ce que nous avions ouy de mes prédécesseurs, qu'un Anglais battait toujours deux Français et que l'Anglais ne fuyait jamais ni ne se rendait. Mais je veux leur faire une ambuscade, dis-je un jour à Monsieur de Tuis, pour vous monstrer si un Gascon vaut un Anglais.* En effet Montluc leur dresse un piége, et les insulaires se débandent aussitôt et tournent le talon. *Monsieur de Tuis*, poursuit-il, *avait tout veu et comme j'arrivay à luy, je lui dis : Voyez si je ne vous ay pas dit la vérité ? ou il faut dire que les Anglais du temps passé estoient plus vaillants que ceux icy, ou bien que nous le sommes plus que nos prédécesseurs. Je ne sçay quel des deux est véritable. Vrayment, dit Monsieur de Tuis, ces gens se retirent bien à la haste. Je n'auroy jamais plus opinion des Anglais telle que j'ay eu par le passé. Non, Monsieur, luy dis-je, croyez que les Anglais qui ont battu anciennement les Français estoient demy Gascons, car ils se mariaient en Gascogne et y faisoient de bons soldats.* Montluc trempa son épée dans le sang des Anglais comme il l'avait rougie ailleurs dans celui des Espagnols, des Lombards et des Allemands.

LE CHATEAU

ET LES

SEIGNEURS DE POUDENAS

(ou PÓDENAS) (1).

Entre Barbaste et Sos, une longue tenture de chênes-liége se déploie sur la chaîne des coteaux dont la cime limite l'horizon, et dont les pieds sont rafraîchis par la rive gauche de la Gelise. Des hauteurs opposées, c'est-à-dire de l'avenue de Condom à Mézin, l'œil embrasse l'aspect général de ce paysage. Une clairière échancre son premier plan; et c'est là, sur la crête d'un monticule, que se dresse le château de Poudenas ou Podenas. A distance, la silhouette d'une tour fait soupçonner une construction du moyen-âge; mais de près l'illusion archéologique s'évanouit, et l'on ne trouve, à la place du pavillon militaire, que le clocher d'une pacifique chapelle. Ce n'est pas le seul désenchantement du monumentaliste. L'ancienne forteresse seigneuriale n'est plus depuis deux cents ans qu'un vaste manoir dont les pieds sont envahis de maisonnettes parasites, et dont la façade n'offre au regard soucieux du pittoresque qu'une double galerie de pierre. Ces deux terrasses et la physionomie générale de l'édifice révèlent la main du siècle de Louis XIV qui fut grand en tout, excepté en architecture. Cette résidence présente une masse imposante mais froide, comme tout ce qui fut inspiré par le

(1) Les Poudenas portaient et portent : d'*argent à trois fasces ondées d'azur*; quelques rameaux adoptèrent, comme signe distinctif, les *fasces de sinople*.

faux goût de cette époque. Dans son irrégularité et sa lourdeur, elle a néanmoins une attitude grave et une fière mine. C'est le caractère de tous les monuments contemporains : sans être dépourvus de majesté, ils portent au front cet air cérémonieux, et surtout ce cachet de bâtardise que le roi glorieux imprima à plusieurs autres de ses œuvres. On voit que la porte de l'invention est fermée, et que l'art, fils de la liberté et d'un amour plus pur que celui de ce temps, est à l'étroit dans ce grand règne. Il est gonflé et vide; il se modèle sur une cour compassée et rampante, et pour mieux lui ressembler, il s'interdit l'essor, coupe ses ailes et s'en va sur des pattes. Voilà, selon nous, la cause de cette pesanteur dont le château de Poudenas est un exemple saisissant. Sous ce rapport, il continue la massiveté du castel primitif dont il ne reste aujourd'hui qu'un pan de murailles et un tronçon des fossés. C'est principalement de ce dernier, qui fut le berceau de vaillants guerriers et le théâtre de nombreux hauts faits, que nous allons nous faire le chroniqueur :

Odon de Poudenas assista, l'an 1070, en compagnie d'Odon, vicomte de Lomagne, de Gailhard de Vilhère et d'Odon de Pardeillan, à la promulgation d'une charte par le comte d'Armagnac. Dans la querelle postérieure de celui-ci avec le comte de Foix, un frère du précédent se déclara en faveur du petit souverain d'Armagnac (1080) qui prétendait tenir sa puissance de la *grâce de Dieu*.

Son fils ou son petit-fils, Pierre de Poudenas, qui possédait une vigne, relevant de Trincavel, vicomte de Béziers, permit à son maître féodal de la reprendre.

Pierre de Poudenas fut suivi de Pons, lequel le fut à son tour de N... de Poudenas et de son puîné Guillaume qui va constituer le premier degré de la filiation des seigneurs de Marambat. Ces deux frères firent chacun pour une

moitié du château et des appartenances de Poudenas, le 15 novembre 1266, acte de vasselage(1) envers Edouard Ier, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et partant comte d'Agenais et de Condomois. Les deux partionnaires étaient tenus de fournir au monarque d'Outre-Manche un damoiseau ou chevalier avec son équipement; et en outre de venir se joindre à l'armée britannique toutes les fois qu'elle était en marche contre l'ennemi (2).

En 1292, Philippe le Bel avait fait opérer la saisie de toutes les possessions anglaises en Aquitaine par le connétable de Nesle (3); de plus, il avait fait condamner comme contumace son rival d'Outre-Manche pour avoir rançonné le sire de Castel-Sarrazin, saccagé et rasé le château de Buzet, placé sous la sauvegarde de son sceptre (4). Le roi d'Angleterre, impatient de recouvrer ses provinces confisquées, ordonna une levée de boucliers dans la Grande-Bretagne et adressa des lettres aux principaux barons de Gascogne. Nous traduisons, d'après Rymer, celle qui fut dépêchée à N..... de Poudenas, *son amé et féal*, et à grand nombre de guerriers de la même région : *Vous avez été suffisamment instruit de la querelle survenue entre le roi de France et nous, et comme ce roi nous a malicieusement leurré et chassé de notre Gascogne et ravi nos bons peuples, en conséquence nous vous requérons et nous vous prions de nous aider à reconquérir, conserver, défendre notre terre susdite, ainsi que vous et vos ancêtres avez fait pour nous et pour nos devanciers. Nous avons l'espoir que vous agirez en cette occurrence de manière que nous et nos descendants vous serons obligés comme nous reconnaissons l'être pour le dévoûment que vous nous avez témoigné jusqu'à ce jour* (5).

(1) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.
(2) Id. id.
(3) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tome IV.
(4) Rymer, tome Ier, *pars tertia*, page 129.
(5) Rymer, tome Ier, *pars tertia*, page 133 et suivantes.

Guillaume le cadet multiplia ses possessions territoriales sans amoindrir sa part de Poudenas. Abandonnant à son aîné le castel héréditaire, il avait transféré sa résidence sur la limite du Fezensac et du Pardiac en ses terres de Marambat et de Mourède. C'est lui, comme nous l'avons dit, qui fonda la branche transplantée en ces contrées (1). De cette dynastie cadette dérivent les princes actuels de Podenas.

Géraud, comte de Fezensac, avait promis à ses vassaux une charte qu'il négligea de leur donner. Sur son lit funèbre, regrettant de n'avoir pas tenu son engagement, il légua à son fils le soin de le remplir. Suspectant de nouveaux ajournements, les hommagers du comte se réunirent

(1) Les branches cadettes de Poudenas ou Podenas, qui sont celles de Marambat, de Peyrusse, de Castéra-Prénéron, de Montagnan, de La Roque, ont produit un grand nombre de personnages distingués, entre autres :

Arnaud de Podenas, damoiseau, seigneur de Marambat, Lauraët, etc., qui accorda des coutumes aux habitants du premier lieu, assisté de Guillaume de Moncade, sénéchal d'Armagnac et de Fezensac. Bernard VI était à la veille de partir pour l'Italie à la suite du duc de Valois (frère de Philippe le Bel), qui allait dans la Péninsule pour protéger, en qualité de vicaire général du Saint-Siége, les intérêts du Pape Boniface, lorsque des troubles éclatèrent dans la ville d'Auch. Les habitants avaient eu à subir dans leurs immunités et dans leurs biens des atteintes graves de la part du comte et de l'archevêque. Ils répondirent aux deux paréagers agresseurs par des représailles. A ces violations réciproques des choses avaient succédé les violences des personnes, les collisions, les amendes et les emprisonnements. Les hommes sages intervinrent pour pacifier le différend qui fut remis au jugement d'un conseil arbitral. Arnaud de Podenas fut un des membres de ce jury et un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à la conclusion de l'accord passé, l'an 1301, entre les parties belligérantes. *Guillaume*, fils d'Arnaud, fut l'un des signataires du traité de paix arrêté entre les feudataires rivaux de Foix et d'Armagnac le 11 octobre 1329.

Arnaud II de Podenas, son aîné, fut gratifié (17 janvier 1368), par le duc d'Anjou, d'un diplôme de vaillance pour ses hauts faits contre les Anglais. Ce fut lui qui aliéna au profit du comte d'Armagnac, à la fin de septembre 1372, la moitié de la seigneurie de Podenas. Aux générations suivantes nous trouvons un autre Guillaume de Podenas, chanoine de l'église métropolitaine d'Auch, qui fut honoré de plusieurs missives par le duc d'Anjou (17 juillet 1374), d'une procuration du cardinal de St-Pierre, l'un des princes de l'Eglise Romaine, et d'un bref de Pierre, archevêque d'Arles, camérier du pape Clément VII.

Pierre de Podenas, seigneur de Mourède, de Marambat, de Lauraët, de Beauthian, figure parmi les vassaux de la maison d'Armagnac, en mars 1377. Son fils *Pierre*, seigneur de La Mothe Girard, se montre parmi les hommagers des mêmes sires en décembre 1400. Il est accompagné de Giraud de Lomagne, seigneur de Fimarcon, de Bernard de Grossoles, chambellan du Comte.

Mathieu de Podenas, seigneur de Coutenx, contribua puissamment à la délivrance nationale. Le roi Charles VII reconnut la continuité de ses efforts héroïques contre la domination étrangère dans un brevet daté du 27 avril 1437.

Jean de Podenas, son fils, seigneur de Carole et de Montdessus, fit vidimer,

dans l'église de Justian, le 7 février 1286 (1), pour presser Bernard VI d'acquitter envers eux la dette de son père. Parmi ceux qui appuyèrent cette instance, le rôle mentionne en première ligne Raymond-Aimery de Montesquiou,

le 16 novembre 1492, les coutumes de Pardiac. Il entra dans la maison d'Armagnac par son mariage avec Clarmontine d'Armagnac, fille de Bernard d'Armagnac, baron de Termes. Jean de Podenas fut l'aïeul de celui qui vient après :

Thomas de Podenas, qui peut être comparé aux héros de l'Arioste par sa témérité chevaleresque, cueillit une gerbe de palmes en Italie. A la bataille de Renty, gagnée sur les Espagnols par Henri II, il fut relevé parmi les morts. Dupleix, dans son *Histoire de France*, t. III, p. 543, consacre ces quelques lignes à la mémoire de son glorieux compatriote : *Thomas de Podenas, gentilhomme gascon, un des plus accomplis de son temps, s'y perdit aussi; et le roy l'aiant fait chercher curieusement, jamais on ne sceut apprendre aucune nouvelle*. Il se rattachait par sa mère à l'illustre maison de Foix.

La branche des Podenas, seigneurs de La Roque, d'Hommifort, de Fustarrouau, de Sous-de-Bat, de Gellenave et de Pouydraguin, peut également mettre en ligne de nombreuses illustrations : Bernard de Podenas, deuxième fils de Guillaume, gouverneur de Riscle, était, en 1580, homme d'armes dans la compagnie de M. de Montalmat, l'implacable chef calviniste. A quelque temps de là, nous le retrouvons dans les troupes du maréchal de Matignon. Catherine, digne sœur d'Henri IV, qui tint en main les Etats de Béarn pendant que son frère bien-aimé allait affronter, souriant, les périls des batailles, confia à Bernard de Podenas, le 25 septembre 1595, le commandement de la châtellenie de Castelnau-Rivière-Basse. Le duc de La Force, à l'occasion de l'assassinat du meilleur des rois, lui prescrivit de veiller, de concert avec les jurats, à la sûreté de la ville. Bernard, le corps balafré de nobles cicatrices, succomba, par suite de leurs réouvertures, vers 1624.

En franchissant deux générations, on arrive à Henri de Podenas qui parvint au rang de commandant de bataillon. C'est celui qu'il exerçait à l'affaire de Warbourg, en Allemagne, où il fut mortellement atteint, le 15 juin 1755; il appartenait à l'ordre royal de St-Louis. Trois de ses neveux furent des officiers de grand mérite. Le premier, *Jean-Baptiste marquis de Podenas*, fut créé capitaine aide-major, le 4 novembre 1744, reçut des félicitations du marquis d'Argenson, ministre de la guerre, pour son intrépide conduite au combat de l'*Assiette*, et une indemnité pour la profonde blessure dont il avait été frappé, le 17 juillet 1747. Les insignes de l'ordre de St-Louis lui furent conférées peu de temps après. Mutilé dans un autre engagement, le 12 novembre 1749, le roi le rémunéra par une pension de retraite. Le second, *Jean-Gabriel comte de Podenas*, fut incorporé, le 20 juillet 1738, dans le régiment de Bourbonnais, eut des lettres d'aide-major, le 10 mai 1746, et de capitaine, le 11 décembre suivant. Le 13 juin 1758, il fut reçu chevalier de St-Louis, et le 3 janvier 1770 nommé colonel dans l'infanterie de Cambrésis. Sa promotion de brigadier des armées du roi est du 1er mars 1780, et celle de maréchal des camps du 1er janvier 1784. Le troisième, *Paul de Podenas*, périt, le 18 avril 1761, à Allendorf, dans le duché de Hesse, durant la guerre de sept ans.

Le vicomte Henri-Pierre-Jacques, fils de Jean-Baptiste marquis de Podenas, marcha avec succès dans la voie ouverte par ses ancêtres et frayée par son père. D'abord lieutenant au régiment de Bourbonnais, il couronna sa carrière par le poste de mestre de camp au régiment de Bassigny. (*Notes extraites des archives et de la bibliothèque de Tarbes,— manuscrits.*)

(1) *Archives du séminaire d'Auch — Bibliothèque de la même ville. — Manuscrits d'Aignan.*

et, en seconde, Guillaume de Podenas (1). Cette délibération amena la promulgation des statuts demandés. En vertu de ce règlement, Guillaume de Podenas fut appelé à jouir du haut et bas domaine, de l'entière juridiction, et de la faculté de dresser des fourches patibulaires dans sa baronnie (2). Des prérogatives analogues furent consenties aux seigneurs de Montaut, de Montesquiou, de l'Isle, d'Orbessan, de Betbézé, de Lagraulet, de Lauraët, de Gondrin, de Marsan, de Magnaut, de Bonas et de Préneron. Ce même Guillaume coopéra ensuite, avec Bernard VI, à la rédaction et à l'octroiement des coutumes du comté de Fezensac, le 23 février 1286 (3). Vers la fin d'avril de l'année suivante, il signa avec Etienne, abbé de Lacaze-Dieu, une transaction à laquelle assistèrent le feudataire d'Armagnac et Mathe de Béarn, sa mère. Les arbitres et les témoins de ce compromis furent : Raymond Aimery de Montesquiou, Barthélemy de Caillavet, Raymond-Bernard de Gelas, Arnaud de Malartic, Raymond de Sion, Arnaud de Beauthian, chevaliers; Odon de Montaut, Fortanier et Odon de Luppé, Raymond Garsie et Odon de Ferrabouc, damoiseaux (4).

La succession seigneuriale de N... de Poudenas incomba à son fils Bertrand pendant que le prince noir allait en Espagne rétablir la fortune de don Pèdre le Cruel. La gloire et une hydropisie furent les seuls profits qu'il retira de cette expédition ultra-Pyréenne. Les Gascons qui avaient

(1) Les autres barons, chevaliers et damoiseaux présents à l'assemblée étaient : Guillem de Monlezun, Carbonel de Peyrusse, Bernard de Ciourac, Bertrand de Lagutère, Hugues de Marrenx, Odon de Lartigue, Aner Sans de Bezolles, Amanieu de Verduzan, Arnaud-Guillem de Magnaut, Fortaner de Luppé, Géraud et Pierre-Bertrand de l'Isle, Bayle de Gondrin, Vital de Séailles, Bernard de Bezolles, Garcias Arnaud de Batz, Bernard de Ferrabouc et Géraud de Saillas.

(2) *Histoire de Gascogne par M. l'abbé Monlezun*, tome III, page 8.

(3) *Coutumes de Fezensac*, HISTOIRE DE GASCOGNE, par l'abbé Monlezun, t. VI, p. 1.

(4) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.

marché à sa suite, espérant puiser à pleines mains dans les trésors mystérieux du monarque Castillan, avaient déterminé la victoire qui resta impayée. Cette gratuité de concours au tyran d'outre-monts et au généralissime d'outre-mer ne fut pas de leur goût. Ils revinrent avec leurs bassinets ébréchés, en fâcheuse humeur et piteuse mine. Le fils d'Edouard III non content de retenir leur solde leur imposa, en traversant leur duché, un fouage de dix sols par feu (1568). Les pauvres populations de l'Albret et de l'Armagnac et la noblesse de ces pays dont l'unique richesse consistait dans la qualité et surtout dans la quantité de ses cadets, se rebellèrent contre cette nouvelle exaction. Elles vinrent supplier le roi de France de recevoir leur appel. Les prélats, les chevaliers, les barons, les représentants des communes du sud-ouest, indignés de l'insatiabilité anglaise, sollicitèrent unanimement, de Charles V, la reprise de la suzeraineté de la Guienne dont le Léopard d'Albion avait sucé le sang jusqu'à la dernière goutte. Le sage souverain fit aux envoyés des Marches de Gascogne une gracieuse réception et, pour les attacher indissolublement à son service et au salut de la nation, il combla le comte d'Armagnac en lui attribuant la prépondérance féodale sur un grand nombre de comtés et de vicomtés (1) au nombre desquels nous trouvons : Cazaubon, La Roque sur l'Osse, Forcès ainsi que Poudenas. Les habitants de cette juridiction avaient reçu des coutumes de Bertrand de Poudenas le 31 août 1367 (2).

Le château de Poudenas fut dès lors arraché au joug de l'étranger qui tenta de le reconquérir en 1369. C'est pour le repousser de ses murs que Pierre de Pommière organisa, cette même année, une montre d'armes à laquelle comparurent Auger de Mérens, Pierron de Ferrabouc, Arnaud de

(1) N. Dupleix, *Histoire de France*, tome III, page 568.
(2) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série EE.

Corneillan, Pierre de Laplagne, Gaillardet de Ferbaux, etc. (1).

Jean III, descendant direct de ceux que nous venons de passer sommairement en revue, eut trois fils : Gaston, qui garda le manoir et les domaines féodaux, et deux autres qui parcoururent noblement la carrière des armes. Le troisième, Gabriel, fut admis, en qualité de chevalier de Malte, au grand prieuré de Toulouse (1534). Le second, Guillaume, auteur de la branche des Podenas, seigneurs de Castéra-Préneron, Villepinte, etc., fut pourvu du gouvernement du château de Riscle en Armagnac, l'an 1541 (2). François de Bourbon, prince de Condé, le pria, dans une lettre cordiale qu'il lui adressa, le 8 janvier de l'année ci-dessus, d'*attendre au lieu où il est jusques à avoir reçu de ses nouvelles, ayant nécessité de lui pour le service de Sa Majesté.*

(1) *Histoire de la Gascogne,* par l'abbé Monlezun, tome vi, page 140.

(2) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série EE. — Jean de Podenas, fils de Guillaume, fut maintenu dans la charge paternelle par la confiance de Catherine, sœur unique d'Henri IV, duchesse d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodez. Cette princesse lui recommanda dans une lettre du 1er septembre 1592, de compléter la fortification de la citadelle de Riscle, commencée par son père Ce même Jean fut un des membres les plus influents dans les réunions de la noblesse d'Armagnac, de Fezensac, de Pardiac et de Brulhois qui eurent lieu le 3 août 1611 et le 20 juillet 1612. Il fut délégué par la ville soumise à son autorité auprès de Louis XIII (4 novembre même année) et député par la province de Guienne à l'assemblée des notables de Rouen (1618). Parmi ses enfants, l'aîné, *Pierre*, reçut de Gaston d'Orléans un certificat de bravoure, le 20 septembre 1627, devint capitaine au régiment de Coste et gouverneur de Vassy en Champagne. Le troisième, *Abraham*, seigneur de Vidaillé en St-Mard en le même pays, fut un des cent chevau-légers de la garde de Louis XIII et eut un rôle actif dans presque toutes les guerres de son règne et du suivant. Le sixième, *Isaac-François de Podenas*, seigneur de la Roque, fut appelé avec le brevet de capitaine dans le régiment de Suze, le 4 avril 1639, et par commission du 20 avril 1653 dans celui de Foix. Il se détacha de la branche du Castéra-Préneron pour former le rameau des seigneurs de Montagnan et de Labeyrie. Le quatrième, que nous aurions dû, d'après l'ordre de primogéniture, ranger avant celui-ci, était *Antoine-Moïse de Podenas*. Il fut le premier de la famille qui posséda la terre de Villepinte et partant le devancier des marquis de ce nom. Le duc d'Ornano lui donna une lieutenance dans sa compagnie. Antoine-Moïse fit ses preuves de nobilité tant pour lui que pour ses fils et ses cousins devant monseigneur Pellot, intendant de Guienne, en 1666. Son petit-fils, *Adrien de Podenas*, marquis de Villepinte, seigneur de Lescurry, Fleurance, Avilhac, Cazaux, Lortet, vint à la cour de Louis XV en qualité de page de la grande écurie du roi. Il ne tarda pas à obtenir le grade de capitaine dans les régiments d'Aspheld et de Hautefort et la décoration de l'ordre de St-Louis. *(Notes extraites des archives et de la bibliothèque de Tarbes. — Manuscrits.)*

Guillaume jura fidélité à Henri, roi de Navarre, le 1er septembre 1543, et son serment fut reçu par Nicolas d'Angue, évêque de Seez, chancelier de la cour de Béarn (1).

Gaston de Poudenas, baron de ce lieu et co-seigneur d'Andiran, rendit hommage et fournit dénombrement de ses terres, le 12 août 1544 et le 27 février 1553 (2). Il rédigea, le 21 novembre 1548, ses dispositions testamentaires, par lesquelles sa succession devait passer à l'enfant posthume dont sa femme, Françoise de Barrau (3), était enceinte. Dans le cas de mort de ce rejeton, tous les biens devaient revenir à la mère. Gaston descendit dans la tombe vers 1577. L'héritier que Françoise de Barrau avait mis au monde n'ayant fait qu'apparaître en la vie, la veuve légua ses possessions entières à sa nièce et filleule, Françoise de Caubios (4). Celle-ci, ayant perdu prématurément son premier mari, noble François de Marrast, contracta une deuxième union, le 10 avril 1581 (5), avec Jean du Bouzet de Roquépine, et lui apporta des titres et des fiefs nombreux. C'est ainsi que s'opéra l'identification des deux anciennes familles, et qu'un cadet de la maison de Roquépine (6) fut chargé de perpétuer le lignage de la branche aînée de Poudenas.

Jean du Bouzet de Roquépine, seigneur de Poudenas, avait fait son entrée à la cour d'Henri III en qualité de page. En 1579 il avait déjà laissé le pourpoint pour la cuirasse et s'était distingué dans les camps.

Au mois d'août 1588, les Etats ayant été convoqués, la lutte électorale fut frénétique. Partout les partisans les plus

(1) *Archives des Hautes-Pyrénées*, série EE.
(2) Id. id.
(3) Id. id.
(4) Id., Dictionnaire manuscrit de Larcher, tome 2, lettre B.
(5) Id. id. id. id.
(6) *C'est de lui*, ajoute le Dictionnaire de Larcher, que *descendent les marquis de Poudenas-Bouzet.*

emportés de la ligue triomphèrent. Bien que Jean de Poudenas n'eût pas adopté le programme des Guisards, il n'en fut pas moins député à l'assemblée de Blois par la noblesse Condomoise. Le seigneur Gascon fut un des rares clients de la royauté qui parurent à la cour solitaire du dernier des Valois. Opiniâtre dans sa conviction monarchique, il s'indigna de voir que l'on imposait la guerre à Henri III et qu'on lui refusait le moyen c'est-à-dire l'impôt; il s'indigna de l'attitude de la pluralité de ses collègues qui se résignaient à la confiscation du petit marquisat de Salluce, grande injure pour la nation. La complicité des Guise était soupçonnée parce que cette bravade était l'œuvre de l'un d'eux. Le duc de Savoie, au profit duquel elle avait été opérée, venait de faire frapper une médaille qui représentait le *centaure broyant sous son pied la couronne de France.* Cet outrage fut amer à tous les cœurs véritablement français. Le roi qui n'avait pu laver ses affronts directs pouvait moins encore venger cette humiliation lointaine, car il était plus pauvre que Charles VI à Chinon, car sur lui régnait la ruse et la violence. Dédaigneux du pouvoir suprême usurpé par les princes Lorrains, Jean de Poudenas défendit les prérogatives royales intimement liées à la dignité du royaume. En récompense de son zèle désintéressé et de ses talents, Henri III l'élevait au grade de capitaine de chevau-légers, le 26 février 1589.

Les coups de dague et poignard qui percèrent les reins du duc de Guise à l'assemblée de Blois eurent un sinistre écho dans le Languedoc. Deux fougueux agitateurs catholiques, Urbain de St-Gelais, évêque de Comminges, et Tournier, avocat, étaient revenus précipitamment des états généraux où ils avaient été envoyés par le clergé et les capitouls. Dès leur arrivée à Toulouse ils avaient déclaré tous leurs concitoyens déliés de leur serment d'obéissance

envers l'assassin couronné, envers *l'Hérode qui s'était souillé du sang des martyrs.* Un conseil souverain de dix-huit membres concentra tous les pouvoirs. La foule en colère frémissait chaque jour dans les rues tendues de chaînes et coupées de barricades; un jour le portrait d'Henri III fut enlevé du Capitole et un héraut qui précédait la multitude criait en le désignant : *à cinq sols l'effigie du tyran pour lui acheter un licou qui serve à le pendre.* Le roi ayant appris que le président Duranti (dont le cadavre devait être quelque temps après traîné dans la boue et accroché à la grille du pilori) était le seul qui tînt tête à l'orage, donna ordre à M. de Matignon d'aller à grandes journées châtier les manifestations séditieuses. En même temps il adressa, de sa main, à Jean de Poudenas, la prière de seconder le maréchal dans cette répression (1). L'habileté et la bravoure du jeune guerrier lui valurent des témoignages d'estime et de gratitude royales. Le maréchal de Matignon, au nom de Sa Majesté, les lui transmit dans un certificat daté du 12 mai 1589 (2).

Le gouverneur de Guienne, pénétré des mêmes sentiments, remerciait dans le message son lieutenant Gascon des salutaires avis qu'il lui avait donnés relativement à un assaut, et le priait d'accourir à Langon pour opérer une diversion pendant que lui-même effectuerait avec ses forces le passage de la Garonne (3).

A l'exemple de son frère Bernard de Roquépine, gouverneur de Condom, Jean de Poudenas s'empressa d'adhérer à la politique du vainqueur d'Ivry.

M. le vicomte de Turenne, qui faisait grand état des mérites militaires de celui qui nous occupe, lui écrivit de

(1) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(2) Id. id.
(3) Id. id.

Nérac, à l'ouverture d'une campagne, dans le but d'obtenir le renfort de son conseil et de son bras [29 juillet 1589] (1).

Henri IV, ayant mandé auprès de lui une grande partie de la noblesse, fait savoir à M. de Roquépine qu'il ne doit pas retirer son assistance au maréchal de Matignon pour la lui apporter. Le prince Béarnais lui marque, à cette occasion, dans une lettre du 28 décembre 1589, son regret de le tenir éloigné de sa personne (2). Cette nécessité lui est imposée par la situation des affaires, qui réclame la permanence du gentilhomme Condomois en Guienne. Toutefois, dans sa reconnaissance souveraine, le maître veut assortir la charge de son serviteur à ses qualités; c'est pour cela qu'il lui confie la haute dignité de sous-gouverneur de la province (3).

Sur un ordre de M. de Matignon, Jean de Poudenas dirigea de grandes forces sur le Port Ste-Marie, 19 mars 1591 (4). Peu de temps après, le roi l'investit du commandement de la place de Jegun, avec la faculté de faire à sa convenance la guerre aux ennemis du trône (5). Le maréchal de Sousure, ayant détaché M. de Thémines au secours de Lectoure, le fit appuyer des compagnies de M. de Poudenas. Celui-ci entretint une correspondance intime non-seulement avec les hauts personnages dont il partagea les entreprises, mais encore avec plusieurs autres, tels que le maréchal de Biron (6). La noblesse de Condomois, qui lui avait donné un premier mandat pour les Etats de Blois, en 1588, lui en remit un second pour l'assemblée de Paris (12 août 1614.)

(1) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(2) Id. id. Le 11 décembre il lui avait également dépêché une missive flatteuse avec ordre de se disposer à répondre à son premier appel.
(3) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(4) Id. id.
(5) Id. id.
(6) Id. id.

Louis XIII appela Jean de Poudenas auprès de lui pour le féliciter de son zèle et pour lui confier une mission importante qui intéressait le bien de l'état. La charge du capitaine gascon devenue vacante fut remplie par le marquis d'Opt (1).

Le double mariage de l'Infante avec Louis XIII et celui de sa sœur avec l'Infant avait réveillé les alarmes et les haines des Protestants. Ceux-ci considéraient cette négociation de Concini comme un sacrilége, d'abord parce qu'elle était le renversement de la politique d'Henri IV et surtout parce que la princesse était la petite-fille de Philippe II, l'inspirateur de la St-Barthélemy et le pourvoyeur de la Ligue. Aussi jetèrent-ils l'anathème à cette alliance du fils avec une nation qui avait tant de fois visé de ses arquebusades le panache blanc du père. Ils durent d'autant mieux ressentir l'offense et la menace contenues dans cette union qu'elle fut scellée pour ainsi dire sous leurs yeux. Le 7 octobre 1615, une maison navale, remorquée par soixante marins, vêtus de livrées aux armes de Bordeaux, embarqua à Guitres le fiancé royal et imberbe et le débarqua à Salinières. Ce n'était pas, d'ailleurs, la seule cause de leur irritation ni le seul symptôme qui leur conseillât une attitude défensive. Le renvoi de Sully et de la Force de leurs commandements respectifs, les plaintes des évêques de Béarn, la conversion du gouverneur de Lectoure, œuvre des jésuites, l'acharnement du parlement de Toulouse contre les leurs, le retour du St-Sacrement et la restauration de ce qu'ils appelaient la superstition romaine dans leurs temples redevenus églises, étaient autant de signes précurseurs des périls que courait leur liberté civile et religieuse. On ne dissimulait plus nulle part l'imminence d'un arme-

(1) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6 4.

ment général et la nécessité d'affecter aux frais les biens du clergé et les deniers royaux qui seraient surpris chez les agents du fisc. La reprise de boucliers avait même commencé sur quelques points. Dès l'année 1614, le duc de Rohan, le plus fervent des Huguenots, avait emporté St-Jean-d'Angely, descendu le cours de la Garonne, rallumé de son souffle et de ses secours les foyers de Nérac et de Montcrabeau. Il était venu escarmoucher devant Condom, d'où il ne put déloger Jean de Poudenas qui s'y était jeté avec une poignée de gentilshommes ses amis ou ses parents. En 1616, le chef religionnaire avait repris son campement le long de la Garonne et veillait avec sollicitude, quoiqu'à distance, sur les deux cités fidèles. Pour les protéger plus effectivement encore que par un voisinage tutélaire, il envoya un détachement à Montcrabeau où les citoyens étaient tenus en éveil par le chant des psaumes qui retentissaient dans les rues et sur les bastions.

Les protestants du lieu, enhardis par la présence de cette garnison amie criaient bien fort qu'ils sauraient, puisque Dieu était expulsé de la plupart des villes, bannir les idoles de la leur. Ils ne dissimulaient pas qu'ils étendraient ce bienfait religieux aux cités circonvoisines. Ils nouèrent en effet des intelligences dans Condom avec le chanoine Dupuy qui après avoir été soldat du pape était devenu partisan de Calvin. Celui-ci devait livrer aux conjurés quelques tours de sa localité. Le complot fut éventé et le parlement décréta l'arrestation du traître. Jean du Bouzet de Poudenas, dont la cour de Bordeaux avait pu apprécier le caractère énergique et le dévoûment à la cause royale pendant qu'il était sous-gouverneur de Guyenne, fut chargé de suivre les fils de ces menées et de surveiller l'incarcération de Dupuy. Le maréchal de camp arrive à l'improviste (1). Assisté de

(1) *Archives communales de Condom.* — Série BB-26.

deux consuls (1) et escorté de plusieurs gentilshommes, entre autres de ses deux frères MM. de Marin et Dancas, il court au domicile du prétendu affilié. Celui-ci est pris et livré aux magistrats municipaux qui avaient prêté main forte. Après interrogatoire, la culpabilité de l'accusé ne paraissant pas d'une évidence complète, de Poudenas, mu par un sentiment de justice et de générosité, au lieu de le faire écrouer à la citadelle, lui assigna la ville pour prison. Toutefois, il exigea du ci-devant chanoine la promesse de ne pas tenter l'évasion. Le serment reçu, Jean du Bouzet se fit répondant à l'égard de l'autorité communale et le captif fut rendu à une demi-liberté. Infidèle à sa parole, le complice des huguenots décampa nuitamment de Condom. M. de Poudenas qui s'était porté garant fut déclaré responsable de cette fuite. Les consuls venaient de lui intenter des poursuites pour éviter eux-mêmes celles du parlement, lorsque l'évêque de Cous vint prendre sa défense devant la jurade tenue le 19 décembre. Le prélat, invoquant les bons offices de celui qui avait été en 1616 (2) et dans toutes les circonstances le protecteur de la ville, obtint le désistement des conseillers urbains. Nous copions textuellement les quelques lignes finales de cette allocution : *il a voullu représenter à une assemblée publique, telle que celle cy, qu'il est raisonnable de traitter honnestement et convenablement le dit seigneur de Poudenas comme ayant toujours esté bon voysin et bon amy à la ville, ce qu'il a tesmoigné en toutes occasions, et naguères lorsque les troupes de M. de Rohan estoient auæ portes de la ville, il se rendit avecq ses enfants et aulcunqs de ses amys pour le service du roy. Qu'il est plus honorable à la ville de*

(1) Ces consuls étaient Chambelier et Condom. Celui-ci portait le même nom que la ville.
(2) *Archives communales de Condom.* — Série BB-26.

s'en despartir liberalement et luy donner occasion de continuer sa bonne volonté et affection à la ville et tesmoigner que icelle sçoit traitter courtoysement ceulx qui l'obligent (1).

Henri IV avait favorisé Jean du Bouzet du titre de gentilhomme de sa chambre et du collier de l'ordre de St-Michel (2).

Jean-Olivier du Bouzet, baron de Poudenas, lui ayant succédé dans la profession des armes, fut attaché, par une commission du 6 juillet 1620, à une compagnie de 100 hommes de pied (3). Bien qu'il eût fourni son tribut au ban et à l'arrière-ban, il n'hésita pas, devant l'urgence de nouveaux subsides, à faire acte de libéralité envers l'Etat. Le prince de Condé consigna, dans une attestation du 9 décembre 1634, cet exemple généreux (4).

Jean du Bouzet, fils du précédent, continua l'éclat héréditaire des seigneurs de Poudenas. Il mit sur pied, le 15 septembre 1650, une compagnie de chevau-légers et pourvut de ses deniers à son entretien (5). Il fit la campagne de Lorraine sous le maréchal de La Ferté; celle du Piémont sous M. de St-André; celle de Catalogne sous le maréchal de La Mothe. En Guienne, le duc de Vendôme le mit à la tête de sa cavalerie (6).

La terre de Poudenas, qui n'avait été jusque-là qu'une baronnie, fut érigée en marquisat sur la tête de messire Pierre-Gaston du Bouzet, comte de Castelnau.

Son fils François, privé d'héritier direct et jaloux de perpétuer sa fortune dans sa race, laissa ses biens à Charles-Maurice en le grevant d'une substitution au bénéfice de laquelle devait être appelé le fils de son oncle Jean-Félix

(1) *Archives communales de Condom.* — Série BB-26.
(2) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(3) Id. id.
(4) Id. id.
(5) Id. id.
(6) Id. id.

comte de Poudenas. Le mode de transmission de mâle en mâle avait été réglé par le donateur sous forme de fidéicommis. Nonobstant cette condition qui le rendait inaliénable le patrimoine de Poudenas fut vendu à Mme de Narbonne Pelet, mère de M. le comte de Digeon. Du Bouzet de Mons, fils de Jean-Félix, lésé par son cousin Charles-Maurice, recourut à la justice pour se faire réintégrer dans cette succession légitime, mais la revendication ne paraît pas avoir réussi (1). Voilà comment la terre de Poudenas sortit de la maison du Bouzet pour entrer dans celle de M. le comte Digeon de Monteton; celui-ci la transmit à sa nièce, Mlle de Virieu, qui la possède aujourd'hui. Nous venons de nommer la châtelaine actuelle de Poudenas. Ce serait pour nous une heureuse occasion de lui témoigner la profonde déférence que nous inspirent son talent et ses vertus. Mais comment dire ses mérites à sa modestie? Cette noble fille des croisés, durant sa longue carrière, a lutté victorieusement avec le marbre et conquis le contour païen pour le convertir en beauté chrétienne, en pudeur mystique. Elle n'a connu que la seule et douce maternité des chefs-d'œuvre, celle qui exige une triple puissance : le souffle qui crée, le goût qui ordonne, le sentiment qui émotionne et édifie. Sa main, également habile dans le maniement de la palette et de l'ébauchoir, ne se repose de ses travaux d'art que dans les pratiques de la bienfaisance et des œuvres pies. Malgré tous ces titres à notre hommage, nous n'osons le lui rendre ici, car, après l'admiration d'un glorieux poète (2), que peut valoir celle d'un prosateur comme nous.

J. NOULENS.

(1) Note pour M. de Poudenas contre M. Dijon (sic), signée : *Cahier*, avocat général; *Bonnet*, avocat; *Delahaye*, avoué.
(2) Lamartine.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (1).

(*Suite.*)

Ce fut donc en Frise que les Danois débarquèrent, brûlant les églises, détruisant les monastères, dépeuplant les campagnes, à ce point que les contrées maritimes, qu'habitaient auparavant une multitude d'hommes, devinrent presque un désert (2). L'empereur était alors à Aix-la-Chapelle où il méditait précisément une expédition contre le roi Godefroi. Il y reçut la nouvelle qu'une flotte de deux cents navires normands avait abordé, dévasté le littoral et toutes les îles voisines, que déjà l'armée des pirates était sur le continent, et qu'elle avait livré trois batailles aux Frisons (3). Les Danois avaient imposé tribut aux vaincus et levé cent livres d'argent à titre d'impôt. Godefroi faisait jeter la monnaie sur un bouclier de fer, et confisquait à son profit toute pièce dont le son ne pouvait s'entendre à une certaine distance (4). A ce récit, l'empereur fut tellement irrité qu'il envoya des messagers partout, afin qu'on assemblât une armée. Lui-même partit aussitôt de son palais, et se rendit à sa flotte. Ensuite il passa le Rhin en un lieu nommé Lippenheim, et voulut s'y arrêter pour attendre ses troupes. L'armée assemblée, Charles se rendit le plus vite qu'il put sur les bords de la rivière de l'Aller, et campa près de l'endroit où elle se jette dans le Weser. Ce fut là qu'il attendit Godefroi, car ce roi se vantait qu'il viendrait attaquer l'empereur. Après y être demeuré quelque temps, il apprit que la flotte qui avait ravagé la Frise était retournée en Danemark, et que Godefroi avait été tué par un de ses serviteurs (5). — Le moine de Saint-Gall rapporte qu'un jour que le roi de Danemark voulait détourner un faucon d'une cigogne, un

(1) Voir, plus haut, p. 261, 330 et 427.

(2) Alfridi, *Vita S. Ludgeri*, lib. ii, cap. 3.

(3) Imperator vero Aquisgrani adhuc agens, et contra Gothofredum regem expeditionem meditans, nuntium accepit classem CC navium de Normannia Frisiam appulisse, totasque Frisiaco littori adjacentes insulas esse vastatas: jamque exercitum illum in continenti esse; ternaque prælia eum Frisionibus commissa, etc. Egin. *Annal.* ad an 810. V. aussi les *Annales Metenses*, ap. *Scrip. Rer. Gal.*, t. v.

(4) Ce tribut s'appelait *Klipschielda*, v. Schotan, cité par Depping. — Cujus tributi onere por Karolum postea liberati produntur. Saxo Gram. *Hist. Dan.* lib. viii, cap ultim.

(5) Egin., *Annal. Franc.* ad ann. 810.

de ses fils, dont il avait abandonné la mère pour une autre concubine, le fendit en deux d'un coup d'épée. Alors, comme lorsqu'Holopherne fut tué, aucun Normand n'osa compter sur son courage et sur ses armes, et tous cherchèrent leur salut dans la fuite. L'Empereur Charles, qui n'avait jamais été vaincu et qui ne devait point l'être, remercia le seigneur; mais il regrettait souvent de n'avoir pas été là pour empêcher qu'il échappât un seul Normand. « Hélas ! disait-il, pourquoi donc n'ai-je point mérité de voir comment mon bras de chrétien aurait frappé sur ces singes(1) ? »

Le résultat de cette campagne fut la conclusion d'une trève avec Hemming, neveu et successeur de Godefroi, et la ruine du fort de Hohbuoki qui était tombé au pouvoir des Wiltzes (2).

La trève fut convertie l'année suivante (811) en un traité de paix, où douze comtes Saxons et douze comtes Danois s'accordèrent à choisir la rivière de l'Eider comme limite du Danemark et de l'Empire Frank. Deux ans plus tard (813), ce traité fut renouvelé par Hariold et Reginfrède, qui avaient vaincu et tué le roi Hemming, et s'étaient fait élire à sa place par les Danois (3).

Cependant Charlemagne ne s'abusait point, et dans la prévision de sa mort prochaine, il cherchait à prémunir l'empire Frank contre les invasions futures. Depuis longtemps il avait fait construire des vaisseaux qui stationnaient à l'embouchure de tous les fleuves pour arrêter les incursions des Normands, et il avait ordonné à son fils Louis, alors roi d'Aquitaine, d'en faire autant à l'embouchure du Rhône et de la Garonne (4). Ce fut au milieu de ces travaux destinés à demeurer stériles que le grand empereur s'éteignit, l'esprit troublé de tristes pressentiments (814).

Avant sa mort, Charlemagne avait promis son appui à Hariold, et Louis le Débonnaire voulut tenir les engagements de son père. Le chef Danois, qui avait quelques sujets de crainte, vint le trouver à Aix-la-Chapelle et se remit entre ses mains. Louis lui fit bon accueil; il lui ordonna de se rendre en Saxe, et d'y attendre le moment où il

(1) Monach Sangall., *De Reb. bellic. Carol. Magni*, lib. ii.
(2) Egin., *Annal. Franc.*, ad ann. 810.
(3) Adam Bremens, *Hist. eccles.*, lib. ii. cap. 13. — Egin, *Annal. Franc.*, ad ann. 811 et 813.
(4) Præceperat tunc temporis fabricari naves contra nordmannicas incursiones in omnibus fluminibus quæ mari influebant; quam curam etiam filio injunxit super Rhodanum et Garonnam et Silidam. Astron. *Vita Ludovici Pii* ad ann. 807.

pourrait aller lui porter secours. L'année suivante (815), l'empereur fit dire aux Saxons et aux Obotrites de se tenir prêts à partir. Deux fois on tenta vainement le passage de l'Elbe au cœur de l'hiver; mais le froid devint moins rigoureux, les glaces se rompirent, et il fallut remettre l'expédition jusqu'au milieu du mois de mai. Alors tous les comtes Saxons et toutes les bandes des Obatrites ayant reçu les ordres de Louis, partirent pour le pays des Normands, sous la conduite de leur chef Baldéric, afin de porter secours à Hariold. L'armée passa l'Eider, arriva en un lieu appelé Sinleu, et de là vint camper, après une semaine de marche, sur le rivage de l'Océan. Elle y demeura trois jours. Mais les fils de Godefroi, qui avaient pourtant rassemblé beaucoup de monde et réuni une flotte de deux cents navires, se gardèrent bien de livrer bataille. Ils n'osèrent point sortir d'une île située à trois mille de de la côte, et les Franks ayant détruit tous les bourgs et ravagé le pays environnant, retournèrent en Saxe auprès de l'empereur, et emmenèrent avec eux quarante-un otages que les gens de la contrée leur avaient remis (1). Louis tint alors dans le pays même un plaid général, où il prit plusieurs sages dispositions, et reçut une députation des Danois qui venait demander la paix (2).

Cette paix n'arrêta point les incursions maritimes. Cinq ans plus tard (820) on vint annoncer à l'Empereur que treize navires normands faisaient voile vers le pays des Franks dans l'intention de piller le littoral. Louis ordonna de veiller et de faire bonne garde. Les Normands repoussés des côtes de Flandre et de l'embouchure de la Seine se tournèrent vers l'Aquitaine où ils dévastèrent le bourg de Bouin, et repartirent chargés de butin (3).

Pour couper court à ces entreprises, le plus simple était peut-être de traiter les gens du nord comme Charlemagne avait traité les Saxons, d'essayer de les conquérir, ou tout au moins de les affaiblir en encou-

(1) Egio, *Annal. Franc.* ad ann. 815.

(2) Alio anno regni sui (815) habuit generale placitum suum in partibus Saxoniæ, et ibi multa bona constituit, et legatio Danorum ad eum venit postulans pacem. Thegan. *De Gest. Ludov. Pii*, ap. *Script. Rer. Gal.* t. vi, p. 77.

(3) Ipso tempore nuntiatum est imperatori naves piraticas tredecim à Nortmanniæ sedibus mare conscendisse, et prædatum nostros fines appellere. Contra quas cum imperator circumspici et custodiam fieri imperasset, à Flandrensi solo simul et ostio Sequanæ pulsæ, in Aquitaniam sese verterunt, et vastato vico cujus vocabulum Buin, multaque oneratæ præda reversæ sunt. Astron. *Vit. Ludov. Pii. Imp.* Cf. Egin. ad ann. 820.—L'île de Bouin est en face des côtes de la Vendée. V. la note de M. Teulet dans l'édit. d'Eginard de 1840. T. i. — Sur le même événement voir aussi le continuateur d'Aymoin et la Chronique d'Ademar.

rageant leurs divisions intestines. En 823 Hariold était venu à Compiègne se plaindre à Louis le Débonnaire des difficultés qu'il rencontrait en Danemark, et l'empereur avait tenu la balance égale entre lui et ses concurrents. Pour lui faire sa cour et gagner plus sûrement son appui, le roi résolut de se faire chrétien. En 826, vers le mois de juin, comme Louis se trouvait à Ingelheim, Hariold arriva avec sa femme et beaucoup de chefs danois. Il fut baptisé avec quatre cents hommes de sa suite dans l'église de Saint-Albin, à Mayence. Le nouveau converti s'en revint chez lui chargé de riches présents (1.) — Le moine de St-Gall raconte que l'empereur ayant ordonné de répandre l'eau sainte sur plusieurs de ces hommes qui réclamaient le baptême, il ne se trouva point d'habits blancs tout prêts pour en revêtir les néophytes, conformément à l'usage de la primitive église. On fut obligé de déchirer des surplis qui furent découpés par bandes ou arrangés en forme de linceuls. Mais un de ces vêtements étant échu à un vieux Normand, il l'examina curieusement, entra dans une violente colère, et s'adressant à l'empereur : J'ai été lavé ici vingt fois, lui dit-il, et toujours on m'a donné d'excellents habits blancs. Un pareil sac n'est point fait pour des guerriers, mais pour des gardeurs de cochons. J'ai quitté mes vêtements, les tiens ne me couvrent point, et si je ne rougissais de montrer ma nudité, je laisserais là ton manteau et ton Christ (2). »

Déjà commençait, entre Louis le Débonnaire et ses fils, cette interminable série de dissensions qui marquèrent le déclin si rapide de la dynastie karolingienne. Les esprits étaient alors fort troublés, et beaucoup d'hommes du pays des Franks cherchaient dans le ciel les présages sinistres de l'avenir. Une éclipse de lune, suivie de l'apparition d'une comète (817) (3), avait jeté l'épouvante dans tout l'empire. En Aquitaine surtout on s'attendait à de grands malheurs, et l'on s'entretenait d'événements étranges et prodigieux. On racontait que dans l'Agenais (826), il était tombé du ciel une pluie de grains semblables à du froment, mais de grosseur un peu moindre, et qu'on avait recueilli beaucoup de ces grains pour les envoyer à l'empereur Louis qui se trouvait alors à

(1) Egin., *Annal. Franc.*, ad ann. 826. - Ermold. Nigel., *de Reb. gest. Ludov. Pii*, lib. iv.

(2) Jam vicies hic lotus sum, et optimis candidissimisque vestibus indutus. Et ecce talis saccus non milites sed subuculos condecet : et nisi nuditatem erubescerem, meis privatus, nec a te datis contectus, amictum tuum cum Christo tuo tibi relinquerem. Monach. Sangal., lib. iii.

(3) Egin., *Annal. Franc.*, ad ann. 817.

Aix-la-Chapelle (1). Six ans après (832), il y eut, dit-on, sur les limites des territoires de Toulouse et de Cahors, un grand combat d'oiseaux décrit longuement par Théodulfe, évêque d'Orléans, dans une de ses élégies.

« Ce que je vais raconter a été vu (2). Gairard me l'a rapporté, et il le tient de Paschasius. Je dis ce que j'ai entendu, mais celui-ci en a été spectateur. Il est un endroit situé sur les frontières des pays de Toulouse et de Cahors, et c'est en ce lieu que finissent les deux territoires. Là se trouve une campagne entourée de forêts, et les habitants ont leurs demeures à peu de distance. Un jour, cette plaine se trouve remplie d'un grand nombre d'oiseaux qui volaient à tire-d'aile et qui vinrent s'y reposer. Il y en avait de ceux qui vivent au bord des fleuves, dans les bois et dans les contrées incultes, et de ceux qui nichent dans les rochers. Ils différaient par leur genre de nourriture, par leur chant, leur plumage, leur vol, leurs ailes, leurs ongles, leurs becs, leurs habitudes, leur patrie et leurs instincts. En effet, les uns arrivaient portés par le zéphyre, les autres par l'aquilon, et l'on eut dit que chaque bande marchait sous ses drapeaux. Les armées s'arrêtèrent dans ces campagnes et laissèrent entre elles un certain espace. D'un camp à l'autre, vous auriez cru voir courir des messagers chargés de parler de guerre et de paix, et se détachant en petit nombre de leur troupe pour accomplir chacun leur mission. Cette pacifique ambassade n'a rien pu faire; voici le signal des grands combats. Ainsi qu'on vit, avant la prise d'armes, courir longtemps les messagers entre les Carthaginois et le peuple des Quirites, ainsi, quand on eut assez volé des deux côtés, chacun poussé par sa vaillance se rue vers la sanglante bataille. De partout les escadrons d'oiseaux se précipitent, l'aile touche l'aile, la cohorte presse la cohorte. La force varie chez les combattants, mais tous n'ont qu'un seul désir, et ce que veut le plus fort, le plus faible le veut de même. Ici, point de chars ni de chevaux, point de glaives ni de traits qui volent. Pour casque, ils ont leurs aigrettes, pour glaive

(1) Ferunt in regione Vasconiæ tanrs Garonnam fluvium, in pago Agennensi annonam de cœlo pluisse. COUTIN. Aymon. V. aussi *Ademar chron.* et ABBAS USPERGENS, ad ann. 826.

(2) Nempe Tolosani locus est rurisque Caturci
Extimus, hoc finit pagus uterque loco.
Illic campus inest, cujus sunt extima sylvis
Cincta, hominesque manent non satis inde procul.
Quem volucres magno complerunt impete multæ,
Planitieqne ejus multa resedit avis. etc.
THEODULFI *Carmin. Eclog.* VII.

leurs becs et leurs ongles. Au lieu du bruit des trompettes, tout soldat pousse son cri. Chaque oiseau porte avec lui son bouclier dans son aile, un poignard dans sa forte plume, une cuirasse dans le reste de son plumage. Déjà le sixième jour était passé depuis ce rassemblement, quand ils se précipitent les uns contre les autres. Ceux-ci mordent, ceux-là frappent : une ardeur terrible de guerre enflamme tous les esprits. Là vous eussiez vu s'élancer les Rutules, ici les Troyens, et Mars cruel porter en tout lieu le carnage. Comme le gland tombe du chêne en automne, et la feuille jaunissante à la première gelée, ainsi cette armée d'oiseaux succombe et couvre la terre de morts innombrables. Et de même que dans l'été le grain couvre l'aire aplanie, de même la terre se jonche de cadavres. Un petit nombre de ceux qui étaient venus du pays de Borée retourna vers ces régions; l'autre cohorte resta tout entière gisante sur le champ de bataille. Le bruit de ce prodige se répand ; le peuple accourt et contemple avec stupéfaction la diversité de corps de ces oiseaux. L'évêque Mantio arrive de Toulouse, et la foule lui demande si l'on peut se nourrir de ces bêtes. — Fuyez, dit-il, ce qu'on défend, et prenez ce qui est permis. — Ils chargent leurs chariots d'oiseaux et chacun se retire chez soi. »

J.-F. BLADÉ.

(*La fin au prochain numéro.*)

NUMISMATIQUE DU MOYEN-AGE.

Sur l'Exercice prétendu du droit de monnayage, dans le moyen âge, attribué aux Abbés de St-Théodard, en Quercy.

Nous avons donné dernièrement notre opinion sur une médaille, monnaie ou jeton de la prétendue république de Montauban, frappée en 1572 dans cette ville sous la domination calviniste, et mentionnée par Tobiesen-Duby (1),

(1) *Monnaies des Prélats et des Barons de France.* 2 vol. in-4°, Paris, 1790.

le Bret (1), Cathala-Coture (2), MM. Marcellin et Ruth (3), et d'autres auteurs. Nous avons annoncé à cette occasion que nous ferions également connaître dans ce Recueil périodique des observations relatives au droit de monnayage attribué par le second de ces historiens et ses deux continuateurs sus-nommés, aux abbés du monastère de St-Théodard. Nous tenons aujourd'hui l'engagement pris par nous à ce sujet, et nous avons l'espoir que cette discussion ne sera pas sans intérêt pour l'histoire de cette contrée.

L'archéologue Montalbanais (4) à qui nous devons des *études historiques sur le château des comtes de Toulouse*, à Montauban, ainsi que les annotateurs de Le Bret, ont tenté de reproduire et d'appuyer, en ces derniers temps, une opinion émise par l'annaliste ecclésiastique sur le droit dont on vient de parler (*droit d'une nature au moins fort équivoque*), et dont l'exercice éprouva tant d'opposition de la part des vassaux de l'abbaye, bien que le candide chroniqueur n'y ait vu que le *privilége de battre monnaie*, dont les moines de St-Théodard auraient joui dans l'étendue de leur juridiction seigneuriale, et qui leur aurait été commun avec tant d'autres dignitaires ecclésiastiques (évêques, chapitres, abbés commandataires), en France, dans le moyen-âge.

Examinons maintenant jusqu'à quel point cette assertion est fondée et peut être soutenue, et, pour arriver à cette solution, posons d'abord les trois questions suivantes :

1° Quelles étaient les *monnaies locales* (féodales, baron-

(1) *Histoire de Montauban*, nouvelle édition, 2 vol. in-8°, 1841.
(2) *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy*, 3 vol. in-12 Montauban, 1785.
(3) Suite et notes de l'ouvrage de Le Bret mentionné à la note 2 ci-dessus
(4) *M. Devals l'aîné*, feuilleton du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, n° 9, an. 1840.

nales, seigneuriales) qui avaient cours, concurremment avec les monnaies *royales*, dans le Quercy, au moyen-âge, soit que les premières fussent ecclésiastiques ou laïques;

2° Existe-t-il dans aucun des auteurs qui ont traité de ces mêmes monnaies féodales, et qui les ont décrites, aucune indication que les abbés de St-Théodard ou de Montauriol aient joui du droit de monnayage; connaît-on, enfin, quelques-unes de ces monnaies?

3° En vertu de quelles concessions royales ou autres, de quel titre, de quel document historique, d'après quels termes, quelles expressions employées par les historiens, les légistes, peut-on établir que ces religieux possédaient ce privilége et en usaient?

Sur la première de ces questions, il est constant et de fait qu'à dater de la fin du XIe siècle, les évêques de Cahors, au lieu et place des comtes de Toulouse, furent seuls en possession du droit régalien de battre monnaie (*jus monetale*), à Cahors et dans le Quercy, et que leur monnaie avait cours légal et obligé dans toute l'étendue de la province ou du diocèse (1), ce qui était alors tout un. Cet état de choses se maintint jusqu'à l'érection par le pape Quercinois, Jean XXII (2), en 1317, de l'évêché de Montauban dont la résidence épiscopale ou le chef-lieu fut ce même monastère de St-Théodard qui prenait aussi le nom de St-Martin, vocable de son église. Le dernier abbé de ce couvent fut le premier évêque de ce nouveau siége (3).

Selon les doctes et véridiques auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, le comte de Toulouse, Raymond IV,

(1) D'autres monnaies des provinces voisines y avaient également cours, comme celles des comtes de Rhodez, des Centules de Béarn, des comtes de Toulouse, des évêques de Maguelone, etc., etc.

(2) Jacques Deuze.

(3) Son nom était Bertrand Dupui; il ne gouverna le diocèse que deux ans, et il eut pour successeur, en 1319, Guillaume de Cardaillac.

accorda aux prélats de Cahors, en 1090, parmi plusieurs autres concessions très avantageuses, *le droit de faire battre monnaie* (1).

Les bulles des papes Urbain II et Paschal II règlent la jouissance et l'exercice de ce nouveau privilége confirmé aux évêques de Cahors par les traités de *pariage* ou de *paréage* conclus entre le roi de France et eux pour la seigneurie de la ville épiscopale, en 1291 et 1296, par une ordonnance royale de Louis le Hutin, qui nomme notre prélat Cadurcien vingt-huitième des trente-un seigneurs laïques ou ecclésiastiques en possession de cette concession (2).

Déjà un arrêt du département de Paris, rendu à la Pentecôte de 1280, avait reconnu à cet évêque le droit de battre monnaie et *même de la changer* malgré les oppositions et les prétentions contraires des consuls de Cahors que nous avons fait connaître en détail dans notre *Essai sur l'histoire monétaire du Quercy* (3).

Il n'est pas besoin de rappeler ici que jusqu'à la création du diocèse de Montauban, formé aux dépens de ceux de Cahors et de Toulouse et de la transformation de l'abbaye de St-Théodard en évêché, ce monastère et ses domaines dépendaient du premier de ces deux siéges. Ils étaient donc encore sous sa juridiction et dans son enclave, en 1144, lorsque les exigences et les prétentions exorbitantes des moines de ce lieu et de leur supérieur déterminèrent les habitants du bourg de Montauriol à passer le ruisseau de Lagarrigue, limites des possessions du comte de Toulouse et de l'abbé, pour se réfugier sur

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 627 de l'édition in-4°.
(2) Choppin, *Domaine de France*.
(3) *Essais archéologiques et historiques sur le département du Lot*; — *Annuaire* du même département; — *Revue numismatique française*, t. III, 1re série.

les terres du premier et se grouper autour de son château en invoquant la puissante protection du nouveau maître qu'ils se donnaient volontairement.

Sur la deuxième question, nous dirons qu'on ne trouve dans Le Blanc, Ducange, Choppin, Boulainvilliers, dans les registres de l'ancienne chambre des comptes de Paris, dans le trésor des chartes, les ordonnances de nos rois et des maîtres généraux des monnaies, etc., etc., non plus que dans nos historiens, et particulièrement ceux du Quercy (à l'exception de le Bret), du Languedoc, des évêques de Cahors, tels que La Croix, Vidal, etc., aucune trace, aucune indication de ce droit de monnayage, revendiqué en faveur des abbés de St-Théodard. Pas un des nombreux auteurs qui se sont livrés à une laborieuse investigation des monnaies françaises du moyen-âge, et qui en ont publié la description et la gravure, entr'autres Tobiesen-Duby, déjà cité, dans son grand et bel ouvrage sur les Monnaies des Barons et des Prélats de France n'en a rien dit. Ses continuateurs, MM. Lélewel, Cartier, Cambrouse, A. Barthélemy, et surtout, en dernier lieu, M. Poëy-Davant dans sa riche et on pourrait dire complète description des monnaies féodales françaises, en voie d'impression et de publication, n'ont pas eu non plus la moindre donnée relative à l'existence des monnaies supposées dont il est ici question. Enfin, aucun type qui leur appartienne ne fait partie des collections publiques et particulières recueillies, soit dans la province, soit en dehors.

Relativement à la troisième et dernière question, on croit pouvoir assurer, après bien des recherches à ce sujet, qu'il n'existe aucune concession royale ou autre faite à l'abbé et aux religieux de St-Théodard de ce prétendu droit monétaire, et que sa possession en leur

faveur ne peut s'établir et se justifier par aucun document historique. Quant aux termes ou expressions qui ont pu motiver jusqu'à un certain point cette assertion énoncée plus haut, nous en parlerons.

Malgré le silence de tous les écrivains, de tous les dépôts historiques en ce qui concerne le bon prévôt du chapitre cathédral de Montauban (1) qui s'établit, dans son ouvrage, le défenseur et le champion de la continence des moines de Montauriol contre les calomnies des Albigeois, et plus tard contre les attaques des calvinistes, nous ne pouvons pas mettre en doute une certaine prérogative dont jouissaient les enfants de St-Benoît. Seulement Le Bret traduisit naïvement l'appellation latine par *droit de coin* ce qui n'était nullement *la faculté de battre monnaie* ou le *jus monetalis*, le mot latin laisse assez bien deviner pour nous dispenser de traduire littéralement, car

« Le latin dans les mots brave l'honnêteté
» Mais le lecteur français veut être respecté, »

les mots latins se rapportaient donc à ce droit odieux de prélibation, de marquette, de jambage, de cuissage, bien connu de nos anciens jurisconsultes. Certains seigneurs du moyen-âge s'en montraient fort jaloux, et, selon le récit des contemporains, les sujets de l'abbaye de St-Théodard formulaient son exercice par le dicton populaire et très significatif chez eux « *de conduire la mariée au Moustier.* »

Du reste, il faut le reconnaître, le droit infâme, dont on ne peut nier entièrement l'existence, était ordinairement converti, de la part des membres du clergé régulier de l'époque surtout, je voudrais pouvoir dire toujours, en une rétri-

(1) Le chanoine Le Brot avait été nommé à cette dignité par l'évêque de Montauban, Pierre de Berthier, au milieu du XVIIe siècle.

bution, une taxe, un impôt en argent, perçu assez arbitrairement, selon le rang, la fortune des nouveaux époux, et aussi sans doute l'âge et la beauté de la mariée. Quelques jeunes seigneurs laïques, quelques hommes d'armes, plus *soudarts* que chevaliers, purent bien élever et même réaliser la prétention de le prélever en nature, mais, quoi qu'on en ait dit, ce dut être une exception rare; jamais, cependant, les vassaux du monastère de Montauriol n'auraient abandonné leurs seigneurs pour le seul fait de l'exercice illégal d'un droit de monnayage usurpé par ces derniers sur les comtes de Toulouse ou les évêques de Cahors.

Remarquons encore ici, en passant, que, malgré les nombreuses contestations qui s'élevèrent à plusieurs reprises entre les habitants de Cahors représentés par leurs consuls ou magistrats municipaux et les évêques qui occupaient le siége de cette ville, au sujet du véritable *jus monetalis* exercé par ceux-ci, aucun écrivain ne se trompe jamais sur la nature de ce droit, et la valeur et le sens des mots qui l'exprimaient.

Lorsque les Cadurciens eurent à se plaindre de la fraude introduite par leur comte et baron évêque, dans le titre, la loi et le poids de sa monnaie, ils n'abandonnèrent pas pour cela leur ville, mais, par l'intermédiaire de leurs magistrats, ils forcèrent leur seigneur à réformer ladite monnaie et à en frapper une nouvelle à un titre légal et de cours (celui des deniers et des oboles que les évêques de Maguelone faisaient frapper à leur atelier de Melgueil, monnaie en faveur dans tout le Midi.)

Comment les abbés de Montauriol auraient-ils été investis de ce droit de monnayage dont ne jouirent jamais ceux de St-Pierre de Moissac, plus riches, plus considérables que les premiers. Car, après bien des recherches,

nous avons reconnu que les successeurs d'Ansberg et de Léotade (1), même dans leur plus grande puissance, ne furent jamais en possession de cette prérogative ou du moins ne l'exercèrent en aucun temps. La monnaie de cours à l'abbaye, comme dans le *bourg* de Moissac, également dépendants l'un et l'autre du diocèse de Cahors, était celle de ses évêques.

Nonobstant l'assertion contraire du bon aumônier Le Bret et de ses annotateurs et continuateurs, nous ne pensons pas avoir besoin de produire ici à nos lecteurs d'autres preuves de la non-existence de la prétendue monnaie frappée *au coin* des abbés de St-Théodard ou de Montauriol que celles que nous venons de leur donner, pour éclairer ce point d'histoire.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

JEAN DE LA JESSÉE (2).

(*Suite.*)

Au milieu des agitations de cette vie laborieuse, isolée, peu fertile en succès, l'échec qui lui causa la plus vive douleur fut l'indifférence des grands poètes pour ses œuvres, et le refus de ses contemporains de le placer au nombre des premiers champions de Ronsard.

Il a évidemment essayé d'être l'ami du grand poète, et de faire par-

(1) Abbés de Moissac au VIIe siècle.
(2) Voir ci-dessus pages 365 et 442.

tie de la pléiade (1); mais sa sollicitation a été fière sans basse flatterie; il a voulu traiter avec lui d'égal à égal; de là sans doute l'irritation du cénacle. Cette situation ne ressort-elle pas de ces stances à Ronsard ou le dépit perce à travers l'éloge :

Qu'un grand Ronsard dès jeunesse ait apris
A bien user de l'oustil poétique
Seul il n'en à l'adresse et la pratique
Elle est commune aux plus gentils esprits.

. . . . . .

Qu'encor l'honneur de la verte coronne
Son docte chef dignement environne
C'est le guerdon de chaque bon sonneur.
Mais qu'en domtant la mort l'âge et l'envie
D'un triple los ou jouisse en sa vie
Seul à Ronsard est propre le bonheur!

Le froissement de ses plus douces espérances, joint à l'absence de tout protecteur et à l'état précaire de son existence, porta sa misanthropie au comble; cet état de son esprit nous paraît énergiquement résumé dans quelques strophes de ses trop nombreuses lamentations :

Puisque semblables aux morts, on m'a privé du monde
(Car je m'appelle mort, estant tel que je suis)
Tu perds et peine et temps, qui conque me poursuis,
Si tu ne veux poursuivre une ombre vagabonde.
J'ai vu changer ma joye en tristesse profonde,
Mon repos en travail, mes plaisirs en ennuis,
Mon bonheur en meschef, mes jours en sombres nuis
Bref je semblois une hydre en misères feconde.....
Menteur vrayment le vulgaire qui dit
Tout vient a point a cil qui peut attendre :
Hélas! j'attends et mon age plus tendre
Tandis s'écoule, et jy perds mon crédit.
Vous poëtes saints, et qui sans contredit

(1) Il disait dans la pièce intitulée : l'*Ombre de François II* :
Moy qui prétends de même attaquer en ma vie
Et l'endormy silence et l'infidèle envie

. . . . . .

Je me suis allié de première rencontre
D'un gaillard du Bellay pour faire quelque montre
De ce peu de savoir, lequel soit mur ou non,
Encor d'un tel ouvrier m'a rendu compagnon.

Vostre beau les faites au monde aprendre
Mon triste sort faites au monde entendre
Sort monstrueux exécrable et maudit
Le soldat ayde au soldat à la guerre
L'expert nocher assiste à cil qui erre
Aydez moi donc, venant par où je vais
Je vous seconde et si par grand disgrace
Entre les bons meilleure n'est ma place,
Je ne suis pas le pire des mauvais.

Ses plaintes contre la renommée et contre les muses qui le trompent le rebutent et vont jusqu'à le faire repentir d'avoir suivi leur drapeau. Il sent qu'il était né pour s'élever plus haut, mais le malheur, l'adversité qui le harcellent ont arrêté le souffle qu'il aurait voulu donner à ses œuvres :

J'étais d'haleine bonne et d'un sang assez chaud
Pour suivre ma carrière et pour tonner plus haut
Quand fortune et disgrace avilit ma bassesse (1).
Ma Clion devint morte et me laissant à part
D'enceinte qu'elle estait, avorta d'un beau part :
Comme la femme atteinte avorte en sa grossesse.

. . . . . .

Puis, interpellant les muses :

Belles pour trop aymer votre inégal troupeau
Et sur vos livres saints courber tête et poitrine,
Je n'ay, bien peu s'en faut, que les os et la peau,
Tant chère m'est hélas votre chère doctrine.

. . . . . .

C'est pourquoy je desprise et vous et vos lauriers,
Trop sot est le mestier qui donne à ses ouvriers
Perte au lieu de profit, et honte pour louange.

Souvent pour donner plus de valeur à ses plaintes, il les mêle à des regrets patriotiques et associe les malheurs de la France aux siens :

France qui fus jadis si puissante maîtresse
Qu'on n'eut assez prisé ta gloire et ta grand'heur,
Avec toy je lamente, et ta noble grandeur
Ne peut, non plus que moy, se garantir d'oppresse.

(1) Pour humble condition.

Je perds mes jeunes ans, toy ta brave allégresse;
Tu vois esvanouir ton los et ta splendeur,
On dément mon mérite et ma simple candeur :
Je sers de bute aux soings, tu languis en détresse.
Passant qui par la France esmerveillé chemines
La France n'est plus France, et les champs depeuplés
Ces chasteaux demolis, ces murs démantelés
Sont encor frais témoings de ses noyses mutines.

La mauvaise fortune se lasse enfin de le poursuivre : il trouve un protecteur puissant, un Mécène de goût : François de France, duc d'Alençon et plus tard duc d'Anjou, dernier fils de Henri II qui l'attache à sa personne en qualité de *secrétaire de sa chambre*. Une fois établi dans cette position stable, le poète cesse d'être irrité contre tout le monde, mécontent de tout; il revient à la louange, aux épanchements de l'amitié, aux bons conseils; il publie ses *Remontrances à Pierre Ronsard* et joint aux éloges que l'Europe entière prodiguait à l'*Homère*, au *Virgile* du XVIe siècle, le salutaire avis inspiré par son expérience personnelle, de renoncer à la satyre et à l'épigramme. Il faut éviter, lui dit-il, ces persécutions et ces fureurs jalouses qui ont amené la mort de Coras, et celle de ce malheureux professeur Ramus égorgé par ses propres élèves la nuit de la St-Barthélemy :

Une fois rendu à la poésie gracieuse, La Jessée revient même aux premières illusions de sa jeunesse, à l'amour. Il fait la connaissance d'une dame Grassinde, vraie bourgeoise de Paris, pleine d'esprit, d'entrain, et douée de toutes les qualités attrayantes que son nom paraît indiquer. Il y a bien un mari aussi :

Puisque le ciel ingrat et lestoile marâtre
Qui gauchère esclaira votre nativité,
Sous l'aspre joug d'hymen mit votre liberté.

Mais il est peu gênant, et les choses, sous son gouvernement débonnaire, vont beaucoup mieux pour le galant que sous celui de la *Sévère*. Aussi se loue-t-il hautement d'avoir

..... Changeant d'une absence lointaine
Les rives de son Ras aux rives de la Seine (1).

Voilà donc le poète servant de Grassinde en possession du secrétariat

(1) *Les Amours de Grassinde* forment deux livres et parurent en 1578.

du duc d'Alençon. Le duc aimait la locomotion et courait beaucoup. La Jessée débuta dans cette carrière par un voyage en Angleterre, en 1579. Son maître se rendait à Londres pour une grosse affaire. Il allait faire la cour à la reine Elisabeth, avec l'ambition de l'épouser... La Jessée prit certainement une part active, en qualité de secrétaire, aux témoignages d'amour, lettres, missives, vers peut-être, que le duc adressait à la reine, *laquelle* dit Mézerai, *l'écouta si bien et le traita avec tant de distinction que tous ceux qui ne la connaissaient pas crurent qu'il l'épouserait*.

Malheureusement, ceux qui connaissaient la reine *vierge*, comme la nomment les Anglais, étaient d'une opinion contraire. Elisabeth savait subordonner ses sentiments à ses intérêts; elle était trop exclusivement reine d'Angleterre pour commettre une imprudence avec un prince valois. Après une année d'efforts, soutenus par quelques espérances, le duc fut obligé de rentrer dans ses états d'Artois et de Hainaut pour y repousser une invasion du duc de Parme.

Cette expédition heureusement terminée, il se hâta de revenir à Londres et de reprendre le cours de sa tentative, peut-être moins sentimentale qu'intéressée; mais les choses se gâtèrent. Elisabeth devint réservée, très froide. Le duc dut abandonner définitivement cette terre étrangère, au commencement de 1581... Son secrétaire put comprendre alors que l'amour des reines ou *pour les reines* n'était guère plus favorable aux princes de France qu'aux simples poètes du Fezensaguet, ce qui dut le consoler de l'inutilité de ses soupirs auprès de Jeanne d'Albret, et lui faire mieux priser les douceurs plus sans façon de sa tendre Grassinde.

Les plaisirs qu'il se procurait aux dépens de quelques maris n'étaient pas propres à modifier ses opinions peu favorables à l'endroit du mariage. Il fut toujours convaincu que

L'homme est bieu malheureux qui s'empêche le dos
Du fais et de lesmoy du facheux mariage;
Dans une mer de maux il va faire naufrage,
Et certe en peu de chair il trouve beaucoup d'os:
Se plonge qui voudra dans cet abyme infame;
Quant à moy, tout petit et libre que je suis,
J'ayme mieux espouser une mort qu'une femme.

Aussi pensons-nous qu'il ne se maria jamais.

Si le duc perdit complètement le temps à Londres, le poète sut

mieux l'employer. Il réunit tout ce qu'il avait composé dans sa vie littéraire de discours, missives, harangues familières en prose, et les publia en 1579. Ce fut l'œuvre du diplomate de second ordre, de l'homme d'expérience qui se fait conseiller. La place de secrétaire de la chambre, nous dirions aujourd'hui de secrétaire intime, ne devait pas être une sinécure auprès d'un jeune prince ardent, ambitieux, qui convoitait la main d'une grande reine, et gouvernait les riches et turbulentes provinces de l'Artois, du Hainaut et de la Flandre... Aussi La Jessée, attaché à la rédaction de sa correspondance, dut-il ralentir considérablement ses publications. Deux années s'écoulèrent sans qu'il mît rien au jour... Que faisait-il donc? Il fréquentait le monde et cultivait l'amitié des grands personnages. Il se lia notamment avec Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, et plusieurs autres gentilshommes lettrés, qui lui conservèrent plus tard leur bienveillance.

Tout en cultivant ces puissantes et utiles amitiés, La Jessée lisait ses vers au duc d'Anjou... Celui-ci fut si satisfait de la verve poétique de son secrétaire qu'il l'engagea à publier ses œuvres complètes.

Aussitôt La Jessée vide ses cartons, réunit, entasse tous les produits de sa poésie. Il est si étonné lui-même du grand nombre de ses «petits enfants conçus en sa grande jeunesse et parmi les plus grièves adversités, sans avoir eu jusqu'ici le moindre support et assistance de personne,» qu'il jugea nécessaire de faire un triage afin de n'offrir au parrainage du duc que des filleuls de choix et dignes de lui. « Il sépara cette masse et en choisit la moitié seulement, laissant pour lors l'autre moitié non moins diversifiée en conception et sujet. »

Au bonheur de trouver un Mécène aussi encourageant que le duc d'Anjou, *parrain et protecteur de son œuvre,* La Jessée joignit celui d'avoir un des éditeurs les plus célèbres de l'époque : Christophe Plantin, imprimeur d'Anvers. La Jessée dédia ses œuvres au duc, dans une épître en prose. On mit les feuillets sous presse, et les tomes parurent en 1583. La Jessée n'avait alors que trente-un ans; mais les tribulations d'une existence agitée et précaire l'avaient prématurément vieilli. On lui en aurait donné cinquante... Dans le beau portrait mis en tête de ses œuvres, il est représenté, selon la coutume du temps, vêtu à la romaine et en poète *lauréat,* c'est-à-dire ceint d'une couronne de laurier, à la manière des grands poètes italiens du XVIe siècle. Son front est large et haut, sa figure est allongée, son nez aquilin et finement sculpté, sa barbe entière, mais peu fournie, son regard sûr, mais peu inspiré... Ses pommettes sont saillantes, ses traits déjà amaigris, et

les coins de sa bouche tirés par deux grosses rides précoces. Il nous dit lui-même qu'il grisonnait déjà :

Sur mes vingt-sept ans, mon chef déjà grisonne.

Sa tête est belle d'ensemble et empreinte de noblesse et de fermeté.

CÉNAC-MONCAUT.

POÉSIES.

Ma Grand'Mère.(1)

Heureux l'homme à qui Dieu a donné
une sainte mère !
LAMARTINE.

Non, je ne puis jamais, dans mes nuits d'insomnie,
Entendre sans pleurer la cloche d'agonie,
Dont la funèbre voix guida son âme aux Cieux.
Non, je ne puis jamais revoir le Christ d'ivoire,
Sans baiser ses pieds blancs, où toujours ma mémoire
Retrouve ses derniers adieux.

Oh ! mon Dieu ! puis-je encore à l'ombre de l'église
M'agenouiller sans voir au loin la dalle grise,
Où ses pieds chaque jour s'arrêtaient pour prier ?...
Me verra-t-on jamais prendre au seuil de l'enceinte
L'eau du vieux bénitier, sans chercher sa main sainte
Qui sur moi venait s'appuyer ?

Et quand viendra le soir, irai-je à la même heure
Retrouver ma famille en son humble demeure,
Sans écouter ses pas et l'appeler au seuil ?
Lorsque de son foyer j'entourerai la flamme,
Pourrai-je détourner mes regards et mon âme
De son large et triste fauteuil ?

Et cette place aimée, aux fenêtres ouvertes,
Où le vent lui portait l'encens des feuilles vertes,

(1) Cette poésie inédite de Mme Léontine Thore est touchante comme une scène domestique de Greuze et empreinte d'une mélancolie toute chrétienne.

A l'heure où se voilait le ciel brûlant d'été,
Quand ma voix lui lisait la page vénérée
Du beau livre où toujours elle s'est inspirée
D'une sublime piété;

Puis-je y passer jamais, sans que mon pied s'arrête,
Craignant de profaner ce lieu de sa retraite,
Où je la vois encore, avec ses yeux baissés,
Murmurant à mi-voix les *Ave* du rosaire,
Les mains sur les genoux, jointes par la prière,
Et les pieds doucement croisés !

. . . . . .

Oh ! sa chambre surtout !... C'est comme un sanctuaire,
Où sa vie et sa mort ont laissé le mystère
De tant de nuits de paix et de jours de vertu.
Là, son âme a pu voir, tranquille et recueillie,
De ses quatre-vingts ans la carrière accomplie,
Sans y compter un jour perdu.

Aussi, comme avec calme elle attendit son heure !...
Dieu de son âme élue avait fait sa demeure;
Quand l'huile des mourants eut raffermi son corps,
Elle offrit chaque membre ainsi qu'un sacrifice,
Et porta sans gémir ses lèvres au calice
Que Dieu présente à tous les morts.

O mon Dieu! vois ces mains de nos larmes empreintes
S'élever pour t'offrir leur trésor d'œuvres saintes !
De toutes les vertus son cœur fut le foyer;
Et ses pieds affaiblis, maintenant immobiles,
Sans jamais défaillir, furent toujours dociles
A parcourir le droit sentier.

Elle était là mourante..... et sa famille entière,
Trois générations dont elle était la mère,
La pleuraient, la veillaient pour la ravir au ciel;
Et les petits enfants venaient coller leur bouche
Sur sa main défaillante, en entourant sa couche,
Agenouillés comme à l'autel.

Un cierge éclairait seul, à cette heure suprême,
Son front pâle, où déjà l'éternel diadème
Semblait se révéler en purs rayonnements.
Elle nous regarda d'un long regard de mère,
Et sa voix soupira cette parole amère :
« Oh ! mes pauvres enfants !

» Combien je vous aimais !... oh ! ce que je regrette,
» C'est vous... c'est votre amour...» Puis, soulevant sa tête,
Pour consoler nos cœurs brisés par ces adieux,
Elle dit : « Mes enfants, soyez toujours unies,
» Et priez chaque jour sur mes cendres bénies;
» Je veillerai sur vous aux Cieux. »

Et nous... nous l'appelions avec douleur... Ma mère !
Et nous baisions ce front que la souffrance altère;
Et nous cherchions sa voix, sa vie et son regard.
Mais elle,... détournant son âme de la terre,
Ses yeux levés en haut pour qu'un rayon l'éclaire,
Et priant dans un monde à part,

Pressant avec amour le Christ sur sa poitrine,
Elle disait ces mots que l'ange seul devine....
Et son souffle affaibli s'endormait dans son sein...
Et la cloche du soir, avec mélancolie,
Gémissait dans les airs pour sonner l'agonie,
Dont nos cœurs pressentaient la fin.

Et le prêtre, debout, recommandait cette âme
Au Dieu qui l'a créée, au ciel qui la réclame.....
Et je vis une larme..... et j'ouïs un soupir....,
Et les blancs séraphins la prirent sur leurs ailes.....
Et son Dieu la reçut aux fêtes éternelles.....
Oh ! grand'mère, est-ce là mourir?...

. . . . . .

Adieu !.... Plus que jamais, ô grand'mère chérie,
Nous nommerons le Ciel notre douce patrie,

Le foyer de famille et le nid maternel.
Oh ! sois notre patronne... et donne-nous, grand'mère,
Pour te revoir un jour, tes vertus de la terre
Et ton bonheur du Ciel !

MADAME LÉONTINE THORE.

L'Aumône d'un Bracelet.

Bagnères-de-Bigorre, le 17 août 1861.

Elle vint à Salut (1), sous l'ombre d'un platane,
S'asseoir en inclinant vers nous son front béni;
Et son regard, plus doux qu'un regard de Sultane,
Fit entrer dans nos cœurs un penser mi-profane
Que son langage saint eut aussitôt banni.

Ses cheveux, guirlandés d'un lien d'asphodèle,
Sur lequel tremblottaient de timides bluets
Avaient le lustre bleu du corps de l'hirondelle :
Des vierges de seize ans folâtraient autour d'elle,
Convoitant son anneau plus que ses bracelets.

« Les pauvres, ici-bas, lui disai-je, Madame,
» Sont les seuls suppliants qu'épargnent vos refus;
» Malgré la charité qui fleuronne votre âme,
» Si je vous demandais cette fleur de carthame,
» Vous me répondriez non : et je serais confus ! »

J'allais prendre un bouton d'églantine, à la haie,
Pour remplacer la fleur, retenue en sa main,
Lorsque, derrière moi, j'entends un cri d'orfraie;
Je me retourne et vois, recouvert d'une plaie,
Un bloc de chair vivante, un tronçon d'être humain.

(1) L'établissement thermal le plus fréquenté de Bagnères-de-Bigorre, distant de cette ville d'un kilomètre environ.

Cet être affreux à voir, plus horrible à décrire,
Car son seul souvenir me glace jusqu'aux os,
En marchant sur ses bras toujours roule et chavire :
Il se traîne vers elle, essayant de sourire,
Et non loin de nos pieds se campe sur son dos.

La dame au doux maintien devant cette structure,
Qui décuplait pour nous sa grâce et sa beauté,
Eut un effroi soudain; lui fixait sa parure
De ses yeux ulcérés, dont l'étroite fissure
Dégageait un rayon de sombre avidité.

Ce coup d'œil dispersa l'essaim jeune et folâtre :
Elle, le sein tremblant et le regard mouillé,
Tira son bracelet; et ses cinq doigts d'albâtre
Le laissèrent tomber dans une main noirâtre
Qui me rappelle encore un gantelet rouillé.

J. NOULENS.

BIBLIOGRAPHIE.

La Misère au Temps de la Fronde et St-Vincent de Paul, par M. Feillet. — Les Cheveux de Mélanette, par Angelo de Sorr. — Une Bulle Pontificale illustrée.

M. Feillet, dans son livre la Misère au Temps de la Fronde et St-Vincent de Paul, nous montre la Cour et son éclat apparent tranchant sur la misère générale dans les villes et les campagnes. Au-dessus de cette fausse splendeur et de cette détresse réelle, l'auteur place une douce et bienfaisante figure, celle du pâtre des Landes, fondateur de l'Institution des sœurs de charité, de l'Etablissement des enfants trouvés et de l'Hospice de la vieillesse à la Salpétrière. L'étude qui nous occupe donne une idée du délaissement territorial de la France et du tarissement de toutes nos ressources naturelles à cette

époque. La critique du mécanisme de l'Administration est légitimée par des documents authentiques et inédits. St-Vincent de Paul supplée par son rôle évangélique à l'indifférence du monde officiel et à l'insuffisance de la royauté. Il fut le premier et le plus grand des directeurs de l'assistance publique. Les auxiliaires dévoués et assidus de son œuvre apostolique furent les savants solitaires de Port-Royal. Ce coup d'œil sur la Fronde nous rappelle qu'elle accomplit presque tous ses actes extravagants en Guienne et en Gascogne. Toutefois, elle avait laissé la ville de Condom dans un tel état de paix que le Parlement de Bordeaux vint s'y établir et s'y reposer, à la suite des séditions de 1675. De l'histoire passons à la fiction :

Les fantômes légendaires, les alchimistes, les nécromans, enfin toutes les figures jaunes et maladives, que l'aile de la mort a touchées de son ombre, ont droit de cité dans le cerveau de M. Angelo de Sorr. Son esprit est un clair de lune à la lueur duquel les spectres viennent complaisamment exécuter leur danse macabre en ricanant dans leurs dents serrées, où les visions en robes blanches, poursuivies par des regrets fidèles, courent tremblantes sur la neige après des joies fugitives, où les sorcières font aux quilles avec des crânes et des tibias humains. Nous n'avons pas lu sa dernière conception, les Cheveux de Melanette, mais on nous a dit qu'elle était la digne sœur des autres œuvres de cet écrivain, et qu'elle était, comme elles, originaire du pays fantastique. Celui qui nous a fait le portrait de *la nouvelle héroïne du romancier Bordelais* nous l'a dépeinte chlorotique, fiévreuse et chevelue.

Nous avons eu naguère en main une bulle ou plutôt une dispense pontificale accordée en 1534 à un gentilhomme de Gascogne pour avoir vaillamment guerroyé les in-

fidèles. C'était l'époque où le pirate Barberousse, bey d'Alger et de Tunis, était devenu le grand amiral de Soliman et l'arbitre des mers. Des nuées de figures africaines, turban en tête et cimeterre en main, s'abattaient principalement sur les côtes d'Espagne et d'Italie; le seigneur gascon répondit à l'appel du vicaire de Jésus-Christ, et vint l'aider à repousser ces terribles descentes. Il fut récompensé par ce diplôme auquel étaient attachées pour lui et ses petits-fils plusieurs prérogatives religieuses. Nous laissons l'intérêt historique de côté pour ne nous occuper que de l'aspect artistique.

Sous le rapport de la peinture et de la calligraphie, ce petit monument sur vélin est un splendide spécimen d'un art qui n'est plus. Le cadre est guirlandé de trois arasbesques et illustré de cinq cartouches. Celui qui occupe le centre de l'architrave enferme une Vierge dont le pur sentiment gothique révèle la main d'un Fiesoles anonyme du XVIe siècle. Deux médaillons, dans lesquels sont figurés St-Pierre et St-Paul, décorent les extrémités du même entablement. Sur les panneaux des bas-cotés sont disposées parallèlement une tête de Christ et les armes pontificales timbrées d'une tiare. Les trois couronnes qui cerclent le bonnet sacré symbolisent la triple royauté du Pape sur l'Eglise universelle. Au sommet du champ sont fixées deux croix en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, toutes les deux liées d'azur et chargées de croisettes de sable. La croix est posée en pal. Les cinq petits sujets sont raccordés entre eux par de gracieux enroulements. Nous nous sommes dévotement incliné sur ce vénérable parchemin, et après une lecture scrupuleuse, notre appétit de bibliophile a fait chère lie avec ses délicates vignettes. Au nom du joli, cadet du beau, nous demandons que ce document soit comme une relique dérobé à la morsure des rongeurs

et logé dans une custode ou un écrin. Cette réflexion, conservatrice des titres originaux, nous permet de conseiller à ceux qui sont pourvus d'archives domestiques de les coter et de les classer avec une pieuse sollicitude. Il est juste de rendre à une réserve d'antiques souvenirs un honneur que l'on accorde volontiers, dans toutes les grandes maisons, aux récoltes d'un vignoble illustre. A l'instar des vieux crûs, les vieux papiers enivrent, mais c'est d'orgueil légitime et d'amour filial.

J. NOULENS.

Rôle des consonnes labiales (1)

(*Suite.*)

B, P, F, V, M.

5° *Manger*. J'avoue quelque hésitation; et si je me suis enfin décidé à ranger ici quelques mots de ce sens, cela tient à la prédominance de la labiale.

PAA (béarnais), PAN (gascon), PANIS (latin), *pain*, rappelle PASCERE, *paître*, PÊCHE, en grec παομαι. De là aussi le grec πων, latin PECUS (*troupeau*), d'où PÈC, PÊCQUE, et PÈGUE, PÊGO; PEGAS (*niais*). — Je n'ose y rapporter PAY, PAYRE, *PÈRE*, PATER πατηρ, qui prendrait le sens de nourricier.

Paître se dit encore en grec βοσκω, qui doit signifier manger *comme un bœuf*. βους. — Mot qui cependant pourrait appartenir à une autre famille, où la labiale domine sans qu'il y ait action des lèvres, c'est-à-dire à celle de ARBOR, de BOS, *bois, bosquet, bocage*. — En copte, *Bo* veut dire *arbre*; en sémitique, on trouve MO, d'où MALUS (arbre à fruit), MALUM, *pomme*, μηλον, et en français *MAT*, en gasc. MAS, le mot latin MALUS ayant aussi ce dernier sens.

En supposant que βοσκω soit de la même famille que *pocq*, insérons après le β une lettre destinée à marquer le *bruit*, la *résistance*, nous

(1) Voir, ci-dessus, p. 221.

aurons βρωσκω, *brouter*, BROUSTA, action multiple des lèvres, de la langue, des dents, qui me paraît bien rendue par l'entassement des consonnes BRSC, BRST. — Vite, rattachons-y BRIFFA, *briffer*, et BROUSTE, *broussailles*, qui conduit à BROT (lang.), BROC (gasc., land.), BREY (médoq.), *épine*, BROQUE, BROCO, BROCHE, et BROUQUET, qui par ses sens multiples, *petite épine*, *bouquet* et *bosquet* va se rallier à la famille de BOS, *bois*.

6° *Parler*. Il y a plusieurs manières de parler; car, dans cette action multiple, tous les organes de la bouche sont en jeu. On parle des lèvres, on *babille*, on *bavarde*, on *balbutie;* on parle en frappant les lèvres de la langue, on *blaise*, on *hable*, on *blague;* on parle en appuyant les dents sur la lèvre inférieure; on φητι, on FATUR, on FABULATUR, on dit des *fables*, des *fariboles*, on parle avec *emphase*, avec *fatuité;* on parle des dents, on fait *ta*, *ta*, *ta*; on DICIT, on *dit;* on parle raisonnablement lorsque la *langue* surtout est en jeu et frappe tour à tour les organes de la prononciation; on LOQUITUR, on λαλει, on *parle*, ou *raisonne*,, on λεγει, on LEGIT, on LUGIS (méd.), LEGIS (gasc.), on *lit*, on ROGAT, on ORAT, on ερηται, on *inter*ROGE, on *prie*, on PRÊGO, on PRECATUR; on parle du gosier, le G domine, on s'*égosille*, on GARRIT, on *conte*, on *chante*, on *huche*, on *ricane*, on CACHINNATUR, on *cancanne;* on parle du nez, on *narre*, on *naxille*, on *nargue*, on TEMNIT, on est NASUTUS, etc., etc. Nous ne saurions descendre dans tous ces détails; le *parler* des lèvres doit seul nous occuper; et 1° à *babiller*, BABILHA, et *balbutier*, se rapporter les termes latin BALBUS, grec βαβαζειν, les exclamations βαβαι, παπαι, PAPÆ, et le nom du balbutiement par excellence, BABEL, qu'on regarde comme formé par le redoublement du radical sémitique BAL, parler, BAL-BAL. — 2° *Blaiser* est le même que BLÆSUS, latin, βλαισος. Le rapprochement de B et de L (BL, et PL, et FL), détermine une famille de mots très nombreuse, que nous aurions l'occasion d'étudier plus tard. — 3° *Bavarder* et *baver* sont frères. Les Latins avaient, dans le dernier sens, SPUMARE, appartenant à une autre tribu labiale, dont nous avons fait ESCUMO, écume. — 4° *Parler*, étant l'action générale, demande le concours de tous les organes; (P R L représentent les lèvres, le palais, la langue.) Ce mot, d'après les étymologistes, dérive de παραβολη, *parabole*, ce que rend sensible le mot gascon PARAOULO; le B, ici changé en OU, reparaît en espagnol, mais transposé : PALABRA (pour *parabla*); l'italien dit PAROLA, et le français *parole*. Le sens

propre du mot est *lancer de côté*, παρα-βαλλειν; et le premier sens de *parabole* est *énigme*, *allusion*.—En latin, *parole* se dit VOX et ne se distingue pas de la *voix*, BOAS (méd.), BOÈS (land.) Ailleurs, BOUS, BOUTS, dont la labiale est toujours le fondement. — VERBUM, d'où *verbe*, reproduit deux fois la labiale et rappelle le radical grec ερ, primitif de parler, donnant les futurs ερω et εσω, et se changeant en λ au présent λε-γω, où semblent dominer la langue et le palais. Ainsi, le passage d'un organe à l'autre se fait par degrés imperceptibles. La narration, qui admet une parole plus soignée que la conversation ordinaire, admet aussi une labiale emphatique, F. A ce groupe appartiennent φημι, FARI, FABULA, *fable*, FACUNDIA, *faconde*, ENFANT, ENFAN (lang.), EFAN (rouerg.), ENHAN (land.), EHAN (médoq.)

7° *Crier*. Dans quelques cris, les lèvres jouent un rôle. Nous avons déjà parlé de BRAMA, de BRAUILHA, de BRAIRE, où le B et le R s'unissent pour donner plus de force au cri. En voici un où le B est seul : BADA, *crier à bouche béante*, que je crois frère de *béant*, de PATERE (s'ouvrir), et de VAGIRE (*vagir*.) Ces mots, plus ou moins imitatifs, sont frères pour deux raisons : tous ont la même lettre pour fondement, tous obligent à tenir la bouche ouverte. Les Grecs, qui ne s'arrêtaient pas aux lèvres, mais apercevaient le gosier au fond, ont préféré la gutturale : s'*ouvrir* se dit καινω, et BADA, *crier comme une oie*, χην, d'où *canard* et *cancan*.

8° *Souffler*. Comme il y a plusieurs manières de souffler, il y a plusieurs façons de modifier la labiale. Si l'on souffle avec les deux lèvres, on produit le son VU ou VOU, que je reconnais dans *VENT*, VENTUS, BÈN, BENTA; dans BOUHA, gasc.; si peu que les dents s'approchent des *lèvres*, l'aspirée F s'y joint, et arrive BOUFFA (agen.), BOUFFO, BOFO, BOUFFIOLO, et *bouffer*.—Le latin, par la même raison, dit FLARE; et SUBFLARE a produit *soub-fler*, *souffler*. Les Grecs soufflaient sans doute en poussant seulement l'air, sans le modifier par les lèvres, car ils n'admettent point de consonne : αυω; ils *hâlaient*. Cette forme a produit HALARE, HALITUS; *haler*, *haleine*; HALA, HALET (béarn.), LE (ag.), LÈN (médoq.)

Comme dérivé de BOUHA, je signale le bazadais BOUHOUM, une *taupe*, et BOUHOUMERO, taupinière.

Certaines fleurs, comme le *liseron*, les *campanules*, le *silene inflata*, les *cosses* de *baguenaudier*, etc., portent çà et là le nom de BOUHET parce que, fermés et comprimés, ils se gonflent et éclatent avec bruit.

9° *Siffler*. Quoique le fondement de ce mot soit du domaine de la langue, je le cite parce que l'élément labial s'y montre presque nécessairement. *Siffler* s'éloigne assez de SIBILARE; mais on a pu dire *SIBLER, siveler*. Quoi qu'il en soit, en gascon on dit SIOULA et CHIOULA, en périgourdin ESTIFLA.—Il faut bien que la labiale ne soit pas absolument nécessaire, car les Grecs ne l'ont pas : συριζειν, en éolien συριαδειν.

On voit par cette analyse le parti qu'on peut tirer d'une seule lettre, d'un seul point de vue. C'est une étude vaste, pleine d'intérêt. Plus on l'approfondit, plus on y trouve de charmes. Essayons de nous avancer encore un peu.

Un savant anonyme osa, au grand scandale de quelques grammairiens, faire insérer dans le *Journal des Artistes* une note sur la parenté de *potare, potiri, potestas*. Cette note est entrée dans le domaine de la *Revue d'Aquitaine* (tome III, p. 203), pour faire suite à un simple rapprochement indiqué par M. Léonce Couture (ibid., p. 179). M. Lespy, qui n'avait en vue que la transmission latine, s'est inscrit en faux.

10° *Vouloir*. La volonté se traduisant par la parole, je ne saurais m'étonner que les deux actions fussent exprimées par un radical analogue. — Parmi tous les mots qui signifient *parler*, je suis maître de choisir; je choisis le radical BAL (παρα-βαλλω, *bal-butier*, BAL-BAL); or, ce radical est le même que celui de *vouloir*. BOL (vol-o, voul-oir, βουλ-ομαι); je dis le même, car βαλλω donnerait au parfait second βεβολα, comme le prouvent παρα-βολ-η, βολ-ος, *boul-e*. Donc BAL et BOL sont identiques et donnent naissance à trois sens principaux : *parler, lancer, vouloir*, sens intimement liés, car la parole se *lance*, et la volonté est un *élan* de l'âme vers l'objet désiré. Ajoutons une réflexion philosophique : *parler* et *vouloir* sont une même chose; on ne peut parler si on ne le veut pas; et la parole est l'organe naturel de la volonté. Donc, l'organe de la parole est aussi l'organe de la volonté, c'est la bouche, ce sont les lèvres; c'est la consonne labiale.

Enregistrons. BOULÉ, *vouloir*, VOLO, βουλομαι,—BOULOUNTAT, *volonté*, VOLUNTAS, βουλη.

BALAN, *élan, balancer*, βαλλω. — *Balle, boule*, BOULO, βολος; latin, PILA, qui conduit à παλλω, agiter, d'où PALUM, PAOU, PAL, *pal* et PALET, etc.

11° *Pouvoir*. Si philosophiquement la parole est l'organe de la vo-

lonté, la volonté est aussi l'organe de la puissance. Ce sont deux facultés de l'homme que la philosophie ne sépare pas, bien que l'une soit plus bornée que l'autre. En Dieu, la puissance et la volonté, étant infinies, sont une même chose et ne sauraient recevoir deux noms différents que par rapport à notre conception bornée.

Donc, je ne m'étonnerai pas non plus de trouver la puissance exprimée par une labiale. Or, le grand acte de la création est exprimé en hébreu par BARA, *creavit*; le radical BAR est assurément l'analogue de BAL, BOL.—*Faire* se dit en grec ποιεω en latin, FACERE, en français *faire*, en gascon, FAYRE, FA, HA, HE; partout nous trouvons le fondement labial, soit la forte P, soit l'aspirée F.—*Pouvoir*, POUDÉ. POSSUM (*potes*), POTESTAS, POTIRI nous montre absolument le même radical que POC, POT.

Nous croyons donc qu'il y a dans cette coïncidence plus que du hasard.

De plus, le *vouloir* est exprimé par la douce B, le *pouvoir* par la forte P; dans le premier cas, une douce linguale L soutient la douce B; dans le second cas, la forte dentale T vient au secours de la forte labiale P. Il semble que la puissance soit le complément de la volonté, comme la consonne forte est la plénitude de la douce. D'autre part, le même rapport se trouve de BOUCO à POT, de BIBERE à POTARE, de *balle* à *pal*.

Pour la seconde fois, cette coïncidence a sa raison d'être; et j'entrevois que le rôle de la consonne labiale n'est pas circonscrit à des actions matérielles, mais s'élève plus haut jusqu'aux régions spirituelles de la volonté et de la puissance.

Tout ceci dépasse peut-être les bornes d'un simple rapprochement, mais on nous fera grâce en faveur du grand nombre de mots gascons soumis à l'analyse comparative.

Nous les rangeons dans l'ordre suivant :

1° Boûco, pot, lèbre, boucin, bec, potcho, pôco, pot (vase), toupi, bâse (vase), bachèt (bateau), boûyto, bouta, bouchèt, got, goudâlo. — rôzo, roûjo;

2° Balot, lapa, leba;

3° Poutoun,

4° Béure, pînto;

5° Pan, paa, pêche, pèc, pay. — Bos, bousquet, mas (masta), brousta, briffa, broûsto, brot, broc, brêy, brôco, brouquet;

6° Babilha, escûmo;—Parla, parâulo, boès;—Enfan, ehan;

7° Brama, braulha, bada;—canard, cancan;

8° Bouha, bouffa, bôffo, bouhoum, bouhoumèro;—hala, halet, lèn;
9° Chioula, estifla;
10° Boulé, boulountat;—balou, boûlo, pau, palet;
11° Fayre, fa, ha, hè;—poudé.

L'abbé CAUDERAN.

MISCELLANÉES.

Nous avons dans notre dernier numéro dit quelques mots de la figure de Montluc. Aujourd'hui, pour donner une idée de son influence, nous allons rapporter un fait qui la démontre, puisqu'il établit qu'une loi traditionnelle fut renversée en sa faveur.

Un principe fondamental de l'ancien droit était la fameuse maxime *Paterna Paternis, Materna Maternis*. Cette règle ayant coûté à Loyseau la perte d'un procès, il tenta de la ridiculiser en la parodiant par *Lanterna Lanternis*. Cette loi menaçait la famille de Montluc de dépossession. Le maréchal ayant survécu à ses fils, sa fortune devait passer à la veuve de l'un d'eux. Pour prévenir la transmission de ses biens à une maison étrangère, Jean de Monluc, évêque de Valence, ex-ministre d'Henri III en Pologne, sollicita et obtint pour son frère le fameux édit de Saint-Maur en mai 1567. Laissons parler Mornac (1).

..... « Cet édit *maternel* fut donné, à la demande pressante et » après les sollicitations au près du roi les plus vives du seigneur de » Montluc, homme de cour en fort grand crédit, à raison des services » par lui rendus avec beaucoup d'éclat, soit au dedans soit au dehors. » Il avait vu son fils mourir avant le temps et un petit-fils lui survi- » vre. Si celui-ci venait à défaillir après lui-même, qui fléchissait déjà » sous le poids des ans, il devait arriver que tous les biens de la maison » Montluc seraient transmis à une famille étrangère par la mère sur- » vivante dudit petit-fils, la quelle en aurait recueilli l'héritage par le » secours du Tertyllien. »

Cet édit fut mal accueilli par les parlements; ceux de Toulouse et de Bordeaux, pour lesquels il avait été fait, refusèrent de le recevoir. Il fut attribué au chancelier de L'Hôpital bien qu'il fut l'œuvre de Lansac, homme d'épée. Cujas l'appelait *ambitiosum decretum* et Mornac *edictum adulterinum*. Cet édit au profit d'un seul et contraire à l'intérêt de tous ne tarda pas à être révoqué. (Août 1729).

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

(1) MORNAC, t. I, p. 438, éd. 1721.

ANTOINE DE BOURDEAUX.

Il y a dans notre histoire une particularité remarquable et bien fréquemment observée, c'est l'absence, dans ses pages, de certains hommes qui ont été mêlés aux plus grands événements de leur époque et dont le nom est couvert d'un oubli mystérieux jusqu'au jour où quelque moderne historien remet en lumière le personnage inconnu et ses services à peu près ignorés. Quand parut, en 1859, l'ouvrage de M. Guizot sur Olivier et Richard Cromwell, on fut étonné de la quantité de faits curieux qui s'y trouvaient racontés et dont nul n'avait parlé avant lui. Les notes placées à la fin des volumes nous apprennent l'origine de ces documents précieux pour l'intelligence des rapports entre la France et l'Angleterre pendant la minorité de Louis XIV.

Le 2 décembre 1652, sous prétexte de conclure un traité de commerce, mais en réalité pour surveiller et contrecarrer les menées du prince de Condé et de l'ambassadeur d'Espagne, Mazarin envoya à Londres un diplomate qui devait tenir le cardinal au courant des intrigues politiques du cabinet de St-James. Messire Antoine de Bourdeaux, conseiller du roi en son conseil d'Etat, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances dans la province de Picardie, fut désigné pour cette mission difficile. Sa correspondance avec Mazarin, Turenne et Brienne, ses mémoires ainsi que ceux de son père ont été la source où M. Guizot a puisé les mille détails qui rendent si attrayant son récit de la révolution d'Angleterre et du rétablissement des Stuarts. Il nous a paru intéressant de faire revivre le souvenir de ce personnage qualifié par Hume d'homme habile et rusé et qui

servit la France avec un incontestable talent. D'ailleurs, en sa qualité d'enfant de notre Gascogne, M. de Bourdeaux ne pouvait nous être indifférent.

Le nouvel ambassadeur appartenait à la maison de Bourdeaux (1), quelquefois Bordeaux, une des plus anciennes du Bazadois. La tradition du pays donnait pour origine à cette famille un certain Pierre de Bourdeaux qui fut témoin en 1108 avec Guittard du Bourg et quelques autres chevaliers lors de la fondation par le seigneur de Lesparre du prieuré de Mansirot, dépendant de l'abbaye Ste-Foi de Conches en Normandie (2). A cette vieille race appartient aussi Pierre Amanieu de Bourdeaux, possesseur de nombreux fiefs, dont on a le testament daté du 20 mai 1300. De belles alliances augmentèrent l'influence et la fortune de cette maison. Comtore de Veyrines, en 1225, apporta en dot à Pierre de Bourdeaux de grands biens situés aux environs de Bazas. Leur fille Assalide épousa Bertrand, fils du noble baron En Jordan de Lisle. Dans la liste des grands vassaux à qui le roi d'Angleterre écrivit le 17 juillet 1315 pour les affaires du duché d'Aquitaine, nous voyons mentionnée avec les d'Albret, les Gensac les de Batz, Jeanne de Bourdeaux, dame de Lavardac (3). Jehan de Bourdeaux se trouve le 15 avril 1491 à la revue passée près de Nantes de cent hommes d'armes et de 200 archers, commandés par le sire d'Albret. Ses fils Arnaud et Peyrot de Bourdeaux sont nommés dans le rôle de ceux « *qui ont pris les casaques, lances et banderolles* » à la montre de Bayonne le 16 juillet 1494 (4). Gabriel de Lurbe, dans sa

(1) Les Bourdeaux portaient : écartelé au premier d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un casque antique de sable. Au second, de gueules aux deux épées d'or en sautoir ; au troisième, de gueules à la croix potencée d'argent. Au quatrième d'azur au lion d'or accompagné en chef de deux fleurs de lys du même. — Couronne de comte.

(2) Var — bord. — *Gall. christ.*, t. I.

(3) Rymer.

(4) Montlezun.

chronique de l'année 1619, parle de l'illustration des seigneurs de Bourdeaux, déjà puissants, dit-il, en 1143. Plusieurs personnages de ce nom occupèrent des postes considérables dans le duché de Guyenne et on les trouve mêlés dans l'histoire avec les sires de Rostaing, de Duras, de Pontac, de Laurensan, de Lestonnac, etc. Enfin, depuis 1487 jusqu'en 1544, cette maison donna trois maires à la ville de Bordeaux. La seigneurie de Livran et le beau château de Blanquefort, dont les six tours en ruines se voient encore, près de Bazas, appartinrent dès le XIIIe siècle à cette famille avant de passer aux barons de Goth et de Durfort. Plus tard, par suite de ventes, d'achats et d'héritages, la majeure partie des domaines des Bourdeaux se trouva dans le Tursan et la Chalosse, au milieu du pays des Lannes, où se fixa une branche cadette; un de ses rejetons, Christophe de Bourdeaux, fut mandé à Paris et créé conseiller du roi, grâce à la protection de son compatriote Jacques Desclaux de Mugron, confesseur de Richelieu, qui mourut en 1558 évêque de Dax. Le fils de Christophe travailla longtemps avec le cardinal et fut nommé par Louis XIII intendant des finances. Le premier ministre apprécia les talents du sire de Bourdeaux et l'employa avec succès dans des négociations délicates. Pendant le siége de La Rochelle, chargé par le cardinal d'une mission près de Bassompierre, l'intendant sut gagner l'amitié du maréchal qui en parle dans ses mémoires comme d'un homme de mérite lié avec les cardinaux d'Effiat et de Sourdis, les seigneurs de Schomberg, de St-Chaumont, de Canaples, de Marillac, de Châteauneuf et tous les personnages marquants du royaume. Au reste, le sire de Bourdeaux, fort bien en cour et très puissant, n'employa son crédit que pour opérer des réformes et contribuer à des créations utiles; c'est à lui que l'on doit la construction de l'église et de l'esplanade de Mont-

pellier, décrété par Montmorency et Bassompierre, chez Monsieur de Fossé, gouverneur de cette ville.

L'année suivante, il se rendit à Cannes, sur l'ordre de Richelieu, pour régler les finances de la Provence. Le maréchal de Vitry osa intervenir et empêcher le règlement des comptes, prétendant que ce droit n'appartenait qu'à lui seul en sa qualité de gouverneur du pays. Aussitôt le cardinal lui enleva le commandement de la province, le donna à Louis de Valois, comte d'Alais, et fit emprisonner le maréchal à la Bastille « *pour avoir fait excès et abus de pouvoir contre un envoyé de Sa Majesté* (1). »

Le sire de Bourdeaux ne fut pas en si bons termes avec Mazarin. S'étant trouvé forcé de prêter vingt mille écus à ce premier ministre, alors fort gêné, le gentilhomme bazadois eut beaucoup de peine à en obtenir le remboursement; aussi il s'opposa avec fermeté à l'avance d'une grosse somme destinée à payer la solde des Suisses qui menaçaient de se révolter. L'assemblée des intendants de finances, sollicitée en vain par le cardinal, l'obligea de donner en nantissement à ces troupes étrangères pour les apaiser, une partie des diamants de la couronne. Mazarin ne pardonna jamais à M. de Bourdeaux de s'être, en cette circonstance, montré contraire à son désir. Heureusement, le mauvais vouloir du cardinal fut neutralisé par un service éminent que rendit l'intendant à Anne d'Autriche pendant l'exil du premier ministre à Sédan. La cour se trouvait à Saumur dans un grand dénûment ; tous les fonds disponibles ayant été employés à soumettre l'Anjou, que le duc de Rohan venait de soulever, la reine avait beaucoup de peine à faire subsister sa maison et celle de son fils. En ce moment arrivèrent des officiers des divers régiments pour réclamer la

(1) Mém. de Bassomp.

solde de leurs troupes. « Ils avaient tous ordre, raconte » Monsieur de Bourdeaux dans ses Mémoires, de faire de » grandes instances pour avoir l'argent, et ils devaient » suivre exactement les conseils du sire de Mesnil-Haudré, » gentilhomme de Normandie, commandant le régiment de » Grammont cavalerie. La reine n'avait pas le quart de la » somme nécessaire pour payer ces officiers; aussi voyant » qu'ils parlaient haut et qu'ils ne feignaient pas de dire » que leurs régiments ne pouvaient plus servir si on ne » les payait, elle appréhenda que ce ne fût là un com- » mencement de révolte et qu'ils ne grossissent bientôt » le nombre des rebelles. Le maréchal d'Hocquincourt, » conseillé à ce sujet, lui répondit qu'elle devait faire un » effort pour leur donner satisfaction. C'était demander » l'impossible à cette princesse parce que la plupart des » provinces étaient ou dans la puissance des rebelles ou » tellement désolées par les courses des gens de guerre » qu'elles ne pouvaient plus payer la moitié de leurs taxes; » encore cette moitié ne revenait pas, à beaucoup près, » dans les coffres de Sa Majesté. Les élus et autres gens » pareils qui semblent n'avoir été créés que pour abîmer » les peuples, n'oubliaient pas, dans ce temps de désordre » et de confusion, de mettre tout en usage pour s'enrichir. » Ils s'étaient fait donner les tailles à un certain prix, et » tandis qu'ils s'engraissaient du sang de la nation, la cour » se trouvait dans une nécessité inconcevable. La reine » prit le parti de parler elle-même à ces officiers qui vin- » rent tous en corps lui présenter leurs placets. Le Mesnil- » Haudré, leur chef, demanda de l'argent ou son congé. » Anne d'Autriche le voulut flatter personnellement et lui » dit quantité de choses obligeantes ainsi qu'aux autres of- » ficiers. Mais comme on était dans un temps où l'autorité » souveraine n'était guère respectée, cette princesse fut si

» peu contente de la réponse du Mesnil-Haudré que,
» quand elle fut rentrée dans son cabinet, elle se mit à
» pleurer. J'étais alors à la cour, et la reine m'ayant ap-
» pelé pour me demander si je ne pourrais pas lui trouver
» quelque argent sur mon crédit, elle m'exprima la peine
» où elle était. Je lui répondis que j'allais travailler à la
» sortir d'embarras : je fus chez La Vieuville avec qui je
» n'étais pas trop mal et je lui fis signer une ordonnance
» de trois mille livres pour le Mesnil-Haudré, l'assurant
» que si Sa Majesté n'approuvait pas cette ordonnance, j'en
» fournirai moi-même les fonds de mon propre argent, et
» quand il ne me serait jamais rendu je me trouverais en-
» core trop heureux de tirer la reine d'une aussi grande
» peine que celle où elle était. M. de La Vieuville m'ayant
» approuvé, je fus trouver M. du Mesnil-Haudré qui reçut
» fort bien les trois milles livres et laissa la reine en repos.
» Il ramena les autres officiers à leurs régiments, leur di-
» sant qu'on ne pouvait pas prendre Sa Majesté à la gorge
» et que, puisqu'elle n'avait pas d'argent, il fallait bien se
» donner patience malgré soi en attendant qu'elle pût en
» trouver. Anne d'Autriche me sut extrêmement bon gré
» de l'avoir tirée à si bon marché de cette affaire, et elle
» me donna, ainsi qu'à mon fils, des marques de sa bonté
» et de sa reconnaissance (1).

Mazarin, quoique mal disposé contre Monsieur de Bourdeaux, ne voulut cependant pas se priver des services d'un homme que son intégrité, ses talents et ses alliances mettaient en bonne position à la cour et il l'appela souvent à donner son avis sur des questions difficiles, principalement sur celles qui se rapportaient aux finances. Lors de la banqueroute du surintendant d'Emery, ses conseils fu-

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.

rent d'une grande utilité pour le ministre; mais tout en blâmant qu'on eût fait choix d'un homme de guerre pour cet emploi, M. de Bourdeaux ne voulut point nuire à ce personnage, et lorsque la reine le manda pour savoir s'il approuvait la nomination à ce poste du maréchal de La Meilleraye, l'adroit intendant répondit que le moment lui semblait mal choisi pour nommer un nouveau titulaire, car malgré toute l'habileté possible, il ne pourrait jamais venir à bout de réparer les désastres de son prédécesseur. Dans sa jeunesse, la vivacité méridionale de M. de Bourdeaux lui avait attiré la haine de quelques seigneurs qui, toujours, lui gardèrent rancune pour des épigrammes trop acérées; aussi dans la suite, le trait distinctif de son caractère fut-il une continuelle bienveillance et un grand soin de ne pas se faire d'ennemis. Voulant réparer les brèches causées à sa fortune par les charges élevées dont il avait été revêtu et qui alors n'enrichissaient pas quand on les remplissait dignement, M. de Bourdeaux avait résolu le difficile problème d'être bien avec le parti de la reine et avec celui du parlement. De graves raisons l'obligeaient à une prudence excessive; il était cadet de sa maison; la majeure partie des biens patrimoniaux du Bazadois et des Lannes appartenait à son oncle, suivant l'usage de ce temps; et l'intendant désirait assurer à son propre fils, sinon une grande position, du moins des protecteurs influents qui pussent l'aider à créer une fortune pour sa branche et à augmenter les richesses des aînés. A cette époque, les mots race, lignée, offraient un sens profond qui donnait au «*pater familias*» l'autorité absolue d'un roi sur ses sujets; quelque puissant que pût devenir le cadet, il était toujours tenu d'obéir à l'aîné et de respecter en lui un pouvoir indiscutable que la foi de ce siècle croyait dévolu par la Providence. Tout reposait alors sur cette base; et la famille,

formant un vigoureux et nombreux faisceau, n'était pas, comme de nos jours, un mot vague, comprenant deux ou trois personnes, indifférentes le plus souvent pour ceux qui portent le même nom et ont des souvenirs et des aïeux communs.

M. de Bourdeaux commença par donner à son fils une éducation forte et variée qui lui permit plus tard de remplir avec talent des emplois de diverse nature. Rompu de bonne heure, par son père, aux questions financières et politiques, le jeune gentilhomme fut nommé par Richelieu maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. A vingt-cinq ans la régente le fit intendant d'armée, et ce fut lui qui occupa cette charge dans le régiment de Monsieur de Turenne, pendant le siége d'Etampes. La correspondance suivie qui s'établit entre eux prouve que ce grand général conserva toujours beaucoup d'affection pour M. de Bourdeaux. Il exerça aussi les mêmes fonctions durant les longues querelles d'Anne d'Autriche avec le duc de Lorraine, et il fut obligé de se fixer à Sédan afin de surveiller de plus près les intérêts du roi. Pendant son séjour dans cette ville, Mazarin, alors en disgrâce, vint s'y réfugier pour attendre la fin de la guerre entre la cour et le parlement. Plus heureux que son père, Antoine de Bourdeaux sut plaire au cardinal qui l'employa utilement à négocier son retour auprès de la régente. Bientôt cette princesse remarqua l'esprit fin et profond de l'intendant d'armée et lui proposa de l'envoyer en Savoie avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Ce choix était fort flatteur, aussi le jeune de Bourdeaux accepta ce poste avec empressement et vint à Paris préparer ses équipages. Le cardinal, voulant récompenser ses services et venir en aide à la médiocrité de sa fortune, le créa conseiller du roi et le nomma intendant de justice, police et finances dans la province de

Picardie. Mazarin, quoique toujours retiré à Sédan, dirigeait les affaires de l'Etat et rien ne se faisait sans son avis. Vers cette époque, Antoine de Bourdeaux épousa la fille de son cousin, Messire de Bourdeaux de Moncontour, receveur général des finances d'Orléans. A cette occasion le vieil intendant céda à son fils la terre de Neuville près de Monfort-l'Amaury, récemment achetée cent dix mille écus des héritiers de M. de Bérangeville, grand prévost de l'hôtel. A ce don était joint une commission de président au grand conseil du roi. La chronique mondaine de 1646 nous représente la nouvelle mariée comme une personne vive, intelligente, bien faite mais peu jolie; la longueur de son menton a surtout exercé la verve des chansonniers du temps (1). Il fut convenu que la jeune femme, dont la santé était assez délicate, resterait avec sa mère à Neuville, pendant l'absence de son mari.

Au moment de se mettre en route pour Turin, le nouvel ambassadeur reçut un avis de la reine qui l'engageait à différer son départ de quelques semaines. Il était arrivé des nouvelles fort graves d'Angleterre. Cromwell, alors tout puissant, se plaignait de la manière dont agissait la France envers lui. « Toutes les autres puissances, disait-il, avaient » envoyé à Londres de grands personnages pour le féliciter » de ses victoires et de l'élévation où il était parvenu; la » France seule ne lui avait pas rendu cette civilité, et il » était bien près de saisir l'occasion de l'en faire repentir » en favorisant et aidant les troubles de Guyenne; que » d'ailleurs il n'y avait personne dans toute l'Angleterre et » dans le voisinage qui ne l'engageât à ne point la laisser » échapper (2). »

La révolte du prince de Condé et la présence à Londres

(1) Chansons historiques, coll. Maurepas.
(2) Mém. de M. de Bourdeaux.

du marquis de Cugnac, son chargé d'affaires, rendaient ces menaces redoutables; aussi le cardinal jugea prudent de conseiller à la reine une mesure de courtoisie et d'envoyer un ministre au lord protecteur, à l'exemple des autres têtes couronnées. Anne d'Autriche se révolta d'abord à l'idée d'accréditer un ambassadeur auprès de l'assassin de Charles Ier, mais Mazarin lui démontra de quelle importance il était de ne pas se brouiller en ce moment avec l'Angleterre; la régente dut faire passer les intérêts de son fils avant ceux de la famille exilée, et elle laissa le cardinal maître d'arranger les choses comme il l'entendrait.

Les rapports entre les deux royaumes étaient assez froids. La parenté d'Anne d'Autriche avec la reine et les princes Anglais, ainsi que les offres de secours faites par la mère de Louis XIV à sa belle-sœur, alarmaient et irritaient Cromwell. L'ambassadeur d'Espagne, don Alonzo de Cardènas travaillait à conclure avec l'Angleterre un traité défavorable à la France et profitait des mauvaises dispositions du protecteur pour l'engager à soutenir les frondeurs et les rebelles de la Guyenne. Mazarin, instruit de ces menées par Barrière, agent officiel à Londres de M. le prince, mais vendu en secret au cardinal, comprit qu'il était nécessaire d'envoyer promptement auprès de l'usurpateur un diplomate habile qui sût, sans engager en rien la politique du roi, endormir par d'adroites et vagues promesses l'esprit soupçonneux du chef de l'Etat. Il fallait qu'il fût capable de rendre un compte fidèle de la situation des esprits et du degré de confiance qu'avait la nation dans le nouvel ordre des choses. Personne ne parut plus propre à cet emploi que M. de Bourdeaux; Anne d'Autriche promit de lui réserver le poste de Turin pour son retour d'Angleterre et confia provisoirement l'ambassade de Savoie à M. du Plessis-Besançon, mais seulement avec le titre d'envoyé. Mazarin

fit venir à Sédan son jeune protégé pour lui expliquer plus complètement ses vues et ses desseins; il le mit en garde contre les embarras que ne manquerait point de lui susciter don Alonzo de Cardênas, lui rappelant que les troubles d'Angleterre et d'Ecosse avaient eu pour premier promoteur le cardinal de Richelieu, dont la politique était d'occuper les Anglais dans leur pays pour les empêcher d'intervenir dans les affaires de la France et de l'Autriche. Enfin il recommanda à M. de Bourdeaux de ne rien terminer avec Cromwell avant d'être sûr que celui-ci n'eût des chances certaines de se maintenir dans la haute position où il était parvenu. Mais quoi qu'il arrivât, l'abandon des Stuarts ne devait jamais être la condition d'aucun arrangement avec le lord-protecteur, telle était l'expresse volonté de la régente. Cette princesse désirant attacher d'avantage à ses intérêts le nouvel ambassadeur eut avec lui avant son départ une longue conférence: « Il savait sans doute qu'il allait dans » une cour dont la correspondance avec la sienne était plus » nécessaire mille fois que celle de toutes les autres puis- » sances; que du reste il n'eût aucun regret de perdre pour » le moment le poste de Turin, c'était seulement chose re- » tardée. D'ailleurs quoique le roi ne l'envoyât pas à Lon- » dres en la même qualité qu'il devait aller en Savoie » puisqu'il n'avait que le titre d'envoyé extraordinaire » auprès du lord Cromwell, son emploi cependant ne laissait » pas d'être d'une autre conséquence que celui qu'on lui » donnait auparavant. Elle aurait pu choisir une autre per- » sonne pour une affaire aussi considérable, mais comme » elle avait bonne opinion de ses talents par ce qu'elle lui » avait déjà vu faire elle espérait qu'il s'en acquitterait » mieux que personne (1). »

(1) Mém. de Bourdeaux.

Au sortir de l'audience royale on remit à M. de Bourdeaux une lettre de Louis XIV pour le parlement britannique et des notes détaillées sur les différents partis qui divisaient le royaume britannique. Sa suite était fort nombreuse et digne du représentant d'une grande puissance; un de ses beaux-frères, placé à la tête de sa maison, était parti à l'avance avec plusieurs secrétaires pour préparer les logements à Londres. Le rôle des ambassadeurs était alors plus important et entouré d'un plus grand prestige que de nos jours où le télégraphe ne leur permet que bien peu d'initiative.

La position de Messire Antoine était fort délicate; son arrivée à Londres semblait déjà être un hommage tacite rendu à Cromwell, une sorte de reconnaissance de son usurpation, et cependant il lui était enjoint par Mazarin de ne faire des avances formelles à la nouvelle république qu'à la condition d'un pacte d'alliance solide avec la France. A peine débarqué, M. de Bourdeaux eut à lutter contre les intrigues de l'ambassadeur espagnol qui engageait le lord protecteur à ne point pardonner au cardinal l'asile offert à Charles II et le retard mis par Anne d'Autriche à « envoyer » saluer » le chef de l'Etat. Dissimulant les instructions qu'il avait reçues et le but réel de sa présence, le diplomate français prit pour prétexte de son voyage les intérêts commerciaux des deux nations. Malgré ce biais, le parlement fut blessé de voir la France envoyer provisoirement un ministre extraordinaire au lieu d'un ambassadeur accrédité définitivement; aussi quand M. de Bourdeaux remit la lettre de Louis XIV au maître des cérémonies, sir Olivier Fleming, elle lui fut rendue sous prétexte que cette suscription « A nos très chers et grands amis les gens du sénat » de la république d'Angleterre » était contraire à la formule employée par les princes étrangers pour correspondre avec

le gouvernement anglais; la missive fut adressée « Au par-
» lement de la république d'Angleterre » et, après de longs pourparlers, il fut décidé que Cromwell serait traité de « lord-protecteur des provinces unies. » Ce point décidé, on répondit que les chambres donneraient audience à M. de Bourdeaux le 21 du mois suivant, non dans le parlement ni dans le conseil d'Etat, mais dans un comité, puisqu'il n'était pas ambassadeur.

Au jour fixé pour sa réception, le maître des cérémonies vint le prendre à Greenwich et le mena dans les berges de l'Etat jusqu'à la tour où était le carrosse de Cromwell avec le chevalier Cooper, sir Strickland, M. Claypole, grand écuyer et gendre de son altesse, le capitaine de ses gardes, les deux commissaires généraux de l'armée, deux ministres du conseil et beaucoup d'officiers. Le chevalier Cooper porta la parole à M. de Bourdeaux et tout le monde « lui fit » ensuite la révérence (1). » L'ambassadeur monta le premier en carrosse et le chevalier se mit auprès de lui tandis que le beau-frère de l'envoyé et le baron de Baas, son secrétaire, prirent place dans une autre voiture avec sir Strickland; le cortége, accompagné des équipages de toute la noblesse qui se trouvait à Londres, se rendit à l'ambassade au milieu d'une grande affluence de peuple pour y être traité aux frais de l'Etat pendant trois jours. A la sortie du carrosse, au passage des portes et au souper, le chevalier Cooper prit toujours la gauche. Enfin M. de Bourdeaux fut reçu par Cromwel « avec un visage civil mais sérieux et » conforme à l'action (2). » On lut la lettre de Louis XIV, et son envoyé déclara que le roi désirait vivre en paix et amitié avec l'Angleterre; le lord-protecteur répondit qu'une juste guerre valait toujours mieux qu'une mauvaise paix.

(1) Lettres de M. de Bourdeaux à Mazarin.
(2) Lettre du baron de Baas à Mazarin.

Cependant on s'occupa de rédiger le traité de commerce qui, dans l'esprit de tous, devait être le prélude d'une alliance plus formelle et plus solide entre les deux pays. Les menées et les offres d'argent d'Alonzo de Cardênas furent impuissantes à rompre la bonne intelligence qui commençait à s'établir entre Mazarin et Cromwell : promesses, cadeaux, secrets chèrement payés, M. de Bourdeaux n'épargna rien pour arriver à ce résultat; il dépensa même dans ce but une partie de sa fortune privée, et sans un secours de dix mille écus que lui envoya le cardinal, sur l'avis de M. de Brienne, l'ambassadeur français aurait été réduit, trois ans après son arrivée, à engager sa vaisselle d'argent pour satisfaire ses créanciers. A part ses soucis financiers, tout marchait au gré de ses désirs, car il avait su inspirer une grande confiance au protecteur. Suivant les avis de son père, Antoine de Bourdeaux s'était fait de nombreux amis parmi les personnes influentes de la jeune république. Les mémoires du vieil intendant appuient avec complaisance sur les succès en tous genres de son fils l'ambassadeur, dont il trace le portrait suivant : très brun, assez gros et de taille moyenne, il rachetait ses défauts par de grandes manières et un visage plein de finesse et de distinction. Son esprit était si vif et si insinuant « qu'il n'y avait pas de dames » qu'il lui pussent refuser leur amitié quand il voulait » prendre la peine de se les rendre favorables (1). » Mais l'habile diplomate sut toujours faire servir ses relations à la réussite de ses entreprises et il ne se liait qu'avec des personnes en état de lui être utiles. Une maison où il allait le plus souvent à Londres était celle de Mlle de Sedpwist, jeune et jolie anglaise, fille d'un riche vieillard

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.

fort bien apparenté et dont la charge équivalait en France à celle de prévost de l'hôtel du roi. Aspirant au rôle d'une nouvelle Egérie, Mlle de Sedpwist s'occupait beaucoup de politique, voyait chez son père un grand nombre d'amis et donnait à l'envoyé français des détails précieux sur les ministres et les favoris de Cromwell. Très influente auprès de ce dernier, elle avait en partie contribué à la bonne entente du lord-protecteur avec M. de Bourdeaux dont la reconnaissance pour la jeune anglaise fut infinie. Il le lui prouva bientôt après. Parmi les personnes qui avaient suivi à Londres l'envoyé, se trouvait, en qualité de secrétaire, un de ses parents du Béarn, gentilhomme de bonne maison, mais pauvre, nommé le baron de Baas (1) qui avait amené son fils, garçon fort étourdi, très gai, bien fait et grand connaisseur en chevaux. A peine ce jeune homme eut-il vu Mlle de Sedpwist qu'il en devint éperdûment amoureux et lui proposa de l'épouser secrètement. Alors, comme de nos jours, les biens de maison devant être réservés pour le fils aîné, les demoiselles anglaises étaient fort pauvres, et la jolie confidente de l'envoyé français ne crut pas devoir laisser échapper cette occasion de faire un bon mariage; sachant que les de Baas étaient parents de M. de Bourdeaux, elle s'imagina que, puisque l'ambassadeur était riche, le chevalier devait l'être aussi, et elle consentit de s'unir à lui. Ce mariage ne fut pas heureux; le jeune de Baas fut contraint par son père de retourner en Normandie auprès de sa sœur, un mois après la cérémonie. M. de Sedpwist, de son côté, vint avec ses parents supplier Antoine de Bourdeaux de faire revenir à Londres le nouveau mari afin de sortir sa fille d'une position équivoque, promettant de lui donner une

(1) Les de Baas portaient : d'argent à 2 couleuvres au naturel, affrontées et posées en plat.

dot convenable. L'envoyé employa tout son pouvoir auprès de son cousin pour l'engager à ratifier cette union et offrir même de louer et de meubler, à ses frais, une maison à Londres pour les époux; tout fut inutile, et le baron de Baas, ayant pour son fils d'autres projets, lui défendit de quitter la France.

Abandonnée de tout le monde, pauvre et délaissée par son père, Mlle de Sedpwist reprit son premier nom, s'attacha à M. de Bourdeaux qui lui avait témoigné un tendre intérêt, et quand au bout de huit ans il revint à Paris, elle l'accompagna et s'y établit. Mme de Lambert, la baronne Malmey et Mistress Coladown, femme du premier médecin de la cour, en grand crédit auprès de Cromwell, s'employèrent fort utilement pour messire Antoine à qui elles facilitèrent des entrevues secrètes et fréquentes avec le protecteur.

Mazarin avait été si satisfait des préliminaires des traités obtenus du parlement qu'il fit accorder pendant le mois de février 1654, au représentant de la France à Londres, le titre d'ambassadeur au lieu de celui d'envoyé. Il le félicita en outre de la façon dont il avait défendu les intérêts du roi contre les intrigues de l'Espagne et du prince de Condé qui avait essayé d'obtenir du gouvernement anglais des troupes et des munitions pour les rebelles dont il était le chef. En même temps, par une rouerie tout italienne, le cardinal faisait partir pour Londres, en qualité d'envoyé extraordinaire, une de ses créatures comme secrétaire de M. de Bourdeaux, avec recommandation de surveiller l'ambassadeur. Ce personnage, oncle du chevalier de Baas, qui s'était marié avec Mlle de Sedpwist, fin béarnais, ambitieux et voulant faire sa fortune, avait longtemps servi le prince de Condé. Compromis dans plusieurs conspirations, il était parvenu à capter la confiance

du cardinal en trahissant son ancien maître et en dévoilant ses desseins. D'après ses lettres de créance, il lui était enjoint d'assister à toutes les conférences de M. de Bourdeaux avec Cromwell, de donner son avis sur chaque question et de mettre sa signature sur tous les traités et documents. L'ambassadeur, fort mortifié de cet espionnage que rien dans sa conduite ne pouvait motiver, résolut d'éloigner ce témoin incommode dont la présence gênait et entravait ses démarches. Mais cet envoyé ne put pas demeurer longtemps à Londres; en effet, il s'était entouré (peut-être par ordre de Mazarin) de gens hostiles au lord-protecteur et à son gouvernement, et avait donné toute sa confiance à un médecin français nommé Naudin, agent secret de Charles II. Ces relations disposèrent fort mal pour lui Cromwell qui s'en plaignit à M. de Bourdeaux. Sur ces entrefaites, le 20 mai 1654, on découvrit la conspiration de Gérard et Wowell où M. de Baas se trouva impliqué et fut même désigné par Somerset Fox, un de ses complices, comme ayant fait connaître au roi exilé les projets et les noms des conjurés. L'envoyé, mandé devant le conseil, reçut de vifs reproches sur sa trahison, et le lendemain le parlement lui envoya un officier des gardes qui lui enjoignit, s'il tenait à sa sûreté, de sortir d'Angleterre dans les vingt-quatre heures. Malgré sa rivalité avec de Baas, M. de Bourdeaux, pour l'honneur du nom français, fit représenter au lord-protecteur que ce personnage faisant partie d'une mission auprès du gouvernement anglais ne pouvait être ainsi expulsé; lui-même, ambassadeur, serait obligé de se retirer si le renvoi de M. de Baas n'était signifié et expliqué au roi, qui, sans cela, aurait justement lieu d'être irrité de la conduite tenue à l'égard d'un de ses envoyés. Cromwell répondit que « ledit sieur de Baas était plus coupable qu'on le-

» présupposait et qu'il ne le pouvait souffrir plus long-
» temps dans le royaume; mais que jamais il n'était entré
» en soupçon que Sa Majesté eût part à la conspiration
» qui venait d'être découverte quoiqu'on lui eût donné
» pour patron le nom de l'homme qui occupe le premier
» rang à la cour et dans les conseils du roi (1). » Louis XIV fut averti du renvoi de M. de Baas ainsi que des motifs qui y avaient donné lieu, et M. de Bourdeaux, resté seul à Londres, parvint à conclure avec le protecteur le traité désiré depuis si longtemps par Mazarin, qui isolait l'Espagne et laissait le prince de Condé sans appui.

Vicomte H. De GALARD.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (2).

(*Fin.*)

Pendant que Louis le Débonnaire poursuivait ses négociations avec Hariold, ces récits portaient la terreur dans l'imagination vive et mobile des Aquitains, et ils y voyaient les signes d'événements prochains et funestes. En effet, dès le mois de juin de l'année 830, les Normands reparurent (3). Ces pirates, repoussés des côtes de Saxe, se rabattirent sur l'Aquitaine et débarquèrent à Hério, aujourd'hui Noirmoutier.

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.
(2) Voir, plus haut, p. 261, 330, 427 et 478.
(3) Nortmanni anno sequenti cum timerent Saxoniam intrare reflexis navibus ad mare aquitanicum appellunt, et Herio insulam incendunt mense junio, et destituta est à generali monachorum habitatione. Ibi fecerat dominus imperator Carolus monasterium S. Philiberti. Adrm. ad ann. 830. — Je reviendrai longuement sur saint Filibert quand mes études historiques, où je ne puis suivre encore l'ordre des temps, me permettront de m'occuper de l'Aquitaine au VIe siècle. — Les Normands détruisirent aussi le couvent de Notre-Dame dans l'île de Rhé. « Cum à Normannis, jamdudum incensum ac dirutum, nihil de restauratione ejus speratur.» *Caroli Calvi Diplom.* ap. *Script. Rer. Gal.*, t. VIII, ad ann. 845.

Toute l'abbaye, bâtie au VIe siècle par saint Filibert, et plus tard relevée et enrichie par Charlemagne, fut mise à sac. Les moines prirent la fuite et ne revinrent qu'après le départ de l'ennemi. A leur retour, ces religieux retrouvèrent intactes les reliques de leur fondateur. Aussitôt, ils s'occupèrent de mettre ce précieux dépôt à l'abri de nouvelles surprises, car saint Filibert était en grande vénération dans l'Aquitaine, et de toutes parts on venait en pèlerinage à son tombeau. L'abbé Hilbod fit construire un château qui communiquait avec le monastère par un souterrain. Le château était formé de quatre tours reliées par d'épaisses murailles, et environné de toutes parts d'un fossé large et profond où l'on pouvait faire entrer les eaux de la mer au moyen d'une écluse (1). Ainsi protégés, Hilbod et les siens purent se croire en sûreté; d'ailleurs, ils avaient reçu la promesse que le secours de leur patron ne leur ferait pas défaut. Un moine de l'abbaye de Corbie avait fait à un religieux du monastère de Hério, qui était venu le voir, le récit d'une vision, et pour preuve de sa sincérité, il avait donné à son ami la description exacte de cette île où pourtant il n'était jamais allé.

« La nuit de la fête de saint Filibert, dit-il, je fus transporté en esprit, soit dans une vision, soit dans un songe, dans l'île que vous habitez. — Un homme accourait tout hors d'haleine du côté du port, disant que neuf navires normands arrivaient à toutes voiles. Alors, je vis saint Filibert se lever de son tombeau. Il était révêtu d'une robe d'une blancheur éclatante, et tenait dans sa main une épée nue qui était d'or. Une grande multitude de guerriers marchait après lui, et il sortit avec eux par la porte du monastère et du château qui regarde vers l'occident. Au moment même où cette troupe céleste arrivait au port, les Normands se précipitaient en foule de leurs navires et se dirigeaient vers le monastère. Mais saint Filibert s'élance au milieu d'eux, les frappe de son épée, et dans une heure, le rivage et les champs sont couverts de leurs cadavres. Pas un seul de ces pirates n'échappa à la mort. Je vis ensuite votre saint abbé retourner vers le monastère, rentrer dans l'église et se recoucher dans son sépulcre. Puis, la vision disparut. Pour preuve de la vérité de ce que je vous dis, sachez qu'aujourd'hui même un grand combat a eu lieu dans votre île et que la victoire est

(1) Ces détails d'architecture sont empruntés à un ouvrage de piété, la *Vie de S. Filibert*, par l'abbé MICHAUD, ancien curé de Noirmoutier, p. 180. — La preuve de la construction du château par Hilbod résulte de la relation même d'Ermentaire. « Pater Hilbodus, qui propter ipsam perfidam gentem in memorata insula castrum condiderat. » *Act. SS. Ord. Bened.* pars I, sæc. IV.

demeurée aux habitants (1).—En effet, le moine étant retourné dans l'île de Hério apprit en débarquant que neuf navires avaient été pris, et que quatre cent quatre-vingt-quatre Normands étaient morts dans la bataille. Les insulaires n'avaient eu qu'un homme tué et quelques blessés (2).

En même temps qu'ils se fortifiaient, les moines appelaient à leur secours un seigneur de la côte voisine. Renaud, comte d'Herbauge, débarqua à Hério et vint attaquer les Normands. La bataille se donna le treize des calendes de septembre (835). Renaud fut vaincu et mis en fuite (3). Les Normands se rembarquèrent, mais ils reparurent l'année suivante (836). Ces pirates commençaient déjà à comprendre tout l'intérêt qu'il y avait pour eux de s'établir à poste fixe dans l'île de Hério. Cette île, de six lieues de long sur deux de largeur moyenne, est située un peu au sud de l'embouchure de la Loire et tout près des côtes de la Vendée. Les étrangers pouvaient l'occuper en force, y déposer leur butin, et de là se porter rapidement sur tous les points du littoral de la Gaule occidentale. Par la Loire, la Sèvre, la Charente, la Garonne et l'Adour, leurs barques légères, faites d'osier et de cuir, remontaient dans l'Aquitaine à une très grande profondeur dans les terres. Depuis 818, dans la crainte de ces attaques soudaines, les moines du monastère de Saint-Michel de Hério avaient pris leurs précautions. A cette époque, l'abbé Arnould avait fait construire sur la

(1) Ermentar. *Translat. S. Filiberti*, ap. *Acta SS. Ord. Bened.* sæcul. IV, pars I. Ermentaire rappelle aussi le souvenir déjà légendaire de descentes antérieures de pirates dans les îles du golfe de Gascogne.—Dicitur etiam vera relatione quod Britannorum classis numerosior ad nostræ insulæ portum qui Conca dicitur venerit causa prædationis. Cumque armati de navibus prosilivissent, tanta inter se mutua cæde bacchati sunt, ut nullus eorum præter unum evaderet, qui hæc insulanis nuntiaret. Narratur insuper quod navis Sarracenorum, cujus tanta æstimabatur magnitudo, ut murus pene ab intuentibus putaretur ad Oiam (île d'Oye) venerit insulam. Quæ cum ea quidquid voluisset explesset, voluit devenire ad nostiæ insulæ portum, et jam esset medium iter emensum, tanta avium multitudo in nostro conscendit littore, quanta unquam ut fertur, alicubi visa fuit aliquando. Quas Sarraceni intuentes, nihil aliud quam innumerabilem crediderunt esse bellatorum exercitum; talique territi visione retrorsum abeuntes, non ausi sunt nostram adire insulam. *Id. Ibid.*

(2) Ipsa enim festivitatis ejus die, de novem navibus (Nortmannorum), hora etiam nona pugna incohatur, quæ vespere finitur; in qua quadringinti octoginta et quatuor ceciderunt Nortmanni, uno tantum ex nostris corruente, equis quampluribus interfectis, equitibus nonnullis vulneratis. Hæc ita esse, qui interfuit, narratum iri voluit. *Ex hist. transl. S. Filiberti*, ap. *Act. SS. Ord. Ben.* sæc. IV, pars 1.

(3) Rainaldus comes Arbatilicensis, mense septembri, cum Nortmannis in Herio insula dimicat, et *trucidatus* est. Adem., ad an. 835. — La leçon du Ms. de Thou porte avec raison *fugatus* et non *trucidatus*. Renaud mourut en 843.—Hero insula Rainaldus XIII kal. septembri cum Normannis congreditur. Adem., *Chron. Engol.*, ad an. 835 (?)

terre ferme, et non loin du lac de Grand'Lieue, le monastère de Dée. C'était là que les religieux se retiraient quand la belle saison laissait la mer libre, pour ne retourner à Hério que durant l'hiver (1). Mais quand ils virent les ennemis débarquer plus souvent dans le port, et cette nation barbare dévaster entièrement le pays, ils voulurent suivre l'exemple du seigneur de l'île, et plutôt que de demeurer chaque jour exposés à la mort, ils préférèrent prendre la fuite. Ce que les moines redoutaient le plus, c'est que les Normands ne vinssent à déterrer le sépulcre de saint Filibert et à en disperser les reliques, comme cela avait déjà eu lieu en Bretagne pour les restes d'un autre saint. L'abbé Hilbod, accompagné de ses religieux, alla trouver Pepin, roi d'Aquitaine, à Jucondiac en Limousin, pour lui demander ce qu'il lui plaisait de décider à ce sujet. Le roi et les grands de son royaume (il y avait alors un plaid général) examinèrent l'affaire en gens habiles et soigneux, mais ils ne trouvèrent point les moyens d'expédier des secours réguliers de troupes. En effet, il était souvent impossible d'approcher de l'île à l'époque des fortes marées, et elle n'était point toujours accessible aux Franks, tandis que les Normands, bien pourvus de navires, pouvaient y débarquer en tout temps. Il fallut prendre un parti plus sûr. Le roi Pepin, sur l'avis conforme de presque tous les évêques, abbés, comtes et autres leudes de la province d'Aquitaine qui se trouvaient là, et sur celui de plusieurs autres personnages qui avaient eu connaissance de la chose, décida qu'il valait beaucoup mieux transporter ailleurs le corps du bienheureux Filibert que de l'abandonner dans l'île. Le six du mois de juin, on creusa la terre et l'on en retira en grande pompe les reliques du saint (2), qui furent divisées et pla-

(1) Æstivo quippe tempore, quo navigandi arridet temperies, Deas monasterium, quod ob hoc fuerat constructum, petentes, hiemis tantummodo tempore Herium insulam repetebant. Erment. Abb. *Hist. transl. S. Filiberti*; inter *Acta SS. Ordin. Bened*, pars I, sæc. IV.

(2) Pater Hilbodus, qui propter ipsam perfidam gentem in memorata insula castrum condiderat, una cum consilio fratrum suorum regem (Aquitaniæ) adiit Pipinum, suggerens ejus celsitudini, quid super hoc decernere vellet. Tunc vero gloriosus rex suique optimates (generale siquidem regni sui placitum existebat) istius modi rem solerti cura pertractantes, nequaquam ibi auxilium pugnandi administrari posse repererunt : scilicet quia ipsa insula Iodonibus (id est æstuationes maris) maximo impedentibus non semper accessibilis potest esse nostratibus, cum Nortmannis cunctis temporibus, quibus mare tranquillatur, inaccessibilis esse minime dinoscatur. Sed elegerunt revera quod salubrius esse judicaverunt. Annuente quippe Pipino serenissimo rege, pari consensu omnes ferme Aquitaniæ provinciæ episcopi, abbates, comites, cæterique fideles qui illic adfuerunt, insuper et alii quamplures, qui hoc scire potuerunt, decreverunt multo melius fore, beati Filiberti corpus inde transferri debere, quam ibi derelinqui... Suffosso igitur VII die junii mensis sepulturæ loco cum ipso memorabili tumulo, elevatur cum laudibus sanctissimum corpus. Erment., *Hist. transl. S. Filiberti.*

cées sur plusieurs barques. Celle qui en portait la plus grande part aborda heureusement au rivage d'Ampennes, aujourd'hui Beauvoir, et fut reçue au port de la Fourche par un grand concours de peuple. La châsse, couverte d'un linge blanc, fut enlevée de la barque et placée sur un brancard porté par les prêtres et les moines. Devant le corps du saint, on tenait levée en l'air sa crosse abbatiale. Le cortége alla déposer les reliques de Filibert dans l'église de Beauvoir, où il se fit, dit-on, de nombreux miracles pendant les trois jours qu'elles y demeurèrent exposées. Le quatrième, l'abbé Hilbod et ses religieux reprirent leur marche, au chant des hymnes et des cantiques, stationnèrent à Varinnes, à Pusus-le-Marais, et aperçurent enfin, le surlendemain, les eaux bleuâtres du lac d'Herbauge, au bord duquel s'élevait le monastère de Dée. Pendant vingt ans que les os du saint y reposèrent, la légende affirme qu'il s'y fit aussi beaucoup de guérisons et de miracles. Parmi les récits de ces prodiges, j'en veux citer un aussi caractéristique que singulier (1). « Une flottille de barques bretonnes était entrée dans le port de la Fourche, tout près d'Ampennes. Or, il advint qu'à l'insu du patron, un homme de l'équipage s'appropria, partie en l'achetant, partie en la dérobant, une quantité considérable du plomb qui avait appartenu au cercueil du bienheureux Filibert, et que l'on avait gardée en ce lieu depuis le passage de ses reliques. De là, la flottille fit voile vers le port de Conques, dans l'île de Hério, où elle échangea contre du sel le blé dont elle était chargée, et ayant pris de l'eau et des vivres, elle partit pour l'île de Bath qu'elle quitta au bout de sept jours. Mais voilà qu'à l'entrée de la nuit, comme les marchands reprenaient le large, le pilote qui était assis au gouvernail de la première barque, afin de diriger la course de la flottille, et qui considérait attentivement les écueils que l'on devait éviter, aperçut tout à coup un prodige aussi terrible que surprenant. Un cavalier aux yeux menaçants brandissait trois dards dans sa main, et s'avançait vers la barque au grand galop de son cheval. A l'impétuosité de sa course, à ses regards formidables, on eût dit qu'il voulait tuer le pilote ou le précipiter dans la mer; puis, il disparut subitement aux yeux de cet homme qui avait volé le plomb. En même temps, le vent tourna et repoussa les barques vers l'île de Bath, au grand effroi de l'équipage, qui ne savait à quoi attribuer ce contre-temps si subit. Or, cette même nuit, un jeune homme de l'île de Bath, paralysé depuis long-

(1) *Id. Ibid.*

temps des deux jambes, aperçut en songe saint Filibert qui lui dit : Jeune homme, lève-toi, sois guéri au nom du Seigneur, et va dire aux étrangers bretons qui reviennent dans notre port qu'ils n'en sortiront point qu'ils n'aient rendu le plomb de ma châsse que l'un d'eux a dérobé. Au point du jour, le jeune homme, s'appuyant sur un bâton, se rendit à l'église et raconta à un prêtre la vision qu'il avait eue. Celui-ci le rassura, et l'emmena entièrement guéri vers l'endroit du port où les marchands bretons avaient abordé. Il leur raconta le songe du jeune homme, visita avec eux les barques, et trouva le plomb volé qu'il renvoya aussitôt dans l'île de Hério. Cela fait, il se leva sur le champ un vent favorable, et les barques, libres désormais, arrivèrent sans obstacle dans leur pays. »

A la faveur des querelles entre Louis le Débonnaire et ses fils, les expéditions des Normands devenaient chaque jour plus audacieuses et plus fréquentes. En 834, treize de leurs navires avaient tenté un débarquement en Flandre et avaient été repoussés. Pareille chose leur était arrivée à l'embouchure de la Seine, d'où ils s'étaient retirés après avoir perdu cinq hommes. Plus heureux en Aquitaine, ils avaient pillé le bourg de Burnard et s'en étaient retournés avec beaucoup de butin. La même année, les Normands portaient aussi le meurtre et l'incendie dans la Frise, et emmenaient captifs un grand nombre d'habitants (1). Anvers fut brûlé, une église de Malines détruite, l'île de Gorée, située à l'embouchure de la Meuse, fut mise à sac (2). Les pirates remontèrent le cours du Rhin et arrivèrent devant Dorestad. Dorestad était alors une cité opulente, où s'élevaient cinquante-cinq églises (3)

(1) Northmanni... cum XIII navibus egressi, primo in Flandrensi littore molientes, ab his qui in præsidio erant repulsi sunt. Deinde in ostio Sequanæ similia tentantes, resistentibus sibi littoris custodibus, quinque suorum interfectis recesserunt. Tandem in Aquitanico littore prosperis usi successibus, vico Burnard depopulato, cum ingenti præda reversi sunt ad propria. Northmanni venientes in Frisiam, aliquam partem ex illo devastaverunt, homines quosdam occiderunt, quosdam captivos adduxerunt, partemque ejus igni concremaverunt anno Domini 833 (834), regnante Ludovico Augusto Karoli magni filio. *Chron. de Gest. Norm.*—Depping, qui parle des ravages des Normands en Frise, ne fait pas mention de leur débarquement en Aquitaine en 834. Le récit de cette expédition rappelle par plusieurs détails significatifs celle qui eut lieu en 820 contre l'île de Bouin. Jusqu'à un certain point, cela permettrait peut-être de de soupçonner l'exactitude du texte (pourtant si clair et si positif) du *Chron. de Gest. Norm.*

(2) *Annal. Fuldens.* et SIGEBERT. GEMBLAC. ad an. 836.

(3) In qua etiam, ut ferunt, LV ecclesiæ... fuerunt constructæ. *Act. S. Frederici* ap. *Script. Rer. Gal.* T. VI.—Dorestad (aujourd'hui Wik-te-Duerstede) est peut-être le Vicus Batavorum de Tacite. *V.* JACOB DE ROER, *Disquisitio de Dorestado Batavorum à Normannis vexato ac direpto*, dans le t. V des *Mém. de la Société Zélandaise des Sciences.*

qui attiraient de tous les pays un grand nombre de pèlerins. Les empereurs karolingiens y avaient établi un hôtel des monnaies où l'on frappait des pièces de tous les modules (1), et Louis le Débonnaire avait confié la défense de la ville à son filleul Hariold. Mais celui-ci ne sut point la garder contre les attaques des Normands, qui la rançonnèrent à trois reprises (2). L'empereur en fit porter ses plaintes au roi danois Horich, et donna l'ordre de mettre le littoral en état de défense. De son côté, Horich envoya des délégués qui furent assassinés à Cologne. Louis le Débonnaire commanda de punir les meurtriers, et Horich fit mettre à mort les pirates qui avaient remonté le Rhin. Peu après, Louis tint un grand plaid à Quiersy, et le chef danois réclama pour lui la Frise et le pays des Obotrites. Cette prétention sembla tellement étrange qu'on dédaigna d'y répondre. L'année suivante (837), les Normands rançonnèrent l'île de Walcheren, y tuèrent beaucoup de monde, et après y être demeurés quelque temps, firent voile vers Dorestad, où ils exigèrent un fort tribut. L'empereur se disposait à partir pour Rome. A cette nouvelle, il ne parla plus de voyage, se rendit à Nimègue, et ordonna d'établir un camp en toute hâte; mais les Normands, avertis de son approche, repartirent aussitôt (3). Louis convoqua un plaid général dans le pays même, et manda les chefs qu'il avait chargés de la garde du littoral pour y rendre compte de leur conduite. Ceux-ci s'excusèrent sur le défaut de concours qu'ils avaient rencontré chez les hommes placés sous leurs ordres, et l'on dut aviser à de nouveaux moyens. On convint de mettre en mer une flotte qui devait toujours croiser le long des côtes de la Frise (4), et des comtes et des abbés renommés pour leur intrépidité furent chargés de défendre cette contrée. Au printemps de l'année 838, l'empereur retourna à Nimègue, car on annonçait un nouveau débarquement des pirates. Mais leur flotte fut détruite ou dispersée par la tempête.

Les effets de ces mesures, pourtant si insuffisantes, furent entièrement compromis par la mort de Louis le Débonnaire et le démembre-

(1) On a plusieurs fois découvert en Danemark des monnaies de Dorestad, qui y ont sans doute été apportées par les anciens Normands. MUNTER, *Introduction du Christianisme dans le Nord.*

(2) *Annal. Bertin.*, ad an. 834, 35 et 36.

(3) Anno Domini 837, Northmanni, in insula quæ Walcria dicitur, multos trucidaverunt, et aliquandiu inibi commorantes, censu exacto, ad Dorestadum pervenerunt, et tributa similiter exegerunt. Quibus Ludovicus imperator auditis, ad Noviomagum castrum properare non distulit. Cujus adventu Northmanni audito, continuo recesserunt. *Chron. de Gest. Norm.*

(4) Classis quæque versus diligentius parari jussa est. *Annal. Bertin.* ad an. 837.

ment de l'empire Frank après la bataille de Fontanet. Même avant ce grand combat où périrent tant de vaillants hommes dont l'Occident aurait eu besoin pour résister aux Normands (1), ceux-ci remontaient déjà, sous la conduite de leur chef Ascer ou Oscher, le cours de la Seine dont les eaux étaient alors très hautes (841). Ils tombèrent à l'improviste sur le territoire de Rouen, altérés de pillage, et portant partout la flamme et le fer. Le 14 mai, la ville fut saccagée et brûlée, les moines et les habitants furent massacrés ou faits prisonniers (2).

Les pirates s'emparèrent aussi de l'abbaye de Saint-Ouen, dont les religieux eurent à peine le temps de transporter au bourg de Condé, près Paris, les reliques de leur patron (3). Le 16, ils reprirent leur route, dévastèrent tous les monastères, ainsi que les autres lieux voisins de la Seine, ou les laissèrent remplis d'effroi, après en avoir reçu beaucoup d'argent (4). Ce fut alors qu'ils incendièrent l'abbaye de Jumiéges, fondée par saint Filibert au VIIe siècle dans une presqu'île de la Seine. Les gens d'église et les laïques, qui s'étaient établis en grand nombre dans les environs, furent dispersés. Pendant plus de trente ans, ce lieu devint la retraite des bêtes sauvages et des oiseaux (5), car les moines s'étaient enfuis avec leurs reliques et leurs objets précieux, après avoir enterré ce qu'ils ne pouvaient emporter facilement. On dit qu'un de ces prêtres, qui avait sauvé un antiphonaire, s'en alla jusque dans les Alpes demander un asile au monastère de Saint-Gall, et que ce fut ainsi que le plain-chant, dont la notation était alors une nouveauté, se propagea en Suisse et en Allemagne (6).

(1) Totam Franciam militum præsidio nudam, cujus robur in prælio Fontaneto nuper deperierat, tantus metus corripuerat, ut Normannis nemo posset resistere, nemo posset repellere. *Duch. Script. Rer Fr.*, t. III. — Deseritur custodia littorum maris Oceani, cessant bella extrinsecus, grassantur intrinsecus, augetur numerus navium Normannorum. ERMENT. *Transl. S. Filiberti.*

Là perit de France la flor
Et des barons tint lo meillor.
Ainsi se trouverent paëns terre
Vuide de gens, bonne à conquerre.
ROB. WACE, *Roman de Rou.*

(2) *Annal. Bertin, ad an.* 841.

(3) *Translat. corporis B. Audoeni, ap. Script. Rer. Gal.*, t. VII.

(4) *Annal. Bertin*, ad an. 841.

(5) Locus cœpit esse cubile ferarum et volucrum. GUIL. GEMET., lib 1, cap. 6. — La destruction de Jumiéges a été célébrée plus tard par un moine dans un poème latin dont la date est relativement trop récente pour qu'on puisse accepter cette pièce comme un document historique. V. *Neustria pia*, art. *Gemeticum*, et YEPES, *Coronica general de la orden de San Bènito*, t. II.

(6) Contigit ut presbyter quidam de Gemidia nuper a Nordmannis vastata, veniret ad nos, antiphonarium suum secum deferens, in quo alii versus ad sequentias erant modulati, sed jam tunc nimium viciati. NOTKER, *Præfat. in libr. sequentiarum*, dans le t. I du *Thesaurus anecdot.*, de B. PEZ.

Après la ruine de Jumiéges, les Normands se portèrent vers une abbaye voisine, celle de Fontanelle, fondée au VIIe siècle par saint Wandrille, à quelques lieues de Rouen, dans une étroite et verdoyante vallée de la rive droite de la Seine. Ce monastère était alors dans la Neustrie un foyer intellectuel d'une certaine importance. Les religieux y avaient établi une école et une bibliothèque composée d'un assez grand nombre de manuscrits; plusieurs d'entr'eux s'occupaient à relater, dans de courtes chroniques, les principaux événements de leurs temps (1). A l'approche de l'ennemi, les moines aimèrent mieux payer rançon que de s'exposer au sort de leurs frères de Jumiéges, et ils composèrent avec les Normands moyennant six livres d'argent. Leur exemple fut suivi par ceux de l'abbaye de Saint-Denis qui traitèrent, pour vingt-six livres du même métal, du rachat de soixante-huit captifs, lesquels étaient probablement leurs colons (2). Sur le bruit de tous ces brigandages, le comte de Wulfhard, qui se trouvait alors en Neustrie avec une troupe de Franks, marcha contre les Normands; mais les païens évitèrent le combat et se rembarquèrent le dernier jour du mois de mai (3).

Tout allait de mal en pis dans l'empire karolingien. « Après la bataille de Fontanet, Lothaire, pour se concilier les Saxons et les autres peuples voisins des frontières du Nord, permit aux *Stelling* (4), qui étaient en grand nombre parmi cette nation, de choisir entre leurs anciennes coutumes celle qui leur conviendrait le plus. Ces hommes, toujours enclins au mal, aimèrent mieux revenir aux pratiques païennes que de tenir les serments qu'ils avaient prêtés à la foi du Christ. Il céda à Hariold, ainsi qu'à d'autres chefs danois, l'île de Walcheren et les lieux circonvoisins, forfait digne de toute exécration que de soumettre les chrétiens, les peuples et les églises du Christ à ceux dont les chrétiens avaient reçu du mal; en sorte que les persécuteurs de la foi chrétienne devinssent les maîtres des chrétiens, et que les serviteurs du Christ servissent les adorateurs du démon (5). »

C'en est fait de l'unité de la monarchie de Charlemagne. Le Nord a

(1) *Gal. Christian.*, t. IX, p. 155.
(2) *Annal. Bertin.*
(3) Obvius illis factus est Vulfardus regius homo cum populo; sed pagani minime ad pugnam paraverunt se. *Gesta abbatum Fontanelli*, ad an. 841.
(4) Sur les Saxons *Stelling*, V. les *Mémoires de* NITHARD, coll. Guizot.
(5) Dignum sane omni detestatione facinus, ut qui mala christianis intulerunt, iidem christianorum terris et populis, Christique ecclesiis præferrentur, etc. *Annal. Bertin*, ad an. 841.

repris l'offensive. Aux débarquements passagers, aux incursions rapides et soudaines, vont succéder, après le traité de Verdun (843), les grandes expéditions maritimes des Normands.

J.-F. BLADÉ.

Nuit de Noël, 1861.

FIN.

LA POÉSIE BÉARNAISE.

(Suite et fin.) (1)

Mais c'est trop regretter ce qui manque à Despourrins; il est temps d'en venir à l'éloge. Quels que soient d'ailleurs les défauts de ses chansons, elles n'en ont pas moins les deux mérites essentiels de la poésie pastorale, la vérité des mœurs et le naturel des sentiments. Despourrins a su rencontrer ce point si difficile à saisir entre la rusticité champêtre qui offenserait notre goût et que la poésie ne doit pas rendre, et une délicatesse étrangère à la vie des champs. Les personnages qu'il met en scène ne sont pas des pasteurs grossiers, comme quelquefois dans Théocrite, ni des hommes du monde, comme dans Fontenelle: ce sont des bergers tels qu'on se les figure et qu'on aime à les voir, ayant du bon sens, des idées justes, mais peu nombreuses, en un mot ce que la nature peut donner, mais non ce qui s'acquiert par l'éducation. Leur ignorance des choses de la vie fait sourire. Nous avons vu sous quelles brillantes couleurs un berger envisage le métier de soldat; un autre, qui part pour l'Allemagne, promet à sa fiancée de lui écrire, *s'il y a du papier*. Une jeune fille, dans son admiration ingénue pour un berger, s'écrie *que s'il avait une épée, il semblerait le roi.* Peut-on mieux observer et mieux rendre la naïveté de ces âmes simples qui n'ayant

(1) Voir, plus haut, p. 432.

pu s'instruire par des livres ni par des voyages, se figurent le monde entier comme le petit coin de terre où ils vivent?

Mais Despourrins excelle surtout à faire parler la passion. En le lisant, on croit entendre les bergers eux-mêmes exprimer leur amour, tant le poète a su se transporter dans la situation où il place ses personnages, et se pénétrer des sentiments qu'il leur prête. Il a bien saisi surtout ce caractère de la passion qui loin de se renfermer en elle-même, se répand au dehors et associe l'univers entier à ce qu'elle éprouve. La nature chez lui n'est pas un témoin impassible des joies et des douleurs de l'homme; elle est en deuil quand il souffre, et prend un air de fête lorsqu'il est heureux. Une bergère pleure-t-elle son amant parti pour la guerre? Elle appelle son chien et son troupeau pour gémir avec elle. Un berger est-il trahi par celle qu'il aime? Il rappelle au rossignol qu'il a entendu les serments de l'infidèle, il s'écrie que les oiseaux plaignent ses peines et que sur le penchant des collines tout lui semble désolé. C'est par ces mouvements si vrais que les chansons de Despourrins méritent de survivre à tant d'autres peintures, ou fausses, ou froides ou prétentieuses, de l'amour.

Il ne faut rien exagérer pourtant: ces éloges ne s'appliquent pas à toutes les chansons de Despourrins; ou plutôt il semble qu'il y ait deux hommes en lui; l'un simple habitant des montagnes, exprimant tels qu'ils les voit les sentiments qu'il observe autour de lui; l'autre qui a contracté dans les villes le faux goût de son siècle, et qui le transporte dans ses ouvrages. Le dix-huitième siècle, on le sait, si grand d'ailleurs, s'écarta beaucoup en littérature de la divine simplicité de l'âge précédent. Pour plaire à une société fatiguée des pures jouissances

de l'art, les poètes s'ingénient à farder la passion et à la parer d'ornements empruntés. C'est le temps de ces comparaisons ambitieuses, de ces folles exagérations, de ces compliments laborieusement tournés, de ces analyses gravement puériles qui passent en revue toutes les perfections de l'objet aimé, en un mot, de tous ces artifices par lesquels l'esprit essaie de remplacer le sentiment. Il faut que la contagion de ce mauvais goût ait été bien générale, puisqu'elle pénétra jusque dans ces vallées des Pyrénées où l'air pur des montagnes semblait en garantir, et qu'elle altéra quelquefois le talent simple et franc de Despourrins. Il y a telle de ses chansons qu'on mettrait sous le nom de Dorat ou de Bernis, celle par exemple où il vante toutes les qualités de l'amour, sa force, son agilité, son invincible puissance. S'il fait l'éloge d'une bergère, les rayons du soleil, dit-il, se cachent à son approche; ses yeux sont deux âmes, deux foyers d'où partent les flèches de l'amour. Un berger veut-il peindre son amour? il dira que les ruisseaux les plus abondants n'égalent pas ses pleurs, qu'il ne voit plus le sol qu'il foule, et par cette exagération il fera douter de la vérité de sa passion. Ces mêmes hommes que nous avons vus si naïfs, si ignorants, les voilà pourvus de toute l'érudition galante du temps. Ils ont voyagé en Grèce; ils ont vu l'amour avec son carquois, les plaisirs et les ris qui l'accompagnent; ils étaient sur le mont Ida quand Pâris donnait la pomme, et ils regrettent que leur bergère n'ait pu disputer le prix à Vénus. Les noms mêmes se ressentent de ces malheureux souvenirs de l'antiquité. Jamais bergère de Béarn s'est-elle appelée Zoé, ou Calixte, ou Philis?

Je reconnais encore cette influence du temps dans l'emploi de l'allégorie, assez fréquent chez les Béarnais. C'est, sans doute, un artifice fort ingénieux que l'allégorie

et qui fait grand honneur à l'imagination d'un poète; mais, par cela même, il n'est pas toujours à sa place. En effet, il y a des moments où l'imagination doit se tenir à l'écart et laisser parler le sentiment. Est-il naturel qu'une âme vraiment émue, au lieu de contempler en lui-même l'objet de son émotion, le voie sous une image étrangère? Conçoit-on que la passion se partage entre deux idées, quand son essence est de concentrer l'âme entière sous une seule? Aussi, l'on sent quelque froideur jusque dans les allégories les plus belles, quand elles entrent dans le langage de l'amour. Voyez cette jolie chanson de Despourrins où un berger pleure son amante qui l'a abandonné :

« De la plus charmante brebis, pasteurs, venez me consoler. Tantôt elle sautait sur l'herbe, maintenant je ne l'ai plus dans mon parc. Quelque bête sauvage me l'a enlevée, ou peut-être la folâtre veut se faire chercher.

» Je la gardais dans la prairie, pendant la saison des fleurs; j'en faisais ma favorite, je la mangeais de baisers. De caresses, il n'en est pas qu'elle ne reçût, et, comme la plus chérie, à poignées elle recevait le sel.

» Du beau troupeau de mes brebis, celle-là était la fleur; ceux qui voyaient ses laines si fraîches, s'écriaient : « ô l'heureux pasteur! » Maintenant, je l'ai perdue; j'en ai tant de peine, que si elle ne m'est rendue, je serai mort demain.

» Allez, moutons, à l'aventure. Quittez l'infortuné pasteur; que le ciel vous donne de meilleurs pâturages. Pasteurs de la plaine, si vous trouviez ma brebis, ramenez-là dans mon parc.

» Echo qui répète les plaintes de ma douleur, apprends-moi sur quelles crêtes s'est égaré mon bonheur. Il n'est rocher ni montagne qui, s'ils connaissaient ma peine, n'en eussent pitié. »

Cette chanson est, sans doute, une des plus gracieuses de Despourrins; il semble même au premier aspect qu'elle respire une douleur; pourtant je ne sais, cette manière détournée et réfléchie d'exprimer ses sentiments, cette allégorie si bien soutenue qu'on doute par moments si ce n'est pas une brebis qu'il regrette, cela suppose dans ce berger un calme d'esprit que la passion ne comporte pas. Je le crois moins affligé qu'il voudrait le paraître. Il a beau dire que si on ne ne lui rend sa brebis, il sera mort demain : je le soupçonne d'être de ces amoureux dont parle Boileau, qui meurent *par métaphore*. Aussi cette chanson me semble bien inférieure à cette autre, si connue, où une profonde douleur s'exhale en paroles simples et touchantes :

« Là-haut sur les montagnes, un pasteur malheureux, assis au pied d'un hêtre, noyé de pleurs, songeait au changement de ses amours.

» Cœur léger, cœur volage, disait l'infortuné; la tendresse et l'amour que je t'ai portés, est-ce par là que j'ai mérité tes rebuts ?...

« Depuis que tu fréquentes la gent de condition, tu as pris un si haut vol, que ma maison n'est plus assez haute pour toi d'un étage.

» Tes brebis avec les miennes ne se daignent plus mêler; tes superbes moutons ne s'approchent plus des miens que pour les frapper de la corne.

» De richesses je me passe, d'honneurs, de qualité. Je ne suis qu'un pasteur; mais il n'y en a aucun que je ne surpasse en amitié.

» Encore que je sois pauvre, dans mon petit état, j'aime mieux mon berret tout pelé, que le plus beau chapeau galonné.

» Adieu, cœur de tigresse, bergère sans amour! Chan-

ger, tu peux changer de serviteur; jamais tu n'en trouveras un tel que moi. »

C'est là le chef-d'œuvre de Despourrins, et seul il lui assurerait un rang parmi les poètes. Quelle vérité dans ces plaintes! quel mélange attendrissant de tristesse, d'amertume et d'amour! Mais en même temps quelle perfection de style! Je ne voudrais pas descendre dans le détail; mais comment ne pas remarquer la justesse et l'imprévu de ces images pittoresques, cet orgueil d'une bergère pour qui la maison de son amant n'est plus assez haute d'un étage, ces moutons qui semblent partager la vanité de leur maîtresse. Et si la traduction même a tant de charmes, que dire de l'original, paré des grâces de cette langue béarnaise, si riche, si brillante, l'une des filles les plus gracieuses de la vieille langue romane. Ce n'est pas là un de ces patois réduits à ne rendre que les idées communes, et condamnés par leur indigence à une éternelle bassesse; c'est une langue véritable douée de mérites distincts, et qui pour rendre quelqu'une de ces pensées tendres ou mélancoliques si familières aux poètes béarnais, atteint souvent à cette précision, à cette plénitude, et si j'ose le dire, à cette maturité d'expression qui ne se rencontre que dans les langues formées. Peut-on faire mieux sentir l'inconstance d'une âme légère que ne le fait Despourrins par cette image « *la foi posée sur le sable, la moindre ondée la fait voler.* » Ces paroles d'un berger dans de Mesplés « *en moi peu d'apparence, mais j'ai tout dans le cœur,* » ne peignent-elles pas bien l'humble désir d'un amour qui demande à être éprouvé? Cette comparaison, tant aimée des poètes, du court éclat de la beauté au peu de durée de la fleur, est-elle mieux exprimée dans Ronsard ou même dans Malherbe, que dans ces conseils de Hamolin à une jeune fille: « *Pense au lendemain de la fleur qui sur le ravin s'est*

fanée? » Enfin qu'y a-t-il de plus parfait, toujours dans le même ordre d'idées, que ce sonnet d'un membre de la famille Gassion :

« Quand le printemps, en robe peinte de fleurs, a fait passer la rigueur des grands froids, le chevreuil, par sauts et par bonds, s'ébat au milieu de la prairie.

» Au beau lever de l'aube diaprée, il prend le frais le long des ruisseaux, il se noie dans l'onde argentée, puis fait cent bonds sur le gazon.

» Des chiens courants, il craint peu les aboiements; il se croit bien sûr, mais pendant qu'il s'ébat, l'arquebuse lui donne le coup mortel.

» Ainsi je vivais sans tristesse, ni douleur, quand un bel œil m'a percé le cœur. »

Ce discours serait incomplet, Messieurs, si je ne disais quelques mots de ces poèmes où l'esprit béarnais, changeant avec bonheur de ton et de manière, saisit et fait ressortir les ridicules qu'il observe autour de lui. Bien que vos poètes aient peint de préférence les sentiments tendres et sérieux de l'âme, on pense bien que la gaîté franche et la piquante malice ne perdent pas leurs droits dans le pays d'Henri IV. J'en donnerais beaucoup de preuves, s'il m'était permis de parler des auteurs vivants. Parmi les œuvres des anciens poètes, sur lesquelles seules peuvent porter mes éloges et mes critiques, il en est deux surtout qui me paraissent dignes de remarque : la *Pastorale* du paysan, par M. de Fondeville, et le *Rêve*, de l'abbé Puyoo.

La *Pastorale du Paysan*, qui n'a de pastoral que le nom, est une critique de ces classes de la société qui ont tant exercé la verve de nos comiques français. Un paysan qui veut faire embrasser un état à son fils, se fait amener, tour à tour, un homme de loi, un médecin, un maître d'armes, et enfin, puisque il faut l'appeler par son nom, un apothi-

caire. Chacun d'eux, dans un français emphatique, et le dernier dans un langage bizarrement mêlé de français et de béarnais, fait l'éloge de sa profession, et traite le paysan avec un dédain superbe; mais lui avec une bonhomie narquoise, en affectant de ne pas les comprendre, se joue de leur suffisance, leur montre le vide de leur art et les renvoie bafoués et confus. Ce petit drame est une suite de quiproquos burlesques, entremêlés de contes et d'anecdotes d'une gaîté un peu triviale. Çà et là pourtant on rencontre quelques mots d'un bon comique, comme celui du valet qui amène le maître d'armes : « *Il vaut mieux à lui seul que tous les autres, car il les traite tous de coquins et de marauds.* »

Le rêve de l'abbé Puyoo est célèbre dans le pays, sans doute parce que la malignité publique y attache un souvenir de vengeance et de triomphe. C'est, en effet, une sorte d'invective contre la vanité de certains nobles de fraîche date, qui prétendaient à une antique origine. Ce poème a le défaut de tous les ouvrages de circonstance : c'est que son mérite tient au temps et qu'il n'a plus d'intérêt aujourd'hui. Des familles que l'auteur immole à sa verve caustique, les unes sont éteintes, d'autres ont gagné, en servant la patrie, la véritable noblesse, en sorte que la plupart des railleries dirigées contre elles n'ont plus de sens ni de portée. Pour sauver cet ouvrage de l'oubli, il lui faudrait quelque chose de ce mérite littéraire qui fait vivre les provinciales de Pascal ou les mémoires de Beaumarchais; mais c'est là ce qui lui manque. La fiction en est très simple. L'auteur voit en rêve la vérité qu'il interroge sur l'origine de certaines familles, et alors commence une sorte de généalogie burlesque, qui ne recule devant aucun détail, quelque grossier qu'il soit, et qui ne laisse sans atteinte aucune famille, excepté, comme on le pense bien, celle de l'auteur. On ne peut en rien citer, et c'est là le châtiment de la satire personnelle,

surtout quand, au lieu d'une raillerie fine et de bon goût, elle ne renferme que des sarcasmes amers, inspirés par une rancune longtemps contenue.

Le trait commun de ces poèmes, c'est que la plaisanterie y est toute locale; rien ne s'y rapporte à l'humanité ni même à la société française en général. Et c'est une chose remarquable que dans des ouvrages composés au XVIIIe siècle, il n'y ait nulle trace de cette ardeur d'opposition qui alors travaillait les esprits. Dans un temps où la tragédie était moins une œuvre littéraire qu'une arme contre un préjugé, où un auteur de mémoires dans un procès privé attaquait toute la magistrature, où un éloge académique était la critique du présent sous la louange du passé, où, en un mot, tous les genres de littérature, depuis le drame jusqu'au pamphlet, détruisaient de concert l'ancienne société, les Béarnais seuls ne prennent aucune part à cette lutte. Ce n'est pas que vos pères, Messieurs, fussent étrangers au progrès des esprits; ils l'ont bien montré en 1789; mais sans doute en s'associant aux vœux de toute la France, ils n'avaient point de goût pour ces efforts violents et opiniâtres qui déracinaient lentement les vieilles idées; une heureuse facilité à s'accommoder du temps présent, tout en souhaitant un meilleur avenir, une humeur douce et bienveillante, qui peut se jouer innocemment d'un travers ou d'un ridicule, mais qui répugne aux haines ardentes et aux longues colères, tel était alors et tel est encore aujourd'hui le caractère du Béarn. Sous ce climat si doux, en face de cette nature si riante, il semble que les passions politiques s'amortissent, que les opinions contraires se heurtent avec moins de violence; ici les dissidences peuvent aller jusqu'à la discussion; elles ne vont jamais jusqu'à la lutte. Heureuse contrée, qui dans des temps de troubles, ouvre un refuge aux

âmes fatiguées; terre privilégiée qui semble avoir conservé de nos jours ce droit d'asile dont les monastères jouissaient au moyen-âge, et autour de laquelle la Providence a tracé comme une ligne invisible que nul fléau n'ose dépasser.

Messieurs, je n'ai pas prétendu comprendre dans ce discours toute la poésie béarnaise. Je n'ai point parlé, par exemple, de ces curieux Noëls qui charment les veillées du village : j'ai négligé les chansons du célèbre Bordeu, qui a ramené l'antique alliance de la poésie et de la médecine : je n'ai rien dit des imitations que nous avons, dans votre langue, d'Anacréon et de La Fontaine, quel que soit leur mérite réel. Je me suis attaché surtout à celles des œuvres de vos poètes qui sont purement indigènes, et même à celles-là seulement qui montrent l'esprit béarnais sous ses deux faces de vive gaîté et de tendre mollesse. Je devrais peut-être regretter d'avoir appliqué les règles sévères de la critique à ces poésies gracieuses, et d'avoir manié trop rudement ces fleurs délicates qui veulent être touchées d'une main légère; mais je me flatte de n'en avoir pas méconnu le charme; et, après tout, il vaut mieux qu'elles aient subi une épreuve : puisqu'elles en sont sorties presque sans atteinte, c'est qu'elles étaient pures de tout alliage et que leur éclat n'était point trompeur.

Et maintenant, jeunes élèves, je reviens à vous : car c'est à vous que se rapportent toutes les pensées de vos maîtres. Tous, enfants du Béarn, par naissance ou par adoption, vous avez entendu avec intérêt l'éloge d'une poésie qui fait honneur à votre pays; mais vous savez qu'elle n'est pas son seul titre à la renommée. Vous n'êtes pas ici dans une de ces contrées obscures qui n'ont point d'annales, et dont la gloire se confond avec celle de la

France. Grâce à sa longue indépendance, grâce au génie que le ciel lui a donné en partage, ce petit pays, qui tient si peu de place sur la carte, a vu de grands événements et a produit plus d'hommes célèbres que de grandes provinces.

Et, pour ne parler que de cette ville, n'est-ce pas ici que sont nés, ce roi qui sauva la France de l'étranger et de la guerre civile, et qui lui donna deux siècles de grandeur et de gloire; ce capitaine, qui fut l'élève de Gustave-Adolphe et le maître de Condé; ce guerrier, général illustre de la République, et qui, élevé depuis sur un trône étranger, a su le transmettre à ses descendants? Henri IV, Gassion, Bernadotte, quels noms! et quel pays en peut citer de plus grands! Si je vous rappelle ces souvenirs, jeunes élèves, ce n'est pas pour flatter votre orgueil, ni pour développer en vous cet esprit provincial qui n'est plus de ce temps : c'est pour vous encourager par des exemples domestiques. On disait autrefois : *Noblesse oblige*, et ce mot doit s'entendre des provinces comme des familles : puisque le Béarn a conquis, par les mains de vos pères, ses titres de noblesse, c'est à vous de les lui conserver. Vous donc, enfants qui allez recevoir ces couronnes, sachez qu'elles ne valent que comme le présage et les prémisses de vos triomphes futurs. Et vous, jeunes gens, qui venez de cueillir cette palme plus difficile, ce rameau d'or placé à l'entrée du monde et qui en ouvre les portes, tenez les promesses de ce premier succès : soyez de dignes enfants du Béarn et de la France. Puissent quelques-uns de vous faire un jour partie de cette élite de savants, d'hommes d'Etat, de grands capitaines qui font la force et la gloire de la patrie! Et puisse la France dire un jour d'eux, comme Henri IV de Biron : « Qu'elle les présente volon-
» tiers à ses amis et à ses ennemis! »

M. DAVID DU GERS.

Le pays vient de perdre un homme du mérite le plus élevé, M. Irénée David, avocat à Auch, ancien représentant à l'Assemblée constituante.

Intelligence d'élite, M. David est un de ceux qui ont pénétré le plus avant dans les nombreux sentiers des connaissances humaines. Son esprit observateur le portait instinctivement vers l'étude de l'histoire naturelle; la science de Linné surtout avait pour lui un attrait irrésistible: il devint un savant botaniste, un arboriculteur distingué. C'est à ce point de vue que nous allons essayer de l'apprécier.

M. David arriva fort jeune à Paris dans les dernières années de l'empire; c'était l'époque de Geoffroy St-Hilaire, de Laurent de Jussieu; c'était la belle époque du Jardin des Plantes. Attiré par un charme invincible vers ce lieu merveilleux « où se confondent toutes les latitudes et tous les aspects du monde connu, toutes les productions de la terre habitée et des mers (1), » il suivait avidement les cours du Museum. Son assiduité fut remarquée. Deux maîtres célèbres, Bosc et Desfontaines, dont il fut l'ami, s'attachèrent à développer chez le jeune David ce germe puissant qui devint si fécond.

M. David quitta Paris dans les premières années de la Restauration. Désormais retiré à Auch, il établit une vaste pépinière à quelques pas de la ville dans son domaine de la Hourre. C'est là qu'il s'est livré pendant plus de quarante ans à des études pratiques d'arboriculture, à des

(1) Boitard, *Histoire du Jardin des Plantes.*

essais d'acclimatation qu'aucun mécompte ne pouvait lasser; travaillant sans relâche à la formation de ce parc de la Hourre qui jouit d'une légitime renommée dans le monde scientifique (1). Toujours au courant des découvertes nouvelles, recueillant avec soin le fruit de ses propres observations, M. David n'a pas peu contribué au développement qu'a pris durant cette période la science de l'arboriculture.

Ce ne serait pas une tache facile que d'apprécier tous ses écrits; les publications horticoles les recherchaient; bornons-nous à dire que dans le *Mémorial Agricole du Gers* (1819-1832) il se fit connaître par divers travaux sur la sylviculture. Antagoniste ardent de ce système de déboisement qui envahissait le pays, M. David faisait entrevoir un avenir peu éloigné où nos contrées seraient dénudées de grands arbres, privées de bois de construction. Il faut reconnaître que ses prévisions étaient vraies.

Dans les *Annales de l'Institut Horticole de Seine-et-Oise* (2), recueil où figurent les noms de Brongniart, A. de Jussieu, Jaume-St-Hilaire, Deslongchamps, Turpin, M. David fit paraître, en 1834, une série d'articles sur le genre Frêne. Ce travail remarquable, qui est la description la plus complète de ce genre si varié, éleva du premier coup son auteur au rang de ces savants. Toutes les espèces et toutes les variétés d'Amérique y sont groupées à côté de leurs congénères de notre vieil hémisphère.

En 1844, dans la *Revue Horticole* (3), il fournit une notice sur le sureau et ses variétés en France.

Dans la même *Revue*, en 1846, M. David publia une

(1) Voir notamment un article de M. Pépin, chef de l'école de botanique au Jardin des Plantes, sur le parc de la Hourre, *Revue Horticole*, année 1861, page 24. Le parc de la Hourre a aussi été visité en 1860 par M. Carrière, chef des cultures au Jardin des Plantes.

(2) Paris, bureau de la Société d'horticulture, rue Taranne, 12, tomes 5 et 6.

(3) Librairie agricole de la maison rustique, rue Jacob, 26, année 1844.

description des Chênes de France nouveaux ou peu connus. Il fit connaître un Chêne à feuilles très dentelées, croissant naturellement dans certains cantons des Basses-Pyrénées, imparfaitement observé jusqu'alors, et désigné sous le nom de Chêne Cerris. Cette espèce est groupée par M. David à côté du Pseudo-Suber (faux liége), importé d'Afrique et d'Espagne, dont les glands atteignent le volume d'un gros marron, et que l'on pourrait utilement propager dans le midi de la France, ainsi que le prouvent les robustes échantillons qui existent depuis vingt ans dans le parc de La Hourre.

En 1847, dans le *Portefeuille des Horticulteurs* (1), il fournit un traité des Yuccas et de leur culture.

La Révolution de 1848 arriva. La réputation scientifique de M. David, d'autre part les souvenirs qu'il avait laissés au barreau, la popularité qu'il s'était acquise comme jurisconsulte, ses écrits sur l'économie politique et financière, son travail récent sur le cadastre et la péréquation de l'impôt foncier, le désignèrent naturellement au choix de ses concitoyens pour l'Assemblée constituante. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapide aperçu de retracer la vie politique de M. David : ce ne serait pourtant pas le côté le moins intéressant; disons seulement qu'il poursuivait un seul but, le triomphe du droit sur la force, de la vérité sur le mensonge. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative; au fond il n'en eut pas de regret. Cherchant avant tout la bonne foi dans la discussion, l'aurait-il trouvée dans cette lutte acharnée des partis?

M. David redevint arboriculteur. Il publia en 1852 (2) une revue des Pins cultivés en France; plus tard, en 1853 (3), un traité des Conifères. Personne mieux que lui

(1) Paris, Gros, rue du Foin-St-Jacques, 18, ann. 1847.
(2) *Revue Horticole*, année 1852.
(3) Id. année 1853.

ne connaissait cette nombreuse famille : il avait sous la main, dans le parc de la Hourre, toutes les richesses importées depuis un demi-siècle.

C'est une chose curieuse à voir que ce parc de la Hourre, véritable classification vivante par familles, genres, espèces et variétés, de tous les arbres, arbrisseaux et arbustes, indigènes et exotiques, connus ou cultivés en France. « Presque tous les magnifiques arbres du continent américain, dit M. Pépin (1), couvrent cette belle propriété de leur ombrage... La ville d'Auch doit s'enorgueillir d'avoir un introducteur aussi éminent que M. David, qui a souvent livré à la publicité, et spécialement dans la *Revue Horticole*, des notes très intéressantes sur les variétés d'arbres qu'il possède, et dont il enrichit chaque jour nos collections. »

Qu'aurions-nous à ajouter après cette appréciation émanant d'une telle autorité ? M. David compte parmi les maîtres de l'arboriculture.

VICTOR LAVERGNE.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

JEAN DE LA JESSÉE (2).

(*Suite.*)

Ses œuvres formaient quatre tomes. Le premier renfermait six livres de *Ses Jeunesses*, recueil un peu confus de pensées, de satyres et de portraits, divisés en strophes..... Le courtisan et l'orateur, l'homme d'épée et le savant, l'avare et le flatteur, le violent et le lâche; toutes les positions sociales et tous les caractères y sont successivement passés en revue.

(1) *Revue Horticole*, 16 janvier 1861.
(2) Voir ci-dessus pages 365, 442 et 490.

Au milieu de ces pensées toujours honnêtes, quelquefois exprimées avec négligence, se détachent des vers heureux.

Celui qui donne tost donne deux fois ensemble
Comme dit volontiers un proverbe romain
Et ne faire aujourd'hui pour attendre demain
Puis à demain encor c'est abus se me semble.

Le tome II contient plusieurs livres de mélanges. Regrets amoureux, may, sonnets, vaudevilles, chansons, villanelles. La Jessée a parfaitement réussi dans ce genre; sa renommée serait plus grande s'il l'avait cultivé de préférence à la satyre philosophique, dont il ne sut pas toujours trouver le ton énergique et concis. Les deux pièces suivantes donneront une idée de sa manière :

MAY.

Bref ore que tout nous rit
Tout fleurit
Fors toy misérable France,
France chétive qui fais,
Les forfaits
De ta race et ta souffrance,
Le temps et l'heure viendra
Qu'on plaindra
(Mais en vain) tant de preux hommes
Que ta ruse et ton effort,
Met à mort,
Et ce dur siècle où nous sommes.

VAUDEVILLE.

Il servait la peronelle
Jeune et belle,
Par souhait
Et ne la!
Il a longtemps recherchée
La cachée,
Mais il est
Au-delà.
Elle en a pris couleur blanche
La peu franche
Qu'un follet
Affola.
Ore en bonne compagnie

Elle nie
Qu'un seulet
Lui parla.

VILLANELLE.

Toynette, vous estes légère,
Autant que fille qu'onc je vy
Quand vous n'auriez été que fière
Vous m'eussiez toujours asservy,
Toujours plein de perseverance,
J'eusse prisé votre beauté :
Mais quoi ! vous aymiez linconstance,
Moy jaymais la fidélité.

. . . . . .

Très mal vous sied ce nom, Marie,
Amour vous en devrait blasmer;
En vous nommant, on dit aymer;
Mais las ! ce n'est que moquerie !

Ce tome II se termine par un grand nombre d'épigrammes assez peu réussies et qui montrent les efforts d'un homme probe et bon, qui tâche d'être méchant en dépit de la nature. Il renferme aussi des inscriptions pour plusieurs rois, reines et princes, des imitations de *l'Iliade*, de *Dante*, de *Pétrarque*, d'*Amadis de Gaule* et de la *Bible*.

Le tome III est consacré aux *Amours de Marguerite*, de *Sévère* et de *Grassinde*. Œuvres beaucoup trop développées, elles laissent apercevoir le poète trop amoureux de sa parole, qui n'a jamais consenti à rayer un vers éclos de sa plume, mais œuvres remplies de pensées gracieuses et tendres, de dépits et de regrets bien sentis, souvent exprimés avec bonheur, et qui, réduits des deux tiers, auraient formé un recueil de sentiments assez remarquable.

Le tome IV enfin est consacré à des poésies sérieuses. *Discours poétiques sur le temps, sur la Fortune, l'Espérance, l'Ingratitude, la Mort, l'Ombre de François Ier*, dédiée à Henri III; *Discours sur les œuvres de Joachim du Bellay, sur le Poète courtisan, le Temple de Navarre*, dédié à Jean de Beaumanoir, sieur de Lavardin; *le Corsaire, la Poésie, les Maudissons de la Guerre, la Franciade, l'Amoureux errant* et la *Jeunesse bien née*.

Nous citons d'autant plus volontiers ces pièces qu'elles sont importantes et prouvent par les grands noms de Louis de Lorraine, Roch de Serbières, Jacques de Pardailhan, Louis de Tocqueville, le grand

Alexandre, François de Larochefoucauld, le sieur de St-Luc, auxquels elles sont dédiées, que la Jessée jouait un certain rôle et se trouvait en relations avec les personnages les plus considérables de son temps (1).

C'est là, d'ailleurs, qu'il a déployé ses pensées les plus fermes, ses vers les mieux réussis. Le discours à la Fortune notamment est à peu près sans tache, très habilement composé, et pourrait être cité comme son chef-d'œuvre.

La déesse l'engage à s'attacher à elle, à suivre son char :

Au reste voy comment les chiens même effroyent
Les pauvres en la rue, et après eux aboyent :
Où les riches hardis, contants et bien aiséz
Par ce bestail japeur se voyent caresséz.
Penses donc à mattaindre, ore que tu me hastes
Et d'un si maigre espoir tes jeunes ans apastes.

Mais il refuse courageusement et préfère la pauvreté :

O que celuy me plaist qui chargé de mérites
Librement refusa l'offre des bons Samnites,
Et qui d'eux honoré, leurs honneurs desprisoit,
Lorsque pour son souper des naveaux il cuisoit.

Ce n'est pas par fragments, c'est en entier qu'il faudrait donner cette pièce.

N'est-on pas heureux aussi de pouvoir citer ces vers tirés de son discours sur le temps :

Aye donc, mon enfant, aye devant tes yeus
La crainte du Très Haut : et poursuy souscieus
Le bien de ton prochain que ce juge suprême
Te commande d'aymer ainsi comme toy mesme.
. . . . . .
Et si le ciel permet que tu sois agrandy
Sois, moins que dessus toy, sur les autres hardy :
Et scache qu'en beaus faits son los naissant accroitre,
Soy meme se douter, soy meme se cognoistre,
C'est la plus grand'victoire, et le plus grand bonheur
Qui puissent arriver a monarque ou seigneur.
. . . . . .

(1) L'éditeur Plantin devait publier deux autres tomes composés d'odes, d'hymnes, d'élégies, d'odes-satyres, de contre-amours et de tragédies; mais on ignore s'ils furent publiés. Voir pour la plupart de ces détails la bibliothèque française de l'abbé Gouget, t. XIII, ainsi que le père Nicéron.

Ne tenfle audacieus en ta prospérité
Et lache ne t'abaisse en ton adversité :
Contente toy de peu, lors tu seras delivre
De peur, de soing, d'ennuy qui meurtrissant font vivre
L'homme riche et vilain ardant a recevoir
Car tant plûs a le diable et tant plus veut avoir.

La Jessée avait réalisé la plus douce espérance d'un poète; il avait publié ses œuvres complètes; elles paraissaient sous la protection d'un prince, et dans la librairie d'un des principaux éditeurs de son époque.

Mais cet instant de gloire et de félicité n'était pas à l'abri des orages; les troubles politiques succédèrent aux agitations de l'amour et aux persécutions de la jalousie. Fixé auprès de son protecteur qui venait d'être *inauguré* duc de Brabant et comte de Flandre en 1581, La Jessée se trouva jeté au milieu des embarras de la guerre civile. François de France, constamment ébranlé sur son trône par des sujets en révolte et des compétiteurs étrangers, ne put parvenir à consolider son gouvernement, et mourut à la peine, en 1584, à l'âge de 31 ans.

La Jessée ne fut pas ingrat; il lui paya un tribut d'éloges, de regrets, et lança contre la discorde en général et contre celle des Flandres en particulier des foudres poétiques qu'il aurait voulu rendre dignes de celles de Lucain.

CÉNAC-MONCAUT.

(*La fin au prochain numéro.*)

A MAD. GARCIA.

Eaux-Bonnes, 4 août 1861.

I

Quand Dieu veut consoler la tristesse d'une âme
Que la douleur ploya sous un trop lourd fardeau,
Dans les Elus du ciel il choisit une femme,
Et place dans son cœur, comme un divin flambeau,
L'amour, ce charme saint des misères humaines;
Puis, dirigeant son vol dans les célestes plaines,
L'ange pieux descend sur nos mondes glacés,
Et, de ses ailes d'or secouant la poussière,
Il dit au malheureux : « Sèche tes pleurs, espère,
» Les mauvais jours sont effacés !

» Je viens, compagne aimée, au sein de ta demeure,
» Chasser le deuil amer qui brisa ton bonheur,
» Et de ton cœur meurtri repousser à toute heure
» Le souvenir des maux, cause de ta douleur.
» Pour obéir à Dieu, j'ai quitté ma patrie,
» Apportant mon amour à ton âme flétrie;
» Mes jours d'exil aux tiens vont désormais s'unir;
» J'étais ange du ciel, pour t'aimer je suis femme,
» Car les pleurs de tes yeux sont tombés sur mon âme :
» Je viens d'en haut pour les tarir. »

Ainsi, lorsqu'au travers d'une ardente jeunesse,
Les regrets imprimaient leur précoce vieillesse
A mon cœur, ulcéré des plus amers chagrins;
Quand je sentais de pleurs se mouiller ma paupière,
Et qu'ignorant pourquoi, je me roulais à terre
Et mettais mon front dans mes mains;

Quand la mort secouait sa terrible faucille
Sur les êtres bénis qui formaient ma famille,
Et qu'enfants et vieillards, dans son manteau pliés,
Me laissaient comme un fruit aux rameaux oubliés;
Que de fois j'ai voulu, brisant ma coupe pleine,
Aux hasards de la tombe ensevelir ma chaîne !
Mais quand je remontais, pour le suprême adieu,
Les jours de mon passé, mon berceau, la prière
Qu'à deux genoux, enfant, j'apprenais de ma mère,
Non !... disais-je en pensant à Dieu !...

Et je voyais alors, comme dans un mirage,
Près de moi se former un gracieux visage :
Pensif, il attachait son regard sur le mien,
Puis attirait ma tête, et, penché sur ma couche,
De mon front à ma lèvre il imprimait sa bouche,
En prenant ma main dans sa main...

C'était l'ange envoyé des lumineuses sphères
Pour rapporter à Dieu le cri de mes misères;
Rêve à jamais éteint, souvenir adoré,
Qui de la terre au ciel, hélas ! s'est envolé !

II

En vous voyant, j'ai cru le retrouver, Madame;
Car cet ange par Dieu béni du nom de femme
Avait votre regard si profond et si doux;
Il avait, comme vous, la démarche pensive,
Et sa voix ressemblait, dans sa note plaintive,
Aux accents qui viennent de vous.

En m'éloignant d'ici, j'emporte votre image...
Un jour, dans le passé, chaste pèlerinage,

Mon cœur retrouvera ce souvenir aimé;
Et, semblable à la fleur dans un livre séchée,
J'aurai, comme un parfum, à mon âme attachée
La mémoire de l'heure où vous m'avez charmé.

E. D.

MISCELLANÉES.

Les noms se pressent sur les tablettes nécrologiques d'avril. Après le décès du regrettable M. David, nous avons à enregistrer la mort de M. le vicomte de Montesquiou-Fezensac, petit-fils du duc Anatole de Montesquiou-Fezensac, général de brigade et grand d'Espagne, si honorablement connu parmi nous. Ce jeune officier faisait partie de l'armée de Rome, commandée par son oncle le général de Goyon. Il a succombé dans la ville sainte, à la suite d'une maladie de poitrine. Cinq frères lui survivent pour continuer cette antique maison. Deux ont embrassé la carrière militaire et marchent sur les traces de leurs ancêtres, parmi lesquels on trouve un maréchal, plusieurs lieutenants-généraux et des chevaliers de tous les ordres.

Il nous faut aussi inscrire un autre nom historique de notre pays : Madame la duchesse de Gontaut-Biron s'est affaissée sous le poids de l'âge, à 90 ans. C'est en elle que s'était éteinte la vieille race des Gontaut-Navailles. Cette noble femme s'était unie en 1792 à M. le vicomte de Gontaut-Biron, marquis de St-Blancart. Laissée prématurément dans le veuvage, elle devint gouvernante des enfants de France. Ses mérites et ses vertus lui valurent d'être rétablie dans le titre ducal qui avait été accordé aux aïeux de son époux, en 1593, par Henri IV, en récompense des glorieux services rendus à la couronne par les deux Biron.

Ajoutons à cette liste funèbre le lieutenant-général baron Durrieu, ancien pair, grand'croix de la légion-d'honneur, qui vient de terminer sa longue existence à St-Sever, sa ville natale, où il s'était retiré depuis longtemps. Il y vivait avec une modeste fortune, et l'estime de tous ses concitoyens. Né en 1775, il s'était enrôlé en 1793 dans le corps des volontaires basques chargé de protéger la frontière contre les Espagnols. Il se signala si bien que la même année il recevait les épaulettes de capitaine. Il donna des preuves d'une grande bravoure au Tyrol, à Malte, aux Pyramides, à Marengo, et fut promu au grade de colonel sur le champ de bataille de Wagram, en 1809. Il se fit remarquer ensuite dans les campagnes de Russie et d'Allemagne, et surtout dans la défense de Glogau, qui lui avait été confiée. En retour de ces services, il fut créé général de brigade et baron de l'empire. Il assista et fut atteint d'une blessure à Waterloo. La Restauration lui conféra le titre de général de division et lui donna un commandement dans l'expédition de Morée. Il fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur en janvier 1834. Il faisait partie de la section de réserve (état-major) depuis 1848.

La muse de Jasmin est toujours la compagne et la conseillère de la charité. Aussi toutes les fois qu'elle ouvre la bouche, elle délie les bourses et dilate les âmes. Les élèves de l'école St-Caprais sont les néophytes dont se sert la troisième vertu théologale pour répandre ses dons salutaires dans la ville d'Agen. Zélés dans la pratique des œuvres de miséricorde corporelle, ils visitent et soulagent chaque semaine les malades et les indigents. Les épargnes de leur trésor ayant été taries par les nécessités de l'hiver, ils se sont adressés pour les renouveler à l'apôtre troubadour qui, dans une soirée poétique, a glorifié les jeunes disciples de St-Vincent de Paul et semé dans l'auditoire le bon grain de l'inspiration. Il a immédiatement recueilli une moisson de bravos et d'aumônes. Voici le morceau qu'il avait préparé pour cette fête enfantine :

Lous Aprendis de la Caritat.

A Moussu l'Abbé CAPOT, *lou prumè del coulètge de Sen-Caprâzi.*

La tèrro bèn mayrastro, et lous cans soun paourets;
Lou trabal susten bè, mais dins forço oustalets,
D'oubriès, al sarrat, de tout passon nessèro.....
Tabé, dins uno escôlo al gran, al gran sabé,
M'ès dous de beyre, al ben d'un hibèr en coulèro,
D'aprendis Moussurets s'assaja dins lou bé,
Et debala dins la carrèro,
Per s'aprene à gari, sans brut,
Lou mal dins l'oumbro rescoundut...

Sans doute, sèn fiers d'ès quan lou bezèn pareche,
Coumo d'aoutres, al pas, lou ditchaou, lou dimeche
Bestits de l'uniformo, ayre biou, èl flamben,
Et nou fa qu'un dins touts coume un bièl regimen...
Trôbi dins ès tabé la jouyno poèzio :
Pepignèro d'aounou se grandis pel coumbat...
Cal de souldats pel la patrio ! !
Mais n'en cal pel la Caritat ! !
La Caritat tabé recruto soun armado;
La bol forto, balento et toutjour alucâdo
Per mitrailla pertout, dambè d'escuts, la fan,
Et fa reboundre la mizèro....
La Caritat ès sènto et grandis lou may gran;
Las Rèynos, zou bezèn, soun pu bèlos enquèro
Quan la sèrbon en goubernan !
Paris surtout zou proubo, et dins las capitalos
Encrumis toutos sas ribalos...
Doun, Moussurets escalourits,
Des anges siôsquen benezits
Lous regens piètadous que dins aquel serbice,
Bous ensegnon del co *l'amistous exercice*....
Toute la bito aqui cal fa la guérro as mals;
Dezertarés jamay..... Oh nâni !
Bous dirés : N'ès pas prou d'y passa capitâni...
Y cal touts mouri.... générals ! !

IRÉNÉE DAVID.

Aux prises avec de poignantes réalités, Bernard Palissy se consolait par une fiction : il se transportait en esprit dans un jardin enclos d'une haie impénétrable aux râles des tueries, aux clameurs des misères, des intrigues et des passions qui caractérisèrent son siècle. Le long des ondes fugitives, ou à travers les allées ombreuses de ce verger imaginaire, il errait, enseignant à ses amis la culture des plantes et des arts, la vertu et le secret d'être heureux. Ce rêve, dont le grand potier dorait ses tristes jours, fut, en partie, réalisé sous nos yeux par un homme enlevé naguère à notre département qu'il honorait à divers titres. On devine que nous voulons parler de M. David, ancien constituant, habile jurisconsulte, collaborateur du journal des économistes, naturaliste distingué, et commentateur érudit des saintes écritures.

En un lieu tranquille, qui sera tout à l'heure décrit, au sein des frondaisons et des fleurs, il était venu se délecter dans l'étude, et surtout chercher la sagesse, cette noble amie des solitaires, cette belle inconnue des hommes qui commercent trop avec les hommes. Lui, qui s'était nourri des enseignements bibliques, ne devait pas ignorer que Salomon la découvrit parmi les lys des vallées. On ne peut, en effet, l'atteindre qu'en s'isolant du monde extérieur, qu'en s'enfermant dans une vie studieuse et méditative où l'âme concentrée se régénère et reverdit comme si elle était sous l'influence d'un moral renouveau. C'est ainsi que

M. David avait pratiqué le beau songe de l'artiste malheureux.

Notre but est de raconter sa vie en exposant ses idées, car ici l'homme est tout entier contenu dans la doctrine. C'est donc pour bien fixer sa ressemblance morale que nous allons le suivre à travers les branches de la science dont il recueillit les fruits et dont il retira la maturité de son savoir. Traité par un autre pinceau que le nôtre, le portrait de cette sérieuse figure pourrait devenir un tableau. Avant de résumer quelques-uns de ses principes d'après nos souvenirs, faibles échos de ses solides causeries, jetons un rapide coup d'œil sur les phases préliminaires de sa vie publique, sur le laisser-aller et l'effusion de ses formes, sur la bienveillance de son caractère, sur son amour infini de la vie végétale, sur son habitude dans le champ scientifique de pénétrer au cœur des questions.

L'an v de la première République, son père, homme considéré et considérable, avait été directeur du Gers et l'un des représentants les plus dignes d'un pouvoir qui ne le fut pas toujours. Rendu au foyer domestique par le consulat, l'unanimité des regrets et des sympathies le suivit dans sa retraite. Contrairement aux traditions de ses prédécesseurs, l'autorité dans ses mains n'avait été qu'un instrument de justice et de concorde entre des haines mal éteintes.

M. David père voulut que l'éducation de son fils Irénée fût en rapport avec l'héritage de popularité qu'il lui transmettrait un jour, et l'enfant vint prendre rang sur les bancs de l'école centrale d'Auch, qui comptait, parmi ses membres, un des hommes des plus savants de cette époque; nous avons nommé Chantereau, auteur *du Dictionnaire des mots et usages introduits par la révolution; des tables chronologiques* (traduites de l'anglais de Blair); *de la science de*

l'histoire; des rudiments de l'histoire; *d'un voyage dans les les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande*; *d'un voyage en Espagne*; *de la Grammaire Française à l'usage des Espagnols;* etc. Le grand fonds de science historique thésaurisé par le maître profita à l'intelligence précoce de l'écolier qui étudiait en même temps et avec fruit les langues anciennes, la chimie, la physique, les belles-lettres ainsi que la législation professée par M. Gèze et le dessin enseigné par M. Lartet. En fructidor, mois réservé à la distribution des prix, l'élève revenait chez lui chargé de palmes scolaires. Par suite de ses heureuses dispositions, le jeune homme fut envoyé à Paris où il suivit assidûment les cours de droit et de botanique. Cette dernière chaire était tenue par de Jussieu, qui exerça une grande influence sur la direction ultérieure de son disciple Auscitain. La première tentative littéraire de M. Dayid fut un éloge de Pascal qu'il composa pendant qu'il était étudiant. Un tel essai était un signe de force et de gravité intellectuelles. De retour dans sa ville natale, vers les premières années de la restauration, il se fit inscrire sur le tableau des avocats. Il eut bientôt acquis la notoriété d'un jurisconsulte accompli. La procédure ne l'absorbait pas tout entier, car il consacrait une partie de ses loisirs à s'enrichir de notions théoriques sur l'organisation des sociétés, sur le rôle des gouvernements, sur le mécanisme des budgets et des impôts, et, en outre, à former dans son parc de la Hourre une assemblée d'arbres représentant les productions de toutes les latitudes. Tel est l'homme, dont nous allons crayonner le caractère à grands traits, avant de passer au développement de ses idées et de ses croyances.

Carrément assis sur une large érudition, M. David dédaignait l'étalage et les puériles élégances de la phrase. L'allure souple et libre de son esprit se complaisait dans les diffi-

cultés de la controverse. De son naturel, exempt de vulgarité, jaillissaient des axiomes sur des points qui semblaient exiger des raisonnements métaphysiques. Lorsqu'il discutait, sa mémoire était un puissant auxiliaire : Il ramenait dans son argumentation tous les souvenirs qui pouvaient la consolider et n'oubliait rien si ce n'est lui-même.

Dans l'exposition des systèmes économiques et dans tous les débats relatifs aux lettres et aux arts, il apportait une humeur souriante. Cet enjouement particularise presque toujours la vraie science. Les véritables savants, en effet, semblent ajouter à la clarté de leur démonstration je ne sais quelle transparence d'aménité.

L'homme doctoral, au contraire, recourt à la solennité pédantesque, que j'appellerais volontiers l'épaisseur de la forme, pour mieux couvrir la pauvreté ou l'empirisme du fonds. La plupart des colosses de la renaissance, et à leur tête Galilée, avaient une physionomie à la fois sereine et joyeuse. Telle était l'expression de M. David quand il tenait la parole. Son idée s'élançait avec un abandon plein de charme et une modestie parfaite. Sa période, un peu courte, paraissait insouciante de correction et d'incisiveté, et néanmoins ces qualités l'accompagnaient toujours. Comme tous les hommes supérieurs, relevant le mot simple par la noblesse de sa pensée et la naïveté de sa manière, il parvenait à faire de la grâce avec de la bure et de l'or avec du billon. Le balancement de son corps, les mouvements inclinés de sa tête, les saccades de son geste, donnaient à son discours une couleur d'expansion agréable et de familiarité originale.

Sa personnalité rappelait certains traits de deux homonymes célèbres, de l'abbé et de Bernardin de St-Pierre. Il avait du premier la bonhomie touchante, le patriotisme de vues, le souci des vérités utiles; et du second le goût ar-

dent des choses fraîches et paisibles allié au culte universel de la nature. C'est pour s'adonner à cette douce passion et à celle d'études théoriques et pratiques qu'il s'était réfugié dans un petit monde de verdure, de bouquets et de soleil.

En dehors du panthéisme, l'amour inné de l'homme pour les objets de la création provient de ce que le grand œuvre affirme le grand ouvrier, et de ce que la nature renferme les plus belles réalités et toutes les poésies. Cette amante n'est pas ingrate; elle répond, le jour, à ceux qui la chérissent en leur livrant le secret de ses trésors, et la nuit, en laissant monter, de son sein mystérieux, à la surface de ses silences, ses arômes, ses frissons et ses demi-soupirs.

M. Lavergne, dans notre dernier numéro, a défini avec une grande pertinence le rôle efficace de M. David en arboriculture. Après cette solide étude, il serait sage et prudent de ne pas revenir sur ce sujet. Mais comme la science ne peut en aucun cas être ombrageuse envers le sentiment, nous oserons donner cours au nôtre. D'ailleurs, si nous commettons des redites, nous serons excusables d'avoir répété d'excellentes choses à la condition, toutefois, de ne pas les avoir trop gâtées.

L'homme que nous regrettons était profondément épris de la beauté, et surtout de l'utilité des arbres qui engraissent le sol de leurs dépouilles, purifient et rafraîchissent l'atmosphère, arrêtent les ouragans au passage, guident les voyageurs sur les grandes routes dans l'obscurité des nuits, qui, enfin, convertis en bois de construction et de chauffage, servent à tous les usages essentiels de la vie. La mission des arboriculteurs est donc une des plus méritantes et des plus profitables à l'avenir. On peut les considérer comme les hygiénistes de la nature, les restau-

rateurs du pittoresque, les bienfaiteurs de l'humanité. M. David, en présence d'un pays devenu presque chauve par la suppression des forêts, résolut de réparer, autant qu'il était en lui, cette extermination des grands végétaux. Aussi la moitié de sa laborieuse existence a-t-elle été consacrée à la culture ligneuse, à l'acclimatation, sous notre ciel, de tous les types exotiques et à leur croisement avec leurs congénères indigènes. Son but, en constituant cette riche collection, était de naturaliser en nos contrées les espèces étrangères et de prévenir, par leur accouplement avec les nôtres, la dégénérescence qui accompagne le dépaysement des êtres particuliers à chaque règne. L'homme est le seul qui soit excepté de cette loi. Les essais de M. David devaient avoir pour conséquence une reproduction plus puissante et plus précoce, et partant une réforme radicale du régime de plantations pratiqué parmi nous. Les avantages de son système étaient manifestes au point de vue commercial, puisque le développement des arbres accroissait la production et favorisait par suite le consommateur. Le botaniste qui nous occupe avait, comme nous l'avons déjà constaté, groupé en son parc de la Hourre toutes les races de l'ancien et du nouveau continent. Dans la famille des conifères, par exemple, l'œil du connaisseur peut descendre graduellement de l'altitude du pin du Lord, titan du genre, à l'humilité du cèdre nain. Aucun avortement ne décourageait le savant Auscitain. Quand un sujet se montrait rebelle à certaine nature de terrain, il le transplantait ailleurs et renouvelait l'expérience jusqu'à la réussite. La végétation lui avait ouvert tous ses mystères. Son infaillibilité d'observation provenait d'une faculté native jointe à un long exercice comparatif. Il était parvenu à distinguer l'espèce de la variété par un simple examen des bourgeons naissants. Ses constants efforts dans cette

branche de l'histoire naturelle lui avaient donné de très fructueux résultats. Il avait abouti à remplir plusieurs clairières qui existaient dans la classification scientifique, et à former, nous le répétons encore, un tableau vivant et synoptique de tous les produits de l'univers. Les professeurs du muséum de Londres et de Paris tenaient M. David en grande estime. Ses articles sur le frêne et une série d'autres eurent les honneurs de la reproduction ou de la traduction dans la presse Britannique. L'Angleterre, qui avait créé baronnet le pépiniériste de Lord Devonshire, devait naturellement s'intéresser aux tentatives de notre compatriote. Le monde savant lui a également rendu hommage en attachant son nom à plusieurs types nouveaux dus à son zèle éclairé. Sa mémoire est digne de la gratitude des paysagistes et même des poètes, car il a observé la parole de l'un d'eux qui a dit :

Loin de faire comme eux, combattons sans relâche
Leur œuvre de malheur : ils dévastent, semons;
Replantons mille pins pour cent que l'on arrache.
Renaissez par nos soins, chênes que nous aimons
.....
Nous qui ne laisserons ni blocs d'airain ni marbres,
Nous dont les chants, hélas ! n'ont point de lendemain,
A la postérité léguons au moins des arbres.

Les introducteurs faisant émigrer les arbres par colonies, des confins aux confins opposés du globe, nous suggèrent une pensée qui découle peut-être de notre ignorance. Il se pourrait que ceux qui opèrent ces transplantations lointaines obéissent à une volonté toute puissante ? Qui sait si Dieu aux époques génésiques ne localisa pas les pins au Nord, les palmiers en Orient, les chênes en Occident et les mimosés sous les Tropiques pour laisser quelque chose à faire à l'homme et lui fournir un

moyen de coopérer à son œuvre, de collaborer avec lui.

Ainsi qu'il a été dit, M. David était soucieux du beau en même temps que du bien. Il avait lui-même dessiné son parc de la Hourre qui présente les grandes lignes et l'harmonie générale des paysages classiques. Les massifs y sont distribués avec art. Le ruisseau du Lastran, qui bordait primitivement l'extrémité méridionale de la pelouse, aujourd'hui demi-étranglé à son passage, s'arrête dans sa course pour s'élargir et se répandre en eau paresseuse dans deux bassins. De là il enjambe un pertuis et reprend son élan à travers les prairies. Sur ces nappes d'eau, grands miroirs, les plantations riveraines silhouettent leurs images, et des saules divers laissent tomber vers l'onde leurs bras languissants. Soit bizarrerie combinée de la lumière et de l'air ambiant, soit effet d'un boisement spécial, cette vue pittoresque, contemplée des hauteurs de la ville d'Auch, le matin surtout, est baignée d'une teinte particulière : on dirait que les parties ombragées ont retenu quelque chose de la clarté bleuâtre de certaines nuits. Ces agréments de couleur, l'habile arrangement des parties touffues, reliées pour enclore le coup d'œil, révèlent qu'un homme d'un grand goût, qu'un Le Nôtre modeste a résidé là.

Ceux qui venaient lui demander accueil, ou conseil, trouvaient en lui une bonté patriarcale, la sûreté du jugement et de l'expérience dans les affaires, et cette rectitude critique qui est l'un des traits du génie Anglais.

M. Alem, dans un cordial et dernier adieu, l'a proclamé : *au barreau, le premier de tous*. En effet, M. David alliait les notions les plus profondes du droit à l'esprit le plus alerte. Néanmoins, comme l'avocat est plus voisin de l'orateur que du poète, sa principale ressource n'est pas dans l'inspiration. *Fiuntur oratores;* les longues préparations, l'examen mûri, les retours prudents de la réflexion, tels sont

ses moyens usuels. Déjà même depuis longtemps les discussions du palais se détournent du genre oratoire et se rapprochent de la causerie dont on se contente d'animer le ton. M. David avançait dans cette voie et guidait ses collègues de province par son exemple. Il avait adopté ce mode, non que les belles-lettres lui eussent refusé leurs élégances, car elles n'avaient pas un partisan plus fidèle, mais parce qu'il préférait, aux coquetteries de la diction, la virilité de la logique.

En jurisprudence comme en économie, M. David joignait à la sagesse la puissance de l'originalité et la tendance de novation. Ses *Etudes sur la réforme hypothécaire* furent un événement lors de leur apparition. La *Revue de Législation*, à laquelle il collaborait avec Troplong, Wolowski, Ortolan, Faustin-Hélie, Edouard Laboulaye, Kœnigswarter, Giraud, Massé (1), agréa ce travail, bien qu'il sortît, comme le constata le directeur dans une note, *des voies battues*. Déjà dans ce même recueil il avait attiré l'attention des hommes spéciaux par un commentaire profond, par une critique élevée et philosophique de la *loi écrite et de son application*. Dans ces questions arides, il répandait un esprit délicat et charmant qui emportait le lecteur malgré lui. Rien n'est à la fois plus sérieux et plus agréable que cet alinéa : *Les mêmes abus que nous allons retrouver dans l'application des lois civiles se sont produits dans l'ordre politique, avec cette différence que les révolutions tiennent ici la place d'une cour de cassation. Nous avons vécu plus d'un demi-siècle sur la jurisprudence et sur le précédent des révolutions. C'est trop longtemps si l'on ne veut pas les laisser s'établir en coutume, et si l'on veut les*

(1) Au *Journal des Economistes*, il était en compagnie de Bastiat, Hippolyte Passy, Léon Faucher, Molinari, Moreau de Jonnés, Emile Bères, de Tracy, Blanqui, Horace Say, Joseph Garnier, etc.

faire disparaître enfin de l'ordre du jour des nations. Le repos des nations ne se peut garantir aujourd'hui que par des améliorations législatives constantes, en marchant en avant, en écrivant, même pour les éventualités révolutionnaires, des lois comprises des peuples. Le contrat social, cette hypothèse chimérique des Sociétés naissantes, est bien réellement devenu la nécessité des Sociétés qui grisonnent (1).

A l'instar d'un grand nombre de réformateurs qui pensent que la grande médication sociale réside tout entière dans la solution des problèmes économiques, il était pour ainsi dire indifférent aux formes gouvernementales (2). Son penchant le portait vers celle qui devait donner le plus de garantie à l'indépendance individuelle, posant en prémices qu'on ne peut déployer sa puissance et employer son initiative que lorsqu'on s'appartient.

Aussi avait-il salué avec courtoisie la venue de la Restauration. Les hécatombes humaines offertes en holocauste au grand consommateur de l'empire, la dépression du caractère national par la volonté d'un seul, l'étouffement de la presse et de la tribune, avaient éloigné le jeune avocat du régime Napoléonien. Sa nature pacifique et réglée ne pouvait s'accommoder de la permanence de la guerre qui appauvrissait le présent et escomptait l'avenir. Le Dieu des batailles, en effet, est variable dans son patronage; il se plaît à faire rétrograder les conquérants de Moscou à Paris, et de Lodi à Waterloo. Les Bourbons, qui avaient ramené de l'exil le pouvoir représentatif, certaines franchises de

(1) *Revue de Législation*, t. 1er, 1849, p. 190.

(2) Voici ce qu'il écrivait dans une réponse à M. de Franclieu sur la théorie de l'impôt: *C'est le côté positif, pratique de la science nouvelle qu'il faut poursuivre dans ses applications diverses, et plus étendues qu'on ne croit aux finances, à l'administration, au gouvernement, à la législation civile. Il ne faut empiéter sur rien, mais les résultats économiques vous regardent partout où ils se produisent. Je ne crois pas que ces résultats soient inhérents à la forme des gouvernements, etc.* — JOURNAL DES ÉCONOMISTES, tome 27, page 367.

la pensée, et une sorte de renaissance des lettres et des arts, le trouvèrent sympathique. Désireux d'être utile à ses concitoyens, il accepta la mairie d'Auch des mains de la royauté.

Quelques-uns firent plus tard un grief de ce précédent à l'homme libéral. A ceux qui lui ont adressé ce reproche, il est facile de répliquer par l'une des plus belles pages de Lamartine. L'auteur des *Girondins*, dans la nouvelle préface de leur histoire, consacre un commentaire à ce proverbe oriental : *Accroissement d'années, élargissement d'intelligence*. Cette défense personnelle du grand poète est celle de la perfectibilité humaine ; elle peut être invoquée en faveur de tous ceux qui ont eu le courage et la bonne foi de rectifier leur direction morale ou politique. L'âge apporte les conseils de l'expérience, la plénitude du jugement, et sollicite ceux qui ont vécu de préjugés ou de beaux songes à les échanger contre des vérités tardivement entrevues, contre des lumières nouvelles. Ces évolutions de la pensée doivent laisser fixes et intacts nos sentiments, et, avant tout, être étrangères à l'ambition et à la vénalité. Alors celui qui accomplit ces réformes en lui-même mérite d'être applaudi pour sa marche progressive. Laissant la voix de sa conscience dominer les cris des contemporains, M. de Lamartine se glorifie de son changement désintéressé. La force exigée par son acte le console des accusations de faiblesse dont il a été abreuvé. *En résumé*, dit-il, *la vie est une leçon que le temps est chargé de donner à l'homme en lui faisant épeler, syllabe par syllabe, les événements. Celui qui n'a pas changé n'a pas vécu, puisqu'il n'a rien appris. La vie n'est pas semblable à ces fontaines d'Auvergne, pleines de sédiments impurs, qui pétrifient ce qu'on leur jette, et qui, au lieu d'une fleur ou d'un fruit, vous rendent une pierre. La vie est un courant qui mène à la vérité, c'est-à-dire au*

bien. Le temps sait tout, et nous ne pouvons savoir quelque chose qu'en l'associant à nos ignorances et en lui demandant ses secrets. Bien entendu que cette théorie du changement s'applique à l'esprit, mais non au cœur. Que tout changement qui consiste à abandonner une cause vaincue, parce qu'elle est vaincue, est une lâcheté. Mais que changer d'opinion sans abandonner ses sentiments personnels, ni les vaincus, ni les malheureux, ni les faibles; changer à ses dépens en s'exposant sciemment, au contraire, aux dénigrements d'intentions, aux colères du respect humain, au mépris des partis et aux souffrances de considération qui suivent ordinairement ces progrès des hommes sincères, c'est souffrir pour la cause du bien, c'est le martyre d'esprit pour la vérité. Même quand le martyre s'est trompé de cause, il ne s'est pas trompé de vertu. Ce que M. de Lamartine avait fait sur un grand théâtre, M. David l'avait opéré sur un petit.

La Révolution de Février le fit passer dans le domaine de la politique active. Le comité Auscitain, dont il partageait la présidence avec M. Alem-Rousseau, lui confia la rédaction de son manifeste qui parut trois semaines après les journées de 1848. Ce document était empreint d'une grande sagesse; à chaque ligne, on devine l'homme jaloux de foi, de liberté et d'ordre financier : *Vous pouvez*, disait-il, *rassurer la liberté religieuse et sans exception toutes les autres libertés qui pourraient être menacées. Au lieu d'un ébranlement, vous ferez sortir de cette épreuve une dernière et plus forte garantie pour la famille et la propriété... Si nous nous unissons contre toutes les cupidités qui bourdonnent autour de nos budgets, contre tous les priviléges, toutes les injustices, une ère de grandeur et d'une prospérité nouvelles ne se fera pas attendre.*

Comme tous ceux qui convoitaient la bienveillance du peuple à cette époque, il parut, en compagnie de M. de

Panat et de plusieurs autres, au club départemental. Il fit sa profession de foi et subit en homme familier avec la tribune et les théories sociales un interrogatoire difficile et un contrôle minutieux de son passé. Cette épreuve fut suivie de celle du suffrage universel. Le 26 avril, la nation entière fut appelée à exprimer sa volonté dans ses comices. Huit noms dans le Gers sortirent vainqueurs de la lutte électorale; ce furent : Messieurs Gavarret, Subervic, Alem-Rousseau, David, Gounon, Aylies, Boubée et Carbonneau.

Disciple de Jean-Baptiste Say, partisan de Bastiat, et un peu Malthusien, il était l'antagoniste des réglementations dans l'ordre économique (1). On le trouva parmi les adversaires de l'amendement Glaiz Bizoin qui réclamait le droit à l'existence par le travail. Cette proposition n'avait rien de défini; M. David la rejeta à cause de ses théories personnelles et des difficultés organiques qu'il prévoyait. Il fut critiqué en cette occurrence pour n'avoir pas été compris.

Sa trace apparaît dans de nombreux travaux de l'Assemblée nationale, entr'autres dans l'examen de la loi sur le timbre. Sa résistance à l'aggravation des impôts était énergique, et Messieurs Gavarret, Alem-Rousseau, Boubée, Carbonneau, lors du rétablissement de la taxe sur le sel, eurent en lui un ferme auxiliaire.

Nous n'avons pas sous les yeux le discours qui entraîna la décision de la Constituante; nous nous rappelons seulement que M. David fut amené à la tribune par un article de projet budgétaire. L'assemblée qui avait paru d'abord incliner pour celui qui l'avait présenté (c'était, je crois,

(1) *Voyez* (s'écriait-il en 1850 dans le Journal des Economistes) *où nous ont mené et où nous mènent les théories contraires, et cette manie qui semble prendre des forces nouvelles de tout réglementer, tout récompenser, tout encourager, tout protéger.*

M. Lanjuinais), lui fut contraire après avoir entendu les judicieuses critiques du représentant du Gers.

Un libéralisme mesuré avait guidé la plupart de ses votes à la Constituante. Cette attitude politique refroidit les sympathies légitimistes qui lui étaient revenues en 1848 pour s'enfuir de nouveau en 1849. A l'approche des élections législatives qui eurent lieu cette année-là, le comité de la rue de Poitiers ébaucha des listes et essaya de les populariser par l'appel et l'admission de quelques esprits indépendants. Le premier triage fut ensuite soumis au contrôle des correspondants provinciaux. Ceux-ci avaient bien la faculté de substituer ou d'exclure, néanmoins, comme les changements pouvaient disséminer les forces liguées des diverses fractions contre-révolutionnaires, la consigne donnée partout était de modifier le moins possible le choix préliminaire. Le nom de M. David avait été rangé en tête des désignations venues de Paris dans les départements. Les partis, indociles à la discipline et d'autant plus inconciliables qu'ils affectaient la conciliation, laissèrent l'économiste Auscitain à l'écart; les uns parce qu'il avait cheminé dans une voie trop hardie et les autres dans une voie trop timide. M. Berryer, qui avait jugé M. David de plus haut que ses concitoyens, l'avait, malgré de profondes divergences avec lui, recommandé aux électeurs influents du Gers. L'élimination de ce candidat lui parut répréhensible, et dans une lettre adressée à M. Louis de Peyrecave, l'éloquent orateur témoigna, en ces termes, le déplaisir que lui causait cette injustice : *Je regrette, comme vous, que David n'ait pas été maintenu et qu'on lui ait préféré M. B..... On reproche à David certains votes, mais ces votes tiennent à des théories financières, et les sentiments, le caractère et la loyauté de David auraient dû lui conserver les suffrages. Je vous parle ainsi pour exprimer toute ma pensée : car dans*

la situation présente il ne faut pas s'exposer par zèle pour tel ou tel candidat à se diviser sur la liste adoptée. Cet hommage du chef royaliste envers un homme libéral honore à la fois celui qui le rend et celui qui le reçoit. Le mandat de M. David ne fut pas renouvelé à sa grande satisfaction. Il reprit avec bonheur le chemin de sa villa; Paris l'avait saturé de dégoût, de fatigue et de tristesse, car il avait assisté aux luttes fratricides de juin. Il allait enfin pouvoir revivre dans la retraite, loin de cette mêlée tumultueuse et bruyante qui peuple la capitale, et rejoindre, pour ne plus les quitter, les amis de son cabinet et de sa pépinière. Sur ces entrefaites, la mort de M. Lacave-Laplagne, l'un des derniers élus, laissa une vacance dans la représentation de notre département.

M. David, heureux d'avoir recouvré une vie tranquille, assortie à ses goûts, s'abstint de briguer la délégation populaire. Il savait que la fièvre des esprits était encore trop ardente pour ne pas retourner contre lui ses actes de modération. D'ailleurs, dans l'assemblée dont il venait de faire partie, il s'était aperçu que l'enthousiasme s'accordait mieux que la raison avec l'élan d'une société militante.

Néanmoins, plusieurs comités, et dans le nombre celui de Condom, se décidèrent en sa faveur. Au scrutin du 8 juillet 1849, les voix démocratiques se partagèrent entre trois fractions et assurèrent par cette dispersion le triomphe de M. le comte de Lagrange. Le discernement populaire n'avait pas su deviner, dans l'homme de science, le plus zélé défenseur de ses intérêts.

Hostile au despotisme des masses aussi bien qu'à celui d'un seul, M. David professait qu'une sage liberté devait tout primer, même le génie, tandis que le génie, jusqu'à ce jour, au témoignage de l'histoire, avait primé la liberté. D'après lui,

il était possible de réduire à la tempérance le Gargantua fiscal qu'on appelle l'Etat, et, partant, d'être bon administrateur sans être grand dépensier. De là sa haine pour l'obésité des budgets. Quand il plongeait la lame de sa dialectique dans ces sérieuses questions, ensemble, détails, expédients, tout était disséqué, mis à nu. Finalement, son coup d'œil remontait aux principes et redescendait aux conséquences.

Adam Smith combat l'enseignement administré par l'Etat et repousse même l'existence des universités riches et indépendantes comme celles d'Oxford et de Cambridge, parce que la certitude du traitement pour le professeur réagit sur ses devoirs et sur ses scrupules pour l'étude. Il n'admet d'exception qu'en faveur de l'éducation populaire; de petites écoles doivent être établies pour recevoir les enfants du peuple en retour d'un salaire modique complété par une rétribution de l'Etat. C'est à lui que l'on doit l'idée et le mode d'instruction primaire pratiqué de nos jours. M. David était entièrement dans la doctrine de son maître Ecossais comme il le manifeste dans cette phrase, extraite de sa profonde et belle critique de la CENTRALISATION ADMINISTRATIVE : *l'éducation, acte le plus essentiel de la famille, a dû chercher à portée ses premiers moyens d'amélioration; cette païenne impiété qui veut que les enfants appartiennent à l'Etat, et qu'il nous était réservé de voir se renouveler de nos jours, ne s'explique guère à sa naissance que par la confusion de l'Etat et de la commune.*

La suppression de la mendicité était condamnable à ses yeux pour plusieurs motifs, tous d'un ordre élevé. D'abord, parce que cette abolition était un démenti au christianisme, qui avait préconisé la charité privée en lui recommandant de se voiler pour le bien, comme il avait recommandé à l'art de se voiler pour le beau. Il croyait, et nous parta-

geons son sentiment, qu'il était salutaire à l'homme d'être ému par les misères de l'homme; car il retirait de ce spectacle un déchirement intérieur qui engendrait toujours une amélioration morale. L'influence de l'exemple lui semblait, en outre, devoir amener la rivalité dans l'imitation; et pour mieux dire la pratique directe de la bienfaisance entretenait en nous un foyer d'amour, à la lueur duquel le prochain venait réchauffer ses membres nus et engourdis. A son avis, il ne fallait point confier à des intermédiaires le soin de régler ce que St-Vincent de Paul appelait les affaires de Dieu. D'ailleurs, dans les souscriptions, l'appel ne s'adressait guère qu'aux positions riches ou aisées. De cette manière, la fortune devenait l'unique déesse de la pauvreté, et il n'y avait plus de place dans les bonnes actions pour le denier de la veuve. Ces considérations religieuses étaient corroborées en lui par des raisons purement humaines. Au point de vue social, il regardait comme pernicieuse la rupture des rapports entre celui qui donne et celui qui reçoit, entre les classes souffrantes et leurs consolateurs. *Donnons nous-mêmes*, disait-il, *la spontanéité est une libérale conseillère, elle cicatrise bien mieux que toutes les associations les plaies béantes, et ses remèdes sont toujours appliqués d'une façon opportune.* L'obole particulière, en effet, manque rarement son but, parce qu'elle est communément en présence d'un besoin immédiat. Les répartitions périodiques ont l'inconvénient d'être quelquefois intempestives : il arrive qu'elles tombent sur des mains vides hier, mais qui ne le sont plus aujourd'hui. Ensuite, elles assemblent les nécessiteux, à un jour donné, sur un même point. Ils se trouvent alors en force collective, ce qui peut, dans une heure de détresse infinie, les rendre impérieux vis-à-vis d'une administration qui s'est constituée officiellement leur pourvoyeuse. Ces exigences

ne se manifesteront jamais dans des distributions individuelles, parce que la générosité d'un seul, à l'égard d'une masse, éveille le sentiment d'un devoir, celui de la reconnaissance, tandis que les secours organisés par tout le monde peuvent être, par ceux qui viennent les réclamer, confondus avec des droits.

A l'aide de cette théorie, M. David conciliait ses deux maîtres favoris, Adam Smith et Pascal, dont l'un était inspiré par l'amour des hommes, et l'autre par celui de Dieu. Le philosophe de Glascow n'admettait l'assistance que par la charité privée ou des institutions philanthropiques indépendantes de toute discipline gouvernementale. Il eût été par conséquent, comme son disciple Auscitain, l'adversaire de l'extinction de la mendicité par les spécifiques modernes. L'apôtre de Port-Royal, qui ne s'occupait d'ici-bas que préoccupé d'en haut, aboutissait par une voie différente aux mêmes conclusions que le novateur Anglais. Madame Périer, qui a écrit en tête des *Pensées* la vie de l'auteur, son sublime frère, lui prête, à ce sujet, les sentiments que voici (1) : *Pascal nous disoit que la fréquentation des pauvres est extrêmement utile, en ce que voyant continuellement les misères dont ils sont accablés, et que, même dans l'extrémité de leurs maladies, ils manquoient des choses les plus nécessaires, qu'après cela il faudroit être bien dur pour ne pas se priver volontairement des commodités inutiles et des ajustements superflus.*

Tous ces discours nous excitoient et nous portoient quelquefois à faire des propositions pour trouver des moyens pour des règlements généraux qui pourvussent à toutes les nécessités. Mais il ne trouvoit pas cela bon, et disoit que nous n'étions pas appelés en général mais en particulier, et qu'il

(1) Pensées de Pascal sur la Religion. Paris, Desprez, 1734, p. LXXVI

croyoit que la manière la plus agréable à Dieu étoit de servir les pauvres pauvrement, c'est-à-dire chacun selon son pouvoir sans se remplir l'esprit de ces grands desseins qui tiennent de cette excellence dont il blâmoit la recherche en toutes choses.

M. David avait des idées absolument parallèles. Après la dissolution des ateliers nationaux, nommé membre de la commission chargée d'étudier le décret qui allouait 3 millions aux nécessiteux de Paris, il fut par conséquent très logique avec lui-même en se prononçant contre le crédit.

Sa parole, dans les bureaux de la constituante, était armée d'une réelle autorité, et, dans les débats financiers de cette époque, MM. Thiers et Léon Faucher, soit qu'ils fussent adhérents ou adversaires, considéraient toujours son assentiment ou ses objections comme d'un grand poids.

M. David ne voyait pas d'un regard favorable la multiplicité des concours régionaux, départementaux, cantonaux, parce que l'agriculture, indigente de bras, devait se montrer en compensation économe de temps. Il voulait qu'une fois dans l'année seulement, elle fût appelée à fournir la mesure de ses forces et à paralléliser ses produits. Son bon sens toutefois redoutait que le bon vouloir des petits propriétaires ne fût annihilé par la vanité des grands, et que l'impartialité des juris ne fût à la merci d'influences et de brigues diverses inhérentes à ces joutes pacifiques. Une exacte justice distributive lui semblait d'ailleurs de très difficile application.

Sa science agronomique lui attirait les sollicitations de la presse parisienne. *M. Biaxio,* nous a dit M. Campardon dans sa Notice nécrologique (1), *recherchait pour ses Annales*

(1) *Courrier du Gers* (19 et 20 avril 1862).

d'agriculture les articles de M. David, se plaignant qu'ils fussent trop rares.

Il reprochait à l'Angleterre de nous avoir prêté l'impôt des portes et fenêtres qui n'est chez nous qu'un dédoublement, qu'une complication des propriétés bâties. Quand le contrôle cadastral avait estimé une maison, il trouvait mauvais qu'il s'attachât à un signe extérieur de la valeur. En dehors de quelques restrictions, il rendait pleine justice à la Grande-Bretagne.

Nous osâmes, un jour, dans un colloque avec lui, comparer l'Angleterre à un immense polype qui perdait en force ce qu'il gagnait en étendue. Il redressa ce sophisme en démontrant que la vitalité de cette reine des mers était si puissante qu'elle pouvait distribuer son énergie jusqu'aux extrémités de ses membres. Elargissant ensuite son thème, il combattit les règlements et les monopoles qui enrayaient alors notre activité nationale, et affirma que leur absence chez nos voisins avait produit leur supériorité et leur domination universelles. Pour prévenir une infériorisation de plus en plus croissante, la France devait s'affranchir des prohibitions qui immobilisaient sa marche commerciale. Il fut ainsi le précurseur du libre-échange. L'exemple de la Grande-Bretagne était, d'après lui, fortifié par celui de la Suisse. C'est, en effet, un prodige que cette petite république solitaire au milieu de l'Europe monarchique. Elle est riche en manufactures, bien que dépourvue de fer, de coton, de houille, de céréales, en un mot de toutes les matières premières. Sans marine et sans douanes, elle est aussi sans peur de la concurrence étrangère. Dédaigneuse des expositions publiques et des distinctions stimulantes, elle ignore les encouragements officiels; et si elle fabrique des rubans, ce n'est pas pour la boutonnière de ses citoyens. Sa prospérité, disait M. David, pouvait

être attribuée à l'alliance intime de l'agriculture et de l'industrie qui vivent en sœurs avec une mutualité admirable. En hiver, à la veillée, le foyer agricole est converti en atelier. Le paysan-ouvrier, qui se nourrit à ces deux mamelles, retire de l'une le nécessaire, la simplicité, les bonnes mœurs, la santé du corps, et de l'autre l'épargne qui réjouit l'âme. Le chômage est inconnu à ces bras alternativement occupés par le travail des usines ou des champs. Ses souhaits appelaient un pareil ordre de choses parmi nous.

Depuis longues années, M. David s'était déclaré l'antagoniste des prohibitions. Il avait devancé son époque en embrassant la doctrine d'Adam Smith (1), de Jean-Baptiste Say, de Cobden et Bastiat : *On ne comprend pas assez généralement* (disait-il dans sa lettre à M. de Franclieu), *combien les grandes idées modernes de liberté individuelle, de liberté de droits, sont liées avec l'*AFFRANCHISSEMENT INDUSTRIEL *et* COMMERCIAL, *avec une répartition plus scrupuleuse et plus régulière des charges et des ressources publiques* (2).

Dans sa sphère, il s'efforça de renouveler les idées pour préparer la transformation des hommes. Le sillon qu'il a tracé sur ce terrain est profond et visible dans les revues spéciales qu'il enrichit de ses travaux, et le sera bien mieux encore dans ses œuvres posthumes. Prévoyant toutes les objections qui ont été naguère mises en avant à la chambre, il soutenait qu'il fallait passer outre. Les roues avaient été appliquées jadis, malgré les choses qu'elles étaient susceptibles d'écraser sur leur route; de même les clameurs et les blessures de certaines industries privilégiées ne devaient pas retarder l'établissement du libre-

(1) Il ne partageait pas néanmoins toutes les idées d'Adam Smith, car il blâmait en lui la croyance à la régularité du taux des salaires, etc.
(2) *Journal des Economistes*, tome 27, page 367.

échange appelé à équilibrer les prix sur tous les marchés où il serait accueilli. Sa balance, en effet, ne peut que les élever quand ils sont trop bas et les ramener à un niveau normal quand ils sont trop hauts. L'agriculture de nos contrées, dans son opinion, récolterait de grands avantages dans la pratique de ce régime. M. Maurice Lespiault, dans un article remarquable *(Excursion dans les Vignes)*, réservé à un prochain numéro, appuiera cette thèse en démontrant que les abolitionnistes ont réellement fondé la fortune des régions vinicoles. M. David dut taxer d'hérésie l'avis du maréchal Bugeaud qui déclarait l'invasion des bestiaux étrangers plus redoutable que celle des Cosaques. Le duc d'Isly, qui était un excellent agronome, n'était pas un parfait économiste. L'introduction en venant nous concurrencer sur nos places est plutôt un stimulant qu'un désastre. La liberté d'échange est la meilleure des nourricières : en nos périodes de disette, elle a prouvé qu'elle savait mieux approvisionner la France que les Necker et les Turgot. En conséquence M. David, qui avait applaudi à la chute de l'échelle mobile, dut voir avec satisfaction la rupture des chaînes de la douane.

L'unité commerciale, découlant de la liberté d'un peuple dont toutes les forces convergent vers l'extension de sa prospérité, lui semblait bien plus précieuse que l'unité politique qui incorpore tous les individus d'une nation comme un cercle de fer les douves d'un tonneau. Laissons la parole à M. David : *L'expérience des temps modernes tourne déjà visiblement contre le système centralisateur, et c'est une vérité qui va demeurer acquise aux sciences morales et politiques qu'une grande concentration administrative est un instrument dangereux de pouvoir. Les gouvernements dont le mécanisme ne se compliquait pas de tant de rouages avaient une tout autre durée. Voyez cette longue suite de rois*

qui n'étaient pas même toujours les premiers seigneurs de leur royaume, et dont la puissance bornée s'est accrue pendant huit siècles pour se briser sitôt qu'elle eut tout envahi(1). L'étude à laquelle nous empruntons cette citation est peut-être l'œuvre la plus remarquable de l'homme que nous apprécions, elle a pour titre : *Centralisation administrative*. L'ampleur de la pensée, l'élévation des aperçus en histoire, la justesse des rapprochements pris à la même source, la vigueur dialectique déployées dans ces belles pages font involontairement songer à Montesquieu. Le lecteur pourra lui-même juger le mérite de ce remarquable essai dans une autre notice réservée à M. David. Le résumé de ses nombreux travaux (2) dépasserait les limites de notre cadre d'aujourd'hui. Nous y ferons cependant entrer encore son opinion sur Pascal, parce que l'occasion de la révéler pourrait ne pas se reproduire ailleurs.

Il avait traversé plusieurs années, traînant des accès de goutte et usant pour leur résister tous les remèdes de l'homéopathie et de la médecine académique. Des complications nouvelles étaient ensuite survenues. Cet été, leurs symptômes devinrent plus alarmants. Cependant l'intermittence de ses douleurs lui permit de venir au Castéra expérimenter pendant trois ou quatre jours l'influence des eaux. Nous passâmes une journée en son attrayante compagnie. C'est là, sur la terrasse de l'ancien hôtel Daroles, sous cette chambre de ramée que forment les entrelacs des platanes, qu'il nous livra sa pensée sur Pascal. C'est nous qui provocâmes

(1) *Journal de Economistes*, tome 30, page 193.

(2) M. David a publié en 1845 une brochure sur le *cadastre et la péréquation de l'impôt foncier;* et dans le journal des économistes les articles ci-après : en 1846, *de la réforme hypothécaire et des réformes qui s'y rattachent*, travail distinct de celui qu'il inséra, sous le même titre, dans la Revue de législation; — en 1848, *du projet de décret relatif à l'établissement d'un impôt progressif sur les successions;* — en 1849, *étude d'une réforme financière*, — et enfin en 1850 et 1851, *nature des impôts actuels et principalement de l'impôt sur le capital. — Réponse de M. David à M. de Franclieu sur la théorie de l'impôt. — Centralisation administrative.*

cette dissertation en lui disant, à propos de la formation de notre langue, que M. de Maistre affirmait qu'elle avait été fixée par le *Menteur* de Corneille et les MENTEUSES de Pascal; c'est ainsi que le grand défenseur de la papauté qualifiait les *Provinciales*.

M. David combattit alors le jugement de M. de Maistre, et prouva que nul mieux que le penseur janséniste n'avait parlé avec vérité. Ensuite il légitima sa prédilection pour Pascal par cette puissance de déduction qui inventait et illuminait tout, et par l'humilité de cette raison suprême qui, après avoir jeté des lueurs inconnues sur le dogme chrétien, ne se croyait à l'abri du doute qu'à l'ombre de la révélation ou dans les bras de la croix. Nul spectacle ne semblait plus instructif à M. David que ce duel de l'intelligence et de l'âme, de la logique et de la foi dans le même homme. Le catholique en effet triomphe toujours du savant et le conduit au détachement absolu de la terre et à l'attachement absolu du ciel. S'il y a un Dieu, il ne faut chérir que lui et refuser l'affection aux autres et à soi. La vraie vertu est de se faire haïr. Nous sommes criminels en nous faisant aimer. Les épreuves d'ici-bas sont des faveurs providentielles. La maladie, entre autres, est un état de grâce, puisqu'elle mortifie la chair, nous dispense de veiller sur nos sens et de lutter avec nos désirs et nos tentations, puisqu'elle laisse pénétrer en nous, bien mieux que la santé, les lumières célestes. M. David trouvait toutefois Pascal exagéré, lorsqu'il proclame que tout est néant dans notre humanité passagère, que les progrès et la civilisation ne sont que des mirages ou des peines perdues, et qu'il faut se préoccuper uniquement du gouffre ou des pavillons de l'éternité. Ce n'était donc pas ces négations radicales de l'existence terrestre qui avaient déterminé l'admiration de M. David pour le champion de

Port-Royal; elle avait été produite par le génie, la dialectique et l'analogie de situation du jeune valétudinaire qui fit les *Pensées* avec les vieillards. La lecture de ses œuvres raffermit les faibles et accroît la trempe des forts.

L'attirance de l'esprit de Pascal doit être irrésistible pour tous ceux qui sont aux prises avec les misères humaines, et qui ont la triste faculté de les analyser eux-mêmes. Ceux qui sont avancés en âge et atteints physiquement n'ont pas le droit de se plaindre devant ce jeune homme qui personnifie le dédain de la joie et de la douleur, l'héroïsme du chrétien dans la souffrance. Ce modèle de résignation est assailli à 18 ans par des infirmités qui lui sont fidèles jusqu'à la mort. Sa cellule n'est pour lui que le vestibule de la mort. Il arrive à 39 ans, obligé, par l'altération de son larynx, à ne boire que des gorgées d'eau tiède. Ses jambes sont percluses. Sa tête, dans laquelle gravitent des mondes de pensées, est brûlée par une flamme dévorante. Tous ceux qui ont besoin d'augmenter leur croyance et leur courage doivent recourir à ce guérisseur moral. Aussi le zèle de M. David pour Pascal avait dû redoubler depuis quelques années.

La recherche des arcanes de la nature était interdite par Jansénius. Pascal, quand il connut la défense du maître, abandonna les mathématiques pour les reprendre ensuite, et flotter de 23 à 33 ans entre la soif de la science et de la foi. M. David ne comprenait pas comment la prohibition de l'initiateur hollandais avait été acceptée par son disciple, car pour lui l'homme s'élevait à la connaissance de Dieu par l'examen ou la contemplation des lois et des formes physiques, aussi bien que les anciens prophètes parvenaient à la vue de Jehovah par la prière et par l'extase. Cette critique était une des rares que M. David osait adresser à Pascal. Des affinités secondaires contribuent

peut-être à resserrer les liens de respect et d'amour entre les grands hommes du passé, et ceux qui les prennent pour conseillers ou comme exemples dans le présent. M. David avait une notion complète des textes sacrés; quand il voulait méditer sur telle ou telle maxime biblique ou évangélique, il précisait la page et le verset. Pascal, d'après le témoignage de sa sœur, était doué d'une mémoire semblable : *Il s'était si fortement appliqué à la lecture de l'Ecriture-Sainte qu'il la savait toute par cœur, de telle sorte qu'on ne pouvait la lui citer à faux; car lorsqu'on lui disoit une parole sur cela, il disoit positivement, cela n'est pas de l'Ecriture-Sainte ou cela en est, et alors il marquoit précisément l'endroit.*

Bien que les sciences eussent presqu'absorbé M. David, l'art ne lui avait pas été indifférent, et son amour pour le beau n'avait pas été purement idéal. Il avait quelquefois manié la palette, mais nous sommes obligé de confesser qu'il était plus heureux dans les exercices d'esthétique que dans ceux du pinceau. Il l'avait abandonné depuis longtemps. La plume elle-même était devenue lourde à sa main, car, durant neuf mois, chaque jour avait accru sa faiblesse physique. De temps à autre, il s'enfermait dans son cabinet, sans doute pour faire descendre en lui son esprit d'analyse et anatomiser sa douleur. De cette autopsie de son corps par sa pensée, il tira nécessairement de terribles conséquences, et il dut se dire bien souvent dans ses angoisseuses réflexions : *Je suis non-seulement un homme qui souffre, mais un homme qui meurt.* Tout en laissant transparaître de vagues tristesses, il n'exhala jamais une plainte. A la suite de ces tête-à-tête avec ses pressentiments, il éprouvait tout à coup le besoin d'air, de lumière et d'espace, comme tous ceux qui présagent que ces trois usufruits précieux de l'existence ne tarderont pas à leur être ravis. Aussi,

quand une amélioration apparente lui permettait une sortie dans le parc, ses premiers pas et ses premiers sourires étaient pour ses plantes et ses arbres bien aimés. Sa poitrine aspirait, comme un baume tonique et vivifiant, le parfum des sèves dont l'exubérance éclatait autour de sa caducité précoce. Il rentrait presque ranimé par la sensation de ces joies pures et charmantes. Alors, si le calme n'avait point fui, il se retournait vers ses souvenirs, n'osant pas aller vers l'espérance.

Sa connaissance des civilisations païennes et des cultes idolâtriques avait grandi sa ferveur pour l'Evangile. Il ne comprenait pas que l'intelligence humaine pût se révolter contre celle qui l'avait produit, et que le goût, en l'absence de la foi, se refusât à le proclamer le livre des livres et le plus sublime des poèmes. Toutes les littératures réunies étaient, d'après lui, bien petites devant cette œuvre d'une perfection formidable. Il s'étonnait que l'admiration ne déterminât pas la croyance générale. Aussi s'inclinait-il souvent avec un pieux recueillement sur ces pages sacrées. Durant la semaine qui précéda son départ d'ici-bas, il demanda la lecture de quelques chapitres qu'il fixa lui-même. Bien que son âme n'eût point fléchi autrement que par une mélancolie résignée, sa vigueur morale parut réconfortée par ces belles maximes.

Quand ses forces furent tout à fait brisées et qu'il fut devenu spectre avant d'être cadavre, sa vie se replia en son cœur et en son cerveau. C'était le phénomène de l'esprit survivant à la dissolution des organes. Malgré sa prévision et l'imminence de la catastrophe dont il allait être inévitablement victime, ses idées étaient étrangement lumineuses, et ses sentiments exquis. M. Alem-Rousseau, un de ses meilleurs et de ses plus chers amis, vint un jour s'informer de son état. L'ordre de la conversation ayant

amené je ne sais quel problème financier, le malade élucida ce thème difficile et ténébreux avec une netteté et une logique admirables (1). Peut-être ne s'enfonçait-il dans les profondeurs et le courant de son savoir que pour y chercher un refuge contre la perception d'une date fatale. Elle était déjà fixée dans l'arrêt providentiel. Par une marche lente et graduelle, son mal l'avait conduit à l'agonie et réduit au dernier souffle. Son long martyre finit avec le jour, la veille des rameaux; et, le lendemain, pendant l'offrande des palmes de la terre, son âme put assister à leur distribution dans le ciel.

J. NOULENS.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée (2).

(*Fin.*)

Nous pouvons être sûr d'ailleurs qu'il se tint toujours éloigné de la guerre, car il a passé sa vie et consacré un bon tiers de ses vers à manifester l'horreur qu'elle lui inspire. Ce n'est pas lui qui chercherait à aggraver la discorde en obligeant les citoyens à prendre les armes et à choisir un parti.

Je ne puis approuver cette sentence estrange
Du sage et vieil Solon, indigne de louange
En ce qu'il ordonna que l'on estimeroit
Infame et sans honneur cil qui ne choysiroit

(1) A l'occasion d'une autre visite de M. Alem-Rousseau, le moribond entama un fâcheux pronostic, puis, comme s'il eût commis un acte de faiblesse envers lui-même et de curiosité envers Dieu, il s'interrompit tout à coup, en disant : *Ce sujet n'est pas de notre compétence, il regarde le dispensateur du temps et de l'éternité.* Dans ces stoïques paroles se reflétait cette belle invocation de Pascal : *Seigneur, je ne vous demande ni santé, ni maladie, ni vie, ni mort; vous seul savez ce qui m'est expédient; vous êtes le souverain maître, faites-en ce que vous voudrez.*

(2) Voir ci-dessus pages 365, 442, 490 et 549.

Lun ou lautre parti quand la chose publique
Encourroit les meschefs dun orage bellique :
Quant à moy je voudrais lorsque ce triste fleau
Nous menace (cruel) dun esclandre nouveau,
Je voudrais en horreur de ces terres ingrattes
Moy mesme me bannir vers les rudes Sarmates
Ou sous lun des climats où les sauvages coys
Imitent au repos la nature et ses loys.

Le tableau de ces troubles sanglants, vu de trop près, avait singulièrement modifié les idées et dissipé les illusions du jeune poète qui partait de Mauvezin en 1570, et prenait son vol sur les ailes de l'espérance. O qu'il regrettait maintenant son cher pays natal, ce calme et nourricier pays du Fezensaguet. Avec quelle tendre affection il entreprend de chanter son petit vallon du Ras et sa ville natale : son *Eurotas*, son *Ithaque*.... Revenant alors sur la paix et le bien-être qu'il a perdus, il s'écrie :

Quand pourrais-je revoir après dix mille ennuis
Mon cher Mauvezinois, mon petit héritage,
Mes amis contre aimés, ceux de mon parentage
. . . . . .
Heureux cent fois qui peut user sa vie
Loing de la cour des princes et seigneurs,
Qui soucieux n'aspire aux grands honneurs
Et qui ne craint la fortune et l'envie.
. . . . . .
Son toit de chaume, esloigné des citez
Humble ne cède aux palais habitez :
Son petit champ lui sert encor de ville.
Qui d'autres biens n'est jamais desireus,
Et rend non plus sa liberté servile :
Celui vrayment n'est moins sage qu'heureus.

L'épuisement des ressources, la pauvreté se sont jointes aux blessures de l'amour-propre, au désenchantement des espérances littéraires.

Pour fuir la pauvreté qui déjà m'accompagne
Je ne desire point le fécond revenu
Du vignoble engevin, ni le grain provenu
Des heureuses moissons de Beausse et de Champagne;
Je voudrais seulement me voir entretenu
Avec moyen état, jusqu'à l'âge chenu,
Si ce point jusqu'alors sur moi même je gagne.

Après avoir exprimé ce modeste désir, La Jessée quitte la scène; il écrit peu et ne publie plus. Rien ne prouve cependant qu'il se soit éloigné de Paris pour rentrer dans son modeste héritage de Mauvezin. Il ne reparaît qu'un instant, en 1595, pour publier sa philosophie morale et civile qu'il dédie à son ami l'archevêque de Bourges nommé grand aumônier de France depuis 1591. Colleret prétend que cet ouvrage contenait 150 quatrains; l'abbé Gouget n'en a compté que 101; mais le nombre ne fait rien à l'affaire. C'est un recueil d'adages et de pensées d'une morale douce, tout à fait pratique, mais peu nouvelle et peu élevée.

La Jessée n'avait cependant que 45 ans. Il était donc dans la force de l'âge; mais il se laissait aller à la misanthropie, à ce dégoût de l'existence qui énerve. Il porta cette disposition jusqu'à regretter d'avoir publié ses œuvres poétiques.

Sa réputation aurait certainement gagné à la suppression d'une foule de naïvetés amoureuses ou laudatives qui, pour nous, gâtent ses quatre tomes, et qui n'auraient été de quelque valeur que sous MM. de Florian ou Chaulieu. ....Nous ne devons pas moins le louer de nous avoir laissé quelques œuvres légères très dignes d'être lues et plusieurs discours et sonnets d'une valeur très sérieuse.

La Jessée, doué d'une imagination vive, d'un esprit prompt à saisir et trop prompt à s'exprimer, mit un talent poétique réel, mais de second ordre, au service d'un caractère loyal, généreux et ferme.... Son ambition ne dépassa pas les limites de la légitime ardeur d'un homme distingué, et ne sacrifia jamais la dignité de l'homme d'honneur à la bassesse du cajoleur de cour.... Comme poète, il voulut suivre la voie de la pléiade et se lia avec Du Bellay et Ronsard; toutefois il les suivit de loin avec l'hésitation d'un adepte peu chaleureux.

Cette incertitude fut, croyons-nous, la cause de son isolement. Pendant que son compatriote Dubartas portait à leur dernière exagération les qualités et les défauts du *Ronsardisme*, lui voulut rester dans la zone tempérée. On trouve bien dans ses vers quelques mots de composition nouvelle, tels que Tollu (enlevé mort), pondereux (important de poids), à la desesperade (en désespoir), bienheurait (favorisait, protégeait), gessine (grossesse), folâtrie (gayetés), bigotation (bigoteries), mais, à ces exceptions près, il ne se livra jamais à la confection de ces doubles mots, de ces expressions redondantes, de ces épithètes étranges qui caractérisaient les fanatiques du genre :

il se contenta de louer les hardis sans les imiter.... L'observation de cette sorte de juste milieu littéraire devait naturellement l'isoler.... Considéré comme un arriéré par la pléiade, comme un transfuge par les arriérés, il fit le vide autour de lui, et ce vide le plongea dans le silence et l'obscurité..... Les négligences de son style semblent indiquer aussi quelque insuffisance d'éducation première; son vers, trop rapidement écrit, évite les efforts de travail et se contente de l'*a peu près*. Il y a tâtonnement surtout dans ses poésies sérieuses. Si les grandes pensées y sont rares, les idées justes et honnêtes y abondent; le poète se maintient donc constamment dans un juste milieu. Sa réputation a suivi le caractère de sa poésie; mais là il occupe un rang honorable, et le Fezensaguet doit être fier d'avoir fourni à la littérature française un poète auquel on ne peut refuser une place parmi ceux de second ordre, à côté de Jean de La Taille, de Jacques Tahureau, de Bertaut, de Vauquelin de La Fresnaye.

Indépendamment des œuvres françaises de Jean de La Jessée, imprimées chez Plantin, à Anvers, ce poète publia, à différentes époques, les opuscules suivants :

Exécration sur les Infracteurs de la paix; Paris, J. Borel, 1572, in-4°.

Le Tombeau de Henry de Foix, comte de Candale; Paris, Blaise, 1573.

Discours en diverses parties sur la pacification des troubles, etc.; Paris, Laurent-Chancellier, 1573, in-4°.

Le Tombeau du très excellent prince Claude de Lorraine, 1573.

Trois odes sur le même sujet, 1573.

Les Soupirs de la France sur le départ du roi de Pologne, en 27 sonnets; Paris, Gilles (Blaise), 1573, in-4°,

Nouveau Discours sur le siége de Sancerre, plus une Complainte de la France, en forme de chanson, par Jean de La Jessée; Paris, Blaise, 1573, in-8°. (La bibliothèque impériale en possède un exemplaire d'une édition de Lyon, *Catal. de l'Histoire de France*, t. I, p. 285).

La Rochelleïde, par J. de La Jessée; Paris, G. Blaise, 1573, in-8°.

J. Gessei, Mauvesii, e Vasconia, epigrammaton ad principes et magnates Galliæ et proxenitis libri duo. Parisiis, Dionysius a Prato, 1574, in 8°. En tête de ce volume est un portrait de La Gessée autour duquel une légende dit qu'il avait 23 ans lorsqu'il le composa.

Ode sur le retour du roy de Pologne; Lyon, Benoît Rigaud, 1574.

La Grasinde, de Jean de La Jessée, précédée d'un sonnet de P. Ronsard; Paris, Gaillot Corrozet, 1578, in-4°; il avait alors 26 ans. (Bibliothèque impériale, y. n. 4671 A.)

Odes, satyres au nombre de dix, avec cinq sonnets; Paris, F. Moul, 1578.

Lettres missives, discours et harangues familières, en prose; Paris, Jean de Lastre, 1579, in-16.

Discours du temps, de fortune et de la mort, par J. de La Jessée; Paris, P. Chevillot, 1579, in-4°.

Larmes et regrets sur la maladie et le trépas de Mgr François, fils et frère du roi; plus quelques lettres funèbres, par Jean de La Jessée; Paris, F. Moul, 1584, in-4°. (Bibliothèque impériale, y. n. 4671 B.)

La Phylosophie morale et civile, du sieur de La Gessée; Paris, F. Morel, 1595, in-8° (en vers).

Les *Deliciæ poetarum gallorum*, de Gruter, renferment plusieurs épigrammes de Jean de La Jessée (part. 1re, p. 930, 945). Colletet parle de lui en assez bons termes dans son *Traité de la Poésie morale* Si le père Nicéron affirme que Jean de La Jessée n'a pas mieux réussi dans la poésie latine que dans la poésie française, et que ses livres ne sont guère recherchés que des curieux, il ne faut pas oublier que du temps de ce critique, Ronsard, Rémy Bellea, Daurat, Marot lui-même, passaient pour de fort mauvais poètes.

Il résulte de ces documents bibliographiques que notre auteur porta le nom de La Gessée jusqu'en 1579, et qu'il n'adopta celui de La Jessée que de cette date à celle de 1584. La famille Gesse, dont le nom fut modifié par notre poète, conformément à la coutume littéraire de l'époque, existe encore à Mauvezin où elle a joué, à des époques assez anciennes, un rôle très honorable. Un Gesse était consul en 1612 à Mauvezin, un autre était maire de cette ville il y a très peu d'années. Cette famille possédait la propriété de Lannelongue depuis une époque fort éloignée. Des livres terriers la leur attribuent en l'année 1600; il est très probable que ce fut là le berceau et le petit héritage dont parle Jean de La Jessée.

L'existence aventureuse et agitée de ce littérateur eut quelque retentissement chez nos ancêtres. Des poètes gascons, gens d'esprit, très feconds aussi, mais moins pressés de se faire imprimer, s'occu-

pèrent de lui : l'un d'entre eux écrivit une pièce de vers *sur sa vie, ses mésaventures, sa mort et son tombeau*. M. le curé actuel de Ste-Gemme l'a eue en sa possession; nous regrettons vivement qu'elle ait été égarée. Nous aurions été curieux de voir notre poète apprécié par un de ses compatriotes du XVIIe ou du XVIIIe siècle, et de recueillir des détails, probablement fort intéressants, sur ses dernières années et ses derniers malheurs. Espérons que ce document ne sera pas entièrement perdu, et que sa publication viendra compléter un jour les pages que nous avons consacrées au poète dont le Fezensaguet peut montrer les œuvres avec une certaine fierté.

CÉNAC MONCAUT.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

(*Suite.*)

1716. *Sedes vacat.*

1718, février. *Anne II François-Guillaume de Cambout*, abbé de Ste-Memmie de Châlons, sous-doyen de l'église d'Orléans, est désigné au siége de Tarbes. Il est sacré le 19 novembre 1719.

1725. Union du *prieuré d'Izac* (2) à la manse du séminaire (3). Restauration du chœur de la cathédrale (Ste-Marie de la Sède); les ouvriers, employés à ce travail, découvrent auprès du maître-autel le corps d'un évêque avec sa crosse et son anneau.

1729, 8 juillet. Mort d'Anne de Cambout, il n'avait que 41 ans. Dans ses armoiries, ce prélat *porte de gueules à deux faulx échiquetées d'argent et d'azur de deux traits.*

1729-1730. *Vacat sedes.*

1730. *Charles-Antoine de la Roche-Aymont*, chanoine de S. Pierre de Mâcon, abbé d'Obasine et de Sordes, évêque de Sarepta (5 août

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228, 286, 341 et 449.
(2) Territoire de Pouyastruc.
(3) Chap. de Tarbes (arch. de la préf. G.)

1725), coadjuteur de Limoges, est nommé au siége de Tarbes qu'il occupa pendant onze ans.

1734, juillet. — Il fait la bénédiction de la première pierre du *pont de Tarbes*, jeté sur l'Adour.

1738. Union de la manse du monastère de *S. Orens de la Reule* au séminaire (1). Cet acte fut sanctionné en 1744 par Marc-Antoine de Beaupoil de S. Aulaire, abbé de ce monastère.

1740, janvier. Charles de la Roche-Aymont passe à l'archevêché de Toulouse, d'où, poussé par son nom, sa fortune et son mérite, il ne tarde pas à s'élever au premier rang parmi les membres du clergé français. Un manuscrit que j'ai sous les yeux énumère les titres nombreux et les hautes dignités de ce prince de l'Eglise : « archevêque de Narbonne 1752; commandeur de l'ordre du S. Esprit, 10 juin 1753; grand-aumônier de France, juin 1761; archevêque et duc de Reims, premier pair ecclésiastique du royaume, primat de la Gaule-Belgique, légat-né du S. Siége, 1763; de plus il était abbé de Beaumont en Argonne, de Fécamp, de Cercamp, de S. Germain des Prés; doyen des évêques de France; cardinal, et chargé de la feuille des Bénéfices, 1771 (2). »

Dans ses armoiries il *porte de sable au lion d'or, l'écu semé d'étoiles d'or.*

1740, septembre. *Pierre III de Beaupoil de S. Aulaire*, frère de l'abbé de S. Orens de la Reule, et lui-même abbé de S. Pierre, de Tourtoirac et de Mortemer, chanoine, archidiacre et grand vicaire de Périgueux, est appelé à l'évêché de Tarbes. Le mois suivant (9 octobre) un prêtre du diocèse, *Antoine de Lastic*, archidiacre de Lavedan, parvenait au siége de Comminges; plus tard il fut porté à l'évêché comté-pairie de Châlons-sur-Marne (1er novembre 1763).

1741. Pierre de S. Aulaire est sacré le 5 mars. Ce fut sous son épiscopat que les chanoines de Tarbes prirent le rochet.

1751, 11 janvier. Mort de Pierre III d'une attaque d'apoplexie. Dans ses armoiries il *porte de gueules à trois trains de chiens d'argent, liés d'or, mis en pal 2 et 1.*

1751. *Pierre IV la Romagère de Ronssecy* (3), abbé de N.-D. de La Pelisse (diocèse du Mans), est sacré évêque de Tarbes, le 29 août 1751,

(1) Chap. de Tarbes (id.)
(2) Mss de l'évêché.
(3) Il était né à La Fitolie, diocèse de Périgueux.

à Paris, par l'archevêque de cette ville, assisté des évêques de Nevers et de Belley.

1762. Arrêt du Parlement de Paris qui condamne la *société des jésuites*; deux ans après un édit royal supprime cette Société qui est obligée de sortir du royaume. Les jésuites abandonnent les biens ecclésiastiques qu'ils avaient en Bigorre entr'autres le *prieuré de Madiran* qu'ils possédaient depuis 1625.

1769, 17 février. Mort de Pierre IV. Dans ses armoiries, il *porte d'azur au chevron d'or potencé et contre-potencé de gueules, accompagné en chef de deux losanges d'or, et en pointe d'un lion rampant aussi d'or.*

1769, 18 juin. *Michel-François Couët Duvivier de Lorry* (1), abbé de S. Martin-ez-Aires de Troyes, prieur de Sorbonne (1753), vicaire-général d'Orléans (1754), prieur du S. Sépulcre et vicaire-général de Rouen (1769), évêque de Vence (2) (1er mai 1764), conseiller du roi, est promu au siége de Tarbes dont il prend possession le 24 novembre 1770.

1772, janvier. Union de l'*hôpital de S. Blaise ou des Pauvres mendiants* (Tarbes) à l'hôpital de *la Clôture*. Ces deux maisons, fondues désormais en une seule, prennent le nom d'*Hôpital général de Tarbes* (3).

1772, 15 octobre. Installation des *Filles de Charité* à l'hôpital de Tarbes; ces pieuses femmes y sont appelées pour soigner les malades et les vieillards (4).

L. LEJOSNE,

professeur d'hist. au lycée de Bourges.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Né à Metz.

(2) Département des Alpes-Maritimes. — Dans le département du Var avant 1860.

(3) Archives de la préfecture et de l'évêché. — Le *livre des obits du chapitre* fait mention de l'*obit de S. Blaise* fondé en 1392 par Gaillard Coarraze, évêque de Tarbes; peut-être faudrait-il remonter vers cette date pour fixer la création de l'*Hôpital S. Blaise*?

(4) Arch. de la préf. (Hospices H.)

ANTOINE DE BOURDEAUX.

(*Suite.*) (1)

Nous n'avons pas l'intention de rapporter ici tous les faits relatifs à l'ambassade en Angleterre d'Antoine de Bourdeaux. Grâce à l'ascendant qu'il avait pris sur Cromwel, il obtint du gouvernement anglais des avantages considérables pour le commerce maritime français, à peu près ruiné par les courses et les pirateries des marins britanniques. Il existe aux archives des affaires étrangères de volumineuses liasses contenant la correspondance de messire Antoine avec Mazarin ; ces documents, intéressants à parcourir, prouvent à quel point le cardinal souhaitait l'alliance du protecteur et combien M. de Bourdeaux employa de talent et d'habileté pour déjouer les intrigues de don Alonzo de Cardenas.

De son côté, l'ambassadeur était tenu au courant des affaires de France par son père et ses parents qui étaient très nombreux, grâce aux mariages de ses quatre sœurs. Tous se trouvaient fort bien placés pour savoir les nouvelles de la cour et du parlement. Sa sœur aînée, veuve de M. de Cossigny, s'était remariée, un peu contre l'avis de son père, à M. Claude de Sanguin, chevalier, seigneur du Raincy, conseiller du roi en ses conseils et célèbre par son esprit et ses vertus (2). Leur fils, le marquis de Livry, mestre de camp de cavalerie, épousa Mlle de St-Aignan, sœur

(1) Voir, plus haut, p. 509.
(2) Il est l'auteur d'Heures en vers français contenant les 150 psaumes de David, les offices de la Vierge et diverses méditations sur les vingt principales fêtes de l'année. (Paris, chez Jean de la Caille, 1660.)

du duc de Beauvilliers, gouverneur des enfants de France. Un descendant de ce marquis de Livry, maréchal de camp en 1724 et chevalier du St-Esprit, avait pour belle-fille Mlle de Maniban dont le père était baron de Busca, seigneur de Cazaubon et premier président du parlement de Toulouse. Mesdames de Pomereux et de Geniers-du-Coudray, deux autres sœurs de M. de Bourdeaux, riches, spirituelles et habitant ensemble, avaient une des maisons les plus brillantes de Paris. On y voyait souvent le cardinal de Retz dont l'amitié avait remplacé un sentiment plus tendre longtemps partagé, dit-on, par Madame de Pomereux qui, à l'époque des troubles de la Fronde, avait su faire tourner au profit de la politique du coadjuteur la violente passion qu'elle avait inspirée à Antoine Agésilas de Grossoles, marquis de Flamarens, tué quelque temps après au combat du faubourg St-Antoine. Quand le cardinal fut conduit à Vincennes, elle vendit ses pierreries pour le secourir; Madame de Lesdiguières, autre amie dévouée, sacrifia également ses bijoux et en envoya le prix à Monseigneur de Gondi. Madame de Pomereux se chargea aussi d'avertir le prisonnier de ce qui se passait dans Paris, au moyen d'un geôlier complaisant, payé cinq cents écus par semaine, pour lui faire parvenir les lettres de ses partisans. Un soir de l'année 1651, M. de Retz, seul dans son carrosse, sans autre suite que deux pages et trois laquais, faillit être assassiné en sortant de visiter cette dame, par Gourville et Larochecochon, domestiques de M. de Larochefoucauld. Le complot manqua parce que celui qui montait la garde à la porte de l'hôtel de Pomereux s'était amusé à boire dans un cabaret et n'avait pas donné le signal convenu aux gens apostés sous la voûte de l'arcade, vis-à-vis le Petit-Bourbon. Cette tentative fut renouvelée sans succès au mois de décembre 1652 par Touteville, capitaine des

gardes et satellite de l'abbé Fouquet (1). Le jeune de Pomereux devint plus tard gouverneur de Douai. Quant au vieil intendant, l'ancien confident de Richelieu et de Bassompierre, veuf, souffrant et craignant l'isolement, il avait retiré chez lui sa plus jeune fille, Madame de Martineaux, femme d'un conseiller des requêtes du palais, exilé temporairement par ordre du Roi et dont le rôle avait été fort considérable durant la Fronde, grâce à l'esprit souple et ferme de Mademoiselle de Bourdeaux. Dans une circonstance critique, M. de Montmorency ayant envoyé l'ordre à M. de l'Espinay de faire prendre les armes à la compagnie de son quartier, Madame de Martineaux se mit à la place de son mari absent, « descendit en jupe dans la rue, » fit battre le tambour et posta la troupe à la porte St-» Honoré (2). »

Instruite et intelligente, elle servait maintenant de secrétaire à son père pour correspondre avec son fils et quelquefois le prévenir de ce qui pouvait se tramer contre lui, car malgré ses services, M. de Bourdeaux fut en butte à la calomnie. Desservi auprès du premier ministre par Barrère, son agent subalterne à Londres, qui jalousait les succès et la haute position de l'ambassadeur, celui-ci fut averti par sa sœur de l'existence d'un complot hostile à ses intérêts. « Elle-même ne doutait pas qu'il reçût des » ordres de s'en revenir à Paris avant qu'il ne se passât » deux ou trois ordinaires, car Mazarin avait nommé de-» vant plusieurs personnes son successeur auprès de la cour » d'Angleterre (3) ». Aussitôt M. de Bourdeaux se hâta de tout disposer ostensiblement pour son prochain départ, afin de ne point sembler être surpris à l'improviste sans avoir

(1) Mém. du cardinal de Retz — Tallemant — Bussy-Rabutin.
(2) Mém. de Retz.
(3) Mém. de M. de Bourdeaux.

été averti. Il renvoya une partie de sa maison, vendit ses équipages et fit passer ses papiers et ses bijoux à Madame de Bourdeaux au château de Neuville. Il avertit Cromwel de ce qui se passait et prit d'avance congé de lui. Le protecteur lui témoigna du regret de son éloignement, l'assura de ses bonnes dispositions en sa faveur et ajouta : « que si cela était capable de le consoler dans sa disgrâce, il était bien aise de l'en avertir afin qu'il goûtât du moins une secrète satisfaction de savoir que, quelque ambassadeur qu'on lui pût envoyer, il n'y en aurait pas un qu'il regardât jamais avec la même distinction qu'il l'avait toujours regardé (1).» Les ministres et les grands seigneurs vinrent prendre congé de lui en exprimant leur peine de le voir quitter un poste où il avait su gagner l'estime et l'affection de tous les partis.

Mais au moment où l'ambassadeur n'attendait plus que l'arrivée du courrier porteur de la notification de son rappel, il reçut du cardinal une lettre intime et affectueuse qui le priait de continuer à servir le roi comme il l'avait fait jusqu'alors ; les éloges sur sa prudence et son habileté n'y étaient pas épargnés. Quand M. de Bourdeaux, fort étonné de cette détermination de Mazarin, fit part de cette nouvelle à Cromwell, le protecteur lui en apprit le motif probable. Les Hollandais, que la cour de France soignait extrêmement pour les empêcher de s'allier aux Espagnols, avaient annoncé à Louis XIV leur projet de faire la paix avec le gouvernement britannique et ils avaient mandé au cardinal qu'ils étaient résolus à employer pour cette négociation l'ambassadeur français, comme étant l'homme le plus adroit et le plus en faveur auprès de Cromwell qu'il fût possible de trouver. Cette démarche, si honorable pour

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.

Antoine de Bourdeaux, avait éclairé Mazarin qui lui rendit sa confiance et le maintint à Londres. Quelques mois après, il fut en effet choisi avec l'ambassadeur de Suède, M. de Réamberg, pour médiateur entre l'Angleterre et la Hollande et chargé de rédiger les articles d'un traité de paix qui devait être accepté par les deux nations.

Un des personnages qui avait le plus nui à M. de Bourdeaux auprès du cardinal, était le roi exilé Charles II. Ses conseillers et ses courtisans voyaient avec dépit l'entente parfaite de Cromwell et de la cour de France. Ce prince avait mis tout en œuvre pour faire destituer ou tout au moins déplacer l'ambassadeur. Anne d'Autriche répondit aux plaintes de son cousin qu'il était impossible de sacrifier les services d'nn homme aussi habile, dont la présence était indispensable à Londres dans les circonstances actuelles. Dès que les Hollandais eurent témoigné l'intention de faire la paix avec l'Angleterre, Charles II, qui avait toujours espéré voir Mazarin s'allier à ce peuple pour renverser l'usurpateur, crut qu'il devait renoncer à monter sur le trône si cette alliance avait lieu, et il se décida à s'unir assez étroitement avec le cardinal pour que leurs intérêts devinssent communs. Il chargea lord Jermyn, comte de St-Albans, de sonder avec adresse le premier ministre et de lui demander pour Charles Stuart la main de l'une de ses nièces, à condition qu'il l'aiderait à recouvrer la couronne de Charles Ier (1). Mazarin, ravi de devenir l'oncle d'une reine, assura qu'il en faisait son affaire et promit à lord Jermyn de le rendre le plus riche seigneur de la chrétienté si ce projet pouvait réussir. En même temps, il prévint M. de Bourdeaux de traîner en longueur les négociations avec les Hollandais et d'y créer mainte difficulté afin d'avoir le

(1) Mém. de Mademoiselle — Mém. de Bourdeaux.

temps de rendre ce peuple favorable à la cause de Charles II. Mais Cromwel, averti par ses espions des projets du cardinal, gagna à force d'or une partie de l'entourage du prince exilé pour le dissuader d'une alliance avec la nièce de Mazarin. On fit craindre au Roi de perdre par ce mariage, si indigne de son rang, les amis qui lui restaient en Angleterre. On lui représenta le peuple anglais mécontent de voir son chef devenir le parent et l'instrument d'un ministre étranger, l'époux d'une Italienne ignorant les mœurs, le langage du pays et même hostile à sa religion. On lui insinua qu'il pourrait être bien préférable pour ses intérêts de s'unir à la fille de Cromwell, dont l'orgueil se trouverait si flatté d'être beau-père d'un prince légitime, qu'il se hâterait sans doute de lui rendre la couronne, dès que sa propre fille serait destinée à la porter. Ces raisons et les querelles continuelles de Mazarin avec le Parlement engagèrent Charles II à renoncer à ses desseins

Il désavoua la démarche de lord Jermyn et dit à M. le Tellier que c'était une idée de ce personnage à laquelle il n'avait eu aucune part et dont il saurait le faire repentir en temps et lieu. Le cardinal, piqué contre le roi, laissa M. de Bourdeaux terminer à sa guise le traité des Hollandais avec le Protecteur.

Trois mois plus tard, l'ambassadeur fut mandé en France par Mazarin pour s'entendre avec lui sur une affaire secrète fort grave et qui ne devait pas être exposée aux indiscrétions de la poste anglaise. Il s'agissait d'un rêve, caressé depuis longtemps par le ministre, et qui semblait au moment de se réaliser; plein d'ambition pour lui et sa famille, son plus vif désir était de voir une de ses nièces monter sur le trône; la Régente, ayant remarqué les assiduités de Louis XIV auprès de Marie Mancini, s'était prononcée trop énergiquement contre la possibilité d'un tel

mariage pour que le cardinal osât songer à placer la couronne de France sur la tête de sa jeune parente. « *Si le roi* » *avait l'indignité d'épouser une Mancini,* lui dit un jour » Anne d'Autriche, *je me mettrais avec mon second fils à* » *la tête de la nation contre Louis et contre vous.* » Repoussé de ce côté, Mazarin espéra trouver plus de facilité auprès de Cromwell dont la position était encore peu assurée. Pour ce motif il le supposait devoir être moins fier qu'aucun des souverains régnants; l'Eminence voulut charger M. de Bourdeaux, à l'insu de la reine, de négocier avec le Protecteur une union de famille dont le prix devait être une alliance intime entre les deux peuples et l'abandon complet de Charles II. L'ambassadeur refusa de se mêler de cette négociation confidentielle; il jugea avec raison qu'elle ne devait pas réussir, la sachant opposée aux intentions de la Régente concernant le prince exilé. Il n'eut qu'à s'applaudir de cette prudente réserve, car le Protecteur, après avoir exploité habilement à son profit l'ambition du cardinal, finit par lui déclarer que ce mariage paraissait impolitique en Angleterre et que la différence de nation et de religion serait toujours à ses yeux un obstacle insurmontable. Mazarin reconnut qu'il avait été pris pour dupe, et tout en sachant mauvais gré à Monsieur de Bourdeaux de n'avoir point voulu s'occuper de cette affaire, il n'en laissa rien voir pour le moment. Le 5 juin 1656 il le fit revenir à Londres où son absence avait permis aux Espagnols de gagner du terrain auprès du gouvernement Britannique.

Mais les plus grands embarras de M. de Bourdeaux, pendant son ambassade en Angleterre, furent causés par l'avarice du Cardinal; il refusait de fournir les fonds nécessaires pour acheter la faveur de certains hommes influents et hostiles dont la bienveillance et l'appui auraient pu être

acquis à l'envoyé français par quelques présents faits à propos. On trouve dans les mémoires de M. de Bourdeaux de singuliers détails sur les ruses employées par Mazarin pour se dispenser de payer cent mille écus, formellement promis par lui, à quatre puissants personnages. C'était le prix de leur concours dans une affaire importante. Aussi voulant représenter dignement le Roi et tenir partout le premier rang, comme ambassadeur, Antoine de Bourdeaux dissipa à Londres presque toute sa fortune. Persuadé que les grandes charges devaient ennoblir et non pas enrichir, il eut souvent besoin de l'aide de son père qui lui envoya généreusement, à plusieurs reprises, des fonds considérables. Ses quatre sœurs renoncèrent même en sa faveur aux minces dots que leur accordait l'usage de ce temps. Heureusement Cromwell fut si satisfait de ses rapports avec cet ambassadeur qu'il le pria de dire en toute franchise ce qu'il pourrait faire pour lui être utile. Le Protecteur fut sollicité seulement d'appuyer une demande à Mazarin pour une place de président à mortier; cette puissante recommandation, et les éloges donnés à l'envoyé français, lui firent obtenir en 1658 la dignité de premier président au lieu du poste modeste qu'il avait demandé.

Malgré tous ces honneurs, les grandes dépenses que faisait à Londres M. de Bourdeaux avaient si fort amoindri ses revenus qu'il ne lui restait plus, outre la dot de sa femme, que la jouissance de Neuville, quelques fermes dans le Bazadois et un domaine situé pres de Geaune en Tursan, dans les Lannes. Il n'avait pas voulu se défaire de ces biens, les considérant comme des terres patrimoniales; ses occupations et sa longue absence l'avaient cependant toujours empêché d'aller les visiter, et l'avaient même privé de voir le fils de son grand-oncle, chef de sa maison, qui venait de mourir fort âgé, laissant de nombreux enfants, tous fixés

dans le midi de la France. Aussi, à l'occasion du mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, demanda-t-il à Mazarin la faveur d'accompagner la cour à Bayonne afin de profiter de cette circonstance pour aller dans sa famille. Mais les services de l'ambassadeur étaient jugés si nécessaires en Angleterre que le Cardinal fit attendre son consentement jusqu'au retour du roi à Paris. Comme compensation, M. de Bourdeaux obtint la charge de secrétaire des commandements de la jeune Reine que son père paya fort cher et qui lui causa, plus tard, bien des désagréments.

A cette époque, Cromwell envoya lord Faulcombridge, son gendre, féliciter Louis XIV sur le succès de ses armes; le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, et M. de Mancini, neveu de Mazarin, partirent pour Londres, le 20 juin 1658, afin d'annoncer au Protecteur la victoire des Dunes et le complimenter de la part du Cardinal. M. de Bourdeaux vint recevoir ces deux envoyés et les présenta au chef de l'Etat qui « *les reçut découvert et leur fit mille civilités* (1). » Pendant leur séjour, chaque matin un maître de cérémonies vint à l'hôtel de l'ambassadeur lui présenter le programme détaillé de la journée pour reconnaître s'il n'y avait rien qui pût choquer les deux seigneurs français. Avant leur arrivée on avait tout prévu pour éviter de blesser leur susceptibilité; ils eurent chacun une habitation et un personnel de service séparés. « *J'ai commandement exprès de Sa Majesté,* écrivait M. de Brienne à » M. de Bourdeaux, *que son intention est qu'aussitôt que » vous saurez l'arrivée de M. de Créqui à Londres, vous » l'alliez visiter, et que comme il a ordre de vous donner la » main droite au-dessus de lui dans son logis, Sa Majesté » désire que vous la lui donniez pareillement dans le vôtre » lorsqu'il vous rendra la visite* (2). »

(1) Archiv. diplomat.
(2) Corresp. de Brienne.

Pendant la maladie dernière de Cromwell, M. de Bourdeaux envoya tous les deux jours au Cardinal un bulletin de la santé de l'illustre malade. Les lettres qu'il écrivit en France à ce moment, et après la mort du Protecteur, sont pleines d'intérêt et dépeignent parfaitement l'état d'indécision et de malaise qui tourmentait l'Angleterre. L'autorité du fils de Cromwell, quoique reconnue par l'armée, la flotte et le Parlement, n'avait pas de racines bien profondes dans le peuple. Regrettant au milieu des pompes de Whitehall son château d'Hursley, ses chasses, ses chevaux et ses gais amis, Richard portait avec une indolence ennuyée la couronne léguée par son père. Déjà de grands seigneurs, des alliés même de sa famille, s'empressaient de trahir leur souverain pour acquérir des droits à la reconnaissance du pouvoir nouveau qu'ils prévoyaient devoir bientôt renaître. Les rois d'Europe, ralliés par le génie de Cromwell autour de son trône, étaient indécis sur la conduite à tenir avec ce chef d'Etat, sans volonté, sans puissance, et qu'abandonnaient Monk, Thurloe, Faulcombridge et les hommes les plus marquants de la nation. A l'étranger on faisait des vœux pour les princes exilés, et Charles II voyait augmenter le nombre de ses partisans. Cette disposition des esprits donnait lieu à de curieuses contradictions; ainsi, tandis que la cour de France prenait le deuil pour la mort du Protecteur, Mazarin allait féliciter sur cet événement la reine Henriette-Marie à qui il annonçait son prochain rétablissement sur le trône d'Angleterre.

Dans ces circonstances difficiles, M. de Bourdeaux s'appliqua à tenir son gouvernement au courant de ce qui se passait à Londres et à faire respecter dans leur intégrité les droits et priviléges dont avaient toujours joui les ambassadeurs français. Quand le nouveau souverain eut été proclamé, M. de Bourdeaux ne voulut lui remettre ses

lettres de créance qu'en plein Parlement et avec un cérémonial différent de celui qu'on avait employé à l'égard des ministres de Portugal et de Hollande (1). Ces prétentions, justifiées par l'usage, donnèrent lieu à beaucoup de difficultés entre la cour et l'ambassadeur. Ces formalités qui paraissent aujourd'hui mesquines et inutiles étaient fort graves au XVIIe siècle où une question de préséance pouvait être la cause d'une guerre entre deux peuples. On se souvient de l'éclatante vengeance que Louis XIV tira, en 1661, du gouvernement espagnol dont l'envoyé avait pris le pas sur le comte d'Estrades. Grâce à sa fermeté, M. de Bourdeaux obtint toutes les marques de respect qu'il jugeait dues au caractère dont il était revêtu; conduit par les comtes de Pembroke et de Salisbury, l'ambassadeur, suivi du chevalier Wentworth, fut escorté jusque dans la salle des séances par plusieurs compagnies de mousquetaires, tandis que les gardes du Parlement formaient la haie sur la place, devant les escaliers du palais. « Enfin, raconte » M. de Bourdeaux, il y avait encore dans la chambre où » je me suis reposé un fauteuil et un tapis de pied d'extra- » ordinaire (2). »

Pendant les troubles qui précédèrent le retour à Londres de Charles II, l'ambassadeur, sans cesser de surveiller avec soin les menées des divers partis, s'occupa activement d'achats de tableaux et de meubles précieux qu'il expédiait à Paris. Mazarin, grand amateur de haute curiosité, l'avait prié d'acquérir les richesses artistiques du palais de Whitehall dont on avait annoncé la vente et qui contenait vingt-huit Titien, onze Corrège, quatre Guide, seize Julio Romano et sept Parmejano. Déjà en 1645 le Parlement avait vendu les statues de cette résidence royale pour en ap-

(1) Documents historiques.
(2) Archives diplomat.

pliquer le prix à l'entretien de l'armée du nord. D'après la même ordonnance tous les tableaux, où étaient représentés la seconde personne de la Trinité et la vierge Marie, devaient être brûlés; heureusement Cromwell s'opposa à cet acte de vandalisme. M. de Bourdeaux, bon connaisseur lui-même, dressa un inventaire de la galerie d'Hampton-Court, pour que le cardinal pût faire un choix. Ce n'est pas une des moindres singularités de cette correspondance diplomatique, conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, que de voir le grave ambassadeur, après de sérieuses dissertations sur la politique et les discordes des Anglais, annoncer joyeusement au premier ministre qu'il a découvert « neuf bons tableaux du vieux Mantegna » représentant les triomphes de César, ainsi que deux ten- » tures de tapisserie remarquables. » Plus loin, il détaille les parures en pierreries qu'il faut offrir à Lady Faulcombridge, et mentionne un présent de beaux chevaux barbes qui doit assurer à la France le dévouement de son influente maison.

Cependant le vieux parti républicain s'affaiblissait toujours davantage en Angleterre, et ses principaux chefs, devenus royalistes, demandaient le retour du prince exilé. Mazarin, instruit de ce revirement des esprits, envoya à Richard Cromwell une lettre pleine de protestations d'amitié; en même temps il chargeait M. de Bourdeaux d'aller trouver Georges Monk qui commandait l'armée et passait pour un fanatique partisan des Stuarts, afin de l'assurer des bonnes intentions de Louis XIV à son égard. Mais l'adroit général, se méfiant de la duplicité proverbiale du cardinal, resta froid et mystérieux, répondit évasivement à l'ambassadeur et refusa ses offres de service. M. de Bourdeaux demanda une seconde entrevue; il lui fut répondu par sir Clargis que Monk ne parlait pas français. « J'ai déjà vu le général,

» répliqua l'ambassadeur, et je me suis aperçu que je savais » assez d'anglais pour le comprendre et me faire com- » prendre par lui (1). » Malgré ses efforts et son habileté il fut impossible de faire sortir Monk de sa réserve. Mazarin cependant tenait à connaître les projets réels de ce nouvel homme d'Etat; aussi M. de Bourdeaux, pressé par le premier ministre, dut-il employer des sommes énormes à gagner les confidents du général qui bientôt mirent l'envoyé à même d'écrire en France que Monk se préparait à faire rendre prochainement à Charles II la couronne de son père. Cette nouvelle, accueillie avec transport par la cour d'Anne d'Autriche, contraria le cardinal; l'Eminence trouvait l'intérêt de la France à prolonger les dissensions de l'Angleterre, et elle s'était engagée à soutenir Richard Cromwell. Malgré son mécontentement, le cardinal adressa à l'ambassadeur des compliments officiels en lui mandant secrètement de retarder autant qu'il le pourrait le retour du prince exilé.

Tandis qu'on vantait les talents et le succès de M. de Bourdeaux, sa tranquillité était troublée à Londres par de cruels embarras. Obligé, surtout dans les derniers temps, à de grandes dépenses, n'ayant pas reçu d'appointements depuis plusieurs années et tout absorbé par les affaires publiques, l'ambassadeur voyait ses lettres de change protestées par les banquiers. Dans cette extrémité, il écrivit à Mazarin une lettre simple et digne, et avoua sa fâcheuse position; il y exprima la crainte de ne pouvoir continuer à représenter convenablement Louis XIV en Angleterre, parce que ses services depuis douze ans dans des emplois ruineux, le mettaient hors d'état de subsister à Londres sans le secours du roi. Cet appel fut entendu, et au mois de mars 1660, le cardinal envoya à l'habile diplomate les

(1) Guizot.

sommes qui lui étaient dues par le royaume avec recommandation expresse d'empêcher le plus longtemps possible le retour des Stuarts. Pour obéir à ces instructions, M. de Bourdeaux fut obligé, bien à contre-cœur, de s'entendre avec Fleetwood, Lambert, Harrisson et les autres chefs républicains afin de mettre obstacle aux projets de Monk : on décida même Richard Cromwell à ordonner l'emprisonnement de ce général dans la tour de Londres, comme coupable de haute trahison. Mais le peuple anglais, fatigué par ces querelles intestines et les continuelles discussions des Têtes-Rondes et des cavaliers, se révolta contre le nouveau lord protecteur, forçant le Parlement d'envoyer des députés à Charles II pour lui jurer obéissance et le supplier d'oublier le passé. Le roi promit une amnistie générale dont il n'excepta que les meurtriers de son père et rentra à Londres où il fut reçu par Monk à la tête de l'armée. Les membres de la noblesse vinrent à cheval au-devant du prince, tandis que Richard Cromwell, pauvre, abandonné, quittait obscurément et sans suite le pays dont il avait été quelque temps le souverain. Le premier acte du roi fut de faire emprisonner ceux qui avaient participé à la condamnation de Charles Ier : Harrisson et Fleetwood périrent dans les supplices; Lambert, grâce aux sollicitations de lord Talbot, favori du prince, fut condamné à être décapité quand il aurait *cent un ans;* jusqu'alors il devait être exilé dans l'île de Wight.

Charles II n'avait pas oublié les obstacles que M. de Bourdeaux avait suscités à son retour et ses démarches auprès du parti républicain; aussi il voua à l'ambassadeur une si grande haine qu'il défendit de prononcer son nom à la cour, sans considérer que la responsabilité de ces actes devait appartenir à Mazarin, et non à son envoyé. Quand Louis XIV chargea M. de Bourdeaux de faire part au nou-

veau roi de son mariage avec l'infante d'Espagne, Charles refusa de recevoir cette notification et ajouta que « l'ambassadeur n'avait que faire de demander audience davantage parce qu'il ne lui en serait pas accordé (1). » Le cardinal, averti de ce manque de procédés, écrivit à M. de Bourdeaux de prendre patience; il aurait bientôt sa revanche, grâce à la ligue que préparait la France avec la Hollande contre l'Angleterre. L'ambassadeur, froissé dans sa dignité, ne voulut point rester plus longtemps chez un peuple dont le souverain lui était hostile et il demanda de retourner à Paris. Avant de partir, il mit ordre à toutes ses affaires et pour payer intégralement ses créanciers il fit vendre sa jouissance de la terre de Neuville. La dernière semaine de son séjour à Londres fut employée à des visites d'adieu chez ses nombreux amis; un soir, en revenant de l'hôtel Pembroke, sa voiture fut entourée d'une vingtaine d'hommes apostés à cet effet, parmi lesquels étaient les frères de Mlle de Sedpwist, qui lui enlevèrent ses bijoux et maltraitèrent ses gens. Sans obtenir du roi réparation de cet outrage et n'ayant même pu avoir une audience de congé, M. de Bourdeaux, quoique souffrant, s'embarqua pour la France; sa femme et sa fille vinrent le recevoir à Calais.

Au retour de St-Jean-de-Luz, Mazarin s'était rendu à Vincennes avec toute la cour, en attendant la fin des préparatifs, faits par la ville de Paris, pour l'entrée du roi. M. de Bourdeaux, malgré ses longs et loyaux services, fut reçu assez froidement; le cardinal affecta, pendant toute la durée de l'entrevue, de ne parler que des difficultés de Louis XIV à régler les rangs pour la cérémonie de la semaine suivante. Jugeant avec raison que c'était un parti

(1) Mémoires de M. de Bourdeaux.

pris de ne pas l'entretenir d'affaires sérieuses, Antoine de Bourdeaux pria le premier ministre de se souvenir qu'en sa qualité de secrétaire des commandements de la jeune reine, c'était lui, président du grand conseil et encore revêtu de la dignité d'ambassadeur, qui devait se trouver derrière le trône élevé à Leurs Majestés, au haut du faubourg Saint-Antoine. Mazarin répondit sèchement qu'il avait déjà disposé de cette place en faveur de M. Colbert, son secrétaire particulier, dont la famille, ajouta-t-il, ne comptait pas de factieux. M. de Bourdeaux saisit l'allusion et comprit qu'il était tombé en disgrâce. Un de ses parents, fils cadet de messire Jean de Bourdeaux d'Audigeos, seigneur de Benuny et de Hareou, près Coudures en Chalosse, voyant la misère extrême de la nation, s'était opposé à l'établissement d'un impôt sur le sel décrété par l'avide et insatiable cardinal. Grâce à l'appui du clergé, tout-puissant dans la contrée, le seigneur rebelle expulsa en 1660 les gens chargés de percevoir la nouvelle imposition; Salis, Laneplan, Hagetmau, Coudures et Dax se soulevèrent contre les collecteurs royaux. Le marquis de Poyanne, gouverneur de cette partie des Landes, et M. du Bourg, marchèrent sur les séditieux qu'on eut beaucoup de peine à disperser, le peuple s'étant déclaré pour eux. Ils s'étaient fortifiés dans le château de Dumes (1) près de Doazit et résistèrent plusieurs jours aux troupes envoyées pour les soumettre. Les curés de Montgaillard, de Bahus et leurs vicaires furent emprisonnés à St-Sever avec la sœur de d'Audigeos et sa mère; mais l'opinion publique protesta si vivement contre cette mesure de rigueur, que M. de Poyanne, craignant un soulèvement général, les remit en liberté. Mme de Bourdeaux était fille de messire Henry de Talazac, seigneur de Bahus

(1) Le château de Dumes appartient aujourd'hui au baron de Navailles.

et d'Ysabeau de Foix-Candale-Doazit. Elle avait des parents puissants et riches dont l'influence contribua beaucoup à adoucir les châtiments destinés aux révoltés. Déclaré coupable du crime de lèse-majesté et mis hors la loi, d'Audigeos avait oublié le but qu'il s'était proposé et avait permis à ses hordes indisciplinées de ravager les campagnes des Lannes et du Bigorre. Devenu odieux aux populations dont il avait été un moment le héros, il fut longtemps poursuivi et traqué dans les montagnes, jusqu'à ce que Sarrau de Foix-Candale, le baron de Loubie et le comte de Méritens, ses oncles, lui eussent fourni les moyens de se retirer en Espagne; sa résistance aux troupes royales avait duré plusieurs années. Il fut accompagné dans sa fuite par M. de Pontaignan, Pierre de Montagut, Jean du Vacquier, seigneur d'Aubagnan et quelques autres gentilshommes gravement compromis (1). Tel était le motif de la disgrâce de M. de Bourdeaux, bien innocent cependant de la rébellion de son cousin. Blessé de l'ingratitude de Mazarin envers un serviteur du roi qui avait sacrifié pour l'Etat sa fortune et douze ans de sa vie, l'ambassadeur en le quittant lui dit : « Qu'heureusement il trouvait dans sa cons-
» cience la récompense de ses services, que d'ailleurs il
» était fier que le royaume fût son obligé puisqu'il sortait
» d'emploi plus pauvre qu'il n'y était entré. » Après s'être démis de toutes les charges qu'il possédait, M. de Bourdeaux résolut de quitter Paris et d'aller vivre dans ses terres de Lannes, auprès de ses cousins. Mais la veille de son départ il tomba si gravement malade que les médecins perdirent bientôt tout espoir de le sauver. Ses inquiétudes au

(1) M. de Laborde-Péboué, dans son livre de raison où il raconte les principaux événements arrivés en Chalosse au XVIIe siècle, parle en ces termes de d'Audigeos : « C'était un capdet, homme fort adroit je vous assure, ce qui lui a
» bien servi, car il a été cherché par tous les endroits depuis St-Sever jusqu'aux
» montagnes avec défenses, de par le roi, par toutes les villes de ne lui avoir a
» bailler ni pain, ni vin, ni logement, ni munitions. »

sujet de d'Audigeos et la douleur de se trouver impliqué dans cette rébellion aggravèrent tellement son état qu'il mourut le jour même de l'entrée du roi à Paris, le 26 août 1660. Réduit au désespoir, son père, le vieil intendant, prit le monde en haine, fit construire un pavillon aux Jacobins de la rue St-Honoré, où il se retira après avoir partagé sa fortune entre ses enfants et sa petite-fille. Il réunit et mit en ordre dans cette retraite ses papiers ainsi que ceux de son fils qui furent publiés à Amsterdam en 1758 par les soins de sa famille.

Madame Antoine de Bourdeaux, quoique peu riche, sut conserver un grand nombre d'amis. Demandée vainement en mariage par les marquis de Lavardin et de Gordes, elle préféra se consacrer à sa fille qui épousa en 1694 le comte de Martel-Fontaine, premier écuyer de Françoise-Marie de Bourbon, femme de Philippe d'Orléans, duc de Chartres (1). Après vingt-six ans de mariage, Mme de Martel-Fontaine mourut sans enfants, instituant pour héritiers ses cousins maternels du pays des Lannes : « Noble » Bertrand de Bourdeaux, seigneur d'Urgonx, conseiller » et secrétaire du roi en la chancellerie près la cour des » aydes de Guyenne sur les provisions de Sa Majesté du » 10 novembre 1719 (2); Noble Jean de Bourdeaux » d'Audigeos, lieutenant de dragons dans le régiment de » Condé, et messire Jean de Bourdeaux, docteur en Sor- » bonne, conseiller au parlement de Guyenne, abbé de St- » Loubouer. »

(1) Chansons historiques,— Coll. Maurepas.

(2) « Bertrand de Bourdeaux mourut à St-Sever-Cap, âgé d'environ 80 ans, » le 13 mars 1733, laissant postérité, et fut enseveli le 14 dudit mois dans » l'église des Jacobins de cette ville, en présence de Messieurs Jean de Junca » et Jean d'Osque, prêtres, comme il appert d'un certificat signé par M. Joseph » de Tauzin, bachelier en théologie, prêtre et curé de St-Sever, le 18 déc. » 1772, et par Laffite, avocat, en l'absence de MM. les officiers du sénéchal.»

(Archives de Captan; Castera.)

De cette maison, il ne reste plus que Mme la baronne de Captan, fille de Pierre-Martin-Charles de Bourdeaux, seigneur de Castéra, Gauzis et Balazin, dernier descendant en Chalosse de la famille et du nom qu'illustra l'habile ambassadeur.

Vicomte H. De GALARD.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

ERRATUM.

Il s'est glissé, dans cette livraison, une erreur qu'il convient de rectifier :

Page 564, ligne 32, au lieu de *Fiuntur oratores,* lisez *Fiunt oratores.*

TABLE GÉNÉRALE

DES

Matières contenues dans le Volume de cette Année

1er JUILLET 1861. — 1er JUIN 1862.

L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE AU XVIIe SIÈCLE, par M. A. Magen, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen..... 5

LES ARTISTES DU SUD OUEST A L'EXPOSITION DE 1861, par Gontran d'Aussy..... 24,88,174

RÉSULTAT SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MESSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE D'AUCH, TENU PAR ORDRE DU ROY DANS LE CHATEAU ARCHIÉPISCOPAL DE MAZÈRES, LE 2e JOUR DE JUIN, L'AN DE GRACE 1696. *Document des archives impériales*, communiqué par M. Cénac-Moncaut..... 28

NOTICE GÉOGRAPHIQUE SUR L'ANCIEN COMTÉ DE GAURE, par J. Lary. 32

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. *Les Noces de Ploutamouphis, de M. Ducos.—Histoire d'Henri IV, de M. Poirson. — Lettres d'Henri IV, recueillies par le prince Galitzin. — Réédition des Poésies de M. Clausade de Marciac. — Réédition des Tropicales*, par J. Noulens..... 36,405,500

UN GASCON, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE SAN-SALVADOR, à Paris, par J. Noulens..... 40

RESTITUTION AUX TAURINI D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE FAUSSEMENT ATTRIBUÉE AUX LACTORATES, par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, etc..... 47

DESTRUCTION DU CHATEAU DE SÉRIDOS, par J. Noulens..... 53

MISCELLANÉES..... 55,111,158,206,258,310,363,409,508,555

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE DE LA LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE, par M. Samazeuilh..... 57,129,161

DUPIN, CAPITAINE LECTOUROIS, AU PONT D'HEIDELBERG, par Eugène d'Auriac..... 66

PIERRE DE LOBANNER ET LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN, par J.-F. Bladé..... 71,113

LAMPES ROMAINES DE PROVENANCE AQUITANIQUE, par M. Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse..... 77
LINGUISTIQUE, par M. l'abbé Cauderan, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux..... 91
LA DUCHESSE DE BAR, SOEUR D'HENRI IV, FAIT DON DE LA CHAPELLE D'IBOS EN ARMAGNAC A ALEXANDRE DE SEN-GRESSE, par J. N..... 100
LES ORPHÉONISTES AGENAIS REVENUS A CONDOM, par J. N..... 102
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, par Riesbey. — *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par de La Morinerie.—*Nobiliaire de Gascogne*, par J. Noulens.—*Histoire des Girondins*, par Guadet. 102
RÉPONSE DE M. BLADÉ A M. DES MOULINS, président de la Société Linnéenne de Bordeaux..... 105
UN PETIT MOT A M. JULES LECOMTE, CHRONIQUEUR DU MONDE ILLUSTRÉ, par J. Noulens..... 108,118
L'ÉLOQUENCE A LA COUR SOUVERAINE DE BÉARN, par V. Lespy. 123
ETHNOLOGIE GAULOISE (2e volume), par M. Roget de Belloguet. 136
L'ARMOIRE DE MARGUERITE DE VALOIS ***..... 140
NOTICE SUR LES ÉVÊQUES DE TARBES, par M. Lejosne. 142,194, 228,286,341,389,449,589
ARCHÉOLOGIE AUSCITAINE, par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, etc..... 144
UNE VISITE AU MONASTÈRE DE FAGET-ARBATIAL, par M. Ferdinand-Cassassoles, membre du Conseil général du Gers..... 154
SURPRISE DE LA VILLE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE PAR H. DE TRANSTAMARRE..... 157
DE LA PRÉPONDÉRANCE DE LA LANGUE DE LA RACE JAPHÉTIQUE par M. l'abbé Cauderan..... 169
ARCHIVES DE LA GUIENNE ET DU LANGUEDOC, par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, etc.. 176
MANUSCRIT de BERNARD DE SOFFAREZ, commenté par M. F. Cassasolles..... 179
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, par Léda Lodoïska et J. N..... 186
RÉFLEXIONS D'UN CHORISTE sur le concours musical de Lectoure, par X..... 190,240
NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LA FAMILLE DE GIRONDE, par J. Noulens..... 197
LETTRES SUR LES INSCRIPTIONS DES STALLES DU CHOEUR DE SAINTE-

Marie, par M. l'abbé Cauderan et Jean de la Hyse..... 209,244
Origines de Condom, par M. G. Niel..... 209,289
Rôle des consonnes labiales, par M. l'abbé Cauderan.... 221,503
Une charte d'Eléonore d'Aquitaine, par M. Rossignol..... 224
Notice sur la fondation de Nogaro, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 231
Nécrologie : M. de Campaigno, par M. L. de P..... 236
De l'utilité historique des actes notariés antérieurs à 89, par Ad. Magen..... 238
Congrès scientifique de Bordeaux, par J. Noulens..... 247
Les Normands avant le IXe siècle, par M. J.-F. Bladé. 261 329,380,427,478,526
Lettre sur l'hétérogénie, par M. H. Esglantey..... 271
Biographie. — Marins d'Aquitaine. — Encore Eliçagaray, dit Petit Renau, par M. Riesbey..... 278
Un chapitre de l'histoire de Saint-Barthélemy, par M. Bechade-Labarthe..... 280
Madame Thore née de Mibielle, par M. Alfred B..... 300
Correspondance : Lettre de M. A. Magen..... 306
Griffoul-Dorval, nécrologie, par J. N..... 307
De l'Union a la Couronne stipulée ou achetée par les villes, et des violations de ce Pacte par la royauté, par M. A. Curie Seimbres..... 313
Noms des lieux en ac et en an, par N..... 338
Nécrologie. — Durrey, par L. L..... 345
Description d'un monument élevé sur une butte près la ville d'Eauze, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 351
Deux poésies de madame Thore..... 355
Numismatique. — Monnaie de Sully. —Constantius II, par M. E. Pelisson..... 360
A Monsieur le comte de Lagrange, remercîment et allocution pour la remise de sa bannière à la famille orphéonique de Condom..... 362
Les Gascons célèbres. Poètes. Jean de La Jessée, par M. Cénac-Moncaut..... 365,422,490,549,584
La Farandoulo d'Anséume Mathiéu, par V. Lespy..... 375
Le général d'Espeyron (*biographie*), par M. Béchade Labarthe..... 385

QUELQUES MOTS SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES IDIOMES DU MIDI DE LA FRANCE, par M. Lespy..... 394
NUMISMATIQUE, MONNAIES ÉLUSATES. Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 396
LE COLONEL LATORNERIE A SEDIMAN, EN EGYPTE, par J. N..... 399
TROIS DAMES SAUVÉES PAR MGR L'ARCHEVÊQUE DE TARBES, par J. Janin..... 402
A UN CHÈVRE-FEUILLE, POÉSIE, par J. Noulens..... 404
BERNARD DU BOUZET DE ROQUÉPINE, GOUVERNEUR DE CONDOM, par J. Noulens..... 413
LA POÉSIE BÉARNAISE, par M. Moët..... 432,535
BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES, par J. N..... 455
LETTRE A M. CORPET SUR AUSONE, par M. l'abbé Cauderan.... 456
LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE POUDENAS (OU PODENAS), par J. Noulens..... 461
NUMISMATIQUE.—Sur l'exercice prétendu du droit de monnayage attribué aux Abbés de St-Théodard, en Quercy, par le baron Chaudruc de Crazannes..... 483
MA GRAND'MÈRE, poésie inédite de Mme Thore..... 496
L'AUMÔNE D'UN BRACELET, par J. Noulens..... 499
ANTOINE DE BOURDEAUX, par le vicomte H. de Galard.... 509,592
M. DAVID DU GERS, par Victor Lavergne..... 546
A MAD. GARCIA. Poésie, par E. D..... 553
IRÉNÉE DAVID, par J. Noulens..... 557

CHRONIQUE.

L'Angleterre se souvient toujours de son ancienne colonie bien-aimée, de la France du sud-ouest, terre privilégiée de la vigne, de la gaieté et du soleil. Elle s'intéresse cordialement à son histoire, et les bibliothèques de Londres, d'Oxford et de Cambridge sont devenues les clientes de notre humble *Revue d'Aquitaine*. Ce ne sont pas seulement les dépôts publics qui la demandent et qui l'agréent, car Dumoulin, libraire et éditeur de l'Ecole des Chartes, notre représentant à Paris, faisait naguère un envoi de nos collections Outre-Manche.

Le concours auscitain a été un enseignement pour la société philharmonique de Condom. Elle a compris que les instruments émanant du même atelier et diapasonnés par le même auteur augmentaient le charme de l'exécution et de l'audition musicales. Jalouse de mettre ses moyens au niveau de son zèle, elle vient faire un appel à la libéralité des Condomois pour le renouvellement de ses instruments. Elle est encouragée dans sa tentative par un grand nombre d'adhésions spontanées que cette souscription a pour objet de multiplier. Elle ose espérer que les amis des arts de notre ville ne feront pas un accueil indifférent à une humble solliciteuse, la muse de la musique.

Le Conseil général du Gers a témoigné quelque souci de la science en votant un crédit de 1,000 fr. pour une carte géologique du département. Nous devons féliciter la même assemblée départementale d'avoir témoigné du bon vouloir pour l'impression des manuscrits de M. d'Aignan du Sendat. Une commission va être constituée pour le triage des documents réservés à la publication.

L'alliance de M. le comte de Lagrange et de M. le baron de Nivière a été conclue à Strasbourg, le 2 septembre. Elle a été le sujet de tous les entretiens aux courses de Bade où *Lysiscote*, à notre honorable député, a remporté un prix. La fusion des deux écuries, les plus célèbres de France, peut changer la physionomie de nos luttes hippiques.

Nous devons enregistrer deux nouvelles bibliographiques qui nous touchent : M. Granier de Cassagnac prépare en ce moment une *Histoire des Tribunaux révolutionnaires*, et M. le général Moline de St-Yon a mis au jour son *Histoire des comtes de Toulouse*.

M. Denjoy, notre compatriote, ex-sous-préfet de Lesparre, ex-conseiller-d'état, est mort dans les premiers jours de septembre, à Bordeaux, où il était allé assister à la session du Conseil général dont il était membre. Ses collègues de la Gironde ont voulu honorer sa mémoire en votant les frais de ses funérailles.

A notre époque, où les forces militaires de la France s'élèvent à 500 mille hommes, et où le budget de la guerre dépasse 500 millions, il est curieux de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'organisation de la guerre au moyen-âge. En 1374, les troupes nationales opposées aux Anglais étaient de 2,657 hommes d'armes, dont la dépense quotidienne coûtait 1,328 livres, 10 sols. Chacun de ces hommes d'armes recevait 10 sols par jour. Le contingent du comte d'Armagnac, qui était

La *Revue d'Aquitaine* publiera dans les premiers numéros de sa septième année les travaux ci-après :

Des mouvements stratégiques en Guyenne au temps des guerres de religion, par M. le comte de Vassal.

Dissertation sur les chants héroïques des Basques, par J.-F. Bladé.

Le poète Du Bartas, par Cénac-Moncaut.

Lettre sur les auteurs condomois, par Léonce Couture.

Les grands jours de justice a la cour d'Agen, par M. Labat, ancien avocat général.

Etrangetés du style d'Henri IV, par V. Lespy.

Philologie comparée, par le même.

Notice historique sur la ville de Galan, par A.-Curie Seimbres.

De la prétendue antiquité de Trie, et de quelques erreurs concernant l'histoire de cette ville, par le même.

Excursion dans les vignes, par M. Maurice Lespiault.

Le choeur de Sainte-Marie, par V. Lavergne.

Notice historique et artistique sur l'église de St-Salviac et ses vitraux peints, par le baron Chaudruc de Crazannes.

Le contre-amiral Baste, par Riesbey.

Kabris (de Bordeaux), par le même.

La seigneurie et le marquisat de Pouy-Roquelaure, par J. Noulens.

De Cours de Pauillac, par le même.

La Chapelle de Fondelin, par le même.

Benjamin de Moncade, par le même.

Le chateau de Castéra Bouzet (*en Lomagne*), par le même.

Le nobiliaire de Guyenne, par Adolphe Magen.

Causeries, par F. Cassassoles.

MAY 23 1951